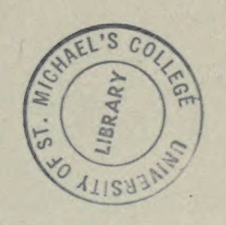

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01879470 1





SAINTE BIBLE,

EN LATIN ET EN FRANÇAIS.

TOME VI.

PARIS, IMPRIMERIE DE COSSON,
rue Saint-Germain-des-Prés, n° 9.

SAINTE BIBLE

DE VENCE,

EN LATIN ET EN FRANÇAIS,

AVEC

DES NOTES LITTÉRAIRES, CRITIQUES ET HISTORIQUES, DES PRÉFACES ET DES DISSERTATIONS, TIRÉES DU COMMENTAIRE DE DOM CALMET, ABBÉ DE SÉNONES, DE L'ABBÉ DE VENCE, ET DES AUTRES AUTEURS LES PLUS CÉLÈBRES, POUR FACILITER L'INTELLIGENCE DE L'ÉCRITURE SAINTE;

Enrichie d'un Atlas et de Cartes géographiques.

CINQUIÈME ÉDITION,

SOIGNEUSEMENT REVUE, ET AUGMENTÉE D'UN GRAND NOMBRE DE NOTES PAR M. DRACH, RABBIN CONVERTI, ET ENRICHIE DE NOUVELLES DISSERTATIONS.

OUVRAGE DÉDIÉ AU ROI.

TOME SIXIÈME.



PARIS,
MÉQUIGNON-HAVARD ET COMPie, LIBRAIRES,
RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 10;
MAME ET DELAUNAY-VALLÉE, LIBRAIRES,
RUE GUÉNÉGAUD, N° 25.

1828.

AVERTISSEMENT

SUR LE SIXIÈME VOLUME

DE CETTE CINQUIÈME ÉDITION.

Fidèles au principe que nous nous sommes fait de rendre cette édition supérieure à toutes les précédentes, sans cependant nous écarter du plan qui nous étoit tracé, nous avons cru devoir insérer dans ce volume la *Dissertation* de d'Anville *sur l'étendue de Jérusalem et du Temple, et sur les mesures de longueur des Hébreux*. Cette pièce, très-recommandable par l'érudition profonde et la saine critique de son auteur, devient comme le supplément à la *Dissertation sur les temples des anciens*, etc.; elle étoit un complément nécessaire au travail de D. Calmet; elle a d'ailleurs reçu un témoignage très-flatteur de son exactitude par le suffrage du célèbre auteur de l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*.

« La Bible du savant P. Houbigant, dit Rondet, con-
» tinue de me fournir de nouvelles notes. J'ai l'avan-
» tage d'avoir soutenu dès la première édition le sen-
» timent qu'il a préféré sur la prière de Naaman, et qui
» est opposé à celui de D. Calmet.

» Avant les Paralipomènes [1] on trouvera deux *Dis-*
» *sertations touchant les grands-prêtres des Juifs et*

[1] Nous avons inséré dans le présent volume la *Dissertation sur les Grands-Prêtres*, et nous avons supprimé celle *sur les Tiges Lévitiques*. Un savant orientaliste qui a fait une étude particulière de tout ce qui a rapport aux écritures saintes nous a représenté que cette dernière dissertation n'est pas seulement sans objet, mais que dans son ensemble elle offre un tissu d'erreurs.

» *les trois tiges lévitiques.* La première est foncière-
» ment de D. Calmet, mais retouchée en beaucoup
» d'endroits; la seconde est une espèce de supplément
» que nous avons ajouté à celle de D. Calmet. Nous
» exposons ensuite deux autres *Dissertations* du même
» auteur, *concernant les Officiers de la Cour et des*
» *Armées des rois hébreux*, *et la Milice des Hébreux*;
» ainsi qu'une troisième, et toujours de D. Calmet,
» *sur les Richesses de David.*» Rondet ne s'explique pas davantage sur le mérite intrinsèque de ces dissertations. Cependant il en est une, celle *de la rétrogradation du soleil dans l'horloge d'Achaz*, que nous aurions désiré retoucher en entier, si nous ne nous fussions pas proposé de donner, autant qu'il seroit en nous, l'esprit de nos auteurs et non le nôtre. On voit dans cette dissertation reparaître les mêmes erreurs systématiques que dans celle qui traite de la station du soleil et de la lune opérée par Josué. Nous avons supprimé de cette dernière des passages qui en étoient comme détachés, ou inutiles à la question, ou déduits de systèmes astronomiques dont le temps a fait justice: nous aurions bien voulu en faire autant dans celle-ci; mais il n'y avoit pas moyen, toutes les parties en étant tellement coordonnées entre elles qu'il auroit fallu non pas simplement ajouter, mais détruire.

SAINTE BIBLE.

DISSERTATION

SUR

LES TEMPLES DES ANCIENS. *

Dieu n'a pas besoin de temples, mais ils sont en quelque sorte nécessaires à l'homme.

Nulle religion ne peut subsister parmi les hommes sans un culte sensible, et sans quelques cérémonies extérieures dont la pratique soit commune à tous ceux qui sont réunis dans la même religion, vraie ou fausse [1]. Ainsi l'on peut dire que les temples et les lieux où l'on se rassemble pour l'exercice de ce culte commun sont aussi anciens que le monde, et qu'ils font partie de la religion naturelle même, puisqu'ils sont nécessaires pour la pratique du premier et du plus indispensable devoir de l'homme.

La nécessité d'avoir des temples n'est point fondée sur la nature de Dieu, sur ses besoins, ni même précisément sur le commandement qu'il en a fait. Ces lieux, qui dans un sens sont ceux où la majesté divine se fait le plus remarquer sur la terre et où elle donne aux hommes des preuves plus éclatantes de sa présence et de sa bonté, sont dans un autre sens quelque chose qui diminue et rabaisse sa grandeur et sa gloire infinie, puisqu'il semble qu'on veut borner, renfermer, resserrer dans un espace étroit celui qui est partout, qui nous voit, qui nous écoute, qui veille à nos besoins dans tous les temps et dans tous les lieux. Les profanes mêmes l'ont judicieusement remarqué. « A quoi bon bâtir des temples? » dit un philosophe (Zénon,) dans saint Clément d'Alexandrie ; « car enfin l'on ne peut rien faire de sacré et digne de Dieu qui ne soit en même temps d'une sainteté et d'un prix proportionné à sa gran-

* Tout le fond de cette Dissertation est de D. Calmet.

[1] S. August., *Contra Faustum*, l. XIX : « *In nullum nomen religionis, seu verum seu falsum, coadunari possunt homines nisi aliquo signaculorum seu sacramentorum visibili consortio colligantur.* »

deur : or il n'y a rien de pareil dans tout ce qui n'est que l'ouvrage des maçons et des ouvriers les plus vils [1]. » — « Insensés que vous êtes, disoit Héraclite, dites-moi donc qui est ce Dieu que vous renfermez dans des murailles ? Ne savez-vous pas que Dieu n'est point matériel ni l'ouvrage de la main d'un homme, mais que le monde entier est son temple ? » Platon [2] ne vouloit point de temples particuliers : il disoit que toute la terre est un temple commun à tous les dieux ; s'il permettoit de leur en bâtir, il vouloit qu'on n'y mît ni or ni argent ni ivoire ni fer ni airain. Les anciens Pères de l'Eglise, à qui les païens reprochoient de ne point bâtir d'églises à leur Dieu, ne manquoient pas de leur dire que le vrai temple de la divinité est tout l'univers ; que le lieu où elle se plaît, où elle veut demeurer, est le cœur de l'homme ; que c'est lui faire injure que de lui donner un temple pour demeure : *Nonne prima et maxima contumelia est habitationibus Deos habere districtos* [3] ? Salomon, après avoir bâti au Seigneur le plus somptueux temple qui fût jamais, reconnoît que ce palais si majestueux n'avoit rien de proportionné à la grandeur de celui auquel il le destinoit : « Si le ciel même et les cieux des cieux ne sont pas capables de vous contenir, disoit ce sage prince, combien moins cette maison que j'ai bâtie [4] ! » Dieu même, dans Isaïe, nous fait connoître quelle idée nous devons avoir des temples lorsqu'il dit : « Le ciel est mon trône et la terre est mon marchepied ; où me bâtirez-vous une maison ? et où me donnerez-vous un lieu de repos [5] ? » David forma le pieux dessein de bâtir une maison au Seigneur, et Salomon l'exécuta ; « mais le Très-Haut n'habite pas dans des temples faits de la main des hommes, » dit saint Etienne dans les Actes [6].

C'est donc pour se proportionner à nos besoins et pour se rabaisser à notre foiblesse que Dieu a voulu qu'on lui consacrât des lieux d'oraison, et des sacrifices, et des temples où il reçut nos vœux et nos prières, et où nous nous assemblassions pour lui rendre nos respects et nos hommages [7]. Ce n'est ni pour le mettre à couvert des pluies,

[1] *Stromat.*, l. 5. ἱερὰ δὲ οἰκοδομεῖν οὐδὲν δεήσει· ἱερὸν γὰρ μὴ πολλοῦ ἄξιον καὶ ἅγιον οὐδὲν χρὴ νομίζειν. οὐδὲν δὲ πολλοῦ ἄξιον καὶ ἅγιον οἰκοδόμων ἔργον καὶ βαναύσων. — [2] *Des Lois*, l. XII. — [3] Arnobe, *Contra Gentes*; Minutius, *Octavian.* — [4] 3 *Reg.* VIII. 27 ; 2 *Par.* VI. 18. — [5] *Isai.* LXVI. 1 : « *Quæ est* (Hébr. : « *Ubi erit*) *ista domus quam ædificabitis mihi ? et quis est* (Hébr. : *et ubi erit*) *iste locus requietionis meæ ?* » — [6] *Act.* VII. 48. — [7] 2 *Mach.* v. 19 : « *Non propter locum gentem, sed propter gentem locum Deus elegit.* »

des vents et des tempêtes, ni pour le garantir du froid ou du chaud que nous lui bâtissons des maisons [1], ni pour le besoin qu'il en ait que nous lui donnons des ministres et des prètres ; c'est pour nous mettre nous-mêmes en état de lui rendre nos devoirs, c'est pour nous élever vers lui, c'est pour nourrir et entretenir dans nos cœurs les sentimens de respect, d'amour et de reconnoissance que nous lui devons. En un mot tout l'appareil, tout l'éclat, tout le dehors de la religion n'est que par rapport à l'intérieur, et ne doit servir qu'à l'édification de ce temple invisible que chacun de nous doit porter dans son cœur, et à nous affermir en esprit et en vérité dans le culte intérieur, qui est le seul que Dieu demande de nous.

Simplicité du culte dans les premiers temps. Autels érigés au vrai Dieu.

Les premiers hommes, dans l'exercice de leur religion, donnoient moins dans le faste et dans l'extérieur. Leur culte étoit plus simple et plus pur, et leurs sentimens apparemment plus dégagés et plus intérieurs que ne l'ont été ceux des hommes qui sont venus depuis. Convaincus que le véritable culte est celui qui vient du cœur, ils faisoient consister leur religion dans un petit nombre d'actions extérieures. On n'avoit point encore multiplié les lieux où l'on offroit des sacrifices au Seigneur, et on ne s'étoit pas avisé de lui bâtir des temples [2]. Les cérémonies et les dehors de la piété n'en avoient point encore étouffé l'intérieur et l'essentiel ; et l'on n'avoit pas vu dans la religion l'accessoire prendre la place du principal. Il n'y eut que de simples autels avant le déluge, et même encore long-temps depuis. Abel, Noé, Abraham, Isaac et Jacob, ces vrais et sincères adorateurs, ne bâtirent aucun temple ; un autel simple, sans figures et sans statues, sans ornemens et sans richesses, dans un lieu pur et écarté, au milieu d'un bois ou sur une hauteur, étoit le lieu où, pénétrés d'une sainte frayeur, ils s'assembloient pour reconnoître le souverain Seigneur par un culte sincère et religieux.

L'autel que Jacob érigea après la vision qu'il eut à Béthel, comme il alloit en Mésopotamie, n'étoit que d'une pierre brute qu'il avoit mise sous sa tête pour dormir. « Il l'érigea comme un monument, dit l'Ecriture [3], et il versa

[1] Arnobe, *Contra Gent.*, l. 6. « *Non idcirco attribuimus Diis templa tanquam humidos ab iis imbres, ventos pluviasque arceamus aut soles, sed ut eos possimus coràm et cominus intueri, affari de proximo, et cum præsentibus quodam modo venerationum colloquia miscere.* » — [2] Eusèbe, *Prépar. Evang.*, l. 1, c. 9 : Οἱ πρῶτοι καὶ παλαιότατοι τῶν ἀνθρώπων οὔτε ναῶν οἰκοδομίαις πρόσειχον οὔτε ξοάνων ἱδρύμασι. — [3] *Gen.* XXVIII. 18.

de l'huile dessus. » A son retour de la Mésopotamie, il alla au même endroit pour s'acquitter du vœu qu'il avoit fait d'offrir à Dieu la dîme de tous ses biens. — Moïse même ordonne qu'on ne fasse que de pierres brutes les autels qu'on pourra ériger au Seigneur [1].

Bois sacrés. Enclos découverts.

Abraham, pour rendre plus respectable l'autel qu'il avoit dressé à Bersabée, planta un bois autour [2] : c'étoit comme une espèce de temple, où il alloit religieusement avec sa famille offrir à Dieu ses prières et ses sacrifices. Nous ne voyons rien de plus ancien, après les autels, que les bois sacrés. Moïse ne parle jamais bien clairement de temples, mais il parle souvent des bois consacrés aux idoles : il ordonne aux Israélites de détruire les autels, d'abattre les bois, de démolir les monumens sacrés ou les statues des Chananéens; mais il ne commande pas de démolir leurs temples, ce qu'il n'auroit sans doute pas manqué de faire s'ils eussent alors été communs dans ce pays; et on ne remarque pas que lui-même en ait démoli aucun dans les conquêtes qu'il fit au-delà du Jourdain, quoiqu'on n'ignore pas que tout ce pays étoit plongé dans l'idolâtrie, et que Phégor, Moloch et Chamos y étoient adorés.

Ces fausses divinités n'avoient peut-être point d'autres temples que les bois où on les adoroit, ou des niches et des temples portatifs où l'on portoit leurs statues, ainsi qu'Amos [3] le marque d'une manière assez claire. Quelques-uns doutent même que ces peuples eussent alors des statues. Les anciens qui nous parlent des premières divinités des Arabes, parmi lesquels les Moabites et les Ammonites étoient compris, les dépeignent comme de simples pierres informes, ou taillées, mais non pas avec une forme humaine. Sanchoniaton [4] dit que les plus anciennes divinites phéniciennes furent adorées sous la forme de bâtons (ou de hastes) et de colonnes dressées en leur honneur : c'est pour cela, selon Trogus, que l'on met des hastes ou des sceptres dans les mains des dieux, parce qu'au commencement on adora ces bâtons au lieu des figures des dieux : *Nam ab origine rerum pro diis immortalibus veteres hastas habuere* [5]. Josèphe [6] parle de quelques colonnes précieuses,

[1] *Exod.* xx. 25; *Deut.* xxvii. 5. — [2] *Gen.* xxi. 33. — [3] *Amos*, v, 26 : « *Portastis tabernaculum Moloch vestro, et imaginem idolorum vestrorum, sidus dei vestri, quæ fecistis vobis.* » Voyez la dissertation sur ce texte, tom. xvii. — [4] Dans Eusèbe, *Prép. Ev.*, l. i, chap. dern. — [5] Justin, l. 48. — [6] *Contre Appion*, l. i.

consacrées dans l'ancien temple de Tyr. Les Septante ont accoutumé de rendre par *colonnes* le mot hébreu מצבה, qu'on traduit ordinairement par *statues*, et à la vérité le terme original est plus exactement rendu par *colonnes*.

On sait l'antiquité du culte qu'on a rendu aux bois sacrés aussi bien qu'aux idoles auxquelles ces lieux étoient consacrés. Gédéon abattit le bois consacré à Baal [1]; les rois d'Israël et de Juda consacrèrent souvent de semblables bois aux faux dieux, et d'autres rois plus pieux les abattirent, et renversèrent les autels qu'ils y avoient bâtis et les idoles qu'ils y avoient placées [2]. C'est dans ces bois que se commettoient ordinairement les abominations que les prophètes reprochent si souvent aux Juifs. Saint Clément d'Alexandrie nous parle des bois qui accompagnoient toujours les temples des Egyptiens. Le temple de Jupiter Ammon étoit au milieu d'un bois; et celui que Virgile nous décrit dans Carthage :

Lucus in urbe fuit mediâ.[3] . . . . . .

Les géographes nous décrivent quelques bois sacrés de l'Arabie, et en particulier celui des Palmiers, qu'on croit être le bois d'Elim où les Israélites campèrent après le passage de la mer Rouge; ce bois, consacré à une divinité, étoit gardé par un prêtre et une prêtresse [4]. Le bois de Daphné, au faubourg d'Antioche, est fameux dans l'antiquité; on y voyoit un oracle d'Apollon et de Diane [5]. Les Indiens adoroient principalement les arbres, et c'étoit parmi eux un crime digne des plus grands supplices d'en violer la sainteté [6]. Les Grecs avoient une profonde vénération pour le chêne et pour l'oracle de Dodone. Pline parle d'un ancien arbre consacré, avant la fondation de Rome, sur la montagne du Vatican [7]. Arnobe décrit de vieux arbres ornés de rubans, auxquels il rendoit un culte

[1] *Judic.* VI. 25. Ici, dans les textes qui vont être cités des livres des Rois, D. Calmet prend au sens de *lucus*, comme l'exprime la Vulgate, le même mot hébreu אשרה ou אשרים, dont il parle ailleurs comme signifiant l'idole même adorée dans ces bois profanes. (Voy. la dissertation sur les Divinités Phéniciennes, tome IV.) Ce sont deux sens différens du même mot. — [2] 3 *Reg.* XIV. 15, 23; XV. 13; XVI. 33 : 4 *Reg.* XVII. 6 ; XVII. 10 ; etc. — [3] *Æneid.* I. — [4] Strabon, l. XVI. — [5] *Id., ibid.* — [6] Quinte-Curce, l. V. — [7] *Hist. Nat.* l. XVI, c. 14. « *Vetustior urbe in Vaticano ilex, in quâ titulus æreîs litterîs hetruscîs religione arborem jam tum dignam fuisse significat.* »

superstitieux avant sa conversion [1]. Il paroît que les anciens Gaulois n'avoient point d'autres temples que leurs bois, où l'on voyoit les statues grossières et mal taillées de leurs dieux, placées sur des troncs d'arbres :

. . . . . . Simulachraque mœsta deorum
Arte carent, cæsisque extant informia truncis,

dit Lucain. Les Germains, tout grossiers qu'ils étoient, ne croyoient pas qu'on pût, sans blesser le respect dû à la grandeur des dieux, les enfermer dans des temples ni les représenter sous une forme humaine [2] ; ils avoient néanmoins des dieux et des idoles, mais c'étoient des troncs informes de bois ou des pierres brutes ; ce sont ces figures de leurs dieux qu'ils portoient avec eux à la guerre : ils n'avoient point d'autres temples que leurs forêts, et ils donnoient le nom de *Dieu* à ce silence et à cette horreur sacrée qui règnent dans ces sombres lieux. Combien de peuples célèbres et nombreux ont demeuré sans temples, sans autels et sans statues pendant plusieurs siècles ! Les Scythes, les peuples nomades d'Afrique, les Sères n'en avoient point encore lorsque Celse écrivoit contre la religion chrétienne, c'est-à-dire au second siècle de Jésus-Christ [3]. Les anciens Perses n'avoient ni temples ni statues ni autels ; ils sacrifioient sur quelque hauteur au ciel, au soleil ou à la lune ; ils adoroient aussi le feu et la terre, les vents et l'eau, et se partageoient entre eux toute la chair de la victime, disant que Dieu se contentoit de l'âme et de la vie de l'animal [4]. Xerxès et Cambyse, pour venger, disoient-ils, l'honnenr de la divinité, qu'on avoit mal à propos renfermée dans des temples, abattirent tous ceux qu'ils trouvèrent, le premier dans la Grèce, et l'autre dans l'Egypte.

Les temples des Perses ont beaucoup de rapport avec les חמנים dont il est parlé dans l'Ecriture [5], et qui étoient, à ce qu'on croit, des enclos découverts où l'on entretenoit

[1] « *Picturatas veternosis in arboribus tænias si quandò conspexerant.* » (Liv. I.) — [2] Tacite, *De Morib. Germ.* : « *Nec cohibere parietibus Deos, neque in ullam humani oris speciem assimilare, ex magnitudine cœlestium, arbitrantur. ..... Statuæ ex stipitibus rudibus et impolito lapide. ... Effigies et signa quædam detracta lucis in prælium ferunt.* » — [3] Voy. Origène, *Contra Cels.*, l. VII. — [4] Hérodote, l. I; et Strabon, l. XV. — [5] *Levit.* XXVI. 30 : « *Destruam excelsa vestra, et simulachra confringam.* (Hébr. : *et exscindam chamanim vestra.* ») 2 *Par.* XIV. 5 : « *Abstulit de cunctis urbibus Juda aras et fana.* (Hébr. : *excelsa et chamanim.* ») *Ibid.*, XXXIV. 4 : « *Destruxeruntque coram eo aras Baalim, et simulachra* (Hébr. : *chamanim*) *quæ superposita fuerant*

du feu en l'honneur du soleil. Strabon [1] en parle en plus d'un endroit, et les appelle πυρεῖα. On voit encore dans l'Orient quelques-uns de ces enclos sans couverture, où l'on remarque quelques vestiges de l'ancienne superstition, et que l'on croit être d'anciens temples consacrés au soleil.

Temples portatifs.

Après les arbres et les bois sacrés on ne voit rien de plus antique dans la religion païenne que les niches et les temples portatifs et les dieux domestiques de chaque famille. Les *téraphim* de Laban [2] étoient vraisemblablement les divinités tutélaires de sa famille; Amos parle de la niche de Moloch, que quelques Israélites portoient dans le désert [3]; et le livre des Juges [4] fait mention du petit temple que Michas fit pour l'idole qui étoit dans sa maison. Ces sortes de temples étoient communs dans l'Egypte. Diodore de Sicile [5] dit que tous les ans on fait passer le Nil au temple portatif de Jupiter, pour le transporter dans la Libye, et que de là on le rapporte quelque temps après en Egypte. Quinte-Curce [6] raconte que les prêtres de Jupiter Ammon portoient cette divinité dans un navire d'or, d'où pendoient des deux côtés un grand nombre de plats d'argent. La statue d'Isis étoit portée, sur les épaules de ses prêtres, sous un dais de soie [7]; et la vache sacrée qui la représentoit étoit de même portée sur les épaules d'un des ministres, qui marchoit d'un pas majestueux. Baruch [8] nous apprend qu'il y avoit à Babylone certaines divinités profanes, qu'on portoit en procession, couvertes d'un voile de pourpre. Eustathe [9] assure qu'on portoit autrefois les temples sur des chariots.

La coutume de porter les dieux sur des chariots, sur des chevaux ou sur les épaules des hommes, et celle d'avoir des chapelles domestiques, produisirent ce grand nombre de temples, ou plutôt de niches ou de châsses d'or, d'argent, d'airain, d'ivoire ou de bois, qu'on remarque dans

demoliti sunt. » *Isai.* XVII. 8 : « *Quæ operati sunt digiti ejus, non respiciet lucos et delubra.* (Hébr. : *et chamanim.* ») *Ibid.* XXVII. 9 : « *Non stabunt luci et delubra.* (Hébr. : *et chamanim.* ») *Ezech.* VI. 4 : « *Demoliar aras vestras, et confringentur simulachra* (Hébr. : *chamanim*) *vestra.* » *Ibid.*, ℣ 6 : « *Et conterentur delubra* (Hébr. : *chamanim*) *vestra.* »

[1] Strabon, l. XV. — [2] *Genes.* XXXI. 19 : « *Rachel furata est idola* (Hébr. : *teraphim*, תרפים,) *patris sui.* » — [3] *Amos*, V. 26 : « *Portastis tabernaculum Moloch vestro.* » — [4] *Judic.* XVII. 5. — [5] Dans Eusèbe, *Prép. Ev.*, l. X. c. 8. — [6] Liv. IV. — [7] Apulée, *Asinus aureus*, l. XI, c. 5. — [8] *Bar.* VI. 3, 12. — [9] Sur la première rhapsodie de l'Iliade.

l'antiquité. On lit dans les Actes des Apôtres [1] qu'à Ephèse on faisoit un grand trafic des temples d'argent de la déesse Diane, qu'on adoroit dans cette ville. Pline parle de ces petits temples en plus d'un endroit [2]. Diodore de Sicile [3] fait mention des niches d'or consacrées par Osiris à Jupiter et aux autres dieux. Hérodote raconte de quelle manière on traîne la statue du soleil en cérémonie sur un chariot tiré par des hommes, dans la ville de Paprémis [4]. L'ancien temple de Janus n'étoit qu'une petite chapelle de bronze, carrée, avec deux petites portes de même métal, qui se fermoient pendant la paix; le temple n'avoit de hauteur qu'autant qu'il en falloit pour contenir la figure de Janus, haut de cinq pieds. On consacra à Jules César dans le temple de Vénus une niche dorée [5]. Il y avoit à Sparte une chapelle de Jupiter toute d'airain [6]; il y en avoit une pareille à Delphes [7], et le temple de Minerve à Rome étoit de même matière.

Origine de la construction des temples.

On ne peut fixer au juste le temps auquel l'on commença de bâtir des temples et des maisons d'assemblée pour l'exercice de la religion; leur origine est très-ancienne, et par conséquent très-obscure, parce que divers peuples s'attribuent l'honneur d'en avoir érigé les premiers. Si l'on prend ici le nom de *temple* pour toute sorte de lieu consacré à une divinité [8], pour un enclos fermé de palissades ou de murailles ou même de liens ou de courroies, soit qu'il soit couvert ou non, les temples considérés selon cette extension sont, comme nous l'avons déjà dit, aussi anciens que la religion. Les bois qu'on plantoit autour des autels, les lieux découverts et fermés de tous côtés où l'on entretenoit un feu éternel en l'honneur du soleil, les enclos fermés de palissades, comme étoit le temple de Gadès, bâti en l'honneur d'Hercule [9], et celui de Junon dans l'île de Samos, près de la rivière d'Imbrasus, dont parle Strabon [10], tous ces endroits pouvoient être appelés *temples* aussi bien que le tabernacle du dieu d'Israël, qui n'étoit composé que d'ais joints l'un à l'autre et couverts de courtines. Saint Clément d'Alexandrie [11] remarque que les anciens prêtres égyptiens

[1] *Act.* XIX. 24. — [2] *Hist. Nat.*, l. XXXVI, c. 5. — [3] *Biblioth.*, l. I. — [4] Hérodote, l. II, c. 63. — [5] « *Aurata ædes ad simalachrum templi Veneris genitricis collocata*, » dit Suétone, *Jul. Cæs.*, c. 84. — [6] Pausanias, *Laconic.* — [7] *Idem.*, l. X. — [8] Servius, sur le quatrième livre de l'Enéide : « *Templum non solum quod potest claudi, verùm etiam quod palis aut hastis aut aliquâ tali re, et lineis aut loris aut simili re septum est.* » — [9] Sil. Italic., l. III. — [10] Liv. XIII. — [11] *Strom.*, l. V.

avoient coutume de bâtir le temple de Minerve tout découvert et sans statues; et tout cela est compris sous l'idée générale de *temple*. Mais nous recherchons ici principalement l'origine des temples couverts, et bâtis à la manière des palais ou des maisons, soit pour y placer une divinité, soit simplement pour s'y assembler pendant les fêtes et pour les affaires de la religion.

Il semble que les temples pris selon cette idée doivent leur première origine aux statues et aux idoles. Lorsque les hommes voulurent rendre la divinité sensible en la représentant sous des figures fragiles, il fallut la loger et la mettre à l'abri des injures de l'air et des saisons; on voulut voir et entretenir de près ces dieux bornés et matériels; on crut devoir les attacher à un lieu pour les avoir toujours présens quand on voudroit aller leur rendre ses hommages. Tant que l'on conserva le sentiment d'un Dieu immense, infini, qui voit tout, qui remplit tout, qui est partout, on ne se mit point en peine de lui faire un logement; on voyoit, on sentoit, on adoroit sa majesté partout.

Lorsque le vrai Dieu, le Dieu d'Israël permit qu'on lui bâtît un temple, il sut prévenir son peuple là-dessus; il déclara qu'il remplissoit le ciel et la terre, et qu'il n'habitoit point dans les ouvrages de la main des hommes. Ce fut pour fixer l'esprit d'une nation grossière et inconstante, et pour l'empêcher d'imiter l'idolâtrie des nations qui habitoient autour d'elle, qu'il voulut bien qu'on lui construisît un temple; mais il n'en voulut qu'un, pour marquer son unité: il ordonna que tout son peuple y vînt lui rendre ses hommages trois fois l'année, pour marquer son domaine absolu et son immensité; enfin il défendit de lui faire des sacrifices en aucun autre endroit, pour prévenir la pensée de la pluralité des dieux et pour arrêter le cours de l'idolâtrie. Ce temple étoit comme la cour du roi et du monarque d'Israël, où tous ses sujets venoient s'assembler pour reconnoître sa majesté et célébrer ses grandeurs.

Temples des Egyptiens.

Avant qu'on eût pensé à bâtir un temple au vrai Dieu, le démon s'en étoit fait construire en grand nombre, surtout en Egypte, où l'on croit que l'idolâtrie a pris naissance. Il y en a même [1] qui veulent que dès avant le déluge on en ait bâti aux astres, que l'on commença d'adorer sous Enos. Lucien [2] dit que quelques-uns rapportoient l'origine du fa-

[1] Maïmonides, *De Idolatr.*, c. 1, § 2; et Spencer, *De Legib. ritualib.*, l. III, dissert. 6, c. 1. — [2] *De Deâ Syrâ.*

meux temple de la déesse de Syrie à Deucalion, sous lequel arriva le déluge. Comme on sait que Deucalion a souvent été confondu avec Noé, il faudroit rapporter à ce patriarche l'origine des temples; mais Moïse[1] nous apprend que Noé dressa simplement un autel au Seigneur après le déluge, sans dire un mot qui insinue qu'il ait bâti un temple. Diodore de Sicile[2] semble attribuer à Osiris l'honneur des premiers temples bâtis dans l'Egypte : il dit que ce prince, qui fut dans la suite un des premiers dieux du pays, éleva un temple magnifique et somptueux à Jupiter et à Junon, ses père et mère, et qu'il consacra à Jupiter deux niches d'or; il lui dédia la plus grande sous le nom de *Jupiter Céleste*, et l'autre sous celui de *Jupiter Ammon :* il donna aussi de semblables châsses d'or aux autres dieux. Arnobe[3] veut que Phoronée ou Mérops soient les premiers auteurs des temples dans l'Egypte. Or Phoronée devoit vivre vers le temps d'Abraham, selon Eusèbe, puisqu'il met Apis son successeur vers le temps d'Isaac. Artapane, Lysimaque, Josèphe et les rabbins soutiennent que les temples étoient communs en Egypte du temps de Moïse. Artapane dit[4] que les Hébreux, pendant leur demeure dans ce pays, furent forcés par les Egyptiens de bâtir les temples d'Athos et d'Héliopolis; il dit aussi que lorsque les Israélites sortirent de l'Egypte tous les temples du pays furent renversés, et qu'en mémoire des merveilles que Moïse avoit faites avec son bâton, les Egyptiens en avoient consacré de semblables dans tous les temples. Lysimaque, cité dans Josèphe[5], raconte que Moïse et sa troupe abattirent tous les temples et tous les autels qu'ils rencontrèrent. Les auteurs hébreux expliquent ordinairement ces paroles, *Il exerça ses jugemens contre leurs dieux*[6], comme si leurs temples eussent été renversés lorsque les Israélites sortirent de l'Egypte. Enfin Josèphe[7] fait tenir à Dieu ce discours, en parlant aux Israélites : « Je vous ordonne de détruire les bois, les autels et les temples des Chananéens, et de les consumer par le feu, en sorte qu'il n'en reste pas la moindre trace. » Il

[1] *Genes.* VIII. 20. — [2] Liv. I. — [3] *Advers. Gentes*, l. VI. — [4] Dans Eusèbe, *Prép. Ev.*, l. IX, c. 23 et 29 : Τούτους καὶ τὸ ἐν Ἄθῳς καὶ τὸ ἐν Ἡλίου πόλει ἱερὸν κατασκευάσας, τοὺς Ἑρμιοὺθ ὀνομαζομένους, κ. τ. λ. — [5] *Contre Appion*, l. I. — [6] *Exod.* XII. 12 : « *In cunctis diis Ægypti faciam judicia.* » *Num.* XXXIII. 4 : « *Nam et in diis eorum exercuerat Dominus ultionem.* (Hébr. : *fecerat Dominus judicia.* ») — [7] *Antiq.*, l. IV, c. 8. Καὶ βωμοὺς, καὶ ἄλση, καὶ νεὼς ὁπόσους ἂν ἔχοιεν, καταῤῥίπτειν παραινῶ.

est parlé du temple ou de la maison de Phégor, בית פעור, dans le Deutéronome [1] et dans Josué [2]. Ce dernier parle aussi de *Beth-Samès* [3], qui prenoit apparemment son nom du temple du Soleil, selon l'étymologie de ce nom, בית שמש, qui signifie *Maison* ou *Temple du Soleil*. Sous les juges nous voyons plusieurs temples dans le pays de Chanaan, par exemple celui de Bérith [4], celui de Dagon [5], et celui qui fut renversé par Samson dans la ville de Gaza [6].

Mais, malgré ces autorités, il est certain que Moïse ne parle point positivement de temples. Le passage où se trouve *Beth-Phégor* (ou le temple de Phégor) a été ajouté au Deutéronome par ceux qui y ont inséré le récit de la mort du législateur. Moïse indique seulement les bois, les autels, les hauteurs, les monumens, et les *chamanim*, c'est-à-dire les enclos consacrés au soleil, où l'on entretenoit continuellement du feu [7]. Il est assez croyable qu'il n'y avoit point alors dans l'Egypte d'autres temples que ces niches ou ces temples portatifs avec lesquels le tabernacle du Seigneur avoit quelque rapport quant à sa forme et à son usage. Apparemment que ceux qui ont donné une si grande antiquité à certains temples ne l'ont fait que par une erreur assez ordinaire, qui donne à une religion, à un état, à une ville, à un temple, toute l'antiquité des choses auxquelles ils succèdent, quoique ce ne soit ni le même état, ni la même ville, ni le même temple. On en voit un exemple dans le temple de la déesse de Syrie : Lucien remarque que les uns en attribuoient la fondation à Deucalion, et d'autres à Sémiramis, ou à *Attès*, ou à Bacchus; mais il reconnoît que celui qu'il a vu et qui subsistoit de son temps avoit été bâti par Combabus depuis assez peu de temps, ce qui n'empêchoit pas qu'il ne passât pour un des plus anciens temples de l'Orient, parce qu'il avoit été construit sur les ruines ou auprès d'un autre très-ancien, ou peut-être qu'il avoit succédé à un temple portatif de la déesse de Syrie. Mais, quoi qu'il en soit, on veut bien accorder aux Egyptiens la gloire d'avoir les premiers bâti des temples aux dieux. Ils s'attribuent cet honneur dans Hérodote [8], et nous n'avons nul intérêt à le leur disputer.

[1] *Deut.* xxxiv. 6 : « *Contra Phogor.* » (Hébr. : « *Contra Beth-Phegor* ou *Domum Phegor.* ») — [2] *Jos.* xiii. 20. — [3] *Ibid.* xv. 10. — [4] *Judic.* ix. 46. — [5] 1 *Reg.* v. 2. — [6] *Judic.* xvi. 27. — [7] Voyez le commentaire sur le Lévitique, xxvi, 30. — [8] Liv. ii, c, 4. Βωμούς τε, καὶ ἀγάλματα, καὶ νηοὺς θεοῖσι ἀπονεῖμαι σφέας πρώτους.

Temples des Chaldéens, des Phéniciens et des Syriens.

Il est pourtant vrai que les Chaldéens, les Phéniciens et les Syriens avoient des temples qui ne le cédoient point en antiquité à ceux de l'Egypte. Nous venons de parler de celui de la déesse de Syrie, dont les commencemens sont sans contredit très-anciens. Celui d'Astarte dans la Phénicie n'est peut-être pas d'une moindre antiquité; Hérodote [1] dit que le temple d'Astarte à Ascalon passoit pour un des plus anciens de ceux qui étoient dédiés à cette déesse. Le temple d'Hercule l'Ancien, à Tyr, est des plus célèbres parmi ceux de ce pays [2]. On peut y joindre celui de Jupiter sur le mont Cassius, qui fut, dit-on, bâti par les petits fils de Castor et Pollux [3]. Le faux Sanchoniaton, dans Eusèbe, parle aussi du temple portatif du dieu Agrotès, que les anciens livres des Phéniciens appellent le plus grand des dieux, et qui étoit représenté sous la forme d'une statue d'or, traînée sur un chariot par plusieurs paires de bœufs. Lucien [4] parle d'un autre temple de Vénus, bâti par Cyniras sur le mont Liban. Le temple de Bélus à Babylone n'est peut-être pas moins ancien que ceux dont on vient de parler; et on peut dire au moins que la plupart de ceux-ci pourroient disputer d'antiquité avec les temples des Egyptiens.

Temples des Grecs.

Parmi les Grecs les temples étoient fort communs dès le temps de la guerre de Troie. On connoissoit déjà les douze grands dieux et plusieurs héros divinisés, et leur fausse religion étoit toute formée. Arnobe [5] veut qu'Eacus, fils de Jupiter, soit le premier fondateur des temples de la Grèce. D'autres [6] disent qu'Epiménides, fameux philosophe de Crète, fut le premier qui en bâtit ou qui en dédia; mais ce philosophe est beaucoup plus récent qu'Eacus et que la guerre de Troie. Pythagore, plus ancien qu'Epiménides, parle souvent des temples [7]; et l'on rapporte qu'Abaris, philosophe hyperboréen, avoit coutume de passer la nuit dans ces lieux. On assure [8] que Crétès, premier roi de l'île de Candie, éleva à Cybèle, mère des dieux, un temple dans cette île, long-temps avant Epiménides, supposé que ce dernier ait vécu vers la quarante-septième olympiade. On remarque aussi un temple d'Apollon, dans l'île de Délos, bâti par Erysicthon, fils de Cécrops, roi d'Athènes:

[1] Liv. 1, ch. 105. — [2] *Ibid.*, l. 2, c. 44. — [3] Eusèbe, *Prép. Ev.*, l. 1, c. 10. — [4] *De Deâ Syrâ.* — [5] *Advers. Gentes*, l. VI. — [6] Diog. Laërce, l. VII. — [7] Voy. Jamblique, *Vie de Pythagore.* — [8] Voy. la *Chronique* d'Eusèbe.

or Cécrops vivoit près de mille ans avant Epiménides. Voilà ce que nous trouvons sur l'antiquité des temples dans la Grèce. Hérodote[1] reconnoît que les Grecs ont beaucoup emprunté des Egyptiens, surtout en matière de religion. C'est chez eux qu'ils prirent leur oracle de Dodone, le plus ancien de tout le pays, et qu'ils apprirent les noms des douze dieux; et il paroît que c'est à leur imitation qu'ils bâtirent aussi des autels et des temples.

Temples des Romains.

Macrobe[2] rapporte, d'après Xénon, que Janus est le premier qui ait bâti des temples dans l'Italie, et réglé les cérémonies des sacrifices. On assure que les Romains furent assez long-temps sans avoir aucune statue dans leurs temples; ils n'en eurent que sous le règne de Tarquin l'Ancien, vers l'an 170 après la fondation de Rome[3]. Romulus avoit bâti un temple à Jupiter Férétrius, et Numa avoit formé la religion des Romains; mais leur religion étoit encore simple et modeste, les temples étoient sans idoles, et les sacrifices sans profusion, sans cruauté et sans dissolution.

Tombeaux convertis en temples.

Comme la plupart des divinités païennes n'étoient que des mortels que la superstition avoit mis au rang des dieux, la majeure partie de leurs temples n'étoient que des espèces de mausolées qu'on avoit bâtis sur leur sépulture, ce qui en montre la nouveauté, et prouve en même temps la vanité du culte qu'on y rendoit à des personnages souvent très-corrompus, et indignes non-seulement des honneurs divins, mais encore de la mémoire des hommes. L'estime et le respect qu'on avoit eu pour leur personne pendant leur vie passa jusqu'à leurs cendres et à leurs mânes; on ne put se résoudre à voir errantes et sans demeure ces âmes que l'on croyoit corporelles, et toujours attachées d'affection aux corps qu'elles avoient animés et aux lieux qu'elles avoient habités : on crut devoir leur bâtir des maisons où elles pussent se retirer[4], et où l'on pût aller leur offrir des parfums et des sacrifices pour les réjouir par l'odeur des uns et des autres, qu'on s'imaginoit être fort de leur goût.

Ce qu'on vient d'avancer touchant les tombeaux des grands hommes de l'antiquité convertis ensuite en temples, et des honneurs qu'on leur rendit sur le lieu de leur sépulture,

[1] Liv. II, c. 40, 50, 51, 52. — [2] *Saturnal.*, l. I, c. 9 : « ..... *Janum in Italiâ primùm Diis templa fecisse et ritus instituisse sacrorum.* — [3] *Vide Plutarch. in Numâ; Dionys. Halycarnass; Tertull. Apologet.* c. 25; *et Aug.* l. IV. *de Civit.*, c. 31. — [4] *Vide Spencer. de Legib. ritual.*, l. III, c. 1, *dissert.* 6, *sect.* 5.

est soutenu comme un fait incontestable par les anciens Pères de l'Eglise, par saint Clément d'Alexandrie[1], Eusèbe[2], Arnobe[3], saint Cyrille d'Alexandrie[4], et par un grand nombre d'auteurs nouveaux; et il est aisé de le prouver par l'induction qu'on tire de la plupart de ces temples qui étoient construits sur le lieu de la sépulture des héros ou des héroïnes des anciens temps. Le temple de Minerve, à Larissa, étoit le tombeau d'Acrisius, et celui renfermé dans la citadelle d'Athènes étoit le tombeau de Cécrops; Erichthonius étoit inhumé dans le temple de Péliade, et Ismarus dans l'enclos d'Eleusine; deux femmes hyperboréennes, Hyporoché et Laodicé, avoient leur mausolée dans la chapelle de Diane, située dans le temple d'Apollon à Délos. Voilà une partie de ce que nous apprend saint Clément d'Alexandrie. Arnobe soutient avec la même assurance que plusieurs de ces temples avec leurs plafonds dorés, et leurs faîtes si magnifiques et si élevés, ne couvrent que des cendres et des os, et ne sont que des sépultures d'hommes morts, comme on peut le montrer, disoit-il aux païens, par les écrits de vos auteurs; d'où il conclut qu'ils commettoient une impiété punissable en adorant des hommes morts, et qu'ils faisoient injure et outrage aux dieux en bâtissant leurs temples sur les tombeaux des mortels. Eusèbe raisonne à peu près de même : il soutient qu'en remontant à la source de l'idolâtrie, et en prenant la superstition dès son origine, on peut montrer que ceux qui ont introduit la religion païenne dans le monde étoient des hommes plongés dans toutes sortes de déréglemens, et qui par un principe de crainte, d'intérêt ou d'une reconnoissance mal entendue, ont voulu conserver la mémoire de ceux qui les avoient gouvernés, ou qui avoient rendu quelque service considérable à eux ou à leur patrie, en quoi ils seroient encore excusables s'ils ne s'étoient pas portés jusqu'à leur donner le nom de dieux sans faire attention à leur qualité de mortels. Eusèbe ajoute que ceux qui sont venus depuis, ayant eu honte d'une erreur si grossière de leurs ancêtres, pour se délivrer des difficultés qu'on formoit contre une impiété si révoltante, ont inventé cette nouvelle théologie qui tourne tout en figures et en mystères, et veut nous faire croire que sous le nom de leurs dieux on ne doit pas entendre des hom-

[1] *Protreptic.* — [2] *Prép. Ev.*, l. II, c. 5. — [3] *Advers. Gentes*, l. VI. — [4] *Contra Julian.*

mes qui vivoient autrefois, mais les causes naturelles des grands effets que nous remarquons dans la nature, causés par le soleil, la terre, l'air, les vents, etc. La fameuse tour bâtie par Bélus à Babylonne, et qui passoit pour une merveille du monde, n'étoit que le tombeau de Bélus même, comme le remarque Strabon [1]. Quant aux temples des Romains, Prudence dit en général que tous les temples qu'il y a dans Rome sont autant de tombeaux de héros.

Et tot templa deûm Romæ quot in urbe sepulchra
Heroum numerare licet [2]. . . . .

On peut assurer la même chose des temples de l'Egypte; il n'y en avoit peut-être aucun où il n'y eût quelques tombeaux des dieux ou des animaux sacrés. Hérodote et Diodorent parlent de ces tombeaux; mais le premier [3] ne s'explique pas clairement à ce sujet, parce qu'il y croyoit du mystère qu'il n'étoit pas permis de révéler.

Nulle connoissance certaine d'aucun temple antérieur au temps de Moïse.

De tout ce qui a été dit jusqu'ici il est aisé de conclure que tous les temples dont nous avons une connoissance certaine sont postérieurs au temps de Moïse; mais la chose souffre encore quelque doute pour l'Egypte, parce qu'on ne sait pas si véritablement Phoronée est le premier qui en ait bâti en ce pays, et que d'ailleurs le temps du règne de ce prince est encore très-peu assuré; pour tous les autres temples de la Chaldée, de la Syrie, de la Phénicie, de la Grèce, des îles de l'Italie et des peuples qu'on appeloit barbares, il est certain qu'ils n'ont existé que depuis Moïse. Quand on avoueroit que Deucalion est fondateur du temple de la déesse de Syrie, cela n'iroit pas avant Moïse, en mettant, comme nous le faisons, le déluge de Deucalion vers le temps de la sortie des Israélites de l'Egypte. Le fameux temple de Bélus à Babylone, dont on verra la description ci-après, subsistoit avant Nabuchodonosor, mais on ne sait pas au vrai qui l'avoit fait bâtir; quelques-uns l'attribuent à Sémiramis, mais on convient qu'il est de beaucoup postérieur à Moïse. Jupiter et les autres dieux ses contemporains ou ses enfans, comme Eacus fondateur des temples de la Grèce, sont environ cent ans après Moïse. Janus étoit contemporain de Saturne, père de Jupiter. Le temple d'Her-

[1] Liv. XVI, au commencement. — [2] *Contra Symmach.*, l. I. — [3] Hérodote, liv. II, c. 170.

cule de Tyr ne peut être avant Moïse, puisque la ville même n'a été fondée qu'après sa mort. Quant aux autres temples de la Phénicie et des Philistins on ne peut en rien dire de bien certain, parce qu'on ne connoît ni leurs fondateurs ni en quel temps ils ont été construits. Strabon[1] parle d'un temple fameux dans la Colchide, dédié à la déesse Leucothéa par Phryxus; mais ce héros n'aborda dans ce pays que quelque temps avant les Argonautes: or les Argonautes n'entreprirent le voyage de la toison d'or que vers le temps du gouvernement de Gédéon[2]. Ovide[3] décrit l'ancien temple de Diane la Taurique, où l'on adoroit une statue qu'on croyoit être tombée du ciel; Iphigénie y étoit prêtresse lorsque son frère Oreste avec son ami Pylade y arrivèrent: mais Oreste et Iphigénie sont postérieurs au siége de Troie, et quand on mettroit la fondation de ce temple deux cents ans auparavant, cela n'iroit pas jusqu'à la mort de Moïse. Ainsi nous pouvons assurer que nous ne connoissons aucun temple avant ce législateur.

Forme et situation des anciens temples. Forme des temples d'Egypte.

Il est bon d'examiner à présent quelle étoit la forme et la situation des anciens temples, pour les comparer à celui que Salomon bâtit au Seigneur dans Jérusalem. Voici l'idée que Strabon[4] nous donne de ceux de l'Egypte. On trouve d'abord une grande place pavée, large d'un demi-arpent et longue de trois ou quatre fois autant. De là on entre dans un grand vestibule, puis dans un autre, et enfin dans un troisième, après quoi l'on rencontre un vaste parvis, qui est devant le temple. Au fond de ce parvis est un bâtiment d'une grandeur médiocre, qui est le temple proprement dit; il n'y a aucune statue, ou s'il y en a ce sont des figures de quelques animaux sacrés et adorés par les Egyptiens. « Aussi rien ne paroît plus auguste ni plus majestueux que les bois sacrés, les parvis, les portiques, les cours qui accompagnent ces temples; les cérémonies y sont mystérieuses, les ministres y paroissent avec une gravité imposante; mais on voit avec surprise que les dieux qu'on y adore sont un chat, un chien, un singe, un bouc, un crocodile. » Saint Clément d'Alexandrie[5] nous dépeint de même les temples

[1] Liv. xi. — [2] Cette époque est à peu près la même soit que l'on suive le système d'Ussérius, qui ne fait durer le gouvernement de Gédéon que depuis l'an 1245 avant l'ère chrétienne jusqu'à l'an 1236, soit que l'on suive le système de Marsham, qui le fait durer depuis l'an 1239 jusqu'à l'an 1199. — [3] *De Ponto*, l. iii, el. 2. — [4] Liv. xvii. Voyez aussi Hérodote, l. ii. — [5] *Pædagog.*, l. iii, c. 2: Αἴλουρος δὲ, ἢ κροκόδειλος, ἢ αὐτόχθων ὄφις, ἤ τι

de l'Egypte : il dit qu'ils sont remarquables par les bois, les parvis, les portiques qui les embellissent ; les parvis et les vestibules sont ornés de colonnades magnifiques ; les murailles sont revêtues de pierres rares et précieuses ; les dedans du temple sont tout brillans d'or et d'argent, et de ce riche métal qu'on appeloit *electrum*; les lieux les plus secrets sont fermés par des tentures de tapisseries toutes tissues d'or : mais lorsque vous demandez à entrer dans ce lieu sacré pour y adorer la divinité du lieu, un prêtre lève gravement les voiles, et vous montre un chat, ou un crocodile, ou un serpent apprivoisé qui se roule sur un riche tapis de pourpre.

Osymandyas, roi d'Egypte, voulant conserver la mémoire de ses grandes actions, fit construire un temple ou un monument d'une magnificence extraordinaire ; et voici ce que nous en apprenons de Diodore de Sicile[1] : Le bâtiment avoit dix stades en carré. La première avenue, bâtie d'une pierre de diverses couleurs, avoit deux arpens de long et quarante-cinq coudées de haut. On rencontroit en entrant une cour de quatre arpens en carré, toute environnée de galeries couvertes, et soutenues de colonnes d'une seule pierre chacune, hautes de seize coudées, et travaillées en forme d'animaux, selon le goût et la manière antique. De cette cour on entroit dans une autre de même étendue que la première, mais plus enrichie de sculptures et ornée de colonnes plus riches et plus belles : on y remarquoit des statues colossales, et la description de la guerre d'Osymandyas contre les Bactriens. Au fond de cette place étoit un temple, où l'on avoit représenté en sculpture, sur du bois, une assemblée de juges, ayant au milieu d'eux le président avec l'image de la vérité pendue à son cou. Au sortir de là on voyoit un grand bâtiment de la même manière que les autres, qui régnoit sur une grande cour ornée de colonnes et de galeries. Plus loin étoit la bibliothèque avec cette inscription : *La médecine de l'âme.* Derrière la bibliothèque il y avoit un temple, où l'on comptoit jusqu'à vingt lits de Jupiter et de Junon, et la statue du roi fondateur de ce magnifique édifice.

τοιοῦτον θηρίον, ἀνάξιον μὲν τοῦ νεὼ, χηραμοῦ δὲ ἢ φωλεοῦ ἢ βορβόρου ἀντάξιον· ὁ θεὸς Αἰγυπτίων ἐπὶ στρωμνῆς ἁλουργῆς καταφαίνεται κυλιόμενον θηρίον.

[1] Liv. 2, ch. 1.

Hérodote[1] nous donne plusieurs descriptions des temples de l'Egypte, par exemple de ceux de Latone, de Vulcain, de Minerve, de Diane; mais elles n'ont rien de différent de celles qu'on vient de voir. Nous n'en rapporterons plus qu'un, qui est le Sérapium d'Alexandrie, lequel subsistoit encore du temps de Théodose-le-Grand, qui le fit donner aux chrétiens. Voici comme en parle Rufin[2] : Ce temple étoit élevé sur une vaste plate-forme, faite de la main des hommes et avec des travaux extraordinaires; on montoit par plus de cent degrés de pierres sur cette plate-forme, soutenue par des arcades et des voûtes souterraines, servant à différens usages secrets du temple. Cet édifice étoit placé au milieu de tout l'espace, et environné de tous côtés par de grands et magnifiques portiques carrés, et par plusieurs rangs de bâtimens où demeuroient les ministres du temple. Rien n'égaloit la beauté et la magnificence de l'extérieur et de l'intérieur de ce lieu : le dehors étoit orné de colonnes des marbres les plus précieux, le dedans entièrement revêtu d'or, d'argent et d'airain, non séparément et par divers espaces, mais partout, en sorte que l'or étoit au-dessous, l'argent par-dessus, et l'airain couvroit l'un et l'autre; ainsi ce qu'il y avoit de plus riche et de plus précieux étoit ce qui paroissoit le moins. C'est dans ce Sérapium qu'étoit la fameuse bibliothèque des Ptolémées. Le temple étoit sombre, comme presque tous ceux de l'antiquité; il ne prenoit du jour que par un petit trou qui étoit du côté de l'orient, de manière que le soleil venant à se lever envoyoit ses rayons sur la bouche de l'idole, placée vis-à-vis au fond de ce temple. On voit par cette description que ce bâtiment étoit d'une architecture grecque, et d'un goût assez différent des anciens édifices Egyptiens : aussi étoit-ce l'ouvrage des Ptolémées.

Il faut joindre aux temple de l'Egypte celui de Jupiter Ammon à cause du voisinage et de la ressemblance. Il étoit au milieu du bois[3] consacré à ce dieu, et servoit de forteresse aux peuples des environs. Trois grands murs formoient son enceinte; dans la première on voyoit un ancien palais où demeuroient autrefois les rois du pays; dans la seconde étoient les demeures des femmes et des enfans de ces princes, et le temple et l'oracle d'Ammon; enfin dans la dernière

[1] Liv. II, c. 138, 155, 170, 175, 176. — [2] *Hist.*, l. II, c. 22. — [3] Voyez Q.-Curce, l. IV.

cour étoient les logemens des gardes et des soldats du prince.

Forme des temples de Syrie et d'Arabie.

Les temples de la Syrie et de l'Arabie étoient de même goût que ceux de l'Egypte. Les anciens Arabes n'avoient point de temples, non plus que la plupart des autres peuples. Maxime de Tyr [1] assure avoir vu le dieu que ces peuples adoroient, lequel étoit une pierre carrée. Mais Diodore de Sicile [2] nous donne une autre idée de la majesté des temples des Arabes et de leurs dieux. Voici la description qu'il fait du temple de Jupiter Triphyle, situé dans l'île Panchée : Cet édifice est au milieu d'une campagne fertile et agréable, toute remplie d'arbres fruitiers et de bois de haute futaie; le temple est vénérable par son antiquité, et digne d'admiration par ses richesses, sa magnificence et sa belle situation. Son étendue est de deux arpens en carré. Il est bâti de pierres blanches, et soutenu de grandes colonnes toutes travaillées en sculpture. Les statues des dieux qu'on y voit ne sont pas moins remarquables par leur grandeur que par la beauté de l'ouvrage. Les prêtres qui servent dans ce temple ont leur demeure tout autour. Auprès du temple il y a un cirque long de quatre stades et large d'un arpent; aux deux côtés de ce cirque on voit de grandes statues de bronze sur des bases carrées. Voilà quel étoit ce temple magnifique.

Les anciens nous parlent souvent du temple d'Ascalon et de celui d'Hercule de Tyr, mais nous n'en trouvons aucune description exacte et fidèle. L'Ecriture dit aussi quelque chose du temple de Dagon à Gaza, ville des Philistins [3], mais elle ne nous en donne point la figure; seulement dans l'histoire de Samson on entrevoit qu'il devoit être de la forme de ceux de l'Egypte, qu'il avoit par-devant une grande cour avec des portiques soutenus de colonnes puisque le peuple qui étoit accouru pour voir Samson se tenoit non-seulement sous les portiques, mais encore sur les toits qui couvroient le temple et les galeries. Tout l'édifice du temple étoit appuyé sur deux colonnes placées au milieu, et dont la chute entraîna tout l'édifice. Ceux à qui il paroîtra surprenant qu'un temple ait pu se soutenir sur deux colonnes pourront remarquer qu'on a vu le théâtre de Rome soutenu sur un seul pivot, et l'amphithéâtre sur deux :

[1] *Dissert.* 38. — [2] Liv. VI, c. 10. — [3] *Judic.* XVI. 25, *sq.* : « *Ambas columnas.* (L'hébreu ajoute *medias.*) *quibus innitebatur, domus,* » *etc.*

Ecce populus Romanus universus, dit Pline, *duobus navigiis impositus, binis cardinibus sustinetur* [1].

Nous ne devons point oublier ici le temple de la ville de Hiérapolis, dédié à la déesse de Syrie, lequel étoit un des plus célèbres de tout l'Orient. Il est situé, dit Lucien [2], sur une petite éminence, et fermé d'un double mur, au milieu de la ville de Hiérapolis. Les parvis du temple s'étendent du côté du nord, et ont environ cent toises de longueur. Le temple est tourné du côté de l'orient, de même que les temples de l'Ionie. Il est bâti sur un terrain élevé de deux pas, et on y monte par quelques degrés. Le vestibule en est admirable. Les portes sont d'or, et le temple est tout brillant de ce métal. Au fond du temple il y a une espèce de chambre, où l'on monte un peu; elle est toujours ouverte, et on ne la ferme jamais; mais il n'y a que les prêtres qui osent entrer dans ce temple intérieur; encore n'y entrent-ils pas tous indifféremment. On voit dans ce lieu sacré deux statues d'or, l'une de Junon et l'autre de Jupiter, auxquels ils donnent d'autres noms; celle de Junon est assise sur des lions, et celle de Jupiter sur des taureaux. Entre ces deux idoles il y en a une troisième, qui ne ressemble à aucune divinité particulière, mais qui a quelque chose de toutes. Les Assyriens ne lui donnent que le nom général de la Statue ou de la Figure [3]. En entrant dans le temple à la gauche on remarque un trône vide; c'est celui du soleil : ils disent que cet astre est assez connu, sans qu'il soit besoin de le représenter. Après cela on voit le trône d'Apollon, qui est représenté autrement parmi eux que chez les Grecs : on le dépeint couvert d'habits et avec de la barbe, au lieu que pour l'ordinaire il est nu et sans barbe. Voilà quel étoit le fameux temple de la déesse de Syrie.

Forme du temple de Bélus à Babylone.

Celui de Bélus à Babylone étoit d'un goût assez différent de tous ceux que nous avons décrits jusqu'ici. Hérodote [4] dit qu'il étoit de figure carrée, ayant deux stades (ou deux cent cinquante pas) en tous sens. Au milieu de cet espace s'élevoit une tour dont la base avoit une stade en carré. Cette tour étoit composée de huit tours l'une sur l'autre. Dans la plus haute et la dernière on voyoit un temple avec un lit magnifique et une table d'or, mais aucune statue. Dans la première tour, qui étoit au plain-pied du portique, il y avoit une figure d'or de Jupiter assis, haute de douze cou-

[1] *Hist. Nat.*, l. XXXVI, c. 15. — [2] *De Deâ Syrâ.* — [3] Σημεῖον. — [4] L. I, ch. 181-182.

dées. On y voyoit aussi une grande table d'or, dont le siége et le marchepied étoient du même métal. Au-devant étoient un autel d'or, et un autre bien plus grand pour y offrir des sacrifices parfaits ou des victimes de gros animaux. Les Perses, qui n'ont ni temple ni statues, s'étant rendus maîtres de Babylone, avoient détruit ce temple et en avoient enlevé toutes les richesses. Hérodote et Arrien assurent que ce fut Xerxès qui démolit cet excellent ouvrage. Alexandre-le-Grand voulut le rétablir, et l'on assure qu'il y fit travailler; mais la mort l'empêcha de l'achever [1].

Diodore [2] en parle d'une manière assez différente de ce qu'on vient de voir. Il veut que ce soit Sémiramis qui l'ait fait bâtir. Il remarque qu'aucun auteur n'en a marqué la véritable hauteur; mais elle étoit si grande que les Chaldéens faisoient de dessus son sommet leurs observations astronomiques vers l'orient et l'occident. Au plus haut du temple on voyoit trois statues d'or, l'une de Jupiter, l'autre de Junon et la troisième d'Opis. Celles de Jupiter et d'Opis étoient du poids de mille talens babyloniens. On voyoit encore du temps de Diodore la statue de Jupiter, haute de quarante pieds. Celle d'Opis étoit assise sur un trône d'or, ayant deux lions à ses genoux, et auprès d'eux des serpens d'argent d'une grandeur démesurée. La statue de Junon pesoit huit cents talens; elle tenoit de la main droite la tête d'un serpent et de la gauche un sceptre de pierre. Il y avoit devant ces trois divinités une table d'or, longue de quarante pieds et large de douze, du poids de cinq cents talens. Elle étoit commune à ces trois dieux, de même que deux grandes coupes en forme de navires, deux vases propres à brûler des odeurs, et trois tasses, dont l'une, qui étoit consacrée à Jupiter, pesoit douze cents talens.

Forme du temple de Diane à Ephèse.

Le temple de Diane d'Ephèse est sans contredit un des plus magnifiques que l'antiquité ait élevés. L'architecture n'en étoit ni égyptienne ni syrienne. Il avoit au-dehors deux ailes de chaque côté, c'est-à-dire deux rangs de colonnes tout autour, et huit de profondeur aux faces de devant et de derrière [3]. La longueur du temple étoit de quatre cent vingt-cinq pieds sur deux cent vingt de largeur. Cent vingt-sept rois y avoient donné autant de colonnes, dont chacune étoit haute de soixante pieds. Il y en avoit trente-six enrichies d'ouvrages. Ses portes étoient de cyprès,

[1] Arrien, l. III et VII; et Strabon, l. XVI. — [2] Liv. III, c. 10. — [3] Vitruve, l. III, c. 10.

bois qui ne change point et est toujours luisant. Pline dit qu'on le trempa quatre ans dans la colle. Toute la charpente étoit de cèdre, et on montoit jusqu'au haut par un escalier fait d'un cep de vigne, apporté de Chypre. Il seroit impossible de faire une description détaillée des riches et rares ornemens de ce fameux temple. Il fut achevé en deux cent vingt ans, aux frais communs de toute l'Asie.

Les temples des Grecs avoient quelques proportions avec celui qu'on vient de décrire, au moins quant à la forme : pour l'ordinaire ils étoient environnés de galeries couvertes ou de colonnades, qui régnoient tout autour; les uns n'avoient qu'un simple rang de colonnes et une simple galerie, d'autres en avoient deux rangs.

Situation des anciens temples.

Quoique la disposition des temples n'ait jamais été parfaitement uniforme parmi les divers peuples, il y avoit pourtant certaines règles qui s'observoient le plus souvent. Nous voyons par ce que les historiens nous disent des temples de l'Égypte qu'ordinairemeut l'entrée regardoit l'orient, et que par conséquent le temple ou le sanctuaire étoit à l'occident. Le portique du temple de Vulcain, bâti par Asychis, roi d'Égypte, regardoit l'orient [1]. Celui du temple de Memphis, construit par Psamméticus, étoit dans la même situation au rapport de Diodore de Sicile [2]. Porphyre [3] et quelques autres remarquent que telle étoit la construction de presque tous les anciens temples. L'entrée étoit à l'orient, et ceux qui y prioient regardoient l'occident. Le temple de la déesse de Syrie ressembloit en cela à tous ceux dont nous venons de parler.

Mais cet usage changea insensiblement, selon la remarque d'Hyginus [4], affranchi d'Auguste. On mit l'entrée des temples du côté du couchant, et la figure de la divinité au fond du temple à l'orient, de manière que ceux qui entroient dans le lieu saint et secret regardoient l'orient. De là vient que Vitruve [5] dit que, lorsqu'on bâtit des temples, il faut que la statue qui est au fond du temple soit tournée

[1] Hérodote, l. II, c. 136. — [2] Liv. I. — [3] *De Antro Nympharum.* Denys de Thrace, *De Pharis.*, l. III, dans Spencer, *De Legib. ritual.*, l. III, c. 2. *Dissert.* 6, *sect.* 4. — [4] *De agrorum limitib. constituendis*, l. I : « *Antiqui architecti in occidentem templa spectare rectè scripserunt; postea placuit omnem religionem eò convertere ex quâ parte cœli terra illuminatur.* » — [5] *De Architecturâ*, l. IV, c. 5. « *Signum quod erit in cellâ collocatum spectet ad vespertinam cœli regionem, uti qui adierint ad aram, immolantes aut sacrificia facientes, spectent ad partem cœli orientis et simulachrum quod erit in æde,.... ipsaque simulachra videantur ex oriente contueri supplicantes.* »

du côté de l'occident, afin que ceux qui viennent lui offrir des sacrifices regardent vers l'orient et vers la statue, et que la statue paroisse se lever et les regarder de l'orient. Cette disposition paroît dans nos anciens temples et dans nos anciennes églises, qui presque toutes sont tournées vers l'orient, ayant leur ouverture à l'occident, en sorte que ceux qui regardent l'autel et le sanctuaire ont le visage tourné vers l'orient. Et l'antiquité de cet usage se voit encore par l'habitude où étoient les anciens chrétiens de se tourner vers le levant pour prier, ce qui donna lieu aux païens de les accuser d'adorer le soleil.

Ne voyant rien de plus ancien que cette tradition dans l'Eglise d'Occident [1], nous sommes portés à croire qu'elle vient de plus loin, et que les gentils convertis au christianisme conservèrent cette coutume, et la firent passer des temples de leurs idoles dans leurs Eglises; et ce qui fortifie encore davantage cette opinion c'est que cet usage est contraire à celui des Juifs, auquel il étoit naturel que les apôtres se conformassent et fissent conformer les fidèles s'ils n'eussent trouvé une coutume contraire, qu'ils ne crurent pas devoir changer.

Il n'en est pas de même des églises d'Orient : elles se conformèrent à la pratique des Juifs, et suivirent les règles anciennes de l'architecture des temples de l'Egypte et de la Syrie, en mettant la porte du côté de l'orient et l'autel au fond de l'église du côté de l'occident. C'est ce qui paroît dans l'église de Tyr, dont Eusèbe de Césarée donne la description [2], et dans les autres qu'on voit dans la suite au même pays. Elles sont toutes bâties à peu près sur le même modèle, et il y a apparence que cela venoit d'une tradition plus ancienne. Voici donc quelle étoit cette église de Tyr : Une grande enceinte de murailles renfermoit tout le lieu saint, dont l'entrée étoit un grand portail tourné à l'orient, et si élevé qu'il paroissoit de fort loin. On entroit d'abord dans une grande cour carrée, environnée de quatre galeries, soutenues de colonnes. Au milieu de la cour et vis-à-vis de l'entrée de l'église étoient des fontaines, qui donnoient

[1] Tous les juifs d'Occident se tournent en priant vers l'orient. Mais pour n'avoir pas l'air d'adorer le soleil ils doivent se détourner tant soit peu vers l'ouest ou vers le nord. Les rabbins promettent les richesses à ceux qui se détournent vers l'ouest et la sagesse à ceux qui se détournent vers le nord. Il est extrêmement rare qu'un juif se détourne vers ce dernier côté. Voy. Talmud, traité *Berahkhot*, fol. 30 recto et R. Jos. Karo, *Orahh-khayim*, n° 94. — [2] *Hist. Eccl.*, l. x, c. 4.

de l'eau en abondance, afin qu'on pût se laver avant d'entrer. Le portail de l'église, ouvert aussi du côté de l'orient, avoit trois grandes portes; mais celle du milieu étoit beaucoup plus grande que les deux autres. Ses battans étoient de cuivre, avec des liaisons de fer, ornés de sculptures. Par cette principale porte on entroit dans la nef, et par les deux autres dans les bas côtés de la basilique. Au fond on voyoit des trônes élevés pour l'évêque et pour les prêtres assis avec lui en demi-cercle autour de l'autel, qui étoit vers le milieu de cet espace. Le sanctuaire étoit séparé du reste de l'église et fermé au peuple par des balustrades ou des treillis de bois, avec une très-belle sculpture. Voilà quelle étoit la disposition ordinaire des églises des chrétiens d'Orient.

Mais en cela, comme en toute autre chose, il ne faut pas s'imaginer que les règles aient été tellement fixes et uniformes qu'on ne s'en éloignât jamais. On s'y conformoit pour l'ordinaire et lorsqu'il n'y avoit point de raison d'en agir autrement; car Vitruve nous dit[1] que, si le terrain n'étoit pas libre et dégagé, on bâtissoit le temple de manière que du lieu où il étoit on pût voir la plus grande partie des murailles de la ville; si l'on avoit à bâtir sur un fleuve, le temple regardoit le lit du fleuve, et l'entrée s'en prenoit de ce côté-là; (c'est ainsi qu'en Egypte, où l'on construisoit ordinairement les temples sur le Nil, ils étoient placés de telle sorte que l'entrée regardoit toujours du côté de ce fleuve : ainsi ceux qui étoient sur son bord oriental regardoient l'occident, et avoient leur fond à l'orient; ceux au contraire qui étoient placés sur son rivage occidental regardoient l'orient, et avoient leur fond à l'occident;) enfin, si l'on bâtissoit le long des rues, on faisoit en sorte que l'entrée du temple fût sur la rue, et que les passans pussent voir au dedans de l'édifice et le saluer en passant. Voilà ce ce que dit Vitruve sur cela. Le scoliaste de Pindare donne en général cette règle pour la situation où l'on se mettoit en priant les dieux : « En adorant les grands dieux on se tournoit vers l'orient, et en vénérant les héros on regardoit l'occident. »

Architecture des anciens temples.

La forme et l'architecture des temples étoient encore différentes suivant la nature et les qualités des dieux qu'on

[1] Liv. IV, c. 5. « *Sin autem loci natura interpellaverit, tunc convertendæ sunt earum ædium constitutiones, uti quam plurima pars mœnium e templis deorum conspiciatur; item si secundùm flumina ædes sacræ fiant, ita ùt in Ægypto circa Nilum, ad fluminis ripas videantur spectare debere,* » etc.

y adoroit. Les temples de Jupiter étoient pour l'ordinaire plus longs que larges; assez souvent ils étoient découverts [1]; et on les faisoit fort hauts pour montrer la grandeur et l'élévation de ce dieu par-dessus tous les autres. Les temples dédiés au ciel, au soleil, à la lune, à la foudre, étoient aussi ordinairement découverts, à cause de la lumière qui accompagne toutes ces choses : c'est apparemment pour cette même raison que les Israélites ont quelquefois adoré le soleil, la lune et les astres sur les toits [2]. Les temples de Cérès, de Vesta, du soleil, de Bacchus et des autres dieux, lesquels ont du rapport à la terre, qui est ronde, étoient aussi ronds, ou à six, sept ou huit faces. Ceux de Janus étoient ordinairement carrés. Pluton et les dieux infernaux avoient le plus souvent leurs temples dans des lieux profonds ou dans des voûtes souterraines, et leurs autels creusés dans la terre. — Les temples des dieux tutélaires des villes étoient dans l'endroit de la ville le plus élevé, comme il paroît dans les temples de Troie, de Minerve à Athènes, du Capitole à Rome. Les dieux qui présidoient aux arts, à la vertu, à la paix, avoient leurs temples dans les endroits de la ville les plus peuplés. Ceux de Mercure, d'Isis et de Sérapis étoient dans le marché. Les divinités dont le pouvoir ne s'étendoit que sur les plaisirs, comme Vénus, ou sur la guerre, comme Mars et Bellone, ou sur les feux et les incendies, comme Vulcain, se plaçoient hors des villes. Les temples de Neptune étoient sur la mer; ceux d'Esculape dans les plus beaux endroits de la ville ou des campagnes [3]; ceux de Mercure dans le marché; ceux d'Apollon et de Bacchus contigus au théâtre; ceux d'Hercule auprès du Cirque; ceux de Cérès à la campagne, à cause de la souveraine pureté que ses temples demandent [4].

Vitruve [5] veut aussi que les temples de Mars, de Minerve et d'Hercule, et autres divinités puissantes et guerrières, soient d'ordre dorique, comme le plus massif et le plus

[1] Vitruve, l. 1, c. 2 : « *Jovi, fulguri, et cœlo, et soli, et lunæ ædificia sub dio hypæthraque constituentur; horum enim deorum et species et effectus in aperto mundo atque lucenti præsentes videmus.* » — [2] *Sophon.* 1. 5 : « *Eos qui adorant super tecta militiam cœli.* » — [3] Vitruve, l. 1, c. 2. — [4] *Ibid.*, l. 11, c. 7. — [5] *Ibid.*, l. 1, c. 2 : « *Minervæ, Marti, Herculi ædes doricæ fient, his enim diis propter virtutem sine deliciis ædificia constitui decet; Veneri, Floræ, Proserpinæ, fontium Nymphis, corinthio genere constitutæ aptas videbuntur habere proprietates, quod his diis propter teneritatem graciliora et florida foliisque et volutis ornata opera facta augere videbuntur justum decorem; Junoni, Dianæ, Libero patri, cæterisque diis qui eâdem sunt similitudine, si ædes ionicæ construentur, habita erit ratio mediocritatis;* » etc.

simple; on donnoit l'ordre corinthien à Vénus, à Flore, à Proserpine, aux nymphes et autres semblables déesses, comme le plus riche et le plus délicat; on bâtissoit des temples de Junon, de Diane, de Liber, suivant l'ordre ionique, qui tient le milieu entre le dorique et le corinthien pour l'ornement et la délicatesse. Il n'y avoit d'ordinaire qu'une porte aux temples; et lorsqu'ils étoient couverts l'autel étoit à l'air devant cette porte, comme nous le voyons dans le temple du Seigneur à Jérusalem.

Les auteurs grecs nous décrivent certains temples qui n'étoient que de simples colonnades, ou des enclos environnés et soutenus de colonnes tout autour, en sorte que de tous côtés on pouvoit entrer dans le temple. Pausanias [1] parle d'un temple de cette espèce dédié à Junon, et bâti sur le chemin de Phalère à Athènes. Il en décrit encore un autre, qui étoit dans la place de la ville d'Elée, sans parois ou sans cloison [2]. On parle d'une église moderne à Athènes, dédiée à Jésus Crucifié, qui est sans murailles, et toute soutenue et environnée de colonnes [3]. Vitruve décrit aussi quelques temples qui avoient une double entrée par-devant et par le fond [4]. Tel étoit celui de Jupiter Olympien dans Athènes, et dont on n'avoit, dit cet auteur, aucun exemple dans Rome. Telle est aujourd'hui la belle église des Invalides à Paris.

Description du temple de Jérusalem bâti par Salomon.

Si l'on compare à présent la structure des anciens temples des Egyptiens et des Syriens avec celle du temple de Jérusalem bâti par Salomon, on y remarquera sans doute un grand nombre de traits ressemblans. Nous décrirons ici ce temple en peu de mots, suivant l'idée que nous en donne le texte des livres des Rois et des Paralipomènes comparé au texte d'Ezéchiel. La description que l'on en trouve dans Josèphe est assez différente de celle que l'on verra ici, parce que cet historien décrit le temple bâti par Hérode : or ce temple étoit d'une autre architecture et plus vaste que celui de Salomon ou celui qui avoit été bâti au retour de la captivité, quoique celui de Salomon les surpassât l'un et l'autre en richesses; ces murs prodigieux qui enveloppoient toute la montagne du temple depuis le pied jusqu'au sommet, et qui en soutenoient les terres, étoient un ouvrage nouveau et bien postérieur à Salomon [5]. Avant la captivité,

[1] *Attic.* — [2] *Id.*, *Eliac.* — [3] *Palæograph. Græc.*, l. II, c. 4. — [4] Vitruve, l. III, c. 1, sur la fin. — [5] Josèphe, *De Bello Jud.*, l. VI, c. 14.

il n'est point parlé bien expressément du parvis des gentils[1]. Ce que les rabbins nous content de la destination particulière des divers appartemens du temple, de la forme des salles et des autres particularités, et qui ne se trouve ni dans Ezéchiel ni dans d'autres endroits de l'Ecriture, n'étant fondé que sur leur propre imagination, n'est pas plus certain que tant d'autres choses qui nous viennent de la même source. Enfin le plan qui nous a été donné par Villalpand est trop grand et trop magnifique; cet auteur, rempli des plus excellens modèles de l'architecture ancienne, et prévenu de la pensée que l'on ne pouvoit concevoir cet édifice ni trop somptueux ni trop bien entendu, a voulu y faire entrer toute la finesse et la régularité de l'architecture la plus achevée[2].

Le temple dont nous parlons étoit bâti sur la croupe du mont Moria, que l'on avoit aplanie pour y faire une esplanade de cinq cents coudées en carré[3]. On avoit laissé quelque pente au terrain, en sorte qu'on montoit dans les parvis par des degrés. Il y avoit quatre portes, l'une à l'orient, l'autre au septentrion, la troisième au midi et la quatrième à l'occident. Les portes du parvis du peuple à l'orient, au nord et au midi avoient leurs ouvertures vis-à-vis celle du parvis des prêtres, et conduisoient toutes devant le vestibule du lieu saint et presque vis-à-vis l'autel des holocaustes.

Le temple proprement dit, que l'on considéroit comme le palais ou la maison de Dieu, étoit reculé vers le fond, et à l'occident du parvis des prêtres. Il s'ouvroit à l'orient, et ceux qui venoient prier devant ce lieu saint avoient le visage tourné à l'occident. Il étoit partagé en trois parties principales, le sanctuaire, le saint et le vestibule : le sanctuaire étoit carré, ayant vingt coudées en tous sens; le saint avoit vingt coudées de large, quarante de long et vingt de haut; le vestibule étoit oblong, large de dix coudées, haut de vingt et long d'autant. Tout cet édifice avoit soixante-dix coudées de long, vingt de large dans œuvre, et trente de haut. A côté on voyoit des appartemens de trois étages l'un sur l'autre, de cinq coudées de haut chacun. Les poutres de ces étages portoient d'un côté sur les retraites de la muraille du temple, et de l'autre entroient

[1] *Ezech.* XLV. 2. — [2] Voyez la censure que Louis Compiègne de Veil fait du temple de Villalpand dans la préface de la traduction qu'il a faite du *Traité du Temple* par Maïmonides. (*Fabrici Bibliograph. Antiquar.*, c. 9, p. 285.) — [3] *Ezech.* XLII. 16.

dans l'épaisseur du mur de dehors de ces appartemens. Le premier étage n'avoit que cinq coudées de large, et autant de haut; le second avoit cinq coudées de haut, et six de large, à cause d'une coudée que lui donnoit la retraite du mur du temple; le troisième avoit la même hauteur, mais étoit large de sept coudées pour la même raison.

Ces appartemens régnoient tout autour du temple de trois côtés, au midi, au couchant et au septentrion, de manière que tout l'édifice du temple, y compris ces ailes qui y étoient jointes, étoit un gros corps de logis, ayant soixante-dix pieds dans œuvre d'orient en occident, et ayant de largeur, y compris l'épaisseur des murailles, environ quarante coudées. La hauteur de l'édifice du milieu étoit de trente coudées, et les bas côtés n'en avoient que quinze. Au-dessus de cette hauteur de quinze coudées étoient des fenêtres qui donnoient du jour au saint et au sanctuaire. Il y avoit des escaliers à vis, pratiqués à l'extrémité de ces étages, et dans lesquels on entroit par les côtés du vestibule; c'étoit par là qu'on montoit dans les appartemens ou dans les ailes situées à côté du temple. Ces appartemens étoient à peu près dans ce temple ce qu'étoient les ailes dans ceux des Grecs; celles-ci étoient de simples portiques couverts, et soutenus de colonnes de la même hauteur que le temple; elles étoient quelquefois simples, et quelquefois doubles ou triples : dans le temple du Seigneur c'étoient trois rangs de chambres l'une sur l'autre, qui ne s'élevoient toutes ensemble qu'à la moitié de la hauteur du temple; elles donnoient beaucoup de majesté au temple, qui auroit paru trop nu sans ces accompagnemens.

Le saint étoit un lieu fermé, séparé du reste du temple, où un prêtre entroit deux fois le jour pour y offrir l'encens soir et matin, et pour y allumer ou éteindre les lampes. Le sanctuaire étoit inaccessible, même aux simples prêtres. Le grand-prêtre n'y entroit qu'une fois l'année au jour de l'expiation solennelle du peuple. Le vestibule étoit ouvert par-devant, et orné de deux massives et magnifiques colonnes de bronze, dont on peut voir la description dans l'Ecriture.

Deux vastes parvis environnoient le temple. Le parvis intérieur (ou celui des prêtres) étoit moins grand que celui d'Israël, n'ayant de contour que deux cents coudées sur chacun de ses quatre côtés en dehors; mais en dedans nous pensons que le côté qui regardoit l'occident étoit sans portiques et sans appartemens. Une simple muraille fort haute

le fermoit de ce côté-là [1], et dans les autres côtés il avoit les mêmes ornemens que le parvis d'Israël. L'un et l'autre étoient de grandes cours bien pavées, environnées de magnifiques portiques, soutenues par des colonnes d'un marbre précieux. Les logemens des prêtres, les magasins où l'on conservoit le vin, l'huile, le froment, le bois, les habits et tout ce qui servoit dans le temple, se trouvoient dans les bâtimens qui régnoient tout autour de ces portiques ou de ces parvis. On y rencontroit tout ce qui étoit nécessaire pour la beauté, pour la commodité, pour la propreté et pour la magnificence de la maison de Dieu. Ses ministres y étoient nourris, logés, vêtus d'une manière proportionnée à la grandeur du maître qu'ils y servoient.

Notre dessein n'étant pas d'entrer ici dans le détail de toutes ces choses, il nous suffit d'avoir montré la conformité qui se remarque entre les temples des peuples voisins des Juifs et le temple du Seigneur, qui ne différoit guère de ceux-là que parce qu'on y adoroit le vrai Dieu et qu'il étoit plus somptueux qu'aucun de ceux que nous connoissions dans l'antiquité. Pour le reste on y distingue, comme dans ceux des païens, un lieu saint, inaccessible et inviolable, couvert et caché, reculé au fond d'une ou plusieurs cours, environnées de péristyles, et de bâtimens pour le logement et la commodité des prêtres.

[1] Voy. Josèphe, *De Bello*, l. VI, c. 14.

AVERTISSEMENT.

A la suite de cette dissertation D. Calmet a placé dans son commentaire le plan de Jérusalem et du temple. Aux dessins de D. Calmet nous joignons ici ceux du P. Lami. Personne n'ignore avec quelle application le P. Lami avoit étudié cette matière ; la beauté de ses dessins répond à l'étendue de ses recherches, et nous avons pensé qu'ils pourroient contribuer à l'ornement de cet ouvrage. On trouvera ici les explications dont ces dessins doivent être accompagnées ; l'une est traduite du latin du P. Lami, l'autre est de D. Calmet.

EXPLICATION

DES DESSINS DU P. LAMI,

Qui représentent en six figures le plan, l'élévation et la coupe du temple et de ses dépendances sous différens aspects.

Figure première.

PLAN DU TEMPLE ET DE SES DÉPENDANCES.

(*Nota.* Pour mieux entendre toutes les parties de ce plan 1° il faut remarquer que les massifs des murs du sanctuaire sont exprimés par des hachures croisées, que ceux des bâtimens contigus sont distingués par de simples hachures, et qu'on a marqué avec de simples points les murs des chambres des premier et second étages, ainsi que les rampes et marches des escaliers par lesquels on monte du rez-de-chaussée au premier étage, du premier au second et du second à la salle haute; 2° il faut observer que les bâtimens qui sont au rez-de-chaussée du temple sont indiqués par des lettres majuscules, ceux du premier étage par des lettres romaines, ceux du second étage par des lettres italiques, et qu'enfin ceux qui sont sur les côtés du temple sont désignés par des chiffres arabes.)

A. Le saint des saints, nommé en hébreu *debir,* דביר.
B. Le saint, nommé en hébreu *hehhal*, היכל.
C. Porte par laquelle on entroit du saint dans le saint des saints.
D, D. Murs du sanctuaire.
E, E. Seize arcs-boutans qui épauloient les murs du sanctuaire de côté et d'autre.
F. Le vestibule du saint.
G, G. Le parvis des prêtres.
H. Degrés par lesquels on montoit au saint.
I, K. Colonnes que Salomon dressa à l'entrée du vestibule du saint, dont l'une fut nommée en hébreu *Jachin,* יכין, l'autre *Booz,* בעז.

L, L. Petites portes par lesquelles on entroit du vestibule dans les chambres voisines.
M, M. Quatre chambres ou salles à côté du vestibule.
N, N. Douze chambres ou salles du trésor, dans lesquelles on serroit les différens meubles du temple.
O, O. Petites cours ou espaces qui se trouvoient entre le mur du temple et celui des salles du trésor, et qui étoient destinées à recevoir l'eau de la pluie.
P, P. Petites portes par lesquelles on entroit de l'une de ces salles dans une autre.
Q, Q. Cours qui étoient devant les salles du trésor, et d'où elles tiroient leur jour.
R, R. Degrés par lesquels on descendoit de ces salles dans les cours.
S, S. Passage par lesquels les laïcs arrivoient aux degrés qui conduisoient à la salle haute.
T, T; V, V. Degrés qui conduisoient à la salle haute et aux chambres qui étoient au-dessus des salles basses.

a, a. Chambres du premier étage au-dessus des salles du trésor.
b, b. Escaliers qui conduisoient au palier *a*.

a. Palier qui conduisoit de l'escalier *b* à l'escalier *f*.
b, b. Chambres du second étage.
c, c. Petites portes par lesquelles, en passant sous l'escalier *h, h*, on parvenoit aux petites portes *d, d*.
d, d. Petites portes par lesquelles on entroit dans les chambres du second étage.
e, e. Petites portes percées dans les arcs-boutans du temple, pour entrer de suite dans les chambres du premier étage.
f, f. Degrés qui conduisoient au palier *g*.
g. Palier qui conduisoit des degrés *f, f* aux degrés *h, h*.
h, h. Degrés par lesquels on montoit au troisième étage ou à la troisième galerie, par où les Juifs entroient dans la salle haute, c'est-à-dire dans la partie la plus haute du temple.
i, i. Petites portes par lesquelles on entroit dans la galerie du troisième étage.

1, 1. Cours des cuisines, découvertes et environnées de quatre portiques, au milieu desquelles on allumoit le feu.

2, 2. Bâtimens qui environnoient ces cours, et dont les murs étoient soutenus par les colonnes formant des portiques.
3, 3. Colonnes de bois ou de pierre, qui étoient posées à distance égales l'une de l'autre et qui formoient des portiques, sur lesquelles étoient appuyés les bâtimens qui environnoient ces cours.
4, 4. Petits parvis environnés de huit salles.
5, 5. Passages et dégagemens.
6, 6. Degrés par lesquels on descendoit du parvis des prêtres dans le parvis des Israélites.
7, 7. Parvis des Israélites.
8, 8. Salles.

Figure II.

COUPE DU TEMPLE PRISE DU SEPTENTRION AU MIDI, SUR LA LARGEUR DE L'ÉDIFICE.

A. Le saint voûté en plein cintre, et ayant ses murs revêtus de lames d'or disposées en mosaïque.
B. Voile étendu devant la porte du saint.
C. Salle haute voûtée pareillement en plein cintre, et séparée du saint par un double plancher. Ses murs sont revêtus d'or, et son comble est armé de pointes de fer pour en écarter les oiseaux.
D, D. Fenêtres en abat-jour percées dans les murs, épais de six coudées.
E, E. Murs du sanctuaire.
F, F. Arcs-boutans qui épaulent les murs du temple.
G, G. Salles ou chambres du trésor, étant au rez-de-chaussée du temple, et larges dans œuvre de quinze coudées.
H, H. Chambres du premier étage, larges de dix coudées, les cinq autres coudées étant occupées par une galerie L.
I, I. Chambres du second étage, larges de cinq coudées, les cinq autres coudées étant de même occupées par une galerie M.
K, K. Petit espace destiné à recevoir les eaux des combles.
L, L. Galerie ou terrasse qui environnoit les chambres du premier étage.
M, M. Galerie par où l'on entroit dans les chambres du second étage.
N, N. Galerie par où l'on entroit dans la salle haute.
O, O. Cours qui étoient devant les salles du trésor.

P, P, Degrés par lesquels on descendoit des salles du trésor dans les cours.

Q, Q. Passages par lesquels les laïcs arrivoient aux degrés qui conduisoient à la salle haute.

R, R. Les cours des cuisines.

S, S. Portiques.

T, T. Colonnes sur lesquelles étoient portés les murs des chambres qui environnoient ces cours.

V, V. Chambres qui environnoient ces cours, et qui formoient deux étages.

Figure III.

VUE OU ÉLÉVATION DU TEMPLE DU CÔTÉ DE L'OCCIDENT.

A. Façade postérieure du temple.

B. Degrés par lesquels on montoit à la salle haute, et aux chambres qui étoient au-dessus des salles basses.

C, C. Murs de face des salles du trésor et des autres chambres du temple.

1, 1; 2, 2. Escaliers marqués par des points parce que les murs empêchent de les voir. — Ces escaliers conduisoient au palier ou à la galerie du premier étage.

3, 3. Galerie du premier étage. — Cette galerie conduisoit aux chambres qui étoient au-dessus des salles du trésor, et aux degrés par lesquels on montoit à la salle haute.

4, 4. Degrés qui conduisoient de la galerie du premier étage au premier palier.

5. Premier palier, duquel on montoit au second, et par où on alloit aux galeries du second étage, D, D.

6, 6. Petites portes par lesquelles on passoit pour aller dans les galeries du second étage, D, D.

7. Degrés qui conduisoient du premier palier au second.

8. Second palier.

9. Degrés par lesquels on montoit du second palier aux galeries du troisième étage, F, F.

D, D. Galeries du second étage.

E, E. Deux arcs-boutans qui épauloient le côté occidental du temple.

F, F. Galeries du troisième étage, par où l'on entroit dans la salle haute.

G, G. Portes par où l'on entroit dans la galerie du troisième étage.

Figure IV.

COUPE DU TEMPLE PRISE, DE L'ORIENT A L'OCCIDENT, SUR LA LONGUEUR DE L'ÉDIFICE.

A. Intérieur du saint des saints. — Ses murs sont revêtus de lames d'or, et ornés de chérubins et de palmiers en relief de même métal.

B. Porte par laquelle on entre du saint dans le saint des saints.

C. Mur séparant le saint d'avec le saint des saints.

D. Intérieur du saint. — Ses murs sont revêtus de lames d'or, et ornés de palmiers d'or en relief.

E. Vestibule du saint. — Il est tout revêtu d'or.

F. L'une des deux colonnes d'airain qui étoient à l'entrée du vestibule.

G. Coupe du mur étant au-dessus de la porte du parvis du côté de l'orient. — Ce mur, appuyé sur les jambages de la porte du parvis, s'élevoit jusqu'à la galerie de la salle haute, et étoit formé par cinq rangs de pièces de bois très-longues et cinq rangs de pierres placées alternativement.

H. Degrés par lesquels on montoit du parvis des prêtres au vestibule du saint.

I. Partie des bâtimens qui environnoient le parvis des prêtres.

K. Partie des portiques qui environnoient le même parvis.

L. Intérieur de la salle haute.

M. Galerie qui étoit devant la porte de la salle haute.

N. Fenêtres en abat-jour par où la lumière entroit dans la salle haute.

O, O. Voûtes de la salle haute et du sanctuaire.

P. Coupe de la charpente du toit du temple.

Q. Comble du temple armé de pointes.

R. Intérieur d'une des salles du trésor du côté de l'occident.

S. Intérieur d'une des chambres du premier étage.

T, V, X. Degrés par lesquels on monte au premier palier.

Y. Paliers par lesquels on passe des degrés T, V, X, aux degrés Z, Z.

Z, Z. Degrés par lesquels on monte à la galerie du troisième étage.

Figure V.

FAÇADE DU TEMPLE DU CÔTÉ DE L'ORIENT.

A. Degrés qui conduisent au vestibule du saint.
B, C. Les deux colonnes qui furent placées par Salomon à l'entrée du vestibule du saint.
D, E. Jambages du vestibule, qui soutiennent le mur élevé sur cette porte.
F. Portes d'argent, qui fermoient l'entrée du saint.
G. Plaque d'or haute de quatre coudées, représentant une vigne chargée de pampres et de grappes.
H. Mur au-dessus de la porte du vestibule.
I. Porte de la salle haute.
K. Coupe des bâtimens qui environnent le parvis des prêtres.
L. Portique ou lieu dans lequel les laïcs s'arrêtoient lorsqu'ils venoient offrir leurs victimes.
M. Lieu où se plaçoient les chantres et tous ceux qui composoient la musique du temple.

Figure VI.

ÉLÉVATION DE L'UNE DES PARTIES LATÉRALES DU TEMPLE.

A. Vue extérieure de la salle haute du côté du septentrion.
B, C, D. Salles et chambres depuis le rez-de-chaussée jusqu'à la galerie du troisième étage.
E, F, G. Galeries ou terrasses bordées de balustrades de pierre ou de fer.
H, H. Escalier par où l'on monte aux galeries.
I, I, I. Coupe des salles et des chambres qui tiennent au sanctuaire.
K, K. Portiques et bâtimens qui environnent le parvis des prêtres.

EXPLICATION

DU PLAN DE L'ANCIENNE JÉRUSALEM

SELON LE DESSIN DE D. CALMET.

La ville de Jérusalem étoit bâtie sur deux hautes montagnes : (*Jos., De la Guerre des Juifs*, *l.* 5, *c.* 6; *Tacit.*, *Hist.*, *l.* 5.)

L'une de ces montagnes étoit au midi : c'étoit la place de Jébus ou de l'ancienne Jérusalem, prise par David sur les Jébuséens. (2 *Rois,* v, 7; *etc.*) — L'autre montagne étoit au septentrion : c'est le mont de Sion, où David bâtit une nouvelle ville, qu'il nomma Cité de David; c'est la même où étoit le temple, sur un coteau nommé Moria (2 *Rois*, v, 7. 9; 3 *Rois*, VIII, 1; 1 *Par.*, XI, 5; 2 *Par.*, v, 2; *Ps.*, XLVII, 3; *Is.*, XIV, 13.)

Le temple fut bâti sur la colline de Moria, qui faisoit partie du mont de Sion. Ce temple étoit à l'orient du palais du roi et au nord de l'ancienne Jérusalem. (*Ps.*, XLVII, 3; *Is.*, XIV, 13.

Mello étoit une vallée qui séparoit autrefois l'ancienne Jérusalem de la montagne de Sion, et qui fut comblée par David et par Salomon pour joindre les deux villes. Le palais du roi étoit, au moins en partie, sur le Mello. (3 *Rois*, IX, 15; XI, 27; *etc.*)

Le palais du roi étoit au couchant du temple. Salomon fit aussi bâtir un palais à la fille du roi d'Egypte, joignant le sien; mais on n'en sait pas précisément la situation. (3 *Rois*, IX, 24.)

Les jardins du roi ne devoient pas être loin du palais ni de la fontaine de Siloé. (4 *Rois*, XXV, 4; 2 *Esdr.*, III, 15.) Il semble que les tombeaux des rois n'étoient pas loin des jardins du roi, et même qu'ils étoient creusés dans la montagne du temple. (4 *Rois*, XXI, 18. 26.)

La seconde ville fut fermée de murailles par Manassé. (2 *Par.*, XXXIII, 14.) Il n'en est fait mention que depuis son règne. (4 *Rois,* XXII, 14; 2 *Par.*, XXXIV, 22; *Sophon.*, I, 10.)

La ville bâtie depuis les Machabées est désignée dans *Josèphe*, *De la guerre des Juifs*, *liv.* v, *ch.* 6. Il parle encore de quelques autres enceintes de murailles, que nous n'avons pas marquées parce qu'elles ne regardent pas l'ancienne histoire.

Le torrent de Cédron coule à l'orient de Jérusalem, du septentrion au midi, entre la ville au couchant et le mont des Oliviers à l'orient. C'est un assez petit ruisseau, qui n'a pas même toujours de l'eau en été.

La fontaine de Géhon ou Gihon étoit au couchant de Jérusalem. (2 *Par.*, XXXII, 30; XXXIII, 14. Comparez 3 *Rois*, I, 9, au verset 33 du même chapitre.)

La fontaine de Siloé ou du Foulon ou de Rogel, ou la

Piscine Supérieure, (car tous ces noms ne marquent qu'une même chose,) étoit à l'orient de Jérusalem, tirant au midi. Elle est célèbre dans les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament. (4 *Rois*, XVIII, 17; *Is.*, XVII, 17; VII, 3. *Josèphe*, *De la guerre des Juifs*, *l.* 6, *c.* 6.)

Le mont de Calvaire étoit au couchant de l'ancienne Jérusalem, peu éloigné de ses portes. Le saint sépulcre de notre Sauveur étoit sur la même montagne. (*S. Jean*, XIX, 41.)

La montagne des Oliviers étoit à l'orient de Jérusalem, et composée de trois coteaux, dont celui du milieu étoit le plus élevé.

La vallée d'Hennom ou des fils d'Hennom, ou de Thopheth, étoit au midi de la ville. (*Jos.*, XV, 8; XVIII, 16.) C'étoit la voirie de Jérusalem, où l'on jetoit les cadavres et les immondices. (4 *Rois*, XXIII, 10; *Is.*, XXX, 33; LXVI, 24; *Jérém.*, VII, 31. 32; XIX, 12; XXXII, 35.) C'est là que se faisoient les sacrifices de victimes humaines à Moloch. Jésus-Christ, dans le Nouveau-Testament, fait allusion à cette vallée en donnant à l'enfer le nom de Ge-Henna ou Vallée-d'Henna.

Nous trouvons plusieurs portes de Jérusalem, mais nous n'en savons pas précisément la situation. Il y a même apparence que leurs noms ont changé, et qu'on en a donné plus d'un à la même porte. Et comme il y avoit plusieurs enceintes de murailles, dont chacune avoit ses portes, il est fort probable que toutes les portes ne donnoient pas hors de la ville. — La porte de la Vallée, la porte du Fumier et la porte de la Fontaine étoient du même côté, à l'orient de la ville. (2 *Esdr.*, III, 13. 14. 15; XII, 31.) De la porte de la Vallée à la porte du Fumier il y avoit mille coudées. (2 *Esdr.*, III, 13.) — La porte d'Éphraïm, la porte Ancienne et la porte du Poisson étoient du même côté, et au couchant de la ville. (2 *Esdr.*, XII, 38.) — De la porte d'Ephraïm à la porte de l'Angle il y avoit quatre cents coudées; (4 *Rois*, XIV, 13; 2 *Par.*, XXV, 23.) — de la porte du Troupeau à la tour d'Hananéel cent coudées. (2 *Esdr.*, III, 1.) — La porte de la Fontaine donnoit sur la fontaine de Siloé, et étoit voisine des jardins du roi. (2 *Esdr.*, II, 14; III, 15; XII, 35 : *Jérém.*, LII, 7.) — La porte des Chevaux étoit à l'orient, et assez près du temple et du palais. (4 *Rois*, XI, 16; 2 *Esdr.*, III, 28; *Jérém.*, XXXI, 40.) — La porte de Benjamin étoit aussi voisine du temple. (*Jérém.*, XX, 2; XXXVII, 12; XXXVIII, 7.) — (La porte aux Poissons

se trouve aux indications suivantes : 2 *Par.*, XXXIII, 14; 2 *Esdr.*, III, 3; XII, 38; *Sophon.*, I, 10; — la porte de l'Angle : 4 *Rois*, XIV, 13; *Jérém.*, XXXI, 38; *Zach.*, XIV, 10.) — Nous n'avons pas marqué la porte du Jugement (2 *Esdr.*, III, 30.) ni la porte Première, (*Zach.*, XIV, 10.) parce que nous n'avons point de donnée pour déterminer leur place.

Pour le plan en gros et pour la disposition du terrain nous avons consulté ce que les voyageurs nous ont donné de plus fidèle et de plus exact sur la situation des montagnes, des ruisseaux et des fontaines qui subsistent encore aujourd'hui, et dont la position ne varie point; c'est sur cela que nous avons formé notre plan *.

* On trouvera ci-après la *Dissertation sur l'étendue de l'ancienne Jérusalem et de son temple, et sur les mesures hébraïques de longueur*, par d'Anville, géographe du roi, qui parut pour la première fois à Paris en 1747, in-8. La principale différence qui se remarque entre le plan de D. Calmet et celui de M. d'Anville consiste en ce que celui-met le *mont de Sion* au midi, où D. Calmet met *Jébus* ou *l'ancienne Jérusalem*; au nord-ouest il place la hauteur ou montagne que Josèphe nomme *Acra*, et au nord-est le mont de *Moria*, où étoit le temple. Il n'entre point d'ailleurs dans tous les détails que donne ici D. Calmet.

EXPLICATION ET PREUVES

DU PLAN DU TEMPLE DE SALOMON

SELON LE DESSIN DE D. CALMET.

(LA coudée hébraïque étoit de 20 pouces et $\frac{44}{89}$, mesure de Paris, c'est-à-dire presque vingt pouces et demi.)

AAAA. Première enceinte, ou mur de six cents coudées, c'est-à-dire de mille vingt-cinq pieds de roi en longueur de ses quatre côtés; (*Ezech.*, XLV, 2.) haut de six coudées, ou dix pieds trois pouces, et large d'autant. (*Ezech.*, XL, 5.)

BBBB. Parvis des gentils ou première cour, large de cinquante coudées, ou quatre-vingt-cinq pieds cinq pouces. (*Ezech.*, XLV, 2.)

CCCC. Mur extérieur du parvis d'Israël, ou enceinte de cinq cents coudées en carré, c'est-à-dire de huit cent cinquante-quatre pieds et deux pouces. Ce mur pouvoit être

haut de trente coudées depuis la première retraite, que nous prenons du niveau de la porte.

DDDD. Parvis d'Israël, de cent coudées, ou cent soixante-dix pieds dix pouces, de large. (*Ezech.*, XL, 19.)

EEEE. Mur extérieur, ou enceinte du parvis des prêtres, de deux cents coudées, ou trois cent quarante-un pieds huit pouces, en carré. Nous lui donnons trente coudées, ou cinquante-un pieds trois pouces, de haut.

FFF. Parvis des prêtres, de cent coudées, ou cent soixante-dix pieds dix pouces, en carré. (*Ezech.*, XL, 47; XLI, 14-15.)

G. Sanctuaire, de vingt coudées en carré, ou trente-quatre pieds deux pouces. (3 *Rois*, VI, 20; *Ezech.*, XLI, 4.)

H. Saint, de quarante coudées de long sur vingt de large, c'est-à-dire soixante-huit pieds quatre pouces de long sur trente-quatre pieds deux pouces de large. (*Ezech.*, XLI, 2.)

I. Vestibule, de vingt coudées de long, sur dix (ou onze, selon Ezéchiel,) de large, c'est-à-dire de trente-quatre pieds deux pouces de long sur dix-sept ou dix-neuf pieds de large. (*Ezech.*, XL, 48-49.) La longueur du vestibule est prise du septentrion au midi, au lieu que la longueur du saint est prise de l'orient à l'occident. (Voy. 3 *Rois*, VI, 2-3.) La porte du vestibule étoit de quatorze coudées [1], ou vingt-trois pieds onze pouces, de large. (*Ezech.*, XL, 48.)

K. Autel des holocaustes, de douze coudées, ou vingt pieds et demi, en carré, selon *Ezéchiel*, XLIII, 13 *et suiv.*; ou de dix coudées de haut et de vingt de long et de large, c'est-à-dire dix-sept pieds un pouce de haut et trente-quatre pieds deux pouces de long et de large, selon les *Paralipomènes*, II, IV, 1.

LLL. Mur de séparation, qui environnoit le temple et l'autel des holocaustes. L'Ecriture n'en marque pas les dimensions. Il étoit à vingt coudées des édifices du parvis des prêtres et à cinq coudées du temple. (*Ezech.*, XLI, 9-10.) Josèphe lui donne trois coudées de haut. (*Antiq.*, l. VIII, c. 2.)

M, M, M, M, M, M. Portes du parvis d'Israël et de celui des prêtres, ayant toutes les même dimensions. (Voy. *Ezech.*, XL, 6. 22-36.) Chacun des vestibules avoit cinquante coudées de long, c'est-à-dire quatre-vingt-cinq pieds et cinq pouces, autant que la profondeur des ailes, (*Ezech.*;

[1] Cette mesure est exprimée dans les Septante.

xl, 15.) et vingt-cinq coudées, ou quarante-deux pieds huit pouces et demi, de large dans œuvre; et soixante coudées de haut, c'est-à-dire cent deux pieds six pouces. (*Ezech.*, xl, 13-14.) Aux deux côtés du vestibule il y avoit trois chambres, chacune de six coudées en carré, (*Ezech.*, xl, 6.) et des séparations entre ces trois chambres, de cinq coudées d'épaisseur. (*Ezech.*, xl, 7.)

N, *N*, *N*, *N*, *N*, *N*, *N*, *N*. Galeries autour du parvis d'Israël. (Voy. *Ezech.*, xl.) Nous y mettons trente colonnes sur deux cents coudées de long, par proportion avec le nombre des colonnes données pour cent coudées de long (3 *Rois*, vii, 2-5.) au parvis du palais de Salomon.

O, *O*, *O*, *O*, *O*, *O*, *O*, *O*. Chambres ou appartemens autour du parvis d'Israël; il y en avoit trente aux deux côtés de la porte, ou quinze de chaque côté. (*Ezech.*, xl, 17.)

P, *P*, *P*, *P*. Cuisines du temple, de quarante coudées, ou soixante-huit pieds quatre pouces, de long, sur trente coudées, ou cinquante-un pieds trois pouces, de large. (*Ezech.*, xlvi, 21-24.)

Q. Porte septentrionale du parvis des prêtres, où l'on préparoit les victimes et où l'on égorgeoit les animaux pour les sacrifices. (*Ezech.*, xl, 38-39.)

R, *R*, *R*, *R*. Galeries d'autour le parvis des prêtres. (*Ezech.*, xlii, 3.)

S, *S*, *S*, *S*, *S*, *S*. Appartemens qui règnent sur le parvis des prêtres. L'aile qui étoit au midi de la porte orientale étoit pour les prêtres occupés à la garde du temple; (*Ezech.*, xl, 45.) l'aile qui étoit au nord de la même, et le retour vers la porte septentrionale, étoit destinée pour les chantres; (*Ezech.*, xl, 44.) l'aile qui étoit à l'orient de la porte méridionale étoit pour les prêtres occupés au service de l'autel; (*Ezech.*, xl, 46.) les ailes qui étoient au couchant de la porte septentrionale et de la porte méridionale comprenoient les salles où les prêtres mangeoient. (*Ezech.*, xlii, 13.)

T, *T*. Cuisines du parvis des prêtres où l'on cuisoit les viandes sanctifiées et offertes pour le péché, longues de quarante coudées, ou soixante-huit pieds quatre pouces, et larges de trente coudées, ou cinquante-un pieds trois pouces. (*Ezech.*, xlvi, 20-22. — Il ne parle que de celle du nord.)

V, *V*, *V*, *V*. Escaliers qui conduisent au parvis du peuple.

Il y avoit sept marches à chaque escalier. (*Ezech.*, XL, 22-26.)

X, X, X. Escaliers qui conduisent au parvis des prêtres. Ils étoient de huit marches chacun. (*Ezech.*, XL, 31. 34. 37.)

YY. Escalier qui conduit au vestibule du temple. Il étoit de huit marches. (*Ezech.*, XL, 49.)

a, a, a. Chambres autour du temple, au nombre de trente-trois. *Ezéchiel* XLI, 4, leur donne quatre coudées de large; mais le IIIe livre des *Rois*, VI, 5, leur donne cinq coudées au premier étage, six au second et sept au troisième.

b, b. Escaliers à vis pour aller dans les chambres qui régnoient autour du temple. (3 *Rois*, VI, 8; *Ezech.*, XLI, 7.)

c. Degrés de l'autel des holocaustes, tournés du côté de l'orient. (*Ezech.*, XLIII, 17.)

d, d, d, d. Tables de marbre qui étoient dans le portique de la porte septentrionale du parvis des prêtres, où l'on égorgeoit les victimes, où on les dépouilloit et on les coupoit. Ces tables avoient une coudée et demie de largeur et de longueur, et une coudée de hauteur. (*Ezech.*, XL, 38-42.)

Les grands murs du temple sont tous épais de six coudées, ou dix pieds trois pouces, c'est-à-dire le mur qui forme la première enceinte, le mur du parvis d'Israël, le mur du parvis des prêtres et les murs du temple; mais le mur extérieur des trente-trois chambres qui étoient autour du saint et du sanctuaire n'avoit que cinq coudées de large et quinze de haut, c'est-à-dire huit pieds six pouces et demi d'épaisseur, et vingt-cinq pieds sept pouces et demi de haut. (*Ezech.*, XLI, 9-12.)

Toutes les portes des deux parvis, tant d'Israël que des prêtres, ont les mêmes dimensions. Le mur où est l'ouverture a six coudées, ou dix pieds trois pouces, d'épaisseur. La porte a huit coudées, ou treize pieds huit pouces, de large, et l'embrasure de la porte est d'une coudée; la porte a treize coudées, ou vingt-deux pieds deux pouces et demi, de haut. (*Ezech.* XL, 9-11.)

La porte occidentale du temple n'est pas marquée dans Ezéchiel, parce que, selon le plan qu'il dressoit, le palais des rois ne devoit plus être près du temple; et par conséquent la porte occidentale, qui étoit celle par où le roi entroit, ne devoit plus subsister. Mais sa disposition ne fut pas suivie; il y eut depuis le retour de Babylone des portes au

temple du côté de l'occident, selon Josèphe; et avant la captivité la porte occidentale subsistoit certainement, comme il paroît par les textes des citations suivantes : 3 *Rois*, x, 12; 4 *Rois*, xi, 6; xvi, 18; xxiii, 11; 1 *Par.*, ix, 24; xxvi, 16. 18; *Ezech.*, xliii, 7-8.

La porte du vestibule du saint étoit de quatorze coudées de large, ou vingt-trois pieds onze pouces; (3 *Rois*, vi, 3; *Ezech.*, xl, 48.)

La porte du saint, de dix coudées, ou dix-sept pieds un pouce de large. (*Ezech.*, xli, 1-2.)

La porte du sanctuaire étoit de six coudées de large, ou de dix pieds trois pouces. Le mur de séparation n'avoit que deux coudées. (*Ezech.*, xli, 1. 3.)

La porte orientale du parvis des prêtres devoit demeurer fermée toute la semaine, et ne devoit s'ouvrir que le jour du sabbat. C'est là que le roi avoit sa tribune. (*Ezech.*, xliv, 2-4; xlvi, 1 *et suiv.*)

Nous ne donnons aux appartemens qui régnoient autour du parvis d'Israël que deux étages, mais les appartemens qui étoient autour du parvis des prêtres en avoient trois. (*Ezech.*, xlii, 3. 5-6.) Il y avoit aussi une autre différence entre le bâtiment du parvis des prètres et celui du parvis d'Israël, c'est que les murs du premier étoient bâtis avec du bois entremêlé avec la pierre, (3 *Rois*, vi, 36.) ce qui ne se remarque pas dans la structure du parvis extérieur ou du temple.

Dans l'Ancien-Testament nous ne trouvons pas le nom de *Parvis des gentils*; on ne nous parle que de deux parvis, l'un des prêtres et l'autre du peuple, l'un nommé extérieur et l'autre intérieur : mais il est certain que la première cour, que nous avons nommée *Parvis des gentils*, subsistoit.

L'Ecriture ne nous marque en aucun endroit la hauteur des ailes ou appartemens qui régnoient autour des deux parvis. Nous les avons fixés à trente coudées parce que l'édifice du temple n'en avoit pas davantage, non plus que le palais de Salomon. (3 *Rois*, vii, 2.)

Voyez les sept planches sur le temple et la ville de Jérusalem.

DISSERTATION

SUR L'ÉTENDUE

DE L'ANCIENNE JÉRUSALEM

ET DE SON TEMPLE,

ET SUR LES MESURES HÉBRAÏQUES DE LONGUEUR,

PAR D'ANVILLE[1].

Les villes qui tiennent un rang considérable dans l'histoire exigent des recherches particulières sur ce qui les regarde dans le détail, et on ne peut disconvenir que Jérusalem ne soit du nombre de celles qui méritent de faire l'objet de notre curiosité. C'est ce qui a engagé plusieurs savans à traiter ce sujet fort amplement et dans toutes ses circonstances, en cherchant à retrouver les différens quartiers de cette ville, ses édifices publics, ses portes, et presque généralement tous les lieux dont on trouve quelque mention dans les livres saints et autres monumens de l'antiquité. Quand même les recherches de ces savans ne paroîtroient pas suivies partout d'un parfait succès, leur zèle n'en mérite pas moins des éloges et de la reconnoissance.

Ce qu'on se propose principalement dans cet écrit est de fixer l'étendue de cette ville, sur laquelle on ne trouve encore rien de bien déterminé, et qui semble même en général fort exagéré ; l'emploi du local devoit en décider, et c'est parce qu'on l'a négligé que ce point est demeuré à discuter. S'il est difficile et comme impossible de s'éclaircir d'une manière satisfaisante sur un grand nombre d'articles de détail concernant la ville de Jérusalem, ce que nous mettons ici en question peut être excepté, et se trouve susceptible d'une grande évidence.

Pour se mettre à portée de traiter cette matière avec pré-

[1] M. de Châteaubriant atteste dans son Itinéraire l'exactitude des détails contenus dans cette savante dissertation.

cision il faut commencer par reconnoître ce qui composoit l'ancienne Jérusalem. Cet examen ne laissera aucune incertitude dans la distinction entre la ville moderne de Jérusalem et l'ancienne; l'enceinte de celle-ci paroîtra d'autant mieux déterminée que la disposition naturelle des lieux en fait juger infailliblement. C'est dans cette vue que nous insérons ici le calque très-fidèle d'un plan actuel de Jérusalem, levé vraisemblablement par les soins de M. Deshayes, et qui a été publié dans la relation du voyage qu'il entreprit au Levant en 1621, en conséquence des commissions dont il étoit chargé par le roi Louis XIII auprès du grand-seigneur. Un des articles de ces commissions étant de maintenir les religieux latins dans la possession des saints lieux de la Palestine et d'établir un consul à Jérusalem, il n'est pas surprenant qu'un pareil plan se rencontre plutôt dans ce Voyage que dans tout autre. L'enceinte actuelle de la ville, ses rues, la topographie du sol sont exprimés dans ce plan, et mieux que partout ailleurs que je sache. Nous n'admettons dans notre calque, pour plus de netteté ou moins de distraction à l'égard de l'objet principal, que les circonstances qui intéressent particulièrement la matière de cette dissertation. L'utilité, la nécessité même d'un plan en pareil sujet sont une juste raison de s'étonner qu'on n'ait encore fait aucun usage de celui dont nous empruntons le secours.

I. DISCUSSION DES QUARTIERS DE L'ANCIENNE JÉRUSALEM.

Josèphe nous donne une idée générale de Jérusalem en disant[1] que cette ville étoit assise sur deux collines, en face l'une de l'autre, et séparées par une vallée; que ce qui étoit appelé la Haute-Ville occupoit la plus étendue ainsi que la plus élevée de ces collines, et celle que l'avantage de sa situation avoit fait choisir par David pour sa forteresse; que l'autre colline, nommée Acra, servoit d'assiette à la Basse-Ville. Or nous voyons que la montagne de Sion, qui est la première des deux collines, se distingue encore parfaitement sur le plan. Son escarpement plus marqué regarde le midi et l'occident, étant formé par une profonde ravine, qui dans l'Ecriture est nommée Gué-Ben-Hinnom, ou la Vallée-des-Enfans-d'Hinnom. Ce vallon, courant du couchant au levant, rencontre à l'extrémité du mont de Sion la vallée de Kédron, qui s'étend du nord

[1] Liv. VI de la *Guerre des Juifs*, ch. 6.

au sud. Ces circonstances locales, et dont la nature même décide, ne prennent aucune part aux changemens que le temps et la fureur des hommes ont pu apporter à la ville de Jérusalem ; et par là nous sommes assurés des limites de cette ville dans la partie que Sion occupoit, c'est le côté qui s'avance le plus vers le midi ; et non-seulement on est fixé de manière à ne pouvoir s'étendre plus loin de ce côté-là, mais encore l'espace que l'emplacement de Jérusalem peut y prendre en largeur se trouve déterminé d'une part par la pente ou l'escarpement de Sion qui regarde le couchant, et de l'autre par son extrémité opposée vers Cédron et l'orient. Celui des murs de Jérusalem que Josèphe appelle le plus ancien, comme étant attribué à David et à Salomon, bordoit la crête du rocher selon le témoignage de cet historien ; à quoi se rapportent aussi ces paroles de Tacite, dans la description qu'il fait de Jérusalem, *Duos colles, immensùm editos, claudebant muri..... extrema rupis abrupta* [1] : d'où il suit que le contour de la montagne sert encore à indiquer l'ancienne enceinte et à la circonscrire.

La seconde colline s'élevoit au nord de Sion, faisant face par son côté oriental au mont Moria, sur lequel le temple étoit assis, et dont cette colline n'étoit séparée que par une cavité, que les Hasmonéens comblèrent en partie en rasant le sommet d'Acra, comme on l'apprend de Josèphe [2]. Car, ce sommet ayant vue sur le temple et en étant très-voisin, selon que Josèphe s'en explique, Antiochus-Epiphanes y avoit construit une forteresse pour brider la ville et incommoder le temple ; laquelle forteresse, ayant garnison grecque ou macédonienne, se soutint contre les Juifs jusqu'au temps de Simon, qui la détruisit et aplanit en même temps la colline. Comme il n'est même question d'Acra que depuis ce temps-là, il y a toute apparence que ce nom n'est autre chose que le mot grec Ἄκρα, qui signifie un lieu élevé, et qui se prend quelquefois aussi pour une forteresse, de la même manière que nous y avons souvent employé le terme de Roca, la Roche. D'ailleurs le terme de *hakra*, avec l'aspiration du ח, paroît avoir été propre aux Syriens ou du moins adopté par eux pour désigner un lieu fortifié. Et dans la paraphrase chaldaïque [3] Hhakra-Dsion est la forteresse-de-Sion. Josèphe donne une idée de la figure de la colline dans son assiette par le terme d'ἀμφίκυρτος, lequel, selon Suidas,

[1] *Hist.*, liv. v, ch. 11. — [2] Au même endroit que ci-dessus. — [3] *Samuël*, liv. II, ch. 2, ℣ 7.

est propre à la lune dans une de ses phases entre le croissant et la pleine lune, et, selon Martianus-Capella, entre la demi-lune et la pleine. Une circonstance remarquable dans le plan qui nous sert d'original est un vestige de l'éminence principale d'Acra entre Sion et le temple; et la circonstance est d'autant moins équivoque que sur le plan même, en tirant vers l'angle sud-ouest du temple, on a eu l'attention d'écrire « Lieu-Haut. »

Le mont Moria, que le temple occupoit, n'étant d'abord qu'une colline irrégulière, il avoit fallu, pour étendre les dépendances du temple sur une surface égale et augmenter l'aire du sommet, en soutenir les côtés, qui formoient un carré, par d'immenses constructions. Le côté oriental bordoit la vallée de Cédron, dite communément de Josaphat, et très-profonde. Le côté du midi, dominant sur un terrain très-enfoncé, étoit revêtu de bas en haut d'une forte maçonnerie, et Josèphe ne donne pas moins de trois cents coudées d'élévation à cette partie du temple; de sorte même que pour sa communication avec Sion il avoit été besoin d'un pont, comme le même auteur nous en instruit. Le côté occidental regardoit Acra, dont l'aspect pour le temple est comparé à un théâtre par Josèphe. Du côté du nord un fossé creusé (τάφρος δὲ ὀρώρυκτος, dit notre historien,) séparoit le temple d'avec une colline nommée Bezetha, qui fut dans la suite jointe à la ville par un agrandissement de son enceinte. Telle est la disposition générale du mont Moria dans l'étendue de Jérusalem.

La fameuse tour Antonia flanquoit l'angle du temple qui regardoit le nord-ouest. Assise sur un rocher, elle avoit d'abord été construite par Hyrcan, premier du nom, et appelée Βάρεις, terme grec selon Josèphe, mais que saint Jérome dit avoir été commun dans la Palestine et jusqu'à son temps pour désigner des maisons fortes et construites en forme de tours. Celle-ci reçut de grands embellissemens de la part d'Hérode, qui lui fit porter le nom d'Antoine, son bienfaiteur, et avant l'accroissement de Bezetha l'enceinte de la ville ne s'étendoit pas au-delà du côté du nord. Il faut même rabaisser un peu vers le sud, à une assez petite distance de la face occidentale du temple, pour exclure de la ville le Golgotha ou Calvaire, qui, étant destiné au supplice des criminels, n'étoit point compris dans l'enceinte de la ville. La piété des chrétiens n'a souffert en aucun temps que ce lieu demeurât inconnu, même avant le

règne du grand Constantin; car l'auroit-il été à ces juifs convertis au christianisme que saint Epiphane dit avoir repris leur demeure dans les débris de Jérusalem après la destruction de cette ville par Tite, et qui y menèrent une vie édifiante? Constantin, selon le témoignage d'Eusèbe, couvrit le lieu même d'une basilique l'an 326, de laquelle parle, très-convenablement à ce témoignage, l'auteur de l'*Itinerarium a Burdigalâ Hierusalem usque*, lui qui étoit à Jérusalem en 333, suivant le consulat qui sert de date à cet Itinéraire : *Ibidem* modo *jussu Constantini imperatoris, basilica facta est, id est dominicum, miræ pulchritudinis*. Et bien qu'au commencement du onzième siècle Almanzor-Hakimbilla, calife de la race des Fatimites d'Egypte, eût fait détruire cette église pour ne vouloir tolérer la supercherie du prétendu feu saint des Grecs la veille de Pâques, cependant l'empereur grec Constantin-Monomaque acquit trente-sept ans après, et en 1048, du petit-fils de Hakim, le droit de réédifier la même église; et il en fit la dépense, comme on l'apprend de Guillaume, archevèque de Tyr [1]. D'ailleurs la conquête de Jérusalem par Godefroi de Bouillon en 1099 ne laisse pas un grand écoulement de temps depuis l'accident dont on vient de parler. Or vous remarquerez que les circonstances précédentes qui concernent l'ancienne Jérusalem n'ont rien d'équivoque, et sont aussi décisives que la disposition du mont de Sion du côté opposé.

Il n'y a aucune ambiguité à l'égard de la partie orientale de Jérusalem. Il est notoire et évident que la vallée de Cédron servoit de bornes à la ville, sur la même ligne, ou à peu près, que la face du temple tournée vers le même côté décrivoit au bord de cette vallée. On sait également à quoi s'en tenir pour le côté occidental de la ville, quand on considère sur le plan du local que l'élévation naturelle du terrain, qui borne l'étendue de Sion de ce côté-là comme vers le midi, continue, en se prolongeant vers le nord, jusqu'à la hauteur du temple. Et il n'y a aucun lieu de douter que ce prolongement de pente, qui commande sur un vallon au dehors de la ville, ne soit le côté d'Acra contraire à celui qui regarde le temple : la situation avantageuse que les murs de la ville conservent sur l'escarpement justifie pleinement cette opinion; elle est même appuyée du témoignage

[1] Liv. I, ch. 7.

formel de Brocardus, religieux dominicain, qui étoit en Palestine l'an 1283, comme il nous l'apprend dans la description qu'il a faite de ce pays. C'est à la partie occidentale de l'enceinte de Jérusalem prolongée depuis Sion vers le nord que se rapportent ces paroles tirées de la description spéciale de cette ville : *Vorago seu vallis, quæ procedebat versùs aquilonem, faciebatque fossam civitatis juxta longitudinem ejus usque ad plagam aquilonis; et super eam erat intrinsecus rupes eminens, quam Josephus Acram appellat, quæ sustinebat murum civitatis superpositum, cingentem ab occidente civitatem usque ad portam Éphraim, ubi curvatur contra orientem.* Cet exposé, de la part d'un auteur qui a écrit en vertu des connoissances qu'il avoit prises sur le lieu même, est parfaitement conforme à ce que la représentation du terrain, par le plan qui en est donné, vient de nous dicter : *Rupes imminens voragini sive fossæ, procedenti versùs aquilonem, sustinebat murum civitatis, cingentem eam ab occidente usque dum curvatur versùs orientem.* En voilà suffisamment pour connoître les différens quartiers qui composoient l'ancienne Jérusalem, leur assiette et situation respective.

II. ENCEINTE DE L'ANCIENNE JÉRUSALEM.

Le détail dans lequel Josèphe est entré des diverses murailles qui enveloppoient Jérusalem renferme des circonstances qui achèvent de nous instruire sur l'enceinte de cette ville.

Cette historien distingue trois murailles différentes. Celle qu'il nomme la plus ancienne couvroit non-seulement Sion à l'égard des dehors de la ville, mais elle séparoit encore cette partie d'avec la Ville-Inférieure ou Acra. Et c'est même par cet endroit que Josèphe entame la descripton de cette muraille. Il dit que la tour nommée Hippicos, appuyant le côté qui regardoit le nord, ἀρχόμενον δὲ κατὰ βορέαν ἀπὸ τοῦ Ἱππικοῦ, *incipiens ad boream ab Hippico;* elle s'étendoit de là jusqu'au portique occidental du temple, par où nous devons entendre, comme le plan en fait juger, son angle sud-ouest. On voit clairement que cette partie de muraille fait une séparation de la Haute-Ville d'avec la Basse. Elle paroît répondre à l'enceinte méridionale de la ville moderne de Jérusalem, qui exclut Sion; en sorte qu'il y a tout lieu de présumer que la tour Hippicos, dont on verra par la suite que la position nous importe, étoit élevée

vers l'angle sud-ouest de l'enceinte actuelle de Jérusalem. Si on en croit plusieurs relations cette enceinte est un ouvrage de Soliman, qui en 1520 succéda à son père Sélim, auquel les Turcs doivent la conquête de la Syrie et de l'Egypte. Cependant el-Edrisi, qui écrivoit sa Géographie pour Roger Ier, roi de Sicile, mort en 1151, représente Jérusalem dans un état conforme à celui d'aujourd'hui, en disant qu'elle s'étend en longueur d'occident en orient ; il exclut même formellement de son enceinte le mont de Sion, puisque, aux termes de sa description, pour aller à un temple où les Chrétiens prétendoient dès lors que Jésus-Christ avoit célébré la cène, et qui est situé sur ce mont, il faut sortir de la ville par une porte dite de Sion, *Bab-Seihun*, ce qui s'accorde à l'état actuel de Jérusalem. Benjamin de Tudèle, dont le Voyage est daté de l'an 1173, remarque qu'il n'y avoit alors d'autre édifice entier sur le mont de Sion que cette église. Et ce qui se lit dans le Voyage fait par Willebrand d'Oldenbourg en 1211, à l'égard du mont de Sion, *Nunc includitur muris civitatis, sed tempore Passionis dominicæ excludebatur,* doit être pris en sens contraire, quand ce ne seroit que par rapport à ce dernier membre, *excludebatur tempore Passionis.* Il est très-vraisemblable en général que dans les endroits où les parties de l'ancienne enceinte prennent quelque rapport à l'enceinte moderne, la disposition des lieux, les vestiges même d'anciens fondemens ayant déterminé le passage de cette enceinte moderne, elle nous indique par conséquent la trace de l'ancienne. Il y a même une circonstance particulière qui autorise cette observation, générale, pour la séparation de Sion d'avec Acra ; c'est ce coude rentrant à l'égard de Sion que vous remarquerez sur le plan, en suivant l'enceinte actuelle et méridionale de la ville de Jérusalem, dans la partie plus voisine de l'emplacement du temple ou du mont Moria ; car, si l'on y prend garde, ce n'est en effet que de cette manière que le quartier de Sion pouvoit être séparé d'Acra, puisque, comme nous l'avons observé en parlant d'Acra, l'endroit marqué *lieu-haut* sur le plan, et duquel le coude dont il s'agit paroît dépendre, désigne indubitablement une partie de l'éminence qui portoit le nom d'Acra, et vraisemblablement celle qui dominoit davantage et qui par conséquent se distinguoit le plus d'avec Sion.

Josèphe ayant décrit la partie septentrionale de l'enceinte

de Sion, depuis la tour Hippicos jusqu'au temple, la reprend à cette tour pour la conduire par l'occident, et ensuite nécessairement par le midi, jusque vers la fontaine de Siloé. Cette fontaine est dans le fond d'une ravine profonde qui coupe la partie inférieure de Sion prolongée jusque sur le bord de la vallée de Cédron, et qui la sépare d'avec une portion de la ville située le long de cette vallée jusqu'au pied du temple. A cette ravine venoit aboutir l'enfoncement ou vallon qui distinguoit le mont de Sion d'avec la colline d'Acra, et que Josèphe appelle τῶν Τυροποιῶν, *Casearioruin*, ou des Fromagers. Edrisi fait mention de ce vallon, et très-distinctement, disant qu'à la sortie de la porte dont il a fait mention sous le nom de Sion on descend dans un creux, (*in fossam*, selon la version des Maronites,) « qui se nomme, ajoute-t-il, la Vallée d'Enfer et dans laquelle est la fontaine Seluan » (ou Siloan.) Cette fontaine n'étoit pas renfermée dans l'enceinte de la ville; saint Jérome nous le fait connoître par ces paroles [1] : *In portarum exitibus, quæ Siloam ducunt.* Le vallon dans l'enfoncement duquel est Siloé remontant du sud-est au nord-ouest, Josèphe doit nous paroître très-exact lorsqu'il dit que la muraille qui domine sur la fontaine de Siloé court d'un côté vers le midi, et de l'autre vers l'orient; car c'est ainsi, selon le plan même du local et presque à la rigueur, que cette muraille suivoit le bord des deux escarpemens qui forment la ravine. L'Itinéraire de Jérusalem s'explique convenablement sur la fontaine de Siloé : *Deorsum in valle, juxta murum, est piscina quæ dicitur Siloa.* Remarquons même la mention qui est faite de ce mur dans un écrit de l'âge du grand Constantin : on en peut inférer que le rétablissement de Jérusalem, après la destruction de cette ville par Tite, (rétablissement qu'on sait être l'ouvrage d'Adrien, sous le nouveau nom d'*Ælia-Capitolina*,) s'étendit à Sion comme au reste de la ville, de sorte que la ruine de Sion telle qu'elle paroît aujourd'hui ne peut avoir de première cause que dans ce que souffrit cette ville de la part de Chosroës, roi de Perse, qui la prit en 614. Ce seroit donc à tort qu'on prendroit à la lettre ce qu'a dit Abulpharage [2], que l'Ælia d'Adrien étoit auprès de la Jérusalem détruite; cela ne doit signifier autre chose sinon que l'emplacement de cette ville, conforme à son état pré-

[1] Sur *S. Matth.*, XXIII, 25. — [2] Dynast. 7.

sent du temps de cet historien et depuis l'établissement du mahométisme, ne répond pas exactement à celui d'un âge plus reculé. Il ne faut pas imaginer que l'usage du nom d'Ælia employé par Abulpharage se renferme étroitement dans la durée de la puissance romaine, puisque les écrivains orientaux emploient quelquefois la dénomination d'Ilia pour désigner Jérusalem.

Mais, pour reprendre la trace du mur à la suite de Siloé, ce mur étoit prolongé au travers d'*Ophla*, venant aboutir et se terminer à la face orientale du temple, ce qui nous conduit en effet à son angle entre l'orient et le midi. Il est mention d'*Oph'l* ou *Ophel* en plusieurs endroits de l'Ecriture. Ce terme est même employé métaphoriquement, mais sans qu'on puisse décider par le sens de la phrase du texte original s'il signifie plutôt *présomption* ou *orgueil* qu'*aveuglement*. Les commentateurs sont partagés, les uns voulant qu'Ophel désigne un lieu élevé, les autres un lieu profond. La contrariété de cette interprétation n'a au reste rien de plus extraordinaire que ce qu'on observera dans l'usage du mot latin *altus*, qui s'emploie quelquefois pour profondeur comme pour élévation. La version grecque, IV *Rois*, V, 24, a traduit Ophel σκοτεινήν, « lieu couvert et pour ainsi dire ténébreux; » et en effet, si l'on remarque qu'Ophla dans Josèphe se rencontre précisément au passage de la muraille dans ce terrain si profond sur lequel il a été dit, en parlant du mont Moria, que dominoit la face méridionale du temple, on ne pourra disconvenir que l'interprétation du nom d'Ophel comme d'un lieu enfoncé ne soit justifiée par une circonstance de cette nature et hors de toute équivoque.

L'emplacement que prend Ophel paroîtra convenable à ce que dit Josèphe [1] parlant des factions ou partis qui tenoient Jérusalem divisée, savoir que l'un de ces partis occupoit le temple et Ophla et la vallée de Cédron. Dans les Paralipomènes [2] le roi Manassé est dit avoir renfermé Ophel dans l'enceinte de la ville, ce qui est d'autant plus remarquable qu'il s'ensuivroit que la cité de David n'avoit point jusque-là excédé les limites naturelles de la montagne de Sion, qui est réellement bornée par la ravine de Siloé. Voici la traduction littérale du texte : *Ædificavit murum exteriorem civitati David, ab occidente Gihon, in torrente, procedendo usque ad portam Piscium, et circuivit Ophel, et munivit eum.* Ces paroles, *murum exteriorem civitati*

[1] Liv. VI de la *Guerre*, ch. 7. — [2] 2 *Par.*, II, 33. 14.

David, feroient allusion à la conséquence que l'on vient de tirer de l'accroissement d'Ophel, *circuivit. Gihon*, selon les commentateurs, est la même chose que Siloé; et en ce cas *ab occidente* doit s'entendre depuis ce qui est au couchant de Siloé, c'est-à-dire depuis Sion, dont la position est véritablement occidentale à l'égard de cette fontaine, jusqu'au bord du torrent, *in torrente*, lequel il est naturel de prendre pour celui de Cédron. Je ne vois rien que la disposition du lieu même puisse approuver davantage que cette interprétation, laquelle nous apprend à mettre une distinction entre ce qui étoit proprement Cité de David et ce qui a depuis été compris dans le même quartier de Sion. Nous avons donc suivi la trace de l'enceinte qui renfermoit ce quartier tout entier, et avec ce qui en dépendoit, jusqu'au pied du temple.

Le second mur dont parle Josèphe n'intéresse point notre sujet par la raison qu'il étoit renfermé dans la ville même. Il commençoit à la porte appelée *Genath*, ou des Jardins, (comme ce mot peut s'interpréter,) laquelle porte étoit ouverte dans le premier des murs ou celui qui séparoit Sion d'avec Acra; et ce second mur, s'avançant vers la partie septentrionale de la ville, se replioit sur la tour Antonia, où il venoit aboutir : donc ce mur n'étoit qu'une coupure dans l'étendue d'Acra, appuyée d'un côté sur le mur de Sion, de l'autre sur la tour qui couvroit l'angle nord-ouest du temple. La trace de ce mur pourroit répondre à une ligne ponctuée que l'on trouvera tracée sur le plan dans l'espace qu'Acra occupe. Il est naturel de croire qu'il n'existoit que parce qu'il avoit précédé un mur ultérieur, ou tel que celui qui donne plus de grandeur au quartier d'Acra, et dont il nous reste à parler. J'ajoute seulement que c'est à ce mur moins reculé qu'il convient de s'attacher par préférence si l'on veut suivre le détail de la réédification de l'enceinte de Jérusalem par Néhémie, étant plus vraisemblable d'attribuer aux princes asmonéens, et au temps même de la plus grande prospérité de leurs affaires, l'ouvrage d'un nouveau mur qui double celui-là et qui embrasse plus d'espace.

Le troisième mur qui, joint au premier, achevera la circonscription de l'enceinte de Jérusalem, se prend, en suivant Josèphe, à la tour Hippicos. La description de la première muraille nous a déjà servi à connoître le lieu de cette tour; ce que le même historien dit de la muraille dont il s'agit à présent confirme cet emplacement. Commençant

donc à la tour Hippicos, cette muraille s'étendoit en droiture vers le septentrion jusqu'à une autre tour fort considérable, nommée Psephina. Or nous voyons encore que l'enceinte actuelle de Jérusalem, conservant l'avantage d'être élevée sur la pente de la colline qui servoit d'assiette à la Basse-Ville ancienne, s'étend du midi au septentrion depuis l'angle boréal de Sion, où il convient de placer l'Hippicos, jusqu'au château qu'on nomme des Pisans. La tour Psephina, selon que Josèphe en parle ailleurs, ne cédoit à aucune de celles qui entroient dans les fortifications de Jérusalem. Le Castel-Pisano est encore aujourd'hui une espèce de citadelle à l'égard de cette ville; c'est là que logent l'aga et la garnison qu'il commande. Le Grec Phocas, qui visita les saints lieux de la Palestine l'an 1185, et dont le Voyage a été mis au jour par Allatius *in Symmictis sive Opusculis*, dit que cette tour (ou plutôt ce château, pour répondre aux termes dont il se sert : πύργος παμμεγεθέστατος, *turris insigni admodum magnitudine*;) étoit appelée par ceux de Jérusalem la Tour de David. Il la place au nord de la ville, et Epiphane l'Agiopolite près de la porte qui regarde le couchant, ce qui est plus exact, eu égard surtout à la ville moderne de Jérusalem. Selon la relation du moine Brocard, que j'ai citée précédemment, la tour de David auroit été comprise dans l'étendue de Sion, et élevée vers l'encoignure que le vallon qui séparoit ce mont d'avec Acra faisoit avec l'escarpement occidental de Sion, situation plus convenable à l'Hippicos qu'à Psephina. Mais cela n'empèche pas que dans cette même relation on ne trouve une mention particulière du lieu qui se rapporte au Castel-Pisano; on le reconnoît distinctement dans ces paroles : *Rupes illa, super quam ex parte occidentis erat exstructus murus civitatis, erat valde eminens, præsertim in angulo ubi occidentalis muri pars connectebatur aquilonari; ubi et turris Neblosa dicta, et propugnaculum valde firmum, cujus ruinæ adhuc visuntur, unde tota Arabia, Jordanis, mare Mortuum et alia plurima loca sereno cælo videri possunt.* Cette dernière circonstance, qui fait voir tout l'avantage de la situation du lieu, est bien propre à déterminer notre opinion sur l'emplacement qui peut mieux convenir à l'ancienne tour Psephina comme au Castel-Pisano d'aujourd'hui. Disons plus, ce que Brocard nous rapporte ici est conforme à ce qu'on lit dans Josèphe [1], qu'au lever du soleil la tour Psephina dé-

[1] Liv. VI de la *Guerre*, ch. 6.

couvroit l'Arabie, la mer et le pays plus reculé de la Judée. Et quoiqu'il n'y ait point de vraisemblance que le château, de la manière dont il existe, soit encore le même que celui dont il tient la place, et qu'on eût tort, comme Phocas l'a bien remarqué, de le rapporter à David même, cependant il ne s'en suit pas qu'il fût différent quant au lieu et à l'assiette. Benjamin de Tudèle prétend même que les murailles construites par les Juifs ses ancêtres subsistoient encore de son temps, c'est-à-dire dans le douzième siècle, à la hauteur de dix coudées.

S'il paroît déjà tant de convenance entre Castel-Pisano et la tour Psephina, voici ce qui en décide d'une manière indubitable. Josèphe dit formellement que cette tour flanquoit l'angle de la ville tourné vers le nord et le couchant, et comme on vient de voir que Brocard s'explique sur le lieu que nous y faisons correspondre, *ubi occidentalis muri pars connectebatur aquilonari* : or vous remarquerez qu'à la hauteur de la face septentrionale de Castel-Pisano, ou de la porte du Couchant, qui joint cette face, on ne peut exclure de l'ancienne ville le lieu du Calvaire sans se replier du côté du levant : donc le Castel-Pisano, auquel nous avons été conduits par le cours de la muraille depuis la tour Hippicos ou par une ligne tendante vers le nord, prend précisément cet angle de l'ancienne enceinte. Il faut ensuite tomber d'accord que, si le lieu de l'Hippicos avoit besoin de confirmation, il la trouveroit dans une détermination aussi précise de Psephina, en conséquence du rapport de situation.

Quant au nom de Castel-Pisano (car on peut vouloir savoir la raison de cette dénomination,) j'avoue n'avoir point rencontré dans l'histoire de fait particulier qui y ait un rapport direct. Il est constant néanmoins qu'en vertu de la part que les Pisans, très-puissans autrefois, prirent aux guerres saintes, ils eurent des établissemens et concessions à Acre, Tyr et autres lieux de la Palestine. L'auteur des Annales de Pise, Paolo Tronci [1], attribue même à deux de ses compatriotes l'honneur d'avoir escaladé les premiers la muraille de Jérusalem lors de la prise de cette ville par Godefroy de Bouillon. On peut encore remarquer que le premier prélat latin qui fut installé dans la chaire patriarcale de Jérusalem après cette conquête, fut un évêque de Pise,

[1] Page 35.

nommé Daibert. Je pense au reste qu'il a pu suffire de trouver quelques écussons aux armes de Pise en quelque endroit du château pour lui faire donner dans les derniers temps le nom qu'il porte. Du temps que Brocard étoit en Palestine, c'est-à-dire vers la fin du treizième siècle, nous voyons que ce château se nommoit Neblosa, qui est la forme que le nom de Néapolis prend communément dans le langage des Lévantins. Il n'est pas surprenant que ce religieux en parle comme d'un lieu ruiné ou fort délabré, puisqu'il est vrai qu'environ trente-trois ans après la prise de Jérusalem par Saladin, et en l'an de l'hégire 616, de Jésus-Christ 1219, Isa, neveu de ce prince et régnant à Damas, fit démolir les fortifications de Jérusalem; et que David, fils de celui-ci, détruisit vingt ans après une forteresse que les Français avoient rétablie en cette ville.

A la suite de Psephina Josèphe achève de tracer l'enceinte de Jérusalem dans sa partie septentrionale. Avant que Bezetha fît un agrandissement à la ville, il n'eût été question pour terminer l'enceinte de ce côté-là que de se rendre à la tour Antonia, près de l'angle nord-ouest du temple. Aussi n'est-il fait aucune mention de cette tour dans ce qui regarde la troisième muraille. Josèphe y indique un angle pour revenir à la ligne de circonférence sur le bord du Cédron; et nous voyons en effet que l'enceinte moderne, dans laquelle le terrain de Bezetha est conservé, donne cet angle, et même à une assez grande distance de l'angle nord-est du temple, où il convient d'aboutir. L'enceinte actuelle de Jérusalem, par son reculement à l'égard de la face septentrionale du temple, fournit à Bezetha une étendue qui ne le cède guère à celle de la Basse-Ville, ce qui a tout lieu de paroître convenable et bien suffisant. Josèphe nous indique les Grottes-Royales comme un lieu situé vis-à-vis du passage de l'enceinte, dans cette partie qui regarde le septentrion. Ces grottes se trouvent dans le voisinage de celle que l'on nomme de Jérémie; et on ne peut serrer de plus près cette grotte qu'en prenant la trace de l'enceinte actuelle, comme il s'ensuit du plan de Jérusalem. Josèphe prétend que le nom de Bezetha revient à la dénomination grecque de Καινὴ-Πόλις, la Nouvelle-Ville, ce qui lui est contesté par Villalpando et par Lami, qui produisent d'autres interprétations. Agrippa, le premier qui régna sous ce nom, commença sous l'empire de Claude l'enceinte qui renfermoit ce quartier; et ce qu'il n'avoit osé achever, qui étoit d'élever ce

nouveau mur à une hauteur suffisante pour la défense, fut exécuté dans la suite par les Juifs.

C'est ainsi que non-seulement les différens quartiers qui composoient la ville de Jérusalem dans le plus grand espace qu'elle ait occupé, mais encore que les endroits mêmes par lesquels passoit son enceinte se font reconnoître. Avant que toutes ces circonstances eussent été déduites et réunies sous un point de vue, qu'elles fussent vérifiées par leur application à la disposition même du local, un préjugé d'incertitude sur les moyens de fixer ses idées touchant l'état de l'ancienne Jérusalem pouvoit induire à croire qu'il étoit difficile de conclure son étendue, d'une comparaison avec l'état actuel et moderne. Bien loin que cette incertitude puisse avoir lieu, on verra, par la suite de cet écrit, que les mesures du circuit de l'ancienne Jérusalem qui s'empruntent de l'antiquité même ne prennent point d'autre évaluation que celle qui résulte d'une exacte combinaison avec la mesure actuelle et fournie par le local. Il est clair qu'une convenance de cette nature suppose nécessairement qu'on ne se soit point mépris en ce qui regarde l'ancienne Jérusalem.

III. MESURE ACTUELLE DU PLAN DE JÉRUSALEM.

L'ÉCHELLE du plan de M. Deshayes demande quelques éclaircissemens; je rendrai un fidèle compte de ce qu'un examen scrupuleux m'y a fait remarquer. On y voit une petite verge, définie cent pas, et nous en donnons la répétition sur le plan ci-joint. A côté de cette verge en est une plus longue, avec le nombre de cent, et dont la moitié est subdivisée en parties de dix en dix. Par la combinaison de longueur entre ces deux verges, il est aisé de reconnoître en gros que l'une indique des pas communs, l'autre des toises. Mais je ne dissimulerai point qu'il n'y a pourtant pas une exacte proportion entre ces mesures; l'échelle des pas communs m'a paru donner, en suivant le pourtour de la ville, environ cinq mille cent pas, lesquels à deux pieds et demi, selon la définition du pas commun, fournissent douze mille sept cent cinquante pieds ou deux mille cent vingt-cinq toises : or par l'échelle en toises on n'en compte qu'environ deux mille, savoir dans la partie septentrionale et de l'angle nord-est à l'angle nord-ouest, six cent soixante-dix-sept; dans la partie occidentale jusqu'à l'angle sud-ouest, trois cent cinquante-cinq; dans la partie méridionale cinq

cent quarante-quatre ; et de l'angle sud-est, en regagnant le premier par la partie orientale, quatre cent vingt-huit : total, deux mille quatre. Dans ces mesures on a cru devoir négliger la saillie des tours et quelques petits redans que fait l'enceinte en divers endroits ; mais tous les changemens de direction et autres détours marqués ont été suivis. Et ce qu'on ne fait point ici par rapport à la mesure prise selon l'échelle des pas, qui est d'entrer dans le détail des quatre principaux aspects suivant lesquels l'emplacement de Jérusalem se trouve disposé, a paru devoir être déduit préférablement selon l'échelle des toises, par la raison que cette échelle semble beaucoup moins équivoque que l'autre. Nonobstant cette préférence, qui trouvera sa justification dans ce qui doit suivre, il faut, pour tout dire, accuser la verge de cette échelle des toises d'être subdivisée peu correctement dans l'espace pris pour cinquante toises ou pour la moitié de cette verge, car cette partie se trouve trop courte eu égard au total de la verge ; et j'ai étendu l'examen jusqu'à m'instruire que par cette portion de verge le circuit de Jérusalem monteroit à deux mille deux cents toises.

Quoiqu'on ne puisse disconvenir que ces variétés ne donnent quelque atteinte à la précision de l'échelle du plan de Jérusalem, il ne conviendroit pas néanmoins de s'en autoriser pour rejeter totalement cette échelle. Je dis que la verge des cent toises me paroît moins équivoque que le reste : La mesure du tour de Jérusalem dans son état moderne, et tel que le plan de M. Deshayes le représente, est donnée par Maundrell, Anglais, dans son Voyage d'Alep à Jérusalem, un des meilleurs morceaux sans contredit qu'on ait en ce genre. Cet habile et très-exact voyageur a compté quatre mille six cent trente de ses pas dans le circuit extérieur des murailles de Jérusalem ; et il remarque que la défalcation d'un dixième sur ce nombre donne la mesure de ce circuit à quatre mille cent soixante-sept verges anglaises, c'est-à-dire que dix pas font l'équivalent de neuf verges. En composant une toise anglaise de deux verges, puisque la verge est de trois pieds, cette toise revient à huit cent onze lignes de la mesure du pied français, selon la plus scrupuleuse évaluation, et qui ajoute même quelque chose aux comparaisons précédemment faites entre le pied français et le pied anglais, comme je l'ai remarqué dans le Traité des Mesures Itinéraires. Conséquemment les quatre mille cent soixante-sept verges, ou deux mille quatre-vingt-trois et

demi toises anglaises, fourniront un million six cent quatre-vingt-neuf mille sept cent dix-huit lignes, qui produisent cent quarante mille huit cent dix pouces, ou onze mille sept cent trente-quatre pieds deux pouces, ou mille neuf cent cinquante-cinq toises quatre pieds deux pouces. Or si nous mettons cette mesure à mille neuf cent soixante toises de compte rond, et que nous prenions de la même manière celle du plan de M. Deshayes à deux mille, la moyenne proportionnelle ne sera qu'à vingt toises de distance des points extrêmes, ou à un centième du tout. Et que peut-on désirer de plus convenable sur le sujet dont il est question? On ne trouveroit peut-être pas de moindres contrariétés entre divers plans de nos places et villes frontières. Il convient de regarder comme une preuve du choix et de la préférence que demande la verge des cent toises, que, quoique son écart des autres indications de l'échelle du plan consiste à donner moins de valeur de mesure, toutefois elle pèche plutôt en abondance qu'autrement, par comparaison à la mesure prise sur le terrain par Maundrell.

IV. MESURE DE L'ENCEINTE DE L'ANCIENNE JÉRUSALEM.

Après avoir discuté et reconnu la mesure positive de l'espace sur le plan actuel de Jérusalem, voyons les mesures que plusieurs écrivains de l'antiquité nous ont laissées du circuit de l'ancienne Jérusalem. On peut conclure tant de l'exposition ci-dessus faite de son état ancien que de la disposition même du terrain et des circonstances locales, qui n'ont pu éprouver de changement, qu'il n'y a point à craindre de méprise sur les anciennes limites de cette ville. Elles se circonscrivent sur le lieu non-seulement en conséquence des points de fait qui s'y rapportent, mais encore par ce qui convient au lieu même, ce qui a fait dire à Brocard : *Cùm ob locorum munitionem transferri non possit (Jerusalem) a pristino situ*; de sorte qu'on juge assez positivement de son circuit par le plan du local pour pouvoir se permettre de tracer sur ce plan une ligne de circonférence ou d'enceinte, qui soit censée représenter la véritable. C'est ce dont on a pu se convaincre en suivant sur le plan ce qui a été exposé en détail sur l'ancienne Jérusalem. Il doit donc être maintenant question des mesures qu'on vient d'annoncer.

Eusèbe, dans sa Préparation Evangélique[1], nous apprend,

[1] Liv. IX, ch. 36.

d'après un arpenteur syrien, (τοῦ τῆς Συρίας σχοινομέτρου,) que la mesure de l'enceinte de Jérusalem est de vingt-sept stades. D'un autre côté Josèphe [1] compte trente-trois stades dans le même pourtour de la ville. Selon le témoignage du même Eusèbe, Timocharès avoit écrit, dans une Histoire du roi Antiochus-Epiphanes, que Jérusalem avoit quarante stades de circuit. Aristéas, auteur d'une Histoire des Septante Interprètes qui travaillèrent sous Ptolémée-Philadelphe, convient sur cette mesure avec Timocharès. Enfin Hécatée, cité par Josèphe dans son livre 1er contre Appion, donnoit à Jérusalem cinquante stades de circonférence. Les nombres de stades ici rapportés roulent de vingt-sept à cinquante : quelle diversité! comment reconnoître de la convenance dans des indications qui varient jusqu'à ce point? Je ne sache pas que cette convenance ait encore été développée : elle a jusqu'à présent fort embarrassé les savans, témoin Réland, un des plus judicieux entre tous ceux qui ont traité ce sujet, et qui, après avoir déféré à la mesure de Josèphe de trente-trois stades, s'explique ainsi [2] : *Non confirmabo sententiam nostram testimonio* τοῦ τῆς Συρίας σχοινομέτρου *qui ambitum Hierosolymæ viginti et septem stadiis definivit apud Eusebium, etc.*

Cette mesure de vingt-sept stades, la première que nous alléguions, semble néanmoins mériter une déférence particulière puisque c'est l'ouvrage d'un arpenteur, qui a mesuré au cordeau, σχοινομέτρον. Un plus petit nombre de stades que dans les autres mesures indiquées doit naturellement exiger la plus grande portée du stade, qui est sans difficulté celle du stade le plus connu et que l'on nomme olympique. Son étendue se définit à quatre-vingt-quatorze toises deux pieds huit pouces, en vertu des six cent pieds grecs dont il est composé, et de l'évaluation du pied grec à mille trois cent soixante parties du pied de Paris divisé en mille quatre cent quarante, ou onze pouces quatre lignes. Les vingt-sept stades reviennent donc à deux mille cinq cent cinquante toises. Or la trace de l'ancienne enceinte de Jérusalem, dans le plus grand espace qu'elle puisse embrasser, paroîtra consumer environ deux mille six cents toises de l'échelle prise sur le plan de M. Deshayes. On s'en éclaircira, si l'on veut, par soi-même en prenant le compas. Mais remarquez au surplus que par la mesure de Maundrell, qui ne donne que mille neuf cent soixante au lieu de deux

[1] Liv. VI de la *Guerre des Juifs*, ch. 6. — [2] Page 837.

mille dans le circuit actuel de Jérusalem, ou un cinquantième de moins, l'enceinte dont il s'agit se réduit à deux mille cinq cent cinquante toises, conformément au produit des vingt-sept stades. Ainsi ayant divisé, pour la commodité du lecteur, la trace d'enceinte de l'anceinte Jérusalem en parties égales et au nombre de cinquante-une, chacune de ces parties prend à la lettre l'espace de cinquante toises, selon la mesure de Maundrell; et le pis-aller sera que quarante-neuf en valent cinquante, selon l'échelle du plan.

Mais dira-t-on, ce nombre de stades étant aussi convenable à la mesure de l'enceinte de Jérusalem, il faut donc n'avoir aucun égard à toute autre indication. — Je répondrai que les anciens ont usé de différentes mesures de stade dans des temps différens, et quelquefois même dans un seul et même temps; ils les ont souvent employées distinctement et sans y faire observer aucune diversité d'étendue : il nous ont laissés dans la nécessité de démêler, par de l'application et de la critique, les espèces plus convenables aux circonstances des temps et des lieux. On ne peut mieux faire que de calculer les trente-trois stades de la mesure de Josèphe sur le pied d'un stade plus court d'un cinquième que le stade olympique, et dont la connoissance est développée dans le petit traité que j'ai publié sur les mesures itinéraires. Il semble que le raccourcissement de ce stade le rendît même plus propre aux espaces renfermés dans l'enceinte des villes qu'aux plus grands qui se répandent dans l'étendue d'une région ou contrée; la mesure que Diodore de Sicile et Pline ont donnée de la longueur du grand cirque de Rome ne convient qu'à ce stade, et non au stade olympique. Ce stade s'évaluant sur le pied de soixante-quinze toises trois pieds quatre pouces, le nombre de trente-trois stades de cette mesure produit deux mille quatre cent quatre-vingt-treize toises deux pieds. Or que s'en faut-il que ce calcul ne tombe dans celui des vingt-sept stades précédens? Cinquante et quelques toises. Une fraction de stade, une toise de plus, si l'on veut, sur l'évaluation du stade, ne laisseroient à la rigueur aucune diversité dans le montant d'un pareil calcul.

On exigera peut-être qu'indépendamment d'une convenance de calcul il y ait encore des raisons pour croire que l'espèce de mesure soit par elle-même applicable à la circonstance en question. Comme le sujet qu'on s'est proposé de traiter dans cet écrit doit conduire à la discussion des

mesures hébraïques, on trouvera ci-après que le mille des Juifs se compare à sept stades et demi, selon ce que les Juifs eux-mêmes en ont écrit; et que, ce mille étant composé de deux mille coudées hébraïques, l'évaluation qui en résulte est de cinq cent soixante-neuf toises deux pieds huit pouces. Conséquemment le stade employé par les Juifs revient à soixante-seize toises moins quelques pouces, et ne peut être censé différent de celui qu'on a fait servir au calcul ci-dessus. L'évaluation actuelle ayant même quelque chose de plus que celle qui m'étoit donnée précédemment de cette espèce de stade, les trente-trois stades du circuit de Jérusalem passeront deux mille cinq cents toises, et ne seront qu'à quarante et quelques toises au-dessous du premier montant de ce circuit. Mais on peut aller plus loin, et vérifier l'emploi que Josèphe personnellement fait de la mesure du stade dont il s'agit, par l'exemple que voici : Au livre XX de ses Antiquités, chapitre 6, il dit que la montagne des Oliviers est éloignée de Jérusalem de cinq stades. Or, en mesurant sur le plan de M. Deshayes, qui s'étend jusqu'au sommet de cette montagne, la trace de deux voies qui en descendent, et cette mesure étant continuée jusqu'à l'angle le plus voisin du temple, on trouve dix-neuf parties de vingt toises, selon que la verge des cent toises, divisée en cinq parties, les fournit : donc trois cent quatre-vingts toises; par conséquent cinq stades de l'espèce qui a été produite, puisque la division de trois cent quatre-vingts par cinq donne soixante-seize. Il n'est point ambigu que pour prendre la distance dans le sens le plus étendu, on ne peut porter le terme plus loin que le sommet de la montage. Ce n'est donc point l'effet du hasard ou un emploi arbitraire, c'est une raison d'usage qui donne lieu à la convenance du calcul des trente-trois stades sur le pied qu'on vient de voir.

Je passe à l'indication de l'enceinte de Jérusalem à quarante stades. L'évaluation qu'on en doit faire demande deux observations préalables, la première que les auteurs de qui nous la tenons ont écrit sous les princes macédoniens qui succédèrent à Alexandre dans l'Orient, la seconde que la ville de Jérusalem dans le temps de ces princes ne comprenoit point encore le quartier nommé Bezetha, situé au nord du temple et de la tour Antonia, puisque Josèphe nous apprend que ce fut seulement sous l'empire de Claude que ce quartier commença à être renfermé dans les murs de la ville.

Il paroîtra singulier que, pour appliquer à l'enceinte de Jérusalem un plus grand nombre de stades que les calculs précédens n'en admettent, il convienne néanmoins de prendre cette ville dans un état plus resserré. En conséquence du plan qui nous est donné j'ai reconnu que l'exclusion de Bezetha apportoit une déduction d'environ trois cent soixante-dix toises sur le circuit de l'enceinte par la raison que, la ligne qui exclut Bezetha ne valant qu'environ trois cents toises, celle qui renferme le même quartier en emporte six cent soixante-dix; si l'enceinte de Jérusalem, y compris Bezetha, se monte à deux mille cinq cent cinquante toises, selon le calcul des vingt-sept stades ordinaires, auquel la mesure de Maundrell se rapporte précisément, ou à deux mille six cents pour le plus, selon l'échelle du plan de M. Deshayes, donc, en excluant Bezetha, cette enceinte se réduit à environ deux mille cent quatre-vingts toises, ou deux mille deux cent vingt-quatre au plus.

A ces observations j'ajouterai qu'il est indubitable qu'un stade particulier n'ait été employé dans la mesure des marches d'Alexandre, stade tellement abrégé par comparaison aux autres stades que, à en juger sur l'évaluation de la circonférence du globe donnée par Aristote, précepteur d'Alexandre, il entrera mille cent onze stades dans l'étendue d'un degré de grand cercle. On trouvera quelques recherches sur le stade qui se peut appeler *macédonien* dans le Traité des Mesures Itinéraires. L'évaluation qui résulteroit de la mesure d'Aristote n'y a point été adoptée à la lettre et sans examen; mais en conséquence d'une mesure particulière de pied, qui paroît avoir été propre et spéciale à ce stade, l'étendue du stade s'établit de manière que mille cinquante sont suffisans pour remplir l'espace d'un degré. Ce stade, par une suite de la connoissance de son élément, ayant sa définition avec quelque précision à cinquante-quatre toises deux pieds cinq pouces, les quarante stades fournissent ainsi deux mille cent soixante-seize toises. Or n'est-ce pas là positivement le résultat de ce qui précède? et en rétablissant les trois cent soixante-dix toises que l'exclusion de Bezetha fait soustraire, ne retrouve-t-on pas le montant du calcul qui résulte de la première mesure des vingt-sept stades?

Qu'il me soit néanmoins permis de remarquer en passant que l'on ne sauroit supposer qu'il pût être question en aucune manière de ménager des convenances par rapport à

l'enceinte de Jérusalem, dans les définitions qui ont paru propres à chacune des mesures qu'on y voit entrer. Si toutefois ces convenances sont d'autant plus frappantes qu'elles sont fortuites, n'est-on pas en droit d'en conclure que les définitions mêmes acquièrent par là l'avantage d'une vérification?

Il reste une mesure de cinquante stades, attribuée à Hécatée. On n'auroit pas lieu de s'étonner que cet auteur, en faisant monter le nombre des habitans de Jérusalem à plus de deux millions, (environ deux millions cent mille,) eût donné plus que moins à son étendue, qu'il y eût compris des faubourgs ou habitations extérieures à l'égard de l'enceinte; mais ce qui pouvoit être vrai du nombre des Juifs qui affluoient à Jérusalem dans le temps pascal, ne convient point du tout à l'état ordinaire de cette ville; d'ailleurs si nous calculons ces cinquante stades sur le pied du dernier stade, selon ce qui paroît plus à propos, la supputation n'ira guère qu'à deux mille sept cents toises : ainsi l'évaluation ne passera que d'environ cent toises ce qui résulte de l'échelle du plan de M. Deshayes.

En s'attachant à ce qu'il y a de plus positif dans tout ce corps de combinaison, il est évident que la plus grande enceinte de Jérusalem n'alloit qu'à environ deux mille cinq cent cinquante toises; outre que la mesure actuelle et positive le veut ainsi, le témoignage de l'antiquité y est formel. Par une suite de cette mesure nous connoîtrons que le plus grand espace qu'occupoit cette ville, ou sa longueur, n'alloit qu'à environ neuf cent cinquante toises, sa largeur à la moitié. On ne peut comparer son étendue qu'à la sixième partie de Paris, en n'admettant même dans cette étendue aucun des faubourgs qui sont au-dehors des portes. Au reste il ne conviendroit peut-être pas de tirer de cette comparaison une réduction proportionnelle du nombre ordinaire des habitans de Jérusalem; à l'exception de l'espace du temple, qui même avoit ses habitans, la ville de Jérusalem pouvoit être plus également serrée partout que ne l'est une ville comme Paris, qui contient des maisons plus spacieuses et des jardins plus vastes qu'il n'est convenable de les supposer dans l'ancienne Jérusalem, et dont on composeroit l'étendue d'une grande ville.

V. OPINIONS PRÉCÉDENTES SUR L'ÉTENDUE DE JÉRUSALEM.

La mesure de l'enceinte de Jérusalem ayant tiré sa détermination de la comparaison du local même, avec toutes et chacune des anciennes mesures qui sont données, il n'est pas hors de propos de considérer jusqu'à quel point on s'étoit écarté du vrai sur ce sujet. Villalpando a prétendu que les trente-trois stades marqués par Josèphe se rapportoient à l'étendue seule de Sion, indépendamment du reste de la ville. J'ai combiné qu'il s'ensuivroit d'une pareille hypothèse que le circuit de Jérusalem consumeroit par proportion soixante-quinze stades. Et sans prendre d'autre mesure de stade que celle qui paroît propre aux trente-trois stades en question, la supputation donnera cinq mille sept cents toises. Ce sera pis encore si on ne fait point la distinction des stades, et qu'on y emploie le stade ordinaire, d'autant que les autres ont été peu connus jusqu'à présent. La mesure de ce stade fera monter le calcul à peu près de sept mille deux cents toises, ce qui triple presque la vraie mesure. Or je demande si la disposition du local et la mesure d'espace qui y est propre peuvent admettre une étendue analogue à de pareils décomptes? Pouvons-nous déborder l'emplacement de Sion? Ne sommes-nous pas arrêtés d'un côté par la vallée de Cédron, de l'autre par le lieu du Calvaire? D'ailleurs Josèphe ne détruit-il pas cette opinion, comme le docte et judicieux Réland l'a bien remarqué, en disant que le circuit des lignes dont Tite investit Jérusalem entière étoit de trente-neuf stades? Dans un juste calcul de l'ancienne enceinte de cette cité on ne se trouve point dans le besoin de recourir au moyen d'oppositions qui s'emploie d'ordinaire lorsque les mesures données par les anciens démentent une hypothèse, qui est de vouloir qu'il y ait erreur de chiffre dans le texte.

Le P. Lami, dans son grand ouvrage *De Sanctâ Civitate et Templo,* conclut la mesure du circuit de Jérusalem à soixante stades, se fondant sur la supposition que cette enceinte contenoit cent vingt tours, dont chacune, avec sa courtine, fourniroit deux cents coudées ou un demi-stade. Il est vrai que ce nombre de coudées d'une tour à l'autre se tire de Josèphe; mais comme le même historien parle de cent soixante-quatre tours distribuées en trois murailles différentes, que dans l'étendue de ces murailles est comprise une séparation de Sion d'avec Acra, qu'Acra étoit divisée

par un mur intérieur et avoit sa séparation d'avec Bezetha, il est difficile de statuer quelque chose de positif sur un pareil fondement; et il resteroit toujours beaucoup d'incertitude sur ce point, quand même la mesure actuelle des espaces n'y feroit aucun obstacle. On peut encore observer que le savant auteur que nous citons ne se trouve point d'accord avec lui-même quand on compare avec son calcul le plan qu'il a donné de Jérusalem; car il y a toute apparence que les stades qu'il emploie sont les stades ordinaires, puisque dans le Traité des Mesures qui sert de préliminaire à son ouvrage il ne donne point de définition de plus d'une espèce de stade. Sur ce pied, l'enceinte de Jérusalem dans le calcul du P. Lami s'évalue cinq mille six cent soixante et quelques toises. Or, selon le plan dont je viens de parler, le circuit de Jérusalem est aux côtés du carré du temple comme quarante-un est à deux; et l'échelle qui manque à ce plan se supplée par celle que l'auteur a appliquée à son Ichnographie particulière du Temple, dont les côtés sont évalués environ mille cent vingt pieds français. Conséquemment le circuit de la ville, dans le plan, ne peut aller qu'à environ vingt trois mille pieds, ou trois mille huit cent trente et quelques toises, qui n'équivalent qu'à quarante-un stades au plus. Si même on a égard à ce que le plan du P. Lami semble conformé à une sorte de perspective, et que la partie du temple s'y trouve dans le reculement, il doit s'ensuivre que ce qui est sur le devant prend moins d'espace; ce qui réduit encore par conséquent le calcul de l'enceinte. Le plan de M. Deshayes étoit donné au P. Lami; la mesure prise sur le lieu par Maundrell avoit été publiée. Seroit-ce que les savans veulent devoir tout à leurs recherches, et ne rien admettre que ce qui entre dans un genre d'érudition qui leur est réservé?

Ce qu'on vient d'observer dans deux célèbres auteurs, qui sont précisément ceux qui ont employé le plus de savoir et de recherches sur ce qui concerne l'ancienne Jérusalem, justifie, ce semble, ce qu'on a avancé dans le préambule de ce mémoire, que l'étendue de cette ville n'avoit point été déterminée jusqu'à présent avec une sorte de précision, et qu'on avoit surtout exagéré beaucoup en ce point.

VI. Mesure de l'étendue du temple.

Maundrell, qui a donné la longueur et la largeur du terrain compris dans l'enceinte de la fameuse mosquée qui oc-

cupe l'emplacement du temple, ne paroît pas avoir fait une juste distinction entre ces deux espaces, à en juger par le plan de M. Deshayes : il donne à la longueur cinq cent soixante-dix de ses pas, qui, selon l'estimation par lui appliquée à la mesure de l'enceinte, reviendroient à cinq cent treize verges anglaises dont on déduit deux cent quarante toises; cependant on n'en trouve qu'environ deux cent quinze sur le plan. L'erreur pourroit procéder, du moins en partie, de ce que Maundrell auroit jugé l'encoignure de cet emplacement plus voisine de la porte dite de Saint-Etienne. Mais, ce qu'il y a d'essentiel, cette erreur ne tire point du tout à conséquence pour ce qui regarde l'enceinte de la ville; car, dans la mesure de Maundrell, la partie de cette enceinte comprise entre la porte dont on vient de parler et l'angle sud-est de la ville, qui est en même temps celui du terrain de la mosquée, se trouve employée pour six cent vingt des pas de ce voyageur, et selon son estimation ce sont cinq cent cinquante-huit verges anglaises, dont le calcul produit deux cent soixante-deux toises, à quelques pouces près. Or l'échelle du plan paroît fournir deux cent soixante-cinq toises, qui en valent environ deux cent soixante, en se servant à la rigueur de la proportion reconnue entre cette échelle et la mesure de Maundrell.

Dans des extraits tirés des géographes orientaux par l'abbé Renaudot, et qui sont manuscrits entre mes mains, la longueur du terrain de la mosquée de Jérusalem est marquée de sept cent quatre-vingt-quatorze coudées. C'est de la coudée arabique qu'il est ici question. Pour ne nous point distraire de notre objet actuel par la discussion particulière que cette coudée exigeroit, je m'en tiendrai, quant à présent, à ce qui en feroit le résumé; et ce que j'aurois à exposer en détail, pour y conduire et lui servir de preuve, peut faire la matière d'un article séparé à la suite des mesures hébraïques. Qu'il suffise ici qu'un moyen non équivoque de connoître la coudée d'usage chez les Arabes est de la déduire du mille arabique. Il étoit composé de quatre mille coudées; et vu que, par la mesure de la terre prise sous le calife Al-Mamoun, le mille ainsi composé s'évalue sur le pied de cinquante-six deux tiers dans l'espace d'un degré, il s'ensuit que ce mille revient à environ mille six toises, à raison de cinquante-sept mille toises par degré, pour ne point entrer dans une délicatesse de distinction sur la mesure des degrés. Donc mille coudées arabiques sont égales à deux

cent cinquante toises, et de plus neuf pieds, qui se peuvent négliger ici. Et en supposant huit cents coudées de compte rond, au lieu de sept cent quatre-vingt-quatorze, il en résulte deux cents toises de bonne mesure. Ainsi le compte de deux cent quinze toises, qui se tire du plan de Jérusalem figuré dans toutes ces circonstances, est préférable à une plus forte supputation.

La largeur du terrain de la mosquée est, selon Maundrell, de trois cent soixante-dix pas, dont on déduit cent cinquante-six toises quatre pieds et demi. Or la mesure du plan revient à environ cent soixante-douze. Et ce qu'on observe ici est que la mesure de Maundrell perd en largeur la plus grande partie de ce qu'elle avoit de trop sur sa longueur; d'où l'on peut conclure que le défaut de précision en ses mesures consiste moins dans leur produit en général que dans leur distribution. Il y a toute apparence que des édifices adhérant à l'enceinte de la mosquée dans l'intérieur de la ville ont rendu la mesure de cette enceinte plus difficile à bien prendre que celle de la ville. Maundrell avoue même que c'est d'une supputation faite sur les dehors qu'il a tiré sa mesure. Et le détail dans lequel nous n'avons point évité d'entrer sur cet article fera voir que, notre examen s'étant porté sur toutes les circonstances qui se trouvoient données, il n'y a rien de dissimulé ni d'ajusté dans le compte qu'on en rend.

La mosquée qui remplace le temple est singulièrement respectée dans l'islamisme. Omar ayant pris Jérusalem la quinzième année de l'hégire (de Jésus-Christ 637,) jeta les fondemens de cette mosquée, qui reçut de grands embellissemens de la part du calife Abd-el-Melik, fils de Mervân. Les mahométans ont porté le vénération pour ce lieu jusqu'au point de la mettre en parallèle avec leur sanctuaire de la Mecque, le nommant Alacsa, ce qui signifie *Extremum sive Ulterius*, par opposition à ce sanctuaire; et il y a toute apparence qu'ils se sont fait un objet capital de renfermer dans son enceinte tout l'emplacement du temple judaïque, « *totum antiqui sacri fundum*, » dit Golius dans ses notes savantes sur l'Astronomie de l'Alfergane, page 136. Phocas, que j'ai déjà cité, et qui écrivoit dans le douzième siècle, est précisément de cette opinion, que tout le terrain qui environne la mosquée est l'ancienne aire du temple, παλαιὸν τοῦ μεγάλου ναοῦ δάπεδον. Quoique ce temple eût été détruit il n'étoit pas possible qu'on ne retrouvât des vestiges, qu'on ne reconnût pour le moins la trace de ces bâtisses pro-

digieuses qui avoient été faites pour égaler les côtés du temple et son aire entière au terrain du temple même, placé sur le sommet du mont Moria. Les quatre côtés qui partageoient le circuit du temple étoient tournés vers les points cardinaux du monde, et on avoit eu en vue que l'ouverture du temple fût exposée au soleil levant, en tournant le *sancta sanctorum* vers le côté opposé; en cela on s'étoit conformé à la disposition du tabernacle, et ces circonstances ne souffrent point de difficulté. Or la disposition des quatre faces se remarque encore dans l'enceinte de la mosquée de Jérusalem, dont les côtés sont, à treize ou quatorze degrés près, orientés conformément à la boussole placée sur le plan de M. Deshayes. Supposé même que la disposition de cette boussole dépende du nord de l'aimant et qu'elle doive souffrir une déclinaison occidentale, que de plus cette position ne soit pas de la plus grande justesse, il peut s'ensuivre encore plus de précision dans l'orientement dont il s'agit. On trouve dans Sandys, voyageur anglais, un petit plan de Jérusalem, qui, ne pouvant être mis en parallèle pour le mérite avec celui de M. Deshayes, tire néanmoins beaucoup d'avantage d'une conformité assez générale avec ce plan; et selon les airs de vent marqués sur le plan de Sandys, chaque face du carré du temple répond exactement à ce qui est indiqué N., S., E., W.

Mais il semble qu'il y ait une égalité établie entre les côtés du temple judaïque, ce qui forme un carré plus régulier que le terrain actuel de la mosquée mahométane. On convient généralement que la mesure d'Ezéchiel donne à chacun des côtés cinq cents coudées. Quoique dans l'hébreu on lise des verges pour des coudées, et dans la Vulgate *calamos* pour *cubitos*, la méprise saute aux yeux, d'autant que le *calamus* ne comprenoit pas moins de six coudées; et d'ailleurs la version grecque, faite apparemment sur un texte plus correct, dit précisément πήχεις πενταχοσίους. Rabbi Jéhuda, auteur de la Mischna, et qui a ramassé les traditions des Juifs sur le temple, dans un temps peu éloigné de sa destruction, (il vivoit sous Antonin-Pie,) s'accorde sur le même point, dans le traité particulier intitulé *Middot* ou la Mesure. On ne peut donc révoquer en doute que telle étoit en effet l'étendue du temple.

Nous avons une seconde observation à faire, qui est que cette mesure ne remplira point non-seulement la longueur, mais même la largeur ou plus courte dimension du terrain

de la mosquée, quelque disposé que l'on puisse être à ne point épargner sur la longueur de la coudée. Ezéchiel doit nous porter en effet à supposer cette mesure de coudée plutôt forte que foible, disant aux Juifs captifs en Babylone [1] que dans la construction d'un nouveau temple, dans le rétablissement de l'autel, ils doivent employer la coudée sur une mesure plus forte d'un travers de main ou d'un palme que la coudée; ἐν πήχει τοῦ πήχεως καὶ παλαιστῆς, dit la version grecque, *in cubito cubiti et palmi.* Plusieurs savans, et entre autres le P. Lami, ont pensé que la coudée hébraïque pouvoit être la même mesure, ou à peu près, que le *dérah* ou la coudée égyptienne, dont l'emploi dans la mesure du débordement du Nil a dû maintenir dans tous les temps la longueur sans altération (vu les conséquences,) et la rendre invariable, malgré les changemens de dominations. Greaves, mathématicien anglais, et Cumberland, évêque de Peterborough, trouvent dans l'application du dérah à divers espaces renfermés dans la grande pyramide, où cette mesure s'emploie complète et convient sans fraction, une preuve de sa haute antiquité. Il est fort probable au surplus que les Israélites, qui ne devinrent un peuple par la multiplication d'une seule famille que pendant leur demeure en Egypte, et qui furent même employés aux ouvrages publics dans ce pays, en durent tirer les mesures dont on se servoit dans ces ouvrages. Auparavant les patriarches de cette nation ne bâtissant point, n'étant même point attachés à des possessions d'héritages, il n'y a pas d'apparence qu'ils eussent en partage et pour leur usage propre des mesures particulières, assujetties à des étalons arrêtés et fixés avec une grande précision, puisque les choses de cette espèce n'ont pris naissance qu'avec le besoin qu'on s'en est fait. Moïse, élevé dans les sciences des Egyptiens, a dû naturellement tirer de leur mathématique ce qui pouvoit y avoir du rapport dans les connoissances qu'il avoit acquises. Quoi qu'il en soit, une circonstance hors de toute équivoque dans l'emploi du dérah est qu'on ne peut donner plus d'étendue à ce qui prend le nom de coudée. Greaves, ayant pris sur le nilomètre du Caire la mesure du dérah, en a fait la comparaison au pied anglais; et, en supposant ce pied divisé en mille parties, le dérah prend mille huit cent vingt-quatre des mêmes parties. Par la comparaison du pied anglais au pied français, dans laquelle le pied anglais est d'un sixième de ligne plus

[1] *Ezech.*, XL, 5; XLIII, 13.

fort qu'on ne l'avoit estimé par le passé, le dérah équivaut à vingt pouces et demi de bonne mesure du pied français. Partant, les cinq cents coudées sur la mesure du dérah font dix mille deux cent cinquante pouces, qui fournissent huit cent cinquante-quatre pieds ou cent quarante-deux toises deux pieds. Ainsi on a été bien fondé à dire que la mesure du temple est inférieure à l'espace du terrain de la mosquée, puisque cette mesure n'atteint pas même celle des dimensions de ce terrain, qui prend moins d'étendue, ou sa largeur. Que seroit-ce si on refusoit à la coudée hébraïque, considérée étroitement comme coudée, autant de longueur que le dérah en contient?

Cependant, quand on fait réflexion que le sommet du mont Moria n'a pris l'étendue de son aire que par la force de l'art, on a peine à se persuader qu'on ait ajouté à cet égard aux travaux du peuple juif, travaux qui, à diverses reprises, ont coûté plusieurs siècles, comme Josèphe l'a remarqué. L'édifice octogone de la mosquée étant contenu dans l'espace d'environ quarante-cinq toises selon l'échelle du plan, l'espèce de cloître intérieur qui renferme cette mosquée n'ayant qu'environ cent toises en carré, on ne présume pas que les mahométans eussent quelque motif pour étendre l'enceinte extérieure au-delà des bornes que les Juifs n'avoient prises qu'en surmontant la nature. Ces considérations donnent tout lieu de croire que le terrain que l'on voit dépendant de la mosquée appartenoit en entier au temple, duquel terrain la superstition mahométane a bien pu ne vouloir rien perdre sans vouloir s'étendre plus loin. Le P. Lami, dans la distribution des parties du temple, distinguant et séparant l'*atrium gentium* d'avec celui des Israélites, en quoi il diffère de Villalpando, a jugé que cet *atrium* des Gentils étoit extérieur au lieu mesuré par Ezéchiel. Or il semble que la discussion dans laquelle nous venons d'entrer favorise cette opinion et que cette même opinion fournisse l'emploi convenable du terrain qui se trouve surabondant. Lightfoot, dans ce qu'il a écrit sur le temple, cite un endroit du Talmud ajouté au traité *Middot*, qui dit que le mont Moria surpassoit la mesure des cinq cents coudées, mais que ce qui sortoit de cette mesure n'étoit pas réputé saint comme ce qui y étoit renfermé. Cette tradition juive prouveroit deux choses, l'une que l'aire du mont Moria avoit été accrue au-delà même de ce qui se renferme dans la mesure d'Ezéchiel, ainsi qu'en effet nous remar-

quons que l'espace actuel est plus grand ; l'autre, que l'excédant de cette mesure ne peut mieux s'entendre que du lieu destiné ou permis aux gentils, qu'un motif de vénération pour le Dieu d'Israël conduisoit à son temple, mais qui n'étoient pas regardés comme de véritables adorateurs. Ces circonstances ont une singulière convenance à ce qui est dit au chapitre XI de l'Apocalypse, où saint Jean, ayant reçu ordre de mesurer le temple de Dieu, (*Datus est mihi calamus similis virgæ, et dictum est mihi : Metire templum Dei, altare, et adorantes in eo.*) ajoute : *atrium verò quod est foris templum..... ne metiaris illud, quoniam datum est gentibus.* Cet article, *ne metiaris*, nous donne à entendre que dans la mesure du temple on a pu et dû même se renfermer dans un espace plus étroit que l'aire entière du temple, et ce qui précède, savoir *atrium quod est foris*, nous fait néanmoins connoître un supplément d'espace à cette mesure, et nous apprend en même temps sa destination, *quoniam datum est gentibus.* Cet endroit de l'Apocalypse peut avoir un fondement absolu, et de comparaison (indépendamment de tout sens mystique ou figuré,) sur la connoissance que saint Jean avoit conservée du temple même de Jérusalem. Josèphe, qui attribue au temple une triple enceinte, désigne indubitablement par-là trois espaces différens. De manière qu'outre l'*atrium sacerdotum* et l'*atrium Israelitarum*, desquels on ne peut disputer, il faut de nécessité admettre un troisième espace, tel en effet qu'il se manifeste ici.

Le P. Lami, que l'habileté en architecture a beaucoup servi dans sa description du temple, appliquant la mesure des cinq cents coudées à l'enceinte de l'*atrium* des Israélites, et pratiquant un *atrium* extérieur avec une sorte de combinaison dans les proportions des parties du temple, se trouve conduit par là à attribuer environ deux mille six cent vingt coudées hébraïques au pourtour de son ichnographie du temple. Ce nombre de coudées sur le même pied que ci-dessus revient à sept cent quarante-six toises. Or rappelons-nous que la longueur du terrain de la mosquée de Jérusalem, déduite du plan de cette ville, a été donnée d'environ deux cent quinze toises, la largeur d'environ cent soixante-douze ; multipliez chacune de ces sommes par deux, vous aurez au total sept cent soixante-quatorze toises, sur quoi on peut vouloir rabattre un cinquantième, ou quinze à seize toises, pour mettre l'échelle du plan au ni-

veau de ce qui a paru plus convenable dans la mesure totale de l'enceinte de Jérusalem; et sur ce pied il n'y aura que treize ou quatorze toises de plus ou de moins dans la supputation du circuit du terrain qui appartient au temple. Il est vrai que le P. Lami a employé, en quatre côtés égaux, la quantité de mesure qui a quelque inégalité de partage dans ce que fournit le local; mais qui ne voit que la parfaite égalité dans le P. Lami n'a d'autre fondement qu'une imitation ou répétition de ce qui étoit propre au corps du temple, isolé de l'*atrium* extérieur des Gentils? et vu qu'aucune circonstance de fait ne sert de preuve à une semblable répétition, plus aisée vraisemblablement à imaginer que propre au terrain, elle ne peut être regardée comme positive.

Après avoir reconnu quelle étoit l'étendue du temple, on ne peut s'empêcher d'être extrêmement surpris que ce qu'on trouve dans Josèphe sur ce sujet soit peu conforme au vrai. On ne comprend pas que cet historien, qui dans les autres circonstances cherche avec raison à donner une haute idée de cet édifice, ait pu se tenir fort au-dessous de ce qu'il convient d'attribuer à son étendue. Les côtes du carré du temple sont comparés à la longueur d'un stade, en quoi il paroît s'être mépris comme du rayon au diamètre; et dans un autre endroit le circuit du terrain entier, y compris même la tour Antonia, qui tenoit à l'angle nord-ouest de l'enceinte du temple, est estimé six stades. Il auroit pu écrire δέκα au lieu de ἕξ, en usant du stade qui lui paroît propre dans la mesure de l'enceinte de Jérusalem, et dont les dix fournissent sept cent soixante toises, ce qui prend le juste milieu des supputations qu'on vient de voir.

VII. DES MESURES HÉBRAÏQUES DE LONGUEUR.

Je terminerai cet écrit par quelque discussion des mesures hébraïques propres aux espaces; cette discussion se lie d'autant mieux à ce qui précède qu'elle fournit des preuves sur plusieurs points. Il ne paroît pas équivoque que la coudée (dite en hébreu אמה, *amma*, en langue chaldaïque *ametha*, appelée par les Grecs πῆχυς, d'où est venu le mot de *pic*, et autrement ὠλένη, d'où les Latins ont pris le mot *ulna*,) ne soit un élément de mesure qu'il soit très-essentiel de vérifier. La mesure que cette coudée a prise ci-dessus par rapport à l'étendue du temple paroît assez convenable pour qu'elle

en tire déjà grand avantage. Voyons si elle se peut répéter d'ailleurs ou déduire de quelque autre moyen.

Si l'on s'en rapporte au rabbin Guedalias, sur l'opinion de Maïmonidès, la coudée hébraïque se compare à l'aune de Bologne; et de cette comparaison le docteur Cumberland, évêque de Péterborough, a conclu la coudée de vingt et un pouces anglais et sept cent trente-cinq millièmes de pouce, comme je l'apprends d'Arbuthnot[1], ce qui revient à vingt pouces et environ cinq lignes du pied de Paris, et ne diffère par conséquent que d'une ligne en déduction, de l'évaluation propre au dérah ou à la coudée égyptienne.

Mais un moyen de déterminer la mesure de la coudée hébraïque duquel je ne sache point qu'on ait fait usage, tout décisif qu'il puisse paroître, est celui-ci : Les Juifs conviennent de définir l'*iter sabbaticum* ou l'étendue de chemin qu'ils ne peuvent dépasser le jour du sabbat en vertu du précepte de l'Exode, (XVI, 29.) *Nullus egrediatur de loco suo die septimo*, ils conviennent, dis-je, sur le pied de deux mille coudées. L'auteur de la paraphrase chaldaïque s'en explique positivemant, à l'occasion du verset 6 du chapitre I du livre de Ruth. Œcumenius confirme cette mesure par le témoignage d'Origène, lorsqu'il dit que le mille, étant égal au chemin sabbatique, comprend διςχιλίων πηχῶν. Le Traité des Mesures Judaïque composé par saint Epiphane, qui, étant né Juif et dans la Palestine, devoit être bien instruit du fait dont il s'agit, nous apprend que l'espace du chemin sabbatique revient à la mesure de six stades. Pour donner à la coudée en question plus que moins d'étendue on ne peut mieux faire que d'employer ici le stade ordinaire, dont huit remplissent l'espace d'un mille romain, et qui semble même avoir prévalu sur tout autre stade dans les bas temps. La mesure de ce stade, définie à quatre-vingt-quatorze toises deux pieds huit pouces, étant multipliée par six, fournit cinq cent soixante-six toises quatre pieds. En décomposant ce calcul en pieds on y trouve trois mille quatre cents pieds, qui renferment quarante mille huit cents pouces; et en divisant cette somme de pouces en deux mille parties, chacune de ces parties se trouve de vingt pouces et deux cinquièmes de pouce. Or le produit de ce calcul sembleroit en quelque sorte fait exprès pour servir de vérification à la mesure dé-

[1] *Traité des Poids, Monnoies et Mesures.*

duite ci-dessus. Que s'en faut-il même que l'évaluation qui vient d'être conclue ne soit précisément la même que celle que nous avons employée précédemment pour la coudée hébraïque, en la croyant une même mesure avec le dérah ou la coudée égyptienne? La diversité d'une ligne et un cinquième ne doit-elle pas être censée de petite considération dans une combinaison de cette espèce? Outre que la diversité ne va pas à un deux-centième sur le contenu, il faudroit, pour que cette diversité pût être regardée à la rigueur comme un défaut de précision dans l'emploi du dérah pour la coudée hébraïque, qu'on fût bien assuré que les six stades faisoient étroitement et sans aucun déficit le juste équivalent des deux mille coudées. Il ne conviendroit pas aussi de trouver à redire à la compensation que saint Epiphane donne de six stades pour deux mille coudées, sur ce qu'il peut avoir négligé d'y ajouter un trente-quatrième de stade, ou la valeur de seize à dix-sept pieds.

Les Juifs ont eu une mesure d'espace à laquelle, outre le terme de *berath*, que quelques commentateurs croient lui être propre, ils ont adapté celui de מיל, *mil*, au pluriel מילין, *milin*. Quoiqu'on ne puisse douter que cette dénomination ne soit empruntée des Romains, cela n'empêche pas que chez les Juifs le mille n'ait sa dénomination distincte et particulière, laquelle est donnée sur le pied de deux mille coudées; ce qui se rapporte précisément à ce que dit Œcuménius, que l'on vient de citer. Plusieurs endroits de la Guémara, indiqués par Réland [1], nous apprennent que les Juifs compensent la mesure du mille par sept stades et demi. Le terme dont ils se servent pour exprimer le stade est ריס, *ris*, au pluriel ריסין, *risin*. Il peut s'interpréter par le latin *curriculum*, qui est propre à la carrière du stade; *curriculum stadii*, dans Aulu-Gelle [2]. La jonction de quatre milin compose chez les Juifs un espèce de lieu, nommée פרסה, *parsa* [3]. Dans la langue syriaque *paras* signifie « étendre, » et *parsa* « étendue. » Et il est d'autant plus naturel que ce terme paroisse emprunté de cette langue qu'elle étoit devenue propre aux Juifs dans les temps qui ont suivi la captivité. On trouvera dans Réland [4] un endroit du Talmud qui donne positivement la définition du mille judaïque à deux mille coudées, et la composition de la parsa de quatre

[1] *Palæstina*, vol. 1, p. 400. — [2] *Noct. Attic.*, l. 1, c. 1. — [3] D'Anville avoit mis *parseh* dans tout le cours de cette section de sa dissertation; on a corrigé cette manière vicieuse de lire le mot hébreu. — [4] Page 397.

milles. Les deux mille coudées assujetties à la mesure précise du dérah font cinq cent soixante-neuf toises deux pieds huit pouces. En multipliant cette somme par quatre, la parsa se trouve deux mille deux cent soixante-dix-sept toises quatre pieds huit pouces. Cette mesure ne diffère presque en rien de notre lieue française, composée de deux lieues gauloises, et dont vingt-cinq font presque le juste équivalent d'un degré.

Le docte Réland, partant de la supposition que le mille judaïque n'est point différent du mille romain, et comparant le nombre de deux mille coudées dans l'un à celui de cinq mille pieds dans l'autre, conclut la coudée à deux pieds et demi. Mais quoiqu'on ne puisse disconvenir que l'étendue de la nomination romaine n'ait rendu le mille romain presque universel, toutefois il est bien certain que la mesure de ce mille ne peut être confondue avec celle qui nous est donnée du mille judaïque. Et outre que l'évaluation de la coudée, qui résulteroit de l'équivoque, est naturellement difficile à admettre, excédant la vraisemblance en qualité de coudée, une simple comparaison de nombres, destituée des rapports essentiels, ne peut se soutenir contre une définition positive et qui éprouve des vérifications. Il y a un endroit de la Guémara qui définit le chemin d'une journée ordinaire à dix *parsaot*[1]. Si la parsa équivaloit quatre milles romains, il en résulteroit quarante milles. Mais les anciens ne vont point jusque-là dans cette estimation, ils s'en tiennent communément à vingt-cinq milles ou deux cents stades; et si Hérodote[2] y emploie deux cent cinquante stades, il faut avoir égard à ce que l'usage des stades à dix au mille est propre à cet historien en beaucoup d'endroits. Les géographes orientaux conviennent aussi sur ce nombre de vingt-cinq milles pour l'espace d'une journée commune, ce que les Maronites qui ont traduit la Géographie d'el-Edrisi dans l'état où nous l'avons, ou plutôt son extrait, ont noté dans la préface de leur traduction. Et quand les Orientaux ont paru varier sur le nombre des milles, en marquant quelquefois trente au lieu de vingt-cinq, c'est à raison de la différence des milles, qu'ils n'ont pas toujours employés à la rigueur sur le pied du mille arabique, dont les vingt-cinq peuvent équivaloir trente ou trente et un d'une espèce plus ordinaire. Par l'é-

[1] פרסאות, pluriel de פרסה, *parsa*. — [2] Liv. v.

valuation qui est propre à la parsa, les dix faisant la compensation de trente milles romains, il est évident qu'une mesure sensiblement supérieure sort des bornes de ce dont il s'agit. Le P. Lami a objecté à Villalpando, sur une pareille opinion, que la coudée hébraïque égaloit deux pieds et demi romains; que, la hauteur de l'autel des parfums étant indiquée de deux coudées, il auroit fallu que la taille du prêtre qui faisoit le service et répandoit l'encens sur cet autel eût été gigantesque. Il est constant que les convenances que nous avons rencontrées sur le local, à l'égard du temple, n'auroient point eu lieu avec une mesure de la coudée plus forte d'environ un quart que celle qui est ici donnée. Le pied romain s'évaluant mille trois cent six dixièmes de ligne du pied de Paris, les deux pieds et demi renferment trois cent vingt-six lignes et demie ou vingt-sept pouces deux lignes et demie. On remarquera même au surplus que Villalpando attribuoit encore au pied romain quelque excédant sur cette définition.

Je n'ai observé ci-dessus la convenance fortuite qui se rencontroit entre la parsa et notre lieue française que pour communiquer à cette parsa l'idée de ce qui nous est propre et familier. Mais la même convenance entre la parsa et une ancienne mesure orientale ne doit pas être également regardée comme l'effet du hasard; cette extrême convenance sera plutôt la vérification d'une seule et même mesure. J'ai fait voir dans le Traité des Mesures Itinéraires que le stade qui revient à un dixième du mille romain convenoit précisément à la mesure des marches de Xénophon, et qu'en conséquence de l'évaluation faite par Xénéphon luimême du nombre des stades en parasanges, il paroissoit constant que trente stades répondoient à une parasange; cette compensation n'a même rien que de conforme à la définition précise qu'Hérodote, Hésychius, Suidas ont donnée de la parasange. En multipliant par trente la mesure de soixante-quinze toises trois pieds quatre pouces, à laquelle le stade de dix au mille est défini, on aura par ce calcul deux mille deux cent soixante-six toises quatre pieds: or cette évaluation de la parasange n'est qu'à onze toises de la parsa, de manière que deux pieds deux pouces de plus sur la définition du stade qui sert à composer la parasange mettroit le calcul rigidement au pair. Si même on veut donner, par préférence, dans la supputation qui résulte de la comparaison que saint Epiphane a faite du mille judaï-

que ou chemin sabbatique avec six stades ordinaires, savoir cinq cent soixante-six toises quatre pieds, et qu'on multiplie cette valeur par quatre pour avoir la parsa, on rencontrera précisément les deux mille deux cent soixante-six toises quatre pieds qui sont le produit de nos trente stades. Qui ne conclura de là que la parsa n'est autre chose que la parasange persane, babylonienne, comme on voudra l'appeler? La parsa ne renferme-t-elle pas en elle-même la composition des trente stades, puisque le mille judaïque, la quatrième partie de la parsa, est comparé par les Juifs à sept stades et demi? Ajoutons que les noms de parsa et de parasange ont assez d'affinité pour concourir avec l'identité de mesure, et que, comme les termes de *paras* et de *parsa* trouvent dans l'ancien langage oriental (en chaldaïque de même qu'en syriaque,) une interprétation propre et littérale qui ne peut renfermer de sens plus convenable à l'égard de la chose même, c'est acquérir indubitablement la signification propre du mot de parasange. La parsa n'étant point mentionnée dans les livres saints, il y a tout lieu de croire que les Juifs ne l'auront adoptée que depuis leur captivité dans le pays de Babylone.

Mais remarquez quel enchaînement de convenances! La définition de la parasange a son existence indépendamment de ce qui constitue la parsa, car cette parasange dépend d'un stade particulier, lequel se produit par des moyens tout-à-fait étrangers à ce qui paroît concerner ou intéresser la parasange même, comme on peut s'en éclaircir par le Traité que j'ai donné des mesures. La parsa, d'un autre côté, sort d'élémens absolument différens, et prend ici son principe de ce que la coudée égyptienne paroît une mesure de la plus haute antiquité, et dont il semble vraisemblable que le peuple hébreu ait adopté l'usage. Sur ces présomptions, (car jusque-là il n'y a, ce semble, rien de plus,) l'application de cette coudée à la parsa trouve une vérification plus précise qu'on ne pourroit oser l'espérer, dans ce qui se doit conclure de la mesure que saint Épiphane donne de la quatrième partie de la parsa. Toutes ces voies différentes, dont aucune n'a de vue sur l'autre, conduisent néanmoins aux mêmes conséquences, se réunissent dans des points communs; on ne pourroit se procurer plus d'accord par des moyens concertés. Qu'en doit-il résulter? Une garantie mutuelle, si l'on peut employer cette expression, de toutes les parties et circonstances qui entrent dans la combinaison.

La connoissance positive de la coudée hébraïque est un des principaux avantages d'une pareille discussion. Il est bien vrai que le P. Lami, ainsi que quelques autres savans, avoit déjà proposé la mesure du dérah pour cette coudée, mais sans en démontrer positivement la propriété, ou la vérifier par des applications de la nature de celles qui viennent d'être produites. Il semble même que la précision de cette mesure ait en quelque manière échappé au P. Lami, puisque nonobstant sa conjecture sur le dérah, il conclut la coudée hébraïque à vingt pouces : *Nos*, dit-il[1], *cubitum hebræum facimus viginti pollicum.*

La coudée hébraïque étoit composée de six palmes mineurs, et ce palme est appelé en hébreu טפח, *téphahh* ou *tophahh*. La version des Septante a rendu ce mot par celui de παλαιστὴ, qui est propre au palme dont il s'agit, et que les définitions données par Hésychius et par Julius Pollux fixent à quatre doigts. Par conséquent la coudée contenoit vingt-quatre doigts; et c'est en effet le nombre de divisions que porte la coudée égyptienne ou dérah sur la colonne de *Mikias*, qui est le nilomètre, près de Fostat ou du Vieux-Caire. Ab'ulfeda est cité par Kircher pour dire que la coudée légale des Juifs, la même que l'égyptienne, contient vingt-quatre doigts. Dans Diodore de Sicile[2], lorsqu'il parle du nilomètre qui existoit à Memphis, et qu'il appelle νιλοσκοπεῖον, on trouve mention non-seulement des coudées qui en faisoient la division, mais encore des doigts, δακτύλους, qui étoient de subdivision par rapport à la coudée.

En conséquence de la mesure qui est propre à cette coudée, le téphahh ou palme revient à trois pouces cinq lignes de notre pied. Et j'observe que cette mesure particulière a l'avantage de paroître prise dans la nature ; car, étant censée relative à la largeur qu'ont les quatre doigts d'une main fermée, comme Pollux s'en explique, l'étude des proportions entre les parties du corps peut faire voir que cette mesure conviendra à une stature d'environ cinq pieds huit pouces français ; et cette hauteur de stature, qui fait le juste équivalent de six pieds grecs, passe plutôt la taille commune des hommes qu'elle ne s'y confond. Mais si le palme, qui fait la sixième partie de la coudée hébraïque, prend cette convenance avec une belle et haute stature et qu'on ne sauroit passer sensiblement sans donner dans le gigantesque,

[1] Liv. 1, ch. 9, sect. 1. — [2] Liv. 1.

il s'ensuivra que la mesure de cette coudée ne peut, en tant que coudée, participer à la même convenance. Le P. Lami, en fixant la coudée hébraïque à vingt pouces, en a conclu la hauteur des patriarches à quatre-vingts pouces ou six pieds huit pouces, ce qui est conforme en proportion à ce principe de Vitruve : *Pes altitudinis corporis sextæ, cubitus quartæ.* Sur cette proposition, la mesure prise du dérah produiroit sept pieds moins deux pouces. Si une telle hauteur de taille devient admissible au moyen d'une distinction particulière entre la race des premiers hommes et l'état actuel de la nature, toujours est-il bien constant que la mesure de la coudée en question excède les bornes que les hommes ont reconnues depuis long-temps dans leur stature ordinaire; de manière que, relativement à la hauteur de la taille à laquelle la mesure du palme paroît s'assortir en particulier, ou cinq pieds et environ huit pouces, la coudée proportionnelle n'iroit qu'à environ dix-sept pouces. Or les rabbins paroissent persuadés que l'on distinguoit la coudée commune[1] de la coudée légale et sacrée, dont l'étalon étoit déposé dans le sanctuaire; et cette coudée commune différoit de l'autre par la suppression d'un téphahh. Ainsi, se réduisant à cinq *taphahhim*[2] ou à vingt doigts, et perdant la valeur de trois pouces cinq lignes, sa longueur revenoit à dix-sept pouces et une ligne. Quoique le P. Lami ait combattu la tradition judaïque sur cette coudée commune, toutefois la grande analogie de proportion qui s'y rencontre lui peut servir d'appui. Le témoignage des rabbins trouve même une confirmation positive dans la comparaison que Josèphe a faite de la coudée d'usage chez les Juifs avec la coudée attique; car cette coudée, se déduisant de la proportion qui lui est naturelle avec le pied grec, lequel se compare à mille trois cent soixante parties ou dixièmes de ligne du pied de Paris, revient à deux mille quarante des mêmes parties ou deux cent quatre lignes, qui font dix-sept pouces. Rappelons-nous au surplus ce qui a été ci-dessus rapporté d'Ézéchiel, en traitant de la mesure du temple, lorsqu'il prescrit aux Juifs de Babylone d'employer dans la réédification du temple une coudée plus forte d'un travers de main que l'ordinaire. Ce travers de main n'étant autre chose que le palme mineur ou téphahh, n'est-ce pas là cette distinction formelle de plus ou de moins entre deux

[1] טפחים, pluriel de טפח, *téphahh.*

coudées, dont la plus foible mesure paroît même prévaloir par l'usage? Mais, en tombant d'accord que la coudée inférieure étoit admise durant le second temple, on pourroit par délicatesse et pour ne porter aucune atteinte au précepte divin, qui ne souffre qu'un seul poids, qu'une seule mesure, vouloir rejeter la coudée en question pour les temps qui ont précédé la captivité; en quoi toutefois on ne seroit point autorisé absolument par le silence de l'Ecriture, puisque dans le Deutéronome[1] la mesure du lit d'Og, roi de Basan, est donnée en coudées prises de la proportion naturelle de l'homme, *in cubito viri*, ou, selon la Vulgate, *ad mensuram cubiti virilis manûs*. Bien qu'un nombre infini de mesures qui enchérissent sur leurs principes naturels, par exemple tout ce que nous appelons pied, sans entrer dans un plus grand détail, autorise suffisamment la dénomination de coudée dans une mesure anssi forte que celle qui paroît propre à la coudée égyptienne et hébraïque, toutefois la considération de ces principes devient souvent essentielle dans la discussion des mesures, il ne faut point la perdre de vue. C'est à elle que j'ai dû la découverte du pied naturel, dont la mesure et l'emploi ont trouvé leur discussion dans le Traité des Mesures Itinéraires que j'ai donné.

Nous avons donc dans cet écrit une analyse des mesures hébraïques qui, bien qu'indépendante de toute application particulière, se concilie néanmoins avec la mesure d'enceinte de Jérusalem et de l'étendue du temple, selon que cette mesure se déduit des diverses indications de l'antiquité conférées avec le local même. Il paroît une telle liaison entre ces différens objets ici réunis qu'ils semblent dépendans les uns des autres, et se prêter sur ce qui les regarde une mutuelle confirmation.

DISCUSSION DE LA COUDÉE ARABIQUE.

J'AI pris engagement, au sujet d'un article qui intéresse la mesure du temple, d'entrer en discussion sur la coudée arabique à la suite des mesures hébraïques.

Cette coudée, *dérahh*, ذراع, est de trois sortes, l'ancienne, la commune et la noire. La première, qui tire sa dénomination de ce qu'on prétend qu'elle existoit du temps des

[1] Ch. III, ℣ 11.

Perses, est composée de trente-deux doigts; la seconde de vingt-quatre, selon la définition plus ordinaire et naturelle; la troisième tient le milieu, et est estimée vingt-sept doigts. On distingue la première par l'addition de deux palmes aux six palmes qui sont l'élément de la seconde, et qui lui ont été communs avec la coudée égyptienne et hébraïque. Ces définitions se tirent ainsi de l'extrait d'un arpenteur oriental, dont on est redevable à Golius, dans les notes dont il a illustré les Elémens d'Astronomie de l'Alfergane [1].

De ces trois coudées celle à laquelle il semble qu'on doive avoir plus d'égard, surtout par rapport à l'usage et à une plus grande convenance avec ce qui est de l'espèce de coudée en général, est la commune. Et, ce qui devient essentiel pour parvenir à en fixer la mesure, je dis que celle qui se déduit de l'analyse de la mesure de la terre, faite par ordre du calife Almamoun dans les plaines de Sinjar en Mésopotamie, ne peut se rapporter mieux qu'à la coudée qualifiée de commune ou ordinaire. Selon la narration d'Abulfeda sur la mesure d'Almamoun, le degré terrestre sur le méridien fut évalué cinquante-six milles arabiques et deux tiers; et l'Alfergane [2] dit que le mille en cette mesure étoit composé de quatre mille coudées. En prenant le degré à cinquante-sept mille toises de compte rond, (par la raison dont nous avons cru devoir le faire en parlant de la mesure du temple,) le mille arabique revient à mille six au plus près. Les mille toises font la coudée de dix-huit pouces; et si l'on veut avoir égard à l'excédant de six toises, il en résultera une ligne et à peu près trois dixièmes de ligne par delà.

Le docte Golius a cru qu'il étoit question de la coudée noire dans la mesure d'Almamoun, sur ce que l'Alfergane s'est servi du terme de coudée royale pour désigner celle qu'il a pensé être propre à cette mesure. Il faut convenir d'ailleurs que l'opinion veut que cette coudée doive son établissement à Almamoun, et qu'elle fut ainsi appelée pour avoir été prise sur le travers de main ou palme naturel d'un esclave éthiopien au service de ce prince, et qui s'étoit trouvé fournir plus d'étendue qu'aucun autre. Mais outre que l'arpenteur cité par Golius applique l'usage de la coudée noire à la mesure des étoffes de prix dans Bagdad, la proportion

[1] Voyez page 74. — [2] Chap. VIII.

établie entre les différentes coudées arabiques est d'un grand inconvénient pour l'application de la coudée noire à la mesure de la terre sous Almamoun. Remarquez 1° que la coudée noire, avec l'avantage de trois doigts sur la coudée commune, n'auroit point toutefois d'excédant trop marqué sur la portée ordinaire si son évaluation n'alloit qu'à dix-huit pouces; 2° que la coudée commune, qui seroit à deux pouces au-dessous, pourroit conséquemment paroître foible, puisque nous voyons que la coudée d'usage chez les Juifs, malgré son infériorité à l'égard de la coudée légale, s'évalue au moins dix-sept pouces; 3° que la coudée ancienne, qui est appelée *hashémide*, ne monteroit par proportion qu'à vingt et un pouces et quelques lignes, quoiqu'il y ait des raisons pour la vouloir plus forte; car, selon le Marufide, la hauteur de la basilique de Sainte-Sophie, qui du pavé au dôme est de soixante-dix-huit coudées hashémides, s'évalue par Evagrius à cent quatre-vingts pieds grecs; et, par une suite de la proportion qui est entre le pied grec et le nôtre, la coudée dont il s'agit montera à vingt-six pouces et près de deux lignes. Ce n'est pas même assez si l'on s'en rapporte au module de la coudée hashémienne du Marufide qu'Edward-Bernard dit être marqué sur un manuscrit de la bibliothèque d'Oxford, et qu'il évalue vingt-huit pouces neuf lignes du pied anglais, ce qui égale à peu de chose près vingt-sept pouces du pied de Paris. Les mesures données par le Marufide de la longueur et largeur de Sainte-Sophie, savoir cent une coudées d'une part et quatre-vingt-treize et demie de l'autre, feront la coudée plus forte si on les compare aux dimensions de Grelot, quarante-deux toises et trente-huit. La comparaison n'étant point en parfaite analogie, il résultera de la longueur près de trente pouces dans la coudée, et de la largeur vingt-neuf pouces trois lignes de bonne mesure.

Je sens bien que l'on pourroit se croire en droit de prétendre que l'évaluation quelconque de la coudée ancienne ou hashémide ait une influence de proportion sur les autres coudées, et qu'elle fasse monter la commune à vingt pouces trois lignes, en se conformant à l'étalon même de la coudée hashémide, puisque la comparaison apparente entre ces coudées est comme de quatre à trois; mais un tel raisonnement ne suffisant pas pour supprimer et rendre nulle l'analyse de coudée résultante de la mesure positive du degré terrestre sous Almamoun, quand même cette mesure ne se-

roit pas jugée de la plus grande précision, il sera toujours naturel de présumer qu'il n'y a point de proportion entre les différentes coudées arabiques qui soit plus propre à cadrer avec cette analyse de coudée que la coudée commune; et la coudée noire y sera d'autant moins convenable que, en conséquence de la mesure hashémide, elle devoit monter à vingt-deux pouces et neuf lignes.

Thévenot, dont l'exactitude et l'habileté au-dessus du commun des voyageurs sont assez connues, ayant remarqué dans une Géographie écrite en persan que le doigt, la quatrième partie du palme, la vingt-quatrième de la coudée, étoit défini à six grains d'orge mis à côté l'un de l'autre, (définition qui est en effet universelle chez tous les auteurs orientaux,) dit avoir trouvé que la mesure des six grains d'orge multipliée huit fois revenoit à six pouces de notre pied, d'où il conclut que la coudée composée de cent quarante-quatre grains doit valoir un pied et demi [1]. Or n'est-ce pas là ce qui résulte non-seulement de la mesure du degré terrestre par ordre d'Almamoun, mais encore de l'application spéciale que nous faisons de la coudée commune à cette mesure? Je remarque que la coudée noire, par proportion avec la mesure analysée de la commune, sera de vingt pouces et quatre à cinq lignes par delà, ce qui, pour le dire en passant, prend beaucoup de convenance avec la coudée égyptienne et hébraïque. Or, cette coudée noire n'ayant excédé la commune que parce que le travers de main de l'Ethiopien (ou le palme qu'on prenoit pour étalon) surpassoit la mesure plus ordinaire, et non parce qu'il fut question de déroger à la définition de la coudée sur le pied de six palmes, n'est-ce pas en effet charger très-sensiblement la proportion naturelle que d'aller à vingt pouces et près de demi, tandis que les six palmes grecs, quoique proportionnés à une stature d'homme de cinq pieds huit pouces, comme il a été remarqué précédemment, ne s'évaluent que dix-sept pouces? Si ces convenances et probabilités ne s'étendent point à la comparaison qui est faite de la coudée ancienne ou hashémide avec les autres coudées, disons que cette comparaison n'est vraisemblablement que numéraire à l'égard des palmes et des doigts, sans être proportionnelle quant à la longueur effective. Ne voit-on pas une pareille diversité entre des mesures de pied, bien qu'ils soient éga-

[1] Voy. liv. II du *Second Voyage*, ch. 7.

lement de douze pouces? Et pour trouver un exemple dans notre sujet même, quoique la coudée noire excédât la commune de la valeur de trois doigts des vingt-quatre de cette commune, avoit-on pris plus de six palmes pour la composer?

Cette discussion de la coudée arabique, qui ne regarde qu'un point particulier dans ce qui a fait l'objet de notre dissertation, m'a néanmoins occupé d'autant plus volontiers que je n'ai point connu que ce qui en résulte eût été développé jusqu'à présent.

DISSERTATION

SUR

LE PAYS D'OPHIR *.

Peu de pays sont plus inconnus que celui d'Ophir. Opinions diverses sur sa situation. Nouveau système sur ce point.

Il n'y a guère de pays au monde plus inconnus que celui d'Ophir, et qui aient plus embarrassé les savans : ce n'est pas que l'Ecriture n'en parle souvent et ne donne assez de marques pour le distinguer; mais l'idée qu'on s'est formée qu'Ophir devoit être une île ou un pays maritime extrêmement abondant en or, en argent et en ivoire, où il y avoit quantité de paons, de singes, de perroquets, où l'on trouvoit toute sorte de pierreries, de bois précieux et de senteur, et où l'on alloit par la mer Rouge, et dans le voyage duquel on employoit trois ans, cette idée, disons-nous, a fait perdre de vue Ophir; et lorsqu'on a voulu réunir toutes ces conditions, et les appliquer à quelques-unes des régions maritimes célèbres aujourd'hui par leur commerce et par l'abondance de toutes ces choses, on a vu naître un nombre presque infini d'opinions diverses qui ont jeté une étrange confusion sur cette matière.

La plupart des anciens ont été chercher Ophir dans les Indes. Josèphe [1] a donné un grand poids à ce sentiment, qui a été fort suivi; il dit qu'Ophir dans les Indes se nommoit le Pays de l'Or : on croit [2] qu'il veut parler de la Chersonèse d'Or, dont Ptolomée fait mention, et qui est connue aujourd'hui sous le nom de Malaca, presqu'île à l'opposite de l'île de Sumatra. Luc de Holstein [3], après bien des recherches, estime qu'il faut se fixer à l'Inde en général, ou à la ville de Supar dans le royaume de même nom, ou dans l'île des Célèbes. D'autres placent Ophir dans les royaumes de Malabar et de Ceilan; Hippurium est un port de Ceilan, qui a quelque rapport au nom d'Ophir. La fameuse île de Tapobrane, dont les anciens ont tant parlé,

* Le fond de cette dissertation est de D. Calmet.

[1] *Antiq.*, l. VIII, c. 2. — [2] Ribéra, Torniel, Adrichomius, Marius, etc. — [3] *Holstenius,* dans ses notes sur Ortélius.

a été prise pour le pays d'Ophir, et l'on y a trouvé presque tout ce qui peut lui convenir ; mais tant qu'on n'aura pas fixé la situation de cette île, on ne saura rien de certain sur le pays que nous cherchons. Quelques-uns ont mis Ophir à Ormus, à l'entrée du golfe Persique. Eupolème [1] l'a placée dans l'île d'Urphé, dans la mer Rouge. Maffée assure que c'est le Pégu ; et l'on dit que les Péguans prétendent venir des Juifs exilés que Salomon envoyoit travailler aux mines de ce pays. Lipénius, qui a fait un traité exprès sur Ophir, le place au-delà du Gange, à Malaca, Java, Sumatra, Siam, Bengala, Pégu, etc.

Il y en a qui sont allés chercher Ophir dans l'Amérique [2], et qui l'ont placé dans l'île Espagnole. Christophe Colomb, qui découvrit le premier cette île, avoit coutume de dire qu'il avoit trouvé l'Ophir de Salomon ; il y vit de profondes cavernes qui s'étendoient sous terre à la longueur de plus de seize milles, et prétendoit que c'étoit de là que Salomon avoit tiré son or. Mais Postel et quelques autres, assurant que le pays d'Ophir est le Pérou, nous décrivent les routes de la flotte de Salomon comme s'ils l'avoient accompagnée ; rien n'est plus beau que leur système, mais rien n'est plus mal fondé ni plus aisé à renverser.

Plusieurs autres ont cru que, les Indes et l'Amérique étant trop éloignées et l'Arabie trop près d'Asiongaber, d'où partoit la flotte de Salomon, il falloit aller chercher Ophir dans l'Afrique. Quelques-uns [3] l'ont mis dans le royaume de Mélinde ou Sofala, sur la côte orientale de l'Éthiopie en Afrique. On dit que les habitans de cette île tiennent par tradition et ont même des livres qui portent que Salomon y envoyoit tous les trois ans sa flotte pour en tirer de l'or, qui y est très-commun. Jean *dos Santos* raconte que dans le Monomotapa il y a une montagne nommée Fura, qui renferme d'excellentes mines d'or ; on voit sur cette montagne les ruines d'un vieux château ; et on tient par tradition que ce château a été la demeure de la reine de Saba, et que ce pays est celui d'Ophir. Cornélius *a Lapide* a placé le pays d'Ophir à Angola, sur la côte occidentale de l'Afrique. Il y en a même qui, sans y regarder de plus près, ont été le mettre à Carthage, qui n'a été fondée que plus de 200 ans depuis Salomon. Le paraphraste Jonathan met Ophir en Afrique, mais sans donner aucune

[1] Dans Eusèbe, *Prép. Ev.*, l. IX, c. 30. — [2] Arias Montanus, Génébrard, Vatable. — [3] Orrélius, Thomas Lopez.

explication. D'autres ont voulu le placer en Espagne, aussi bien que Tharsis.

Grotius [1] croit que les vaisseaux de Salomon n'alloient peut-être pas jusqu'aux Indes, mais jusqu'au port de la ville qu'Arrien nomme *Aphar*, Pline *Saphar*, Ptolémée *Sapphera*, Etienne *Saphirina*, située sur les côtes d'Arabie qui sont baignées par l'Océan; et que les Indiens apportoient là leurs marchandises, que les Hébreux et les autres peuples venoient y acheter.

Huet, dans sa Dissertation sur les Navigations de Salomon, fait tenir à la flotte de ce prince une route nouvelle : il croit que du temps de Salomon il y avoit un canal qui joignoit la mer Rouge à la Méditerranée, par lequel on faisoit passer les vaisseaux de l'une dans l'autre mer; au moyen de cette hypothèse il explique le texte des Paralipomènes [2] où il est dit qu'Hiram, roi de Tyr, envoya ses vaisseaux et ses serviteurs à Elath, sur la mer Rouge, pour le service de Salomon; car par quelle autre route auroit-il pu faire passer ses vaisseaux si ce n'est par le canal dont on a parlé?

Il ne lui est pas difficile de prouver qu'il y avoit autrefois un canal qui joignoit les deux mers, puisque plusieurs anciens le marquent d'une manière très-positive; mais la difficulté consiste à bien prouver que ce canal ait subsisté du temps de Salomon. Il cite le témoignage de quelques auteurs arabes, qui assurent que dès le temps d'Abraham il y avoit une communication du Nil à la mer Rouge; mais peut-être ne voudra-t-on pas en croire ces auteurs arabes, qui sont si récens quand il s'agit d'un fait si éloigné de leur temps, surtout étant contredits par d'autres auteurs qui mettent bien plus tard le commencement de ce canal, et qui disent qu'il ne fut achevé que sous Darius fils d'Hystaspe, ou même sous les Ptolémées. Strabon [3] rapporte que ce fut Sésostris qui fit ouvrir ce canal; mais Aristote [4] et Pline [5] assurent que, ayant remarqué que la mer Rouge étoit plus élevée que l'Egypte, il renonça à cette entreprise, de crainte que les eaux de cette mer ne submergeassent le pays et ne corrompissent l'eau du Nil, dont on boit en Egypte. Hérodote [6] et Diodore [7] soutiennent que ce fut Néco, fils de Psammétichus, roi d'Egypte, qui commença cet ouvrage;

[1] Sur le liv. III des Rois, IX, 28. — — [2] 2 *Par.*, VIII, 17-18. — [3] Liv. XVII. — [4] *Météorolog.*, l. I, ch. dern. — [5] Liv. VI, c. 29. — [6] Liv. II, c. 158. — [7] Liv. I.

et Hérodote dit qu'il fut achevé sous Darius fils d'Hystaspe.

Pour Ophir, le prélat que nous avons cité croit que c'étoit la côte orientale de l'Afrique, que les Arabes appellent *Zanguebar*; et que le nom d'Ophir se donnoit plus particulièrement au petit pays de Sophala, qui est sur la même côte. Les vaisseaux de Salomon, au sortir de la mer Rouge, doubloient le cap de Guadarfuy et rangeoient la côte d'Afrique. On trouve dans ces pays les choses que la flotte de Salomon rapportoit de ses voyages, et bien des caractères qui conviennent au pays d'Ophir.

Gorope Bécan et Bivarius ont prétendu que la flotte de Salomon partoit non pas de la mer Rouge, mais de la mer Méditerranée, pour aller à Ophir. La flotte dont il se servoit étoit tyrienne, ainsi que l'Ecriture le marque clairement au IIIe livre des Rois, chapitre X, verset 11. Tharsis étoit sur la Méditerranée; Asiongaber elle-même y étoit aussi. Mais ce dernier point paroît le plus difficile à soutenir; voici sur quoi il est fondé : Asiongaber étoit dans l'Idumée, selon l'Ecriture [1] : « or l'Idumée, disent-ils, ne touchoit pas à la mer Rouge, mais à la Méditerranée, comme on le voit par Ptolémée. On trouve, ajoutent-ils, sur la mer Méditerranée *Gastion-Gaber* ou *Gabria* dans Strabon, et *Beto-Gabria* dans Ptolémée, qui paroissent être la même qu'Asiongaber. Le nom de ים־סוף n'est pas tellement propre à la mer Rouge qu'il ne convienne aussi aux autres mers; le mot *suph* signifie « limite : » la *Mer de Suph*, c'est-à-dire la Mer des Limites; ce nom convient à la mer Méditerranée comme à la mer Rouge. La navigation à Tharsis et à Ophir est la même selon l'Ecriture : (3 *Rois*, XXII, 49, comparé à 2 *Par.*, XX, 36.) or Tharsis étoit dans la Méditerranée : Ophir y étoit donc aussi. » Hornius [2] ne désapprouve pas cette opinion; mais il seroit aisé de le refuter, surtout pour ce qui regarde la situation d'Asiongaber et le nom de la *Mer de Suph*, car il est certain que l'Ecriture met Asiongaber sur la mer Rouge, et qu'elle n'entend jamais aucune autre mer que la mer Rouge sous le nom de *Mer de Suph* [3]. L'Idumée pouvoit, du temps du géographe égyptien, s'étendre jusque sur la mer Méditerranée, mais l'Ecriture ne lui donne jamais cette étendue.

[1] 3 *Reg.*, IX, 26. — [2] *De Origin. Gent. Americ.*, l. II, c. 8. — [3] D'ailleurs ils confondent סוּף, *suph*, « abondant en roseaux, » avec סוֹף, *soph*, « la fin, la limite. » (DRACH.)

On sera sans doute surpris que nous placions le pays d'Ophir loin de la Méditerranée et de l'Océan, et que nous allions le chercher entre le mont Masius et les montagnes Saphires ou le pays des Tapyres, vers la Médie, l'Arménie et l'Assyrie; mais, comme notre sentiment est fondé sur l'autorité de Moïse, nous espérons que si l'on se donne la peine d'examiner sans préjugé les preuves de notre système, on le trouvera peut-être aussi vraisemblable qu'aucun de ceux qu'on a proposés jusqu'ici.

Preuves du système que l'on vient de proposer. Première preuve, tirée du partage de la postérité de Jectan, père d'Ophir.

Il est incontestable que le pays d'Ophir n'est autre que celui qui a été peuplé par Ophir, fils de Jectan, ou par ses descendans; on sait que l'Ecriture ne désigne les pays que par le nom de ceux qui les ont habités : or, Ophir étant placé par Moïse [1] avec ses frères *depuis Messa jusqu'à Séphar, montagne d'orient*, c'est donc là qu'il faut l'aller chercher, et voir en même temps si c'est un pays où la flotte de Salomon ait pu aller prendre les marchandises mentionnées dans son histoire, s'il faut trois ans pour faire ce voyage et si l'on peut s'y rendre d'Asiongaber par le golfe d'Arabie.

Si les preuves que nous avons apportées sur le verset 29 du chapitre x de la Genèse [2] pour faire voir que la postérité de Jectan habita dans une partie de la Mésopotamie, de l'Arménie et des pays au-delà du Tigre, sont de quelque force; si les monts *Messa* et *Séphar* sont les mêmes que le mont Masius et les monts Saphires ou des Tapyres, il suit que le pays d'Ophir n'étoit pas loin des sources de l'Euphrate et du Tigre, et qu'on doit le chercher aux environs des pays que nous avons marqués. Au reste nous ne sommes pas les premiers qui ayons placé Ophir loin de la mer : Eusèbe et saint Jérome [3] le mettent dans les Indes, entre le fleuve Cophènes et le pays de Sères ou d'Ières; Eustache d'Antioche [4] le place dans l'Arménie. Et voici les preuves dont on peut soutenir cette opinion : l'empereur Justinien partagea l'Arménie en quatre parties, dont l'une se nommoit *Zophara*, et nous serions portés à croire que c'étoit la même que le canton nommé *Sophène* par Strabon, *Sophane* par Trogus, et *Sophanène* par Procope. Le changement de la lettre *r* en *n* est assez commun dans les noms étrangers, et souvent l'*r* se perd à la fin des mots, au lieu

[1] *Genes.*, x, 29-30. — [2] Voyez la dissertation sur le Partage des Descendans de Noé, tom. 1er. — [3] *De Locis Hebr.* — [4] *Hexaemer.*

de Gadir on a dit Gadis, au lieu d'Amilcar Amilcas, au lieu de Bocchor Bocchus; de πλήρης on a fait *plenus*, de δῶρον on a formé *donum*: ainsi de *Sophar*, ou *Sopher* ou *Sophir*, (car c'est toujours le même mot,) on a pu faire *Sophène*. On sait que les Septante et les Grecs au lieu d'*Ophir* ont lu *Sophir*, Σοφείρ; et la lettre S au commencement d'un mot tient assez souvent la place d'une simple aspiration.

Strabon [1] marque sur le Phase les Sarapènes, dont la capitale est à l'endroit de ce fleuve où il commence de n'être plus navigable. Le même Strabon [2] parle en plusieurs endroits d'une très-grande partie de l'Arménie nommée anciennement *Syspiretis*, qui s'étendoit jusqu'à la Chalachène et l'Adiabène, au-delà des montagnes d'Arménie; il parle des mines d'or de ce pays-là et de ses richesses; il dit qu'Alexandre-le-Grand envoya Memnon avec des troupes à ces mines, et que le pays n'est pas moins propre à nourrir des chevaux que les campagnes Nisées dans la Médie. Nous remarquons encore des vestiges du nom d'Ophir plus avant dans l'isthme vers le nord; nous y trouvons le fleuve *Opharus*, et les peuples *Opharites* [3] dans la Sarmatie-Asiatique, qui confinoit avec la Colchide et l'Ibérie. On connoît sur le fleuve Cyrus les *Obaréniens*, dont parle Quadratus [4], qui sont peut-être les mêmes que les *Ibères* de Strabon [5], et dont il loue si fort les richesses : *Apud eos torrentes dicuntur aurum deferre, quod barbari perforatis tabulis et villosis pellibus accipiunt, unde aurati velleris fabula conficta est; et fortasse Iberes eodem nomine vocantur quo Occidentales, ab auro quod apud utrosque reperitur*. Peut-être aussi que les *Obareni* de Quadratus sont les mêmes que les *Suarni* de Pline [6], situés entre les portes Caspiennes, les monts Gordiens et le Pont-Euxin; ce sont des peuples indomptés, qui n'ont point d'autre occupation et d'autre trafic que de tirer l'or de leurs mines : *Suarni, indomitæ gentes, auri tantùm metalla fodiunt*. Les termes d'*Obareni*, de *Suarni*, d'*Iberes* ont assez de rapport avec Ophir, surtout si l'on prononce le *b* à la manière des Grecs, comme un ו consonne, qui approche assez du פ : ainsi l'on pourra dire *Ophareni*, *Spharni*, *Ipheri*, qui sont les mêmes qu'Ophir selon la diverse manière dont on peut prononcer les lettres qui composent ce nom. C'est ainsi que l'on a dit *au-*

[1] Liv. XI. — [2] *Ibid.* — [3] Pline, l. VI, c. 7. — [4] Liv. II des *Parthiq.*, dans Etienne. — [5] Liv. XI. — [6] Liv. VI, c. 11.

rum obrisum, pour *aurum Ophirisum*, de l'excellent or d'Ophir.

Seconde preuve, tirée de ce que dans l'Ecriture l'or d'Ophir est le même que celui de Phervaïm.

Mais ce qui nous persuade encore que le pays d'Ophir n'étoit pas loin du Phasis ni du pays des Sépharvaïm, que nous croyons être les Sarapares, les peuples de la Sapavortène ou des monts Saspires, c'est que dans l'Ecriture l'or d'Ophir est le même que l'or de Phervaïm. Au 1er livre des Paralipomènes, XXIX, 4, il est dit que David avoit préparé pour le temple du Seigneur une très-grande quantité d'*or d'Ophir*; dans le IIIe livre des Rois, IX, 28, parallèle au IIe des Paralipomènes, VIII, 18, on rapporte que Salomon avoit aussi fait venir une grande quantité d'*or d'Ophir*; et quand on parle de l'or que Salomon employa dans la construction du temple, il est dit [1] que ce prince employa de l'or, du bon or, de l'*or de Phervaïm* : l'or de Phervaïm est donc le même que celui d'Ophir. Or *Phervaïm* et *Sépharvaïm* sont les mêmes, la lettre *S* n'étant que pour marquer l'aspiration, comme dans *Sophir*, mis au lieu d'*Ophir* : il faut donc placer Ophir dans le même pays que les Sépharvaïm, qui habitoient entre la Colchide et la Médie, comme nous l'avons dit sur le verset 11 du chapitre II de la Genèse. L'Ecriture parle ailleurs de l'or d'*Ophaz* [2], d'*Uphaz* [3] et de *Phaz* [4], qui est, à notre avis, le même que l'or du *Phasis*, appelé le *Phison* par Moïse [5]; les richesses de la Colchide et l'or du Phase sont célèbres dans toute l'antiquité.

L'auteur du livre de Job [6], qui parle quelquefois de l'or d'Ophir, dit que cet or se trouve dans des torrens, et les anciens nous apprennent qu'on le trouve également dans les pays où nous mettons Ophir. Le même auteur, dans le chapitre XXVIII, versets 6, 16, 17 et 19, comparant la sagesse à tout ce qu'il y a de plus précieux dans le monde, raconte que « il y a des lieux dont les pierres sont des saphirs, et les sables des poudres d'or, mais que la sagesse est d'un prix bien plus relevé; l'or d'Ophir ne lui est point comparable, ni la précieuse pierre de schohem *ni* le saphir; on ne l'achète point au prix de l'or ni du cristal, et on ne l'échange

[1] 2 *Par.*, III, 7 : « *Aurum erat probatissimum.* » (Hébr. : « *Aurum erat aurum Phervaim*, » פרוים.) — [2] *Jerem.*, X, 9 : « *Aurum de Ophaz*, » אופז. — [3] *Dan.*, X, 5 : « *Auro obrizo.* » (Hébr. : « *Auro Uphaz.* ») — [4] *Cantic.*, V, 11 : « *Aurum optimum.* » (Hébr. : « *Aurum Phaz*, » פז.) — [5] Voyez la dissertation sur le Paradis Terrestre, tom. 1er. — [6] *Job*, XXII, 24 : « *Dabit pro terrâ silicem, et pro silice torrentes aureos.* » (Hébr. : « *Et ponet super pulverem aurum lectissimum, et in petrâ torrentium* [aurum] *Ophir*, » אופיר.)

point contre des vases d'or de Phaz. Le pitdath (ou topaze) *du pays de Cusch n'est rien en comparaison de la* sagesse [1], » etc. Il est très-croyable que cet auteur, par ce pays dont les sables sont d'or et les pierres des saphirs, entend les mêmes pays qu'il nomme dans les versets suivans les pays d'Ophir, de Phaz et de Cusch, fameux par leur or et par leurs pierres précieuses. Or nous n'en connoissons point à qui tout cela convienne mieux qu'à Ophir pris selon notre hypothèse, à la Colchide et aux pays voisins : l'or y étoit anciennement très-commun; on y trouvoit aussi le *schohem*, pierre que nous avons dit être l'émeraude [2]; le saphir est une pierre commune dans la Médie et dans la Petite-Arménie, et les meilleures, selon Pline [3], sont celles de Médie. Le nom de *saphir* a un rapport visible avec *Saphar*, montagne dont parle Moïse, et qu'il désigne comme terminant du côté de l'orient le partage des fils de Jectan, du nombre desquels étoit Ophir.

Nous ne hasarderons pas de marquer précisément l'endroit où étoit Ophir et le canton particulier qu'il habitoit; il doit suffire, dans une si haute antiquité, de montrer à peu près le lieu où il pouvoit faire sa demeure.

Réponses aux objections.

Mais, dira-t-on, comment aller avec une flotte dans l'Arménie et dans l'isthme qui sépare la mer Caspienne d'avec le Pont-Euxin? Et si l'on vouloit y aller de la Judée par mer, ne seroit-il pas plus aisé et plus court de s'y rendre par le Pont-Euxin? N'étoit-il pas plus facile à Salomon et à Hiram d'équiper leur flotte dans quelques-uns de leurs ports de la Méditerranée, pour se transporter ensuite par le Pont-Euxin dans la Colchide, et de là par le Phasis dans l'isthme dont nous venons de parler, que de l'y conduire par la mer Rouge, par l'Océan et par le golfe Persique? De plus, suffit-il que l'on ait trouvé de l'or et des métaux précieux dans ce pays? ne faudroit-il pas que l'on y eût trouvé aussi des singes, des paons, des bois odoriférans, des pierres précieuses, des dents d'éléphans, comme l'on en trouvoit dans le pays où alloit la flotte de Salomon [4]? — On

[1] *Job*, XXVIII, 16, *sq.* Hébr. : « *Non conferetur auro Ophir, nec pretioso schohem vel sapphiro; non adæquabitur ei aurum vel vitrum, nec commutabuntur pro eo vasa Phaz;.... non adæquabitur ei pitdath Cusch,* » etc. — [2] Voy. la dissertation sur le Paradis Terrestre, tom. 1er. — [3] Liv. 37, c. 9. — [4] 3 *Reg.*, X, 11, 22 : « *Classis Hiram, quæ portabat aurum de Ophir, attulit ex Ophir ligna thyina multa nimis et gemmas pretiosas..... Classis regis per mare cum classe Hiram semel per tres annos ibat in Tharsis, deferens inde*

répond à ces difficultés 1° qu'alors la navigation de l'Océan-Indique et du Pont-Euxin n'étoit point encore bien fréquentée, ces mers étant presque inconnues; 2° que la flotte de Salomon n'alloit pas jusqu'au pays d'Ophir, mais seulement jusqu'au lieu où ces peuples s'assembloient pour leur commerce; 3° que ce n'étoit pas seulement à Ophir que cette flotte chargeoit toutes ces choses dont il est parlé dans l'Ecriture, mais sur les côtes d'Afrique et d'Ethiopie qui se trouvoient sur le chemin; 4° enfin que les anciennes routes que nous décrivent Pline et Strabon pour le commerce d'Orient ont beaucoup de rapport à celle que nous faisons tenir à la flotte de Salomon. C'est ce qu'il faut montrer plus exactement.

1° La navigation de l'Océan - Indique et du Pont-Euxin étoit peu fréquentée du temps de Salomon.

Quoique la navigation soit très-ancienne parmi les Phéniciens, il ne paroît pas qu'avant le temps de Salomon ces peuples aient beaucoup commercé au-delà de la Méditerranée; ils avoient sur les vastes côtes de cette mer de quoi contenter leur avidité pour le gain, l'Océan et le Pont-Euxin ne leur offroient rien qui valût mieux que ce qu'ils trouvoient autour d'eux. Bochart, qui a cherché des Phéniciens partout, met sur les côtes méridionales du Pont-Euxin les descendans de Gomer et d'Aschénez; seulement il marque, d'après Eusèbe, un voyage de Phénix dans la Bithynie; mais ce voyage n'eut pas d'autre suite. Pour les côtes septentrionales de cette mer, les Phéniciens n'y paroissent point. Strabon [1] dit que ce ne fut que quelque temps après la guerre de Troie qu'ils avancèrent au-delà des colonnes d'Hercule, et qu'ils bâtirent quelques villes sur les côtes de la Libye. Quant au Pont-Euxin on le considéroit à peu près comme l'Océan, selon la remarque du même Strabon [2]; on craignoit de s'y engager, comme on craignoit de passer les colonnes d'Hercule. Il ajoute que, comme on croit toujours les choses qu'on admire plus grandes qu'elles ne le sont en effet, on donna à cette mer le nom de *Pontus*, la Mer par excellence; et c'est peut-être de là, ajoute-t-il, que ce nom est passé à l'Océan. Strabon dit au même endroit, et encore au livre IIIe, que ce fut seu-

aurum et argentum et dentes elephantorum, et simias et pavos. » (D. Calmet croit que l'on appeloit *voyages de Tharsis* les voyages de long cours, et que la flotte dont il est parlé ici étoit celle qui alloit à Ophir. — Voyez ce qui est dit des voyages de Tharsis dans la dissertation sur le partage des descendans de Noé, tom. 1er.)

[1] Liv. I. — [2] *Ibid.*

lement au temps d'Homère que l'on commença d'avoir quelque commerce avec les Cymmériens Septentrionaux, qui habitoient dans la Chersonèse-Taurique : Homère étoit à peu près contemporain de Salomon; il n'ignoroit pas le voyage de Jason et des autres héros qui allèrent pour prendre la toison d'or quelque temps avant la guerre de Troie; mais l'exemple des Argonautes ne fut point suivi, et ceux qui prirent connoissance des Cymmériens ne purent engager les autres à entreprendre une aussi longue et aussi pénible navigation sans aucune utilité, les peuples qui habitoient les côtes septentrionales du Pont-Euxin n'étant nullement propres à entretenir le commerce avec des gens qui ne cherchoient que des richesses : les Scythes faisoient profession de les mépriser, et les peuples de l'Asie-Mineure trouvoient mieux leur compte à conduire leur marchandise par terre ou par le moyen de leurs fleuves dans l'Ionie, dans la Cilicie ou dans la Syrie, où le commerce étoit plus grand. Eratosthènes dans Strabon [1] remarque que les anciens Grecs nommèrent le Pont-Euxin *Axenos* parce qu'on n'y pouvoit trafiquer, mais que depuis on lui donna le nom de Pont-Euxin, *Euxenos*, par une raison contraire. Que cette étymologie soit vraie ou fausse, ce n'est pas de quoi il est ici question; il nous suffit de montrer que cette mer a été longtemps peu connue et peu fréquentée. Ce fut Mithridate-Eupator et ses officiers [2] qui donnèrent la connoissance du Pont-Euxin jusqu'aux Palus-Méotides.

Du temps d'Alexandre-le-Grand ces pays étoient encore inconnus; il découvrit les peuples qui sont au nord de la Grèce jusqu'au Danube [3] : sous le règne de Trajan on ne savoit pas encore si les Palus-Méotides étoient joints à l'Océan, comme on le voit par Pline [4]; la Colchide [5] et le mont Caucase [6] étoient regardés comme le bout du monde, et la navigation du Phase [7] comme la plus grande entreprise qu'on pût faire par mer; du temps du Cicéron c'étoit beaucoup à Rome d'avoir vu l'entrée du Pont-Euxiu : il ne doit donc point paroître surprenant que la flotte de Salo-

[1] Liv. I et VII. — [2] Strab., l. I. — [3] *Ibid.*, l. VIII. — [4] *Hist. Nat.*, l. II, c. 62. — [5] Apollonius dans les *Notes* de Casanbon sur les idylles de Théocrite, c. 9 :

. . . . Αἶα δὲ Κολχὶς
Πόντου καὶ γαίης ἐπικέκλιται ἐσχατιῇσι.

— [6] Ἢ Ἄθω, ἢ Ῥοδόπαν, ἢ Καύκασον ἐσχατόεντα.
— [7] Ἐς Φᾶσιν ἔνθα ναυσὶν ἔσχατος δρόμος.

mon et d'Hiram n'allât pas dans le pays d'Ophir par le Pont-Euxin, puisqu'alors cette mer n'étoit pas encore bien connue et que le commerce n'y étoit point ouvert. Voyons maintenant jusqu'où alloit la flotte dont nous avons parlé et quelle route elle tenoit.

2° La flotte de Salomon n'alloit pas jusqu'au pays d'Ophir.

La flotte que l'on équipoit au port d'Asiongaber dans la mer Rouge pouvoit, en sortant de ce port, aller raser les côtes de l'Arabie jusqu'au détroit de la Mecque ou Babel-Mandel, et de là, en suivant les côtes méridionales du même pays, entrer dans le golfe Persique et remonter l'Euphrate ou le Tigre. Strabon [1] nous parle de la ville d'*Opis* sur le Tigre, qui étoit un fameux lieu de commerce, où l'on alloit du golfe Persique en remontant le Tigre; les Perses firent ce qu'ils purent pour empêcher cette navigation en faisant des digues sur la rivière, mais Alexandre les démolit toutes. On pouvoit par ce moyen trafiquer avec tous les peuples de l'Assyrie, de la Mésopotamie, de l'Arménie et des pays voisins, qui descendoient par l'Euphrate et par le Tigre jusqu'à cet endroit pour y distribuer leurs marchandises; la flotte pouvoit remonter l'Euphrate beaucoup plus haut qu'on ne l'a pu faire depuis ce temps, parce qu'on n'avoit point encore fait à ce fleuve ces grandes saignées [2] qui l'ont si fort diminué. Strabon [3] dit que les peuples qui étoient vers la source du Tigre descendoient par ce fleuve jusqu'à Babylone, et Hérodote et Diodore de Sicile le disent de même. Ceux qui ont avancé que la rapidité extraordinaire du Tigre empêchoit qu'on ne pût le remonter sont contredits par Pierre Duval [4], qui y a navigué, et qui assure que le Tigre est moins rapide que l'Euphrate.

Pour ce dernier fleuve on convient qu'on le remontoit jusqu'à la ville de Siphare ou jusqu'à Tapsaque. Siphare est marquée dans Ptolémée sur l'Euphrate, avant que ce fleuve soit partagé en divers canaux; c'est la capitale du pays des Sypparéniens dont parle Abidène dans Eusèbe [5]. Quelqu'un plus hardi que nous placera peut-être Ophir en cet endroit; le nom y est semblable : si ce pays en lui-même ne produisoit pas beaucoup d'or, on y en apportoit assez des provinces où ce métal étoit plus commun.

Nous apprenons d'Aristobule dans Strabon [6] que les ha-

[1] Liv. XVI. Voy. Hérodote, l. I, c. 139. — [2] Pline, l. VI, c. 26. — [3] Liv. XVI. Hérodote, l. I, c. 194; Diod., l. XVII. — [4] Dans Cellarius, *Géograph. Antiq.*, l. III. — [5] *Prép. Ev.*, l. IX, c. 41. On trouve dans le même pays la ville d'*Hippurium* chez Pline, l. VI, c. 26. — [6] Liv. XVI.

bitans de la ville de Guerres, près du golfe Persique, trafiquoient par mer, et alloient jusqu'à Babylone avec leurs radeaux, et de là remontoient l'Euphrate jusqu'à Tapsaque, d'où il se rendoient par terre où ils jugeoient à propos dans la Mésopotamie, l'Arménie et l'Assyrie.

La flotte de Salomon pouvoit donc aller, en suivant la même route, jusqu'à Babylone ou Opis ou Siphara ou même jusqu'à Tapsaque, et de là prendre de l'or de l'or d'Ophir, qu'elle pouvoit échanger contre d'autres choses dont elle étoit chargée, et que la Judée et les pays voisins produisoient.

3° La flotte de Salomon se chargeoit de marchandises qu'elle trouvoit sur sa route.

Les états de Salomon étoient fort étendus; il y avoit peu de pays au monde mieux cultivés que la Judée, et où l'on eût de meilleurs vins, de meilleur froment et de meilleure huile. Ezéchiel[1] dit que la terre de Juda et d'Israël portoit à Tyr d'excellent blé, du baume, de l'huile et de la résine; la Phénicie fournissoit des étoffes de couleur de pourpre, l'Egypte et la Judée des toiles précieuses; l'Arabie, les monts Liban et de Galaad, des aromates et des drogues. On pouvoit charger de tout cela sur la flotte du roi Salomon pour aller l'échanger chez les peuples de la Mésopotamie, d'Arménie ou d'Assyrie, contre de l'or, de l'argent et tout ce qu'il pouvoit y avoir de rare dans leur pays. La flotte avoit la commodité, en allant et au retour, de visiter tous les ports et les lieux de commerce qui se trouvoient sur sa route, sur l'un et l'autre bord du golfe Persique et de la mer Rouge. L'Ethiopie produisoit des singes plus qu'aucun autre pays du monde, et c'est apparemment sur les côtes occidentales de la mer Rouge que la flotte de Salomon chargeoit de ces animaux. Pour ce qui est des paons les anciens les nommoient *oiseaux de Médie*, parce qu'il y en avoit une très-grande quantité dans ce pays-là aussi bien que dans la Babylonie : tout cela convient parfaitement à notre hypothèse, et la flotte dont nous parlons pouvoit aisément acheter de ces oiseaux ou à Tapsaque ou à Opis ou à Babylone. Nous ne nous étendons pas ici sur le détail de ce que la flotte de Salomon apportoit à Asiongaber; on peut voir ce que nous avons remarqué dans le Commentaire sur le troisième livre des Rois, chapitre x, verset 22. Il nous reste à prouver maintenant par les anciens que le chemin que nous faisons tenir à cette flotte est conforme à ce qui se

[1] *Ezech.*, XXXVII, 17.

pratiquoit alors et à ce qui s'est pratiqué depuis, dans les navigations que l'on entreprenoit par la mer Rouge.

4° Les anciennes routes décrites par Strabon et par Pline ont beaucoup de rapport avec la route que l'on fait tenir à la flotte de Salomon.

Ce qu'on a dit des Gerréens, qui des bords du golfe Persique alloient avec leurs radeaux jusqu'à Tapsaque en remontant l'Euphrate, est un des exemples les plus forts pour montrer que cette navigation n'étoit point extraordinaire. Pline[1] nous marque quelle étoit la route qu'on suivoit de son temps pour aller de l'Egypte dans la mer Rouge et de là dans les Indes : On remontoit le Nil d'Alexandrie à Juliopolis ou plutôt à Héliopolis, et de cet endroit on alloit à Copte, fameux lieu de commerce des Egyptiens et des Ethiopiens ; à Copte l'on chargeoit la marchandise sur des chameaux, et on marchoit la nuit à cause des grandes chaleurs pendant douze jours, jusqu'à ce qu'on arrivât à Bérénice sur la mer Rouge : là on s'embarquoit au milieu de l'été, avant la canicule ou aussitôt après. En trente jours de navigation on venoit à *Ocelis* ou à *Canin* ou à *Muza*, ports de l'Arabie; mais pour les voyages des Indes on alloit plutôt à *Ocelis.* De là on alloit à Muziris, premier lieu de commerce des Indes; on mettoit quarante jours à aller d'*Ocelis* à *Muziris*; d'autres alloient à *Bacar*, autre port dans les Indes plus sûr et plus commode. On partoit pour le retour au commencement de *tybi*, mois des Egyptiens qui revient à celui de décembre et au *tébet* des juifs; quelquefois on partoit en janvier, et on revenoit dans la même année qu'on étoit parti.

On peut croire que la flotte de Salomon marchoit moins vite que celles dont parle Pline, parce que la navigation étoit plus imparfaite du temps de ce prince, et que d'ailleurs ses gens avoient à s'arrêter en plusieurs endroits pour faire leurs emplettes et leurs échanges; tout cela retardoit leur voyage, et les obligeoit d'y mettre plus de deux ans, c'est-à-dire environ vingt-six mois ; car, quoiqu'ils n'allassent pas jusqu'aux Indes, leur voyage étoit beaucoup plus long à cause de leurs détours dans le golfe Persique et parce qu'ils remontoient une partie de l'Euphrate ou du Tigre, ce qui augmentoit la longueur de leur navigation de près du double. Par conséquent, si les vaisseaux partis de Bérénice pour les Indes ne pouvoient faire leur voyage que dans l'espace d'un an, la flotte de Salomon ne pouvoit revenir à Asiongaber que dans la troisième année, c'est-à-dire vingt-cinq

[1] Liv. vi, ch. 23.

ou trente mois après son départ, après avoir employé, par exemple, trois étés et deux hivers à ce voyage. Comme l'hiver étoit un temps perdu pour la navigation, et qu'on ne pouvoit se rendre en un seul été d'Asiongaber à Babylone, il falloit nécessaisement mettre deux hivers et trois étés à ces grands voyages.

Réponses à quelques autres objections.

On ne manquera pas d'objecter contre notre système que l'Ecriture marque expressément que la flotte de Salomon alloit à Ophir, ce qui ne peut pas se dire rigoureusement selon notre pensée, puisqu'elle n'alloit tout au plus qu'au lieu de commerce ordinaire des peuples d'Ophir et des autres peuples des environs.

Nous avouons que dans la rigueur la flotte de Salomon n'alloit point au pays d'Ophir selon le sentiment que nous avons proposé; mais il suffit qu'on puisse entendre l'Ecriture, dans un sens commun et moralement parlant, du pays d'Ophir, comme on dit qu'on fait le voyage de Hollande quand on va jusqu'aux frontières de ce pays, et qu'on y achète des Hollandais qui s'y trouvent des marchandises de leur pays. On dit tous les jours qu'une flotte va charger des marchandises à Alep quoiqu'elle n'aille qu'au port de cette ville, qui en est éloigné de trois jours de chemin[1]. Homère, dans le quatrième livre de l'Odyssée, avance que Ménélaüs alla jusqu'en Ethiopie avec sa flotte[2]. Strabon examine cet endroit, et montre que plusieurs ont cru ce voyage impossible, et que d'autres ont pris pour le conduire en Ethiopie des routes si éloignées qu'elles paroissent entièrement fabuleuses : pour lui il trouve un dénouement plus aisé à cette difficulté en disant que Ménélaüs a pu remonter le Nil jusqu'aux frontières de l'Ethiopie et jusqu'à Thèbes, qui n'en étoit pas loin ; cela n'est pas plus difficile que de dire qu'Ulysse est allé dans le pays des Cyclopes, quoiqu'il n'ait été que dans une caverne sur le bord de ce pays : il dit de plus que, les Troglodytes passant pour Ethiopiens, on a pu dire que Ménélaüs est allé jusqu'en Ethiopie parce qu'il s'est avancé par le Nil jusque vis-à-vis de ces peuples.

On peut appliquer toutes ces raisons à ce que nous avons dit d'Ophir : l'Euphrate et le Tigre avoient leurs sources aux environs de ce pays; ces deux fleuves servoient au commerce de tous les peuples qui habitoient dans l'Assyrie, la Mésopotamie, l'Arménie et la Colchide; ceux d'Ophir

[1] Voyez l'*Arabie* de Gabriel Sionite, chap. 5. — [2] *Strab. lib* I.

étoient les plus fameux de ces peuples pour leurs richesses, pour leur or et leur argent. Pourquoi ne pourra-t-on pas dire qu'on va à Ophir lorsqu'on va à Babylone, à Opis ou à Tapsaque pour trafiquer avec ceux d'Ophir, et lorsqu'on s'avance jusqu'aux frontières de leur pays, de même que Joseph [1] dit à ses frères qu'ils l'ont vendu en Egypte parce qu'ils l'avoient vendu à des marchands qui le conduisirent dans ce pays, et qui l'y vendirent?

Mais, dira-t-on, pourquoi aller par mer dans l'Arménie et dans la Mésopotamie, et pourquoi employer trois ans à un voyage qu'il étoit si aisé de faire par terre en un bien moindre espace de temps et avec infiniment moins de dépense par le moyen des chameaux, voiture si commode et si usitée dans ce pays-là? — Cette objection est sans doute très-raisonnable, mais on doit faire attention que la flotte de Salomon ne faisoit pas ce voyage seulement pour rapporter de l'or d'Ophir, mais encore des bois précieux, des singes et autres choses qu'elle ne trouvoit que sur la côte de l'Arabie-Heureuse et sur celle d'Ethiopie; et l'on peut juger que cette manière de voyager passoit pour la plus sûre et la plus aisée, puisqu'elle étoit pratiquée par d'autres peuples, par exemple par les Gerréens, quoiqu'ils eussent la même facilité que les Juifs d'aller par terre, et de mener sur des chameaux leurs marchandises jusqu'à l'Euphrate.

[1] *Gen.*, XLV, 4.

DISSERTATION

SUR

LE SALUT DU ROI SALOMON*.

Contraste étonnant dans la personne de Salomon. Objet de cette dissertation.

Quand on réunit tous les caractères que les livres saints donnent à Salomon, on trouve dans sa personne un des plus grands sujets d'étonnement que fournisse l'histoire de tous les siècles : d'un côté un prince promis de Dieu avant sa naissance; comblé de grâces, de lumières, de sagesse, de richesses, de prospérité, de science, plus qu'aucun autre prince que l'on connoisse; favorisé de Dieu jusqu'à recevoir l'inspiration du Saint-Esprit et à servir d'organe à ses oracles sacrés; destiné à figurer Jésus-Christ, dont il a représenté les qualités divines dans sa personne en cent manières différentes : d'autre part nous voyons en lui un homme livré à la plus honteuse débauche et aux plaisirs les plus vils; un homme bassement complaisant pour les femmes, jusqu'à bâtir à leur sollicitation des temples aux idoles et à rendre lui-même un culte impie au bois et à la pierre; et un prince qui avoit été dans sa jeunesse l'admiration des peuples à cause sa piété et de sa sagesse, devenu sur la fin de sa vie le scandale de tout Israël et la honte de sa race. Voilà le contraste étonnant que l'on remarque dans la vie et dans la personne de Salomon.

Il n'appartient point aux mortels de prononcer sur son bonheur ou sur son malheur éternel, Dieu seul s'est réservé le secret de la prédestination ou de la réprobation des hommes. Nous savons, il est vrai, que ceux qui meurent dans le péché mortel ne posséderont pas le royaume de Dieu; mais comme le Tout-Puissant peut en un moment changer les cœurs les plus corrompus et accorder aux plus endurcis la grâce de la pénitence, tant que nous n'avons point de

* Le fond de cette dissertation est de D. Calmet.

preuves qu'un homme soit mort dans l'impénitence finale, nous n'avons aucune raison de juger de sa damnation éternelle. Si donc nous entreprenons de traiter ici la question du salut ou de la damnation de Salomon, nous n'avons d'autre dessein que d'examiner, selon les règles que l'Ecriture et la théologie nous fournissent, si ce prince a vécu et est mort comme un prédestiné ou comme un réprouvé.

ARTICLE PREMIER.

PREUVES DU SALUT DE SALOMON.

Témoignages avantageux que l'Ecriture rend à Salomon.

Les défenseurs du salut et de la prédestination de Salomon se fondent premièrement sur les témoignages avantageux que l'Ecriture lui rend. Dieu parlant à David par la bouche du prophète Nathan lui dit : « Lorsque vos jours seront accomplis et que vous vous serez endormi avec vos pères, je ferai asseoir votre fils sur votre trône. Il bâtira un temple à mon nom, et j'affermirai le trône de son royaume pour toujours. Je serai son père, et il sera mon fils ; s'il tombe dans quelque faute je le châtierai avec la verge dont je châtie les hommes, mais je ne retirerai pas de lui ma miséricorde, comme je l'ai retirée de Saül, que j'ai rejeté de devant ma face[1]. » L'auteur du psaume LXXXVIII[2] et David dans les Paralipomènes[3] répètent en faveur de Salomon les mêmes promesses qui avoient été faites plusieurs années auparavant par la bouche du prophète Nathan. Dieu peut-il donner à un homme des assurances plus positives de prédestination et de salut que de lui promettre qu'il lui tiendra lieu de père, qu'il le considérera comme son fils, qu'il ne retirera jamais de lui sa miséricorde, et que s'il tombe dans quelque faute, il le châtiera, mais sans l'abandonner entièrement?

Dans les Paralipomènes[4] il est dit que, après le schisme des dix tribus, ceux qui dans toutes les tribus d'Israël s'étoient appliqués de tout leur cœur à chercher le Seigneur, continuèrent de venir à Jérusalem pour immoler leurs victimes en sa présence, mais qu'ils ne marchèrent dans les *voies de David et de Salomon* que pendant trois

[1] 2 *Reg.*, VII, 12. — [2] *Psal.* LXXXVIII, 27, *sq.* — [3] 1 *Par.*, XXII, 9-10. — [4] 2 *Par.*, XI, 16-17.

ans. Les voies de David et de Salomon sont donc les bonnes voies, les voies de la piété et de la justice, opposées à celles du désordre et de l'idolâtrie; car Jéroboam dit en lui-même : « Le royaume retournera bientôt à la maison de David si ce peuple va à Jérusalem pour y offrir des sacrifices en la maison du Seigneur[1]; » et après y avoir bien pensé il fit deux veaux d'or, et dit au peuple : « N'allez plus à Jérusalem; Israël, voici vos dieux qui vous ont tiré de l'Egypte. » Il entraîna ainsi Israël dans l'idolâtrie; et ses successeurs imitèrent son impiété, *ils marchèrent dans les voies de Jéroboam, qui avoit fait pécher Israël.* Le parallèle que l'Ecriture fait de David et de Salomon avec Jéroboam, de la sainteté des deux premiers avec l'impiété de l'autre, et cela après la mort de Salomon, fait juger que la fin de ce prince avoit été heureuse et accompagnée de circonstances favorables à son salut. Les termes dont se sert l'auteur sacré pour marquer la mort et la sépulture de Salomon en fournissent encore une preuve. Il dit que *ce prince s'endormit avec ses pères et fut enterré dans la cité de David*[2], sans ajouter un seul mot contre sa mémoire, comme l'Ecriture a coutume de le faire lorsqu'elle marque la mort de quelque prince déréglé et scandaleux. Elle diroit, par exemple, qu'il a fait le mal devant le Seigneur ou qu'il n'a pas marché dans les voies de David son père; mais elle ne dit rien de pareil. De plus ne lui auroit-on pas refusé la sépulture dans les tombeaux des rois, comme on a fait à tant d'autres, s'il fût mort dans l'idolâtrie? ce qui fait conclure à Bacchiarius[3], auteur ecclésiastique du cinquième siècle, que, Salomon ayant mérité d'être enseveli avec les gens de bien, on ne doit pas croire que Dieu lui ait refusé le pardon : *Quia inter justos meruit sepeliri, non fuit alienus a veniâ.*

Inductions tirées des livres mêmes de Salomon et surtout de l'Ecclésiaste.

Salomon est tombé dans de grandes fautes : on en convient, mais on prétend aussi qu'il a donné de grandes marques de son repentir et de sa pénitence; le livre de l'Ecclésiaste contient, pour ainsi dire, sa confession, publique et on trouve même dans celui des Proverbes certains traits qui prouvent son retour à Dieu. « Je suis le plus insensé des » hommes, » dit-il, « et la sagesse des hommes ne se trouve » point en moi; je n'ai point appris la sagesse, et je ne con- » nois point la science des saints[4]. » Ces paroles convien-

[1] 3 *Reg.*, XII, 26, *sq.* — [2] 3 *Reg.*, XI, 43. — [3] *Ep. ad Januarium de recipiendis lapsis.* — [4] *Prov.*, XXX, 2-3.

nent-elles à Salomon dans le temps de sa prospérité et de sa première piété? ne sont-elles pas plutôt un humble aveu de sa foiblesse et de sa chute dans le crime, qui l'avoit mis au rang des plus insensés et des plus ignorans? Dans un autre endroit du même livre il dit, suivant la version des Septante : « A la fin j'ai fait pénitence, et je me suis appliqué à étudier les règles des mœurs [1]. »

Le livre de l'Ecclésiaste est plein des sentimens d'un homme persuadé de la vanité des choses du monde, pénétré de mépris pour tous ses amusemens, et convaincu qu'il n'y a de bonheur, de plaisir et de paix solide que dans la crainte et la connoissance de Dieu. « Vanité des vanités, » dit l'Ecclésiaste ou Salomon [2]; « vanité des vanités, et tout n'est » que vanité. Que revient-il à l'homme de tout le travail » qu'il fait sous le soleil?..... Moi l'Ecclésiaste, j'ai été roi » d'Israël dans Jérusalem, et je me suis proposé d'examiner » et de considérer avec sagesse tout ce qui se fait sous le soleil,..... et je n'y ai trouvé que vanité et affliction d'esprit. » Les âmes corrompues ne se corrigent que difficilement, et » le nombre des insensés est infini. Je me suis dit dans mon » âme [3], Je vais me plonger dans les délices;..... mais je n'ai » trouvé dans cela même que vanité. J'ai regardé le ris » comme une folie, et j'ai dit à la joie : Pourquoi vous » séduisez-vous si vainement?..... Je n'ai rien refusé à mes » yeux de tout ce qu'ils ont désiré, et j'ai permis à mon » cœur de jouir de toutes sortes de plaisirs; et, tournant » ensuite les yeux sur tout cela, j'ai reconnu qu'il n'y avoit » que vanité et affliction d'esprit..... J'ai dit dans mon cœur : » Dieu [4] jugera le juste et l'injuste, et alors ce sera le temps » de toutes choses..... Bannissez [5] la colère de votre cœur, » éloignez le mal de votre chair, car la jeunesse et le plaisir » ne sont que vanité. Souvenez-vous de votre Créateur [6] » pendant les jours de votre jeunesse, avant que le temps de » l'affliction soit arrivé,..... et que la poussière retourne en » la terre, d'où elle avoit été tirée, et que l'esprit retourne » à Dieu, qui l'avoit donné..... Ecoutons tous ensemble la » fin de ce discours : Craignez Dieu, et observez ses commandemens; car cela est tout l'homme, et Dieu fera rendre compte en son jugement de tout ce que l'on aura fait » de plus secret, soit en bien, soit en mal. »

[1] *Prov.*, XXIV, 32 : Ὕστερον ἐγὼ μετενόησα· ἐπέβλεψα τοῦ ἐκλέξασθαι παιδείαν. — [2] *Eccle.*, I, 2. 12, *sq.* — [3] *Ibid.*, II. 1-2. 10-11. — [4] *Ibid.*, III, 17. — [5] *Ibid.* XI, 10. — [6] *Ibid.*, XII, 1. 7. 13-14.

Voilà la doctrine et les sentimens de Salomon dans sa pénitence et dans le temps de son retour à Dieu, car les rabbins, saint Jérome [1], saint Grégoire Thaumaturge [2] et plusieurs interprètes [3] enseignent que l'Ecclésiaste est l'ouvrage de la vieillesse et du repentir de Salomon. Si les livres historiques que nous avons en main ne parlent pas expressément de la pénitence de ce prince, on ne doit pas beaucoup s'en étonner, puisque nous n'avons proprement que les abrégés des ouvrages et des histoires qui furent composés sous son règne, et que l'Ecriture dit expressément [4] que le reste des actions de ce prince, ses premières et ses dernières, sont écrites dans les annales composées alors, et dans les écrits des prophètes Nathan, Ahias et Addo [5]. Si nous avions ces écrits il y a apparence que nous pourrions y trouver une ample justification de la dernière conduite de Salomon, et des preuves de sa pénitence à la fin de sa vie.

Sentimens des Juifs favorables au salut de Salomon.

Les Juifs ont une si haute idée de Salomon, et ils doutent si peu de son salut que quelques-uns ont cru que c'étoit le Messie promis par les Ecritures; « Que dirai-je du saint » roi Salomon, dit saint Ambroise [6], qui, quoique tombé » à la fin de sa vie dans de grands égaremens, n'a pas laissé » d'être considéré par le commun des Juifs comme le Mes- » sie? » Les rabbins [7] affectent de l'excuser dans les endroits mêmes où l'Ecriture lui reproche les plus grands crimes. Le rabbin Samuël fils de Nachméni, dit qu'un autre rabbin nommé Jonathan soutenoit qu'on ne pouvoit sans erreur accuser Salomon de péché [8], et que quand l'Ecriture dit que « il n'avoit pas le cœur droit avec le Seigneur comme » David son père, » cela signifie qu'il avoit au-dessus de David de n'avoir point péché; et quand il est dit que « dans » sa vieillesse les femmes firent pencher son cœur à suivre » les dieux étrangers, » il faut l'entendre ainsi : Elles le firent pencher, mais il n'y consentit pas; et quand l'Ecriture marque d'une manière si expresse que « il bâtit un » temple à Chamos, dieu des Moabites, » il faut dire seule-

[1] Sur l'Ecclésiaste, I, 12. — [2] Sur l'Eccl., II. Voy. aussi Alcuin, sur le même livre. — [3] Cornélius *à L.*, Pinéda, et autres dans ce dernier, *De Rebus Salomonis*, l. VIII, c. I. — [4] 3 *Reg.*, XI, 41. — [5] 2 *Par.*, IX, 29. — [6] *Apolog. de David*, c. 3, n. 13 : « *Quid de Salomone sancto loquar, cujus posteriora cùm gravi errore non careant, vulgus tamen Judæorum ipsum existimat venisse pro Christo?* » Voy. aussi sa *Seconde Apol. de David*, c. 47, n. 22; et sur S. Luc, l. III, n. 9. — [7] *Salmund. cod. pag.* 56. — [8] Voy. Talmud, traité *Schabbat*, fol. 56 verso.

ment qu'il eut envie de le bâtir, mais qu'il ne le bâtit pas. Enfin le P. Lorin [1] assure que les Juifs dans leurs prières font mention de Salomon avec les autres saints patriarches. Ils ont aussi une ancienne tradition [2] qui marque que ce prince, pour réparer le scandale qu'il avoit donné à son peuple par son idolâtrie, en avoit fait une pénitence publique dans Jérusalem.

Josèphe ne dit pas expressément que Salomon ait fait pénitence, mais il rapporte [3] qu'étant déjà sur l'âge, et son esprit se sentant de l'affoiblissement de son corps, il se laissa aller par complaisance à servir les idoles que ses femmes adoroient; que Dieu lui envoya un prophète qui le reprit de son infidélité, et lui dit que le Seigneur étoit prêt à en tirer vengeance. « A ces mots Salomon fut fort affligé et » demeura chargé de confusion, parce qu'il vit qu'il alloit » perdre tous les biens qu'il avoit toujours tant aimés. » On peut, si l'on veut, expliquer cela de la pénitence de ce prince; mais il faut avouer que le passage n'est pas bien clair.

Le P. Pinéda [4], qui a traité cette matière avec beaucoup de soin, cite un fragment d'une ancienne écriture arabe, gravée sur des plaques de plomb, de la largeur de la main, trouvée, dit-on, sous la terre dans les montagnes de Grenade, et que les Espagnols tiennent comme venant de saint Jacques et de ses compagnons, apôtres de leur pays. Ces plaques marquent expressément que Salomon, touché de repentir, renversa les idoles et les temples qu'il leur avoit bâtis, et pleura son péché avec des larmes très-amères, qu'il en obtint le pardon, et qu'il mourut fidèle et assuré de son salut. Ajoutera foi qui voudra à toutes ces traditions des Juifs; il est très-possible que l'esprit de fiction qui les occupe depuis si long-temps les ait portés à inventer ces

[1] Sur l'Ecclésiaste, c. I, p. 9. (Dans leurs prières les juifs ont fréquemment recours au *mérite* et à l'*intercession particulière* des saints et des saintes, זכות הצדיקים והצדקניות. On peut remarquer un passage des grandes prières des indulgences, *Selihhot*, où les juifs nomment Salomon au nombre des patriarches dont ils demandent à Dieu qu'il leur applique les mérites: עשה למען דוד ושלמה; « *Fac propter David et Salomon.* » DRACH.) — [2] Tostat cite cette tradition comme tirée de saint Ambroise, et Viva la cite comme tirée de saint Jérome. On ne la lit ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux Pères, mais on la trouve dans les fragmens de Bède sur les Proverbes de Salomon, à la fin du septième tome de ses ouvrages. Philippe, abbé de Bonne-Espérance, la cite comme tirée des recueils de Bède, *ex Bedæ foliolis*, aussi bien que l'auteur de la *Glose Ordinaire*. — [3] *Antiq.*, l. VIII, c. 2 : Ταῦτα ἀκούσας Σαλομὼν ἤλγησε καὶ σφοδρῶς συνεχύθη, πάντων αὐτῷ σχεδὸν ἀγαθῶν, ἐφ' οἷς ζηλωτὸς ἦν, εἰς μεταβολὴν ἐρχομένων πονηράν. — [4] *De rebus Salomonis*, l. VIII, c. I.

Tradition des Pères qui ont jugé favorablement du salut de Salomon.

choses pour mettre à couvert l'honneur du plus grand et du plus sage de leurs rois; pour nous nous n'en concluons autre chose sinon que telle a été leur ancienne tradition.

Plusieurs Pères de l'Eglise ne jugent guère moins favorablement du salut de Salomon que les docteurs juifs. Saint Irénée [1] après avoir dit que Dieu avoit corrigé les anciens patriarches lorsqu'ils étoient tombés dans quelques fautes, comme il fit reprendre David de son adultère et Salomon de son idolâtrie [2], ajoute que cette correction leur suffit pour mériter le salut éternel, ainsi qu'il l'avoit appris d'un ancien qui avoit vu les apôtres, et que l'on croit être Papias, ou le pape saint Clément. Il dit de plus que Jésus-Christ, étant descendu aux enfers, y prêcha sa venue et la rémission des péchés à ceux qui l'y attendoient; que tous les justes qui espéroient en lui, qui avoient annoncé son avénement et servi à l'économie du salut qu'il nous a procuré, crurent en lui, et que Jésus-Christ leur remit leurs péchés, comme il nous les a remis : *Crediderunt autem in eum omnes qui sperabant in eum, id est qui adventum ejus prænuntiaverunt, et dispositionibus ejus servierunt, justi et prophetæ, quibus similiter ùt nobis remisit peccata.* Or on voit par ce qui précède qu'il comptoit Salomon au nombre de ceux qui avoient prédit la venue du Sauveur, qui avoient servi à l'économie de notre salut, et qui, étant tombés dans quelques fautes, en avoient été repris, et avoient besoin de la grâce du Sauveur pour recevoir la rémission de leurs péchés. On doit donc conclure que saint Irénée a cru que Salomon a été sauvé, quoique l'on n'admette pas ce qu'il dit de la prédication de Jésus-Christ dans les enfers, qui est une opinion fondée sur le passage mal entendu de la première épître de saint Pierre, III, 19.

Marcion croyoit, comme saint Irénée [3], que Jésus-Christ étoit descendu aux enfers et y avoit prêché à ceux qui y étoient détenus; mais il soutenoit qu'il n'avoit sauvé que ceux que l'Ecriture nous représente comme des méchans et des réprouvés, qui n'ont pas connu et honoré le vrai Dieu, par exemple Caïn, Coré, Dathan, Abiron et Esaü, et qu'au contraire il avoit laissé dans les peines ceux qui ont reconnu le Dieu des Juifs et suivi ses lois et ses préceptes, comme Abel, Hénoch, Noé, Abraham, Isaac, Moïse, David et Salomon. Si c'est une hérésie d'avancer que ceux que l'Ecriture représente comme des scélérats sont sauvés, est-

[1] Liv. IV, c. 45 ou 27. — [2] 3 *Reg.*, XI, 2, *sq.* — [3] S. Epiphane, *Hérés.* 42.

il permis de dire que des saints comme David et Salomon soient damnés? Grégentius [1], dans sa dispute avec un Juif, marque expressément que si Jésus-Christ après sa mort n'étoit descendu aux enfers, et n'avoit tendu sa main de miséricorde à Salomon, ce prince y seroit demeuré éternellement dans la damnation.

Saint Cyrille de Jérusalem dit assez clairement que Salomon a reconnu sa faute : « Vous voyez que ceux qui font pénitence obtiennent le salut ; Salomon même est tombé, mais que dit-il? — Depuis cela j'ai fait pénitence [2]. » C'est le passage des Proverbes que nous avons déjà cité [3], pour montrer que Salomon étoit revenu à Dieu par une sincère douleur de ses fautes. Saint Hilaire met Salomon entre ceux qui, étant tombés et ayant été repris de leurs fautes, en ont obtenu le pardon : *quibus, increpatis demutationum offensis, ob fidei tamen meritum adfuit venia proclivis* [4]. Ailleurs [5] il l'appelle *le saint roi Salomon*, et il dit que plusieurs tenoient pour certain qu'il avoit prédit la ruine de la ville de Jérusalem et du temple, dans le temps même qu'il travailloit à les bâtir.

Saint Grégoire Thaumaturge [6], dans la paraphrase qu'il a faite du livre de l'Ecclésiaste, représente partout Salomon comme confessant ses égaremens, reconnoissant la vanité des choses du monde, et témoignant sa douleur de s'être laissé aller à les aimer et à les rechercher. Voici comme il le fait parler : Je ne me suis refusé aucun plaisir, et j'ai eu tout ce que l'on peut désirer pour la félicité de la vie ; « (℣ 11.) Mais enfin, me réveillant comme d'un profond som- » meil, j'ai trouvé que tout ce que j'avois dans les mains n'é- » toit que des sujets de douleur et de chagrin. (℣ 12.) C'est » pourquoi, comparant ensemble les biens que donne la » sagesse et les maux que cause la folie, j'ai jugé que celui- » là étoit vraiment digne d'admiration qui s'étoit retiré du » penchant du vice et du péché pour rentrer dans la voie » de la vertu et de son devoir ; (℣ 17.) C'est pourquoi j'ai » commencé à concevoir de l'horreur de toute ma vie que » j'ai passé dans la vanité et dans la recherche des choses » de la terre, » etc.

[1] *Dialog. avec un Juif :* Εἰ μὴ ὁ Κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστὸς, ὅτε σταυρωθεὶς καὶ θανὼν κατέβη εἰς τὸν ᾅδην, χεῖρα αὐτῷ [Σαλωμῶντι] σωτηρίας δέδωκεν, οὐκ ἔτυχεν οὐδέν. — [2] *Catech.* XI. *Illuminat.* Βλέπεις ὅτι τοῖς μετανοοῦσι ἐστὶ σωτηρία : καὶ Σαλώμων ἐκπέπτωκεν· ἀλλὰ τί φησι ; « Ὕστερον ἐγὼ μετενόησα. » — [3] *Prov.*, XXIV, 32. — [4] Sur le ps. LII. — [5] Sur le ps. CXXVI. — [6] *Par. de l'Eccl.*, c. XI.

Saint Jean Chrysostome est encore un de ceux qui croient que le livre de l'Ecclésiaste est un monument de la pénitence de Salomon. Ce prince, dit-il, pendant qu'il étoit engagé dans l'amour des choses du monde, les regardoit avec estime et admiration, et recherchoit avec avidité tous les moyens de se procurer du plaisir ; mais lorsqu'il rentra en lui-même, et qu'il commença de lever les yeux et d'envisager la lumière du fond de l'abîme où il s'étoit précipité, alors il prononça ces paroles si sublimes et si dignes du ciel : *Vanité des vanités, et tout n'est que vanité*[1].

Saint Ambroise donne à Salomon le nom de saint : *Quid de Salomone* sancto *loquar*[2] ? Il compare sa chute à celle de David, et dit que Dieu l'a permise afin que les Juifs, voyant qu'il étoit tombé par fragilité humaine, ne le prissent pas pour le Messie[3]. Il croit que son péché, ainsi que celui de David, étoit figuratif, et prouvoit que les promesses qui semblent n'être faites qu'à Salomon regardoient véritablement le Messie.

Saint Jérome ne doute pas de la pénitence de Salomon ; il la met en parallèle avec celle de David. « David, l'oint du Seigneur, et Salomon, son favori, ont été vaincus comme hommes, afin que nous nous défiions de nos forces, que nous craignions de tomber comme eux, et que nous les imitions dans leur pénitence, » *ut et ruinæ nobis ad cautionem et pœnitudinis ad salutem exempla præberent*[4]. Dans un autre endroit[5], comparant le temple de Salomon à celui qui fut montré en vision à Ezéchiel, il préfère ce dernier, parce que non-seulement les prêtres et les ministres du premier, mais Salomon même, qui le fit bâtir, offensèrent le Seigneur, « quoique Salomon, ajoute-t-il, ait ensuite reconnu sa faute, et ait écrit le livre des Proverbes, où il dit : *Après cela j'ai fait pénitence.* » Ce sentiment qui veut que Salomon ait écrit les Proverbes après son péché n'est pas général, mais il est soutenu par plusieurs rabbins et par tous ceux qui, comme saint Cyrille de Jérusalem, expliquent de la pénitence de Salomon les paroles que saint Jérome vient de citer.

[1] *Serm. contra Concubinarios.* Voy. aussi *Homélie sur la Pénitence.* — [2] *Apol. de David*, c. 3, n. 13. — [3] *Id.*, sur S. Luc, l. III, n. 9 : « *Salomonem fortasse ideo errasse tam graviter ne errarent homines, et ad ipsum crederetur manasse promissum, divinarum serie cognovimus lectionum.* » — [4] Ep. 85. *Ad Salvinam, de servandâ viduit.* — [5] *Id.*, sur Ezéch. XLIII, l. 13.

Nous avons déjà remarqué que celui-ci[1] croit, d'après les Hébreux, que le livre de l'Ecclésiaste est le fruit de la pénitence de Salomon, et il explique encore son opinion d'une manière bien expresse, sur ces paroles du chapitre II de ce livre : « J'ai fait de grandes choses » ou « de grands ouvrages, » *Magnificavi opera mea;* sur quoi il fait ainsi parler Salomon : « Je me laissois aller sans mesure et sans » scrupule à tous les plaisirs où ma sensualité m'entraînoit, » et je croyois trouver le dédommagement de mes peines et » le soulagement de mes travaux dans la débauche et la vo- » lupté; mais, rentré en moi-même et commé réveillé d'un » profond assoupissement, j'ai regardé dans mes mains, et » je n'y ai trouvé que des œuvres remplies de vanité, de » souillure et de l'esprit d'erreur; je me suis enfin aperçu » qu'il n'y avoit rien d'heureux dans tout ce que le monde » nomme bonheur, » etc.

Bacchiarius[2], auteur ancien et contemporain de saint Augustin, dans la lettre qu'il a écrite à Janvier pour prouver qu'il faut recevoir à pénitence ceux qui sont tombés dans de grandes fautes, avoue que Salomon s'est souillé par plusieurs crimes en s'engageant dans des mariages avec des femmes étrangères et en érigeant des autels aux idoles; « mais, dit-il, ayant été averti de son péché par la voix d'un prophète, n'obtint-il pas miséricorde? *Sed qui per prophetam culpam erroris agnovit, numquid misericordiæ cœlestis extorris est*[3]? Vous m'objecterez, ajoute-t-il, que sa pénitence n'est point marquée dans les livres sacrés, et que l'Ecriture ne dit point qu'il ait obtenu le pardon de ses fautes; mais sa pénitence, n'étant point écrite dans les monumens publics, n'en est peut-être que plus agréable à Dieu, parce qu'elle s'est faite non à la vue des hommes, mais en secret et aux yeux de Dieu seul. »

Nous finirons cette tradition des Pères par le témoignage de Tichonius, qui, quoique arien, a donné pour l'intelligence de l'Ecriture d'excellentes règles, qui ont été approuvées par saint Augustin. Tichonius donc raisonne ainsi : « Que dirons-nous de Salomon? Est-il avec Dieu ou a-t-il » été réprouvé après son péché? Si nous disons qu'il est avec

[1] S. Jér., sur l'Ecclés., I, 12. — [2] Tom. 6 de la *Biblioth. des Pères*, folio 1174. — [3] 3 *Reg.*, XI, 11-12. « *Dixit itaque Dominus Salomoni : Quia non custodisti pactum meum*, » *etc.* Il y a apparence que Dieu lui fit dire ces choses par le prophète Ahias. Voy. 3 *Rois*, XI, 29 et suiv.

» Dieu nous assurerons l'impunité aux idolâtres, puisque » l'Ecriture, qui raconte sa chute, ne parle point de sa pé- » nitence. Et si nous disons qu'il est réprouvé, nous sem- » blons contredire l'Ecriture, qui dit que Dieu ne voulut » pas même lui ôter le royaume temporel en considération » de David son serviteur; et de quoi serviroit à David de » voir conserver à son fils le royaume de la terre s'il lui » voyoit perdre celui du ciel? Il faut donc conclure que » Salomon est avec Dieu, puisque Dieu ne l'a pas même » dépouillé du royaume temporel, en considération de » David [1]. »

Interprètes et autres écrivains ecclésiastiques qui soutiennent que Salomon est sauvé.

A ce grand nombre de Pères nous ajouterons plusieurs écrivains ecclésiastiques et plusieurs interprètes, qui ont soutenu que Salomon avoit fait pénitence et étoit sauvé. Parmi les défenseurs de ce sentiment nous mettons 1° tous les interprètes qui ont dit que l'Ecclésiaste avoit été écrit par Salomon comme un monument de sa pénitence et le nombre de ces interprètes est fort grand; 2° le père Pinéda cite pour cette opinion saint Thomas, livre 3 du *Gouvernement du prince*, chapitre 8; Vincent de Beauvais dans son *Miroir Historial*, chapitre 84; saint Bonaventure dans sa *Préface sur l'Ecclésiaste*; Hugues le Cardinal, Denys le Chartreux, la *Glose Ordinaire*, Pierre le Mangeur, Paul de Burgos, Jean Major; Alvarus Pélagius, livre 2 *De Planctu Ecclesiæ*, chapitre 45; Jacques de Valence, Hertolanus, Martin Delrius, Jean Arboréus, Louis Viralde, George de Venise, Génébrard dans sa *Chronique*, Christophe Santotisius, Lopésius, Chétoniensis, Feuardent et quelques autres, auxquels on peut ajouter les dissertations de Calef, de Dalecamp, de Christianus, de Chemnitius, de Jean-Henri Heiddegger, de Jean Rendtorf; et André Rivet, livre 2, page 484; et l'ouvrage de Jean-Louis Reimer intitulé « Salomon à deux visages, » *Salomon Bifrons*; Geiener et Mercerus sur l'Ecclésiaste, et plusieurs autres dont il seroit aisé de faire un long catalogue. Pierre *de Natalibus* a placé Salomon dans le calendrier au premier jour d'août; d'autres l'ont mis au huitième de février : ils ne doutoient donc pas qu'il ne fût au nombre des saints.

Objection contre ce sentiment. Réponse.

L'objection la plus solide que l'on forme contre le sentiment que nous venons d'appuyer est que non-seulement Salomon tomba dans l'idolâtrie, et y engagea son peuple par

[1] Tichonius, *Règle* 5, t. 6 de la *Biblioth. des Pères de Lyon.*

son exemple, et qu'il érigea des statues et des autels aux faux dieux, mais aussi qu'il les laissa subsister pendant toute sa vie, et qu'ils demeurèrent encore long-temps après sa mort, en sorte que Josias, roi de Juda, plus de 350 ans après Salomon détruisit les autels que ce prince avoit bâtis à la droite (ou au midi) de la montagne du Scandale, (ou de celle des Oliviers,) et qui étoient dédiés à Astarte, déesse des Sidoniens, (ou des Phéniciens,) à Chamos, dieu de Moab, et à Melchom, dieu des Ammonites; Josias renversa leurs autels, brisa leurs statues, abattit les bois de futaie, et souilla tous ces lieux [1].

On peut répondre à cela 1° que Salomon fit ce qu'il put pour détruire ces restes et ces monumens d'idolâtrie, mais qu'il ne put y parvenir, à cause de l'attachement de ses femmes et de son peuple à ce culte superstitieux, et de la foiblesse de son royaume, ébranlé par la révolte de Razon, d'Adad et de Jéroboam. 2° Il détruisit vraisemblablement et les autels et les temples des faux dieux; mais on les rétablit dans la suite, et on leur donna le nom de leur premier fondateur, comme il arrive souvent dans de pareilles circonstances, les princes successeurs de Salomon n'étant pas fâchés de s'autoriser de son nom dans l'établissement d'un culte étranger, quand ce n'eût été que pour se mettre à couvert du reproche de nouveauté contre les invectives des prêtres et les réprimandes des prophètes du Seigneur. 3° Peut-être aussi que Salomon se contenta d'interdire le culte des faux dieux, de fermer leurs temples sans les détruire et sans renverser leurs autels; et c'est apparemment de la même sorte qu'en usèrent Ezéchias et les autres rois de Juda, qui pratiquèrent la piété et vécurent dans l'intervalle qui s'écoula entre Salomon et Josias; car autrement comment ces temples et ces autels se seroient-ils conservés si long-temps? ou bien ils laissèrent ces monumens sans les démolir, à cause peut-être de leur beauté, et de la grandeur et de la délicatesse du travail.

Nous préférerions le sentiment qui veut que Salomon les détruisit, mais qu'on les rétablit dans la suite au même endroit, et qu'on leur donna son nom; il est même très-probable qu'ils furent démolis et rétablis plusieurs fois dans la

[1] 4 *Reg.*, XXIII, 13 : « *Excelsa quoque quæ erant in Jerusalem* (Hébr. : *a facie Jerusalem*) *ad dexteram partem montis Offensionis*, (Hébr. : *montis Olivarum*,) *quæ ædificaverat Salomon*, » etc.

suite de tant d'années qui s'écoulèrent depuis Salomon jusqu'à Josias, puisque l'Ecriture rend témoignage à plus d'un roi de Juda d'avoir détruit les hauts lieux et aboli l'idolâtrie dans leurs états, ce qu'on ne peut concilier que dans la supposition que nous venons de faire.

ARTICLE II.

RAISONS DE DOUTER DU SALUT DE SALOMON.

Après avoir vu ce que l'on dit en faveur de Salomon il est juste d'entendre ce que l'on apporte contre lui.

Témoignages de l'Ecriture contraires à Salomon.

Le péché de Salomon est fortement marqué dans l'Ecriture, et gravé, pour ainsi dire, avec un style d'acier et un burin de diamant. « Le roi Salomon [1] aima plusieurs femmes » étrangères, la fille de Pharaon et des femmes moabites, » ammonites, iduméennes, sidoniennes et héthéennes, de » ces nations desquelles le Seigneur avoit dit aux enfans » d'Israël : Vous ne prendrez point leurs filles pour femmes » et vous ne leur donnerez point vos filles, car ces nations » ne manqueroient pas de détourner vos cœurs pour vous » faire adorer leurs dieux. Salomon aima ces femmes d'un » amour très-violent; et il avoit eu jusqu'à sept cents femmes, qui étoient comme des reines, et trois cents concubines. Les femmes séduisirent donc son cœur, et lorsqu'il » devint vieux elles l'engagèrent à adorer les dieux étrangers; et son cœur ne fut pas parfait avec le Seigneur son » Dieu, comme l'avoit été celui de David son père. Il adoroit Astarte, déesse des Sidoniens, et Moloch, idole des » Ammonites; et il fit ce qui ne plaisoit point au Seigneur. » Il bâtit un temple sur la montagne qui est vis-à-vis Jérusalem à Chamos, idole des Moabites, et à Moloch, dieu » des Ammonites. Il en fit de même pour toutes les femmes » étrangères qu'il avoit épousées. » C'est pourquoi le Seigneur, irrité contre lui, le menaça de diviser son royaume, et de le donner à un des serviteurs; cependant, par considération pour David son père, Dieu ne voulut point le faire pendant la vie de Salomon, mais il lui suscita sur la fin de son règne des ennemis qui en troublèrent la paix.

[1] 3 *Reg.*, XI, 1 et suiv.

Voilà par où l'Ecriture termine l'histoire de Salomon. Lorsqu'elle parle des autres princes qui, après être tombés dans le désordre, sont revenus à Dieu par la pénitence, elle ne manque pas d'en avertir pour effacer le scandale de leur mauvaise vie précédente; par exemple, après avoir dit que Manassé avoit fait le mal aux yeux du Seigneur et qu'il avoit imité les abominations des peuples que Dieu avoit exterminés devant Israël, elle ajoute que dans son affliction il eut recours au Seigneur, qu'il le pria, rétablit son culte dans son temple, abattit les idoles et les autels qui leur étoient consacrés, et répara autant qu'il put le mal qu'il avoit fait dans Israël : mais à l'égard de Salomon elle décrit au long ses désordres et son idolâtrie, et ne dit pas un mot de sa conversion, ce qui étoit si aisé à faire et n'auroit coûté à l'écrivain sacré qu'une ligne de plus.

Tout ce qu'on allègue pour répondre à ce silence de l'Ecriture ne lève pas la difficulté, parce que tout cela n'est fondé que sur des conjectures incertaines. Peut-être, dit-on, sa pénitence étoit écrite dans les annales de son règne; peut-être a-t-il démoli les autels des faux dieux; peut-être n'a-t-il pu les faire démolir, quoiqu'il l'ait commandé et qu'il l'ait voulu de tout son cœur; peut-être ces autels et ces temples, qui subsistoient encore du temps de Josias et que l'Ecriture dit être ceux que Salomon avoit bâtis, étoient-ils simplement construits sur la place ou sur les ruines de ceux que ce prince avoit élevés. Mais aussi peut-être qu'il n'est rien de tout cela, et qu'aucun de ces *peut-être* n'a de réalité; et l'on est toujours en droit de conclure que la pénitence de Salomon est au moins douteuse, puisque l'Ecriture n'en dit rien, et que certainement les monumens de son idolâtrie subsistoient du temps de Josias, puisque les livres saints le marquent d'une manière si expresse.

Réponse aux inductions que l'on prétend tirer des livres mêmes de Salomon.

Que le livre des Proverbes ait été écrit depuis la chute de Salomon, c'est déjà une chose fort incertaine et contredite par le plus grand nombre des interprètes. Mais pour le passage que saint Jérome et quelques Pères grecs ont cité comme favorable au sentiment qui tient pour la pénitence de Salomon, on peut assurer que, suivant le texte hébreu, la Vulgate et les meilleurs interprètes, il ne dit rien du tout qui le favorise. Le voici selon l'hébreu, avec ce qui le précède : « J'ai passé par le champ du paresseux et par la vigne » de l'insensé, et j'ai trouvé que tout y étoit plein d'orties. » J'ai regardé cela, et j'y ai fait réflexion; je l'ai vu, et je

» me suis instruit [1]. » Ce texte n'a certainement aucun rapport à la pénitence de Salomon.

Si l'opinion des interprètes et des Pères grecs et latins qui attribuent le livre de l'Ecclésiaste à Salomon revenu de ses égaremens et touché d'un sincère repentir, étoit générale et solidement fondée, nous conclurions sans difficulté en sa faveur, n'ayant aucun intérêt à affoiblir les preuves qui la favorisent, et désirant au contraire de leur donner tout le poids nécessaire pour ne laisser aucun doute dans les esprits; mais il faut avouer que l'on n'a sur cet article aucune certitude. Il est vrai que Salomon y parle comme un homme détrompé de toutes les vanités du monde et de tous les mauvais raisonnemens des libertins; mais cela décide-t-il la question? N'en étoit-il pas désabusé dans le temps que la lumière de la sagesse luisoit le plus dans son cœur, et n'a-t-il pas pu, durant cet heureux temps, écrire le livre dont nous parlons? ne peut-il pas depuis ce temps-là être tombé dans l'égarement et dans l'idolâtrie? Personne ne nie qu'il n'ait été pendant la plus grande partie de sa vie le prince le plus sage et le plus éclairé, et qu'ensuite il ne soit tombé dans les plus grands excès d'égaremens et de folie. Il s'agit de savoir si après sa chute il s'en est retiré, et c'est ce que de très-habiles gens nient.

Réponse aux traditions des rabbins.

Les traditions des rabbins, copiées et suivies par quelques auteurs chrétiens, ne sont ni anciennes ni solides ni vraisemblables. Ce n'est que depuis la venue de Jésus-Christ que les juifs se sont avisés de vouloir faire de Salomon leur Messie, et d'excuser son idolâtrie. L'auteur de l'Ecclésiastique, qui s'étoit proposé de louer les plus illustres personnages de sa nation, après avoir dit ce qu'il a pu de plus glorieux à la mémoire de Salomon conclut ainsi : « Après » cela vous vous êtes abandonné à l'amour des femmes; » vous avez asservi votre corps; vous avez imprimé une ta- » che à votre gloire; vous avez profané votre race, pour » attirer la colère sur vos enfans et la punition sur votre » folie, en sorte qu'il s'est formé un schisme dans le royaume » et qu'il est sorti d'Ephraïm une domination rebelle : mais » Dieu n'oubliera pas sa miséricorde, il ne détruira et n'a- » néantira pas ses ouvrages, il ne retranchera pas par la ra- » cine la postérité de son élu, et il n'exterminera point la

[1] *Prov.*, XXIV, 30-32 : « *Quod cùm vidissem, posui in corde meo, et exemplo didici disciplinam.* » (Hébr. : « *Et aspexi ego, posui cor meum; vidi, accepi eruditionem.* »)

» race de celui qui l'a aimé, » (de David son serviteur.) « Il a laissé quelques restes à Jacob, et à David quelques » rejetons de sa race. Salomon a fini sa vie, et s'en est allé » avec ses pères [1]. » Ainsi finit l'éloge de Salomon. Si ce prince eût fait pénitence, comme on le prétend, Jésus fils de Sirach auroit-il oublié de le dire dans cet endroit?

Témoignages des Pères et autres auteurs ecclésiastiques contraires à Salomon.

Venons aux témoignages des Pères qui ont été contraires à Salomon. On peut mettre à leur tête Tertullien, qui, bien qu'intéressé à soutenir contre les marcionites que ce prince avoit été sauvé, ne parle jamais de sa pénitence ni de son salut, quoiqu'il fasse souvent mention de ses péchés et de sa chute. Il dit dans un endroit [2] qu'il a perdu toute sa gloire, ayant été entraîné dans l'idolâtrie par l'amour des femmes. Ailleurs il avance que Salomon ne fut rejeté de Dieu qu'après s'être engagé dans des mariages défendus par la loi, et dans l'idolâtrie des Moabites et des Sidoniens : *Rejicitur Salomon, sed jam a mulieribus alienis possessus, et idolis Moabitarum et Sidoniorum mancipatus* [3]. Il le met en quelque sorte en parallèle avec Saül, qui fut réprouvé de Dieu à cause de sa désobéissance.

Saint Cyprien [4], après avoir montré que ce n'est pas le commencement du bien, mais la fin, qui est couronnée de Dieu, ajoute : Saül et Salomon et plusieurs autres ont pu conserver la grâce de Dieu tant qu'ils ont marché dans les voies du Seigneur, mais aussitôt qu'ils ont abandonné sa loi la grâce les a quittés : *Quamdiu in viis Domini ambulaverunt datam sibi gratiam tenere potuerunt, recedente ab eis disciplinâ dominicâ recessit et gratia* [5]. Dans un autre endroit il emploie le même raisonnement, et il montre que les confesseurs de Jésus-Christ n'étant ni plus agréables à Dieu, ni plus grands ni meilleurs que Salomon, ils ne doivent pas se flatter d'être plus affermis que lui dans la grâce ; et que comme ce prince est déchu de son premier état, et a été privé de la grâce et de la couronne dès qu'il a quitté le Seigneur, ainsi les confesseurs peuvent être dépouillés de ce qui fait toute leur gloire s'ils cessent d'être fidèles à la grâce : *Scriptum est*, « *Tene quod habes, ne alius accipiat coronam tuam*, » *quòd utique Dominus non minaretur au-*

[1] *Eccli.*, XLVII, 15 et suiv. Grec : « *Inclinasti femora tua*, etc. .... *inducere iracundiam ad liberos tuos et pœnam super stultitiâ tuâ, fieri imperium bipartitum, et ex Ephraim imperare regnum inobediens. Deus autem*, » *etc.* — [2] *Contra Marcion.*, l. v, c. 9. — [3] *Idem*, *ibid.*, l. II, c. 22. — [4] Lettre VI, *Ad Rogation.* — [5] *Id.*, *De Unitate Ecclesiæ.*

ferri posse coronam justitiæ, nisi quia recedente justitiâ recedat necesse est corona.

Saint Jean Chrysostome n'a pas toujours parlé d'une manière égale sur le salut de Salomon ; du moins nous trouvons dans les ouvrages qui portent son nom des sentimens assez différens sur son sujet, soit que ces ouvrages ne lui appartiennent pas, soit que, regardant cette matière comme problématique, il ait cru pouvoir la traiter tantôt sous une vue et tantôt sous une autre, selon que son sujet et le besoin de ses auditeurs le demandoient. Nous avons vu ci-devant ce qu'il a dit en faveur de ce prince ; et voici ce qu'il dit contre lui : « Qui a été plus méchant que Manassé ? et cependant par sa pénitence il a mérité que Dieu le reçût dans ses bonnes grâces. Dieu dit qu'il se repent d'avoir choisi Saül : pourquoi cela ? C'est que ce roi n'a point eu recours à la pénitence. Qui a été plus sage que Salomon ? mais parce qu'il a négligé de faire pénitence il a perdu la grâce[1]. » Dans d'autres endroits[2] il dit que Salomon est tombé dans l'abîme de la malice, et qu'il a mérité mille morts, ayant perdu la grâce, parce qu'il n'a pas eu recours à la pénitence. Théodoret[3] compare ce prince à Saül et aux Juifs, qui ont été réprouvés de Dieu. Saint Basile, dans son Epître à Chilon, le met en parallèle avec Giézi et Judas le traître.

Saint Augustin est celui des Pères qui a le plus raisonné sur le salut de Salomon, et qui, après avoir bien examiné cette matière, a été le moins persuadé de sa prédestination. Ecrivant contre Fauste, il dit que ce prince est encore plus blâmé par le témoignage fidèle et infaillible de l'Ecriture que par les discours insolens et outrageux de Fauste, puisque les livres saints nous apprennent que l'amour des femmes non-seulement le jeta dans l'idolâtrie, mais qu'il l'y submergea : *Inde ad profundum idololatriæ lapsus atque demersus*[4]. Ailleurs il s'exprime ainsi : « Que dirai-je de Salomon, que de l'Ecriture sainte condamne d'une manière très-forte, sans faire aucune mention ni de sa pénitence ni du pardon qu'il ait reçu de Dieu ? Je ne vois pas même ce qu'une chute si fatale peut signifier dans le sens allégorique, si ce n'est l'alliance que Jésus-Christ a faite avec les gen-

[1] Sermon *sur la Pénitence.* — [2] Homél. 40, 66, et 88 au peuple d'Antioche. — [3] Sur le chapitre XI de l'Epître aux Romains. — [4] *Contra Faustum*, l. XXII, ch. 81.

tils; et encore faudroit-il, pour soutenir ce sens, que ces femmes idolâtres qu'épousa Salomon se fussent converties au Seigneur, au lieu qu'elles pervertirent ce prince et l'engagèrent dans le culte idolâtre des faux dieux. Je croirois donc plutôt, ajoute-t-il, que les deux états de bien ou de mal où il a été pendant sa vie désignent la vicissitude qui se voit dans l'Eglise, où il y a des bons et des méchans : les bons sont signifiés par son premier état de droiture et de sagesse, et les méchans par sa chute et son idolâtrie[1]. » Ce passage se trouve dans les mêmes termes dans saint Isidore de Séville[2]; et il est cité sous son nom par Raban Maur[3]. Cependant d'autres l'attribuent à Bède; et le traité où il se trouve est aussi imprimé parmi ses œuvres.

Saint Augustin[4], comparant la conduite de David après sa chute avec celle de Salomon après son idolâtrie, en fait remarquer la différence, en ce que David ne fit, pour ainsi dire, que passer comme un étranger, au lieu que Salomon demeura, séjourna, croupit dans son crime; (*in filio Salomone non quasi hospes transitum habuit, sed regnum ista libido possedit*;) il fut comme assujetti et asservi sous la domination de cette impérieuse et honteuse passion. — Rien n'est plus éclatant que les commencemens de ce prince, dit-il ailleurs, et rien n'est plus triste que sa chute[5]. Le Saint-Esprit s'est servi de ce prince pour donner aux peuples une infinité d'excellens préceptes et de conseils salutaires, mais l'Ecriture n'a pas laissé de marquer et son amour déréglé pour les femmes, et son idolâtrie, et l'abandonnement de Dieu où il est tombé, (*ipse Salomon mulierum amator fuit, et reprobatus est a Deo*[6];) afin que l'on comprît que ce qu'il avoit dit de bien étoit un don de Dieu, et que son péché ne venoit que de lui; (*ut quidquid boni per Salomonem dictum est Deo tribueretur, peccatum autem hominis homini.*) Ce saint docteur ne croyoit donc pas que la qualité de prophète et d'auteur inspiré fût une raison décisive pour établir la prédestination de Salomon.

Bède-le-Vénérable et Raban-Maur ont adopté le sentiment de saint Augustin en le rapportant, ainsi que nous l'avons déjà dit; et Bède l'appuie encore dans un autre en-

[1] *Contra Faustum*, l. XXII, ch. 88. Comparez le commentaire sur les livres des Rois sous le nom de saint Eucher, tom. 16 de la *Biblioth. des Pères*, p. 992. —[2] *Quæst. in libr.* 3 *Reg.*, *cap.* VI. —[3] Sur le livre III des Rois, c. 11. —[4] *De Doct. Christ.*, l. III, c. 21. —[5] *De Civit. Dei*, l. XVII, c. 20. —[6] Sur le psaume CXXVI.

droit lorsque, expliquant le passage du quatrième livre des Rois où il est dit que « Josias détruisit les autels des faux dieux que Salomon avoit bâtis[1], » il remarque que ce passage fait assez voir que Salomon ne se repentit jamais bien de son péché, puisqu'il ne détruisit point ces monumens de son crime, qui étoit le scandale de tout Israël : *Ubi hoc palam ostenditur, (quod utinam non ostenderetur!) quia videlicet Salomon de admisso idololatriæ scelere numquam perfectè pœnituit; nam si fructus pœnitentiæ dignos faceret, satageret ante omnia ut idola quæ ædificaverat de civitate sacrâ tollerentur.* On trouve les mêmes paroles dans Raban-Maur et dans Angélomus, qui sont postérieurs à Bède, et dans le Commentaire imprimé sous le nom de saint Eucher au tome VI de la Bibliothèque des Pères, page 1012, colonne 2.

Origène et saint Grégoire-le-Grand parlent souvent de Salomon et de son péché, mais ils ne disent rien de son retour à Dieu, de sa pénitence et de son salut, ce qui donne lieu de penser qu'ils ne croyoient point qu'il fût du nombre des prédestinés. Saint Grégoire même semble assurer qu'il ne se releva jamais lorsqu'il dit qu'il fut renversé de fond en comble, que la sagesse abandonna entièrement son cœur parce qu'il n'avoit éprouvé aucune traverse dans cette vie : *Concessa sapientia funditus cor deseruit, quod nulla vel minima tribulationis disciplina custodivit*[2]. Il met ailleurs[3] Salomon avec le mauvais riche, avec ceux de Sodome, et infère sa perte de ce qu'il ne reçut la sagesse que pendant la nuit et en songe. Je n'examine pas la valeur de son raisonnement, mais les paroles de sa conclusion, laquelle est fondée sur ce que l'histoire nous apprend de l'idolâtrie et des autres péchés de Salomon.

Saint Prosper, ou l'auteur du *Livre des Prédictions et des Promesses*[4], que l'on cite sous son nom, dit formellement que Salomon, étant tombé dans la fornication corporelle et spirituelle, fut abandonné de Dieu et mourut d'une mort malheureuse, (*in senio fornicatus mente et corpore, Domino ipsum deserente, male obiit*;) laissant à toute la postérité un exemple terrible du danger qui accompagne les prospérités de cette vie. Paschase[5], diacre de l'Eglise romaine, dit de même que Salomon a été condamné pour son

[1] 4 *Reg.*, XXIII, 13. — [2] *Cur. Pastoral.*, 3e partie, chap. 26, vers la fin. — [3] *Moral. in Job*, l. II, c. 2. — [4] 2e partie, chap. 27. — [5] Dans Philippe abbé de Bonne-Espérance, tome 8 de la *Biblioth. des Pères.*

idolâtrie, et qu'au lieu d'être un témoin fidèle dans le ciel il est un faux témoin sur la terre.

Philippe, abbé de Bonne-Espérance, de l'ordre des prémontrés, et contemporain de saint Bernard, dans un long traité qu'il a écrit sur la damnation de Salomon, après avoir rapporté tous les passages de l'Ecriture et des Pères qu'il avoit pu recueillir sur cette matière, conclut qu'il ne croit pas qu'un lecteur prudent doive résister à l'autorité de saint Augustin, de Paschase, de saint Grégoire, de Bède, de saint Fulgence, de saint Isidore, d'Angelosme et de Raban, d'autant plus qu'ils ne s'éloignent pas du texte de l'Ecriture, et qu'au contraire ils y sont très-conformes; car, ajoute-t-il, qui sera assez dépourvu de raison ou qui aura l'esprit assez mal fait pour croire que ces grands hommes ont ainsi parlé de Salomon dans un esprit de jalousie contre sa gloire et contre son salut, ou que par ignorance du vrai sens des Ecritures ils sont tombés dans l'erreur en parlant de ce prince?

On cite pour le même sentiment plusieurs autres auteurs, Sozomène [1], l'auteur de la *Glose Ordinaire* [2], Adon dans sa *Chronique*, Nicolas de Lyre sur les Proverbes [3]; Tostat [4], qui, quoiqu'il ne se déclare pas absolument contre le salut de Salomon, ne laisse pas de dire que l'on peut assurer très-certainement que Salomon n'a pas fait pénitence; Jean Capistran [5], Jean Cognatus [6], Martin de Champré [7], André Véga [8], Bellarmin [9], Pérérius [10], Maldonat [11], Gerson [12] et quelques autres, dont la principale raison est que le péché de Salomon est très-certain et sa pénitence très-incertaine. Son péché est assurément du nombre de ceux qui méritent la damnation éternelle : il semble donc que l'on doit conclure de ce qui est certain, et abandonner la conclusion incertaine.

Conclusion de cette dissertation.

Mais, suivant les règles du bon raisonnement, la conséquence ne doit jamais être plus étendue que les propositions d'où on la tire; et c'est une maxime de logique que la conclusion suit toujours la partie la plus foible. Que l'on conclue que Salomon a commis des péchés qui donnent la mort

[1] *Hist. Ecclés.*, au commencem. — [2] *Glos. hist. Isac.* II. — [3] Sur le chapitre XXX, verset 11. — [4] Sur les Rois, II, VII, quest. 13. — [5] *De Auctorit. Papæ.* — [6] *De Prosperit. et Exitio Salomonis*, c. 18. — [7] *Cantaprat.*, *l.* X. *Hyperbol. Reg.* 23. — [8] Sur le Concile de Trente, c. 2. — [9] *De verbo Dei*, l. I, c. 6. — [10] Sur l'Epître aux Rom., VIII. — [11] Sur le chapitre II de S. Matthieu, n. 8. — [12] *Serm. contra Remant. de Rosâ*, 4e partie.

à l'âme, soit ; c'est un point à peu près incontestable : mais si l'on veut en inférer qu'il soit damné, nous contesterons cette conséquence, parce qu'il peut s'être relevé de sa chute par la pénitence. — Mais, dira-t-on, l'Ecriture n'en dit rien. — Il est vrai, mais elle ne dit pas le contraire. Il faut donc s'en tenir là, et conclure que, la pénitence de Salomon étant incertaine, son salut à notre égard est aussi douteux.

Les témoignages des Pères et des auteurs ecclésiastiques étant aussi partagés que nous l'avons vu, et nul d'entre eux n'ayant produit de raison décisive ni pour ni contre le salut de ce prince, on peut, sans manquer au respect qui est dû aux uns et aux autres, prendre un milieu entre ceux qui condamnent et ceux qui sauvent Salomon, en disant que son salut est une question problématique, et par là très-instructive et très-propre à nous humilier sous la puissante main de Dieu; car si un homme aussi privilégié de Dieu, aussi comblé de ses faveurs, a pu tomber dans un abîme de péchés si capables de faire douter de sa prédestination et de son salut, que n'avons-nous pas à craindre nous qui sommes si éloignés de ses lumières, de sa sagesse, de la vertu et de la piété de ses premières années? Ainsi, *que celui qui croit être debout craigne de tomber*[1].

Au reste le parti que nous prenons dans cette dispute est celui qu'ont suivi la plupart des Pères ; car plusieurs de ceux mêmes que nous avons nommés n'osent condamner formellement Salomon, ils se contentent de déplorer sa chute et l'incertitude de sa pénitence. On peut aussi citer pour notre sentiment Hugues de saint Victor[2], l'abbé Rupert[3], saint Antonin[4], Pamélius[5], Feuardent[6], Barradius[7], Denys le Chartreux[8], Tostat, Jansénius sur les Proverbes[9], Pinéda, Sorin, Sanctius, le P. Alexandre, dominicain, et plusieurs autres.

[1] *Cor.*, x, 12 : « *Qui se existimat stare videat ne cadat.* » — [2] Homélie 5 sur l'Ecclésiaste. — [3] *De Operib. Trinit.*, l. III, c. 32. — [4] I[re] partie, tit. 3, ch. 2. — [5] Sur Tertullien, l. II *Contre Marcion.* — [6] *Diatrib. de Salute Salomonis.* — [7] *Concion.*, l. v. — [8] Sur les Rois, II, VII. — [9] Chap. XXX.

DISSERTATION

SUR

LA PRIÈRE QUE NAAMAN FAIT A ÉLISÉE

TOUCHANT L'ACTION DE SE PROSTERNER, EN SOUTENANT LE BRAS DU ROI SON MAÎTRE, DANS LE TEMPLE DE REMMON.

Opposition de sentimens entre D. Calmet et le P. de Carrières sur la prière de Naaman. Division de cette dissertation en deux parties.

La prière que Naaman fait à Elisée partage les interprètes; et sur ce point les deux commentateurs dont nous réunissons le travail, c'est-à-dire D. Calmet et le P. de Carrières, sont opposés dans leurs sentimens. Le P. de Carrières a suivi dans sa paraphrase l'opinion commune, que D. Calmet abandonne, et contre laquelle celui-ci forme plusieurs difficultés dans la dissertation qu'il a donnée sur ce sujet. Le sentiment commun, suivi par le P. de Carrières, veut que l'objet de la prière de Naaman soit de demander que Dieu lui pardonne, c'est-à-dire ne lui impute point à crime l'action par laquelle il se prosternera dans le temple de Remmon en soutenant le bras du roi son maître, et sans adorer l'idole que son prince adore. D. Calmet et quelques autres prétendent que l'objet de la prière de Naaman est de demander que Dieu lui pardonne, c'est-à-dire lui remette le crime de l'action par laquelle il s'est prosterné dans le temple de Remmon en soutenant le bras du roi son maître et en adorant l'idole que son prince adoroit. Nous avons examiné les raisons alléguées de part et d'autre, et quoique l'opinion commune, suivie par le P. de Carrières, nous ait paru préférable, nous n'avons pas voulu priver ici le public d'un écrit qui sera toujours au moins un monument respectable de la religion et de la piété de D. Calmet; seulement nous avons cru qu'il pourroit nous être permis de joindre à cet écrit quelques réflexions, lesquelles se réduiront à exposer les

difficultés qui nous empêchent d'embrasser le sentiment de cet interprète, et les motifs qui nous déterminent pour le sentiment commun, adopté par le P. de Carrières. Cette dissertation sera donc composée de deux parties; la première contiendra la dissertation de D. Calmet, et la seconde la justification du P. de Carrières. Nous avons la satisfaction de voir que le savant P. Houbigant a suivi le sentiment dont nous prenons ici la défense, et a combattu expressément celui de D. Calmet[1], dont nous allons cependant présenter la dissertation.

PREMIÈRE PARTIE.

DISSERTATION DE D. CALMET.

Texte qui renferme la prière de Naaman. Difficultés que D. Calmet forme sur ce texte.

Naaman, général des armées du roi de Syrie, ayant été miraculeusement guéri de la lèpre en se baignant dans le Jourdain, suivant les ordres d'Elisée, vint trouver ce prophète, lui offrit de grands présens, et le pria de lui donner deux mulets chargés de la terre du pays; « car désormais, » ajouta-t-il, « votre serviteur ne sacrifiera ni victime ni ho» locauste aux dieux étrangers, mais seulement au Sei» gneur. *Il n'y a qu'une chose pour laquelle je vous supplie* » *de prier le Seigneur pour votre serviteur : c'est que, quand* » *le roi mon maître entrera dans le temple de Remmon* » *pour y adorer, et qu'il s'appuiera sur ma main lorsqu'il* » *adorera dans le temple de Remmon, si j'adore aussi avec* » *lui, que le Seigneur me pardonne cette action. Elisée lui* » *répondit : Allez en paix*[2]. »

La seule lecture de ce texte choque et scandalise d'abord les âmes foibles. Quelle ferveur et quelle foi, dit-on, pour un prosélyte! Dans le même temps où il déclare qu'il ne veut plus offrir de l'encens qu'au Seigneur, il demande

[1] Le pronom de D. Calmet est *Augustin;* et c'est par une erreur dont il seroit assez difficile de se rendre compte que le P. Houbigant le nomme *Edmundus,* et par abréviation *Edm.,* dans sa note sur ce texte et dans tout le reste de sa Bible. — [2] 4 *Reg.,* v, 17 et suiv. : « *Hoc autem solum est de quo depreceris Dominum pro servo tuo, quando ingredietur dominus meus templum Remmon ut adoret, et illo innitente super manum meam si adoravero in templo Remmon, adorante eo in eodem loco, ut ignoscat mihi Dominus servo tuo pro hâc re.* »

permission d'adorer un dieu étranger! Et quelle lâcheté dans Elisée de consentir à cette impiété, et de laisser aller en paix Naaman après une telle proposition! Si le crime de ceux qui causent du scandale est si grand qu'on le met encore au-dessus des homicides, que doit-on penser de l'action de Naaman, qui le produit, et de celle d'Elisée, qui l'autorise et l'approuve? Si le Fils de Dieu déclare qu'il aura honte de ceux qui auront rougi de son nom, et qu'il reniera ceux qui l'auront nié devant les hommes [1], que doivent attendre et le prophète et le prosélyte? Quand même on avoueroit que Naaman a simplement adoré à l'extérieur et qu'il a déguisé ses sentimens, peut-on dire sans impiété que l'équivoque et la restriction soient permises, surtout dans une matière de cette conséquence? Si le crime des crimes est l'idolâtrie, et si l'hypocrisie est en horreur devant Dieu, quelle idée doit-on avoir de Naaman et d'Elisée? car enfin ou Naaman croyoit mal faire en adorant Remmon, ou il croyoit faire une action permise ou indifférente: s'il l'a crue permise et indifférente, pourquoi demander à Elisée qu'il prie Dieu de la lui pardonner? s'il l'a crue mauvaise et pleine d'idolâtrie, pourquoi demande-t-il de la faire, et pourquoi Elisée la lui permet-il? L'Apôtre veut que les fidèles s'abstiennent non-seulement de tout mal, mais aussi de *tout ce qui en a l'apparence* [2]; et cette obligation est pour le juif comme pour le chrétien. Cependant ni Naaman ni Elisée n'ont égard à cela; l'un adore ou fait semblant d'adorer l'idole, et l'autre l'autorise ou au moins le dissimule, et ne l'empêche pas. Est-il permis de pencher des deux côtés, et de joindre le culte de Bélial à celui du Seigneur? Naaman n'auroit-il pas dû souffrir la perte de tous ses biens, de tous ses emplois et de toutes ses charges plutôt que de s'exposer de nouveau à paroître en posture de suppliant devant une idole, quand il n'y auroit eu que le danger de scandaliser les foibles, et que dans son cœur il n'auroit eu que du mépris et de l'aversion pour les superstitions du paganisme? Quand son prince auroit voulu le forcer à ce culte impie, n'auroit-il pas été glorieux de lui résister, et de donner plutôt sa vie que de s'abandonner à cette basse et impie complaisance? — Voilà à peu près ce qu'on dit contre la conduite de Naaman et d'Elisée.

[1] *Matt.*, x, 33; *Luc.*, ix, 26. — [2] i *Thessal.*, v, 22: « *Ab omni specie malâ abstinete vos.* »

Différentes manières de résoudre cette difficulté.

Mais la plupart des anciens et des modernes s'efforcent de les justifier l'un et l'autre du crime d'idolâtrie et de déguisement; et les voies qu'on a prises pour soutenir leur innocence, quoique fort diverses, tendent toutes au même but, celui de les disculper tous deux ou du moins l'un d'eux, qui est Elisée. Ceux qui veulent justifier le prophète croient pouvoir abandonner Naaman, comme étant encore peu instruit des devoirs de la vraie religion, et imbu de cette fausse idée, qu'on peut déguiser et cacher ses vrais sentimens en matière de religion comme dans le commerce du monde : ils ne reconnoissent pas qu'Elisée ait permis à Naaman ce qu'il demandoit, ni qu'il ait approuvé sa conduite; il lui dit simplement, *Allez en paix*, comme s'il eût dit : Allez, ne pensez plus à Remmon ni à son culte, ne pensez qu'à servir le Seigneur en paix; je prie Dieu de ne pas permettre que vous retombiez jamais dans votre première idolâtrie.

On doit convenir que la réponse d'Elisée n'est pas expresse pour lui permettre d'adorer Remmon, mais il est difficile de l'entendre dans un autre sens, et il faut certainement torturer le passage pour lui faire signifier ce qu'on vient de dire. Mais quand Elisée n'auroit pas permis à Naaman d'aller adorer avec le roi son maître le faux dieu Remmon dans son temple, devoit-il laisser ce prosélyte dans l'erreur où on le suppose? devoit-il dissimuler dans une semblable occasion? Où étoit sa charité? où étoit son zèle? N'imitoit-il pas le déguisement de ce nouveau converti? ne s'en rendoit-il pas l'approbateur et le complice en lui répondant d'une manière obscure et équivoque, et que Naaman prit sans doute pour un aveu et une permission, de même que l'ont prise presque tous ceux qui jusqu'ici ont lu le passage que nous examinons?

Les rabbins [1] conviennent que toute adoration et tout culte extérieur rendu aux idoles est absolument défendu aux vrais juifs; mais comme Naaman n'étoit point juif, mais simplement prosélyte, ils prétendent qu'il n'étoit point obligé de s'abstenir de ce culte extérieur ni en public ni en particulier, si ce n'est dans la terre d'Israël et au milieu des Israélites : ainsi Elisée a pu, selon ces docteurs, permettre à Naaman de rendre sans scrupule un culte public au dieu du roi de Syrie. Il leur seroit difficile, sans doute,

[1] Maïmonides. Voy. aussi Grotius sur le passage dont il est ici question; et Selden, *De Jure Nat. et Gent.*, l. II, c. 11.

d'appuyer ce sentiment sur de bonnes preuves tirées de l'Ecriture sainte ; l'idolâtrie et l'hypocrisie y sont trop visiblement condamnées, et d'ailleurs ce qu'ils veulent approuver est trop contraire au droit naturel et à la lumière de la raison. Transporter à la créature le culte qui n'est dû qu'au créateur, de quelque manière qu'on le fasse, est toujours un crime et une injustice; mais c'est encore un bien plus grand désordre lorsqu'on le fait contre sa propre conscience, après avoir connu et confessé le vrai Dieu, et avoir promis qu'on n'aura plus de sacrifices ni d'encens que pour lui.

Un célèbre et habile critique, Bochart [1], prétend que Naaman ne demande point à Elisée de lui obtenir le pardon s'il est contraint d'adorer Remmon, mais qu'il prie ce prophète de s'employer auprès de Dieu pour lui demander pardon d'avoir autrefois adoré cette idole. Le texte hébreu peut fort bien se prendre en ce sens : « Que le Seigneur veuille bien pardonner à votre serviteur dans cette » action. Lorsque mon maître venoit dans le temple de » Remmon pour y adorer il étoit appuyé sur ma main, et » j'ai adoré dans le temple de Remmon; que le Seigneur » pardonne à votre serviteur cette action par laquelle j'ai » adoré dans le temple de Remmon [2]. » Il est certain que l'hébreu peut s'entendre du passé, ce qui forme un sens bien préférable; car il semble en effet beaucoup plus naturel de demander pardon d'une action commise que d'une faute qu'on doit commettre : le repentir ne regarde que le passé : demander pardon d'une faute qu'on est résolu de commettre renferme un obstacle invincible au pardon, c'est une espèce de contradiction en matière de morale; mais ici l'incongruité paroît encore plus grande, en ce que Naaman vient de déclarer qu'il renonce à l'idolâtrie et qu'il ne veut plus adorer que le Seigneur, et cependant on veut

[1] Dissertation sur ce passage, tom 1 de ses *OEuvres*, p. 892. Leyde, 1692. — [2] לדבר הזה יסלח יהוה לעבדך בבוא אדני בית־רמון להשתחות שמה והוא נשען על־ידי והשתחויתי בית־רמון בהשתחויתי בית־רמון יסלח נא יהוה לעבדך בדבר הזה : . . . .
De hác re ignoscat Dominus servo tuo : in ingrediendo domino meo domum Remmon ad adorandum ibi, et ipse innitens super manum meam, et ADORAVI *in domo Remmon; in adoratione meá* (ou *ejus*) *in domo Remmon, ignoscat Dominus servo tuo in hác re.* Le chaldéen porte de même.

qu'il confesse qu'il est prêt à retomber dans le même crime et qu'il en demande pardon à Dieu par avance.

Solution plus commune, ou manière la plus ordinaire de justifier Naaman et Elisée.

La manière la plus ordinaire de justifier et Naaman et Elisée dans cette rencontre est celle-ci : C'est un principe dont tout le monde convient, qu'il est permis de rendre aux personnes constituées en dignité et à nos supérieurs les mêmes respects et les mêmes services dans les temples qu'on est obligé de leur rendre ailleurs, autant que la bienséance et la religion peuvent le permettre. Ainsi Naaman pouvoit accompagner le roi dans le temple de Remmon, lui prêter son bras pour s'appuyer, s'avancer, s'arrêter, s'incliner avec lui lorsqu'il prenoit envie à ce prince de faire ces mouvemens; cette inclination, ce prosternement, ces démarches, cette entrée dans le temple ne se faisoient point pour l'idole ni en sa considération, c'étoit un service purement civil, que cet officier rendoit à son maître [1].

Tertullien disoit dans une occasion à peu près pareille, en parlant de chrétiens revêtus d'emplois qui les engageoient à se rencontrer dans des cérémonies païennes : Ce n'est point à l'idole, mais à l'homme que nous rendons ces services : *Licebit adesse in quibusdam, quæ nos homini, non idolo officiosos habent* [2]. « Si on m'appeloit au sacerdoce ou à un sacrifice, ajoute-t-il, je n'irois point, parce que ce sont des actes propres à l'idole; mais si quelque autre raison m'attache à la personne du sacrificateur, j'y assisterai comme simple spectateur du sacrifice. Autrement comment pourroient faire les esclaves, les affranchis ou les officiers fidèles, lorsque leurs maitres ou leurs patrons ou les présidens sacrifient? Nous pouvons donc rendre des services aux puissances et aux magistrats, de la même manière que quelques patriarches et quelques anciens prophètes; qui ont été toute leur vie attachés au service des idolâtres; tels furent Daniel à la cour de Babylone et Joseph à celle d'Egypte. »

L'adoration consistant dans un acte de la volonté, qui reconnoît le souverain domaine de Dieu et qui lui rend ses hommages, on peut assurer que jamais Naaman n'adora Remmon depuis qu'il eut déclaré si précisément à Elisée qu'il renonçoit à son culte et qu'il embrassoit celui du Dieu d'Israël. Son adoration, son inclination n'étoit qu'une ac-

[1] Voyez Lyr., Sanct., Ménoch., Vat., Sérar., Cajet.; Natal. Alex., *Hist. Veter.-Test.*, t. 2, dissert. 7. — [2] *De Idololat.*, l. 1, c. 16 et 17.

tion purement extérieure, sans aucun des sentimens intérieurs qui font l'essence du culte de latrie; le mouvement extérieur du corps en lui-même n'est rien, il n'y a que le cœur qui le rende méritoire ou criminel. Elisée n'étoit pas capable de permettre ni même de tolérer et de dissimuler un culte impie et incompatible avec celui du vrai Dieu. Théodoret [1] croit même que Naaman adoroit le vrai Dieu dans le même temps qu'il paraissoit se prosterner devant Remmon, sentiment qui pourroit avoir un mauvais sens par rapport aux conséquences qu'on pourroit en tirer, en disant que l'on peut offrir de l'encens aux idoles et se prosterner en leur présence en dirigeant son intention à Dieu, qui est le seul objet légitime de notre culte; mais il seroit injuste d'attribuer à ce Père une conséquence si dangereuse et si impie.

Inconvéniens que D. Calmet trouve dans cette solution.

L'opinion qu'on vient de proposer, et dont les preuves paroissent si plausibles, n'est pourtant pas sans difficulté; car 1° quel scandale ne donnoit point Naaman à ceux qui lui avoient ouï protester qu'il n'adoreroit jamais d'autre Dieu que le vrai Dieu d'Israël, lorsqu'on le voyoit prosterné avec un roi idolâtre aux pieds de Remmon? 2° Pourquoi veut-on justifier une action que ce général reconnoît lui-même pour mauvaise, et dont il demande pardon? 3° S'il est défendu d'assister à un sacrifice en qualité de ministre, si c'est un crime d'y prêter son conseil, son argent, son ministère, comme le dit Tertullien dans l'endroit qu'on a cité, (*Ad sacerdotium et sacrificium vocatus non ibo, proprium enim idoli officium est; etc.*) quelle action plus propre, plus essentielle à l'idolâtrie que l'inclination et l'adoration devant une idole? Cependant Naaman y assiste avec son maître, lui prête sa main, s'incline avec lui, et fait extérieurement tout ce que ce prince fait devant Remmon. Celui qui présente du vin au sacrificateur, celui qui répond dans les cérémonies païennes participe à l'idolâtrie, selon l'auteur que nous avons cité: (*Si merum quis sacrificanti tradiderit, si verbo aliquo sacrificio necessario adjuverit, minister habebitur idololatriæ.*) si cela est, que peut-on penser de Naaman?

[1] XIX[e] *Question* sur le 4[e] livre des Rois: « Ἀνάγκη με » (φησὶ [ὁ Νααμὰν],) « συνεισιέναι τῷ βασιλεῖ τὸν ψευδώνυμον Θεὸν προσκυνεῖν βουλομένῳ, ἀλλὰ εἰσιὼν ἐγὼ τὸν ἀληθινὸν προσκυνήσω Θεόν. » Une ancienne version grecque lisoit d'une manière conforme au sens de Théodoret: Καὶ προσκυνήσω ἅμα αὐτῷ κυρίῳ τῷ Θεῷ.

En vain on répond que ce général s'étoit assez déclaré sur son attachement au culte du Seigneur, qu'après cela son adoration extérieure ne pouvoit scandaliser personne; tout le monde étoit, dit-on, convaincu qu'il ne reconnoissoit point les idoles, et qu'il n'agissoit que par bienséance et seulement pour satisfaire au devoir de sa charge, qui l'obligeoit d'accompagner et de servir le roi. — « Tout le monde étoit convaincu qu'il ne reconnoissoit point les idoles. » Mais c'est cette persuasion même des peuples qui devoit le rendre attentif à toutes ses démarches. — « Son adoration extérieure ne pouvoit scandaliser personne, parce qu'il s'étoit assez déclaré sur son attachement au culte du Seigneur. » Et c'est précisément parce qu'il s'en étoit déclaré que cette adoration extérieure pouvoit scandaliser; car, s'il n'eût été connu que pour adorateur des idoles, qui est-ce qui auroit pu se scandaliser de voir un idolâtre prosterné devant une idole? mais de voir prosterné devant elle un homme connu pour adorateur du vrai Dieu, c'est précisément ce qui étoit capable de scandaliser. — « Ce n'eût été, dit-on, que par bienséance et pour satisfaire au devoir de sa charge. » Mais si les trois jeunes Hébreux dans la cour de Nabuchodonosor, si le saint vieillard Eléazar devant les officiers du roi Antiochus, si saint Paul parmi les païens eussent voulu suivre de tels principes, on ne les auroit point vus exposés à la persécution : les trois jeunes Hébreux se seroient prosternés en entendant le son des instrumens, non pour adorer la statue, mais pour rendre une obéissance civile aux ordres du roi; Eléazar n'auroit point fait difficulté de goûter d'une chair pure, qu'on auroit dit aux persécuteurs être une chair immolée aux idoles; et saint Paul, sans se mettre en peine de l'idole, qui n'est rien, ni ni du scandale des foibles, auroit mangé en toute liberté des viandes immolées, quand même il en auroit été averti auparavant : cependant saint Paul déclare que si ce qu'il mange scandalise son frère, il ne mangera plutôt jamais de chair que de scandaliser son frère[1]; Eléazar aime mieux descendre dans le tombeau que de laisser à ses frères un exemple capable de les séduire[2]; les trois jeunes Hébreux préfèrent être jetés dans la fournaise ardente plutôt que de se prosterner devant la statue du prince[3].

[1] *Cor.*, VIII, 13 : « *Si esca scandalizat fratrem meum, non manducabo carnem in æternum.* » — [2] *2 Mach.*, VII, 21 et suiv. — [3] *Dan.*, III, 12 et suiv.

Enfin si nous justifions le procédé de Naaman et d'Elisée dans le sens que le veulent ceux dont nous examinons l'opinion, je ne vois point comment nous pourrons condamner ceux qui s'exposent aux occasions prochaines du péché, ceux qui font des actions qui naturellement doivent causer du scandale aux foibles, qui fréquentent de mauvais lieux ou de mauvaises compagnies, qui déguisent leurs sentimens même en matière de religion. Que ces personnes se retranchent tant qu'elles voudront dans leur bonne intention, qu'elles déclarent ne faire aucun mal et n'avoir aucune envie d'en faire, la sagesse et la charité chrétienne ne se paieront pas de ces raisons. Si votre emploi vous expose à une action mauvaise, ou qui en a tellement l'apparence qu'elle scandalise naturellement ceux qui vous la voient faire, vous êtes obligé de vous en défaire, pour n'être pas un piége et un sujet de chute à votre frère; et l'obligation du juif en cela n'est pas moindre que celle du chrétien.

Moyen par lequel D. Calmet prétend éviter les inconvéniens qu'il vient de proposer.

Pour éviter les inconvéniens que nous venons de proposer comme des suites de cette explication, nous préférerions la manière de lire de l'hébreu, qui marque ou une action déjà faite, dont Naaman demande pardon, ou une habitude de faire une certaine action qu'il déteste et dont par conséquent il veut s'abstenir à l'avenir. Le texte original ne dit pas que le roi se prosterne, et oblige Naaman de le suivre dans cette posture parce que ce prince est appuyé sur son épaule; il dit simplement : *Lorsque le roi va dans le temple de Remmon pour s'y prosterner*, pour y adorer, *et qu'il est appuyé sur ma main, j'adore dans le temple de Remmon : lors donc que j'adore dans ce temple, que le Seigneur me pardonne cette action.* Toutefois la manière dont les Septante et l'auteur de la Vulgate ont lu paroît plus naturelle : *J'adore dans le temple de Remmon lorsque le roi y rend ses adorations* [1], ou, j'ai adoré dans ce temple avec le roi.

Mais, en adoptant cette leçon, nous pencherions plutôt à condamner Naaman, et à dire qu'Elisée a eu pour lui une complaisance et une facilité qu'il auroit dû ne pas avoir, opinion qui ne nous est pas particulière puisqu'elle a été suivie par quelques habiles auteurs [2]; ou plutôt nous croi-

[1] Saint Jérome a lu בהשתחותו, *in adoratione ejus*, au lieu de בהשתחויתי, *in adoratione meâ*. Les Septante : ἐν τῷ προσκυνεῖν αὐτόν; *cùm adoraret*. — [2] Voy. sur ce passage Cornélius *a Lap.*, Pierre Mart., Grég. de Valence.

rions que Naaman demande pardon du passé, et reconnoît la faute qu'il a faite d'adorer Remmon avec le roi de Syrie, son maître; ce dernier sens est le plus simple et le plus naturel, et en même temps le plus conforme au texte hébreu et au chaldéen.

Réponses de D. Calmet aux objections que l'on forme contre le sentiment qu'il préfère.

Quelqu'un[1] a attaqué ce point de notre dissertation. On trouve mauvais que nous ayons adopté le *sentiment particulier de Bochart*, qui est que Naaman demande pardon d'une faute passée, au lieu qu'on veut qu'il demande permission de se trouver avec le roi de Syrie, son maître, dans le temple de Remmon, et de s'y prosterner lorsque ce prince s'appuiera sur son bras. On prétend que notre sentiment est *insoutenable*. Naaman, dit-on, n'avoit-il point fait d'autre acte d'idolâtrie que d'adorer avec le roi dans le temple de Remmon? pourquoi ne demande-t-il pardon que de celui-là seulement? On n'en rapportera jamais une raison tolérable. D'ailleurs le texte, les versions marquent toutes le présent ou le futur, aucune n'insinue le passé. Il faut donc s'en tenir au sentiment de tous les interprètes catholiques. —Voilà ce qu'on objecte; il faut essayer d'y répondre.

Ce sentiment, que l'on croit être particulier à Bochart, a pour lui au moins douze écrivains célèbres par leur érudition et par leur connoissance de la langue sainte et du style de l'Écriture. On peut consulter Jean-André Quenstedt dans la dissertation qu'il a faite sur cet endroit[2]; il cite Saubert, Valthérus, Glassius, Dorschæus, Danhaver, Calovius, Dilhérus et quelques autres, auxquels il faut ajouter Vantil, et Cène dans son livre intitulé *Projet de traduction*.

Tous ces écrivains, frappés comme nous du danger qu'il y a d'approuver la demande que Naaman semble faire à Elisée, et la permission qu'Elisée semble lui donner de se trouver avec un roi idolâtre dans un temple d'idole et de s'y prosterner devant le faux dieu, ont cru qu'il falloit recourir à l'explication que nous avons donnée à ce passage. Nous pouvons ajouter que nous avons rencontré plus d'une per-

[1] Mémoires de Trévoux, mars 1713.—[2] *Dissert. singularis in 4 Reg.*, v, 18, dans le *Thesaurus Dissert.*; Saubert, *Theol. Philologic.*; *Vivarienses Paraphrastæ in Bibl. Norimberg.*; Valth., *Centur. miscellan. theolog.*, art. 6; *Glassius ab Hakspan de hoc loco consultus*; Dorsch., *Theol. Zach.*, part. 6; Danhaver, *Consciential.*, t. 1, p. 2; Calov., *Annotat. anti-grot.*, sur les Rois, IV, v, 18; Dilher., *Disput. Academic.*, t. 1, disput. 16 et 22; Vantil, *Medull.*, p. 436; Cène, *Projet de Traduction*, p. 471.

sonne d'un excellent esprit qui n'approuvoit point les explications ordinaires que l'on prétend être celles de tous les interprètes catholiques, et qui ne pouvoit supporter de voir ce passage expliqué de la sorte.

On avance un peu trop légèrement que le sentiment que nous avons abandonné, sans toutefois le condamner, est celui de tous les interprètes catholiques. Grégoire de Valence[1], fameux jésuite, condamne, comme nous, la demande de Naaman, dans la supposition qu'il veuille continuer à fréquenter le temple de Remmon. Le cardinal Hugues de Saint-Cher[2] prouve fort bien que l'action de Naaman étoit un péché, et il n'excuse Elisée, qu'il suppose la lui permettre, que par une assez mauvaise raison : il dit que ce prophète usa de dispense envers Naaman, en faveur de la religion judaïque; qu'il ne lui permit d'accompagner le roi son maître dans le temple de Remmon qu'après lui avoir fait promettre qu'il renonceroit en temps et lieu au service de ce prince, et dans l'espérance que sa demeure à la cour du roi de Damas lui donneroit des occasions et des facilités pour y prêcher le vrai Dieu et y soutenir les intérêts de la vraie religion. Nous laissons aux juges équitables à décider si ces raisons suffisent pour autoriser Naaman à demeurer dans une cour idolâtre; à fréquenter un temple d'idole, et a y faire à l'extérieur ce qu'y faisoit un roi adorateur de Remmon. Peut-on soutenir ce sentiment depuis la condamnation solennelle que l'Eglise a faite du culte chinois?

On prétend qu'il est impossible de prouver par aucune raison tolérable pourquoi Naaman ne demande pardon que d'avoir adoré avec le roi dans le temple de Remmon, comme si c'étoit le seul acte d'idolâtrie qu'il eût fait. Mais ne peut-on pas demander pardon d'un grand péché, et qui renferme en quelque façon tous les autres, sans faire mention de ceux qui en sont des suites? Quand un païen, honnête homme d'ailleurs, demande pardon de ses actes d'idolâtrie les plus marqués et les plus publics, n'est-il pas censé y comprendre tous les autres? Qu'y a-t-il en cela de contraire à la raison, au bon sens, à l'usage ordinaire?

On ajoute que dans le texte les versions marquent toutes le présent ou le futur, et qu'aucune n'insinue le passé. Il faut que l'on n'ait pas pris la peine de consulter le texte, car

[1] *Tract. de fide et fidei profess.*, disput. 1, quest. 3, 2e point, 3°, dans Cornél. *a Lapide*, sur les Rois, IV, v, 18. — [2] Sur le même passage des Rois.

certainement il exprime le passé. Le chaldéen l'exprime de même. Voici l'hébreu à la lettre[1] : « Que le Seigneur pardonne ceci à votre serviteur : mon maître venant au temple de Remmon pour y adorer et s'appuyant sur mon bras, » *j'ai adoré* dans le temple de Remmon ; lorsque j'ai adoré » dans le temple de Remmon, que le Seigneur pardonne » cette action à votre serviteur ; » ou, « *J'ai adoré* dans le » temple de Remmon lorsqu'il adoroit dans le temple de » Remmon ; que le Seigneur pardonne cette action à votre » serviteur. » Si l'on s'en rapporte à ce texte, il est visible que Naaman demande pardon pour le mal qu'il a fait avant sa conversion. Il est difficile de ne pas le prendre en ce sens, si l'on fait attention que l'auteur sacré se sert du même mot pour signifier l'adoration de Naaman et celle du roi : or le roi de Damas rendoit sans doute le culte de latrie à Rammon : on a donc sujet de croire que Naaman le lui rendoit aussi : or comment excuser dans Naaman le culte des idoles, de quelque manière qu'on l'entende?

Si l'on veut qu'il ait rendu ses adorations au vrai Dieu dans le même temple de Remmon où le roi de Damas les rendoit à l'idole, et que l'action de l'un et de l'autre, étant la même au dehors, ait été fort différente au dedans à cause de la diversité des objets, on tombe dans un inconvénient dangereux à la religion et qui ne peut être approuvé dans le christianisme, où le déguisement et la fiction dans la foi et dans le culte essentiel passe pour une vraie prévarication : *Qui me erubuerit et meos sermones, hunc Filius hominis erubescet cùm venerit in majestate suâ.* « Si quelqu'un rougit de moi et de mes paroles, dit Jésus-Christ, le Fils de l'homme rougira aussi de lui lorsqu'il viendra dans sa gloire[2]. » Reste donc l'opinion qui veut que Naaman, en se prosternant devant l'idole avec le roi, ait simplement rendu à ce prince un service qu'il lui devoit à cause de son emploi, sans aucun rapport à l'idole, pour laquelle il n'avoit que du mépris. J'avoue ma foiblesse, si c'en est une, mais je ne puis être de ce sentiment ; j'en crains les conséquences, et je ne puis me persuader qu'un Israélite éclairé et zélé comme étoit Elisée ait pu approuver une telle action.

[1] ....לדבר (Voyez ci-dessus, p. 125, note 2, où le texte hébreu se trouve cité avec sa traduction latine.) — [2] *Luc.* IX. 26.

SECONDE PARTIE.

JUSTIFICATION DU P. DE CARRIÈRES, OU RÉFLEXIONS SUR LA DISSERTATION DE D. CALMET.

Les sentimens de religion et de piété que D. Calmet fait paroître dans sa Dissertation sont plus édifians que ses preuves ne paroissent persuasives.

Nous ne pouvons trop applaudir aux sentimens de religion et de piété que D. Calmet fait paroître dans sa dissertation, mais, plus édifiés de ses sentimens que touchés de ses preuves, nous sommes obligés par l'amour impartial de la vérité de ne pas partager son opinion. D. Calmet craint les conséquences dangereuses que l'on prétendroit tirer du sentiment qu'il abandonne; par le motif de cette crainte il aime mieux s'exposer à être même accusé de foiblesse que de suivre ce sentiment : ainsi l'amour seul de la religion est l'unique principe qui le détermine. Rien de plus édifiant; mais les preuves sur lesquelles il prétend établir son sentiment sont-elles invincibles? les difficultés qu'il forme contre le sentiment qu'il abandonne sont-elles insurmontables? C'est, il faut l'avouer, ce que nous avons peine à nous persuader. Nous rejetons et nous improuvons, comme lui, les conséquences dangereuses que l'on prétendroit tirer du sentiment qu'il abandonne, mais nous ne croyons pas que la crainte de ces conséquences fausses et téméraires puisse permettre d'abandonner un sentiment qui non-seulement est, de son aveu même, le plus commun et le plus suivi, mais qui nous paroît être aussi plus solide et moins dangereux qu'il ne pense. D'ailleurs ce sentiment est, comme nous l'avons dit, celui que le P. de Carrières a suivi : nous essaierons donc de justifier ici l'interprétation de celui-ci; et pour cela nous exposerons d'abord les difficultés que nous trouvons dans le sentiment que D. Calmet préfère, ensuite nous tâcherons de répondre à celles qu'il forme contre le sentiment commun qu'il abandonne, et que le P de Carrières a adopté.

L'hébreu lit au passé, mais ce passé se doit prendre au futur.

D. Calmet prétend que Naaman demande pardon du passé; voilà en deux mots le sentiment qu'il préfère. Il soutient 1° que l'hébreu peut fort bien se prendre en ce sens, et que même certainement il lit au passé; 2° que ce sens lui paroît être le plus simple et le plus naturel. Voilà à quoi se réduisent ses preuves.

Il est vrai que l'hébreu lit au passé, *adoravi*; mais ce passé est précédé du ו *conversif*, qui change le prétérit en

futur et le futur en prétérit. Il y en a plus de quarante exemples dans les dix-sept premiers versets du chapitre même dont il s'agit, c'est-à-dire depuis le commencement de ce chapitre jusqu'au verset dont il est question, d'où il suit que selon l'usage commun de la langue sainte l'expression ו *adoravi* peut très-bien ou même doit signifier ici *et adorabo*, comme l'ont entendu les Septante et saint Jérome. Voici seulement en parallèle six versets du texte traduits littéralement dans la première colonne et moins littéralement dans la seconde : on y verra le fréquent usage de ces inversions.

TRADUCTION LITTÉRALE,
où les temps sont exprimés tels que l'hébreu les exprime.

9. ו veniet *Naaman cum equis et curribus*, ו stabit *ad ostium domûs Elisei.*

10. ו mittet *ad eum Eliseus nuntium, dicens : Vade*, ו lavatus es *septies in Jordane; et restituetur caro tua tibi, et mundus esto.*

11. ו indignabitur *Naaman*, ו abibit, ו dicet : *Ecce dixi : Ad me egredietur egrediens*, ו stetit, ו invocavit *in nomine Domini Dei sui*, ו tetigit *manu suâ locum lepræ*, ו curavit.

12. *Nonne boni sunt Abana et Pharphar, fluvii Damasci, præ omnibus aquis Israel? Nonne lavabor in eis*, ו mundatus sum? ו vertet se, ו abibit *indignans :*

13. ו accedent *ad eum servi ejus*, ו loquentur ei ו dicent : *Pater, rem grandem propheta dicens tibi, nonne feceris? quantò magis quia dixit tibi : Lavare et mundare?*

14. ו descendet, ו immerget se *in Jordane septies juxta sermonem viri Dei*; ו restituetur *caro ejus sicut caro pueri parvuli*, ו mundabitur.

TRADUCTION MOINS LITTÉRALE,
où les temps sont exprimés tels que le sens du texte l'exige.

9. ET venit *Naaman cum equis et curribus*, ET stetit *ad ostium domûs Elisei.*

10. ET misit *ad eum Eliseus nuntium, dicens : Vade*, ET lavaberis *septies in Jordane : et restituetur caro tua tibi, et mundus esto.*

11. ET indignatus est *Naaman*, ET abiit, ET dixit : *Ecce dixi : Ad me egredietur egrediens*, ET stabit, ET invocabit *in nomine Domini Dei sui*, ET tanget *manu suâ locum lepræ*, ET curabit.

12. *Nonne boni sunt Abana et Pharphar, fluvii Damasci, præ omnibus aquis Israel? Nonne lavabor in eis*, ET mundabor? ET vertit se, ET abiit *indignans.*

13. ET accesserunt *ad eum servi ejus*, ET locuti sunt ei ET dixerunt : *Pater, rem grandem propheta dicens tibi, nonne feceris? quantò magis quia dixit tibi : Lavare et mundare?*

14. ET descendit, ET immersit se *in Jordane septies juxta sermonem viri Dei*; ET restituta est *caro ejus sicut caro pueri parvuli*, ET mundata est.

Il est donc bien dans le génie de l'hébreu de dire *et adoravi* pour dire *et adorabo* ; et au contraire, selon le génie de la même langue, il faudroit qu'il y eût dans le texte *et adorabo* si le sens devoit être *et adoravi*. D. Calmet ne paroît donc pas être assez autorisé de ce que l'hébreu lit *et adoravi* pour en conclure qu'il doit s'entendre au passé, puisqu'au contraire de ce que l'hébreu lit *et adoravi* on est autorisé à en conclure qu'il doit s'entendre au futur. Dans l'hébreu lorsque Naaman dit, *et stetit, et invocavit, et tetigit, et curavit,* cela signifie : *Et stabit, et invocabit, et tanget, et curabit :* de même donc lorsque dans l'hébreu Naaman dit, *et adoravi*, cela signifie *et adorabo*.

L'hébreu pris au futur donne le sens le plus simple et le plus naturel.

D. Calmet objecteroit peut-être que chez les Hébreux la conjonction ו ne change pas toujours le futur en prétérit ni le prétérit en futur, qu'ainsi l'expression est seulement équivoque; que comme elle peut se prendre au futur, elle peut aussi se prendre au passé, et que le sens du passé lui paroît être le plus simple et le plus naturel.

Nous pourrions d'abord observer qu'il est assez rare que la conjonction ו n'opère pas ce changement, et qu'au contraire il est très-commun qu'elle l'opère. Mais nous supposons que dans la phrase dont il s'agit l'expression *et adoravi* puisse être équivoque, et nous disons que le sens du passé n'est ni le plus simple ni le plus naturel.

Pour en juger il faut d'abord ici lever l'équivoque du terme d'*adoration*. Dans notre langue le mot d'*adoration* porte toujours avec soi l'idée d'un *culte de latrie*, qui n'est dû qu'à Dieu ; il n'en est pas de même dans la langue sainte, où le terme d'*adoration* ne signifie par lui-même qu'un simple *prosternement :* de là vient qu'on y emploie également ce terme pour signifier l'hommage de respect que l'on rend aux hommes distingués comme celui que l'on rend à Dieu. Ainsi en vain nous imputeroit-on de prétendre que Naaman, qui vient de déclarer qu'il renonce à l'idolâtrie, confesse aussitôt qu'il est prêt de retomber dans le même crime et qu'il en demande pardon à Dieu par avance ; (à Dieu ne plaise que nous ayons une telle pensée!) nous soutenons que l'*adoration* dont parle ici Naaman doit s'entendre non dans le sens d'un *culte de latrie*, mais dans le sens d'un simple *prosternement*.

Mais avant de le prouver il faut encore lever l'équivoque du mot de *pardon*. On peut distinguer deux manières de pardonner, l'une qui consiste à remettre le crime commis,

l'autre qui consiste simplement à ne point imputer à crime une action qui par elle-même n'est point criminelle, et ne le pourroit être que par le mauvais principe qui pourroit la produire. Dans le premier sens il est bien vrai qu'il est beaucoup plus naturel de demander pardon d'une action commise que d'une faute qu'on doit commettre, parce qu'en effet le repentir ne regarde que le passé, et que demander pardon d'une faute qu'on est résolu de commettre renferme un obstacle invincible au pardon : mais dans le second sens le pardon peut également se rapporter au futur comme au passé ; on peut également demander à Dieu de ne point imputer à crime une action que l'on a déjà faite ou que l'on doit faire, et qui par elle-même n'est point criminelle, quoiqu'à certains égards elle puisse le paroître à cause des différens principes qui peuvent la produire.

Maintenant donc, pour savoir en quel sens doit se prendre la prière de Naaman, il faut examiner si l'action dont il demande pardon est une action criminelle par elle-même, ou si, ne l'étant point par elle-même, elle ne le pourroit être que par le mauvais principe qui la produiroit. Or quelle est l'action dont Naaman demande pardon ? Est-ce celle d'adorer l'idole de Remmon, de rendre un culte de latrie à cette idole? est-ce l'action de se prosterner même simplement dans le temple de ce dieu, soit pour y adorer l'idole, soit pour imiter et contrefaire l'action de ceux qui l'y adorent? Se contente-t-il de dire, « Il y a une chose que je prie » le Seigneur de pardonner à votre serviteur, *j'ai adoré* » *l'idole de Remmon* : (ou même simplement, « *je me suis* » *prosterné dans le temple de Remmon* ;) que le Seigneur » pardonne cette action à votre serviteur? » Est-ce là la prière de Naaman? Ne dit-il que cela? S'il n'eût rien dit de plus nous nous rangerions ici du côté de D. Calmet, et nous conviendrions que cela ne pourroit s'entendre que d'une adoration réelle ou simulée, et par conséquent d'une action criminelle par elle-même, qu'Élisée n'auroit pu permettre à Naaman; qu'ainsi le sens le plus simple et le plus naturel du texte hébreu seroit de l'entendre au passé, et de dire qu'en ce cas Naaman demanderoit pardon d'un crime qu'il auroit commis, et non pas d'un crime qu'il seroit résolu de commettre, parce qu'en effet il seroit absurde de lui faire dire : « Il y a une chose que je prie le Seigneur de pardonner à votre serviteur, *j'adorerai l'idole de Remmon* : » (ou même simplement, « *je me prosternerai dans le temple*

« *de Remmon:*) que le Seigneur pardonne cette action à votre » serviteur. » Mais aussi ce n'est point là la prière de Naaman.

Que dit-il donc? Supposons d'abord qu'il s'exprime au passé, et voyons si le sens sera bien le plus simple et le plus naturel. Naaman aura donc dit : « Il y a une chose que je » prie le Seigneur de pardonner à votre serviteur : *lorsque* » *mon maître entroit dans le temple de Remmon pour s'y* » *prosterner, et que, lui s'appuyant sur ma main, je me* » *suis prosterné dans le temple de Remmon lorsqu'il s'y* » *prosternoit*, que le Seigneur pardonne cette action à votre » serviteur. » Quoi, ce nouveau prosélyte qui vient de protester qu'il n'offrira plus d'holocaustes ni de victimes aux dieux étrangers, mais seulement au Seigneur, n'a qu'une seule chose qui inquiète sa conscience et dont il demande pardon au Seigneur, c'est non pas d'avoir adoré l'idole, mais d'avoir soutenu le bras de son maître qui l'adoroit! N'a-t-il donc pas autrefois adoré lui-même cette idole? ne lui a-t-il pas même offert des sacrifices? n'a-t-il pas offert des holocaustes et des victimes aux dieux étrangers, puisque lui-même déclare qu'il ne leur en offrira plus? Et cependant il faudra dire qu'il oublie aussitôt tout cela pour ne demander pardon au Seigneur que d'une seule chose, c'est d'avoir soutenu le bras de son maître qui adoroit l'idole dans son temple? Est-ce là le sens le plus simple et le plus naturel?

Mais souvenons-nous que dans l'hébreu la conjonction ו change communément le prétérit en futur, et voyons si en prenant la phrase au futur le sens en sera moins simple et moins naturel. Alors Naaman aura dit : « Il y a une chose » que je prie le Seigneur de pardonner à votre serviteur : » *lorsque mon maître entrera dans le temple de Remmon* » *pour s'y prosterner, et que, lui s'appuyant sur ma main,* » *je me prosternerai dans le temple de Remmon lorsqu'il* » *s'y prosternera*, que le Seigneur pardonne cette action à » votre serviteur. » Il ne demande pas la permission d'adorer l'idole, ni même simplement et absolument de se prosterner dans le temple, mais il demande que Dieu ne lui impute point à crime l'action de se prosterner dans le temple en soutenant le bras de son maître qui s'y prosterne; il ne demande pas que Dieu ne lui impute point à crime une adoration réelle de l'idole ni même une adoration simulée, mais une fonction purement civile, l'action simple de soutenir le bras de son maître et de se baisser avec lui.

Et nous pouvons rappeler ici ce que dit D. Calmet même en exposant le sentiment général dont nous prenons la défense : « C'est un principe dont tout le monde convient, qu'il est permis de rendre aux personnes constituées en dignité et à nos supérieurs les mêmes respects et les mêmes services dans les temples qu'on est obligé de leur rendre ailleurs, autant que la bienséance et la religion peuvent le permettre : ainsi Naaman pouvoit accompagner le roi dans le temple de Remmon, lui prêter son bras pour s'appuyer, s'avancer, s'arrêter, s'incliner avec lui lorsqu'il prenoit envie à ce prince de faire ces mouvemens; cette inclination, ce prosternement, ces démarches, cette entrée dans le temple ne se faisoient point pour l'idole ni en sa considération, c'étoit un service purement civil que cet officier rendoit à son maître. » *Licebit adesse in quibusdam, quæ nos homini, non idolo officiosos habent*, comme le dit Tertullien.

Réponses aux difficultés que D. Calmet forme contre le sens qu'on vient d'établir.

Or, le sentiment commun que nous soutenons étant appuyé sur des preuves qui, de l'aveu de D. Calmet, paroissent si plausibles, essayons maintenant de répondre aux difficultés que D. Calmet y oppose. L'action de Naaman ne devoit porter aucun scandale depuis qu'il se fut déclaré adorateur du vrai Dieu, parce que, lors même que depuis ce temps-là on le voyoit prosterné avec un roi païen aux pieds de Remmon, on savoit qu'il n'étoit dans cette posture que parce qu'il soutenoit, selon le devoir de sa charge, le bras de son maître qui se prosternoit devant l'idole. Lorsque ce général demande que Dieu lui pardonne cette action, ce n'est pas qu'il la reconnoisse lui-même mauvaise; mais au contraire il demande qu'une action qui ne lui paroissoit point criminelle par elle-même ne lui fût point imputée à crime. Quoiqu'il soit défendu d'assister à un sacrifice en qualité de ministre, que ce soit un crime d'y prêter son conseil, son argent, son ministère, et que l'inclination même et l'adoration devant une fausse divinité puisse être l'action qui constitue essentiellement l'idolâtrie, cependant Naaman a pu entrer dans le temple avec son maître, lui prêter la main, s'incliner avec lui, et faire à l'extérieur non pas tout ce que faisoit ce prince, mais l'action simple de se baisser avec lui, parce que cette action, criminelle dans ce prince, qui ne la faisoit que pour adorer l'idole, étoit innocente dans Naaman, qui la faisoit non pour honorer l'idole, qu'il détestoit, mais uniquement pour rendre un service purement civil au prince, qu'il servoit; service qui ne faisoit

point essentiellement partie de l'adoration, et qu'il auroit dû lui rendre de même partout ailleurs par le devoir de sa charge. Celui qui présente du vin au sacrificateur, celui qui répond dans les cérémonies païennes participe à l'idolâtrie, parce que l'une et l'autre action font partie du culte en ce qu'elles ne se font que pour le culte; mais l'action simple de soutenir le bras du prince et de l'accompagner dans tous ses mouvemens, dans le temple comme partout ailleurs, est une action toute indépendante du culte; et sur cela nous ne sommes point surpris d'entendre Elisée répondre à Naaman : Allez en paix. *Licebit adesse in quibusdam, quæ nos homini, non idolo officiosos habent.*

La persuasion des peuples touchant la foi de Naaman devoit les rendre attentifs à toutes ses démarches, mais sa conduite n'avoit rien qui dût les scandaliser. L'adoration ou plutôt l'inclination extérieure de Naaman ne devoit scandaliser personne, quoiqu'il se fût déclaré sur son attachement au culte du Seigneur, parce qu'en le voyant prosterné on voyoit qu'en même temps il soutenoit le bras du prince, et l'on savoit que s'il n'eût été obligé de lui rendre ce service il ne se seroit pas prosterné. Nul doute qu'on eût pu être scandalisé de voir prosterné devant une idole un homme connu pour adorateur du vrai Dieu, si en même temps on n'eût su qu'il n'étoit dans cette posture que parce qu'il soutenoit le bras du prince, selon le devoir ordinaire de sa charge; mais Naaman prosterné devant l'idole, en remplissant auprès du prince un ministère purement civil, ne devoit scandaliser personne. *Licebit adesse in quibusdam, quæ nos homini, non idolo officiosos habent.*

Les principes qui justifient Naaman n'auroient point autorisé les trois jeunes hébreux à se prosterner devant la statue : il ne suffit pas de dire qu'ils ne l'auroient fait que pour rendre une obéissance civile aux ordres du roi, l'action simple de se prosterner ne pouvoit être dans ce cas qu'un acte d'idolâtrie au moins simulée; ce n'étoit point un service purement civil rendu à un homme, mais un signe d'adoration. Ces principes n'auroient point autorisé Eléazar à goûter d'une chair pure qu'on auroit dit aux persécuteurs être une chair immolée aux idoles; le crime n'étoit pas de goûter d'une chair pure, (l'action en elle-même étoit innocente,) mais le crime étoit de le faire dans le cas où il auroit été dit aux persécuteurs que c'étoit une chair immolée aux idoles; et ce crime ne pouvoit être autorisé par la

conduite de Naaman, qui lui-même n'auroit pu consentir que son inclination fût regardée comme un acte d'adoration, et qui ne pouvoit la faire que parce qu'elle ne pouvoit être regardée comme telle. Ces mêmes principes n'auroient point autorisé saint Paul à manger en toute liberté des viandes immolées sans se mettre en peine du scandale des foibles; ils pouvoient bien l'autoriser à manger des viandes immolées, parce que, comme il le dit, l'idole n'est rien; mais ils ne l'autorisoient pas à le faire au mépris du scandale des foibles. Enfin ces principes ne justifient point ceux qui s'exposent aux occasions prochaines du péché, ceux qui font des actions qui doivent naturellement causer du scandale aux foibles, qui fréquentent de mauvais lieux ou de mauvaises compagnies, qui déguisent leurs sentimens, surtout en matière de religion. L'action simple de soutenir le bras du prince dans le temple même, et, qui plus est, de s'y baisser avec lui comme on auroit fait partout ailleurs, n'étoit point une action qui dût naturellement et par elle-même causer du scandale aux foibles, et être nécessairement une occasion prochaine d'idolâtrie surtout pour un homme sincèrement converti comme Naaman. Celui-ci se trouvoit, il est vrai, au milieu d'une cour idolâtre et dans un temple même d'idole: mais les chrétiens qui vivoient dans les premiers siècles se sont-ils crus obligés de sortir du milieu des païens? Et les temples mêmes des idoles leur ont-ils été interdits par la religion dans tous les cas? *Licebit adesse in quibusdam, quæ nos homini, non idolo officiosos habent.* Enfin l'action de Naaman n'étoit ni un déguisement ni une feinte; ce n'étoit ni une adoration réelle ni une adoration simulée, mais un service purement civil rendu au prince.

Ainsi, après avoir répondu à toutes les difficultés que D. Calmet forme contre le sentiment qu'il reconnoît être le plus général, nous ne voyons rien qui puisse empêcher d'admettre ce sentiment, que le P. de Carrières a suivi. La prière que Naaman fait à Elisée a donc pour objet de demander au Seigneur qu'il lui pardonne, c'est-à-dire qu'il ne lui impute point à crime l'action par laquelle il se prosternera dans le temple de Remmon en soutenant le bras du prince selon le devoir de sa charge, action purement civile, de laquelle on ne peut rien conclure légitimement en faveur de toute autre action qui ne seroit pas aussi indépendante d'un culte profane.

DISSERTATION

SUR

LE PAYS OU LES DIX TRIBUS D'ISRAEL

FURENT TRANSPORTÉES

ET SUR CELUI OU ELLES SONT AUJOURD'HUI. *

Transmigrations de peuples et particulièrement des Israélites.

Rien n'est plus commun dans l'histoire que de voir des peuples entiers changer tellement de mœurs, de langage, de religion, d'intérêts et de pays que souvent on ne les reconnoît plus, et qu'on est obligé de les chercher au milieu d'eux-mêmes sans les y retrouver. Les grands empires ont englouti les petits états; et ces conquérans fameux que la Providence a suscités de temps en temps pour exécuter ses secrets desseins, passant avec rapidité de province en province, entraînoient comme un torrent tout ce qui se rencontroit sur leur route, dispersoient au loin des nations entières, et les contraignoient souvent de quitter leurs demeures et leurs usages pour suivre la fortune, la religion, la langue du vainqueur, et pour aller habiter des régions qui leur étoient auparavant inconnues. Il y a peu de peuples dans le monde qui n'aient éprouvé, et souvent plus d'une fois, ces fâcheuses révolutions; et les Israélites des dix tribus dont nous allons essayer de suivre les diverses transmigrations en sont un exemple célèbre et frappant.

Double transmigration des Israélites. En quel pays ils furent transportés.

Le royaume des dix tribus, après bien des agitations et de secousses, de nombreuses guerres intestines et étrangères, et menacé depuis long-temps de la part de Dieu d'une prochaine ruine, mit enfin le comble à ses désordres, et fut entièrement détruit; tous les anciens habitans furent em-

* Le fond de cette dissertation est de D. Calmet.

menés en captivité dans des pays éloignés, et l'on mit en leur place des étrangers venus de delà l'Euphrate. Il est rare que Dieu frappe sans miséricorde et que le premier coup qu'il porte soit mortel; il avertit des derniers malheurs par de moindres disgrâces qu'il envoie. Théglathphalasar, roi d'Assyrie, vint fondre sur le royaume de Phacée, roi d'Israël, et, lui ayant enlevé ses meilleures places du côté de la Syrie, s'empara des tribus de Nephthali [1], de Ruben, de Gad et de la demi-tribu de Manassé, d'au-delà le Jourdain, et les emmena captives à *Lahela*, à *Habor*, à *Ara* (*et sur le fleuve de Gozan* [2].)

Salmanasar, son successeur, s'avança contre Samarie sous le règne d'Osée, et après un siége de trois ans la prit, emmena au-delà de l'Euphrate tout le reste du peuple de ce misérable royaume, et le fit passer en Assyrie, à *Halé*, à *Habor*, *sur le fleuve de Gozan*, *et dans les villes des Mèdes* [3]. Il faut d'abord les fixer dans ce pays et en découvrir la vraie situation avant de les suivre plus loin.

Il est à remarquer que Salmanasar conduisit ses tribus aux mêmes endroits où Théglathphalasar avoit envoyé auparavant celles qu'il avoit prises. On ne lit pas *Ara* dans la seconde transmigration, mais on y lit une particularité qui n'est pas dans la première; c'est qu'on les mit dans les villes des Mèdes. *Lahela* et *Halé* sont sans contredit les mêmes, et *Gozan* n'étoit pas fort éloigné du Chabor ou Chaboras.

Halé ou *Chale*, (חלח,) *Lahela* ou *Lachela* (חלח) sont, selon nous, le même que le pays de *Hévila* ou *Chevilah* (חוילה) dont parle Moïse [4], c'est-à-dire le pays de Colchide. Hérodote [5] dit que les Colchiens recevoient la circoncision, et il en conclut qu'ils étoient Egyptiens d'origine; mais pourquoi ne pas dire plutôt qu'ils étoient Hébreux de naissance puisque de tous les peuples du monde les Hébreux sont les seuls à qui la circoncision soit commandée, et d'obligation stricte et indispensable? Il y a beaucoup d'apparence que les Colchiens circoncis étoient des Israélites des dix tribus, et que les Syriens de la Cappadoce et de dessus le fleuve Thermodoon, peuple également circoncis [6], étoient une branche des Israélites de la Colchide ou de ceux qui habitoient sur le Chaboras, qui n'étoit pas loin de la Cappadoce. C'est vraisemblablement aux enfans de ces Israélites de Cappa-

[1] 4 *Reg.*, XV, 29. — [2] 1 *Par.*, V, 26. — [3] 4 *Reg.*, XVII, 6; XVIII, 10-11. — [4] *Genes.* II, 11. — [5] *Herodot.*, l. II, c. 104. — [6] *Idem*, *ibidem*.

doce que saint Pierre adresse sa lettre : *Advenis dispersionis Ponti, Galatiæ, Cappadociæ*[1]*, etc.* On trouve de plus dans la Mésopotamie la province de *Chalonite*, et dans la Syrie-Septentrionale la *Calacine,* qui peuvent tirer leur nom de *Chale* ou *Lachela*.

Habor ou *Chabor*, (חבור.) C'est le fleuve de Chaboras, fort connu dans l'Ecriture et dans les profanes. Il y a aussi des montagnes de même nom vers le couchant de Ninive. Le Chaboras, qui se jette dans l'Euphrate, a sa source dans le mont Masius, dont apparemment les montagnes *Chaboras* de Ptolémée faisoient partie, et coule dans la province de Gozan selon le texte du quatrième livre des Rois [2]. Ce pays de Gozan ou Gauzan s'étendoit vers la source du Tigre. Pline l'appelle *Elongozine* [3], comme qui diroit les *Eloniens de Gozan;* il dit ailleurs [4] que les Eloniens étoient voisins des monts Gordiées. Ptolémée place la Gauzanite dans la Mésopotamie; et Constantin Porphyrogénète dit que *Goétan*, comme il l'appelle, est de la Petite-Arménie. Il y a aussi un canton de *Gauzan* dans la Médie, entre les rivières Cyrus et Cambyses. Les rabbins entendent par *Gozan* le célèbre et fabuleux fleuve Sabbatique, qui prend sa source dans les Indes, parmi le fleuve du Gange ou au-dessus de Chalchas : il coule avec un grand bruit toute la semaine, mais il s'arrête le samedi, ou du moins ne fait aucun bruit ce jour-là et est tout environné d'un feu qui le rend inaccessible. Benjamin de Tudèle met *Gozan* dans la Médie, à quatre journées de Hemdam. Ptolémée y place aussi la ville de *Gauzanie*. Voilà comme on varie sur cet article; mais tout cela ne s'éloigne pas beaucoup des lieux que nous cherchons.

Hara ou *Ara* est une autre province où les dix tribus furent transportées. Il est remarquable que dans les Paralipomènes [5], où il est fait mention de la première captivité sous Théglathphalasar, on lit *Ara;* et dans le quatrième livre des rois [6], où il est parlé de la seconde captivité sous Salmanasar et où les mêmes villes sont nommées, on trouve, au lieu d'Ara, « *les villes des Mèdes.* » Les *Aréens* sont placés dans la Médie par les géographes. *Arie*, province de Perse, qui est bornée au nord par la Bactriane et la Margienne, pou-

[1] 1 *Petr.*, I, 1. — [2] 4 *Reg.*, XVIII, 11 : « *In Habor, fluviis* (Hébr. : *fluvio*) *Gozan.* » *Ibid.*, XVII, 6 : « *In Habor, juxta fluvium Gozan.* (Hébr. : *fluvio Gozan.* ») — [3] *Plin.*, *lib.* VI, *c.* 27. — [4] *Idem*, *lib.* VI, *c.* 26. — [5] 1 *Par.*, V, 26. — [6] 4 *Reg.*, XVII, 6.

voit être dans l'ancienne Médie ou du moins obéir aux Mèdes. Le nom hébreu הר signifie une montagne, et les Septante ont lu dans les Rois les *montagnes* au lieu des villes des Mèdes. Amos [1] menace les Israélites d'être menés en captivité au-delà des montagnes d'Arménie : *Projiciemini in Armon, dicit Dominus.* Les talmudites [2] placent leurs frères dans la Médie ; Benjamin de Tudèle comptoit cinquante villes de sa nation dans la Médie-Montagneuse. Esdras [3] envoya inviter quelques Juifs qui demeuroient vers les montagnes Caspiennes à s'en revenir avec lui en Judée ; ces montagnes étoient entre la Médie et la Parthie selon Ptolémée. On voit par l'histoire de Tobie [4] qu'il y avoit des Israélites dans l'Assyrie, la Perse et la Susianne, à Ninive, à Ragès de Médie, à Susès, à Ecbatane. Les anciennes limites de la Médie sont assez inconnues ; et en cet endroit *les villes des Mèdes* peuvent marquer les pays que les rois d'Assyrie avoient conquis sur les Mèdes.

Usserius [5] croit que les Assyriens profitèrent de l'anarchie qui suivit la mort d'Arbacès, et qui continua jusqu'au commencement de Déjocès, pour reprendre sur les Mèdes ce que ceux-ci leur avoient enlevé.

Que sont devenus les Israélites depuis leur transmigration. Vestiges des dix tribus conservés principalement dans la Médie.

Tobie [6] assure qu'il fut conduit à Ninive avec toute la tribu de Nephthali, dont il étoit. Ezéchiel a prophétisé sur le fleuve de Chaboras [7]. Mardochée et Esther étoient dans la ville de Suse ; et il y avoit une très-grande quantité de Juifs dans toutes les provinces de l'empire d'Assuérus [8], et cela après le retour de la captivité, c'est-à-dire vingt ans après Cyrus : ainsi c'étoient apparemment des Israélites des dix tribus, mêlés avec ceux de Juda et de Benjamin. Du temps de Jésus-Christ il y avoit des Israélites répandus dans tout l'Orient [9], dans la Perse, dans la Médie, dans le pays d'Elam, dans la Mésopotamie, dans la Cappadoce, le Pont et l'Asie, la Phrygie, la Pamphylie, l'Egypte, la Cyrénaïque, l'île de Crète et l'Arabie ; car il se trouva des Juifs de toutes ces nations à Jérusalem à la fête de la Pentecôte, qui suivit la résurrection de Jésus-Christ. On ne dira pas que les Israélites des dix tribus ne s'y trouvoient pas, mais qu'il y avoit seulement ceux de Juda et de Benjamin, puisqu'on sait qu'un grand nombre d'Israélites étoient dans la vraie

[1] *Amos*, IV, 3. — [2] *Bereschit-Rabb.*, *sect.* 33. — [3] I *Esdr.*, VIII, 16-17. — [4] *Tob.*, I, 11. 16 ; III, 7 ; V, 8. — [5] *Usser. ad an. M.* 3283. — [6] *Tob.*, I, 11. — [7] *Ezech.*, I, 1. 3. — [8] *Esth.*, III, 8. — [9] *Act.*, II, 9. 10. 11.

religion, et fréquentoient le temple, rentrés même avant la captivité. Saint Pierre [1] adresse sa première épître canonique à ceux de sa nation qui étoient dispersés dans le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie et la Bithynie. Saint Jacques écrit aux douze tribus de la dispersion [2]. Josèphe, parlant des dix tribus, dit que de son temps elles étoient encore très-considérables dans les provinces d'au-delà l'Euphrate [3], et qu'il n'y avoit que les deux tribus de Juda et de Benjamin qui fussent soumises aux Romains, tant dans l'Asie que dans l'Europe. Enfin Philon [4] met des Juifs en grand nombre dans tout l'Orient, dans la Bithynie, dans l'empire des Perses. Saint Jérome assure [5] que jusqu'à son temps les dix tribus étoient captives dans les montagnes et dans les villes des Mèdes, où elles avoient été transportées. Il parle sans doute suivant la tradition des juifs et des chrétiens de son temps.

L'auteur du quatrième livre d'Esdras [6], qui étoit chrétien et qui parle aussi d'après l'opinion des juifs de son temps, dit que les Israélites qui avoient été emmenés captifs par Salmanasar au-delà de l'Euphrate, se voyant au milieu des nations, prirent une résolution digne de leur zèle et de leur piété : pour n'avoir pas de commerce avec des peuples corrompus et idolâtres, ils se déterminèrent à aller chercher de nouvelles terres et à s'établir dans des lieux où personne n'eût encore demeuré, afin de pouvoir y observer en liberté les mêmes lois qu'ils observoient dans leur pays. L'auteur ajoute qu'ils traversèrent l'Euphrate à sec, par des canaux fort étroits, le Seigneur ayant fait en leur faveur un grand miracle en arrêtant l'eau du fleuve jusqu'après leur passage. Ils furent long-temps avant d'arriver au lieu où ils vouloient s'établir ; il étoit éloigné d'une année et demie de chemin, et il s'appeloit *Arsaret*. Ils doivent y demeurer jusqu'au dernier temps ; et alors le Très-Haut les rappellera, et fera à leur retour le même prodige qu'il fit lorsqu'ils passèrent l'Euphrate la première fois. Reste à présent à savoir où est le pays d'*Arsaret*.

On connoit une ville d'*Arzarat* [7] sur l'embouchure de l'Araxe dans la mer Caspienne ; on trouve aussi dans la

[1] *I Petr.*, I, I. — [2] *Jacob.*, I, I. — [3] *Joseph.*, *Antiq. lib.* XI, c. 5. Αἱ δὲ δέκα φυλαὶ πέραν εἰσὶν Εὐφράτου ἕως δεῦρο μυριάδες ἄπειροι, καὶ ἀριθμῷ γνωσθῆναι μὴ δυνάμεναι. — [4] *Philo, Legat. ad Caium.* — [5] *Hieronym. in Ezech.* XXIII, *col.* 854 *edit. Bened.* — [6] *4 Esdr.* XIII, 41, *et sq.* — [7] *Ptolom.*, *l.* V.

Petite-Arménie *Arzerie* et *Arzicé*, et dans la Mésopotamie la province *Arzanène*. Mais tout cela est-il éloigné d'une année et demie de chemin de l'Euphrate ou de la Palestine, ou des provinces où les Israélites avoient d'abord été conduits par l'ordre de Salmanasar ? et ce pays étoit-il inconnu et inhabité avant ce prince ? Nous ne voyons pourtant point d'autre pays d'*Arsaret* que celui-là. Mais les Juifs ne l'entendent pas ainsi : ils prétendent qu'encore aujourd'hui le pays des dix tribus est inconnu et inaccessible, ou même que les dix tribus sont entièrement perdues et dispersées. Le célèbre Josiphon [1], qui se donne pour auteur contemporain du dernier siége de Jérusalem, dit qu'Alexandre-le-Grand, accompagné de treize cents hommes, voulut passer *les montagnes ténébreuses* qui séparent ce pays de tous les autres pour aller dans une terre où sont les enfans de Jonathan et de Béchal, et qu'il en fut empêché par une voix qui lui cria qu'il ne devoit point penser à entrer dans la maison de Dieu. Benjamin de Tudèle fut plus heureux ou plus hardi qu'Alexandre, puisque, ayant pris sa route du côté du septentrion, après un voyage de vingt-un jours il arriva enfin au royaume des Réchabites ; il lui donne seize journées de chemin de longueur, et raconte quantité de particularités sur les villes de ce prétendu royaume, inconnu à tous les géographes et à tous les voyageurs. Mais ce rabbin et les autres ne sont point persuadés que toutes les tribus soient dans ce lieu si écarté et si inconnu.

En séparant du récit de l'auteur du quatrième livre d'Esdras les circonstances fausses ou fabuleuses dont il l'a revêtu, il est aisé de reconnoître le fondement de son opinion. et de faire voir que le pays où étoit la ville d'Arseret étoit fort peuplé d'Israélites ; il est certain qu'encore aujourd'hui dans la Médie il y a cent familles de juifs contre quarante de chrétiens ; on en voit beaucoup le long de la mer Caspienne et jusqu'au pied du mont Caucase. Les rois de Mingrelie se disent descendus de David [2] ; les anciens rois de Géorgie et ceux d'Imirette avoient la même opinion, et cette opinion n'est peut-être pas sans fondement. Jules Africain, cité par Syncelle, dit qu'Artaxerxès-Ochus, « après son expédition contre l'Egypte, emmena plusieurs Juifs captifs, qu'il plaça les uns dans l'Hyrcanie sur la mer Caspienne et les autres dans la Babylonie, ainsi que plusieurs

[1] *Josiphon*, l. II, c. 10. — [2] Chardin, *Voyage de Perse*

auteurs grecs le racontent. » Paul Orose [1] assure la même chose; il ajoute que ces peuples étoient encore de son temps dans les mêmes endroits, fort multipliés, et dans l'espérance d'en revenir quelque jour. C'est peut-être de ces Juifs de l'Hyrcanie que les rois de la Géorgie se croient descendus. Mais on n'en peut rien conclure en faveur des Israélites des dix tribus, parce que ces Juifs de dessus la mer Caspienne étoient du nombre de ceux que Cyrus avoit renvoyés dans la Judée, lesquels, s'étant révoltés contre un de ses successeurs, s'attirèrent la disgrâce dont nous venons de parler et dont Josèphe ne dit rien, mais qui ne laisse pas de paroître fort certaine puique Josèphe même, dans le premier livre contre Appion, cite un passage d'Hécatée, Abdérite, qui dit que les Perses emmenèrent plusieurs milliers de Juifs dans la Babylonie, ce qu'on ne peut guère entendre que de cette expédition d'Ochus.

Allatius et Grotius [2] sous le nom de *Chabor* et de *Chalah* entendent l'Hibérie et la Colchide. Fuller [3] croit que les *Gèles* sur l'Araxe et les *Cadusiens* sont Hébreux d'origine. Leurs noms lui en fournissent une preuve : *Gelæ*, de גלה, signifie des étrangers; *Cadusiens*, de קדש, des saints : *Arseret* peut se prendre comme signifiant la *Ville des Refugiés*. Nous avons déjà parlé de la circoncision des Colchiens. Pline [4] marque une petite province vers l'Arménie appelée *Palestine* ou *Calestine*, et une ville nommée *Sabbata* ou Sabbatique. Enfin nous voyons dans Esdras des Juifs établis dans les montagnes Caspiennes [5], et dans Amos [6] nous lisons une prophétie de leur translation au-delà des montagnes d'*Armon* ou d'Arménie. Pérosès, roi de Perse, fit la guerre à une nation voisine et alliée des Mèdes, qui avoit le nom de *Nephthalites* [7] ou *Euthalites* [8]. Cette nation avoit un roi, et possédoit ce pays depuis long-temps. Quelques-uns [9] ont cru que c'étoient les restes de la tribu de Nephthali. L'auteur de l'Histoire Scholastique [10] et Vincent de Beauvais [11] assurent qu'Alexandre-le-Grand resserra les Israélites des dix tribus dans les montagnes Caspiennes, et leur retrancha une partie de leur pays. Tous les lieux et les peuples dont on vient de parler sont ou dans la Médie ou aux environs,

[1] *Paul. Oros.*, l. XXXI, c. 7. — [2] *Grot. in 4 Reg.*, — [3] *Fuller.*, *Miscell.* l. II, c. 5. — [4] *Plin.*, *lib.* VI, *c.* 27. — [5] I *Esdr.*, VIII, 16-17. — [6] *Amos*, IV, 3. — [7] *Agathias*, *lib.* V. — [8] *Procop.*, *De bello Persico lib.* I, *c.* 3. — [9] *Schikard. Tarich.*, *pag.* 130. — [10] *Hist. Scholast, in Esther*, V. — [11] *Vincent. Bellovac.*, *Specul. Historial.*, l. X, c. 89.

aussi bien qu'*Arseret:* ainsi ce pays est un de ceux où l'on trouve plus de vestiges des dix tribus, et où la tradition et les caractères de leur translation se soient mieux conservés.

C'est dans le même pays qu'on doit placer le royaume de Cozar, célèbre dans les écrits des rabbins. Ces écrivains, à force de tout outrer et de donner trop d'ornement à leur récit, nous on fait un roman et une fable de l'histoire d'un royaume où ils eurent quelque considération. Ils racontent que le roi de Cozar se fit juif au huitième siècle[1], ayant préféré la religion judaïque à celle de Jésus-Christ, à celle de Mahomet et à la religion naturelle des philosophes; et cela avec grande connoissance de cause, puisqu'il eut des conférences avec le juif, le chrétien, le mahométan et le philosophe. Ce qu'il y a de plus embarrassant dans cette relation c'est la situation de ce royaume de Cozar. Les uns le placent dans la Tartarie, d'autres le séparent de la Tartarie par une veine de la mer. La capitale, qui est Togorma, est située dans les montagnes d'Arasat, dit un Juif qui assure avoir demeuré huit jours dans ce royaume. D'autres le tiennent pour un état chimérique et imaginaire, qui n'a jamais subsisté que dans le cerveau des rabbins. Mais il nous paroît que si ce royaume n'est point entièrement fabuleux, il faut le placer sur le bord méridional de la mer Caspienne, dans la Médie; la mer Caspienne porte le nom de *Cusar* chez les Arabes; nous avons fait voir ailleurs[2] que le pays de *Cos* ou Cusch étoit l'*Araxène*; *Coshir* ou *Cosri* peut marquer les villes de Chusch. Le rabbin Pétachia sépare, comme on l'a vu, le *Cozar* de la Tartarie par un simple bras de mer; il met dans ce royaume sept grands fleuves; il le place entre deux mers, et fixe sa capitale dans les montagnes d'Arasat. Il y a en cela peu d'exactitude, mais il n'y a aucun pays auquel cette description convienne mieux qu'à la Médie et à l'Ibérie.

Passage des Israélites de la Médie dans la Tartarie.

C'est de ces provinces que les Israélites sont passés dans la Tartarie. On remarque dans ce vaste état tant de vestiges des dix tribus que plusieurs savans[3] n'ont pas fait difficulté d'assurer absolument que c'étoit là qu'étoient encore à présent les dix tribus; ils croient que c'est par la Tartarie qu'ils se sont répandus dans la Russie, la Pologne, la Lithuanie, où ils sont en plus grand nombre qu'en aucun autre en-

[1] Vers l'an 740. Voyez Basnage, *Histoire des Juifs*, l. VII, c. art. 5. — [2] Voyez le commentaire sur la Genèse, II, 13, ou la dissertation sur le Paradis Terrestre, tom. 1er. — [3] Philippe Mornai, *De Verit. Relig. Christ.*, c. 26; Génébr., *Chronic.*; l'auteur des *Religions du Monde*, tom. 2.

droit de l'Europe. Les Tartares ont conservé diverses pratiques propres aux Juifs ; et ceux qui se répandirent sous la conduite de Cingi en 1200, et qui établirent l'empire du grand kan, avoient la circoncision avant de se faire mahométans. La polygamie est permise dans ce pays-là ; et, si le mari meurt avant que sa femme lui ait donné des enfans, le frère ou le plus proche parent du mort est obligé à lui susciter lignée. Ils ne mangent jamais de porc, et prennent la circoncision à neuf ans [1]. Daviti [2] raconte que le roi de Thabor, en Tartarie, vint en France au temps de François I[er] pour essayer de persuader à ce prince de se faire juif, qu'il fit la même proposition à Charles V et à d'autres princes de l'Europe, mais il en fut mal reçu et ne tira aucun fruit de son voyage.

Manassé ben-Israël [3], célèbre rabbin du XVII[e] siècle, avoit adopté l'opinion du passage des dix tribus dans la Tartarie ; il croyoit que la province de Thabor, située selon lui sur les frontières de la Médie, étoit la même que le Chabor marqué dans les livres des Rois comme une des provinces où les Israélites furent transportés. Il faisoit passer ses frères de la Tartarie dans la Chine. Ortélius [4] place dans la Tartarie le royaume d'*Arsaret* dont parle le quatrième livre d'Esdras. Les dix tribus y prirent, dit-il, la place des Scythes qui l'habitoient, et se firent appeler *Gauthæi*, parce qu'ils étoient fort jaloux de la gloire de Dieu ; et de là est venu dans ce pays le royaume de *Cathai*. Ce célèbre géographe trouvoit dans la Tartarie les Nephthalites ou Ephthalites ; et il prétendoit que les Daces ou Danois, Tartares septentrionaux, avoient pris leur nom de la tribu de Dan. Il plaçoit le royaume de *Thabor* au milieu de la Tartarie, parce qu'en hébreu טבור, *thabbour*, signifie « nombril » ou le « milieu ; » enfin il prétendoit que le nom même des Tartares étoit hébreu, il vouloit que l'on prononçât *Totares*, c'est-à-dire *prêtres*. Postel [5], ayant copié un auteur arménien qui enseignoit que les Israélites étoient passés dans la Tartarie, adopta cette opinion.

Un écrivain moderne [6], qui a examiné cette opinion du passage des Israélites en Tartarie, la réfute solidement ; il fait voir que les Israélites n'ont jamais été en état d'entre-

[1] *Voyage d'Europe*, à Paris, 1698. — [2] *Etats du Turc en Asie*, pag. 124 et 168. — [3] Voyez Basnage, *Hist. des Juifs*, tom. 4, chap. 3, liv. VI. — [4] *Ortel. Tartaria, seu Tabula* 62. — [5] *Postel., Descript. Syriæ*. — [6] Basnage, *Histoire des Juifs*, tom. 4, liv. VI, c. 3, art. 15.

prendre la conquête de la Scythie et d'en chasser les Scythes ou les Tartares. Ces peuples ont toujours été idolâtres, jusqu'à ce qu'ils prirent la religion de Mahomet, et c'est de là que leur sont venues la circoncision et quelques autres pratiques communes aux juifs et aux mahométans. Les noms d'*Euthalites* ou *Ephthalites* et de *Danois* ne prouvent rien pour les tribus de Nephthali et de Dan, à moins qu'on n'ait d'autres preuves qui appuient celles-là. A la vérité nous ne voudrions pas nier que quelques Israélites ne fussent passés dans la Tartarie; la chose étoit très-aisée, et il seroit bien étrange que de tous les pays du monde la Tartarie fût le seul où ils n'eussent pas pénétré; mais vouloir y trouver les dix tribus ou la plupart d'entre elles, vouloir les y montrer subsistantes, entières et dominantes, c'est s'abuser et suivre des fantômes.

Passage des Israélites de la Tartarie dans la Chine.

De la Tartarie le passage est aisé dans la Chine; on prétend que plusieurs familles des dix tribus passèrent la muraille qui sépare ces deux états, et s'établirent dans la Chine. Le P. Ricci témoigne qu'il trouva dans ce pays quelques synagogues de Juifs. Ils prennent le nom d'*Israélites*, et ignorent celui de *Judæi* ou Juifs, ce qui fait juger qu'ils sont descendus des dix tribus et non pas de Juda. Ils ont un volume de la loi sans points-voyelles, écrit il y a plus de six cents ans. Un hébreu, qui entretint ce père, lui dit qu'à Hamcher, capitale de la province de Chéquiam, il y avoit un grand nombre de synagogues et de familles israélites. Ce juif ne pouvoit pas lire l'hébreu, dont il avoit négligé l'étude dans sa jeunesse; mais son frère savoit cette langue, et avoit obtenu le gouvernement de la synagogue. Il connoissoit les histoires de l'Ancien-Testament, et surtout celles d'Abraham, de Judith et d'Esther. Le P. Ricci lui ayant dit qu'une statue de la Vierge étoit Lia épouse de Jacob, le juif se prosterna devant elle. Un autre jésuite, nommé Gozani[1], rapporte la découverte d'une synagogue dans la province d'Honan à la Chine; il croit les Juifs en ce pays dès avant Jésus-Christ; ils connoissent Esdras et Jésus fils de Sirach; (apparemment l'auteur de l'Ecclésiastique;) ils suivent dans leurs explications la méthode des talmudistes. Tous ces caractères ne conviennent pas à des Israélites des dix tribus, venus de la Tartarie dans la Chine, mais à des juifs du royaume de Perse, passés dans ce pays-là depuis peu de temps.

[1] *Journal des Savans*, année 1707; mai, 16.

On a une longue lettre des juifs de Cochin écrite à la synagogue d'Amsterdam [1], dans laquelle ils asurent qu'ils se sont retirés aux Indes dans le temps que les Romains firent la conquête de la Terre-Sainte. Ils disent qu'ils ont eu dans la Chine soixante-douze rois, qui se sont succédé les uns aux autres pendant l'espace de mille ans; qu'enfin, la division s'étant élevée par la jalousie de deux frères qui se disputoient la couronne, les princes voisins les subjuguèrent; qu'ainsi ils sont demeurés depuis ce temps assujettis aux rois du pays; que la fidélité inviolable qu'ils ont toujours conservée pour ces princes leur a mérité de leur part plusieurs marques d'estime et de confiance, et que l'an 1640 Samuel, un de leurs frères, mourut gouverneur de Cochin, et laissa sa charge à un homme de même nom et de même religion que lui. Manassé [2] fils d'Israël, qui étoit persuadé qu'il y avoit un grand nombre d'Israélites dans la Chine, leur appliquoit un passage d'Isaïe [3], qui porte que les Hébreux retourneront dans leur pays *de la terre des Siniens*, c'est-à-dire, selon lui, du pays des Chinois; mais cet auteur ne pouvoit ignorer que סין, *sin*, en hébreu signifie de la boue; et Bochart a montré que la ville de Damiette s'appeloit *Sin* à cause de sa situation, d'où lui vient aussi le nom de *Péluse*, dérivé du grec πηλὸς, qui a la même signification que l'hébreu סין.

Toutes les raisons et tous les faits qu'on vient de rapporter prouvent à la vérité qu'il y a dans la Chine quelques synagogues de Juifs et d'Israélites; mais peut-on raisonnablement conclure de là que les dix tribus, ou une partie considérable d'entre elles, s'y soient établies? Il en faudroit dire autant de la Perse, de l'Allemagne et des provinces de l'empire turc, où l'on voit des Israélites et des synagogues en beaucoup plus grand nombre que dans la Chine. Mais voyons si ce qu'on dit de leur passage dans l'Amérique se trouvera mieux fondé.

Passage des Israélites dans l'Amérique.

Le rabbin Manassé, dont on a déjà parlé, n'est ni le seul ni le premier qui ait prétendu qu'une partie de l'Amérique avoit été peuplée par les Israélites. Grotius [4] reconnoît que cela a été l'opinion de plusieurs écrivains, que les Israélites des dix tribus étoient allés de la Médie dans la Tartarie, et de la Tartarie dans l'Amérique. Quelques pratiques qui

[1] Basnage, t. 5, l. VII, c. 33. — [2] Manasse-ben-Israël, *La Esperança di Israel*. — [3] *Is.*, XLIX, 12 : « *Et isti de terrâ australi.* (Hébr. : *de terrâ Sinnim.* ») — [4] *Grot. De Orig. Gent. American.*

sembloient venir du judaïsme et qu'on avoit remarquées parmi les Américains, servoient de fondement à cette prétention; mais Grotius, loin de l'approuver, la réfute et en fait voir le foible. Montésini [1], dans sa Relation adressée à Manassé, raconte qu'il a trouvé beaucoup d'Israélites cachés derrière les montagnes des Cordilières, qui bordent le Chili dans l'Amérique : il dit que, s'étant avancé dans ce pays, il arriva sur le bord d'une rivière; qu'il donna un certain signal, et vit paroître des gens qui prononçoient en hébreu ces paroles du Deutéronome : שמע ישראל יהוה אלהינו יהוה אחד ; *Ecoutez, Israël, le Seigneur notre Dieu est le seul Seigneur* [2]. Ils tenoient Abraham, Isaac et Jacob pour leurs pères, et prétendoient en descendre par Ruben; ils assuroient qu'ils avoient été conduits dans ce pays par une protection particulière et miraculeuse de Dieu; que les Indiens les avoient cruellement persécutés, mais qu'à leur tour ces persécuteurs étoient tombés entre les mains des Espagnols, qui ne les avoient point épargnés; qu'à l'instigation des mages on avoit jusqu'à trois fois déclaré la guerre au peuple du Seigneur, et qu'autant de fois leurs ennemis avoient été entièrement défaits; qu'enfin quelques mages qui étoient échappés du danger avoient dit que le Dieu d'Israël étoit le seul vrai Dieu, et qu'à la fin des siècles cette nation deviendroit la maîtresse du monde. La relation de Montésini, qui selon les apparences n'est qu'une fable, trompa Manassé; et comme dans les choses favorables on aime à se flatter et souvent à se tromper, il composa là-dessus son *Espérance d'Israël*, dans laquelle il établit comme un fait que l'Asie et l'Amérique étoient un continent, que Dieu sépara par le détroit d'Anian. Ce fut avant cette séparation que les Juifs y passèrent et se cantonnèrent contre les anciens habitans du pays. Cet auteur prétend trouver dans l'Ecriture de quoi appuyer son opinion. Isaïe prédit que les îles espéreront dans le Seigneur, ou attendront le Seigneur, *Me insulæ exspectabunt* [3]; et ailleurs : *Legem ejus insulæ exspectabunt* [4]. L'Amérique est, selon cet auteur, ce pays désigné sous le nom d'*Iles*, qui devoit attendre le Seigneur.

Le chevalier Pen, dans sa lettre sur l'état présent des terres des Anglais dans l'Amérique, croit aussi avoir trouvé des Juifs dans ce pays-là. Il dit que leur visage, surtout celui des enfans, ressemble si fort à celui des Hébreux qu'en

[1] Relation de Montésini. Voyez l'*Espérance d'Israël* de Manassé-ben-Israël. — [2] *Deut.*, VI, 4. — [3] *Isai*, LI, 5. — [4] *Idem*, XLII, 4.

les voyant on croiroit voir des Juifs. Leurs yeux sont petits et noirs comme ceux des Juifs. Ils comptent par lunes ; ils offrent les prémices des fruits, et ont une espèce de fêtes des tabernacles ; on dit que leur autel est fait de douze pierres ; leur deuil dure un an ; les coutumes de leurs femmes sont semblables à celles des Juifs ; leur langage est mâle, court, serré, plein d'énergie, en quoi il ressemble à celui des Hébreux ; un mot sert pour trois, et le reste est suppléé par ceux qui écoutent.

On assure [1] que les Mexicains reçoivent la circoncision ; on a vu autrefois des géans dans ce pays ; les Mexicains ont quelque idée d'un déluge, mais ils en racontent les particularités diversemeut ; ils disent qu'ils ont été sauvés de la mer, voulant, dit-on, marquer par là le passage de la mer Rouge. En quelques endroits du Pérou on tue un agneau blanc, dont on mêle le sang avec de la farine ; on la distribue au peuple, qui fait une marque avec ce sang sur le seuil de sa maison. Quelques-uns croient à la résurrection, conservent un feu perpétuel en l'honneur de leur dieu, célèbrent l'année du jubilé au bout de cinquante ans et le sabbat tous les sept jours. Les Caraïbes font des cris et des réjouissances au commencement de chaque mois lorsque la lune commence de reparoître ; ils s'abstiennent de chair de porc. Ceux du Pérou ont certains sacrifices d'agneaux assez semblables aux sacrifices pacifiques des Hébreux. Les femmes durant leur incommodité ordinaire se séparent des hommes. Ceux de Machoa se baignent pour se purifier après avoir touché un cadavre. Il y en a qui ont pour loi d'épouser leur belle-sœur après la mort de leurs frères. Les Péruviens se marient d'une manière qui a assez de rapport à ce que prescrit Moïse envers celui qui ne veut point susciter lignée à son frère [2] ; au Pérou la femme met le soulier au pied du mari qu'elle épouse. Les femmes nouvellement accouchées sont censées impures. Toutes ces conformités de mœurs, de pratiques, de sentimens peuvent-elles être accidentelles, et ne prouvent-elles pas que les Israélites ont pénétré dans l'Amérique ou par la Chine ou par la Tartarie, ou par des flottes venues de l'Espagne et de la France, suivant quelques rabbins, qui expliquent dans ce sens un en-

[1] *Vide Acostam et alios Rer. American. Scriptores ; Huet.*, *Demonstr.*, *prop.* 4, *c.* 7, art. 6, Basnage, *Histoire des Juifs.* — [2] *Deut.*, xxv, 7 *et sq.*

droit d'Abdias [1], où ils prétendent trouver dans l'hébreu que leurs pères exilés en Espagne (*Sépharad*) et en France (*Tsarphat*) sont partis de là pour posséder les régions du midi, ce qu'ils entendent de l'Amérique? On peut voir sur cela un livre français intitulé : *Conformité des Coutumes des Indiens-Orientaux avec celles des Juifs*, par M. de la C***, à Bruxelles, 1704, in-12; et un livre anglais composé sur le même sujet par Thomas Thorowgood; et quelques autres auteurs cités par Fabricius dans sa Bibliographie Antiquaire, pages 16 et suivantes.

Mais ces preuves, qui paroissent séduisantes, n'ont rien de solide. Que dans quelques cantons de l'Amérique on remarque des pratiques pareilles à celles des Hébreux, n'en voit-on pas dans les mêmes endroits d'entièrement opposées? Pour prouver ce qu'on avance il faudroit que toute une nation, une province, un canton, fussent distingués des autres par des cérémonies et par un culte différent de tous les autres et semblable à celui d'Israël; mais de dire que parce que dans un endroit on ne mange point de porc, que dans un autre on observe le septième jour et qu'ailleurs on immole un agneau, etc., les Américains soient israélites d'origine, c'est sans doute pousser trop loin les conséquences; et de quel peuple n'en pourroit-on pas dire autant s'il étoit permis de conclure ainsi du particulier au général? Trouve-t-on dans ces vastes pays quelque canton où les noms d'Abraham, d'Isaac et de Jacob soient connus, où la circoncision soit pratiquée universellement, où l'écriture et la langue hébraïque se soient conservées, au moins en partie, où l'observation du sabbat se soit maintenue d'une manière générale et uniforme? car ce sont là les caractères ineffaçables de la nation juive; partout où elle est on la reconnoit et on la distingue à ces marques. Toujours fière, quoique humiliée, elle vit séparée des autres peuples : elle se cantonne, et ne se mêle point : voit-on rien de semblable en Amérique dans ceux chez qui l'on croit apercevoir quelques vestiges d'un judaïsme prétendu et équivoque? Après cela que les Hébreux, aujourd'hui dispersés dans tous les coins du monde et d'une avidité infinie pour le gain, souvent poursuivis et souvent forcés de quitter leurs demeures et leurs

[1] *Abdias*, ℣ 20. . . . .
וגלת החל הזה לבני ישראל אשר כנענים עד צרפת וגלת ירושלם אשר בספרד ירשו את ערי הנגב :

établissemens, aient été conduits par le hasard ou plutôt par un effet de la Providence dans l'Amérique, en petit nombre, et qu'ensuite ils s'y soient confondus et mêlés avec d'autres peuples; qu'ils aient oublié leur origine, leur langue et leur loi, et se soient ensuite abandonnés à l'idolâtrie, c'est ce que nous ne voudrions ni nier ni assurer, tant nous y voyons d'incertitude et d'obscurité.

Si l'on peut trouver des restes des dix tribus dans l'Egypte ou dans l'Ethiopie.

L'Ecriture nous apprend d'une manière très-expresse, en plus d'un endroit [1], que les Israélites des dix tribus s'en retournèrent en Egypte après la destruction du royaume de Samarie. Il n'y a aucun lieu où ils aient pu se retirer ni plus commodément ni plus sûrement; l'Egypte étoit tout attenante à la Palestine; et Sua, roi d'Egypte, devoit favoriser les Israélites quand il n'auroit point eu d'autre motif que celui de la reconnoissance, puisque l'attachement qu'Osée, dernier roi d'Israël, avoit eu pour lui, et le dessein qu'il avoit formé de se liguer avec l'Egypte pour se soustraire à la domination de l'Assyrie [2], avoient été l'occasion de la guerre entreprise contre lui par Salmanasar et la vraie cause de son dernier malheur. Mais le même prophète qui nous dit qu'une partie d'Israël se sauva en Egypte nous avertit aussi [3] que le gros de la nation fut transporté au-delà de l'Euphrate et réduit en captivité, que la plus grande partie de ceux qui s'étoient réfugiés en Egypte y étoient morts misérablement [4], enfin que ceux qui y étoient demeurés en reviendroient un jour, et habiteroient de nouveau dans leurs propres villes : « Le Seigneur rugira comme » un lion, et Israël s'envolera de l'Egypte comme un oi- » seau [5]. » Il ne faut donc pas prétendre trouver en Egypte des restes du royaume des dix tribus; on y voit assez de Juifs, et ils y étoient en très-grand nombre sous les rois Ptolémées; mais c'étoit apparemment une nouvelle transmigration, arrivée après la mort d'Alexandre-le-Grand. Hécatée [6] assure qu'après la mort de ce prince plusieurs milliers de Juifs furent transportés de la Judée dans l'Egypte.

Il faut encore aller déterrer les Israélites dans l'Ethiopie, car il y a long-temps qu'on veut qu'ils s'y soient établis. On les y place dès le temps de Salomon, dans la pensée que

[1] *Osee*, VIII, 13; IX, 3; XI, 5. — [2] 4 *Reg.*, XVII, 4. — [3] *Osee*, IX. 3; XI, 5. — [4] *Osee*, IX, 6. — [5] *Idem*, XI, 11. — [6] *Hecatæus apud Joseph.* l. 1 *Contra Appion.* Οὐκ ὀλίγαι δὲ μετὰ τὸν Ἀλεξάνδρου θάνατον εἰς Αἴγυπτον καὶ Φοινίκην μετέστησαν, διὰ τὴν ἐν Συρίᾳ στάσιν.

la reine de Saba, qui vint voir ce prince à Jérusalem, étoit reine d'Ethiopie. Un rabbin, nommé Eldad, de la tribu de Dan, lequel écrivoit selon quelques-uns au neuvième siècle ou selon d'autres au treizième [1], soutient que du temps de Jéroboam la tribu de Dan se retira en Ethiopie, où elle s'unit aux peuples du pays, et fit alliance avec eux. Les tribus de Nephthali, de Gad et d'Aser l'y suivirent; ce rabbin y joint la tribu de Moïse, qui n'exista jamais, à moins qu'on ne l'explique de celle de Lévi ; mais il est constant que cette dernière n'alla jamais dans ce pays-là, l'Ecriture-Sainte et toute l'histoire des Juifs en fournissent des preuves incontestables. Il dit que cette tribu de Moïse étoit idolâtre; et que, s'étant convertie, elle se mit à bâtir de superbes palais dans ce pays où elle s'étoit retirée. Les tribus dont on a parlé avoient dans l'Ethiopie un puissant monarque de leur nation, qui pouvoit mettre sur pied une armée de cent vingt mille chevaux et de cent mille hommes de pied. Mais de semblables contes ne méritent aucune attention, non plus que ce qu'il dit que la tribu d'Issachar étoit sous la domination des Perses et des Mèdes, que Zabulon s'étendoit depuis la montagne de Pharan jusqu'à l'Euphrate, que Ruben demeuroit derrière Pharan et parloit arabe, qu'Ephraïm et la demi-tribu de Manassé s'étoient retirés dans les pays plus méridionaux, qu'enfin Siméon et Juda étoient dans le royaume de Chozar, où ils composoient une nation très-nombreuse et faisoient payer tribut à vingt-cinq royaumes voisins. Comme tout ce récit est sans preuves, sans raisons et sans fondement, et qu'il n'est ni dans l'Ecriture ni dans l'histoire, ce seroit abuser de la patience des lecteurs que de s'étendre à le réfuter. Ce qui est certain c'est qu'aujourd'hui il y a beaucoup de juifs en Ethiopie; ils sont même braves et guerriers, et quelques-uns sont tellement puissans qu'il y en eut un, vers le milieu du XVIIe siècle, qui entreprit de se faire roi d'un petit pays de montagnes de très-difficile accès, ainsi que le racontoient deux ambassadeurs du roi d'Ethiopie que Bernier vit à la cour du Mogol [2] ; mais on n'a aucune preuve que ces Juifs soient des dix tribus : seulement on sait qu'ils veulent passer pour descendans de Juda ; mais leur origine est peu connue, et d'ailleurs il est certain que jamais les dix tribus ne furent transportées dans l'Ethiopie par Salmanasar.

[1] Voyez Bartolocci, *Bibl. Rabbinic.*, t. 1, pag. 129. — [2] Bernier, *Voyage de Kachemire*, tom. 4, pag. 218.

En quel endroit sont les restes des dix tribus selon Benjamin de Tudèle et Olaüs Rudbeck.

Benjamin de Tudèle[1] place hardiment Ruben, Gad et Manassé à *Cébar*, éloignée de trois journées de *Tilimassa*. Au-delà est, dit-il, un désert affreux de dix-huit journées de chemin. Dan, Zabulon, Aser et Nephthali sont sur les bords du fleuve de *Gozan* et dans les montagnes de *Nisbor*. Il parle aussi des montagnes de Haphthon, où s'étoit retirée une partie des Israélites, transférés par Salmanasar. Permis à qui voudra de croire ce voyageur, et d'aller sur les lieux chercher toutes ces tribus; mais il faut de bons guides, et trouver auparavant sur la carte et dans les géographies *Cébar*, les montagnes de *Nisbor* et celles de *Haphthon*.

Olaüs Rudbeck, fils du fameux Olaüs Rudbeck auteur de l'Atlantique, dans sa *Laponie Illustrée*, soutient que ce n'est ni en Asie ni en Afrique et beaucoup moins en Amérique que l'on doit chercher les restes des dix tribus, mais dans le fond du nord, dans la Laponie sa patrie; il appuie ses conjectures sur certaines probabilités générales, et sur la conformité de quelques cérémonies des Juifs qui se remarquent aussi parmi les Lapons. Mais en vérité si ces raisons suffisent, il n'y a point de pays au monde où l'on ne puisse placer les dix tribus. On peut voir Vitsius, dissertation 2e, où il montre que l'Evangile n'a pas été prêché aux Américains avant que les Européens soient entrés dans ce pays.

Conclusion de cette Dissertation. Retour des Israélites dans leur pays depuis Cyrus.

Après avoir cherché vainement les Israélites des dix tribus dans tous les lieux où l'on nous faisoit espérer de les rencontrer, nous n'avons jusqu'ici trouvé que des conjectures, et la plupart assez mal fondées. Voilà en deux mots le rapport que nous pouvons faire, après toutes ces courses et ces recherches : les dix tribus ne subsistent entières et ensemble en aucun endroit du monde que nous connoissions; chacune d'elles en particulier n'a aucun endroit fixe et certain où l'on puisse dire qu'elle subsiste d'une manière à être distinguée des autres; mais il est aisé de remarquer en différens lieux, en diverses provinces, les débris de cette nation malheureuse, qui ne forme plus de peuple, suivant la prédiction d'Isaïe, *Desinet Ephraim esse populus*[2]. On les voit sans rois, sans princes, sans sacrifices, sans temple, sans prêtres, sans idoles; en un mot ce sont des gens qui ne sont ni juifs ni idolâtres, conformément à la menace d'un

[1] Benjamin, *Itiner.*, p. 77, 81 et 87, édit. Plantin, 1575. — [2] *Isai.*, VII, 8.

autre prophète : *Dies multos sedebunt filii Israël sine rege et sine principe, et sine sacrificio et sine altari, et sine ephod et sine theraphim*[1]. En vain ils se vantent d'une puissance qu'ils n'ont jamais eue hors de leur pays : les rois et les princes qu'ils veulent bien se donner sont autant de rois feints et imaginaires. Ils sont aujourd'hui et depuis leur transmigration sans chef et sans république : s'ils se sont soutenus et conservés au milieu des nations et des persécutions, ce ne peut être que par un pur effet de la puissance du Très-Haut, qui a sur Israël des desseins de miséricorde, et qui nous fournit dans leurs personnes des preuves toujours subsistantes et parlantes de la vraie religion et de la rigueur de sa justice contre ceux qui le méprisent.

Au travers de tout ce dérangement et de ce mélange des dix tribus avec les autres peuples, on ne laisse pas de les remarquer plus distinctement et en plus grand nombre dans les lieux où ils furent d'abord transportés par Salmanasar, dans l'Assyrie, dans la Médie, dans la Mésopotamie, sur l'Euphrate et dans les provinces voisines. La nation a jeté dans ces contrées de profondes racines, que cent révolutions et vingt-quatre siècles n'ont pu arracher. C'est de là apparemment qu'ils se sont répandus, mais sans dessein et comme par hasard, partout où nous avons trouvé des vestiges du nom d'*Israël*; et encore ne voudrions-nous pas assurer que tout ce qu'on voit d'Israélites dans ces pays soient sortis des tribus qui composoient le royaume de Samarie, la plupart sont probablement venus des Juifs. Il est incontestable que les tribus de Juda et de Benjamin ne revinrent pas tout entières sous Zorobabel, Esdras et Néhémie; il suffit de lire les dénombremens rapportés dans les livres d'Esdras pour voir qu'ils ne sont pas assez remplis pour renfermer la totalité des personnes de ces deux tribus. Il n'y a qu'à consulter l'histoire d'Esther pour comprendre quel étoit encore le nombre des Juifs dispersés dans l'empire d'Assuérus, qui paroît être le même que Darius fils d'Hystaspe. Les historiens[2] nous parlent d'une nombreuse transmigration que le roi Artaxerxès Ochus fit des Juifs après la prise de la Phénicie et de l'Egypte : il les plaça sur la mer Caspienne, dans l'Hyrcanie et dans la Babylonie. Josèphe assure[3] que les Juifs de Jérusalem supplièrent Alexandre-le-Grand de per-

[1] *Osee*, III, 4. — [2] *Jul. African. apud Georg. Syncell., Oros., lib.* 31, c. 7. — [3] *Joseph., Antiq. lib.* XI, *c. ult.*

mettre le libre exercice de leur religion et de leurs lois à ceux de leurs frères qui habitoient la Médie et la Babylonie.

La permission que Cyrus donna aux tribus de Juda et de Benjamin de s'en retourner dans leur pays, la faveur dont toute la nation juive jouit dans l'Orient sous la longue et heureuse domination d'Assuérus, époux d'Esther, et sous le gouvernement du sage Mardochée son premier ministre, enfin les avantages dont les Hébreux jouissoient dans leur propre pays et les priviléges que les princes leur accordèrent, tout cela fit naître sans doute à un très-grand nombre d'Israélites le désir de s'en retourner dans la Palestine; tous les hommes ont un amour naturel de leur pays, et les Hébreux, plus qu'aucun autre peuple, étoient jaloux de la terre promise à leurs ancêtres. La prérogative accordée à Juda et à Benjamin n'étoit pas tellement limitée à ces deux tribus que les autres n'en profitassent sous leur nom ou autrement. Juda trouvoit son compte au retour des autres tribus : elles augmentoient son domaine et ses forces, puisqu'elles ne revenoient que pour se réunir à lui; ce retour réduisoit d'autant et affoiblissoit le parti des Samaritains, ennemis de Juda. Les anciens habitans reprenoient les héritages de leurs pères, et en chassoient les Samaritains comme des usurpateurs. D'ailleurs il étoit de la sagesse du Seigneur de ménager les circonstances de manière que les prophéties qui avoient prédit si souvent et d'une manière si précise le retour des dix tribus dans leur pays, fussent accomplies. Comment Jésus-Christ, en venant au monde, auroit-il prêché à tout Israël si, lorsqu'il parut dans la Judée, toute la nation n'y eût pas été rassemblée? n'auroit-il pas fallu que le Sauveur, qui déclare n'être envoyé qu'aux brebis qui sont égarées de la maison d'Israël [1], s'en allât dans ces provinces éloignées pour y annoncer sa venue à ces malheureux peuples qui se seroient trouvés assis dans l'ombre de la mort? Les apôtres n'ont-ils pas agi et parlé comme persuadés que toute la nation étoit alors dans la Judée? n'ont-ils pas expliqué les prophéties qui parlent d'Ephraïm [2], de Nephthali et de Zabulon [3], comme supposant que ces tribus étoient dans leurs anciens héritages?

On oppose à cela deux choses, la première que l'Ecri-

[1] *Matt.*, xv, 24. — [2] *Idem*, II, 18. — [3] *Idem*, IV, 13. 15.

ture ne parle point du retour actuel et effectif des dix tribus, la seconde que l'on sait que les dix tribus sont encore dans la dispersion. Mais nous répondons 1° qu'à la vérité on n'a point de texte formel dans l'Ecriture qui marque le retour effectif des dix tribus, et que les rois de Chaldée ou de Perse leur aient accordé aucune permission positive de s'en retourner dans leur pays; mais on a des textes exprès de plusieurs prophètes [1] qui parlent également de ce retour, et aussi clairement que de celui de Juda. On ne prétend pas que tous les Israélites des dix tribus soient revenus dans la Palestine, mais il faut aussi convenir que tous ceux de Juda et de Benjamin ne revinrent pas sous Zorobabel, sous Esdras et sous Néhémie. 2° Ce retour a pu se faire insensiblement et petit à petit, de manière qu'on ne l'aura pas marqué dans les annales de la nation. 3° Il est possible qu'il ait eu lieu principalement sous Alexandre-le-Grand, qui, selon Josèphe [2], permit aux Juifs de s'en retourner chez eux. 4° Enfin on a donné de bonnes preuves que du temps de Jésus-Christ et des apôtres il y avoit dans la Judée des Hébreux de toutes les tribus.

A la seconde raison nous répondons en rétorquant l'argument. On sait certainement qu'il y eut depuis Cyrus et depuis Darius un très-grand nombre de Juifs des tribus de Juda et de Benjamin dans toutes les parties de l'Asie, dans l'Europe et dans l'Egypte : donc ces tribus ne revinrent pas avec Zorobabel, Esdras et Néhémie. Si cet argument ne prouve rien ou prouve trop, la raison qu'on a alléguée contre notre sentiment est sans force, puisqu'il peut être revenu un grand nombre d'Israélites des dix tribus sans qu'ils soient revenus tous. Nous ne nous étendrons pas ici davantage sur cette matière, ayant dessein de la traiter à fond dans une dissertation exprès [3].

[1] *Vide Ezech.*, XXXVII, XXXVIII, XXXIX; *Osee*, I, 10; XI, 9. 10. 11; XIV, 2 *et sq.*; *Amos*, IX, 14-15. — [2] *Joseph.*, *lib.* I *Contra Appion.* — [3] Voyez la *Dissertation sur le Retour des dix tribus*, à la tête du livre d'Ezéchiel, tom. XV.

DISSERTATION

SUR

LA DÉFAITE DE L'ARMÉE DE SENNACHÉRIB*.

Expédition de Sennachérib contre la Judée. Défaite de son armée.

Ezéchias ayant secoué le joug des Assyriens, Sennachérib, roi d'Assyrie, marcha contre la Judée [1]; mais ayant appris qu'Ezéchias avoit fait une alliance offensive et défensive avec le roi d'Egypte et celui de Chus, il crut qu'il falloit commencer par abattre la puissance du second avant de combattre contre les Juifs : il fit donc la guerre dans l'Egypte pendant trois ans [2], après quoi il revint en Judée, où il prit les principales villes du pays. Ezéchias voyant l'Egyptien son allié, abattu, tenta les moyens d'accommodement avec Sennachérib; il lui demanda la paix, et le pria de se retirer de son pays. Sennachérib le promit moyennant une somme de trois cents talens d'argent [3] et de trente talens d'or [4]; mais après les avoir reçus, au lieu de se retirer, il envoya trois de ses principaux officiers, Rabsacès, Rabsaris et Tharthan, pour sommer Ezéchias de se rendre et de se soumettre à son obéissance. Rabsacès parla avec autant d'insolence et proféra tant de blasphèmes contre Dieu que le roi Ezéchias, consterné, déchira ses habits, se couvrit d'un sac et monta au temple du Seigneur pour y faire sa prière; en même temps il envoya vers le prophète Isaïe pour lui donner avis de tout ce qui se passoit. Le prophète répondit aux envoyés que le roi ne devoit point s'effrayer de toutes ces menaces, que Sennachérib apprendroit bientôt

* Le fond de cette dissertation est de D. Calmet.

[1] 4 *Reg.*, XVIII, 7, 13 *et sq.*; 2 *Par.*, XXXII, 1 *et sq.*; *Is.*, XXXVI, 1 *et sq.* — [2] *Beros. apud Joseph.*, *Antiq. lib.* X, *c.* 2; *Herodot.*, *lib.* II, *c.* 141. — [3] Les trois cents talens d'argent font 1,324,350 francs. — [4] Les trente talens d'or font 189,180 francs.

des nouvelles qui le feroient penser à tout autre chose qu'à attaquer Jérusalem, qu'il seroit obligé de se sauver dans son pays, et qu'il y périroit par l'épée,

Rabsacès s'en retourna sans réponse vers le roi son maître, qui avoit quitté le siége de Lachis et attaquoit Lebna, ville située dans la partie méridionale de Juda. En même temps Sennachérib ayant appris que Tharaca, roi de Chus[1], c'est-à-dire de cette partie de l'Arabie qui s'étend vers la Basse-Egypte, sur le bord oriental et sur la pointe de la mer Rouge, marchoit contre lui au secours d'Ezéchias, il se disposa à aller à sa rencontre; mais en partant il écrivit à Ezéchias des lettres pleines de menaces contre lui et de blasphèmes contre le Seigneur. Le roi de Juda porta ces lettres dans le temple, et, les ayant ouvertes devant le Seigneur, lui fit sa prière et implora son secours. Alors Isaïe lui envoya dire qu'il ne craignît rien, que le Seigneur conserveroit Jérusalem, qu'elle ne seroit point prise, qu'on ne l'assiégeroit pas même, et que bientôt Sennachérib seroit obligé de s'en retourner par le même chemin qu'il étoit venu. En effet la même nuit l'ange du Seigneur mit à mort cent quatre-vingt-cinq mille hommes de son armée, ce qui l'obligea de se retirer à Ninive, où il fut tué par ses propres fils quelque temps après son retour. Comme l'Ecriture, les commentateurs et même les historiens profanes parlent d'une manière différente de cette défaite miraculeuse de l'armée de Sennachérib, nous avons dessein d'examiner ici les circonstances de cet événement, et d'essayer d'en concilier les diversités.

Examen et conciliation des diverses circonstances de cette défaite.

Les Hébreux, selon le témoignage de saint Jérome[2], croient par une ancienne tradition de leurs pères que le feu du ciel tomba sur les Assyriens, et les réduisit en poudre sans endommager leurs habits, en sorte que, quand on vint pour dépouiller les morts, on n'eut qu'à secouer les habits et prendre tout ce qu'ils portoient; ils veulent, et cela a été le sentiment de plusieurs commentateurs, que cette armée fut mise à mort devant Jérusalem, dont elle étoit venue faire le siége, et que Sennachérib fut obligé de se sauver n'ayant avec lui que dix de ses gens, tout le reste ayant été réduit en cendres.

On appuie ce sentiment sur ce qui est dit dans Isaïe : « Le

[1] 4 *Reg.*, XIX, 9 *et sq.* — [2] *Hebræi apud Hieronym. in Isai.* X, 16. *Vide et Author. serm. ad fratres in eremo. Cardin. in* 4 *Reg. et alios.*

» Seigneur, le Dieu des armées, enverra la maigreur contre » ceux de cette armée qui sont gras, et une flamme comme » celle du feu brûlera par-dessous leur gloire » et leurs habits magnifiques; « et la lumière d'Israël sera comme un » feu, et son saint sera comme une flamme; les épines et » les ronces de l'Assyrien seront brûlées et consumées en » un jour; la beauté de sa forêt et de son Carmel sera con» sumée depuis l'âme jusqu'à la chair, et pour lui il sera » saisi de frayeur et obligé de s'enfuir. Et le reste des ar» bres de sa forêt seront comptés, tant ils seront en petit » nombre, et un enfant en fera le dénombrement [1]. »

Mais saint Jérome dans un autre endroit [2] dit que les Juifs lui avoient appris que l'ange Gabriel avoit été envoyé de Dieu pour exterminer les Assyriens, et que cet ange est désigné dans Isaïe sous le nom de *Hamon* : *A voce angeli fugerunt populi* : l'hébreu porte, *A voce Hamon fugerunt populi*. Ce mot *hamon*, המון, signifie *strepitus* ou *multitudo*, ou plutôt *strepitus quasi multitudinis tumultuantis*, ce que les Septante et les autres interprètes [3] entendent de la frayeur qui saisit les Assyriens; cette frayeur leur fit prendre la fuite; mais ils furent arrêtés par l'ange exterminateur, qui les mit à mort.

D'autres interprètes conjecturent qu'ils se tuèrent l'un l'autre, la division s'étant mise dans l'armée, et chacun s'étant armé contre son voisin, comme il arrive dans les terreurs paniques et les troubles nocturnes, lorsque sans se connoitre on croit voir autant d'ennemis qu'on rencontre d'hommes en son chemin. Cette opinion est fondée sur ce qui est dit dans Isaïe [4] : « Votre peuple sera dans la joie en » votre présence, comme y sont les victorieux qui ont fait » un grand butin quand ils partagent les dépouilles; car » vous avez brisé son joug et la verge dont il étoit frappé, » comme vous vainquîtes autrefois les Madianites [5], » qui se tuèrent l'un l'autre; « car tout le butin pris dans le tu» multe et tous les habits des soldats souillés de sang seront » jetés au feu pour servir de pâture à la flamme. » Cela suppose que la plupart des habits pris de la dépouille des soldats se trouvèrent percés de coups, et ensanglantés d'une manière à ne pouvoir jamais être employés à aucun usage.

[1] *Isai.*, x, 16. 17. 18. 19. — [2] *Vide Hieron. in Isai.* xxxiii, 3. — [3] *Isai.*, xxxiii, 3 *et sq. Septuag.* : Διὰ φωνὴν τοῦ φόβου. *Aq. et Theod.* : Ἀπὸ φωνῆς ὄχλου. — [4] *Isai.*, ix, 3. 4. 5. — [5] *Judic.*, vii, 22.

Ce sentiment est confirmé par un autre endroit d'Isaïe, où il est dit que « l'on ramassera les dépouilles des Assy» riens comme on ramasse les sauterelles dont on remplit » des fosses entières [1]. » Lorsque le vent les a noyées dans la mer et que les flots les ramènent au bord, on les brûle, ou bien on les enterre de peur que leur infection ne cause la peste dans le pays : ainsi on jettera dans le feu ou l'on enterrera les habits des Assyriens, qui se trouveront couverts de sang, et dont on ne pourra faire aucun usage à cause de leur impureté.

Tostat et Salien croient que toute cette armée fut mise à mort par quelque blessure intérieure et imperceptible dans les parties nobles, en sorte qu'à l'extérieur il ne parut aucune plaie sur leurs corps. L'auteur de l'Ecclésiastique favorise ce sentiment; il dit que *l'ange du Seigneur les a froissés* [2], à peu près comme le tonnerre fait mourir subitement ceux sur lesquels il tombe, par la seule compression des parties internes, et par le dérangement du tissu des fibres les plus délicates et des vaisseaux qui portent le sang et la vie dans les parties animales.

Josèphe [3] semble adopter le sentiment de Bérose sur la manière dont l'armée de Sennachérib fut mise à mort; car, sans s'expliquer sur ce fait, il rapporte les paroles de cet historien étranger, qui dit que Sennachérib étant de retour de la guerre d'Egypte vint joindre son armée, qui alloit commencer le siége de Jérusalem sous le commandement de Rabsacès son général, mais que, la première nuit du siége, une peste envoyée de Dieu lui ayant fait périr cent quatre-vingt-cinq mille hommes, il fut obligé de se retirer à grandes journées à Ninive avec le reste de ses troupes.

Hérodote [4] avoit appris des prêtres égyptiens quelque chose de la guerre de Sennachérib contre l'Égypte et de sa défaite prodigieuse, mais on lui avoit déguisé la vérité de ces faits. Voici comme il les raconte : Séthon, roi d'Egypte, et prêtre de Vulcain, ayant été attaqué par Sennachérib, roi des Arabes et des Assyriens, se vit abandonné de ses

[1] *Isai.*, XXXIII, 4. — [2] *Ecclesiastic*, XLVIII, 24 : « *Contrivit illos angelus Domini.* » *Sept.* : Ἐξέτριψεν αὐτοὺς ὁ ἄγγελος αὐτοῦ. — [3] *Joseph.*, *lib.* X *Antiq.*, *cap.* 2 : Ὑποστρέψας δὲ Σενναχήριβος ἀπὸ τῶν αἰγυπτίων πολέμων ἐπὶ τὰ Ἱεροσόλυμα, καταλαβὼν ἐκεῖ τὴν ὑπὸ τῷ στρατηγῷ Ῥαψάκῃ δύναμιν, τοῦ Θεοῦ λοιμικὴν ἐνσκήψαντος αὐτοῦ τῷ στρατῷ νόσον, κατὰ τὴν πρώτην τῆς πολιορκίας νύκτα διαφθείρονται μυριάδες ὀκτὼ καὶ δέκα, πεντακισχίλιοι, σὺν ἡγεμόσι καὶ ταξιάρχαις. — [4] *Herodot.*, l. II, c. 141.

propres soldats. Dans cette fâcheuse conjoncture, ne sachant quel parti prendre, il s'adresse à son dieu, et lui demande instamment un prompt secours. Après sa prière il s'endormit; Vulcain lui apparut, et lui dit qu'il ne craignît rien, et que, s'il marchoit à la rencontre de Sennachérib, il lui enverroit des secours. Séthon se mit donc en marche avec le peu de gens qui voulurent bien le suivre, et s'avança jusqu'à Peluse. La même nuit une troupe de rats vint fondre dans le camps des Assyriens, et rongea leurs arcs, leurs carquois et les courroies de leurs boucliers, en sorte que le lendemain, ayant trouvé leurs armes hors d'état de servir, ils furent obligés de prendre la fuite. On voyoit dans le temple de Vulcain la statue en pierre du roi Séthon tenant en main un rat, avec cette inscription : « Que ceux qui me regardent apprennent à être pieux. »

Isaïe[1] et l'auteur du psaume LXXV marquent d'une manière fort précise que ce furent la tempête et la foudre qui firent ce terrible ravage dans l'armée assyrienne. « La multitude de vos ennemis sera comme la poussière la plus » menue, et ceux qui vous attaquent comme la cendre jetée au vent. Tout d'un coup, et lorsqu'on y pensera le » moins, le Seigneur les visitera par son tonnerre, par l'ébranlement de la terre, par de grands bruits de tourbillon » et de tempête, et par la flamme d'un feu dévorant; et la » multitude de ceux qui combattoient contre Ariel, [ou » contre la ville sainte,] sera comme un songe d'un homme » endormi; car comme celui qui songe et qui a faim croit » manger, et qu'à son réveil son âme est aussi vide que » devant, et comme un homme qui rêve et qui a soif s'imagine qu'il boit, et lorsqu'il s'éveille il est aussi altéré » qu'auparavant, ainsi sera la multitude de ceux qui ont » fait la guerre à la montagne de Sion. »

Ce texte est fort clair pour désigner une tempête; mais voici quelque chose encore de plus formel : « Le Seigneur » fera entendre la gloire de sa voix, » (c'est-à-dire les éclats de son tonnerre,) « et il fera paroître la terreur de son bras, » dans l'excès de sa fureur et dans l'ardeur d'un feu dévorant. Il brisera ses ennemis par des tourbillons et par une » grêle de pierres. L'Assyrien sera dans l'effroi, et accablé » sous la verge que le Seigneur fera reposer sur lui. Il sera » vaincu dans la guerre qu'il fait au Seigneur, et on entendra

[1] *Isai.*, XXIX, 5 *et sq.*

» sur son malheur le son des instrumens, des tambours et » des cithares; car la vallée de Thopheth, cette vallée vaste » et profonde, est préparée par le roi [du ciel, ou par le » roi d'Assyrie;] il y a un feu allumé, et beaucoup de bois » pour l'entretenir, et la colère du Seigneur est comme un » torrent de soufre qui l'allume[1]. » Le prophète fait allusion à la coutume qui s'observoit dans la vallée de Thopheth, où l'on entretenoit un feu continuel en l'honneur de Moloch, dans lequel on brûloit les victimes humaines qui lui étoient offertes. Ces cruels sacrifices se faisoient au son des tambours et des autres instrumens pour étouffer le bruit et les cris de ceux qui mouroient dans les flammes. On dit aussi qu'il y avoit toujours un feu allumé dans cette vallée, pour y jeter les animaux morts d'eux-mêmes qu'on y portoit de la ville. L'armée de Sennachérib ayant été mise à mort au bruit des tonnerres et de la tempête, comme au son des instrumens, fut brûlée dans le lieu de sa défaite comme on brûloit les charognes que l'on jetoit à la voirie dans la vallée de Thopheth.

Le psaume LXXV est un cantique composé dans la même occasion ou sur le même sujet. L'auteur dit que « le Sei» gneur a choisi sa demeure dans Sion, » que « c'est là qu'il » a brisé la force des arcs, les boucliers, les épées et les armes. » Vous avez paru avec un éclat merveilleux de dessus les » montagnes éternelles, et alors tous les insensés ont été dans » la consternation et dans le trouble. Ils se sont endormis d'un » profond sommeil, et à leur réveil ils n'ont rien trouvé dans » leurs mains de toutes les richesses qu'ils possédoient aupa» ravant. Ceux qui montoient les chevaux se sont endormis » lorsque vous les avez frappés, ô Dieu de Jacob! Que vous » êtes terrible! et qui pourra vous résister? Votre colère étoit » allumée depuis long-temps. Vous avez fait éclater votre » jugement et votre vengeance du haut du ciel; la terre a » été ébranlée, mais elle est rentrée dans le repos lorsque » vous vous êtes levé pour sauver ceux qui sont doux sur la » terre. »

Il n'est pas aisé sans doute de concilier tous ces sentimens, mais aussi rien ne nous oblige à le faire : qu'il y ait entre les interprètes et les commentateurs des diversités d'opinions incompatibles, cela n'est nullement extraordinaire; nous nous contentons de faire voir ici que les différentes

[1] *Isai.*, XXX, 30 *et sq.*

peintures que l'Ecriture nous fait de ce célèbre événement sont très-vraisemblables, et ne renferment rien d'incompatible. Qu'une armée de plus de cent quatre-vingt-cinq mille hommes, composée de nations diverses et étrangères les unes à l'égard des autres, se trouvant, dans un pays inconnu, environnée d'ennemis de toutes parts, effrayée par la nouvelle de l'approche d'une armée nombreuse, soit tombée dans une terreur panique envoyée par les bons ou les mauvais anges, que pendant une tempête effroyable, au milieu d'une nuit sombre, elle ait mis les armes à la main, et que, chacun prenant son compagnon pour un ennemi, l'ait tué sans le connoître, c'est ce qui n'est ni incroyable ni sans exemple. Que la foudre, que les tourbillons, que la grêle, que les abîmes et les rochers en aient fait périr un grand nombre qui vouloient se sauver durant les ténèbres, cela est encore très-possible. Que le feu du ciel, étant tombé dans quelque endroit du camp, y ait mis le feu et ait consumé un grand nombre de soldats, que le tonnerre en tombant ait étouffé plusieurs personnes, ces accidens se voient tous les jours. Enfin que l'ange exterminateur en ait frappé plusieurs d'une manière imperceptible et par des blessures intérieures, et leur ait arraché l'âme sans plaie ni contusion, comme l'a cru saint Jérome [1], c'est de quoi personne ne conteste la possibilité.

Or tous ces divers genres de destruction sont clairement marqués dans les différens endroits de l'Ecriture que l'on a cités. Tantôt elle nous dit que les Hébreux s'enrichiront des dépouilles de cette arméee mise à mort, tantôt que leurs habits, trempés de sang et percés de coups, ne seront bons qu'à être jetés au feu et à servir de pâture aux flammes. Tout cela s'explique et se concilie aisément dans l'hypothèse que nous venons de proposer d'une armée détruite en partie par la foudre et le tonnerre et par l'ange exterminateur et en partie par le feu, par l'épée et par les précipices.

Remarques sur l'ange exterminateur qui frappa l'armée de Sennachérib.

Quant à cet ange exterminateur la chose demande plus d'examen. Quelques interprètes [2] ont cru que c'étoit un bon ange, c'est-à-dire l'ange Gabriel, qui est le défenseur du peuple de Dieu, ou saint Michel, le chef de la Synagogue.

[1] *Hieron. in Isai.* XXXVII : « *Centum octoginta quinque millia fortissimorum virorum ab uno angelo unâ nocte cæduntur, et absque vulneribus occisorum mors sæva discurrit, excludens a corporibus animas Dei voluntate.* » — [2] *Tostat in 4 Reg.*, XVIII.

D'autres soutiennent que c'étoit un mauvais ange, et apparemment le même qui, selon quelques-uns, tua les premiers-nés dans l'Egypte[1]. On lui attribue aussi la mort des Israélites murmurateurs qui périrent dans le désert[2] et celle des Israélites qui furent frappés[3] pour punir la vaine curiosité de David, qui fit mal à propos le dénombrement de son peuple. On le regarde aussi comme auteur de tous les malheurs qui arrivèrent à Job[4]. Il paroît par le grec de Job[5] que les anciens Juifs croyoient à un ange de mort préposé à faire sortir les âmes de nos corps. Il dit dans un endroit que, « quand il y auroit autour du pécheur mille » anges de mort prêts à lui ôter la vie, aucun d'eux ne le » frappera s'il rentre dans lui-même et qu'il pense à retour» ner au Seigneur; s'il découvre à un homme son péché et » qu'il lui confesse sa folie, le Seigneur l'empêchera de tomber » dans la mort[6]. » Et plus loin les méchans sont menacés des anges exterminateurs qui leur ôteront la vie[7]. Le Psalmiste en menace ses persécuteurs : *Et angelus Domini coarctans eos*[8]. Il parle aussi de mauvais anges[9] envoyés contre les Egyptiens au temps de Moïse. Salomon, dans ses Proverbes, dit que « le méchant cherche toujours des querelles » et que « l'ange cruel sera envoyé contre lui[10]. » C'est cet ange cruel, cet ange de mort qui fut envoyé contre les premiers maris de Sara fille de Raguël, et qui les tua lorsqu'ils voulurent s'approcher d'elle[11]. C'est l'ange Asmodée, qui fut lié et relégué dans le désert par l'ange Raphaël[12]. Le nom d'*Asmodée* signifie destructeur ou exterminateur. Voilà quelle étoit l'opinion des anciens Juifs sur ces sortes d'anges meurtriers.

Les Hébreux modernes sont encore dans les mêmes sentimens. Ils enseignent[13] qu'à la mort de chaque homme Satan, ou l'ange de mort, se trouve au chevet du lit du malade, tenant en main une épée nue, à l'extrémité de laquelle pendent trois gouttes d'une liqueur de fiel. Le malade n'a pas plus tôt aperçu cet ange que, saisi de frayeur, il ouvre la

[1] *Exod.*, XII, 29. — [2] *Judic.*, VIII, 25; I *Cor.*, X, 10. — [3] 2 *Reg.*, XXIV, 16; I *Par.*, XXI, 30. — [4] *Job*, I, 11-12. — [5] *Job*, XX, 15 *et sq.* : Ἐξ οἰκίας αὐτοῦ ἐξελκύσει αὐτὸν ἄγγελος. (*MS. Alex.* : ἄγγελος θανάτου.) — [6] *Job*, XXXIII, 23 : Ἐὰν ὦσι χίλιοι ἄγγελοι θανατηφόροι, εἷς αὐτῶν οὐ μὴ τρώσῃ αὐτόν· ἐὰν νοήσῃ τῇ καρδίᾳ ἐπιστραφῆναι πρὸς Κύριον, ἀναγγείλῃ δὲ ἀνθρώπῳ τὴν ἑαυτοῦ μέμψιν, τὴν δὲ ἄνοιαν αὐτοῦ δείξῃ, ἀνθέξεται τοῦ μὴ πεσεῖν εἰς θάνατον. — [7] *Job*, XXXVI, 14 : Ἡ δὲ ζωὴ αὐτῶν τιτρωσκομένη ὑπὸ ἀγγέλων. — [8] *Psalm.*, XXXIV, 5-6. — [9] *Psalm.*, LXXVII, 49. — [10] *Prov.*, XVII, 11. — [11] *Tob.*, III, 8. — [12] *Tob.*, VIII, 3. — [13] *Synag. Buxtorf.*, c. 35, p. 507.

bouche. Alors Satan lui coule dans l'ouverture ses trois gouttes mortelles, dont l'une lui donne la mort, la seconde le rend pâle et livide, et la troisième le dispose à être bientôt réduit en pouriture. Dès que le malade a expiré et que ces gouttes fatales ont fait leur effet, le mauvais ange court à l'eau qu'il trouve dans la maison, et y lave son glaive meurtrier. Ces eaux en contractent un poison mortel, qui oblige ceux qui sont dans le logis de les répandre toutes dans la rue. C'est ce qui se pratique partout aussitôt qu'il est mort un juif dans une maison. Des juifs ajoutent[1] que les chiens voyant l'ange de mort hurlent, comme effrayés de sa vue : de là que lorsque les chiens aboient pendant la nuit autour de la maison d'un malade, ils croient que c'est une marque qu'ils ont vu l'ange exterminateur, et un présage de la mort prochaine du malade.

Ils enseignent[2] de plus que l'ange destructeur n'a aucun pouvoir sur la nation des Juifs; qu'un jour, ce mauvais esprit s'étant plaint au Seigneur qu'il étoit inutile dans le monde, Dieu lui dit : Je t'ai créé pour exercer ta puissance sur tout le reste des hommes, mais épargne la race d'Israël. C'est pour cela qu'ils lui donnent le nom de *Prince du monde*. Il faut pourtant reconnoître que ce privilége n'est que pour ceux d'entre eux qui meurent dans la terre d'Israël, lesquels sont mis à mort par un glaive tranchant et bien affilé; mais ceux qui meurent hors de ce pays sont tués par la main de *Sammaël*, et par un couteau rompu et mal aiguisé. Outre cela ils souffrent encore une espèce de seconde mort dans leur tombeau, où l'ange reconduit leur âme pour y être jugée avec leur corps. Ils prétendent que c'est sur cela qu'étoit fondée la crainte que Joseph[3] avoit qu'on ne l'enterrât dans l'Egypte, parce que c'étoit une terre souillée, où il auroit été obligé de subir cette seconde peine.

[1] *Vide Henrici Bremel. Dissert. de Angelo exterminatore.* — [2] *Ligfoot., Hor. Hebr. in Joan.* XII, 31. — [3] *Genes.*, L, 24. Tous les juifs croient, parce que les rabbins le disent, que la résurrection n'aura lieu qu'à Jéricho. Les Hébreux enterrés ailleurs que dans le pays de promission seront obligés de se rouler dans des cavernes souterraines jusqu'au lieu de la résurrection pour y ressusciter. Cette manière de voyager, qu'ils appellent גלגול במחילות, (le *vautrement* des souterrains,) est douloureux au-dessus de toute expression. C'est pour cette raison, selon eux, que Jacob et Joseph ont tant appréhendé d'être enterrés en Egypte. Il est de fait que beaucoup de juifs aisés vont mourir dans la Terre-Sainte afin d'être exempts de se vautrer un jour. (DRACH.)

Les platoniciens[1] avoient quelque idée semblable : ils croyoient que l'ange qui avoit assisté l'homme pendant sa vie conduisoit après sa mort son âme au lieu où elle devoit être jugée. Tertullien[2] nomme cet ange *Evocator animarum*, celui qui évoque les âmes et qui les fait sortir du corps. On dispute si cet ange de mort est un bon ou un mauvais ange. La plupart des Pères et des interprètes et tous les rabbins croient que c'est un des anges de ténèbres, et en effet cette exécution odieuse leur convient mieux qu'à d'autres; mais la chose n'est pas sans difficulté. On ne doute pas que Dieu ne puisse quelquefois exercer sa puissance et sa vengeance par de bons anges. Moïse dit que le Seigneur passa par les maisons des Egyptiens, et mit à mort les premiers-nés[3]; et l'auteur du livre de la Sagesse dit que ce fut l'ordre ou la parole du Seigneur descendue du pied de son trône[4] qui fit cette terrible exécution. Il le dépeint comme un guerrier armé de toutes pièces, qui saute au milieu de ce pays destiné au carnage, et qui tient en main un glaive perçant et aiguisé, avec lequel il remplit tout de sang et de meurtres; il est d'une taille si prodigieuse qu'il a les pieds sur la terre et la tête élevée jusqu'aux nues. Telle étoit l'idée des Hébreux sur l'ange exterminateur; tel fut selon eux l'exécuteur de la vengeance du Seigneur contre l'armée de Sennachérib.

Lors donc que l'Ecriture nous dit que l'ange exterminateur détruisit l'armée de Sennachérib, elle ne prétend pas nous désigner un autre genre de mort en particulier, elle semble au contraire nous marquer en général toutes les manières dont un homme peut mourir; soit qu'il meure par la peste ou par la maladie ou par l'épée, c'est toujours l'ange de mort qui lui ôte la vie. Que les Assyriens se soient tués l'un l'autre dans l'obscurité de la nuit, ou qu'ils aient été étouffés par le tonnerre, ou brûlés par le feu du ciel, ou détruits par la foudre, ou précipités dans les rochers, ou tués par des plaies et des blessures intérieures, c'est l'ange exterminateur qui les mit à mort. De cette manière on concilie tous les passages où l'Ecriture nous parle de cette terrible défaite, et on accorde tous les sentimens des commentateurs, qui paroissent si éloignés les uns des autres.

Il n'y a que l'opinion des rabbins qui nous paroît incompatible avec l'Ecriture. Que les corps des Assyriens aient été réduits en cendres sans endommager leurs vêtemens,

[1] *Plato in Phædone.* — [2] *Tertull. lib. de Animâ*, c. 53. — [3] *Exod.*, XII, 12. 23. 29. — [4] *Sap.*, XVIII, 14 *et sq.*

en sorte que les Hébreux n'aient eu qu'à secouer leurs habits pour en faire tomber la chair réduite en cendres, c'est ce qui paroît opposé aux passages que nous avons rapportés; c'est vouloir mal à propos multiplier les miracles sans aucune nécessité. Isaïe marque expressément qu'un grand nombre de dépouilles et d'habits ne serviront qu'à entretenir les flammes, et seront jetés au feu parce qu'ils seront criblés de coups et souillés de sang; il désigne clairement une tempête, une terreur panique répandue dans cette armée, et chaque soldat armé contre son compagnon pour le tuer, sans le connoître, au milieu des ténèbres; enfin la foudre, le feu du ciel, le tonnerre peuvent tuer le corps sans endommager l'habit et même sans faire au corps aucune blessure sensible, mais pour cela ils ne le réduiront pas en cendres de la manière que l'entendent les docteurs hébreux.

En quel lieu l'armée de Sennachérib fut frappée et exterminée.

Il y a encore une chose à examiner sur cette matière, c'est le lieu où arriva cette fameuse défaite des troupes de Sennachérib. La plupart des Juifs et des commentateurs chrétiens croient que ce fut au siége de Jérusalem formé par Rabsacès, dans la vallée de Josaphat et dans celle de Thopheth ou de Hinnon, à l'orient et au midi de Jérusalem. Isaïe semble dire que ce fut à Thopheth : *Præparata est ab heri Thopheth, a rege præparata, profunda et dilatata* [1]. On applique ces paroles de Joël au même événement : « J'assemblerai toutes les nations, et je les conduirai dans la » vallée de Josaphat. C'est là que j'entrerai en jugement » avec eux touchant Israël mon peuple, qu'ils ont dispersé » parmi les nations...... Que tous les peuples s'élèvent, et » qu'ils viennent dans la vallée de Josaphat : c'est là que je » m'assiérai pour les juger tous [2]; » mais il est plus vraisemblable que ces paroles de Joël se rapportent à un événement postérieur. Enfin on prétend que les Juifs, s'étant levés le lendemain du siége, virent tous les Assyriens morts au pied de leurs murailles, en sorte qu'ils n'eurent qu'à sortir et à dépouiller les morts.

Mais nous tenons pour indubitable que Sennachérib et Rabsacès ne formèrent jamais le siége de Jérusalem. Lorsque Rabsacès vint contre cette ville avec ordre de la sommer de la part de son roi, il étoit accompagné de quelques troupes [3]; mais il n'assiégea point la ville. Ces troupes s'en

[1] *Isai.*, xxx, 33. — [2] *Joel*, iii, 2. 12. — [3] 4 *Reg.*, xviii, 17 : « *Misit rex Assyriorum Tharthan et Rabsaris et Rabsacen, cum manu validâ, Jerusalem.* »

retournèrent dès le lendemain joindre le gros de l'armée, qu'elles avoient laissée devant Lachis. Cependant Sennachérib avoit abandonné le siége de cette place pour s'attacher à celui de Lebna, qui n'en étoit pas loin ; ce fut là qu'il apprit la nouvelle de la marche de Tharaca, roi de Chus, et qu'il prit aussitôt la résolution de marcher contre lui. Mais avant de partir il envoya des lettres insolentes à Ezéchias, le menaçant de prendre Jérusalem à son retour et de la traiter en toute rigueur. Ce fut alors qu'Isaïe déclara d'une manière plus précise que Sennachérib n'assiégeroit point Jérusalem, qu'il ne l'environneroit point de terrasses, qu'il ne lanceroit pas même contre elle une flèche, qu'il n'y entreroit jamais, et qu'il s'en retourneroit par le même chemin qu'il étoit venu. En effet la même nuit, c'est-à-dire le troisième ou quatrième jour après son départ de devant Lebna pour marcher contre Tharaca, l'ange du Seigneur lui fit mourir cent quatre-vingt-cinq mille hommes de son armée [1], ce qui l'obligea de s'en retourner précipitamment à Ninive. Ce fut donc sur le chemin de l'Égypte, et non auprès de Jérusalem, qu'arriva cette défaite.

Isaïe le marque assez clairement lorsqu'il dit de la part du Seigneur : « Mon peuple qui demeurez à Sion, ne craignez » point l'Assyrien : il vous frappera avec sa verge, et il lè» vera le bâton sur vous dans le chemin qui conduit en » Egypte, mais bientôt ma colère s'allumera, et mon in» dignation éclatera contre leurs crimes ; le Seigneur des » armées suscitera contre eux des fléaux, et les frappera » comme il frappa Madian au rocher d'Oreb et comme il » frappa la mer par la verge de Moïse : ainsi il les frappera » dans le chemin de l'Egypte [2]. »

La défaite de l'armée de Sennachérib suivit-elle immédiatement la prédiction d'Isaïe?

Enfin on demande s'il est bien certain que cette défaite arriva dans la nuit même qui suivit la prédiction d'Isaïe, et s'il faut absolument rejeter le sentiment de ceux qui prétendent qu'elle n'arriva que deux ou trois ans après cette prédiction. Pour en juger il faut consulter et comparer les trois textes où il est parlé de l'expédition de Sennachérib et de sa défaite.

Le texte du IVe livre des Rois nous apprend [3] qu'en la quatorzième année du règne d'Ezéchias Sennachérib vint attaquer toutes les villes fortes de Juda, et les prit ; qu'Ezéchias envoya des ambassadeurs vers Sennachérib à Lachis,

[1] *Vide* 4 *Reg.*, XIX, 8-9.... 20... 35. — [2] *Isai.*, X, 24. 25. 26. — [3] 4 *Reg.*, XVIII *et sq.*

ville de Juda, pour le prier de se retirer, en consentant de lui payer le tribut qu'il exigeroit; que Sennachérib exigea trois cents talens d'argent et trente talens d'or; qu'Ezéchias satisfit à sa demande; que Sennachérib, au lieu de se retirer, envoya de Lachis à Jérusalem Rabsacès et deux autres officiers avec un corps de troupes, pour demander à parler au roi; qu'Ezéchias envoya vers eux trois de ses officiers; qu'alors Rabsacès commença d'insulter à la confiance d'Ezéchias, qu'il demanda si Ezéchias avoit mis son espérance dans le secours du roi d'Egypte, qu'il compara l'Egypte et son roi à un roseau cassé [1], qu'il demanda si les Juifs mettoient leur confiance dans le secours de leur Dieu, qu'il entreprit de leur persuader de ne pas espérer plus de leur Dieu que de l'Egypte; que les officiers d'Ezéchias le supplièrent de leur parler en syriaque afin que les Juifs ne pussent l'entendre; que Rabsacès, continuant de s'exprimer en langue judaïque, parla encore avec plus d'insolence, et se retira; que les officiers d'Ezéchias rapportèrent à ce prince les paroles de Rabsacès; qu'Ezéchias, consterné des blasphèmes de Rabsacès, envoya vers Isaïe; que celui-ci répondit aux officiers de ce prince qu'il ne devoit point se laisser abattre par la crainte, que le Seigneur alloit envoyer à Sennachérib un esprit différent de celui dont il étoit alors animé, que ce prince apprendroit une nouvelle qui lui feroit changer de dessein, et qu'enfin il s'en retourneroit dans son pays [2]. Le texte ajoute que Rabsacès retournant vers Sennachérib le trouva qui assiégeoit Lebna, autre ville de Juda; qu'ensuite Sennachérib apprit que Tharaca, roi de Chus ou d'Ethiopie, s'étoit mis en campagne pour venir le combattre; qu'alors Sennachérib, quittant Lebna pour marcher contre Tharaca, envoya ses ambassadeurs à Ezéchias avec une lettre par laquelle il lui reprochoit encore avec insolence et avec blasphème de mettre sa confiance dans le Dieu d'Israël; qu'Ezéchias ayant lu cette lettre alla l'exposer dans le temple devant le Seigneur, auquel il adressa sa prière; qu'alors Isaïe envoya dire à Ezéchias que le Seigneur avoit entendu la prière qu'il lui avoit adressée, qu'offensé par les insultes de Sennachérib il alloit le traiter comme une bête furieuse à qui l'on met un cercle au nez et un mors à la bouche, et

[1] 4 Reg., XVIII. 21 : « *An speras in baculo arundineo atque confracto Ægypto?... sic est Pharao rex Ægypti?* » — [2] 4 Reg., XIX, 7 : « *Ecce ego immittam ei spiritum, et audiet nuntium, et revertetur in terram suam.* »

qu'il le feroit retourner par le même chemin qu'il étoit venu [1]; que Sennachérib n'entreroit point dans Jérusalem, qu'il ne tireroit pas même une flèche contre ses murailles, mais qu'il retourneroit par le même chemin qu'il étoit venu [2]. Et aussitôt le texte sacré ajoute [3]: « Et il arriva que dans cette nuit-là (*in nocte illâ*,) l'ange du Seigneur vint dans le camp des Assyriens, et y tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes; et Sennachérib, roi des Assyriens, s'étant levé au point du jour vit tous ces corps morts, et s'en retourna aussitôt. » Ce texte paroît donc donner assez à entendre que la défaite de Sennachérib arriva dans la nuit même qui suivit la prédiction d'Isaïe, et tandis que Sennachérib marchoit contre Tharaca, roi d'Ethiopie : *In nocte illâ.* — Il est vrai que dans la langue sainte ces mots, *en ce temps-là*, *en ce jour-là*, se prennent quelquefois indéfiniment et sans égard à ce qui précède; et ceux qui prétendent qu'il y eut un intervalle de deux ou trois années entre la prédiction d'Isaïe et la défaite de Sennachérib soutiennent qu'il faut prendre ici en ce sens l'expression du texte sacré *en cette nuit-là*, c'est-à-dire, selon eux, non pas en cette nuit qui suivit la prédiction d'Isaïe, mais en cette nuit où arriva l'accomplissement de cette prédiction. Mais voyons si les deux autres textes nous obligeront à mettre un long intervalle entre la prédiction et son accomplissement.

Le texte du IIe livre des Paralipomènes nous dit [4] que sous le règne d'Ezéchias Sennachérib vint en Judée, et qu'il en assiégea les places les plus fortes; qu'Ezéchias, voyant que tout l'effort de la guerre alloit tomber sur Jérusalem, tint conseil avec ses officiers, assembla ses troupes, fit rétablir les remparts, et exhorta tout le peuple à mettre sa confiance dans le secours du Seigneur; qu'ensuite Sennachérib, assiégeant Lachis, envoya quelques officiers à Jérusalem vers Ezéchias, auquel ils adressèrent le discours dont nous avons rapporté le précis, qu'il écrivit aussi une lettre pleine de blasphèmes contre le Seigneur Dieu d'Israël; qu'Ezéchias et Isaïe opposèrent leurs prières à ces blasphèmes, et qu'enfin le Seigneur envoya un ange qui tua tout ce qu'il y avoit d'hommes forts et combattans dans l'armée du roi des Assyriens et le chef même qui les commandoit,

[1] 4 *Reg.*, XIX, 21. 28 : « *Iste est sermo quem locutus est Dominus de eo :... Insanisti in me : . . . ponam itaque circulum in naribus tuis et chamum in labiis tuis, et reducam te in viam per quam venisti.* » — [2] *Ibid.*, ℣ 33 : « *Per viam quâ venit revertetur.* » — [3] *Ibid.*, ℣ 35-36. — [4] 2 *Par.*, XXXII, 9 *et sq.*

et que Sennachérib s'en retourna avec ignominie en son pays. Ce récit est beaucoup plus abrégé et plus concis que celui du IVe livre des Rois; mais si nous n'y trouvons rien qui marque une liaison intime et immédiate entre la prédiction et l'événement, nous n'y trouvons rien non plus qui nous oblige à mettre entre la prédiction et l'événement un long intervalle.

Enfin le texte d'Isaïe est presque tout semblable à celui du IVe livre des Rois; nous y voyons [1] qu'en la quatorzième année du règne d'Ezéchias Sennachérib vint assiéger toutes les villes fortes de Juda, et les prit; qu'étant devant Lachis il envoya à Jérusalem Rabsacès avec un corps de troupes, que Rabsacès insulta à la confiance d'Ezéchias, qu'il lui reprocha d'espérer dans le secours de l'Egypte, qu'il compara l'Egypte et son roi à un roseau cassé qui perce la main de celui qui s'appuie dessus [2], qu'enfin il continua de parler avec beaucoup d'insolence; que les officiers d'Ezéchias rapportèrent à ce prince les paroles de Rabsacès; qu'Ezéchias envoya ses officiers vers Isaïe; que celui-ci répondit que le Seigneur alloit envoyer à Sennachérib un autre esprit, que ce prince alloit apprendre une nouvelle, et qu'il retourneroit en son pays [3]; que Rabsacès, étant retourné vers Sennachérib, le trouva devant Lebna; qu'ensuite Sennachérib apprit que Tharaca, roi de Chus ou d'Ethiopie, marchoit contre lui; qu'ayant reçu cette nouvelle il envoya à Ezéchias une lettre pleine d'orgueil et de blasphèmes; qu'Ezéchias ayant lu cette lettre alla l'exposer dans le temple devant le Seigneur, auquel il adressa sa prière; qu'Isaïe envoya dire à Ezéchias que le Seigneur avoit entendu sa prière, qu'irrité par les blasphèmes de Sennachérib il alloit lui mettre un cercle aux narines et un mors à la bouche, et le ramener par le même chemin qu'il étoit venu [4]; que Sennachérib n'entreroit point dans Jérusalem, qu'il n'y jetteroit pas même une flèche, mais qu'il retourneroit par le même chemin qu'il étoit venu [5]. Et aussitôt le texte sacré ajoute : « Or l'ange du Seigneur sortit contre lui, et frappa cent

[1] *Isai.*, XXXVI, 1 *et sq.* — [2] *Isai.*, XXVI, 6 : « *Ecce confidis super baculum arundineum confractum istum, super Ægyptum :.... sic Pharao rex Ægyti.* » — [3] *Isai.*, XXXVII, 7 : « *Ecce ego dabo ei spiritum, et audiet nuntium, et revertetur ad terram suam.* » — [4] *Ibid.*, ℣ 22 et 29 : « *Hoc est verbum quod locutus est Dominus super eum : .... Cùm fureres adversùm me, superbia tua ascendit in aures meas : ponam ergò circulum in naribus tuis et frenum in labiis tuis, et reducam te in viam per quam venisti.* » — [5] *Ibid.*, ℣ 34 : « *In viâ quâ venit per eam revertemur.* »

quatre-vingt-cinq mille hommes dans le camp des Assyriens ; et de grand matin, quand on fut levé, on trouva le camp plein de ces corps morts ; et Sennachérib partit et s'en retourna dans son royaume [1].» Il est vrai que le texte sacré ne dit point ici que cela soit arrivé dans la nuit même qui suivit la prédiction d'Isaïe ; mais aussi il ne marque point qu'il y aît eut un long intervalle entre la prédiction et l'accomplissement.

Suite de la même question. Explication d'une parole d'Isaïe touchant le signe que le Seigneur promet à Ezéchias en lui annonçant la défaite de Sennachérib.

Sur quoi donc se fondent ceux qui prétendent soutenir ce long intervalle ? Sur deux prophéties d'Isaïe, l'une du chapitre xxe du livre de ce prophète, l'autre qui fait partie de cette prophétie même qu'Isaïe prononça à l'occasion de la lettre impie de Sennachérib. Au chapitre xxe d'Isaïe il est dit[2] que, en l'année où Tharthan, envoyé par Sargon roi des Assyriens, vint à Azot, ville des Philistins, l'assiégea et la prit, le Seigneur parla à Isaïe pour lui annoncer ce qui devoit arrriver dans peu à l'Egypte et à l'Ethiopie. Le nom de *Tharthan* est celui de l'un des deux officiers que Sennachérib envoya à Jérusalem avec Rabsacès [3], ce qui donne lieu de croire que *Sargon*, dont il est parlé dans cet endroit, est Sennachérib même, et qu'ainsi cette prophétie est du temps où Sennachérib étoit en Judée. Il est donc dit qu'alors le Seigneur ordonna à Isaïe de marcher sans habit et sans souliers, et déclara que c'étoit un signe de ce qui devoit arriver à l'Egypte et à l'Ethiopie trois ans après, (ou durant trois ans,) lorsque le roi des Assyriens emmeneroit d'Egypte et d'Ethiopie une multitude de captifs qui n'auroient ni habits ni souliers. Or comme on voit que Sennachérib partit de Lebna pour marcher contre Tharaca, roi d'Ethiopie, on en conclut que ce fut alors qu'il pénétra dans l'Ethiopie et dans l'Egypte et qu'il y fit cette multitude de captifs, et qu'ainsi sa défaite, annoncée lorsqu'il marchoit contre Tharaca, roi d'Ethiopie, n'arriva que deux ou trois ans après, lorsqu'il revint de l'Egypte et de l'Ethiopie. De là on prétend tirer l'interprétation d'une parole qu'Isaïe adressa à Ezéchias en lui annonçant la défaite de Sennachérib, et c'est la seconde prophétie sur laquelle on prétend se fonder pour mettre un intervalle assez long entre la prédiction d'Isaïe et son accomplissement.

Il est remarqué dans le livre d'Isaïe et dans le ive livre des Rois qu'Isaïe, après avoir adressé ces mots à Sennachérib

[1] *Isai.*, xxxvii, 36-37. — [2] *Ibid.*, xx, 1 *et seqq.* — [3] 4 *Reg.*, xviii, 17.

de la part du Seigneur, « Tu m'as attaqué par ton insolence, » et le bruit de ton orgueil est monté jusqu'à mes oreilles : » je te mettrai donc un cercle au nez, et un mors à la bou» che, et je te ferai retourner par le même chemin que tu es » venu, » ajouta : « Mais pour vous, ô Ezéchias ! voici le » signe qui vous sera donné : mangez cette année ce que vous » pourrez trouver ; la seconde année mangez ce qui naîtra » de soi-même ; mais pour la troisième année, semez et re» cueillez, plantez des vignes et mangez-en le fruit [1]. » Quelques-uns croient que ces trois années dont parle ici Isaïe sont celles dont le même prophète parle au chapitre xx, verset 3, et qu'ainsi le sens de cette parole est celui-ci : « Mais pour vous, ô Ezéchias ! dit le Seigneur, voici le signe que vous aurez de la vérité de mes paroles, et de la certitude de la promesse que je vous fais d'obliger Sennachérib à s'en retourner par le même chemin qu'il est venu : Sennachérib s'est mis en marche contre Tharaca, roi d'Ethiopie : ainsi la Judée va être libre, et vous pourrez manger ce que vous trouverez dans la campagne ; le temps des semailles est passé, et dans l'année suivante vous serez encore obligé de manger ce que la terre produira d'elle-même, mais vous pourrez le manger en liberté, parce que Sennachérib sera encore occupé dans l'Egypte ; enfin dans la troisième année Sennachérib reviendra, mais il sera obligé de se retirer promptement et de retourner dans son royaume, et alors vous semerez et vous moissonnerez dans une pleine liberté. »

Mais il y a d'abord sur cela une difficulté : si Sennachérib ne dut revenir que dans la troisième année, les Juifs ont donc pu semer dès la seconde ; cependant Isaïe ne leur promet la liberté de semer que dans la troisième, *in tertio anno seminate*. Quelques-uns semblent avoir voulu éviter cet inconvénient en donnant à cette parole d'Isaïe un autre sens, et l'expliquant ainsi : Vous mangerez dans cette première année ce que vous trouverez, ce qui aura échappé aux ravages de l'ennemi ; dans la seconde année vous mangerez ce qui naîtra de soi-même, parce que ce sera une année sabbatique, où la terre, selon la loi, doit se reposer ; mais après cela vous n'aurez qu'à semer et à planter hardiment pour la troisième année, comme si vous étiez en pleine

[1] 4 *Reg.*, XIX, 28-29 : « *Tibi autem, Ezechia, hoc erit signum : comede hoc anno quæ repereris ; in secundo autem anno quæ spontè nascuntur ; porrò in tertio anno seminate et metite, plantate vineas et comedite fructum eorum.* » *Isai.*, XXXVII, 29-30.

paix, parce que Sennachérib sera à peine de retour en Judée que sa fuite précipitée vous laissera toute liberté de faire la moisson et la vendange. » Sur quoi l'on peut encore observer que cette interprétation est vicieuse; car le prophète ne dit pas, Vous semerez *pour* la troisième année, mais, Vous semerez *dans* la troisième année, *In tertio anno seminate.* D'ailleurs en quelle année placera-t-on la defaite de Sennachérib? Sera-ce en l'année 710 avant l'ère chrétienne vulgaire, comme on le pense communément? mais l'année précédente, qui étoit l'année 711, n'étoit point une année sabbatique. La sabbatique la plus proche de la défaite de Sennachérib est celle de l'année 709, c'est-à-dire de l'année qui suivit celle de la défaite de Sennachérib.

De plus on prétend que Sennachérib n'entra dans l'Egypte qu'après avoir défait Tharaca, roi d'Ethiopie. Mais on a vu qu'avant même que Tharaca marchât contre Sennachérib, Rabsacès, au nom de Sennachérib, parloit déjà de l'Egypte et de son roi comme d'un roseau brisé sur lequel Ezéchias avoit en vain voulu s'appuyer: *An speras in baculo arundineo atque confracto Ægypto?* Il paroît donc que l'expédition de Sennachérib sur l'Egypte est antérieure à l'entreprise de Tharaca contre Sennachérib, qu'ainsi les trois années qui regardent l'expédition de Sennachérib sur l'Egypte sont antérieures à l'entreprise de Tharaca, qu'elles sont différentes de celles dont Isaïe parle en annonçant la défaite de Sennachérib lorsqu'il marchoit contre Tharaca, et qu'enfin il n'y a aucun intervalle à mettre entre la prédiction d'Isaïe et son accomplissement.

C'est aussi ce qui se prouve par ce que dit Isaïe de ces trois années dont il parle en annonçant le signe que Dieu vouloit donner à Ezéchias; car de l'expression même d'Isaïe il résulte que la seconde de ces trois années devoit être une année dans laquelle on ne pourroit pas semer, circonstance qui caractérise évidemment une année sabbatique. En effet puisque dans cette année on devoit avoir la liberté de manger tout ce que la terre produiroit d'elle-même, le pays devoit donc être délivré de Sennachérib; et s'il étoit délivré de Sennachérib pourquoi n'y semoit-on pas, sinon parce que c'étoit une année dans laquelle, selon la loi, il n'étoit pas permis de semer? Ainsi l'année qui suivit la prédiction d'Isaïe étoit une année sabbatique; et nous venons d'observer que la sabbatique la plus proche de la défaite de Sennachérib est celle-là même qui suivit l'année de la défaite

de Sennachérib. La défaite de Sennachérib arriva donc dans l'année même de la prédiction d'Isaïe, ou plutôt la nuit même qui suivit le jour de la prédiction, *in nocte illâ*.

Et alors voici de quelle manière on explique la promesse que le Seigneur fait à Ezéchias par la bouche d'Isaïe : « Mais pour vous, ô Ezéchias, voici le signe qui vous sera donné de l'affection que j'ai pour vous et pour mon peuple : (*Tibi autem, Ezechia, hoc erit signum.*) Vous allez être délivrés de Sennachérib ; et vous aurez la liberté de manger dans le reste de cette année ce que vous trouverez et ce qui aura échappé au ravage de l'ennemi. (*Comede hoc anno quæ repereris.*) Dans l'année suivante vous pourrez encore vous nourrir librement de tous les fruits de la terre ; mais vous n'aurez que ce que la terre produira d'elle-même, parce que ce sera une année sabbatique, et que, cette sabbatique commençant au temps des semailles, vous ne pourrez rien semer dans cette année : vous n'aurez donc dans cette année que ce qui naîtra de soi-même. (*In secundo autem anno quæ sponte nascuntur.*) Mais dans la troisième année vous commencerez à jouir de tous les avantages de votre délivrance ; alors vous semerez et vous moissonnerez, vous planterez des vignes et vous en mangerez le fruit. (*Porrò in tertio anno seminate et metite, plantate vineas et comedite fructum earum.*) Alors tout ce qui restera de la maison de Juda jettera des racines en bas et poussera son fruit en haut ; ceux qui auront échappé à l'épée des Assyriens peupleront les villes et les campagnes, et en peu de temps ce peuple affligé et opprimé deviendra comme un grand arbre qui jette de profondes racines en terre et dont les branches sont chargées de fruits. (*Et quodcumque reliquum fuerit de domo Juda, mittet radicem deorsum, et faciet fructum sursum.*) Il sortira de Jérusalem quelques restes ; et il y en aura de la montagne de Sion qui échapperont, et qui seront comme la semence d'un peuple nouveau : c'est ce que fera le zèle du Seigneur, qui est le Dieu des armées ; c'est ce que fera l'amour qu'il a pour son peuple. (*Zelus Domini exercituum faciet hoc.*) Voici donc ce que le Seigneur dit touchant le roi des Assyriens : Il n'entrera point dans cette ville, il ne tirera point de flèches contre ses murailles, mais il retournera par le même chemin qu'il est venu. Je protégerai cette ville, et je la sauverai à cause de moi et à cause de David mon serviteur. (*Protegamque urbem hanc et salvabo eam*

propter me et propter David servum meum.) Ainsi parla le Seigneur par la bouche d'Isaïe lorsque Ezéchias lui eut adressé sa prière, et lui eut présenté la lettre impie que Sennachérib lui avoit envoyée en partant de devant Lebna pour marcher contre Tharaca, roi d'Ethiopie. Et dans cette nuit-là même, *in nocte illâ*, dans la nuit qui suivit la prédiction d'Isaïe, l'ange du Seigneur vint dans le camp des Assyriens, et y tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes; et Sennachérib, s'étant levé au point du jour, vit tous ces corps morts, et s'en retourna aussitôt dans son royaume. »

CHRONOLOGIE SABBATIQUE,

servant à déterminer l'époque de la défaite de Sennachérib, et autres événemens de l'histoire sainte.

Av. l'ère chr. vulg.	
1444	Josué achève le partage des terres; de là commencent à se compter les années sabbatiques et jubilaires.
1437	Ire sabbatique.
1395	VIIe sabbatique. — Ire jubilaire.
1003	LXIIIe sabbatique. — IXe jubilaire. — (Elle est célèbre par la dédicace du temple de Salomon, qui fut exprès remise à cette année. 3 *Reg.*, VIII, 1.)
968	LXVIIIe sabbatique. — (Elle fut la première depuis le schisme des dix tribus, lequel doit être arrivé vers l'année 975, qui étoit elle-même sabbatique. Nous examinerons ce point dans la *dissertation sur les* 390 *ans dont il est parlé au chapitre* IV *d'Ezéchiel*, tom. XV.)
709	CV^e sabbatique. — XVe jubilaire. — (Elle est célèbre par la défaite de Sennachérib, qui doit être de l'année précédente, comme nous venons de le montrer. 4 *Reg.*, XIX, 35; *Isai.*, XXXVII, 36.)
590	CXXII^e sabbatique. — (Elle tombe en la première des trois années du dernier siége de Jérusalem par Nabuchodonosor. *Jerem.*, XXXIV, 14, *sq.*)
163	CLXXXIII^e sabbatique. — (Elle tombe en l'année du siége de Jérusalem par Antiochus-Eupator. 1 *Mach.*, VI, 49. 53.)
135	CLXXXVII^e sabbatique. — (Elle tombe en l'année de la mort du pontife Simon Machabée. *Jos.*, *Ant. l.* XIII, *c.* 14. On peut se rappeler ce qui a été dit sur cela dans la *Dissertation sur la seconde partie du* IIIe *âge*, tom. IV.)
37	CCI^e sabbatique. — (Elle tombe en l'année de la prise de Jérusalem par Hérode. *Jos.*, *Ant. l.* XIV, *c.* 28.)

DISSERTATION

SUR

LA RÉTROGRADATION

DE L'OMBRE DU SOLEIL

SUR L'HORLOGE D'ACHAZ *.

Objet de cette Dissertation.

Le prodige arrivé sous Ezéchias, et qui fait le sujet de cette dissertation, n'est pas un simple fait miraculeux dont il suffise d'établir la vérité contre les objections de l'impie et de l'incrédule, c'est une merveille composée en quelque sorte de divers miracles, sur lesquels il faut, s'il est possible, satisfaire la louable curiosité du fidèle, instruire sa foi et sa religion, et contenter les esprits philosophes, en expliquant la manière dont la chose est arrivée. Nous examinerons donc ici le sens du texte, les divers sentimens de ceux qui ont voulu l'expliquer, en quoi consiste précisément le prodige, s'il fut universel ou s'il se termina à la Terre-Sainte, si le soleil retourna véritablement en arrière ou si son ombre seule parut rétrograder sur le cadran, si la rétrogration se fit subitement ou avec lenteur; enfin nous examinerons l'origine des horloges.

Textes où se trouve marqué le prodige qui fait le sujet de cette dissertation. — Divers sentimens des interprètes sur le sens de ces textes.

Le roi Ezéchias étant tombé dangereusement malade, Isaïe vint lui annoncer de la part de Dieu qu'il guériroit, et que dans trois jours il seroit en état de monter au temple. « Et quel signe me donnez-vous pour assurance de votre » parole? dit Ezéchias. — Voulez-vous, répondit Isaïe, que » l'ombre du soleil s'avance de dix lignes, ou qu'elle recule » d'autant? Le roi dit : Il est aisé que l'ombre s'avance de » dix lignes; mais faites qu'elle remonte d'autant. Aussitôt, » le prophète s'étant mis en prière, *on vit l'ombre, qui avoit*

* Le fond de cette dissertation est de D. Calmet. Elle a été retouchée en plusieurs endroits.

» *déjà passé dix lignes, retourner en arrière d'un pareil* » *nombre de lignes sur l'horloge d'Achaz.* » Voilà ce qui est marqué dans le quatrième livre des Rois [1]. Les Paralipomènes [2] ne font qu'indiquer le prodige, sans entrer dans un récit circonstancié. Isaïe [3] le raconte aussi ; mais le quatrième livre des Rois ne parle que de l'ombre qui remonta, au lieu que le prophète exprime très-clairement que le soleil retourna en arrière : *Et reversus est sol decem lineis per gradus quos descenderat.* La version vulgate de la prophétie d'Isaïe et du quatrième livre des Rois marque l'*horloge d'Achaz* ; mais le texte hébreu et la version des Septante ne parlent que des *degrés d'Achaz* [4]. Saint Jérome avoue qu'il a suivi Symmaque [5] en traduisant par *horloge* et par *lignes* ce que le texte appelle des *degrés* ou des *montées.* Le paraphraste Jonathan le rend par *une pierre d'heures*, une pierre qui marque les heures [6].

Les interprètes sont assez partagés sur la manière dont étoit composée cette horloge d'Achaz. Saint Jérome [7] semble croire que c'étoit une montée disposée avec art sur laquelle l'ombre du soleil marquoit les heures à mesure qu'il s'avançoit : *Sive ita exstructi erant gradus arte mechanicâ ut per singulos umbra descendens horarum spatia terminaret.* Saint Cyrille d'Alexandrie [8] l'a conçu de même, comme un escalier qu'Achaz père d'Ezéchias avoit fait dresser avec tant d'art et de proportion que par l'ombre des marches il désignoit les heures et le cours du soleil. C'est ainsi que l'entendent la plupart des nouveaux interprètes [9]. Il y en a même qui croient que le roi Ezéchias pouvoit voir ces degrés de sa chambre et de son lit, et qu'il fut témoin du retour de l'ombre du soleil en arrière.

D'autres veulent que c'ait été un véritable cadran, ou une montre solaire telle que ces premières montres qui furent en usage dans la Grèce et dans l'Italie, et que les anciens nous décrivent comme une colonne dressée au milieu d'un espace libre, sur lequel on marquoit différentes lignes. L'ombre de la colonne tombant successivement sur ces li-

[1] 4 *Reg.*, XX, 8 *et sq.* — [2] *Par.*, XXXII, 24. — [3] *Isai.*, XXXVIII, 7-8. — [4] מעלות ; (Sept. :) ἀναβαθμοί, *gradus.* — [5] *Hieron. in Isai.*, XXXVIII. — [6] אבן שעה. — [7] *Idem, ibidem.* — [8] *Cyrill. Alex. in Isai.*, *l.* III : Φασὶ δὲ ὅτι Ἀχὰζ ὁ Ἐζεχίου πατὴρ ὡς ἐκ μηχανῆς τινὸς καὶ τέχνης ἐν τῷ ἰδίῳ οἴκῳ ἀναβαθμούς τινας γενέσθαι παρεσκεύασεν, οἷον ὡρολογοῦντας, καὶ τὸν τοῦ Ἡλίου δρόμον ἐκμετρεῖν εἰωθότας, τῇ καταδρομῇ τῆς ἐπ' αὐτοῖς γενομένης σκιᾶς. — [9] *Vatab.*, *Pagn*, *Munst.*, *Malv.*, *Sanct.*

gnes désignoit les heures du jour. Comme la plus ancienne manière de diviser les heures n'en comptoit que douze en chaque jour, ces heures étoient nécessairement inégales à cause de l'inégalité du jour en chaque saison : ainsi les lignes du cadran devoient être en grand nombre, non-seulement pour la subdivision des heures, mais aussi pour marquer leur inégalité et la différence qui se trouvoit entre elles en chaque saison. De là vient qu'on ne peut fixer le nombre des lignes de l'horloge d'Achaz, ni par conséquent la durée de la rétrogradation. Il y en a qui ne mettent que douze lignes, d'autres en mettent vingt-quatre, d'autres [1] vingt-huit, d'autres beaucoup plus.

Grotius la décrit ainsi d'après le rabbin Elie Chomer. C'étoit un hémisphère concave, au milieu duquel etoit un globe, dont l'ombre tomboit sur diverses lignes gravées dans la concavité ; ces lignes étoient, dit-on, au nombre de vingt-huit. C'est l'horloge que les Grecs nomment σκάφη, un navire, ou ἡμισφαίριον, un hémisphère. Vitruve [2] dit qu'elle fut inventée par un Chaldéen nommé Bérose. Nous ferons voir ci-après qu'il y a beaucoup d'apparence que l'horloge d'Achaz avoit été imitée de celles des Chaldéens. Appion semble attribuer à Moïse l'invention d'une horloge à peu près semblable, dont on donnera la description ci-après. Les lignes gravées dans la concavité sphérique de cette montre sont assez proprement appelées des degrés. Mais de quelque manière qu'aient été faits cette horloge, ce cadran ou ces degrés, on convient qu'ils servoient à marquer les heures, et que ce fut dans la rétrogradation de l'ombre sur cette machine qu'Isaïe donna au roi Ezéchias le signe de sa guérison future.

Deux opinions principales sur la manière d'expliquer le prodige.

La difficulté consiste à savoir comment se fit cette rétrogradation. Je remarque parmi les commentateurs catholiques deux principales manières d'expliquer ce prodige : les uns soutiennent que le soleil retourna en arrière ; les autres croient qu'il n'y eut que l'ombre du cadran qui rétrograda, sans que le soleil interrompît sa course. Il faut examiner ces deux opinions.

Les Pères et le plus grand nombre des interprètes [3] suivent le texte de l'Ecriture à la lettre, sans se mettre en

[1] *Grot. in hunc locum; et Præadam., parte* 1, *c.* 4. — [2] *Vitruv., lib.* IX, *cap.* 9. — [3] *Vide sanct., art.* 19 ; *Tir., Jun., Pisc., Bertr.* ; *Natal. Alex., Dissert.* 8, *tom.* 2 *in Vet. Test., etc.* ; *Procop., Lyran., Hugon., Haimon., Adam. in Isai., Serar in Josue.*

peine des difficultés ou réelles ou prétendues qu'on leur oppose. Le fait est certain, dit-on; il est miraculeux : pourquoi vouloir l'expliquer d'une manière physique? Celui qui en est l'auteur, et qui nous l'a révélé, n'est-il pas assez sage pour prévenir les inconvéniens qu'on objecte ou assez puissant pour les surmonter?

L'écrivain que l'on cite sous le nom de saint Denys l'Aréopagite [1] a cru que le jour auquel ce prodige arriva fut beaucoup plus long qu'un jour ordinaire; saint Grégoire de Nazianze[2] l'a cru comme lui : ils étoient donc persuadés que le soleil avoit rétrogradé. Saint Jérome [3] veut que cet astre soit retourné au point de son lever, et que ce retour ait figuré le rétablissement de la santé d'Ezéchias et en quelque sorte son rajeunissement : *Ut quomodo sol reverteretur ad exordium suî, ita Ezechiæ vita ad detextos annos rediret.* Saint Augustin [4] et l'auteur de l'ouvrage intitulé *Des choses merveilleuses de l'Ecriture* [5] sont dans les mêmes principes. Ce dernier croit que le soleil rétrograda de dix heures : *Solis in ortum ab occasu per decem horas cursum recidivo Deus tramite retorquet.* Cet astre étoit prêt à se coucher, dit-il un peu après, lorsque Dieu lui commanda de retourner à son lever : *Sol, in procinctu occasûs sui positus, in diei initium reducitur.* Théodoret [6] soutient que toute la terre, tout l'univers s'aperçut de la rétrogradation du soleil, et que c'est ce qui attira à Jérusalem des ambassadeurs du roi de Babylone pour s'informer de la cause et des circonstances d'une merveille qui les avoit surpris dans leur pays.

Mais, avec tout le respect qui est dû aux opinions de ces grands docteurs de l'Eglise, des auteurs catholiques [7] ont cru pouvoir observer qu'on ne doit point multiplier les miracles sans nécessité. Est-il nécessaire, ont-ils dit, d'expliquer à la rigueur le texte qui nous parle du retour du soleil en arrière, ce qui confond toute l'économie de l'univers, quand, sans donner atteinte à la vérité de l'histoire et à la

[1] *Dionys. Areop., Ep.* 7 *ad Polycarp.* — [2] *Greg. Nazianz. Orat.* 19 *in laud. patris; et Elias Cretens.* — [3] *Hieron. in Isai., c.* 38, *col.* 294. — [4] *Aug., lib.* XXI *de Civit., c.* 8 : « *Retroversum maximum sidus, regnante Ezechiâ.* » — [5] *Auth. de Mirabil. sacr. Script., l.* II, *c.* 28. — [6] *Theodoret., qu.* 52 *in* 4 *Reg.* : Τὸ μέντοι κατὰ τὸν Ἥλιον θαῦμα εἰς πᾶσαν τὴν οἰκουμένην διέδραμε· πᾶσι γὰρ ἐγένετο γνωριμῶς ἀναστρέψας ὁ Ἥλιος. *Vide eumdem in Psal.* XXIX, ℣ 13. — [7] *Burgens., Mont., Vat., Tir., Sa; Sanct. ad* 4 *Reg.,* XX, II, *art.* II..... 16, 17, *Grot.; Bochart. Chanaan. l.* I, *c.* 14; *Voss., De Orig. et Progr. Idolol. l.* II, *c.* 9; *et alios.*

certitude du miracle, on peut concilier la philosophie avec l'Ecriture ?

Ces auteurs ont pensé que l'ombre seule avoit rétrogradé sans que le soleil eût rien changé dans son mouvement et dans sa course ordinaire. 1° Ils remarquent que le texte de l'Ecriture dit expressément en plus d'un endroit que *l'ombre du soleil rétrograda*. Si le soleil étoit véritablement retourné en arrière, l'Ecriture se seroit-elle servie d'une telle expression? Il est vrai qu'ailleurs elle dit que le soleil rétrograda, mais alors le soleil est mis pour l'ombre qu'il produisit dans le cadran : l'effet se prend souvent pour la cause, et le signe pour la chose signifiée : on dit, par exemple [1], que « le soleil frappa sur la tête de Jonas et lui causa une violente chaleur, » pour dire que les rayons du soleil lui donnèrent sur la tête. 2° Ils remarquent que, le prophète n'ayant promis ce prodige qu'au roi Ezéchias pour être remarqué seulement sur son cadran, Dieu n'étoit point obligé à produire un miracle qui dérangeât tout l'univers et qui étonnât toute la terre ; sa sagesse ne devoit point faire à plus grands frais ce qu'elle pouvoit faire avec moins de difficulté. Cet agent tout-puissant ne déploie pas toujours toute la force de son bras ; il ne s'écarte que le moins possible des lois qu'il a établies dans la nature, il ne fait point de miracles sans une grande nécessité. 3° Les ambassadeurs du roi de Babylone viennent à Jérusalem demander des nouvelles du miracle arrivé « sur la terre, » (*ut interrogarent de portento quod occiderat super terram* [2] ;) c'est-à-dire dans la Judée, suivant l'acception ordinaire de ce mot, *sur la terre*. Et si la chose étoit arrivée à Babylone, qu'étoit-il besoin de venir jusqu'à Jérusalem pour s'en informer ? 4° Si cet événement eût été connu dans tout le monde, seroit-il croyable qu'aucun écrivain étranger n'en eût parlé ? 5° Si le soleil, après avoir parcouru dix lignes, étoit ensuite retourné en arrière et avoit de nouveau fait sa couse ordinaire, ce jour auroit été plus long que celui qu'on vit sous Josué, puisque celui de Josué ne fut que le double d'un autre, c'est-à-dire de vingt-quatre heures, et que celui-ci seroit de trente-deux ; cependant l'Ecriture dit que l'on ne vit jamais ni avant ni après un aussi long jour que celui de Josué [3]. 6° En-

[1] *Jonas*, IV, 8 : « *Percussit sol super caput Jonæ, et æstuabat.* » — [2] 2 *Paralipom.*, XXXII, 31. — [3] *Jos.*, X, 14 : « *Non fuit antea nec postea tam longa dies.* »

fin on fait valoir les inconvéniens dont on a déjà parlé, le dérangement des corps célestes, leur mouvement irrégulier et violent, etc.

Quant à la manière dont l'ombre a rétrogradé dans le cadran d'Achaz, Dieu a pu placer un nuage épais vis-à-vis du soleil qui fît réfléchir la lumière de cet astre d'un côté opposé à lui-même, et par la réflexion de ses rayons fît tomber l'ombre du cadran contre le soleil, et à l'opposite du lieu où elle marquoit auparavant. La formation subite et momentanée d'un corps qui produit cette réflexion est au-dessus des forces ordinaires de la nature, et par conséquent un prodige.

Quelle a été la longueur du jour où arriva ce prodige. La rétrogradation se fit-elle subitement ou avec lenteur ?

Il est bon d'examiner à présent quelle a été la longueur du jour auquel Ezéchias reçut la promesse de sa guérison. Cette question ne regarde pas ceux qui ne reconnoissent qu'une simple rétrogradation de l'ombre du cadran, puisqu'ils tranchent tout d'un coup la difficulté en disant que le soleil continua alors sa carrière sans aucune interruption. Mais ceux qui admettent un retour du soleil en arrière ont eu sur cela divers sentimens. Les uns ont cru que ce jour-là avoit été de trente-deux heures. L'auteur connu sous le nom de saint Denys l'Aréopagite [1] semble être le premier ou au moins le principal auteur de cette opinion, qui a été assez suivie depuis son temps : il dit que ce jour fut de vingt heures entières plus long que les jours ordinaires : il suppose que le jour ordinaire n'a que douze heures, suivant l'ancienne manière de compter ; il prétend de plus que le soleil avoit déjà paru dix heures sur l'horizon, qu'il en mit dix autres pour retourner au point de son lever, et encore dix pour revenir au lieu d'où il étoit retourné en arrière ; en tout trente heures ; et deux qui lui restoient pour parvenir à son coucher, ce qui fait trente-deux heures [2].

D'autres prétendent que les lignes ou les degrés dont parle Isaïe ne pouvoient marquer une heure entière, mais seulement une moitié ou un quart d'heure ; voici leur raison : Le prophète propose à Ezéchias le choix de deux miracles, l'un de faire avancer l'ombre de dix lignes, et l'autre de la faire reculer d'autant. Si Ezéchias eût accepté

[1] *Dionys. Ep. 7 ad Polycarp.* Ὁ Ἥλιος ἐν ἰδίῳ δρόμῳ τὴν πεντάτροπον αὐτοῦ κίνησιν ἐν ὥραις δέκα συνελὼν, ἀναλυτικῶς αὖθις ὅλην αὐτὴν ἐν ταῖς ἑτέραις δέκα, καινήν τινα τρίβων ὁδὸν ἀναποδίζῃ. — [2] *Ita et S. Maxim., Scholiast. Dionys. et Georg. Pachymer.*

la première condition, le soleil, qui avoit déjà parcouru dix lignes, en auroit parcouru encore dix autres, et le jour auroit ainsi duré vingt heures, supposé que les dix lignes marquassent autant d'heures. Or comme dans la Palestine le jour ne dure jamais vingt heures, il faut dire que les cadrans ne marquoient jamais ce nombre d'heures. Les montres solaires ne marquent au plus que seize heures, et même en ce temps-là elles n'en devoient marquer que douze si les Hébreux suivoient la manière de compter des autres peuples, comme on le suppose. Il faut donc dire que les lignes dont parle Isaïe marquoient non-seulement les heures, mais aussi les demies et même les quarts et les demi-quarts, ce qui étoit nécessaire dans la supposition qu'on suivît en Judée la méthode des douze heures inégales [1].

D'autres croient que ce jour ne fut plus long que les autres que de cinq ou au plus de dix heures [2]. Ils supposent que chaque degré marquoit une heure ou une demi-heure; que le jour n'avoit que douze heures; que le soleil rétrograda tout d'un coup, et en un moment, de cinq ou dix heures, selon la valeur des lignes; qu'il recommença cet espace qu'il venoit de parcourir, et qu'il fut autant d'heures à revenir à son point cette seconde fois que la première.

Cette rétrogradation si prompte et si subite n'accommode point nos philosophes. Ce transport d'un corps de la grandeur du soleil dans un si prodigieux espace, et en si peu de temps, est un effet qui paroît inconcevable, et non-seulement au-dessus des règles ordinaires de la nature, mais encore contre ces mêmes règles. Pourquoi ajouter ce miracle nouveau et incertain à celui que l'Ecriture nous apprend? Le transport d'un corps d'un lieu dans un autre ne peut se faire que par un mouvement local et successif. Les corps ne peuvent se pénétrer; et pour changer de place il faut de nécessité qu'ils se meuvent et qu'ils dérangent d'autres corps, qui reprennent le lieu qu'ils ont quitté. De plus le mouvement local du corps ne peut aller qu'à un certain point de vitesse, à cause de la rencontre des autres corps qui l'arrêtent et auxquels il communique son mouvement. Or le chemin qu'on veut faire faire au soleil en un moment demande une rapidité si prodigieuse, et cet astre doit communiquer son mouvement à tant d'autres masses de ma-

[1] *Sanct., Tirin., et apud eum Bed. et Eucher.* — [2] *Andræas Masi. in Josues cap.* x; *Cajet., Malv., Bertram., alii plerique.*

tière, qu'il ne peut se faire sans déranger toute l'économie de l'univers et sans renverser toutes les lois du mouvement des corps.

D'autre part, si vous n'admettez qu'une rétrogradation successive, lente et de plusieurs heures, comment Ezéchias put-il voir l'effet de la prédiction d'Isaïe? Ce prince avoit le choix de demander que le soleil s'avançât de dix lignes ou qu'il retournât d'autant; s'il eût accepté le premier parti, et que le soleil eût parcouru successivement les dix lignes par son mouvement diurne et ordinaire, où auroit été le miracle? Il avoit prétendu sans doute que l'ombre monteroit tout d'un coup et dans un moment; il entendoit de même la rétrogadation : elle a donc dû se faire dans un moment; il ne choisit ce dernier parti que parce qu'il le crut plus difficile, persuadé que c'étoit entrer plus parfaitement dans les vues de Dieu que de lui donner occasion de signaler son pouvoir d'une manière plus éclatante. *Facile est umbram crescere decem lineis*, disoit-il; *nec hoc volo ut fiat, sed ut revertatur retrorsum decem gradibus* [1].

La difficulté est grande de part et d'autre. Il paroît contre les lois ordinaires de la nature qu'un corps soit transporté d'un lieu dans un autre sans passer dans le milieu qui est entre le commencement et le terme de son transport, ou qu'il parcoure cet espace en un instant, surtout si le corps est très-vaste et l'espace très-long, comme il l'est dans le cas dont il s'agit. Il paroît encore qu'Ezéchias entendoit que le changement qu'on lui proposoit dans l'horloge d'Achaz se feroit dans un instant, et que la chose arriva comme il l'espéroit. Ceux qui ne font consister tout le changement que dans l'ombre du cadran, sans faire retourner le soleil en arrière, se tirent tout d'un coup de ces embarras : pour les autres je ne vois pas quelle solution ils peuvent apporter à cette difficulté; elle est égale soit qu'ils fassent rétrograder le soleil lentement et dans l'espace de plusieurs heures, ou tout d'un coup et dans un moment; mais après tout ni l'un ni l'autre n'est nécessaire pour sauver la vérité du miracle : il nous suffit que l'ombre soit retournée en arrière sur l'horloge d'Achaz, d'une manière miraculeuse, après la prédiction et en vertu des prières d'Isaïe; l'Ecriture ne nous oblige pas d'en dire davantage [2].

Ussérius [3] croit que non-seulement le soleil rétrograda,

[1] 4 *Reg.*, xx, 10. — [2] *Réponses critiques*, tom. II, pag. 205-208. — [3] *Usser. ad ann. mundi* 3291.

mais aussi tous les autres astres et toute la machine céleste avec lui; mais il soutient que cette rétrogradation ne dérangea point les observations des astronomes, parce que l'accroissement de ce jour se reprit sur la nuit, la Providence l'ayant ainsi miraculeusement disposé, de manière qu'encore aujourd'hui les éclipses de lune marquées dans Ptolémée, et qui précèdent le règne d'Ezéchias, se rencontrent précisément au même point, suivant le calcul de nos astronomes, qu'elles avoient été marquées long-temps auparavant par les Chaldéens : ainsi la nuit et le jour pris ensemble ne furent pas plus longs qu'à l'ordinaire, quoique le soleil eût paru plus long-temps sur l'horizon. Mais cette opinion ne peut se soutenir, puisque lorsque Isaïe parla à Ezéchias la nuit étoit passée, et par conséquent la diminution n'a pu tomber sur elle; s'il l'entend de la nuit qui suivit le prodige, il nous donne un nouveau miracle dont l'Ecriture ne dit pas un mot, et qui ne paroît nullement nécessaire puisqu'il y a d'autres moyens d'expliquer les apparences de ce prodige.

Les rabbins, toujours féconds en expédiens, trouvent une autre solution à cette difficulté qu'on tire du dérangement des observations astronomiques : ils veulent qu'à la mort d'Achaz, père d'Ezéchias, le jour ait été raccourci de dix heures pour empêcher qu'on ne rendît à ce roi impie les derniers devoirs; mais sous Ezéchias, le jour ayant été augmenté d'un pareil nombre d'heures, l'égalité et l'uniformité nécessaires pour les calculs astronomiques se trouvèrent heureusement rétablies.

Les anciens n'ont-ils rien dit de ce grand événement ?

Pour ne rien omettre de ce qu'on propose contre l'opinion qui veut la rétrogradation réelle du soleil, il faut examiner si les anciens n'ont point parlé de ce grand événement; car enfin il seroit assez extraordinaire que la postérité n'eût pas conservé la mémoire d'un prodige si inouï, si public, si universel, et que ces Babyloniens qui étoient venus à Jérusalem pour en savoir exactement la cause et les circonstances ne l'eussent pas inséré dans leurs observations astronomiques aussi bien que les éclipses. On avoit ces observations sous Alexandre [1], on les a vues encore depuis [2]; elles remontoient plus haut que le temps d'Ezéchias, elles commençoient au moins à l'ère de Nabonassar, vers

[1] *Aristotel. apud Simplic. lib.* III *de Cœlo.* — [2] *Vide Diodor. lib.* II *Bibl.; et Cicer. lib.* II *de Divinatione.*

l'an 747 avant l'ère chrétienne vulgaire. Est-il croyable que les Grecs et les Romains, si curieux de toute l'histoire ancienne, n'aient pas remarqué ce fait si notable dans l'histoire des Chaldéens, ou que, l'y ayant trouvé, ils nous en aient dérobé la connoissance?

On peut répondre à cela plusieurs choses : 1° La plupart des anciens monumens sont perdus, et en particulier ceux des Chaldéens, des Phéniciens et des Egyptiens, desquels nous pourrions probablement attendre plus de lumière sur le fait en question. 2° Les anciens n'ont pas tout remarqué, et une infinité d'actions mémorables sont restées dans l'oubli et dans les ténèbres. 3° La Providence semble avoir prévu ce silence des anciens en faisant écrire ce prodige dans trois endroits des livres saints, savoir dans les Rois, dans Isaïe et dans les Paralipomènes ; de plus l'auteur de l'Ecclésiastique, qui vivoit long-temps après la captivité, l'a marqué [1] très-clairement. 4° Hérodote [2], le plus ancien historien qu'ait eu la Grèce, semble en avoir eu quelque connoissance lorsqu'il dit avoir appris des Egyptiens que dans l'espace de onze mille trois cent quarante ans le soleil s'est levé quatre fois d'une manière extraordinaire ; il s'est levé deux fois où il devoit naturellement se coucher, et s'est couché deux fois où il devoit se lever. Mais, si l'on y prend garde, cet auteur multiplie les objets ; il auroit pu dire simplement que le soleil est retourné deux fois en arrière du couchant a l'orient, et ces deux prodiges ne pourroient-ils pas désigner ceux qui arrivèrent sous Josué et sous Ezéchias? Solin parle de la même chose, mais d'une manière plus outrée et moins croyable qu'Hérodote : il dit que la tradition des anciens Egyptiens étoit qu'autrefois l'orient étoit où est aujourd'hui l'occident : *Ferunt a primis gentis suæ avis traditum, ubi nunc occasus est, quondam ibi ortum solis fuisse.* 5° Enfin l'auteur cité ci-devant sous le nom de saint Denys l'Aréopagite [3] soutient que la mémoire du prodige dont nous parlons s'est conservée parmi les Perses

[1] *Eccli.*, XLVI, II. 26. — [2] *Herodot.*, *lib.* II, *c.* 142 : Ἐν τοίνυν τούτῳ τῷ χρόνῳ τετράκις ἔλεγον ἐξ ἠθέων τὸν Ἥλιον ἀνατεῖλαι. ἔνθα τε νῦν καταδύεται ἐντεῦθεν δὶς ἐπαντεῖλαι, καὶ ἔνθεν νῦν ἀνατέλλει ἐνταῦθα δὶς καταδῦναι. Voyez le tome 2, pag. 119 et 483 de la traduction de Larcher, 2ᵉ édit. ; et Goguet, *Origine des Lois*, etc., tom. 3, pag. 297, etc. — [3] *Dionys. Ep.* 7 *ad Polycarp.* : Τοῦτο ταῖς Περσῶν ἱερατικαῖς ἐμφέρεται φήμαις, καὶ εἰσέτι Μάγοι τὰ μνημόσυνα τοῦ Τριπλασίου Μίτρου σημαίνουσι.

dans le culte de *Mitra* ou du Soleil, surnommé *le Triple*, parce que sous Ezéchias le jour fut près de trois fois plus long que l'ordinaire, ayant été de trente-deux heures. Suivant cet écrivain les Perses, pour célébrer ce miracle, donnèrent le surnom de Triple à leur dieu, et l'adorèrent sous ce glorieux titre [1]. Mais nos plus habiles critiques [2] ne conviennent ni de cette dénomination donnée au *Triple Mitra*, ni de la cause qu'on prétend la lui avoir fait donner. Et quand ce dieu auroit eu le nom de Triple parmi les Perses, combien d'autres raisons peuvent le lui avoir fait porter? Ses trois qualités, la chaleur, la lumière, la distinction des temps, ou, si l'on veut, sa sagesse, sa puissance, sa bonté, etc.

Origine des horloges, et de la coutume de compter par heures.

Avant de quitter cette matière il faut examiner en peu de mots l'origine des horloges et de la coutume de compter par heures, et essayer de justifier l'auteur de la Vulgate, qui a traduit ici *l'horloge d'Achaz*, et qui a mis des *lignes* au lieu de degrés; car il y a d'habiles écrivains [3] qui ont prétendu que ni les montres, ni les horloges, ni les heures du jour n'ont été connues des Hébreux avant la captivité, ce qui tend à renverser tout ce qu'on a dit jusqu'ici des heures désignées dans l'horloge ou le cadran d'Achaz.

On avoue que les Hébreux n'ont eu qu'assez tard des mots propres pour désigner une horloge, et que celui qui marque une heure ne se trouve pas dans les livres qui nous restent écrits en hébreu avant la captivité de Babylone. Mais cela n'empêche point qu'ils n'aient connu les horloges, et n'en aient marqué les heures par ces lignes ou ces degrés qu'on lit dans l'histoire du prodige arrivé sous Ezéchias. Tobie, qui écrivoit à Ninive du temps de Manassé, roi de Juda, et dont saint Jérome avoit l'ouvrage écrit en chaldéen, parle distinctement des heures : *Prostrati per horas tres* [4]. Le sentiment unanime des anciens et des nouveaux interprètes est que les lignes de la montre d'Achaz marquoient les heures; et ce sentiment n'a rien que de très-bien fondé dans l'histoire.

Nous ne parlons point de ce que dit Appion, que Moïse étoit d'Héliopolis en Egypte, et que, étant fort instruit des coutumes de cette ville, il ordonna qu'on prieroit à l'air

[1] *Ita Pachymer. et Maxim. et Corderius, Interpret. Dionys.* — [2] *Vide Voss. l.* 11 *de Idolol., c.* 9. — [3] *Usser. ad ann. mundi* 3291; et Jacquelot, *Dissert.* 1 *sur l'Existence de Dieu*, *c.* 16, *p.* 190-191. — [4] *Tob.*, XII, 22.

dans tous les enclos qui se trouvoient dans la ville, se tournant toujours à l'orient, parce que telle étoit la situation de la ville; et qu'au lieu d'obélisques il dressa des colonnes, sous lesquelles étoit gravé un navire ou hémisphère, et au-dessus de la colonne la figure d'un homme qui tournoit toujours avec le soleil [1]. Il veut dire apparemment que l'ombre de la figure placée au-dessus du pilier tournoit avec le soleil, et que, tombant sur l'hémisphère sphérique et concave qui étoit au-dessous, elle y marquoit les diverses heures du jour; car à quoi auroit servi sur cette colonne une figure qui auroit tourné vers le soleil? Mais il n'est pas nécessaire de réfuter cet ennemi des Juifs; tout le monde convient que Moïse n'établit rien de pareil. Les Juifs qui se trouvoient à l'orient du sanctuaire se tournoient du côté du couchant pour prier; et du temps du législateur, et même long-temps après, ils n'ont eu ni heures réglées ni horloges, comme on peut le prouver par les livres et par les lois du législateur.

Les Egyptiens, toujours attentifs à relever la gloire de leur nation et à soutenir la réputation d'antiquité et de science qu'ils s'étoient acquise, ont prétendu que depuis très-long-temps l'usage des horloges étoit connu dans leur pays. Il y avoit, dit-on, à Achanta sur le Nil, un grand vase que l'on remplissoit d'eau tous les jours, et qui par l'écoulement réglé et uniforme de cette eau marquoit les diverses heures du jour [2]. C'est sur ce modèle qu'on fit chez les Grecs et chez les Romains les clepsydres ou horloges à eau, qui devinrent si communes. On veut que le mot *hora* vienne du dieu *Horus*, qui est le même que le soleil. Enfin Cicéron [3] nous parle du cynocéphale, qui urine douze fois par jour à distances égales, et qui donna lieu à Trismégiste de partager le jour en douze heures. On fait vivre ce Trismégiste peu après Moïse [4]. Voilà ce qu'on trouve de plus ancien touchant les horloges et les heures; mais ce n'est peut-être pas ce qu'il y a de plus certain.

[1] *Apud Joseph., l.* II *contra Appion.* : Φησὶ γὰρ ἐν τῇ τρίτῃ τῶν Αἰγυπτιακῶν τάδε· « Μώσης, ὡς ἤκουσα παρὰ τῶν πρεσβυτέρων τῶν Αἰγυπτίων, ἦν Ἡλιοπολίτης· « ὃς, πατρίοις ἔθεσι κατηγγυημένος, αἰθρίους προσευχὰς ἀνῆγεν εἰς οἵους εἶχεν ἡ πόλις « περιβόλους· πρὸς ἀφηλιώτην δὲ πάσας ἀπέστρεφεν.... ἀντὶ δὲ ὀβελῶν ἔστησε κίονας « ἐφ' οἷς ἦν ἐκτύπωμα σκάφη, σκιὰ δὲ ἀνδρὸς ἐπ' αὐτὴν διακειμένη, ὡς ὅτι ἐν αἰθέρι « τοῦτον ἀεὶ τὸν δρόμον ἡλίῳ συμπεριπολεῖ. » — [2] *Vide Diodor., l.* I, *et Strabon.* — [3] *Tull. apud Victorin. a Macrob. cit. lib.* I, *c.* 21. — [4] *Marsham, secul.* X, *Can. Ægypt, p.* 241 *edit. Lips.* 1676.

Homère ne parle pas distinctement d'horloge; seulement on lit dans son Odyssée deux vers qui semblent désigner un cadran. « Il y a, dit-il, une île nommée Syrie, au-dessus d'Ortygie, où l'on voit les conversions (ou les révolutions) du soleil[1]. » Cette île est Scyros, une des Cyclades. Un ancien scoliaste dit que dans cette île il y avoit une caverne qui marquoit quand le soleil commençoit à s'approcher ou à s'éloigner de nous. Quelques savans soutiennent que ce poète parle en cet endroit d'un cadran solaire; et Diogène de Laërce, dans la vie du philosophe Phérécyde[2], dit qu'on voyoit encore de son temps à Scyros la montre solaire de ce philosophe. Il y en a qui croient que la montre de Phérécyde est la même que celle dont parle Homère; mais comme Phérécyde ne vivoit qu'environ 300 ans après Homère, il faudroit dire que ce philosophe a seulement perfectionné la montre que l'on faisoit voir à Scyros du temps d'Homère. Celle-ci étoit une montre qui marquoit les solstices, et celle de Phérécyde marquoit les heures. Celui-ci étoit de Scyros même; et Hésychius de Milet, dans le livre qu'il a fait de ceux qui se sont rendus illustres par leur érudition, dit de lui qu'il n'eut point de maitre, et qu'il se rendit habile en étudiant quelques livres secrets des Phéniciens, qu'il avoit recouvrés; ce qui semble insinuer que l'usage des montres solaires vient des Phéniciens. Achaz vivoit quelque temps avant Phérécyde; nous mettons se philosophe vers l'an 624 avant l'ère chrétienne vulgaire, et Achaz commença de régner vers 743.

Hérodote[3] assure que c'est des Babyloniens que les Grecs ont pris les cadrans solaires et l'aiguille; et les Grecs avouent que ce fut Anaximandre qui le premier distingua les heures, et porta aux Grecs des cadrans solaires[4]. Pline[5] se méprend lorsqu'il dit que ce fut Anaximènes. Assérius met la mort d'Anaximandre en l'an 547 avant Jésus-Christ, pendant la captivité de Babylone et sous le règne de Cyrus, c'est-à-dire

[1] *Homer., Odyss.* xv, *v.* 402 :

> Νῆσός τις Συρίη κικλήσκεται, (εἴ που ἀκούεις,)
> Ὀρτυγίης καθύπερθεν, ὅθι τροπαὶ ἠελίοιο.......

— [2] *Diogen. in Pherecyde :* Σώζεται δὲ καὶ ἡλιοτρόπιον ἐν Σύρᾳ τῇ νήσῳ. — [3] *Herodot., lib.* 2, *c.* 109 : Πόλον καὶ γνώμονα, καὶ τὰ δυώδεκα μέρεα τῆς ἡμέρας παρὰ Βαβυλωνίων ἔμαθον Ἕλληνες. — [4] *Laert. l.* II : Εὗρε δὲ καὶ γνώμονα πρῶτος, καὶ ἔστησε ἐπὶ τῶν σκιοθήρων ἐν Λακεδαίμονι. *Vide et Suid., et Euseb. Præpar. l.* x. — [5] *Plin. l.* II.

lorsqu'il commençoit à régner en Perse. Ce philosophe avoit voyagé en Chaldée; et il pouvoit en avoir apporté le cadran et l'aiguille, qui y étoient en usage.

Ce fut, selon toutes les apparences, de la même source qu'Achaz prit l'horloge qui fait le sujet de cette dissertation. L'Ecriture[1] nous apprend qu'il eut des relations fréquentes avec Théglathphalasar, roi d'Assyrie; il appela ce prince à son secours contre les rois de Syrie et de Samarie; il voulut imiter sa religion, et fit construire à Jérusalem un autel pareil à celui qu'il avoit vu à Damas dans un voyage qu'il y fit pour visiter ce prince. L'invention des montres solaires étoit une nouveauté utile et curieuse, et Achaz se servit vraisemblablement de cette occasion pour en faire construire une dans son palais à Jérusalem. On ne sauroit marquer au juste quelle étoit la forme de cette horloge; mais l'expression de l'Ecriture, qui se sert toujours du mot de מעלות, lequel signifie des *montées*, fait juger qu'elle étoit assez différente des montres solaires des Grecs et des Romains, et qu'apparemment c'étoit une montre concave sphérique, de la même forme que celle que les Grecs appelèrent σκάφη.

L'invention des horloges se perfectionna de plus en plus, et on commença d'en faire pour la nuit. Athénée[2] dit que Platon en avoit fait une qui servoit pour la nuit comme pour le jour. C'étoient vraisemblablement des horloges à eau ou à sable. Un poëte grec[3] dépeint un philosophe gueux et avare, qui regardoit de temps en temps avec inquiétude une bouteille d'huile qu'il portoit, comme si c'eût été une horloge. Scipion Nasica[4] dédia une horloge à eau, à couvert, l'an de Rome 595, époque jusqu'à laquelle le peuple romain avoit vécu dans l'incertitude des heures de la nuit et des jours où le soleil ne paroissoit point. Vitruve[5] parle avec assez d'étendue des montres solaires et à eau.

Avant l'usage des montres on mesuroit le temps avec les pieds, chacun le mesuroit sur l'ombre de son corps; et cet usage continua long-temps à la campagne, comme on voit dans Palladius, qui vivoit au second siècle, et qui met à la fin de chacun de ses douze livres *De Re Rusticâ* l'ombre du soleil mesurée au pied, à toutes les heures du jour dans chaque mois. On voit la même chose dans un Traité des Horloges parmi les Œuvres de Bède le Vénérable. La différence des

[1] *4 Reg.*, XVI, 7 *et seq.* — [2] *Athen. lib.* IV. — [3] *Batto apud Casaub. in Athen., lib.* IV, *c.* 17. — [4] *Plin., lib.* VII, *c.* 60. — [5] *Vitruv., l.* IX, *c.* 9.

corps, grands ou petits, n'en faisoit aucune dans les heures, parce que la longueur des pieds est ordinairement proportionnée à la hauteur du corps. On comptoit jusqu'à vingt pieds d'ombre, et on marquoit les rendez-vous et les heures du repas *à tel pied*, comme nous *à telle heure*. Un homme étant invité à manger *à douze pieds*, se leva la nuit, et, prenant le brillant de la lune pour la lumière du soleil, trouva à son ombre que l'heure marquée se passoit, et courut avant le jour dans la maison où il étoit prié[1].

[1] . . . . Ὅς κληθεὶς ποτε
Εἰς ἑστίασιν δωδεκάποδος, ὄρθριος
Πρὸς τὴν σελήνην ἔτρεχε τὴν σκιὰν ἰδών,
Ὡς ὑστερίζων, καὶ παρῆν ἅμ' ἡμέρᾳ. (*Menander.*)

DISSERTATION

SUR

L'ORDRE ET LA SUCCESSION

DES GRANDS-PRÊTRES DES JUIFS *.

Les prêtres tenoient un rang considérable dans la république des Hébreux.

Les prêtres ont toujours tenu un rang si considérable dans la république des Hébreux, et ils ont eu à la fois une si grande part aux affaires religieuses et politiques, qu'on ne peut avoir qu'une connoissance fort imparfaite de l'état, de la religion et du gouvernement de ce peuple, sans savoir à fond ce qui regarde les priviléges, les offices et l'ordre de ses prêtres.

Chez les Hébreux les prêtres n'étoient exclus d'aucun emploi; les charges de judicature, les fonctions militaires, les dignités séculières n'étoient point incompatibles avec le sacerdoce. On voyoit des prêtres dans l'armée, en qualité de commandans, d'écrivains, de soldats; sonner de la trompette étoit même un emploi réservé aux prêtres seuls [1]. Sous David le prêtre Joïada paroît à la tête d'une troupe de guerriers de la tribu de Lévi [2]. Sadoc, autre prêtre, y paroît aussi avec toute la maison de son père [3]. Le prêtre Banaïas, fils de Joïada, commandoit un des corps de vingt-quatre mille hommes, qui servoient par mois auprès de la personne du prince [4], et après la mort de Joab ce fut à lui que Salomon donna le commandement de toutes ses troupes [5]. Les Machabées, qui se sont distingués d'une manière si glorieuse dans les armées, et dont Dieu s'est servi pour rétablir son culte et sa religion dans Israël, étoient de la race d'Aaron [6], de même qu'une grande partie de leurs troupes. L'historien Josèphe, qui s'est rendu si célèbre par ses belles actions et par ses écrits, étoit aussi du nombre des prêtres. Presque tous les tribunaux d'Israël étoient occupés par des prêtres qui rendoient la justice suivant l'ordre établi par Moïse [7].

* Le fond de cette dissertation est de D. Calmet.

[1] *Num.*, x, 8. — [2] I *Par.*, XII, 27. — [3] *Ibid.*, XII, 28. — [4] *Ibid.*, XXVII, 5. — [5] 3 *Reg.*, II, 35. — [6] I *Mach.* II, 57. — [7] Voyez la *Dissertation sur la Police des Hébreux*, à la tête du livre des Nombres, tom. III.

Mais la première, la plus noble et la principale de leurs fonctions étoit le ministère sacré de l'autel, et ensuite l'instruction des peuples et l'étude de la loi.

Le sacerdoce chez les Juifs étoit attaché à la tribu de Lévi, et à la seule famille d'Aaron.

Le sacerdoce chez les Juifs étoit attaché à la tribu de Lévi et à la seule famille d'Aaron. Ce n'étoit ni le choix du peuple ni l'autorité des princes, ni l'ambition ou l'intrigue, ni même le mérite des particuliers qui élevoit à cette dignité, c'étoit la naissance. De là le soin scrupuleux de ceux de cette famille à conserver leurs registres généalogiques, et à rejeter de leur corps ceux qui auroient voulu s'y introduire à la faveur de l'obscurité d'une origine inconnue et éloignée. Josèphe, à ce sujet[1], rapporte qu'ils ont un soin singulier de ne se mésallier jamais et de ne point prendre de femmes dans les autres tribus; que cela s'observe non-seulement dans la Judée, mais aussi partout où il y a des Juifs, à Babylone, en Egypte et ailleurs; qu'ils envoient à Jérusalem rechercher la généalogie de celle qu'ils veulent épouser et le nom de ses aïeux, qu'on s'en informe auprès de tous ceux qui sont capables d'en rendre témoignage; que s'il arrive quelque révolution dans le pays par suite de guerre, comme cela eut lieu sous Antiochus-Epiphane, sous le Grand Pompée, sous Quintilius Varus, et surtout sous Vespasien et Tite, les prêtres qui restent dressent de nouveaux catalogues sur les anciens, et tiennent des registres des femmes qui ont échappé aux malheurs de l'état, parce qu'ils n'épousent jamais de femmes captives, et qu'ils ont en horreur les mariages avec les étrangères; « et de là vient que depuis deux mille ans on trouve parmi nous, conclut cet auteur, une succession suivie et non interrompue de souverains pontifes qui sont dénommés de père en fils[2]. »

Lévi, fils de Jacob, eut trois fils, *Gerson*, *Caath* et *Mérari*[3], qui furent chefs de trois grandes familles, toutes destinées au service du Seigneur, mais non pas dans le même degré d'honneur et de dignité. *Caath*, second fils de Lévi, eut quatre fils, *Amram*, *Isaar*, *Hébron* et *Oziel*. C'est ainsi qu'ils sont nommés dans l'Exode[4]; au livre des Nombres Isaar est nommé dans la Vulgate *Jesaar*[5]. On retrouve ces quatre frères dans le 1er livre des Paralipomènes; et ils y sont nommés d'abord comme dans l'Exode[6], mais ensuite

[1] *Joseph., Contr. App. lib.* I. — [2] *Joseph. loco citato :* Οἱ γὰρ ἀρχιερεῖς οἱ παρ' ἡμῖν ἀπὸ δισχιλίων ἐτῶν ὀνομαστοὶ παῖδες ἐκ πατρὸς εἰσὶν ἐν ταῖς ἀναγραφαῖς. — [3] *Genes.*, XLVI, 11 : *Exod.*, VI, 16 : *Num.*, III, 17 ; XXVI, 57 ; I *Par.*, VI, 1. 16 ; XXIII, 6. — [4] *Exod.*, VI, 18. — [5] *Num.*, III, 19. — [6] I *Par.*, VI, 2. 18 ; XXIII, 12.

on rapporte deux généalogies de la branche de Coré, qui étoit fils d'Isaar, comme on le voit dans l'Exode même[1]; et dans l'un il est bien dit que Coré fut fils d'*Isaar*, qui fut fils de Caath, qui fut fils de Lévi[2], mais dans l'autre on lit que Coré fut fils d'*Aminabad*, qui fut fils de Caath, qui fut fils de Lévi[3]. Il paroît donc qu'*Isaar* étoit aussi nommé *Aminabad*; et il est important de remarquer ici cet ancien usage de donner à une même personne deux noms différens; c'est ce qui nous servira à lever beaucoup de difficultés dans la suite de cette dissertation. Ajoutons qu'*Amram*, fils aîné de Caath, eut trois enfans[4], *Aaron*, *Moïse* et *Marie* leur sœur.

Aaron, qui étoit de la famille de *Caath*, fut choisi de Dieu pour exercer, lui et sa postérité, le sacerdoce dans Israël. Les autres branches de la même famille, ainsi que celles de *Gerson* et de *Mérari*, furent destinées à d'autres emplois moins relevés et moins importans. Les descendans d'Aaron furent les seuls prêtres du Seigneur occupés immédiatement à son service, et s'approchant de son autel pour lui offrir l'encens, les sacrifices et les offrandes. Les autres descendans de Caath et ceux de Gerson et de Mérari furent simplement lévites, subordonnés aux prêtres et servant sous leurs mains et sous leurs ordres. Les fonctions, le nom et le rang des uns et des autres sont exactement distingués dans toute l'Écriture : nous ne parlerons ici que des deux branches sacerdotales sorties de la tige d'Aaron; et nous insisterons principalement sur les grands-prêtres que Dieu a tirés de ces deux branches, et qui font l'objet principal de cette dissertation.

Dignité, fonctions et prérogatives des grands-prêtres chez les Juifs.

Le grand-prêtre étoit chef de tout le clergé, et possédoit la première dignité de la religion juive. Sa charge lui donnoit le privilége d'entrer dans le sanctuaire, honneur réservé à lui seul; mais il n'y entroit qu'un seul jour de l'année, qui étoit celui de l'Expiation solennelle[5]. Il étoit le président de la justice[6] et l'arbitre de toutes les grandes affaires concernant la religion. Sa naissance devoit être pure[7]; et il étoit exclus de la dignité de grand-prêtre en cas de certains défauts du corps, exprimés dans la loi[8]. Le deuil pour les morts lui étoit interdit[9]. Dieu avoit attaché à sa

[1] *Exod.*, VI, 21. — [2] I *Par.*, VI, 37-38. — [3] I *Par.*, VI, 22. — [4] *Exod.*, VI, 20; *Num.*, XXVI, 59; I *Par.*, VI. 3; XXIII, 13. — [5] *Levit.*, XVI, 2 *et seq.* — [6] *Deut.*, XVII. 8 *et seqq.* — [7] *Levit.*, XXI, 13 *et seqq.* — [8] *Levit.*, XXI, 17 *et seqq.* — [9] *Levit.*, XXI, 10 *et seqq.*

personne, par une prérogative particulière, l'oracle de la vérité[1]; et il annonçoit l'avenir lorsqu'il étoit revêtu des ornemens de sa dignité. Ses habits dans le temple étoient d'une magnificence digne de l'élévation de son rang et de la majesté de son ministère, et ses revenus étoient proportionnés à sa haute qualité. Les lévites levoient la dîme sur tous les revenus d'Israël; ils payoient la dîme de cette dîme aux prêtres, et le souverain sacrificateur en avoit toujours la principale partie.

Tous ces avantages et toutes ces prérogatives lui donnoient dans la république un pouvoir qui n'étoit pas beaucoup au-dessous de celui même du souverain. On a vu plus d'une fois la puissance sacrée et la puissance civile réunies dans la même personne. Phinéès et Héli furent en même temps chefs de la nation et souverains pontifes du Seigneur; pendant le règne de Joas Joïada avoit un très-grand pouvoir dans la nation; le grand-prêtre Eliacim étoit à la tête des affaires sous le roi Manassé. Depuis le retour de la captivité, c'est-à-dire depuis Josué fils de Josédech, jusqu'à la persécution d'Antiochus Epiphane, les grands-prêtres eurent beaucoup d'autorité dans l'état; et après la mort de ce prince, le pontificat étant entré dans la famille des Asmonéens fut presque toujours uni au gouvernement et à la souveraine autorité. Ce fut Hérode-le-Grand qui, par un trait de sa politique, ôta la sacrificature à cette famille, et rendit cette dignité élective et arbitraire au choix des princes.

Comment on peut connoître la succession des pontifes juifs. Plan et distribution de la succession des pontifes juifs.

Trois monumens servent à nous faire connoître la succession des grands-prêtres des Juifs : 1° les divines Ecritures, où il est fait mention de la plupart de ces grands-prêtres depuis Aaron jusqu'à Jaddus, qui vivoit au temps d'Alexandre, roi de Macédoine; 2° les ouvrages de Josèphe, qui conduit la succession des souverains pontifes juifs depuis Aaron jusqu'à Phannias, qui fut le dernier; 3° la Chronique des Juifs intitulée *Seder olam zutha*, סדר עולם זוטא, qui sert à éclaircir la succession des pontifes juifs depuis Aaron jusqu'à Jésus fils de Josédech, pontife au temps où Cyrus rendit la liberté aux Juifs captifs en Chaldée.

En comparant ces trois monumens on trouve une suite d'environ quatre-vingt-trois[2] pontifes juifs depuis Aaron,

[1] *Exod.*, XXVIII, 30; I *Reg.*, XXIII, 9; XXX, 7. — [2] D. Calmet ne compte que 78 pontifes depuis Aaron, parce que dans ce nombre il ne comprend pas 1° *Aaron*, 2° *Joachaz* sous Asa et sous Josaphat, 3° *Joïarib* sous Josaphat et sous Joram, 4° *Josaphat* sous Joram et sous Ochozias, 5° *Sédécias* sous

frère de Moïse, jusqu'à Phannias, élu grand-prêtre par les zélateurs durant le dernier siége de Jérusalem par Tite, ce qui renferme l'espace d'environ 1560 ans [1], qui peuvent être divisés en neuf intervalles.

Le 1er intervalle contiendra six pontifes, depuis *Aaron* jusqu'à *Héli*, dans l'espace d'environ 320 ans.

Le 2e intervalle contiendra quatre pontifes, depuis *Héli* jusqu'à *Sadoc*, dans l'espace d'environ 160 ans.

Le 3e intervalle contiendra huit pontifes, dupuis *Sadoc* jusqu'à *Zacharie fils de Joïada*, dans l'espace d'environ 220 ans [2].

Le 4e intervalle contiendra sept pontifes, depuis *Zacharie fils de Joïada* jusqu'à *Helcias*, pontife sous Josias, dans l'espace d'environ 200 ans.

Le 5e intervalle contiendra quatre pontifes, depuis *Helcias* jusqu'à *Jésus fils de Josédech*, dans l'espace d'environ 100 ans.

Le 6e intervalle contiendra six pontifes, depuis *Jésus fils de Josédech* jusqu'à *Jaddus*, dans l'espace d'environ 220 ans.

Le 7e intervalle contiendra onze pontifes, depuis *Jaddus* jusqu'à *Judas Machabée*, dans l'espace d'environ 160 ans.

Le 8e intervalle contiendra dix pontifes, depuis *Judas Machabée* jusqu'au jeune *Aristobule*, ce qui comprend toute la suite des pontifes asmonéens, dans l'espace d'environ 130 ans.

Enfin le 9e intervalle contiendra vingt-sept pontifes, depuis le jeune *Aristobule* jusqu'à *Phannias*, dans l'espace d'environ 100 ans.

Succession des grands-prêtres depuis Aaron jusqu'à Héli. 1. Aaron.

Moïse exerça la souveraine sacrificature dans le désert en consacrant *Aaron* et ses fils [3]; mais le sacerdoce de Moïse finit dès l'installation définitive d'Aaron et de ses enfans, et ne put point passer à ses descendans. Aaron, choisi de Dieu et consacré par les mains de Moïse au pied du mont Sinaï,

Amasias, 6° *Aristobule*, frère d'Hircan, 7° *Antigone*, fils d'Aristobule, 8° *Joseph*, fils d'Ellem. Ainsi sur 83 il en compte 8 de moins; reste 75, auxquels il ajoute 1° *Achias*, qu'il distingue d'Achimélech; 2° *Sadoc* II, qu'il distingue d'Eliacim sous Manassé; 3° *Onias* IV, qui bâtit en Egypte le temple d'Onion.

[1] D. Calmet ne compte que 1521 ans, parce qu'il ne compte pas le pontificat d'Aaron. — [2] Dans le second et le troisième intervalle il y a environ 50 ans comptés deux fois, parce qu'*Abiathar*, qui termine le second, et *Sadoc*, qui commence le troisième, exercèrent la sacrificature en même temps. — [3] *Levit.*, VIII, 2 *et seqq.*

exerça les fonctions du sacerdoce pendant les quarante années du voyage des Israélites dans le désert. Il mourut sur le mont Hor au premier jour du cinquième mois de la quarantième année depuis la sortie d'Israël hors de l'Egypte, étant âgé de cent vingt-trois ans [1]. Il avoit eu quatre fils : *Nadab*, *Abiu*, *Eléazar* et *Ithamar* [2]. Depuis qu'il eut été choisi et consacré pour exercer le sacerdoce au milieu de son peuple, lui et sa famille avec lui, et sa postérité après lui, ses quatre fils partagèrent avec lui les fonctions de son ministère. Mais *Nadab* et *Abiu* ayant offert devant le Seigneur un feu étranger, furent frappés de mort [3], et ne laissèrent après eux aucune postérité, de sorte qu'il n'y eut dans la suite que deux branches sacerdotales, la branche d'*Eléazar* et la branche d'*Ithamar* [4].

A la mort d'Aaron, *Eléazar*, qui étoit l'aîné des deux fils qui lui restoient, lui succéda, selon l'ordre que Dieu même en avoit donné à Moïse [5]; et le sacerdoce demeura dans la famille d'Eléazar jusqu'au temps d'Héli, qui étoit de la famille d'Ithamar [6]. Eléazar mourut vers le même temps que Josué [7]. 2. Eléazar.

Il avoit engendré *Phinéès*, qui, ayant signalé son zèle pour le Seigneur, reçut la promesse d'un sacerdoce éternel [8], Dieu lui ayant promis à lui et à sa race la souveraine sacrificature [9]. On trouve Phinéès exerçant la souveraine sacrificature au temps de la guerre des onze tribus contre Benjamin [10], c'est-à-dire dans l'intervalle qui s'écoula entre le gouvernement de Josué et celui des juges. 3. Phinéès.

On ne peut pas marquer exactement le nombre des années du pontificat des premiers grands-prêtres. Ce n'est qu'au hasard que quelques-uns donnent vingt-trois ou vingt-cinq ans de pontificat à Phinéès. La Chronique des Juifs ne reconnoît qu'Eléazar et Phinéès entre Aaron et Héli; et pour remplir ce long espace les rabbins sont obligés de donner plusieurs siècles de vie à Phinéès ; il y en a même qui soutiennent qu'il étoit moins un homme qu'un ange incarné, qu'il a paru et disparu plusieurs fois dans le monde, et qu'il doit même encore reparoître ; quelques-uns se sont aussi imaginé que le grand-prêtre Phinéès et le grand-prêtre Héli n'étoient que la même personne; mais, sans nous arrêter

[1] *Num.*, XXXIII, 38-39. — [2] *Exod.*, VI, 23; *Num.*, III, 2; XXVI, 60; I *Par.*, VI, 3; XXIV, I. — [3] *Levit.*, X, 1-2. — [4] *Num.*, III, 4; I *Par.*, XXIV, 2. — [5] *Num.*, XX, 25 *et seqq.* — [6] *Ita Joseph.*, *Antiq. l.* V, *c.* 12, *et post eum Interpr. passim.* — [7] *Jos.*, XXIV, *ult.* — [8] I *Mach.*, II, 54. — [9] *Num.*, XXV, 13. — [10] *Judic.*, XX, 28.

davantage à toutes ces rêveries rabbiniques, voyons ce que nous apprendrons de Josèphe et des écrivains sacrés.

4. Abisué. 5. Bocci. 6. Ozi.

Phinéès engendra *Abisué*, Abisué engendra *Bocci*, Bocci engendra *Ozi*. Ces trois descendans de Phinéès se trouvent nommés dans les Paralipomènes [1] et dans Esdras [2]. Josèphe en parle, et les reconnoît pour grands-prêtres [3]. Abisué se trouve nommé *Abiézer* dans le texte de cet historien. Selon le témoignage du même auteur, ce fut après Ozi que la souveraine sacrificature passa dans la famille d'Ithamar en la personne d'Héli, qui la posséda, lui et ses descendans après lui, jusqu'à Abiathar, qui en partagea les fonctions avec Sadoc, en la personne de qui elle rentra dans la tige de Phinéès fils d'Eléazar.

Ce même auteur nous donne ailleurs [4] la suite des descendans de Phinéès, qui demeurèrent privés de la souveraine sacrificature, tandis qu'elle fut possédée par Héli et par ses descendans. Il nomme d'abord *Boccias*, fils du pontife *Joseph*; ce pontife *Joseph* est apparemment le même qu'*Ozi*; et *Boccias* sera celui que l'Écriture appelle *Zaraïas* ou *Zarahias* [5].

Boccias ou *Zaraïas* engendra, selon Josèphe, *Joatham*, père de Maraïoth. Il n'est point parlé de ce Joatham dans les généalogies qui se trouvent dans les Paralipomènes et dans Esdras; on y trouve seulement *Maraïoth* [6], que nous nommerons *Maraïoth* Ier pour le distinguer d'un autre Maraïoth qui se trouvera dans la suite.

Maraïoth Ier engendra *Amarias* [7], que nous nommerons aussi *Amarias* Ier. Il ne faut pas confondre cet *Amarias* nommé dans les Paralipomènes avec *Azarias* nommé dans la généalogie d'Esdras [8]. Il est vrai que cet *Azarias* est nommé comme fils de *Maraïoth*, mais c'est qu'il y a en cet endroit dans la généalogie d'Esdras une interruption de quelques générations; car, comme on le verra dans la suite, cet *Azarias* nommé dans la généalogie d'Esdras n'est qu'un descendant de Maraïoth Ier, c'est celui qui paroîtra dans la suite sous le nom d'*Azarias* II.

Amarias Ier, fils de Maraïoth Ier, paroît être celui qui est nommé *Arophaï* fils de Maraïoth dans Josèphe, et qui fut père d'*Achitob* et aïeul de *Sadoc* [9], en qui la sacrificature rentra dans la famille d'Eléazar.

[1] I *Par.*, VI, 4-5. 50-51. — [2] I *Esdr.*, VII, 4-5. — [3] *Joseph.*, *Antiq. l.* V, *c.* 12. — [4] *Jos.*, *Antiq. l.* VIII, *c.* I. — [5] I *Par.*, VI, 6. 51; I *Esdr.*, VII, 4. — [6] I *Par.*, VI, 7. 52; I *Esdr.*, VII, 3. — [7] I *Par.*, VI, 7. 52. — [8] I *Esdr.*, VII, 3. — [9] I *Par.*, VI, 7. 52.

Il faut ici remarquer qu'Esdras, célèbre chez les Juifs au temps d'Artaxerxès Longue-main, étoit de la famille d'Eléazar, et descendoit de Saraïas, pontife sous le règne de Sédécias; en sorte que ce que nous disons ici touchant la succession des pontifes juifs peut également servir non-seulement pour l'éclaircissement des deux généalogies sacerdotales qui se trouvent au chapitre VI du 1er livre des Paralipomènes [1], mais encore pour l'éclaircissement de la généalogie d'Esdras rapportée au chapitre VII du livre qui porte son nom [2]. Mais reprenons la succession des pontifes juifs depuis Héli.

Succession des grands-prêtres depuis Héli jusqu'à Sadoc, pontife sous le règne de Saül et sous celui de Salomon.

7. Héli.

Héli fut prêtre et juge d'Israël pendant quarante ans [3], selon le texte hébreu du 1er livre des Rois et selon la version latine vulgate; la version grecque, selon l'édition romaine, ne lui donne que vingt ans. Mais comme nous ne trouvons que six pontifes pour remplir un intervalle de plus de trois siècles depuis Aaron jusqu'à Héli, il y a lieu de croire qu'Héli peut bien avoir eu quarante ans de pontificat, et que cette leçon est préférable à celle qui ne lui en donne que vingt [4]. Sur la fin de sa vie *Ophni* et *Phinéès*, ses fils, se chargèrent des principales fonctions du sacerdoce; mais Dieu, irrité de leurs indignes profanations, permit que l'arche fût prise [5], qu'eux-mêmes fussent tués, et qu'Héli leur père, étant tombé de son siége en apprenant ces tristes nouvelles, mourût de sa chute. On n'est pas d'accord sur la personne de son successeur.

8. Achitob.

Plusieurs anciens [6] ont voulu que Samuël eût été grand-prêtre, et eût succédé en cette dignité à Héli; mais ce saint prophète, juge d'Israël, n'étoit pas même de la race d'Aaron; il n'étoit que simple lévite [7], de la race de Coré, petit-fils de Caath [8]. D'autres [9] croient qu'*Achitob*, fils de Phinéès et petit-fils d'Héli [10], succéda à Héli son aïeul.

9. Achias, ou Achimélech, ou Abiathar.

Achitob engendra *Achias* [11], que d'autres croient être le successeur immédiat d'Héli. Achias est connu pour grand-prêtre au commencement du règne de Saül [12]; mais rien n'empêche que son père Achitob n'ait exercé la souveraine sacrificature avant lui. Achias paroît être le même qu'*Achi-*

[1] I *Par.*, VI, 4-15. 50-53. — [2] *Esdr.*, VII, 1-5. — [3] I *Reg.*, IV, 18. — [4] Voyez ce que nous avons dit sur cela dans la préface sur le livre des Juges. — [5] I *Reg.*, IV, 10 *et seqq.* — [6] *August.*, *Ambros.*, *Chrysost.*, *Gregor. Magn.*, *Sulpit. Sever.*, *Bern.*, *et alii.* — [7] On doute même encore, et non sans raison, qu'il fût de la tribu de Lévi. — [8] I *Reg.*, I, 1; I *Par.*, VI, 27-28. — [9] *Niceph.*, *Georg. Monachus*, *et alii.* — [10] I *Reg.*, XIV, 3. — [11] *Ibid.*; *et Joseph.*, *Antiq.* l. VI, c. 7. — [12] I *Reg.*, XIV, 3.

mélech auprès de qui David se réfugia, et qui fut mis à mort par l'ordre de Saül; car cet Achimélech étoit aussi fils d'Achitob et grand-prêtre [1].

10. Abiathar, ou Achimélech, ou Ahimélech.

Achimélech avoit engendré *Abiathar*, qui se sauva des mains de Saül et vint se réfugier auprès de David [2]. Il est quelquefois nommé *Achimélech* ou *Ahimélech*, et l'on donne aussi quelquefois le nom d'*Abiathar* à son père, soit qu'ils aient eu l'un et l'autre les mêmes noms, ou que ces deux noms aient été confondus par les copistes. Dans l'Evangile de saint Marc [3] le pontife auprès de qui David se réfugia est nommé *Abiathar,* et selon l'auteur du 1er livre des Rois [4] ce pontife est *Achimélech.* Au IIe livre des Rois et au 1er livre des Paralipomènes il est dit [5] que *Sadoc fils d'Achitob*, et de la branche d'Eléazar, et *Achimélech fils d'Abiathar*, de la branche d'Ithamar, étoient souverains pontifes sous le règne de David; mais il est constant que cet Achimélech fils d'Abiathar n'est autre que celui qui est appelé ailleurs [6] *Abiathar fils d'Achimélech.* Et en effet au premier livre des Paralipomènes on trouve que les deux pontifes, sous le règne de David, étoient *Sadoc* et *Abiathar* [7]. Ce pontife Abiathar fils d'Achimélech se trouve nommé *Ahimélech* au premier livre des Paralipomènes [8] dans la Vulgate; l'auteur de celle-ci lisoit peut-être ainsi dans l'hébreu, mais aujourd'hui on lit dans l'hébreu *Ahhimélehh*, אחימלך; et cet Achimélech n'est autre qu'Abiathar.

11. Sadoc.

Saül ayant fait mourir avec Achimélech, père d'Abiathar, tous les autres prêtres qui se trouvèrent à Nobé [9], où étoit alors le tabernacle, transféra la dignité de grand-prêtre, en la faisant repasser de la famille d'Ithamar dans celle d'Eléazar, et il la donna à *Sadoc*, soit en haine d'Achimélech, qui étoit de la famille d'Ithamar, soit qu'il ne se trouvât plus personne de cette famille dans le pays de son obéissance qui pût exercer la sacrificature.

Saül mourut, et David lui succéda. Ce prince ayant des obligations particulières à Abiathar et à Sadoc, qui étoient tous deux pontifes, mais de familles différentes, fit une chose dont jusqu'alors on n'avoit point d'exemples dans

[1] I *Reg.,* XXI, I *et seqq.;* XXII, 9 *et seq.* D. Calmet dans sa dissertation distingue Achias et Achimélech; il prétend que celui-ci étoit un second fils d'Achitob, et qu'il succéda à Achias : mais dans son commentaire sur I *Reg.,* XIV, 3, et XXI, I, il reconnoît qu'Achias est le même qu'Achimélech. — [2] I *Reg.,* XXII, 20. — [3] *Marc.,* II, 26. — [4] I *Reg.,* XXI, I-2. — [5] 2 *Reg.,* VIII, 17; I *Par.,* XVIII, 16. — [6] I *Reg.,* XXII, 20. — [7] I *Par.,* XV, II. — [8] I *Par.,* XXIV, 3. 6. 31. — [9] I *Reg.,* XXII, 16 *et seqq.*

Israël : comme il avoit réuni dans sa personne les deux partis de Juda et d'Israël en devenant roi de toute la nation des Hébreux, il voulut aussi conserver le sacerdoce dans les deux familles d'Eléazar et d'Ithamar, en laissant cette dignité à *Abiathar* et à Sadoc [1]. Ces deux pontifes exercèrent leurs fonctions dans le même temps, Sadoc sur l'autel de Gabaon [2], et Abiathar à Jérusalem dans le tabernacle dressé par David.

Mais sur la fin du règne de David, Abiathar s'étant attaché à Adonias, et l'ayant sacré roi [3] au préjudice de Salomon, à qui Dieu avoit destiné le trône, fut disgracié, et Sadoc seul reconnu grand-prêtre sous le règne de Salomon [4]. Ainsi furent accomplies deux prophéties, la première, qui avoit prédit à Héli que sa famille seroit dépouillée de l'honneur de la souveraine sacrificature [5]; la seconde, qui avoit promis à Phinéès la perpétuité du sacerdoce dans sa famille, en récompense de son zèle et de sa fidélité [6].

Succession des grands-prêtres depuis Sadoc jusqu'à Zacharie fils de Joïada, pontife sous le règne de Joas.

Sadoc [7], que nous nommerons *Sadoc* 1er pour le distinguer d'un autre du même nom, engendra *Achimaas* [8], dont il est parlé dans le deuxième livre des Rois [9]. Ici finit l'une des deux généalogies qui se trouvent dans les Paralipomènes. Achimaas succéda à Sadoc selon l'historien Josèphe [10], et il exerça la sacrificature sous le règne de Roboam selon la Chronique des Juifs.

12. Achimaas.

Achimaas engendra *Azarias* [11], que nous nommerons *Azarias* 1er. Azarias succéda à Achimaas selon Josèphe [12], et il exerça la sacrificature sous Abia selon la Chronique. Abia ne régna que trois ans, et il eut pour successeur Asa, sous qui Azarias continua d'exercer la sacrificature.

13. Azarias.

Il paroît qu'il y a ici quelque interruption dans la généalogie qui se trouve au chapitre VI du 1er livre des Paralipomènes. Selon cette généalogie Azarias engendra *Johanan*, qui paroît être le même que *Joïada*, célèbre sous le règne d'Ochozias et de Joas [13]. Mais entre Asa, contempo-

[1] 2 *Reg.*, VIII, 17; 1 *Par.*, XVIII, 16. *Joseph.*, *Antiq. lib.* VII, *c.* 6. — [2] 1 *Par.*, XVI, 39. — [3] 3 *Reg.*, I, 7. 19. — [4] 3 *Reg.*, II, 26-27. — [5] 1 *Reg.*, II, 25. — [6] *Num.*, XXV, 12-13. — [7] Nous avons entièrement refondu tout ce que D. Calmet dit de la succession des grands-prêtres depuis Sadoc jusqu'à Jésus fils de Josédech. C'est le point le plus difficile, et nous y avons donné une attention particulière. — [8] 1 *Par.*, VI, 8. 53. — [9] 2 *Reg.*, XV, 27. 36; XVIII, 19. — [10] *Jos.*, *Antiq. l.* X, *c.* 11. — [11] 1 *Par.*, VI, 9. — [12] *Jos.*, *Antiq. l.* X, *c.* 11. — [13] D. Calmet reconnoît que *Johanan* paroît être le même que *Joïada*; mais il le suppose fils immédiat d'Azarias.

rain du pontife Azarias, et Ochozias, contemporain du pontife Joïada ou Johanan, il y a trois générations dans la race royale; Asa engendra Josaphat, Josaphat engendra Joram, et Joram engendra Ochozias : il semble donc qu'il devroit y avoir de même dans la race sacerdotale trois générations entre Azarias et Joïada ou Johanan. Et en effet la Chronique des Juifs place ici trois pontifes entre Azarias et Joïada. De ces trois pontifes on n'en trouve que deux dans Josèphe [1].

14. Joachaz. Selon la Chronique Azarias eut pour successeur *Joachaz*, qui dut exercer sous Asa et sous Josaphat; la Chronique le place sous ce dernier. C'est celui qui ne se trouve point nommé dans Josèphe.

15. Joïarib, ou Joram, ou Amarias. Joachaz eut pour successeur *Joïarib*, qui dut exercer sous Josaphat et sous Joram; la Chronique le place sous Joram. Ce Joïarib de la Chronique paroît être le même que Joram nommé dans Josèphe [2]. Il est peut-être le même qu'*Amarias* dont l'Ecriture parle sous le règne de Josaphat [3].

16. Josaphat, ou Isus. Selon la Chronique Joïarib eut pour successeur *Josaphat*, qui dut exercer sous Joram et sous Ochozias; la Chronique le place sous ce dernier. Ce Josaphat paroît être le même que *Isus* nommé dans Josèphe [4].

17. Joïada, ou Johanan, ou Axioram. Josaphat eut pour successeur *Joïada*, qui exerça sous Ochozias et sous Joas [5]; la Chronique le place sous Joas. Le pontife Joïada paroît être le même que *Johanan* nommé dans les Paralipomènes [6]. On voit de même dans la suite un *Joïada*, fils d'Eliasib [7], qui paroît être le même que *Johanan*, fils du même Eliasib [8]; ces deux noms se prenoient peut-être l'un pour l'autre. Ce pontife Joïada ou Johanan, célèbre sous Ochozias et sous Joas, paroît être celui qui est nommé *Axioram* dans Josèphe [9].

18. Zacharie, ou Azarias, ou Phadéa, ou Phidéas. Car cet Axioram eut pour successeur, selon cet historien, *Phideas*, qui est sensiblement le même que *Phadéa*, successeur de Joïada selon la Chronique, qui le place sous le règne de Joas. Ce Phadéa, successeur de Joïada, paroît être le même que *Zacharie fils de Joïada*, que Joas fit tuer

[1] *Jos., Antiq. l.* x, *c.* 11. — [2] *Jos., Antiq. l.* x, *c.* 11. D. Calmet le pense de même. — [3] 2 *Par.*, xix, 11. D. Calmet croit que cet *Amarias* pourroit être le même qu'*Azarias*. — [4] *Ibid.* D. Calmet croit que *Isus* est le même que *Joachaz;* il suppose qu'il y a transposition dans l'historien. — [5] 4 *Reg.*, xi, 4 *et seqq.*; 2 *Par.*, xxii, 11 *et seqq.* — [6] 1 *Par.*, vi, 9. — [7] *Neh.*, xii, 10. — [8] *Esdr.*, x, 6. — [9] *Jos., Antiq. l.* x, *c.* 11. D. Calmet croit qu'*Axioram* est le même que *Josaphat.*

dans le parvis du temple [1]. Ce Zacharie fils de Joïada est nommé dans la version grecque *Azarias fils de Joïada* [2]; et cet Azarias ou Zacharias, fils et successeur de Joïada ou Johanan, paroît être le même que *Azarias fils de Johanan*, nommé au chapitre VI du 1er livre des Paralipomènes [3], et que nous appellerons *Azarias* II. C'est aussi celui qui est nommé dans la généalogie d'Esdras [4]; car cet Azarias fut père d'Amarias, comme nous le voyons également dans les Paralipomènes et dans Esdras [5], et en même temps il étoit fils de Johanan, comme le remarquent les Paralipomènes [6], et descendant de Maraïoth Ier, comme on le voit dans les mêmes Paralipomènes et dans Esdras [7]. Ici donc se reprend la généalogie qui se trouve interrompue dans le livre d'Esdras.

Cet Azarias fils de Johanan se trouve caractérisé dans les Paralipomènes par un trait qui embarrasse les interprètes [8]; il est dit que « ce fut lui qui fit les fonctions de grand-» prêtre dans le temple que Salomon avoit fait bâtir à » Jérusalem. » Il y en a qui prétendent que ces paroles marquent qu'Azarias a vécu sous Salomon, ce qui est absolument insoutenable. D'autres veulent qu'il ait vécu jusque sous Ozias, roi de Juda, et que ce soit lui qui s'opposa courageusement à ce prince en l'empêchant d'offrir l'encens dans le temple [9]; mais alors il faudroit dire que cet Azarias fils de Johanan est différent d'Azarias ou Zacharias, fils de Joïada; et en supposant que Johanan soit le même que Joïada, pontife sous Joas, il faudroit prolonger beaucoup la vie d'Azarias pour le conduire jusqu'au temps d'Ozias, environ soixante ans après Joas. D'autres croient que sans prolonger ainsi la vie de cet Azarias, et en reconnoissant qu'il est le même que Zacharie fils de Joïada, on pourroit dire [10] que l'Ecriture a voulu faire l'éloge de Zacharie, nommé autrement Azarias, en disant qu'il fit les fonctions de grand-prêtre dans le temple bâti par Salomon. Mais cet avantage lui fut commun avec tous ceux qui avoient vécu avant lui depuis la fondation du temple. Pour nous il nous paroît que ce qui se trouve appliqué ici à Azarias fils de Johanan conviendroit beaucoup mieux à Sadoc, qui

[1] 2 *Par.*, XXIV, 20-21. — [2] *Ibid.* Τὸν Ἀζαρίαν τὸν τοῦ Ιωδας. — [3] 1 *Par.*, VI, 10. D. Calmet le pense de même. — [4] *Esdr.*, VIII, 3. — [5] 1 *Par.*, VI, 11; 1 *Esdr.*, VII, 3. — [6] 1 *Par.*, VI, 10. — [7] 1 *Par.*, VI, 7-10; 2 *Esdr.*, VII, 3. — [8] 1 *Par.*, VI, 10. — [9] 1 *Par.*, XXVI, 17-18. D. Calmet ajoute que cette opinion est la plus suivie, et paroît la plus juste. — [10] C'est le sentiment que D. Calmet propose dans sa dissertation.

vivoit au temps de Salomon, et qui exerça le premier les fonctions du ministère dans le temple bâti par ce prince.

Succession des grands-prêtres depuis Zacharie fils de Joïada jusqu'à Helcias pontife sous le règne de Josias.

Nous avons dit qu'Azarias II fut père d'Amarias; mais si nous comparons les généalogies tirées des Paralipomènes et d'Esdras avec les listes sacerdotales de Josèphe et de la Chronique, nous verrons qu'Amarias ne fut que le petit-fils d'Azarias. En effet cet Azarias ou Zacharias, fils et successeur de Joïada, paroît être le même que Phadéa, successeur de Joïada selon la Chronique. Or, selon la Chronique, ce Phadéa eut pour successeur *Sédécias*, qui exerça sous Amasias selon cette même Chronique, et qui paroît être le même que *Sudéas*, successeur de Phidéas selon Josèphe [1].

19. Sédécias ou Sudéas.

Sédécias eut pour successeur *Joël*, qui exerça sous Ozias selon la Chronique, et qui paroît être le même que *Jule*, successeur de Sudéas selon Josèphe [2]. Ce pontife Jule ou Joël sous le règne d'Ozias paroît être le même que le pontife *Azarias*, qui s'opposa à l'entreprise téméraire de ce prince [3]; et ce pontife Azarias paroît être le même qu'*Amarias* nommé dans les Paralipomènes et dans Esdras [4], et que nous appellerons *Amarias* II.

20. Azarias, ou Amarias, ou Joël, ou Jule.

21. Achitob, ou Jothan, ou Jotham.

Joël ou Azarias, qui exerçoit sous Ozias, eut pour successeur *Jothan*, qui exerça sous Joathan selon la Chronique, et qui paroît être le même que *Jotham*, successeur de Jule selon Josèphe [5]. Ce Jotham ou Jothan, successeur de Joël ou Azarias, paroît être le même qu'*Achitob*, fils d'Amarias, selon les généalogies qui se trouvent dans le livre d'Esdras et au chapitre VI du 1er livre des Paralipomènes [6]. Cet *Achitob*, que nous nommerons *Achitob* II, paroît être celui qui est nommé dans une autre portion de la généologie, qui se trouve au chapitre IX du même livre des Paralipomènes [7] et qui est répétée dans le livre de Néhémias [8]; car dans la suite généalogique tirée d'Esdras et du chapitre VI du 1er livre des Paralipomènes, les descendans d'Achitob II furent *Sadoc*, *Sellum* et *Helcias* [9], qui paroissent être les mêmes que *Sadoc*, *Mosollam* et *Helcias* [10], nommés dans cette portion de généalogie qui se trouve dans Néhémias et au chapitre IX du 1er livre des Paralipomènes.

[1] *Jos., Antiq. l.* X, *c.* 11. D. Calmet croit que *Sudéas* est *Joïada*; il suppose qu'il y a transposition dans le texte de Josèphe, et que le nom de *Sédécias* y manque. — [2] *Ibid.* D. Calmet le reconnoît. — [3] 2 *Par.*, XXVI, 17. — [4] 1 *Par.*, VI, 11; *Esdr.*, VI, 3. D. Calmet le pense de même. — [5] *Jos., Ant. l.* X, *c.* 11. — [6] 1 *Par.*, VI, 11; *Esdr.*, VII, 2. — [7] 1 *Par.*, IX, 11. — [8] *Nehem.*, XI, 11. — [9] 1 *Par.*, VI, 12-13; *Esdr.*, VII, 1-2. — [10] 1 *Par.*, IX, 11; *Neh.*, XI, 11.

22. Maraïoth, ou Meraïoth, ou Urias.

Il est vrai que dans cette portion il y a entre *Achitob* et Sadoc un *Maraïoth* ou *Meraïoth* [1] qui ne se trouve point dans la suite généalogique tirée d'Esdras et du chapitre VI des Paralipomènes. Mais on voit aussi sous le règne d'Achaz un pontife *Urias* [2], qui ne se trouve point dans cette suite généalogique, et qui pourroit bien être ce *Maraïoth*. Ces deux noms en caractères hébreux ont quelque ressemblance [3]. Ce Maraïoth pourroit avoir été omis dans la suite généalogique. Dans cette supposition *Achitob* II aura engendré Maraïoth, que nous nommerons aussi Marïoth II, et ce Maraïoth II sera le même que le pontife *Urias*, nommé non-seulement dans l'Ecriture sainte, mais encore dans Josèphe, qui le met comme successeur de Jotham [4], et dans la Chronique, qui le nomme successeur de Jothan et qui le place sous Achaz.

23. Néria, ou Nérias, ou Helcias.

Urias ou Maraïoth II eut pour successeur, selon Josèphe, *Nérias* [5], nommé *Néria* dans la Chronique, qui le place sous Ezéchias. Ce Nérias pourroit être le même que *Helcias*, père de cet Eliacim qui étoit grand maître de la maison du roi sous le règne de ce prince [6], et qui paroît être l'objet de la prophétie du chapitre XXII d'Isaïe, prise dans le sens immédiat et littéral [7]. Quelques-uns croient que cet Eliacim fils d'Helcias est celui qui étoit pontife sous le règne de Manassé ; et ils en concluent que Helcias son père exerçoit la sacrificature sous Ezéchias [8].

Plusieurs croient aussi que le prêtre *Azarias* dont il est parlé sous le règne d'Ezéchias [9] exerçoit alors la sacrificature. Il est appelé *sacerdos primus de stirpe Sadoc*, selon l'expression de la Vulgate ; plusieurs croient que cela signifie, « le grand-prêtre qui étoit de la race de Sadoc ; » et quelques-uns de ceux qui reconnoissent Helcias pour pontife sous Ezéchias croient [10] qu'il est le même que cet Azarias. Mais cette même expression pourroit aussi signifier, « le prêtre qui étoit le chef de la famille de Sadoc ; » et il paroît que c'est le sens de l'hébreu, que l'on peut traduire, *sacerdos qui præerat domui Sadoc* ; c'est-à-dire qu'il y a lieu de croire que cet Azarias étoit seulement chef d'une des vingt-quatre familles sacerdotales [11] dont la distribution fut

[1] 1 *Par.*, IX, 11; *Nehem.*, XI, 11. — [2] 4 *Reg.*, XVI, 10 *et seqq.* — [3] מריות, *Maraïoth* ; אוריה, *Urias.* — [4] *Jos.*, *Antiq. l.* X, *c.* 11. — [5] *Ibid.* — [6] 4 *Reg.*, XVIII, 18. 26. 37 ; *Isai.*, XXXVI, 3. 11. 22 ; XXXVII, 2. — [7] *Isai.*, XXII, 20 *et seqq.* — [8] C'est le sentiment de D. Calmet. — [9] 2 *Par.*, XXXI, 10. — [10] C'est le sentiment de D. Calmet. — [11] 1 *Par.*, XXIV, 1 *et seqq.*

faite par David. Il est vrai qu'on n'y trouve point la famille de Sadoc ; mais ce nom peut avoir été altéré, comme beaucoup d'autres, en passant par les mains des copistes. L'expression dont il s'agit convient beaucoup mieux pour désigner un chef de famille que pour désigner un grand-prêtre.

Il est vrai que plus loin [1] la Vulgate lui donne le nom de pontife de la maison de Dieu, *Ex imperio.... Azariæ, pontificis domûs Dei.* Mais en cet endroit la version grecque et le texte hébreu le nomment simplement chef de la maison de Dieu, *ducis domûs Dei*, c'est-à-dire intendant du temple, dignité différente de la souveraine sacrificature, comme nous aurons lieu de le remarquer en parlant de Jédaïa ou Idaïa, qui possédoit la même dignité sous le pontificat de Josué fils de Josédech.

24. Hosaïah, ou Odéas, ou Sadoc, ou Eliacim, ou Joacim.

Néria ou Nérias, que nous croyons être le même que Helcias, eut pour successeur, selon la Chronique, *Hosaïah*, qui exerça sous Manassé selon la même Chronique. Cet Hosaïah, successeur de Néria, paroît être le même qu'*Odéas*, successeur de Nérias selon Josèphe [2]. Cet Odéas, successeur de Nérias et prédécesseur de Saldum ou Sellum selon Josèphe, paroît être le même que *Sadoc*, père de Sellum ou Mosollam, selon les textes d'Esdras, de Néhémias et des chapitres VI et IX des Paralipomènes [3]. Ce Sadoc, que nous nommerons *Sadoc* II, sera donc aussi le même que le pontife *Eliacim* ou *Joacim*, célèbre dans l'histoire de Judith [4], communément placée sous le règne de Manassé [5] ; et cet Eliacim, pontife sous Manassé, pourra être le même que cet *Eliacim fils d'Helcias* qui étoit grand-maître de la maison du roi sous Ezéchias, et qui paroît être celui dont il est dit dans Isaïe [6] « qu'il deviendra comme le père des habitans de Jérusalem et de la maison de Juda, qu'il portera sur son épaule la clef de la maison de David, qu'il ouvrira sans qu'on puisse fermer et qu'il fermera sans qu'on puisse ouvrir, qu'il sera assis sur un trône de gloire au milieu de la maison de son père, et que toute la gloire de la maison de son père reposera sur lui. » Ces promesses magnifiques n'ont eu leur entier accomplissement que dans la personne de Jésus-Christ, selon l'application qu'il s'en fait à lui-même dans l'Apocalypse [7] ; mais plusieurs pré-

[1] 2 *Par.*, XXXI, 13. — [2] *Jos., Ant. l.* X, *c.* 11. D. Calmet le reconnoît. — [3] 1 *Par.*, VI, 12. 9. 11. *Esdr.*, VII, 2 ; *Neh.*, XI, 11. 1. — [4] *Judith*, IV, 5; XV, 9. — [5] Voyez la préface qui sera à la tête du livre de Judith et la dissertation qui y sera jointe, t. VIII. — [6] *Isai.*, XXII, 20 *et seq.* — [7] *Apoc.*, III, 7.

tendent avec beaucoup de vraisemblance qu'elles ont eu un premier accomplissement, quoique imparfait, dans la personne du pontife Eliacim, qui paroît avoir eu la régence du royaume au temps de Judith sous le règne de Manassé.

25. Sellum, ou Mosollam, ou Salom, ou Saldum.

Sadoc II, que nous croyons être le même que cet Eliacim, engendra *Sellum* selon les textes d'Esdras et du chapitre VI des Paralipomènes [1]. Ce Sellum paroît être celui qui exerça la sacrificature sous Amon selon la Chronique, et qui est appelé *Saldum* dans Josèphe [2]. Ce Sellum ou Saldum est, selon toute apparence, le même que *Mosollam*, nommé comme fils de Sadoc dans les textes de Néhémias et du chapitre IX des Paralipomènes [3]; et ce Mosollam ou Sellum paroît être le même que *Salom* dont il est parlé dans le livre de Baruch [4].

28 Helcias.

Car Salom engendra *Helcias*, qui est aussi nommé comme fils de Sellum ou Mosollam [5]. Cet Helcias est sans doute celui que Josèphe nomme comme successeur de Saldum ou Sellum [6], et que la Chronique place du temps de Josias, sous lequel ce pontife est célèbre dans l'Ecriture même. Ce fut lui que Josias chargea de faire travailler aux réparations du temple, et qui trouva dans le temple un exemplaire de la loi, qu'il fit présenter à ce même Josias.

Succession des grands-prêtres depuis Helcias jusqu'à Jésus fils de Josédech, pontife au temps de Cyrus.

27. Azarias ou Saraïas ou Joachim.

Helcias engendra *Azarias*, que nous appellerons *Azarias* III, et qui est nommé dans Esdras et au chapitre VI des Paralipomènes [7]. La Chronique le place sous Joachim et sous Sédécias. Il paroît être le même que *Joachim* fils d'Helcias dont il est parlé dans le livre de Baruch, et qui exerçoit la sacrificature en la cinquième année du règne de Sédécias [8]. Il se trouve omis dans Josèphe. Il paroît être aussi le même qu'*Azarias fils d'Helcias* nommé au chapitre IX des Paralipomènes [9]; et cet Azarias fils d'Helcias nommé au chapitre IX des Paralipomènes, paroît être le même que *Saraïas fils d'Helcias* nommé dans Néhémias [10]. Il est vrai que dans le texte du chapitre IX des Paralipomènes on lit, « D'entre les prêtres » (revenus de la captivité,) « il y eut Jédaïca, Joïa- » rib, Joachin, et Azarias fils d'Helcias, etc., prince de la

[1] I *Par.*, VI, 12; *Esdr.*, VII, 2. — [2] *Jos.*, *Antiq. l.* X, *c.* 11. — [3] I *Par.*, IX, 11; *Neh.*, XI, 11. — [4] *Baruch*, I, 7. — [5] I *Par.*, VI, 13; IX, 11; *Esdr.*, VII, 1; *Neh.*, XI, 11; *Baruch*, I, 7. — [6] *Jos.*, *Ant. l.* X, *c.* 11. — [7] I *Par.*, VI, 13; *Esdr.*, VII, 1. — [8] *Baruch*, I, 7. D. Calmet a cru que ce *Joachim* étoit le même que le pontife *Joacim* connu dans l'histoire de Judith, et qu'il croit aussi être le même que *Eliacim fils d'Helcias*, connu sous Ezéchias; mais l'intervalle est de plus de cent ans. — [9] I *Par.*, IX, 11. — [10] *Neh.*, XI, 11.

» maison de Dieu [1], » ce qui donneroit lieu de croire qu'Azarias auroit été contemporain de Jédaïa, de Joïarib et de Jachin, et prince de la maison du Seigneur après la captivité, et par conséquent différent d'Azarias, pontife avant la captivité. Mais dans le texte de Néhémie on lit, « D'entre » les prêtres » (revenus de la captivité,) « il y eut Idaïa fils de » Joïarib, Jachin, Saraïa fils d'Helcias, etc., prince de la » maison de Dieu [2], » où l'on voit que ce n'est plus *Jédaïa* et *Joïarib*, mais *Idaïa* ou Jédaïa, *fils de Joïarib* : et il y auroit lieu de soupçonner qu'au lieu de « Jédaïa, Joïarib, Jachin, et Azarias fils d'Helcias, » etc., il faudroit lire « Jédaïa, fils de Joïarib, fils de Jachin, fils d'Azarias, fils d'Helcias, etc., prince de la maison de Dieu, » c'est-à-dire que ce prince de la maison de Dieu après la captivité seroit Jédaïa, et que ce Jédaïa seroit arrière-petit-fils d'Azarias qui avoit été pontife avant la captivité. En effet Jédaïa devoit être contemporain de Josué fils de Josédech, pontife au retour de la captivité, et, comme nous le verrons bientôt, Josué fils de Josédech étoit aussi arrière-petit-fils du pontife Azarias. Ainsi ce pontife Azarias aura eu deux fils, dont l'un sera *Saraïas*, père de *Josédech* et aïeul de *Josué*, pontife, et l'autre sera *Jachin*, père de *Joïarib* et aïeul de *Jédaïa*, prince de la maison de Dieu,

28. Saraïas ou Saréas.

Azarias, que nous avons appelé *Azarias* III, engendra donc *Saraïas* [3], pontife à la fin du règne de Sédécias, lorsque Jérusalem fut prise et détruite par Nabuchodonosor. Saraïas fut pris par Nabuzardan [4], chef de l'armée de Nabuchodonosor, et il fut conduit devant Nabuchodonosor, qui le fit tuer. Ce pontife est omis dans la Chronique des Juifs ; il est nommé *Saréas* dans Josèphe [5]. Il laissa un fils nommé *Josédech* [6], qui fut père de *Jésus* ou *Josué*, pontife au temps de Cyrus [7], lorsque ce prince rendit la liberté aux Juifs captifs en Chaldée.

29. Josédech.

Esdras est aussi nommé *fils de Saraïas* [8] ; mais la langue hébraïque ne distingue point entre *fils* et *petit-fils* ou *descendant*. Esdras ne vint en Judée qu'au temps d'Artaxerxès Longue-main sous le pontificat d'Éliasib, fils de Joasim, et

[1] 1 *Par.*, IX, 10-11 : « *De sacerdotibus autem Jedaia, Joiarib, et Jachin, Azarias quoque filius Helciæ*, etc., *pontifex* (Hébr. : *princeps*) *domûs Dei.* » — [2] *Neh.*, XI, 10-11 : « *De sacerdotibus Idaia, filius Joiarib, Jachin, Saraia filius Helciæ*, etc., *princeps domûs Dei.* » — [3] 1 *Par.*, VI, 14 ; *Esdr.*, VII, 1. — [4] 4 *Reg.*, XXV, 18 *et seqq.* — [5] *Jos.*, *Ant. l.* X, *c.* 11. — [6] 1 *Par.*, VI, 14-15. — [7] *Esdr.*, III, 2. — [8] *Esdr.*, VII, 1.

petit-fils de Josué fils de Josédech ; il y a donc lieu de croire qu'il ne pouvoit guère être que contemporain du pontife Joacim, père d'Eliasib et arrière-petit-fils du pontife Saraïas, et qu'ainsi il ne pouvoit guère être lui-même qu'arrière-petit-fils du pontife Saraïas [1].

Succession des grands-prêtres depuis Jésus fils de Josédech jusqu'à Jaddus.

30. Jésus ou Josué.

Josédech, fils du grand-prêtre Saraïas, ne revint point de Babylone [2] ; il y étoit mort apparemment avant la fin des soixante-dix années de la captivité, après lesquelles la liberté fut rendue aux Juifs par Cyrus. Mais *Jésus* ou *Josué* son fils, profitant de la liberté que Cyrus avoit rendue à sa nation, retourna en Judée, et y exerça la souveraine sacrificature pendant plusieurs années. Son nom se trouve en plusieurs endroits dans les livres d'Esdras et de Néhémias [3]. On le voit aussi dans les prophéties d'Aggée et de Zacharie [4].

31. Joacim.
32. Eliasib ou ou Joasib.
33. Joïada ou Johanan.
34. Jonathan ou Jean.
35. Jeddoa ou Jaddus.

Ses successeurs furent *Joacim*, *Elisiasib*, *Joïada*, *Jonathan* et *Jeddoa*, qui sont nommés dans Néhémias [5] ; où l'on voit que *Josué* engendra *Joacim*, père d'*Elisiasib*, de qui naquit *Joïada*, père de *Jonathan*, qui engendra *Jeddoa*, connu sous le nom de *Jaddus*. *Eliasib* est quelquefois nommé *Joasib* et *Casib*. Il eut un fils nommé *Johanan* [6], peut-être le même que *Joïada* qui lui succéda. *Jonathan*, successeur de Joïada, est appelé *Jean* par Josèphe [7], Eusèbe [8] et saint Jérome [9].

Josèphe raconte que le grand-prêtre *Jean* avoit un frère nommé *Jésus*, auquel Vagose, gouverneur de Judée de la part d'Artaxerxès-Mnémon, avoit promis la souveraine sacrificature. Jésus, fier de ces promesses, injuria son frère dans le temple, et l'obligea par ses outrages de le tuer dans ce saint lieu. Jean ou Jonathan eut pour successeur *Jeddoa* ou *Jaddus*, célèbre dans l'histoire des Juifs par l'honneur qu'il eut de recevoir Alexandre-le-Grand à Jérusalem [10]. Nous lisons cette histoire fort circonstanciée dans Josèphe, de qui nous serons obligés de prendre dans la suite presque tout ce que nous dirons des grands-prêtres des Juifs, l'Ecriture ne nous en ayant point donné la suite au-delà de Jeddoa. Les livres de Machabées nous fournissent encore quelques lumières sur les pontifes de ce temps-là ; mais c'est fort

[1] Voyez la préface sur le livre d'Esdras, tom. VIII. — [2] Nous reprenons ici la dissertation de D. Calmet. — [3] *Esdr.*, III, 2 *et alibi; Nehem.*, XII, 10 *et alibi.* — [4] *Agg.*, I, 1 *et seqq.; Zach.*, III, 1 *et seqq.* — [5] *Nehem.*, XII, 10-11. — [6] *Esdr.*, X, 6. — [7] *Jos., Antiq. l.* XI, *c.* 7. — [8] *Euseb., Chronic., et Demonstr. l.* XVIII. — [9] *Hieron. in Dan.* IX. — [10] *Joseph., Antiq. l.* XI, *c.* 8.

peu de chose. Les rabbins soutiennent que ce que Josèphe raconte de Jaddus sur la réception d'Alexandre-le-Grand dans Jérusalem arriva sous le grand-prêtre Simon-le-Juste, auquel ils donnent quelquefois le nom de *Jaddus* ou *Iddo*. Mais nous ne feignons point de préférer l'autorité de Josèphe ; il a sur eux l'avantage de l'antiquité ; il avoit des monumens qu'ils n'ont plus, et il est plus judicieux et meilleur historien que tous les rabbins ensemble.

Succession des grands-prêtres depuis Jaddus jusqu'à Judas Machabée.

36. Onias I.

37. Simon le Juste.

38. Eléazar.

Jaddus avoit un frère nommé *Manassé*, qui, ayant épousé une étrangère, fille de Sanaballat gouverneur de Samarie, fut obligé de se retirer à Samarie auprès de son beau-père[1]. Jaddus étant mort, *Onias* son fils, que nous nommerons *Onias* 1er, lui succéda[2]. Onias eut deux fils, Simon et Eléazar. *Simon* succéda à son père Onias, et il fut surnommé *le Juste*. Il laissa en mourant Onias II, qui n'étoit encore qu'un enfant. Son bas âge ne lui permettant pas d'exercer les fonctions du sacerdoce, on en chargea *Eléazar* son oncle paternel, en attendant que le pupille fût plus âgé[3]. C'est au temps de ce pontife que l'on rapporte ordinairement la version des septante interprètes, sous le règne de Ptolémée-Philadelphe, roi d'Egypte. Hécatée, cité dans Josèphe[4], dit qu'un grand-prêtre des Juifs nommé *Ezéchias* vint en Egypte, âgé de soixante-six ans, pour voir Ptolémée fils de Lagus, (père de Ptolémée-Philadelphe,) qui étoit devenu maître de la Syrie après la victoire qu'il avoit remportée sur Démétrius-Poliorcètes, près de Gaza en Palestine. Nous ne connoissons aucun grand-prêtre des Juifs du nom d'*Ezéchias* depuis Josué fils de Josédech jusqu'à Eléazar fils d'Onias : ainsi il faut que cet Ezéchias ait eu encore un autre nom, sous lequel il soit connu dans l'histoire des Juifs, ou qu'Hécatée lui donne le nom de grand-prêtre parce qu'il étoit un des premiers prêtres de Jérusalem.

39. Manassé.

Quoi qu'il en soit, Eléazar, après avoir possédé la souveraine sacrificature pendant plus de trente ans, mourut, et eut pour successeur non pas Onias II son neveu, à qui cette dignité étoit due, mais *Manassé* son oncle. Il est ainsi nommé par Josèphe[5]; et quelques-uns croient que c'est le

[1] *Jos., Ant. l.* XI, *c.* 7 *et* 8. *Neh.*, XIII, 28. — *Jos., Ant. l.* XI, *cap. ult., ad finem.* — [3] *Jos., Ant. l.* XII, *c.* 2. — [4] *Jos., Cont. App. l.* I : Ἐζεκίας ὁ ἀρχιερεὺς τῶν Ἰουδαίων. — [5] *Jos., Antiq. l.* XII, *c.* 3, *ad finem* : Τὴν ἀρχιερωσύνην ὁ θεῖος αὐτοῦ Μανασσῆς ἔλαβε.

même que Manassé frère de Jaddus et grand-oncle d'Eléazar [1]; mais il faudroit qu'il eût vécu près de cent vingt ans; car Manassé, frère de Jaddus, étoit gendre de Sanaballat dès le temps auquel Alexandre vint à Jérusalem, c'est-à-dire dès l'an 332 avant l'ère chrétienne vulgaire, et le pontife Manassé successeur d'Eléazar ne mourut que vers l'an 233. Il y a donc lieu de croire que ce pontife Manassé n'étoit point Manassé frère de Jaddus et grand-oncle d'Eléazar, mais un second Manassé fils de Jaddus et oncle d'Eléazar.

Onias II succéda enfin à Manassé; c'étoit un homme d'un petit esprit, peu sensible à l'honneur et d'une extrême avarice. Josèphe en parle avec assez de mépris [2]; il relève surtout sa mesquinerie, qui faillit de perdre la Judée. Quelques-uns veulent que ce soit à lui que les Lacédémoniens écrivirent la lettre rapportée dans Josèphe [3]; mais cet historien croit avec bien plus de raison que cette lettre fut adressée à Onias III, qui étoit petit-fils de celui-ci, et dont l'Ecriture fait l'éloge en plus d'un endroit [4]. 40. Onias II.

Simon II succéda à Onias II. Il en est parlé au IIIe livre des Machabées [5], où l'on voit que ce fut lui qui résista au roi d'Egypte Ptolémée-Philopator, qui vouloit entrer dans le sanctuaire. Il paroit que ce pontife est le même que ce Simon fils d'Onias dont il est fait un si grand éloge dans le livre de l'Ecclésiastique [6]. Il eut pour fils et successeur Onias III, dont on vient de parler, et dont le mérite et la sagesse firent l'admiration même de ses ennemis [7]. L'histoire de sa succession est fort embarrassée. Josèphe et l'auteur du IIe livre des Machabées la racontent diversement. 41. Simon II. 42. Onias III.

L'historien juif assure [8] qu'après la mort d'Onias III, *Jason* son frère se mit en possession de la souveraine sacrificature, à l'exclusion d'Onias IV, fils d'Onias III et légitime héritier du sacerdoce. Jason obtint du roi Antiochus-Epiphane la confirmation de cette dignité pour une grande somme d'argent qu'il lui offrit. Mais ensuite Antiochus ayant conçu du mécontentement contre Jason le déposséda, et éta-

[1] D. Calmet le suppose ainsi dans sa dissertation; mais à la fin de cette dissertation il a lui-même placé un arbre généalogique où il distingue un second Manassé, fils de Jaddus et oncle d'Eléazar. — [2] *Jos.*, *Ant. l.* XII, *c.* 4. — [3] *Jos.*, *Ant. l.* XII, *c.* 5. — [4] 2 *Mach.*, III, 1; IV, 37; XV, 12. — [5] 3 *Mach.*, II, 1. — [6] *Eccli.*, I, 1 *et seqq.* D. Calmet, dans son commentaire sur cet endroit, reconnoît que cet éloge se rapporte à Simon II. — [7] 2 *Mach.*, IV, 37. — [8] *Jos.*, *Ant. l.* XII, *c.* 6.

blit grand-prêtre en sa place *Onias* son frère, qui acheta plus cher la souveraine sacrificature, et prit le nom de *Ménélaüs*. Ainsi les trois frères, Onias III, Jason et Ménélaüs, possédèrent l'un après l'autre cette dignité, pendant qu'Onias IV, qui en étoit le légitime héritier, en fut privé, et fut obligé de se retirer en Egypte, où il bâtit le fameux temple d'*Onion*.

43. Jason. L'auteur du IIe livre des Machabées rapporte la chose autrement. Il assure[1] que *Jason*, ennuyé de voir la dignité du sacerdoce si long-temps entre les mains de son frère Onias III, prit la résolution de l'en dépouiller, et entreprit de se la faire donner par Antiochus-Epiphane. Il en offrit une grande somme d'argent et l'obtint. Ensuite ayant envoyé à Antioche *Ménélaüs*, frère de Simon, préfet du

44. Ménélaüs. temple, ce Ménélaüs sut si bien faire sa cour que, ayant présenté une plus grande somme d'argent pour acheter le pontificat, Epiphane le lui conféra et en dépouilla Jason. Selon le témoignage de l'auteur du IIe livre des Machabées, ce Simon, préfet du temple et frère de Ménélaüs, étoit de la tribu de Benjamin[2]. On pourroit concilier le témoignage de cet auteur avec celui de l'historien Josèphe en disant que Menélaüs pouvoit être frère du pontife Jason et beau-frère de Simon, préfet du temple; mais au fond le témoignage de Josèphe est peu considérable en cette matière, parce qu'il ne s'accorde pas tout-à-fait avec lui-même dans l'histoire d'Onias III[3].

Ménélaüs ne se mettant pas beaucoup en peine de payer

45. Lysimaque. la somme qu'il avoit promise, fut appelé à Antioche pour y rendre compte de sa conduite; il laissa à Jérusalem *Lysimaque* son frère, en qualité de vice-gérant en sa place. Lysimaque abusa de son autorité en tirant du trésor du temple divers vases précieux, qu'il envoyoit à Ménélaüs, qui en donna une partie à Andronique et vendit les autres.

Onias III, qui avoit été dépouillé du sacerdoce quelques années auparavant, se trouvant alors à Antioche, s'éleva fortement contre cette conduite sacrilége, et en même temps, pour sa sûreté, il se tenoit dans l'asile de Daphné, près de la ville d'Antioche. Mais Ménélaüs ayant gagné Andronique, Onias fut tiré frauduleusement de l'asile, et massa-

[1] 2 *Mach.*, IV, 7 *et seqq.* — [2] 2 *Mach.*, III, 4, *cum* IV, 23. — [3] C'est la remarque de D. Calmet dans son commentaire sur le IIe livre des Machabées, IV, 23.

cré par l'ordre d'Andronique. Antiochus-Epiphane, qui étoit alors absent d'Antioche, et qui connoissoit le mérite d'Onias, ne put retenir ses larmes lorsqu'à son retour on lui raconta la mort de ce vénérable vieillard ; et il fit punir sévèrement Andronique. Cependant le peuple ayant appris les sacriléges commis par Lysimaque s'éleva contre lui ; Lysimaque voulut user de violence, et fut tué près du trésor du temple. Alors on commença d'accuser Ménélaüs auprès d'Antiochus, et il n'échappa que par la protection de Ptolémée fils de Dorymène.

Ménélaüs jouit du pontificat tout le reste du règne d'Epiphane et pendant les premières années de son successeur Eupator ; mais il n'en fit pas long-temps les fonctions, parce que sous Epiphane le temple fut profané et demeura trois ans sans sacrifices, et qu'ensuite, Judas l'ayant purifié, Ménélaüs n'osa se trouver dans ce saint lieu parmi les prêtres, qui le regardoient comme un intrus et un sacrilége.

46. Alcime.

Antiochus-Eupator, en la seconde année de son règne, ayant conclu la paix avec les Juifs, Lysias le sollicita de faire mourir Ménélaüs, qu'il disoit être la cause de tous les troubles de la Judée. Ménélaüs fut précipité dans une tour pleine de cendres ; et le roi donna la souveraine sacrificature à *Alcime*, (nommé aussi Jacim,) qui étoit de race sacerdotale, mais non d'une famille du premier rang ni dont les ancêtres eussent possédé cette dignité [1].

Alcime ne cessa de solliciter Démétrius, successeur d'Eupator, pour obtenir de lui du secours afin de se mettre en possession de sa dignité. Il fut envoyé en Judée avec Bacchide, puis avec Nicanor, toujours soutenu de beaucoup de troupes ; mais Judas dissipa par sa valeur tous leurs efforts, et les défit dans plus d'une rencontre. Enfin, Judas ayant été tué dans le funeste combat qui lui fut livré par Bacchide, Alcime commença alors d'exercer les fonctions de sa dignité ; mais comme il entreprit d'abattre le mur du parvis intérieur, bâti par les prophètes, Dieu le frappa d'une paralysie dont il mourut après trois ou quatre ans de pontificat [2]. Voilà ce que nous apprenons des livres des Machabées, infiniment plus croyables que ceux de Josèphe.

[1] *Jos., Ant. l.* xx, *c.* 8 : Τὸν παῖδα τῆς διαδοχῆς ἀπελάσαντες καθιστᾶσιν Ἄλκιμον ἀρχιερέα, γένους μὲν τοῦ Ἀαρῶνος, οὐκ ὄντα δὲ τῆς οἰκίας ταύτης. *Vide et* 1 *Mach.*, VII, 14. — [2] Josèphe, liv. xx, chap. 8, lui donne trois ans ; et au liv. XII, chap. 17, il lui en donne quatre.

Succession des grands-prêtres depuis Judas Machabée jusqu'au jeune Aristobule, ce qui comprend toute la suite des pontifes asmonéens.

Quelques anciens[1] et plusieurs nouveaux interprètes ont avancé que Mathathias, père des Machabées, avoit été grand-prêtre ; mais cette opinion est abandonnée par les plus savans[2] ; l'Ecriture et Josèphe ne disent rien qui la favorise. On voit seulement que les prêtres asmonéens étoient de la race de Phinéès. Mathathias disoit à ses fils : « Notre père Phinéès, transporté d'un saint zèle, a reçu la promesse d'un sacerdoce éternel[3]. »

Josèphe dit[4] qu'après la mort d'Alcime le peuple déféra la souveraine sacrificature à Judas Machabée, et qu'il posséda cette dignité pendant trois ans[5] ; mais c'est une erreur visible, puisque Judas étoit mort avant Alcime, comme il paroît par le 1er livre des Machabées[6]. Si Judas posséda cette dignité, comme nous n'en doutons pas[7], ce ne peut être que depuis Ménélaüs. Et en effet l'Ecriture insinue que Judas étoit alors reconnu pour grand-prêtre, puisque Alcime se plaint à Démétrius que Nicanor avoit reçu Judas en
47. Judas Machabée.
cette qualité[8].

Josèphe, dans un autre endroit, prétend[9] qu'après la mort d'Alcime il se passa sept années avant qu'on choisît un
48. Jonathas.
nouveau pontife. L'Ecriture nous apprend seulement[10] qu'en l'an 160 du règne des Séleucides, c'est-à-dire sept ans après la mort d'Alcime, *Jonathas* se revêtit des ornemens sacrés du grand-prêtre en la fête des Tabernacles, ayant été établi alors en cette qualité par Alexandre Balès, roi de Syrie. Il réunit en sa personne la double qualité de grand-prêtre et de prince de sa nation, et gouverna comme tel pendant neuf ans[11]. Il eut pour successeur son frère *Simon*, qui
49. Simon.
50. Jean Hircan.
gouverna huit ans et environ trois mois[12]. *Jean*, nommé

[1] *Euseb. fragment. Georg. Syncell.; Chronique* de R. David Gans, *Rituel des juifs*, Maimonides et les autres rabbins qui traitent de la fête instituée en l'honneur des victoires remportées sur les Grecs par *Mathathias grand-prêtre* (כה"ג) et par ses fils. — [2] *Vide Joseph. Scalig., lib.* v. *de Emend. temp. lib.* x, *c.* 52 ; *Selden. de Success. Pontif.* — [3] 1 *Mach.*, II, 54. — [4] *Jos., Ant., l,* XII, *c.* 17 : Τελευτήσαντος δὲ τούτου (Ἀλκίμου), τὴν ἀρχιεροσύνην ὁ λαὸς τῷ Ἰούδᾳ δίδωσι. — [5] *Ibid., c.* 19 : Τὴν ἀρχιεροσύνην ἔτος τρίτον κατασχὼν, ἀπέθανεν. — [6] 1 *Mach.*, IX, 1. 18. 54. 56. — [7] C'est l'expression même de D. Calmet. — [8] 2 *Mach.*, XIV, 26 : Τὸν δὲ ἐπίβουλον τῆς βασιλείας Ἰούδαν διάδοχον ἀναδέδειχεν ἑαυτοῦ. — [9] *Jos., Antiq. l.* XX, *c.* 8 : Ὁ δὲ Ἄλκιμος ἔτη τρία τὴν ἀρχιεροσύνην κατασχὼν ἐτελεύτησε. Διεδέξατο δὲ οὐδεὶς αὐτὸν· ἀλλὰ διετέλεσεν ἡ πόλις ἐνιαυτοὺς ἑπτὰ χωρὶς ἀρχιερέως οὖσα. Πάλιν δὲ οἱ τῶν Ἀσμωναίου παίδων ἔκγονοι..... Ἰωνάθην ἀρχιερέα καθιστᾶσι, ὃς ἦρξεν ἐνιαυτοὺς ἑπτά. — [10] 1 *Mach.*, X, 21. — [11] *Usser. ad ann. mund.* 3861. — [12] *Idem ad ann. mundi* 3869.

Hircan, son fils, lui succéda; il fut prince et grand-prêtre des Juifs pendant vingt-neuf ans [1].

Jean Hircan laissa cinq fils en mourant; l'aîné, nommé *Aristobule*, succéda à son père dans la souveraine sacrificature et dans la principauté temporelle. Il prit le diadème et le titre de roi, et ne régna qu'un an. Il fit mettre en prison trois de ses frères et sa mère, et partagea toute son autorité avec Antigone [2], le seul de ses frères pour lequel il eût de l'affection; mais il le fit ensuite assassiner, trompé par les calomnies de ses ennemis. Etant mort lui-même peu de temps après, *Alexandre Jannée* son frère lui succéda. Il fit mourir l'un de ses frères, qui avoit voulu lui dresser des embûches, et combla de bien le dernier, nommé Absalom, qui, moins ambitieux, se contenta d'une vie privée [3]. 51. Aristobule.

Alexandre Jannée gouverna vingt-sept ans, et laissa à Salomé ou Alexandra, son épouse, la régence du royaume, et le pouvoir de donner la souveraine sacrificature auquel elle voudroit des deux fils qu'il lui laissoit. Elle en revêtit *Hircan* [4], homme d'un naturel indolent et paresseux. Celui-ci exerça la charge de grand-prêtre pendant neuf ans, sans se mêler du gouvernement, dont Alexandra s'étoit emparée. Après la mort de sa mère Hircan prit le titre de roi, et voulut régner [5]; mais *Aristobule* son frère, homme d'un caractère d'esprit tout différent du sien, le débouta environ trois ans [6] après. Cette division des deux frères causa de grands maux à leur pays. Elle donna occasion aux Romains d'y entrer [7]. Aristobule fut pris par Pompée et conduit à Rome, et Hircan rétabli dans la royauté, mais avec défense de porter le diadème; en même temps il fut confirmé dans 52. Alexandre Jannée. 53. Hircan. 54. Aristobule.

[1] *Usser. ad ann. mundi* 3898. Il montre que Josèphe lui donne tantôt 33 et tantôt 31 ans, et qu'Eusèbe et saint Jérome n'ont lu que 29 ans. (*Euseb., Demonstr. l.* VIII, *c.* 2; *Hieron. ad Dan.* IX.) Il ajoute que le pontife Simon, père d'Hircan, étant mort vers le mois de février l'an 135 avant l'ère chrét. vulg., et Alexandra, femme d'Alexandre Jannée, étant morte vers le mois de novembre de l'an 70, cela donne un intervalle de 65 ans et environ 9 mois; et que si de cet intervalle on retranche 37 ans que Josèphe donne au gouvernement d'Aristobule, d'Alexandre Jannée et d'Alexandra son épouse, il ne restera que 28 ans et environ 9 mois pour le règne d'Hircan. — [2] *Jos., Ant. l.* XIII, *c.* 19; *de Bello, l.* I, *c.* 3. — [3] *Jos., Ant. l.* XIII, *c.* 20; *et l.* XX, *c.* 8. — [4] *Jos., Ant. l.* XIII, *c.* 24; *et l.* XX, *c.* 28; *et de Bello, lib.* I, *c.* 4. — [5] *Jos., Ant. l.* XIV, *c.* 1; *de Bello, l.* I, *c.* 4. — [6] D. Calmet ne lui donne que trois *mois*, et on ne trouve aussi que trois *mois* dans Josèphe; (*Ant. l.* XV, *c.* O.) mais Ussérius, *ad annum mundi* 3938, montre qu'il faut lire trois *ans*. — [7] *Tacit., Hist. l.* V, *c.* 9. *Flor., Hist. l.* III, *c.* 5. *Diod., l.* XXXVII. *Jos., Ant. l.* XX, *c.* 8; *de Bello, l.* I, *c.* 4.

la charge de souverain sacrificateur, que son frère Aristobule avoit possédée pendant plus de trois ans.

55. Antigone. *Antigone*, fils d'Aristobule, fit la guerre à son oncle Hircan avec le secours des Parthes, qui lui prêtèrent des troupes. Hircan fut pris, et on lui coupa les oreilles pour le rendre par là incapable d'exercer les fonctions de grand-prêtre [1]. Antigone se rendit maître de la Judée; mais trois ans et quelques mois après il fut décapité à Antioche par l'ordre de Marc-Antoine [2]. Hircan ayant été conduit à Babylone y fut fort bien traité par Phraortes, roi des Parthes. Les Juifs qui demeuroient dans ce pays-là en grand nombre lui rendirent leurs respects et leurs services comme à leur roi et à leur pontife [3]. Il revint ensuite à Jérusalem, et y fut reçu avec honneur par Hérode fils d'Antipater; mais il ne rentra ni dans la royauté ni dans l'exercice du sacerdoce, et quelque temps après [4] Hérode le fit mourir, après l'avoir convaincu qu'il avoit eu des liaisons avec ses ennemis, et qu'il avoit voulu se retirer auprès du roi d'Arabie avec sa famille et ceux de son parti [5]. Il avoit été pontife trente-six ans [6], mais il n'avoit pas toujours exercé sa charge; il y eut de grands intervalles d'absence.

Hircan avoit une fille nommée *Alexandra*, qui épousa Alexandre fils d'Aristobule et frère d'Antigone. Alexandre

56. Aristobule-le-Jeune. eut d'Alexandra un fils nommé *Aristobule* et une fille appelée *Mariamne*. Mariamne devint femme du Grand Hérode [7]. Celui-ci, craignant la trop grande autorité attachée à la souveraine sacrificature, et voulant abaisser cette dignité en l'ôtant de la famille des Asmonéens, la rendit élective à son choix, d'héréditaire qu'elle avoit été jusqu'alors. Lors donc qu'Antigone eut été mis à mort, Hircan étant incapable d'exercer la sacrificature, Hérode la donna à un nommé *Hananel* [8] qu'il fit venir de Babylone. Cet homme étoit à la vérité de la race des grands-prêtres, mais d'une famille obscure qui descendoit des Juifs transférés au-delà de l'Euphrate. Hérode frustra ainsi Aristobule son beau-frère, frère de Mariamne son épouse, auquel cette dignité étoit due par le droit de sa naissance. Mais enfin,

[1] *Jos., Ant. l.* XIV, *c.* 24-25; *et de Bello, l.* I, *c.* II *in græco.* — [2] *Jos., Ant. l.* XIV, *c. ult.;* XV, I; XX, 8: *de Bello, l.* I, *c.* 13. — [3] *Jos., Ant. l.* XV, *c.* 2-3. — [4] Av. l'ère chrét. vulg. 30. — [5] *Jos., Ant. l.* XV, *c.* 9. — [6] D. Calmet n'en compte que 32; mais 9 ans sous le règne d'Alexandra, 3 ans entre le règne d'Alexandra et celui d'Aristobule, et 24 ans depuis Aristobule jusqu'à Antigone, font 36 ans. — [7] *Jos., Ant. l.* XIV, *c.* 25 *et* 27. — [8] *Jos., Ant.* XV, *c.* 2.

pressé par les prières d'Alexandra, sa belle-mère, et par les instances de Mariamne, il rendit la sacrificature à Aristobule [1]. Ce jeune prince n'en jouit pas long-temps [2] : il étoit et trop aimé du peuple et trop bien fait pour ne pas donner de la jalousie à Hérode; celui-ci le fit noyer à Jéricho, lorsqu'il se divertissoit à nager. Ainsi finit la suite des pontifes asmonéens.

Succession des grands-prêtres depuis le jeune Aristobule jusqu'à la destruction de Jérusalem et du temple par les Romains.

Strabon dit expressément [3] qu'Auguste donna la dignité de grand-prêtre à Hérode, et que ce prince, étant revêtu de cette dignité, en étendit les droits et les priviléges plus loin que n'avoit fait aucun de ses prédécesseurs. Saint Justin le martyr, dans son dialogue contre Tryphon, dit que l'erreur des hérodiens étoit de considérer Hérode comme souverain sacrificateur [4]. Mais la vérité est qu'Hérode ne fut jamais grand-prêtre; seulement il en garda les ornemens dans la tour Antonia [5], et se mit en possession de déposer et d'établir les souverains pontifes à sa volonté.

Depuis ce temps on ne vit plus dans la sacrificature que des pontifes créés contre les lois, pour un temps seulement, et déposés au gré des princes et des gouverneurs de la province, sans aucun égard à la succession des familles ni au mérite des personnes. On ne se mettoit en peine que de savoir s'ils étoient de la race d'Aaron. Nous passerons légèrement sur tous ces grands-prêtres, parce que leur pontificat a été court, leur autorité fort bornée et leur histoire peu remarquable.

Hérode ayant fait périr le jeune Aristobule rendit la sacrificature à *Hananel* [6]. Celui-ci céda bientôt la place à *Jésus fils de Phabi* [7], homme peu considérable, auquel fut substitué *Simon fils de Boëthus*, d'Alexandrie [8], qu'Hérode éleva à cette dignité pour pouvoir avec plus de bienséance épouser sa fille, nommée Mariamne. Simon étant soupçonné par Hérode d'avoir trempé dans la conspiration de Phéroras et d'Antipater contre lui, fut dépouillé du sacerdoce, et *Matthias fils de Théophile* fut mis en sa place [9]. Dans l'une des années de son pontificat, la nuit qui précéda le jour de l'Expiation solennelle, dans laquelle le grand-prêtre étoit obligé d'entrer dans le sanctuaire, il

57. Hananel.
58. Jésus fils de Phabi.
59. Simon fils de Boëthus.
60. Matthias, fils de Théophile.

[1] *Jos., Ant. l.* XV, *c.* 2-3. — [2] Il n'étoit âgé que de dix-huit ans, et n'avoit pas eu le pontificat plus d'un an. — [3] *Strab., l.* XVI. — [4] Voyez la dissertation sur les Sectes des Juifs, tom. XIX. — [5] *Jos., Ant. l.* XV, *c.* 14. — [6] *Jos., Ant. l.* XV; *c.* 3. — [7] *Jos., Ant. l.* XV, *c.* 12 *gr.* — [8] *Joseph., ibid.* — [9] *Jos., Ant. l.* XVII, *c.* 6.

arriva à Matthias en dormant une souillure qui le mit hors d'état de faire ses fonctions. On créa sacrificateur, pour
61. Joseph fils d'Ellem. cette seule circonstance, *Joseph fils d'Ellem*, qui n'en exerça les fonctions que ce jour-là [1]. Ce fut sous le pontificat de Matthias que naquit Jésus-Christ. Matthias se joignit à ceux qui voulurent arracher l'aigle d'or qu'Hérode avoit fait mettre sur une des portes du temple, ce qui lui attira la disgrâce de ce prince, qui le déposséda de la sa-
62. Joazar, fils de Simon. crificature [2]. *Joazar* fut substitué à Matthias. Il étoit frère de Mariamne, fille de Simon, épouse d'Hérode [3].

63. Eléazar, frère de Joazar. *Eléazar*, autre fils de Simon, fut mis en la place de Joazar par Archélaüs, fils et successeur d'Hérode, roi de Judée [4]. Ce prince prit pour prétexte de déposer Joazar qu'il étoit entré dans le parti des séditieux qui s'étoient élevés contre lui au commencement de son règne. Eléazar ne jouit que peu temps de sa dignité. Archélaüs lui donna
64. Jésus, fils de Siah. pour successeur *Jésus fils de Siah* [5]. Quelque temps après *Joazar*, qui avoit été pontife après Matthias, s'étant déclaré pour les Romains, fut de nouveau élevé à la souveraine sacrificature. Mais Cyrénius étant venu en Judée l'obligea à quitter une seconde fois le sacerdoce, et mit en
65. Ananus ou Anne. sa place *Ananus* [6]. C'est celui qui est nommé *Anne* dans l'Evangile [7]. Il jouit du pontificat assez long-temps en comparaison de la plupart de ses prédécesseurs et de ses successeurs, car il occupa cette dignité pendant onze ans; et après sa déposition même il en conserva le titre, et eut encore beaucoup de part aux affaires, comme on le voit par l'Evangile [8], qui le nomme pontife avec Caïphe lorsque saint Jean-Baptiste entra dans le ministère, quoique alors Anne ne fût pas grand-prêtre en acte et en juridiction. Josèphe remarque [9] qu'Ananus a été regardé comme un des plus heureux hommes de sa nation, ayant eu cinq fils grands-prêtres, après avoir lui-même possédé cette dignité pendant plusieurs années; ce qui n'étoit encore arrivé à aucun autre pontife. Funeste prérogative! quel en fut le fruit? Un déicide qui fut commis sous l'autorité de son gendre, et auquel il participa lui-même [10].

[1] *Jos., Ant. l.* XVII, *c.* 8. — [2] *Jos., ibid.* — [3] *Jos., ibid.* — [4] *Jos., Ant. l.* XVII, *c.* 15, *aut.* 19 *lat.* — [5] *Jos., ibidem.* — [6] *Joseph., Ant. l.* XVIII, *c.* 1. 3. — [7] *Luc.,* III, 2; *Joan.,* XVIII, 13. 24. — [8] *Luc.,* III, 2. Voyez Basnage, *Hist. des Juifs,* livre I, chap. 5, art. 4 et 5. — [9] *Jos., Ant. l.* XX, *c.* 8 *gr.* — [10] *Joan.,* XVIII, 13. 25.

Mais auparavant *Ismaël fils de Phabi* fut mis en la 66. Ismaël, fils de Phabi.
place d'Ananus [1], et à peine avoit-il possédé quelque temps
cette dignité qu'*Eléazar fils du pontife Ananus* lui fut 67. Eléazar, fils d'Ananus.
substitué. *Simon fils de Camith* succéda ensuite à Eléazar. 68. Simon, fils de Camith.
Valérius Gratus, gouverneur de Judée, fit tous ces changemens.
Il n'y avoit pas plus d'un an que Simon exerçoit
cette charge lorsque ce même Gratus lui donna pour successeur
Joseph Caïphe [2], gendre du pontife Ananus. Il 69. Joseph, surnommé Caïphe.
est assez connu dans l'Evangile; ce fut sous son pontificat
que Jésus-Christ souffrit la mort. On croit qu'il exerça la
sacrificature huit ou neuf ans. Il fut déposé par Vitellius,
proconsul de Syrie, et *Jonathas, fils du pontife Ananus*, 70. Jonathas, fils d'Ananus.
lui fut substitué [3]. Celui-ci fut ensuite obligé de céder sa 71. Théophile, fils d'Ananus.
place à *Théophile* son frère [4], à qui Vitellius accorda le
pontificat en passant par Jérusalem pour aller faire la guerre
en Arabie.

Simon Cantharas, fils du pontife Simon, fils de Boëthus, 72. Simon Cantharas.
dont on a parlé, fut établi pontife sous l'empire
de Claude par Hérode Agrippa [5], roi de Judée. Il eut
pour successeur *Matthias fils du pontife Ananus*. Hérode
Agrippa avoit eu alors dessein de rétablir Jonathas, fils
d'Ananus, dont on a fait mention; mais, Jonathas l'ayant
remercié, et ayant proposé Matthias son frère comme plus
digne de cet honneur, Matthias fut nommé souverain sacrificateur
par Agrippa [6]. *Alionéus* ou *Elionéus*, fils de 73. Mathias, fils d'Ananus.
Cithéus, fut subrogé à Matthias [7]. Hérode, roi de Chalcide, 74. Alionéus, fils de Cithéus.
frère d'Agrippa, obtint en ce temps-là de l'empereur
Claude le pouvoir de nommer les grands-prêtres,
privilége qui passa de lui à ses successeurs. Il en fit usage
pour la première fois en déposant Alionéus, et mettant en 75. Joseph, fils de Canéi.
sa place *Joseph fils de Camus*, ou *de Caneï* ou *de Camycle* [8].
Ananie fils de Zébédée fut substitué à Joseph 76. Ananie, fils de Zébédée.
par ce même prince [9].

Ismaël fils de Phabée se mit en possession du pontificat 77. Ismaël, fils de Phabée.
qu'on avoit ôté à Ananie. Les pontifes déposés s'unirent à
lui, et prétendirent être les maîtres des décimes et des
oblations qui étoient destinées à la nourriture des simples
prêtres. Ceux-ci, appuyés des principaux du peuple, se
soulevèrent contre leurs chefs; et on vit entre eux dans

[1] *Jos., Ant. l.* XVIII, *c.* 3. — [2] *Jos., ibid.* — [3] *Joseph., ibid., c.* 6 *gr.* — [4] *Jos., ibid., c.* 7. — [5] *Jos., Ant. l.* XIX, *c.* 5. — [6] *Jos., ibid., c.* 6. — [7] *Jos., ibid., c. ult.* — [8] *Jos., Ant. l.* XX, *c.* 1. — [9] *Jos., ibid., c.* 3.

Jérusalem, et jusque dans le temple, une espèce de guerre. Des menaces et des injures on en vint quelquefois aux coups. Ismaël fit un voyage à Rome contre Agrippa II, qui prétendoit faire abattre une muraille du temple, laquelle fermoit la vue de son palais. Le pontife obtint ce qu'il demandoit, par le crédit de Poppée, qui favorisoit les Juifs; mais il fut arrêté à Rome, et Agrippa se vengea en lui

78. Joseph, fils de Simon.

ôtant la souveraine sacrificature, qu'il donna à *Joseph fils de Simon* [1]; ce pontife, surnommé *Cabéi* ou *Gaddis*, ne garda pas long-temps cette charge, et eut pour successeur

79. Ananus, fils d'Ananus.

Ananus fils du pontife Ananus [2], de la secte des sadducéens, homme cruel et inhumain. Il crut gagner l'affection du peuple par le meurtre de saint Jacques connu dans l'Eglise sous le nom de *Jacques frère du Seigneur*; mais cette action lui attira la haine publique, et il fut déposé après trois mois de pontificat.

80. Jésus, fils de Damnæus. 81. Jésus, fils de Gamaliel.

Agrippa mit en sa place *Jésus fils de Damnæus* [3]; mais ayant voulu, quelques mois après, lui substituer *Jésus fils de Gamaliel*, les deux concurrens, appuyés chacun de leur parti, prirent les armes et se disputèrent le pontificat

82. Matthias, fils de Théophile.

l'épée à la main. Pour arrêter cette sanglante dispute on déposa les deux prétendans, et on mit à leur place *Matthias fils de Théophile* [4], sous le pontificat duquel éclata la dernière guerre des Juifs [5].

Enfin les zélés, ou séditieux qui occupoient le temple, ayant eu l'insolence de s'attribuer le droit d'établir les grands-prêtres, élurent au sort un nommé *Phannias* ou

83. Phannias, fils de Samuël.

Phannas fils de Samuël [6]. Ce fut sous ce prétendu pontife que la ville fut prise, et le temple brûlé et renversé. Josèphe remarque que le prétexte dont ils se servoient pour colorer une conduite si irrégulière étoit qu'autrefois le sacerdoce avoit été donné par le sort [7]. Il est vrai qu'autrefois on avoit réglé par le sort l'ordre et la disposition des familles sacerdotales qui devoient servir au temple chacune en leur rang [8], mais il n'en étoit pas de même à l'égard de la souveraine sacrificature. Josèphe semble dire aussi [9] qu'ils établirent plusieurs pontifes semblables

1 *Jos., Ant. l.* XX, *c.* 7. — 2 *Jos., idid., c.* 8. — 3 *Jos., ibid.; et Euseb., Hist. Eccl. l.* II, *c.* 22. — 4 *Jos., de Bello, l.* VI, *c.* 15. — 5 *Jos., Antiq. l.* XX, *c.* 8. — 6 *Jos., de Bello, l.* IV, *c.* 5; *et Ant. l.* XX, *c.* 8. — 7 *Jos., de Bello, l.* IV, *c.* 5: Ἐπειδὴ καὶ πάλαι κληρωτὴν ἔφασαν εἶναι τὴν ἀρχιερωσύνην. — 8 I *Par.*, XXIV, 5. — 9 *Jos., de Bello, l.* IV, *c.* 5: ἄκυρα γοῦν τὰ γένη ποιήσαντες ἐξ ὧν, κατὰ διαδοχὰς, οἱ ἀρχιερεῖς ἀπεδείκνυντο, καθίστασαν ἀγεννεῖς καὶ ἀσήμους.

à Phannias, ignorans, grossiers, d'une race obscure, et indignes du sacerdoce; mais il n'en nomme point d'autres que celui-là, et nous n'en connoissons aucun de leur création, excepté Phannias.

Ainsi finit le sacerdoce figuratif des Juifs, lequel, malgré ses révolutions et ses dérangemens, n'étoit jamais sorti de la race d'Aaron. Sa décadence commença principalement sous Hérode-le-Grand, à l'installation de Hananel, et sa chute arriva sous l'empire de Vespasien. Il fut comme enseveli sous les ruines du temple de Jérusalem, et fit place au sacerdoce de Jésus-Christ, qui est le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

AVERTISSEMENT.

Deux tables chronologiques et trois tables généalogiques vont achever d'éclaircir les difficultés du sujet que nous venons de traiter.

De ces cinq tables la *première* représentera l'ordre et la succession des grands-prêtres juifs, depuis Aaron jusqu'à Jésus fils de Josédech. — On ignore la durée du pontificat de la plupart de ces pontifes; et, depuis la mort d'Aaron, la plupart des époques ne sont déterminées que par évaluations.

La *seconde* table représentera l'ordre et la succession des grands-prêtres juifs depuis Jésus fils de Josédech jusqu'à Phannias, qui fut le dernier. — Depuis la mort du pontife Jaddus les époques commencent à être plus connues et déterminées plus sûrement.

La *troisième* table représentera les descendans d'Helcias, pontife sous le règne de Josias. — Cette table servira pour faire connoître le rapport qui se trouve entre le pontife Jésus fils de Josédech, le docteur Esdras, et Jédaïa, prince du temple au retour de la captivité.

La *quatrième* table représentera les descendans du pontife Jésus fils de Josédech. — Elle servira pour l'éclaircissement de ce qui regarde la succession des pontifes depuis Jaddus jusqu'aux Machabées.

La *cinquième* table représentera la généalogie des pontifes asmonéens qui réunirent en leur personne l'autorité royale et sacerdotale. — Elle servira à éclaircir ce qui regarde la succession de ces pontifes, et les rapports qui se trouvent entre eux.

LISTE DES GRANDS-

Nommés dans le texte sacré, dans les livres de

DEPUIS AARON JUSQU'A

TEMPS vers lequel ils ont vécu. Avant l'ère chrét. vulgaire.	N° D'ORDRE.	PONTIFES NOMMÉS DANS LE TEXTE SACRÉ.
1491*	1.	Aaron. *Exod.*, VI, 20. *Lev.*, VIII, 2 *et seqq.* *Num.*, XXVI, 59. 1 *Par.*, VI, 3.
1450*	2.	Eléazar. *Exod.*, VI, 23. *Num.*, XXVI, 60. 1 *Par.*, VI, 3.
1400	3.	Phinéès. *Judic.*, XX, 28. 1 *Par.*, VI, 4. 50. *Esdr.*, VII, 5.
1340	4.	Abisué. 1 *Par.*, VI, 4. 50. *Esdr.*, VII, 5.
1280	5.	Bocci. 1 *Par.*, VI, 5. 51. *Esdr.*, VII, 4.
1225	6.	Ozi. 1 *Par.*, VI, 5. 51. *Esdr.*, VII, 4.
1170*	7.	Héli. 1 *Reg.*, I, 3.
1130*	8.	Achitob. 1 *Reg.*, XIV, 3.
1095	9.	Achias. 1 *Reg.*, XIV, 3; *ou* Achimélech. 1 *Reg.*, XXI, 1 *et seqq.*; XXII, 9 *et seqq.*
1060*	10.	Abiathar, *ou* Achimélech. 1 *Reg.*, XXII, 20. 2 *Reg.*, VIII, 7. 1 *Par.*, XV, 11; XVIII, 16; XXIV, 3.
1060*	11.	Sadoc. 2 *Reg.*, VIII, 17. 1 *Par.*, VI, 8. 53; XVIII, 16.
1000	12.	Achimaas. 2 *Reg.*, XV, 27. 36; XVII, 17; XVIII, 19. 1 *Par.*, XV, 8. 53.
970	13.	Azarias. 1 *Par.*, VI, 9.
940	. . .	. . . .
920	15.	Amarias. 2 *Par.*, XIX, 11.
900	. . .	. . . .
890	17.	Joïada *ou* Johanan. 4 *Reg.*, XI, 4 *et seqq.* 1 *Par.*, VI, 9. 2 *Par.*, XXII, 11
850	18.	Zacharias *ou* Azarias. 1 *Par.*, VI, 10. 2 *Par.*, XXIV, 20. *Esdr.*, VII, 3.
840	. . .	. . . .
810	20.	Azarias *ou* Amarias. 1 *Par.*, VI, 11. 2 *Par.*, XXVI, 17. *Esdr.*, VII, 3.
780	21.	Achitob. 1 *Par.*, VI, 11; IX, 11. *Esdr.*, VII, 2. *Neh.*, XI, 11.
750	22.	Maraïoth *ou* Urias. 4 *Reg.*, XVII, 10 *et seqq.* 1 *Par.*, IX, 11. *Neh.*, XI, 11
720	23.	Helcias. 4 *Reg.*, XVIII, 18. 26. 37. *Isai.*, XXII, 20. XXXVI. 3. 11. 22 XXXVII. 2.
680	24.	Sadoc, *ou* Eliacim *ou* Joacim. 1 *Par.*, VI, 12; IX, 11. *Esdr.*, VII, 2. *Neh.*, XI, 11. *Judith*, IV, 5; XV, 9. *Isai.*, XXII, 20 *et seqq.*
650	25.	Sellum *ou* Salom *ou* Mosollam. 1 *Par.*, VI, 12; IX, 11. *Esdr.*, VII, 2. *Neh.*, XI, 11. *Baruch*, I, 7.
635	26.	Helcias. 4 *Reg.*, XXII, 4 *et seqq.* 1 *Par.*, VI, 13; IX, 11. *Esdr.*, VII, 1. *Neh.* XI, 11.
610	27.	Azarias *ou* Saraias *ou* Joachim. 1 *Par.*, VI, 13; IX, 11. *Esdr.*, VII, 1. *Neh.*, XI, 11. *Baruch*, I, 7.
594	28.	Saraïas. 4 *Reg.*, XXV, 18 *et seqq.* 1 *Par.*, VI, 14. *Esdr.*, VII, 1.
588*	29.	Josédech. 1 *Par.*, VI, 14. *Esdr.*, III, 2.
550	30.	Jésus *ou* Josué. *Esdr.*, III, 2. *Neh.*, XII, 10. *Agg.*, I, 1. *Zach.*, III, 1.

* Les étoiles servent à distinguer les années dont la détermination est plus assurée.

PRÊTRES DES JUIFS,

Josèphe et dans la Chronique des Juifs,

JÉSUS FILS DE JOSÉDECH.

PONTIFES NOMMÉS DANS LES LIVRES DE JOSÈPHE.	PONTIFES NOMMÉS DANS LA CHRONIQUE DES JUIFS.
1. Aaron. *Ant.*, v.	1. Aaron.
2. Eléazar. — v.	2. Eléazar.
3. Phinéès. — v.	3. Phinéès.
4. Abiézer. — v, 12.	
5. Bocci. — v, 12.	
6. Ozi *ou* Joseph. — v, 12; VIII, 1.	
7. Héli. — v, 12; VIII, 1.	7. Héli.
8. Achias. — VI.	8. Achitob.
9. Achimélech. — VI.	
10. Abiathar. — VI.	10. Abiathar; sous David.
11. Sadoc. — VII, 6; VIII, 1; X, 11.	11. Sadoc, sous Salomon.
12. Achimaas. — X, 11.	12. Achima, sous Roboam.
13. Azarias. — X, 11.	13. Azarias, sous Abia.
. . . .	14. Joachaz, sous Josaphat.
15. Joram. — X, 11.	15. Joïarib, sous Joram.
16. Isus. — X, 11.	16. Josaphat, sous Ochozias.
17. Axioram. — X, 11.	17. Joïada, sous Joas.
18. Phidéas. — X, 11.	18. Phadéa, sous Joas.
19. Sudéas. — X, 11.	19. Sédécias, sous Amasias.
20. Jule. — X, 11.	20. Joël, sous Ozias.
21. Jotham. — X, 11.	21. Jothan, sous Joathan.
22. Urias. — X, 11.	22. Urias, sous Achaz.
23. Nérias. — X, 11.	23. Néria, sous Ezéchias.
24. Odéas. — X, 11.	24. Hosaïah, sous Manassé.
25. Saldum. — X, 11.	25. Sellum, sous Amon.
26. Helcias. — X, 11.	26. Helcias, sous Josias.
	27. Azarias, sous Joachim et sous Sédécias.
28. Saréas. — X, 11.	
29. Josédech. — X, 11.	29. Josédech, après la prise de Jérusalem.
30. Jésus *ou* Josué. — XI; 4.	30. Jésus fils de Josédech, après la captivité.

(IIe TABLE.)

LISTE DES GRANDS-PRÊTRES DES JUIFS,

DEPUIS JÉSUS FILS DE JOSÉDECH JUSQU'A PHANNIAS.

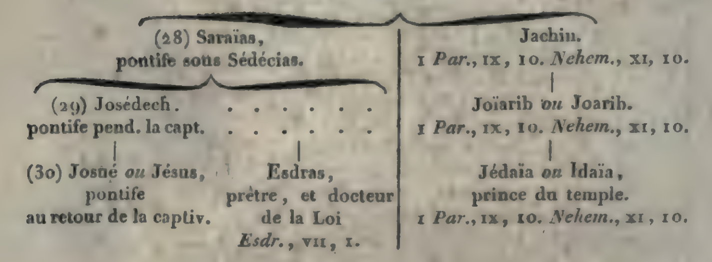
TEMPS VERS LEQUEL ILS ONT VÉCU. — Avant l'ère chr. vulg.	N° D'ORDRE.
510	31. Joacim, fils et successeur de Jésus fils de Josédech. *Neh.*, XII, 10. *Jos.*, *Ant.*, XI, 5.
465	32. Eliasib ou Joasib, fils de Joacim. *Neh.*, XII, 10. *Jos.*, *Ant.*, XI, 5.
420	33. Joïada ou Johanan ou Juda, fils d'Eliasib. *Esdr.*, X, 6. *Neh.*, XII, 11. *Jos.*, *Ant.*, XI, 7.
380	34. Jonathan ou Jean, fils de Joïada. *Neh.*, XII, 11. *Jos.*, *Ant.*, XI, 7.
343	35. Jeddoa ou Jaddus, fils de Jonathan. *Neh.*, XII, 11. *Jos.*, *Ant.*, XI, 7.
322	36. Onias I, fils de Jaddus. *Jos.*, *Ant.*, XI, 8.
301	37. Simon I, surnommé le Juste, fils d'Onias I. — *Ant.*, XII, 2.
292	38. Eléazar, frère de Simon I. — *Ant.*, XII, 2.
259	39. Manassé, oncle d'Eléazar. — *Ant.*, XII, 3.
233	40. Onias II, fils de Simon I. — *Ant.*, XII, 3.
219	41. Simon II, fils d'Onias II. — *Ant.*, XII, 4.
199	42. Onias III, fils de Simon II. — *Ant.*, XII, 4.
175	43. Jésus ou Jason usurpe le sacerdoce sur son frère Onias. 2 *Mach.*, IV, 7 *et seqq.* *Jos.*, *Ant.*, XII, 6.
172	44. Ménélaüs supplante Jason. 2 *Mach.*, IV, 23 *et seqq.* *Joseph.*, *Ant.*, XII, 6.
170	45. Lysimaque, vice-gérent pour Ménélaüs. 2 *Mach.*, IV, 29 *et seqq.*
162	46. Alcime, nommé à la place de Ménélaüs par Antiochus-Eupator. *Jos.*, *Ant.*, XII, 17; XX, 8.
162	47. Judas Machabée entre dans l'exercice de la souveraine sacrificature après la mort de Ménélaüs. (1 *Mach.*, XIV, 26, *gr.*) — *Ant.*, XII, 17. 19.
152	48. Jonathas succède à Judas son frère. 1 *Mach.*, X, 21. *Jos.*, *Ant.*, XIII, 5.
143	49. Simon succède à Jonathas son frère. 1 *Mach.*, XIII, 1 *et seqq.* *Jos.*, *Ant.*, XIII, 11.
135	50. Jean Hircan I succède à Simon son père. 1 *Mach.*, XIII, 54; XVI, 24. *Jos.*, *Ant.*, XIII, 15.
106	51. Aristobule I succède à Jean Hircan son père, et prend le titre de roi. — *Ant.*, XIII, 19.
105	52. Alexandre Jannée succède à Aristobule son frère. — *Ant.*, XIII, 20.
78	53. Hircan II succède à Alexandre Jannée son père. — *Ant.*, XIII, 24.
66	54. Aristobule II oblige Hircan son frère à lui céder la couronne et la sacrificature, et est ensuite forcé de lui rendre l'une et l'autre. — *Ant.*, XIV, 1.

Avant l'ère chr. vulg.	
40	55. Antigone ; fils d'Aristobule, enlève à Hircan le pontificat et la royauté. — *Ant.*, XIV, 24.
35	56. Aristobule III, neveu d'Antigone, possède la sacrificature après la mort de son oncle. Il fut le dernier pontife de la race des Asmonéens; et après lui la sacrificature cessa d'être héréditaire. — *Ant.*, XV, 2-3.
34	57. Hananel, à qui Hérode avoit donné la sacrificature après la mort d'Antigone, et à qui il l'avoit ensuite ôtée pour la donner à Aristobule, y fut rétabli par ce prince après la mort d'Aristobule. — *Ant.*, XV, 2-3.
30	58. Jésus fils de Phabi. — *Ant.*, XV, 12.
23	59. Simon fils de Boëthus. — *Ant.*, XV, 12.
5	60. Matthias fils de Théophile. — *Ant.*, XVII, 6.
3	61. Joseph fils d'Ellem, qui n'exerça qu'un jour sous le pontificat de Matthias. — *Ant.*, XVII, 6.
Depuis l'ère chr. vulg.	Ce fut sous le pontificat de Matthias que naquit Jésus-Christ.
1	62. Joazar fils de Simon. — *Ant.*, XVIII, 6.
3	63. Eléazar frère de Joazar. — *Ant.*, XVII, 15.
5	64. Jésus fils ce Siah. — *Ant.*, XVII, 15.
9	65. Ananus ou Anne, fils de Seth. — *Ant.*, XVIII, I. 3.
23	66. Ismaël fils de Phabi. — *Ant.*, XVIII, 3.
24	67. Eléazar fils d'Ananus. — *Ibid.*
25	68. Simon fils de Camith. — *Ibid.*
26	69. Joseph, surnommé Caïphe. — *Ibid.*
34	70. Jonathas fils d'Ananus. — *Ibid.*, 6.
37	71. Théophile fils d'Ananus. — *Ibid.*, 7.
41	72. Simon Cantharas. — *Ant.*, XIX, 5.
42	73. Matthias fils d'Ananus. — *Ibid.*, 6.
43	74. Alionéus fils de Cithéus. — *Ibid.*, *c. ult.*
45	75. Joseph fils de Canéi. — *Ant.*, XX, I.
47	76. Ananie fils de Zébédée. — *Ibid.*, 3.
58	77. Ismaël fils de Phabée. — *Ibid.*
62	78. Joseph fils de Simon. — *Ibid.*, 7.
62	79. Ananus fils d'Ananus. — *Ibid.*, 8.
62	80. Jésus fils de Damnæus. — *Ibid.*
63	81. Jésus fils de Gamaliel. — *Ibid.*
65	82. Matthias fils de Théophile. — *Ibid.*
67	83. Phannias fils de Samuël. — *Ibid.*

(III TABLE.)

DESCENDANS D'HELCIAS,

PONTIFE SOUS LE RÈGNE DE JOSIAS.

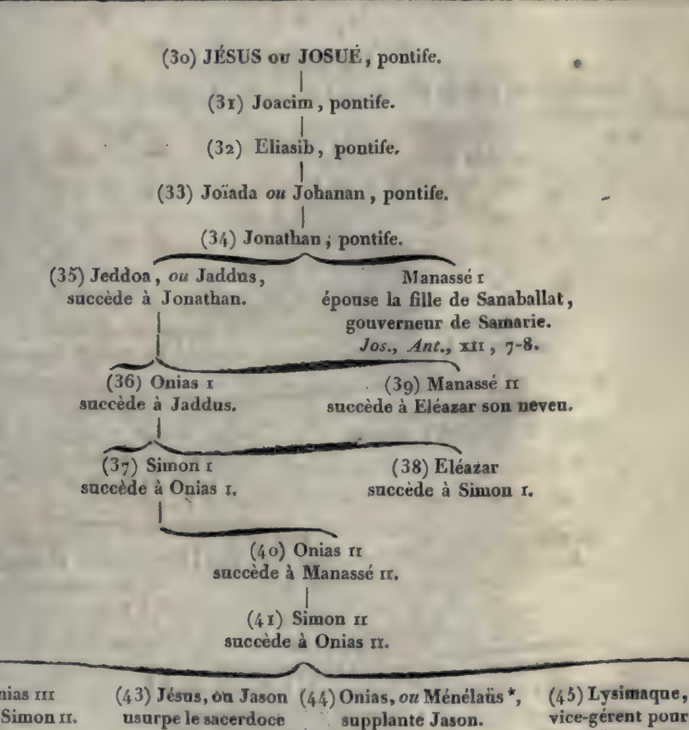


* *Nota.* Le numéro entre parenthèses en tête d'un nom, dans les trois tables généalogiques, indique l'ordre du personnage dans les deux listes précédentes, où l'on trouvera les témoignages sacrés et profanes qui se rattachent à son pontificat; tous ceux qu'on verra ici et dans les deux pages suivantes n'ont rapport qu'à la suite généalogique.

(IVe TABLE.)

DESCENDANS DE JÉSUS FILS DE JOSEDECH,

PONTIFE AU RETOUR DE LA CAPTIVITÉ.



(42) Onias III succède à Simon II.

Onias IV se retire en Egypte. *Jos.*, *Ant.*, XII, 15; XIII, 6; XX, 8.

(43) Jésus, ou Jason usurpe le sacerdoce sur son frère Onias III.

(44) Onias, *ou* Ménélaüs *, supplante Jason.

(45) Lysimaque, vice-gérent pour Ménélaüs son frère.

* *Il n'y a que Josèphe qui dise que Ménélaüs étoit frère de Jason.*

(Ve TABLE.)

DESCENDANS DE MATHATHIAS,

PÈRE DES PONTIFES ASMONÉENS.

MATHATHIAS,
descendant du pontife Phinéès, (I *M.*, II, 54.) eut cinq fils : (*Ibid.*, 2-5.)

Jean.

(49) Simon succède à Jonathas.

(47) Judas entre dans l'exercice de la sacrificature après la mort de Ménélaüs.

Eléazar.

(48) Jonathas succède à Judas son frère.

Fils de Simon :

(50) Jean Hircan I succède à Simon.

Fils de Jean Hircan I :

(51) Aristobule I succède à Jean Hircan.

(52) Alexandre Jannée succède à Aristobule I.

Fils d'Alexandre Jannée :

(53) Hircan II succède à Alexandre Jannée.

(54) Aristobule II oblige Hircan à lui céder la couronne et la sacrificature, et est ensuite forcé de lui rendre l'une et l'autre.

Fille de Hircan II :

Alexandra, *épouse d'*..... *Jos.*, *Ant.*, XIV, 26.

Fils d'Aristobule II :

Alexandre II. *Jos.*, *Ant.*, XIV, 25.

(55) Antigone enlève à Hircan II le pontificat et le trône.

De ce mariage naquirent

Marianne, épouse d'Hérode-le-Grand. *Jos.*, *Ant.*, XIV, 25; XV, 2.

(53) Aristobule, qui posséda la sacrificature après la mort d'Antigone. Il fut le dernier pontife de la race des Asmonéens.

DISSERTATION

SUR

LES OFFICIERS DE LA COUR ET DES ARMÉES

DES ROIS HÉBREUX *.

Utilité de connoître ce qui regarde les officiers de la cour et des armées des rois hébreux.

Les usages et les manières des Orientaux sont si éloignés des nôtres, et l'histoire des Juifs en particulier est si concise et si peu circonstanciée sous la plupart de leurs rois, que c'est sans doute rendre un service important au public de travailler à découvrir les fonctions, les titres et les privilèges des officiers de la cour et des armées de ces princes.

Fils du roi.

Les fils du roi étoient assez souvent les premiers ministres de leur père. L'Ecriture [1] nous dit que *les premiers à la main de David* étoient ses fils, et ailleurs [2] qu'ils étoient *prêtres*, c'est-à-dire les premiers officiers de sa cour [3], les premiers ministres de ses commandemens. Le roi Ochozias avoit quarante-deux princes, fils de ses frères et princes de Juda, qui étoient près de sa personne et le servoient [4]. L'héritier présomptif avoit beaucoup d'avantages par-dessus ses frères. Salomon fut mis sur le trône avant la mort de son père; et l'on a cru apercevoir, par la durée des règnes des rois d'Israël et de Juda, que quelques-uns furent ainsi associés au trône par leurs pères. C'étoit un usage passé en loi chez les Perses [5] que les rois qui alloient à la guerre hors du royaume étoient obligés de désigner leur successeur avant leur départ. On peut juger du train de ceux qui devoient succéder aux états de leurs pères par ce que l'Ecriture dit d'Absalom et d'Adonias : ils avoient des gardes et des chariots, et des *coureurs* qui marchoient devant eux [6].

Précepteurs

Les précepteurs des enfans du roi étoient des personnes

* Le fond de cette dissertation est de D. Calmet.

[1] 1 *Par.*, XVIII. 17 : « *Primi ad manum Regis.* » — [2] 2 *Reg.*, VIII, 18 : « *Filii David sacerdotes erant.* » — [3] *Sept.* : Αὐλάρχαι. — [4] 2 *Paral.*, XXII, 8 : 4 *Reg.*, X. 13. 14. — [5] *Herodot.*, *lib.* 1 *et* 7. — [6] 2 *Reg.*, XV. 1. « *Et quinquaginta viros qui præcederent eum.* (Hebr. : *qui currerent ante eum.* ») *Vide et* 3 *Reg.*, 1, 5.

et nourriciers des enfans du roi.

d'une maturité et d'une sagesse reconnue. David choisit pour cet important emploi [1] « Jonathan son oncle paternel, conseiller, homme sage et savant, avec Jéhiel, fils de Hachamoni. »

L'Ecriture nous parle aussi des nourriciers des princes, enfans des rois, à l'occasion des fils d'Achab, qu'on élevoit à Samarie chez les principaux de la ville [2]. Le roi Roboam faisoit de même élever ses fils dans les meilleures villes de Juda et de Benjamin [3]; il leur y assigna des revenus proportionnés à leur qualité, et les y maria. C'étoit peut-être pour ôter la jalousie qui pouvoit naître entre des enfans nés de différentes mères.

Intendant ou maître de la maison du roi.

La première dignité du palais étoit celle d'intendant ou maître de la maison du roi. Cette dignité avoit du rapport avec celle de *præpositus magni palatii* de la cour de Constantinople et de *major domûs* des anciens rois de France. L'Ecriture [4] appelle Zabadias, fils d'Ismaël, intendant de toutes les affaires du roi dans Juda : *Super ea opera erit quæ ad regis officium pertinent*. Mais il paroît qu'il faut distinguer le grand-maître de la maison des officiers qui étoient chargés des affaires du dehors, et dont nous parlerons ci-après. Les marques extérieures de la dignité dont il s'agit ici semblent avoir été une clef qu'ils portoient sur l'épaule, une ceinture magnifique, un habit de même, le nom de *père de la maison de Juda*, et une place distinguée dans les assemblées [5]. Sobna, revêtu de cette dignité, est aussi appelé *sohhen*, nom qui signifie trésorier [6].

Chancelier ou officier appelé *mazcchir*.

L'office de chancelier étoit sans contredit un des premiers emplois de la cour, mais nous ne pouvons exactement en marquer les fonctions. Sous David, Josaphat fils d'Ahilud étoit revêtu de cette dignité [7], et la conserva sous Salomon [8]. Joahé la possédoit sous Ezéchias [9], Joha fils de Johachaz sous Josias [10]. Il semble qu'une de leurs principales fonctions étoit de rédiger et de conserver les mémoires d'état et l'histoire de tout ce qui arrivoit chaque jour aux rois des Juifs. C'est peut-être de la main de ces chanceliers que

[1] 1 *Par.*, XXVII, 32 : « *Et Jahiel filius Hachomoni.* » (Hébr. : « *Et Jehiel filius Chacmoni.* ») — [2] 4 *Reg.*, X, 1. — [3] 2 *Paral.*, XI, 23. Hebr. : « *Et erudivit, et dispersit ex omnibus filiis suis in omnibus terris Juda et Benjamin, et in omnibus civitatibus munitis.* » — [4] 2 *Par.*, XIX, 11. — [5] *Isai.*, XXII, 21-22. — [6] *Isai.*, XXII, 15 : « *Ingredere ad eum qui habitat in tabernaculo*, (Hebr. : *ad sochen*, הסכן, vel *thesaurarium istum*,) *ad Sobnam præpositum templi.* (Hebr. : *præpositum domûs.* ») — [7] 2 *Reg.*, VIII, 16. — [8] 3 *Reg.*, IV, 3. — [9] 4 *Reg.*, XVIII, 18. — [10] 2 *Par.*, XXXIV, 8.

sont venus ces journaux, *Verba dierum*, dont il est parlé si souvent dans l'histoire sacrée. L'Ecriture les appelle מזכיר, *mazkir*, comme qui diroit *mémorialiste* ou qui conserve les mémoires et les monumens de l'état.

Il faut avouer que ce qu'on dit de ces officiers, que l'on compare aux chanceliers de nos rois, n'est pas tout-à-fait exact. Nous remarquons dans l'antiquité une sorte d'officiers dont la fonction est bien mieux exprimée par le nom de *mazkir*, c'est-à-dire *celui qui rappeloit dans la mémoire*, que par celui de chancelier. Les anciens héros avoient leurs avertisseurs, (μνημόνας,) ou peut-être leurs gouverneurs, leurs conseillers, qui ne les quittoient point: Ulysse avoit pour avertisseur Myscus, de l'île de Céphalonie [1]; Noëmon avoit auprès d'Achille le même emploi; Patrocle avoit Ecédore, et Hector Darès; Protésilaüs se servoit de Dardanus, et Antilochus de Chalcon son écuyer. Ces avertisseurs étoient peut-être les mêmes que ce que les rois de Perse appeloient les yeux et les oreilles du roi [2], qui écoutoient et observoient tout, pour en rendre compte au monarque. Il semble par le chapitre v du troisième liv. des Machabées que Ptolémée-Philopator en avoit un semblable, qui le faisoit souvenir tous les matins de ce qu'il avoit à faire. La manière dont Diodore de Sicile parle du régime des rois d'Egypte nous représente ces princes comme toujours environnés d'officiers sages et prudens, qui ne leur laissoient faire aucune action contraire aux lois: la première chose qu'ils faisoient tous les matins étoit de lire et de recevoir les lettres et les placets qui leur venoient de toutes parts [3]. Les *mazkirim* des rois de Juda étoient apparemment la même chose que ces oreilles des rois de Perse, ces avertisseurs des anciens héros, et ces conseillers des rois d'Egypte.

Secrétaires du roi.

Les secrétaires du roi (ספרים,) sont ordinairement joints aux chanceliers dans l'Ecriture. On connoît trois sortes de scribes ou de secrétaires [4]. Les uns étoient de simples greffiers, qui écrivoient les contrats et autres actes publics dans les affaires des particuliers. Les seconds étoient des écrivains, qui copioient et expliquoient les livres sacrés;

[1] *Ptolem. Hephæstion. l.* I. — [2] *Vide Xenophont. lib.* 8 *Cyropæd.; Arist. orat., Panegyr. Cyzic.* Ὁ μὲν γὰρ τῶν Περσῶν βασιλεὺς ἐδόκει τι διάφορον κεκτῆσθαι τῶν καλουμένων Βασιλέως ὀφθαλμὸν καὶ Βασιλέως ὦτα. *Dio Chrysost. orat.* 3 *de Regno, etc.* — [3] *Diodor. Sicul., l.* 1, *cap.* 44 *seu* 63. — [4] Voyez le commentaire sur le livre des Juges, v, 14.

c'étoient les savans et les docteurs d'entre les Hébreux. Les troisièmes étoient les scribes ou secrétaires du roi, dont il est parlé ici. Ils rédigeoient les ordonnances, les édits, les lettres patentes du roi; ils tenoient les registres de ses troupes, de ses villes, de ses revenus, de sa dépense; ils servoient dans les armées et dans le cabinet [1] : on peut juger de là de l'étendue de leur pouvoir et de leur autorité. Ils avoient leur appartement à la cour; et il semble que c'étoit chez le secrétaire du roi que s'assembloient ordinairement les principaux officiers de la justice et de la police [2]. Il est parlé dans le quatrième livre des Rois [3] du secrétaire du chef de l'armée, qui exerce les soldats à la guerre, ou plutôt qui les fait marcher à la guerre, ou qui tient registre des troupes du pays. Isaïe [4] parle de leur fonction de tenir registre des tours et des forteresses du royaume : « Où est » le secrétaire, où est celui qui pèse (l'argent, les revenus)? » Où est celui qui compte les tours? » L'auteur du premier livre des Machabées [5] en parle d'une manière encore plus claire. Judas ordonna aux secrétaires de l'armée de demeurer le long du torrent, et de ne laisser au-delà de l'eau aucun soldat sans le faire passer. Ces officiers composoient un corps distingué et considérable dans l'état; leur pouvoir devint fort grand dans les temps qui suivirent la captivité; sous Judas Machabée on les voit venir en corps pour traiter au nom de tout le peuple, avec Alcime et Bacchides [6].

On remarque les mêmes officiers à la cour des rois de Perse. Xerxès ayant fait le dénombrement de ses troupes, eut la curiosité d'en faire la revue, et de les visiter rangées par nations. Il se fit conduire sur son chariot parmi cette multitude innombrable de peuples, et il demandoit à chaque troupe séparément de quel pays et de quelle nation elle étoit; les secrétaires qui étoient auprès de sa personne rédigeoient par écrit ce que chacun avoit répondu au roi [7]. Le livre d'Esther nous parle aussi des écrivains d'Assuérus, qui écrivoient ses ordonnances et ses édits [8].

[1] *Vide notas Constant. l'Emper. in cap.* x *Bertram. de Repub. Hebr.* — [2] *Jerem.*, xxxvi, 12 : « *In domum regis ad gazophylacium.* (Hébr. : *ad cellam scribæ.* ») — [3] 4 *Reg.*, xxv, 19 : « *Sopher principem exercitûs qui probabat tirones de populo terræ.* » (Hebr. : « *Scribam principis exercitûs qui ad militiam exercebat* [vel *qui in exercitum conscribebat*] *populum terræ.* ») — [4] *Isai.*, xxxiii, 18 : « *Ubi est litteratus? ubi legis verba ponderans? ubi doctor parvulorum?* » (Hébr. : « *Ubi est scriba? ubi ponderator? ubi numerans turres?* ») — [5] 1 *Mach.*, v, 42. — [6] 1 *Mach.*, vii, 12. — [7] *Herodot.*, *lib.* vii, c. 100 : Διεξελαύνων ἐπ' ἅρματος παρ' ἔθνους ἓν ἕκαστον ἐπυνθάνετο, καὶ ἀπέγραφον οἱ γραμματισταί. — [8] *Esth.*, iii, 12; viii, 9.

Ami ou favori du roi.

La qualité d'ami ou de favori du roi n'a jamais été un nom de dignité particulière, et n'est jamais passée en titre d'office, quoiqu'on en ait toujours vu dans les cours. Quelque hauteur, quelque empire que les rois d'Orient exercent envers leurs sujets, et bien qu'ils les regardent plutôt comme des esclaves que comme des égaux, ils n'ont pu se priver entièrement du plaisir de l'amitié; et s'ils n'ont pas voulu descendre jusqu'à s'égaler à leurs sujets, ils ont élevé quelques-uns de ceux-ci aux plus grands honneurs, ils les ont comblés de leurs faveurs et honorés de leur amitié et de leur familiarité. Nous connoissons dans l'Ecriture [1] Ochozath ami d'Abimélech, roi de Gérare, Chusaï ami de David [2], et Zabud fils de Nathan, qui étoit prêtre (ou prince) et *ami* de Salomon [3]. Le traducteur du troisième livre d'Esdras nomme *amis du roi* les sept conseillers qui étoient ordinairement en sa présence [4]. Aman avoit été élevé par Assuérus aux plus grands honneurs, et on lui donnoit même la qualité de *père du roi* [5].

Second, ou vicaire du roi.

Il est parlé dans l'Ecriture du *second du roi* ou du vicaire du roi. Tel étoit Elcana sous Achaz, roi de Juda [6], Joseph sous Pharaon, roi d'Egypte [7], Aman sous Assuérus, roi de Perse [8]. Jonathas parlant à David lui disoit : « Je » sais que vous régnerez sur Israël, et je serai votre se» coud [9]. » Mardochée jouit de la même dignité dans la cour d'Assuérus après la disgrâce d'Aman [10]. Il seroit difficile de déterminer quelles étoient les prérogatives de cette première dignité, mais on ne peut douter qu'elles n'aient été très-grandes. Le second du roi s'asseyoit immédiatement au-dessous du prince [11]; il exerçoit sur tout le royaume et sur tous les officiers du roi une autorité peu différente de celle du roi même. Comme les rois d'Orient se montroient peu en public, et que presque toutes les affaires se traitoient par un intermédiaire, il est fort croyable que le second du roi étoit à cet égard à peu près ce qu'est parmi nous le premier ministre du royaume, et qu'il ne se faisoit rien de considérable, soit au dedans soit au dehors du royaume, à quoi il n'eût beaucoup de part. Nous voyons dans la personne d'Holoferne, qui étoit le second du

[1] *Genes.*, XXVI, 26. — [2] 2 *Reg.*, XV, 37; XVI, 16. — [3] 3 *Reg.*, IV, 5. — [4] 3 *Esdr.*, VIII, 12; 1 *Esdr.*, VII, 14. — [5] *Esth.*, XVI. 11. — [6] 2 *Par.*, XXVIII, 7. *Sept.* : Τὸν διάδοχον τοῦ βασιλέως. *Hébr.* : משנה המלך. — [7] *Genes.*, XLI, 40. — [8] *Esther*, XIII, 3. 6; XV, 2. — [9] 1 *Reg.*, XXIII, 17. — [10] *Esther*, VIII, 1-2; IX, 4; X, 3. — [11] 3 *Esdr.*, III, 7. *Joseph. Antiq. l.* XI, *c.* 4.

royaume de Nabuchodonosor, roi de Ninive [1], quel étoit le crédit et le pouvoir de ces sortes de ministres; ils étoient regardés comme des rois, et en avoient tout l'éclat extérieur. Xerxès [2] offrit à son frère Ariamenès le second rang dans son royaume, si on lui déféroit la royauté à lui-même.

Prêtres ou prophètes du roi.

Il y avoit aussi à la cour des rois de Juda et d'Israël des prêtres et des prophètes à qui, par une distinction particulière, on donnoit le nom de *prêtres* et de *prophètes du roi*, soit qu'ils demeurassent ordinairement à la cour et auprès de la personne du prince, soit qu'ils fussent principalement occupés les uns à offrir les sacrifices et à faire les prières suivant la dévotion particulière du monarque, et les autres à consulter le Seigneur sur les choses dont le roi vouloit être éclairci. Gad étoit le *voyant de David* [3]; ce prince avoit aussi des musiciens, qui sont nommés *prophètes de David* [4], ou parce qu'ils servoient dans le tabernacle qu'il avoit dressé au Seigneur dans Jérusalem, ou parce qu'ils chantoient les psaumes qu'il avoit composés. Ira, Jaïrite, étoit *prêtre de David* [5]; mais on ne convient pas que le nom de prêtre en cet endroit signifie un prêtre destiné par son office au service de l'autel : il y en a qui croient qu'Ira étoit le conseiller, le maître, l'ami et le confident de David, à peu près comme Alcuin étoit le maître de Charlemagne. Ira n'étoit pas de la race d'Aaron, mais de celle de Jaïr, fils de Manassé. L'Ecriture donne aussi le nom de *prêtre* à Banaïas fils de Joïada [6], et à Zabud fils de Nathan [7], ami ou favori de Salomon, et aux fils de David [8], quoique les uns et les autres n'aient jamais officié dans le temple.

Conseillers du roi.

Le nom de conseiller dit tout ce que nous pourrions ajouter pour l'explication de cette dignité. Achitophel est célèbre sous le règne de David [9] autant par son éminente sagesse que par la corruption de son cœur. Roboam, au lieu de suivre les avis des anciens conseillers de Salomon son père, préféra les conseils des jeunes gens qui avoient été élevés avec lui [10], ce qui lui fit perdre l'empire des dix tribus. Ochozias, roi de Juda, marcha dans toutes les voies d'Achab, père de sa mère, parce qu'il prit pour conseil la

[1] *Judith*; II, 4. *In græco* : Δεύτερον ὄντα μετ' αὐτόν. — [2] *Plutarch.*, Περὶ Φιλαδελφίας. — [3] 2 *Reg.*, XXIV, II; 1 *Par.*, XXI, 9. — [4] 1 *Par.*, XXV, 2. — [5] 2 *Reg.*, XX, 26. Voy. notre commentaire sur cet endroit. — [6] 1 *Par.*, XXVII, 6. — [7] 3 *Reg.*, IV, 5. — [8] 2 *Reg.*, VIII, 18. — [9] 2 *Reg.*, XV, 12. — [10] 3 *Reg.*, XII, 6. 10.

maison de ce prince [1]. Le nombre des conseillers étoit fixé à sept chez les rois de Perse, comme on le voit dans Esdras [2] et dans Esther [3]. On les appeloit les *yeux du roi*, et il n'étoit plus permis au prince de révoquer les arrêts prononcés après la délibération et par le conseil de ces sept officiers [4].

Intendans du roi.

Comme l'agriculture et l'économie étoient en honneur parmi les Hébreux, les rois avoient des intendans de leurs champs [5], de leurs arbres, de leurs vignes, de leurs plants d'oliviers, de leurs troupeaux d'ânes, de chameaux, de bœufs, de chèvres et de brebis. D'autres avoient l'inspection sur les ouvriers qui travailloient pour le roi, soit que ce fussent des gens employés à des corvées au profit du monarque ou des esclaves qui travaillassent pour lui; il y avoit outre cela des *intendans des trésors* [6] ou *des richesses du roi* [7], c'est-à-dire des celliers et des caves pleines de vin et d'huile, et des greniers de froment du revenu du roi. Les Hébreux appellent trésors toutes sortes d'amas de choses utiles et précieuses, et sous le nom de richesses on entend non-seulement l'or et l'argent, mais principalement les fruits de la terre, le vin, l'huile et le bétail. Salomon ne regardait pas ce détail comme indigne de son attention : on trouve dans ses livres plusieurs belles maximes d'économie, et il nous parle de son application à cela dans l'Ecclésiaste [8]. C'étoit là le goût des anciens : nous voyons dans Homère [9] Démocoon, fils du roi Priam, à qui son père avoit donné l'intendance de ses beaux haras dans le pays d'Abyde; les sept fils d'Eétion, roi des Ciliciens, gardoient les troupeaux de leur père [10].

Intendans des tributs.

Les anciens rois de Perse, avant Darius fils d'Hystaspe, s'étoient contentés de recevoir de leurs peuples des fruits et autres choses en espèce, suivant la nature et la situation du lieu de leur demeure; mais Darius fils d'Hystaspe exigea les tributs et les impositions en argent [11]. David, Salomon et les rois suivans recevoient des tributs en or, en argent, en bétail, en fruits, selon les facultés et la commodité des peuples. Il y avoit des intendans des tributs [12] qui étoient chargés d'en faire le recouvrement. Aduram eut cet emploi

[1] 2 *Par.*, XXII, 4. — [2] 1 *Esdr.*, VII, 14. — [3] *Esth.*, I, 14. — [4] *Esth.*, I, 19; *Dan.*, VI, 8. 13. — [5] *Vide* 1 *Par.*, XXVII, 26 *et seqq.* — [6] 1 *Par.*, XXVII, 25 : *Hebr.* : על אוצרות המלך. — [7] *Ibid.*, ℣ 31. *Hebr.* : שרי הרכוש. — [8] *Eccles.*, II, 4-5. 7. — [9] *Homer.*, *Iliad.* IV. — [10] *Homer.*, *Iliad.* VI. — [11] *Herodot.*, *lib.* III, c. 89. — [12] על המס.

sous David[1]; sous Salomon on trouve Adoniram[2], peut-être le même qu'Aduram nommé sous le règne de David et sous le règne de Roboam[3]. Salomon avoit aussi confié cette charge à Jéroboam pour les tributs des tribus d'Ephraïm et de Manassé[4]; mais nous ne savons si en cet endroit le nom de *tribut* se doit prendre en rigueur, peut-être faudroit-il l'expliquer plutôt des charges et des servitudes personnelles que les sujets étoient obligés de rendre à leurs princes : quoi qu'il en soit Jéroboam profita des mauvaises dispositions et du mécontentement des Israélites contre Salomon; ce peuple s'étant plaint du joug accablant dont il les avoit chargés, et Roboam leur ayant répondu d'une manière indiscrète et altière, Jéroboam fut élu roi des dix tribus, et, Roboam ayant envoyé vers les séditieux Aduram, intendant des tributs, le peuple le lapida[5] sans vouloir l'écouter. Parmi les Hébreux on appeloit les tributs du nom de *présens*; les peuples assujettis et tributaires faisoient des présens à leur souverain. Aujourd'hui parmi les Perses il y a des officiers à la cour des grands qui tiennent registres des présens qu'on fait à leurs maîtres[6].

Officiers de la bouche du roi. Les officiers de la bouche du roi sont assez bien marqués sous Salomon; mais il ne paroît pas que les rois ses successeurs aient été en état d'imiter sa somptuosité et sa magnificence. Ce prince avoit douze intendans qui fournissoient à sa maison tous les vivres et toutes les provisions nécessaires[7]. Ils servoient chacun un mois, et avoient leur département dans les divers cantons d'Israël, afin que le peuple ne fût point foulé, et que la table du roi fût mieux servie, en partageant ainsi les temps et les lieux d'où l'on tiroit les provisions de bouche. On consommoit chaque jour à la table de ce prince trente cores de fleur de farine et soixante cores de farine[8]; (Le core est une mesure qui contient environ deux cent quatre-vingt-cinq litres.) pour la viande, on tuoit dix bœufs gras ou engraissés exprès, vingt bœufs tirés du troupeau, cent beliers, et en outre il y avoit la venaison des bœufs sauvages, des chevreuils, des cerfs et de la volaille. Tout cela fait assez voir quel pouvoit être le nombre de ceux qui composoient la cour de ce prince. La reine de Saba, étant venue exprès à Jérusalem pour voir de ses yeux ce que la renommée publioit de la sagesse de

[1] 2 *Reg.*, XX, 24. — [2] 3 *Reg.*, IV, 6. — [3] 3 *Reg.*, XII, 18. — [4] 3 *Reg.*, XI, 28. — [5] 3 *Reg.*, XII, 18. — [6] Chardin, *Voyage en Perse*, p. 275, 276. — [7] 3 *Reg.*, IV, 7 *et seqq.* — [8] *Ibid.*, ℣ 22 *et* 23.

Salomon, ne vit rien avec plus d'admiration que le nombre, la propreté et l'ordre de ses officiers, de ses échansons, de ceux qui le servoient à table [1], et la profusion et la délicatesse des viandes qui lui étoient servies. Ce prince nous apprend lui-même qu'il avoit des bandes de musiciens et de musiciennes, et qu'il n'avoit rien épargné pour avoir une vaisselle propre et précieuse, et des vases à boire magnifiques : *Scyphos et urceos in ministerio ad vina fundenda* [2]. Tout cela étoit d'or : *Omnia vasa convivii regis erant aurea* [3]. On servoit vraisemblablement sur la table des rois de Juda et d'Israël tout ce qui devoit être donné à manger à ce grand nombre d'officiers, qui avoient tous bouche en cour; car leur nombre étoit extrêmement grand. Si l'on en croit les écrivains les plus exacts [4], on comptoit quarante-huit mille six cents hommes, ou même cinquante mille à la cour de Salomon. Jézabel, outre les officiers de sa maison, nourrissoit de sa table [5] quatre cents faux prophètes d'Astarte. L'histoire nous apprend que les rois de Perse donnoient ordinairement à manger par jour à quinze mille hommes dans leur cour [6], et qu'ils faisoient servir sur leurs tables généralement tout ce qui devoit être distribué à leurs officiers pour leur nourriture [7].

Samuël [8], prédisant aux Israélites le droit du roi qui devoit régner sur eux, leur dit que ce prince prendra leurs filles pour lui servir de parfumeuses, de cuisinières et de pâtissières, qu'il prendra leurs serviteurs et leurs servantes, et leurs jeunes hommes pour cultiver ses terres et pour ses ouvrages de la campagne, en un mot que tout le peuple deviendroit esclave du roi : c'étoit en effet la condition des peuples d'Orient à l'égard de leurs princes; les rois d'Orient traitoient leurs sujets comme des serviteurs, faisoient sur eux des exactions onéreuses, excessives et violentes, tiroient la dîme de leurs biens, exigeoient des corvées. Il y avoit des officiers établis pour faire toutes ces choses au nom du roi.

Eunuques du roi.

Les derniers officiers de la cour étoient des *eunuques*. Sous ce nom l'Ecriture entend pour l'ordinaire un esclave qui sert à la cour des princes ou des reines. Il ne signifie pas toujours un eunuque réel; on sait que les Hébreux n'en

[1] 3 *Reg.*, x, 5. — [2] *Eccle.*, II, 8. — [3] 2 *Par.*, IX, 20. — [4] *Villalpand. et Calvisius.* — [5] 3 *Reg.*, XVIII, 19 : « *Prophetasque lucorum* (Hebr. : *Asera* vel *Astarte*) *quadringentos*, » etc. — [6] *Herodot.*, *l.* VII, *c.* 17; *Athen.*, *l.* X, *c.* 10. — [7] *Athen.*, *l.* VI, *c.* 14. — [8] 1 *Reg.*, VIII, 11 *et seqq.*

avoient point de leur nation : mais rien n'empêchoit qu'ils n'en eussent des autres peuples. Ces sortes d'officiers étoient à peu près comme les valets de chambre et les valets de pied. Comme ils approchoient librement de la personne des rois, leur pouvoir étoit considérable, et souvent ils parvenoient à de grands emplois. Isaïe [1] menace de la part de Dieu le roi Ezéchias de livrer sa postérité au roi de Babylone, et de réduire ses descendans à servir d'eunuques à la cour de Babylone. C'étoit un emploi bien humiliant pour des princes ; on vit l'exécution de cette prophétie dans la personne de Daniel, d'Ananias, de Misaël et d'Azarias [2]. Il y a dans le quatrième livre des Rois un eunuque du roi Sédécias qui avoit le commandement des troupes [3]. Il est parlé au même endroit des *serviteurs qui voyoient la face du roi* [4] ; c'étoient apparemment des eunuques qui servoient dans la chambre du roi. Et dans l'alliance que fit ce même prince avec le Seigneur la neuvième année de son règne, au milieu de l'année sabbatique, les eunuques passèrent entre les moitiés de la victime qu'on avoit immolée dans cette occasion, et ils y passèrent après les princes de Juda et avant les prêtres ; (*Principes Juda et principes Jerusalem, eunuchi, et sacerdotes, et omnis populus terræ, qui transierunt inter divisiones vituli* [5] ;) cela montre quelle étoit leur autorité, et quel rang ils tenoient à la cour. Le livre d'Esther décrit de la même sorte les officiers qui étoient près de la personne du roi Assuérus pour exécuter ses commandemens [6]. Enfin on donne le nom d'eunuques aux portiers des princes, que nous distinguons des gardes qui étoient en armes aux portes du palais.

Gardes de la porte du roi.

Les eunuques portiers [7], ou les *gardes du seuil de la porte* suivant la lettre de l'hébreu, étoient principalement aux portes des appartemens et de la chambre du roi. Dans le livre de Judith [8] il est parlé des gardes qui étoient à la porte de la tente d'Holoferne, et dans le livre d'Esther [9] il est fait mention de deux eunuques qui présidoient à la première entrée du palais d'Assuérus. Hérodote [10] racontant la manière dont les sept conjurés entrèrent dans le palais pour mettre à mort le mage usurpateur du royaume de

[1] 4 *Reg.*, XX, 18 ; *Is.*, XXXIX, 7. — [2] *Dan.*, I. 6. — [3] 4 *Reg.*, XXV, 19. — [4] 4 *Reg.*, XXV, 9 : « *Quinque viros de his qui steterunt coram rege.* (Hebr. : *qui viderant faciem regis.* ») — [5] *Jerem.*, XXXIV, 19. — [6] *Esth.*, I, 10. — [7] שמרי הסף. — [8] *Judith*, X, 18 ; XII, 6 ; XIV, 11. — [9] *Esther*, II, 21 ; XII, 1. — [10] *Herodot.*, *l.* II, c. 72. 78.

Perse, distingue clairement les gardes postés aux premières portes avec leurs armes des portiers ou des eunuques qui gardaient les appartemens, et que cet auteur appelle les *eunuques qui portent les réponses* et qui annoncent au roi ceux qui se présentent. Xénophon [1] remarque que le grand Cyrus choisit des eunuques pour ses gardes par plusieurs raisons, d'abord parce que, n'ayant ni femmes ni enfans, ni souvent de parens connus, ils s'attachent avec plus d'affection à leurs maîtres, qui seuls peuvent faire leur fortune, les protéger et les rendre heureux, ensuite parce que la bassesse de leur condition leur donne moins de fierté et d'ambition; enfin Cyrus soutenoit que ces hommes pouvoient être aussi généreux que les autres, ce qu'il prétendoit prouver par l'exemple des autres animaux, qui n'en sont pas moins vigoureux pour être coupés.

Gardes du corps du roi. Troupes qui l'accompagnoient. Coureurs.

Quant aux gardes du corps qui veilloient en armes près de la personne du roi et aux portes du palais, leurs fonctions étoient plus nobles et plus importantes, et ils paroissent beaucoup plus dans l'Écriture. Achis, roi de Geth, disoit à David : « Je veux vous établir garde de ma personne tous les jours de ma vie [2]. » C'étoit un emploi qu'on ne confioit qu'à des personnes d'une valeur et d'une fidélité reconnues. Abner, général des troupes de Saül, étoit aussi son garde du corps [3]. Il y en a qui croient que Banaïas avoit la même dignité sous David [4]. La Vulgate porte qu'il le mit *à son oreille pour ses secrets ;* mais on peut traduire selon l'hébreu qu'il le mit *à son obéissance,* il le mit près de sa personne pour l'exécution de ses ordres. Banaïs étoit capitaine des Céréthiens et des Phéléthiens, qui étoient des troupes étrangères dont étoit composée la garde ordinaire du prince [5]. Outre cette garde il y avoit, chaque mois de l'année, vingt-quatre mille hommes commandés pour se trouver près de la personne du roi [6], et pour marcher, s'il étoit nécessaire, où il jugeoit à propos; chacune de ces troupes étoit commandée par un capitaine de marque et de valeur, du nombre des héros qui s'étoient signalés dans diverses actions. Nous ne les remarquons que sous David et sous Salomon. Les rois leurs successeurs, se trouvant resserrés dans des bornes plus étroites, réduisirent vraisembla-

[1] *Xenophont. Cyropæd. l.* VII. — [2] I *Reg.*, XXVIII, 2. — [3] I *Reg.*, XXVI, 15. — [4] 2 *Reg.*, XXIII, 23 : « *Fecitque eum sibi David auricularium a secreto.* » (Hebr. : « *Et posuit eum David ad obedientiam suam.* ») — [5] 2 *Reg.*, XX, 23. — [6] I *Par.*, XXVII, I *et seqq.*

blement ce nombre de vingt-quatre mille hommes par mois à quelque chose de moins. Le roi Josaphat entretenoit un grand nombre de troupes à Jérusalem *et à sa main*, comme parle le texte [1]; mais au lieu de douze chefs nous ne lui en comptons que cinq. L'Ecriture [2] nous parle des coureurs qui faisoient garde devant la porte du palais au temps de Roboam, et qui l'accompagnoient lorsqu'il alloit au temple, et portoient devant lui les trois cents boucliers d'airain qu'il avoit substitués aux trois cents boucliers d'or que Salomon avoit fait faire, et que Sésac avoit enlevés. Enfin l'Épouse parle de *soixante forts* qui gardoient le lit de Salomon, ayant chacun leur épée sur la cuisse [3]. Xénophon [4] nous décrit la garde des Perses que le grand Cyrus avoit choisie pour le dehors de son palais, d'une manière qui peut donner quelque idée de ce qui s'observoit chez les rois des Juifs : « Outre les portiers eunuques et les gardes, qu'on peut appeler intérieurs, dont on a déjà parlé, il y avoit toujours dix mille Perses armés de lances ou de dards, qui faisoient garde nuit et jour autour de son palais, et qui marchoient à ses côtés lorsqu'il paroissoit en public. Il leur distribua des habits les plus propres et les plus magnifiques qu'il lui fut possible d'inventer [5] : et lorsqu'il devoit sortir du palais on voyoit les gardes, tant à pied qu'à cheval, rangés aux deux côtés du chemin, les cavaliers pied à terre, et les mains hors de leurs manches, comme c'est la coutume du pays; outre cela une espèce de sergens qui portoient des fouets, et en frappoient ceux qui s'approchoient trop ou qui troubloient la marche; et lorsque le chariot du roi avançoit, les quatre mille gardes rangés, deux mille de chaque côté, l'accompagnoient en armes. On voyoit derrière le chariot trois cents autres gardes avec des bâtons; après eux deux mille lanciers, puis quatre bandes, composées chacune de dix mille cavaliers perses, outre les autres bandes de troupes et de cavaliers des autres nations. »

Josèphe [6] dit que Salomon alloit tous les matins à une maison de plaisance, ornée de fontaines et de bois de futaie, qui étoit près de Jésusalem; il se faisoit accompagner par une troupe de vingt mille cavaliers, montés sur des che-

[1] 2 *Par.*, XVII, 13 *et seqq.* — [2] 3 *Reg.*, XIV, 26 *et seqq.* : « *In manum ducum scutariorum et eorum qui* (Hebr. : « *In manum ducum cursorum qui*) *excubabant ante ostium domûs regis.... Portabant ea qui præeundi habebant officium,* (Hebr. : *cursores,*) *et postea reportabant ad armamentarium scutariorum.* (Hebr. : *ad excubitorium cursorum.* ») — [3] *Cant.*, III, 7-8. — [4] *Xenophon, Cyropæd. lib.* VII. — [5] *Vide eumdem lib.* VIII. — [6] *Joseph., Antiq. l.* VIII, c. 2.

vaux d'une beauté et d'un prix extraordinaires. Ceux qui les montoient en relevoient encore de beaucoup la beauté par leur jeunesse, leur bonne mine et leur taille avantageuse; il étoient tous vêtus d'habits de la pourpre de Tyr la plus belle, et portoient de grands cheveux qu'ils chargeoient tous les matins de poudre ou de limaille d'or, en sorte que les rayons du soleil venant à donner sur leur tête les faisoient briller d'une manière très-éclatante. Ces gardes étoient tous armés et portoient des dards à la main, prêts à les lancer.

Les gardes qui accompagnoient le prince sont souvent appelés *coureurs*; il est à présumer que ce nom leur fut donné à cause de leur agilité et de leur emploi, qui les obligeoit à courir pour porter les ordres du roi et pour rapporter les réponses, comme cela se pratique encore chez quelques princes d'Allemagne, qui ont des heiduques ou des coureurs à cet effet. Samuël prédit aux Israélites[1] que le roi qu'ils demandent prendra leurs jeunes gens pour en faire ses coureurs. On donne ce nom aux gardes de Saül[2], et aux soldats qu'Absalom[3] et Adonias[4] avoient pris pour les accompagner comme devant succéder au royaume de David. Ceux qui faisoient garde devant le palais sous le règne de Roboam sont aussi appelés coureurs[5]. Enfin on donne à la salle des gardes le nom de Chambre des Coureurs[6]. Sous Ezéchias ils vont de villes en villes porter les ordres et les invitations du roi de se trouver à la fête de Pâque au temple du Seigneur[7].

Prince de la milice.

Il est temps de parler des officiers des armées des Hébreux. Après le roi étoit le *prince de la milice*[8], que nous pouvons appeler le généralissime. Tels furent Abner sous Saül[9], Joab sous David[10], Banaïas sous Salomon[11]. Les Hébreux donnoient le même nom aux généraux des autres peuples; on lit dans l'Ecriture les noms de Sisara, général des troupes de Jabin[12], de Sobac sous Adarézer, roi des Syriens[13], de Naaman à Damas[14], de Nabuzardan sous le grand Nabuchodonosor[15], d'Holoferne sous un autre Nabuchodonosor[16].

[1] 1 *Reg.*, VIII, 11: « *Et ponet in curribus suis, facietque sibi equites et præcursores quadrigarum suarum.* » (Hebr.: « *Et ponet in curribus suis et in equitibus suis, et current ante currus suos.* ») — [2] 1 *Reg.*, XXII, 17: « *Emissariis.* » (Hebr.: « *Cursoribus.* ») — [3] 2 *Reg.*, XV, 1: « *Qui præcederent eum.* » (Hebr.: « *Qui currerent ante eum.* ») — [4] 3 *Reg.*, I, 5. — [5] 3 *Reg.*, XIV, 27, *ut suprà citatur.* — [6] *Ibid.*, ℣ 28: « *Ad armamentarium scutariorum.* » « (Hebr.: *Ad excubitorium cursorum.* ») — [7] 2 *Paralipom.*, XXX, 6. 10 — [8] שר על הצבא. — [9] 1 *Reg.*, XVII, 55. — [10] 2 *Reg.*, VIII, 16; 1 *Par.*, XI, 6. — [11] 3 *Reg.*, IV, 4. — [12] *Judic.*, IV, 2; 1 *Reg.*, XII, 9. — [13] 2 *Reg.*, X, 16. — [14] 4 *Reg.*, V, 1. — [15] 4 *Reg.*, XXV, 11. — [16] *Judith*, II, 4.

Leur autorité s'étendoit sur toutes les troupes du roi qui marchoient en campagne, mais non sur celles qui étoient destinées à la garde du prince; c'est ce qui paroît distinctement sous les règnes de David et de Salomon : il y avoit des généraux des douze troupes, de vingt-quatre mille hommes chacune, qui servoient par mois à la cour; il y en avoit aussi pour les Céréthiens et les Phéléthiens, tous différens de Joab et de Banaïas [1] sous David et sous Salomon.

Prince des tribus.

Les princes des tribus se trouvent aussi dans les armées, à la tête des troupes de leurs cantons. On les nomme quelquefois *princes des pères* ou des familles, ou *princes d'Israël* [2]. Il y a beaucoup d'apparence que c'étoient eux qui commandoient immédiatement à toute la tribu, et qui créoient leurs officiers subalternes, comme ayant une connoissance plus parfaite du mérite et de la valeur de chacun. Il eût été difficile que cela se fît autrement, parce que les soldats ne servoient point assidûment, et ne pouvoient être connus des généraux que par le canal des chefs des tribus. C'est apparemment de ces chefs de l'armée et des tribus que l'Ecriture fait mention [3] lorsqu'elle dit que David, avec les *magistrats de l'armée*, comme parle saint Jérome, régla l'ordre des ministres qui devoient servir au temple. Ces chefs des tribus étoient capitaines dans la guerre, juges et magistrats en temps de paix, et conseillers du prince dans les choses sacrées, comme dans les civiles.

Chefs de mille hommes, de cent, de cinquante et de dix.

Au-dessous du général on reconnoît les chefs de mille ou les tribuns, les capitaines de cent hommes, les chefs de cinquante hommes, les *schalischim* (שלישים) ou les tierciers, et enfin les décurions. L'armée étoit distinguée par tribus, car alors tous ceux qui pouvoient porter les armes et qui étoient choisis pour aller à la guerre y marchoient, les tribus étoient divisées en divers corps de mille hommes, suivant les familles et les villes de leurs demeures, autant qu'il se pouvoit faire; et ces corps de mille hommes étoient commandés par un officier de la tribu, de la ville ou de la famille; à ces officiers étoient subordonnés les capitaines dont on a parlé; les compagnies n'excédoient pas d'ordinaire le nombre de cinquante hommes, comme il paroît par ce qui arriva à ces capitaines de cinquante hommes qui furent envoyés à diverses fois à Elie [4] pour l'obliger à venir trouver

[1] I *Par.*, XXVII, 2 *et seqq.* — [2] I *Par.*, XXVII, 16; XXVIII, 1. — [3] *Par.*, XXV, 1 : « *Magistratus exercitûs.* » — [4] 4 *Reg.*, I, 9 *et seqq.*

le roi Ochozias. On voit tous ces officiers désignés dans Moïse[1]; on les conserva tant que la nation se gouverna par elle-même, et ils paroissent encore sous les Machabées[2].

Chez les Perses il y avoit outre les généraux de l'armée, des chefs de dix mille, des chefs de mille ou chiliarques, des centeniers et des décurions. C'étoit le chef de dix mille hommes qui créoit ses chiliarques, ses centeniers et ses décurions, dit Hérodote[3].

Officiers nommés *schalischim.*

Moïse parle des *schalischim* ou tierciers qui étoient à la tête de l'armée de Pharaon[4]; c'étoient apparemment les chefs des troupes de l'Egypte, et les premiers officiers des états de ce prince. La même dignité paroît aussi chez les Hébreux et chez les Chaldéens. Il en est fait mention dans l'histoire de David et de Salomon[5], et dans Ezéchiel[6] lorsqu'il parle des Chaldéens; et dans Daniel[7] sous Balthasar, roi de Babylone, et sous Darius le Mède. C'étoient probablement les trois premiers officiers de la couronne, qui avoient sous eux plusieurs officiers subalternes, nommés du même nom de *schalischim*, mais qui n'approchoient pas de la dignité des trois premiers. Les *schalischim* de David étoient Jesbaam, Eléazar et Semma[8], qui commandoient à un grand nombre d'autres officiers inférieurs, nommés aussi *schalischim*. L'Ecriture en marque trente-sept dans le chapitre XXIII du IIe livre des Rois, et elle y en ajoute seize dans le chapitre XI du Ier livre des Paralipomènes. Dans les empires des Chaldéens et des Perses, ces trois grands officiers étoient établis sur les satrapes ou gouverneurs des provinces. Plusieurs de nos interprètes, d'après saint Jérome[9], entendent par *schalischim* les seconds en dignité et en autorité après le roi, ou plutôt les trois premières dignités du royaume, qui sont celles de général de cavalerie, de général d'infanterie et d'intendant des finances; c'est ce qu'il entend par le nom de *tristatæ*, dont se servent les Septante : *Principes equitum, peditumque erant et tributorum.*

[1] *Exod.*, XVIII, 25; *Deut.*, I, 15. — [2] I *Mach.*, III, 55. — [3] *Herodot.*, *lib.* VII, c. 81. — [4] *Exod.*, XIV, 7 : « *Et duces totius exercitûs.* » (Hebr. : « *Et schalischim super omnia hæc.* ») — [5] 2 *Reg.*, XXIII, 8 *et seqq.*; 3 *Reg.*, IX, 22 : « *Et duces.* » (Hébr. : « *Et schalischim.* ») — [6] *Ezech.*, XXIII, 15 : « *Formam ducum* (Hebr. : *schalischim*) *omnium.* » — [7] *Dan.*, V, 7. 29; VI, 2. — [8] 2 *Reg.*, XXIII, 8 *et seqq.*; I *Par.*, XI, 11-12. — [9] *Hieron. in cap.* XXIII *Ezech.* « *Tristatas, quos nos principes principum interpretati sumus.* » *Ibid.* : « Tristatæ : *Nomen est apud Græcos secundi gradûs post regiam dignitatem.* »

Ecrivains des armées.

On a déjà parlé des *écrivains des armées*[1]; ils tenoient les registres des troupes et des officiers du roi. On pense qu'ils étoient préposés pour juger, dans chaque tribu et dans chaque ville d'Israël, qui étoient ceux qui devoient marcher à la guerre et ceux qui devoient en être exempts; car alors la milice n'étoit pas volontaire; le prince commandoit ou à tout son peuple de le suivre à la guerre ou seulement à une partie, et c'étoient toujours les scribes ou écrivains qui avoient l'intendance de ces levées de troupes. L'emploi de ces officiers étoit important[2]. Ils portoient pour l'ordinaire un sceptre ou un bâton pour marque de leur dignité[3]. Nous les remarquons aussi à la cour des anciens rois de Perse.

Ecuyers.

Lorsque le roi alloit à l'armée en personne dans les premiers temps, il alloit à pied, comme le moindre soldat; mais il avoit auprès de lui un ou plusieurs écuyers qui portoient ses armes. Lorsque David commença de paroître à la cour de Saül, ce prince, l'ayant pris en amitié, le fit son écuyer[4]. Abimélech, fils de Gédéon, avoit aussi un écuyer[5] de même que Jonathas[6] et Joab[7], et chez les Philistins Goliath[8]. L'Ecriture parle dans un endroit de dix écuyers de Joab[9]. Mais depuis que les rois commencèrent d'aller à la guerre montés sur des chariots, on ne remarque plus cette sorte d'officiers; seulement ils avoient un char vide qui les suivoit[10], afin qu'ils pussent le prendre en cas qu'il arrivât quelque chose à celui qu'ils montoient.

Officiers nommés *sotérim*.

Les *schotérim*, שטרים, étoient des officiers dont on voit le nom et l'emploi dès le temps où les Hébreux étoient dans l'Egypte[11]. Moïse les conserva dans le désert, et leur emploi leur donnoit l'inspection et l'autorité sur les bandes qui leur étoient confiées[12]. Ils remplissoient quelquefois les charges de la judicature, et souvent ils exerçoient l'office de hérauts ou de crieurs, ou même de sergent et d'huissiers;

[1] Ci-devant, sous l'article VI, où il est parlé des secrétaires du roi. — [2] Voyez le commentaire de D. Calmet sur *Judic.*, V, 14. — [3] *Judic.*, V, 14: « *De Zabulon qui exercitum ducerent ad bellandum.* » (Hebr.: « *De Zabulon trahentes in virgâ sopher* vel *scribæ.* ») — [4] I *Reg.*, XVI, 21. — [5] *Judic.*, IX, 54. — [6] I *Reg.*, XIV, 6. — [7] 2 *Reg.*, XXIII, 37; I *Par.*, XI, 39. — [8] I *Reg.*, XVII, 7. — [9] 2 *Reg.*, XVIII, 15. — [10] 2 *Par.*, XXXV, 24. — [11] *Exod.*, V, 6: « *Præfectis operum et exactoribus populi.* » (Hebr.: « *Exactoribus populi et schoteribus ejus.* ») — [12] *Deut.*, I, 15: « *Tulique viros..... et constitui eos principes, etc., qui docerent vos singula.* (Hebr.: *et schoterim tribubus vestris.* ») Voyez le commentaire sur cet endroit.

il y en avoit dans le temple[1] et à la cour des rois[2]. L'emploi de ces derniers étoit subordonné à celui des chiliarques et des capitaines de cent hommes, ainsi qu'il paroît par la disposition des officiers et des troupes qui servoit tour à tour, au nombre de vingt-quatre mille par mois, auprès de Salomon; on les joint ordinairement aux scribes, ספרים. Il est remarqué que l'armée d'Ozias, roi de Juda[3], étoit sous la main de Jéhiel, *scribe*, de Mahasia, *schoter*, (שטר; c'est le nom de l'officier dont il s'agit ici.) et de Hananias, l'un des généraux du roi; ce qui me semble marquer que ces *schotérim* avoient quelquefois beaucoup de crédit, et que leur office n'étoit pas toujours limité dans les mêmes bornes. Salomon dans ses Proverbes[4] insinue que c'étoient des officiers de police d'une grande autorité : « La fourmi, dit-il, n'a ni chef *ni schoter* ni dominateur, et elle ne laisse pas d'amasser pendant l'été de quoi se nourrir. »

Il y a apparence que ces gardes de Cyrus que Xénophon nous représente armés de fouets, de bâtons ou de hallebardes[5], étoient proprement des *schotérim*. Nos voyageurs[6] nous parlent aussi des *schaters* ou *chaters*, sorte d'officiers dans la Perse. Enfin les hérauts des princes qui étoient devant Troie sont précisément ce que l'Ecriture appelle *schotérim*, des officiers de qualité qui accompagnoient les princes, et qui exécutoient leurs ordres dans les assemblées et dans la guerre; on leur faisoit honneur comme aux ministres des dieux et des hommes[7]; leur personne étoit sacrée et inviolable; c'étoient eux qui assembloient les troupes pour la bataille, et qui leur portoient les ordres du prince ou du général[8] : ils servoient dans les sacrifices solennels; ils faisoient approcher les victimes, mêloient le vin pour les libations et donnoient à laver aux rois[9].

[1] I *Par.*, XXIII, 4 : « *Præpositorum* (Hebr. : « *Schoterim*) *autem et Judicum sex millia.* » XXVI, 29 : « *Ad docendum et judicandum eos.* » (Hebr. : « *In schoterim et in judices.* ») — [2] I *Par.*, XXVII, I : « *Et præfecti.* » (Hebr. : « *Et schoterim.* ») — [3] 2 *Par.*, XXVI, II : « *Mahasiaque doctoris.* (Hebr. : *schoter.* ») — [4] *Prov.*, VI, 7 : « *Nec præceptorem.* (Hebr. : *schoter.* ») — [5] *Xenophon, lib.* VII *Cyropæd.* Μαστιγόφοροι δὲ κατέστασαν, οἳ ἔπαιον εἴ τις ἐνοχλοίη. Et un peu plus loin il les nomme δορύφοροι et σκηπτοῦχοι. — [6] Tavernier, tom. I. *Voyage de Perse*, chap. 5, pag. 356, et liv. IV. — [7] Voy. *Iliad.* I. — [8] *Iliad.* II. — [9] *Iliad.* III.

DISSERTATION

SUR

LA MILICE DES HÉBREUX.*

La nation juive fut autrefois une des plus belliqueuses. Forces et valeur des anciens Hébreux. Dignité du sujet qui fait l'objet de cette dissertation.

La nation juive, toute obscure et toute méprisée qu'elle est aujourd'hui, fut autrefois une des plus belliqueuses et des plus vaillantes nations du monde. Il y a peu de peuples qui aient acquis plus de gloire par les armes, soit que l'on considère le grand nombre de guerres que les Hébreux ont entreprises ou soutenues, soit que l'on envisage leurs forces ou celles de leurs ennemis, la valeur des uns ou celle des autres. On a vu dans Israël autant de prodiges de valeur et de force, autant d'exemples d'intrépidité et de courage, de conduite et de sagesse, de plus mémorables même que chez aucun autre peuple. Les histoires qui nous apprennent leurs beaux faits d'armes ont cet avantage par-dessus toutes celles des conquérans et des nations les plus célèbres, c'est qu'elles sont d'une certitude irréfragable, et que la flatterie, l'erreur et l'ignorance n'y ont répandu ni fausseté ni ténèbres ni exagération. Ce ne sont point ici des romans ou des héros fabuleux; ce ne sont point de ces conquérans en titre d'office, ni de ces ravageurs de villes et de provinces, qui, sans aucune raison légitime, vont porter la guerre et la désolation dans les états de leurs voisins : ce sont pour la plupart de sages et de vaillans généraux suscités de Dieu et poussés de son esprit pour exercer les vengeances du Seigneur, ou pour punir le crime ou pour protéger l'innocence. Nous comptons parmi ces héros des Josué, des Caleb, des Gédéon, des Jephthé, des Samson, des David, des Machabées, et tant d'autres noms illustres dont le souvenir ne périra jamais.

On se figure les Juifs comme une poignée de gens, reculés dans un coin de l'Asie, resserrés dans un petit pays,

* Le fond de cette dissertation est de D. Calmet.

l'opprobre et le mépris des autres peuples. Rien n'est plus faux que cette idée. Les Hébreux mettoient en campagne des armées beaucoup plus nombreuses que n'ont jamais été celles des Grecs et des Romains; ils alloient de pair avec les plus grands potentats de l'Asie et avec les peuples les plus puissans et les plus nombreux, et souvent ils ont remporté sur eux d'éclatantes victoires. Abia, roi de Juda, attaqua Jéroboam, roi d'Israël, avec une armée de quatre cent mille hommes, son ennemi en ayant jusqu'à huit cent mille; et de ces huit cent mille il en demeura d'une seule bataille cinq cent mille de tués sur la place[1]. Phacée, fils de Romélie, roi d'Israël[2], tua en un seul jour cent vingt mille hommes des troupes de Juda. Zara, roi d'Ethiopie ou plutôt d'Arabie, marcha contre Asa, roi de Juda; Zara avoit une armée d'un million d'hommes et de trois cents chariots, et celle d'Asa, quoique elle ne fût que de cinq cent quatre-vingt mille hommes[3], ne laissa pas de battre les troupes éthiopiennes et de les défaire entièrement. Les seules troupes de la garde du roi sous le règne de David étoient composées de douze bandes de vingt-quatre mille hommes, qui servoient chacune pendant un mois, et formoient ensemble deux cent quatre-vingt-huit mille hommes[4]. Josaphat avoit onze cent soixante mille hommes de guerre, sans compter les garnisons de ses places[5]. Où est aujourd'hui le monarque qui entretienne des armées aussi nombreuses et aussi fortes? C'est avec ces forces que la nation chananéenne fut toute assujettie ou détruite, que les Syriens, les Philistins, les Iduméens, les Arabes, les Amalécites, les Madianites, les Moabites ont été tour à tour battus, asservis, terrassés; ce sont ces armées qui ont résisté si long-temps à toutes les forces des Egyptiens, des Assyriens, des Chaldéens, des Syriens, des Romains; ce sont elles qui ont souvent remporté sur eux de glorieuses victoires, et qui n'ont enfin succombé qu'à cause de leurs crimes et de leur infidélité.

La valeur des Hébreux ne pouvoit être inconnue aux Perses, aux Grecs et aux Romains. Artaxerxès, roi de Perse[6], reconnoît dans Esdras que la nation des Juifs est très-belliqueuse et ne peut souffrir de domination étrangère, et

[1] 2 *Par.*, XIII, 3. 17. — [2] 2 *Par.*, XXVIII, 6. — [3] 2 *Par.*, XIV, 8-13. — [4] Voyez 1 *Par.*, XXVII, 1 *et seqq.* — [5] 2 *Par.*, XVII, 14-19. — [6] 1 *Esdr.*, IV, 19-20.

qu'elle a eu autrefois des princes très-vaillans et très-forts. Josèphe [1] prétend que dans la fameuse armée de Xerxès contre les Grecs, les Hébreux, sous le nom de *Solymes*, se faisoient distinguer parmi ce grand nombre d'autres peuples qui s'y trouvoient. Il est incontestable [2] qu'Alexandre-le-Grand faisoit cas de la valeur et de la fidélité des soldats hébreux : il en avoit dans ses armées ; il leur accorda des priviléges, et leur donna souvent des marques de sa confiance. Démétrius Soter en demandoit jusqu'à trente mille, s'il s'en fût trouvé autant qui eussent voulu prendre parti dans ses troupes [3]. Les rois d'Egypte successeurs d'Alexandre continuèrent d'avoir pour les Hébreux la même estime que le fondateur de leur monarchie avoit eue pour eux : ils ont plusieurs fois confié à leur sagesse la conduite de leurs armées, le commandement de leurs troupes [4], la garde de leurs personnes et de leurs plus importantes places. Les troupes d'Antiochus Epiphane et de Démétrius, rois de Syrie, éprouvèrent plus d'une fois la valeur héroïque des Machabées.

Diodore de Sicile [5] parle avantageusement de la valeur et de la constance des Juifs : il dit que Moïse s'appliqua à la guerre avec beaucoup de prudence, et obligea les jeunes gens de sa nation à en faire les exercices et à en supporter les fatigues ; qu'il entreprit plusieurs guerres contre les nations voisines, et laissa aux Juifs un fort beau pays. Tacite reconnoît leur valeur et le mépris qu'ils faisoient de la mort, fondés sur la persuasion où ils étoient que les âmes de ceux qui mouroient à la guerre étoient immortelles : *Animas prœliis peremptorum æternas putant : hinc generandi amor, et moriendi contemptus* [6].

Le sujet que nous allons traiter n'est donc pas un objet vil et peu digne d'attention : il mérite d'autant plus d'être examiné que l'auteur de la plupart de ces guerres est Dieu même [7] : la loi de Moïse en règle les principales circonstances et les principaux devoirs ; les généraux qui les ont con-

[1] *Joseph., lib.* I *Contra Appion.* — [2] *Antiquit. lib.* XI, *cap. ult.; et Contra Appion. lib.* I *et* 2. — [3] I *Mach.*, X, 36. — [4] Josèphe, liv. II *Contre Appion*, parle d'Onias et de Dosithée établis généraux des troupes d'Egypte par Philométor ; et le quatrième livre des Machabées, chap. V, parle d'Helcias et d'Hananias, qui furent revêtus de la même dignité par Cléopâtre, mère de Ptolémée-Lathyre. — [5] *Diodor. Sicul. Eclog.* VI. *Photi. ex lib.* 40. — [6] *Tacit., Hist. lib.* VI. — [7] 2 *Par.*, XIII, 12 : « *In exercitu nostro dux Deus est, et sacerdotes ejus, qui clangunt tubis,* » disoit Abia, roi de Juda.

duites sont pour la plupart de très-saints et de très-vertueux personnages, de manière que nous pourrions intituler cet écrit *Traité des Guerres du Seigneur*, et que rien ne seroit plus propre à donner une juste idée de la bonne manière de faire la guerre, si les princes y avoient toujours suivi les règles saintes qui leur étoient prescrites.

Succès admirables des guerres que les Hébreux entreprirent par les ordres du Seigneur. Leur infidélité seule fut cause des malheurs qu'ils éprouvèrent.

Tant que les Israélites furent fidèlement attachés à la loi du Seigneur on les vit toujours heureux, victorieux et triomphans. Les guerres qu'ils firent par l'ordre de Dieu furent toujours accompagnées de prodiges en leur faveur, et suivies de succès miraculeux; la main du Seigneur parut étendue dans toutes les occasions, et la force de son bras déployée contre leurs ennemis : les élémens combattent contre Pharaon et contre son armée au passage de la mer Rouge; Amalec est vaincu par une main invisible qui semble régler son secours sur les mouvemens des bras de Moïse qui prioit sur la montagne, tandis que Josué combattoit; toute l'Arabie et l'Idumée voient Israël pendant quarante ans voyager dans leurs déserts, sans oser l'attaquer; Edom et Moab, effrayés à la seule vue de l'armée du Seigneur, demeurent comme interdits et dans le respect en sa présence; Og et Séhon, rois des Amorrhéens, la terreur des peuples des environs, ne font presque aucune résistance devant Moïse. Qu'est-ce que toute la vie de Josué, depuis la mort de Moïse, sinon un enchaînement de victoires? On voit la même supériorité de forces et le même bonheur dans les guerres d'Othoniel, de Caleb, de Gédéon, de Barac, de Jephthé, de Samson, et dans celles que Saül, David et les autres rois entreprirent par l'ordre de Dieu.

Mais depuis que les rois voulurent être les maîtres de leur propre conduite, qu'ils abandonnèrent le Seigneur pour suivre le penchant de leur ambition, les mouvemens de leur volonté et leurs propres lumières dans la déclaration et dans la conduite de leurs guerres, le Seigneur laissa l'homme à lui-même, et l'abandonna dans l'exécution des projets qui ne venoient que de l'esprit de l'homme : les rois, fiers, insolens et infidèles dans la prospérité et dans la paix, lâches, étourdis et malheureux dans la guerre, devinrent enfin le mépris et le jouet de leurs ennemis.

Deux sortes de guerres parmi les Hébreux.

On distingue deux sortes de guerres parmi les Hébreux, les unes étoient d'obligation et commandées de Dieu, les autres libres et volontaires de la part du roi ou du peuple. Les premières étoient principalement contre les Chananéens

et contre les Amalécites, nations dévouées à l'anathème : ordre de les exterminer, défense de les recevoir à composition et de leur faire quartier. Les autres guerres contre les ennemis d'Israël étoient à la discrétion de ceux qui gouvernoient : on pouvoit, pour des causes justes et légitimes, attaquer l'ennemi, secourir ses alliés, repousser l'injure, punir le crime ou l'insulte; en un mot ce qui est pour les autres peuples une juste cause de faire ou de soutenir la guerre, l'étoit aussi pour les Hébreux.

Condnite différente que les Hébreux devoient tenir dans ces deux sortes de guerres.

Le droit et la coutume des nations policées ne veut pas qu'on fasse la guerre sans l'avoir déclarée et sans avoir auparavant demandé la réparation du tort dont nous nous plaignons : Moïse ordonne qu'on propose premièrement des conditions de paix à ceux qu'on attaque : « Lorsque vous » irez assiéger une ville *vous lui offrirez d'abord la paix.* » Si elle la reçoit, et qu'elle vous ouvre ses portes, tout le » peuple qui s'y trouvera aura la vie sauve, mais il vous de» meurera tributaire. Si elle ne veut pas faire alliance avec » vous et qu'elle entreprenne de vous faire la guerre, vous » l'assiégerez, et, lorsque le Seigneur vous l'aura livrée » entre les mains, vous mettrez à mort tous les mâles qui y » seront, réservant seulement les femmes, les enfans, les » animaux et tout le reste qui sera dans la ville; vous en par» tagerez le butin à vos soldats, et vous vous nourrirez des » dépouilles de vos ennemis que le Seigneur vous aura li» vrés. Voilà ce que vous ferez à l'égard des villes qui se» ront éloignées de vous et qui ne sont pas du nombre de » celles que vous devez posséder comme votre héritage, car » pour celles-ci vous n'y laisserez personne en vie, et vous » passerez tout au fil de l'épée [1]. »

Ces ordonnances ne regardoient donc pas les guerres contre les Chananéens. Dans ces guerres Israël n'étoit que l'exécuteur de l'anathème prononcé contre eux de la part de Dieu. Ce n'étoit point proprement une affaire de peuple à peuple, où les lois de l'humanité et de l'égalité dussent avoir lieu, c'étoit la guerre de la vengeance du Seigneur, contre une nation dont les crimes étoient montés à leur comble. Les Israélites n'y avoient point d'autre part que l'obéissance : les Chananéens avoient eu tout le temps de détourner leurs malheurs ; ils ne pouvoient ignorer la résolution prise depuis si long-temps de les exterminer s'ils ne prévenoient

[1] *Deut.*, xx, 10 *et seqq.*

leur dernier malheur par la pénitence : ainsi il n'y avoit aucune injustice ni de la part de Dieu, qui vouloit les exterminer, ni de la part des Israélites, qui n'étoient que les exécuteurs de ses ordres.

Manière de déclarer la guerre.

Il n'y avoit rien d'uniforme dans la déclaration de la guerre. Jephthé, ayant été établi chef des Israélites d'au-delà le Jourdain, fit dire aux Ammonites, qui attaquoient Israël : « Qu'y a-t-il entre vous et moi pour venir ainsi » contre moi ravager mon pays [1] ? » Et, sur ce que les Ammonites se plaignoient que les Hébreux avoient usurpé leur pays, Jephthé, après avoir justifié son peuple de ce reproche, conclut en disant : *Que le Seigneur soit juge aujourd'hui entre Israël et les enfans d'Ammon ;* après quoi il les attaqua et les défit. — Les Philistins étant entrés sur les terres de Juda pour se venger du tort que Samson leur avoit fait en brûlant leurs moissons, ceux de cette tribu vinrent leur demander : « Pourquoi êtes-vous venus contre nous [2] ? » Ils répondirent qu'ils venoient pour prendre Samson. Et Samson leur ayant été amené, ce fut lui seul qui les défit. — Après le crime détestable commis par ceux de Gabaon contre la femme du Lévite, tout Israël, assemblé pour venger cet attentat, envoya dans la tribu de Benjamin demander qu'on lui livrât les coupables, pour les mettre à mort et pour ôter le mal du milieu d'Israël [3]. Ce ne fut qu'après le refus des Benjaminites que la guerre fut résolue.

Nous voyons encore une espèce de défi ou de déclaration de guerre entre l'armée de David, commandée par Joab, et celle d'Isboseth, commandée par Abner. *Surgant pueri, et ludant coram nobis,* dit Abner à Joab [4] ; *Surgant*, répondit Joab. Aussitôt le combat commença par douze soldats de chaque armée. — Amasias, roi de Juda, fier de quelque avantage qu'il avoit remporté sur les Iduméens, envoya défier Joas, roi d'Israël, en ces termes : *Venez, et voyons-nous* [5]. Le roi d'Israël répondit : « Le chardon du Liban envoya un jour vers le cèdre qui est au Liban demander sa » fille en mariage pour son fils ; mais les bêtes du Liban » passèrent sur le chardon, et l'écrasèrent. Vous avez battu » les Iduméens, et votre cœur s'en est élevé ; contentez-vous » de la gloire que vous avez acquise, et demeurez chez vous. »

[1] *Judic.*, XI, 12 *et seqq.* — [2] *Judic.*, XV, 10 *et seqq.* — [3] *Judic.*, XX, 12. — [4] 2 *Reg.*, II, 14. — [5] 4 *Reg.*, XIV, 8-10.

Amasias ne se rendit pas ; les deux rois se virent à Bethsamès, mais celui de Juda fut battu. — Bénadad, roi de Syrie, s'y prit d'une manière plus insolente pour déclarer la guerre à Achab [1]. Il vint se placer avec son armée devant Samarie, et envoya dire au roi d'Israël : *Votre or et votre argent, vos femmes et vos enfans sont à moi.* Achab, qui se sentoit le plus foible, répondit : « Selon votre parole, » mon seigneur et mon roi, je suis à vous, et tout ce qui » m'appartient. » Alors Bénadad, plus fier qu'auparavant, lui envoya dire : *Vous me donnerez votre or et votre argent, vos femmes et vos enfans, et demain à cette même heure j'enverrai vers vous mes serviteurs ; ils chercheront dans votre maison et dans celles de vos serviteurs, et ils y prendront ce qui leur plaira.* Ces demandes parurent exorbitantes à Achab et à tout son conseil, et il fut résolu de se défendre et de soutenir le siége, que Bénadad fut obligé de quitter après y avoir éprouvé de grandes pertes. — Néchao, roi d'Egypte, allant à Carchémise, voulut passer sur les terres de Juda. Josias s'opposa à son passage avec une armée [2]. Alors Néchao lui envoya dire : « Qu'y a-t-il entre vous et » moi, roi de Juda ? Je ne viens point contre vous ; mais je » combats contre une autre maison, contre laquelle le Sei» gneur m'envoie promptement. Ne vous opposez point à » Dieu qui est avec moi, de peur qu'il ne vous fasse mourir. » Josias persista, mais il fut blessé dans la bataille, et mourut de sa blessure.

Troupes des Hébreux.

Lorsque la guerre étoit résolue, celui qui avoit le gouvernement de la nation commandoit à tout le peuple de prendre les armes si l'affaire le requéroit, ou choisissoit seulement un nombre de troupes pour l'expédition si elle ne demandoit pas que toute l'armée se mît en campagne. Josué, à la tête d'un corps de troupes choisies, combat contre Amalec par l'ordre de Moïse [3]. Toute l'armée du Seigneur attaque Séhon, roi des Amorrhéens, et Og, roi de Basan [4] ; mais on choisit seulement douze mille hommes pour marcher contre les Madianites [5]. Tout Israël se rendit devant Jéricho [6] ; mais on n'envoya d'abord contre Haï que trois mille hommes [7], puis on y fit marcher toute la

[1] 3 *Reg.*, xx, 1 *et seqq.* — [2] 2 *Par.*, xxxv, 20 *et seqq.* — [3] *Exod.*, xvii, 9. — [4] *Num.*, xxi, 21 *et seqq.* — [5] *Num.*, xxxi, 4-5. — [6] *Jos.*, vi, 7. — [7] *Jos.*, vii, 3-4.

multitude [1]. Josué en usa de même lorsqu'il alla au secours des Gabaonites contre les cinq rois chananéens [2], et ensuite dans la guerre contre Jabin, et contre les autres rois de la partie septentrionale du pays de Chanaan [3]. Sous les juges on remarque peu d'expéditions où tout Israël se soit trouvé. Dans la première guerre que les Israélites entreprirent contre Adonibésech, il n'y eut que les tribus de Juda et de Siméon [4]. Aod délivra Israël de la servitude des Moabites, avec le secours de la tribu d'Ephraïm [5]. Dans l'armée de Barac et de Débora on ne vit ni les tribus de Ruben et de Gad, ni celles de Dan et d'Aser; il semble qu'il n'y avoit qu'Issachar, Zabulon et Nephthali [6]. On sait que Gédéon, de trente-deux mille hommes qui l'avoient d'abord suivi des tribus de Manassé, d'Aser, de Zabulon et de Nephthali, ne réserva que trois cents hommes, avec lesquels il défit Madian [7]. Jephthé n'avoit dans son armée que des Israélites des tribus d'au-delà du Jourdain [8]. La seule guerre de ce temps-là où tout Israël se soit trouvé est celle qui fut entreprise contre la tribu de Benjamin. A la fin de cette expédition, la multitude ayant fait attention que ceux de Jabès, dans le pays de Galaad, ne s'y étoient point trouvés, envoya contre eux dix mille hommes qui saccagèrent la ville, mirent à mort les hommes, les femmes et les enfans mâles, et ne réservèrent que les filles, qui furent données pour femmes à ceux qui étoient restés de la tribu de Benjamin [9].

Sous les rois, tout le peuple étant réuni sous un même chef, on vit les armées plus nombreuses, les expéditions plus importantes et plus glorieuses, la discipline militaire plus uniforme et mieux observée. Saül, au commencement de son règne, ayant appris, comme il revenoit de la charrue, que le roi des Ammonites assiégeoit la ville de Jabès, coupa en pièces les bœufs de sa charrue, et les envoya par tout le pays, disant: « C'est ainsi qu'on traitera les bœufs de celui qui ne viendra point au secours de Jabès [10]. » Le même prince ayant reçu ordre du Seigneur d'exterminer les Amalécites [11], « assembla *tout son peuple*, (tous les hommes en état de porter les armes,) en fit la revue, et le mena contre l'ennemi. » Les rois qui lui succédèrent mirent sur pied ces armées prodigieuses dont nous avons parlé.

[1] *Jos.*, VIII, 1: « *Tolle tecum omnem multitudinem pugnatorum.* » — [2] *Jos.*, X, 7. — [3] *Jos.*, XI, 7. — [4] *Judic.*, I, 3-4. — [5] *Judic.*, III, 27. — [6] *Judic.*, V, 15-18. — [7] *Judic.*, VI, 35; VII, 3-6. — [8] *Judic.*, XI, 29; XII, 1. — [9] *Judic.*, XXI, 8 *et seqq.* — [10] I *Reg.*, XI, 7. — [11] I *Reg.*, XV, 4.

Le général de leurs armées étoit le Seigneur.

Le premier et principal chef des armées d'Israël étoit le Seigneur ; de là vient que Moïse appelle en tant d'endroits les Israélites l'*armée du Seigneur** . C'étoit une nation entière qui marchoit à la guerre sous la conduite de son Dieu. Son arche, le symbole de sa présence, s'y voyoit quelquefois, et on y remarquoit les trompettes de sa maison entre les mains de ses prêtres et de ses ministres. Celui qui commandoit les troupes d'Israël n'étoit que le lieutenant de ce premier chef ; et quiconque avoit le gouvernement du peuple soit en qualité de prince, de juge ou de roi, avoit aussi le commandement de l'armée. Le soldat quittoit sa maison, et y laissoit ses femmes et ses enfans comme autant de gages de sa fidélité et de son zèle ; toujours aguerri et toujours prêt à marcher, et nécessairement bon soldat, puisqu'il combattoit pour sa patrie, pour sa religion, pour ce qu'il avoit dans le monde de plus précieux et de plus cher. On le tiroit du village et de la vie laborieuse de la campagne, et par conséquent il étoit plus intrépide et plus capable de soutenir les fatigues de la guerre. *Nescio quomodo minùs mortem timet qui minus deliciarum novit in vitâ*, disoit un Romain [1]. On formoit ainsi sans peine des armées très-nombreuses, pleines de courage, de zèle et d'intrépidité. Josèphe [2] remarque que Jean Hircan, fils de Simon Machabée, est le premier qui ait entretenu à ses dépens des soldats étrangers.

Soldats hébreux.

On ne voyoit point anciennement dans Israël de soldats de profession, de troupes soudoyées et entretenues aux frais de la nation ; ils étoient tous en même temps soldats et bourgeois ou gens de campagne appliqués à leur travail. Ce ne fut que sous David qu'on vit quelques troupes réglées et entretenues aux dépens du prince [3]. On lit dans un endroit que le roi de Juda acheta du roi d'Israël cent mille hommes pour cent talens d'argent [4], mais cet argent étoit pour le

* Quelques-uns ont voulu expliquer par cette circonstance la qualification de *Dieu des armées* que les divines Ecritures donnent souvent au Seigneur. Le *Dieu des armées* veut dire le souverain maître de tout ce qui est au ciel et sur la terre, le Dieu tout-puissant ; car ce que renferment le ciel et la terre s'appelle leurs armées. Le second chapitre de la Genèse dit que *le ciel et la terre étoient achevés avec toute leur armée*, וכל צבאם. « *Ex quo intelligimus*, » dit saint Jérome, (*Comm. in Zach.*) « *ubicumque Dominus* virtutum (צבאות) *de Christo dicitur*, OMNIPOTENTEM *eum debere intelligi.* » Voy. ma *Deuxième Lettre aux Israélites*, p. 146, note. (DRACH.)

[1] *Veget., lib.* I, *cap.* 4. — [2] *Joseph., Antiq. lib.* XIII, *cap.* 16 : Πρῶτος Ἰουδαίων ξενοτροφεῖν ἤρξατο. — [3] Voyez 2 *Reg.*, XIII, *et* 1 *Par.*, XI *et* XXVII. — [4] 2 *Par.*, XXV, 6 *et seqq.*

prince et non pas pour les soldats. D'après la règle, ceux qui étoient commandés pour la milice faisoient la guerre à leurs dépens; chacun pensoit à se munir d'armes pour combattre et de provisions pour se nourrir, et n'avoit point d'autre récompense à attendre que les dépouilles qu'on pourroit prendre sur l'ennemi. Cette discipline ne s'observa pas seulement sous Moïse, sous Josué et sous les juges; on la vit encore sous les rois, et depuis la captivité, sous les Machabées, jusqu'au gouvernement de Simon, qui fut prince et grand-prêtre de sa nation, et eut des troupes soudoyées et entretenues [1]. Les historiens nous apprennent qu'autrefois chez les Romains et chez les Grecs, et vraisemblablement chez tous les peuples d'Orient, on suivoit les mêmes règles. L'âge qu'on demandoit à chaque soldat étoit de vingt à cinquante ans. Chez les Romains on les prenoit dès l'âge de dix-sept.

Isaï, père de David, avoit trois de ses fils dans l'armée de Saül; David, qui étoit le cadet, étoit demeuré pour garder les brebis de son père: Isaï l'envoya à l'armée porter des provisions à ses deux frères [2]; il lui donna dix pains, et une mesure de grains rôtis, qui étoit une nourriture fort commune en ce temps-là, et ajouta dix fromages pour le commandant. — David ayant été obligé de sortir précipitamment de Jérusalem de peur de tomber entre les mains d'Absalom, Siba, serviteur de Miphiboseth, vint lui présenter des provisions pour son voyage [3], deux cents pains, une outre de vin, cent paquets de raisins secs et autant de masses de quelques autres fruits. Les amis du même prince vinrent lui apporter au-delà du Jourdain tout ce qu'ils crurent de plus nécessaire pour lui dans la fuite [4], des lits, des tapis, de la vaisselle de terre, du froment, de l'orge, de la farine, du grain rôti, des fèves, des lentilles, des pois rôtis, du miel, du beurre, des brebis et des veaux gras. On voit par ces exemples quelles étoient les provisions de bouche dont on se nourrissoit alors à la guerre.

Provisions et armes.

Pour les armes, chacun en cherchoit pour soi; les princes ne commencèrent d'avoir des arsenaux que depuis David; sous les juges et au commencement du règne de Saül, les armes étoient fort rares dans Israël. Il est remarqué que Samgar tua six cents Philistins avec le soc de sa charrue [5].

[1] *1 Mach.*, XIV, 32. — [2] *1 Reg.*, XVII, 13 *et sq.* — [3] *2 Reg.*, XVI, 1: « *Ducentis panibus, et centum alligaturis uvæ passæ et centum massis palatharum*, (Hebr. ad litt.: *centum tsimmukim*, vel uvæ passæ, *et centum kets*, vel æstivi fructus,) *et utre vini.* » — [4] *2 Reg.*, XVII, 28-29. — [5] *Judic.*, III, 31.

Débora, dans son cantique, dit qu'il n'y avoit ni lance ni bouclier dans quarante mille soldats d'Israël [1]. Nous ne lisons point que Samson se soit jamais servi d'armes ordinaires ; il combattoit avec ce qui lui tomboit sous la main, une mâchoire d'âne, une massue, etc. Dans la guerre de Saül contre les Philistins, il ne se trouva dans toute l'armée d'Israël que ce prince et Jonathas son fils qui fussent armés d'épée et de lance. Les Philistins, qui opprimoient les Hébreux, empêchoient que dans tout le pays il n'y eût des ouvriers qui pussent leur fabriquer des armes ; on étoit obligé d'aller chez les Philistins pour y faire raccommoder jusqu'aux instrumens du labourage [2].

Troupes réglées. Chevaux et chariots.

Mais bientôt après Saül se donna un train et un équipage de roi. Il eut des gardes [3], et des officiers généraux de ses armées. Abner étoit général de ses troupes, et il fut conservé dans cette charge sous Isboseth, fils de Saül [4]. David eut pour général Joab [5], et Salomon Banaïas [6]. David entretenoit toujours deux cent quatre-vingt-huit mille hommes de troupes réglées, sans compter les Céréthiens et les Phéléthiens, qui étoient des troupes étrangères du pays des Philistins. Il avoit chaque mois vingt-quatre mille hommes pour sa garde [7]. Salomon conserva toutes ces troupes, et eut outre cela un très-grand nombre de chevaux et de chariots. L'Ecriture marque quatre mille jumens pour ses chariots [8], qui étoient au nombre de qua-

[1] *Judic.*, v, 8. — [2] 1 *Reg.*, XIII, 19 *et sq.* — [3] 1 *Reg.*, XXII, 7. — [4] 1 *Reg.*, XXVI, 5 ; 2 *Reg.*, II, 8. — [5] 2 *Reg.*, VIII, 16. — [6] 3 *Reg.*, II, 35. — [7] 1 *Par.*, XXVII, 1. — [8] Au troisième livre des Rois, IV, 26. L'hébreu et la Vulgate lisent ainsi : « Salomon avoit quarante mille écuries pour les chevaux de ses chariots, et » douze mille chevaux de monture pour sa cavalerie. » *Habebat Salomon quadraginta millia præsepia equorum currilium,* (Hébr. : *ad currum suum,*) *et duodecim millia equestrium.* (Hébr. : *equitum.* ») Mais 1° au lieu de ארות, *præsepia*, les Septante ont lu אשות, *feminæ ;* 2° au lieu de למרכבו, *ad currum suum*, ils ont lu למרכבות, *ad currus :* Τεσσαράκοντα χιλιάδες τοκάδες ἵππων εἰς ἅρματα ; *Quadraginta millia feminæ equorum ad currus ;* « Quarante mille jumens pour ses chariots. » Au IIe livre des Paralipomènes, IX, 25, la Vulgate porte : *Habuit quoque Salomon quadraginta millia equorum in stabulis, et curruum, equitumque duodecim millia ;* ce qui se traduit communément ainsi, en supprimant la virgule qui suit *curruum :* « Salomon eut » aussi quarante mille chevaux dans ses écuries, douze mille chariots et douze » mille hommes de cheval. » Mais 1° l'hébreu lit : *Habuit quoque Salomon quatuor millia præsepia equorum et curruum, et duodecim millia equitum ;* « Salomon eut aussi quatre mille écuries pour les chevaux de ses chariots, et » douze mille hommes de cheval (ou douze mille chevaux de monture) pour » sa cavalerie. » 2° Les Septante ont lu de même ארבעת אלפים, *quatuor*

torze cents [1], et douze mille chevaux de monture pour sa cavalerie [2]. Ce prince pacifique est le seul des rois hébreux qui ait entretenu de la cavalerie et des chariots de guerre ; David son père et les rois ses successeurs n'ont point eu cette ambition. Leurs armées étoient toutes d'infanterie ; si l'on remarque quelques chevaux et quelques chariots sous les règnes suivans, ils ont été en fort petit nombre, et nullement capables de former une armée. David avoit si peu l'envie de se servir de chevaux et de chariots à la guerre, qu'il coupa les jarrets aux chevaux qu'il avoit pris sur les Syriens, et fit brûler leurs chariots [3]. Rabsacès, un des officiers de Sennachérib, disoit aux Juifs : Je vous donnerai deux mille chevaux, voyez si vous trouverez *des hommes capables de les monter* [4].

Les rois faisoient la guerre en personne.

Les rois alloient à la guerre en personne ; et dans les premiers temps ils combattoient à pied, comme les derniers des soldats. On ne lit nulle part que Saül et David se soient servis de chevaux et de chariots de guerre. Il fallut que toute la nation s'opposât à ce que David continuât à se trouver au combat pour arrêter l'ardeur de ce prince, que son courage avoit exposé au plus grand danger [5]. Mais dans les derniers temps les rois de Juda et d'Israël paroissoient dans les combats montés sur des chariots de guerre et avec leurs ornemens royaux. On faisoit suivre pour l'ordinaire un chariot vide derrière celui que montoit le roi [6], ou par ostentation, ou pour prévenir ce qui pouvoit arriver au chariot du prince. — Achab et Josaphat étant allés attaquer le roi de Syrie, celui-ci donna ordre aux chefs de ses chariots de ne tirer que sur Achab, roi d'Israël. Achab, pour éluder la prédiction du prophète Michée, qui lui avoit prédit qu'il mourroit dans cette guerre, s'étoit déguisé, et étoit entré dans la mêlée sans aucune marque de distinction : Josaphat au contraire parut sur son chariot avec les ornemens royaux, ce qui attira sur lui tout l'effort des ennemis ; mais, ayant commencé de crier, ils le recon-

millia, au lieu de ארבעים אלף, *quadraginta millia;* de plus, comme précédemment, 3° au lieu de אריות, *præsepia*, ils ont encore lu ici אשות, *feminæ;* et 4° au lieu de ומרכבות, *et curruum*, למרכבות, *ad currus :* Τέσσαρες χιλιάδες θήλειαι ἵπποι (M. Alex. : ἵππων) εἰς ἅρματα; *Quatuor millia feminæ equorum ad currus ;* « Quatre mille jumens pour ses chariots. » Cette leçon paroit être la plus simple et la plus naturelle.

[1] 3 *Reg.*, x, 26 ; 2 *Par.*, I, 14. — [2] 3 *Reg.*, IV, 26 ; x, 26 ; 2 *Par.*, I, 14 ; IX, 25. — [3] 2 *Reg.*, VIII, 4. — [4] 4 *Reg.*, XVIII, 23. — [5] 2 *Reg.*, XXI, 17. — [6] 2 *Par.*, XXXV, 24.

nurent et le laissèrent aller. Cependant une flèche tirée au hasard perça Achab dans la poitrine. Alors il dit à son cocher : Tournez la bride, et tirez-moi du combat, parce que je suis dangereusement blessé [1]. — Josias ayant voulu s'opposer au roi d'Egypte, qui marchoit contre le roi des Assyriens, fut blessé mortellement dans le combat, et ses gens le transportèrent *du chariot qu'il montoit sur un autre qui le suivoit à la manière des rois* [2]. — Absalom combattit sur une mule dans la fatale journée où il demeura suspendu à un arbre par les cheveux [3]. — L'Amalécite qui se vantoit d'avoir tué Saül lui avoit ôté le bandeau royal et le bracelet, qu'il vint présenter à David [4]. Saül par conséquent avoit porté ces ornemens dans la bataille de Gelboé.

Officiers des armées des Israélites.

Nous ne nous étendrons point ici sur les officiers généraux et subalternes des armées d'Israël, il en est traité avec plus d'étendue dans la dissertation sur les officiers des rois de Juda. Nous remarquerons seulement qu'il y avoit *un général des armées*, tel qu'étoient Abner sous Saül, Joab sous David, Banaïas sous Salomon. Il y avoit ensuite des chiliarques ou *princes de mille*, que l'auteur de la Vulgate exprime ordinairement par le nom de *tribuns*. Après eux étoient les *princes de cent* ou centurions, les *hhamischim* ou capitaines de cinquante hommes, et les décurions. Il y avoit de plus d'autres officiers nommés *schalischim*, dont on ne sait pas distinctement l'emploi. On y trouve aussi des commissaires ou des scribes et des *schotérim* ou hérauts. Voilà quels étoient les officiers des troupes d'Israël.

Courte durée des guerres des Hébreux.

La plupart des guerres dont nous parle l'Ecriture ont été de très-courte durée. Il eût été impossible que des armées aussi nombreuses, et qui n'avoient de provisions que ce que chaque soldat en apportoit de chez soi, ou ce qu'il en prenoit dans la campagne et sur l'ennemi, pussent subsister long-temps; tout le pays seroit demeuré inculte et désert s'il eût fallu que tout le peuple qui composoit l'armée demeurât plusieurs mois en campagne. La guerre que Moïse fit contre Amalec fut terminée en un jour [5]. Une bataille livrée à Séhon et une autre à Og mirent les Israélites en possession des états de ces deux rois [6]. Comme les princes menoient au combat, selon la coutume d'alors,

[1] 3 *Reg.*, XXII, 34. — [2] 2 *Par.*, XXXV, 23-24. — [3] 2 *Reg.*, XVIII, 9. — [4] 2 *Reg.*, I, 10. — [5] *Exod.*, XVII, 8 *et seqq.* — [6] *Num.*, XXI, 21 *et seqq.*

tout ce qu'ils avoient de troupes, après une bataille perdue il ne leur restoit plus de ressource. Les expéditions de Josué se sont faites en peu de jours. Le pays n'étoit pas grand, l'ennemi étoit près, il ne cherchoit qu'à combattre; il ne falloit que livrer la bataille, qui pour l'ordinaire étoit fort opiniâtre et fort sanglante, et bientôt terminée. Souvent la perte étoit entière de la part du vaincu. Les Moabites furent chassés de la Palestine par Aod, et les Madianites par Gédéon, en un jour. La fameuse guerre des onze tribus contre Benjamin fut résolue, entreprise et finie en peu de semaines. Celle où Goliath insulta à l'armée d'Israël est une des plus longues qui se firent dans les limites de la Palestine; il y avoit quarante jours que les deux armées des Philistins et des Hébreux étoient campées vis-à-vis l'une de l'autre lorsque David arriva au camp, et combattit Goliath. La guerre d'Absalom contre David, et celles que les rois d'Israël et de Juda eurent ensemble ou contre les Philistins, ne durèrent que peu de jours. Mais lorsqu'il falloit faire quelques siéges ou passer dans des pays plus éloignés, les guerres étoient plus longues et plus difficiles, surtout à cause de la difficulté de porter des provisions. Après l'expédition le peuple, sans autre congé, se retiroit dans sa maison, et retournoit à son travail.

Comment ils rangoient leurs troupes en bataille.

On ignore la manière dont les anciens Hébreux rangeoient leurs troupes en bataille. L'Ecriture emploie souvent [1] cette expression, *ranger en bataille*, *disposer les bataillons*, ערך מלחמה. On lit dans les Paralipomènes [2] qu'il vint à David, dans le temps de sa fuite sous Saül, un nombre de braves *rangeurs de bataille*, ou, selon l'expression de l'original, qui rangeoient les troupes comme des troupeaux. Dans une autre occasion [3] il est dit que, les Syriens étant venus contre Israël avec des troupes innombrables, les Israélites vinrent se camper contre eux *comme deux petits troupeaux de chèvres*. Jérémie se sert de la même expression [4] lorsque, en parlant des Assyriens, il dit qu'*il viendra contre Sion des pasteurs avec leurs troupeaux. Ils dresseront leurs tentes aux environs, et chacun d'eux y fera paître le troupeau qu'il aura sous sa main*. Homère se sert aussi de la même comparaison en parlant de la ma-

[1] *Genes.*, XIV, 8; *Judic.*, XX, 22; I *Reg.*, IV, 2; XVII, 21. — [2] I *Par.*, XII, 38: « *Expediti ad pugnandum.* » (Hebr.: עדרי מערכה, « *ordinantes* vel *gregantes faciem.* ») — [3] 3 *Reg.*, XX, 27. — [4] *Jerem.*, VI, 3.

nière dont les chefs rangeoient leurs troupes en bataille [1].

Ce qui est certain c'est que les anciens Orientaux faisoient la guerre avec assez peu d'ordre; tout consistoit plutôt dans l'impétuosité, l'ardeur, le courage, l'intrépidité des soldats, que dans une discipline exacte et méthodique, et à n'agir que par les ordres et les mouvemens du général. On a vu parmi eux des effets étonnans de force et de valeur, mais souvent conduits d'une manière peu conforme aux bonnes règles de la guerre.

L'arc, la fronde, la course en estime parmi les Hébreux.

On faisoit grand cas de l'adresse à tirer de l'arc, à lancer des pierres avec la fronde, et de la vitesse à la course. David rend grâces à Dieu de lui avoir donné des bras aussi forts qu'un arc d'airain, et des pieds qui égalent les cerfs à la course [2]. Il y avoit dans la tribu de Benjamin un grand nombre de très-vaillans hommes qui se servoient également de la main droite et de la gauche [3]. Les braves qui vinrent joindre David, dans le temps qu'il étoit persécuté par Saül [4], « étoient des hommes très-robustes, bons guerriers, armés de boucliers et de lances, dont le visage étoit comme la face d'un lion, et qui étoient *si vites à la course qu'ils auroient pu atteindre les chevreuils des montagnes.* » Azaël, frère de Joab, étoit un des plus forts coureurs que l'on connût; il est comparé dans l'Écriture aux chevreuils des montagnes [5]. Homère donne presque continuellement à Achille l'épithète de *prompt à la course*, πόδας ὠκύς. C'étoit ce qui le distinguoit le plus. Idoménée disoit [6] qu'Ajax ne le cédoit point à Achille en valeur, mais seulement en vitesse et en légèreté. Les héros qui se distinguèrent si souvent dans les guerres sous le règne de David, étoient tous remarquables par quelque action de valeur extraordinaire et héroïque, les uns pour avoir tué des lions sans autres armes que leurs bâtons; d'autres pour avoir passé ouvertement, trois hommes seuls, au milieu d'une armée de Philistins; un autre pour avoir tué en une fois trois cents hommes de sa main, un autre pour en avoir tué huit cents, un troisième pour avoir arrêté lui seul une armée de Phi-

[1] *Iliad.* B :

> Τοὺς δ' ὥστ' αἰπόλια πλατέ' αἰγῶν αἰπόλοι ἄνδρες,
> Ῥεῖα διακρίνωσιν, ἐπεί κε νόμῳ μιγέωσιν.

— [2] *Psalm.*, XVII, 34-35. — [3] *Judic.*, XX, 16; I *Par.*, XII, 2. — [4] 2 *Reg.*, II, 18. — [5] I *Par.*, XII, 8. — [6] *Iliad.* N :

> Οὐδ' ἂν Ἀχιλλῆϊ ῥηξήνορι χωρήσειεν
> Ἐν γ' αὐτοσταδίῃ, ποσὶ δ' οὔπως ἐστὶν ἐρίζειν.

listins. Les Machabées ne parurent pas avec moins d'honneur et d'éclat dans cette noble carrière ; il ne faut que lire l'histoire d'un Judas, d'un Eléazar, d'un Jonathas, d'un Simon, pour se faire une juste idée de la véritable valeur jointe à la piété et à la religion.

Publication qui se faisoit à la tête de l'armée avant le combat.

Avant la bataille le prêtre qui accompagnoit les troupes se présentoit à la tête de l'armée, et disoit au peuple : « Ecoutez, Israël, vous devez aujourd'hui combattre contre » vos ennemis ; que votre cœur n'appréhende point ; ne » craignez point, ne reculez point devant eux, et n'en ayez » aucune peur, car le Seigneur votre Dieu est au milieu de » vous, et il combattra pour vous contre vos ennemis, pour » vous délivrer du péril [1]. » Ensuite on publioit à la tête de chaque bataillon : « Qui est celui qui a bâti une maison » neuve, et qui n'en a pas encore fait la dédicace? Qu'il » s'en retourne dans sa maison, de peur qu'il ne meure dans » le combat, et qu'un autre ne la dédie. — Qui est celui » qui a planté une vigne, et ne l'a pas encore rendue com» mune, en sorte qu'on puisse manger de son fruit? Qu'il » s'en retourne, de peur qu'il ne meure dans le combat, et » qu'un autre ne fasse ce qu'il doit faire. — Qui est celui » qui a été fiancé à une jeune fille, et qui ne l'a pas encore » épousée? Qu'il s'en retourne, de peur qu'il ne meure » dans le combat, et qu'un autre ne l'épouse. » Après cela on disoit encore : « Qui est celui qui est timide et dont le » cœur est sans force? Qu'il s'en aille, de peur qu'il n'in» spire aux autres la timidité et la foiblesse de son propre » cœur. » On voit la pratique de tout cela dans les Machabées [2]. Les rabbins enseignent qu'après que l'armée étoit rangée en bataille, les généraux plaçoient derrière les rangs leurs plus vaillans officiers subalternes, avec des faux et des haches, pour tailler en pièces les premiers qui voudroient prendre la fuite ; mais cette dernière circonstance est toute sur le compte des rabbins, l'Ecriture n'en dit pas un mot. Il paroît par quelques endroits qu'on attendoit le signal du combat assis [3]. Cela étoit commun chez plusieurs peuples.

Trompettes entre les mains des prêtres.

Le signal de la bataille se donnoit par le son des trompettes, et c'étoient les prêtres qui sonnoient de cet instrument : « Les prêtres, enfans d'Aaron, sonneront de la trompette, dit Moïse ; et ce sera une loi perpétuelle dans

[1] *Deut.*, XX, 2 *et seqq.* — [2] I *Mach.*, III, 56. — [3] I *Reg.*, XVII, 48 ; 2 *Reg.*, II, 14.

toutes vos races. Lorsque vous irez à la guerre contre vos ennemis vous sonnerez de la trompette, et le Seigneur se souviendra de vous pour vous délivrer des mains de vos ennemis [1]. » Parmi les autres peuples comme parmi les Hébreux, surtout parmi les Egyptiens, la trompette étoit un instrument sacré. L'usage en étoit réservé aux personnes libres, et souvent les plus distingués en sonnoient eux-mêmes [2]. Dans la guerre contre les Madianites [3] on envoya Phinéès, fils du grand-prêtre Eléazar, avec les instrumens sacrés, c'est-à-dire les *trompettes* du Seigneur, pour en sonner dans l'armée. Le son de la trompette étoit comme un gage de la protection du ciel et un signe de la présence du Seigneur. Balaam envisageant le camp d'Israël s'écrioit : « Il n'y a point d'idole dans Jacob ni de simu- » lacre dans Israël; *le Seigneur son Dieu est avec lui; et on* » *entend au milieu de lui le son de la trompette de son* » *roi* [4]. » — Abia, roi de Juda, disoit aux troupes de Jéroboam, roi d'Israël : « *Nous avons avec nous et à notre* » *tête Dieu, et ses prêtres avec les trompettes sacrées* pour » en sonner contre vous. Enfans d'Israël, ne combattez » point contre le Seigneur Dieu de vos pères [5]. » Les troupes d'Abia, qui étoient bien moins nombreuses que celles de Jéroboam, se voyant enveloppées de tous côtés, commencèrent à crier, et les prêtres à sonner de la trompette. En même temps Dieu répandit la terreur dans l'armée de Jéroboam, et il en fut tué ce jour-là cinq cent mille. — Josaphat, roi de Juda, marchant contre les Moabites, les Iduméens et les Ammonites, plaça à la tête de son armée les lévites avec les instrumens de musique du temple, comme s'il eût marché au triomphe, parce que le Seigneur lui avoit promis la victoire par le prophète Jahaziel [6]. — Enfin du temps des Machabées, Jean et Judas, fils du grand-prêtre Simon, mirent en fuite l'armée de Cendébée par le seul son des trompettes sacrées [7].

[1] *Numer.*, X, 8-9. — [2] *Vide Lips., lib. 4 de Milit. Rom., cap.* X. — [3] *Num.*, XXXI, 6 : « *Vasa quoque sancta, et tubas ad clangendum tradidit ei.* » (Hebr. alit. : « *Et vasa sanctitatis, id est tubas clangoris, in manu ejus.* ») — [4] *Num.*, XXIII, 21 : « *Non est idolum in Jacob, nec videtur simulachrum in Israel : Dominus Deus ejus cum eo est, et clangor victoriæ regis in illo.* (Hebr. : *et clangor regis in illo.* ») — [5] *2 Par.*, XIII, 12 : « *Ergò in exercitu nostro dux Deus est, et sacerdotes ejus, qui clangunt tubis et resonant contra vos :* (Hebr. : « *Et ecce nobiscum in capite Deus, et sacerdotes ejus, et tubæ clangoris ad clangendum contra vos :*) *Filii Israel,* » *etc.* — [6] *2 Par.*, XX, 14. 21. — [7] *1 Mach.*, XVI, 8.

Cors dont les généraux sonnoient.

On ne doit pas confondre les trompettes dont on vient de parler, et dont les prêtres seuls avoient droit de sonner, avec les cors dont les généraux se servoient pour assembler leurs troupes et pour donner le signal de la retraite. Aod ayant mis à mort Eglon, roi de Moab, sonna du cor dans les montagnes d'Ephraïm, et, ayant assemblé du monde, vint fondre sur les Moabites [1]. Gédéon se servit du même moyen pour assembler des troupes contre les Madianites [2]. Saül sonna du cor, et donna le signal de la guerre contre les Philistins, après que Jonathas eut défait la garnison qu'ils avoient à Gabaa [3]. Joab sonna la retraite, et arrêta par le son du cor l'impétuosité de ses troupes qui poursuivoient celles d'Abner [4]. Il finit de même la bataille contre Absalom [5]. Séba, fils de Bochri, excita le peuple à le suivre en sonnant du cor [6]. Par ce moyen on pouvoit assembler en peu de temps de nombreuses troupes, le son se communiquant aisément, et passant de lieu en lieu en peu d'heures, dans un pays fort serré, fort peuplé, où les villages étoient très-près les uns des autres, et le peuple naturellement léger et ami de la nouveauté. On se servit aussi du cor dans deux occasions singulières : lorsque les Israélites furent arrivés devant Jéricho, Dieu ordonna que les Israélites fissent le tour de la ville pendant sept jours, et qu'au septième les prêtres sonnassent des sept cors dont on se servoit pour annoncer le jubilé, et ce fut au son de ces instrumens que les murailles de cette ville furent renversées [7]; lorsque Gédéon marcha avec trois cents hommes contre les Madianites il leur donna à tous des cors, et il en tenoit un lui-même [8], et ce fut au son de ces instrumens qu'il mit en déroute l'armée des Madianites.

Signal et sentinelle au haut des tours et sur les montagnes.

On remarque aussi que dans la Palestine il y avoit ordinairement des sentinelles placées sur les tours et sur les hauteurs, qui sonnoient du cor ou élevoient un signal au haut d'un mât, lorsqu'ils apercevoient l'ennemi ou qu'il

[1] *Judic.*, III, 27 : « *Statim insonuit buccinâ in monte Ephraim, descenderuntque cum eo filii Israel.* » — [2] *Judic.*, VI, 34. — [3] 1 *Reg.*, XIII, 3. — [4] 2 *Reg.*, II, 28. — [5] 2 *Reg.*, XVIII, 16. — [6] 2 *Reg.*, XX, 1. — [7] *Jos.*, VI, 4 *et seqq.* : « *Sacerdotes tollant septem buccinas, quarum usus est in jubilæo... Cùmque insonuerit vox tubæ* (Hebr. : *cornu jobel*, i. e. buccinæ jubilæi,) *longior atque concisior,* » *etc.* Voyez dans la dissertation sur les instrumens de musique, tome IX, la distinction que l'on doit mettre entre *buccina* et *tuba*. *Buccina* étoit le cor, *tuba* étoit la trompette. — [8] *Judic.*, VII, 16 *et seqq.* : « *Dedit tubas* (Hebr. : *buccinas*) *in manibus eorum... Et dixit... : Quando personuerit tuba* (Hébr. : *buccina*) *in manu meâ,* » *etc.*

falloit avertir les peuples de courir aux armes. « *Le cor » sonnera-t-il dans la ville sans que le peuple en soit dans » l'épouvante?* » dit Amos [1]. « Si j'envoie la guerre dans un » pays, dit le Seigneur par la bouche d'Ezéchiel [2], et que » le peuple établisse une sentinelle, *et que cette sentinelle » ayant aperçu l'ennemi ait averti le peuple par le son du » cor,* après cela quiconque aura entendu le son du cor et » ne se sera pas mis sur ses gardes, s'il est pris de l'en- » nemi, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même. » Et Jérémie [3] : « *Sonnez du cor à Thécué*, *et élevez le signal à » Béthacarem*, parce que le mal a paru du côté du sep- » tentrion. » Ce signal s'élevoit de dessus les montagnes, et il y avoit de grands bois plantés exprès, au haut desquels on élevoit du feu, ou quelque drapeau qu'on pouvoit apercevoir de loin. « Vous tous qui demeurez dans ce » pays, dit Isaïe [4], *lorsque le signal sera élevé sur les mon- » tagnes,* vous le verrez, et lorsque le cor sonnera vous » l'entendrez. » Absalom, affectant la royauté, avoit fait avertir dans tout le pays qu'aussitôt qu'on entendroit le son du cor tout le monde eût à crier : « Vive Absalom [5] ! » Salomon [6] et Jéhu [7] furent reconnus au son du cor. Lorsque Holoferne s'avança avec son armée, pour assiéger Béthulie, on plaça des troupes sur les montagnes et sur les défilés, et on alluma des feux sur les tours des villes [8].

Chariots de guerre. Il est temps de parler des armes des Hébreux, tant offensives que défensives. Les chariots de fer ou armés de faux étoient une des machines les plus meurtrières que l'antiquité ait employées dans la guerre. L'Ecriture distingue deux sortes de chariots de guerre : les uns étoient simplement pour la monture des princes ou des généraux; les autres étoient des chariots armés de fer, que l'on poussoit contre l'infanterie, et qui causoient de furieux ravages. Les plus anciens chariots de guerre dont nous ayons connoissance sont ceux que Pharaon mena contre les Israélites après leur sortie d'Egypte, et qui furent submergés dans la mer Rouge; il y en avoit au nombre de six cents [9] ; mais Moïse ne nous apprend pas s'ils étoient armés, ou si c'étoient de simples

[1] *Amos,* III, 6 : « *Si clanget tuba* (Hebr. : *buccina*) *in civitate,* » *etc.* — [2] *Ezech.*, XXXIII, 2 *et seqq.* — [3] *Jerem.*, VI, 1. — [4] *Isai.*, XVIII, 3 : « *Cùm elevatum fuerit signum in montibus, videbitis : et clangorem tubæ*, (Hebr. : *et cùm sonuerit buccina,*) *audietis.* » *Vide et Isai.*, V, 26; XI, 12; XIII, 3; XXX, 17; XXXIII, 23; XLIX, 22; *Jerem.*, IV, 7; *etc.* — [5] 2 *Reg.*, XV, 10. — [6] 3 *Reg.*, I, 34. — [7] 4 *Reg.*, IX, 13. — [8] *Judith,* VII, 5. Ἀνεκκαύσαντες πυρὰς ἐπὶ τοὺς πύργους αὐτῶν. — [9] *Exod.*, XIV, 7.

chariots de monture. Les Chananéens que Josué combattit aux Eaux de Mérom avoient une cavalerie nombreuse et une grande quantité de chariots [1]. Ceux de la tribu de Juda ne purent se rendre maitres des villes de la plaine parce que, dit l'Ecriture, « les Chananéens, habitans de ces villes, avoient des chariots armés, ou des chariots de fer [2]. » Sisara, général des troupes de Jabin roi d'Asor, menoit dans son armée jusqu'à neuf cents de ces chariots [3]. Dans l'armée que les Philistins mirent en campagne sous le règne de Saül, il y en avoit trois mille [4]. Les rois de Syrie, contre qui David et ses successeurs eurent souvent à combattre, faisoient consister leurs plus grandes forces dans leurs chariots. — David ayant pris sur le roi Adarézer mille chariots [5], coupa les jarrets au chevaux qui les tiroient, en brûla neuf cents, et ne s'en réserva que cent. Une autre fois il prit sept mille chariots [6].—Bénédab, roi de Syrie, ayant été mis en fuite par les Israélites, ses gens lui dirent : « Les Dieux d'Israël sont des Dieux de montagnes, c'est pourquoi ils nous ont vaincus. Mais levez une seconde armée; menez avec vous autant d'hommes, de chevaux et de chariots que vous en avez perdu, et livrez la bataille dans la plaine, et vous verrez que nous les vaincrons [7]. » Bénadab suivit leur

[1] *Jos.*, XI, 4 : « *Equi et currus immensæ multitudinis.* (Hebr. : *multi valde.*») —[2] *Judic.*, I, 19 : « *Quia falcatis curribus abundabant.* » (Hebr. : « *Quia currus ferreos habebant.*») — [3] *Judic.*, IV, 3 : « *Nongentos enim habebat falcatos currus.* (Hebr. : *ferreos currus.* ») — [4] 1 *Reg.*, XIII, 5. L'hébreu, les Septante et la Vulgate lisent trente mille; mais le syriaque et l'arabe ne lisent que trois mille, שלש אלפים, *tria millia*, au lieu de שלשים אלף, *triginta millia.* Plusieurs préfèrent cette leçon comme plus naturelle. — [5] Au IIe livre des Rois, VIII, 4, l'hébreu et la Vulgate lisent seulement « mille sept cents chevaux » *ou* cavaliers. » Mais au lieu de אלף ושבע מאות פרשים, *mille septingentis equitibus*, les Septante ont lu אלף רכב ושבעת אלפים פרשים, *mille curruum et septem millibus equitum*, « mille chariots, et sept mille chevaux *ou* cavaliers; » et c'est ainsi que portent l'hébreu, les Septante et la Vulgate au 1er livre des Paralipomènes, XVIII, 4, *Mille quadrigas et septem millia equitum.* — [6] Au IIe livre des Rois, X, 18, l'hébreu, les Septante et la Vulgate lisent « sept cents chariots et quarante mille chevaux *ou* cavaliers : » . . . . . . שבע מאות רכב ארבעים אלף פרשים, *septingentos currus et quadraginta millia equitum;* mais au 1er livre des Paralipomènes, XIX, 18, l'hébreu, les Septante et la Vulgate lisent « sept mille chariots et quarante mille hommes » de pied : » שבעת אלפים רכב ארבעים אלף איש רגלי, *septem millia curruum et quadraginta millia peditum.* On peut soupçonner qu'originairement on aura lu : שבעת אלפים רכב ארבע עשר אלף פרשים ארבעים אלף איש רגלי; *septem millia curruum, quatuordecim millia equitum, et quadraginta millia peditum;* « sept mille chariots, quatorze mille chevaux ou cavaliers, et quarante mille hommes de pied. » — [7] 3 *Reg.*, XX, 24-25.

conseil; il revint avec une nouvelle armée; la bataille se donna dans la plaine; et Dieu fit voir qu'il est le Dieu des victoires, et que sa force ne dépend ni des chevaux ni des chariots, ni des temps ni des lieux : cent mille hommes de pieds des Syriens tombèrent en un seul jour sous l'épée des Israélites, et vingt-sept mille furent écrasés sous une muraille. — Il ne paroît pas que les rois hébreux aient jamais employé dans la guerre ces chariots dont nous parlons. Salomon est le seul qui ait eu un nombre considérable de chariots; mais ce prince n'étoit point guerrier, et l'Écriture ne lui attribue aucun exploit militaire.

Origine des chariots de guerre.

L'origine des chariots de guerre n'est pas bien fixée. Diodore de Sicile[1] assure, sur la foi de Ctésias, que Sémiramis conduisit contre les Bactriens près de seize cents chariots armés de faux. Xénophon[2] semble dire que les Mèdes, les Syriens et les Arabes s'étoient contentés d'avoir des chariots de bataille, conduits par quatre chevaux montés par un seul combattant, mais que Cyrus changea cette ancienne coutume en ajoutant des faux aux roues des chariots. Tous les héros de la guerre de Troie dans Homère paroissent sur des chariots; mais il n'y avoit ni faux ni autre chose qui les rendît redoutables : le chariot, attelé de deux ou de quatre chevaux, étoit monté par un héros, et les chevaux étoient conduits par un guerrier propre à attaquer, à résister et à combattre. Darius, roi de Perse, employa de ces machines contre Alexandre[3]. Mithridate en avoit dans ses armées. Antiochus-le-Grand s'en servit contre les Romains[4], et les Gaulois contre Jules César[5]. Les anciens peuples de la Grande-Bretagne[6] avoient aussi des chariots de guerre, mais on ignore s'ils étoient armés de faux. Alexandre Sévère[7] attaqua Artaxerxès, roi de Perse, qui avoient sept cents éléphans, et dix-huit cents chariots armés de faux. Tous ces exemples nous font voir l'origine et les progrès de ces terribles machines, dont on négligea ensuite l'usage comme trop embarrassantes et sujettes à des inconvéniens fâcheux, puisque souvent elles servoient contre ceux mêmes qui les avoient préparées.

Description des chariots de guerre.

La forme de ces chariots a assez varié, et l'on en trouve

[1] *Diodor., lib.* II *Biblioth.* Ἅρματα δρεπανηφόρα μικρὸν ἀπολείποντα τῶν μυρίων ἑξακοσίων. — [2] *Xenophon, lib.* VI *Cyropæd.* — [3] *Quint. Curt., lib.* IV; *et Diodor., lib.* XVII. — [4] *Veget., lib.* III, *cap.* 24. — [5] *Frontin., Stratag. lib.* II. — [6] *Tacit., Vit. Agric. : « Quædam nationes et curru præliantur. Honestior auriga : clientes propugnant. »* — [7] *Lamprid. in Alex.*

un assez grand nombre de descriptions différentes. Diodore nous les dépeint de cette sorte : « Le joug de chacun des deux » chevaux qui tiroient le chariot étoit armé de deux pointes, » longues de trois coudées, qui s'avançoient en devant contre » le visage des ennemis. A l'essieu étoient attachées deux » autres broches, tournées du même côté que les premières, » mais plus longues, et armées de faux à leurs extrémités[1]. » Ceux dont parle Quinte-Curce[2] avoient quelque chose de plus que ceux qu'on vient de décrire : l'extrémité du timon étoit armée de piques, avec des pointes de fer ; le joug avoit des deux côtés trois espèces d'épées qui en sortoient en dehors; on voit placé entre les rais des roues plusieurs dards qui donnoient en dehors, et les jantes des mêmes roues étoient garnies de faux, qui mettoient en pièces tout ce qu'elles rencontroient. Xénophon[3] remarque que ces sortes de machines étoient montées sur de fortes roues, et capables de résister à toute la violence du mouvement qu'elles devoient souffrir. L'essieu étoit plus long qu'à l'ordinaire, afin que le chariot fût moins sujet à verser. Le siége du cocher étoit une espèce de petite tour de bois, mais bien solide et élevée à hauteur d'appui. Le cocher étoit armé de toutes pièces, et tout son corps couvert de fer, excepté les yeux.

Comme les chariots de guerre étoient à quatre roues, plus forts et plus larges que les chariots ordinaires, on pouvoit les charger de plusieurs hommes armés de flèches et de dards, qui combattoient de là avec avantage. Il y avoit d'autres chariots qui n'étoient montés de personne; seulement sur chacun des deux chevaux caparaçonnés étoit un cavalier armé de toutes pièces et en état de bien combattre[4]. D'autres fois il n'y avoit qu'un cheval et un cavalier. Ces chariots ne consistoient qu'en deux roues et un essieu, chargés d'épées et de faux, qui s'élevoient en haut et s'avançoient en dehors. Les faux attachées à l'essieu tournoient par le moyen d'un ressort, et détruisoient tout ce qui se rencontroit dans la sphère de leur mouvement. Quelquefois il y avoit des fouets qui, étant remués par certains ressorts attachés à la roue, épargnoient au cavalier le soin de frapper les chevaux.

[1] *Diodor.*, *lib.* XVII. — [2] *Quint. Curt.*, *lib.* IV. — [3] *Xenophon*, *lib.* VI. *Cyropæd.*, *et lib.* I Ἀναβάσεως. — [4] *Vide Libell. de Rep. Bellic. post. Notit. Imperii.*

On peut juger par ces descriptions du fracas que causoient ces machines dans les batailles avant qu'on se fût prémuni contre leur violence et leur rapidité. Lucrèce en fait une élégante description ; et, pour appuyer son opinion de la divisibilité des âmes, il relève le mouvement des membres encore palpitans, qui conservent quelque reste de vie, quoique séparés du corps par le tranchant des faux de ces chariots, ce retranchement s'étant fait avec tant de promptitude que l'âme répandue dans ces diverses parties n'a pu, selon lui, s'en séparer assez promptement :

Falciferos memorant currus abscindere membra
Sæpe ita subito permixtâ cæde calentes,
Ut tremere in terrâ videatur ab artubus id quod
Decidit abscissum, cùm mens tamen atque hominum vis,
Mobilitate mali, non quit sentire dolorem.
Et caput abscissum, calido viventeque trunco,
Servat humì vultum vitalem oculosque patentes,
Donec relliquias animaï reddidit omnes [1].

Armes dont il est parlé dans l'Ecriture-Sainte.

Les Hébreux employoient dans la guerre les mêmes armes que leurs voisins. Ils étoient armés d'épées, de dards, de lances, de javelots, d'arcs, de flèches, de frondes. Ils portoient le casque, la cuirasse, le bouclier, les cuissards. L'armure la plus complète dont l'Ecriture nous parle est celle de Goliath ; comme elle étoit tout extraordinaire par son poids et par sa grandeur, on a pris soin de nous la décrire et de nous en conserver les particularités. En général on doit remarquer que pour l'ordinaire les armes étoient d'airain ; il est bon d'en donner ici quelques preuves contre ceux qui veulent que le nom d'*airain*, dans les descriptions des armes, se prenne ou pour le métal en général ou pour le fer et l'acier. On avoue [2] que le nom de *cuivre* est quelquefois mis pour le fer, mais c'est seulement depuis que le fer et l'acier sont devenus plus communs, et qu'on a commencé de faire avec ces métaux ce qu'auparavant on ne faisoit qu'avec l'airain.

Airain employé à faire les armes.

Hésiode, dans la distribution qu'il a faite des premiers âges du monde, dit que l'âge d'or fut le premier, puis l'âge d'argent, ensuite l'âge d'airain, et enfin l'âge de fer. En parlant de l'âge d'airain il assure que non-seulement les armes et les instrumens du labourage, mais aussi les mai-

[1] *Lucret., de Rer. Nat., lib.* III. — [2] *Voss. Lexic. Etym., verbo* ÆS. « *Æs pro ferro cœpit accipi postquam ferrea arma in usu esse cœpere. At pro ære sumebantur cùm ærea solùm obtinerent.* »

sons, étoient d'airain, parce qu'on n'avoit point encore l'usage du fer [1]. Proclus, un des commentateurs de ce poëte, remarque qu'au commencement on avoit pour durcir le cuivre une certaine trempe qui le rendoit aussi pur et aussi solide que le fer; mais, cette trempe ayant été perdue, on en vint enfin au fer pour la guerre et pour le labourage [2]. En effet on conserve encore quelques armes anciennes de cuivre qui sont d'une trempe aussi dure que l'acier [3], et même des clous d'airain d'une dureté égale à celle du fer. On a trouvé aussi des ciseaux de bronze propres à couper des lames de cuivre [4]. On a des clefs, des plats, des patères, des coupes, des réchauds, des couteaux, des haches, des fers de piques, et cent autres choses de cette nature, qui sont d'un bronze très-solide. Dans les ouvrages d'architecture régulièrement on n'usoit point de fer, mais seulement de cuivre, parce qu'il ne se consume pas si aisément par la rouille que le fer. Les arcs, dont la trempe doit être si bonne, et qui ne se font aujourd'hui que d'acier, se faisoient autrefois d'airain.

Lucrèce [5] croit que l'or et l'argent sont les premiers métaux qu'on ait trouvés, et qu'on ait employés pour les armes et pour les autres instrumens; qu'ensuite l'airain fut mis en usage, et enfin le fer :

Posterior ferri vis est ærisque reperta,
Et prior æris erat quàm ferri cognitus usus.

Insensiblement le fer fut préféré, et l'on ne parla plus d'*une faux d'airain* que dans un sens moqueur :

Inde minutatim processit ferreus ensis,
Versaque in opprobrium species est falcis ahenæ.

Les sorcières se servoient d'une faucille d'airain pour cueillir leurs herbes au clair de la lune :

Falcibus et messæ ad lunam quæruntur ahenis
Pubentes herbæ [6]. . . . .

Et Servius remarque qu'anciennement dans les choses de

[1] *Hesiod., Opera et Dies :*

Τοῖς δ' ἦν χάλκεα μὲν τεύχεα, χάλκεοι δέ τε οἶκοι·
Χαλκῷ δ' εἰργάζοντο, μέλαν δ' οὐκ ἔσχε σίδηρον.

— [2] Τῷ χαλκῷ ἐχρῶντο ὡς τῷ σιδήρῳ πρὸς γεωργίαν, διά τινος βαφῆς τὸν χαλκὸν στερροποιοῦντες ὄντα φύσει μαλακόν· ἐκλιπούσης δὲ τῆς βαφῆς ἐπὶ τὴν τοῦ σιδήρου, καὶ ἐν τοῖς πολέμοις, χρῆσιν ἐλθεῖν. — [3] *Vide D. Bernard de Monfaucon, Diar. Italic., cap.* 5. — [4] *Flamin. Vacca apud eumd. cap.* 12.— [5] *Lucret. lib.* v. — [6] *Virgil., Æneid.* IV

religion on se servoit plutôt d'airain que d'autre matière, et qu'on avoit conservé à Rome la coutume de ne couper les cheveux au prêtre de Jupiter qu'avec des ciseaux de cuivre. Il fait cette remarque sur ces paroles de Virgile, qui décrit le temple que Didon faisoit bâtir à Carthage :

Ærea cui gradibus surgebant limina, nexæque
Ære trabes, foribus cardo stridebat ahenis [1].

Le seuil, les gonds, les pivots et les lames qui couvroient les portes étoient d'airain.

Ce qui nous reste d'instrumens des sacrifices de l'antiquité est de cuivre; et il est à remarquer que Moïse n'emploie que l'airain, l'or ou l'argent dans les vases du tabernacle, et que Salomon n'emploie pas d'autre matière pour ceux du temple.

Homère en cent endroits parle des armes et des instrumens du labourage, qui étoient d'airain. Il décrit, par exemple, un chariot [2] dont l'essieu étoit de fer, les jantes et leurs garnitures d'airain. Il parle ensuite des soldats, dont les uns portoient des armes de cuivre et les autres de fer [3]. Hérodote [4] assure que chez les Massagètes non-seulement les cognées, mais aussi les piques, les carquois, les haches étoient de ce métal. Xénophon [5] parle souvent de ces mêmes sortes d'armes. Il dit que les Perses portoient des cuirasses et des casques d'airain. Alcée [6] parle des épées et des chaussures de la même matière. Philippe, roi de Macédoine, vouloit, disoit-il, aller par dévotion placer une statue d'Hercule sur le bord du Danube [7]; les Scythes lui firent dire qu'il pouvoit la leur envoyer et qu'ils la dédieroient eux-mêmes, que s'il vouloit la mettre malgré eux ils la fondroient pour en armer leurs flèches. Enfin Virgile marque souvent l'airain comme la matière des armes :

Æratæque micant peltæ, micat æreus ensis [8].

[1] *Virgil., Æneid.* I. — [2] *Homer., Iliad.* E :

Ἥβη δ' ἀμφ' ὀχέεσφι θεῶς βάλε κάμπυλα κύκλα,
Χάλκεα, ὀκτάκνημα, σιδηρέῳ ἄξονε ἀμφίς.
Τῶν ἤτοι χρυσέη ἴτυς ἄφθιτος, αὐτὰρ ὕπερθεν
Χάλκε' ἐπίσσωτρα. . . , ...
— [3] Ἄλλοι μὲν χάλκῳ, ἄλλοι δ' αἴθωνι σιδήρῳ.

— [4] *Herodot., lib.* I, *c.* 25. — [5] *Xenophon, lib.* VII *Cyropæd. Vide eumd., Anabas. lib.* IV. — [6] *Apud. Athen.* — [7] *Justin., lib.* IX. — [8] *Æneid.* VII.

Et ailleurs :

. . . . Fluit æs rivis aurique metallum,
Vulnificusque chalybs vastâ fornace liquescit[1].

L'Ecriture n'est ni moins expresse ni moins claire que ces auteurs. Elle parle de boucliers, de casques, d'arcs[2], de chaînes[3], de roues et d'essieux[4], de barres de porte[5], de chaussures même d'airain[6]. Si elle avoit voulu marquer le fer ou l'acier dans tous ces endroits pourquoi employer le mot d'*airain*, puisqu'elle a des termes propres pour signifier le fer? Si l'on ne rencontroit ces termes que dans des pièces de poésie, on pourroit croire que par une figure de discours et par une licence poétique les écrivains ont mis un métal pour un autre, et le bronze pour du métal en général, si toutefois il peut y avoir de semblables licences dans les divines Ecritures; mais que dans les livres historiques même, dans une narration simple et sans figure, les auteurs sacrés aient usé de ces libertés, c'est ce qui n'entrera dans l'esprit de personne : il faut donc prendre à la lettre les expressions de l'Écriture qui nous décrivent les armes d'airain.

L'épée.

Venons à présent à chaque espèce d'arme en particulier. L'épée est la plus remarquable. Les Hébreux la portoient sur la cuisse. *Accingere gladio tuo super femur tuum*[7]. Le lit de Salomon étoit gardé par soixante des plus vaillans d'Israël, ayant tous leur épée sur la cuisse[8]. Et Moïse en parlant aux Lévites, après l'adoration du veau d'or, dit : « *Que chacun mette son épée sur sa cuisse*; qu'il aille et » revienne d'une porte à l'autre au travers du camp, et qu'il » tue tout ce qu'il rencontrera[9]. » Nous conjecturons que pour l'ordinaire ils la portoient du côté gauche, puisqu'il est remarqué d'Aod que, étant ambidextre, il prit sous ses habits un poignard *au côté droit*[10] pour le tirer ensuite de la main gauche. Outre l'épée les anciens Grecs portoient aussi à la ceinture un couteau ou une dague dans une gaîne ou un étui[11]. Homère dépeint Agamemnon tirant un couteau qui étoit toujours pendu auprès de son épée[12]. Il est à

[1] *Æneid.* VIII. — [2] 3 *Reg.*, VII, 30. — [3] 1 *Reg.*, XVII, 5-6. 3 *Reg.*, XIV, 27. *Job*, XX, 24. *Psalm.*, XVII, 35. — [4] *Dan.*, IV, 12. — [5] 3 *Reg.*, IV, 13. — [6] *Deut.*, XXXIII, 25. 1 *Reg.*, XVII, 6. — [7] *Psal.*, XLIV, 4. — [8] *Cant.*, III, 8. — [9] *Exod.*, XXXII, 27. — [10] *Judic.*, III, 16 : « *Accinctus est subter sagum in dextro femore.* » — [11] *Casaub. in Athen.*, *lib.* IV, *cap.* 13. — [12] *Homer.*, *Iliad.* Γ :

Ἀτρείδης δὲ ἐρυσσάμενος χείρεσσι μάχαιραν,
Ἥ οἱ πὰρ ξίφεος μέγα κουλεὸν αἰὲν ἄωρτο.

présumer que les Hébreux avoient le même usage ; le terme תער, qui se prend pour le fourreau de l'épée, signifie aussi un rasoir ou un couteau, en sorte que ce que l'on traduit *tirer l'épée du fourreau*, ou *mettre l'épée dans le fourreau*[1], pourroit aussi signifier *tirer l'épée d'auprès du couteau* ou *mettre l'épée auprès du couteau*, ce qui ne paroît venir que de ce que l'on mettoit l'épée auprès du couteau, et peut-être dans le même fourreau, comme le pratiquoient les anciens Gaulois[2], qui avoient leur couteau ou leur dague dans le même fourreau que l'épée, mais dans un étui différent. Les soldats arabes portent encore aujourd'hui un sabre au côté, et une dague, ou cangiars ou baïonnette, à la ceinture[3]. Les soldats romains et les Perses en portoient de même[4].

Baudrier ou ceinturon.

La ceinture militaire d'où pendoit l'épée, et sur laquelle on mettoit le coutelas, ne descendoit point de dessus l'épaule, comme celle des anciens Grecs, mais étoit simplement sur les reins[5]. Néhémie ordonna à tous ceux qui travailloient aux murailles de Jérusalem d'avoir l'épée au côté ou, à la lettre, aux reins : *Gladio accinctus renes*[6]. Le baudrier étoit ordinairement précieux, et on en donnoit quelquefois pour récompense aux soldats qui avoient fait quelque action d'éclat : Jonathas fit présent de son baudrier à David[7] ; Joab dit à celui qui avoit vu Absalom suspendu à un arbre : « Si tu l'avois percé *je t'aurois donné* dix sicles d'argent et *un baudrier*[8]. » Job, relevant la grandeur et la puissance de Dieu, dit qu'il *ôte le baudrier aux rois*, et qu'il leur donne une *ceinture* de corde[9].

Lance, javelot, dard, pique.

La lance, la pique, le dard ou le javelot étoient aussi des armes ordinaires aux Hébreux. La lance étoit un bois armé de fer ou d'airain, d'une grosseur et d'un poids proportionnés aux forces de celui qui s'en servoit. Celle de Goliath étoit armée de fer, et du poids de six cents sicles[10]. Celle d'un autre géant, nommé Jesbibénob, étoit armée d'airain et ne pesoit que trois cents sicles[11]. Saül portoit

[1] 1 *Reg.*, XVII, 51 : « *Tulit gladium ejus, et eduxit eum de vaginâ suâ.* (Hebr. : *a cultro suo.* ») — [2] *Posidon. apud Casaubon. loco citato.* — [3] Roger, *Terre-Sainte*, liv. II, c. 2, p. 239 ; et les autres voyageurs. — [4] Voyez *Lips.*, *De Milit. Rom. lib.* III, *dialog.* 3 ; *et Analect. cap.* 3. — [5] *Isai.*, XI, 5, *Ezech.*, XXIII, 15. — [6] 2 *Esdr.*, IV, 18. — [7] 1 *Reg.*, XVIII, 4. — [8] 2 *Reg.*, XVIII, 11. — [9] *Job*, XII, 18. — [10] 1 *Reg.*, XVII, 7. — [11] 2 *Reg.*, XXI, 16 : « *Cujus ferrum hastæ trecentas uncias appendebat.* » (Hebr. : « *Et pondus hastæ ejus, trecenti* [Subandiuntur SICLI.] *pondere æris.* »)

ordinairement une lance ou une haste ou un sceptre, de même que les héros de l'antiquité, et il essaya plus d'une fois, dans le transport de sa manie, d'en percer David [1]. On lançoit le dard et la lance contre l'ennemi, et souvent on en prenoit plus d'une dans ses mains. Joab en prit trois pour percer Absalom suspendu par les cheveux [2]. Le *kidon* que Josué éleva en haut comme un signal dans la journée de Haï, et que la Vulgate et plusieurs bons interprètes ont pris pour un bouclier, les Septante et Aquila l'ont pris pour cette sorte de dard tout de fer que l'on appeloit *gæsus* [3] : le chaldéen l'entend d'une lance. L'auteur de l'Ecclésiastique rappelant cette action de Josué exprime ce mot par celui de *rhomphæa* [4], qui se prend aussi pour un dard. Il dit de Goliath qu'il portoit un *kidon* d'airain entre ses deux épaules [5] ; et plus loin on voit que ce *kidon* est distingué de sa lance et de son épée [6]. Job, parlant du Béhémoth, dit qu'il se rit de celui qui agite et lance contre lui le *kidon* [7] ; et ici la Vulgate même l'exprime par *hasta*, qui signifie une pique. Jérémie parlant des troupes de Nabuchodonosor qui devoient venir contre Jérusalem, et des troupes de Cyrus qui devoient venir contre Babylone, dit qu'elles prendront l'arc et le *kidon* [8], ce qui convient mieux au dard qu'au bouclier, puisque ordinairement les archers ne portent pas de bouclier.

Anciennement on usait de dards enveloppés de poix et d'autres matières combustibles, et on les lançoit enflammés. Stace en parle dans ce passage :

Spiculaque, et multâ crinitum missile flammâ [9] ;

et Virgile :

Jamque faces et saxa volant; furor arma ministrat [10].

Saint Paul faisoit allusion à ces traits lorsqu'il nous avertit

[1] I *Reg.*, XVIII, 10-11 ; XIX, 10. — [2] 2 *Reg.*, XVIII, 14. — [3] *Jos.*, VIII, 18 : « *Leva clypeum* (Hebr. : *kidon*) *qui in manu tuâ est.* » *Sept.* : Ἔκτεινον τὴν χεῖρά σου ἐν τῷ γαισῷ τῷ ἐν τῇ χειρί σου. — [4] *Eccli.*, XLVI, 3 : « *Quam gloriam adeptus est in tollendo manus suas, et jactando contra civitates rhomphæas.* (Gr. : *et extendendo rhomphæam contra civitates;* » καὶ τῷ ἐκκλῖναι [Ms. Alex. : καὶ ἐν τῷ ἐκτεῖναι] ῥομφαίαν ἐπὶ πόλεις.) — [5] I *Reg.*, XVII, 6 : « *Clypeus æreus tegebat humeros ejus.* » (Hebr. : « *Kidon æreus inter humeros ejus.* ») — [6] *Ibid.*, ỷ 45 : « *Tu venis ad me cum gladio et hastâ et clypeo.* (Hebr. : *et* בכידון. ») — [7] *Job*, XLI, 20 : « *Deridebit vibrantem hastam.* (Hebr. : *kidon.* ») — [8] *Jerem.*, VI, 23 : « *Sagittam* (Hebr. : « *Arcum*) *et scutum* (Hebr. : *et kidon*) *arripiet.* » LI, 42 : « *Arcum et scutum* (Hebr. : *et kidon*) *apprehendent.* » — [9] *Stat.*, *lib.* V. *Vide Lips.*, *Poliorcet. l.* IV, *Dialog.* IV. — [10] *Virgil.*, *Æneid.* I.

de prendre le bouclier de la foi pour éteindre les traits enflammés (*tela ignea,*) du malin esprit [1]. On a vu l'usage de ces traits encore assez récemment dans les siéges de villes [2]. L'Ecriture nous fait croire qu'ils n'étoient point inconnus aux Hébreux. « Dieu a établi sa demeure dans Sion, dit le prophète ; c'est là qu'il a brisé les *étincelles de l'arc*, les boucliers, les épées et la guerre même [3]. » Et ailleurs, parlant des discours trompeurs de la langue, il les compare aux *flèches* perçantes d'un homme fort, *accompagnées de charbons ardens* [4]. Souvent les prophètes appellent les éclairs les *flèches du Seigneur* [5], comme par allusion à ces traits enflammés.

Arc, flèche, carquois.

L'arc, les flèches, le carquois se trouvent à chaque pas dans les livres saints. Les Hébreux n'avoient point d'armes plus ordinaires ni plus communes. Elles sont si connues qu'elles ne nous fournissent aucune remarque considérable et particulière aux Israélites. L'arc pour l'ordinaire étoit d'airain [6]. Ils appeloient un arc faussé et qui manque *un arc menteur* [7] ou trompeur ; ils disent *fouler aux pieds son arc* pour *le bander,* parce qu'on monte sur le bout de l'arc pour le plier. Ils s'exerçoient hors des villes à tirer de l'arc contre certains buts dressés exprès [8]. Aujourd'hui dans l'Orient c'est encore un exercice ordinaire. Il y a une espèce de mur de terre, qu'on a soin d'entretenir un peu molle afin que la flèche puisse y entrer et s'y ficher. Les Hébreux étoient d'habiles archers, et la flèche étoit une de leurs principales armes. David loue Jonathas sur son adresse à tirer de l'arc ; il dit que sa flèche ou son arc n'a jamais manqué de frapper [9].

Fronde.

La fronde étoit en estime et en usage parmi les Hébreux autant ou plus qu'en aucun endroit du monde. Nous trouvons dans leurs histoires des actions d'adresse en ce genre plus surprenantes que tout ce qu'on lit dans les profanes. On sait la gloire que David s'acquit, n'ayant encore jamais vu la guerre ni manié les armes, lorsqu'il terrassa d'un coup de fronde le géant Goliath, qui étoit la terreur de tout Is-

[1] *Ephes.,* VI, 16. — [2] Du Cange, *Notes sur l'Histoire de saint Louis* par Joinville. — [3] *Ps.,* LXXV, 4 : « *Ibi confregit potentias arcuum,* (Hebr. : *scintillas arcûs,*) *scutum, gladium, et bellum.* » — [4] *Ps.,* CXIX, 4 : « *Sagittæ potentis acutæ, cum carbonibus desolatoriis.* » — [5] *Vide Psal.,* XVII, 15; *et Habac.,* III, 3. — [6] *Job,* XX, 24; *Psal.,* XVII, 35. — [7] *Jerem.,* IX, 3. — [8] 1 *Reg.,* XX, 20; *et Jerem., Thren.* III, 12. — [9] 2 *Reg.,* I, 22 : « *Sagitta* (Hebr. : « *Arcus*) *Jonathæ nunquam rediit* (Hebr. : *avertit se*) *retrorsum.* »

raël. L'Ecriture parle de l'adresse des Benjaminites à tirer de la fronde; elle dit[1] qu'ils étoient si sûrs de leurs coups qu'ils auroient même touché un cheveu sans que leur pierre s'en éloignât; elle ajoute qu'ils étoient ambidextres, et qu'ils se servoient de la main gauche comme de la droite. L'Ecriture remarque ailleurs[2] qu'il vint à David, pendant qu'il étoit à Sicéleg, des frondeurs habiles, qui jetoient des pierres des deux mains avec la fronde. On se servoit de la fronde dans les batailles pour combattre de loin, et dans les siéges pour écarter les assiégés de dessus les murs[3]. Les rois faisoient des amas de frondes dans leurs arsenaux, de même que des autres sortes d'armes[4].

Cordes pour attirer et terrasser l'ennemi.

Il n'est pas bien certain si parmi les Hébreux on avoit une sorte d'arme offensive qui se remarque chez les anciens. Hérodote[5] dit que les peuples appelés *Sagarces* n'ont point d'armes de fer ni d'airain, mais des cordes disposées en lacets ou en nœuds coulans, qu'ils jettent au cou des hommes ou des chevaux, et les attirent à eux, et les tuent. D'autres se servoient de filets, qu'ils jetoient à leurs ennemis, et les terrassoient après les avoir mis hors d'état de se défendre en les enveloppant. Les Perses, les Grecs et les Alains avoient cette manière de combattre. Et Pittacus, l'un des sept sages de la Grèce, avoit ainsi surpris et vaincu son ennemi[6]. L'Ecriture nous fournit quelques expressions qui insinuent le même usage parmi les Hébreux. Ezéchiel[7] en parlant de Sédécias dit : « J'ai étendu mon rets sur lui, » et il sera pris dans mon filet. » Ce prophète se sert assez souvent de la même expression. L'Ecriture parle souvent des piéges que l'on tend aux hommes, des lacets que l'on cache pour les attraper, des cordages et des filets où on les prend, des fosses que l'on creuse pour les y faire tomber; tout cela insinue qu'alors on faisoit la guerre aux hommes à peu près comme aux bêtes, et qu'on alloit à la chasse des uns comme des autres. « *Les cordes* des pécheurs *m'ont* » *enveloppé*, » dit le Psalmiste[8]. Et dans un autre endroit : « *Les cordes* de l'enfer *m'ont enveloppé*; les piéges de la » mort sont tombés sur moi[9]. » Enfin : « Le pécheur est tombé

[1] *Judic.*, XX, 16. Voyez le commentaire sur cet endroit. — [2] 1 *Par.*, XII, 2. — [3] 4 *Reg.*, III, 25. — [4] 2 *Par.*, XXVI, 14. — [5] *Herodot.*, *lib.* VII, *cap.* 85. — [6] *Laert.*, *lib.* I. *Vide Notas in eum loc.* — [7] *Ezech.*, XII, 13; XVII, 20; XIX, 8; XXXII, 3. — [8] *Psal.*, CXVIII, 61. — [9] *Psal.*, XVII, 6 : « *Dolores.* (Hebr.: « *Funes*) *inferni circumdederunt me; præoccupaverunt me laquei mortis.* »

» dans la fosse qu'il a creusée [1]. — Ils ont creusé une fosse » devant moi, et ils y sont tombés eux-mêmes [2]. » Et Isaïe dit : « La frayeur, la fosse, le piége vont fondre sur vous. » Celui qui évitera la frayeur tombera dans la fosse, et celui » qui évitera la fosse tombera dans le piége [3]. » Jérémie [4] reproche aux Juifs qu'il s'est trouvé parmi eux des impies qui ont dressé des piéges aux hommes comme on en dresse aux oiseaux, et qui ont tendu des filets pour y prendre des hommes. Il y a cent expressions de cette nature; et quelques savans prennent en ce sens ce qui est dit de Nemrod [5], qu'*il étoit un puissant chasseur devant le Seigneur*; c'étoit un tyran, et un chasseur d'hommes. Thésée, au rapport de Plutarque, tua un de ces chasseurs qui prenoient les hommes aux lacets, en pliant des branches d'arbres sur les chemins et en y cachant des piéges.

Boucliers. Le bouclier est une des principales armes défensives. Les Hébreux ont jusqu'à trois termes divers pour le désigner, et il est incontestable que ces termes ne signifient pas tous absolument la même chose; il y avoit entre les divers boucliers quelque différence, ou dans la matière ou dans la forme.

Ceux que Salomon fit faire et couvrir de lames d'or, et qu'il consacra dans le temple, sont nommés *tsinna*, différens d'autres boucliers qu'il fit aussi faire et couvrir d'or, lesquels sont appelés *maghen*, qui est le nom le plus ordinaire du bouclier [6]. Le Psalmiste semble dire que *tsinna* enveloppoit ou couronnoit ceux qui le portoient, (*Ut* SCUTO [צנה] *bonæ voluntatis tuæ* CORONASTI *nos.* [7]) à peu près comme ces vastes boucliers qu'Homère compare à une tour, auxquels ils donne ordinairement cette épithète, *qui couvre l'homme de toutes parts*, et ceux dont Virgile dit :

. . . . . *Clypeique sub orbe teguntur* [8].

Amos [9] parlant aux Israélites leur dit, de la part de Dieu, qu'ils sont comme des victimes engraissées pour les sacrifices : « On vous coupera par quartiers, *on vous emportera sur des boucliers*, et on vous fera cuire dans des chaudières. »

[1] *Psal.*, VII, 16. — [2] *Ps.*, LVI, 7. — [3] *Isai.*, XXIV, 17-18. — [4] *Jerem.*, V, 26. — [5] *Genes.*, X, 9. — [6] 3 *Reg.*, X, 16 : « *Ducenta* SCUTA. (Hebr. : צנה. ») *Ibid.*, ℣ 17 : « *Trecentas* PELTAS. (Hebr. : מגן. ») — [7] *Psalm.*, V, 13. Hebr. : « *Ut* tsinna *beneplacito coronabis eum.* » — [8] *Æneid.* II. — [9] *Amos*, IV, 2 : « *Et levabunt vos in* CONTIS. (Hebr. : *in* צנות. »)

Virgile fait rapporter le corps de Pallas sur le bouclier de ce héros, porté pas plusieurs hommes :

> . . . . . . *Socii, multo gemitu lacrymisque,*
> *Impositum scuto referunt Pallanta frequentes* [1].

Tite-Live [2] raconte qu'on donna à la seconde classe des soldats romains ce grand bouclier parce qu'ils n'avoient point de cuirasses, afin que cela leur servît de bouclier et de cuirasse, qui leur manquoient : *Ut scutum et clipei et loricæ loco esset, et totum corpus protegeret.*

Le Psalmiste distingue *tsinna* d'une autre sorte de boucliers qu'il nomme *sohhérah* [3], apparemment à cause de sa forme ; car *sahhar*, סחר, qui en est la racine, signifie *entourer, environner*. Et Virgile donne l'épithète de lunaires aux targes des Amazones :

> *Ducit Amazonidum lunatis agmina peltis* [4].

La matière des boucliers étoit le bois ou l'osier, le cuir, et le métal, qui les couvroit ou qui les bordoit simplement. Isaïe [5] s'adressant aux peuples qui devoient ruiner Babylone leur dit, « Levez-vous, *graissez vos boucliers*, » ce qui ne convient qu'à des boucliers couverts de cuir. Ezéchiel dit [6] qu'après la défaite de God on brûlera les armes, les boucliers, *maghen et tsinna*, les arcs et les flèches, etc. Salomon fit faire des boucliers couverts de lames d'or [7], et Roboam son fils en fit d'autres couverts de cuivre [8]. Nahum parle du bouclier des braves de l'armée des Chaldéens, qui étoit *peint en rouge* [9] ou couvert de sang, ou enfin qui brilloit et paroissoit en feu, comme celui dont parle Virgile :

> . . . . . . *Vastos umbo vomit aureus ignes* [10].

On tenoit le bouclier de la main gauche pendant le combat, mais en marche on le portoit sur l'épaule. Les Arabes

[1] *Æneid.*, x. — [2] *Livius, lib.* I. — [3] *Psal.*, XCI, 5 : « *Scuto circumdabit te veritas ejus.* » (Hebr. : צנה וסחרה, tsinna *et* sohhara) — [4] *Æneid.* I. — [5] *Isai.*, XXI, 5 : « *Arripite clypeum.* » (Hebr. : « *Ungite clypeum.* ») — [6] *Ezech.*, XXXIX, 9 : « *Et comburent arma, clypeum et hastas,* (Hebr. : *magen et tsinnah.*) *arcum et sagittas*, » *etc.* — [7] 3 *Reg*, x, 16-17. — [8] 3 *Reg.*, XIV, 27. — [9] *Nahum*, II, 3 : « *Clypeus fortium ejus ignitus.* (Hebr. : *rubricatus.* ») — [10] *Virgil.*, *Æneid.* x.

encore aujourd'hui ont leurs boucliers sur l'épaule, suspendus par une courroie [1]. Cette coutume est très-ancienne, comme on le voit dans plusieurs endroits d'Homère. Hérodote ajoute qu'autrefois ceux qui se servoient de boucliers les portoient attachés à des courroies, pendus à leur cou, et rejetés sur l'épaule gauche [2]. Ce furent, dit-il, les Cariens qui mirent des attaches aux boucliers, pour les porter au bras. Homère nous dépeint le bouclier de Patrocle porté sur l'épaule [3]. Les soldats romains qu'on appeloit *triarii* demeuroient sous leurs enseignes ayant le bouclier sur l'épaule : *Triarii sub vexillis considebant, sinistro crure porrecto, scuta innixa humeris* [4], *etc.* Les anciens peuples de Lusitanie ou Portugal les portoient aussi sur l'épaule, mais pendans par-devant.

Casque.

Le casque des soldats hébreux, de même que celui de la plupart des autres peuples, étoit d'airain. Ceux de Goliath [5] et de Saül étoient de ce métal [6]. Les soldats d'Antiochus-Eupator dans les Machabées en avoient de pareils [7]. Et Polybe parle des casques comme si généralement ils eussent été de cuivre. On pourroit rapporter ici bien des choses sur la forme et la matière des anciens casques, mais nous ne voulons point nous écarter de notre sujet.

Cuirasse de métal.

La cuirasse nous fournira une plus ample matière, parce que l'Ecriture en parle en plus d'un endroit. Il y en avoit de différentes espèces. Les unes étoient de lin, ou de laine battue en manière de feutre; les autres étoient de métal, c'est-à-dire de fer ou d'airain; et ces dernières étoient encore différentes entre elles, en ce que les unes étoient composées de diverses écailles ou lames posées et ajustées les unes sur les autres, à peu près comme les écailles de poisson; les autres étoient proprement ce que nous appelons *chemises de mailles*; enfin les autres étoient d'une ou de deux pièces d'airain ou d'acier, qui enveloppoit le dos et la poitrine. L'Ecriture nous parle de toutes ces espèces

[1] Le P. Roger, *Voyage de la Terre-Sainte*, pag. 239. — [2] *Herodot., lib.* I, *cap.* 171. — [3] *Homer., Iliad.* II :

. . . . Αὐτὰρ ἀπ' ὤμων
Ἀσπὶς σὺν τελαμῶνι χάμαι πέσε τερμιόεσσα.

— [4] *Livius, lib.* VII. — [5] I *Reg.*, XVII, 5. — [6] I *Reg.*, XVII, 38. — [7] I *Mach.*, VI, 35.

de cuirasses. Goliath avoit une *cuirasse d'écailles*[1], selon l'expression de l'original, c'est-à-dire composées de plusieurs lames d'airain et de fer qui passoient en travers l'une sur l'autre, et formoient ainsi une espèce de tissu de fer et d'airain[2] qui avoit quelque ressemblance avec les écailles de poisson. D'autres veulent que cette cuirasse ait été comme nos cottes de mailles, qui sont tissues d'une infinité de petits anneaux entrelacés l'un dans l'autre. C'est ce que l'auteur des Machabées appelle *lorica concatenata*[3]. Les Latins les appeloient *lorica squamea* ou *squamata*, qui est le mot que l'auteur de la Vulgate a employé en décrivant celle de Goliath. Virgile parle de ces sortes de cuirasses en ces termes :

Nec duplici squamâ lorica fidelis et auro[4];

et Silius :

Loricâ induitur; tortos huic nexilis hamos
Ferro squama rudi permixtoque asperat auro[5].

Mais il nous semble qu'il n'y a aucune nécessité de quitter la signification propre et littérale des termes de l'original, qui signifient une *cuirasse d'écailles*. Il est incontestable que les anciens en avoient de cette forme. Hérodote[6] dit expressément que les Perses portoient des cuirasses de fer, ornées de plaques de fer, semblables aux écailles de poisson. Et ailleurs[7] il remarque que Masistius, général de l'armée des Perses, avoit une cuirasse d'or travaillée en forme d'écailles de poisson.

Cuirasse de lin.

Il est parlé dans l'Ecriture d'une autre espèce de cuirasse qui n'étoit point de métal, mais de lin ou de laine. On croit que celle dont Saül étoit revêtu à la bataille de Gelboé[8] étoit de cette sorte. L'Amalécite qui raconte la mort de ce prince à David lui dit qu'il l'avoit vu appuyé contre son épée, et essayant de se percer, mais qu'il ne pouvoit péné-

[1] I *Reg.*, XVII, 5. שריון קשקשים. — [2] *Vide Heliodor., lib.* IX *Æthiopic.; et Ammian. Marc., lib.* XV : « *Laminarum circuli tenues, apti corporis flexibus, ambiebant per omnia membra deducti, ut, quocumquè artus necessitas commovisset, vestitus congrueret juncturâ cohærenter aptâ.* » — [3] I *Mach.*, VI, 35. — [4] *Virg., Æneid.* IX. — [5] *Sil. Ital., lib.* V. — [6] *Herod., l.* VII, c. 61. Χιτῶνας χειριδωτοὺς ποικίλους,..... λεπίδος σιδηρέης ὄψιν ἰχθυοειδέος. — [7] *Idem, l.* IX, c. 22. Θώρηκα χρύσεον λεπιδωτόν. — [8] 2 *Reg.*, I, 9 : « *Tenent me angustiæ.* » (Hebr. : אחזני השבץ, « *Tenet me chlamys strictè intexta.* »)

trer sa cuirasse de lin. Le terme de l'original est שבץ. Plusieurs bons interprètes le prennent dans le sens que nous venons de marquer, et il paroît incontestable qu'il marque un tissu ou une toile dans l'Exode[1] et dans les Psaumes[2]. Les Egyptiens, les Perses, les Grecs et les Romains ont porté de ces sortes de cuirasses. Xénophon semble dire qu'elle étoit particulière aux Perses[3]. Ajax et Adraste dans Homère sont surnommés *à la cuirasse de lin*[4]. Pline reconnoît qu'à la guerre de Troie il y avoit des héros qui combattoient couverts de lin[5]. Othon, empereur romain, en avoit une. Iphicrate, général des Athéniens, fit quitter à ses gens les cuirasses de fer, et leur en fit prendre de lin[6], ce qui donna à ses troupes beaucoup de facilité pour l'action et pour le mouvement, parce que ces cuirasses avoient toute la solidité du cuivre et du fer, sans en avoir la pesanteur et l'embarras. On en faisoit avec le lin et avec la laine. Nicétas nous décrit la manière dont celles de lin se faisoient[7] : On le laissoit tremper long-temps dans le vinaigre, avec force sel ; quand le lin étoit macéré et détrempé, les ouvriers le fouloient, et le disposoient comme nos chapeliers font le feutre et les chapeaux. La cuirasse étoit huit ou dix fois épaisse comme l'ordinaire. Elle résistoit au fer, et se prêtoit et laissoit le mouvement du corps parfaitement libre. Celles de laine se faisoient à peu près de même[8].

Cuissards ou brodequins.

Le nom de *cuissards* ou plutôt de *brodequins d'airain* ne paroît dans l'Ecriture que dans la description de l'armure de Goliath. Les anciens Grecs dans Homère[9] portoient des chaussures de bronze qui leur couvroient le pied et la jambe[10]. Les termes de l'original hébreu qui dépeignent la

[1] *Exod.*, XXVIII, 4 : « *Tunicam et lineam strictam.* » (Hebr. : כתנת תשבץ, « *Tunicam strictè intextam.* ») Voyez le commentaire de D. Calmet sur cet endroit. — [2] *Psal.*, XLV, 14 : « *In fimbriis aureis circumamicta.* » (Hebr. : ממשבצות זהב לבושה, « *E strictis textis auri vestis ejus.* ») — [3] *Xenophon, lib.* VI *Cyropæd.* : Ἐπεὶ δὲ ἔμελλε τὸν λινοῦν θώρακα, ὃς ἐπιχώριος ἦν αὐτοῖς, ἐνδέεσθαι. — [4] *Iliad.* B. Λινοθώρηξ. — [5] *Plin.*, *lib.* XIX, *cap.* I : « *Bello trojano thoracibus lineis paucos tamen pugnasse testis est Homerus.* » — [6] *Cornel. Nepos in* IPHICRATE : « *Idem genus loricarum mutavit, et pro ferreis atque æneis lineas dedit. Quo facto expeditiores milites reddidit; nam, pondere detracto, ut æquè corpus tegerent et leves essent curavit.* » — [7] *Nicet. in vitâ Isac. Angeli lib.* I. *Vide Not. Casaub. in Sueton., pag.* 292. — [8] Voyez Juste Lipse, *De Milit. Rom., lib.* III, *Dialog.* — [9] *Iliad.* H : Χαλκοκνήμιδες Ἀχαιοί. — [10] Voyez ce qui est dit de ces chaussures dans le commentaire sur le Deutéronome, XXXIII, 25.

chaussure de Goliath[1] semblent marquer qu'elle ne couvroit que le devant de la jambe ; le mot du texte signifie *le front*, le devant. Dans la colonne d'Antonin à Rome, on voit quelques soldats en relief qui n'ont qu'une bande de métal, assez large, sur le devant d'une de leurs jambes. Végèce dit que les soldats romains des premières lignes portoient une espèce de botte de fer à la jambe droite[2]. C'est apparemment ce qu'on appeloit autrefois *grève*.

Arsenaux.

Après avoir décrit les diverses sortes d'armes qui étoient à l'usage du peuple de Dieu, il est bon de parler des arsenaux où on les conservoit. Il est visible, par tout ce qui a été dit jusqu'ici, que dans le commencement de la république des Hébreux ils n'avoient aucun magasin commun pour y réserver des armes ; chacun s'en procuroit comme il pouvoit, et au commencement du règne de Saül on a vu qu'à peine ce prince et Jonathas son fils étoient munis des armes nécessaires ; ce ne fut donc que sous David et Salomon qu'on vit des arsenaux bien fournis. David avoit de grands amas d'armes, et les avoit consacrés au Seigneur dans son tabernacle. Le grand-prêtre Joïada les tira du trésor du temple pour armer le peuple au jour de l'élévation du jeune roi Joas[3]. C'étoit aussi la coutume de suspendre aux tours des armes et des boucliers. L'épouse du Cantique[4] parle de la tour de David d'où pendoient mille boucliers. Ezéchiel[5] remarque que les Perses, les Lydiens et les Libyens, troupes auxiliaires des Tyriens, suspendoient leurs boucliers et leurs casques aux murailles de Tyr pour l'ornement de la ville. Salomon avoit imposé pour tribut aux peuples assujettis de lui fournir, entre autres choses, des armes[6]. Il avoit dans le palais nommé le *Bois du Liban* une salle où il y avoit des armes toujours prêtes, et en particulier deux cents boucliers nommés *tsinna* et trois cents autres nommés *maghen*, le tout couvert d'or[7]. Roboam perdit ces armes si magnifiques dans la guerre que lui fit Sésac, roi d'Egypte ; mais

[1] 1 *Reg.*, XVII, 6 : « *Ocreas æreas in pedibus.* » (Hebr. : מִצְחַת נְחֹשֶׁת עַל רַגְלָיו, « *Frontale æreum super pedibus ejus.* ») — [2] *Veget. lib.* II, *cap.* 20. — [3] 2 *Par.*, XXIII, 9. — [4] *Cantic.*, IV, 4. — [5] *Ezech.*, XXVII, 10 : « *Persæ, et Lydii et Libyes, viri bellatores tui, clypeum et galeam suspenderunt in te pro ornatu tuo.* » — [6] 3 *Reg.*, X, 25. — [7] 3 *Reg.*, X, 16-17 : « *Ducenta scuta*, (Hebr. : *tsinna*,) *trecentas peltas.* (Hebr. : *maghen.* ») 2 *Par.*, IX, 15. « *Ducentas hastas* ; (Hebr. : *tsinna* ;) *trecenta scuta.* (Hebr. : *maghen.* »)

en la place de lames d'or il en mit d'autres de cuivre[1]. Il fit outre cela des arsenaux et de bons magasins dans toutes les villes de Juda, qu'il avoit fait fortifier[2]. Ozias est un des rois de Juda qui se sont le plus acquis de réputation par les magasins d'armes qu'il fit[3] : il ne se contenta pas d'y amasser des armes ordinaires pour les soldats, des boucliers, des lances, des casques, des cuirasses, des arcs, des frondes, il y mit diverses machines propres à former et à soutenir des siéges. Le roi Ezéchias amassa de grands trésors, dans lesquels ils mit particulièrement des boucliers[4]. Nous parlerons ci-après des machines dont on se servoit dans les siéges. Sous les Machabées, Jonathas et Simon avoient amassé des armes, avec lesquelles ils se mirent en état de résister à toutes les forces de la Syrie[5].

Cri de guerre et mot du guet. On remarque une espèce de cri de guerre dans ce que Gédéon dit à ses troupes : « Lorsque vous m'entendrez sonner » du cor sonnez-en de même, et criez : *Au Seigneur, et à* » *Gédéon*[6] ! » ou : « *L'épée du Seigneur et de Gédéon !* » Tout le monde sait ce qu'on dit de la devise des Machabées. Ils avoient, dit-on, pris cette sentence de l'Exode : מי כמכה באלהים יהוה, *Qui est semblable à vous dans les dieux, Seigneur*[7] ? et avoient mis dans leurs étendards les premiers lettres des mots de cette sentence, qui forment le nom de *Machabaï*, מכבאי, lequel leur fut donné toujours depuis ; mais cela est assez incertain. Nous lisons que Judas Machabée, dans le combat qu'il livra à Nicanor, avoit donné à ses troupes pour signal ou mot du guet : « *Le secours de Dieu* ; » *Dato signo* ADJUTORII DEI[8] ; et dans le combat contre Lysias : « *La victoire de Dieu*[9]. »

Enseignes militaires. Les auteurs hébreux nous décrivent d'une façon fort circonstanciée et fort étendue les enseignes de leurs ancêtres sous Moïse[10] ; mais ce détail même et les particularités

[1] 3 *Reg.*, XIV, 26-27 : « *Scuta* (Hebr. : מגנים) *aurea.* » 2 *Par.*, XII, 9 : *Clypeas* (Hebr. : « *Maghinnim*) *aureos.* » — [2] 2 *Par.*, XI, 12. — [3] 2 *Par.*, XXVI, 14. — [4] 2 *Par.*, XXXII, 27 : « *Et armorum universi generis.* » (Hebr. : « *Et maghinnim* vel *clypeorum.* ») — [5] 1 *Mach.*, X, 21 ; XV, 7 : « *Et omnia arma quæ fabricata sunt.* (Gr. : *quæ fabricasti.* ») — [6] *Judic.*, VII, 18 : « *Quando personuerit tuba* (Hebr. : *buccina*) *in manu meâ, vos quoque per castrorum circuitum clangite et conclamate :* DOMINO ET GEDEONI ! ליהוה ולגדעון. » Aut, ùt *infrà*, 20 : « *Clamaveruntque :* GLADIUS DOMINI ET GEDEONIS ! . . . . חרב ליהוה ולגדעון. » — [7] *Exod.*, XV, 11. — [8] 2 *Machab.*, VIII, 23. — [9] 2 *Mach.*, XIII, 15. — [10] Voyez ce qui en est dit dans le commentaire sur les Nombres, XI, 2.

qu'ils en rapportent sont ce qui nous les rend plus suspectes. Chaque tribu avoit son enseigne, et chaque corps, composé de trois tribus, en avoit encore une générale, et commune aux trois tribus. Juda, Issachar et Zabulon portoient sur leur drapeau un lionceau, avec ces mots : « *Que le Seigneur se lève, et que vos ennemis s'enfuient devant vous.* » Ruben, Siméon et Gad avoient dans leur étendard la figure d'un cerf, avec cette inscription : « *Ecoutez, Israël : le Seigneur votre Dieu est le seul Dieu.* » Ephraïm, Manassé et Benjamin portoient un enfant en broderie, avec ces paroles : « *La nuée du Seigneur étoit sur eux pendant le jour.* » Enfin Dan, Aser et Nephthali portoient un aigle, avec ces mots : « *Revenez, Seigneur, et demeurez avec votre gloire au milieu des troupes d'Israël.* »

Mais nous trouvons quelque chose de bien plus assuré dans le texte de l'Ecriture. Moïse, après la défaite d'Amalec, érigea un autel, et y mit cette inscription : « *Le Seigneur est mon étendard* [1]. » L'époux du Cantique compare son épouse à une armée avec ses étendards [2] ; et l'épouse compare son époux à celui qui porte l'étendard dans une nombreuse armée [3]. Isaïe annonçant l'expédition de Salmanasar sur le royaume d'Israël, dit que le Seigneur élevera son étendard pour faire venir un peuple éloigné [4]. Ailleurs il dit que le rejeton de Jessé, qui est le Messie, sera exposé comme un étendard devant tous les peuples [5] ; et, annonçant la délivrance de la captivité, il ajoute que le Seigneur élevera l'étendard au milieu des nations pour rappeler ceux d'Israël qui étoient fugitifs, et pour rassembler ceux de Juda qui étoient dispersés [6]. On ne sait pas distinctement si l'étendard étoit un bouclier, une pique, un casque ou une cuirasse au haut d'une lance ; on ignore ce que c'étoit. Les drapeaux n'étoient point encore en usage. Nous n'en connoissons pas au juste l'origine. Josué marchant contre Haï, élève ou un bouclier ou un dard pour donner le signal à ses gens [7]. Agamemnon voulant rallier ses troupes prend en main un voile de pourpre, et l'élève en haut, pour se faire remarquer [8].

[1] *Exod.*, XVII, 15 : « *Dominus exaltatio mea.* » (Hebr. : « *Dominus signum* seu vexillum *meum.* ») — [2] *Cant.*, VI, 3. 9. « *Terribilis ùt castrorum acies ordinata.* (Hebr. : *ùt vexillatæ copiæ.* ») — [3] *Cantic.*, V, 10 : « *Electus ex millibus.* » (Hebr. : « *Vexillatus præ myriade,* » seu vexillum gerens inter myriadem. — [4] *Isai.*, V, 26. — [5] *Isai.*, XI, 10. — [6] *Ibid.*, ℣ 12. — [7] *Jos.*, VIII, 13 : « *Leva clypeum* (Hebr. : *kidon*) *qui in manu tuâ est contra urbem Hai.* » — [8] *Iliad.* Θ.

L'arche dans les armées.

Depuis Moïse, jusqu'au temps de Salomon et de la construction du temple, il fut assez ordinaire de porter l'arche d'alliance dans l'armée d'Israël. Elle demeura toujours au milieu du camp dans le désert. Lorsque les Hébreux voulurent, contre le commandement du Seigneur, s'avancer vers la terre de Chanaan, il est remarqué que l'arche du Seigneur et Moïse ne quittèrent pas le camp [1]. Josué mena ordinairement avec lui ce gage précieux de la protection du Seigneur. Les Israélites ayant été mis en fuite par les Philistins, du temps du grand-prêtre Héli [2], les anciens du peuple firent venir l'arche du Seigneur. Sa venue remplit d'allégresse le camp d'Israël, et jeta les Philistins dans la consternation. Mais Dieu permit que l'arche fût prise et Israël mis en déroute, en punition des crimes des prêtres et du peuple. L'arche du Seigneur étoit apparemment à Galgal lorsque Saül y offrit des holocaustes [3], puisque ce prince, peu de temps après, dit à Achias de consulter le Seigneur devant son arche [4]. David avoit eu soin qu'on la portât au siége de Rabbath, où étoit l'armée d'Israël, puisque Urie disoit : « *L'arche de Dieu*, Israël et Juda, sont *sous des tentes*; et moi j'irois dans ma maison [5] ! » Enfin David étant contraint de se sauver devant Absalom, le prêtre Sadoc lui apporta l'arche du Seigneur ; mais David la fit reporter à Jérusalem [6]. Les païens portoient dans leurs armées leurs divinités et ce qu'ils avoient de plus sacré, comme les Hébreux y portoient l'arche, qu'ils regardoient comme le trône du Seigneur. Les Philistins portoient aussi leurs dieux dans leur camp [7], et les Israélites des dix tribus leurs veaux d'or [8].

Disposition du camp.

Le camp d'Israël dans le désert étoit disposé de manière que le Seigneur, ou son tabernacle et son arche, étoient au milieu de toutes les tribus. Il y avoit trois tribus à l'orient, trois au couchant, et autant au septentrion et au midi [9]. La tribu de Lévi étoit répandue autour du tabernacle. Le même ordre s'observa apparemment toujours dans toutes les occasions où l'on porta l'arche du Seigneur à l'armée. Homère [10] met au milieu du camp des Grecs les autels et les statues des dieux, le lieu où l'on rendoit la justice et le marché où l'on vendoit les vivres. Depuis que l'arche eut une demeure plus

[1] *Num.*, XIV, 44. — [2] 1 *Reg.*, IV, 4-5. — [3] 1 *Reg.*, XIII, 9. — [4] 1 *Reg.*, XIV, 18-19. — [5] 2 *Reg.*, XI, 11. — [6] 2 *Reg.*, XV, 24 *et seqq.* — [7] 1 *Par.*, XIV, 12. — [8] 2 *Par.*, XIII, 8. — [9] *Num.*, II, 2 *et seqq.* — [10] *Homer.*, *Iliad.* X.

fixe dans la terre de Chanaan, nous ne voyons pas distinctement qu'elle étoit la disposition du camp; mais il y a toute apparence que la tente du roi et du général étoit au milieu, et occupoit la même place que le tabernacle du Seigneur. David étant entré dans le camp de Saül pendant la nuit, trouva ce prince endormi, et tout son peuple autour de lui [1]. Cet exemple fait voir qu'on n'y faisoit pas une garde fort exacte, puisqu'il pénétra jusqu'au centre de l'armée et qu'il se retira sans être aperçu de personne.

Tentes.

Les tentes étoient ordinairement de peaux parmi les Hébreux, comme parmi les autres nations. David ayant conçu le dessein de bâtir un temple à l'Eternel disoit au prophète Nathan : « Ne voyez-vous pas que je suis logé dans une » maison de cèdre, pendant que l'arche du Seigneur demeure » sous des peaux [2] ? » en effet le tabernacle, ou la tente de l'alliance dressée dans le désert par Moïse, étoit couverte de peaux par dehors. Le Psalmiste compare les cieux à une tente magnifique, (*Extendens cœlum sicut pellum* [3].) et Isaïe dit que le Seigneur étend les cieux comme une toile très-fine [4]; car on faisoit quelquefois les tentes de toile, ou de drap de poil de chameau, ou de poil de chèvre, d'une couleur sombre, d'où vient que l'Epouse disoit qu'elle étoit *noire comme les tentes des Cédaréniens, comme les peaux de Salomon* [5]. Ces Cédaréniens étoient des Arabes qui ne logeoient que sous des tentes, de même que les Madianites dont parle Habacuc : « Les tentes de Cusch sont renversées, » et *les peaux de Madian* sont abattues [6]. » Isaïe parlant aux Israélites dit : « Dilatez l'espace de votre tente, *éten-* » *dez les peaux de votre pavillon*, allongez vos cordages, » affermissez vos piquets [7]. »

Loi du Seigneur observée dans le tumulte de la guerre.

Les Hébreux ne se dispensoient pas de l'observance de leurs lois parmi le tumule de la guerre. Le sabbat y étoit observé ponctuellement, et l'on a vu plus d'une fois toute l'armée d'Israël s'arrêter au milieu d'une marche, et manquer des entreprises importantes, pour ne pas s'éloigner de la pratique de ces lois. Souvent l'ennemi, informé qu'ils n'osoient ni travailler ni marcher ni attaquer le jour du sabbat, prenoit ce temps pour les prévenir, pour réparer

[1] 1 *Reg.*, XXVI, 5 *et seqq.* — [2] 2 *Reg.*, VII, 2; 1 *Par.*, XVII, 1. — [3] *Psal.*, CIII, 2. — [4] *Isai.*, XL, 22 : « *Extendit velut nihilum* (Hebr. : *velut tenuis cortina*) *cœlos.* » — [5] *Cant.*, I, 4. — [6] *Habac.*, III, 7. — [7] *Isai.*, LIV, 2.

ses brèches, pour perfectionner ses travaux, et quelquefois même pour les attaquer et pour monter à l'assaut. Ptolémée fils de Lagus, roi d'Égypte, se rendit maître de Jérusalem sans résistance parce qu'il l'attaqua un jour de sabbat [1]. Les Machabées furent quelque temps sans oser résister à leurs ennemis ce jour-là ; plusieurs périrent dans les cavernes sans vouloir même en fermer l'entrée [2]. Il fut ensuite résolu de se défendre, mais non pas d'attaquer l'ennemi ; et les Juifs, jusqu'aux derniers temps, observèrent religieusement cette ordonnance. Ils prenoient les armes, pour conserver leur vie, lorsqu'ils étoient attaqués ; mais ils n'agissoient point, et n'empêchoient point l'ennemi de travailler contre eux ce jour-là. C'est ce que l'on vit au siége de Jérusalem par Pompée : ce général employoit le jour du sabbat à pousser ses ouvrages, à avancer ses machines et ses terrasses, bien sûr de n'être point troublé dans ses travaux par les assiégés [3].

Il n'y avoit pas jusqu'aux lois si gênantes des purifications pour les souillures ordinaires qui ne fussent religieusement observées dans le camp. Moïse ordonne que ceux qui se trouvent souillés par un accident imprévu et fortuit, arrivé pendant le sommeil, s'absentent du camp, et n'y rentrent qu'après s'être plongés, eux et leurs habits, dans l'eau [4]. Les femmes en étoient entièrement bannies. Ceux qui s'étoient trouvés dans quelque rencontre, et qui avoient répandu le sang de l'ennemi, étoient souillés, comme ceux qui avoient touché un mort ou un cadavre ; ils ne rentroient dans le camp qu'après sept jours et après les purifications ordonnées pour ceux qui ont assisté à des funérailles [5]. On en vit la pratique après la défaite des Madianites. Lorsque toute l'armée s'étoit trouvée à l'action, il n'y avoit point de souillure ni de précaution à prendre les uns à l'égard des autres pour cette impureté. Moïse ordonne de plus que chaque soldat ait toujours sur lui, lorsqu'il va hors du camp au lieu marqué pour soulager la nature, un piquet, pour creuser la terre et pour la remplir après avoir satisfait à ses nécessités [6].

Siéges des villes.

La manière ancienne d'assiéger les places étoit fort diffé-

[1] *Joseph., Antiq. lib.* XII, *cap.* I ; *et Agatharcid. apud eumdem, ibid., et lib.* I *Contra Appion.* — [2] I *Mach.*, II, 32 *et seqq.* ; *et Joseph., Antiq. lib.* XII, *cap.* 8. — [3] *Joseph., Antiq. lib.* XIV, *cap.* 8 ; *et de Bello lib.* I, *cap.* V. — [4] *Deut.*, XXIII, 10-11. — [5] *Num.*, XXXI, 19. — [6] *Deut.*, XXIII, 12-13.

rente de celle d'aujourd'hui, de même que la manière de les fortifier. Les meilleures places étoient sur des hauteurs, et environnées de plusieurs enceintes de murailles solides, épaisses, et capables de résister aux coups de belier qu'on employoit pour les ébranler et pour les abattre, et d'une hauteur qui les mît, s'il étoit possible, au-dessus des tours roulantes et ambulatoires, et des terrasses qu'on dressoit contre elles. Ces murailles étoient bâties obliquement, et faisoient diverses sinuosités, afin qu'elles ne prêtassent pas le côté dans une si grande étendue, et que les coups de belier ne portassent pas si aisément et ne fissent pas de si larges brèches. Tacite remarque expressément que les murs de Jérusalem étoient de cette sorte : *Claudebant muri per artem obliqui aut introrsus sinuati, ne latera oppugnantium ad ictus patescerent*[1]. Et Végèce assure que telle étoit la maxime des anciens en général : *Ambitum muri directum veteres duci noluerunt, ne ad ictus arietum esset dispositus; sed sinuosis anfractibus, jactis fundamentis, clausere urbes*[2]. Vitruve, parmi les règles qu'il donne pour bien fortifier une place, dit[3] qu'on doit faire avancer les tours au-dehors du mur, afin que l'on puisse de là chasser l'ennemi à droite et à gauche. Et à l'égard des murs il veut qu'on les conduise de telle manière qu'on ne puisse en approcher aisément, mais qu'ils aillent aboutir dans des endroits escarpés et inaccessibles. Les portes ne doivent point avoir leur entrée ni leur chemin direct et découvert, mais elles doivent être en quelque sorte cachées et à couvert. Les villes ne seront point de forme carrée ni à plusieurs angles, de peur qu'elles ne soient trop ouvertes aux coups de belier, mais on les fermera par divers détours, afin que l'ennemi soit aperçu par plusieurs endroits[4]. Voilà les règles que cet habile architecte donne pour la fortification des villes; et on peut assurer que les Hébreux, sans avoir étudié ces règles, les ont suivies avec assez d'exactitude. La plupart de leurs rois ont fait fortifier un grand nombre de

[1] *Tacit., lib.* V *Hist.* — [2] *Vegetius, lib.* IV, *cap.* 2. — [3] *Vitruv., lib.* I, *cap.* 5 : « *Turres sunt projiciendæ in exteriorem partem, ut, cùm ad murum hostis impetu velit appropinquare, a turribus dextrà et sinistrà apertis telis vulneretur.* » — [4] *Idem, ibidem :* « *Curandum maximè videtur ut non sit facilis aditus ad oppugnandum turrim, sed ita circumdandum ad loca præcipitia; et excogitandum uti portarum itinera non sint directa sed* σκαιά. *Collocanda autem oppida sunt non quadrata nec procurrentibus angulis, sed circuitionibus, uti hostis ex pluribus locis conspiciatur.* »

villes. Salomon[1], Roboam[2], Asa[3], Josaphat[4], Ozias[5], Ezéchias[6] sont renommés pour cela dans l'Ecriture. Ils y avoient des armes, et y entretenoient des garnisons; et dans les derniers temps ils y mirent des machines, comme nous le verrons ci-après. On voit dans les fortifications de la seule ville de Jérusalem presque tout ce qu'on a remarqué ci-devant des fortifications des anciens. Mais il faut bien distinguer les temps; car tout ce qu'on vient de dire n'a pas toujours été en usage, et dans les anciens temps la manière d'assiéger étoit encore fort différente de celle qui vint depuis.

Lignes de circonvallation ou fossés autour des villes qu'on assiégeoit.

Dès le temps de Moïse elle étoit à peu près la même que celle usitée plusieurs siècles après, si ce n'est qu'il n'y avoit point encore de machines, comme on en vit depuis : « Lorsque vous mettrez le siége devant une ville et que vous l'aurez environnée de fortifications pour la détruire, vous ne couperez point les arbres fruitiers, et vous ne ravagerez point la campagne des environs en coupant les arbres, car ce n'est que du bois, et non pas des hommes capables de vous faire la guerre; si ce sont des arbres sauvages et qui ne produisent point de fruit, vous pouvez les couper pour en faire des fortifications[7]. » En ce temps-là les assiégeans entouroient la ville de fossés, de terrasses et quelquefois de palissades et même de murailles et de tours, pour empêcher que rien ne pût y entrer ni en sortir. Souvent la ville, réduite à l'extrémité par la famine, étoit obligée de se rendre, sans attendre qu'on la forçât en abattant ses murailles par la sape, ou qu'on la prît d'assaut par l'escalade, ou enfin qu'on s'en rendît maître par différentes autres voies que la nécessité et l'industrie faisoient inventer. Les rabbins enseignent que leurs ancêtres ne faisoient jamais de fossés ni de murs qui enveloppassent de toutes parts la ville assiégée, ils laissoient toujours un certain espace libre et ouvert pour ceux qui vouloient se sauver; mais la pratique de cette belle règle ne paroît en aucun endroit de l'Ecriture. Au siége de Troie il n'y eut point de ces lignes de circonvallation; l'entrée de la ville fut toujours libre.

On ne voit aucune vestige de machines de guerre jus-

L'usage des machines et leur origine sont des choses fort inconnues. Dans tous les siéges dont nous parle l'histoire sacrée, depuis Josué jusqu'au règne d'Ozias, roi de Juda,

[1] 2 *Par.*, VIII, 4 *et seqq.* — [2] 2 *Par.*, XI, 5 *et seqq.* — [3] 2 *Par.*, XIV, 7. — [4] 2 *Par.*, XVII, 12. — [5] 2 *Par.*, XXVI, 6. — [6] 2 *Par.*, XXXII, 29. — [7] *Deut.*, XX, 19-30 : « *Instrue machinas.* » (Hebr. : « *Ædifica obsidionem.* »)

qu'au règne d'Ozias.

il n'en paroît aucun vestige. On ne remarque que l'ancienne pratique d'envelopper les villes par des fossés et des terrasses; on y voit l'escalade et la sape. Josué prit Haï par stratagème [1], ayant posté près de la ville des troupes en embuscade, qui y entrèrent après que les habitans en furent sortis en foule pour poursuivre les Hébreux qui feignoient de prendre la fuite. On en usa de même envers la ville de Gabaa [2], et peut-être envers celle d'Amalec [3]. Les anciens faisoient cas de cette manière de faire la guerre, et on choisissoit ce qu'il y avoit de plus vaillant dans l'armée pour ces sortes d'embuscades [4]. David prit Jérusalem par assaut. Il promit à celui qui monteroit le premier sur les murailles de lui donner le commandement de ses armées. Joab eut cet avantage [5]. Ce général assiégea dans les formes Rabbath [6], capitale des Ammonites, et Abéla [7], ville de la tribu de Nephthali. Dans le récit de ces différens siéges on parle de fossés, de lignes de circonvallation, de sape, mais on ne dit pas un mot de machines de guerre. Homère, le plus ancien écrivain grec qui nous parle de siéges, décrit un retranchement composé d'une muraille, avec des tours d'espace en espace, et d'un fossé palissadé, mais il ne fait point mention de lignes de circonvallation ni de machines, quoiqu'il ait eu si souvent occasion d'en parler dans la description du fameux siége de Troie. Sardanapale, célèbre roi d'Assyrie, se soutint pendant sept ans dans Ninive, parce que les machines propres à prendre les villes n'étoient point encore inventées alors, dit Diodore de Sicile [8] : on ne voyoit ni balistes propres à jeter des pierres, ni tortues pour saper les murs, ni beliers pour les abattre. Salmanasar, quelque temps après, fut trois ans au siége de Samarie [9]. On dit que Psammétichus fut vingt ans à celui d'Azot [10]. Tout le monde sait la durée de celui de Troie. Cette longueur venoit sans doute principalement de la manière dont on assiégeoit et du défaut de machines.

Ozias inventeur de quelques machines de guerre.

Ozias, roi de Juda, qui régna depuis l'an 810 avant l'ère chrétienne vulgaire jusqu'en 758, et vivoit par conséquent vers le temps de Sardanapale, qui mourut en 747, après vingt

[1] *Josue*, VIII, 4 *et seqq.* — [2] *Judic.*, XX, 29 *et seqq.* — [3] I *Reg.*, XV, 5. — [4] *Homer.*, *Iliad.* I *et* XIII. — [5] 2 *Reg.*, V, 8; *et* I *Par.*, XI, 6. — [6] 2 *Reg.*, XI *et* XII. — [7] 2 *Reg.*, XX, 15. — [8] *Diodor.*, *lib.* II : Πετροβόλοι γὰρ, ἢ χελῶναι χωστρίδες, ἢ κριοὶ πρὸς ἀνατροπὴν μεμηχανημένοι, τειχῶν, οὔπω κατ' ἐκείνους τοὺς καιροὺς ἐξεύρηντο. — [9] 4 *Reg.*, XVII, 5. — [10] *Aristeas de* LXX *Interpp.*

ans de règne [1]. Ozias donc avoit amassé dans ses arsenaux [2] « des boucliers, des lances, des casques, des cuirasses, des arcs et des frondes pour lancer des pierres. *Il fit* de plus dans Jérusalem *des machines* d'une invention particulière, pour être sur les tours et sur les coins des murs, *pour lancer des dards et de grosses pierres;* et son nom devint célèbre dans les pays éloignés parce qu'il se rendit admirable par ces manières de se fortifier. » Toutes ces expressions n'insinuent-elles pas que ce prince fut inventeur de toutes ces machines, et qu'avant lui on n'avoit rien vu de pareil?

Usage des machines de guerre au temps du siége de Jérusalem par Nabuchodonosor

Mais cent soixante-dix ans après l'usage des machines est bien exprimé dans l'Ecriture, et employé par les rois de Chaldée. Nabuchodonosor assiégea Jérusalem en 590, et la ville de Tyr cinq ans après, en 595; et dans ces deux siéges il se servit de beliers et de balistes. Voici comme Ezéchiel représente le siége futur de Jérusalem aux Israélites: « Prenez une brique, » lui dit le Seigneur, « et tracez dessus la ville de Jérusalem. Vous en formerez comme le » siége; vous éleverez des tours contre elle, vous ferez des » terrasses, et vous dresserez un camp; *et vous mettrez* » *autour d'elle des beliers* [3]. » Il parle encore des beliers dans un autre endroit [4], où il décrit Nabuchodonosor délibérant et remuant des baguettes divinatoires pour voir s'il doit assiéger Jérusalem, et placer ses beliers pour enfoncer les portes de cette place. Le terme hébreu [5] dont il se sert, de même que ceux dont se servent les Grecs, les Latins et les Français, signifie un vrai *belier;* et il est clair qu'en cet endroit on ne peut l'entendre à la lettre. Le mot hébreu est כַּר, *kar*, d'où vient *carcamuses*, qui signifioit autrefois un belier en français: « *Carcamusas, arietes vulgò* » *resonatos*, » dit Abbo dans l'Histoire du Siége de Paris.

[1] D. Calmet suppose ici avec Ussérius que la révolte d'Arbace et de Belsis contre Sardanapale arriva vers l'an 747, qui est l'époque du commencement de l'ère de Nabonassar, qu'Ussérius suppose être le même que Bélésis. — — [2] 2 *Paral.*, XXVI, 15: « *Et fecit in Jerusalem diversi generis machinas*, (Hebr.: *exogitatas cogitatione artificis*,) *quas in turribus collocavit et in angulis murorum*, (Hebr.: *ut essent super turres et super angulos*,) *ut mitterent sagittas et saxa grandia. Egressumque est nomen ejus procùl eò quòd auxiliaretur ei Dominus et corroborasset illum.* (Hebr.: *eò quòd mirificè egerit ut adjuvaretur usque dum invalesceret.* ») — [3] *Ezech.*, IV, 1-2: « *Et ordinabis adversùs eam obsidionem, et ædificabis munitiones*, (Hebr.: *turres ligneas*,) *et comportabis aggerem, et dabis contra eam castra, et pones arietes in gyro.* » — [4] *Ezech.*, XXI, 22. — [5] כר, κριός, *aries*, belier.

Machine de guerre dont il est parlé dans Ezéchiel à l'occasion du siége de Tyr par Nabuchodonosor

Le même Ezéchiel, parlant du siége de Tyr que devoit former Nabuchodonosor, s'exprime encore d'une manière fort digne d'attention : « Le roi de Babylone dressera contre vous des tours, il amassera des terrasses autour de vous, *il levera le bouclier contre vous*, il placera ses *machines* contre vos murs, et il détruira vos tours par ses armes [1]. Il y a toute apparence que cette expression, « il levera le bouclier contre vous, » signifie faire la tortue, c'est-à-dire faire avancer des soldats pressés l'un contre l'autre et couverts de leurs boucliers, comme d'un toit impénétrable, jusqu'au pied des murailles pour les saper, ou jusqu'aux portes pour y mettre le feu ou pour les briser. Ces boucliers ainsi réunis, et serrés comme des tuiles ou comme des écailles de poisson sur la tête des soldats, étoient aussi solides que le pavé; et quelquefois d'autres soldats se sont tenus dessus, et y ont combattu. On assure même qu'en quelques occasions des chevaux et des chariots y ont passé en courant sans enfoncer [2].

Quant aux *machines*, appelées ici en hébreu *mehhi-kobalo*, la plupart des interprètes croient que ce sont des *balistes* ou *catapultes*, dont on se servoit pour lancer des flèches ou des dards, ou pour jeter de grosses pierres. Ce mot pourroit aussi s'entendre du belier, qui étoit une grosse et grande poutre, armée d'une tête de métal à l'un de ses bouts et balancée sur des cordes [3]. Des soldats la poussoient avec violence contre le mur, et ébranloient ainsi la plus solide maçonnerie. Quelques-uns étoient portés sur les bras de ceux qui les faisoient agir contre les murs. D'autres rouloient sur des rouleaux. On en a vu de la longueur de quatre-vingts, de cent et de cent vingt pieds. Appien en décrit un qui fut employé au siége de Carthage, et qui étoit si gros qu'il falloit six mille hommes pour le pousser. Pline [4] dit que ce fut Epéus qui inventa le belier au siége de Troie; mais Vitruve [5], Tertullien [6] et d'autres en font l'honneur aux Carthaginois. L'Ecriture ne nous dit pas qui

[1] *Ezech.*, XXVI, 8-9 : « *Circumdabit te munitionibus*, (Hebr. aliter : « *Dabit adversùm te turres ligneas*,) *et comportabit aggerem in gyro*, *et elevabit contra te clypeum*, *et vineas et arietes temperabit in muros tuos*, (Hebr. : *mehhi-kobalo* [מחי קבלו,] *dabit in muros tuos*,) *et turres tuas destruet in armaturâ suâ*. (Hebr. alit. : *in cultris suis dirutoriis.* ») — [2] *Vide Lips.*, *Poliorcet. Dialog.* 5; *et Livium*, *lib.* XLVI. — [3] *Vide Joseph.*, *de Bello lib.* III, *cap.* 9. — [4] *Plin.*, *lib.* VII, *cap.* 56. — [5] *Vitruv.*, *lib.* X, *cap.* 19. — [6] *Tertull. de Pallio.*

l'inventa, mais elle nous en marque incontestablement l'usage au siége de Jérusalem, et peut-être à celui de Tyr, par le roi Nabuchodonosor. Enfin ces *machines* peuvent se prendre pour des crochets ou mains de fer, que l'on jetoit sur le haut des murs avec des cordes et par le moyen desquelles on arrachoit les créneaux, on démolissoit les murailles, et on accrochoit les soldats qui les défendoient. L'antiquité avoit de ces machines, nommées *corbeaux* ou *mains de fer*, dont on se servoit dans les siéges de la manière que nous venons de décrire [1]. Il y a un passage dans le livre des Rois qui semble faire allusion à ces machines. Achitophel donne un conseil à Absalom, qui est d'aller fondre sur son père David sans lui laisser le temps de se reconnoître, et ensuite de l'assiéger dans la première place où il se retirera ; « Alors, ajoute-t-il, tout Israël *amassera des cordes* contre cette ville, et ils en entraineront jusqu'à la dernière pierre dans le torrent [2]. » Homère [3] nous décrit les Troyens attaquant les retranchemens des Grecs, arrachant les créneaux des murs, et sapant les tours.

Exemples de sévérité excessive exercée contre l'ennemi.

Les vainqueurs exerçoient souvent sur les villes prises d'assaut les dernières cruautés. La vengeance de Dieu autorisoit et commandoit la même sévérité envers les Chananéens. Elle défendoit de se laisser toucher de clémence et de miséricorde envers eux : « Quand à ces villes dont Dieu doit vous donner la possession, vous n'y épargnerez aucun des habitans ; vous les passerez tous au fil de l'épée [4]. » Josué exécuta cet arrêt à la rigueur envers Jéricho [5]. Il la détruisit de fond en comble, en fit mourir tous les habitans, et prononça des malédictions contre ceux qui la rebâtiroient. Abimélech porta sa vengeance contre la ville de Sichem jusqu'à la saccager, la renverser, et semer du sel sur ses ruines [6]. Les Israélites ont souvent suivi leur ressentiment et leur passion dans la vengeance qu'ils ont tirée de leurs propres frères, en faisant la guerre dans la Palestine ; mais rien n'est plus contraire à leurs lois et aux ordres du Seigneur, la même loi qui leur commandoit la sévérité envers les Cha-

[1] *Diodor., lib.* XVII : Τοῖς δὲ κόραξι καὶ ταῖς σιδηραῖς χέρσιν ἀνήρπαζον τοὺς τοῖς θωρακίοις ἐφεστῶτας. — [2] 2 *Reg.*, XVII, 13 : « *Circumdabit* (Hebr. : « *Tollet*) *omnis Israel civitati illi funes,* » *etc.* — [3] *Homer., Iliad.* M :

Κρόσσας μὲν πύργων ἔρυον, καὶ ἔρειπον ἐπάλξεις,
Στήλας τε προβλῆτας ἐμόχλεον, *etc.*

— [4] *Deut.*, XX, 16-17. — [5] *Josue*, VI, 21 *et seqq.* — [6] *Judic.*, IX, 45.

nanéens leur ordonnoit la clémence envers les autres peuples [1].

Si quelquefois Dieu a ordonné ou permis et autorisé des actions cruelles, il l'a fait par des vues de justice qui lui sont connues; par exemple lorsque David fit périr la moitié des Moabites qu'il avoit vaincus [2], et lorsqu'il fit écraser les Ammonites sous des traîneaux dont on se servoit anciennement pour triturer le grain [3]. L'Ecriture n'approuve en aucun endroit cette conduite; mais comme elle ne la condamne pas aussi, nous sommes obligés de dire qu'apparemment Dieu l'avoit ainsi permis ou ordonné à David par ses prophètes. — Josaphat, roi de Juda, et Joram, roi d'Israël, firent une guerre cruelle aux Moabites [4] qui s'étoient révoltés contre Juda. On prit et on saccagea toutes les villes fortes, on ravagea les campagnes, on coupa les arbres fruitiers, on boucha les fontaines, et on roula des pierres dans tout ce qu'il y avoit de meilleures terres. On tailla en pièces leur armée; le roi se sauva avec ce qui lui restoit de monde dans sa capitale; et, comme on étoit sur le point de la forcer, ce malheureux prince prit son propre fils et l'immola à la vue des ennemis qui l'assiégeoient, ce qui frappa si vivement les Hébreux qu'ils quittèrent cette entreprise. Cette guerre paroît cruelle et inhumaine, mais l'Ecriture nous apprend que le Seigneur l'avoit ainsi commandé par son prophète. — Gédéon écrasa sous des épines les principaux habitans de la ville de Socoth, qui lui avoient refusé des vivres [5]; et Amasias, roi de Juda, fit sauter à bas d'un rocher dix mille Iduméens qu'il avoit pris [6]. Rien ne nous oblige de justifier ces actions, puisque l'Ecriture ne les a point louées, mais elle ne les a point non plus condamnées; le silence de l'Ecriture doit donc mettre un frein à la précipitation de nos jugemens. Gédéon fut suscité de Dieu pour être le libérateur d'Israël, comment pourrions-nous condamner en lui une action dont nous ignorons le principe, et sur laquelle l'Esprit-Saint ne prononce dans l'Ecriture aucun jugement?

Exemples d'humanité et de clémence dans la guerre.

Les exemples d'humanité sont plus rares, mais on en voit pourtant assez dans les guerres des Israélites. L'Ecriture leur reproche souvent leur fausse clémence envers les Chananéens, qu'ils avoient ordre d'exterminer, et qu'ils con-

[1] *Deut.*, XX, 10 *et seqq.* — [2] 2 *Reg.*, VIII, 2. — [3] 2 *Reg.*, XII, 31. — [4] 4 *Reg.*, III, 19... 27. — [5] *Judic.*, VIII, 16. — [6] 2 *Par.*, XXV, 12.

servèrent contre l'ordre de Dieu dans leur pays. Achab, roi d'Israël, ayant remporté une victoire toute miraculeuse sur Bénadad, roi de Syrie, eut la foiblesse de se laisser aller aux prières de ce prince, de lui donner la vie et de faire un traité avec lui [1]. Dieu l'en reprit sévèrement par son prophète, et lui fit dire : Puisque vous avez laissé aller un homme digne de mort, votre vie répondra pour la sienne, et la vie de votre peuple pour celle de son peuple. Quelques troupes de Syriens ayant été envoyées pour prendre Elisée, le prophète pria le Seigneur de répandre l'obscurité dans leurs yeux, et il les mena ainsi jusque dans Samarie, sans qu'ils le reconnussent [2]. Alors le roi d'Israël demanda à Elisée : « Mon père, les ferai-je mourir ? — Gardez-vous-en bien, dit le prophète, car vous ne les avez point pris avec votre épée ni avec votre arc ; mais donnez-leur à manger et à boire, et renvoyez-les à leur maître. » — Les Israélites des dix tribus ayant remporté de très-grands avantages sur Achaz, roi de Juda, et ayant pris jusqu'à deux cent mille personnes, tant femmes qu'enfans, de leur pays [3], comme ils menoient toute cette multitude à Samarie pour la réduire en esclavage, un prophète nommé Oded vint au-devant d'eux, les menaça de la colère de Dieu, et les obligea de renvoyer tous leurs captifs et de relâcher leur butin : on leur donna des habits et des chaussures, on leur présenta à boire et à manger, on mit sur des montures ceux et celles qui ne pouvoient marcher, et on les reconduisit jusque dans les états de Juda.

Partage du butin.

Dans la distribution du butin pris sur l'ennemi le général avoit toujours une portion particulière et remarquable ; on mettoit à part pour le Seigneur quelque riche présent que l'on consacroit dans son temple ; on partageoit ensuite également aux soldats tout ce qui se trouvoit de reste, tant à ceux qui avoient assisté au combat qu'à ceux qui étoient demeurés pour garder le camp et le bagage. Judas Machabée enchérit encore sur cela ; il envoya aux infirmes, aux veuves et aux orphelins leur part des dépouilles prises sur Nicanor [4]. Pour récompenser Judith de sa valeur et de sa sagesse [5], tout le peuple lui offrit ce qui avoit appartenu en particulier à Holoferne, sa tente, ses habits, son or et son argent.

[1] 3 *Reg.*, XX, 27 *et seqq.* — [2] 4 *Reg.*, VI, 18 *et seqq.* — [3] 3 *Par.*, XXXIII, 3-9 *et seqq.* — [4] 2 *Mach.*, VIII, 28. — [5] *Judith.*, XV, 14.

Récompenses militaires.

Les récompenses militaires étoient différentes, suivant la qualité de l'action et les autres circonstances. Saül avoit promis à celui qui vaincroit Goliath [1] de lui donner de grandes richesses, de lui faire épouser sa fille, d'exempter la maison de son père de tout tribut dans Israël. David remporta la victoire sur ce géant; mais Saül, jaloux de sa gloire, exécuta mal ses promesses : il l'obligea, avant de lui donner sa fille Michol, de lui apporter cent prépuces d'autant de Philistins qu'il auroit tués. David, ayant occupé le trône, promit la charge de général de ses troupes à celui qui monteroit le premier sur les murs de Jérusalem et qui en chasseroit les Jébuséens [2]; Joab mérita cet honneur. Dans la guerre d'Absalom contre David, un soldat vint dire à Joab qu'Absalom étoit demeuré suspendu à un arbre : « Si vous l'avez vu, dit Joab, pourquoi ne l'avez-vous pas percé? je vous aurois donné dix sicles d'argent et un baudrier [3], (ou selon l'hébreu, une ceinture. ») Jephthé fut établi juge et chef des Israélites d'au-delà le Jourdain pour les avoir délivrés de l'oppression des Ammonites [4]. On peut mettre au rang des récompenses militaires les chants de victoire que la fille de Jephthé, les compagnes de celle-ci et les femmes venoient chanter au-devant de lui [5], lesquelles chantoient et dansoient au son des tambours; et les chants que des troupes de femmes d'Israël vinrent chanter en disant : « Saül en a tué mille, et David dix mille [6]. »

Trophées.

L'Ecriture ne marque point que les Hébreux aient eu la coutume de dresser des trophées et des monumens de leurs victoires. On n'en trouve qu'un seul exemple, qui est celui de Saül accusé de s'être fait faire un arc de triomphe sur le Carmel [7]; mais le texte hébreu dit simplement qu'il s'y érigea une main, peut-être une colonne ou un autre monument. Moïse avoit agi d'une manière bien plus religieuse en élevant un autel au Seigneur après sa victoire contre Amalec, avec cette inscription : LE SEIGNEUR EST MON ÉTENDARD [8]. C'est dans les mêmes sentimens que David consacra au tabernacle du Seigneur le glaive de Goliath, et le reste de ses armes [9], et qu'il mit dans la suite tant de riches dé-

[1] I *Reg.*, XVII, 25. — [2] 2 *Reg.*, V, 8; *et* I *Par.*, XI, 6. — [3] 2 *Reg.*, XVIII, 11. — [4] *Judic.*, XI, 8. 9. 10. — [5] *Judic.*, XI, 34. — [6] I *Reg.*, XVIII, 6-7. — [7] I *Reg.*, XV, 12 : « *Cùm venisset Saul in Carmelum, et erexisset sibi fornicem triumphalem.* (Hebr. : *et erexisset sibi manum.* ») — [8] *Exod.*, XVII, 15 : « *Dominus exaltatio mea.* » (Hebr. : « *Dominus signum meum.* ») — [9] I *Reg.*, XVII, 54; XXI, 9.

pouilles et tant d'armes magnifiques dans les trésors du Seigneur [1], comme avoient fait avant lui Samuël et Saül [2], et comme firent dans la suite la plupart de ses plus religieux successeurs. Ils rendoient ainsi hommage de leurs succès au Dieu des armées, et reconnoissoient que c'étoit à lui qu'ils devoient et leur force et leur victoire.

[1] 2 *Par.*, XXIII, 9. — [2] 1 *Par.*, XXVI, 26 *et seqq.*

—

DISSERTATION

SUR

LES RICHESSES DE DAVID.

Puissance des rois de Judée connue par les richesses immenses de David.

Ceux qui se représentent les rois de Judée comme de petits princes qui régnoient sur un peuple obscur et pauvre, et dont toutes les richesses ne consistoient que dans les fruits de leurs terres ou dans le profit de leur bétail; comme des souverains dont la magnificence, sans délicatesse et sans éclat, ne se faisoit remarquer que rarement, et lorsqu'ils se mettoient à la tête de tout leur peuple pour faire la guerre; enfin comme des rois dont les états, resserrés dans des bornes très-étroites, ne pouvoient fournir ni à la dépense ni à l'exécution des vastes projets qu'un grand monarque peut former et exécuter; ceux qui se sont formé ces idées trouveront ici de quoi se détromper. Les richesses immenses que David amassa pour être employées à l'édifice du temple sont peut-être ce que les histoires anciennes et modernes ont de plus étonnant; et nos plus habiles interprètes de l'Ecriture, ceux qui ont le plus approfondi la matière des poids, des mesures et des monnoies des anciens, ne peuvent assez marquer là-dessus leur étonnement [1]. La chose a paru même si invraisemblable à plusieurs d'entre eux qu'ils ont inventé des moyens ingénieux pour diminuer la quantité de ces richesses, afin de la rendre plus croyable.

Les uns ont prétendu qu'il y avoit de l'exagération dans les expressions de l'Ecriture. Mais comment y en auroit-il, puisqu'au contraire David exténue son offrande, et ne parle de ces trésors que comme d'une petite épargne qu'il avoit faite dans sa pauvreté? *Ecce ego in paupertate meâ præparavi impensas* [2]. Lorsqu'on exagère et qu'on use d'hyperboles, marque-t-on un certain nombre ou un certain poids fixe, précis et déterminé, comme on fait dans le dé-

[1] *Vide Budæum, lib. 4 de Asse: « Fidem res illa habitura non videtur hominum quidem sensu, etiamsi auctoritati sacrosanctæ id creditur. »* — [2] 1 *Par.*, XXII, 14.

nombrement des richesses de David? — D'autres ont cru qu'il s'étoit glissé quelque faute dans les nombres des talens laissés par ce prince. Mais quelle preuve en rapporte-t-on? Où sont les textes, les versions, les exemplaires où il paroisse de la diversité qui puisse faire soupçonner l'original d'altération? Est-il permis de recourir sans une nécessité évidente à de pareilles solutions? Où en sera réduite l'intégrité du texte sacré si, lorsqu'une chose nous paroîtra extraordinaire, il ne tient qu'à dire : Il y a erreur dans les nombres ou faute dans le texte? — Enfin la plupart diminuent la valeur du talent, et prétendent que ceux que David laissa à Salomon étoient beaucoup moindres que les grands talens. C'est ce que nous examinerons dans la suite.

Idée que l'Ecriture nous donne des richesses que David laissa à Salomon pour la construction du temple.

L'Ecriture [1] nous apprend que David laissa à son fils Salomon, pour fournir à la dépense de la construction du temple, la somme de *cent mille talens d'or et un million de talens d'argent*; outre cela il donna *de son épargne trois mille talens d'or et sept mille talens d'argent* [2]. Les princes de la cour de David donnèrent pour le même dessein *cinq mille talens d'or, et dix mille dragmes d'or, et dix mille talens d'argent* [3].

Le talent d'argent valoit précisément trois mille sicles, comme cela se prouve démonstrativement par l'Exode [4], où il est dit que les Israélites au nombre de six cent trois mille cinq cent cinquante ayant offert chacun un demi-sicle par tête, il en résulta la somme de cent talens d'argent et de mille sept cent soixante-quinze sicles. Or le sicle a été évalué 32 sous 5 deniers 3/8, c'est-à-dire de notre monnoie actuelle 1 franc 60 centimes [5] : le talent d'argent vaut donc 4,807 francs et près de 10 centimes. Le talent d'or équivaut à 68,870 francs 37 centimes. Ainsi les *cent mille talens d'or* que David laissa à Salomon montoient à six milliards huit cent quatre-vingt-sept millions trente-sept mille trente-sept francs; sans compter les *trois mille talens d'or* de son épargne, qui font encore deux cent soixante-six mil-

[1] 1 *Par.*, XXII, 14. — [2] 1 *Par.*, XXIX, 4. — [3] 1 *Par.*, XXIX, 7 : « *Et solidos* (Hebr. : אדרכנים) *decem millia.* » La plupart croient que ce mot *adarconim* est emprunté des Grecs, et que c'est le même que *dragma*. Voyez la dissertation sur la Monnoie, tom. 1er. — [4] 1 fr. 602366. — [5] *Exod.*, XXXVIII, 25. Hebr. : « *Argentum autem recensitorum congregationis* centum talenta, et mille septingenti et septuaginta quinque sicli *pondere sanctuarii*, *divisim* per capita dimidium sicli *pondere sanctuarii*, *omnibus* transeuntibus *inter recensitos*, *a filio viginti annorum et supra*, sexcentis-tribus millibus et quingentis quinquaginta. »

lions cent onze mille cent onze francs. Il laissa aussi un *millions de talens d'argent*, qui valent quatre milliards huit cent sept millions nonante-huit mille sept cent soixante-six francs. En outre il donna de son épargne *sept mille talens d'argent*, qui font trente-trois millions six cent quarante-neuf mille six cent nonante-un francs. Voilà ce qui fait notre difficulté. On demande si David a pu amasser tant d'or et d'argent, et s'il en falloit autant pour le bâtiment dont il avoit conçu le dessein.

La grandeur seule de l'entreprise pourroit suffire pour justifier l'immensité des richesses qui y étoient destinées.

Il est certain que David avoit préparé tout ce qui étoit nécessaire à la grande entreprise qu'il avoit méditée. Il s'en exprime en plus d'un endroit[1]. Il en avoit même fait dresser des plans et des modèles, qu'il mit entre les mains de Salomon. Comme il étoit rempli d'une très-haute idée de la majesté de celui auquel il souhaitoit bâtir un temple, on ne peut douter que les préparatifs qu'il fit pour l'exécution de ce pieux dessein ne fussent proportionnés à cette haute idée et à sa grande vénération pour le Dieu vivant. C'est dans la considération de ce souverain Seigneur qu'il disoit qu'il avoit préparé ces choses *dans sa pauvreté*, comme pour marquer que tout ce qu'il pourroit faire n'approcheroit jamais de ce qui est dû à celui pour lequel il travailloit.

Il est certain encore que Salomon soutint parfaitement et exécuta avec magnificence tout ce que David avoit ordonné. Il surpassa même dans l'exécution la grandeur et la noblesse des dessins qui lui avoient été laissés. L'antiquité n'a rien de plus riche ni de plus majestueux que le temple de Salomon. Les métaux les plus précieux, les bois et les marbres les plus rares y furent mis en œuvre avec profusion. Il n'épargna rien pour avoir d'excellens ouvriers, et pour relever encore le prix de la matière par la beauté de la forme et par le travail des plus habiles maîtres.

Raisons principales dont quelques savans se servent pour montrer que les richesses que David laissa à Salo-

Mais, avec tout cela, nos savans ne peuvent concevoir que David ait pu acquérir tant de richesses, ni Salomon en employer une quantité si prodigieuse. « Elle surpasse, dit l'un d'eux, toute l'opulence et tous les trésors des plus puissans monarques dont nous parle l'histoire; elle auroit pu suffire à la construction de quelques centaines de temples très-magnifiques[2]. » David n'avoit rien reçu de ses ancêtres, et ses

[1] I *Par.*, XXII, 5; XXVIII, 14. — [2] *Joan. Cleric.* : « ..... *Immanem summam, quæ omnium totius Asiæ regum divitias multùm superat, suffecissetque in aliquot centena splendidissima templa ædificanda.* »

mon n'étoient pas si grandes qu'on le pense.

états n'étoient point d'une si vaste étendue. Cependant on lui donne des amas d'or et d'argent beaucoup plus grands que n'en ont jamais possédé les plus avides monarques des Perses, des Grecs et des Romains. « Et en vérité, dit Bérévood[1], l'ouvrage qu'on vouloit faire ne demandoit par une dépense si incroyable. Quand même on auroit fait d'argent massif toutes les murailles et les pavés du temple; quand on auroit fait d'or toute la toiture de l'édifice, et que toutes les moulures des murailles du dedans, et les vases dont on s'y servoit eussent été de ce précieux métal, il y en auroit eu beaucoup de reste, même après le paiement de tous ouvriers. J'ai considéré, continue-t-il, avec toute l'exactitude dont j'ai été capable les dimensions du temple, et j'en ai fait la comparaison avec la masse d'or et d'argent qu'il auroit fallu pour exécuter dans ces métaux tout l'ouvrage; et, après mes calculs et mon examen, j'ai trouvé que ce que David en a laissé étoit beaucoup plus que suffisant pour cela. Ainsi il semble qu'on doit dire que le nom de *talent* signifie en cet endroit autre chose qu'il ne signifie ordinairement, ou que ce talent étoit différent de celui qu'on voit dans Moïse et dans les autres endroits de l'Ecriture. » Voilà comme s'exprime Brérévood dans son ouvrage De la Comparaison des Anciennes Monnoies avec les Nouvelles.

Mariana est encore plus prononcé que cet auteur. Il soutient qu'il y a de la folie à vouloir que les talens dont il est parlé ici soient les mêmes que ceux de Moïse : *Furor, profectò furor, Davidis talenta mosaïcis æquare*[2]. Il réduit les sommes marquées ici, à mille deux cent soixante-quinze millions en or et peut-être autant en argent, ce qui fait en tout la somme de deux mille cinq cent cinquante millions.

Josèphe[3] voyoit bien la difficulté qu'on auroit à croire cet amas prodigieux de métal. Il se contente de dire que David laissa beaucoup d'or et cent mille talens d'argent. Eupolème[4] réduit en sicles les talens qui furent employés au bâtiment du temple, en sorte que, au lieu de cent mille talens d'or et d'un million de talens d'argent, il ne faudroit compter qu'un pareil nombre de sicles d'or et d'argent. Et il n'en auroit pas fallu davantage, selon quelques interprètes, pour le bâtiment du temple.

D'autres ont voulu porter le poids du sanctuaire, dont il

[1] *Brerevood, de Ponderibus c.* 7. — [2] *Mariana, Tract. de Ponderib.* — [3] *Joseph., Antiq. l.* VII, *c.* 11 : Χρυσόν τε πολὺν παρεσκευάσαμεν, καὶ ἀργύριον ταλάντων μυριάδας δέκα. — [4] *Eupolem. apud Euseb., Præpar. lib.* IX, *cap.* 34.

est parlé dans Moïse, au double du poids commun, dont ils prétendent qu'il s'agit ici. Ils ont enseigné que le talent d'or n'étoit point de même poids que le talent d'argent, de même que le sicle d'or n'a que moitié du sicle d'argent. Jacques Cappelle a distingué le talent *statmique*, qui est celui de Moïse, d'avec le talent qu'il nomme *numismatique*, plus léger et d'un moindre prix. Stanislas Grserfius[1] dans son Traité de la Diversité du Sicle et du Talent des Hébreux, ne se contente pas de deux espèces de talens, c'est-à-dire du *talent commun*, et du *numismatique*, qui selon lui est la sixième partie du premier et la douzième de celui du sanctuaire, il en admet de plusieurs autres sortes, comme le *public*, le *particulier*, le *royal*. Il ajoute que la dixième, la douzième, la centième et la millième partie du talent ont eu le même nom de *talent*. Ainsi il ouvre un champ sans bornes aux conjectures de ceux qui voudront accommoder la valeur du talent à leur fantaisie.

Tout le monde convient que le nom de *talent* n'a jamais marqué une valeur uniforme chez les divers peuples où il a été en usage. Le talent égyptien étoit, dit-on, de 80 livres de poids[2], le romain de 70, le sicilien de 6 dragmes, le thuscien de 120 livres, le syrien de 15 livres 7 onces et 4 dragmes, celui d'Egine de 10 dragmes, l'alexandrin de 31 livres 3 onces; le talent d'Athènes valoit 60 mines ou 600 dragmes. Du Cange remarque que le nom de *talent* se met quelquefois pour *cent livres*, d'autres fois pour *cinquante*, et même pour *un marc valant vingt sous*. Homère[3] dit qu'aux obsèques de Patrocle Achille proposa pour premier prix une femme et un trépied, pour second prix une jument pleine d'un mulet, pour troisième une chaudière toute neuve, et pour quatrième deux talens d'or : ces deux talens étoient donc de moindre valeur que les autres prix qu'il proposoit à gagner. Au même endroit il donne pour prix de la course 1° une grande coupe d'argent de la capacité de six mesures et du plus bel ouvrage du monde; 2° un bœuf gras, 3° un demi talent d'or, qui valoit moins par conséquent que le bœuf. Virgile[4] distingue deux sortes de talens, le *grand* et le *petit*. Le mot hébreu ככר (*kikkar*,) signifie une *masse* ou un *tourteau d'or* ou *d'argent*. On lit dans les livres des

[1] *Grserpfius de Diversit. sicl.* — [2] *Vide Plin.*, *lib.* XXXIII, *cap.* 3; *et Budœum de Asse.* — [3] *Iliad.* Ψ. — [4] *Æneid.* V:

« ...*Argenti magnum dat ferre talentum.* »

Rois [1] que David mit sur sa tête la couronne du roi ou du dieu des Moabites, laquelle pesoit *un talent*. Or quelle apparence que ce prince ait porté sur sa tête le poids de 125 livres romaines? Il semble donc qu'on peut conclure avec Budée [2] que le talent hébreu n'étoit point uniforme, non plus que ceux de quelques autres peuples. Voilà les principales raisons dont on se sert pour montrer que les richesses que David laissa à Salomon n'étoient pas si grandes qu'on se l'imagine.

La plupart des commentateurs ne trouvent point incroyables ces immenses richesses. Villalpand prétend même que Salomon dut en employer de bien plus grandes.

Mais toutes ces raisons n'ont point empêché la plupart de nos commentateurs de prendre à la lettre et sans limitation ce qui est rapporté dans le texte sacré. Il est vrai que peut-être plusieurs n'y ont pas fait une attention fort sérieuse, et n'ont pas examiné la difficulté avec la même exactitude que ceux qui ont travaillé exprès sur les poids et sur les monnoies; mais il y en a toujours un bon nombre qui se sont déterminés avec connoissance, et qui n'ont pas cru que la chose dût être mise au nombre des miracles, ni qu'elle demandât que l'entendement humain fît violence à ses lumières pour obéir à la foi. Villalpand [3], qu'on n'accusera pas d'avoir cru sans calculer et sans examiner, non-seulement admet les sommes marquées dans l'Ecriture, mais il prétend même que Salomon en employa de bien plus grandes au bâtiment du temple. Il veut que ce prince ait mis cent huit mille talens d'or [4] et un million de talens d'argent [5] simplement aux ouvrages du temple, sans y comprendre ce qu'il en coûta pour le paiement des ouvriers, pour leur nourriture et pour les autres dépenses de dehors; en sorte que si l'on eût réduit en masse tout l'or dont on vient de parler, et qu'on en eût formé un carré cubique, il auroit produit un corps massif qu'on auroit eu de la peine à loger dans une chambre de dix coudées en carré et haute de cinq, et si l'on eût réduit tout l'argent dans la même forme, sa masse auroit rempli aisément tout le sanctuaire, qui avoit vingt coudées en tous sens. Cet auteur ajoute que Salomon employoit à la structure du temple quatre cent un mille neuf cents ouvriers, tant Israélites que Tyriens, Sidoniens et Egyptiens. Après l'ouvrage achevé et leurs salaires bien payés, il fit pré-

[1] *2 Reg.*, XII, 30; *et* 1 *Paral.*, X, 2. — [2] *Budæus, lib.* IV *de Ass., fol.* CX *edit. Ascensian.* : « *Talenti significationem non unam fuisse apud Hebræos puto, quomodo et apud alias gentes nonnullas.* » *Vide et Berevood De Ponderib.*, c. 6. — [3] *Villalpand., tom.* III, *part.* 2 *lib. de Ponderib. de Mensur.*, c. 33. — [4] Qui font selon lui 1,817,654,024 écus d'or, monnoie romaine. — [5] Qui en font 1,464,480,000.

sent à chacun d'eux de dix sicles d'or [1]. Outre cela il donnoit aux ouvriers tyriens par an six cent deux mille huit cent cinquante *cores* [2] de froment, autant d'orge et de *mesures* de vin [3], et autant de *sates* d'huile [4]. Il payoit de même à proportion les autres ouvriers sidoniens et égyptiens, ou en argent ou en espèces. Il fournissoit aussi au roi de Tyr, pour la nourriture de sa maison, vingt mille mesures de froment et autant d'huile [5]. On peut voir Villalpand, qui entre sur cela dans un bien plus grand détail ; pour nous, craignant de nous écarter de notre sujet, nous nous bornerons à avertir que l'Ecriture ne dit rien des ouvriers égyptiens ni des dix sicles d'or donnés de surplus à tous les ouvriers. Ces particularités sont tirées d'Eupolème [6].

Le talent des Hébreux n'étoit point une si petite somme, et il n'y en avoit point de plusieurs sortes.

Tout ce qu'on a dit de la diversité des talens parmi les nations différentes ne prouve rien pour le talent hébreu ; il n'y a aucune preuve dans l'Ecriture et dans l'histoire que les Hébreux en aient connu de plus d'une sorte, surtout avant la captivité de Babylone, et par le témoignage de Moïse il est démontré [7] que le talent pesoit trois mille sicles. L'exemple qu'on a cité de David, qui portoit une couronne du poids d'un talent, s'explique en disant que cette couronne étoit soutenue en l'air, et suspendue au-dessus du trône de ce prince, ou qu'elle valoit un talent à cause des pierres précieuses dont elle pouvoit être ornée. Tous les autres passages où il est parlé de talens nous font voir que c'étoit une somme très-considérable. Amasias, roi de Juda, achète du roi d'Israël une armée de cent mille hommes pour la somme de cent talens d'argent [8] : si le talent valoit moins que trois mille sicles, combien auroit-il donné pour chaque soldat ? Les Ammonites [9] donnent mille talens d'argent pour trente-deux mille chariots, ou peut-être pour trente-deux mille hommes de pied, rassemblés de la Mésopotamie et du pays de Maacha, de Rohob et de Soba. — Amri, roi d'Israël [10], achète, pour la somme de deux talens d'argent, la montagne sur laquelle on bâtit la ville de Samarie. Sennachérib ayant obligé Ezéchias de lui payer trois cents talens d'argent et

[1] *Ἀποπέμψαι τὸν Σολομῶνα καὶ τοὺς Αἰγυπτίους καὶ τοὺς Φοινίκας ἑκάστους εἰς τὴν ἑαυτῶν, ἑκάστῳ χρυσοῦ σίκλους δόντα δέκα. (Τὸ δὲ τάλαντον εἶναι σίκλον.)* Les dix sicles d'or font environ 105 fr. — [2] Le *core* contenoit environ 2 hectolit. 84 lit. — [3] La *mesure* ou le *bath* contenoit 28 lit. 45 centil. — [4] Le *sate* comprenoit 9 lit. 49 centil. — [5] 4 *Reg.*, v, 11 ; *et* 2 *Par.*, II, 10. — [6] *Eupolem. apud Euseb. De Præp. lib.* IX. — [7] *Exod.*, XXXVIII, 25, *ùt citatur suprà.* — [8] 2 *Par.*, XXV, 6. — [9] 2 *Reg.*, X, 6 ; 1 *Par.*, XIX, 6-7. — [10] 3 *Reg.*, XVI, 24.

trente talens d'or [1], ce pieux prince fut obligé, pour lui faire cette somme, d'épuiser tous ses trésors et tous ceux de la maison du Seigneur, et même d'arracher les lames d'or qui couvroient les portes du temple. Giézi vint demander un talent d'argent à Naaman, comme de la part d'Elisée [2]; Naaman lui en donne deux liés dans deux sacs, et envoya avec lui deux de ses gens pour les porter : si le poids et la somme n'eussent pas été au-delà de ce qu'un homme en peut porter, Giézi, qui avoit tant d'intérêt d'empêcher que la chose ne vînt à la connoissance d'Elisée, s'en seroit sans doute chargé lui-même. Lorsque Néchao, roi d'Egypte, se fut rendu maître de la Judée, il imposa au pays un tribut de cent talens d'argent et d'un talent d'or [3]; pour amasser cette somme Joakim fut obligé d'établir une imposition extraordinaire sur tout son peuple, afin que chacun y contribuât selon ses facultés : l'Écriture feroit-elle cette remarque, et le roi seroit-il obligé à surcharger ses peuples pour une somme comme celle-là, si le talent valoit beaucoup moins que ne le dit Moïse? Manahem, roi d'Israël, donnoit par an à Phul, roi d'Assyrie, la somme de mille talens d'argent [4]; mais pour satisfaire à ce tribut il étoit contraint d'imposer cinquante sicles d'argent par tête à ceux des Israélites qui étoient aisés, et les autres étoient taxés selon leurs moyens. Le talent des Hébreux n'étoit donc pas une aussi petite somme que se l'imaginent les auteurs que nous combattons ; il n'y en avoit pas non plus de plusieurs sortes, puisque nous n'y voyons jamais aucune différence et qu'ils sont toujours d'un fort haut prix.

Si la somme que David laissa, est extraordinaire, et la dépense que Salomon fit, proportionnée

Mais, dit-on, le grand nombre de talens laissés par David à Salomon fait une somme exorbitante, et de beaucoup plus grande qu'il ne falloit pour le bâtiment du temple. — Il est vrai que la somme est extraordinaire ; mais la dépense étoit proportionnée. Quand tout l'or et l'argent n'auroit été employé, comme le veut Villalpand, qu'à faire les ornemens du dedans du temple et les vases sacrés, il s'en faudroit beaucoup que David en eût laissé autant qu'il en falloit. Mais accordons à Bérévood que cette quantité d'or et d'argent auroit suffi pour un temple massif de même grandeur que celui de Salomon, ne falloit-il pas prendre sur cette quantité de métal les salaires d'un nombre infini d'ouvriers qui y travaillèrent pendant sept ans entiers ? Combien de

[1] 4 *Reg.*, XVIII, 14 *et seqq.* — [2] 4 *Reg.*, V, 22-23. — [3] 4 *Reg.*, XXIII, 33. 35. — [4] 4 *Reg.*, XV, 19.

frais en voitures, en bois, en pierres, en marbre, en pierreries, en mille autres choses que l'on ne peut pas prévoir avant d'avoir commencé de bâtir ? On peut, sans exagération, évaluer toute cette dépense à la moitié de la somme entière ; et alors notre auteur sera débarrassé d'une grande partie de cette immense quantité de métal qui l'inquiète et qui lui paroît si incroyable.

Comment David a pu amasser tant de richesses.

On dit encore qu'il est impossible que David, qui n'avoit rien reçu de ses ancêtres et dont les états n'étoient pas fort étendus, ait pu amasser autant d'or que nous le prétendons. Mais on doit remarquer que le règne de David a été long, que ce prince a fait de grandes conquêtes, et qu'il a considérablement étendu les limites de son pays. Il avoit pour tributaires des peuples fort riches ; il étoit très-économe, et se faisoit d'immenses revenus de ses troupeaux, de ses champs, de ses vignes, de ses plants d'oliviers, etc. David régna quarante ans depuis la mort de Saül ; et dès le temps de ce prince il étoit à la tête d'une troupe de gens braves, avec lesquels il avoit déjà fait de grosses prises dans ses courses sur le pays ennemi [1]. Il régna ensuite sept ans à Hébron sur la tribu de Juda, et enfin trente-trois ans sur tout Israël. Pendant tout ce temps il ne cessa d'amasser, notamment depuis que, ayant conçu le dessein de bâtir un temple au Seigneur, il lui fut dit de la part de Dieu que cet honneur étoit réservé à son fils qui devoit être son successeur. Il porta la guerre dans la Syrie, dans le pays des Philistins, des Ammonites, des Moabites, des Iduméens, et partout il remporta des victoires glorieuses ; il revint toujours chargé des dépouilles des rois qu'il avoit vaincus et dépouillés de leurs richesses et de leurs trésors, car telle étoit alors la loi de la guerre : le vainqueur devenoit maître des trésors du roi vaincu, et de tout ce qui étoit dans le pays ennemi, et même des hommes. Il les assujettissoit à une espèce d'esclavage, et ne leur conservoit la vie que sous des conditions onéreuses et avec obligation de lui payer de très-gros tributs. Les pays dont il fit la conquête, et qui lui demeurèrent tributaires pendant tout son règne, étoient des provinces opulentes, et dans la plupart desquelles il y avoit des mines de métaux. Toute l'Arabie payoit tribut à David : or qui ne sait ce qu'on dit de ses richesses, surtout de l'Arabie-Heureuse [2] ? Dans l'Idumée nous connoissons les mines de *Phinon* ou

[1] I *Reg.*, XXVII, 8-9. — [2] *Plin.*, *l.* VI, *c.* 28 : « *In universum gentes ditissimæ, ut apud quas maximè opes Romanorum Parthorumque subsidant.* »

Phunon [1], célèbres mêmes chez les profanes jusque dans les temps qui ont suivi Jésus-Christ. On en peut dire autant des mines de Phénicie, désignées par Moïse [2] et encore connues du temps de nos martyrs, qui les ont sanctifiées par leurs travaux [3]. Enfin l'Ecriture nous dit expressément que David tira de la Syrie une quantité infinie de métaux lorsqu'il la prit sur le roi Adarézer [4]. Il subjugea aussi des peuples d'au-delà l'Euphrate [5], qui s'étoient unis aux Syriens et aux Ammonites.

Si l'on joint à tout cela, c'est-à-dire aux tributs qu'il levoit sur les peuples conquis et aux dépouilles des rois vaincus, ce qu'il tiroit de son domaine et de ses peuples, et ses économies particulières, qui en ce temps-là passoient non-seulement pour permises et pour légitimes, mais qui étoient même glorieuses et honorables aux princes comme aux autres, on cesssera peut-être de regarder comme une chose impossible qu'il ait pu acquérir des richesses si prodigieuses. Si l'on compare les tributs dont l'Ecriture nous a conservé le détail avec ce que David pouvoit exiger des nations assujetties à son empire, on remarquera aisément qu'il pouvoit par ce seul moyen acquérir de très-grands trésors. Manahem, roi d'Israël, donnoit à Phul, roi d'Assyrie, mille talens d'argent [6]. Les Arabes, c'est-à-dire les peuples qui habitoient cette partie de l'Arabie située au midi de la mer Morte, payoient à Josaphat sept mille sept cents moutons et autant de boucs [7]; les Ammonites étoient obligés de donner à Jonathan, roi de Juda, cent talens d'argent, et dix mille mesures de froment et autant d'orge [8]. Le roi d'Assyrie imposa à Ezéchias trois cents talens d'argent, et trente talens d'or de tribut [9]. Le roi de Moab payoit au roi d'Israël cent mille agneaux, et autant de beliers avec leurs toisons [10]. Cependant qu'est-ce que les états des Ammonites, des Moabites, d'Israël et de Juda pris séparément, comparés à la vaste étendue du royaume de David, car ce prince possédoit tout le pays promis à Abraham [11], depuis l'Euphrate jusqu'à la Méditerranée et jusqu'au Nil; et les ennemis mêmes des Juifs avouoient plusieurs siècles après [12] que David et Salomon avoient été de très-puissans princes, qui

[1] Voyez *Num.*, XXXIII, 42. — [2] *Deut.*, XXXIII, 25. — [3] *Euseb.*, *Hist. Ecclesiast.* — [4] 2 *Reg.*, VIII, 7-8. — [5] 2 *Reg.*, X, 16. 19. — [6] 4 *Reg.*, XV, 19. — [7] 2 *Par.*, XVII, 11. — [8] 2 *Par.*, XXVII, 5. — [9] 4 *Reg.*, XVIII, 14. — [10] 4 *Reg.*, III, 4. — [11] *Genes.*, XV, 18. — [12] 1 *Esdr.*, IV, 20 : « *Nam et reges fortissimi fuerunt in Jerusalem, qui et dominati sunt omni regioni quæ trans fluvium est, tributum quoque et vectigal et reditus accipiebant.* »

avoient possédé tout ce qui est en-deçà de l'Euphrate, ce qui comprenoit plusieurs royaumes et plusieurs provinces. Nous voyons même par le second livre des Rois [1] que les peuples de Mésopotamie lui étoient tributaires, ce qui est aussi reconnu par les rabbins [2].

L'Ecriture [3] nous a conservé les noms des officiers de David qui avoient l'intendance de ce qui regardoit le détail de ses domaines particuliers. Il est aisé de juger par ce dénombrement des grands revenus que ce prince en tiroit. Il avoit des officiers préposés sur les manœuvres qui travailloient à cultiver la terre : d'autres avoient l'intendance sur les troupeaux de bœufs, d'autres sur les troupeaux de chèvres et de brebis, et d'autres sur ceux de chameaux et d'ânes. Il y en avoit aussi dont l'office regardoit les vignes, les oliviers et les figuiers. Ils avoient soin que tout cela fût bien cultivé, les fruits exactement recueillis, et le vin et l'huile bien conservés et mis à profit. Les ouvrages de la campagne se faisoient ordinairement par corvées : car c'étoit un des droits du roi dont parle le prophète Samuël [4]. Outre ces services manuels, le prince tiroit la dime des grains et des fruits de ses sujets [5]. Eupolème nous assure que David fit aussi équiper des flottes, et qu'il les envoya à *Urphé*, dans la mer Rouge, pour en tirer de l'or [6]. Enfin se prince ne s'engagea jamais à de grandes dépenses : il fut frugal et modeste, et l'on sait que la frugalité est un très-grand revenu : *magnum vectigal parcimonia*.

On peut juger des richesses de David par celles de Salomon.

Pour se former une idée encore plus distincte du revenu de David on peut examiner quel étoit celui de Salomon, dont l'Ecriture nous apprend quelques particularités. Salomon n'étoit ni plus puissant ni plus économe que David, il n'avoit fait aucune nouvelle conquête, ses états n'étoient pas plus étendus que ceux de son père : il envoyoit tous les trois ans une flotte à Ophir, d'où on lui rapportoit quatre cent cinquante talens d'or, des bois, des oiseaux et des animaux précieux [7]. Mais cet or, ces bois et ces animaux ne se donnoient pas pour rien : Salomon les achetoit à prix d'argent ou par l'échange de ses denrées, ce qui revenoit au même. Si nous admettons le récit d'Eupolème, David ne

[1] 2 *Reg.*, x, 16. 19. — [2] *Rabb. in Siphre, fol.* 38; *Maimonid., Hilcoth Terumoth, c.* 1, *halac.* 3. — [3] 1 *Par.*, xxvii, 25 *et seqq.* — [4] 1 *Reg.*, viii, 12. — [5] *Ibid.*, 15. — [6] *Eupolem. apud Euseb. Præpar. lib.* 9, *c.* 30 : Τὸν Δαβὶδ πλοῖα ναυπηγήσαντα ἐν [illegible] πόλει τῆς Ἀραβίας, [illegible] μεταλλευτὰς εἰς τὴν Οὐρφῆν, νῆσον κειμένην ἐν τῇ Ἐρυθρᾷ θαλάσσῃ, μέταλλα χρυσικὰ ἔχουσαν. — [7] 3 *Reg.*, x, 11-12. 21-22.

faisoit pas autrement, puisqu'il avoit aussi ses flottes qui alloient à Ophir et qui lui en rapportoient de l'or et un profit solide, sans s'amuser à ce qui n'étoit que de pure curiosité. Si l'on rejette ce que dit cet auteur et qu'on lui oppose le silence de l'Ecriture, on avouera au moins que David mettoit à profit tout son revenu, et que, sans sortir de son pays, il tiroit de très-grosses sommes de ce que Salomon envoyoit dans des terres étrangères. Si l'on eût vendu cette quantité de froment, de vin et d'huile que Salomon donnoit aux Tyriens et aux autres ouvriers du temple, quelle somme cela n'auroit-il pas produit? David avoit sur la mer Méditerranée le commerce des Phéniciens, des Egyptiens, des Syriens, des Philistins, et celui de ses vastes états, lequel étoit immense, sûr et commode; tout cela lui fournissoit le moyen de bien vendre ses chameaux, ses ânes, ses bœufs, ses brebis, ses vins, ses blés, ses huiles, ses fruits, tant ceux qui provenoient de son cru que ce qu'il tiroit du tribut de ses peuples.

L'Ecriture nous assure que du temps de Salomon on ne faisoit plus aucun cas de l'argent, tant il y en avoit, (*Argentum in diebus illis pro nihilo reputabatur* [1].) et que ce métal étoit aussi commun à Jérusalem que les pierres. (*Fecitque ut tanta esset abundantia argenti in Jerusalem quanta et lapidum* [2].) Que ces expressions soient exagérées et hyperboliques tant qu'on voudra, il faut au moins avouer qu'il y avoit dans la réalité un juste fondement de parler ainsi, et que par conséquent sous ce prince l'or et l'argent étoient extraordinairement communs dans le pays. Alors cela même prouve que David en avoit laissé une quantité prodigieuse à Salomon : car comment, avec les dépenses que celui-ci faisoit en bâtimens, en troupes, en chariots, en domestiques, en meubles, en jardins, en chevaux, pour sa table, pour ses femmes, qu'il avoit en si grand nombre, qu'il entretenoit en reines [3] et pour lesquelles il avoit de si grandes complaisances, comment avec tout cela, lui qui n'avoit point de ressources que David n'eût eues, pouvoit-il avoir des trésors si extraordinaires, s'ils ne lui avoient été laissés par son père! Eh, malgré toutes ces richesses, il paroît par l'Ecriture que Hiram, roi de Tyr, avoit prêté cent vingt talens d'or [4] à Salomon pendant qu'il étoit au plus fort des travaux de ses bâtimens; et ne savons-nous pas qu'après sa

[1] 2 *Par.*, IX, 20. — [2] 3 *Reg.*, X, 27. — [3] *Cantiq.*, VI, 7-8. « *Sexaginta sunt reginæ, octoginta concubinæ.* » — [4] 3 *Reg.*, IX, 14.

mort ses peuples se plaignirent qu'il les avoit écrasés d'impôts [1] ?

Examinons encore de plus près quels étoient les revenus ordinaires de Salomon. L'Ecriture dit qu'il avoit chaque année « six cent soixante-six talens d'or, sans y comprendre » les fermes (ou les péages), les droits qu'on prenoit sur les » marchands et sur les passagers qui trafiquoient dans le » pays, indépendamment des tributs que donnoient tous » les rois d'Arabie et les gouverneurs des provinces [2]. » Les six cent soixante-six talens d'or font de notre monnoie environ quarante-cinq millions huit cent soixante sept mille six cent soixante-six francs. Villalpand [3] croit que cette somme n'étoit que le tribut des peuples assujettis. Il veut qu'outre cela les douze tribus aient donné par an mille quatre cent quarante talens d'or ; la flotte d'Ophir, tous les trois ans, quatre cent cinquante ou quatre cent vingt ; à quoi il faut ajouter les péages, ou les droits d'entrée et de sortie, de tout le royaume d'Israël et des autres royaumes, les mines d'argent et de cuivre, les droits qu'on prenoit sur les marchandises, le revenu de l'Arabie et des gouverneurs des provinces : tout cela ensemble excédoit de beaucoup le produit qu'on vient de marquer. Ainsi on peut assurer que David, dans l'espace de quarante ans de règne, a pu aisément amasser cent mille talens d'or et un million de talens d'argent, puisqu'il avoit tous les mêmes moyens que Salomon pour en amasser, et qu'il en dépensoit infiniment moins. On peut ajouter, pour confirmer ce qu'on vient de dire, un passage d'Eupolème [4], qui assure que Salomon employa aux deux colonnes de bronze et dans le temple la somme de quatre millions six cent mille talens d'or, et pour les clous et les autres ouvrages mille deux cent trente-deux talens d'argent, ce qui surpasse de beaucoup ce que dit l'Ecriture du nombre de talens d'or laissés par David. Mais Villalpand [5] concilie le tout en disant qu'Eupolème, de même que

[1] 3 *Reg.*, XII, 4. — [2] 3 *Reg.*, X, 14-15 : « *Erat autem pondus auri quod afferebatur Salomoni per annos singulos sexcentorum sexaginta sex talentorum auri, excepto eo quod afferebant viri qui super vectigalia erant, et negotiatores universique scruta vendentes, et omnes reges Arabiæ ducesque terræ.* » *Vide et* 2 *Par.*, IX, 13-14. — [3] *Villalpand., de Templo.* — [4] *Eupolem. apud Euseb., Præpar. lib.* IX, *c.* 54 : Τὸ δὲ σύμπαν χρυσὸν τὸ εἰς τοὺς δύο στύλους καὶ τὸν ναὸν καταχρησθὲν εἶναι τάλαντα μυριάδων ἕξ εἰς δὲ τοὺς ἥλους καὶ τὴν ἄλλην κατασκευὴν, ἀργυρίου τάλαντα χίλια διακόσια τριακόντα δύο. — [5] *Villalpand., tom.*, 3 *de Ponderib., disput.* 4, *lib.* II, *c.* 33.

tous les autres Grecs, connoissant les talens d'argent, mais non les talens d'or, dont il n'est jamais fait mention dans leurs histoires, a voulu parler ici du talent d'argent attique, et réduire en valeur d'or tout ce qui avoit été employé à la construction du temple. Le talent attique valoit le double du talent hébraïque, et il falloit douze talens d'argent pour un talent d'or : ainsi le million de talens d'argent hébraïques réduit en talens attiques vaut deux millions de talens; et les cent mille talens d'or multipliés par douze pour revenir à la valeur de l'argent, et ensuite doublés pour faire des talens attiques, font deux millions quatre cent mille talens, ce qui revient assez au calcul d'Eupolème, dont on peut voir l'ouvrage si on est curieux de ces sortes de calculs.

Exemples de semblable abondance d'or et d'argent.

Pour achever cette dissertation il ne reste qu'à produire des exemples de semblables amas d'or et d'argent, et même de quelque chose de plus; car pourquoi David n'auroit-il pu faire ce que d'autres ont fait, quoiqu'ils n'eussent point de moyens ni plus efficaces ni plus aisés que ce roi d'Israël? Ctésias [1] raconte que Sardanaple, roi d'Assyrie, étant assiégé dans sa capitale, éleva dans la cour de son palais un grand bûcher, où il mit tout ce qu'il avoit de richesses, afin d'en dérober la jouissance à ses ennemis et pour mourir lui-même au milieu de ce qu'il avoit de plus précieux. Il mit dans ce bûcher cent cinquante lits d'or et autant de tables de même métal, dix millions de talens d'or, dix fois autant d'argent, des habits précieux de pourpre et de toutes sortes. Outre cela il avoit donné trois mille talens à ses fils, en les envoyant hors de Ninive, au commencement du siége. On exagérera tant qu'on voudra l'étendue des états de Sardanaple et de l'empire d'Assyrie, mais on soutient que David n'avoit guère moins de pays, et que ce qu'il en avoit étoit mieux cultivé et plus peuplé. Josèphe [2] convient que jamais aucun prince, ni parmi les Hébreux ni parmi les étrangers, ne laissa d'aussi grands trésors que David; il raconte [3] qu'on mit dans son tombeau après sa mort de grandes richesses, qu'on en tira dans la suite [4].

[1] *Ctesiæ fragment.* : *Περιέθηκε μὲν χρυσίου μυριάδας χιλίας, ἀργυρίου δὲ μυρίας μυριάδας ταλάντων, καὶ ἱμάτια καὶ πορφύρας καὶ στολὰς παντοδαπάς.* — [2] *Joseph., Antiq. lib.* VII, *c.* 12 : Κατέλιπε δὲ πλοῦτον ὅσον οὐκ ἄλλος βασιλεὺς οὔθ' Ἑβραίων οὔτε ἄλλων ἐθνῶν. — [3] *Idem, ibid., et lib.* XVI *Antiq., cap.* 11, *et lib.* I *de Bello, cap.* 2. — [4] Voyez le commentaire sur 3 *Reg.*, 11, 10.

Les richesses qu'on a trouvées au nouveau monde rendent très-croyable tout ce que l'Ecriture nous dit de celles de David. Au Pérou [1] les murailles du temple étoient couvertes de plaques d'or où l'on avoit enchâssé des turquoises et des émeraudes. La statue du soleil éblouissoit les yeux de ces peuples par sa matière. Il y avoit près de ces temples des fontaines dont les tuyaux et les bassins étoient d'or. Le jardin du temple de Cusco étoit tout d'or et d'argent, de même que les jardins des maisons royales du pays. On y voyoit, de l'un et de l'autre métal, une infinité de plantes, d'arbres, de fleurs, de reptiles, d'oiseaux, d'animaux de toute espèce. On voyoit des champs semés de grains d'or, où étoit la figure de quelques légumes; des bûchers de lingots d'or et d'argent mis en ordre les uns sur les autres, de grandes statues d'hommes, de femmes et d'enfans; des greniers même où les grains étoient d'or pur. Les vaisseaux du temple étoient tous de cette matière, aussi bien que les instrumens que l'on faisoit servir à l'agriculture. Tous les temples du Pérou étoient bâtis comme celui de Cusco; et il s'en falloit peu que les maisons des Incas ne fussent aussi riches que les temples. Les pierres en étoient cimentées avec de l'or, de l'argent et du plomb fondus ensemble. Atabalipa, roi du Pérou, offrit à Pizarre, général des Espagnols, de lui donner pour sa rançon autant de vases d'or et d'argent qu'il en falloit pour remplir la salle où il étoit, ou, selon d'autres, toute la cour carrée du palais de *Caxamalca*, jusqu'à la hauteur qu'on pourroit marquer de la main. Ces offres furent acceptées par Pizarre, et exécutées par Atabalipa. Le général espagnol, non content de ces richesses, pilla encore la ville de Cusco, d'où l'on tira incomparablement plus d'or et d'argent qu'on n'en avoit eu de la rançon du roi. Mandeslo témoigne que le palais du Grand Mogol a près de quatre lieues de tour, et que de son temps le trésor du roi étoit de quinze cent millions d'écus. Il a deux cent cinquante millions d'écus de revenu selon Herbert. L'empereur de la Chine a, dit-on, cent cinquante millons d'or de rente. Le P. Gruber assure qu'à la mort de ce prince on brûle avec lui tous ses trésors, et qu'à celle d'un des derniers rois on jeta au feu jusqu'à quarante mille millions. Si toutes ces histoires sont véritables, pourquoi David en quarante ans de règne n'aura-t-il pu amasser

[1] Voyez Chevreau, *Histoire du Monde*, tom. 4, l. VIII, c. 3, p. 238.

cent mille talens d'or et un million de talens d'argent, dans de si vastes états, dans un pays si riche et si peuplé, après tant de victoires et de riches dépouilles, avec tant de tributs et d'économie?

Nous ne rapportons point ici ce que l'antiquité a vanté des richesses des Midas et des Crésus; il se peut faire que la fable ait grossi les choses et exagéré leurs trésors. Mais Pline assure [1] que Cyrus, après avoir vaincu l'Asie, en rapporta trente-quatre mille livres de poids en or, sans compter les vases d'or, l'or façonné, les feuilles d'or, un platane et une vigne de même métal; cette victoire lui valut cinq cent mille talens en argent, et la coupe de Sémiramis, qui pesoit quinze talens. Le même auteur parle des plafonds ou des voûtes d'or, des poutres d'argent, des colonnes et des pilastres de même matière, de Salaucès, roi de Colchide.

On peut juger des richesses des rois de Perse par ce qu'en rapporte Athénée [2]. Il dit qu'ils avoient dans leur palais une vigne et un platane d'or d'un prix inestimable; et qu'on mettoit toujours dans une chambre qui étoit au chevet de leur lit, et qu'on appeloit pour cela *le Chevet du Roi,* une somme de cinq mille talens d'or, et dans une autre chambre, qui étoit au pied de leur lit, trois mille talens d'argent. Ces mêmes princes donnoient tous les jours [3] à souper dans leur palais à quinze mille personnes. On dépensoit à cela quatre cents talens par jour. Le roi Artaxerxès [4], faisant des vœux pour la santé d'Atossa son épouse, disoit, s'adressant à Junon, et faisant serment à la manière de son pays en touchant la terre, qu'il lui feroit offrir tant de présens par ses amis et par ses satrapes que tout l'espace qui étoit entre son temple et le palais seroit rempli d'or, d'argent, d'étoffes de pourpre et de chevaux. Cet espace étoit d'onze stades, c'est-à-dire de treize cent soixante-quinze pas.

[1] *Plin., lib.* XXXV, *c.* 3 : « *Cyrus devictâ Asiâ pondo* [*auri*] XXXIV *millia invenerat, præter vasa aurea aurumque factum, et in eo folia ac platanum vitemque. Quâ victoriâ argenti quingenti millia talentorum asportavit, et craterem Semiramidis, cujus pondus* XV *talenta colligebat.* » — [2] *Athen., lib.* XII. — [3] *Idem, lib.* IV, *c.* 10; *et Herodot., lib.* VII, *c.* 117, 118, 119. — [4] *Plut. in Artaxerxe :* Ταῖς χερσὶ τῆς γῆς ἁψάμενος, δῶρά τε τῇ θεῷ τοσαῦτα πέμψαι τοὺς σατράπας καὶ φίλους, αὐτοῦ κελεύσαντος, ὥστε τὰ μεταξὺ τοῦ ἱεροῦ καὶ τῶν βασιλείων ἑκκαίδεκα στάδια, χρυσοῦ καὶ ἀργύρου καὶ πορφύρας καὶ ἵππων ἐμπλησθῆναι.

Si l'on veut se former une idée encore plus grande, il faut considérer ce que rapportent les auteurs qui ont parlé des conquêtes d'Alexandre-le-Grand. Ce prince tira de Damas deux mille six cents talens d'argent monnoyé, et le poids de cinq cents talens d'argent en billons, et sept mille chevaux ou mulets chargés [1]. Arrien [2] dit qu'Alexandre étant arrivé à Suses y trouva quinze cents talens d'argent monnoyé. Quinte-Curce y ajoute une pareille quantité de talens d'argent en billons. Mais Diodore de Sicile y met plus de quarante mille talens d'argent non monnoyé, et neuf mille talens d'or en dariques. Plutarque dit quarante mille talens en argent, et la valeur de cinq mille talens de pourpre.

On trouva à Persépolis cent vingt mille talens selon Diodore de Sicile et Quinte-Curce [3]. Strabon [4] dit qu'on trouva dans la Perse et à Suses quarante mille talens, ou, selon d'autres, cinquante mille. Il y en a même qui soutiennent que l'argent qui fut porté à Ecbatane montoit à cent quatre-vingt mille talens, sans compter ce qui étoit à Babylone, et les huit mille talens qui furent pillés par ceux qui tuèrent Darius.

Après la bataille d'Arbelle on présenta à Alexandre trois mille talens d'argent selon Arrien, ou quatre mille selon Quinte-Curce, qu'on avoit trouvés dans le camp de Darius. Diodore de Sicile [5] assure qu'il y avoit dans les trésors d'Ecbatane cent vingt mille talens d'or lorsque Alexandre fit son entrée dans cette ville. Il y avoit aussi des richesses immenses à Babylone, puisque de l'argent qui y fut trouvé ce prince distribua à chaque cavalier de son armée cinq mines [6], aux cavaliers des troupes étrangères cinq, et à l'infanterie deux mines par tête. Il fut, dit-on, trente ou trente-quatre jours à examiner les richesses que Darius avoit laissées à Babylone. On recueillit six mille talens d'argent à Pasargades. Darius avoit encore sept ou huit mille talens, qui furent pillés par ceux qui le mirent à mort. Cela n'empèche pas qu'Alexandre ne trouvât encore après le combat treize mille talens, qu'il distribua à ses troupes. Le gouverneur d'Egypte présenta à ce prince huit cents talens d'argent et tous les meubles de Darius. Toutes ces sommes font plus de cent quatre-vingt cinq mille talens d'argent,

[1] *Quint. Curt.*, *l.* III. — [2] *Arrian.*, *lib.* III. — [3] *Diodor.*; *et Quint. Curt.*, *lib.* V, *cap.* 13. — [4] *Strab.*, *lib.* XVI. — [5] *Diodor.*, *lib.* XVII. — [6] La mine étoit de la valeur de 92 fr. 44 c.

sans compter ce qui fut trouvé à Babylone et distribué à l'armée, et cent vingt-neuf mille talens d'or.

Polybe[1] décrivant le palais d'Ecbatane n'a point d'expressions assez magnifiques pour en marquer toute la beauté et toutes les richesses. Il étoit tout couvert et lambrissé de cèdre ou de cyprès ; les poutres, les plafonds, les lambris, les colonnes des portiques et des péristyles, étoient toutes couvertes de lames d'or ou d'argent ; toutes les tuiles étoient du même métal. La plupart de ces lames avoient été arrachées du temps d'Alexandre, mais il en restoit encore beaucoup sous les règnes des rois ses successeurs, et Antiochus-Epiphane y trouva encore, dans le temple de la déesse Année ou Anaïs, des colonnes couvertes d'or et des tuiles d'argent, quelques carreaux d'or, et un plus grand nombre d'argent, dont on fit de la monnoie pour quatre mille talens.

Les talens dont parlent ces auteurs étoient des talens attiques, qui valent 2370 francs. Tous ces exemples, joints à la considération de l'étendue des états de David et des autres moyens qu'il avoit pour amasser de l'or et de l'argent, doivent, ce semble, faire cesser la surprise où l'on est des richesses immenses de ce prince, et mettre le récit des livres saints à couvert de tout soupçon d'altération ou d'exagération.

[1] *Polyb., Hist. lib.* 10.

ÉVALUATION ET CALCUL

Des sommes qui furent données par David et par les princes de sa cour pour la construction du temple.

Le talent d'or étant estimé .	68,870 fr. 37 c.	(fr., 370370.)
Le talent d'argent	4,807 fr. 09 c.	(fr., 098766.)
La dragme d'or	11 fr. 44 c.	(fr., 446502.)

on aura le produit suivant :

		Totaux partiels.
I. *Sommes que David avoit amassées pour la construction du temple :*		
Cent mille talens d'or, qui vaudront	6,887,037,037 fr.	11,694,135,803 fr.
Un million de talens d'argent .	4,807,098,766 fr.	
II. *Sommes que David y ajouta de son épargne :*		
Trois mille talens d'or, qui vaudront	206,611,111 fr.	240,260,802 fr.
Sept mille talens d'argent. . .	33,649,691 fr.	
III. *Sommes données par les princes de la cour de David.*		
Cinq mille talens d'or, qui vaudront	344,351,852 fr.	392,537,305 fr.
Dix mille talens d'argent . .	48,070,988 fr.	
Dix mille dragmes d'or . . .	114,465 fr.	
Total général.		12,326,933,910 fr.

PRÉFACE

SUR LES DEUX DERNIERS LIVRES

DES ROIS.

Ancien usage de réunir ces deux livres. Leur dénomination dans le grec et dans l'hébreu.

Les deux derniers livres des Rois n'en faisoient qu'un autrefois dans l'hébreu [1] ; les Juifs les ont séparés, et en ont fait deux à notre imitation, à cause de leur longueur ; ils les appellent *Premier* et *Second des Rois*, et les Septante *Troisième* et *Quatrième des Règnes*. Origène les cite communément sous le nom de *Livres des Règnes ;* mais il remarque que les Juifs leur donnoient pour titre les premiers mots du texte du troisième livre, והמלך דוד [2] ; ce qui nous fait faire deux réflexions, la première qu'alors ces deux livres n'étoient point encore séparés dans les exemplaires hébreux, et la seconde que les Juifs ne leur donnoient point encore le nom de *Livres des Rois*. Du temps de saint Jérome les quatre livres des Rois n'en faisoient encore que deux chez les Hébreux [3]; et dans les Bibles hébraïques d'aujourd'hui imprimées à l'usage des juifs, ces deux derniers livres sont tout de suite et sans séparation ; seulement au commencement du quatrième livre on voit de nouveaux chiffres aux marges pour la distinction des chapitres, et au haut des pages on lit *Premier des Rois*, et ensuite *Second des Rois*.

[1] Les deux premiers articles de cette préface sont de D. Calmet. — [2] *Origenes apud Euseb., Præp. l.* VI, *c.* II : Ἐν τῇ τρίτῃ τῶν Βασιλειῶν. *Et apud eumd. Euseb., Hist. Eccl. l.* VI, *c.* 25 : Βασιλειῶν τρίτη καὶ τετάρτη ἐν ἑνὶ, « Οὐαμμελὲχ Δαβίδ, » ὅπερ ἐστὶ « Βασίλεια Δαβίδ. » — [3] *Hieronym., Prolog. Galeat. :* « *Tertius sequitur Samuel, quem nos* Regnorum Primum *et* Secundum *dicimus. Quartus* Malachim, מלכים, *qui* Tertio *et* Quarto Regnorum *volumine continetur.* »

Quel est l'auteur de ces deux livres?

L'auteur de ces deux livres est inconnu ; on forme sur cela diverses conjectures, mais aucune n'est appuyée sur d'assez fortes preuves pour conduire l'esprit à l'évidence et à la certitude. Quelques-uns ont prétendu que David avoit écrit l'histoire de son règne, dont on voit la fin au commencement du troisième livre des Rois. D'autres ont cru que divers auteurs, comme les prophètes Isaïe ou Jérémie, ou le roi Ezéchias, avoient fait chacun l'histoire du temps auquel ils ont vécu, et on fonde ce dernier sentiment sur ce que l'Ecriture cite Isaïe dans l'histoire du roi Ezéchias : « Le » reste des actions d'Ezéchias et de toutes ses bonnes œuvres » est écrit dans la Vision du prophète Isaïe, fils d'Amos, et » dans le Livre des rois de Juda et d'Israël [1]. » De plus on remarque dans ce prophète [2] et dans Jérémie [3] quelques chapitres qui se trouvent aussi dans le quatrième livre des Rois, ce qui semble prouver que les prophéties et l'histoire où ces choses se rencontrent sont d'une même main et d'un seul auteur.

Mais nous sommes persuadés que ce qu'on lit aujourd'hui dans Isaïe de l'histoire d'Ezéchias y a été mis après coup, et est tiré du quatrième livre des Rois [4]. Nous ne nions pas toutefois qu'Isaïe n'ait écrit des mémoires touchant le règne de ce prince, comme il est marqué expressément dans les Paralipomènes ; mais ces mémoires ne sont point parvenus jusqu'à nous, non plus que les annales des rois de Juda et d'Israël, qui sont citées au même endroit. Le dernier chapitre de Jérémie est aussi tiré mot pour mot de la fin du quatrième des Rois ; c'est une narration purement historique, qui n'est point liée avec les prophéties précédentes, et celui qui a mis cette addition en cet endroit l'a expressément distinguée des ouvrages de Jérémie, puisque immédiatement auparavant on lit ces mots, *Huc usque verba Jeremiæ*, « Jusqu'ici sont les discours de Jérémie. »

Esdras est celui à qui l'on attribue plus communément la composition de cette histoire. Il est évident que c'est l'ouvrage d'un seul auteur. 1° L'égalité du style et la liaison des récits et des événemens en sont des preuves. 2° L'historien avoit d'anciens mémoires, qu'il cite souvent et auxquels il renvoie, témoignant qu'il ne fait que les compiler et les

[1] *Par.*, XXXII, 32. *Vide, Theodoret. Præfat. in Quæst. lib. Reg.*, — [2] *Isai.*, XXXVII *et* XXXVIII, comparé à 4 *Reg.*, XIX *et* XX. — [3] *Jerem.*, LII, 1, comparé à 4 *Reg.*, XXIV, 18, et XXV, 1 *et seqq.* — [4] Voyez ce qui est dit sur cela dans le commentaire sur ce prophète.

abréger. « Le reste des actions de ce prince, dit-il souvent, se trouve dans les livres des jours des rois de Juda, ou d'Israël. » 3° Il écrivoit ou du temps de la captivité de Babylone ou après cette captivité, puisqu'il conduit cette histoire jusqu'au-delà de la trente-septième année de la transmigration de Joachin, quarante-cinquième de la captivité. Il marque en un autre endroit [1] que les dix tribus du royaume de Samarie étoient encore de son temps dans le pays des Assyriens, où elles avoient été emmenées pour leurs crimes, conformément aux prédictions des prophètes. 4° Il fait quelquefois des réflexions et des récapitulations, qui montrent qu'il n'a pas vécu à l'époque où s'est passé ce qu'il raconte, et qu'il raisonne sur ce qu'il lit dans ses mémoires. Lisez le chapitre XVII du IVe des Rois, versets 6 et suivans jusqu'au 24e, où, après avoir raconté que le royaume des dix tribus fut ruiné par Salmanasar et que ces tribus furent conduites dans le pays des Assyriens où elles étoient encore de son temps, il remarque que ce peuple ne cessa d'irriter le Seigneur par ses crimes et par son idolâtrie depuis qu'il fut séparé de Juda; qu'en vain Dieu leur envoya ses prophètes pour les rappeler de leurs égaremens; qu'ils demeurèrent endurcis, et s'abandonnèrent à toutes sortes d'impiétés, ce qui fit que le Seigneur les rejeta et les abandonna à leur ennemis, de sorte qu'il ne resta que le royaume de Juda dans la Palestine. Mais Juda même ne demeura point fidèle au Seigneur; il suivit les égaremens d'Isrëel, jusqu'à ce que Dieu, lassé de leur malice incorrigible, rejeta de devant sa face toute la race d'Israël. Ces réflexions sont sans doute d'un auteur qui vivoit après les captivités de Juda et des dix tribus, et à qui tous ces événemens étoient présens. 5° L'auteur étoit prêtre, selon toutes les apparences; et il s'attache bien moins à nous donner une histore politique, à détailler ce que le monde appelle grands événemens, et à relever ce qu'on estime et ce qu'on loue sous le nom de valeur, de conquêtes, de fine politique, qu'à nous décrire ce qui regarde le temple, la religion, les cérémonies, les fêtes, le culte du Seigneur, la piété des princes, la fermeté des prophètes, la punition du crime, les effets de la vengeance de Dieu sur les impies et de sa bonté sur les justes. Il étoit fort zélé pour la maison de David; il ne parle des rois d'Israël que comme en passant; sa principale at-

[1] 4 *Reg.*, XVII, 23.

tention est tournée du côté de ceux de Juda. Voilà ce qui se fait le plus remarquer dans cet ouvrage par rapport à la personne de l'écrivain.

Or, comme tous ces caractères conviennent assez à Esdras, et qu'il n'y en a aucun qui ne soit compatible avec sa personne, il est très-probable qu'il est auteur de ces deux livres. A la vérité on y trouve quelques traits qui semblent ne pas s'accorder avec l'époque où Esdras a vécu; par exemple il dit [1] que l'arche étoit encore au temple de son temps; il parle de la séparation des deux royaumes de Juda et d'Israël, comme si ces deux royaumes subsistoient encore [2]; il marque les mois *zio*, *bul* et *éthanim* [3], lesquels sont différens de ceux qui étoient en usage au temps d'Esdras; enfin l'auteur parlant presque partout comme contemporain, et quittant rarement ce caractère, il semble que ce ne peut être Esdras.

On concilie aisément ces objections avec le sentiment qu'on a proposé en faveur d'Esdras, en disant qu'il a tellement compilé les auteurs des annales et les récits des prophètes dont il a emprunté quelque chose, que pour l'ordinaire il a rendu mot pour mot tout ce qu'il y rencontroit, ce qui prouve éminemment sa sincérité et la vérité de son récit, puisqu'il a tellement pris garde d'altérer le sens de ces mémoires qu'il en a voulu conserver jusqu'aux propres paroles.

Analyse du IIIe livre des Rois.

Le IIIe livre des Rois contient l'espace de 125 ans, depuis la fin du règne de David, en l'année 1015 avant l'ère chrétienne vulgaire, jusqu'à la mort de Josaphat, en 890.

David étant vieux, on lui donne Abisag pour échauffer ses membres glacés par l'âge. Adonias veut s'emparer de la royauté. Bethsabée, par le conseil de Nathan, en avertit David, et lui rappelle la promesse qu'il lui avoit faite en faveur de Salomon. Nathan vient appuyer les représentations de Bethsabée. David assure à Bethsabée l'exécution de sa promesse. Il envoie sacrer Salomon, et le fait asseoir sur son trône; tout le peuple en témoigne une grande joie. Adonias et son parti apprennent que David a établi roi Salomon; ils en sont troublés, et fuient de tous côtés. Adonias va embrasser les cornes de l'autel. Salomon envoie l'en tirer, et lui donne la vie et la liberté. (Ch. I.) — David étant près de mourir exhorte Salomon son fils à observer

[1] 3 *Reg.*, VIII, 8. — [2] 3 *Reg.*, XII, 19. — [3] 3 *Reg.*, VI, 1, et 37-38; et VIII, 2.

les commandemens de Dieu ; il lui laisse le soin de punir Joab et Séméi, et de récompenser les enfans de Berzellaï. Il meurt. Adonias engage Bethsabée à prier Salomon de lui donner en mariage Abisag. Salomon, irrité de cette demande, fait tuer Adonias. Il relègue le grand-prêtre Abiathar. Il fait tuer Joab dans le tabernacle même. Il établit Banaïas à la place de Joab, et Sadoc à la place d'Abiathar. Il défend à Séméi de sortir de Jérusalem, sous peine de la vie. Séméi y consent. Il en sort, et est puni de mort. (Ch. II.) — Salomon épouse la fille de Pharaon, roi d'Egypte. Le Seigneur apparoît à Salomon. Ce prince lui demande la sagesse ; et le Seigneur lui accorde non-seulement la sagesse, mais aussi les richesses et la gloire. Deux femmes de mauvaise vie se disputent devant lui l'enfant de l'une d'elles. Salomon, par le moyen dont il se sert pour découvrir la vraie mère de cet enfant, fait paroître pour la première fois la sagesse dont Dieu l'avoit rempli. (Ch. III.) — Ici l'historien sacré marque les noms des principaux officiers de Salomon, l'étendue de la domination de ce prince, les vivres qui étoient nécessaires pour sa table, le nombre de ses chevaux et de ses chariots, l'étendue de sa sagesse. (Ch. IV.)

Hiram, roi de Tyr, envoie féliciter Salomon sur son avénement à la couronne. Salomon lui demande du bois pour la construction du temple. Hiram lui en donne, et Salomon lui fournit des vivres. Salomon choisit des ouvriers pour la construction du temple. (Ch. V.) — Ici se trouve la description de ce superbe édifice, (Ch. VI.) qui a donné lieu à une dissertation sur les Temples des anciens [1]. A cette description se trouve jointe celle de quelques autres édifices que Salomon fit bâtir pour lui et pour la reine son épouse, et celle de divers ouvrages de bronze qu'il fit faire pour le temple par un excellent ouvrier, nommé Hiram, qu'il avoit fait venir de Tyr. (Ch. VII.) — Tous les enfans d'Israël s'assemblent auprès de Salomon pour la dédicace du temple. Des prêtres y transportent l'arche de l'alliance, et on immole dans cette cérémonie une multitude innombrable de victimes. Une nuée remplit la maison du Seigneur. Salomon y reconnoît la présence de Dieu ; il adresse sa prière au Seigneur, et bénit le peuple. Cette solennité fut célébrée avec une grande pompe et un grand concours. (Ch. VIII.)

Le Seigneur apparoît une seconde fois à Salomon ; il l'as-

[1] Voy. page 1 de ce volume.

sure de sa protection pour lui et pour son peuple s'ils lui demeurent fidèles, mais il le menace lui et son peuple d'une ruine entière s'ils lui manquent de fidélité. Salomon donne vingt villes au roi de Tyr pour le récompenser de tout ce qu'il lui avoit fourni pour le bâtiment du temple et de son palais. Il bâtit et fortifie plusieurs villes. Il rend tributaires les restes des Chananéens qui étoient demeurés au milieu des enfans d'Israël. Il envoie une flotte au pays d'Ophir, d'où elle apporte une grande quantité d'or. (Ch. IX.) — Ce pays d'Ophir a été plus haut [1] le sujet d'une dissertation.

La reine de Saba, touchée de la réputation de Salomon, vient le trouver. Elle admire sa sagesse et sa magnificence, et s'en retourne après lui avoir fait de grands présens et en avoir reçu de très-magnifiques. L'historien sacré nous représente encore ici les grandes richesses et la profonde sagesse de Salomon. (Ch. X.) — Ensuite il nous décrit sa chute. Salomon épouse plusieurs femmes étrangères, contre la défense de la loi; elles lui pervertissent le cœur, et le font tomber dans l'idolâtrie. Le Seigneur, irrité contre Salomon, lui suscite pour ennemis Adad, Iduméen, Razon, Syrien, et Jéroboam, Ephratéen. Le prophète Ahias coupe son manteau en douze parts, en donne dix à Jéroboam, et l'assure que le Seigneur divisera de même le royaume d'Israël, et qu'il lui en donnera dix tribus, n'en laissant qu'une au fils de Salomon à cause de l'idolâtrie de son père. Salomon meurt. (Ch. XI.) — La diversité des opinions sur le salut de ce prince a donné lieu à une dissertion [2]. — Roboam, fils de Salomon, lui succède.

Tout Israël, assemblé à Sichem pour couronner Roboam, lui demande la diminution des impôts. Ce prince, préférant le conseil des jeunes gens à celui des vieillards, menace le peuple de le traiter encore plus durement que n'avoit fait son père. Le peuple d'Israël, irrité de la réponse de Roboam, l'abandonne; dix tribus choisissent Jéroboam pour leur roi. Roboam règne sur les tribus de Juda et de Benjamin. Il se prépare à faire la guerre à Jéroboam. Le prophète Séméias le lui défend de la part du Seigneur. Jéroboam établit le culte impie des veaux d'or. (Ch. XII.) — Un prophète envoyé de Dieu prédit à Jéroboam le renversement de son autel et la naissance du roi Josias, qui devoit détruire les hauts lieux. Jéroboam commande qu'on l'arrête; mais sa

[1] Voy. pag. 84 de ce vol. — [2] Voy. pag. 100.

main devient sèche, l'autel se brise, et le roi n'est guéri que par la prière du prophète, qui s'en retourne sans vouloir manger en ce lieu, selon que le Seigneur le lui avoit ordonné. Un vieux prophète qui étoit à Béthel trompe l'homme de Dieu, et lui persuade de revenir chez lui boire et manger contre la défense du Seigneur. Le Seigneur fait prédire à l'homme de Dieu que son corps ne sera point enseveli dans le tombeau de ses pères. Un lion le tue lorsqu'il s'en retourne chez lui; il est enterré dans le tombeau du prophète qui l'avoit trompé. Jéroboam persiste dans son impiété. (Ch. XIII.) — Son fils tombe malade. Jéroboam envoie sa femme pour consulter le prophète Ahias sur cette maladie. Le prophète lui déclare que l'enfant mourra, que toute la maison de Jéroboam sera détruite, et que la maison d'Israël sera livrée en proie, à cause de l'idolâtrie dans laquelle elle s'est laissé entrainer par Jéroboam. L'enfant meurt. Jéroboam son père meurt ensuite; Nadab son fils lui succède. Les enfans de Juda, soumis à Roboam, s'abandonnent aussi à l'idolâtrie, et commettent toutes sortes d'abominations. Sésac, roi d'Egypte, vient à Jérusalem, enlève les trésors du temple et ceux de Roboam. Ce prince meurt; Abiam son fils lui succède. (Ch. XIV.)

Abiam imite l'impiété de Roboam son père. Dieu lui donne néanmoins un fils en considération de David. Il meurt, et ce fils, nommé Asa, règne en sa place. Asa imite la piété de David. Il bannit de son royaume la débauche et l'idolâtrie. Baasa, roi d'Israël, lui fait la guerre. Asa implore contre lui le secours du roi de Syrie, qui s'empare d'une partie du royaume d'Israël. Asa meurt, et son fils Josaphat lui succède. L'historien sacré reprend ici l'histoire des rois d'Israël. Nadab, fils de Jéroboam, imite les impiétés de son père. Il est tué par Baasa, qui règne en sa place. Ce nouveau roi extermine toute la race de Jéroboam, et imite néanmoins ses impiétés. (Ch. XV.)—Le prophète Jéhu, par l'ordre du Seigneur, prédit à Baasa la ruine de sa postérité. Ce roi impie donne ordre qu'on tue ce prophète. Baasa étant mort, Ela son fils lui succède. Zambri se révolte contre Ela, le tue dans un festin, se fait roi d'Israël, et extermine toute la race de Baasa. Cependant Amri est établi roi par l'armée d'Israël. Il marche contre Zambri, qui, se voyant près d'être pris, s'enferme dans son palais et s'y brûle avec toute la maison royale. Le peuple d'Israël se divise en deux partis; celui d'Amri a l'avantage; Amri règne seul sur Is-

raël. Il bâtit Samarie, et surpasse en impiété tous ses prédécesseurs. Il meurt, et Achab son fils règne en sa place. Ce prince épouse Jézabel, adore Baal, et irrite le Seigneur plus que tous ses pères. (Ch. XVI.)

Le prophète Elie déclare à Achab qu'il ne pleuvra point jusqu'à ce que Dieu l'ordonne par sa bouche. Il se retire ensuite sur le bord du torrent de Garith, où il est nourri par des corbeaux. Le torrent sèche, et le Seigneur envoie Elie à Sarephtha. Il y va, et demande à manger à une pauvre veuve qui lui donne tout ce qui lui restoit pour vivre. Le prophète, pour récompenser cette charité, multiplie sa farine et son huile. Le fils de cette veuve tombe malade, et meurt. Sa mère s'en plaint à Elie, qui le ressuscite. (Chapitre XVII.) — Le Seigneur envoie Elie se présenter devant Achab. Le prophète veut faire annoncer sa venue par Abdias. Abdias s'en excuse, et lui représente que c'est l'exposer à la mort, lui qui a sauvé la vie à cent prophètes. Elie le rassure, et Abdias lui obéit. Achab vient au-devant d'Elie. Ce prophète lui parle avec fermeté, et demande que le peuple s'assemble sur le mont Carmel, et que tous les faux prophètes de Baal et d'Astaroth s'y trouvent. Le peuple s'assemble au lieu indiqué; les faux prophètes de Baal s'y rendent. Elie reproche au peuple le partage impie de son culte entre Dieu et Baal. Il leur propose de reconnoître pour unique Dieu celui qui fera descendre du ciel un feu qui dévore la victime qui lui sera offerte. Le peuple accepte la proposition. Les prophètes de Baal ayant préparé leur sacrifice, invoquent en vain leur dieu. Elie adresse sa prière au Seigneur; le feu tombe du ciel, et dévore l'holocauste qu'il avoit préparé. Tout Israël reconnoît que le Seigneur est le vrai Dieu. Elie leur ordonne d'arrêter les prophètes de Baal, qu'il fait tous mourir. Il promet de la pluie à Achab, et elle tombe en abondance. (Ch. XVIII.) — Jézabel, ayant appris qu'Elie avoit tué tous les prophètes de Baal, veut le faire mourir. Le prophète, saisi de frayeur, s'enfuit dans le désert. Il s'y endort, et est réveillé par un ange, qui lui commande de manger du pain et de boire de l'eau qu'il trouve auprès de lui. Elie, fortifié par cette nourriture, marche durant quarante jours et quarante nuits, et arrive enfin à la montagne d'Horeb. Il se retire dans une caverne. Il se plaint au Seigneur qu'il est demeuré seul qui le reconnoisse pour le véritable Dieu, et qu'on le cherche pour le faire mourir. Le Seigneur lui déclare qu'il s'est ré-

servé sept mille hommes qui n'ont point fléchi le genou devant Baal. Il lui commande de sacrer Hazaël roi de Syrie, Jéhu roi d'Israël, et Elisée prophète pour lui succéder. (Ch. XIX.)

Bénadad, roi de Syrie, vient assiéger Samarie, et fait sommer Acham de lui en livrer toutes les richesses avec ses femmes et ses enfans. Un prophète vient de la part du Seigneur promettre à Achab de lui livrer toute l'armée ennemie par les mains des valets de pied des princes des provinces. Achab les fait marcher contre les Syriens; ils les mettent en fuite, et les défont entièrement. Les Syriens, croyant que le Dieu des Israélites étoit le dieu des montagnes et non des vallées, viennent avec une armée très-nombreuse pour les combattre dans la plaine. Dieu les livre une seconde fois à son peuple, qui en tue cent mille en un jour et met le reste en fuite. Bénadad se rend à Achab, qui lui sauve la vie et fait alliance avec lui. Dieu l'en reprend par un prophète, qui l'assure que sa vie répondra pour celle de ce méchant prince, et son peuple pour le peuple de Syrie. (Ch. XX.) — Naboth refuse de vendre sa vigne à Achab. Achab s'offense vivement de ce refus. Jézabel, l'ayant appris, envoie des ordres pour faire le procès à Naboth. On gagne de faux témoins, qui l'accusent d'avoir blasphémé contre Dieu et contre le roi. Il est condamné et lapidé. Achab ayant su la mort de Naboth va s'emparer de sa vigne. Elie vient le trouver de la part du Seigneur, lui reproche son crime, et le menace des plus grands maux. Ce prince s'humilie, et détourne de dessus lui par son humiliation les maux dont il étoit menacé. (Ch. XXI.) — Josaphat, roi de Juda veut se joindre à Achab, roi d'Israël, qui avoit résolu de reprendre Ramoth-Galaad sur le roi de Syrie. Tous les prophètes d'Achab lui promettent un heureux succès. Josaphat demande un prophète du Seigneur, et on va quérir Michée, qui se présente devant les deux rois. Il leur prédit la défaite d'Israël et la mort d'Achab. Il est mis en prison par l'ordre de ce prince pour y demeurer jusqu'à son retour. Le prophète prend tout le peuple à témoin qu'Achab n'en reviendra point. Les deux rois marchent contre les Syriens. Le roi d'Israël se déguise, et combat comme un particulier. Le roi de Juda se trouve en danger. Achab est blessé d'une flèche tirée au hasard, et en meurt. Son chariot est lavé dans la piscine de Samarie, et les chiens y lèchent son sang. Ochozias, son fils, règne en

sa place. Josaphat, après avoir régné dans la justice, meurt, et Joram son fils lui succède. Ochozias, roi d'Israël, suit les voies corrompues de son père. (Ch. XXII.) — Voilà le précis du IIIe livre des Rois.

Analyse du IVe livre.

Le IVe livre contient l'espace d'environ 334 ans, depuis la mort d'Achab, en l'année 896 avant l'ère chrétienne, jusqu'à l'élévation de Joachim ou Jéchonias à Babylone, en la 37e année depuis sa transmigration, 45e de la captivité des Juifs, 562e avant l'ère chrétienne vulgaire.

Moab secoue le joug d'Israël. Ochozias tombe, et envoie consulter Béelzébub sur cette chute. Elie lui fait dire qu'il a tort de consulter un autre dieu que le Dieu d'Israël, et qu'il mourra. Ochozias envoie un capitaine et cinquante soldats pour prendre Elie, et ce prophète fait tomber sur eux le feu du ciel, qui les dévore. La même chose arrive une seconde fois. Ochozias envoie un troisième capitaine avec cinquante hommes. Ce capitaine s'humilie devant le prophète, et lui demande la vie. Elie va avec lui trouver le roi, et lui déclare qu'il n'en relèvera point. Ochozias meurt en effet, et Joram, son frère, lui succède. (Ch. I.) — Elisée, sachant qu'Elie devoit lui être enlevé, ne veut pas le quitter. Ils passent ensemble le Jourdain à pied sec, Elie ayant divisé les eaux en les frappant de son manteau. Elisée demande à Elie son double esprit. Elie le lui promet. Il est enlevé dans un char de feu, et laisse tomber son manteau; Elisée le ramasse, et repasse le Jourdain à pied sec en le frappant avec ce manteau. Les enfans des prophètes vont chercher Elie pendant trois jours, et ne le trouvent point. Elisée rend saines les eaux de Jéricho en y jetant du sel. Quarante-deux enfans qui s'étoient moqués de ce prophète sont dévorés par deux ours. (Ch. II.)

Le roi de Moab refuse de continuer à payer le tribut au roi d'Israël. Ce prince marche contre lui avec le roi de Juda et celui d'Edom par le désert de l'Idumée. Ils s'y trouvent en danger de périr de soif avec leurs armées. Josaphat, roi de Juda, demande un prophète du Seigneur pour implorer sa miséricorde; Joram, roi d'Israël, lui indique Elisée, qui, en considération du roi de Juda, leur promet de l'eau et une entière victoire. Les eaux viennent en abondance dans le camp d'Israël. Les Moabites sont vaincus, leur pays ruiné, la capitale assiégée; le roi, réduit à l'extrémité, immole son fils sur les murailles à la vue des assiégeans, qui en ont horreur et se retirent. (Ch. III.) — La veuve

d'un prophète vient représenter à Elisée qu'un créancier de son mari veut lui enlever son fils et en faire son esclave. Le prophète multiplie un peu d'huile qu'elle avoit chez elle, et lui donne ainsi les moyens de satisfaire à ce créancier. Il loge chez une femme considérable de Sunam. Il lui promet un fils, que Dieu lui donne au même temps que le prophète lui avoit dit. Cet enfant tombe malade et meurt. Sa mère le porte dans la chambre d'Elisée, le met sur son lit, et va elle-même trouver le prophète. Il envoie son serviteur Giézi avec son bâton, et lui ordonne de mettre ce bâton sur le visage de l'enfant. Giézi le fait inutilement. Le prophète vient lui-même, se couche sur l'enfant, et le ressuscite. Il adoucit l'amertume de certaines herbes qu'on avoit servies aux enfans des prophètes. Il rassasie plusieurs personnes avec un peu de pain. (Ch. IV.) — Une fille d'Israël, captive dans la Syrie, y fait connoître Elisée. Naaman, général des armées du roi de Syrie, vient trouver ce prophète pour le prier de le guérir de la lèpre dont il étoit affligé. Elisée envoie dire à Naaman d'aller se laver sept fois dans le Jourdain. Naaman se retire très-fâché; ses serviteurs lui conseillent de faire ce que le prophète lui a dit. Il le fait, et est guéri. Il revient remercier le prophète, et lui offre des présens. Ce prophète les refuse. Naaman lui parle de l'adoration qui se rendoit en son pays dans le temple de Remmon; ce qu'il dit sur ce point partage les interprètes, et a été plus haut[1] le sujet d'une dissertation. Elisée le renvoie en paix. Giézi court après Naaman, et reçoit de lui deux habits et deux talens d'argent. Elisée reproche à Giézi son avarice et son infidélité, et le frappe de lèpre lui et sa postérité. (Ch. V.)

Les enfans des prophètes vont, avec la permission d'Elisée, abattre du bois proche le Jourdain, pour agrandir leur logement. L'un d'eux laisse tomber dans l'eau le fer de sa cognée. Elisée le fait revenir sur l'eau, et lui donne ainsi le moyen de le reprendre. Elisée découvre au roi d'Israël les desseins du roi de Syrie, qui lui faisoit la guerre. Ce prince envoie des soldats pour arrêter ce prophète. Il les frappe d'aveuglement, et les conduit à Samarie, où il leur ouvre les yeux, leur fait donner à manger, et les renvoie à leur maître. Le roi de Syrie vient assiéger Samarie, et y cause une effroyable famine. Le roi d'Israël envoie un homme

[1] Page 121.

pour couper la tête d'Elisée. Ce prophète en est averti par le Seigneur, et donne le temps au roi de venir lui-même empêcher qu'on ne commette ce crime. (Ch. vi.) — Le même jour où le roi d'Israël avoit perdu toute espérance, Elisée lui promet que le lendemain il y auroit à Samarie des vivres en abondance. Un seigneur doute de la vérité de cette promesse. Le prophète lui prédit qu'il verra cette abondance de vivres, mais qu'il n'en mangera point. Les Syriens, frappés d'une terreur panique, lèvent le siége, abandonnent leur camp, et laissent toutes leurs provisions. Des lépreux ayant reconnu la fuite des Syriens en donnent avis au roi d'Israël. Ce prince envoie reconnoître la vérité de cet avis; et s'en étant assuré, tous les habitans de Samarie vont piller le camp des ennemis, et l'officier qui avoit douté de la parole d'Elisée est étouffé à la porte de la ville, selon ce que ce prophète lui avoit prédit. (Ch. vii.)

Elisée avertit la Sunamite d'aller en quelque autre pays pour éviter la famine qui devoit durer sept ans dans la terre d'Israël. Il va à Damas, y prédit la mort de Bénédad, roi de Syrie, le règne de Hazaël, et les maux qu'il devoit faire à Israël. Aazaël ayant entendu cette prophétie retourne à Damas, fait mourir le roi, et règne en sa place. Joram, roi de Juda, imite l'impiété des rois d'Israël. Dieu l'épargne en considération de David. Il défait les Iduméens. Il meurt. Ochozias son fils lui succède, et marche dans les mêmes voies. (Ch. viii.) — Elisée envoie un des enfans des prophètes à Ramoth-Galaad y sacrer Jéhu roi d'Israël. Ce prophète ordonne à Jéhu de la part du Seigneur d'exterminer la maison d'Achab, et de venger le sang des prophètes répandu par Jézabel. Jéhu est reconnu roi par les officiers de l'armée. Il marche vers Jezrahel, ou Joram, roi d'Israël, étoit malade. Joram vient au-devant de lui; Jéhu le tue, et fait jeter son corps dans le champ de Naboth. Ochozias, roi de Juda, qui étoit avec Joram, prend la fuite. Il est poursuivi et blessé par les gens de Jéhu. Il en meurt, et est enseveli dans la Ville de David. Jéhu entre à Jezrahel. Jézabel se pare, et se met à une fenêtre. Jéhu la fait jeter en bas, et son corps est mangé par les chiens. (Ch. ix.) — Jéhu envoie ordre aux principaux de Samarie de tuer les soixante-dix fils d'Achab qu'ils avoient entre leurs mains. Ils exécutent cet ordre, et lui envoient les têtes de ces princes. Jéhu, allant à Samarie, rencontre quarante-deux frères d'Ochozias, roi de Juda. Il les fait tuer sans en épargner

aucun. Il assemble adroitement tous les prêtres et les adorateurs de Baal, et les fait passer au fil de l'épée. Il détruit le temple de cette idole, et l'extermine d'Israël. Il ne quitte point le culte des veaux d'or; cependant Dieu le récompense du soin qu'il a eu d'exécuter ses ordres. Le Seigneur, lassé des crimes d'Israël, permet que Hazaël, roi de Syrie, remporte de grands avantages sur Israël. Jéhu meurt, et son fils Joachaz lui succède. (Ch. x.)

Athalie, mère d'Ochozias, roi de Juda, fait mourir les enfans que son fils avoit laissés, et usurpe la couronne. Josaba, sœur d'Ochozias, sauve Joas de ce carnage. Il demeure six ans caché avec sa nourrice dans le temple du Seigneur. La septième année du règne d'Athalie, le grand-prêtre Joïada fait reconnoître Joas pour roi, par les soldats et par le peuple. Athalie vient au bruit du couronnement de Joas. Elle entre dans le temple, où elle le voit assis sur son trône. Joïada la fait prendre par ses soldats, qui la tuent. Les autels de Baal sont renversés par le peuple, qui célèbre avec de grandes réjouissances le couronnement de Joas. (Chap. xi.) — Ce prince règne avec justice tant qu'il suit les conseils du grand-prêtre Joïada. Il reproche aux prêtres le peu de soin qu'ils avoient de faire faire les réparations du temple. Il établit un nouvel ordre, afin qu'elles soient faites exactement. Hazaël, roi de Syrie, vient assiéger Jérusalem. Joas lui donne tout l'argent du temple et de son palais pour le faire retirer. Joas est tué par ses serviteurs, et Amasias son fils lui succède. (Ch. xii.) — Joachaz, roi d'Israël, imite les impiétés de Jéroboam, et attire sur lui la colère de Dieu, qui livre son peuple entre les mains des rois de Syrie. Ce prince affligé s'humilie devant le Seigneur, qui l'écoute et délivre Israël des maux qu'il souffroit. Ce peuple continue d'adorer les idoles. Joachaz meurt, et Joas son fils règne en sa place. Joas persévère dans le culte des veaux d'or. Il va voir Elisée, qui se mouroit. Ce prophète lui prédit qu'il battra trois fois les Syriens. Elisée meurt. Un corps mort jeté dans son sépulcre ressuscite aussitôt. Joas bat trois fois les Syriens, selon la prédiction de ce prophète. (Ch. xiii.)

Amasias, roi de Juda, règne avec équité. Il fait mourir ceux qui avoient tué son père. Il bat les Iduméens, et leur prend une forteresse. Il déclare la guerre à Joas, roi d'Israël. Ce prince tâche de le porter à la paix. Amasias ne veut point l'écouter. Joas marche contre lui, et lui livre bataille.

Amasias la perd, et est pris par Joas, qui enlève tous les trésors du temple de Jérusalem et les porte à Samarie. Joas meurt, et Jéroboam son fils lui succède. Amasias est obligé de s'enfuir à Lachis à cause d'une conjuration faite contre lui à Jérusalem. Les conjurés l'y poursuivent, et l'y tuent. Son fils Azarias ou Ozias est établi roi en sa place. Jéroboam, roi d'Israël, rétablit les limites de ce royaume, selon la prédiction de Jonas. Il meurt, et Zacharias son fils lui succède. (Ch. XIV.) — Azarias, roi de Juda, est frappé de lèpre. Joathan son fils gouverne à sa place, et règne après lui. Zacharias, roi d'Israël, est tué par Sellum, qui règne en sa place. Sellum est tué par Manahem, qui lui succède. Manahem exerce de grandes cruautés contre les habitans de Thapsa. Il achète la protection de Phul, roi d'Assyrie. Phacéia son fils lui succède, et est tué par Phacée, qui règne en sa place. Phacée fait le mal devant le Seigneur. Théglathphalasar transporte pendant son règne une grande partie des Israélites en Assyrie. Osée conspire contre Phacée, le tue, et règne après lui. Joathan, roi de Juda, meurt, et Achaz son fils lui succède. (Ch. XV.)

Achaz, roi de Juda, imite l'impiété des rois d'Israël. Il est assiégé dans Jérusalem par Rasin, roi de Syrie, et par Phacée, roi d'Israël. Il envoie demander du secours à Théglathphalasar, qui prend Damas et tue Rasin. Achaz va à Damas voir Théglathphalasar. Il ordonne au grand-prêtre Urie de faire faire un autel comme celui de Damas, dont il lui envoie le modèle. Il abandonne le culte du Seigneur, et embrasse celui des idoles. Il meurt, et Ezéchias son fils lui succède. (Ch. XVI.) — Osée, roi d'Israël, fait le mal devant le Seigneur. Il est assujetti à Salmanasar. Ce prince ayant su qu'il vouloit se révolter, marche contre lui, le prend dans Samarie, et transfère les Israélites en Assyrie, Dieu le permettant ainsi pour les punir de leur idolâtrie. (Cette dernière transmigration des Israélites a donné lieu à une dissertation sur le pays où les dix tribus furent transportées [1].) Le roi d'Assyrie envoie de ses sujets pour habiter Samarie, en la place des enfans d'Israël. Dieu envoie des lions contre ces nouveaux habitans. Il font venir des prêtres d'Israël pour leur apprendre le culte du Seigneur, et adorent en même temps les idoles. (Ch. XVII.)

Ezéchias imite la piété de David. Il détruit les hauts

[1] Voy. plus haut, page 141.

lieux, renverse les idoles, et met en pièces le serpent d'airain que les Israélites adoroient. Il s'affranchit du tribut qu'il payoit aux Assyriens, et il remporte de grands avantages sur les Philistins. Sennachérib attaque les villes de Juda. Ezéchias lui envoie tout l'or et tout l'argent qu'il trouve dans ses trésors; il détache même les lames d'or des portes du temple, et les lui donne pour l'engager à se retirer. Sennachérib envoie un corps d'armée devant Jérusalem. Rabsacès, l'un de ses commandans, parle avec menaces, et prononce d'horribles blasphèmes contre le Seigneur. Les officiers d'Ezéchias prient Rabsacès de leur parler en syriaque afin que les Juifs ne puissent l'entendre; mais il le refuse, et parle encore avec plus de force et d'insolence. (Ch. XVIII.)—Ezéchias, consterné des blasphèmes de Rabsacès, déchire ses vêtemens, se couvre d'un sac, et envoie vers Isaïe afin qu'il prie le Seigneur pour lui et pour son peuple. Isaïe console Ezéchias, et lui promet le secours du Seigneur. Sennachérib marche contre le roi d'Ethiopie. Il fait de nouvelles menaces à Ezéchias, et lui écrit une lettre pleine de blasphèmes. Ezéchias présente la lettre de Sennachérib devant le Seigneur, et le prie avec beaucoup de ferveur. Isaïe l'assure que Dieu a écouté sa prière, et qu'il le délivrera de la main de Sennachérib, auquel il fait plusieurs reproches. L'armée de ce prince est exterminée par un ange, et lui-même est massacré par ses enfans. (Ch. XIX.) — La défaite de l'armée de Sennachérib a été [1] le sujet d'une dissertation. — Lorsque Jérusalem étoit menacée par ce prince, Ezéchias tomba malade. Isaïe l'avertit de se préparer à la mort. Ce prince a recours au Seigneur, qui lui promet de lui accorder encore quinze années de vie, et de délivrer Jérusalem de la main du roi des Assyriens, et en même temps lui donne un signe pour l'assurer de la vérité de cette promesse, en faisant rétrograder l'ombre du soleil sur l'horloge d'Achaz, ce qui a été également le sujet d'une dissertation [2]. Le roi de Babylone envoie des ambassadeurs à Ezéchias pour le féliciter sur le recouvrement de sa santé. Ezéchias leur montre tous ses trésors. Il en est repris par le prophète Isaïe, qui lui prédit qu'ils seront un jour transportés à Babylone. Ezéchias meurt, et Manassé son fils lui succède. (Ch. XX.) — Manassé adore les idoles, et rétablit les hauts lieux; il profane le temple

[1] Voy. page 161 de ce tome. — [2] Voy. page 181.

du Seigneur en y établissant le culte des idoles, et il surpasse en impiété les anciens habitans de la terre de Chanaan. Le Seigneur annonce les maux qu'il fera tomber sur Jérusalem et sur Juda à cause de Manassé, qui a fait pécher Juda. Manassé meurt, et Amon son fils règne en sa place. Il imite les impiétés de son père. Il est tué par ses serviteurs, et son fils Josias lui succède. (Ch. XXI.)

Josias imite la piété de David. Il fait réparer le temple, et rétablit le culte de Dieu. Il entend la lecture du livre de la loi, qu'on avoit trouvé dans le temple, et en est effrayé. Il envoie consulter la prophétesse Holda, qui l'assure que tous les maux écrits dans ce livre tomberont sur Jérusalem et sur son peuple, mais que ce ne sera qu'après sa mort. (Ch. XXII.) — Josias, ayant assemblé les anciens de Juda, va au temple, y lit devant le peuple le livre de la loi, et fait une nouvelle alliance avec le Seigneur. Il détruit tout ce qui étoit consacré aux idoles, extermine les augures, et ceux qui offroient de l'encens à Baal; il détruit l'autel de Béthel après y avoir brûlé les os des adorateurs des idoles, selon que le prophète l'avoit prédit; il fait mourir les prêtres des hauts lieux, et, étant retourné à Jérusalem, il y fait célébrer la Pâque. Néchao, roi d'Egypte, marche contre le roi des Assyriens. Josias va au-devant de lui, lui livre bataille, et est tué. Son fils Joachaz est établi roi par le peuple. Néchao le prend, l'emmène en Egypte, et établit en sa place Eliacim, qu'il nomme Joacim. Celui-ci paye de grandes sommes au roi d'Egypte, et s'abandonne à toutes les impiétés de ses pères. (Ch. XXIII.) — Nabuchodonosor vient en Judée. Ici commence la captivité de Babylone. Joacim demeure assujetti au roi de Babylone pendant trois ans. Il veut secouer le joug. La Judée est ravagée par les peuples voisins. Joacim meurt; son fils Joachin lui succède, et commet les mêmes crimes que ses pères. Nabuchodonosor vient une seconde fois devant Jérusalem. Joachin se rend à lui. Le temple est pillé, et les principaux des habitans de Jérusalem sont transportés à Babylone. Mathanias est mis en la place de Joachin, et reçoit le nom de Sédécias. Il fait le mal devant le Seigneur, et se révolte contre le roi de Babylone. (Ch. XXIV.) Nabuchodonosor vient une troisième fois assiéger Jérusalem. Il y fait une brèche. Sédécias s'enfuit; il est pris, et amené au roi de Babylone, qui fait mourir ses enfans devant lui et lui fait crever les yeux. Nabuzardan, général de l'armée de

Nabuchodonosor, achève de piller le temple et la ville de Jérusalem. Il y met le feu, en abat les murailles, et en transporte les habitans à Babylone avec toutes les richesses. Godolias est établi gouverneur du pays. Ismaël le tue; et le peuple, craignant les Chaldéens, s'enfuit en Egypte. Evilmérodach, roi de Babylone, tire de prison Joachin, et le fait manger à sa table le reste de sa vie. (Ch. XXV.) — Voilà le précis du quatrième et dernier livre des Rois.

Instructions et mystères renfermés dans ces deux livres.

Dans ces deux derniers livres, comme dans les deux premiers, l'auteur sacré, conduit et inspiré par l'esprit de Dieu, s'attache à rapporter les événemens les plus propres à faire sentir la providence de Dieu, à donner une haute idée de sa sagesse et de sa puissance, de sa justice et de sa bonté. Il est tout occupé de la grandeur et de la sainteté du Seigneur, et il s'efforce partout de représenter l'avantage qu'il y a de lui être fidèle, et le malheur qu'on s'attire quand on l'abandonne.

Quoique cette histoire soit courte, il en est peu dont les événemens soient aussi variés et qui fournissent des instructions aussi importantes. La sagesse que Salomon reçoit de Dieu et qu'il fait paroître avec tant d'éclat au commencement de son règne, mais qu'il perd ensuite d'une manière si déplorable, fait voir à ceux qui ont reçu les plus grandes lumières et les dons les plus excellens, avec quel soin ils doivent veiller sur eux-mêmes, et avec quelle ardeur ils doivent recourir à Dieu pour le prier de conserver en eux les biens dont il les a comblés.

Les richesses immenses de Salomon, la somptuosité de sa table, la magnificence de sa cour, la multitude de ses officiers et la grandeur de sa puissance sont une figure imparfaite de la grandeur du véritable Salomon et de la gloire infinie qui éclate dans sa maison; elles marquent aussi, par leur peu de durée et par le vide où elles laissent le cœur de ce prince, la vanité des biens de ce monde, et l'impuissance où ils sont de rassasier le cœur de l'homme et de lui procurer une véritable félicité.

Le temple que Salomon éleva en l'honneur du vrai Dieu est une image de l'Eglise, bâtie par les soins du vrai fils de Dieu, qui emploie à cet édifice spirituel les juifs et les gentils, et veut que toutes les pierres qui entrent dans sa structure soient taillées hors de la Jérusalem céleste, afin que l'on n'entende aucun bruit dans cette cité sainte, et que

tous ceux qui l'habitent y jouissent d'une paix profonde et d'une parfaite tranquillité.

Ce temple matériel que Salomon bâtit ne subsista pas long-temps dans son éclat et sa splendeur : Dieu en livra bientôt toutes les richesses aux ennemis de son peuple pour le punir de ses infidélités, et pour apprendre à tous les hommes qu'il n'estime les plus riches dons qu'on lui offre qu'autant qu'ils sont la marque du don sincère qu'on lui fait de son cœur ; il vouloit aussi par là faire comprendre à son peuple que les promesses immuables qu'il lui avoit faites regardoient moins ce temple matériel que le temple spirituel qu'il devoit former par sa grâce, et dans lequel il devoit éternellement habiter.

L'usage que Dieu fait de l'aveuglement de Roboam, qui préfère le conseil des jeunes gens de sa cour à celui des sages vieillards qui avoient été auprès de son père, montre comment sa divine sagesse sait faire servir à l'exécution de ses desseins les passions des hommes.

On voit encore la même vérité dans la personne de Jéroboam ; Dieu se sert de son orgueil et de son ambition pour punir l'impiété de Salomon dans son fils ; et Jéroboam devient ensuite lui-même un exemple étonnant de l'aveuglement du cœur humain : il se voit choisi de Dieu pour régner sur dix tribus d'Israël que Dieu ôte à Roboam en punition de l'idolâtrie de Salomon ; et, pour s'assurer l'empire sur ces dix tribus, il abandonne lui-même le Seigneur, à l'exemple de Salomon, et se livre à l'idolâtrie, qui avoit fait perdre à ce prince, dans la personne de son fils, le royaume que Dieu vient de lui donner.

Les moyens que Dieu emploie pour porter Jéroboam à rentrer en lui-même ne servent qu'à montrer plus clairement l'endurcissement de son cœur : il résiste à la parole d'un prophète que Dieu lui envoie, il méprise ses menaces ; il voit l'autel qu'il avoit élevé en l'honneur de ses idoles se briser à ses yeux, sans en être touché ; il perd le mouvement de la main qu'il avoit étendue contre ce prophète, et il ne se convertit pas ; il demeure insensible à la grâce de sa guérison, que ce même prophète lui accorde avec une extrême générosité.

Les successeurs de ce prince ingrat tombent presque tous dans le même aveuglement et la même infidélité. Dieu les élevoit sur le trône pour punir l'idolâtrie de leurs prédécesseurs ; et ils tomboient ensuite eux-mêmes dans cette

idolâtrie, et attiroient ainsi sur eux les mêmes châtimens qu'il avoit fait souffrir à ceux qui les avoient précédés.

Cependant Dieu n'épargnoit aucun des secours extérieurs qui pouvoient porter ces princes et leurs peuples à sortir de leur aveuglement et de leur insensibilité : il leur envoyoit des prophètes remplis de son esprit et revêtus de son souverain pouvoir; il autorisoit leurs paroles par des miracles inouïs, et multiplioit ses prodiges au milieu d'Israël; aux exhortations les plus tendres il joignoit les menaces les plus terribles; il frappoit les Israélites dans sa colère, et les guérissoit par sa bonté. Mais enfin ce peuple ingrat et infidèle, endurcissant son cœur contre les divins effets de la justice et de la miséricorde de son Dieu, fut livré à ses ennemis, enlevé de la Terre-Sainte, qu'il avoit souillée par ses crimes, et conduit dans une terre étrangère pour y souffrir une longue et dure captivité.

L'instruction que Dieu nous donne en nous mettant sous les yeux l'histoire du royaume d'Israël, séparé de la maison de David et de la tribu de Juda, il nous la confirme en nous présentant l'histoire du royaume de Juda même. Les enfans de Juda voient le triste exemple que Dieu leur donne dans la personne des enfans d'Israël leurs propres frères, et ils n'en profitent pas. Ils se précipitent eux-mêmes dans l'idolâtrie, qui a irrité le Seigneur contre les enfans d'Israël. Dieu suscite parmi eux, comme parmi les enfans d'Israël, des prophètes qui leur reprochent leurs iniquités et leur annoncent les vengeances du Seigneur; et ils ne les écoutent pas. Il fait plus, il leur donne des rois selon son cœur, qui s'efforcent de les ramener au Dieu de leurs pères; mais ils sont plus disposés à suivre l'exemple de leurs mauvais princes qu'à imiter ceux qui, dociles à la voix de Dieu, s'appliquoient à lui soumettre leurs sujets. Il permet que les Assyriens, qui avoient subjugué le royaume d'Israël, pénètrent jusque dans le sein du royaume de Juda, et s'avancent jusqu'aux portes de Jérusalem conduits par Sennachérib. Il exauce les cris du saint roi Ezéchias, et délivre son peuple par un des plus étonnans miracles de sa puissance. Mais, après la mort de ce prince, Manassé, son successeur et son fils, retombe lui-même dans l'idolâtrie, et entraîne avec lui son peuple dans son infidélité. Manassé frappé de Dieu revient à lui; mais le peuple s'endurcit. Dieu suscite encore au milieu de Juda l'exemple du saint roi Josias, il y joint la voix puissante de son prophète Jéré-

mie ; mais toutes ces grâces sont insuffisantes pour fléchir l'indocilité du cœur de ce peuple. L'hypocrisie des enfans de Juda et leur persévérance dans le mal achèvent d'attirer sur eux les derniers coups des vengeances du Seigneur, qui néanmoins les frappe encore trois fois par la main de Nabuchodonosor, avant de consommer sur eux les effets de sa juste colère par la ruine de Jérusalem et du temple, et par le dernier enlèvement de leurs captifs.

Les chrétiens, en lisant les grands événemens qui sont rapportés dans ces divins livres, doivent se souvenir qu'ils ont été écrits pour leur instruction particulière [1], et que tout ce qui se passoit chez les Juifs n'étoit qu'une figure de ce qui les regarde. Ainsi ils doivent également profiter des grâces que Dieu a accordées à ce peuple et des plaies dont il l'a frappé. Ils apprennent des maux qu'a soufferts ce peuple à craindre l'infidélité qui les lui a attirés.

Les persécutions et les combats que David a eus à essuyer de la part de son propre peuple et des nations ennemies de celui-ci, étoient l'image des persécutions que l'Eglise a eues à souffrir de la part des juifs dans son établissement et de la part des païens pendant trois siècles. Le règne pacifique de Salomon représente la paix dont l'Eglise a joui depuis que les empereurs et les rois se sont eux-mêmes soumis au joug de Jésus-Christ. Les infidélités dont Salomon se rendit coupable dans la tranquillité de son règne, et surtout l'idolâtrie par laquelle il ternit sa gloire, figurent les infidélités dont les chrétiens se rendirent coupables après que la paix fut rendue à l'Eglise, et notamment le scandale des grandes hérésies, telles que l'arianisme, qui prit naissance dans ces jours de paix, et fut appuyé successivement par plusieurs princes chrétiens depuis Constantin jusqu'à Théodose, qui y mit fin ; car, selon la pensée des saints Pères, les idoles au milieu des chrétiens ce sont particulièrement les dogmes de l'erreur, qui s'efforcent d'usurper l'hommage souverain qui n'est dû qu'à la vérité.

Après la mort de Salomon le royaume se divise, l'esprit de schisme s'empare des dix tribus, l'idolâtrie se répand dans le royaume d'Israël. Après la mort de Théodose l'empire se divise, les dissensions s'élèvent entre l'Orient et l'Occident, l'erreur fait de rapides progrès chez les Orientaux ; le nestorianisme et l'eutychianisme pervertissent des

[1] *Rom.*, xv, 4.

provinces entières, le schisme entraîne toute l'Eglise grecque. Le pape Grégoire IX écrivant à Germain, patriarche de Constantinople, sentoit lui-même la vérité de ce parallèle lorsqu'il disoit [1] : « Certainement la division des tribus faite avec tant de présomption sous Jéroboam, qui, selon l'Ecriture, a fait pécher Israël, signifie manifestement (*patenter signat*) le schisme des Grecs; et la multitude des abominations de Samarie signifie les diverses hérésies de cette multitude qui est séparée, et qui a cessé de révérer le temple du Seigneur, c'est-à-dire l'Eglise romaine. »

Les infidélités des dix tribus idolâtres et schismatiques sont punies par la main des Assyriens, qui subjuguent à différentes reprises toute l'étendue du royaume d'Israël. Les infidélités des Orientaux séduits par les faux dogmes, et celles de toute l'Eglise grecque entraînée dans le schisme, sont successivement punies [2] par diverses invasions d'un peuple ennemi du nom chrétien, c'est-à-dire par les mahométans, qui soumettent d'abord les deux grands patriarcats d'Egypte et de Syrie, et ensuite tout l'empire des Grecs.

Les enfans de Juda imitent les infidélités des enfans d'Israël, et attirent sur eux la colère du Seigneur. Les Assyriens, qu'il a choisis pour frapper son peuple, se répandent dans la Judée, vont jusqu'aux portes de Jérusalem, où Dieu par sa miséricorde arrête leurs progrès. Les Occidentaux ayant également attiré sur eux la colère du Seigneur, les Sarrasins, disciples de Mahomet, passent de l'Orient dans l'Occident, inondent l'Afrique, l'Espagne, les Gaules, et s'avancent jusqu'aux portes de Rome, où Dieu les repousse; de même les Turcs, après avoir subjugué Constantinople et son empire, pénètrent dans l'Occident, entrent dans l'Italie, et en assiégeant Otrante menacent Rome [3]; mais Dieu daigne encore les arrêter et les repousser.

Les enfans de Juda échappés à la main de Sennachérib se livrent à l'idolâtrie, et tombent sous la puissance des Chaldéens, conduits par Nabuchodonosor, qui inonde trois fois la Judée. Les Occidentaux que n'ont point atteints les armes des Turcs, qui ont subjugué l'Orient [4], se laissent

[1] *Tom. XI Conc., Ep. Greg. IX, p.* 324. — [2] Chétargie, *Explic. de l'Apocal.*; Duguet, *Explic. des livres des Rois.* — [3] Massillon, *Panég. de saint François de Paule.* — [4] La Chétargie, *Explic. de l'Apocal.*

séduire par l'illusion de la prétendue réforme, et s'abandonnent à de faux dogmes; l'erreur fait d'étranges progrès ; et déjà plus d'une fois Dieu a appesanti son bras sur nous. On se souvient encore des dangers auxquels la capitale de l'Empire s'est vue exposée; Vienne en Autriche célèbre elle-même chaque année avec action de grâces l'anniversaire du jour où Dieu, par un effet signalé de sa puissance et de sa miséricorde, la délivra de la main des Turcs qui l'assiégeoient en 1683.

En sauvant ainsi la capitale de l'Empire, et forçant les ennemis du nom chrétien à rentrer dans leurs états, Dieu a préservé tout le reste de l'Europe de l'inondation dont elle étoit menacée. Bénissons le Seigneur qui continue de nous couvrir de sa puissante et miséricordieuse protection, et gardons-nous bien d'abuser de sa patience et de sa longanimité. Craignons sa justice, qui, en épargnant aux coupables les fléaux temporels, réserve aux impénitens des malheurs d'autant plus redoutables qu'ils seront éternels.

Souvenons-nous de cette parole de saint Jérome, et ne l'oublions jamais : *Punitis hæreticis qui intelliguntur Ephraïm, etiam Judas, scilicet hi qui cum Ecclesiâ permanent, et hæreticorum vel erroribus vel vitiis continentur, simili sententiæ subjacebunt*[1]. « Les hérétiques compris sous le nom *d'Ephraïm* » (qui désigne le royaume d'Israël,) « ayant été punis, *Juda* même, c'est-à-dire ceux qui, demeurant avec l'Eglise, sont toutefois engagés dans les erreurs et dans les vices des hérétiques, auront à subir avec eux une semblable sentence. » Voilà ce que les saints Pères et les interprètes les plus éclairés ont vu dans l'histoire des deux royaumes d'Israël et de Juda, voilà ce que nous devons y voir après eux si nous voulons profiter avec eux des instructions que Dieu nous y a préparées.

[1] *Hier. in Oseæ cap.* v.

ROIS.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Abisag est choisie pour échauffer David dans sa vieillesse. Adonias forme un parti pour se faire déclarer roi. Salomon est établi successeur de David. Il pardonne à Adonias.

Avant l'ère chr. vulg. 1015.

1. Le roi David étoit fort vieux et dans un âge très-avancé, ″ et, quoiqu'on le couvrît beaucoup, on ne pouvoit l'échauffer.

2. Ses serviteurs ″ lui dirent donc : Nous chercherons une jeune fille vierge pour le roi notre seigneur, afin qu'elle se tienne devant le roi, ″ qu'elle l'échauffe, ″ et que, dormant auprès de lui, elle remédie à ce grand froid du roi notre seigneur.

3. Ils cherchèrent donc dans toutes les terres d'Israël une fille qui fût jeune et belle ; et ayant trouvé Abisag de Sunam, *dans la tribu d'Issachar*, ils l'amenèrent au roi.

4. C'étoit une fille d'une grande beauté. Elle dormoit auprès du roi, et

1. Et rex David senuerat, habebatque ætatis plurimos dies ; cùmque operiretur vestibus, non calefiebat.

2. Dixerunt ergò ei servi sui : Quæramus domino nostro regi adolescentulam virginem, et stet coram rege, et foveat eum, dormiatque in sinu suo, et calefaciat dominum nostrum regem.

3. Quæsierunt igitur adolescentulam speciosam in omnibus finibus Israel ; et invenerunt Abisag Sunamitidem, et adduxerunt eam ad regem.

4. Erat autem puella pulchra nimis. Dormiebatque

℣ 1. Il avoit environ soixante-dix ans. Voyez chapitre suivant, verset 10.

℣ 2. Nous voyons dans Josèphe que les serviteurs dont parle ce verset étoient les médecins du roi.

Ibid. Hébr. autr. : « qu'elle se tienne devant le roi *pour le servir;* qu'elle ait soin de lui. » *Infr.*, ℣ 4 et 16.

Ibid. Plutarque rapporte dans son *Symposiacon* (III. 3.) plusieurs preuves que le corps de la femme renferme plus d'élémens de feu que celui de l'homme. Sa troisième preuve est la suivante. Ceux qui étoient chargés à Rome de brûler les morts mettoient toujours une femme avec une pile de dix hommes. L'expérience leur avoit découvert la nature combustible du corps féminin, laquelle en fait un excellent boute-feu, ὑπέκκαυμα, c'est-à-dire qui a la propriété d'enflammer tout ce qui est à sa portée.

Avant l'ère chr. vulg. 1015.

cum rege, et ministrabat ei; rex verò non cognovit eam.

5. Adonias autem filius Haggith elevabatur dicens: Ego regnabo. Fecitque sibi currus et equites, et quinquaginta viros qui currerent ante eum.

6. Nec corripuit eum pater suus aliquando, dicens: Quare hoc fecisti? Erat autem et ipse pulcher valde, secundus natu post Absalom.

7. Et sermo ei cum Joab filio Sarviæ, et cum Abiathar sacerdote, qui adjuvabant partes Adoniæ.

8. Sadoc verò sacerdos, et Banaias filius Joiadæ, et Nathan propheta, et Semei et Rei, et robur exercitûs David non erat cum Adoniâ.

9. Immolatis ergò Adonias arietibus et vitulis et universis pinguibus juxta Lapidem Zoheleth, qui erat vicinus fonti Rogel, vocavit universos fratres suos filios regis et omnes viros Juda servos regis.

10. Nathan autem prophetam et Banaiam et ro-

elle le servoit; et le roi la laissa toujours vierge.

5. Cependant Adonias, fils d'Haggith, *devenu l'aîné depuis la mort d'Absalom*, s'élevoit en disant: Ce sera moi qui régnerai. Et il se fit faire des chariots, *prit* des gens de cheval, et cinquante hommes pour courir devant lui.

6. Jamais son père ne l'en reprit, en lui disant: Pourquoi agissez-vous ainsi? Or Adonias, qui étoit le second après Absalom, " étoit aussi parfaitement beau.

7. Il étoit uni à Joab, fils de Sarvia, et au prêtre Abiathar, qui soutenoient son parti.

8. Mais ni le prêtre Sadoc, ni Banaïas fils de Joïada, ni le prophète Nathan, ni Séméi, " ni Réi, " ni les vaillans de l'armée de David, " n'étoient pour Adonias.

9. Adonias ayant donc immolé " des beliers, " des veaux, et toutes sortes de victimes grasses auprès de la Pierre de Zohéleth, qui étoit près de la fontaine de Rogel, " y convia tous ses frères, fils du roi, et tous ceux de Juda qui étoient au service du roi.

10. Mais il n'y convia ni le prophète Nathan, ni Banaïas, ni tous les plus

ỳ 6. Hébr.: « Et elle [Haggith.] l'avoit enfanté après Absalom. »

ỳ 8. On ignore si c'est celui qui avoit répandu des malédictions contre David.

Ibid. Quelques-uns veulent que ce soit le même qu'Ira de Jaïr, ancien ami de David. 2 *Reg.*, xx, 26.

Ibid. Hébr.: « ni les braves de David. »

ỳ 9. Souvent l'Ecriture se sert de ce mot pour marquer simplement les animaux tués pour un festin.

Ibid. Hébr.: « des brebis. »

Ibid. Près de Jérusalem.

Avant l'ère chr. vulg. 1015.

vaillans *de l'armée*, ni Salomon son frère.

11. Alors Nathan dit à Bethsabée, mère de Salomon : Savez-vous " qu'Adonias, fils d'Haggith, s'est fait roi sans que David notre seigneur le sache?

12. Venez donc, et suivez le conseil que je vous donne; sauvez votre vie et celle de votre fils Salomon.

13. Allez vous présenter au roi David, et dites-lui : O roi mon seigneur, ne m'avez-vous pas juré à moi, qui suis votre servante, en me disant, — Salomon votre fils régnera après moi, et c'est lui qui sera assis sur mon trône? Pourquoi donc Adonias règne-t-il?

14. Pendant que vous parlerez encore au roi, je surviendrai après vous, et j'appuyerai tout ce que vous aurez dit.

15. Bethsabée alla donc trouver le roi dans sa chambre. Le roi étoit fort vieux; et Abisag de Sunam le servoit.

16. Bethsabée se baissa profondément, et adora le roi. Le roi lui dit : Que désirez-vous?

17. Elle lui répondit : Mon seigneur, vous avez juré à votre servante par le Seigneur votre Dieu, *et vous m'avez dit :* Salomon votre fils régnera après moi, et c'est lui qui sera assis sur mon trône.

18. Cependant voilà Adonias qui s'est fait roi sans que vous le sachiez, ô roi mon seigneur.

bustos quosque et Salomonem fratrem suum non vocavit.

11. Dixit itaque Nathan ad Bethsabee matrem Salomonis : Num audisti quòd regnaverit Adonias filius Haggith, et dominus noster David hoc ignorat?

12. Nunc ergò veni, accipe consilium a me, et salva animam tuam filiique tui Salomonis (*a*).

13. Vade, et ingredere ad regem David, et dic ei : Nonne tu, domine mi rex, jurasti mihi ancillæ tuæ, dicens, — Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit in solio meo? Quare ergò regnat Adonias?

14. Et, adhuc ibi te loquente cum rege, ego veniam post te, et complebo sermones tuos.

15. Ingressa est itaque Bethsabee ad regem in cubiculum. Rex autem senuerat nimis, et Abisag Sunamitis ministrabat ei.

16. Inclinavit se Bethsabee, et adoravit regem. Ad quam rex, Quid tibi, inquit, vis?

17. Quæ respondens ait : Domine mi, tu jurasti per Dominum Deum tuum ancillæ tuæ : Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit in solio meo; —

18. Et ecce nunc Adonias regnat, te, domine mi rex, ignorante.

(*a*) *Bible vengée*, III *Rois*, note 1re.

℣ 11. Hébr. litt. : *Nonne...?* « Ne savez-vous pas...? » comme au vers. 15.

Avant l'ère chr. vulg. 1015.

19. Mactavit boves, et pinguia quæque, et arietes plurimos; et vocavit omnes filios regis, Abiathar quoque sacerdotem, et Joab, principem militiæ; Salomonem autem servum tuum non vocavit.

19. Il a immolé des bœufs, toutes sortes de victimes grasses, et un grand nombre de beliers; et il y a convié tous les enfans du roi, le prêtre Abiathar, et Joab, général de l'armée; mais il n'a point convié Salomon votre serviteur.

20. Verumtamen, domine mi rex, in te oculi respiciunt totius Israel ut indices eis quis sedere debeat in solio tuo, domine mi rex, post te.

20. Cependant tout Israël a maintenant les yeux sur vous, ô roi mon seigneur, attendant que vous leur déclariez, ô roi mon seigneur, qui est celui qui doit être assis après vous sur votre trône;

21. Eritque, cùm dormierit dominus meus rex cum patribus suis, erimus ego et filius meus Salomon peccatores.

21. Car, après que le roi mon seigneur sera endormi avec ses pères, nous serons criminels " moi et mon fils Salomon.

22. Adhuc illâ loquente cum rege, Nathan propheta venit.

22. Elle parloit encore au roi lorsque le prophète Nathan arriva.

23. Et nuntiaverunt regi dicentes: Adest Nathan propheta. Cùmque introisset in conspectu regis, et adorasset eum pronus in terram,

23. Et l'on dit au roi: Voilà le prophète Nathan. Nathan s'étant présenté devant le roi l'adora en se baissant profondément en terre,

24. Dixit Nathan: Domine mi rex, tu dixisti, — Adonias regnet post me, et ipse sedeat super thronum meum?

24. Et lui dit: O roi mon seigneur! avez-vous dit, — Qu'Adonias règne après moi, et que ce soit lui qui soit assis sur mon trône? "

25. Quia descendit hodie, et immolavit boves et pinguia et arietes plurimos, et vocavit universos filios regis et principes exercitûs, Abiathar quoque sacerdotem; illisque vescentibus et bibentibus coram eo, et dicentibus, Vivat rex Adonias!

25. Car il est descendu aujourd'hui; il a immolé des bœufs, des victimes grasses et plusieurs beliers; et il a convié tous les fils du roi, les généraux de l'armée et le prêtre Abiathar, qui ont mangé et bu avec lui, en disant: Vive le roi Adonias!

℣ 21. L'hébreu חטאים et le *peccatores* de la Vulgate, qui en est la traduction littérale, peuvent signifier: « nous serons défaillans. » (Drach.)

℣ 24. La marque de l'interrogation manque dans l'hébreu, comme dans la Vulgate, où l'on y supplée par le point d'interrogation.

Avant l'ère chr. vulg. 1015.

26. Mais pour moi votre serviteur il ne m'a point convié, ni le prêtre Sadoc, ni Banaïas fils de Joïada, non plus que Salomon votre serviteur.

27. Cet ordre est-il venu de la part du roi mon seigneur sans que vous m'ayez déclaré, à moi votre serviteur, qui étoit celui qui devoit être assis après le roi mon seigneur sur son trône?

28. Le roi David dit : Qu'on me fasse venir Bethsabée. " Bethsabée s'étant présentée devant le roi et se tenant devant lui,

29. Le roi lui jura, et lui dit : Vive le Seigneur, qui a délivré mon âme de toutes angoisses!

30. Ainsi que je vous ai juré par le Seigneur Dieu d'Israël, en vous disant : Salomon votre fils régnera après moi, et c'est lui qui sera assis en ma place sur mon trône; — je le ferai dès aujourd'hui.

31. Bethsabée, baissant le visage jusqu'en terre, adora le roi, et lui dit : Que David mon seigneur vive à jamais!

32. Le roi David dit encore : Faites-moi venir le prêtre Sadoc, le prophète Nathan, et Banaïas fils de Joïada. Lorsqu'ils se furent présentés devant le roi,

33. Il leur dit : Prenez avec vous les serviteurs de votre maître; faites monter sur ma mule mon fils Salomon, et menez-le à Gihon. "

26. — Me servum tuum, et Sadoc sacerdotem, et Banaiam filium Joiadæ, et Salomonem famulum tuum non vocavit.

27. Numquid a domino meo rege exivit hoc verbum, et mihi non indicasti servo tuo quis sessurus esset super thronum domini mei regis post eum (*a*)?

28. Et respondit rex David dicens : Vocate ad me Bethsabee. Quæ cùm fuisset ingressa coram rege et stetisset ante eum,

29. Juravit rex, et ait : Vivit Dominus, qui eruit animam meam de omni angustiâ!

30. Quia sicut juravi tibi per Dominum Deum Israel dicens, Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit super solium meum pro me, — sic faciam hodie (*b*).

31. Summissoque Bethsabee in terram vultu adoravit regem, dicens : Vivat dominus meus David in æternum!

32. Dixit quoque rex David : Vocate mihi Sadoc sacerdotem et Nathan prophetam et Banaiam filium Joiadæ. Qui cùm ingressi fuissent coram rege,

33. Dixit ad eos : Tollite vobiscum servos domini vestri, et imponite Salomonem filium meum super

(*a*) *Lettres de quelq. Juifs*, t. III, p. 281. — (*b*) *Bible vengée*, III *Rois*, note 1. — *Lettres de quelq. Juifs*, t. III, p. 278 et 281.

℣ 28. Elle s'étoit retirée lorsque le prophète Nathan étoit entré.

℣ 33. A la fontaine de ce lieu, au couchant de Jérusalem, où il y avoit toujours beaucoup de monde, afin de rendre la chose plus publique.

Avant l'ère chr. vulg. 1015.

mulam meam; et ducite eum in Gihon.

34. Et ungat eum ibi Sadoc sacerdos et Nathan propheta in regem super Israel. Et canetis buccinâ, atque dicetis: Vivat rex Salomon!

35. Et ascendetis post eum, et veniet, et sedebit super solium meum, et ipse regnabit pro me; illique præcipiam ut sit dux super Israel et super Judam.

36. Et respondit Banaias, filius Joiadæ, regi, dicens: Amen; sic loquatur Dominus Deus domini mei regis.

37. Quomodo fuit Dominus cum domino meo rege, sic sit cum Salomone, et sublimius faciat solium ejus a solio domini mei regis David.

38. Descendit ergò Sadoc sacerdos, et Nathan propheta, et Banaias filius Joiadæ, et Cerethi et Phelethi; et imposuerunt Salomonem super mulam regis David, et adduxerunt eum in Gihon.

39. Sumpsitque Sadoc sacerdos cornu olei de tabernaculo, et unxit Salomonem: et cecinerunt buccinâ, et dixit omnis populus: Vivat rex Salomon!

40. Et ascendit universa multitudo post eum et populus canentium tibiis et lætantium gaudio magno, et insonuit terra a clamore eorum.

41. Audivit autem Adonias et omnes qui invitati

34. Et que le prêtre Sadoc et le prophète Nathan le sacrent en ce lieu pour être roi d'Israël. Et vous sonnerez de la trompette, et vous crierez: Vive le roi Salomon!

35. Vous remonterez *ici* à sa suite, et il viendra s'asseoir sur mon trône; il régnera en ma place, et je lui ordonnerai de gouverner Israël et Juda.

36. Banaïas fils de Joïada répondit au roi: Que cela soit ainsi; que le Seigneur Dieu du roi mon seigneur l'ordonne ainsi.

37. Comme le Seigneur a été avec le roi mon seigneur, qu'il soit de même avec Salomon, et qu'il élève son trône encore plus que ne l'a été le trône du roi David mon Seigneur.

38. Alors le prêtre Sadoc descendit avec le prophète Nathan, Banaïas fils de Joïada, les Céréthiens et les Phéléthiens, et ils firent monter Salomon sur la mule du roi David, et le menèrent à Gihon.

39. Et le prêtre Sadoc prit du tabernacle une corne " d'huile, et sacra Salomon. Ils sonnèrent de la trompette, et tout le peuple s'écria: Vive le roi Salomon!

40. Et toute la multitude vint après lui. Plusieurs jouoient de la flûte, et donnoient toutes les marques d'une grande joie, et la terre retentissoit de leurs acclamations.

41. Adonias et tous ceux qu'il avoit conviés entendirent ce bruit, lors-

℣ 39. On mettoit autrefois les liqueurs dans des vases de corne. Voyez 1 *Reg.*, XVI, 1.

Avant l'ère chr. vulg. 1015.

que le festin étoit déjà achevé. Et Joab ayant entendu sonner de la trompette dit : Que signifient ces cris et ce tumulte de la ville?

fuerant ab eo, jamque convivium finitum erat; sed et Joab, auditâ voce tubæ, ait : Quid sibi vult clamor civitatis tumultuantis?

42. Lorsqu'il parloit encore, Jonathas, fils du prêtre Abiathar, se présenta; et Adonias lui dit : Entrez, car vous êtes un vaillant homme et vous nous apportez de bonnes nouvelles.

42. Adhuc illo loquente, Jonathas, filius Abiathar sacerdotis, venit; cui dixit Adonias : Igredere, quia vir fortis es et bona nuntians.

43. Jonathas répondit à Adonias : Je n'en ai point de bonnes à vous dire, car le roi David notre seigneur a établi roi Salomon :

43. Responditque Jonathas Adoniæ : Nequaquam; dominus enim noster rex David regem constituit Salomonem;

44. Il a envoyé avec lui le prêtre Sadoc, le prophète Nathan, Banaïas fils de Joïada, les Céréthiens et les Phéléthiens; et ils l'ont fait monter sur la mule du roi;

44. Misitque cum eo Sadoc sacerdotem et Nathan prophetam et Banaiam filium Joiadæ et Cerethi et Phelethi, et imposuerunt eum super mulam regis;

45. Et le prêtre Sadoc et le prophète Nathan l'ont sacré roi à Gihon, d'où ils sont revenus avec des cris de réjouissance qui ont retenti par *toute* la ville; c'est là le bruit que vous avez entendu.

45. Unxeruntque eum Sadoc sacerdos et Nathan propheta regem in Gihon; et ascenderunt inde lætantes, et insonuit civitas : hæc est vox quam audistis.

46. Salomon même est déjà assis sur le trône du royaume,

46. Sed et Salomon sedet super solium regni.

47. Et les serviteurs du roi sont entrés et ont félicité le roi David notre seigneur en lui disant : Que Dieu rende le nom de Salomon encore plus illustre que le vôtre, et qu'il élève son trône au-dessus de votre trône. Et le roi, se prosternant dans son lit,

47. Et ingressi servi regis benedixerunt domino nostro regi David, dicentes : Amplificet Deus nomen Salomonis super nomen tuum, et magnificet thronum ejus super thronum tuum. Et adoravit rex in lectulo suo;

48. A dit : Béni soit le Seigneur Dieu d'Israël qui m'a fait voir aujourd'hui de mes propres yeux celui qui devoit s'asseoir sur mon trône.

48. Et locutus est : Benedictus Dominus Deus Israel, qui dedit hodie sedentem in solio meo, videntibus oculis meis!

49. Ceux donc qu'Adonias avoit conviés se levèrent tout saisis de frayeur, et chacun s'en alla de son côté.

49. Territi sunt ergò et surrexerunt omnes qui invitati fuerant ab Adoniâ, et

Avant l'ère chr. vulg. 1015.

ivit unusquisque in viam suam.

50. Adonias autem, timens Salomonem, surrexit et abiit, tenuitque cornu altaris.

50. Mais Adonias, craignant Salomon, se leva, sortit au plus tôt, et s'en alla embrasser la corne de l'autel. ″

51. Et nuntiaverunt Salomoni dicentes : Ecce Adonias, timens regem Salomonem, tenuit cornu altaris dicens : Juret mihi rex Salomonem, hodie quòd non interficiat servum suum gladio.

51. Alors on vint dire à Salomon : Voilà Adonias qui, craignant le roi Salomon, se tient attaché à la corne de l'autel, et qui dit : Que le roi Salomon me jure aujourd'hui qu'il ne fera point mourir son serviteur par l'épée.

52. Dixitque Salomon : Si fuerit vir bonus, non cadet ne unus quidem capillus ejus in terram; sin autem malum inventum fuerit in eo, morietur.

52. Salomon répondit : S'il se conduit en homme de bien il ne tombera pas à terre un seul cheveu de sa tête, mais s'il vient à se conduire mal il mourra.

53. Misit ergò rex Salomon, et eduxit eum ab altari; et ingressus adoravit regem Salomonem, dixitque ei Salomon : Vade in domum tuam.

53. Le roi Salomon envoya donc *vers Adonias*, et le fit tirer de l'autel. Et *Adonias* s'étant présenté devant le roi Salomon l'adora; et Salomon lui dit : Allez dans votre maison.

℣ 50. Pour y demeurer en sûreté. Il est probable qu'il est ici question de l'autel construit par David à Jérusalem lors de la dernière mortalité. II *Rois*, chapitre dernier, verset 25.

CHAPITRE II.

Derniers avis de David à Salomon. Sa mort. Adonias est mis à mort. Abiathar est relégué. Joab est tué au pied de l'autel. Séméi est puni de mort.

1014.

1. APPROPINQUAVERUNT autem dies David ut moreretur; præcepitque Salomoni filio suo dicens :

1. LE temps de la mort de David étant proche, il donna ces avis à Salomon son fils, et lui dit :

2. Ego ingredior viam universæ terræ : confortare, et esto vir.

2. Je vais entrer dans la voie de toute la terre : armez-vous de fermeté, et conduisez-vous en homme.

3. Et observa custodias Domini Dei tui, ut ambules in viis ejus, ut custodias cæremonias ejus et præcepta ejus

3. Observez tout ce que le Seigneur votre Dieu vous a commandé; marchez dans ses voies; gardez ses cérémonies, ses préceptes, ses ordonnan-

Avant l'ère chr. vulg. 1014.

Deut. XVII. 19. ces et ses lois, selon qu'il est écrit dans la loi de Moïse, afin que tout ce que vous avez à faire et tout ce que vous entreprendrez, vous le fassiez avec sagesse. "

4. Et le Seigneur confirmera la parole qu'il m'a donnée lorsqu'il m'a dit : Si vos enfans veillent sur leurs voies, et qu'ils marchent devant moi dans la vérité, de tout leur cœur et de toute leur âme, vous aurez toujours quelqu'un de vos descendans sur le trône d'Israël.

5. Vous savez aussi tout ce que m'a fait Joab fils de Sarvia, et ce qu'il a fait à deux généraux de l'armée d'Israël, à Abner fils de Ner et à Amasa fils de Jéther, qu'il a assassinés, ayant répandu leur sang durant la paix comme en pleine guerre, et en ayant teint le baudrier qui étoit sur ses reins et les souliers qu'il avoit aux pieds ; *vous n'aurez point, comme moi, des raisons de le ménager*.

2 Reg. III. 27. 2 Reg. XX. 10.

6. Vous ferez donc selon votre sagesse, et vous ne permettrez pas que sa vieillesse descende en paix dans le tombeau.

2 Reg. XIX. 31-32. 7. Mais vous témoignerez votre reconnoissance aux fils de Berzellaï de Galaad ; et ils mangeront à votre table, " parce qu'ils sont venus au-devant de moi lorsque je fuyois devant Absalom votre frère.

2 Reg. XVI. 5 ; et XIX. 18-23. 8. Vous avez de plus auprès de vous Séméi, fils de Géra, fils de Jémini de Bahurim, qui prononça contre moi des malédictions et des outrages sanglans lorsque je m'en allois au camp. " Mais

et judicia et testimonia, sicut scriptum est in lege Moysi ; ut intelligas universa quæ facis et quocumquè te verteris ;

4. Ut confirmet Dominus sermones suos quos locutus est de me, dicens : Si custodierint filii tui vias suas, et ambulaverint coram me in veritate in omni corde suo et in omni animâ suâ, non auferetur tibi vir de solio Israel.

5. Tu quoque nosti quæ fecerit mihi Joab filius Sarviæ, quæ fecerit duobus principibus exercitûs Israel, Abner filio Ner et Amasæ filio Jether, quos occidit, et effudit sanguinem belli in pace, et posuit cruorem prælii in balteo suo qui erat circa lumbos ejus, et in calceamento suo quod erat in pedibus ejus (*a*).

6. Facies ergò juxta sapientiam tuam, et non deduces canitiem ejus pacificè ad inferos (*b*).

7. Sed et filiis Berzellai Galaadites reddes gratiam, eruntque comedentes in mensâ tuâ, occurrerunt enim mihi quando fugiebam a facie Absalom fratris tui.

8. Habes quoque apud te Semei filium Gera filii Jemini de Bahurim, qui maledixit mihi maledictione pessimâ quando ibam ad

(*a*) *Bible vengée*, I *Rois*, note 23, § 13. — (*b*) *S. Script. prop.*, *pars* III, n° 36. — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *David*, 9°.

℣ 3. Hébr. : « avec succès. »

℣ 7. Hébr. : « Ils seront *au nombre* de ceux qui sont nourris de votre table. »

℣ 8. Hébr. : « à Mahanaïm, » 2 *Reg.*, XIX, 18, 23.

Avant l'ère chr. vulg. 1014.

Castra; sed quia descendit mihi in occursum cùm transirem Jordanem, et juravi ei per Dominum dicens, Non te interficiam gladio:

parce qu'il vint au-devant de moi quand je passai le Jourdain, je lui jurai par le Seigneur que je ne le ferois point mourir par l'épée.

9. Tu noli pati eum esse innoxium. Vir autem sapiens es ut scias quæ facies ei, deducesque canos ejus cum sanguine ad inferos (*a*).

9. Ne laissez pas *néanmoins* son crime impuni : vous êtes sage pour savoir comment vous devez le traiter, et vous précipiterez ses cheveux blancs au tombeau par une mort violente.

10. Dormivit igitur David cum patribus suis, et sepultus est in Civitate David.

10. David s'endormit donc avec ses pères," et il fut enseveli dans la Ville de David. *Act.* II. 29.

11. Dies autem quibus regnavit David super Israel, quadraginta anni sunt : in Hebron regnavit septem annis, in Jerusalem triginta tribus.

11. Le temps du règne de David sur Israël fut de quarante ans : il régna sept ans à Hébron et trente-trois dans Jérusalem. 1 *Par.* XXIX. 27.

12. Salomon autem sedit super thronum David patris sui, et firmatum est regnum ejus nimis.

12. Or Salomon s'assit sur le trône de David son père ; et son règne s'affermit puissamment.

13. Et ingressus est Adonias filius Haggith ad Bethsabee matrem Salomonis. Quæ dixit ei : Pacificus-ne est ingressus tuus? Qui respondit : Pacificus.

13. Alors Adonias fils d'Haggith vint trouver Bethsabée, mère de Salomon. Celle-ci lui dit : Venez-vous en esprit de paix? Il lui répondit : Je viens avec des pensées de paix.

14. Addiditque : Sermo mihi est ad te. Cui ait : Loquere. Et ille,

14. Et il ajouta : J'ai un mot à vous dire. — Parlez, répondit Bethsabée.

15. Tu, inquit, nosti quia meum erat regnum, et me præposuerat omnis Israel sibi in regem; sed translatum est regnum, et factum est fratris mei : a Domino enim constitutum est ei.

15. Vous savez, dit Adonias, que la couronne m'appartenoit *par le droit d'aînesse*, et que tout Israël m'avoit choisi par préférence pour être son roi ;" mais la royauté a été transférée, et elle est passée à mon frère parce que c'est le Seigneur qui la lui a donnée.

16. Nunc ergò petitionem unam precor a te : ne con-

16. Maintenant donc je ne vous fais qu'une prière : ne confondez pas mon

(*a*) *S. Script. prop.*, *pars* III, *n°* 36. — Bergier, *Dict. de Théolog.*, art. *David*, 9°.

℣ 10. David mourut âgé de soixante-dix ans. Il avoit trente ans lorsqu'il commença de régner, et il régna quarante ans. 2 *Reg.*, v, 4.

℣ 15. Hébr. : « tout Israël avoit jeté les yeux sur moi *pour être son roi.* »

Avant l'ère chr. vulg. 1014.

visage *par votre refus*. Bethsabée lui dit : Expliquez-vous.

17. Adonias lui dit : Comme le roi Salomon ne peut vous rien refuser, je vous prie de lui demander qu'il m'accorde Abisag de Sunam pour épouse.

18. Bethsabée lui répondit : Bien; je parlerai pour vous au roi.

19. Bethsabée vint donc trouver le roi Salomon afin de lui parler pour Adonias. Le roi se leva, vint au-devant d'elle et l'adora, et il s'assit sur son trône; et l'on mit un trône pour la mère du roi, laquelle s'assit à sa main droite,

20. Et lui dit : Je n'ai qu'une prière à vous faire; ne confondez pas mon visage *par un refus*. Le roi lui dit : Ma mère, dites ce que vous me demandez, car il ne seroit pas juste de vous faire éprouver un refus."

21. Bethsabée lui dit : Donnez Abisag de Sunam pour épouse à votre frère Adonias.

22. Le roi Salomon répondit à sa mère, et lui dit : Pourquoi demandez-vous Abisag de Sunam pour Adonias? Demandez donc aussi pour lui la royauté;" car il est mon aîné, et il a pour lui le prêtre Abiathar et Joab fils de Sarvia.

23. Salomon jura donc par le Seigneur, et dit : Que Dieu me traite dans toute sa sévérité s'il n'est vrai qu'Adonias par cette demande a parlé contre sa propre vie!

fundas faciem meam. Quæ dixit ad eum : Loquere.

17. Et ille ait : Precor ut dicas Salomoni regi (neque enim negare tibi quidquam potest,) ut det mihi Abisag Sunamitidem uxorem.

18. Et ait Bethsabee : Bene, ego loquar pro te regi.

19. Venit ergò Bethsabee ad regem Salomonem ut loqueretur ei pro Adoniâ; et surrexit rex in occursum ejus adoravitque eam, et sedit super thronum suum; positusque est thronus matri regis, quæ sedit ad dexteram ejus.

20. Dixitque ei : Petitionem unam parvulam ego deprecor a te, ne confundas faciem meam. Et dixit ei rex : Pete, mater mea, neque enim fas est ut avertam faciem tuam.

21. Quæ ait : Detur Abisag Sunamitis Adoniæ fratri tuo uxor.

22. Responditque rex Salomon et dixit matri suæ : Quare postulas Abisag Sunamitidem Adoniæ? postula ei et regnum; ipse est enim frater meus major me, et habet Abiathar sacerdotem et Joab filium Sarviæ.

23. Juravit itaque rex Salomon per Dominum dicens : Hæc faciat mihi Deus et hæc addat, quia contra animam suam locutus est Adonias verbum hoc.

℣ 20. Hébr. : *neque enim avertam faciam tuam*. Cet hébraïsme exprime le refus. *Suscipere faciem* en est l'opposé. (Drach.)

℣ 22. J'ai déjà cité l'usage oriental en vertu duquel les femmes du souverain deviennent la propriété de son successeur. Adonias a donc par cette demande trahi le secret de ses pensées. (*Id.*)

Avant l'ère chr. vulg. 1014.

24. Et nunc vivit Dominus, qui firmavit me et collocavit me super solium David patris mei, et qui fecit mihi domum sicut locutus est, quia hodie occidetur Adonias (*a*).

24. Et maintenant je jure par le Seigneur, qui m'a assuré *la couronne,* qui m'a fait asseoir sur le trône de David mon père, et qui m'a fait une maison," comme il l'avoit dit, qu'Adonias sera mis à mort aujourd'hui.

25. Misitque rex Salomon per manum Banaiæ filii Joiadæ, qui interfecit eum; et mortuus est.

25. Et, le roi Salomon ayant envoyé Banaïas fils de Joïada pour exécuter cet ordre, il perça Adonias et le tua.

26. Abiathar quoque sacerdoti dixit rex : Vade in Anathoth ad agrum tuum, equidem vir mortis es; sed hodie te non interficiam, quia portasti arcam Domini Dei coram David patre meo, et sustinuisti laborem in omnibus in quibus laboravit pater meus.

26. Le roi dit aussi au prêtre Abiathar : Allez à Anathoth," dans la terre qui vous appartient. Vous méritez la mort; mais je ne vous ferai pas mourir, parce que vous avez porté l'arche du Seigneur notre Dieu devant David mon père, et que vous avez accompagné mon père dans tous les travaux qu'il a endurés.

27. Ejecit ergò Salomon Abiathar ut non esset sacerdos Domini (*b*), ut impleretur sermo Domini quem locutus est super domum Heli in Silo.

27. Salomon relégua donc Abiathar afin qu'il ne fît plus les fonctions de prêtre du Seigneur," et que la parole que le Seigneur avoit prononcée dans Silo, touchant la maison d'Héli, fût accomplie. 1 *Reg.* II. 31.

28. Venit autem nuntius ad Joab, quòd Joab decli-

28. Cette nouvelle étant venue à Joab, qui avoit suivi le parti d'Ado-

(*a*) *Bible vengée*, III *Rois*, note I. — *Lettres de quelq. Juifs*, t. III, p. 282. — *S. Script. prop.*, *pars* III, *n*° 37-38. — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Salomon*, 2°; et *Traité de la Relig.*, deuxième partie, chap. 6, art. 2, § 9. — (*b*) *S. Scr. pr.*, *p.* III, *n*° 39.

℣ 24. Voyez pour cet hébraïsme ma note II *Rois*, VII, 11. (DRACH.)

℣ 26. Ville sacerdotale de la tribu de Benjamin.

℣ 27. Sous l'ancienne loi les princes laïques exerçoient l'autorité civile envers les prêtres comme envers tous leurs autres sujets; mais leur pouvoir ne s'étendoit point au spirituel. Ainsi Salomon auroit pu condamner à mort Abiathar, coupable de trahison envers son souverain, s'il n'avoit voulu user de clémence; (*Sed hodie te non interficiam quia*, etc.) quant au caractère sacerdotal d'Abiathar, jamais Salomon ne put l'en dépouiller, ainsi que nous voyons plus bas, IV, 4 : « *Sadoc autem et* ABIATHAR SACERDOTES. » Le texte dit ici seulement que Salomon exila ce prêtre, qui par cela seul se trouva dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions. Ainsi Puffendorf et d'autres protestans sont tombés dans une grave erreur quand ils ont voulu prouver par notre chapitre que l'autorité royale est supérieure à l'autorité ecclésiastique. D'ailleurs quel rapport peut-il y avoir entre le sacerdoce d'Aron et le sacerdoce qui a commencé dans la personne du fils de Dieu fait homme? (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 1014.

nias et non celui de Salomon," il s'enfuit dans le tabernacle du Seigneur," et saisit la corne de l'autel.

nasset post Adoniam et post Salomonem non declinasset; fugit ergò Joab in tabernaculum Domini, et apprehendit cornu altaris.

29. On vint dire au roi Salomon que Joab s'étoit enfui dans le tabernacle du Seigneur, et qu'il se tenoit à l'autel. Et Salomon envoya Banaïas fils de Joïada, et lui dit : Allez, et le tuez.

29. Nuntiatumque est regi Salomoni quòd fugisset Joab in tabernaculum Domini, et esset juxta altare. Misitque Salomon Banaiam filium Joiadæ, dicens : Vade, interfice eum.

30. Banaïas vint au tabernacle du Seigneur, et dit à Joab : Le roi vous commande de sortir de là. Joab lui répondit : Je ne sortirai point, mais je mourrai en ce lieu. Banaïas fit son rapport au roi, et lui dit : Voilà la réponse que Joab m'a faite.

30. Et venit Banaias ad tabernaculum Domini, et dixit ei : Hæc dicit rex : Egredere. Qui ait : Non egrediar, sed hìc moriar. Renuntiavit Banaias regi sermonem, dicens : Hæc locutus est Joab, et hæc respondit mihi.

31. Le roi lui dit : Faites comme il a dit; tuez-le *dans le tabernacle*," et l'ensevelissez; et vous empêcherez que moi et la maison de mon père ne soyons chargés du sang innocent répandu par Joab.

31. Dixitque ei rex : Fac sicut locutus est, et interfice eum, et sepeli; et amovebis sanguinem innocentem, qui effusus est a Joab, a me et a domo patris mei :

32. Et le Seigneur fera retomber son sang sur sa tête, parce qu'il a assassiné deux hommes justes et meilleurs que lui, et qu'il a tués par l'épée, sans

32. Et reddet Dominus sanguinem ejus super caput ejus, quia interfecit duos viros justos melioresque se,

ẏ 28. On lit dans l'hébreu « d'Absalom; » c'est-à-dire que Joab avoit suivi le parti d'Adonias, quoiqu'il n'eût point auparavant suivi celui d'Absalom.

Ibid. Le chanteur Fémius se réfugie à l'autel de Jupiter Hercéus. (*Odys.*, XXII, 334.) L'autel de la même idole sert de refuge à Priam quand il voit sa ville au pouvoir des Grecs. *Hæc ara tuebitur omnes*, dit Hécube. (*Æn.*, II, 523.) Tout le monde sait comment a péri Pausanias. (*Corn. Nep.*, PAUS., IV, 4.) DRACH.

ẏ 31. Le religieux Voltaire, dans son excessive piété pour les lieux saints, ne peut comprendre comment « Dieu ne venge point le *coffre* sacré sur lequel on égorge le plus grand capitaine des Juifs. » Mais ce grand théologien, qui a fait sur la Bible un commentaire aussi savant qu'édifiant, a oublié que Dieu a défendu lui-même que son autel (qui n'étoit rien moins qu'un *coffre*,) servît jamais d'asile aux assassins. *Si quis per industriam occiderit proximum suum et* PER INSIDIAS, (comme Joab,) AB ALTARI MEO EVELLES *eum ut moriatur*. Exode, XXI, 14. Pourquoi Joab fut-il mis à mort? *Quia*, dit le verset suivant, *interfecit duos viros justos melioresque se*. (*Id.*)

Avant l'ère chr. vulg. 1014.

2 *Reg.* III. 27.
2 *Reg.* XX. 10.

et occidit eos gladio, patre meo David ignorante, Abner filium Ner, principem militiæ Israel, et Amasam filium Jether, principem exercitûs Juda.

que mon père David le sût, Abner fils de Ner, général de l'armée d'Israël, et Amasa fils de Jéther, général de l'armée de Juda;

33. Et revertetur sanguis illorum in caput Joab, et in caput seminis ejus in sempiternum: David autem et semini ejus, et domui et throno illius, sit pax usque in æternum a Domino.

33. Et leur sang retombera pour jamais sur la tête de Joab et sur sa postérité. Mais que le Seigneur donne une éternelle paix à David et à sa postérité, à sa maison et à son trône.

34. Ascendit itaque Banaias filius Joiadæ, et aggressus eum interfecit (*a*); sepultusque est in domo suâ in deserto.

34. Banaïas fils de Joïada" alla donc l'attaquer, et le tua; et on l'ensevelit en sa maison, dans le désert.

35. Et constituit rex Banaiam filium Joiadæ pro eo super exercitum. Et Sadoc sacerdotem posuit pro Abiathar.

35. Alors le roi établit, en la place de Joab, Banaïas fils de Joïada pour être général de l'armée, et Sadoc pour prêtre en la place d'Abiathar.

36. Misit quoque rex et vocavit Semei, dixitque ei: Ædifica tibi domum in Jerusalem, et habita ibi; et non egredieris inde hùc atque illùc.

36. Le roi envoya aussi appeler Séméi, et lui dit: Bâtissez-vous une maison dans Jérusalem, et demeurez-y; et n'en sortez point pour aller d'un côté et d'un autre.

37. Quâcumque autem die egressus fueris et transieris torrentem Cedron, scito te interficiendum; sanguis tuus erit super caput tuum.

37. Si vous en sortez jamais, et que vous passiez le torrent de Cédron," sachez que vous serez tué au même jour; et votre sang retombera sur votre tête.

38. Dixitque Semei regi: Bonus sermo; sicut locutus est dominus meus rex sic faciet servus tuus. Habitavit itaque Semei in Jerusalem diebus multis.

38. Séméi dit au roi: Cet ordre est très-juste. Ce que le roi mon seigneur a dit sera exécuté par son serviteur. Séméi demeura donc long-temps à Jérusalem.

(*a*) *Bible vengée*, III *Rois*, note 2 — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Salomon*, 3°; et *Traité de la Relig.*, *ubi suprà*.

℣ 34. J'ai déjà dit qu'en Orient les exécutions se font par la main des premiers officiers du prince. (DRACH.)

℣ 37. Qu'il falloit nécessairement passer pour aller à Bahurim, demeure ordinaire de Séméi.

Avant l'ère chr. vulg. 1014.

39. Mais, trois ans s'étant passés, il arriva que les esclaves de Séméi s'enfuirent vers Achis fils de Maacha, roi de Geth; et on vint dire à Séméi que ses esclaves étoient allés à Geth:

40. Séméi fit donc aussitôt seller son âne et s'en alla vers Achis à Geth pour redemander ses esclaves, et les ramena de Geth.

41. Salomon, ayant été averti que Séméi avoit été de Jérusalem à Geth et en étoit revenu,

42. L'envoya quérir, et lui dit: Ne vous ai-je point averti auparavant? et ne vous ai-je pas juré par le Seigneur en vous disant, Si vous sortez jamais, pour aller d'un côté et d'un autre, sachez que vous serez puni de mort au même jour? Et vous m'avez répondu: Rien n'est plus juste que ce que je viens d'entendre.

43. Pourquoi donc n'avez-vous pas gardé le serment que vous avez fait au Seigneur et l'ordre que je vous avois donné?

44. Et le roi dit à Séméi: Vous savez tout le mal que votre conscience vous reproche d'avoir fait à David mon père. Le Seigneur a fait retomber votre méchanceté sur votre tête:

45. Mais le roi Salomon sera béni, et le trône de David sera stable éternellement devant le Seigneur.

46. Le roi donna donc ordre à Banaïas fils de Joïada, qui, étant sorti, le frappa et le tua.

39. Factum est autem post annos tres ut fugerent servi Semei ad Achis filium Maacha regem Geth. Nuntiatumque est Semei quòd servi ejus issent in Geth;

40. Et surrexit Semei, et stravit asinum suum; ivitque ad Achis in Geth ad requirendum servos suos, et adduxit eos de Geth.

41. Nuntiatum est autem Salomoni quòd isset Semei in Geth de Jerusalem, et rediisset.

42. Et mittens vocavit eum, dixitque illi: Nonne testificatus sum tibi per Dominum, et prædixi tibi, Quâcumque die egressus ieris hùc et illùc, scito te esse moriturum? Et respondisti mihi: Bonus sermo quem audivi.

43. Quare ergò non custodisti jusjurandum Domini et præceptum quod præceperam tibi?

44. Dixitque rex ad Semei: Tu nosti omne malum, cujus tibi conscium est cor tuum, quod fecisti David patri meo; reddidit Dominus malitiam tuam in caput tuum:

45. Et rex Salomon benedictus, et thronus David erit stabilis coram Domino usque in sempiternum (*a*).

46. Jussit itaque rex Banaiæ filio Joiadæ; qui egressus percussit eum, et mortuus est.

(*a*) *Bible vengée*, III *Rois*, note 3.

℣ 42. Hébr.: « Cela est juste: j'y obéis, (*ou* j'y obéirai. »)

Avant l'ère chr. vulg. 1013.

CHAPITRE III.

Salomon épouse la fille de Pharaon. Il demande à Dieu la sagesse. Dieu lui donne par surcroît les richesses et la gloire. Jugement qu'il porte entre deux femmes.

(II *Paralip.*, I, 1-13.)

1. CONFIRMATUM est igitur regnum in manu Salomonis, et affinitate conjunctus est Pharaoni regi Ægypti; accepit namque filiam ejus, et adduxit in Civitatem David donec compleret ædificans domum suam et domum Domini, et murum Jerusalem per circuitum.

1. LE règne de Salomon s'étant ainsi affermi, il s'allia avec Pharaon, roi d'Egypte; car il épousa sa fille, qu'il amena dans la Ville de David, *où elle demeura* jusqu'à ce qu'il eût achevé de bâtir sa maison, la maison du Seigneur, et les murs *qu'il faisoit faire* tout autour de Jérusalem.

2. Attamen populus immolabat in excelsis; non enim ædificatum erat templum nomini Domini usque in diem illum.

2. Cependant le peuple immoloit sur les hauts lieux, parce que jusqu'alors on n'avoit point encore bâti de temple au nom du Seigneur.

3. Dilexit autem Salomon Dominum, ambulans in præceptis David patris sui, excepto quòd in excelsis immolabat et accendebat thymiama.

3. Or Salomon aima le Seigneur, et se conduisit selon les préceptes de David son père, excepté qu'il sacrifioit et qu'il brûloit de l'encens dans les hauts lieux."

4. Abiit itaque in Gabaon ut immolaret ibi; illud quippe erat excelsum maximum. Mille hostias in holocaustum obtulit Salomon super altare illud in Gabaon.

4. Il s'en alla donc à Gabaon pour y sacrifier, parce que c'étoit là le plus considérable de tous les hauts lieux, et il y offrit mille hosties en holocauste sur l'autel qui étoit à Gabaon."

5. Apparuit autem Dominus Salomoni per somnium nocte, dicens: Postula quod vis ut dem tibi.

5. Or *après ce sacrifice* le Seigneur apparut à Salomon en songe pendant la nuit, et lui dit: Demandez-moi ce que vous voulez que je vous donne.

6. Et ait Salomon: Tu fecisti cum servo tuo David

6. Salomon lui répondit: Vous avez usé d'une grande miséricorde envers

℣ 3. Quelques-uns traduisent l'hébreu: « Au reste il sacrifioit, » etc., et ils regardent ceci comme une simple remarque de ce qui se pratiquoit alors avant la construction du temple.

℣ 4. C'étoit le même que Moïse avoit dressé dans le désert. (II *Par.*, I, 3.)

Avant l'ère chr. vulg. 1013.

David mon père, votre serviteur, selon qu'il a marché devant vous dans la vérité et dans la justice, et que son cœur a été droit à vos yeux; vous lui avez conservé votre grande miséricorde, et vous lui avez donné un fils qui est assis sur son trône, comme il paroît aujourd'hui.

7. Maintenant donc, ô Seigneur Dieu, vous m'avez fait régner, moi qui suis votre serviteur, en la place de David mon père. Mais je ne suis encore qu'un jeune enfant ne sachant de quelle manière je dois me conduire;

8. Et votre serviteur se trouve au milieu de votre peuple que vous avez choisi, d'un peuple infini, qui ne peut être compté ni supputé, à cause de sa multitude.

9. Vous donnerez donc à votre serviteur un cœur docile," afin qu'il puisse juger votre peuple et discerner entre le bien et le mal; car qui pourra, *sans cette sagesse*, rendre la justice à votre peuple, à ce peuple qui est si nombreux?

10. Le Seigneur agréa donc que Salomon lui eût fait cette demande,

11. Et il dit à Salomon: Parce que vous m'avez fait cette demande, et que vous n'avez point désiré que je vous donnasse un grand nombre d'années, ni de grandes richesses, ni la vie de vos ennemis, mais que vous m'avez demandé la sagesse, pour discerner ce qui est juste,

12. J'ai déjà fait ce que vous m'avez demandé, et je vous ai donné un cœur si plein de sagesse et d'intelligence qu'il n'y a jamais eu d'homme avant

patre meo misericordiam magnam, sicut ambulavit in conspectu tuo in veritate et justitiâ, et recto corde tecum; custodisti ei misericordiam tuam grandem, et dedisti ei filium sedentem super thronum ejus sicut est hodie.

7. Et nunc, Domine Deus, tu regnare fecisti servum tuum pro David patre meo. Ego autem sum puer parvulus, et ignorans egressum et introitum meum;

8. Et servus tuus in medio est populi quem elegisti, populi infiniti, qui numerari et supputari non potest præ multitudine.

9. Dabis ergò servo tuo cor docile, ut populum tuum judicare possit, et discernere inter bonum et malum; quis enim poterit judicare populum istum, populum tuum hunc multum?

10. Placuit ergò sermo coram Domino, quòd Salomon postulasset hujusce modi rem.

11. Et dixit Dominus Salomoni: Quia postulasti verbum hoc et non petisti tibi dies multos, nec divitias aut animas inimicorum tuorum, sed postulasti tibi sapientiam ad discernendum judicium,

12. Ecce feci tibi secundùm sermones tuos, et dedi tibi cor sapiens et intelligens, in tantum ut nullus

℣ 9. Docile à vos inspirations.

Avant l'ère chr. vulg. 1013.

ante te similis tuî fuerit nec post te surrecturus sit (*a*);

13. Sed et hæc quæ non postulasti dedi tibi, divitias scilicet et gloriam, ut nemo fuerit similis tuî in regibus, cunctis retro diebus.

14. Si autem ambulaveris in viis meis, et custodieris præcepta mea et mandata mea, sicut ambulavit pater tuus, longos faciam dies tuos.

15. Igitur evigilavit Salomon, et intellexit quòd esset somnium; cùmque venisset Jerusalem, stetit coram arcâ fœderis Domini, et obtulit holocausta, et fecit victimas pacificas, et grande convivium universis famulis suis.

16. Tunc venerunt duæ mulieres meretrices ad regem, steteruntque coram eo (*b*).

17. Quarum una ait: Ob-

vous qui vous ait égalé et qu'il n'y en aura point après vous *qui vous égale;*"

13. Mais je vous ai même donné ce que vous ne m'avez point demandé, savoir les richesses et la gloire, de sorte qu'aucun roi ne vous aura jamais égalé *en ce point* dans tous les siècles passés. *Sap.* VII. 11. *Matt.* VI. 29.

14. Si vous marchez dans mes voies, et que vous gardiez mes préceptes et mes ordonnances, comme votre père les a gardés, je vous donnerai encore une longue vie.

15. Salomon s'étant éveillé fit réflexion au songe qu'il avoit eu;" et, étant venu à Jérusalem, il se présenta devant l'arche de l'alliance du Seigneur, offrit des holocaustes et des victimes pacifiques, et fit à tous ses serviteurs un grand festin.

16. Alors deux femmes de mauvaise vie" vinrent trouver le roi, et se présentèrent devant lui;

17. L'une d'elles lui dit: Je vous

(*a*) *S. Script. prop., pars* III, *n°* 41. — (*b*) *Hist. vérit. des temps fabuleux*, SALOMON, XI, *Essai sur deux enfans nourris secrètement.*

℣ 12. La sagesse, *sapientia*, a dans l'Ecriture sainte deux significations bien distinctes: l'une comprend la prudence et les connoissances nécessaires pour la conduite et le gouvernement des choses de ce monde; l'autre, bien plus précieuse, est la science du salut et la vigilance contre les piéges du démon. Celle-ci n'étoit pas la sagesse de Salomon: nous connoissons les scandales de ce prince, que l'écrivain sacré, comme à son ordinaire, signale sans ménagement; et même plusieurs théologiens se prononcent contre son salut. Salomon demande la sagesse *ut populum tuum* JUDICARE *possit.* (℣ 9.) Nous avons déjà vu que *judicare* signifie *gouverner.* Le Seigneur lui répond: (℣ 11.) ... *Postulasti tibi sapientiam* AD DISCERNENDUM JUDICIUM. Voyez aussi verset 28. D'ailleurs quand même Salomon eût été aussi parfait que Moïse, *le plus fidèle* dans *toute* la maison de Jéhova, (*Num.*, XII, 7.) qui s'entretenoit avec lui *ore ad os*, (*Ibid.*, ℣ 8.) eût-il même été aussi parfait que le précurseur de Jésus-Christ, qui oseroit jamais dire qu'il ne fut pas égalé, et infiniment surpassé, en la vraie sagesse par la vierge de sa propre maison, la très-sainte mère de Dieu, le siége de la sagesse, *sedes sapientiæ*, la plus parfaite de toutes les créatures? (DRACH.)

℣ 15. Hébr.: « Salomon s'éveilla tout rempli du songe qu'il avoit eu. »

℣ 16. Hébr. autr.: « deux hôtelières.» Voy. *Jos*, II, 1.

Avant l'ère chr. vulg. 1013.

prie, mon seigneur, *faites-moi justice*. Nous demeurions cette femme et moi dans une même maison, et je suis accouchée dans la *même* chambre où elle étoit;

secro, mi domine: ego et mulier hæc habitabamus in domo unâ, et peperi apud eam in cubiculo;

18. Elle est accouchée aussi trois jours après moi. Nous étions ensemble, et il n'y avoit dans cette maison qui que ce soit que nous deux.

18. Tertiâ autem die postquam ego peperi peperit et hæc: et eramus simul, nullusque alius nobiscum in domo exceptis nobis duabus.

19. Le fils de cette femme est mort pendant la nuit, parce qu'elle l'a étouffé en dormant.

19. Mortuus est autem filius mulieris hujus nocte, dormiens quippè oppressit eum.

20. Et, se levant dans le silence d'une nuit profonde, pendant que moi votre servante je dormois, elle m'a ôté mon fils que j'avois à mon côté; et, l'ayant pris auprès d'elle, elle a mis auprès de moi son fils qui étoit mort.

20. Et, consurgens intempestæ noctis silentio, tulit filium meum de latere meo ancillæ tuæ dormientis, et collocavit in sinu suo, suum autem filium, qui erat mortuus, posuit in sinu meo.

21. M'étant levée le matin pour donner du lait à mon fils, il m'a paru qu'il étoit mort; et, le considérant avec plus d'attention au grand jour, j'ai reconnu que ce n'étoit point le mien, celui que j'avois enfanté.

21. Cùmque surrexissem manè ut darem lac filio meo, apparuit mortuus; quem diligentiùs intuens clarâ luce, deprehendi non esse meum quem genueram.

22. L'autre femme lui répondit: Ce que vous dites n'est point vrai: mais c'est votre fils qui est mort, et le mien est vivant. La première au contraire répliquoit: Vous mentez, car c'est mon fils qui est vivant, et le vôtre est mort. Et elles disputoient ainsi devant le roi.

22. Responditque altera mulier: Non est ita ùt dicis; sed filius tuus mortuus est, meus autem vivit. E contrario illa dicebat: Mentiris; filius quippe meus vivit, et filius tuus mortuus est. Atque in hunc modum contendebant coram rege.

23. Alors le roi dit: Celle-ci dit: Mon fils est vivant, et le vôtre est mort; — et l'autre répond: Non; mais c'est votre fils qui est mort, et le mien est vivant.

23. Tunc rex ait: Hæc dicit, Filius meus vivit, et filius tuus mortuus est; — et ista respondit: Non; sed filius tuus mortuus est, meus autem vivit.

24. Le roi ajouta: Apportez-moi

24. Dixit ergò rex: Af-

Avant l'ère chr. vulg. 1013.

ferte mihi gladium. Cùmque attulissent gladium coram rege,

une épée. Lorsqu'on eut apporté une épée devant le roi

25. Dividite, inquit, infantem vivum in duas partes, et date dimidiam partem uni et dimidiam partem alteri.

25. Il dit : Coupez en deux cet enfant qui est vivant, et donnez-en la moitié à l'une et la moitié à l'autre.

26. Dixit autem mulier cujus filius erat vivus ad regem : (commota sunt quippe viscera ejus super filio suo,) Obsecro, domine, date illi infantem vivum, et nolite interficere eum. E contrario illa dicebat : Nec mihi nec tibi sit, sed dividatur.

26. Alors la femme dont le fils étoit vivant dit au roi : (car ses entrailles furent émues pour son fils;) Seigneur, donnez-lui, je vous supplie, l'enfant vivant, et ne le tuez point. L'autre disoit au contraire : Qu'il ne soit ni à moi ni à vous, mais qu'on le partage.

27. Respondit rex, et ait: Date huic infantem vivum, et non occidatur; hæc est enim mater ejus.

27. Alors le roi prit la parole et dit: Donnez à celle-ci l'enfant vivant, et qu'on ne le tue point, car c'est elle qui est sa mère."

28. Audivit itaque omnis Israel judicium quod judicasset rex, et timuerunt regem, videntes sapientiam Dei esse in eo ad faciendum judicium.

28. Tout Israël ayant donc su la manière dont le roi avoit jugé cette affaire, ils eurent tous pour lui une crainte respectueuse, voyant que la sagesse de Dieu étoit en lui pour rendre la justice.

ỳ 27. Ariopharnes, roi de Thrace, ne pouvant prononcer entre trois jeunes gens dont chacun prétendoit être le fils du roi des Cimmériens, qui venoit de mourir, leur ordonna de percer de traits le corps du monarque mort. L'un des trois contendans n'ayant pu s'y résoudre, Ariopharnes reconnut que celui-ci étoit véritablement l'héritier du trône vacant. (Drach.)

CHAPITRE IV.

Principaux officiers de Salomon. Etendue de sa domination. Paix sous son règne. Sagesse de ce prince.

1. Erat autem rex Salomon regnans super omnem Israel.

1. Or le roi Salomon régnoit sur tout Israël.

2. Et hi principes quos habebat : Azarias filius Sadoc sacerdotis,

2. Et voici quels étoient ses principaux officiers : " Azarias, fils du prêtre Sadoc,

ỳ 2. Voyez la dissertation sur les officiers des rois hébreux, dans ce volume.

Avant l'ère chr. vulg. 1013.

3. Elihoreph et Ahia, fils de Sisa, étoient secrétaires; Josaphat, fils d'Ahilud, avoit la charge des registres;

4. Banaïas fils de Joïada étoit général d'armées; Sadoc et Abiathar″ étoient prêtres;

5. Azarias, fils de Nathan, avoit l'intendance sur ceux qui étoient toujours auprès du roi;″ Zabud fils de Nathan, prêtre,″ étoit favori du roi;

6. Ahisar étoit grand-maître de sa maison, et Adoniram, fils d'Abda, surintendant des tributs.″

7. Salomon avoit établi douze officiers sur tout Israël, lesquels avoient soin d'entretenir la table du roi et de toute sa maison. Chacun fournissoit pendant un mois de l'année tout ce qui étoit nécessaire *pour cette dépense.*

8. Voici les noms de ces officiers: Ben-Hur *avoit l'intendance* sur la montagne d'Ephraïm;

9. Ben-Décar à Maccès, Salébim, Beth-Samès, Elon et Béth-Hanan;″

10. Ben-Hésed à Aruboth. (Socho étoit à lui, ainsi que toute la terre d'Epher.)

11. Ben-Abinadab, qui avoit l'intendance de tout *le pays de* Néphath-Dor, eut pour femme Tapheth, fille de Salomon,

12. Bana fils d'Alhiud étoit gouverneur de Thanac, de Mageddo, de tout *le pays de* Beth-San qui est proche

3. Elihoreph et Ahia filii Sisa, scribæ; Josaphat filius Ahilud a commentariis;

4. Banaias filius Joiadæ super exercitum; Sadoc autem et Abiathar sacerdotes;

5. Azarias filius Nathan super eos qui assistebant regi; Zabud filius Nathan, sacerdos, amicus regis;

6. Et Ahisar præpositus domûs; et Adoniram filius Abda super tributa.

7. Habebat autem Salomon duodecim præfectos super omnem Israel, qui præbebant annonam regi et domui ejus; per singulos enim menses in anno singuli necessaria ministrabant.

8. Et hæc nomina eorum: Ben-Hur in monte Ephraim;

9. Ben-Decar in Macces et in Salebim et in Beth-Sames et in Elon et in Beth-Hanan;

10. Ben-Hesed in Aruboth. (Ipsius erat Socho et omnis terra Epher.)

11. Ben-Abinadab, cujus omnis Nephath-Dor, Tapheth filiam Salomonis habebat uxorem.

12. Bana filius Ahilud regebat Thanac et Mageddo, et universam Beth-San,

℣ 4. Abiathar étoit relégué dans sa maison, et n'en faisoit pas les fonctions.

℣ 5. Hébr.: « étoit chef des *douze* officiers qui avoient l'intendance *sur tout Israël.* » *Infr.*, ℣ 7.

Ibid. Hébr.: « du prêtre Nathan. » Cette épithète le distingue de celui qui précède, lequel, étant ainsi désigné par son seul nom, pouvoit être le prophète connu sous ce nom.

℣ 6. L'hébreu se peut entendre aussi des charges et des servitudes personnelles. *Infr.*, v, 14.

℣ 9. Hébr.: « et Elon-Beth-Hanan. »

Avant l'ère chr. vulg. 1013.

quæ est juxta Sarthana subter Jezrael, a Beth-San usque Abel-Mehula e regione Jecmaan.

de Sarthana, au-dessous de Jezraël, depuis Beth-San jusqu'à Abel-Méhula, vis-à-vis de Jecmaan.

13. Ben-Gaber in Ramoth-Galaad: hab[illegible]at Avoth [illegible]asse, in G[illegible]; [illegible] præerat, in o[illegible]gione Argob, quæ est in Basan, sexaginta civitatibus magnis atque muratis, quæ habebant seras æreas.

13. Ben-Gaber *étoit intendant* de Ramoth-Galaad; et il avoit les bourgs de Jaïr, fils de Manassé, qui sont en Galaad. Il commandoit dans tout le pays d'Argob, qui est en Basan, à soixante villes qui étoient grandes, entourées de murailles et fermées avec des portes de bronze."

14. Ahinadab filius Addo præerat in Manaim;

14. Ahinadab fils d'Addo étoit intendant en Manaïm;

15. Achimaas in Nephthali; (Sed et ipse habebat Basemath filiam Salomonis in conjugio.)

15. Achimaas en Nephthali; (et il eut aussi pour femme une fille de Salomon, nommée Basémath.)

16 Baana filius Husi in Aser et in Baloth;

16. Baana fils d'Husi *étoit intendant* dans *tout le pays d'*Aser et *de* Baloth;

17. Josaphat filius Pharue in Issachar,

17. Josaphat fils de Pharué en Issachar;

18. Semei filius Ela in Benjamin;

18. Séméi fils d'Ela en Benjamin;

19. Gaber filius Uri in terrâ Galaad, in terrâ Sehon regis Amorrhæi et Og regis Basan, super omnia quæ erant in illâ terrâ.

19. Gaber fils d'Uri en la province de Galaad, dans le pays de Séhon, roi des Amorrhéens, et d'Og, roi de Basan, et sur tout ce qui étoit dans cette terre."

20. Juda et Israel innumerabiles, sicut arena maris in multitudine, comedentes et bibentes, atque lætantes.

20. Le peuple de Juda et d'Israël étoit innombrable comme le sable de la mer, mangeant, buvant et se réjouissant.

21. Salomon autem erat in ditione suâ, habens omnia regna a flumine terræ Philisthiim usque ad terminum Ægypti (*a*), of-

21. Salomon avoit sous sa domination tous les royaumes, depuis le fleuve d'*Euphrate jusqu'au* pays des Philistins" et jusqu'à la frontière d'Egypte. Ils lui offroient tous des présens, et lui

Eccli. XLVII. 15.

(*a*) *Bible vengée*, III *Rois*, note 3; *Exode*, note 7; *Josué*, notes 12 et 14. — *Lettres de quelq. Juifs*, t. II, p. 413; t. III, p. 285. — *S. Script. prop.*, *pars* III, n° 82.

℣ 13. Hébr.: « et *dont les portes* avoient des barres d'airain. » Voyez la dissertation sur les demeures des Hébreux, tom. IV.

℣ 19. Hébr.: *et præpositus unus qui in terrâ.*

℣ 21. C'est ainsi qu'il se lit au IIe livre des Paralipomènes, IX, 26, (L'Eu

Avant l'ère chr. vulg. 1013.

demeurèrent assujettis tous les jours de sa vie.

22. Les vivres" pour la table de Salomon étoient chaque jour trente mesures" de fleur de farine et soixante de farine *ordinaire*,

23. Dix bœufs gras, vingt bœufs des pâturages, cent moutons, outre la venaison, les cerfs, les chevreuils, les bœufs sauvages" et toutes sortes de volailles" *qu'on lui apportoit des pays voisins*;

24. Car il dominoit sur tous les pays qui étoient en-deçà du fleuve *de l'Euphrate*, depuis Thapsa" jusqu'à Gaza," et tous les rois de ces provinces lui étoient assujettis; et il avoit la paix de toutes parts avec tous ses voisins.

25. Et Juda et Israël demeuroient sans aucune crainte chacun sous sa vigne et sous son figuier, depuis Dan jusqu'à Bersabée," pendant tout le règne de Salomon.

Par. ix. 25.

26. Et Salomon avoit quarante mille chevaux dans ses écuries" pour les cha-

ferentium sibi munera, et servientium ei cunctis diebus vitæ ejus.

22. Erat autem cibus Salomonis per dies singulos triginta cori similæ, sexaginta cori farinæ,

23. Decem boves pingues et viginti boves pascuales, et centum arietes, exceptâ venatione cervorum, caprearum atque bubalorum et avium altilium (*a*).

24. Ipse enim obtinebat omnem regionem quæ erat trans flumen, a Thaphsa usque ad Gazam, et cunctos reges illarum regionum; et habebat pacem ex omni parte in circuitu.

25. Habitabatque Juda et Israel absque timore ullo, unusquisque sub vite suâ et sub ficu suâ, a Dan usque Bersabee, cunctis diebus Salomonis.

26. Et habebat Salomon quadraginta millia præse-

(*a*) *Bible vengée*, III *Rois*, note 5, 6. — (*b*) *Lettres de quelq. Juifs*, t. III, p. 322. — *S. Script. prop.*, *pars* III, *n°* 43-44.

phrate étoit à l'orient de la Terre-Sainte, les Philistins au couchant, et l'Egypte au midi.) c'est à-dire ועד־ארץ, *et usque ad terram*, au lieu de ארץ, *terræ*.

℣ 22 et 23. Les incrédules trouvent qu'il y a ici de l'exagération. Il suffit de les renvoyer aux relations de ceux qui ont voyagé en Orient. On n'a pas d'idée de la consommation qui se fait aux cours des princes asiatiques, qui ont un nombre prodigieux de serviteurs. Tavernier rapporte dans sa description du sérail qu'il faut journellement à la cour du grand sultan 500 brebis et agneaux. (Drach.)

℣ 22. A la lettre « trente cores, », c'est-à-dire environ 85 hectol. 37 décal.

℣ 23. Le mot hébreu signifie une espèce de daim ou de chèvre sauvage.

Ibid. La plupart traduisent l'hébreu « des volailles engraissées. »

℣ 24. C'est-à-dire Thapsaque, sur le bord oriental de l'Euphrate.

Ibid. Ville des Philistins, sur la mer Méditerranée.

℣ 25. Depuis Dan, à l'extrémité septentrionale, jusqu'à Bersabée, à l'extrémité méridionale.

℣ 26. Le mot hébreu ארות, ainsi que le *præsepia* de saint Jérome, peu-

Avant l'ère chr. vulg. 1013.

pia equorum currilium, et duodecim millia equestrium (a).

riots, et douze mille chevaux de selle.

27. Nutriebantque eos supradicti regis præfecti; sed et necessaria mensæ regis Salomonis cum ingenti curâ præbebant in tempore suo.

27. Les *douze* officiers du roi déjà nommés *avoient la charge* de les nourrir; et ils fournissoient dans le temps, avec un grand soin, tout ce qui étoit nécessaire pour la table du roi Salomon."

28. Hordeum quoque et paleas equorum et jumentorum deferebant in locum ubi erat rex, juxta constitutum sibi.

28. Ils faisoient aussi porter l'orge et la paille pour les chevaux et les autres bêtes," au lieu où étoit le roi, selon l'ordre qu'ils avoient reçu.

29. Dedit (b) quoque Deus sapientiam Salomoni, et prudentiam multam nimis, et latitudinem cordis, quasi arenam quæ est in littore maris.

29. Dieu donna de plus à Salomon une sagesse et une prudence prodigieuse, et un esprit capable de s'appliquer à autant de choses qu'il y a de grains de sable sur le rivage de la mer. *Eccli.* XLVII. 16.

30. Et præcedebat sapientia Salomonis sapientiam omnium Orientalium et Ægyptiorum;

30. Et la sagesse de Salomon surpassoit la sagesse de tous les Orientaux et de tous les Egyptiens; *Ibid.* 17.

31. Et erat sapientior cunctis hominibus, sapientior Ethan Ezrahitâ, et Heman et Chalcol et Dordâ, filiis

31. Il étoit plus sage que tous les hommes, plus sage qu'Ethan, Ezrahite, que Héman, Chalcol et Dorda, " enfans de Mahol, " et sa réputation étoit

(a) Voy. *supr.*, ℣ 23, *a.* — (b) *Hist. vérit. des temps fabul.*, SALOMON, § V.

vent désigner des séparations dans chacune desquelles on mettoit un cheval. La Vulgate traduit en ce sens le texte des 2 *Par.*, IX, 25. Les rabbins, qui aiment un peu l'hyperbole, enseignent (Talmud, traité *Sanhédrin*, folio 21 verso.) qu'il est permis d'adopter l'une ou l'autre des deux opinions suivantes, savoir, ou que Salomon avoit quarante mille bâtimens dont chacun renfermoit quatre mille écuries, ou qu'il avoit quatre mille bâtimens chacun composé de quarante mille écuries. C'est vraiment l'embarras du choix. — Voy. *infr.*, X, 26.

℣ 27. Hébr. : « Ces douze officiers, *dont on a parlé*, fournissoient avec un extrême soin chacun, dans son mois, tout ce qui étoit nécessaire pour la nourriture du roi Salomon et de tous ceux qui approchoient de sa table. »

℣ 28. Le mot hébreu signifie, selon quelques-uns, des chevaux d'une vitesse extraordinaire.

℣ 31. Très-célèbres en ce temps-là pour la musique et la poésie.

Ibid. C'est ainsi que quelques-uns entendent l'expression de l'hébreu, que la Vulgate a rendue par *filii Mahol.* Ce mot hébreu מָחוֹל, *mahol*, signifie un chœur de musique. Mais d'ailleurs on connoît dans l'Ecriture *Ethan* et *Héman*, deux des chefs de la musique du temple; on connoît aussi au 1[er] livre des Paralipomènes, II, 6, *Dara*, peut-être le même que *Dorda*.

Avant l'ère chr. vulg. 1013.

répandue dans toutes les nations voisines.

Mahol; et erat nominatus in universis gentibus per circuitum.

Eccli. XLVII. 18.

32. Salomon composa aussi trois mille paraboles, " et fit cinq mille " cantiques.

32. Locutus est quoque Salomon tria millia parabolas, et fuerunt carmina ejus quinque et mille;

33. Il traita aussi de tous les arbres, depuis le cèdre qui est sur le Liban jusqu'à l'hysope qui sort de la muraille; et il traita de même des animaux de la terre, des oiseaux, des reptiles et des poissons.

33. Et disputavit super lignis, a cedro quæ est in Libano usque ad hyssopum quæ egreditur de pariete, et disseruit de jumentis et volucribus et reptilibus et piscibus.

34. Il venoit des gens de tous les pays pour entendre la sagesse de Salomon, et tous les rois de la terre envoyoient vers lui pour être instruits par sa sagesse.

34. Et veniebant de cunctis populis ad audiendam sapientiam Salomonis, et ab universis regibus terræ, qui audiebant sapientiam ejus.

℣ 32. Il nous en reste une partie dans le livre des Proverbes.

Ibid. C'est le sens des Septante. Dans l'hébreu et dans la Vulgate on lit « mille cinq. » De tous ces cantiques il ne nous reste que celui qui est appelé le *Cantique des Cantiques*, à moins qu'on n'en ait admis quelques autres dans le recueil des psaumes.

Voyez la carte de la monarchie des Hébreux.

CHAPITRE V.

Alliance entre Hiram et Salomon. Hiram lui fournit les bois nécessaires pour la construction du temple. Salomon choisit dans Israël ceux qui devoient travailler à cet édifice.

(II *Paral.*, II.)

1012.

1. HIRAM, roi de Tyr, envoya aussi ses serviteurs vers Salomon, ayant appris qu'il avoit été sacré roi en la place de son père; car Hiram avoit toujours été ami de David.

2 *Reg.* V. 11. 1 *Par.* XIV. 1.

1. MISIT quoque Hiram rex Tyri servos suos ad Salomonem, (audivit enim quòd ipsum unxissent regem pro patre ejus,) quia amicus fuerat Hiram David omni tempore.

2. Salomon de son côté envoya vers Hiram, et lui fit dire:

2. Misit autem Salomon ad Hiram (*a*) dicens:

3. Vous savez quel a été le désir de

3. Tu scis voluntatem Da-

(*a*) *Bible vengée*, III, *Rois*, note 7. — *Hist. vérit. des temps fabul.*, SALOMON, § IV.

Avant l'ère chr. vulg. 1012.

vid patris mei, et quia non potuerit ædificare domum nomini Domini Dei sui propter bella imminentia per circuitum, donec daret Dominus eos sub vestigio pedum ejus.

David mon père, et qu'il n'a pu bâtir une maison au nom du Seigneur son Dieu, à cause des guerres qu'il avoit à soutenir de toutes parts, jusqu'à ce que le Seigneur eû mis *tous* ses ennemis" sous ses pieds.

4. Nunc autem requiem dedit Dominus Deus meus mihi per circuitum; et non est satan, neque occursus malus.

4. Mais maintenant le Seigneur mon Dieu m'a donné la paix de tous côtés, et je n'ai plus d'ennemis ni rien qui s'oppose à moi.

5. Quamobrem cogito ædificare templum nomini Domini Dei mei, sicut locutus est Dominus David patri meo dicens : Filius tuus quem dabo pro te super solium tuum ipse ædificabit domum nomini meo.

5. C'est pourquoi j'ai dessein de bâtir un temple au nom du Seigneur mon Dieu, selon que le Seigneur l'a ordonné à David mon père, en lui disant : Votre fils que je ferai asseoir en votre place sur votre trône sera celui qui bâtira une maison à mon nom.

2 *Reg.* VII. 13. 1 *Par.* XXII. 10.

6. Præcipe igitur ut præcidant mihi servi tui cedros de Libano, et servi mei sint cum servis tuis; mercedem autem servorum tuorum dabo tibi quamcumque petieris; scis enim quomodo non est in populo meo vir qui noverit ligna cædere sicut Sidonii (*a*).

6. Donnez donc ordre à vos serviteurs qu'ils coupent pour moi des cèdres du Liban; et mes serviteurs seront avec les vôtres, et je donnerai à vos serviteurs telle récompense que vous me demanderez, car vous savez qu'il n'y a personne parmi mon peuple qui sache couper le bois comme les Sidoniens."

7. Cùm ergò audisset Hiram verba Salomonis, lætatus est valde, et ait : Benedictus Dominus Deus hodie, qui dedit David filium sapientissimum super populum hunc plurimum.

7. Hiram ayant entendu ces paroles de Salomon en eut une grande joie, et dit : Béni soit aujourd'hui le Seigneur, qui a donné à David un fils très-sage pour gouverner un si grand peuple.

8. Et misit Hiram ad Salomonem, dicens : Audivi quæcumque mandasti mihi,

8. Et il envoya dire à Salomon : J'ai entendu tout ce que vous m'avez fait dire, j'exécuterai tout ce que vous

(*a*) *Hist. vérit. des temps fabul.*, SALOMON, § IV et V.

ỳ 3. Dans l'hébreu, comme dans la Vulgate, le pronom *eos* se rapporte à un nom sous-entendu et qu'il est facile de suppléer, tel que *adversarii*, *inimici*, etc.

ỳ 6. Il paroît qu'alors on nommoit ainsi tous les Phéniciens, tant ceux de Tyr que ceux de Sidon.

Avant l'ère chr. vulg. 1012.

désirez pour les bois de cèdre et de sapin.

9. Mes serviteurs les" porteront du Liban sur le bord de la mer; je les ferai mettre sur mer en radeaux, *et je les ferai conduire* jusqu'au lieu que vous m'aurez marqué, où je les ferai aborder; et vous aurez soin de les *faire* prendre. *Pour cela* vous me ferez donner *tout* ce qui me sera nécessaire pour nourrir ma maison."

10. Hiram donna donc à Salomon des bois de cèdre et de sapin autant qu'il en désiroit;

11. Et Salomon donnoit à Hiram, pour l'entretien de sa maison, vingt mille mesures" de froment, et vingt mille mesures" d'huile très-pure. Ce sont là les provisions que Salomon envoyoit chaque année à Hiram.

12. Le Seigneur donna aussi la sagesse à Salomon, selon qu'il le lui avoit promis. Il y avoit paix entre Hiram et Salomon, et ils firent alliance l'un avec l'autre.

Supr. III. 12.

13. Le roi Salomon choisit aussi des ouvriers dans tout Israël, et commanda pour cet ouvrage trente mille hommes.

14. Il les envoyoit au Liban tour à tour, dix mille chaque mois, de sorte qu'ils demeuroient deux mois dans leurs maisons; et Adoniram avoit l'intendance sur tous ces gens-là.

15. Salomon avoit soixante-dix

ego faciam omnem voluntatem tuam in lignis cedrinis et abiegnis:

9. Servi mei deponent ea de Libano ad mare, et ego componam ea in ratibus in mari, usque ad locum quem significaveris mihi; et applicabo ea ibi, et tu tolles ea: præbebisque necessaria mihi ut detur cibus domui meæ.

10. Itaque Hiram dabat Salomoni ligna cedrina et ligna abiegna juxta omnem voluntatem ejus.

11. Salomon autem præbebat Hiram coros tritici viginti millia in cibum domui ejus, et viginti coros purissimi olei; hæc tribuebat Salomon Hiram per singulos annos.

12. Dedit quoque Dominus sapientiam Salomoni, sicut locutus est ei. Et erat pax inter Hiram et Salomonem, et percusserunt ambo fœdus.

13. Elegitque rex Salomon operarios de omni Israel, et erat indictio triginta millia virorum.

14. Mittebatque eos in Libanum, decem millia per menses singulos vicissim, ita ut duobus mensibus essent in domibus suis; et Adoniram erat super hujusce modi indictione.

15. Fueruntque Salomoni

℣ 9. Le pronom *ea* manque dans l'hébreu, où on lit ירדו, *devehent.*

Ibid. Les Tyriens, tout entiers à leur commerce, s'appliquoient peu à l'agriculture, et ne trouvoient pas chez eux suffisamment de quoi se nourrir.

℣ 11. Litt.: « vingt mille cores. »

Ibid. Selon les Septante: « vingt mille baths. » C'est aussi la leçon des Paralipomènes, II, II, 10.

Avant l'ère chr. vulg. 1012.

septuaginta millia eorum qui onera portabant et octoginta millia latomorum in monte,

16. Absque præpositis qui præerant singulis operibus, numero trium millium et trecentorum, præcipientium populo et his qui faciebant opus.

17. Præcepitque rex ut tollerent lapides grandes, lapides pretiosos, in fundamentum templi, et quadrarent eos;

18. Quos dolaverunt cæmentarii Salomonis et cæmentarii Hiram. Porrò Giblii præparaverunt ligna et lapides ad ædificandam domum.

mille manœuvres qui portoient les fardeaux, et quatre-vingt-mille qui tailloient les pierres sur la montagne,

16. Sans compter ceux qui avoient l'intendance sur chaque ouvrage," lesquels étoient au nombre de trois mille trois cents," et donnoient les ordres au peuple et à ceux qui travailloient.

17. Le roi leur commanda *aussi* de prendre de grandes pierres, des pierres d'un grand prix, pour les *murs et même pour les* fondemens du temple, et de les préparer *pour cet effet*.

18. Et les maçons de Salomon et ceux d'Hiram eurent soin de les tailler;" et ceux de Giblos" apprêtèrent le bois et les pierres pour bâtir la maison du Seigneur.

℣ 16. Ces hommes étoient pris d'entre les prosélytes et les étrangers. Voy. II *Par.*, II, 17.

Ibid. Le texte des Paralipomènes met trois mille six cents aux versets 2 et 18 du chapitre IV du 2e livre, et le verset 17 le confirme.

℣ 18. Hébr. autr. : « Les ouvriers de Salomon, les ouvriers d'Hiram et ceux de Giblos taillèrent et préparèrent le bois et les pierres pour bâtir la maison du Seigneur. »

Ibid. En Phénicie, qui étoient très-habiles dans cet art. — On croit que Giblos est la même que Biblos.

CHAPITRE VI.

Description du temple bâti par Salomon (*a*).

(II *Paral.*, III, 1-14.)

1. Factum est ergò quadringentesimo et octogesimo anno egressionis filiorum Israel de terrâ Ægypti, in anno quarto, mense zio, (Ipse est mensis secundus.) regni Salomonis super Is-

1. On commença donc à bâtir une maison au Seigneur quatre cent quatre-vingts ans après la sortie des enfans d'Israël hors de l'Egypte, la quatrième année du règne de Salomon sur Israël, au mois de zio, qui est le second mois."

(*a*) *Bible vengée*, III *Rois*, note 8. — *S. Script. prop., pars* III, n° 48.

℣ 1. Deuxième de l'année ecclésiastique, et qui répondoit à notre mois

Avant l'ère chr. vulg. 1012.

rael, ædificari cœpit domus Domino (*a*).

2. La maison que le roi Salomon bâtissoit à *la gloire d*u Seigneur avoit soixante coudées de long *de l'orient à l'occident*, vingt coudées de large *du midi au septentrion*, et trente coudées de haut. (*La coudée avoit environ vingt pouces.*")

2. Domus autem quam ædificabat rex Salomon Domino habebat sexaginta cubitos in longitudine et viginti cubitos in latitudine et triginta cubitos in altitudine.

Joan. x. 23. Act. iii. 11; v. 12.

3. Il y avoit un vestibule devant le temple," de vingt coudées de long *du septentrion au midi*, autant que le temple avoit de largeur; et il avoit dix coudées de large *de l'orient à l'occident; et ce vestibule étoit* devant la face du temple, *et avoit la même hauteur*.

3. Et porticus erat ante templum viginti cubitorum longitudinis, juxta mensuram latitudinis templi; et habebat decem cubitos latitudinis ante faciem templi (*b*).

4. Et il fit au temple des fenêtres obliques, *plus larges en dedans qu'en dehors*," *et fermées avec des treillis.*"

4. Fecitque in templo fenestras obliquas.

5. *Les fenêtres étoient de quinze coudées au-dessus du rez de chaussée, afin qu'elles donnassent du jour au temple par-dessus les bâtimens qui étoient autour;*" car il bâtit des *chambres à trois* étages *appuyées* sur les murailles du temple, autour de l'enceinte du temple et de l'oracle. Et il fit *de ces chambres comme* des *bas-côtés*, *qui régnoient* tout autour *de la maison du Seigneur*.

5. Et ædificavit super parietem templi tabulata per gyrum, in parietibus domûs per circuitum templi et oraculi, et fecit latera in circuitu.

6. L'étage d'en bas *de ces chambres* avoit cinq coudées de large; celui du milieu, *gagnant une coudée par la retraite prise en dehors sur l'épaisseur de la muraille du temple,* avoit six coudées de large; et le troisième, *gagnant encore une coudée par une semblable retraite,* en avoit sept. Il

6. Tabulatum quod subter erat quinque cubitos habebat latitudinis, et medium tabulatum sex cubitorum latitudinis, et tertium tabulatum septem habens cubitos latitudinis. Trabes autem posuit in do-

(*a*) *Bib. veng.*, iii *R.*, note 9. — (*b*) *Hist. vér. des t. f.*, Salomon, § iii.

d'avril. Ce mois s'appelle *i-yar*, אייר, en chaldaïque; il est désigné par ce nom dans le langage et le calendrier des juifs modernes. (Drach.)

℣ 2. D. Calmet lui donne environ vingt pouces et demi.

℣ 3. Hébr. litt. : *Et vestibulum ante faciem templi domûs.*

℣ 4. Plusieurs interprètes l'entendent ainsi.

Ibid. On peut expliquer ainsi l'hébreu : « des fenêtres fermées *avec des treillis.* »

℣ 5. Voyez au verset 10.

Avant l'ère chr. vulg. 1012.

mo per circuitum forinsecus, ut non hærerent muris templi.

mit; *pour porter les planchers de ces chambres,* des poutres *dont le bout étoit posé sur ces retraites qui régnoient* autour de la maison *du Seigneur* par le dehors, afin que ces poutres ne fussent point attachées aux murailles du temple, *et qu'on ne fût point obligé d'en entailler les pierres pour y faire entrer ces poutres;*

7. Domus autem cùm ædificaretur, de lapidibus dolatis atque perfectis ædificata est; et malleus, et securis, et omne ferramentum non sunt audita in domo cùm ædificaretur (*a*).

7. Car lorsque la maison *du Seigneur* se bâtissoit, elle le fut de pierres qui étoient *déjà* toutes taillées et achevées *de polir;* en sorte qu'on n'entendit dans la maison ni marteau ni cognée, ni *le bruit d'*aucun instrument, pendant qu'elle se construisit.

8. Ostium lateris medii in parte erat domûs dextræ; et per cochleam ascendebant in medium cœnaculum, et a medio in tertium.

8. *Il y avoit une porte à chacun des bas-côtés;* la porte du *bas*-côté *droit* étoit au côté droit de la maison *du Seigneur, et celle du bas-côté gauche étoit à gauche; chacune* au milieu *du bas-côté;* et l'on montoit par un escalier, qui alloit en tournant, *du rez de chaussée* dans la chambre *de l'étage* du milieu, et de celle *de l'étage* du milieu dans la *chambre du* troisième *étage.*"

9. Et ædificavit domum, et consummavit eam; texit quoque domum laquearibus cedrinis.

9. Il bâtit *ainsi,* et acheva la maison *du Seigneur,* et la revêtit de lambris de cèdre.

10. Et ædificavit tabulatum super omnem domum quinque cubitis altitudinis, et operuit domum lignis cedrinis.

10. Et" il fit un plancher au-dessus de tout l'édifice; *en forme de voûte,* de cinq coudées de haut, *depuis le commencement de cette voûte jusqu'au milieu;* et il couvrit cette maison de

(*a*) *S. Script. prop., pars* III, *n°* 47.

℣ 8. Autr. : « *Il y avoit une porte à l'extrémité de chacun des bas-côtés; et cette porte s'ouvroit dans le portique ou dans le vestibule;* la porte *de l'étage* du milieu » (ou plutôt, selon les Septante, « *de l'étage* d'en-bas) du *bas*-côté *droit* étoit au côté droit de la maison *du Seigneur, et celle du bas-côté gauche étoit à gauche.* »

℣ 10. Autr. : « Et il fit au long de tout l'édifice des étages *en forme de bas côtés, chacun* de cinq coudées de haut, *les trois ensemble ayant de hauteur quinze coudées;* et il couvrit l'édifice de bois de cèdre, *dont il fit un toit en plate-forme.* »

Avant l'ère chr. vulg. 1012.

bois de cèdre, *laissant encore cinq coudées de vide entre ce plafond cintré et la couverture.*

11. Alors le Seigneur parla à Salomon, et lui dit :

12. Pour cette maison que vous bâtissez," si vous marchez dans mes préceptes, si vous exécutez mes ordonnances et que vous gardiez tous mes commandemens, sans vous en détourner d'un pas, je vérifierai en votre personne la parole que j'ai dite à David votre père :

3 *Reg.* II. 4 ; IX. 4.

2 *Reg.* VII. 13. 1 *Par.* XXII. 10.

13. J'habiterai au milieu des enfans d'Israël, et je n'abandonnerai point mon peuple d'Israël.

14. Salomon bâtit donc la maison *du Seigneur*, et l'acheva.

15. Il lambrissa d'ais de cèdre le dedans des murailles du temple, depuis le pavé du temple jusqu'au haut des murailles et jusqu'au plancher d'en haut; il le couvrit en dedans de lambris de cèdre; et il planchéia *tout* le temple de bois de sapin.

16. Il fit aussi une séparation d'ais de cèdre, *qui renfermoit un espace* de vingt coudées, *depuis cette séparation jusqu'*au fond du temple; *il éleva cette cloison* depuis le plancher jusqu'au haut; " et il fit *en cet espace* le lieu intérieur de l'oracle, qui est le saint des saints.

17. Le temple, depuis *le vestibule*

11. Et factus est sermo Domini ad Salomonem, dicens :

12. Domus hæc quam ædificas, si ambulaveris in præceptis meis, et judicia mea feceris et custodieris omnia mandata mea, gradiens per ea, firmabo sermonem meum tibi quem locutus sum ad David patrem tuum.

13. Et habitabo in medio filiorum Israel, et non derelinquam populum meum Israel.

14. Igitur ædificavit Salomon domum, et consummavit eam.

15. Et ædificavit parietes domûs intrinsecus tabulatis cedrinis; a pavimento domûs usque ad summitatem parietum et usque ad laquearia, operuit lignis cedrinis intrinsecus; et texit pavimentum domûs tabulis abiegnis.

16. Ædificavitque viginti cubitorum ad posteriorem partem templi tabulata cedrina, a pavimento usque ad superiora; et fecit interiorem domum oraculi in Sanctum sanctorum.

17. Porrò quadraginta cu-

℣ 12. Ce *domus hæc quam ædificas*, du texte hébreu et de la Vulgate, signifie, d'après le génie de la langue originale : « A l'occasion du temple que vous me bâtissez, — je vous promets que si vous marchez, » etc. (DRACH.)

℣ 16. Hébr. litt. : *usque ad muros*; c'est-à-dire, comme s'exprime la Vulgate au verset précédent, *usque ad summitatem parietum*, « jusqu'au haut des murs. »

Avant l'ère chr. vulg. 1012.

bitorum erat ipsum templum pro foribus oraculi.

jusqu'à l'entrée de l'oracle, ″ avoit quarante coudées; *et l'oracle en avoit vingt.*

18. Et cedro omnis domus intrinsecus vestiebatur, habens tornaturas et juncturas suas fabrefactas, et cælaturas eminentes : omnia cedrinis tabulis vestiebantur, nec omnino lapis apparere poterat in pariete.

18. Et tout le temple étoit en dedans lambrissé de cèdre; et les jointures du bois étoient faites avec un grand art, et ornées de sculptures et de moulures. ″ Tout étoit revêtu de lambris de cèdre, et il ne paroissoit point de pierres dans la muraille.

19. Oraculum autem in medio domûs in interiori parte fecerat, ut poneret ibi arcam fœderis Domini :

19. Il fit l'oracle au milieu du temple dans la partie la plus intérieure, pour y mettre l'arche de l'alliance du Seigneur.

20. Porrò oraculum habebat viginti cubitos longitudinis et viginti cubitos latitudinis et viginti cubitos altitudinis. Et operuit illud atque vestivit auro purissimo; sed et altare vestivit cedro;

20. L'oracle ″ avoit vingt coudées de long, vingt coudées de large, et vingt coudées de haut, *depuis le rez de chaussée jusqu'au commencement de la voûte*; et il le couvrit et revêtit d'or très-pur. Il couvrit aussi *d'un or très-pur* l'autel de bois de cèdre ″ *sur lequel l'arche devoit être posée.*

21. Domum quoque ante oraculum operuit auro purissimo; et affixit laminas clavis aureis;

21. Il couvrit encore d'un or très-pur la partie du temple qui étoit devant l'oracle; et il attacha les lames d'or avec des clous d'or. ″

22. Nihilque erat in templo quod non auro tegeretur; sed et totum altare oraculi texit auro.

22. Et il n'y avoit rien dans le temple qui ne fût couvert d'or. Il couvrit aussi d'or tout l'autel *des parfums, qui étoit* devant l'oracle.

23. Et fecit in oraculo duos cherubim de lignis olivarum, decem cubitorum altitudinis (*a*).

23. Il fit dans l'oracle deux chérubins de bois d'olivier, ″ qui avoient dix coudées de haut. *Exod.* XXV. 18.

(*a*) *Bible vengée,* III *Rois,* note 10.

℣ 17. Le mot *oraculi* est exprimé dans l'hébreu par le mot לפני, *interiùs.* Les rabbins se servent communément de ce terme pour exprimer *adytum templi*, le sanctuaire, le saint des saints. Quelquefois il y ajoutent ולפנים, *et interiùs.* (Drach.)

℣ 18. Hébr. autr. : « et ce lambris étoit en réseaux *ornés* de pommes de coloquinte et de fleurs épanouies. »

℣ 20. Hébr. litt. : *Ante oraculum erant viginti,* etc.

Ibid. C'est le sens de l'hébreu : *sed et vestivit altare cedri.*

℣ 21. Hébr. : « Il couvrit d'un or très-pur la partie intérieure du temple; et il fit passer devant l'oracle des chaînes *ou des barres* d'or *pour fermer les portes ou pour soutenir le voile*, et il revêtit d'or *l'intérieur de* l'oracle. »

℣ 23. Hébr. : « de bois huileux *ou résineux,* » comme le pin et le cyprès.

Avant l'ère chr. vulg. 1012.

24. L'une des ailes du chérubin avoit cinq coudées, et l'autre avoit aussi cinq coudées; ainsi il y avoit dix coudées depuis l'extrémité d'une des ailes jusqu'à l'extrémité de l'autre.

25. Le second chérubin avoit aussi dix coudées, avec les mêmes dimensions; et l'ouvrage de tous les deux étoit le même,

26. C'est-à-dire que le premier chérubin avoit dix coudées de haut, et le second autant.

27. Il mit les chérubins au milieu du temple intérieur, *un de chaque côté, à cinq coudées du mur;* et ils avoient leurs ailes étendues; l'une des ailes *du premier chérubin* touchoit l'une des murailles, et l'aile du second chérubin l'autre muraille; et leurs secondes ailes venoient se joindre au milieu du temple.

28. Il couvrit aussi d'or les chérubins.

29. Il orna toutes les murailles du temple, tout à l'entour, de moulures et de sculptures, où il fit des chérubins et des palmes en bas-relief, et diverses peintures qui sembloient se détacher de leur fond et sortir de la muraille. *

30. Il couvrit aussi d'or le pavé du temple au dedans et au dehors."

31. Il fit à l'entrée de l'oracle de

24. Quinque cubitorum ala cherub una, et quinque cubitorum ala cherub altera, id est decem cubitos habentes a summitate alæ unius usque ad alæ alterius summitatem;

25. Decem quoque cubitorum erat cherub secundus. In mensurâ pari, et opus unum erat in duobus cherubim,

26. Id est altitudinem habebat unus cherub decem cubitorum et similiter cherub secundus.

27. Posuitque cherubim in medio templi interioris (*a*). Extendebant autem alas suas cherubim, et tangebat ala una parietem, et ala cherub secundi tangebat parietem alterum; alæ autem alteræ in mediâ parte templi se invicem contingebant.

28. Texit quoque cherubim auro.

29. Et omnes parietes templi per circuitum sculpsit variis cælaturis et torno; et fecit in eis cherubim, et palmas, et picturas varias, quasi prominentes de pariete et egredientes (*b*).

30. Sed et pavimentum domûs texit auro intrinsecus et extrinsecus.

31. Et in ingressu oraculi

(*a*) *Lettres de quelq. Juifs*, t. I, p. 338. — (*b*) *Hist. vérit. des temps fabul.*, Salomon, § III.

℣ 29. Hébr. litt. : « Toutes les murailles du temple étoient environnées de réseaux, de gravures et de moulures, de chérubins, et de palmiers, et de fleurs épanouies, en dedans et en dehors, *c'est-à-dire dans le sanctuaire et dans le saint.* » Ces palmiers pouvoient n'être que des pilastres ornés par le haut de feuilles de palmier.

℣ 30. C'est-à-dire dans le sanctuaire et dans le saint.

Avant l'ère chr. vulg. 1012.

fecit ostiola de lignis olivarum, postesque angulorum quinque.

petites portes de bois d'olivier, ″ et des poteaux qui étoient à cinq pans. ″

32. Et duo ostia de lignis olivarum; et sculpsit in eis picturam cherubim, et palmarum species, et anaglypha valde prominentia, et texit ea auro; et operuit tam cherubim quàm palmas et cætera auro.

32. Il fit *ces* deux portes de bois d'olivier; et il y fit tailler des figures de chérubins, et de palmes, et des basses-tailles avec beaucoup de relief, ″ et il couvrit d'or tant les chérubins que les palmes et *tout* le reste.

33. Fecitque in introitu templi postes de lignis olivarum quadrangulatos;

33. Il mit à l'entrée du temple des poteaux de bois d'olivier taillés à quatre faces;

34. Et duo ostia de lignis abiegnis altrinsecus: et utrumque ostium duplex erat, et se invicem tenens aperiebatur.

34. Et *il y mit* deux portes de bois de sapin, l'une d'un côté et l'autre de l'autre. Chaque porte étoit brisée, et s'ouvroit, ayant ses deux parties unies ensemble. ″

35. Et sculpsit cherubim, et palmas, et cælaturas valde eminentes; operuitque omnia laminis aureis opere quadro ad regulam.

35. Il fit tailler des chérubins, des palmes et *d'autres* ornemens, avec beaucoup de saillie; ″ et il couvrit de lames d'or le tout bien dressé à la règle et à l'équerre. ″

36. Et ædificavit atrium interius tribus ordinibus lapidum politorum et uno ordine lignorum cedri.

36. Il bâtit aussi le parvis intérieur de trois assises de pierres polies, avec une assise de bois de cèdre.

37. Anno quarto fundata est domus Domini in mense zio;

37. Les fondemens de la maison du Seigneur furent posés la quatrième année *du règne de Salomon*, au mois de zio;

38. Et in anno undecimo, mense bul, (Ipse est mensis octavus.) perfecta est domus in omni opere suo

38. Et la onzième année, au mois de bul, qui est le huitième mois ″, elle fut entièrement achevée, et dans toutes ses parties et dans tout ce qui devoit

℣ 31. Hébr.: « des portes de bois huileux. »

Ibid. Hébr. autr.: « le linteau supérieur et les jambages *taillés* à cinq faces. » *Infr.*, ℣ 33.

℣ 32. Hébr.: « et des fleurs épanouies. »

℣ 34. Hébr.: « et ses deux battans se replioient l'un sur l'autre. »

℣ 35. Hébr.: « et des fleurs épanouies. »

Ibid. Hébr.: « et il couvrit le tout d'or étendu sur la sculpture. »

℣ 38. Huitième mois de l'année ecclésiastique, et qui répond à notre mois d'octobre. — Il est appelé par les juifs modernes *hheschvan*, חשון, ou *marhheschvan*, מרחשון, qui sont ses noms chaldaïques. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1012.

servir *au culte de Dieu*. Et *ainsi* Salomon fut sept ans à la bâtir. "

et n universis utensilibus suis : ædificavitque eam annis septem.

℣ 38. L'Ecriture met ici le nombre entier de sept ans, au lieu de sept ans et demi, qui s'écoulèrent depuis le second mois de la quatrième année du règne de Salomon jusqu'au huitième mois de la onzième année. On a déjà vu ci-devant l'exemple d'une demi-année ainsi négligée. 2 *Reg.*, v, 5 : 3 *Reg.*, II, 11.

CHAPITRE VII.

Description du palais de Salomon. Divers ouvrages faits pour le temple.

1004. *Supr.* VI. 38, *Infr.* IX. 10.

1. SALOMON bâtit et acheva entièrement son palais en treize ans.

2. Il bâtit encore *le palais " appelé* la Maison du Bois de Liban ", qui avoit cent coudées de long, cinquante coudées de large et trente coudées de haut. Il y avoit quatre galeries entre des colonnes de bois de cèdre ; " car il avoit fait tailler des colonnes de bois de cèdre.

3. Et il revêtit de lambris de bois de cèdre tout le plafond, qui étoit soutenu par quarante-cinq colonnes *en trois rangs*. Chaque rang avoit quinze colonnes,

4. Qui étoient posées l'une vis-à-vis de l'autre, "

5. Et se regardoient l'une l'autre, étant placées à égale distance. " Et il y

1. DOMUM autem suam ædificavit Salomon tredecim annis, et ad perfectum usque perduxit (*a*).

2. Ædificavit quoque Domum Saltûs Libani centum cubitorum longitudinis et quinquaginta cubitorum latitudinis et triginta cubitorum altitudinis, et quatuor deambulacra inter columnas cedrinas ; ligna quippe cedrina exciderat in columnas.

3. Et tabulatis cedrinis vestivit totam cameram, quæ quadraginta quinque columnis sustentabatur. Unus autem ordo habebat columnas quindecim,

4. Contra se invicem positas

5. Et e regione se respicientes, æquali spatio inter

(*a*) *Hist. vérit. des temps fabul.*, SALOMON, § IV.

℣ 2. Hébr. autr. : « Il bâtit donc *le palais appelé* la Maison du Bois du Liban, » etc. Ce palais n'est pas différent de celui dont il est parlé au verset 1.

Ibid. On l'appeloit ainsi à cause de la quantité prodigieuse de cèdres qui entroient dans la structure de cet édifice.

Ibid. Hébr. : « Il y avoit quatre rangs de colonnes de bois de cèdre, » c'est-à-dire un rang de pilastres posés contre la muraille, et trois rangs de piliers qui soutenoient le plafond. *Infr.*, ℣ 3.

℣ 4 et 5. Hébr. : « Il fit trois rangs de fenêtres, dont les ouvertures étoient

Avant l'ère chr. vulg. 1004.

columnas, et super columnas quadrangulata ligna in cunctis æqualia.

6. Et porticum columnarum fecit quinquaginta cubitorum longitudinis et triginta cubitorum latitudinis, et alteram porticum in facie majoris porticûs; et columnas, et epistylia super columnas.

7. Porticum (a) quoque solii, in quâ tribunal est, fecit, et texit lignis cedrinis a pavimento usque ad summitatem.

8. Et domuncula, in quâ sedebatur ad judicandum, erat in mediâ porticu, simili opere. Domum quoque fecit filiæ Pharaonis (quam uxorem duxerat Salomon,) tali opere quali et hanc porticum.

9. Omnia lapidibus pretiosis, qui ad normam quamdam atque mensuram tam intrinsecus quam extrinsecus serrati erant, a fundamento usque ad summitatem parietum, et extrinsecus usque ad atrium majus.

10. Fundamenta autem de lapidibus pretiosis, lapidibus magnis decem sive octo cubitorum.

avoit sur les colonnes des poutres carrées, toutes d'une même grosseur.

6. Il fit une *autre* galerie de colonnes, qui avoit cinquante coudées de long et trente coudées de large; et encore une autre galerie vis-à-vis de la plus grande, avec des colonnes et des architraves sur les colonnes. ″

7. Il fit aussi la galerie ″ du Trône, où étoit le tribunal; et il la lambrissa de bois de cèdre, depuis le plancher jusqu'au haut. *Ainsi le parvis étoit environné de galeries de tous côtés.* ″

8. Il y avoit au milieu de la galerie *du Trône* un parquet ″ où étoit son lit de justice, qui étoit du même ouvrage. Salomon fit aussi, pour la fille de Pharaon qu'il avoit épousée, un palais qui étoit bâti d'une même architecture que cette galerie. *Sup.* III. I.

9. Tous ces bâtimens, depuis les fondemens jusqu'au haut des murs, et par dehors jusqu'au grand parvis, étoient construits de pierres parfaitement belles, dont les deux paremens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, avoient été sciés tout d'une même forme et d'une même mesure.

10. Les fondemens étoient aussi de pierres parfaitement belles et très-grandes; *les unes* ayant dix coudées, *les autres* huit.

(a) *Hist. vérit. des temps fabul.*, SALOMON, § IV.

vis-à-vis les unes des autres à trois distances; toutes les portes et tous les jambages étoient carrés, et leurs ouvertures étoient vis-à-vis les unes des autres à trois distances. »

℣ 6. Hébr. autr. : « Et il fit un *autre* portique de colonnes, qui avoit cinquante coudées de long, *selon la largeur du premier*, et trente coudées de large; et *ce* portique *étoit* vis-à-vis *du premier*, les colonnes et les poutres *du second portique étoient* vis-à-vis de celles *du premier.* »

℣ 7. Autr. : « le portique. »

Ibid. Autr. : « *Ainsi le portique du trône étoit précédé de deux autres portiques.* »

℣ 8. Hébr. : « Il y avoit au dedans du portique *comme* un second parvis. »

Avant l'ère chr. vulg. 1004.

11. Il y avoit au-dessus de très-belles pierres taillées d'une même grandeur, couvertes aussi de lambris de cèdre.

12. Le grand parvis étoit rond, et de trois rangs de pierres taillées et d'un rang de cèdre poli; " et il en étoit ainsi dans le parvis intérieur de la maison du Seigneur et dans le vestibule du temple.

13. Le roi Salomon envoya aussi chercher de Tyr Hiram,

14. Qui étoit fils d'une femme veuve de la tribu de Nephthali, et dont le père étoit de Tyr; il travailloit en bronze, et il étoit rempli de sagesse, d'intelligence et de science, pour faire toutes sortes d'ouvrages de bronze. Hiram étant donc venu vers le roi Salomon, fit tous les ouvrages qu'il lui ordonna.

11. Et desuper lapides pretiosi æqualis mensuræ secti erant, similiterque de cedro.

12. Et atrium majus rotundum, trium ordinum de lapidibus sectis et unius ordinis de dolatâ cedro; necnon et in atrio domûs Domini interiori, et in porticu domûs.

13. Misit quoque rex Salomon, et tulit Hiram de Tyro,

14. Filium mulieris viduæ de tribu Nephthali, patre Tyrio, artificem ærarium, et plenum sapientiâ et intelligentiâ et doctrinâ ad faciendum omne opus ex ære. Qui cùm venisset ad regem Salomonem, fecit omne opus ejus.

(II *Paral.*, III, 15 et suiv.)

4 *Reg.* XXV. 16-17. *Jer.* LII. 21.

15. Il fit deux colonnes de bronze *pour la porte du vestibule du temple*, dont chacune avoit dix-huit coudées de haut; et un réseau de douze coudées entouroit chaque" colonne, *qui avoit elle-même douze coudées de circonférence*.

16. Il fit aussi deux chapiteaux de bronze, qu'il jeta en fonte, pour mettre sur le haut de chaque colonne; l'un des chapiteaux avoit cinq coudées de haut, et l'autre avoit aussi la même hauteur de cinq coudées;

17. *Et on y voyoit* une espèce de rets et de chaînes entrelacées l'une dans l'autre avec un art admirable. Chaque chapiteau de ces colonnes étoit jeté en fonte; il y avoit sept rangs de mailles

15. Et finxit duas columnas æreas, decem et octo cubitorum altitudinis columnam unam; et linea duodecim cubitorum ambiebat columnam utramque.

16. Duo quoque capitella fecit quæ ponerentur super capita columnarum, fusilia ex ære; quinque cubitorum altitudinis capitellum unum et quinque cubitorum altitudinis capitellum alterum,

17. Et quasi in modum retis et catenarum sibi invicem miro opere contextarum. Utrumque capitellum columnarum fusile e-

℣ 12. Hébr. : « Et tout le tour du grand parvis étoit construit de trois rangs *ou assises* de pierres taillées, et d'un rang *ou assise* de bois de cèdre poli. » *Supr.*, VI, 36.

℣ 15. Au lieu de *utramque* on lit dans l'hébreu *secundam*.

Avant l'ère chr. vulg. 1004.

rat; septena versuum retiacula in capitello uno, et septena retiacula in capitello altero.

dans le réseau de l'un des chapiteaux, et autant dans l'autre.

18. Et perfecit columnas, et duos ordines per circuitum retiaculorum singulorum, ut tegerent capitella quæ erant super summitatem malogranatorum; eodem modo fecit et capitello secundo.

18. Il fit ces colonnes de manière qu'il y avoit deux rangs de mailles qui couvroient et entouroient les chapiteaux, ces mailles étant posées au-dessus des grenades *qui ornoient les chapiteaux*. Il fit le second chapiteau comme le premier.

19. Capitella autem, quæ erant super capita columnarum, quasi opere lilii fabricata erant in porticu quatuor cubitorum.

19. Les chapiteaux qui étoient au haut des colonnes dans le parvis étoient faits en façon de lis," et avoient quatre coudées *de hauteur*.

20. Et rursum alia capitella in summitate columnarum desuper, juxta mensuram columnæ contra retiacula; malogranatorum autem ducenti ordines erant in circuitu capitelli secundi.

20. Et il y avoit encore au haut des *mêmes* colonnes, au-dessus des rets, d'autres chapiteaux *d'une coudée de haut, mais* proportionnés *pour la largeur à la grosseur de* la colonne; et autour de ce second chapiteau il y avoit deux cents grenades disposées en *deux* rangs."

21. Et statuit duas columnas in porticu templi; cùmque statuisset columnam dexteram, vocavit eam nomine Jachin; similiter erexit columnam secundam, et vocavit nomen ejus Booz.

21. Il mit *ces* deux colonnes au vestibule du temple; et ayant posé la colonne droite, il l'appela Jachin." Il posa de même la seconde colonne, qu'il appela Booz."

℣ 19. *Quasi opere lilii fabricata erant.* D. Calmet pense que ces mots appartiennent au verset suivant, comme on va le voir dans la note suivante.

℣ 20. On pourroit traduire ainsi l'hébreu : « Il fit aussi un chapiteau en forme de lis sur les deux colonnes, au-dessus et vis-à-vis du ventre qui étoit au-delà des réseaux; *c'est-à-dire que ce lis sembloit naître du corps des chapiteaux, et s'élever au-dessus des grenades et du réseau qui ornoient le chapiteau.* Et il fit deux rangs de deux cents grenades tout autour pour couvrir (l'un des chapiteaux; et il en fit autant pour couvrir) l'autre chapiteau. » Ce qui est entre parenthèses ne se lit pas dans l'hébreu. Le mot *duo*, qui paroît manquer ici, se trouve dans la version syriaque. Ces deux rangs sont marqués au verset 42.

℣ 21. יכין, c'est-à-dire *statuet.*

Ibid. בעז, c'est-à-dire *In eo Robur.* Il vouloit marquer par ces deux noms la force et la solidité du temple.

Avant l'ère chr. vulg. 1004.

22. Il mit au-dessus des colonnes cet ouvrage fait en forme de lis, *qui en faisoit comme le principal chapiteau ;* et l'ouvrage des colonnes fut *ainsi* entièrement achevé.

22. Et super capita columnarum opus in modum lilii posuit ; perfectumque est opus columnarum.

(II *Paral.*, IV.)

23. Il fit aussi une mer de fonte, *c'est-à-dire une grande cuve*, de dix coudées d'un bord jusqu'à l'autre, qui étoit toute ronde. Elle avoit cinq coudées de haut, et étoit environnée tout à l'entour d'un cordon de trente coudées. "

23. Fecit quoque mare fusile decem cubitorum a labio usque ad labium, rotundum in circuitu ; quinque cubitorum altitudo ejus, et resticula triginta cubitorum cingebat illud per circuitum (*a*).

24. Au-dessous de son bord il y avoit des moulures *et des figures en relief*" qui l'entouroient, savoir dix dans l'espace de chaque coudée ;" et il y avoit deux rangs de ces figures en relief, qui avoient aussi été jetées en fonte.

24. Et sculptura subter labium circuibat illud decem cubitis ambiens mare (*b*) ; duo ordines sculpturarum striatarum erant fusiles.

25. *Cette mer* étoit posée sur douze bœufs, trois desquels regardoient le septentrion, trois l'occident, trois le midi et trois l'orient ; et la mer étoit portée par ces bœufs, dont tout le derrière étoit caché sous la mer.

25. Et stabat super duodecim boves (*c*), e quibus tres respiciebant ad aquilonem, et tres ad occidentem, et tres ad meridiem, et tres ad orientem ; et mare super eos desuper erat ; quorum posteriora universa intrinsecus latitabant.

(*a*) *S. Script. prop.*, *pars* 3, *n°* 50. — (*b*) *Ibid.*, *n°* 51. — (*c*) *Bible vengée*, III *Rois*, note 10.

℣ 23. La cuve d'airain, appelé ici *mer*, alloit en diminuant de circonférence jusqu'à sa base. C'est ainsi que nous la voyons dans ce verset environnée d'un cordon de 30 coudées, et dans le verset suivant 10 coudées de moulures en font le tour : *decem cubitis ambiens mare.*

D'après une paraphrase de De Carrière, que j'ai supprimée, le cordon de trente coudées *étoit la mesure de la circonférence de la mer.* Le diamètre de celle-ci étoit de dix coudées, *decem cubitorum a labio usque ad labium ;* par conséquent la circonférence devoit être de plus de 31 1/2 coudées. Tout le monde sait que le rapport le plus approché de ces mesures du cercle égale 113 : 355. (DRACH.)

℣ 24. La plupart des commentateurs entendent le mot hébreu פקעים de quelque figure ronde. Le texte des Paralipomènes semble dire que ces ornemens avoient la figure de bœufs; car telle est la signification ordinaire du mot בקרים.

Ibid. C'est le sens de l'hébreu : *decem in cubito.*

Avant l'ère chr. vulg. 1004.

26. Grossitudo autem luteris trium unciarum erat; labiumque ejus quasi labium calicis et folium repandi lilii. Duo millia batos capiebat (*a*).

26. Le bassin avoit trois pouces " d'épaisseur, et son bord étoit *renversé* comme le bord d'une coupe et comme la feuille d'un lis qui est épanoui; et il contenoit deux mille bats."

27. Et fecit decem bases æneas, quatuor cubitorum longitudinis bases singulas, et quatuor cubitorum latitudinis et trium cubitorum altitudinis.

27. Il fit aussi dix socles d'airain, dont chacun avoit quatre coudées de long, quatre coudées de large et trois coudées de haut.

28. Et ipsum opus basium interrasile erat; et sculpturæ inter juncturas.

28. Ces socles étoient de plusieurs pièces, les unes limées et polies, les autres gravées, et il y avoit des ouvrages de sculpture *aux quatre faces*, entre les jointures *qui étoient dans les angles*."

29. Et inter coronulas et plectas, leones et boves et cherubim, et in juncturis similiter desuper; et subter leones et boves, quasi lora ex ære dependentia.

29. Là, entre des couronnes et des entrelas," il y avoit des lions, des bœufs et des chérubins; et au droit des jointures il y avoit aussi, tant dessus que dessous, des lions, des bœufs, et comme des courroies d'airain qui pendoient."

30. Et quatuor rotæ per bases singulas, et axes ærei; et per quatuor partes quasi humeruli subter luterem fusiles, contra se invicem respectantes.

30. Chaque socle avoit quatre roues d'airain et des essieux d'airain. Aux quatre angles il y avoit comme de grandes consoles jetées en fonte, qui soutenoient la cuve et se regardoient l'une l'autre.

31. Os quoque luteris intrinsecus erat in capitis summitate; et quod forinsecus apparebat, unius cubiti erat totum rotundum;

31. Au haut du socle il y avoit une cavité, dans laquelle entroit la cuve; ce qui en paroissoit au-dehors étoit tout rond et d'une coudée, le tout faisant une coudée et demie; et il y avoit

(*a*) *S. Script. prop.*, *pars* 3, note 49.

℣ 26. Hébr. : « un palme, » c'est-à-dire plus de trois pouces et demi.

Ibid. C'est-à-dire environ 56, 910 litres.

℣ 28. Hébr. litt. : « Et voilà l'ouvrage de ces socles : ils avoient des fermetures, et ces fermetures étoient entre des jointures; » c'est-à-dire, tout le corps de ces socles étoient fermé par quatre plaques qui formoient un corps carré; et ces plaques étoient jointes ensemble par leurs extrémités, de manière qu'elles entroient l'une dans l'autre par des espèces d'emboîtures.

℣ 29. Hébr. : « sur ces *plaques ou* fermetures, *dans l'espace qui étoit* entre ces jointures. »

Ibid. Hébr. : « des courroies d'un ouvrage descendant *ou étendu.* » Il y a dans les interprètes une grande diversité sur la signification des mots de tous ces versets.

Avant l'ère chr. vulg. 1004.

diverses gravures dans les angles des colonnes ; " et ce qui étoit entre les colonnes n'étoit pas rond, mais carré.

pariterque habebat unum cubitum et dimidium : in angulis autem columnarum variæ cælaturæ erant ; et media intercolumnia quadrata, non rotunda.

32. Les quatre roues qui étoient au droit des quatre angles étoient jointes ensemble *par les essieux qui passoient* sous le socle ; " et chaque roue avoit une coudée et demie de hauteur.

32. Quatuor quoque rotæ, quæ per quatuor angulos basis erant, cohærebant sibi subter basim ; una rota habebat altitudinis cubitum et semis.

33. Ces roues étoient semblables à celles d'un chariot ; leurs essieux, leurs rais, leurs jantes et leurs moyeux étoient tous jetés en fonte.

33. Tales autem rotæ erant quales solent in curru fieri ; et axes earum, et radii, et canthi, et modioli, omnia fusilia.

34. Et les quatre consoles, qui étoient aux quatre angles de chaque socle, faisoient une même pièce avec le socle, et étoient de même fonte.

34. Nam et humeruli illi quatuor per singulos angulos basis unius, ex ipsâ basi fusiles et conjuncti erant.

35. Au haut du socle il y avoit un rebord d'une demi-coudée de haut, qui étoit rond, et travaillé d'une telle manière que *le fond de* la cuve pût s'y enchâsser ; et il étoit orné de gravures et de sculptures différentes, qui étoient d'une même pièce avec le socle.

35. In summitate autem basis erat quædam rotunditas dimidii cubiti, ita fabrefacta ut luter desuper posset imponi, habens cælaturas suas, variasque sculpturas ex semetipsâ.

36. *Hiram* fit encore dans les entre-deux *des jointures*, qui étoient aussi d'airain, et aux angles, des chérubins, des lions et des palmes ; *ces chérubins* représentant un homme qui est debout, " en sorte que *ces figures* paroissoient non point gravées, mais *des ouvrages* ajoutés tout à l'entour.

36. Sculpsit quoque in tabulatis illis, quæ erant ex ære, et in angulis, cherubim et leones et palmas, quasi in similitudinem hominis stantis, ut non cælata, sed apposita per circuitum viderentur.

37. Il fit ainsi dix socles fondus d'une même manière, de même

37. In hunc modum fecit decem bases, fusurâ unâ, et

℣ 31. Il y a apparence que sous le nom de *colonnes* il faut entendre ici les angles du socle.

℣ 32. Hébr. : « Les quatre roues étoient sous les *plaques ou* fermetures, et les essieux de ces roues étoient sous le socle. »

℣ 36. Autr. : « chacune de ces choses représentée *en relief*, comme un homme qui est debout. »

L'hébreu, כמער איש, signifie « selon la nudité de chacun, » c'est-à-dire selon la forme naturelle de chacune de ces choses.

Avant l'ère chr. vulg. 1004.

mensurâ sculpturâque consimili.

grandeur et de sculpture pareille.

38. Fecit quoque decem luteres æneos; quadraginta batos capiebat luter unus, eratque quatuor cubitorum : singulos quoque luteres per singulas (id est decem,) bases posuit.

38. Il fit aussi dix cuves d'airain, chacune desquelles contenoit quarante mesures" et étoit de quatre coudées *de haut*; et il posa chaque cuve sur chacun des dix socles.

39. Et constituit decem bases, quinque ad dexteram partem templi et quinque ad sinistram; mare autem posuit ad dexteram partem templi contra orientem ad meridiem.

39. Il plaça ces dix socles, savoir cinq au côté droit du temple" et cinq au côté gauche; et il mit la mer *d'airain* au côté droit du temple, entre l'orient et le midi.

40. Fecit ergò Hiram lebetes et scutras et hamulas. Et perfecit omne opus regis Salomonis in templo Domini:

40. Hiram fit aussi des marmites, des chaudrons et des bassins." Il acheva tout l'ouvrage que le roi Salomon vouloit faire dans le temple du Seigneur.

41. Columnas duas, et funiculos capitellorum super capitella columnarum duos; et retiacula duo, ut operirent duos funiculos, qui erant super capita columnarum;

41. *Il fit*" deux colonnes et deux cordons sur les chapiteaux," avec deux réseaux, pour couvrir les deux cordons qui étoient aux chapiteaux des colonnes;"

42. Et malogranata quadringenta in duobus retiaculis, duos versus malogranatorum in retiaculis singulis ad operiendos funiculos capitellorum qui erant super capita columnarum;

42. Et quatre cents grenades dans les deux réseaux, savoir deux rangs de grenades dans chaque réseau dont étoient couverts les *deux* cordons des chapiteaux qui étoient au haut des colonnes;"

℣ 38. Litt. : « quarante bats. »

℣ 39. Dans le parvis des prêtres.

℣ 40. Les termes hébreux peuvent signifier des chaudrons pour mettre des cendres, des pelles à feu, et des patères ou coupes pour recevoir et répandre le sang des victimes. L'hébreu répète ici le mot כירות, *luteres*, du verset 38, au lieu de סירות, *lebetes*, qu'on lit II *Par.*, IV, 11.

℣ 41. Ici le texte répète en peu de mots ce qu'on a dit de tous ces ouvrages.

Ibid. Hébr. : « et deux chapiteaux circulaires. » Autr. : « et deux volutes de chapiteaux. »

Ibid. Hébr. : « les deux chapiteaux circulaires qui étoient sur les deux colonnes. »

℣ 42. Hébr. : « les deux chapiteaux circulaires. »

Avant l'ère chr. vulg. 1004.

43. Dix socles et dix cuves sur les socles;

44. Une mer et douze bœufs sous cette mer;

45. Des marmites, des chaudrons et des bassins." Tous les vases qu'Hiram fit par l'ordre du roi Salomon pour la maison du Seigneur étoient de l'airain le plus pur."

46. Le roi les fit fondre dans une plaine proche le Jourdain, en un champ où il y avoit beaucoup d'argile," entre Socoth et Sarthan."

47. Salomon mit" *dans le temple* tous les vases, et il y en avoit une si grande quantité que le poids de l'airain en étoit énorme.

48. Salomon fit aussi tout ce qui devoit servir dans la maison du Seigneur; l'autel d'or *pour les parfums*, et la table" d'or sur laquelle on devoit mettre les pains de proposition;

49. Et les chandeliers d'or, cinq à droite, cinq à gauche, devant l'oracle, de l'or le plus pur, et au-dessus desquels il y avoit des fleurs de lis et des lampes d'or: *Il fit* aussi des pincettes d'or,

50. Des vases à mettre de l'eau," des fourchettes, des coupes, des mortiers" et des encensoirs d'un or très-pur. Les gonds" des portes de la mai-

43. Et bases decem, et luteres decem super bases;

44. Et mare unum, et boves duodecim subter mare;

45. Et lebetes, et scutras, et hamulas. Omnia vasa quæ fecit Hiram regi Salomoni in domo Domini, de aurichalco erant.

46. In campestri regione Jordanis fudit ea rex in agillosâ terrâ, inter Sochoth et Sarthan.

47. Et posuit Salomon omnia vasa; propter multitudinem autem nimiam non erat pondus æris.

48. Fecitque Salomon omnia vasa in domo Domini: altare aureum, et mensam super quam ponerentur panes propositionis auream;

49. Et candelabra aurea, quinque ad dexteram et quinque ad sinistram, contra oraculum, ex auro puro; et quasi lilii flores, et lucernas desuper aureas; et forcipes aureos;

50. Et hydrias, et fuscinulas, et phialas, et mortariola, et thuribula, de auro purissimo. Et cardines

℣ 45. Voyez au verset 40.

Ibid. « *Aurichalco.* » L'hébreu : « de l'airain poli *ou affiné.* »

℣ 46. *Fudit ea rex in argillosâ terrâ* peut aussi se traduire : « le roi les jeta en fonte dans des moules d'argile. »

Ibid. Près le Jourdain, dans la tribu d'Issachar.

℣ 47. II *Par.*, IV, 18, on lit : « Salomon fit tous ces vases en grand nombre, tellement qu'on ne put savoir le poids de l'airain. »

℣ 48. II *Par.*, IV, 19, on lit « les tables; » et en effet au même chapitre, verset 8, il est dit qu'il en fit dix, dont cinq furent mises à droite et cinq à gauche.

℣ 50. Ou tout autre liqueur.

Ibid. Le mot hébreu מזמרות peut signifier des cuillers pour prendre de l'encens. On traduit assez diversement les termes hébreux de ce verset.

Ibid. Les interprètes ne conviennent pas de la signification précise du terme de l'original פתות.

Avant l'ère chr. vulg. 1004.

ostiorum domûs interioris Sancti sanctorum, et ostiorum domûs templi, ex auro erant.

son intérieure du saint des saints, et des portes de la maison du temple, étoient aussi d'or.

(II *Paral.*, v, 1.)

51. Et perfecit omne opus quod faciebat Salomon in domo Domini, et intulit quæ sanctificaverat David pater suus, argentum et aurum et vasa, reposuitque in thesauris domûs Domini (*a*).

51. Ainsi Salomon acheva tout ce qu'il avoit entrepris pour la maison du Seigneur; et il porta *dans le temple* l'argent, l'or et les vases que David son père avoit consacrés à Dieu, et les consigna dans les trésors de la maison du Seigneur.

(*a*) *S. Script. prop.*, *pars* III, *n°* 84. — *Hist. vérit. des temps fabul.*, Salomon, § VI. — *Lettres de quelq. Juifs*, t. III, p. 312. — *Bible vengée*, III *Rois*, note XII. — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. Salomon, 5°; et *Traité de la Rel.*, deuxième partie, chap. 6, art. 2, § 10. — *Rép. crit.*, I *Paral.*, art. *Richesses que David laissa à Salomon.*

CHAPITRE VIII.

Dédicace du temple. Salomon offre à Dieu sa prière, et bénit le peuple. Nombre des victimes immolées dans cette solennité. (*Voyez* les cinq planches.)

(II *Paral.*, v, 2 et suiv.)

1. Tunc congregati sunt omnes majores natu Israel cum principibus tribuum, et duces familiarum filiorum Israel, ad regem Salomo-

1. Alors" tous les anciens d'Israël, avec les princes des tribus, et tous les chefs des familles des enfans d'Israël, s'assemblèrent, et vinrent vers le roi Salomon dans Jérusalem," pour trans- 1003.

℣ 1. Le temple ayant été achevé la onzième année du règne de Salomon, la dédicace en fut différée jusqu'à l'année suivante, qui étoit une année de jubilé, * afin que le peuple, jouissant du repos de cette année, fût plus en état d'y assister. (*Paraphrase du P. de Carrières.*)

Ibid. Hébr. litt. : *Et congregavit Salomon..... ad regem Salomonem in Jerusalem.* Le texte parallèle des Paralipomènes, II, v, 2 dit : *Tunc congregavit Salomon... ad Jerusalem.*

— (* Le P. de Carrières suppose, avec plusieurs savans commentateurs et chronologistes, que les années jubilaires ne succédoient pas aux septièmes sabbatiques, comme quelques-uns le pensent, mais que les septièmes sabbatiques étoient en même temps sabbatiques et jubilaires. Dans cette supposition, l'année de la dédicace du temple dut être la soixante-troisième sabbatique et la neuvième jubilaire. Voyez dans ce volume la *Chronologie sabbatique* que nous avons placée à la suite de la dissertation sur la défaite de Sennachérib.)

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

porter l'arche de l'alliance du Seigneur de la Ville de David, c'est-à-dire de Sion.

2. Tout Israël s'assembla donc auprès du roi Salomon en un jour solennel du mois d'éthanim, ″ qui est le septième mois.

3. Tous les anciens d'Israël étant venus, les prêtres prirent l'arche *du Seigneur*,

4. Et la portèrent, avec le tabernacle de l'alliance″ et tous les vases du sanctuaire qui étoient dans le tabernacle; et les prêtres et les lévites les portèrent.

5. Le roi Salomon et tout le peuple, qui s'étoit assemblé auprès de lui, marchoient devant l'arche, et immoloient une multitude de brebis et de bœufs sans prix et sans nombre.

6. Les prêtres portèrent l'arche de l'alliance du Seigneur au lieu qui lui étoit destiné, dans l'oracle du temple, dans le saint des saints, sous les ailes des chérubins *que Salomon y avoit placés;*

7. Car les chérubins étendoient leurs ailes au-dessus du lieu où étoit l'arche, et ils couvroient l'arche et les bâtons qui y tenoient.

8. Et comme les bâtons étoient saillans, en sorte qu'on en voyoit les extrémités *dès l'entrée* du sanctuaire devant l'oracle, ils ne paroissoient plus

nem in Jerusalem ut deferrent arcam fœderis Domini de Civitate David, id est de Sion (*a*).

2. Convenitque ad regem Salomonem universus Israel in mense ethanim, in solemni die; (Ipse est mensis septimus.)

3. Veneruntque cuncti senes de Israel. Et tulerunt arcam sacerdotes,

4. Et portaverunt arcam Domini, et tabernaculum fœderis, et omnia vasa sanctuarii quæ erant in tabernaculo; et ferebant ea sacerdotes et levitæ.

5. Rex autem Solomon, et omnis multitudo Israel, quæ convenerat ad eum, gradiebatur cum illo ante arcam, et immolabant oves et boves absque æstimatione et numero.

6. Et intulerunt sacerdotes arcam fœderis Domini in locum suum, in oraculum templi, in Sanctum sanctorum, subter alas cherubim.

7. Siquidem cherubim expandebant alas super locum arcæ, et protegebant arcam et vectes ejus desuper.

8. Cùmque eminerent vectes, et apparerent summitates eorum foris sanctuarium ante oraculum, non

(*a*) *Hist. vérit. des temps fabul.*, Salomon, § vi.

℣ 2. Le mois de *thischri*, תשרי, septième de l'année sainte et premier de l'année civile, dans lequel on célébroit la fête des Tabernacles.

℣ 4. La plupart des interprètes pensent que l'Ecriture parle ici principalement du tabernacle qui étoit à Gabaon, auquel convient proprement le nom de tabernacle de l'alliance, étant originairement celui qui avoit été dressé par Moïse dans le désert.

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

apparebant ultra extrinsecus; qui et fuerunt ibi usque in præsentem diem.

au-dehors, *étant cachés par le voile;*" et ils sont demeurés là jusqu'à ce jour.

9. In arcâ autem non erat aliud nisi duæ tabulæ lapideæ quas posuerat in eâ Moyses in Horeb, quando pepigit Dominus fœdus cum filiis Israel cùm egrederentur de terrâ Ægypti.

9. Or il n'y avoit dans l'arche que les deux tables de pierre que Moïse y avoit mises à Horeb, lorsque le Seigneur fit alliance avec les enfans d'Israël, aussitôt après leur sortie d'Egypte". *Hebr.* IX. 4.

10. Factum est autem, cùm exissent sacerdotes de sanctuario, nebula implevit domum Domini;

10. Après que les prêtres furent sortis du sanctuaire, une nuée remplit la maison du Seigneur;

11. Et non poterant sacerdotes stare et ministrare propter nebulam, impleverat enim gloria Domini domum Domini.

11. Et les prêtres ne pouvoient plus s'y tenir, ni faire les fonctions de leur ministère, à cause de la nuée, parce que la gloire du Seigneur, *qui éclatoit dans cette nuée*, avoit rempli la maison du Seigneur.

(II *Paral.*, VI.)

12. Tunc ait Salomon: Dominus dixit ut habitaret in nebulâ.

12. Alors Salomon dit: Le Seigneur a dit qu'il habiteroit dans une nuée."

13. Ædificans ædificavi domum in habitaculum tuum, firmissimum solium tuum in sempiternum.

13. *O Dieu!* j'ai bâti *cette* maison, afin qu'elle vous tienne lieu de demeure et que votre trône y soit établi pour jamais;"

14. Convertitque rex faciem suam, et benedixit omni ecclesiæ Israel; omnis

14. Et le roi tourna son visage, et bénit" toute l'assemblée d'Israël; car tout Israël étoit assemblé en ce lieu-là.

℣ 8. Hébr. autr.: « Et les bâtons s'allongoient *en devant*, de manière que les têtes de ces bâtons paroissoient *s'avançant du milieu* du sanctuaire vers l'entrée de l'oracle; mais on ne les voyoit point paroître au dehors. » Au lieu de ces mots, *in sanctuario*, le texte des Paralipomènes, II, V, 9, dit *ex arcâ:* « ils paroissoient *s'avançant du corps* de l'arche. »

℣ 9. Ce qu'il y avoit eu de plus, savoir l'urne pleine de manne, la verge d'Aaron et le livre de la loi, a été mis à côté de l'arche. Voyez ce qui est dit sur cela dans la dissertation sur la manne, à la tête de l'Exode, tom. II. Conférez aussi *Hebr.*, IX, 4.

℣ 12. Cette parole peut être fondée sur ce que le Seigneur s'étoit toujours montré à son peuple sous une nuée. 2 *Par.*, VI, 1. Le syriaque traduit: « Seigneur, vous avez dit que vous habiteriez dans une nuée. »

℣ 13. Hébr.: « J'ai bâti cette maison afin que vous y habitiez et qu'elle soit votre demeure à jamais. »

℣ 14. Bénédiction de simples souhaits. Voyez ma note 2 *Rois*, VI, 18. (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

15. Et Salomon dit : Béni soit le Seigneur Dieu d'Israël, qui a parlé de sa bouche à David mon père, et qui, par sa puissance, a exécuté sa parole, en disant :

16. Depuis le jour que j'ai tiré de l'Egypte mon peuple d'Israël, je n'ai point choisi de ville dans toutes les tribus d'Israël afin qu'on m'y bâtît une maison et que mon nom y fût établi; mais j'ai choisi ″ David pour être chef de mon peuple d'Israël.

17. David mon père avoit voulu bâtir une maison au nom du Seigneur Dieu d'Israël;

2 *Reg.* VII. 5. 18. Mais le Seigneur dit à David mon père : Quand vous avez formé dans votre cœur le dessein de bâtir une maison à mon nom, vous avez bien fait de prendre en vous-même cette résolution;

19. Néanmoins ce ne sera pas vous qui me bâtirez une maison, mais votre fils qui sortira de vous sera celui qui bâtira une maison à mon nom.

20. Le Seigneur a vérifié la parole qu'il avoit dite : j'ai succédé à David mon père, j'ai pris possession du trône d'Israël, comme le Seigneur l'avoit ordonné; et j'ai bâti une maison au nom du Seigneur Dieu d'Israël:

21. J'ai établi ici le lieu de l'arche, où *sont les tables de la loi, qui* est l'alliance que le Seigneur fit avec nos

enim ecclesia Israel stabat.

15. Et ait Salomon : Benedictus Dominus Deus Israel, qui locutus est ore suo ad David patrem meum, et in manibus ejus perfecit dicens :

16. A die quâ eduxi populum meum Israel de Ægypto, non elegi civitatem de universis tribubus Israel ut ædificaretur domus et esset nomen meum ibi; sed elegi David ut esset super populum meum Israel.

17. Voluitque David pater meus ædificare domum nomini Domini Dei Israel :

18. Et ait Dominus ad David patrem meum : Quòd cogitasti in corde tuo ædificare domum nomini meo, bene fecisti, hoc ipsum mente tractans;

19. Verumtamen tu non ædificabis mihi domum, sed filius tuus qui egredietur de renibus tuis ipse ædificabit domum nomini meo.

20. Confirmavit Dominus sermonem suum quem locutus est : stetique pro David patre meo, et sedi super thronum Israel, sicut locutus est Dominus; et ædificavi domum nomini Domini Dei Israel.

21. Et constitui ibi locum arcæ, in quâ fœdus Domini est quod percussit cum pa-

℣ 16. Autr. : « Depuis le jour que j'ai tiré de l'Egypte Israël mon peuple, je n'avois point encore choisi de ville dans toutes les tribus d'Israël afin qu'on y bâtît une maison où mon nom fût établi, *et je n'avois point non plus choisi d'homme pour lui donner la conduite d'Israël mon peuple ; mais maintenant j'ai choisi Jérusalem pour être le lieu où mon nom soit honoré*, et j'ai choisi David, » etc. Les deux phrases intermédiaires ici omises sont exprimées au IIe livre des Paralipomènes, VI, 5-6.

tribus nostris quando egressi sunt de terrâ Ægypti.

22. Stetit autem Salomon ante altare Domini in conspectu ecclesiæ Israel, et expandit manus suas in cœlum,

23. Et ait : Domine Deus Israel, non est similis tuî Deus in cœlo desuper et super terram deorsum, qui custodis pactum et misericordiam servis tuis qui ambulant coram te in toto corde suo,

24. Qui custodisti servo tuo David patri meo quæ locutus es ei; ore locutus es, et manibus perfecisti, ùt hæc dies probat.

25. Nunc igitur, Domine Deus Israel, conserva famulo tuo David patri meo quæ locutus es ei, dicens : Non auferetur de te vir coram me qui sedeat super thronum Israel, ita tamen, si custodierint filii tui viam suam, ut ambulent coram me sicut tu ambulasti in conspectu meo.

26. Et nunc, Domine Deus Israel, firmentur verba tua quæ locutus es servo tuo David patri meo.

27. Ergò-ne putandum est quòd verè Deus habitet super terram? si enim cœlum et cœli cœlorum te capere non possunt, quantò

pères lorsqu'ils sortirent du pays d'Egypte.

22. Alors Salomon se tint debout devant l'autel du Seigneur, à la vue de toute l'assemblée d'Israël; et *puis, se jetant à genoux* ", il étendit ses mains vers le ciel,

23. Et dit : Seigneur Dieu d'Israël, il n'y a point de Dieu qui vous soit semblable, ni au plus haut du ciel ni sur la terre; c'est vous qui conservez l'alliance et la miséricorde que vous avez faite à vos serviteurs qui marchent " devant vous de tout leur cœur.

24. *C'est vous* qui avez gardé *fidèlement* à David mon père votre serviteur tout ce que vous lui avec promis; vous l'avez prédit de votre bouche, et vos mains l'ont accompli, comme ce jour en est une preuve.

25. Conservez donc maintenant, Seigneur Dieu d'Israël, à David mon père votre serviteur ce que vous lui avez promis en lui disant : Vous ne manquerez point d'héritiers qui soient assis devant moi sur le trône d'Israël, pourvu néanmoins qu'ils veillent sur leurs voies, en sorte qu'ils marchent en ma présence comme vous avez marché devant moi.

26. Accomplissez donc, ô Seigneur Dieu d'Israël, les paroles que vous avez dites à David mon père votre serviteur.

27. Est-il donc croyable que Dieu habite véritablement sur la terre? car si les cieux et le ciel des cieux " ne peuvent vous comprendre, combien moins cette maison que j'ai bâtie!

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

2 *Reg.* VII. 12.

℣ 22. Cette circonstance est marquée II *Par.*, VI, 13, et au verset 54 de ce chapitre.

℣ 23. Plusieurs éditions portent *ambulabant*, mais les meilleures disent *ambulant*. On lit ainsi II *Par.*, VI, 14, et c'est le sens de l'hébreu.

℣ 27. C'est-à-dire le ciel le plus élevé. Voyez la dissertation sur le système du monde, à la tête de l'Ecclésiaste, tom. XI.

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

magis domus hæc quam ædificavi!

28. Mais ayez égard, ô Seigneur mon Dieu, à l'oraison de votre serviteur et à ses prières; écoutez l'hymne et l'oraison que votre serviteur vous offre aujourd'hui,

28. Sed respice ad orationem servi tui et ad preces ejus, Domine Deus meus, audi hymnum et orationem quam servus tuus orat coram te hodie,

Deut. XII, 12.

29. Afin que vos yeux soient ouverts nuit et jour sur cette maison, sur cette maison de laquelle vous avez dit, C'est là que sera mon nom;" afin que vous exauciez la prière que votre serviteur vous offre " en ce lieu;

29. Ut sint oculi tui aperti super domum hanc nocte ac die, super domum de quâ dixisti, Erit nomen meum ibi; ut exaudias orationem quam orat in loco isto ad te servus tuus;

30. Afin que vous exauciez la prière de votre serviteur, " et toutes celles que votre peuple d'Israël vous offrira dans ce même lieu; que vous les exauciez du " lieu de votre demeure dans le ciel; et que, les ayant exaucées, vous leur fassiez miséricorde. "

30. Ut exaudias deprecationem servi tui et populi tui Israel, quodcumque oraverint in loco isto: et exaudies in loco habitaculi tui in cœlo, et cùm exaudieris propitius eris.

31. Lorsqu'un homme aura péché contre son prochain, n'ayant pas gardé le serment par lequel il s'étoit lié, " et qu'il sera venu dans votre maison et devant votre autel pour prêter ce serment,

31. Si peccaverit homo in proximum suum, et habuerit aliquod juramentum quo teneatur astrictus, et venerit propter juramentum coram altari tuo in domum tuam,

32. Vous écouterez du ciel, " et vous ferez justice à l'égard de vos serviteurs; vous condamnerez le coupable, en faisant retomber sa perfidie sur sa

32. Tu exaudies in cœlo, et facies, et judicabis servos tuos, condemnans impium et reddens viam suam super

℣ 29. C'est-à-dire : Ce lieu sera appelé ma maison; j'y ferai éclater la gloire de mon nom, et ce sera là que les hommes viendront me rendre leurs hommages.

Ibid. Hébr. : « que votre serviteur vous offrira en ce lieu. »

℣ 30. Hébr. : « que vous exauciez, *dis-je*, les prières que votre serviteur et Israël votre peuple vous offriront en ce lieu. »

Ibid. In loco,.... in cœlo, pour *de loco,.... de cœlo*, qu'on lit dans l'hébreu II *Par.*, VI, 21.

Ibid. Hébr. autr. : « Ecoutez donc, Seigneur, de votre demeure qui est dans le ciel, écoutez et faites miséricorde. » 2 *Par.*, VI, 21.

℣ 31. Autr. : « et que, ayant été pris à serment qui le lie, il viendra, » etc. 2 *Par.*, VI, 22.

℣ 32. Vulg. litt. : *in cœlo*. La préposition est omise dans l'hébreu. II *Par.*, VII, 23, on lit *de cœlo*. Il en est de même au verset 34, qui va suivre.

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

caput ejus, justificansque justum et retribuens ei secundùm justitiam suam.
33. Si fugerit populus tuus Israel inimicos suos, (quia peccaturus est tibi,) et, agentes pœnitentiam et confitentes nomini tuo, venerint, et oraverint et deprecati te fuerint in domo hâc,
34. Exaudi in cœlo, et dimitte peccatum populi tui Israel; et reduces eos in terram quam dedisti patribus eorum.
35. Si clausum fuerit cœlum, et non pluerit propter peccata eorum, et orantes in loco isto pœnitentiam egerint nomini tuo, et a peccatis suis conversi fuerint propter afflictionem suam,
36. Exaudi eos in cœlo; et dimitte peccata servorum tuorum et populi tui Israel; et ostende eis viam bonam per quam ambulent, et da pluviam super terram tuam quam dedisti populo tuo in possessionem.
37. Fames si oborta fuerit in terrâ, aut pestilentia aut corruptus aer, aut ærugo aut locusta vel rubigo, et afflixerit eum inimicus ejus portas obsidens, omnis plaga, universa infirmitas,
38. Cuncta devotatio, et imprecatio, quæ acciderit omni homini de populo tuo Israel : si quis cognoverit

tête, et vous justifierez le juste, en lui rendant selon sa justice.
33. Lorsque votre peuple d'Israël fuira devant ses ennemis, (parce qu'il péchera *un jour* contre vous,) et que, faisant pénitence et rendant gloire à votre nom, ils viendront vous prier et qu'ils imploreront votre miséricorde dans cette maison,
34. Exaucez-les du ciel, et pardonnez le péché de votre peuple d'Israël, et ramenez-les en la terre que vous avez donnée à leurs pères. "
35. Lorsque le ciel sera fermé et qu'il n'en tombera point de pluie, à cause de leurs péchés, et que, priant en ce lieu, ils feront pénitence pour honorer votre nom, et se convertiront et quitteront leurs péchés à cause de l'affliction où ils seront,
36. Exaucez-les du ciel, " et pardonnez les péchés de vos serviteurs et de votre peuple d'Israël; montrez-leur une voie droite par laquelle ils marchent, et répandez la pluie sur votre terre que vous avez donnée à votre peuple afin qu'il la possédât.
37. Lorsqu'il viendra sur la terre ou une famine, ou une peste ou une corruption de l'air, ou que la nielle, la sauterelle ou quelque maligne humeur " gâtera les blés, ou que votre peuple sera pressé d'un ennemi qui se trouvera à ses portes et l'assiégera, ou qu'il sera frappé de quelque plaie ou de quelque langueur que ce puisse être;
38. Quand un homme de votre peuple d'Israël, quel qu'il soit, vous offrira ses vœux et ses prières, et que, reconnoissant la plaie de son cœur, il

℣ 34. Autr. : « *à eux et* à leurs pères. » 2 *Par.*, VI, 25.
℣ 36. L'hébreu omet également la préposition ici et dans les Paralipomènes.
℣ 37. Hébr. : « la chenille. » 2 *Par.*, VI, 28.

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

étendra ses mains vers vous dans cette maison,

39. Vous l'exaucerez du ciel, " ce lieu de votre demeure; vous vous rendrez de nouveau propice, et vous le traiterez selon que vous verrez *la disposition de* son cœur, rendant à chacun selon toutes ses œuvres *et* ses désirs, (car vous seul connoissez le fond des cœurs des enfans des hommes,)

40. Afin qu'ils vous craignent *et qu'ils marchent dans vos voies* " tant qu'ils vivront sur la face de la terre que vous avez donnée à nos pères.

41. Et même lorsqu'un étranger, qui ne sera point de votre peuple d'Israël, viendra d'un pays fort éloigné à cause de votre nom, (parce que la grandeur de votre nom, la force de votre main et la puissance de votre bras

42. Se feront connoître partout,) lors donc qu'un étranger sera venu prier en ce lieu,

43. Vous l'exaucerez du ciel, du firmament où vous demeurez, et vous ferez tout ce que l'étranger vous aura prié de faire, afin que tous les peuples de la terre apprennent à craindre votre nom, " comme fait votre peuple d'Israël, et qu'ils éprouvent *eux-mêmes* que votre nom a été invoqué sur cette maison que j'ai bâtie.

44. Lorsque votre peuple ira à la guerre contre ses ennemis, et que, marchant par le chemin où vous les

plagam cordis sui, et expanderit manus suas in domo hâc,

39. Tu exaudies in cœlo in loco habitationis tuæ, et repropitiaberis, et facies ut des unicuique secundùm omnes vias suas, sicut videris cor ejus, (quia tu nosti solus cor omnium filiorum hominum,)

40. Ut timeant te cunctis diebus quibus vivunt super faciem terræ quam dedisti patribus nostris.

41. Insuper et alienigena (*a*) qui non est de populo tuo Israel, cùm venerit de terrâ longinquâ propter nomen tuum, (audietur enim nomen tuum magnum, et manus tua fortis, et brachium tuum

42. Extentum ubique,) cùm venerit ergò, et oraverit in hoc loco;

43. Tu exaudies in cœlo, in firmamento habitaculi tui, et facies omnia pro quibus invocaverit te alienigena, ut discant universi populi terrarum nomen tuum timere, sicut populus tuus Israel, et probent quia nomen tuum invocatum est super domum hanc quam ædificavi.

44. Si egressus fuerit populus tuus ad bellum contra inimicos suos, per viam

(*a*) *S. Script. prop., pars* III, *n°* 52.

℣ 39. La préposition, omise dans l'hébreu, se trouve dans les Paralipomènes.

℣ 40. Ces mots sont exprimés II *Par.*, VI, 31.

℣ 43. Hébr. : « afin que tous les peuples de la terre apprennent à connoître votre nom, et qu'ils vous craignent, » etc. 2 *Par.*, VI, 33.

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

quocumquè miseris eos, orabunt te contra viam civitatis quam elegisti et contra domum quam ædificavi nomini tuo,

aurez envoyés, ils vous " adresseront leurs prières, en regardant vers la ville que vous avez choisie et vers cette maison que j'ai bâtie à *la gloire de* votre nom,

45. Et exaudies in cœlo orationes eorum et preces eorum, et facies judicium eorum.

45. Vous exaucerez du ciel leurs oraisons et leurs prières, et vous leur rendrez justice.

46. Quòd si peccaverint tibi, (non est enim homo qui non peccet,) et iratus tradideris eos inimicis suis, et captivi ducti fuerint in terram inimicorum longè vel propè,

46. Si votre peuple pèche contre vous, (parce qu'il n'y a point d'homme qui ne pèche,) et qu'étant en colère contre eux vous les livriez entre les mains de leurs ennemis, et qu'ils soient emmenés captifs, ou près ou loin, dans une terre ennemie;

2 *Par.* VI. 36. *Eccl.* VII. 21. 1 *Joan.* I. 8.

47. Et egerint pœnitentiam in corde suo in loco captivitatis, et conversi deprecati te fuerint in captivitate suâ dicentes, Peccavimus, iniquè egimus, impiè gessimus;

47. S'ils font pénitence du fond du cœur " dans le lieu de leur captivité, et que, se convertissant à vous étant captifs, ils implorent votre miséricorde en disant, Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, nous avons fait des actions impies ";

48. — Et reversi fuerint ad te in universo corde suo et totâ animâ suâ in terrâ inimicorum suorum ad quam captivi ducti fuerint, et oraverint te contra viam terræ suæ quam dedisti patribus eorum, et civitatis quam elegisti, et templi quod ædificavi nomini tuo,

48. S'ils reviennent à vous de tout leur cœur et de toute leur âme " dans le pays de leurs ennemis, où ils ont été emmenés captifs, et qu'ils vous prient en regardant vers la terre que vous avez donnée à leurs pères, vers la ville que vous avez choisie et le temple que j'ai bâti à votre nom,

49. Exaudies in cœlo, in firmamento solii tui, orationes eorum et preces eorum, et facies judicium eorum;

49. Vous exaucerez du ciel, et de cette demeure stable où est votre trône, leurs oraisons et leurs prières; vous prendrez en main la défense de leur cause;

50. Et propitiaberis populo tuo qui peccavit tibi, et omnibus iniquitatibus eo-

50. Vous vous rendrez propice à votre peuple qui a péché contre, et *vous leur pardonnerez* toutes les iniquités

℣ 44. Hébr. litt., *Dominum*, au lieu de *te*, qu'on lit aussi II *Par.*, VI, 34.

℣ 47. Hébr. autr. : « s'ils rentrent en eux-mêmes. »

℣ 47 et 48. Nous voyons ici deux conditions du sacrement de pénitence : 1° la spécification des péchés, indiquée par ces mots, חטאנו והעוינו רשענו, qui expriment différens degrés de culpabilité; 2° la contrition et le bon-propos, *et reversi fuerint ad te in universo corde suo.* (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

par lesquelles ils ont violé votre loi; et vous toucherez en leur faveur le cœur de ceux qui les auront emmenés captifs, afin qu'ils aient pitié d'eux;

rum quibus prævaricati sunt in te; et dabis misericordiam coram eis qui eos captivos habuerint, ut misereantur eis:

51. Car ils sont votre peuple et votre héritage, et c'est vous " qui les avez tirés du pays d'Egypte, du milieu d'une fournaise de fer.

51. Populus enim tuus est et hereditas tua, quos eduxisti de terrâ Ægypti, de medio fornacis ferreæ.

52. Que vos yeux *donc* soient ouverts aux prières de votre serviteur et de votre peuple d'Israël, afin que vous les exauciez dans toutes les demandes qu'ils vous feront;

52. Ut sint oculi tui aperti ad deprecationem servi tui et populi tui Israel, et exaudias eos in universis pro quibus invocaverint te;

53. Car c'est vous, ô Seigneur Dieu, qui les avez séparés de tous les peuples de la terre pour en faire votre héritage, selon que vous l'avez déclaré par Moïse votre serviteur lorsque vous avez tiré nos pères *du pays* d'Egypte.

53. Tu enim separasti eos tibi in hereditatem de universis populis terræ, sicut locutus es per Moysen servum tuum quando eduxisti patres nostros de Ægypto, Domine Deus.

(II *Paral.*, VII, 1-10.)

54. Salomon, ayant achevé d'offrir au Seigneur cette oraison et cette prière, se leva de devant l'autel du Seigneur; car il avoit mis les deux genoux en terre, et tenoit les mains étendues vers le ciel.

54. Factum est autem, cùm complesset Salomon orans Dominum omnem orationem et deprecationem hanc, surrexit de conspectu altaris Domini; utrumque enim genu in terram fixerat, et manus expanderat in cœlum.

55. Etant donc debout *devant le peuple*, il bénit toute l'assemblée d'Israël, en disant à haute voix:

55. Stetit ergò, et benedixit omni ecclesiæ Israel voce magnâ, dicens:

56. Béni soit le Seigneur, qui a donné la paix à son peuple d'Israël selon toutes les promesses qu'il avoit faites; tous les biens qu'il nous avoit promis par Moïse son serviteur nous sont arrivés, sans qu'il soit tombé une seule de ses paroles *à terre*.

56. Benedictus Dominus, qui dedit requiem populo suo Israel, juxta omnia quæ locutus est; non cecidit ne unus quidem sermo ex omnibus bonis quæ locutus est per Moysen servum suum.

57. Que le Seigneur notre Dieu soit avec nous, comme il a été avec nos

57. Sit Dominus Deus noster nobiscum sicut fuit

℣ 51. Ou plutôt: « *ce sont eux* que vous avez tirés du pays d'Egypte. »

cum patribus nostris, non derelinquens nos neque projiciens,

pères; qu'il ne nous abandonne et ne nous rejette point;

58. Sed inclinet corda nostra ad se, ut ambulemus in universis viis ejus, et custodiamus mandata ejus et cæremonias ejus et judicia quæcumque mandavit patribus nostris.

58. Mais qu'il incline nos cœurs vers lui, afin que nous marchions dans toutes ses voies, et que nous gardions ses préceptes, ses cérémonies et toutes les ordonnances qu'il a prescrites à nos pères.

59. Et sint sermones mei isti, quibus deprecatus sum coram Domino, appropinquantes Domino Deo nostro die ac nocte, ut faciat judicium servo suo et populo suo Israel per singulos dies,

59. Que les paroles de cette prière que j'ai faite devant le Seigneur soient présentes jour et nuit au Seigneur notre Dieu, afin que chaque jour il fasse justice à son serviteur et à son peuple d'Israël;

60. Ut sciant omnes populi terræ quia Dominus ipse est Deus, et non est ultra absque eo (*a*).

60. Afin que tous les peuples de la terre sachent que c'est le Seigneur qui est le *vrai* Dieu, et qu'après lui il n'y en a point d'autre.

61. Sit quoque cor nostrum perfectum cum Domino Deo nostro, ut ambulemus in decretis ejus, et custodiamus mandata ejus, sicut et hodie.

61. Que notre cœur aussi soit parfait avec le Seigneur notre Dieu, afin que nous marchions selon ses préceptes et que nous gardions *toujours* ses ordonnances, comme *nous faisons* en ce jour.

62. Igitur rex et omnis Israel cum eo immolabant victimas coram Domino.

62. Le roi et tout Israël avec lui immolèrent donc des victimes devant le Seigneur.

63. Mactavitque Salomon hostias pacificas quas immolavit Domino, boum viginti duo millia et ovium centum viginti millia. Et dedicaverunt templum Domini rex et filii Israel.

63. Et Salomon, pour hosties pacifiques, égorgea et immola au Seigneur vingt-deux mille bœufs et cent vingt mille brebis. " Et le roi avec les enfans d'Israël dédièrent *ainsi* le temple du Seigneur.

(*a*) *Hist. vérit. des temps fabul.*, Salomon, § v.

℣ 63. Voltaire veut faire passer pour une exagération le nombre de victimes énoncé en cet endroit. On voit dans la description du Tonquin par Tavernier des exemples de victimes bien plus nombreuses; le roi régnant envoyoit aux temples des idoles cent mille têtes de chaque espèce.

Il faut remarquer de plus que Salomon n'a pas immolé toutes ces victimes en un jour, mais successivement pendant la quinzaine qu'il a retenu à Jérusalem tout le peuple d'Israël, qui a été admis à ces repas sacrés. C'est donc en pure perte que le philosophe de Ferney fait de l'esprit en disant : « Ajoutez-y

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

64. En ce jour-là le roi consacra le milieu du parvis qui étoit devant la maison du Seigneur, " en y offrant des holocaustes, des sacrifices " et la graisse des hosties pacifiques *sur un autel qu'il y fit faire*, parce que l'autel d'airain qui étoit devant le Seigneur étoit trop petit, et ne pouvoit suffire pour les holocaustes, les sacrifices et les graisses des hosties pacifiques, *quoiqu'il eût vingt coudées de long et autant de large*.

65. Salomon fit donc alors une fête *très*-célèbre *pendant sept jours* " ; et tout Israël *la fit aussi* avec lui, une grande multitude étant accourue, depuis l'entrée d'Emath, jusqu'au fleuve d'Egypte, " *et étant demeurée* devant le Seigneur notre Dieu pendant sept jours et sept jours, c'est-à-dire pendant quatorze jours. "

66. Au huitième jour " il renvoya les peuples, qui, bénissant le roi, s'en retournoient dans leurs maisons avec allégresse et le cœur plein de joie pour tous les biens que le Seigneur avoit faits à David son serviteur et à son peuple d'Israël.

64. In die illâ sanctificavit rex medium atrii quod erat ante domum Domini; fecit quippe holocaustum ibi et sacrificium et adipem pacificorum, quoniam altare æreum, quod erat coram Domino, minus erat, et capere non poterat holocaustum et sacrificium et adipem pacificorum.

65. Fecit ergò Salomon in tempore illo festivitatem celebrem, et omnis Israel cum eo, multitudo magna, ab introitu Emath usque ad rivum Ægypti, coram Domino Deo nostro, septem diebus et septem diebus, id est quatuordecim diebus.

66. Et in die octavâ dimisit populos; qui, benedicentes regi, profecti sunt in tabernacula sua lætantes et alacri corde super omnibus bonis quæ fecerat Dominus David servo suo et Israel populo suo.

le pain et le vin, c'est un grand repas. » Il n'a point pensé au grand nombre des convives et des repas. (Drach.)

ỳ 64. C'est-à-dire du parvis des prêtres. L'autel d'airain destiné pour les holocaustes étoit dans la partie supérieure de ce parvis, vis-à-vis la porte du saint.

Ibid. Hébr. : « des offrandes *de farine*, » מנחה.

ỳ 65. Ces sept jours sont exprimés II *Par.*, VII, 8.

Ibid. C'est-à-dire depuis l'extrémité septentrionale jusqu'à l'extrémité méridionale. Le fleuve d'Egypte est le bras le plus oriental du Nil.

Ibid. On voit II *Par.*, VII, 9, que ces quatorze jours furent employés à célébrer la dédicace de l'autel, et la fête des Tabernacles, qui duroit sept jours. (*Levit.*, XXIII, 34; *Deut.*, XVI, 13.)

ỳ 66. Lendemain de la fête de Tabernacles, 23e jour du mois de thischri, qui est aussi une fête. Voyez II *Par.*, VII, 10.

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

CHAPITRE IX.

Le Seigneur apparoît une seconde fois à Salomon. Ce prince donne vingt villes au roi de Tyr. Il bâtit plusieurs villes, et s'assujettit plusieurs peuples. Il envoie une flotte au pays d'Ophir.

(II *Par.*, VII, 11 et suiv.)

1. FACTUM est autem, cùm perfecisset Salomon ædificium domûs Domini et ædificium regis, et omne quod optaverat et voluerat facere,

1. SALOMON ayant achevé de bâtir la maison du Seigneur, le palais du roi, et tout ce qu'il avoit souhaité et voulu faire ″,

2. Apparuit ei Dominus secundò, sicut apparuerat ei in Gabaon (*a*).

2. Le Seigneur lui apparut une seconde fois *durant la nuit*, ″ comme il lui avoit apparu à Gabaon, *Sup.* III 3.

3. Dixitque Dominus ad eum : Exaudivi orationem tuam et deprecationem tuam quam deprecatus es coram me; sanctificavi domum hanc quam ædificasti, ut ponerem nomen meum ibi in sempiternum, et erunt oculi mei et cor meum ibi cunctis diebus.

3. Et lui dit : J'ai exaucé votre prière et la supplication que vous m'avez faite; j'ai sanctifié cette maison que vous avez bâtie pour y établir mon nom à jamais, et mes yeux et mon cœur seront toujours là.

4. Tu quoque si ambulaveris coram me, sicut ambulavit pater tuus, in simplicitate cordis et in æquitate, et feceris omnia quæ præcepi tibi, et legitima mea et judicia mea servaveris,

4. Si vous marchez en ma présence, comme votre père y a marché, dans la simplicité et la droiture de votre cœur; si vous faite tout ce que je vous ai commandé, et que vous gardiez mes lois et mes ordonnances,

5. Ponam thronum regni tui super Israel in sempiternum, sicut locutus sum David patri tuo dicens : Non auferetur vir de genere tuo de solio Israel.

5. J'établierai votre trône et votre règne sur Israël pour jamais, selon que je l'ai promis ″ à David votre père, en lui disant : Vous aurez toujours de votre race des successeurs qui seront assis sur le trône d'Israël. 2 *Reg.* VII. 12 16.

(*a*) *Hist. vérit. des temps fabul.*, SALOMON, § XII.

ỳ 1. Ceci dura près de vingt ans. Voy. *infrà*, ỳ 10.

ỳ 2. Cette circonstance est marquée II *Par.*, VII, 12.

ỳ 5. Hébr., דברתי, *locutus sum.* II *Par.*, VII, on lit כרתי, *pepigi*; Vulg., *pollicitus sum.*

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

6. Mais si vous vous détournez de moi, vous et vos enfans, si vous cessez de me suivre et de garder mes préceptes et les cérémonies que je vous ai prescrites, et que vous alliez servir et adorer les dieux étrangers,

6. Si autem aversione aversi fueritis vos et filii vestri, non sequentes me nec custodientes mandata mea et cæremonias meas quas proposui vobis, sed abieritis, et colueritis deos alienos et adoraveritis eos,

7. J'exterminerai les Israélites de la terre que je leur ai donnée, je rejetterai de ma face ce temple que j'ai consacré à mon nom; Israël deviendra la fable et l'objet des railleries de tous les peuples;

7. Auferam Israel de superficie terræ quam dedi eis, et templum quod sanctificavi nomini meo projiciam a conspectu meo (a), eritque Israel in proverbium et in fabulam cunctis populis,

Deut. XXIX. 24. *Jer.* XXII. 8.

8. Et cette maison sera un exemple *de ma justice;* " et quiconque y passera sera frappé d'étonnement, et lui insultera en disant: D'où vient que le Seigneur a traité ainsi cette terre et cette maison?

8. Et domus hæc erit in exemplum: omnis qui transierit per eam stupebit, et sibilabit, et dicet: Quare fecit Dominus sic terræ huic et domui huic?

9. Et on lui répondra: Le Seigneur a frappé ces peuples de tous ces maux parce qu'ils ont abandonné le Seigneur leur Dieu, qui avoit tiré leurs pères de l'Egypte, et qu'ils ont suivi des dieux étrangers, et les ont adorés et servis.

9. Et respondebunt: Quia dereliquerunt Dominum Deum suum qui eduxit patres eorum de terrâ Ægypti, et secuti sunt deos alienos, et adoraverunt eos et coluerunt eos: idcirco induxit Dominus super eos omne malum hoc.

(II *Paral.*, VIII.)

10. Vingt ans s'étant passés, pendant lesquels Salomon bâtit les deux maisons, c'est-à-dire la maison du Seigneur et la maison du roi,

10. Expletis autem annis viginti postquam ædificaverat Salomon duas domos, id est domum Domini et domum regis,

11. (Hiram, roi de Tyr, lui envoyant tous les bois de cèdre et de sapin, et l'or, selon le besoin qu'il en avoit,) Salomon donna à Hiram vingt

11. Hiram rege Tyri præbente Salomoni ligna cedrina et abiegna et aurum juxta omne quod opus ha-

(a) *Bible vengée*, III *Rois*, note 17.

℣ 8. Hébr. autr.: « cette maison qui aura été élevée. » Le chaldéen ajoute, « sera déserte. » Le pronom *quæ* manque ici dans l'hébreu, mais il est exprimé II *Par.*, VII, 20.

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

buerat, tunc dedit Salomon Hiram viginti oppida in terrâ Galilææ (*a*).

12. Et egressus est Hiram de Tyro ut videret oppida quæ dederat ei Salomon, et non placuerunt ei;

13. Et ait : Hæccine sunt civitates quas dedisti mihi, frater? Et appellavit eas terram Chabul, usque in diem hanc.

14. Misit quoque Hiram ad regem Salomonem centum viginti talenta auri.

15. Hæc est summa expensarum quam obtulit rex Salomon ad ædificandam domum Domini et domum suam, et Mello, et murum Jerusalem, et Heser et Mageddo et Gazer.

16. Pharao rex Ægypti ascendit, et cepit Gazer succenditque eam igni, et Chananæum qui habitabat in civitate interfecit, et dedit eam in dotem filiæ suæ uxori Salomonis.

17. Ædificavit ergò Salomon Gazer et Beth-Horon Inferiorem (*b*),

villes dans le pays de Galilée. "

12. Hiram, roi de Tyr, vint pour voir ces villes que Salomon lui avoit données; mais elles ne lui plurent pas.

13. Et il dit : Sont-ce là, mon frère, les villes que vous m'avez données? Et il appela cette contrée la terre de Chabul, " comme elle s'appelle encore aujourd'hui.

14. Hiram avoit envoyé au roi Salomon cent vingt talens d'or, "

15. Telle est la somme des dépenses que fit le roi Salomon " pour bâtir la maison du Seigneur et sa maison, pour bâtir Mello, " les murailles de Jérusalem, Héser, Mageddo et Gazer."

16. Pharaon, roi d'Egypte, étoit venu prendre Gazer et l'avoit brûlée, et il avoit tué les Chananéens qui habitoient dans la ville, et il l'avoit donnée pour dot à sa fille que Salomon avoit épousée.

17. Salomon rebâtit donc Gazer *Beth-Horon la Haute* et Beth-Horon la Basse; "

(*a*) *S. Script. prop., pars* III, n° 53. — (*b*) *Hist. vérit. des temps fabul.*, SALOMON, § VIII.

℣ 11. C'est-à-dire dans la Basse-Galilée, joignant les états du roi de Tyr.

℣ 13. C'est-à-dire la terre de Sable. — Josèphe prétend que dans le phénicien ce mot *chabul* signifie un objet qui ne plaît point.

℣ 14. C'est-à-dire plus de huit millions de notre monnoie.

℣ 15. Hébr. : *Et hæc est ratio tributi quod exegit rex Salomon;* « Ce fut la raison du tribut qu'il exigea *de son peuple* pour bâtir, » etc.

Ibid. Les maisons de ce quartier, entre la montagne de Sion et la basse-ville de Jérusalem.

Ibid. Héser, peut-être Asor, ville de la tribu de Juda. — *Mageddo*, ville de la tribu de Manassé en-deçà du Jourdain. — *Gazer*, ville de la tribu d'Ephraïm.

℣ 17. Ces deux villes étoient aussi dans la tribu d'Ephraïm. Beth-Horon la Haute est nommée II *Par.*, VIII, 5.

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

18. Balaath " et Palmyre, " dans le pays du désert *de Soba.* "

19. Il fortifia aussi tous les bourgs qui étoient à lui et qui n'avoient point de murailles, les villes *où étoient les magasins* des chariots *de guerre*, et les villages *qui étoient destinés à la demeure* des gens de cheval, et tout ce qu'il lui plut de bâtir dans Jérusalem, sur le Liban, " et dans toute l'étendue de son royaume.

20. Quant à tout ce qui étoit demeuré de peuple des Amorrhéens, des Héthéens, des Phérézéens, des Hévéens et des Jébuséens, qui n'étoient point des enfans d'Israël,

21. Salomon rendit tributaires leurs enfans qui étoient restés dans le pays, c'est-à-dire ceux que les enfans d'Israël n'avoient pu exterminer, et ils sont demeurés tributaires jusqu'à ce jour.

22. *Car* il ne voulut pas qu'aucun des enfans d'Israël servît d'esclave; " mais il en fit ses hommes de guerre, ses ministres, ses principaux officiers et les chefs de ses armées; et ils commandoient les chariots et la cavalerie.

23. Il y avoit sur tous les ouvrages de Salomon cinq cent cinquante hommes établis, " auxquels le peuple étoit

18. Et Baalath, et Palmyram in terrâ solitudinis.

19. Et omnes vicos qui ad se pertinebant et erant absque muro munivit (*a*), et civitates curruum et civitates equitum, et quodcumque ei placuit ut ædificaret in Jerusalem et in Libano et in omni terrâ potestatis suæ.

20. Universum populum qui remanserat de Amorrhæis et Hethæis et Pherezæis et Hevæis et Jebusæis, qui non sunt de filiis Israel;

21. Horum filios (*b*) qui remanserant in terrâ, quos scilicet non potuerant filii Israel exterminare, fecit Salomon tributarios, usque in diem hanc.

22. De filiis autem Israel non constituit Salomon servire quemquam (*c*), sed erant viri bellatores, et ministri ejus, et principes, et duces, et præfecti curruum et equorum.

23. Erant autem principes super omnia opera Salomonis præpositi (*d*) quin-

(*a*) *Hist. vérit. des temps fabul.*, SALOMON, § VIII. — (*b*) *Ibid.* — (*c*) *Ibid.* (*d*) *Ibid.*

℣ 18. Il y avoit une ville de ce nom dans la tribu de Dan.

Ibid. Le nom hébreu de cette ville, תמר, signifie *datte*, *dattier*.

Ibid. Le nom de *Soba* se trouve II *Par.*, VIII, 3.

℣ 19. Il sera parlé du palais de ce nom au chapitre suivant, versets 17 et 21, où il est appelé *la maison de la Forêt du Liban.*

℣ 22. Ou plutôt: « il ne voulut point qu'aucun des enfans d'Israël fût assujetti *à travailler à ces ouvrages.* » C'est l'expression des Paralipomènes, II, VIII, 9.

Quand Sésostris revint de ses glorieuses expéditions, il fit élever des temples dans toutes les villes de son empire; mais, ménageant ses sujets, il n'employa à ces constructions que les bras des prisonniers de guerre qu'il avoit faits. Voy. Bossuet, *Disc. sur l'Hist. Univ.*, troisième partie, chap. 3. (DRACH.)

℣ 23. II *Par.*, VIII, 10, on ne lit que deux cent cinquante.

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

genti quinquaginta, qui habebant subjectum populum, et statutis operibus imperabant.

soumis, et qui avoient l'intendance de tous les ouvrages *qu'il avoit* entrepris. "

24. Filia autem Pharaonis ascendit de Civitate David in domum suam, quam ædificaverat ei Salomon. Tunc ædificavit Mello (*a*).

24. Or la fille de Pharaon vint de la Ville de David dans sa maison que Salomon lui avoit bâtie; et alors le roi bâtit le Mello. "

25. Offerebat quoque Salomon tribus vicibus per annos singulos holocausta et pacificas victimas super altare quod ædificaverat Domino, et adolebat thymiama coram Domino. Perfectumque est templum.

25. Salomon offroit aussi trois fois l'année " des holocaustes et des victimes pacifiques sur l'autel qu'il avoit élevé au Seigneur, *devant le vestibule*, " et il brûloit du parfum devant le Seigneur. Or le temple étoit achevé.

26. Classem quoque fecit rex Salomon in Asiongaber, quæ est juxta Ailath in littore maris Rubri, in terrâ Idumææ (*b*).

26. Le roi Salomon équipa aussi une flotte " à Asiongaber, qui est près d'Elath, sur le rivage de la mer Rouge, au pays d'Idumée.

27. Misitque Hiram in classe illâ servos suos viros nauticos et gnaros maris, cum servis Salomonis (*c*).

27. Et Hiram envoya avec cette flotte quelques-uns de ses gens, bons hommes de mer et qui entendoient fort bien la navigation, lesquels se joignirent aux gens de Salomon.

28. Qui, cùm venissent in Ophir, sumptum inde aurum quadringentorum viginti talentorum detulerunt ad regem Salomonem (*d*).

28. Et, étant allés en Ophir, " ils y prirent quatre cent vingt " talens d'or ", qu'ils apportèrent au roi Salomon.

(*a*) *Hist. vérit. d. t. fab.*, Salomon, § viii et xii. — (*b*) *Ibid.*, § vii. — (*c*) *Ibid.*, § viii. — (*d*) *Lettres de quelq. Juifs*, t. iii, p. 331.

℣ 23. L'expression de l'hébreu peut s'entendre de ceux qui avoient l'intendance de son domaine, de ses finances.

℣ 24. C'est-à-dire *rempli*, parce qu'il avoit comblé une vallée qui y étoit auparavant.

℣ 25. Aux trois fêtes solennelles, la Pâque, la Pentecôte et les Tabernacles.

Ibid. Ces mots *ante vestibulum* se lisent ii *Par.*, viii, 12.

℣ 26. L'hébreu ne parle que d'un vaisseau.

℣ 28. Voyez, dans ce volume, la dissertation sur le pays d'Ophir.

Ibid. II *Par.*, viii, 18, on lit quatre cent cinquante.

Ibid. 28,925,555 francs.

Avant l'ère chr. vulg. 992.

CHAPITRE X.

La reine de Saba vient trouver Salomon. Sagesse et richesses de ce prince. Description du trône qu'il fit faire.

(II *Paral.*, IX, 1-24.)

Matt. XII. 42. *Luc.* XI. 31.

1. La reine de Saba même, sur la réputation de tout ce que Salomon avoit fait au nom du Seigneur, " vint pour en faire expérience par des énigmes.

2. Et étant entrée dans Jérusalem avec une grande suite et un riche équipage, avec des chameaux qui portoient des aromates et une quantité infinie d'or et des pierres précieuses, elle se présenta devant le roi Salomon, et lui découvrit tout ce qu'elle avoit dans le cœur.

3. Salomon l'instruisit sur toutes les choses qu'elle lui avoit proposées, et il n'y en eut aucune que le roi ignorât et sur laquelle il ne la satisfît par ses réponses.

4. Or la reine de Saba voyant toute la sagesse de Salomon, la maison " qu'il avoit bâtie,

5. La manière dont sa table étoit servie, les appartemens de ses officiers, les diverses classes de ceux qui le servoient, *la magnificence de* leurs habits, ses échansons, et les holocaustes" qu'il offroit dans la maison du Seigneur, fut ravie en admiration;

6. Et elle dit au roi : Ce qu'on m'avoit rapporté dans mon royaume

1. Sed et regina Saba (*a*), auditâ famâ Salomonis in nomine Domini, venit tentare eum in ænigmatibus.

2. Et ingressa Jerusalem multo cum comitatu et divitiis, camelis portantibus aromata et aurum infinitum nimis et gemmas pretiosas, venit ad regem Salomonem, et locuta est ei universa quæ habebat in corde suo.

3. Et docuit eam Salomon omnia verba quæ proposuerat; non fuit sermo qui regem posset latere, et non responderet ei.

4. Videns autem regina Saba omnem sapientiam Salomonis, et domum quam ædificaverat,

5. Et cibos mensæ ejus, et habitacula servorum, et ordines ministrantium vestesque eorum, et pincernas, et holocausta quæ offerebat in domo Domini, non habebat ultra spiritum,

6. Dixitque ad regem : Verus est sermo quem audivi in terrâ meâ

(*a*) *Bible vengée*, III *Rois*, note 13. — *Hist. vérit. des temps fabuleux*, Salomon, § VII.

℣ 1. Autr. : « Ayant appris la grande réputation de Salomon. » A la lettre « une réputation du Seigneur, » une réputation divine, une grande réputation.

℣ 4. C'est-à-dire son palais, ou plutôt le temple.

℣ 5. On lit dans l'hébreu עלתו, *holocaustum ejus*, comme nom collectif.

Avant l'ère chr. vulg. 992.

7. Super sermonibus tuis et super sapientiâ tuâ; et non credebam narrantibus mihi, donec ipsa veni, et vidi oculis meis, et probavi quòd media pars mihi nuntiata non fuerit; major est sapientia et opera tua quàm rumor quem audivi.

7. De vos entretiens ⁿ et de votre sagesse étoit véritable, et je ne croyois pas néanmoins ce qu'on m'en disoit, jusqu'à ce que je sois venue moi-même et que je l'aie vu de mes propres yeux; et j'ai reconnu que la moitié de ce qui est ne m'avoit pas été annoncé. Votre sagesse et vos œuvres sont au-dessus de tout ce que j'ai appris par la renommée.

8. Beati viri tui, et beati servi tui, qui stant coram te semper et audiunt sapientiam tuam!

8. Heureux ceux qui sont à vous! heureux vos serviteurs, qui jouissent toujours de votre présence et qui écoutent votre sagesse!

9. Sit Dominus Deus tuus benedictus, cui complacuisti, et posuit te super thronum Israel eò quòd dilexerit Dominus Israel in sempiternum, et constituit te regem ut judicium faceres et justitiam!

9. Béni soit le Seigneur votre Dieu, qui a mis son affection en vous, qui vous a fait asseoir sur le trône d'Israël parce qu'il ⁿ a aimé Israël pour jamais, et qui vous a établi roi pour régner avec équité et pour rendre la justice.

10. Dedit ergò regi centum viginti talenta auri et aromata multa nimis et gemmas pretiosas; non sunt allata ultra aromata tam multa quàm ea quæ dedit regina Saba regi Salomoni (*a*).

10. La reine de Saba donna ensuite au roi cent vingt talens d'or; ⁿ une quantité infinie de parfums et des pierres précieuses. On n'a jamais apporté depuis à Jérusalem tant de parfums que la reine de Saba en donna au roi Salomon.

11. (Sed et classis Hiram, quæ portabat aurum de Ophir, attulit ex Ophir ligna thyina multa nimis et gemmas pretiosas.

11. (La flotte ⁿ d'Hiram, qui apportoit l'or d'Ophir, apporta aussi de ce pays une quantité de bois odorans ⁿ et des pierres précieuses.

12. Fecitque rex de lignis

12. Et le roi fit faire de ces bois rares

(*a*) *Bible vengée*, III *Rois*, note 13. — *S. Script. prop., pars* III, *n*° 45.

℣ 7. Hébr. autr. : « de vous et de votre sagesse. »

℣ 9. Hébr. autr. : « il a aimé Israël pour jamais, et il vous a établi, » etc. 2 *Par.*, IX, 8.

℣ 10. C'est-à-dire près de 8,264,000 fr.

℣ 11. L'hébreu ne parle que d'un vaisseau. Au IIe livre des Paralipomènes, IX, 10, il n'est parlé que des serviteurs d'Hiram et de Salomon.

Ibid. « *Ligna thyina.* » A la lettre « des bois de citre, » ou des bois odorans. Il y a lieu de croire que le mot hébreu se prend en général pour tous les bois qui produisent la gomme, et en particulier pour l'arbre qui produit la gomme d'Arménie ou celle d'Arabie.

Avant l'ère chr. vulg. 992.

les balustres ″ de la maison du Seigneur et de la maison du roi, des harpes et des lyres ″ pour les musiciens. On n'apporta et on ne vit jamais de cette sorte de bois jusqu'à ce jour.)

13. Le roi Salomon de son côté donna à la reine de Saba tout ce qu'elle désira et ce qu'elle lui demanda, outre les présens qu'il lui fit de lui-même avec une magnificence royale *et qui surpassèrent ceux qu'elle lui avoit apportés*. ″ Et la reine s'en retourna, et s'en alla en son royaume avec ses serviteurs.

14. Le poids de l'or qu'on apportoit à Salomon chaque année étoit de six cent soixante-six talens d'or, ″

15. Sans compter ce que lui apportoient ceux qui avoient l'intendance des tributs, les gens de trafic, les marchands de choses curieuses, ″ tous les rois de l'Arabie ″ et tous les gouverneurs du pays.

16. Le roi Salomon fit aussi deux cents boucliers d'un or très-pur; il donna pour chaque bouclier six cents sicles d'or.

17. Il fit aussi trois cents *autres* boucliers d'un or éprouvé *beaucoup plus massifs que les premiers, car* cha-

thyinis fulcra domûs Domini et domûs regiæ, et citharas lyrasque cantoribus. Non sunt allata hujusce modi ligna thyina neque visa usque in præsentem diem.)

13. Rex autem Salomon dedit reginæ Saba omnia quæ voluit et petivit ab eo, exceptis his quæ ultro obtulerat ei munere regio. Quæ reversa est, et abiit in terram suam cum servis suis (*a*).

14. Erat autem pondus auri quod afferebatur Salomoni per annos singulos, sexcentorum sexaginta sex talentorum auri,

15. Excepto eo quod afferebant viri qui super vectigalia erant, et negotiatores universique scruta vendentes, et omnes reges Arabiæ ducesque terræ.

16. Fecit quoque rex Salomon ducenta scuta de auro purissimo, (sexcentos auri siclos dedit in laminas scuti unius;)

17. Et trecentas peltas ex auro probato, (trecentæ minæ auri unam peltam ve-

(*a*) *S. Script prop.*, *p.* 3, § XII.

℣ 12. Au IIe livre des Paralip., IX, 11; on lit « les escaliers. » C'étoient peut-être les balustres des escaliers.

Ibid. Hébr. : « des nables. » Voyez la dissertation sur les instrumens de musique des Hébreux, tom. IX.

℣ 13. Cela se trouve exprimé au IIe livre des Paral., IX, 12.

℣ 14. C'est-à-dire plus de 45,867,600 fr.

℣ 15. Hébr. : « sans *ce que lui rapportoient* ceux qui trafiquoient, et qui voyageoient en vendant leurs marchandises *dans ses états.* »

Ibid. D. Calmet pense que l'hébreu signifie proprement les peuples de l'Arabie-Déserte, à l'orient de la mer Morte, et qui sont plutôt un mélange de divers peuples qu'une nation particulière.

Avant l'ère chr. vulg. 992.

stiebant;) posuitque eas rex in domo Saltûs Libani.

18. Fecit etiam rex Salomon thronum de ebore grandem, et vestivit eum auro fulvo nimis.

19. Qui habebat sex gradus; et summitas throni rotunda erat in parte posteriori; et duæ manus hinc atque inde tenentes sedile, et duo leones stabant juxta manus singulas;

20. Et duodecim leunculi stantes super sex gradus hinc atque inde : non est factum tale opus in universis regnis.

21. Sed et omnia vasa quibus potabat rex Salomon erant aurea, et universa supellex domûs Saltûs Libani de auro purissimo; non erat argentum, nec alicujus pretii putabatur in diebus Salomonis (*a*),

22. Quia classis regis per

cun de ces boucliers étoit revêtu de trois cents mines d'or; " et le roi les mit dans la maison du Bois du Liban.

18. Le roi Salomon fit de plus un grand trône d'ivoire qu'il revêtit d'un or très-pur. "

19. Ce trône avoit six degrés; *le marchepied étoit d'or;* " le haut étoit rond par derrière; et deux mains tenoient le siége des deux côtés, et deux lions étoient auprès des deux mains.

20. Il y avoit douze lionceaux sur les six degrés, six d'un côté et six de l'autre. Il ne s'est jamais fait un si bel ouvrage dans tous les royaumes du monde. "

21. Tous les vases où le roi Salomon buvoit étoient aussi d'or, et toute la vaisselle de la maison du Bois du Liban étoit d'un or très-pur. L'argent n'étoit plus considéré; " il étoit si commun sous le règne de Salomon qu'on n'en tenoit aucun compte,

22. Parce que sa flotte, " avec celle

(*a*) *Hist. vérit. des temps fabul.*, SALOMON, § VI.

℣ 17. Dix-huit mille sicles; de sorte qu'ils étoient plus pour l'ornement que pour le service. — L'hébreu lit « trois mines d'or, » qui ne donnent que cent quatre-vingts sicles. Les Paralipomènes (II, IX, 16.) mettent « trois cents sicles d'or. »

℣ 18. Hébr. : « d'or d'Uphaz (*ou* d'Ophaz,) » qui est apparemment la Colchide, où se voit le fleuve de Phase.

℣ 19. Cette circonstance est marquée au II[e] livre des Paral., IX, 18.

℣ 20. Ce seroit ici le lieu de donner la description du fameux *trône du paon* du Grand Mogol, trône qui a coûté 160,500,000 francs de notre monnoie; mais comme les détails en sont très-longs, je renvoie à Tavernier, *Voyages aux Indes*, troisième partie. (DRACH.)

℣ 21. Autr. : « Aucun de ces vases n'étoit d'argent; car on n'en tenoit aucun compte, » etc.

℣ 22. Hébr. : « parce que le roi avoit en mer un vaisseau de Tharsis (*ou de long cours*, » suivant D. Calmet.) « avec le vaisseau d'Hiram; et ce vaisseau de Tharsis revenoit tous les trois ans *du pays d'Ophir*, (Supr., IX, 28.) et rapportoit, » etc. Au II[e] livre des Paralip., IX, 21, on lit : « Le roi avoit des vaisseaux qui alloient à Tharse avec les serviteurs d'Hiram. » Il paroît que les deux textes se concilieroient en lisant : « Le roi avoit un vaisseau de Tharse

Avant l'ère chr. vulg. 992.

du *roi* Hiram, faisoit voile de trois ans en trois ans, et alloit en Tharsis, d'où elle rapportoit de l'or, de l'argent, des dents d'éléphant, " des singes et des paons.

23. Le roi Salomon surpassa donc tous les rois du monde en richesses et en sagesse.

24. Et toute la terre " désiroit *de voir* le visage de Salomon, pour écouter la sagesse que Dieu lui avoit répandue dans le cœur.

25. Et chacun lui envoyoit tous les ans des présens, des vases d'argent et d'or, des étoffes *précieuses*, des armes, des parfums, des chevaux et des mulets.

mare cum classe Hiram semel per tres annos ibat in Tharsis, deferens inde aurum et argentum, et dentes elephantorum et simias et pavos.

23. Magnificatus est ergò rex Salomon, super omnes reges terræ, divitiis et sapientiâ.

24. Et universa terra desiderabat vultum Salomonis ut audiret sapientiam ejus quam dederat Deus in corde ejus.

25. Et singuli deferebant ei munera, vasa argentea et aurea, vestes et arma bellica, aromata quoque, et equos et mulos, per annos singulos.

(II *Paral.*, IX, 25 et suiv.)

26. Et Salomon amassa un grand nombre de chariots et de gens de cheval; il eut mille quatre cents chariots, douze mille hommes de cavalerie; et il les distribua dans les villes fortes," et *en retint une partie pour être* près de sa personne dans Jérusalem.

27. Il fit que l'argent " devint aussi commun à Jérusalem que les pierres, et qu'on y vít autant de cèdres que de ces sycomores qui naissent dans la campagne.

28. On faisoit venir aussi de l'E-

26. Congregavitque Salomon currus et equites, et facti sunt ei mille quadringenti currus et duodecim millia equitum; et disposuit eos per civitates munitas et cum rege in Jerusalem.

27. Fecitque ut tanta esset abundantia argenti in Jerusalem quanta et lapidum; et cedrorum præbuit multitudinem, quasi sycomoros quæ nascuntur in campestribus.

28. Et educebantur equi

qui alloient sur mer avec les serviteurs d'Hiram; et ce vaisseau de Tharse revenoit tous les trois ans, » etc. On a vu que jusqu'ici l'hébreu n'a parlé que d'un seul vaisseau qui appartenoit à Salomon, et sur lequel montoient les gens d'Hiram avec les gens de Salomon.

ỳ 22. D. Calmet croit que l'hébreu se doit entendre de l'ébène.

ỳ 24. Autrement : « tous *les rois* de la terre, » etc. 2 *Par.*, IX, 23.

ỳ 26. Hébr. : « dans les villes destinées à les loger. »

ỳ 27. Le IIe livre des Paral., I, 15, y ajoute l'or.

Avant l'ère chr. vulg. 992.

Salomoni de Ægypto et de Coâ (*a*); negotiatores enim regis emebant de Coâ, et statuto pretio perducebant.

29. Egrediebatur autem quadriga ex Ægypto sexcentis siclis argenti, et equus centum quinquaginta. Atque in hunc modum cuncti reges Hethæorum et Syriæ equos venumdabant.

gypte et de Coa " des chevaux pour Salomon; car ceux qui trafiquoient pour le roi les achetoient à Coa, et les lui amenoient pour un prix arrêté.

29. On lui amenoit *un attelage de* quatre chevaux d'Egypte pour six cents sicles d'argent, " et un cheval pour cent cinquante. Et tous les rois des Héthéens et de Syrie *lui* vendoient ainsi des chevaux. "

(*a*) *Bible vengée*, III *Rois*, note 14.

℣ 28. On ne sait quel est ce pays de Coa.

℣ 29. C'est-à-dire environ 1000 francs.

Ibid. Hébr. : « Et ils en amenoient aussi de cette sorte à tous les rois des Héthéens et de Syrie. » Ces Héthéens demeuroient apparemment au-delà du Liban.

CHAPITRE XI.

Salomon se laisse aller à l'amour des femmes. Elles le font tomber dans l'idolâtrie. Ennemis que Dieu lui suscite. Le prophète Abias promet à Jéroboam le royaume des dix tribus. Mort de Salomon. Roboam lui succède.

980.

Deut. XVII. 17. Eccli. XLVII. 2.

1. Rex autem Salomon adamavit mulieres alienigenas multas, filiam quoque Pharaonis, et Moabitidas et Ammonitidas, Idumæas et Sidonias et Hethæas,

2. De gentibus super quibus dixit Dominus filiis Israel : Non ingrediemini ad eas, neque de illis ingredientur ad vestras, certissimè enim avertent corda vestra ut sequamini deos earum. His itaque copulatus est Salomon ardentissimo amore;

3. Fueruntque ei uxores quasi reginæ septingentæ

1. Cependant le roi Salomon aima passionnément plusieurs femmes étrangères, outre " la fille de Pharaon, des femmes de Moab et d'Ammon, des femmes d'Idumée, de Sidon et du pays des Héthéens,

Deut. VII. 3 et seqq.

2. Qui étoient toutes des nations dont le Seigneur avoit dit aux enfans d'Israël : Vous ne prendrez point pour vous des femmes de ces pays-là, et vos filles n'épouseront point des hommes, car ils vous pervertiront le cœur très-certainement pour vous faire adorer leurs dieux. Salomon s'attacha donc à ces femmes d'un ardent amour.

3. Et il eut sept cents femmes qui étoient comme des reines, et trois cents

℣ 1. C'est le sens de l'hébreu, ואת.

qui étoient comme ses concubines. " Et les femmes lui pervertirent le cœur.

et concubinæ trecentæ (*a*). Et averterunt mulieres cor ejus :

4. Il étoit déjà vieux lorsque les femmes lui corrompirent le cœur pour lui faire suivre des dieux étrangers " ; *et dans son âge avancé* son cœur n'étoit point parfait devant le Seigneur son Dieu comme *avoit été* le cœur de David son père.

4. Cùmque jam esset senex, depravatum est cor ejus per mulieres ut sequeretur deos alienos; nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo suo sicut cor David patris ejus;

5. Mais Salomon adoroit Astarthé, déesse des Sidoniens, et Moloch, " l'idole des Ammonites.

5. Sed colebat Salomon Astarthen, deam Sidoniorum, et Moloch, idolum Ammonitarum (*b*).

6. Et Salomon fit ce qui n'étoit point agréable au Seigneur, et ne suivit point le Seigneur parfaitement, comme avoit fait David son père;

6. Fecitque Salomon quod non placuerat coram Domino, et non adimplevit ut sequeretur Dominum sicut David pater ejus.

7. *Car* en ce même temps Salomon bâtit un temple à Chamos, " idole des Moabites, sur la montagne " qui étoit vis-à-vis de Jérusalem, et à Moloch, l'idole des enfans d'Ammon.

7. Tunc ædificavit Salomon fanum Chamos, idolo Moab, in monte qui est contra Jerusalem, et Moloch, idolo filiorum Ammon;

8. Et il fit la même chose pour toutes ses femmes étrangères, qui brûloient de l'encens et sacrifioient à leurs dieux.

8. Atque in hunc modum fecit universis uxoribus suis alienigenis, quæ adolebant thura et immolabant diis suis.

Sup. IX. 2. 9. Le Seigneur se mit donc en colère contre Salomon de ce que son esprit s'étoit détourné du Seigneur Dieu

9. Igitur iratus est Dominus Salomoni quòd aversa esset mens ejus a Domino

(*a*) *S. Script. prop., pars* III, *n°* 46. — (*b*) *Bible vengée*, III *Rois*, note XV. — *Lettres de quelq. Juifs*, t. I, p, 361.

℣ 3. Ce mot n'avoit pas parmi les Hébreux l'idée odieuse qui y est attachée parmi nous; c'étoit une femme légitime, mais d'un rang inférieur.

℣ 4. Il avoit alors environ soixante ans. Il y a lieu de présumer que la naissance de Salomon ne peut être placée que vers le milieu du règne de David, qui ne régna que quarante ans; d'où il suit que Salomon ne pouvoit guère avoir que vingt ans lorsqu'il commença de régner. Et comme il ne régna que quarante ans, il s'ensuit que vers la fin de son règne il ne pouvoit guère avoir que soixante ans.

℣ 5 et 7. *Astarthen et Moloch.* — *Chamos.* Voyez les dissertations sur ces trois divinités, tome III; et de plus pour les deux premières celle sur les divinités phéniciennes, tome IV.

℣ 7. On croit communément que c'est la montagne des Oliviers, appelée pour cette raison (IV *Rois*, XXIII, 13.) *mons Offensionis.* (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 980.

Deo Israel, qui apparuerat ei secundò (*a*),

10. Et præceperat de verbo hoc ne sequeretur deos alienos, et non custodivit quæ mandavit ei Dominus.

11. Dixit itaque Dominus Salomoni : Quia habuisti hoc apud te, et non custodisti pactum meum et præcepta mea quæ mandavi tibi, disrumpens scindam regnum tuum, et dabo illud servo tuo.

12. Verumtamen in diebus tuis non faciam, propter David patrem tuum (*b*); de manu filii tui scindam illud.

13. Nec totum regnum auferam, sed tribum unam dabo filio tuo, propter David servum meum et Jerusalem, quam elegi.

14. Suscitavit autem Dominus adversarium Salomoni Adad Idumæum, de semine regio qui erat in Edom (*c*).

15. Cùm enim esset David in Idumæâ, et ascendisset Joab princeps militiæ ad sepeliendum eos qui fuerant interfecti, et occidisset omne masculinum in Idumæâ,

16. (Sex enim mensibus ibi moratus est Joab et omnis Israel, donec interi-

d'Israël, qui lui avoit apparu par deux fois, "

10. Et lui avoit défendu expressément de suivre les dieux étrangers ; et de ce qu'il n'avoit point gardé ce que le Seigneur lui avoit commandé.

11. Le Seigneur dit donc à Salomon : Puisque vous avez agi ainsi, et que vous n'avez point gardé mon alliance et les commandemens que je vous avois faits, je déchirerai et diviserai votre royaume, et je le donnerai à l'un de vos serviteurs.

12. Je ne le ferai pas néanmoins pendant votre vie, à cause de David votre père, mais je le diviserai lorsque le royaume sera entre les mains de votre fils.

Infr. XII. 15.

13. Je ne lui ôterai cependant pas le royaume tout entier ; mais j'en donnerai une tribu à votre fils à cause de David, mon serviteur, et de Jerusalem, que j'ai choisie.

14. Or le Seigneur suscita pour ennemi à Salomon Adad, Iduméen de la race royale qui étoit dans Edom. "

15. Car lorsque David étoit " dans l'Idumée, Joab, général de son armée, y vint pour ensevelir ceux qui avoient été tués et pour tuer tous les mâles dans l'Idumée.

I *Reg.* VIII. 14.

16. Et il y resta six mois avec toute l'armée d'Israël, pendant qu'il tuoit tous les mâles de l'Idumée.

(*a*) *Hist. vérit. des temps fabul.*, SALOMON, § XII. — (*b*) *Ibid.* — (*c*) *Bible vengée*, III *Rois*, note 16.

℣ 9. Tel est le sens du *secundò* de la Vulgate. L'hébreu porte expressément *bis*, פעמים.

℣ 14. C'est-à-dire dans l'Idumée.

℣ 15. Au lieu de בהיות, *cùm esset*, les Septante ont lu בהכות, *cùm percuteret* ou *percussisset* : « Lorsque David eut battu les Iduméens. »

Avant l'ère chr. vulg. 980.

meret omne masculinum in Idumæâ,)

17. Adad s'enfuit du pays avec des Iduméens, serviteurs de son père, pour se retirer en Egypte; et Adad n'étoit alors qu'un petit enfant.

17. Fugit Adad ipse, et viri Idumæi de servis patris ejus cum eo, ut ingrederetur Ægyptum: erat autem Adad puer parvulus.

18. De Madian ils allèrent à Pharan; et, ayant pris avec eux des gens de Pharan, ils entrèrent en Egypte, et se présentèrent à Pharaon, roi d'Egypte, qui donna une maison à Adad, lui ordonna ce qui étoit nécessaire pour sa table, et lui assigna une province.

18. Cùmque surrexissent de Madian venerunt in Pharan, tuleruntque secum viros de Pharan, et introierunt Ægyptum ad Pharaonem regem Ægypti; qui dedit ei domum, et cibos constituit, et terram delegavit.

19. Et Adad s'acquit tellement l'affection de Pharaon qu'il lui fit épouser la propre sœur de la reine Taphnès, sa femme.

19. Et invenit Adad gratiam coram Pharaone valde, in tantum ut daret ei uxorem, sororem uxoris suæ, germanam Taphnes reginæ.

20. De cette sœur de la reine il eut un fils, nommé Génubath, que Taphnès nourrit dans la maison de Pharaon; et Génubath demeuroit dans le palais de Pharaon avec les enfans du roi.

20. Genuitque ei soror Taphnes Genubath filium, et nutrivit eum Taphnes in domo Pharaonis; eratque Genubath habitans apud Pharaonem cum filiis ejus.

21. Lorsque Adad eut appris en Egypte que David s'étoit endormi avec ses pères, et que Joab, général de son armée, étoit mort, il dit à Pharaon: Laissez-moi aller, afin que je retourne dans mon pays.

21. Cùmque audisset Adad in Ægypto dormivisse David cum patribus suis et mortuum esse Joab principem militiæ, dixit Pharaoni: Dimitte me ut vadam in terram meam.

22. Pharon lui dit: Mais qu'est-ce qui vous manque chez moi pour penser à retourner dans votre pays? Adad lui répondit: Rien ne me manque; mais je vous supplie de me permettre de m'en retourner.

22. Dixitque ei Pharao: Quâ enim re apud me indiges ut quæras ire ad terram tuam? At ille respondit: Nullâ; sed obsecro te ut dimittas me.

23. Dieu lui suscita aussi pour ennemi Razon fils d'Eliada, qui s'étoit enfui d'auprès d'Adarézer roi de Soba, son seigneur, *lorsqu'il eut été défait par David*,

23. Suscitavit quoque ei Deus adversarium Razon filium Eliada, qui fugerat Adarezer regem Soba, dominum suum;

ỹ 18. Madian est au couchant et Pharan est au midi de l'Idumée.

ỹ 23. On lit dans l'hébreu *Adadézer*, comme au IIe livre, VIII, 3, 7, etc.

Avant l'ère chr. vulg. 980.

24. Et congregavit contra eum viros, et factus est princeps latronum cùm interficeret eos David : abieruntque Damascum, et habitaverunt ibi, et constituerunt eum regem in Damasco :

24. Et qui, assemblant des gens contre ce prince, " étoit devenu chef de voleurs lorsque David leur faisoit la guerre. Étant allés à Damas ils y habitèrent, et y établirent Razon pour roi.

25. Eratque adversarius Israeli cunctis diebus Salomonis. Et hoc est malum Adad et odium contra Israel; regnavitque in Syriâ.

25. Il fut ennemi d'Israël pendant tout le règne de Salomon, *et il laissa Adad héritier de son royaume et de sa haine contre les Israélites.* Voilà quelle fut la source des maux qu'Adad causa aux enfans d'Israël et de la haine qu'il avoit contre eux. Et il régna en Syrie " *après la mort de Razon.*

26. Jeroboam quoque filius Nabat, Ephrathæus, de Sareda, servus Salomonis, cujus mater erat nomine Sarva, mulier vidua, levavit manum contra regem.

26. Jéroboam fils de Nabat, Ephrathéen, de Saréda, serviteur de Salomon, dont la mère étoit une femme veuve qui s'appeloit Sarva, se souleva aussi contre le roi.

27. Et hæc est causa rebellionis adversùs eum, quia Salomon ædificavit Mello et coæquavit voraginem Civitatis David patris sui.

27. Et le sujet de sa révolte contre ce prince vint de ce que Salomon avoit bâti Mello, et rempli l'endroit creux et profond qui étoit dans la Ville de David son père.

28. Erat autem Jeroboam vir fortis et potens; vidensque Salomon adolescentem bonæ indolis et industrium, constituerat eum præfectum super tributa universæ domûs Joseph (*a*).

28. Or Jéroboam étoit un homme fort et puissant; et Salomon, voyant ce jeune homme intelligent et capable d'affaires, lui avoit donné l'intendance des tributs " de toute la maison de Joseph. "

29. Factum est igitur in

29. Il arriva en ce même temps que 2 *Par.* x. 15.

(*a*) *Hist. vérit. des temps fabul.*, Douze Rois, § 1.

℣ 24. Hébr. autr. : « et qui, assemblant des gens auprès de soi. »

℣ 25. Au lieu de ארם, *Aram*, c'est-à-dire la Syrie, les Septante ont lu אדם, *Edom*, c'est-à-dire l'Idumée, qui étoit en effet la patrie d'Adad. Il paroit que l'hébreu pourroit se prendre en ce sens : *et cum malo quo Adad punxit Israel, dum ipse regnaret in Edom ;* « Razon, roi de Syrie, fut ennemi d'Israël en même temps qu'Adad, qui régnoit dans l'Idumée, molestoit aussi Israël. »

℣ 28. Ou subsides, ou corvées. L'hébreu à la lettre : « des charges. »

Ibid. Composant deux tribus, Ephraïm et Manassé.

Avant l'ère chr. vulg. 980.

Jéroboam sortit de Jérusalem, et qu'Ahias, Silonite ″, prophète, ayant sur lui un manteau tout neuf, rencontra Jéroboam dans le chemin : ils n'étoient qu'eux deux dans le champ.

tempore illo ut Jeroboam egrederetur de Jerusalem, et inveniret eum Ahias Silonites propheta in viâ, opertus pallio novo : erant autem duo tantùm in agro.

30. Et Ahias prenant le manteau neuf qu'il avoit sur lui le coupa en douze parts,

30. Apprehendensque Ahias pallium suum novum quo coopertus erat, scidit in duodecim partes (*a*);

31. Et dit à Jéroboam : Prenez dix parts pour vous ; car voici ce que me dit le Seigneur Dieu d'Israël : je diviserai et ôterai le royaume des mains de Salomon, et je vous en donnerai dix tribus ;

31. Et ait ad Jeroboam : Tolle tibi decem scissuras ; hæc enim dicit Dominus Deus Israel : Ecce ego scindam regnum de manu Salomonis, et dabo tibi decem tribus.

32. Il lui en demeurera une à cause de David mon serviteur et de la ville de Jérusalem, que j'ai choisie d'entre toutes les tribus d'Israël ;

32. Porrò una tribus remanebit ei, propter servum meum David et Jerusalem civitatem, quam elegi ex omnibus tribubus Israel ;

33. Parce que Salomon m'a abandonné, et qu'il a adoré Astarthe, déesse des Sidoniens, Chamos, dieu de Moab, et Moloch, dieu des enfans d'Ammon, et qu'il n'a point marché dans mes voies pour faire ce qui étoit juste devant moi *et pour accomplir* mes préceptes et mes ordonnances, comme David son père.

33. Eò quòd dereliquerit me, et adoraverit Astarthen, deam Sidoniorum, et Chamos, deum Moab, et Moloch, deum filiorum Ammon, et non ambulaverit in viis meis ut faceret justitiam coram me et præcepta mea et judicia, sicut David pater ejus.

34. Je ne retirerai pas néanmoins le royaume de ses mains, mais je le lui laisserai gouverner tout le reste de ses jours, à cause de David mon serviteur que j'ai choisi, qui a gardé mes ordonnances et mes préceptes ;

34. Nec auferam omne regnum de manu ejus, sed ducem ponam eum cunctis diebus vitæ suæ, propter David servum meum quem elegi, qui custodivit mandata mea et præcepta mea ;

35. Mais j'ôterai le royaume d'entre les mains de son fils, et je vous en donnerai dix tribus ;

35. Auferam autem regnum de manu filii ejus, et dabo tibi decem tribus :

36. Et j'en donnerai une à son fils, afin qu'il reste toujours à mon servi-

36. Filio autem ejus dabo tribum unam, ut remaneat

(*a*) *Hist. vérit. des temps fabul.*, Douze Rois, § 1.

℣ 29. C'est-à-dire de Silo, ville de la tribu d'Ephraïm.

Avant l'ère chr. vulg. 980.

lucerna David servo meo cunctis diebus coram me in Jerusalem civitate, quam elegi ut esset nomen meum ibi.

teur David une lampe qui luise devant moi dans la ville de Jérusalem, que j'ai choisie afin que mon nom y soit honoré.

37. Te autem assumam, et regnabis super omnia quæ desiderat anima tua, erisque rex super Israel.

37. Mais pour vous je vous prendrai, et vous régnerez sur tout ce que votre âme désire, et vous serez roi dans Israël.

38. Si igitur audieris omnia quæ præcepero tibi, et ambulaveris in viis meis, et feceris quod rectum est coram me, custodiens mandata mea et præcepta mea sicut fecit David servus meus, ero tecum, et ædificabo tibi domum fidelem quomodo ædificavi David domum, et tradam tibi Israel:

38. Si vous écoutez donc tout ce que je vous ordonne, si vous marchez dans mes voies, et que vous fassiez ce qui est juste et droit devant mes yeux en gardant mes ordonnances et mes préceptes, comme a fait David mon serviteur, je serai avec vous, je vous ferai une maison *stable et* fidèle, comme j'en ai fait une à mon serviteur David, et je vous confierai le royaume d'Israël;

39. Et affligam semen David super hoc, verumtamen non cunctis diebus.

39. Et j'affligerai en ce point la race de David, mais non pour toujours.

40. Voluit ergò Salomon interficere Jeroboam; qui surrexit, et aufugit in Ægyptum ad Sesac regem Ægypti, et fuit in Ægypto usque ad mortem Salomonis (*a*).

40. Salomon voulut donc faire mourir Jéroboam, qui s'enfuit en Egypte vers Sésac, roi de ce pays; et il y demeura jusqu'à la mort de Salomon.

(II *Paral.*, IX, 29 et suiv.)

41. Reliquum autem verborum Salomonis, et omnia quæ fecit, et sapientia ejus, ecce universa scripta sunt in Libro Verborum Dierum Salomonis.

41. Tout le reste des actions de Salomon, tout ce qu'il a fait et tout ce qui regarde sa sagesse est écrit dans le livre de l'Histoire des Jours de Salomon. ״

42. Dies autem quos regnavit Salomon in Jerusalem super omne Israel quadraginta anni sunt,

42. Le temps pendant lequel il régna dans Jérusalem sur tout Israël fut de quarante ans.

43. Dormivitque Salomon cum patribus suis; et se-

43. Et Salomon s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli en la Ville de 975.

(*a*) *Hist. vérit. des temps fabul.*, Douze Rois, § 1.

Avant l'ère chr. vulg. 975.

David son père. " Et Roboam son fils régna en sa place.

pultus est in Civitate David patris sui. Regnavitque Roboam filius ejus pro eo.

℣ 43. Voyez dans ce volume la dissertation sur le salut de Salomon ; et la question I, *An Salomon sit salvus*, du savant P. Veith, jésuite allemand, dans la troisième partie de son ouvrage *S. Scriptura propugnata*. Voy. aussi Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Salomon*.

CHAPITRE XII.

Roboam donne lieu à la séparation des dix tribus, qui choisissent Jéroboam pour roi (*a*). Roboam se prépare à faire la guerre à Jéroboam. Le prophète Séméias le lui défend. Culte impie des veaux d'or établi par Jéroboam.

(II *Paral.*, X.)

1. Alors Roboam vint à Sichem, *dans la tribu d'Ephraïm*, parce que tout Israël s'y étoit assemblé pour l'établir roi.

1. Venit autem Roboam in Sichem ; illuc enim congregatus erat omnis Israel ad constituendum eum regem (*b*).

2. Mais Jéroboam fils de Nabat, qui étoit encore dans l'Egypte, où il s'étoit réfugié dans la crainte qu'il avoit du roi Salomon, ayant appris la mort de celui-ci, revint de ce pays, "

2. At verò Jeroboam filius Nabat, cùm adhuc esset in Ægypto profugus a facie regis Salomonis, auditâ morte ejus, reversus est de Ægypto (*c*).

3. Parce qu'on lui avoit envoyé des gens pour le faire revenir. Jéroboam vint donc avec tout le peuple d'Israël trouver Roboam, et ils lui dirent :

3. Miseruntque et vocaverunt eum. Venit ergò Jeroboam et omnis multitudo Israel, et locuti sunt ad Roboam dicentes :

4. Votre père nous avoit chargés d'un joug très-dur : diminuez donc maintenant quelque chose de l'extrême dureté du gouvernement de votre père et de ce joug très-pesant qu'il avoit imposé sur nous, et nous vous servirons.

4. Pater tuus durissimum jugum imposuit nobis : tu itaque nunc imminue paululum de imperio patris tui durissimo et de jugo gravissimo quod imposuit nobis, et serviemus tibi.

5. Roboam leur répondit : Allez, et dans trois jours revenez vers moi. Le peuple s'étant retiré,

5. Qui ait eis : Ite usque ad tertium diem, et revertimini ad me. Cùmque abiisset populus,

(*a*) *Bible vengée*, III *Rois*, note 17. — (*b*) *Hist. vérit. des temps fabul.*, Douze Rois, § II. — (*c*) *Ibid.*, § II.

℣ 2. On lit dans l'hébreu : « et il demeuroit en Egypte. » וישב signifie *habitabat*. Saint Jérome lisant וישב a dû traduire *et reversus est*.

Avant l'ère chr. vulg. 975.

6. Iniit consilium rex Roboam cum senioribus qui assistebant coram Salomone patre ejus cùm adhuc viveret, et ait : Quod datis mihi consilium ut respondeam populo huic?

6. Le roi Roboam tint conseil avec les vieillards qui étoient auprès de Salomon son père lorsqu'il vivoit encore, et il leur dit : Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple?

7. Qui dixerunt ei : Si hodie obedieris populo huic, et servieris, et petitioni eorum cesseris, locutusque fueris ad eos verba lenia, erunt tibi servi cunctis diebus.

7. Ils lui répondirent : Si vous écoutez maintenant ce peuple, et que vous leur cédiez, en vous rendant à leur demande et en leur parlant avec douceur, ils s'attacheront pour toujours à votre service.

8. Qui dereliquit consilium senum quod dederant ei, et adhibuit adolescentes qui nutriti fuerant cum eo et assistebant illi,

8. Mais Roboam, n'approuvant point le conseil que les vieillards lui avoient donné, voulut consulter les jeunes gens qui avoient été nourris avec lui, " et qui étoient toujours près de sa personne,

9. Dixitque ad eos : Quod mihi datis consilium ut respondeam populo huic, qui dixerunt mihi, Levius fac jugum quod imposuit pater tuus super nos?

9. Et il leur dit : Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple, qui est venu me dire, Adoucissez un peu le joug que votre père a imposé sur nous?

10. Et dixerunt ei juvenes qui nutriti fuerant cum eo : Sic loqueris populo huic qui locuti sunt ad te dicentes, Pater tuus aggravavit jugum nostrum, tu releva nos; sic loqueris ad eos : Minimus digitus meus grossior est dorso patris mei.

10. Ces jeunes gens qui avoient été nourris avec ce prince lui répondirent : Voici la réponse que vous ferez à ce peuple qui est venu vous dire : Votre père a rendu notre joug très-pesant; — et vous lui pardonnerez en ces termes : Le plus petit de mes doigts " est plus gros que le corps de mon père.

11. Et nunc pater meus posuit super vos jugum grave, ego autem addam super jugum vestrum; pater meus cecîdit vos flagellis, ego autem cædam vos scorpionibus.

11. Mon père, *à ce que vous dites*, a imposé sur vous un joug pesant, et moi je le rendrai encore plus pesant; mon père vous a battus avec des verges, et moi je vous châtierai avec des scorpions. "

℣ 8. C'étoit l'usage des princes orientaux de faire élever leurs fils avec de jeunes seigneurs de leur âge.

℣ 10. Le mot *digitus* n'est pas exprimé dans l'hébreu; l'usage le fait sous-entendre dans cette phrase proverbiale très-commune.

℣ 11. Sorte de fouet de cordes plombées ou garnies de fers tranchans. —

Avant l'ère chr. vulg. 975.

12. Jéroboam vint donc avec tout le peuple trouver Roboam le troisième jour, selon que Roboam le leur avoit dit : Revenez me trouver dans trois jours.

13. Et le roi répondit durement au peuple; et, abandonnant le conseil que les vieillards lui avoient donné,

14. Il leur parla selon que les jeunes gens le lui avoient conseillé, et leur dit : Mon père vous a imposé un joug pesant, mais moi je le rendrai encore plus pesant; mon père vous a battus avec des verges, mais moi je vous châtierai avec des scorpions.

Sup. xi. 31. 15. Et le roi ne se rendit point à la volonté du peuple, parce que le Seigneur s'étoit détourné de lui *dans sa colère,* " pour vérifier la parole qu'il avoit dite à Jéroboam fils de Nabat par Ahias, Silonite.

16. Le peuple, voyant donc que le roi n'avoit point voulu les écouter, commença de dire : Qu'avons-nous de commun avec David? quel héritage avons-nous avec le fils d'Isaï? Israël, retirez-vous " dans vos tentes; et vous, David, veillez " maintenant à votre maison. Israël se retira donc dans ses tentes, *et secoua le joug de Roboam.*

17. Mais Roboam régna sur tous les enfans d'Israël qui demeuroient dans les villes de Juda *et sur la tribu de Benjamin.*

12. Venit ergò Jeroboam (*a*) et omnis populus ad Roboam die tertiâ, sicut locutus fuerat rex dicens, Revertimini ad me die tertiâ.

13. Responditque rex populo dura, derelicto consilio seniorum quod ei dederant,

14. Et locutus est eis secundùm consilium juvenum, dicens : Pater meus aggravavit jugum vestrum, ego autem addam jugo vestro; pater meus cecîdit vos flagellis, ego autem cædam vos scorpionibus.

15. Et non acquievit rex populo, quoniam aversatus fuerat eum Dominus ut suscitaret verbum suum quod locutus fuerat in manu Ahiæ Silonitæ ad Jeroboam filium Nabat.

16. Videns itaque populus quòd noluisset eos audire rex, respondit ei dicens : Quæ nobis pars in David? vel quæ hereditas in filio Isai? Vade in tabernacula tua, Israel : nunc vide domum tuam, David. Et abiit Israel in tabernacula sua.

17. Super filios autem Israel, quicumque habitabant in civitatibus Juda, regnavit Roboam.

(*a*) *Hist. vérit. des temps fabul.*, Douze Rois, § ii.

Voyez la dissertation sur les supplices, à la tête du livre des Nombres, tom. iii.

℣ 15. Hébr. autr. : « parce que le Seigneur permit cette révolution, pour, » etc.

℣ 16. Le mot *vade* est omis dans l'hébreu ici et dans les Paralipomènes, (II, x, 16.) où l'on trouve *unusquisque* qui manque ici.

Ibid. Au lieu de ראה, *vide*, les Septante ont lu רעה, *pasce* : « gouvernez votre maison. »

Avant l'ère chr. vulg. 975.

18. Misit ergò rex Roboam Aduram, qui erat super tributa; et lapidavit eum omnis Israel, et mortuus est. Porrò rex Roboam festinus ascendit currum, et fugit in Jerusalem.

18. Le roi Roboam envoya ensuite Aduram, qui avoit la surintendance des tributs, *pour les exiger;* " mais tout Israël " le lapida, et il mourut. Le roi Roboam se hâta de monter " sur son char, et s'enfuit à Jérusalem.

19. Recessitque Israel a domo David usque in præsentem diem (*a*).

19. Et Israël se sépara de la maison de David, comme il l'est encore aujourd'hui.

20. Factum est autem cùm audisset omnis Israel quòd reversus esset Jeroboam, miserunt et vocaverunt eum congregato cœtu, et constituerunt eum regem super omnem Israel; nec secutus est quisquam domum David præter tribum Juda solam.

20. Tous ceux d'Israël ayant entendu dire que Jéroboam étoit revenu, l'envoyèrent querir, et le firent venir dans une assemblée générale, où ils l'établirent roi sur tout Israël. Et nul ne suivit la maison de David que les seules tribus de Juda *et de Benjamin.*

(II *Paral.*, XI, 14.)

21. Venit autem Roboam Jerusalem, et congregavit universam domum Juda et tribum Benjamin, centum octoginta millia electorum virorum bellatorum (*b*), ut pugnarent contra domum Israel, et reducerent regnum Roboam filio Salomonis.

21. Roboam étant venu à Jérusalem, assembla toute la maison de Juda et la tribu de Benjamin, au nombre de cent quatre-vingt mille hommes de guerre choisis, afin qu'ils combattissent contre la maison d'Israël et qu'ils réduisissent le royaume sous l'obéissance de Roboam, fils de Salomon.

22. Factus est autem sermo Domini ad Semeiam virum Dei, dicens:

22. Alors le Seigneur adressa sa parole à Séméias, homme de Dieu, et lui dit:

23. Loquere ad Roboam filium Salomonis regem Juda, et ad omnem domum Juda et Benjamin, et reliquos de populo, dicens:

23. Parlez à Roboam, fils de Salomom, roi de Juda, à toute la maison de Juda et à la tribu de Benjamin, et à tout le reste du peuple, et dites-leur:

(*a*) *Bible vengée*, III *Rois*, note 18. — (*b*) *Ibid.*, note 19.

℣ 18. Ou peut-être pour appaiser le peuple.

Ibid. Au IIe livre des Paralip., X, 18, au lieu de כל, *omnis*, on lit בני, *filii*: « les *enfans* d'Israël, » ceux qui s'étoient retirés de l'obéissance de Roboam.

Ibid. Hébr.: « Le roi Roboam s'efforça, התאמץ, de monter sur son char. »



Avant l'ère chr. vulg. 975.

24. Voici ce que dit le Seigneur : Vous ne vous mettrez point en campagne, et vous ne ferez point la guerre contre les enfans d'Israël, qui sont vos frères ; que chacun retourne en sa maison, car c'est moi qui ai fait ceci. Ils écoutèrent la parole du Seigneur, et ils s'en retournèrent, selon que le Seigneur le leur avoit commandé.

24. Hæc dicit Dominus : Non ascendetis, neque bellabitis contra fratres vestros filios Israel ; revertatur vir in domum suam, a me enim factum est verbum hoc. Audierunt sermonem Domini, et reversi sunt de itinere, sicut eis præceperat Dominus.

973. 25. Or Jéroboam rebâtit Sichem sur la montagne d'Ephraïm, et il y établit sa demeure ; et, étant sorti de là, il bâtit Phanuel.

25. Ædificavit autem Jeroboam Sichem in monte Ephraim, et habitavit ibi ; et egressus inde ædificavit Phanuel.

26. Jéroboam dit cependant en lui-même : Le royaume retournera bientôt à la maison de David

26. Dixitque Jeroboam in corde suo : Nunc revertetur regnum ad domum David

27. Si ce peuple va à Jérusalem pour y offrir des sacrifices dans la maison du Seigneur ; le cœur de ce peuple retournera alors vers Roboam roi de Juda, son seigneur ; et ils me tueront, et retourneront à lui.

27. Si ascenderit populus iste ut faciat sacrificia in domo Domini in Jerusalem ; et convertetur cor populi hujus ad dominum suum Roboam regem Juda, interficientque me, et revertentur ad eum.

Ex. xxxii. 8. 28. Et, après y avoir bien pensé, il fit deux veaux d'or *, et il dit au peuple : N'allez plus à l'avenir à Jérusalem : Israël, voici vos dieux qui vous ont tiré de l'Egypte.

28. Et excogitato consilio fecit duos vitulos aureos, et dixit eis : Nolite ultra ascendere in Jerusalem : ecce dii tui, Israel, qui te eduxerunt de terrâ Ægypti (a).

29. Il les mit, l'un à Béthel et l'autre à Dan, *aux deux extrémités du royaume ;*

29. Posuitque unum in Beth-El et alterum in Dan.

30. Ce qui devint un sujet de *scandale et* de péché ; car ce peuple alloit
Tob. i. 5. jusqu'à Dan pour y adorer ce veau.

30. Et factum est verbum hoc in peccatum ; ibat enim populus ad adorandum vitulum usque in Dan.

31. Il fit aussi des temples dans les hauts lieux, et il y établit pour prêtres

31. Et fecit fana in excelsis, et sacerdotes de ex-

(a) *Lettres de quelq. Juifs*, t. I, p. 362. — *Hist. vérit. des temps fabuleux*, Douze Rois, § I.

℣ 28. Probablement sur le modèle du dieu Apis, qu'il avoit vu adorer en Egypte, et du veau d'or que les Israélites avoient élevé dans le désert.

tremis populi, qui non erant de filiis Levi.

32. Constituitque diem solemnem in mense octavo, quintâ-decimâ die mensis, in similitudinem solemnitatis quæ celebrabatur in Juda. Et, ascendens altare, similiter fecit in Beth-El, ut immolaret vitulis quos fabricatus fuerat; constituitque in Beth-El sacerdotes excelsorum quæ fecerat.

33. Et ascendit super altare quod exstruxerat in Beth-El, quintâ-decimâ die mensis octavi, quem finxerat de corde suo; et fecit solemnitatem filiis Israel, et ascendit super altare ut adoleret incensum.

les derniers " du peuple, qui n'étoient point enfans de Lévi.

32. Il ordonna aussi qu'on celébreroit un jour solonnel dans le huitième mois, le quinzième du même mois, pour répondre au jour solennel qui se célébroit en Juda *au septième mois*; et il montoit lui-même à l'autel érigé à Béthel, pour sacrifier aux veaux qu'il avoit fait faire; et il établit dans Béthel des prêtres des hauts lieux qu'il avoit bâtis.

33. Le quinzième jour du huitième mois, qu'il avoit fait *solennel* à sa fantaisie, il monta à l'autel qu'il avoit bâti dans Béthel; et il fit faire une fête solennelle aux enfans d'Israël, et monta à l'autel pour y offrir de l'encens.

℣ 31. Hébr. autr. : « des hommes pris d'entre le peuple. »

CHAPITRE XIII.

Un prophète prédit devant Jéroboam la naissance de Josias et la destruction des hauts lieux. Ce prophète est tué par un lion pour avoir désobéi au commandement de Dieu. Jéroboam persiste dans son impiété.

1. ET ecce vir Dei venit de Juda in sermone Domini in Beth-El, Jeroboam stante super altare et thus jaciente;

2. Et exclamavit contra altare in sermone Domini, et ait : Altare, altare, hæc dicit Dominus : Ecce filius nascetur domui David, Josias nomine, et immolabit super te sacerdotes excelsorum, qui nunc in te thura succendunt, et ossa hominum super te incendet.

1. EN même temps un homme de Dieu vint de Juda à Béthel, par l'ordre du Seigneur, lorsque Jéroboam étoit près de l'autel et qu'il y brûloit de l'encens;

2. Et il s'écria contre l'autel, en parlant ainsi de la part du Seigneur : Autel, autel, voici ce que dit le Seigneur : Il naîtra dans la maison de David un fils qui s'appellera Josias, et il immolera sur toi les prêtres des hauts lieux qui t'encensent maintenant, et brûlera sur toi les os des hommes.

Avant l'ère chr. vulg. 973.

3. Et en même temps, pour preuve de ce qu'il prédisoit, il ajouta : Voici ce qui fera connoître que le Seigneur a parlé : L'autel va se rompre, et la cendre qui est dessus se répandra par terre.

4. Le roi ayant entendu ces paroles que l'homme de Dieu avoit prononcées à haute voix contre l'autel qui étoit à Béthel, étendit sa main de dessus l'autel, et dit : Qu'on l'arrête. Et en même temps la main qu'il avoit étendue contre le prophète se sécha, et il ne put plus la retirer à lui.

5. L'autel aussitôt se rompit en deux, et la cendre qui étoit dessus se répandit, selon le miracle que l'homme de Dieu avoit prédit par le commandement du Seigneur.

6. Alors le roi dit à l'homme de Dieu : Offrez vos prières au Seigneur votre Dieu, et priez-le pour moi afin qu'il me rende *l'usage de* ma main. Et l'homme de Dieu pria le Seigneur, et le roi retira sa main à lui, et elle devint comme elle étoit auparavant.

7. Le roi dit encore à l'homme de Dieu : Venez dîner avec moi dans ma maison, et je vous ferai des présens.

8. L'homme de Dieu dit au roi : Quand vous me donneriez la moitié de votre maison, je n'irai point avec vous, et je ne mangerai point de pain ni ne boirai d'eau en ce lieu-ci;

9. Car le Seigneur, en me donnant cet ordre, m'a fait ce commandement : Vous ne mangerez point là de pain et n'y boirez point d'eau, et vous ne vous en retournerez point par le même chemin que vous êtes venu.

10. Il s'en alla donc par un autre chemin, et il ne retourna pas par le même qu'il avoit pris pour venir à Béthel.

3. Deditque in illâ die signum dicens : Hoc erit signum quod locutus est Dominus : Ecce altare scindetur, et effundetur cinis qui in eo est.

4. Cùmque audisset rex sermonem hominis Dei quem inclamaverat contra altare in Beth-El, extendit manum suum de altari dicens : Apprehendite eum. Et exaruit manus ejus quam extenderat contra eum; nec valuit retrahere eam ad se.

5. Altare quoque scissum est et effusus est cinis de altari, juxta signum quod prædixerat vir Dei in sermone Domini.

6. Et ait rex ad virum Dei : Deprecare faciem Domini Dei tui, et ora pro me ut restituatur manus mea mihi. Oravitque vir Dei faciem Domini, et reversa est manus regis ad eum, et facta est sicut priùs fuerat.

7. Locutus est autem rex ad virum Dei : Veni mecum domum ut prandeas, et dabo tibi munera.

8. Responditque vir Dei ad regem : Si dederis mihi mediam partem domûs tuæ, non veniam tecum, nec comedam panem neque bibam aquam in loco isto;

9. Sic enim mandatum est mihi in sermone Domini præcipientis : Non comedes panem neque bibes aquam, nec reverteris per viam quâ venisti.

10. Abiit ergò per aliam viam, et non est reversus per iter quo venerat in Beth-El.

Avant l'ère chr. vulg. 973.

11. Prophetes autem quidam senex habitabat in Beth-El; ad quem venerunt filii sui, et narraverunt ei omnia opera quæ fecerat vir Dei illâ die in Beth-El, et verba quæ locutus fuerat ad regem narraverunt patri suo.

11. Or il y avoit un vieux prophète qui demeuroit à Béthel, à qui ses enfans vinrent raconter " toutes les œuvres que l'homme de Dieu avoit faites ce jour-là à Béthel; et ils rapportèrent à leur père les paroles qu'il avoit dites au roi.

12. Et dixit eis pater eorum: Per quam viam abiit? Ostenderunt ei filii sui viam per quam abierat vir Dei qui venerat de Juda.

12. Leur père leur dit: Par où s'en est-il allé? Ses enfans lui montrèrent le chemin par où l'homme de Dieu qui étoit venu de Juda s'en étoit allé.

13. Et ait filiis suis: Sternite mihi asinum. Qui cùm stravissent, ascendit,

13. Et il dit à ses fils: Sellez-moi mon âne. Après qu'ils l'eurent sellé il monta dessus,

14. Et abiit post virum Dei; et invenit eum sedentem subtus terebinthum, et ait illi: Tu-ne es vir Dei qui venisti de Juda? Respondit ille: Ego sum.

14. Et s'en alla après l'homme de Dieu, qu'il trouva assis sous un térébinthe, et il lui dit: Etes-vous l'homme de Dieu qui êtes venu de Juda? Il lui répondit: Je le suis.

15. Dixitque ad eum: Veni mecum domum ut comedas panem.

15. — Venez, lui dit-il, avec moi dans ma maison pour manger du pain."

16. Qui ait: Non possum reverti neque venire tecum, nec comedam panem neque bibam aquam in loco isto,

16. L'homme de Dieu lui répondit: Je ne puis retourner ni aller avec vous, et je ne mangerai point de pain ni ne boirai d'eau en ce lieu-ci;

17. Quia locutus est Dominus ad me in sermone Domini dicens: Non comedes panem et non bibes aquam ibi, nec reverteris per viam quâ ieris.

17. Car le Seigneur, en me parlant lui-même, m'a donné cet ordre: Vous ne mangerez point de pain et ne boirez point d'eau en ce lieu-là, et vous ne retournerez point par le chemin où vous serez allé.

18. Qui ait illi: Et ego propheta sum similis tuî; et angelus locutus est mihi in sermone Domini, dicens:

18. Cet homme lui répondit: Je suis moi-même prophète comme vous, et un ange est venu me dire de la part du Seigneur: Ramenez-le avec vous

℣ 11. On lit dans l'hébreu: ויבוא בנו ויספר, *et venit filius ejus et narravit;* c'est-à-dire, « un seul de ses fils lui fit ce rapport. » A la fin du verset on y lit *narraverunt patri suo*, comme dans la Vulgate, pour dire que ses autres enfans confirmèrent le récit de leur frère. (Drach.)

℣ 15. Les Hébreux désignent un repas quelconque par le mot לחם, *pain.* (*Idem.*)

Avant l'ère chr. vulg. 973.

dans votre maison, afin qu'il mange du pain et qu'il boive de l'eau. Il le trompa ainsi,

19. Et l'emmena avec lui. L'homme de Dieu mangea du pain dans sa maison et il but de l'eau.

20. Et lorsqu'il étoit à table le Seigneur fit entendre sa parole au prophète qui l'avoit ramené.

21. Et *ce prophète* cria à l'homme de Dieu qui étoit venu de Juda, et dit : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que vous n'avez pas obéi à l'ordre du Seigneur, et que vous n'avez point gardé le commandement que le Seigneur votre Dieu vous avoit fait,

22. Et que vous êtes revenu en ce lieu, où vous avez mangé du pain et bu de l'eau quoique Dieu vous eût ordonner de n'y point mangé de pain et de n'y point boire d'eau, votre corps ne sera point porté au sépulcre de vos pères. "

23. Après que l'homme de Dieu eut bu et mangé, *le vieux prophète* sella son âne pour le prophète qu'il avoit ramené.

24. Et comme l'homme de Dieu étoit en chemin pour s'en retourner, un lion le rencontra et le tua ; et son corps demeura étendu dans le chemin ; l'âne se tint auprès de lui, et le lion demeura auprès du corps.

25. Des gens qui passoient par là virent son corps étendu dans le chemin et le lion qui se tenoit près du corps, et ils vinrent le publier dans la ville où ce vieux prophète demeuroit.

Reduc eum tecum in domum tuam ut comedat panem et bibat aquam. Fefellit eum,

19. Et reduxit secum : comedit ergò panem in domo ejus et bibit aquam.

20. Cùmque sederent ad mensam, factus est sermo Domini ad prophetam qui reduxerat eum ;

21. Et exclamavit ad virum Dei qui venerat de Juda dicens : Hæc dicit Dominus : Quia non obediens fuisti ori Domini, et non custodisti mandatum quod præcepit tibi Dominus Deus tuus,

22. Et reversus es, et comedisti panem et bibisti aquam in loco in quo præcepit tibi ne comederes panem neque biberes aquam, non inferetur cadaver tuum in sepulchrum patrum tuorum.

23. Cùmque comedisset et bibisset, stravit asinum suum prophetæ quem reduxerat.

24. Qui cùm abiisset, invenit eum leo in viâ, et occidit ; et erat cadaver ejus projectum in itinere, asinus autem stabat juxta illum, et leo stabat juxta cadaver.

25. Et ecce viri transeuntes viderunt cadaver projectum in viâ et leonem stantem juxta cadaver. Et venerunt, et divulgaverunt

℣ 22. C'étoit une grande punition pour un Hébreu. On voit l'antiquité des sépultures particulières dans celles des patriarches. *Gen.*, XXIII, 4 *et seqq.*

Avant l'ère chr. vulg. 973.

in civitate in quâ prophetes ille senex habitabat.

26. Quod cùm audisset propheta ille qui reduxerat eum de viâ, ait : Vir Dei est, qui inobediens fuit ori Domini, et tradidit eum Dominus leoni, et confregit eum et occidit, juxta verbum Domini quod locutus est ei.

26. Ce prophète, qui l'avoit fait revenir de son chemin, l'ayant appris, dit : C'est un homme de Dieu qui a été désobéissant à la parole du Seigneur, et le Seigneur l'a livré à un lion, qui l'a mis en pièces et l'a tué selon la parole qu'il lui avoit dite.

27. Dixitque ad filios suos: Sternite mihi asinum. Qui cùm stravissent,

27. Et il dit à ses fils : Sellez-moi mon âne. Après qu'ils l'eurent sellé

28. Et ille abiisset, invenit cadaver ejus projectum in viâ, et asinum et leonem stantes juxta cadaver; non comedit leo de cadavere, nec læsit asinum.

28. Il s'en alla, et il trouva le corps mort étendu dans le chemin, et l'âne et le lion qui se tenoient près du corps ; le lion ne mangea point du corps mort, et ne fit point de mal à l'âne.

29. Tulit ergò prophetes cadaver viri Dei, et posuit illud super asinum, et reversus intulit in civitatem prophetæ senis ut plangeret eum.

29. Le prophète prit donc le corps mort de l'homme de Dieu, le mit sur son âne ; et, s'en retournant, il le rapporta dans la ville où il demeuroit pour le pleurer.

30. Et posuit cadaver ejus in sepulchro suo ; et planxerunt eum : Heu, heu, mi frater!

30. Il mit le corps dans son sépulcre, et ils le pleurèrent en disant : Hélas! hélas, mon frère!

31. Cùmque planxissent eum dixit ad filios suos : Cùm mortuus fuero, sepelite me in sepulchro in quo vir Dei sepultus est ; juxta ossa ejus ponite ossa mea.

31. Après qu'ils l'eurent pleuré il dit à ses fils : Quand je serai mort ensevelissez-moi dans le même sépulcre où repose l'homme de Dieu, mettez mes os auprès de ses os ;

32. Profectò enim veniet sermo quem prædixit in sermone Domini contra altare quod est in Beth-El et contra omnia fana excelsorum quæ sunt in urbibus Samariæ.

32. Car ce qu'il a prédit de la part du Seigneur contre l'autel qui est à Béthel, et contre tous les temples des hauts lieux qui sont dans les villes *du royaume* de Samarie, " arrivera très-certainement.

33. Post verba hæc non

33. Après ces choses, Jéroboam ne

32. Samarie n'étoit pas encore bâtie, et le royaume des dix tribus ne portoit pas encore le nom de royaume de Samarie ; mais c'est un prophète qui parle.

Avant l'ère chr. vulg. 973.

revint point du déréglement de sa vie toute corrompue; mais il prit au contraire des derniers" du peuple pour en faire les prêtres des hauts lieux. Quiconque le vouloit remplissoit sa main," et devenoit prêtre des hauts lieux.

est reversus Jeroboam de viâ suâ pessimâ, sed e contrario fecit de novissimis populi sacerdotes excelsorum; quicumque volebat implebat manum suam, et fiebat sacerdos excelsorum.

34. Ce fut là le péché de la maison de Jéroboam, et c'est pour cela qu'elle a été détruite et exterminée de dessus la terre."

34. Et propter hanc causam peccavit domus Jeroboam, et eversa est, et deleta e superficie terræ.

℣ 33. Voy. au chapitre précédent, verset 31.

Ibid. L'hébraïsme *remplir les mains* signifie *installer*. Voy. ma note *Num.*, III, 3. (DRACH.)

℣ 34. Vingt-deux ans ou plutôt vingt-trois ans après sa révolte. Voyez la dissertation sur le quatrième âge du monde, à la tête des deux premiers livres des Rois, tom. V.

CHAPITRE XIV.

Jéroboam envoie sa femme consulter le prophète Ahias sur la maladie de son fils. Mort de Jéroboam. Nadab lui succède. Sésac, roi d'Egypte, pille le temple de Jérusalem. Roboam meurt. Abiam règne à sa place.

1. EN ce temps-là" Abia, fils de Jéroboam, tomba malade;

2. Et Jéroboam dit à sa femme: Levez-vous; changez d'habits, et qu'on ne connoisse point que vous êtes femme de Jéroboam: Allez à Silo, où est le prophète Ahias, qui m'a prédit que je régnerois sur ce peuple.

Sup. XI. 31.

1. IN tempore illo ægrotavit Abia filius Jeroboam.

2. Dixitque Jeroboam uxori suæ: Surge, et commuta habitum ne cognoscaris quòd sis uxor Jeroboam; et vade in Silo, ubi est Ahias propheta, qui locutus est mihi quòd regnaturus essem super populum hunc.

3. Prenez avec vous dix pains, un tourteau" et un vase plein de miel, et allez vers lui; car il vous fera connoître ce qui doit arriver à cet enfant.

3. Tolle quoque in manu tuâ decem panes et crustulam et vas mellis, et vade ad illum, ipse enim indicabit tibi quid eventurum sit puero huic.

4. La femme de Jéroboam fit ce qu'il lui avoit dit. Elle s'en alla à Silo,

4. Fecit ùt dixerat uxor Jeroboam, et consurgens

℣ 1. Ces mots, *en ce temps-là,* ne marquent pas toujours une liaison d'événemens. D. Calmet croit que ceci arriva sur la fin du règne de Jéroboam. *Infr.*, ℣ 14.

℣ 3. Hébr.: « des gâteaux. »

Avant l'ère chr. vulg. 973.

abiit in Silo et venit in domum Ahiæ. At ille non poterat videre, quia caligaverant oculi ejus præ senectute.

et vint en la maison d'Ahias, qui ne pouvait plus voir, parce que ses yeux s'étoient obscurcis à cause de son grand âge.

5. Dixit autem Dominus ad Ahiam : Ecce uxor Jeroboam ingreditur ut consulat te super filio suo qui ægrotat; hæc et hæc loqueris ei. Cùm ergò illa intraret et dissimularet se esse quæ erat,

5. Le Seigneur dit donc à Ahias : Voici la femme de Jéroboam qui vient vous consulter sur son fils qui est malade; vous lui direz telle et telle chose. Comme la femme de Jéroboam entroit et dissimuloit qui elle étoit,

6. Audivit Ahias sonitum pedum ejus introeuntis per ostium, et ait : Ingredere, uxor Jeroboam; quare aliam te esse simulas? Ego autem missus sum ad te durus nuntius.

6. Ahias, à son arrivée, entendit le bruit qu'elle fit en marchant, et il lui dit : Entrez, femme de Jéroboam; pourquoi feignez-vous d'être une autre que vous n'êtes? Je dois vous annoncer une mauvaise nouvelle.

7. Vade, et dic Jeroboam: Hæc dicit Dominus Deus Israel : Quia exaltavi te de medio populi et dedi te ducem super populum meum Israel,

7. Allez, et dites à Jéroboam : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël, Je vous ai élevé du milieu des Israélites, et je vous ai établi chef de mon peuple d'Israël;

8. Et scidi regnum domûs David et dedi illud tibi, et non fuisti sicut servus meus David, qui custodivit mandata mea et secutus est me in toto corde suo, faciens quod placitum esset in conspectu meo;

8. J'ai divisé le royaume de la maison de David, et vous l'ai donné; et vous n'avez point été comme mon serviteur David, qui a gardé mes commandemens, et qui m'a suivi de tout son cœur en faisant ce qui m'étoit agréable;

9. Sed operatus es mala super omnes qui fuerunt ante te, et fecisti tibi deos alienos et conflatiles, ut me ad iracundiam provocares, me autem projecisti post corpus tuum :

9. Mais vous avez commis plus de mal que tous ceux qui ont été avant vous, et vous vous êtes fait des dieux étrangers et jetés en fonte pour irriter ma colère, et vous m'avez rejeté derrière vous.

10. Idcirco ecce ego inducam mala super domum Jeroboam, et percutiam de Jeroboam mingentem ad

10. C'est pourquoi voilà que j'accablerai de maux la maison de Jéroboam; et je ferai mourir *dans la maison* de Jéroboam jusqu'aux animaux, " jus- *Infr.* xv. 29.

℣ 10. *Mingentem ad parietem.* Voyez la note sur le 1er livre des Rois, xxv, 22.

Avant l'ère chr. vulg. 973.

qu'à celui que l'on conservoit précieusement et jusqu'au dernier *de sa famille*" qui se trouvera dans Israël, et je nettoierai tous les restes de la maison de Jéroboam, comme on a coutume de nettoyer le fumier jusqu'à ce qu'il n'en reste plus.

11. Ceux de *la maison de* Jéroboam qui mourront dans la ville seront mangés par les chiens, et ceux qui mourront à la campagne seront mangés par les oiseaux du ciel, car le Seigneur a parlé.

12. Allez-vous en donc, et retournez en votre maison : et au moment où vous mettrez le pied dans la ville l'enfant mourra.

13. Et tout Israël le pleurera et l'ensevelira ; c'est le seul *de la maison* de Jéroboam qui sera mis dans le tombeau, parce que le Seigneur Dieu d'Israël a trouvé quelque chose de bon en lui *seul* dans la maison de Jéroboam.

14. Et déjà le Seigneur s'est établi un roi sur Israël qui ruinera la maison de Jéroboam en ce jour et en ce temps."

15. Le Seigneur Dieu frappera" Israël comme le roseau qu'agite l'eau ; et il arrachera Israël de cette terre si excellente qu'il a donnée à leurs pères, et il les dispersera au-delà du fleuve *de l'Euphrate*, parce qu'ils se sont fait de grands bois pour irriter le Seigneur contre eux."

parietem, et clausum et novissimum in Israel; et mundabo reliquias domûs Jeroboam sicut mundari solet fimus usque ad purum.

11. Qui mortui fuerint de Jeroboam in civitate comedent eos, canes qui autem mortui fuerint in agro vorabunt eos aves cœli, quia Dominus locutus est.

12. Tu igitur surge, et vade in domum tuam ; et in ipso introïtu pedum tuorum in urbem morietur puer.

13. Et planget eum omnis Israel, et sepeliet ; iste enim solus inferetur de Jeroboam in sepulchrum, quia inventus est super eo sermo bonus a Domino Deo Israel, in domo Jeroboam.

14. Constituit autem sibi Dominus regem super Israel qui percutiet domum Jeroboam in hâc die et in hoc tempore;

15. Et percutiet Dominus Deus Israel sicut moveri solet arundo in aquâ, et evellet Israel de terrâ bonâ hâc quam dedit patribus eorum, et ventilabit eos trans flumen, quia fecerunt sibi lucos ut irritarent Dominum;

℣ 10. Hébr. litt. : *clausum et derelictum;* celui qui est gardé avec le plus de soin, comme celui qui est le plus négligé.

℣ 14. Cette prophétie fut vérifiée par Baasa, la seconde année du règne de Nadab fils de Jéroboam. *Infr.*, xv, 27. 29.

℣ 15. Hébr. : והכה, *Et percutiet.* L'interprète arabe lisoit והניד, *Et movebit,* relativement à la comparaison qui suit, *sicut moverit solet.*

Ibid. On vit l'exécution de ces menaces par degrés. Le royaume d'Israël fut presque toujours agité de troubles et de guerres depuis Jéroboam. Théglath-

Avant l'ère chr. vulg. 973.

16. Et tradet Dominus Israel propter peccata Jeroboam, qui peccavit et peccare fecit Israel.

16. Et le Seigneur livrera *en proie* Israël à cause des péchés de Jéroboam, qui a péché et qui a fait pécher Israël.

17. Surrexit itaque uxor Jeroboam, et abiit; et venit in Thersa, cùmque illa ingrederetur limen domûs puer mortuus est.

17. La femme de Jéroboam s'en retourna donc, et vint à Thersa, *où Jéroboam faisoit sa résidence;* et lorsqu'elle mettoit le pied sur le seuil de sa maison l'enfant mourut.

18. Et sepelierunt eum, et planxit eum omnis Israel, juxta sermonem Domini quem locutus est in manu servi sui Abiæ prophetæ.

18. Il fut enseveli ensuite, et tout Israël le pleura, selon que le Seigneur avoit prédit par le prophète Ahias son serviteur.

19. Reliqua autem verborum Jeroboam, quomodo pugnaverit et quomodo regnaverit, ecce scripta sunt in Libro Verborum Dierum Regum Isral.

19. Le reste des actions de Jéroboam, ses combats et la manière dont il régna sont écrits dans le livre des Annales des Rois d'Israël.

20. Dies autem quibus regnavit Jeroboam viginti duo anni sunt, et dormivit cum patribus suis. Regnavitque Nadab filius ejus pro eo.

20. Le temps du règne de Jéroboam fut de vingt-deux ans. Il s'endormit ensuite avec ses pères; et Nadab son fils régna en sa place.

(II *Paralip.*, XII.)

21. Porrò Roboam filius Salomonis regnavit in Juda. Quadraginta et unius anni erat Roboam cùm regnare cœpisset; decem et septem annos regnavit in Jerusalem civitate, quam elegit Dominus ut poneret nomen suum ibi ex omnibus tribubus Israel. Nomen autem matris ejus Naama, Ammonitis.

21. Cependant Roboam, fils de Salomon, régnoit sur Juda. Il avoit quarante-un ans lorsqu'il commença de régner, et il régna dix-sept ans en la ville de Jérusalem, que le Seigneur avoit choisie dans toutes les tribus d'Israël pour y établir son nom. Sa mère s'appeloit Naama; elle étoit Ammonite.

22. Et fecit Judas malum coram Domino (*a*), et irri-

22. Et Juda, *à son exemple*, fit le mal devant le Seigneur; et ils l'irritè-

(*a*) *Hist. vérit. des temps fabul.*, DOUZE ROIS, § XIV.

Phalasar emmena quelques tribus sous le règne de Phacée. Et enfin, sous le règne d'Osée, Salmanasar enleva le reste du peuple; et ils furent dispersés au-delà de l'Euphrate.

Avant l'ère chr. vulg. 973.

rent par les péchés qu'ils commirent, plus que leurs pères ne l'avoient irrité par tous leurs crimes;

23. Car ils se construisirent aussi des autels, et se firent des statues et des bois profanes sur toutes les collines élevées et sous tous les arbres touffus.

24. Il y eut aussi dans leur pays des efféminés;″ et ils commirent toutes les abominations de ces peuples que le Seigneur avoit détruits à la vue des enfans d'Israël.

25. Aussi *dès* la cinquième année du règne de Roboam, Sésac, roi d'Égypte, vint à Jérusalem, *qui lui ouvrit ses portes.*

26. Et il enleva les trésors de la maison du Seigneur et les trésors du

Sup. x. 16.

roi, et pilla tout; il prit aussi les boucliers d'or que Salomon avoit faits,

27. En la place desquels le roi en fit faire d'airain, et les mit entre les mains de ceux qui avoient soin des boucliers″ et de ceux qui veilloient devant la porte de la maison du roi.

28. Et lorsque le roi entroit dans la maison du Seigneur, ceux qui devoient marcher devant lui portoient ces boucliers, et les reportoient ensuite au lieu destiné à garder les armes.

29. Le reste des actions de Roboam et tout ce qu'il a fait est écrit dans le livre des Annales des Rois de Juda.

taverunt eum super omnibus quæ fecerant patres eorum in peccatis suis quæ peccaverunt;

23. Ædificaverunt enim et ipsi sibi aras et statuas et lucos super omnem collem excelsum et subter omnem arborem frondosam,

24. Sed et effeminati fuerunt in terrâ, feceruntque omnes abominationes gentium quas attrivit Dominus ante faciem filiorum Israel.

25. In quinto autem anno regni Roboam ascendit Sesac rex Ægypti (*a*) in Jerusalem.

26. Et tulit thesauros domûs Domini et thesauros regios, et universa diripuit, scuta quoque aurea quæ fecerat Salomon (*b*).

27. Pro quibus fecit rex Roboam scuta ærea, et tradidit ea in manum ducum scutariorum et eorum qui excubabant ante ostium domûs regis.

28. Cùmque ingrederetur rex in domum Domini portabant ea qui præeundi habebant officium, et postea reportabant ad armamentarium scutariorum.

29. Reliqua autem sermonum Roboam et omnia quæ fecit, ecce scripta sunt in Libro Sermonum Dierum Regum Juda.

(*a*) *Bible vengée*, III *Rois*, note 20. — (*b*) *Hist. vérit.*, etc., *ibid.*, § XIV.

℣ 24. L'hébreu קדש, que la Vulgate rend par *effeminati*, signifie *meritorii pueri*, *scorta mascula*. Ils étoient ordinairement consacrés à Vénus. (Drach.)

℣ 27. Hébr. : « entre les mains des chefs de ses coureurs *ou de ses gardes* qui gardoient la porte de la maison *du roi.* »

Avant l'ère chr. vulg. 973.

30. Fuitque bellum inter Roboam et Jeroboam cunctis diebus.

30. Et il y eut toujours *inimitié et souvent* guerre *ouverte* entre Roboam et Jéroboam.

31. Dormivitque Roboam cum patribus suis, et sepultus est cum eis in Civitate David. Nomen autem matris ejus Naama, Ammonitis. Et regnavit Abiam filius ejus pro eo.

31. Et Roboam s'endormit avec ses pères ; et il fut enseveli avec eux dans la ville de David. Sa mère, qui étoit Ammonite, s'appeloit Naama. Et Abiam" son fils régna en sa place.

℣ 31. Il est nommé dans les Paralipomènes *Abia*, en hébreu אביה, pour אבים.

CHAPITRE XV.

Abiam imite l'impiété de Roboam. Il meurt et est remplacé par Asa son fils. Celui-ci imite la piété de David. Josaphat son fils lui succède. Nadab est tué par Baasa, qui règne en sa place.

(II *Paralip.*, XIII, 1-2.)

1. IGITUR in octavo-decimo anno regni Jeroboam filii Nabat regnavit Abiam super Judam.

1. LA dix-huitième année du règne de Jéroboam fils de Nabat, Abiam régna sur Juda." 958.

2. Tribus annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Maacha filia Abessalom (*a*).

2. Il régna trois ans dans Jérusalem. Sa mère se nommoit Maacha, et étoit fille d'Abessalom."

3. Ambulavitque in omnibus peccatis patris sui quæ fecerat ante eum, nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo suo sicut cor David patris ejus.

3. Il marcha dans tous les péchés que son père avoit commis avant lui ; et son cœur n'étoit point parfait avec le Seigneur son Dieu, comme l'avoit été le cœur de David son père.

4. Sed propter David dedit ei Dominus Deus suus lucernam in Jerusalem, ut suscitaret filium ejus post

4. Cependant le Seigneur son Dieu lui donna, à cause de David, une lampe dans Jérusalem, en suscitant son fils après lui pour soutenir Jérusalem,

(*a*) *Bible vengée*, III *Rois*, note 21.

℣ 1. Son père l'avoit choisi pour lui succéder, parce qu'il étoit plus sage et plus capable de régner que tous ses autres enfans. Voy. au II livre des Paral., XI, 22.

℣ 2. Ou Absalom. 2 *Par.*, XI, 20-21. Mais il ne faut pas pour cela le confondre avec Absalom fils de David. Il paroît que celui-ci étoit *fils d'Uriel de Gabaa*, selon ce qui sera dit sur le II livre des Paralip., XIII, 2.

cum et statueret Jerusalem,

5. Parce que David avoit fait ce qui étoit droit et juste aux yeux du Seigneur et que dans tous les jours de sa vie il ne s'étoit point détourné de tout ce qu'il lui avoit commandé, excepté ce qui se passa à l'égard d'Urie, Héthéen.

5. Eò quòd fecisset David rectum in oculis Domini, et non declinasset ab omnibus quæ præceperat ei cunctis diebus vitæ suæ, excepto sermone Uriæ Hethæi (*a*).

6. Il y eut néanmoins toujours guerre entre Roboam et Jéroboam tant que Roboam" vécut.

6. Attamen bellum fuit inter Roboam et Jeroboam omni tempore vitæ ejus.

(II *Paral.*, XIII, 22.)

7. Le reste des actions d'Abiam et tout ce qu'il fit est écrit au livre des Annales des Rois de Juda. Et il se donna une bataille entre Abiam et Jéroboam."

7. Reliqua autem sermonum Abiam et omnia quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro Verborum Dierum Regum Juda? Fuitque prælium inter Abiam et inter Jeroboam.

8. Après cela Abiam s'endormit avec ses pères, et on l'ensevelit dans la Ville de David. Et son fils Asa régna en sa place.

8. Et dormivit Abiam cum patribus suis, et sepelierunt eum in Civitate David. Regnavitque Asa filius ejus pro eo.

956. 9. La vingtième année de Jéroboam, roi d'Israël, Asa, roi de Juda, commença son règne.

9. In anno ergò vigesimo Jeroboam, regis Israel, regnavit Asa rex Juda;

10. Il régna quarante-un ans, dans Jérusalem. Sa mère s'appeloit Maacha, fille" d'Abessalom.

10. Et quadraginta et uno anno regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Maacha (*b*), filia Abessalom.

(*a*) *S. Script. prop., pars* III, *n°* 57. — *Bible vengée*, I *Rois*, note 23. — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *David;* et *Traité de la Rel.*, deuxième partie, chap. 6, art. 2, § 2 et suiv. — (*b*) *Bible vengée*, III *Rois*, note 21.

℣ 6. Les Septante ont lu ici *Abiam* au lieu de *Roboam;* on le lit ainsi au IIe livre des Paralipomènes, XIII, 2.

℣ 7. Abiam, avec quatre cent mille hommes, défit entièrement Jéroboam, qui en avoit huit cent mille, dont il y eut cinq cent mille de tués ou blessés. — Voy. au IIe livre des Paralip., XIII. L'hébreu pourroit aussi signifier simplement : Il y eut guerre entre Abiam et Jéroboam.

℣ 10. Maacha mère d'Asa étoit apparemment différente de Maacha mère d'Abiam; (*Sup.*, ℣ 2.) ou bien Maacha fille d'Abessalom est nommée ici non comme mère, mais comme grand'mère d'Asa. Au lieu de *Maacha* les Septante ont lu *Ana.*

Avant l'ère chr. vulg. 956.

(II *Paralip.*, XIV, 2.)

11. Et fecit Asa rectum ante conspectum Domini, sicut David pater ejus.

12. Et abstulit effeminatos (*a*) de terrâ, purgavitque universas sordes idolorum quæ fecerant patres ejus.

11. Et Asa fit ce qui étoit droit et juste aux yeux du Seigneur, comme avoit fait David son père.

12. Il chassa de ses terres les efféminés ; il purgea *Jérusalem* de toutes les infamies des idoles que ses pères y avoient dressées.

(II *Paralip.*, XV, 16 et suiv.)

13. Insuper et Maacham matrem suam amovit ne esset princeps in sacris Priapi (*a*) et in luco ejus quem consecraverat ; subvertitque specum ejus, et confregit simulachrum turpissimum, et combussit in torrente Cedron :

14. Excelsa autem non abstulit (*b*). Verumtamen cor Asa perfectum erat cum Domino cunctis diebus suis:

15. Et intulit ea quæ sanctificaverat pater suus et voverat in domum Domini, argentum et aurum et vasa.

16. Bellum autem erat inter Asa et Baasa, regem Israel, cunctis diebus eorum.

13. Il ôta aussi l'autorité à sa mère Maacha, afin qu'elle n'eût plus l'intendance des sacrifices de Priape et du bois qu'elle lui avoit consacré ; il renversa la caverne où il étoit honoré ; il brisa cette idole infâme," la brûla, *et en jeta les cendres* dans le torrent de Cédron.

14. Cependant Asa ne détruisit pas les hauts lieux. Et toutefois son cœur étoit parfait avec le Seigneur pendant tous les jours de sa vie."

15. Il porta aussi dans la maison du Seigneur ce que son père avoit consacré à Dieu, l'argent et l'or, et les vases qu'il avoit fait vœu de donner."

16. Or il y eut guerre" entre Asa et Baasa, roi d'Israël, tant qu'ils vécurent.

(*a* bis) *Bible veng.*, III *Rois*, note 32. — (*b*) *S. Script. prop.*, *p.* III, *n*° 58.

℣ 13. Hébr. : « Il ôta aussi l'autorité à sa mère Maacha, parce qu'elle avoit fait une idole *honteuse* au bois *profane*, » (on « à *la déesse* Aschera,) et il brisa cette idole *infâme*. » La racine פלץ, *phalats*, du mot hébreu que la Vulgate traduit par le nom de Priape, ressemble beaucoup au Φαλλὸς des Grecs et *Phallus* des Latins. Voy. la dissertation sur les divinités phéniciennes, à la suite du livre de Josué, tom. IV.

℣ 14. Le IIe livre des Paralipomènes (XVI.) lui reproche quelques fautes.

℣ 15. Autrement et selon l'hébreu : « ce que son père et lui avoient fait vœu d'y donner, l'or, l'argent et les vases. » 2 *Par.*, XV, 18.

℣ 16. Au IIe livre des Paralipom., XXV, 19, et VI, 1, on voit qu'il n'y eut guerre ouverte qu'à la fin du règne de Baasa.

Avant l'ère chr. vulg. 956.

(II *Paralip.*, XVI.)

17. Et Baasa, roi d'Israël, vint en Juda, et bâtit *la forteresse de* Rama afin que personne ne pût sortir ni entrer dans les états d'Asa," roi de Juda.

17. Ascendit quoque Baasa rex Israel in Judam, et ædificavit Rama, ut non posset quispiam egredi vel ingredi de parte Asa regis Juda.

18. Alors Asa, prenant tout l'argent et l'or qui étoient demeurés dans les trésors de la maison du Seigneur et dans les trésors" du palais du roi, les mit entre les mains de ses serviteurs, et les envoya à Bénadad, fils de Tabremon fils d'Hézion," roi de Syrie, qui demeuroit à Damas, et lui fit dire:

18. Tollens itaque Asa omne argentum et aurum quod remanserat in thesauris domûs Domini et in thesauris domûs regiæ, dedit illud in manus servorum suorum; et misit ad Benadad filium Tabremon filii Hezion, regem Syriæ, qui habitabat in Damasco, dicens:

19. Il y a alliance entre vous et moi, comme il y en a eu entre mon père et le vôtre. C'est pourquoi je vous ai envoyé des présens, de l'argent et de l'or; et je vous prie de venir, et de rompre l'alliance que vous avez avec Baasa, roi d'Israël, afin qu'il se retire de dessus mes terres.

19. Fœdus est inter me et te et inter patrem meum et patrem tuum: ideo misi tibi munera, argentum et aurum, et peto ut venias, et irritum facias fœdus quod habes cum Baasa rege Israel, et recedat a me.

20. Bénadad s'étant rendu à la prière du roi Asa envoya les généraux de son armée contre les villes d'Israël; et ils prirent Ahion, Dan, Abel Maison-de-Maacha," et toute la contrée de Cennéroth, c'est-à-dire toutes les terres de Nephthali.

20. Acquiescens Benadad regi Asa misit principes exercitûs sui in civitates Israel; et percusserunt Ahion, et Dan, et Abel Domum-Maacha, et universam Cenneroth, omnem scilicet terram Nephthali.

21. Baasa ayant ouï cela cessa de bâtir Rama, et s'en revint à Thersa.

21. Quod cùm audisset Baasa, intermisit ædificare Rama, et reversus est in Thersa.

℣ 17. Vulg.: « des états, » etc. Hébr. litt.: « afin de ne donner ni sortie ni entrée à Asa, » etc.

℣ 18. On lit dans l'hébreu *et thesauros*, au lieu de *et in thesauris*.

Ibid. Ou Razon, fondateur du royaume de Damas, dont il a été parlé au chapitre XI.

℣ 20. Ou, en conservant le nom hébreu, *Abel Beth-Maacha*. Cette ville et les deux autres, Ahion et Dan, sont au septentrion de la terre de Chanaan. On lit dans le IIe livre des Paralipom., XVI, 4, אבל מים, au lieu de אבל ביתמעכה. Ce sont deux noms du même lieu.

Avant l'ère chr. vulg. 956.

22. Rex autem Asa nuntium misit in omnem Judam dicens: Nemo sit excusatus. Et tulerunt lapides de Rama et ligna ejus quibus ædificaverat Baasa, et exstruxit de eis rex Asa Gabaa-Benjamin et Maspha.

22. Alors le roi envoya dans tout Juda, disant : Que tous, sans exception, *viennent à Rama*. Et toutes les pierres et tout le bois que Baasa avoit employés à bâtir Rama ayant été emportés, le roi Asa l'employa à bâtir Gabaa en Benjamin et Maspha."

23. Reliqua autem omnium sermonum Asa, et universæ fortitudines ejus, et cuncta quæ fecit, et civitates quas exstruxit, nonne hæc scripta sunt in Libro Verborum Dierum Regum Juda? Verumtamen in tempore senectutis suæ doluit pedes.

23. Le reste des actions d'Asa, et toutes les entreprises où il signala sa valeur, tout ce qu'il fit, et les villes qu'il bâtit, tout cela est écrit au livre des Annales des Rois de Juda. Il eut une grande maladie aux pieds dans sa vieillesse.

(II *Paralip.*, XVII, I.)

24. Et dormivit cum patribus suis, et sepultus est cum eis in Civitate David, patris sui. Regnavitque Josaphat filius ejus pro eo.

24. Et il s'endormit avec ses pères, et fut enseveli avec eux dans la Ville de David son père. Et Josaphat son fils régna en sa place.

25. Nadab verò filius Jeroboam regnavit super Israel anno secundo Asa, regis Juda; regnavitque super Israel duobus annis.

25. La seconde année d'Asa, roi de Juda, Nadab fils de Jéroboam commença de régner sur Israël; et il régna deux ans. 954.

26. Et fecit quod malum est in conspectu Domini, et ambulavit in viis patris sui et in peccatis ejus quibus peccare fecit Israel.

26. Il fit le mal devant le Seigneur, et il marcha dans les voies de son père et dans les péchés qu'il avoit fait commettre à Israël.

27. Insidiatus est autem ei Baasa filius Ahiæ de domo Issachar, et percussit eum in Gebbethon; (quæ est urbs Philistinorum;) siquidem Nadab et omnis Israel obsidebant Gebbethon.

27. Mais Baasa fils d'Ahias, de la maison d'Issachar, lui tendit des embûches et le tua près de Gebbéthon, qui est une ville des Philistins," que Nadab et tout Israël assiégeoient alors.

28. Interfecit ergò illum

28. Baasa tua donc Nadab, et régna

℣ 22. De la tribu de Juda.

℣ 27. Elle appartenoit à la tribu de Dan; mais elle étoit alors occupée par les Philistins.

Avant l'ère chr. vulg. 953.

en sa place, la troisième année du règne d'Asa roi de Juda.

Baasa in anno tertio Asa regis Juda, et regnavit pro eo.

Infr. XXI. 22.

29. Baasa, étant devenu roi, tua tous ceux de la maison de Jéroboam : il n'en laissa pas vivre un seul de sa race jusqu'à ce qu'il l'eût exterminée entièrement, selon que le Seigneur l'a-

Supr. XIV. 10.

voit prédit par Ahias, Silonite, son serviteur ;

29. Cùmque regnasset percussit omnem domum Jeroboam ; non dimisit ne unam quidem animam de semine ejus donec deleret eum, juxta verbum Domini quod locutus fuerat in manu servi sui Ahiæ Silonitis,

30. *Et ceci arriva* à cause des péchés que Jéroboam avoit commis et qu'il avoit fait commettre à Israël, et à cause du péché par lequel ils avoient irrité le Seigneur Dieu d'Israël.

30. Propter peccata Jeroboam quæ peccaverat et quibus peccare fecerat Israel, et propter delictum quo irritaverat Dominum Deum Israel.

31. Le reste des actions de Nadab, et tout ce qu'il fit, est écrit au livre des Annales des Rois d'Israël.

31. Reliqua autem sermonum Nadab et omnia quæ operatus est, non-ne hæc scripta sunt in Libro Verborum Dierum Regum Israel?

32. Et il y eut guerre entre Asa et Baasa, roi d'Israël, tant qu'ils vécurent. "

32. Fuitque bellum inter Asa et Baasa, regem Israel, cunctis diebus eorum.

33. La troisième année d'Asa, roi de Juda, Baasa fils d'Ahias régna sur tout Israël, dans Thersa ; et son règne fut de vingt-quatre ans.

33. Anno tertio Asa, regis Juda, regnavit Baasa filius Ahiæ super omnem Israel in Thersa, viginti quatuor annis.

34. Il fit le mal devant le Seigneur, et il marcha dans la voie de Jéroboam et dans les péchés qu'il avoit fait commettre à Israël.

34. Et fecit malum coram Domino, ambulavitque in viâ Jeroboam et in peccatis ejus quibus peccare fecit Israel.

℣ 32. Voy. au vers. 16.

CHAPITRE XVI.

Jéhu prédit à Baasa la ruine de sa famille. Mort de Baasa. Ela lui succède. Zambri tue Ela, et se fait roi d'Israël. Amri est choisi roi par le peuple ; Zambri se brûle dans son palais. Mort d'Amri ; Achab lui succède, et épouse Jézabel.

1. Or le Seigneur adressa sa parole à Jéhu, fils d'Hanani, contre Baasa, disant :

1. Factus est autem sermo Domini ad Jehu filium Hanani contra Baasa, dicens :

Avant l'ère chr. vulg. 953.

2. Pro eo quòd exaltavi te de pulvere, et posui te ducem super populum meum Israel, tu autem ambulasti in viâ Jeroboam et peccare fecisti populum meum Israel, ut me irritares in peccatis eorum,

2. Je vous ai élevé de la poussière, et je vous ai établi chef sur mon peuple d'Israël, et vous avez marché dans la voie de Jéroboam, et vous avez fait pécher mon peuple d'Israël pour m'irriter par leurs péchés :

3. Ecce ego demetam posteriora Baasa et posteriora domûs ejus, et faciam domum tuam sicut domum Jeroboam filii Nabat.

3. C'est pourquoi je retrancherai de dessus la terre la postérité de Baasa et la postérité de sa maison, et je ferai éprouver à votre maison les malheurs de la maison de Jéroboam fils de Nabat.

4. Qui mortuus fuerit de Baasa in civitate comedent eum canes, et qui mortuus fuerit ex eo in regione comedent eum volucres cœli.

4. Celui de la race de Baasa qui mourra dans la ville sera mangé par les chiens, et celui qui mourra à la campagne sera mangé par les oiseaux du ciel. *Sup.* XIV. 11.

5. Reliqua autem sermonum Baasa, et quæcumque fecit et prælia ejus, non-ne hæc scripta sunt in Libro Verborum Dierum Regum Israel?

5. Le reste des actions de Baasa, et tout ce qu'il a fait, et ses combats, tout cela est écrit au livre des Annales des Rois d'Israël. 2 *Par.* XVI.

6. Dormivit ergò Baasa cum patribus suis; sepultusque est in Thersa. Et regnavit Ela filius ejus pro eo.

6. Baasa s'endormit donc avec ses pères; Il fut enseveli à Thersa; et Ela son fils régna en sa place.

7. Cùm autem in manu Jehu filii Hanani, prophetæ, verbum Domini factum esset contra Baasa et contra domum ejus, et contra omne malum quod fecerat coram Domino ad irritandum eum in operibus manuum suarum, ut fieret sicut domus Jeroboam, ob hanc causam occidit eum, hoc est Jehu filium Hanani, prophetam.

7. Mais le prophète Jéhu, fils d'Hanani, ayant déclaré à Baasa ce que le Seigneur avoit prononcé contre lui et contre sa maison à cause de tout le mal qu'il avoit fait aux yeux du Seigneur pour l'irriter par les œuvres de ses mains, et que le Seigneur traiteroit sa maison comme celle de Jéroboam, Baasa, en étant irrité, ordonna qu'on le fît mourir; "

℣ 7. L'hébreu porte simplement : *et pro eo quòd percussisset eum;* c'est-à-dire « et parce qu'il avoit mis à mort *Jéroboam*, » (la maison de Jéroboam.) Il ne pouvoit prétexter qu'il avoit puni l'idolâtrie de ce roi, puisqu'il étoit idolâtre lui-même. Saint Jérome en ajoutant au texte hébreu cette phrase,

Avant l'ère chr. vulg. 930.

8. La vingt-sixième année d'Asa, roi de Juda, Ela fils de Baasa régna sur Israël à Thersa, durant deux ans.

9. Et Zambri son serviteur, qui commandoit la moitié de sa cavalerie, " se révolta contre lui pendant qu'il buvoit à Thersa, et qu'il étoit ivre dans la maison d'Arsa, gouverneur " de Thersa.

4 Reg. IX. 31. 10. Zambri donc, se jetant sur lui tout d'un coup, le frappa, et le tua la vingt-septième année du règne d'Asa, roi de Juda; et il régna en sa place.

11. Lorsqu'il fut établi roi, et qu'il fut assis sur son trône, il extermina toute la maison de Baasa, sans en laisser aucun reste, et sans épargner aucun de ses proches ou de ses amis.

12. Zambri détruisit ainsi toute la maison de Baasa, selon la parole que le Seigneur avoit fait dire à Baasa par le prophète Jéhu,

13. A cause de tous les péchés de Baasa et de son fils Ela, qui avoient péché et fait pécher Israël en irritant le Seigneur Dieu d'Israël par leurs vanités et leurs mensonges. "

14. Le reste des actions d'Ela, et tout ce qu'il fit, est écrit au livre des Annales des Rois d'Israël.

8. Anno vigesimo-sexto Asa, regis Juda, regnavit Ela filius Baasa super Israel, in Thersa, duobus annis.

9. Et rebellavit contra eum servus suus Zambri, dux mediæ partis equitum. Erat autem Ela in Thersa bibens et temulentus in domo Arsa, prefecti Thersa;

10. Irruens ergò Zambri percussit et occidit eum anno vigesimo-septimo Asa, regis Juda, et regnavit pro eo.

11. Cùmque regnasset et sedisset super solium ejus, percussit omnem domum Baasa, et non dereliquit ex eâ mingentem ad parietem, et propinquos et amicos ejus.

12. Delevitque Zambri omnem domum Baasa, juxta verbum Domini quod locutus fuerat ad Baasa in manu Jehu prophetæ,

13. Propter universa peccata Baasa et peccata Ela filii ejus, qui peccaverunt et peccare fecerunt Israel, provocantes Dominum Deum Israel in vanitatibus suis.

14. Reliqua autem sermonum Ela et omnia quæ fecit, non-ne hæc scripta

hoc est Jehu filium Hanani, prophetam, ne peut prendre le terme *occidit* que dans le sens de *condamna à mort*, sentence qui ne reçut point son exécution puisque nous voyons, II *Par.*, XIX, 2, Jéhu fils d'Hanani reprendre Josaphat sous le règne d'*Achab*, quatrième successeur de Baasa. (DRACH.)

℣ 9. Hébr. : « de ses chariots. »

Ibid. Hébr. : « intendant du palais. »

℣ 13. C'est-à-dire par le culte faux et trompeur qu'ils rendoient aux idoles.

sunt in Libro Verborum Dierum Regum Israel?

15. Anno vigesimo-septimo Asa, regis Juda, regnavit Zambri septem diebus in Thersa. Porrò exercitus obsidebat Gebbethon, urbem Philistinorum.

15. La vingt-septième année d'Asa, roi de Juda, Zambri régna à Thersa, pendant sept jours. Or l'armée *d'Israël*, qui assiégeoit alors Gebbéthon, ville des Philistins, "

16. Cùmque audisset rebellasse Zambri et occidisse regem, fecit sibi regem omnis Israel Amri, qui erat princeps militiæ super Israel in die illâ in castris.

16. Ayant appris que Zambri s'étoit révolté et avoit tué le roi, tout Israël établit roi Amri, général de l'armée d'Israël, qui étoit alors dans le camp.

17. Ascendit ergò Amri et omnis Israel cum eo de Gebbethon, et obsidebant Thersa.

17. Amri quittant donc Gebbéthon marcha avec l'armée d'Israël, et vint assiéger Thersa.

18. Videns autem Zambri quòd expugnanda esset civitas, ingressus est palatium, et succendit se cum domo regiâ; et mortuus est

18. Zambri, voyant que la ville alloit être prise, entra dans le palais, et se brûla avec la maison royale, et mourut

19. In peccatis suis quæ peccaverat, faciens malum coram Domino, et ambulans in viâ Jeroboam et in peccato ejus quo fecit peccare Israel.

19. Dans les péchés qu'il avoit commis, en faisant le mal devant le Seigneur, et marchant dans la voie de Jéroboam et dans le péché par lequel il avoit fait pécher Israël.

20. Reliqua autem sermonum Zambri et insidiarum ejus et tyrannidis, non-ne hæc scripta sunt in libro Verborum Dierum Regum Israel?

20. Le reste des actions de Zambri, de sa conjuration et de sa tyrannie, est écrit au livre des Annales des Rois d'Israël.

21. Tunc divisus est populus Israel in duas partes: media pars populi sequebatur Thebni filium Gineth ut constitueret eum regem, et media pars Amri.

21. Alors le peuple d'Israël " se divisa en deux partis. La moitié du peuple suivoit Thebni, fils de Gineth, pour l'établir roi, et l'autre moitié suivoit Amri.

22. Prævaluit autem populus qui erat cum Amri populo qui sequebatur

22. Mais le peuple qui étoit avec Amri eut l'avantage sur le peuple qui étoit avec Thebni fils de Gineth, et,

ỳ 15. Voy. au chap. xv, vers. 27.

ỳ 21. Il paroit que c'étoit sans sa participation que l'armée avoit élu Amri.

Avant l'ère chr. vulg. 925.

Thebni étant mort, Amri régna *seul.*

23. La trente-unième année d'Asa, roi de Juda, Amri régna sur Israël ; *son règne fut de* douze ans, dont six à Thersa. ″

24. Il acheta la montage de Samarie ″ de Somer pour deux talens d'argent, et il y bâtit une ville qu'il appela Samarie ″ du nom de Somer, ″ auquel avoit appartenu la montagne ;

25. Amri fit le mal devant le Seigneur ; et les crimes qu'il commit surpassèrent encore ceux de tous ses prédécesseurs. ″

26. Il marcha dans toute la voie de Jéroboam, fils de Nabat, et dans les péchés par lesquels il avoit fait pécher Israël, pour irriter le Seigneur Dieu d'Israël par ses vanités et ses mensonges. ″

27. Le reste des actions d'Amri, avec les combats qu'il donna, est écrit au livre des Annales des Rois d'Israël.

28. Amri s'endormit avec ses pères, et fut enseveli à Samarie ; et Achab son fils régna en sa place.

Thebni filium Gineth; mortuusque est Thebni, et regnavit Amri.

23. Anno trigesimo-primo Asa, regis Juda, regnavit Amri super Israel, duodecim annis ; in Thersa regnavit sex annis.

24. Emitque montem Samariæ a Somer duobus talentis argenti ; et ædificavit eum, et vocavit nomen civitatis quam exstruxerat, nomine Semer, domini montis, Samariam.

25. Fecit autem Amri malum in conspectu Domini, et operatus est nequiter super omnes qui fuerunt ante eum ;

26. Ambulavitque in omni viâ Jeroboam filii Nabat, et in peccatis ejus quibus peccare fecerat Israel, ut irritaret Dominum Deum Israel in vanitatibus suis.

27. Reliqua autem sermonum Amri, et prælia ejus quæ gessit, non-ne hæc scripta sunt in Libro Verborum Dierum Regum Israel?

28. Dormivitque Amri cum patribus suis, et sepultus est in Samariâ. Re-

℣ 23. Les *douze années* du règne d'Amri devant se terminer en la *trente-huitième* d'Asa, comme on le voit au verset 29, ne peuvent se prendre rigoureusement de la *trente-unième* ici marquée. Elles doivent remonter à la *vingt-septième* marquée au verset 15. Voy. la dissertation sur le quatrième âge du monde, tom. v.

℣ 24. Hébr. : « de Schomeron. »

Ibid. Cette ville devint le séjour ordinaire des rois d'Israël, qui avoient d'abord demeuré à Sichem, puis à Thersa. Amri y régna environ deux ans.

Ibid. La Vulgate le nomme ici *Semer*, quoiqu'elle l'ait nommé dans ce même verset *Somer*. Dans l'hébreu c'est שֶׁמֶר, *Schemer.*

℣ 25. Il ne se contentoit pas de porter son peuple à l'idolâtrie par son exemple, il l'y contraignoit encore par ses lois. Voy. *Michée*, VI, 16.

℣ 26. Voyez la note du verset 13.

Avant l'ère chr. vulg. 918.

gnavitque Achab filius ejus pro eo.

29. Achab verò filius Amri regnavit super Israel anno trigesimo-octavo Asa regis Juda, et regnavit Achab filius Amri super Israel in Samariâ viginti et duobus annis.

29. La trente-huitième année du règne d'Asa, roi de Juda, Achab fils d'Amri régna sur Israël. Achab fils d'Amri régna donc sur Israël à Samarie, et son règne dura vingt-deux ans.

30. Et fecit Achab filius Amri malum in conspectu Domini, super omnes qui fuerunt ante eum;

30. Achab fils d'Amri fit le mal devant le Seigneur, et surpassa en impiété tous ceux qui avoient été avant lui :

31. Nec suffecit ei ut ambularet in peccatis Jeroboam filii Nabat : insuper duxit uxorem Jezabel, filiam Ethbaal regis Sidoniorum; et abiit, et servivit Baal, et adoravit eum;

31. Il ne se contenta pas de marcher dans les péchés de Jéroboam, fils de Nabat, mais il épousa Jézabel, fille d'Ethbaal roi des Sidoniens; il alla, et servit Baal" en l'adorant;

32. Et posuit aram Baal in templo Baal quod ædificaverat in Samariâ,

32. Il mit l'autel de Baal dans le temple de Baal qu'il avoit bâti à Samarie,

33. Et plantavit lucum; et addidit Achab in opere suo, irritans Dominum Deum Israel super omnes reges Israel qui fuerunt ante eum.

33. Et il planta un bois; et, ajoutant toujours crime sur crime, il irrita le Seigneur Dieu d'Israël plus que tous les rois d'Israël qui avoient été avant lui.

34. In diebus ejus ædificavit Hiel, de Beth-El, Jericho; in Abiram primitivo suo fundavit eam, et in Segub novissimo suo posuit portas ejus, juxta verbum Domini quod locutus fuerat in manu Josue filii Nun.

34. Pendant son règne Hiel, qui étoit de Béthel, bâtit Jéricho; il perdit Abiram son fils aîné lorsqu'il en jeta les fondemens, et Ségub, le dernier de ses fils, lorsqu'il en posa les portes, selon que le Seigneur l'avoit prédit par Josué fils de Nun. *Jos.* VI, 26.

℣ 31. Voyez la dissertation sur les divinités phéniciennes, à la suite de Josué, tom. IV.

Avant l'ère chr. vulg. 912.

CHAPITRE XVII.

Elie déclare à Achab qu'il ne pleuvra point jusqu'à ce que Dieu l'ordonne par sa bouche. Ce prophète est nourri par les corbeaux. Il va à Sarephtha chez une veuve dont il multiplie l'huile et la farine. Le fils de cette femme meurt, et Elie le ressuscite.

Eccli. XLVIII. 1. *Jac.* V. 17.

1. Et Elie" de Thesbé, qui étoit un des habitans de Galaad, dit à Achab : Vive le Seigneur Dieu d'Israël, devant lequel je suis *présentement!* il ne tombera pendant ces années ni rosée ni pluie que selon la parole qui sortira de ma bouche.

2. Le Seigneur s'adressa ensuite à Elie, et lui dit :

3. Retirez-vous d'ici; allez vers l'orient, et cachez-vous sur le bord du torrent de Carith, qui est vis-à-vis le Jourdain."

4. Vous boirez là de l'eau du torrent, et j'ai commandé aux corbeaux de vous nourrir en ce même lieu.

5. Elie partit donc, selon l'ordre du Seigneur, et alla demeurer sur le bord du torrent de Carith, qui est vis-à-vis le Jourdain.

6. Les corbeaux lui apportoient le matin du pain et de la chair, et le soir encore du pain et de la chair, et il buvoit de l'eau du torrent.

7. Quelque temps après le torrent sécha, car il n'avoit point plu sur la terre.

8. Et alors le seigneur lui parla en ces termes :

9. Levez-vous, et allez à Sareph-

1. Et dixit Elias Thesbites de habitatoribus Galaad (*a*) ad Achab : Vivit Dominus Deus Israel, in cujus conspectu sto, si erit annis his ros et pluvia, nisi juxta oris mei verba (*b*) !

2. Et factum est verbum Domini ad eum dicens :

3. Recede hinc, et vade contra orientem, et abscondere in torrente Carith, qui est contra Jordanem;

4. Et ibi de torrente bibes, corvisque præcepi ut pascant te ibi.

5. Abiit ergò, et fecit juxta verbum Domini; cùmque abiisset sedit in torrente Carith, qui est contra Jordanem.

6. Corvi (*c*) quoque deferebant ei panem et carnes manè, similiter panem et carnes vesperè; et bibebat de torrente.

7. Post dies autem siccatus est torrens; non enim pluerat super terram.

8. Factus est ergò sermo Domini ad eum dicens :

9. Surge, et vade in Sare-

(*a*) *Bible vengée*, III *Rois*, note 25. — (*b*) *Ibid.* — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Elie*; et *Traité de la Rel.*, deux. partie, chap. 7, art. 1, § 9. — (*c*) *S. Script. prop.*, *pars* III, *n°* 59. — *Rép. crit.*, III *Rois*, art. *Corbeaux d'Elie.*

℣ 1. J'indiquerai, à l'occasion du nom d'*Elie*, le passage remarquable sur les noms des Hébreux dans les *Mœurs des Israélites*, § V. (Drach.)

℣ 3. Au couchant du Jourdain et à l'orient de Samarie.

Avant l'ère chr. vulg. 912.

phtha Sidoniorum, et manebis ibi; præcepi enim ibi mulieri viduæ ut pascat te.

tha," *ville* des Sidoniens, et demeurez-y; car j'ai commandé " à une femme veuve de vous y nourrir.

10. Surrexit, et abiit in Sarephtha. Cùmque venisset ad portam civitatis, apparuit ei mulier vidua colligens ligna; et vocavit eam dixitque ei : Da mihi paululum aquæ in vase ut bibam.

10. Elie se leva et alla à Sarephtha. Luc. IV. 26.
Lorsqu'il fut venu à la porte de la ville, il aperçut une femme veuve qui ramassoit du bois; il l'appela, et lui dit : Donnez-moi un peu d'eau dans un vase afin que je boive.

11. Cùmque illa pergeret ut afferret, clamavit post tergum ejus dicens : Affer mihi, obsecro, et buccellam panis in manu tuâ.

11. Comme elle alloit lui en quérir il lui cria derrière elle : Apportez-moi aussi, je vous prie, dans votre main une bouchée de pain.

12. Quæ respondit : Vivit Dominus Deus tuus! quia non habeo panem nisi quantum pugillus capere potest farinæ in hydriâ, et paululum olei in lecytho. En colligo duo ligna ut ingrediar et faciam illum mihi et filio meo, ut comedamus, et moriamur.

12. Elle lui répondit : Vive le Seigneur votre Dieu! je n'ai point de pain;" j'ai seulement dans un pot autant de farine qu'il en peut tenir dans le creux de la main, et un peu d'huile dans un petit vase. Je viens ramasser ici deux morceaux de bois pour aller apprêter à manger à moi et à mon fils, afin que nous mangions et que nous mourions *ensuite*.

13. Ad quam Elias ait : Noli timere, sed vade et fac sicut dixisti; verumtamen mihi primùm fac de ipsâ farinulâ subcinericium panem parvulum, et affer ad me; tibi autem et filio tuo facies postea :

13. Elie lui dit : Ne craignez point. Faites comme vous avez dit; mais faites pour moi auparavant, de ce petit reste de farine, un petit pain cuit sous la cendre, et apportez-le-moi; et vous en ferez après cela pour vous et pour votre fils;

14. Hæc autem dicit Dominus Deus Israel : Hydria farinæ non deficiet nec lecythus olei minuetur usque ad diem in quâ Dominus daturus est pluviam super faciem terræ.

14. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : La farine qui est dans ce pot ne manquera point, et l'huile qui est dans ce petit vase ne diminuera point, jusqu'au jour auquel le Seigneur doit faire tomber la pluie sur la terre.

℣ 9. On lit dans les Septante et dans saint Luc, IV, 26, *Sarepta*. La Vulgate met ici *Sarephta* ou *Sarephtha;* et cette dernière leçon est plus conforme à l'hébreu.

Ibid. Præcepi signifie ici *providi.*

℣ 12. On lit dans l'hébreu *subcinericium panem.* Les interprètes chaldéen et syrien ont lu *quidquam.*

Avant l'ère chr. vulg. 912.

15. Cette femme s'en alla donc ; et, *animée de la foi, elle* fit ce qu'Elie lui avoit dit. Elie mangea, et elle aussi avec toute sa maison. Et depuis ce jour-là*

16. La farine du pot ne manqua point et l'huile du petit vase ne diminua point, selon que le Seigneur l'avoit prédit par Elie.

17. Il arriva ensuite que le fils de cette femme, mère de famille, fut atteint d'une maladie si violente qu'il expira.

18. Cette femme dit donc à Elie : Qu'y a-t-il entre vous et moi, homme de Dieu? Etes-vous venu chez moi pour renouveler la mémoire de mes péchés et pour faire mourir mon fils?

19. Elie lui dit : Donnez-moi votre fils. Et, l'ayant pris d'entre ses bras, il le porta dans la chambre où il demeuroit, et le mit sur son lit.

20. Il cria ensuite au Seigneur, et lui dit : Seigneur mon Dieu, avez-vous aussi affligé cette veuve, qui a soin de me nourrir comme elle peut, jusqu'à faire mourir son fils?

21. Après cela il s'étendit sur l'enfant par trois fois, en se mesurant *à son petit corps ;* et il cria au Seigneur et lui dit : Seigneur mon Dieu, faites, je vous prie, que l'âme de cet enfant rentre dans son corps.

22. Et le Seigneur exauça la voix d'Elie ; l'âme de l'enfant rentra en lui, et il recouvra la vie.

23. Elie ayant pris l'enfant descendit

15. Quæ abiit, et fecit juxta verbum Eliæ : et comedit ipse, et illa, et domus ejus ; et ex illâ die

16. Hydria farinæ non defecit et lecythus olei non est imminutus, juxta verbum Domini quod locutus fuerat in manu Eliæ.

17. Factum est autem post hæc ægrotavit filius mulieris matris familiâs, et erat languor fortissimus ita ut non remaneret in eo halitus.

18. Dixit ergò ad Eliam : Quid mihi et tibi, vir Dei? ingressus es ad me ut rememorarentur iniquitates meæ et interficeres filium meum?

19. Et ait ad eam Elias : Da mihi filium tuum. Tulitque eum de sinu ejus, et portavit in cœnaculum ubi ipse manebat, et posuit super lectulum suum.

20. Et clamavit ad Dominum, et dixit : Domine Deus meus, etiam-ne viduam apud quam ego utcumque sustentor afflixisti ut interficeres filium ejus?

21. Et expandit se, atque mensus est super puerum tribus vicibus, et clamavit ad Dominum et ait : Domine Deus meus, revertatur, obsecro, anima pueri hujus in viscera ejus.

22. Et exaudivit Dominus vocem Eliæ ; et reversa est anima pueri intra eum, et revixit.

23. Tulitque Elias pue-

℣ 15. Hébr. litt. : « pendant des jours, » c'est-à-dire pendant long-temps.

Avant l'ère chr. vulg. 912.

rum, et deposuit eum de cœnaculo in inferiorem domum, et tradidit matri suæ, et ait illi: En vivit filius tuus.

de sa chambre au bas de la maison, le mit entre les mains de sa mère, et lui dit : Voilà votre fils en vie.

24. Dixitque mulier ad Eliam : Nunc in isto cognovi quoniam vir Dei es tu et verbum Domini in ore tuo verum est.

24. La femme répondit à Elie : Je reconnois maintenant, après cette action, que vous êtes un homme de Dieu, et que la parole du Seigneur est véritable dans votre bouche.

CHAPITRE XVIII.

Le Seigneur envoie Elie se présenter devant Achab. Elie persuade à Abdias d'aller annoncer son arrivée à Achab. Entrevue d'Achab et d'Elie. Celui-ci fait descendre le feu sur son sacrifice, et met à mort les faux prophètes de Baal. Il promet de la pluie, et elle tombe.

1. Post dies multos factum est verbum Domini ad Eliam, in anno tertio, dicens : Vade, et ostende te Achab, ut dem pluviam super faciem terræ.

1. Long-temps après, le Seigneur adressa sa parole à Elie en la troisième année, " disant : Allez, présentez-vous devant Achab, afin que je fasse tomber la pluie sur la terre *d'une manière qui l'assure que c'est moi qui la donne et la retiens.* 908.

2. Ivit ergò Elias ut ostenderet se Achab. Erat autem fames vehemens in Samariâ.

2. Elie s'en alla donc pour se présenter devant Achab. Cependant la famine étoit extrême dans Samarie.

3. Vocavitque Achab Abdiam dispensatorem domûs suæ. Abdias autem timebat Dominum valde;

3. Et Achab fit venir Abdias, intendant de sa maison. C'étoit un homme qui craignoit fort le Seigneur;

4. Nam cùm interficeret Jezabel prophetas Domini, tulit ille centum prophetas, et abscondit eos quinquagenos et quinquagenos in speluncis, et pavit eos pane et aquâ.

4. Car lorsque Jézabel tuoit les prophètes du Seigneur, il en prit cent, qu'il cacha dans des cavernes, cinquante dans l'une et cinquante dans l'autre, " et il les nourrit de pain et d'eau.

5. Dixit ergò Achab ad Abdiam : Vade in terram ad universos fontes aqua-

5. Achab dit donc à Abdias : Allez par le pays à toutes les fontaines et à toutes les vallées, pour voir si nous

℣ 1. C'est-à-dire la troisième année depuis qu'il avoit quitté le pays de Carith. Saint Luc et saint Jacques remarquent que la sécheresse dura trois ans et demi. *Luc.*, IV, 25; *Jac.*, V, 17.

℣ 4. La répétition du mot *quinquagenos* manque dans l'hébreu; on l'y trouve au verset 13.

Avant l'ère chr. vulg. 908.

pourrons trouver de l'herbe, afin de sauver les chevaux et les mulets, et que toutes les bêtes ne meurent pas.

6. Ils partagèrent donc le pays entre eux pour aller chercher de tous côtés; Achab alloit par un chemin, et Abdias alloit séparément par un autre.

7. Et lorsque Abdias étoit en chemin, Elie vint au-devant de lui. Abdias l'ayant reconnu se prosterna le visage contre terre, et lui dit: Est-ce vous, Elie mon seigneur?

8. Il lui répondit: C'est moi. Allez, et dites à votre maître: Voici Elie.

9. — Quel péché ai-je commis, dit Abdias, pour que vous me livriez moi votre serviteur entre les mains d'Achab afin qu'il me fasse mourir?

10. Vive le Seigneur votre Dieu! il n'y a point de nation ni de royaume où mon seigneur n'ait envoyé vous chercher; et, tous lui disant que vous n'y étiez pas, et voyant qu'on ne vous trouvoit point, il a conjuré les rois et les peuples *de lui découvrir où vous étiez*.

11. Et maintenant vous me dites: Allez, et dites à votre maître: Voici Elie.

12. Et après que je vous aurai quitté l'Esprit du Seigneur vous transportera en quelque lieu qui me sera inconnu, et quand j'aurai averti Achab *de votre arrivée*, si *après cela* il ne vous trouve point, il me fera mourir; cependant votre serviteur *ne mérite pas que vous l'exposiez, puisqu'il* craint le Seigneur depuis son enfance.

13. Ne vous a-t-on pas dit à vous, mon seigneur, ce que je fis lorsque Jézabel tuoit les prophètes du Seigneur?

rum et in cunctas valles, si fortè possimus invenire herbam et salvare equos et mulos, et non penitùs jumenta intereant.

6. Diviseruntque sibi regiones ut circuirent eas; Achab ibat per viam unam, et Adbias per viam alteram seorsum.

7. Cùmque esset Abdias in viâ, Elias occurrit ei; qui cùm cognovisset eum cecidit super faciem suam, et ait: Num tu es, domine mi Elias?

8. Cui ille respondit: Ego. Vade, et dic domino tuo: Adest Elias.

9. Et ille, Quid peccavi, inquit, quoniam tradis me servum tuum in manu Achab ut interficiat me?

10. Vivit Dominus Deus tuus! quia non est gens aut regnum quò non miserit Dominus meus te requirens; et, respondentibus cunctis, Non est hîc, — adjuravit regna singula et gentes, eò quòd minimè repertreris.

11. Et nunc tu dicis mihi: Vade, et dic Domino tuo, Adest Elias.

12. Cùmque recessero a te, Spiritus Domini asportabit te in locum quem ego ignoro; et ingressus nuntiabo Achab, et, non inveniens te, interficiet me: servus autem tuus timet Dominum ab infantiâ suâ.

13. Numquid non indicatum est tibi domino meo quid fecerim cum interfi-

Avant l'ère chr. vulg. 908.

ceret Jezabel prophetas Domini, quòd absconderim de prophetis Domini centum viros, quinquagenos et quinquagenos in speluncis, et paverim eos pane et aquâ?

14. Et nunc tu dicis : Vade, et dic domino tuo, — Adest Elias, — ut interficiat me!

15. Et dixit Elias : Vivit Dominus exercituum, ante cujus vultum sto! quia hodie apparebo ei.

16. Abiit ergò Abdias in occursum Achab et indicavit ei. Venitque Achab in occursum Eliæ.

17. Et cùm vidisset eum ait : Tu-ne es ille qui conturbas Israel?

18. Et ille ait : Non ego turbavi Israel, sed tu et domus patris tui, qui dereliquistis mandata Domini et secuti estis Baalim.

19. Verumtamen nunc mitte, et congrega ad me universum Israel in monte Carmeli, et prophetas Baal quadringentos quinquaginta, prophetasque Lucorum quadringentos qui comedunt de mensâ Jezabel.

20. Misit Achab ad omnes filios Israel, et congregavit prophetas in monte Carmeli.

21. Accedens autem Elias ad omnem populum ait : Usquequo claudicatis in

et que je cachai cent de ces prophètes dans des cavernes, en ayant mis cinquante d'un côté et cinquante d'un autre, et que je les nourris de pain et d'eau?

14. Et après cela vous me dites : Allez, et dites à votre maître, Voici Elie, — afin qu'il me tue.

15. Elie lui dit : Vive le Seigneur des armées, en la présence duquel je suis! je me présenterai aujourd'hui devant Achab.

16. Abdias alla donc trouver Achab, et lui fit ce rapport. Et Achab vint à la rencontre d'Elie,

17. Et, le voyant, il lui dit : N'êtes-vous pas celui qui trouble Israël?

18. Elie lui répondit : Ce n'est pas moi qui ai troublé Israël, mais c'est vous-même et la maison de votre père lorsque vous avez abandonné les commandemens du Seigneur et que vous avez suivi " Baal.

19. Néanmoins envoyez maintenant vers Israël; et faites assembler tout le peuple sur le mont Carmel, et les quatre cent cinquante prophètes de Baal, avec les quatre cent prophètes des Grands Bois" que Jézabel nourrit de sa table.

20. Achab envoya donc quérir tous les enfans d'Israël, et il assembla les prophètes *de Baal* sur la montagne de Carmel.

21. Elie s'approchant de tout le peuple lui dit : Jusqu'à quand boiterez-vous des deux côtés?" Si le Seigneur

℣ 18. On lit dans l'hébreu *et* IVISTI *post Baalim*. Le verbe au singulier se rapporte au collectif *Israel*.

℣ 19. Hébr. autr. : « les quatre cents prophètes d'Astarte. » Voy. la dissertation sur les divinités phéniciennes, à la suite du livre de Josué, tom. IV.

℣ 21. Au lieu de *partes* on lit dans l'hébreu הסעפים, *cogitationes*.—(Adorant tantôt le Seigneur et tantôt les idoles.)

Avant l'ère chr. vulg. 908.

est Dieu, suivez-le; et si Baal est Dieu, suivez-le. Le peuple ne lui répondit pas un mot."

duas partes? Si Dominus est Deus, sequimini eum; si autem Baal, sequimini illum. Et non respondit ei populus verbum.

22. Elie dit encore au peuple : Je suis demeuré tout seul d'entre les prophètes du Seigneur, au lieu que les prophètes de Baal sont au nombre de quatre cent cinquante.

22. Et ait rursus Elias ad populum : Ego remansi propheta Domini solus; prophetæ autem Baal quadringenti et quinquaginta viri sunt.

23. Qu'on nous donne deux bœufs, qu'ils en choisissent un pour eux, et que, l'ayant coupé par morceaux, ils le mettent sur du bois sans mettre du feu par-dessous; et moi je sacrifierai" l'autre bœuf, et, le mettant aussi sur du bois, je ne mettrai pas non plus du feu au-dessous.

23. Dentur nobis duo boves; et illi eligant sibi bovem unum, et, in frusta cædentes ponant super ligna, ignem autem non supponant; et ego faciam bovem alterum, et imponam super ligna, ignem autem non supponam.

24. Invoquez le nom de vos dieux; et moi j'invoquerai le nom de mon Seigneur; et que le Dieu qui accordera le feu à nos prières soit reconnu pour Dieu. Tout le peuple répondit : La proposition est très-juste.

24. Invocate nomina deorum vestrorum, et ego invocabo nomen Domini mei; et Deus qui exaudierit per ignem ipse sit Deus. Respondens omnis populus ait : Optima propositio.

25. Elie dit donc aux prophètes de Baal : Choisissez un bœuf pour vous, et commencez les premiers, parce que vous êtes en plus grand nombre; et invoquez le nom de vos dieux, sans mettre le feu au bois.

25. Dixit ergò Elias prophetis Baal : Eligite vobis bovem unum, et facite primi, quia vos plures estis; et invocate nomina deorum vestrorum, ignemque non supponatis.

26. Ayant donc pris le bœuf qui leur fut donné, ils offrirent leur sacrifice; et ils invoquoient le nom de Baal depuis le matin jusqu'à midi, en disant : Baal, exaucez-nous. Mais Baal n'avoit point de voix, et nul ne leur répondoit. Cependant ils sautoient

26. Qui cùm tulissent bovem quem dederat eis, fecerunt; et invocabant nomen Baal de mane usque ad meridiem, dicentes : Baal, exaudi nos. Et non erat vox, nec qui responde-

℣ 21. Il sentoit la vérité et la justesse de cette réflexion.

℣ 23. Le terme *facere* du texte et de la Vulgate signifie *sacrifier;* c'est ainsi que nous lisons aussi dans une églogue de Virgile :

Cùm faciam vitulam pro frugibus, ipse venito. (Drach.)

ret. Transiliebantque altare quod fecerant.

par-dessus l'autel qu'ils avoient fait."

27. Cùmque esset jam meridies, illudebat illis Elias dicens : Clamate voce majore, (deus enim est, et forsitan loquitur, aut in diversorio est aut in itinere, aut certè dormit,) ut excitetur.

27. Il étoit déjà midi, et Elie commença de se moquer d'eux en leur disant : Criez plus haut, car votre dieu Baal parle peut-être à quelqu'un, ou il est en chemin ou dans une hôtellerie ;" il dort peut-être, et il faut qu'on le réveille.

28. Clamabant ergò voce magnâ, et incidebant se juxta ritum suum cultris et lanceolis, donec perfunderentur sanguine.

28. Ils se mirent donc à crier encore plus haut, et ils se faisoient des incisions, selon leur coutume, avec des couteaux et des lancettes, jusqu'à ce qu'ils fussent couverts de leur sang."

℣ 26. Hébreu : *juxta altare quod fecerat,* c'est-à-dire « que l'on avoit fait *pour eux.* »

Il est certain que l'idole Baal dont il est parlé ici est la même qu'*Apollon* ou le *soleil.* Or nous voyons dans Callimaque (*Hymn. sur Délos*, v. 433.) la description des mêmes cérémonies qu'ici, dans le culte de ce dernier faux dieu. Plusieurs passages de l'Ancien Testament font allusion à ces pratiques des idolâtres : *Michée,* III, 5 ; *Zach.*, IX, 7.

Plutarque (*Vie de Thésée.*) rapporte que Thésée, ayant abordé dans l'île de Délos en revenant de Crète, y institua une danse religieuse appelée *grue*, parce qu'on y décrit des cercles comme la grue en volant. Les prêtres de Baal dansoient en rond autour de leur autel. Cette danse, qui imite les détours d'un labyrinthe, s'est conservée en Grèce jusqu'à nos jours sous le nom de *candiot.* Voy. Guy, *Hist. littér. de la Grèce*, lett. 13 ; et la gravure dans l'ouvrage de Leroy, *Ruines des plus beaux monumens de la Grèce.* (Drach.)

℣ 27. Les Hindous croient que leur dieu Vischnou dort quatre mois dans l'année. Plusieurs fables consignées dans les *Puranas* font mention de dieux qui sont en voyage ou dans des expéditions guerrières. (*Idem.*)

℣ 28. Si nous jetons un regard dans l'antiquité nous verrons que cet usage barbare étoit très-commun parmi les idolâtres. Les prêtres de Bellone couvroient de leur propre sang la victime qu'ils offroient. (Plut., *De Superst.*) Voici comment s'exprime Tibulle à l'égard de la grande-prêtresse de Bellone :

Ipsa bipenne suos cædit violenta lacertos,
Sanguineque effuso spargit inulta deam ;
Statque latus præfixa veru, stat saucia pectus.

Les mages de la Perse cherchoient à apaiser les Tempêtes et les Vents en se faisant de profondes incisions dans la chair. (Hérodot., VII, 191.) Ceux qui portoient la déesse Syrienne se coupoient et se piquoient avec des couteaux jusqu'à ce que le sang coulât abondamment. (Apul., l. VIII.) C'est ce que pratiquoient aussi les prêtres d'Isis et de Cybèle. (Lactance, *De Falsâ Rel.*, l. I ; Lucien, *De Syrâ Deâ* ; Lucain, *Phars.*, I, 565.) On voit dans les relations des voyageurs modernes que ces scènes de barbarie font encore partie des cérémonies religieuses de quelques peuples. Rauwolf a vu dans ses voyages

Avant l'ère chr. vulg. 908.

29. Midi étoit passé, et le temps étoit venu auquel on avoit coutume d'offrir le sacrifice;" et ils s'agitoient" encore avec violence; leur dieu Baal étoit sourd, et il n'y avoit personne qui répondît ni qui parût entendre leurs prières.

30. Alors Elie dit à tout le peuple: Venez avec moi. Et, le peuple s'étant approché de lui, il rétablit l'autel du Seigneur qui avoit été détruit.

31. Il prit douze pierres, selon le nombre des tribus des enfans de Jacob, auquel le Seigneur avoit adressé sa parole en lui disant: Israël sera votre nom.

Gen. XXXII. 28.

32. Et il bâtit de ces pierres un autel au nom du Seigneur. Il fit une rigole, et comme deux petits sillons autour de l'autel;"

33. Il prépara le bois, coupa le bœuf par morceaux et le mit sur le bois.

34. Et dit: Emplissez d'eau quatre cruches, et répandez-les sur l'holocauste et sur le bois. Il ajouta: Faites encore la même chose une seconde fois. Et, l'ayant faite une seconde fois, il leur dit: Faites encore la même chose pour la troisième fois. Et ils le firent pour la troisième fois,[1]

29. Postquam autem transiit meridies, et, illis prophetantibus, venerat tempus quo sacrificium offerri solet, nec audiebatur vox, nec aliquis respondebat nec attendebat orantes,

30. Dixit Elias omni populo: Venite ad me. Et, accedente ad se populo, curavit altare Domini quod destructum fuerat.

31. Et tulit duodecim lapides, (juxta numerum tribuum filiorum Jacob, ad quem factus est sermo Domini dicens: Israel erit nomen tuum;)

32. Et ædificavit de lapidibus altare in nomine Domini; fecitque aquæ-ductum quasi per duas aratiunculas in circuitu altaris.

33. Et composuit ligna; divisitque per membra bovem, et posuit super ligna;

34. Et ait: Implete quatuor hydrias aquâ, et fundite super holocaustum et super ligna. Rursumque dixit: Etiam secundò hoc facite. Qui cùm fecissent secundò, ait: Etiam tertiò id-ipsum facite. Feceruntque tertiò;

un dervisch dont les nombreuses cicatrices qui couvroient son corps annonçoient qu'il ne s'étoit pas épargné les coups de couteaux. (T. I, p. 149.) Les Persans se font également de profondes blessures dans les cérémonies de la fête instituée en mémoire du *martyre* de *Hossein*, deuxième fils d'Ali. (Oléarius, *Voyages en Perse*, t. IV, liv. 24, p. 243.) DRACH.

ỳ 29. L'holocauste perpétuel du soir prescrit *Exode*, XXIX, 38, et *Nombres*, XXVIII, 3.

Ibid. Le verbe *prophetare* est la version littérale du הִתְנַבֵּא du texte. Ce dernier signifie quelquefois « se laisser aller à de grands mouvemens d'enthousiasme, être ravi en extase, s'agiter violemment. » Voy. la note I *Rois*, XVIII, 10. (DRACH.)

ỳ 32. Hébr. litt.: « il fit un sillon environ de la capacité de deux séah *de graines.* »

Avant l'ère chr. vulg. 908.

35. Et currebant aquæ circùm altare, et fossa aquæ-ductûs repleta est.

35. En sorte que les eaux couroient autour de l'autel et que la rigole en étoit toute pleine."

36. Cùmque jam tempus esset ut offerretur holocaustum, accedens Elias propheta ait : Domine Deus Abraham et Isaac et Israel, ostende hodie quia tu es Deus Israel, et ego servus tuus, et juxta præceptum tuum feci omnia verba hæc.

36. Le temps étant venu d'offrir l'holocauste, le prophète Elie s'approcha, et dit : Seigneur Dieu d'Abraham, d'Isaac et d'Israël, faites voir aujourd'hui que vous êtes le Dieu d'Israël et que je suis votre serviteur, et que c'est par votre ordre que j'ai fait toutes ces choses.

37. Exaudi me, Domine, exaudi me, ut discat populus iste quia tu es Dominus Deus, et tu convertisti cor eorum iterum.

37. Exaucez-moi, Seigneur, exaucez-moi, afin que ce peuple apprenne que vous êtes le Seigneur Dieu, et que vous avez de nouveau converti leur cœur."

38. Cecidit autem ignis Domini, et voravit holocaustum et ligna et lapides, pulverem quoque, et aquam quæ erat in aquæductu lambens (*a*).

38. Et le feu du Seigneur tomba *du ciel*, et dévora l'holocauste, le bois et les pierres, la poussière même, et l'eau qui étoit dans la rigole.

39. Quod cùm vidisset omnis populus cecidit in faciem suam, et ait : Dominus ipse est Deus, Dominus ipse est Deus.

39. Ce que tout le peuple ayant vu il se prosterna le visage contre terre, et dit : C'est le Seigneur qui est Dieu, c'est le Seigneur qui est Dieu.

40. Dixitque Elias ad eos : Apprehendite prophetas Baal, et ne unus quidem effugiat ex eis. Quos cùm apprehendissent, duxit eos Elias ad torrentem Cison, et interfecit eos ibi (*b*).

40. Alors Elie leur dit : Prenez les prophètes de Baal, et qu'il n'en échappe pas un seul. Et, le peuple s'étant saisi d'eux, Elie les mena au torrent de Cison", où il les fit mourir.

41. Et ait Elias ad Achab : Ascende, comede, et bibe,

41. Élie dit ensuite à Achab : Allez, mangez et buvez *ce que vous avez en*

(*a*) *S. Script. prop.*, *pars* III, *n*° 60. — *Bible vengée*, III *Rois*, note 25. — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Elie*. — (*b*) *S. Script. prop.*, *pars* III, *n*° 61. — *Bible vengée*, III *Rois*, note 25. — *Lettres de quelq. Juifs*, t. I, p. 367. — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Elie*; et *Traité de la Rel.*, deux. partie, chap. 7, art. 1, § 9.

℣ 35. Il faisoit voir ainsi clairement qu'il n'y avoit point de feu caché sous l'autel.

℣ 37. Hébr. autr. : « Faites que ce peuple sache que vous êtes le Seigneur Dieu, et convertissez enfin leur cœur. »

℣ 40. Il coule au pied du mont Carmel.

Avant l'ère chr. vulg. 908.

réserve, car j'entends le bruit d'une grande pluie.

42. Achab s'en alla pour manger et pour boire; et Élie monta sur le haut du Carmel, où, se penchant en terre, il mit son visage entre ses genoux " *pour implorer avec ardeur le secours du Seigneur*.

43. Et, *plein de foi*, il dit à son serviteur : Allez, et regardez du côté de la mer. Ce serviteur étant allé regarder vint lui dire : Il n'y a rien. Élie lui dit encore, Retournez-y; *et cela arriva* sept fois.

44. Et la septième fois il parut un petit nuage qui s'élevoit de la mer, grand comme le pied d'un homme." Élie dit à son serviteur : Allez dire à Achab : Faites mettre les chevaux à votre char, et allez vite, de peur que la pluie ne vous surprenne.

45. Et lorsqu'il se tournoit d'un côté et d'un autre, voilà le ciel couvert de ténèbres, des nuées, du vent, et il tomba une grande pluie. Achab montant donc *sur son char* s'en alla à Jezrahel."

46. Et en même temps la main du Seigneur fut sur Élie, et, s'étant ceint

quia sonus multæ pluviæ est.

42. Ascendit Achab ut comederet et biberet; Elias autem ascendit in verticem Carmeli, et, pronus in terram, posuit faciem suam inter genua sua.

43. Et dixit ad puerum suum : Ascende, et prospice contra mare. Qui cùm ascendisset, et contemplatus esset, ait : Non est quidquam. Et rursum ait illi, Revertere, — septem vicibus.

44. In septimâ autem vice ecce nubecula, parva quasi vestigium hominis, ascendebat de mari. Qui ait: Ascende, et dic Achab : Junge currum tuum, et descende, ne occupet te pluvia.

45. Cùmque se verteret hùc atque illùc, ecce cœli contenebrati sunt, et nubes, et ventus, et facta est pluvia grandis. Ascendens itaque Achab abiit in Jezrahel;

46. Et manus Domini facta est super Eliam, accin-

℣ 42. Telle est la posture la plus recueillie parmi plus d'un peuple de l'Orient. Le voyageur Shaw nous apprend que c'est celle des mahométans quand ils prient avec ferveur. Au rapport de Chardin les derviches, surtout ceux de l'Inde, prennent, quand ils veulent méditer, la posture qu'avoit Elie sur le mont Carmel; ils attachent les genoux au ventre avec leur ceinture. Le poëte persan Sadi s'exprime ainsi dans la préface de son *Jardin de Roses* : « La tête sur les genoux, j'étois absorbé dans de pieuses considérations, tellement que je n'entendois pas la voix de l'ami qui m'appeloit. » (Drach.)

℣ 44. Dans l'Abissinie, dans plusieurs contrées des Indes et dans l'Amérique-Septentrionale, une petite nuée qui s'élève par un ciel serein est un présage certain d'orage et de pluie mêlée quelquefois d'une grêle épouvantable. Voy. Bruce, *Voyages*, t. III, p. 669; *Voyages* de lord Valentia, vol. I, p. 160; *Voyages* de Hodge *aux Indes*, p. 35; *Voyag.* de Weld *dans l'Amér.-Sept.*, t. I, p. 248; et *Voyag.* de Bartram, p. 341. (*Idem.*)

℣ 45. Environ à douze lieues du mont Carmel.

Avant l'ère chr. vulg. 908.

ctisque lumbis currebat ante Achab donec veniret in Jezrahel (*a*).

les reins, celui-ci couroit devant Achab, jusqu'à ce qu'il vînt à Jezrahel.

(*a*) *Bible vengée*, III *Rois*, note 25.

CHAPITRE XIX.

Jézabel veut faire mourir Elie. Le prophète se retire à la montagne d'Horeb. Le Seigneur l'envoie sacrer Hazaël roi de Syrie et Jéhu roi d'Israël. Elisée reçoit l'esprit de prophétie, et s'attache à Elie.

1. NUNTIAVIT autem Achab Jezabel omnia quæ fecerat Elias, et quomodo occidisset universos prophetas gladio.

2. Misitque Jezabel nuntium ad Eliam dicens : Hæc mihi faciant dii et hæc addant nisi hâc horâ cras posuero animam tuam sicut animam unius ex illis (*a*).

3. Timuit ergò Elias, et surgens abiit quocumquè eum ferebat voluntas; venitque in Bersabee-Juda, et dimisit ibi puerum suum (*b*).

4. Et perrexit in desertum viam unius diei. Cùmque venisset, et sederet subter unam juniperum, petivit animæ suæ ut moreretur, et ait : Sufficit mihi, Domine ; tolle animam meam, neque enim melior sum quàm patres mei.

5. Projecitque se, et obdormivit in umbrâ junipe-

1. ACHAB ayant rapporté à Jézabel tout ce qu'Élie avoit fait, et de quelle manière il avoit tué par l'épée tous les prophètes *de Baal*,

2. Jézabel envoya un homme à Élie pour lui dire : Que les dieux me traitent dans toute leur sévérité si, demain à la même heure, je ne vous fais perdre la vie comme vous l'avez fait perdre à chacun de ces *prophètes*.

3. Élie eut donc peur," et s'en alla partout où son désir le portoit ; et étant venu à Bersabée en Juda il y laissa son serviteur."

4. Il fit dans le désert une journée de chemin ; et étant venu sous un genièvre il s'y assit, et, souhaitant la mort, il dit à Dieu : Seigneur, c'est assez ; retirez mon âme de mon corps, car je ne suis pas meilleur que mes pères, *qui sont morts aussi*.

5. Et il se jeta par terre, et s'endormit à l'ombre du genièvre. Et voilà

(*a*) *Bible vengée*, III *Rois*, note 25. — (*b*) *Ibid.*

℣ 3. Hébr. : *et vidit ;* « et voyant le danger qui le menaçoit. »
Ibid. Elie nous donne ici l'exemple qu'il ne faut pas, négligeant les précautions que prescrit la prudence, tenter Dieu en lui demandant des miracles ; bien qu'il en ait déjà opéré par nos mains. (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 908.

qu'un ange du Seigneur le toucha, et lui dit : Levez-vous et mangez.

6. Elie regarda, et vit auprès de sa tête un pain cuit sous la cendre et un vase d'eau. Il mangea donc et but, et il s'endormit encore.

7. L'ange du Seigneur revenant une seconde fois le toucha *encore*, et lui dit : Levez-vous et mangez, car il vous reste un grand chemin à faire.

8. S'étant levé il mangea et but ; et, fortifié par cette nourriture, il marcha, quarante jours et quarante nuits, jusqu'à Horeb, la montagne de Dieu.

9. Y étant arrivé, il demeura dans une caverne, et le Seigneur, lui adressant sa parole, lui dit : Que faites-vous ici, Elie?

10. Élie lui répondit : Je brûle de zèle pour le Seigneur Dieu des armées, parce que les enfans d'Israël ont abandonné votre alliance, qu'ils ont détruit vos autels, qu'ils ont tué vos prophètes par l'épée, et que, étant resté seul, ils cherchent encore à m'ôter la vie.

11. Le Seigneur lui dit : Sortez, et tenez-vous sur la montagne devant le Seigneur, et voilà passer le Seigneur. Il s'éleva un vent violent, impétueux, renversant les montagnes et brisant les rochers ; et le Seigneur n'étoit point dans ce vent. Après le vent il se fit un tremblement *de terre ;* et le Seigneur n'étoit point dans ce tremblement.

ri. Et ecce angelus Domini tetigit eum, et dixit illi : Surge, et comede.

6. Respexit, et ecce ad caput suum subcinericius panis et vas aquæ : comedit ergò et bibit, et rursum obdormivit.

7. Reversusque est angelus Domini secundò, et tetigit eum, dixitque illi : Surge, comede, grandis enim tibi restat via.

8. Qui cùm surrexisset, comedit et bibit, et ambulavit in fortitudine cibi illius, quadraginta diebus et quadraginta noctibus, usque ad montem Dei Horeb.

9. Cùmque venisset illùc mansit in speluncâ. Et ecce sermo Domini ad eum, dixitque illi : Quid hìc agis, Elia?

10. At ille respondit : Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum ; quia dereliquerunt pactum tuum filii Israel, altaria tua destruxerunt, prophetas tuos occiderunt gladio, derelictus sum ego solus, et quærunt animam meam ut auferant eam.

11. Et ait ei : Egredere, et sta in monte coram Domino, et ecce Dominus transit. Et spiritus grandis et fortis subvertens montes et conterens petras ante Dominum : non in spiritu Dominus. Et post spiritum commotio : non in commotione Dominus.

℣ 8. Il a mis quarante jours pour aller jusqu'à la montagne d'Horeb parcequ'il a fait de grands détours pour ne pas tomber entre les mains de ses persécutions.

Avant l'ère chr. vulg. 908.

12. Et post commotionem ignis : non in igne Dominus. Et post ignem sibilus auræ tenuis.

13. Quod cùm audisset Elias operuit vultum suum pallio, et egressus stetit in ostio speluncæ. Et ecce vox ad eum dicens : Quid hìc agis, Elia? Et ille respondit:

14. Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum; quia dereliquerunt pactum tuum filii Israel, altaria tua dextruxerunt, prophetas tuos occiderunt gladio, derelictus sum ego solus, et quærunt animam meam ut auferant eam.

15. Et ait Dominus ad eum : Vade, et revertere in viam tuam per desertum in Damascum, cùmque perveneris illùc unges Hazael regem super Syriam (*a*);

16. Et Jehu filium Namsi unges regem super Israel (*b*); Eliseum autem filium Saphat, qui est de Abel-Meula, unges prophetam pro te.

12. Après le tremblement il s'alluma un feu; et le Seigneur n'étoit point dans ce feu. Après le feu on entendit le souffle d'un petit vent *doux*, *et là étoit le Seigneur*."

13. Ce qu'Élie ayant entendu il se couvrit le visage de son manteau," et, étant sorti, il se tint à l'entrée de la caverne; et en même temps une voix se fit entendre qui lui dit : Que faites-vous là, Élie? Il répondit :

14. Je brûle de zèle pour vous, Seigneur Dieu des armées, parce que les enfans d'Israël ont abandonné votre alliance, détruit vos autels, tué vos prophètes par le fer, et que, étant demeuré seul, ils cherchent encore à m'ôter la vie. *Rom.* XI. 3.

15. Et le Seigneur lui dit : Allez, retournez par le chemin où vous êtes venu, le long du désert vers Damas, et lorsque vous y serez arrivé vous sacrerez Hazaël pour être roi de Syrie.

16. Vous sacrerez aussi Jéhu, fils *de Josaphat" fils* de Namsi, pour être roi d'Israël; et vous sacrerez Élisée fils de Saphat, qui est d'Abel-Méula," pour être prophète en votre place. 4 *Reg.* IX.

(*a*) *Bible vengée*, III *Rois*, note 27. — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Elie*; et *Traité de la Rel.*, deuxième partie, ch. 7, art. 1, § 10. — (*b*) *Bible vengée* et Bergier, *ibid.*

℣ 12. Ces mots se trouvent dans le manuscrit alexandrin de la version des Septante, et achèvent le récit de l'historien.

℣ 13. Chez les Juifs c'est une grande marque de respect de se couvrir la tête et même la figure. Conférez *Exode*, III, 6; *Isaïe*, VI, 2. On voit dans les synagogues tout le monde couvert, et les plus dévots s'enveloppent totalement la tête du voile appelé *talet*.

Les Romains s'enveloppoient aussi la tête dans leurs cérémonies religieuses :

Et capita ante aras phrygio velamur amictu,

dit Virgile, *Æn.*, III, 543. (DRACH.)

℣ 16. On le trouve nommé ainsi au IVe livre des Rois, IX, 2.

Ibid. Dans la tribu d'Ephraïm ou de Manassé en-deçà du Jourdain.

Avant l'ère chr. vulg. 908.

17. Quiconque aura échappé à l'épée d'Hazaël sera tué par Jéhu," et quiconque aura échappé à l'épée de Jéhu sera tué par Élisée.

17. Et erit, quicumque fugerit gladium Hazael occidet eum Jehu, et quicumque fugerit gladium Jehu interficiet eum Eliseus.

Rom. XI. 4.

18. Et je me réserverai dans Israël sept mille hommes qui n'ont point fléchi le genou devant Baal, et qui ne l'ont point adoré en portant la main à leur bouche pour la baiser."

18. Et derelinquam mihi in Israel septem millia virorum, quorum genua non sunt incurvata ante Baal, et omne os quod non adoravit eum osculans manus.

19. Élie étant donc parti de là trouva Élisée, fils de Saphat, qui labouroit avec douze paires de bœufs, et conduisoit lui-même une des charrues des douze paires de bœufs. Élie s'étant approché d'Élisée mit son manteau sur lui."

19. Profectus ergò inde Elias reperit Eliseum filium Saphat arantem in duodecim jugis boum, et ipse in duodecim jugis boum arantibus unus erat; cùmque venisset Elias ad eum, misit pallium suum super illum.

20. Élisée aussitôt quitta ses bœufs, courut après Élie, et lui dit : Permettez-moi, je vous prie, que j'aille baiser mon père et ma mère, et après cela je vous suivrai. Élie lui répondit : Allez, et revenez, car j'ai fait pour vous ce que j'avois à faire."

20. Qui statim relictis bobus cucurrit post Eliam, et ait : Osculer, oro, patrem meum et matrem meam, et sic sequar te. Dixitque ei : Vade et revertere, quod enim meum erat feci tibi.

℣ 17. Voy. au livre suiv., chap. VIII et IX.

℣ 18. Les païens regardoient le baiser comme un acte d'adoration aussi bien que la génuflexion. On baisoit l'idole même, ou on lui envoyoit le baiser, que l'on appliquoit sur sa propre main, comme il est indiqué ici, *osculans manus.* Pline (*H. N.*, XXVIII, 2.) dit : *In adorando dextram ad osculum referimus.* Minutius Félix (*Octav.*, au commem.) cite la même pratique : *Cæcilius, simulacro Serapidis denudato manum ori admovens, osculum labiis pressit.* Cicéron parle dans une de ses *Verrines* d'une statue d'Hercule dont le menton et les lèvres étoient tout usés des baisers des adorateurs des faux dieux. Voyez aussi saint Jérome, *in Oseam*, chap. XIII; *Contra Ruf.*, liv. I; et conférez le texte hébreu *Ps.* II, 12, *Job*, XXXI, 26-27, où le verbe נשק, *baiser*, est employé pour *adorer.* (DRACH.)

℣ 19. Pour lui communiquer l'esprit de prophétie. Les premiers *hhalifas*, ou docteurs parmi les Persans, considèrent le manteau sacré comme le symbole de leur pouvoir spirituel. Bien que ce *khirka* ne passe ordinairement au disciple bien-aimé qu'après la mort du maître, quelques saints passent cependant pour avoir autorité de revêtir eux-mêmes du mystérieux et sacré manteau ceux qu'ils en jugent dignes.

Lorsque le *hhalifa* docteur des *soufis* est décédé, le disciple auquel il a légué son manteau, unique possession qu'il avoit sur la terre, s'en couvre, et aussitôt il est revêtu du même pouvoir que son prédécesseur. Voy. Malcolm, *Hist. de Perse*, vol. 2, ch. 22. (*Idem.*)

20. Hébr. : « Car que vous ai-je fait? *Qu'ai-je fait en votre faveur pour*

Avant l'ère chr. vulg. 908.

21. Reversus autem ab eo, tulit par boum et mactavit illud, et in aratro boum coxit carnes, et dedit populo, et comederunt; consurgensque abiit, et secutus est Eliam, et ministrabat ei.

21. Elisée, après avoir quitté Élie, prit une paire de bœufs, qu'il tua; il en fit cuire la chair avec le bois de la charrue, et la donna au peuple, ″ qui en mangea. Il s'en alla aussitôt après, et se mit à suivre Élie et à le servir. ″

que vous m'obéissiez? « Elie vouloit éprouver la vocation d'Elisée. Ce verset et le suivant ont un rapport fort intéressant avec ce qui se lit dans saint *Matthieu*, VIII, 21; saint *Luc*, V, 11; IX, 60-61-62. (DRACH.)

℣ 21. On lit dans l'hébreu, *coxit eos carnem, et dedit populo*, au lieu de *coxit eos, et dedit carnem populo.*

Ibid. Abandonnant ainsi sa maison, ses biens et sa famille, pour s'attacher au prophète.

CHAPITRE XX.

Siége de Samarie par Bénadad. Défaite de son armée. Seconde défaite de l'armée des Syriens. Achab fait alliance avec Bénadad. Il en est repris par un prophète.

901.

1. PORRÒ Benadad rex Syriæ congregavit omnem exercitum suum, et triginta duos reges secum, et equos et currus; et, ascendens, pugnabat contra Samariam et obtinebat eam.

1. OR Bénadad, ″ roi de Syrie, ayant rassemblé toute son armée, sa cavalerie et ses chariots, et trente-deux rois ″ avec lui, marcha pour attaquer Samarie, et l'assiégea.

2. Mittensque nuntios ad Achab, regem Israel, in civitatem,

2. Et il envoya dans la ville des ambassadeurs à Achab, roi d'Israël,

3. Ait: Hæc dicit Benadad: Argentum tuum et aurum tuum meum est; et uxores tuæ et filii tui optimi, mei sunt.

3. Pour lui dire: Voici ce que dit Bénadad: Votre argent et votre or est à moi, vos femmes et vos enfans les mieux faits sont à moi. ″

4. Responditque rex Israel: Juxta verbum tuum, domine mi rex, tuus sum ego et omnia mea.

4. Le roi d'Israël lui répondit: O roi mon seigneur, je suis à vous, comme vous le dites, et tout ce que j'ai est à vous.

5. Revertentesque nuntii

5. Les ambassadeurs, revenant,

℣ 1. Fils de celui dont il est parlé au chapitre XV. *Infr.*, ℣ 34.

Ibid. C'étoient des princes qui commandoient dans les villes qui lui étoient soumises.

℣ 3. Voy. ma note 2 *Rois*, XVI, 21. (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 901.

dirent : Voici ce que dit Bénadad, qui nous a envoyés vers vous : Vous me donnerez votre argent, votre or, vos femmes et vos fils.

6. Demain donc à la même heure j'enverrai mes serviteurs vers vous, ils visiteront votre maison et la maison de vos serviteurs, et ils prendront tout ce qui leur plaira et l'emporteront.

7. Alors le roi d'Israël fit venir tous les anciens de son peuple, et leur dit : Considérez et voyez qu'il nous tend un piége, car il m'a *déjà* envoyé pour mes femmes, pour mes fils, pour mon argent et mon or ; et je ne lui ai rien refusé.

8. Tous les anciens et tout le peuple lui répondirent : Ne l'écoutez point, et ne vous rendez point à ce qu'il désire.

9. Achab répondit donc aux ambassadeurs de Bénadad : Dites au roi mon Seigneur : Je ferai toutes les choses que vous m'avez demandées à moi votre serviteur, mais pour cette *dernière* chose je ne le puis.

10. Les ambassadeurs s'en étant retournés firent leur rapport à Bénadad, qui, les renvoyant encore, fit dire : Que les dieux me traitent dans toute leur sévérité si toute la poussière de Samarie suffit pour remplir seulement le creux de la main" de tous les gens qui me suivent !

11. Le roi d'Israël leur répondit :

dixerunt : Hæc dicit Benadad, qui misit nos ad te : Argentum tuum et aurum tuum et uxores tuas et filios tuos dabis mihi.

6. Cras igitur hâc eâdem horâ mittam servos meos ad te, et scrutabuntur domum tuam et domum servorum tuorum, et omne quod eis placuerit ponent in manibus suis et auferent.

7. Vocavit autem rex Israel omnes seniores terræ, et ait : Animadvertite et videte quoniam insidiatur nobis ; misit enim ad me pro uxoribus meis et filiis et pro argento et auro, et non abnui.

8. Dixeruntque omnes majores natu et universus populus ad eum : Non audias neque acquiescas illi.

9. Respondit itaque nuntiis Benadad : Dicite domino meo regi : Omnia propter quæ misisti ad me servum tuum in initio faciam, hanc autem rem facere non possum.

10. Reversique nuntii retulerunt ei. Qui remisit, et ait : Hæc faciant mihi dii et hæc addant si suffecerit pulvis Samariæ pugillis omnis populi qui sequitur me !

11. Et respondens rex Is-

℣ 10. Le terme שעל du texte original signifie aussi *pas*, *plante du pied.* La poussière de Samarie ne pourra pas fournir la quantité qui s'attache ordinairement à la plante des pieds de mes soldats, tant ils sont nombreux ! Tel est le sens que les juifs donnent généralement à ces paroles de Bénadad. J'ai cité plusieurs fois des exemples de ces exagérations des Orientaux. La lettre de saint Louis à l'émir Nadjr-Eddin, lors de sa descente vis-à-vis de Damiette, est écrite dans le même style. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 901.

rael ait : Dicite ei : Ne glorietur accinctus æquè ùt discinctus.

Dites à votre maître : Celui qui prend les armes ne doit pas se vanter.

12. Factum est autem, cùm audisset Benadad verbum istud, bibebat ipse et reges in umbraculis; et ait servis suis : Circumdate civitatem. Et circumdederunt eam.

12. Bénadad reçut cette réponse lorsqu'il buvoit dans sa tente avec les *autres* rois, et il dit à ses gens : Qu'on aille investir la ville. Et ils l'investirent.[*]

13. Et ecce propheta unus accedens ad Achab, regem Israel, ait ei : Hæc dicit Dominus : Certè vidisti omnem multitudinem hanc nimiam : ecce ego tradam eam in manu tuâ hodie, ut scias quia ego sum Dominus.

13. Et voilà qu'un prophète vint vers Achab, roi d'Israël, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Vous avez vu toute cette immense multitude; je vous déclare que je vous la livrerai aujourd'hui entre les mains, afin que vous sachiez que c'est moi qui suis le Seigneur.

14. Et ait Achab : Per quem? Dixitque ei : Hæc dicit Dominus : Per pedissequos principum provinciarum. Et ait : Quis incipiet præliari? Et ille dixit : Tu.

14. Achab lui demanda : Par qui? Il lui répondit : Voici ce que dit le Seigneur : Ce sera par les valets de pied des princes des provinces. Achab ajouta: Qui commencera le combat? — Vous, dit le prophète.

15. Recensuit ergò pueros principum provinciarum, et reperit numerum ducentorum triginta duorum; et recensuit post eos populum, omnes filios Israel, septem millia.

15. Achab fit donc la revue des valets de pied des princes des provinces, et il en trouva deux cent trente-deux. Il fit ensuite la revue du peuple de tous les enfans d'Israël, *et il en trouva* sept mille.

16. Et egressi sunt meridie. Benadad autem bibebat temulentus in umbraculo suo, et reges triginta duo cum eo qui ad auxilium ejus venerant:

16. Ils sortirent de la ville sur le midi. Cependant Bénadad étoit dans sa tente, qui buvoit et qui étoit ivre, lui et les trente-deux rois qui étoient venus à son secours.

17. Egressi sunt autem pueri principum provinciarum in primâ fronte. Misit itaque Benadad; qui

17. Les valets de pied des princes des provinces marchoient à la tête de l'armée. Bénadad ayant envoyé *à leur reconnoissance*, on vint lui dire : Ce

[*] ℣ 12. Hébr. litt. : *Ponite. Et posuerunt adversùs civitates.* Les Septante ont lu : *Ponite vallum. Et posuerunt vallum;* « Faites le fossé ; » ou plutôt, « Mettez les machines *pour battre la ville.* »

Avant l'ère chr. vulg. 901.

sont des gens qui sont sortis de Samarie.

nuntiaverunt ei, dicentes : Viri egressi sunt de Samariâ.

18. Et il dit : Soit qu'ils viennent pour traiter de la paix, soit qu'ils viennent pour combattre, prenez-les tout vifs.

18. Et ille ait : Sive pro pace veniunt, apprehendite eos vivos; sive ut prælientur, vivos eos capite.

19. Les valets de pied des princes des provinces s'avancèrent donc, et tout le reste de l'armée après eux;

19. Egressi sunt ergò pueri principum provinciarum, ac reliquus exercitus sequebatur.

20. Et chacun d'eux tua ceux qui se présentèrent devant lui. Les Syriens s'enfuirent; et l'armée d'Israël les poursuivit. Bénadad, roi de Syrie, s'enfuit aussi à cheval, avec les cavaliers qui l'accompagnoient.

20. Et percussit unusquisque virum qui contra se veniebat; fugeruntque Syri, et persecutus est eos Israel. Fugit quoque Benadad rex Syriæ in equo cum equitibus suis.

21. Et le roi d'Israël, étant sorti de Samarie, tua les chevaux, renversa les chariots, et frappa la Syrie d'une grande plaie.

21. Necnon egressus rex Israel percussit equos et currus, et percussit Syriam plagâ magnâ.

22. Alors un prophète vint trouver le roi d'Israël, et lui dit : Allez, fortifiez-vous, et considérez bien ce que vous avez à faire, car le roi de Syrie viendra *encore* l'année prochaine pour vous combattre.

22. Accedens autem propheta ad regem Israel dixit ei : Vade, et confortare, et scito et vide quid facias, sequenti enim anno rex Syriæ ascendet contra te.

23. Alors les serviteurs du roi de Syrie lui dirent : Leurs dieux sont les dieux des montagnes, et c'est pour cela qu'ils nous ont vaincus; il faut que nous combattions contre eux en rase campagne, et nous les vaincrons.

23. Servi verò regis Syriæ dixerunt ei : Dii montium sunt dii eorum, ideo superaverunt nos; sed melius est ut pugnemus contra eos in campestribus, et obtinebimus eos.

24. Voici donc ce que vous avez à faire : faites retirer tous les rois de

24. Tu ergò verbum hoc fac : amove reges singulos

℣ 18. L'hébreu porte à la lettre : *Si pacis causâ egressi sint, capite eos vivos; sin autem belli inferendi causâ egressi sint, vivos capite eos.* Tous les commentateurs s'accordent à dire que ces constructions différentes, *capite vivos* et *vivos capite*, signifient, « dans l'un et dans l'autre cas je vous ordonne de les prendre. » Mais l'arrangement de ces mots doit avoir une intention plus marquée. Il est facile de voir que *capite vivos* signifie, « quoiqu'ils viennent pour traiter de la paix, vous les prendrez cependant; » et que *vivos capite* signifie, « quoiqu'ils viennent pour nous combattre, gardez-vous cependant de les tuer, mais prenez-les vifs. » Saint Jérôme indique parfaitement cette distinction en rendant le verbe hébreu תפשום dans la première phrase par *apprehendite*, et dans la deuxième par *capite*. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 901.

ab exercitu tuo, et pone principes pro eis;

votre armée, et mettez en leur place es officiers;

25. Et instaura numerum militum qui ceciderunt de tuis, et equos secundùm equos pristinos, et currus secundùm currus quos antè habuisti: et pugnabimus contra eos in campestribus, et videbis quòd obtinebimus eos. Credidit consilio eorum, et fecit ita.

25. Rétablissez vos troupes, en y remettant autant de soldats qu'il en a été tué, autant de chevaux qu'il y en avoit dans votre armée, et autant de chariots que vous en avez eu auparavant; et nous combattrons contre eux en rase campagne, et vous verrez que nous les battrons. Il crut le conseil qu'ils lui donnèrent, et il fit ce qu'ils lui avoient dit.

26. Igitur, postquam annus transierat, recensuit Benadad Syros, et ascendit in Aphec ut pugnaret contra Israel.

26. Un an après Bénadad fit la revue des Syriens, et il vint à Aphec [a] pour combattre contre Israël. 900.

27. Porrò filii Israel recensiti sunt, et acceptis cibariis profecti ex adverso, castraque metati sunt contra eos, quasi duo parvi greges caprarum: Syri autem repleverunt terram.

27. Les enfans d'Israël firent aussi la revue de leurs troupes; et, ayant pris des vivres, ils marchèrent contre les Syriens, et campèrent vis-à-vis d'eux. *Ils ne paroissoient que* comme deux petits troupeaux de chèvres, au lieu que les Syriens couvroient toute la terre.

28. (Et accedens unus vir Dei, dixit ad regem Israel: Hæc dicit Dominus: Quia dixerunt Syri, Deus montium est Dominus, et non est deus vallium, — dabo omnem multitudinem hanc grandem in manu tuâ, et scietis quia ego sum Dominus.)

28. Alors un homme de Dieu vint vers le roi d'Israël, et lui dit: Voici ce que dit le Seigneur: Parce que les Syriens ont dit, Le Seigneur est le dieu des montagnes, mais il n'est pas le dieu des vallées, — je vous livrerai toute cette grande multitude, et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

29. Dirigebantque septem diebus ex adverso hi atque illi acies, septimâ autem die commissum est bellum; percusseruntque filii Israel de Syris centum millia peditum in die unâ.

29. Les deux armées furent rangées en bataille l'une devant l'autre pendant sept jours. Le septième jour la bataille se donna, et les enfans d'Israël tuèrent en un jour cent mille hommes de pied des Syriens.

30. Fugerunt autem qui remanserant in Aphec, in civitatem; et cecidit murus

30. Ceux qui échappèrent s'enfuirent dans la ville d'Aphec; et une muraille tomba sur vingt-sept mille hom-

℣ 26. Vers le mont Liban.

Avant l'ère chr. vulg. 900.

mes ″ qui étoient restés. Bénadad, s'enfuyant, entra dans la ville, et se retira dans le cabinet d'une chambre.

super viginti septem millia hominum qui remanserant (*a*). Porrò Benadad fugiens ingressus est civitatem, in cubiculum quod erat intra cubiculum.

31. Alors ses serviteurs lui dirent : Nous avons entendu dire que les rois de la maison d'Israël sont clémens : mettons donc des sacs ″ sur nos reins et des cordes à notre cou, et allons trouver le roi d'Israël ; peut-être qu'il nous donnera la vie.

31. Dixeruntque ei servi sui : Ecce audivimus quòd reges domûs Israel clementes sint : ponamus itaque saccos in lumbis nostris et funiculos in capitibus nostris, et egrediamur ad regem Israel ; forsitan salvabit animas nostras.

32. Ainsi ils se mirent des sacs sur les reins et la corde au cou, et vinrent trouver le roi d'Israël, et lui dirent : Bénadad votre serviteur vous envoie faire cette supplication : Accordez-moi la vie. Il leur répondit : S'il est encore en vie ″ c'est mon frère. ″

32. Accinxerunt saccis lumbos suos, et posuerunt funiculos in capitibus suis, veneruntque ad regem Israel, et dixerunt ei : Servus tuus Benadad dicit : Vivat, oro te, anima mea. Et ille ait : Si adhuc vivit, frater meus est.

33. Les Syriens tirèrent de là un bon présage, et prenant aussitôt ce mot ″ de sa bouche, ils lui dirent : Votre frère Bénadad *vous fait cette prière.* Il leur répondit : Allez, et amenez-le-moi. Bénadad vint donc se présenter à Achab, qui le fit monter sur son chariot.

33. Quod acceperunt viri pro omine ; et festinantes rapuerunt verbum ex ore ejus, atque dixerunt : Frater tuus Benadad. Et dixit ei : Ite, et adducite eum ad me. Egressus est ergò ad eum Benadad, et levavit eum in currum suum.

34. Et Bénadad lui dit : Je vous rendrai les villes que mon père a prises sur votre père ; ″ et faites-vous des

34. Qui dixit ei : Civitates quas tulit pater meus a patre tuo reddam, et plateas

(*a*) *Bible vengée*, III *Rois*, note 26. — *Continuation des Répons. Critiq.*, 13e question.

ỳ 30. Il paroît que les débris de l'armée de Bénadad étoient disposés tout autour des murailles de la ville comme pour former un premier rempart. D'autres soldats étoient placés dans les tours et près des créneaux. (Drach.)

ỳ 31. C'étoient des habits grossiers qu'on ceignoit ordinairement sur les reins.

ỳ 32. Hébr. : « Est-il encore en vie ? »

Ibid. : « mon ami. »

ỳ 33. Hébr. : *et rapuerunt an ex ore ejus*, ויחלטו הממנו, si c'étoit bien avec intention qu'il l'avoit appelé *son frère*, son ami.

ỳ 34. Bénadad parle apparemment des places que son prédécesseur avoit

Avant l'ère chr. vulg. 900.

fac tibi in Damasco sicut fecit pater meus in Samariâ, et ego fœderatus recedam a te. Pepigit ergò fœdus, et dimisit eum.

places publiques " dans Damas, comme mon père en avoit fait dans Samarie; et quand nous aurons fait cette alliance entre nous, je me retirerai. " Achab fit donc cette alliance avec lui, et le laissa aller.

35. Tunc vir quidam de filiis prophetarum dixit ad socium suum in sermone Domini: Percute me. At ille noluit percutere.

36. Cui ait: Quia noluisti audire vocem Domini, ecce recedes a me, et percutiet te leo. Cùmque paululùm recessisset ab eo, invenit eum leo atque percussit.

35. Alors un des enfans des prophètes " dit de la part du Seigneur à un de ses compagnons : Frappez-moi. Et comme il ne voulut pas le frapper,

36. Il lui dit : Parce que vous n'avez pas voulu écouter la voix du Seigneur *pour me frapper*, aussitôt que vous m'aurez quitté un lion vous tuera. Lorsqu'il fut un éloigné de lui, un lion l'attaqua et le tua.

37. Sed et alterum inveniens virum dixit ad eum : Percute me. Qui percussit eum et vulneravit.

37. Ayant rencontré un autre homme, il lui dit : Frappez-moi. Cet homme le frappa, et le blessa.

38. Abiit ergò propheta, et occurrit regi in viâ; et mutavit aspersione pulveris os et oculos suos.

38. Le phophète, au sortir de là, s'en alla donc au-devant du roi, qui étoit en chemin; et il se rendit méconnoissablé en se mettant de la poussière sur le visage et sur les yeux. "

39. Cùmque rex transisset, clamavit ad regem, et ait : Servus tuus egressus est ad præliandum cominus; cùmque fugisset vir unus, adduxit eum quidam ad me, et ait : Custodi virum istum; qui si lapsus fuerit, erit anima tua pro

39. Et lorsque le roi fut passé il cria après lui, et lui dit : Votre serviteur s'étoit avancé pour combattre les ennemis de près, et l'un deux s'étant enfui, quelqu'un me l'a amené, et m'a dit : Gardez-moi bien cet homme-là; et, s'il s'échappe, votre vie répondra de la sienne ou vous payerez un talent d'argent.

prises sur Baasa, (*Sup.*, xv, 20.) qu'il appelle père d'Achab, supposant que, comme celui-ci lui avoit succédé au royaume, il étoit aussi son fils.

ỷ 34. Hébr. : « Faites-vous des rues, » חוצות. Je citerai pour l'intelligence de ce verset la circonstance suivante de l'histoire de l'empereur *Bayassid*. (Bajazet.) Voulant marcher contre Tamerlan, il accorda à Manuel la levée du siége de Constantinople, à condition que celui-ci cédât *une rue* de la ville pour être habitée par des Turcs. (Drach.)

Ibid. Hébr. : « Pour moi, *dit Achab*, quand nous aurons fait alliance, je vous laisserai aller. »

ỷ 35. Un homme appartenant au corps des prophètes.

ỷ 38. L'hébreu met seulement : « sur ses yeux. » Les Septante ont lu : « Il se lia d'un bandeau sur les yeux. »

Avant l'ère chr. vulg. 900.

animâ ejus, aut talentum argenti appendes.

40. Et comme, étant troublé, je me tournois de côté et d'autre, cet homme a disparu tout d'un coup. Le roi d'Israël lui dit : Vous avez vous-même prononcé votre arrêt.

40. Dum autem ego turbatus hùc illùcque me verterem, subitò non comparuit. Et ait rex Israel ad eum : Hoc est judicium tuum quod ipse decrevisti.

41. Aussitôt il essuya la poussière de son visage; et le roi d'Israël reconnut qu'il étoit du nombre des prophètes.

41. At ille statim abstersit pulverem de facie suâ, et cognovit eum rex Israel quòd esset de prophetis.

Infr. XXII. 35. 42. Il dit au roi : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que vous avez laissé échapper de vos mains " un homme digne de mort, " votre vie répondra pour la sienne et votre peuple pour son peuple.

42. Qui ait ad eum : Hæc dicit Dominus : Quia dimisisti virum dignum morte de manu tuâ, erit anima tua pro animâ ejus, et populus tuus pro populo ejus.

43. Le roi d'Israël retourna donc en sa maison, ne faisant pas de cas de ce que ce prophète lui avoit dit. " Et il entra plein de fureur dans Samarie, *étant irrité de cette menace du Seigneur.*

43. Reversus est igitur rex Israel in domum suam, audire contemnens, et furibundus venit in Samariam.

℣ 42. Hébr. litt. : « *de manu.* » Le pronom *tuâ* est omis.
Ibid. Hébr. : « un homme que j'avois destiné à l'anathème. »
℣ 43. *Audire contemnens.* Le même mot de l'hébreu est traduit par *indignans* au chap. suiv., verset 4.

CHAPITRE XXI.

Naboth refuse de vendre sa vigne à Achab. Jézabel fait condamner Naboth à être lapidé. Elie fait de terribles menaces à Achab. Ce prince s'humilie, et détourne de dessus lui les maux dont il est menacé.

1. Après ces événemens, dans le
899. même temps, Naboth de Jezraël avoit à lui, dans Jezraël *même*, une vigne près du palais d'Achab, roi de Samarie.

1. Post verba autem hæc, tempore illo vinea erat Naboth Jezrahelitæ, quæ erat in Jezrahel, juxta palatium Achab regis Samariæ.

2. Et Achab lui dit : Donnez-moi votre vigne afin que je puisse faire un jardin potager, parce qu'elle est proche de ma maison; et je vous en donnerai une meilleure pour celle-là, ou, si cela vous accommode mieux, je vous la paierai, en argent, le prix qu'elle vaut.

2. Locutus est ergò Achab ad Naboth dicens : Da mihi vineam tuam ut faciam mihi hortum olerum, quia vicina est et prope domum meam, daboque tibi pro eâ vineam meliorem, aut, si

commodius tibi putas, argenti pretium, quantò digna est.

3. Cui respondit Naboth: Propitius sit mihi Dominus, ne dem hereditatem patrum meorum tibi.

4. Venit ergò Achab in domum suam indignans, et frendens super verbo quod locutus fuerat ad eum Naboth Jezrahelites dicens, Non dabo tibi hereditatem patrum meorum. Et, projiciens se in lectulum suum, avertit faciem suam ad parietem, et non comedit panem.

5. Ingressa est autem ad eum Jezabel uxor sua, dixitque ei: Quid est hoc unde anima tua contristata est? et quare non comedis panem?

6. Qui respondit ei: Locutus sum Naboth Jezrahelitæ, et dixi ei: Da mihi vineam tuam, acceptâ pecuniâ; aut, si tibi placet, dabo tibi vineam meliorem pro eâ; — et ille ait: Non dabo tibi vineam meam.

7. Dixit ergò ad eum Jezabel uxor ejus: Grandis auctoritatis es, et bene regis regnum Israel! Surge, et comede panem, et æquo animo esto: ego dabo tibi

3. Naboth lui répondit: Dieu me garde de vous donner l'héritage de mes pères. "

4. Achab revint donc chez lui tout en colère et plein de fureur à cause de cette parole de Naboth de Jezraël, qui lui avoit dit, Je ne vous donnerai point l'héritage de mes pères; et, se jetant sur son lit, il se tourna du côté de la muraille, " et ne mangea point.

5. Jézabel sa femme, étant venue le trouver, lui dit: Qu'est-ce donc que cela? d'où vous vient cette tristesse, et pourquoi ne mangez-vous point?

6. Il lui répondit: J'ai parlé à Naboth de Jezraël, et je lui ai dit: Donnez-moi votre vigne, et je vous en donnerai l'argent, ou, si vous l'aimez mieux, je vous en donnerai une meilleure pour celle-là; — et il m'a répondu: Je ne vous donnerai point ma vigne.

7. Jézabel sa femme lui dit: Votre autorité est grande, et vous gouvernez bien le royaume d'Israël. " Levez-vous, mangez, et ayez l'esprit en repos; je me charge de vous faire avoir la vigne de Naboth de Jezraël.

℣ 3. La loi de Moïse défendoit aux Hébreux d'aliéner leurs terres. Ils pouvoient seulement les engager par bail emphytéotique, lequel devoit toujours expirer dès le commencement de l'année jubilaire. — Voy. *Lévitiq.*, XXV, 23. (DRACH.)

℣ 4. L'hébreu omet la circonstance *ad parietem*.

℣ 7. Hébr.: « Exercez donc maintenant une grande autorité sur Israël. » Vous avez fait des propositions équitables, qui ont été rejetées: usez maintenant de votre autorité royale. — Quelques interprètes expliquent les paroles de Jézabel comme étant dites ironiquement: « Vous gouvernez à merveille le rayaume d'Israël! » (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 899.

8. C'est pourquoi elle écrivit des lettres au nom d'Achab, qu'elle cacheta du cachet du roi ", et les envoya aux anciens et aux premiers de la ville de Naboth, qui demeuroient avec lui.

9. Ces lettres étoient conçues en ces termes : Publiez un jeûne, " et faites asseoir Naboth entre les premiers du peuple, "

10. Et gagnez contre lui deux enfans de Bélial, " qui rendent un faux témoignage en disant : Naboth a blasphémé " contre Dieu et contre le roi. Qu'on le mène hors de la ville, qu'il soit lapidé et mis à mort.

11. Les anciens et les premiers de la ville de Naboth, qui demeuroient avec lui, firent ce que Jézabel leur avoit commandé et ce que portoit la lettre qu'elle leur avoit envoyée.

12. Ils publièrent un jeûne, " et firent asseoir Naboth entre les premiers du peuple.

13. Et, ayant fait venir deux enfans

vineam Naboth Jezrahelitæ.

8. Scripsit itaque litteras ex nomine Achab, et signavit eas annulo ejus, et misit ad majores natu et optimates qui erant in civitate ejus et habitabant cum Naboth.

9. Litterarum autem hæc erat sententia : Prædicate jejunium, et sedere facite Naboth inter primos populi,

10. Et submittite duos viros filios Belial contra eum, et falsum testimonium dicant : Benedixit Deum et regem. Et educite eum et lapidate, sicque moriatur.

11. Fecerunt ergò cives ejus majores natu et optimates, qui habitabant cum eo in urbe, sicut præceperat eis Jezabel et sicut scriptum erat in litteris quas miserat ad eos.

12. Prædicaverunt jejunium, et sedere fecerunt Naboth inter primos populi.

13. Et, adductis duobus

℣ 8. Les cachets et surtout les anneaux à cachets sont fort anciens. Juda, fils de Jacob, en portoit un. *Gen.*, XXXVIII, 18. Les seigneurs turcs et persans et les scheikh arabes, ainsi que les monarques de plusieurs pays de l'Orient, qui pour la plupart ne savent pas écrire, signent au moyen du cachet de leur anneau. Voy. Shaw, *Voyages*, p. 247. (Drach.)

℣ 9. Comme pour faire une expiation publique du prétendu crime de Nabot. Les rabbins assignent un autre motif à ce jeûne, savoir : les jours de pénitence publique étoient particulièrement consacrés à rechercher les péchés et les crimes. Voyez Salomon Yarhhi et David Kimhhi. Le père de ce dernier pensoit que le mot צום du texte ne signifie pas ici *jeûne*, mais *assemblée, convocation*. (*Id.*)

Ibid. L'hébreu, בראש העם, semble plutôt signifier : « et amenez-le devant le peuple pour l'accuser publiquement. » (*Id.*)

℣ 10. C'est-à-dire des méchans, des scélérats.

Ibid. « *Benedixit.* » Dans la langue sainte on dit *bénir* au lieu de *maudire*, pour éviter ce dernier terme.

℣ 12. Ou, « ils convoquèrent une assemblée, » comme au verset 9.

Avant l'ère chr. vulg. 899.

viris filiis diaboli, fecerunt eos sedere contra eum; at illi, scilicet ùt viri diabolici, dixerunt contra eum testimonium coram multitudine : Benedixit Naboth Deum et regem. Quam ob rem eduxerunt eum extra civitatem, et lapidibus interfecerunt.

du diable, " ils les firent asseoir vis-à-vis de lui; et ces deux enfans du diable portèrent témoignage contre lui devant l'assemblée, en disant : Naboth a blasphémé contre Dieu et le roi. Et, en suite de ce témoignage, ils le firent mener hors de la ville, et le lapidèrent.

14. Miseruntque ad Jezabel dicentes : Lapidatus est Naboth, et mortuus est.

14. Et ils envoyèrent à Jésabeth, pour lui dire : Naboth a été lapidé, et il est mort.

15. Factum est autem, cùm audisset Jezabel lapidatum Naboth et mortuum, locuta est ad Achab : Surge, et posside vineam Naboth Jezrahelitæ, qui noluit tibi acquiescere et dare eam acceptâ pecuniâ; non enim vivit Naboth, sed mortuus est.

15. Jézabel ayant appris que Naboth avoit été lapidé et qu'il étoit mort, vint dire à Achab : Levez-vous, et mettez-vous en possession de la vigne de Naboth de Jezraël, qui n'a pas voulu se rendre à votre désir ni vous la donner pour le prix qu'elle valoit, car Naboth n'est plus en vie; mais il est mort, *comme criminel de lèse-majesté, et son bien est confisqué à votre profit.*

16. Quod cùm audisset Achab, mortuum videlicet Naboth, surrexit, et descendebat in vineam Naboth Jezrahelitæ ut possideret eam.

16. Achab, ayant appris la mort de Naboth, alla *aussitôt* dans la vigne de Naboth de Jezraël pour en prendre possession.

17. Factus est igitur sermo Domini ad Eliam Thesbiten, dicens :

17. Le Seigneur parla donc à Elie de Thesbé, et lui dit :

18. Surge et descende in occursum Achab regis Israel, qui est in Samariâ : ecce ad vineam Naboth descendit ut possideat eam :

18. Allez et descendez au devant d'Achab, roi d'Israël, qui est dans Samarie; car le voilà qui va dans la ville de Naboth pour en prendre possession.

19. Et loqueris ad eum, dicens : Hæc dicit Dominus : Occidisti, insuper et possedisti. Et post hæc addes : Hæc dicit Dominus : In loco hoc in quo linxe-

19. Et vous lui parlerez en ces termes : Voici ce que dit le Seigneur : Vous avez tué, et de plus vous avez usurpé! Et vous lui direz ensuite : Voici ce que dit le Seigneur : Dans ce même lieu où les chiens ont léché

Infr. XXVII. 38.

℣ 13. Hébr. : « deux enfans de Bélial. » *Supr.* ℣ 10.

Avant l'ère chr. vulg. 899.

le sang de Naboth ils lécheront aussi votre sang."

runt canes sanguinem Naboth, lambent quoque sanguinem tuum.

20. Et Achab dit à Elie : En quoi m'avez-vous trouvé votre ennemi *pour me faire de telles menaces?* Elie lui répondit : Je l'ai trouvé" en ce que vous vous êtes vendu pour faire le mal aux yeux du Seigneur. *C'est pourquoi écoutez la parole du Seigneur.*

20. Et ait Achab ad Eliam : Num invenisti me inimicum tibi? Qui dixit : Inveni eò quòd venumdatus sis ut faceres malum in conspectu Domini.

21. Je vais faire fondre les maux sur vous; je vous retrancherai, vous et votre postérité, de dessus la terre;
2 *Reg.* IX. 8. et je tuerai de la maison d'Achab jusqu'aux plus petits enfans et aux animaux," et depuis le premier jusqu'au dernier" dans Israël.

21. Ecce ego inducam super te malum, et demetam posteriora tua, et interficiam de Achab mingentem ad parietem, et clausum et ultimum in Israel.

Sup. XV. 29. *Sup.* XVI. 3. 22. Je rendrai votre maison comme la maison de Jéroboam fils de Nabat et comme la maison de Baasa fils d'Ahia, parce que vos actions ont irrité ma colère et que vous avez fait pécher Israël.

22. Et dabo domum tuam sicut domum Jeroboam filii Nabat et sicut domum Baasa filii Ahia, quia egisti ut me ad iracundiam provocares, et peccare fecisti Israel.

4 *Reg.* IX. 36. 23. Le Seigneur a prononcé aussi cet arrêt contre Jézabel : Les chiens mangeront Jézabel" dans le champ de Jezraël.

23. Sed et de Jezabel locutus est Dominus dicens : Canes comedent Jezabel in agro Jezrahel.

24. Si Achab meurt dans la ville" il sera mangé par les chiens, et s'il meurt

24. Si mortuus fuerit Achab in civitate comedent

℣ 19. Achab ayant détourné de dessus lui, par son humiliation, les maux dont il étoit menacé, (*Infr.*, ℣ 29.) ceci ne fut accompli à la lettre qu'en la personne de Joram son fils. (4 *Reg.*, IX.) — Les Septante ont lu : *In omni loco in quo*, etc,... *ibi*, etc. « En quelque lieu que les chiens aient léché le sang de Naboth, là ils lécheront aussi votre sang. »

℣ 20. Hébr. autr. : « M'avez-vous trouvé, vous qui êtes mon ennemi? *Avez-vous trouvé le moment que vous attendiez pour vous élever contre moi?* Elie répondit : Je *vous* ai trouvé, car vous vous êtes vendu, » etc.

℣ 21. *Mingentem ad parietem.* Voy. la note 1 *Reg.*, XXV, 22.

Ibid. Hébr. : *clausum et derelictum.* Voy. la note *supr.*, XIV, 10.

℣ 23. Bruce fut témoin à Gondar d'une scène semblable. Les rebelles furent mis en pièces et leurs membres disséminés par les rues de la ville. Les chiens de chasse de Bruce ne cessoient d'apporter dans sa cour des têtes, des bras, etc., d'hommes, et les dévoroient avec une voracité incroyable. Il fut obligé de tuer ses chiens pour n'avoir plus sous ses yeux ce spectacle horrible et affligeant. — Conférez aussi *Jérémie,* XV, 3. (DRACH.)

℣ 24. Hébr. : « Ceux de la famille d'Achab qui mourront dans la ville, *etc.*, et ceux qui mourront dans les champs, » etc.

Avant l'ère chr. vulg. 899.

eum canes, si autem mortuus fuerit in agro comedent eum volucres cœli.

dans les champs il sera mangé par les oiseaux du ciel.

25. Igitur non fuit alter talis sicut Achab, qui venumdatus est ut faceret malum in conspectu Domini; concitavit enim eum Jezabel uxor sua.

25. Achab n'eut donc point son semblable en méchanceté, comme ayant été vendu pour faire le mal aux yeux du Seigneur; car il y fut excité *encore* par Jézabel sa femme.

26. Et abominabilis factus est, in tantum ut sequeretur idola quæ fecerant Amorrhæi, quos consumpsit Dominus a facie filiorum Israel.

26. Et il devint tellement abominable qu'il suivoit les idoles des Amorrhéens,″ que le Seigneur avoit exterminés de devant la face des enfans d'Israël.

27. Itaque cùm audisset Achab sermones istos, scidit vestimenta sua, et operuit cilicio carnem suam, jejunavitque et dormivit in sacco, et ambulavit demisso capite.

27. Achab ayant entendu ces paroles déchira ses vêtemens, couvrit sa chair d'un cilice, jeûna, et dormit avec le sac, et marcha ayant la tête baissée.″

28. Et factus est sermo Domini ad Eliam Thesbiten dicens:

28. Alors le Seigneur adressa sa parole à Elie de Thesbé, et lui dit:

29. Non-ne vidisti humiliatum Achab coram me? quia igitur humiliatus est meî causâ, non inducam malum in diebus ejus, sed in diebus filii sui inferam domui ejus.

29. N'avez-vous pas vu Achab humilié devant moi? Puis donc qu'il s'est humilié à cause de moi″ je ne ferai point tomber *sur lui*, pendant qu'il vivra, les maux *dont je l'ai menacé;* mais sous le règne de son fils j'en accablerai sa maison. 4 *Reg.* IX.

℣ 26. Hébr.: « Et il commit de grandes abominations en suivant les idoles, selon tout ce qu'avoient fait les Amorrhéens. »

℣ 27. L'hébreu porte à la lettre: « Et il marchoit à pas lents, וילך אט, » (car tel est le sens du mot אט, qui *ne se trouve point ailleurs* selon la note sur ce verset dans la dernière édition de la *Bible de Vence*, et que, malgré cette assertion, nous lisons *Gen.*, XXXIII, 14; 2 *Rois*, XVIII, 5; *Isaïe*, VIII, 6: XIX, 3; *Job*, XV, 11; et, selon quelques glossateurs, *Osée*, XI, 4.) — « comme un homme, disent les commentateurs hébreux, qui est triste et pensif. » Saint Jérome et les Septante (Ed. Complutensis) ont traduit selon le sens: κεκυφώς, *demisso capite*. (DRACH.)

℣ 29. L'hébreu porte encore ici: *coram me*, מפני. Ce mot signifie quelquefois aussi *à cause*. C'est ce qui explique le *causâ mei* de saint Jérome. (*Idem.*)

Avant l'ère chr. vulg. 896.

CHAPITRE XXII.

Achab et Josaphat se liguent contre les Syriens. Les faux prophètes d'Achab prédisent la victoire; Michée lui prédit sa mort. Achab meurt, Ochozias lui succède. Josaphat meurt aussi, et Joram règne à sa place.

(II *Paralip.*, XXIII.)

1. Après cela trois ans se passèrent" sans qu'il y eût guerre entre la Syrie et Israël.

2. Mais en la troisième année Josaphat, roi de Juda, descendit vers le roi d'Israël;

3. Car le roi d'Israël avoit dit à ses serviteurs : Ignorez-vous que la ville de Ramoth en Galaad est à nous et que nous négligeons de l'enlever des mains du roi de Syrie?

4. Et le roi d'Israël dit à Josaphat : Viendrez-vous avec moi à la guerre, pour prendre Ramoth en Galaad?

5. Josaphat répondit au roi d'Israël : Vous pouvez disposer de moi comme de vous-même; mon peuple et votre peuple ne sont qu'un seul *peuple*, et ma cavalerie est votre cavalerie. Et il ajouta, en parlant au *même* roi d'Israël : Consultez aujourd'hui," je vous prie, la parole du Seigneur.

6. Le roi d'Israël assembla donc ses prophètes, qui se trouvèrent environ quatre cents," et il leur dit : Dois-je aller à la guerre, pour prendre Ramoth en Galaad, ou me tenir en paix? Ils lui répondirent : Allez, et le Seigneur livrera la ville entre les mains du roi.

1. Transierunt igitur tres anni absque bello inter Syriam et Israel.

2. In anno autem tertio descendit Josaphat rex Juda ad regem Israel.

3. Dixitque rex Israel ad servos suos : Ignoratis quòd nostra sit Ramoth-Galaad, et negligimus tollere eam de manu regis Syriæ?

4. Et ait ad Josaphat : Venies-ne mecum ad præliandum in Ramoth-Galaad?

5. Dixitque Josaphat ad regem Israel : Sicut ego sum, ita et tu; populus meus et populus tuus unum sunt; et equites mei, equites tui. Dixitque Josaphat ad regem Israel : Quære, oro te, hodie sermonem Domini.

6. Congregavit ergò rex Israel prophetas, quadringentos circiter viros, et ait ad eos : Ire debeo in Ramoth-Galaad ad bellandum, an quiescere? Qui responderunt : Ascende, et dabit eam Dominus in manu regis.

℣ 1. Hébr. litt. : *Et sederunt, et quieverunt.*

℣ 5. Hébr. : כיום, *hodie*, comme *Gen.*, XXV, 31, 33; I *Rois*, II, 16. (Drach.)

℣ 6. C'étoient les prophètes des grands bois que Jézabel nourrissoit de sa table. *Supr.*, XVIII, 19.

7. Dixit autem Josaphat : Non est hìc propheta Domini quispiam ut interrogemus per eum ?

7. Josaphat lui dit : N'y a-t-il point ici quelque prophète du Seigneur, afin que par lui nous consultions le Seigneur.

8. Et ait rex Israel ad Josaphat : Remansit vir unus per quem possumus interrogare Dominum, (sed ego odi eum quia non prophetat mihi bonum, sed malum,) Michæas filius Jemla. Cui Josaphat ait : Ne loquaris ita, rex.

8. Le roi d'Israël répondit à Josaphat : Il est demeuré un homme par qui nous pouvons consulter le Seigneur ; mais je hais cet homme-là, parce qu'il ne me prophétise jamais rien de bon, et qu'il ne me prédit que du mal." *C'est* Michée," fils de Jemla. Josaphat lui répondit : O roi, ne parlez pas ainsi.

9. Vocavit ergò rex Israel eunuchum quemdam, et dixit ei : Festina adducere Michæam filium Jemla.

9. Le roi d'Israël ayant appelé un eunuque lui dit : Faites venir promptement Michée fils de Jemla.

10. Rex autem Israel et Josaphat rex Juda sedebant unusquisque in solio suo, vestiti cultu regio, in areâ juxta ostium portæ Samariæ ; et universi prophetæ prophetabant in conspectu eorum.

10. Le roi d'Israël et Josaphat, roi de Juda, étoient dans la cour," près la porte de Samarie, assis chacun sur leur trône, avec des habits d'une magnificence royale ; et tous les prophètes *des hauts lieux* prophétisoient devant eux.

11. Fecit quoque sibi Sedecias filius Chanaana cornua ferrea, et ait : Hæc dicit Dominus : His ventilabis Syriam donec deleas eam.

11. Sédécias fils de Chanaana s'étoit fait faire aussi des cornes de fer, et il dit : Voici ce que dit le Seigneur : Vous battrez avec ces cornes et vous agiterez la Syrie jusqu'à ce que vous l'ayez toute détruite.

12. Omnesque prophetæ similiter prophetabant, dicentes: Ascende in Ramoth-Galaad, et vade prosperè, et tradet Dominus in manus regis.

12. Tous les prophètes prophétisoient de même, et disoient : Allez contre Ramoth en Galaad, et marchez heureusement, et le Seigneur *la*" livrera entre les mains du roi.

℣ 8. Ce verset rappelle les reproches amers qu'Agamemnon adresse à Calchas : (*Il.*, I, 106.) Μάντι κακῶν, etc... οὐδ' ἐτέλεσσας. « Devin qui ne prédis que » des malheurs, tu ne m'as jamais rien dit d'agréable ; tu ne te plais qu'à » prophétiser des maux, et jamais on n'a vu de toi une bonne action ni » entendu une bonne parole. » (Drach.)

Ibid. Ce n'est pas celui qui est entre les douze petits prophètes. On sous-entend ici *ipse est*, et ce pronom est exprimé dans les Paralipomènes. Au lieu de cette expression l'interprète syrien a lu *nomen ejus*, « son nom est Michée, » etc.

℣ 10. Autrement et à la lettre : « dans une aire. »

℣ 12. Ici le pronom *eam* est omis dans l'hébreu et dans la Vulgate.

Avant l'ère chr. vulg. 896.

13. Celui qu'on avoit envoyé pour faire venir Michée lui dit : Voilà tous les prophètes qui dans leurs réponses prédisent tout d'une voix un bon succès au roi ; que vos paroles soient donc semblables aux leurs, et que votre prédiction soit favorable.

13. Nuntius verò qui ierat ut vocaret Michæam locutus est ad eum dicens : Ecce sermones prophetarum ore uno regi bona prædicant : sit ergò sermo tuus similis eorum, et loquere bona.

14. Michée lui répondit : Vive le Seigneur ! je ne dirai que ce que le Seigneur m'aura dit.

14. Cui Michæas ait : Vivit Dominus ! quia quodcumque dixerit mihi Dominus hoc loquar.

15. Michée se présenta donc devant le roi ; et le roi lui dit : Michée, devons-nous aller à la guerre, pour prendre Ramoth en Galaad, ou y renoncer? Michée lui répondit : Allez, vous serez heureux, et le Seigneur la livrera entre les mains du roi."

15. Venit itaque ad regem, et ait illi rex : Michæa, ire debemus in Ramoth-Galaad ad præliandum, an cessare? Cui ille respondit : Ascende, et vade prosperè, et tradet eam Dominus in manus regis (a).

16. Le roi ajouta : Je vous conjure au nom du Seigneur de ne me parler que selon la vérité.

16. Dixit autem rex ad eum : Iterum atque iterum adjuro te ut non loquaris mihi nisi quod verum est, in nomine Domini.

17. Michée lui dit : *Voici ce que je vous dirai selon la vérité :* J'ai vu tout Israël dispersé dans les montagnes comme des brebis qui n'ont point de pasteur ; et le Seigneur a dit : Ils n'ont point de chef, que chacun *donc* retourne en paix dans sa maison.

17. Et ille ait : Vidi cunctum Israel dispersum in montibus quasi oves non habentes pastorem ; et ait Dominus : Non habent isti dominum, revertatur unusquisque in domum suam in pace.

18. Aussitôt le roi d'Israël dit à Josaphat : Ne vous avois-je pas bien dit que cet homme ne me prophétise jamais rien de bon, mais qu'il me prédit toujours du mal?

18. Dixit ergò rex Israel ad Josaphat : Numquid non dixi tibi quia non prophetat mihi bonum, sed semper malum?

19. Et Michée ajouta : Ecoutez" la parole du Seigneur : J'ai vu le Seigneur assis sur son trône, et toute l'armée du ciel autour de lui, à droite et à gauche ;

19. Ille verò addens ait : Propterea audi sermonem Domini : Vidi Dominum sedentem super solium suum, et omnem exercitum

(a) *S. Script. prop.*, *pars* III, *n*° 62.

℣ 15. Il ne faut prendre cette réponse du prophète que comme une ironie. (Drach.)

℣ 19. Litt. : *Audi.* Au IIe livre des Paral., XVIII, 18, on lit *audite.*

Avant l'ère chr. vulg. 896.

cœli assistentem ei a dextris et a sinistris.

20. Et ait Dominus : Quis decipiet (*a*) Achab regem Israel ut ascendat et cadat in Ramoth-Galaad? Et dixit unus verba hujusce modi, et alius aliter.

20. Et le Seigneur a dit : Qui séduira Achab, roi d'Israël, afin qu'il marche contre Ramoth en Galaad et qu'il y périsse? Et l'un dit une chose et l'autre une autre.

21. Egressus est autem spiritus, et stetit coram Domino, et ait : Ego decipiam illum. Cui locutus est Dominus : In quo?

21. Mais l'esprit *malin* s'avança; et, se présentant devant le Seigneur, il lui dit : C'est moi qui séduirai Achab. Le Seigneur lui dit : Et comment?

22. Et ille ait : Egrediar, et ero spiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus. Et dixit Dominus : Decipies, et prævalebis; egredere, et fac ita.

22. Il répondit : J'irai, et je serai un esprit menteur dans la bouche de tous ses prophètes. Le Seigneur lui dit : Vous le séduirez, et vous prévaudrez. Allez, et faites comme vous le dites.

23. Nunc igitur ecce dedit Dominus spiritum mendacii in ore omnium prophetarum tuorum qui hìc sunt, et Dominus locutus est contra te malum.

23. Maintenant donc le Seigneur a mis un esprit de mensonge en la bouche de tous vos prophètes qui sont ici, et le Seigneur a prononcé votre arrêt de condamnation.

24. Accessit autem Sedecias filius Chanaana, et percussit Michæam in maxillam, et dixit : Me-ne ergò dimisit spiritus Domini, et locutus est tibi?

24. En même temps Sédécias fils de Chanaana s'approcha de Michée, et lui donna un soufflet, et lui dit : L'esprit du Seigneur m'a-t-il donc quitté, et n'a-t-il parlé qu'à vous?"

25. Et ait Michæas : Visurus es in die illâ, quando ingredieris cubiculum, intrà cubiculum ut abscondaris.

25. Michée lui dit : Vous le verrez au jour où vous passerez dans le cabinet de votre chambre pour vous cacher."

26. Et ait rex Israel : Tollite Michæam, et maneat

26. Alors le roi d'Israël dit : Prenez" Michée, qu'on le mène chez Amon,

(*a*) *Bible vengée*, III *Rois*, note dernière; et note 13 sur *l'Exode*. — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Prophète*; et *Traité de la Rel.*, deux. partie, ch. 7, art. 1, § VI.

℣ 24. Hébr. : « Par où l'esprit du Seigneur a-t-il passé de moi à vous pour vous parler? » On y lit אי־זה pour אי־זה הדרך, *quâ via*, que l'on trouve au IIe livre des Paral., XVIII, 23.

℣ 25. Voyez au chapitre XX, verset 30.

℣ 26. Hébr. : *Tolle Michæam et reduc eum ad A. . . .*

Avant l'ère chr. vulg. 896.

gouverneur de la ville, et chez Joas fils d'Amélech;

27. Et dites-leur : " Voici ce que le roi a ordonné : Renfermez cet homme dans la prison; et qu'on le nourrisse d'un pain de douleur et d'une eau d'affliction" jusqu'à ce que je revienne en paix.

28. Michée lui dit : Si vous revenez en paix, le Seigneur n'a point parlé par moi. Et il ajouta : Peuples, tous tant que vous êtes, soyez-en témoins."

29. Le roi d'Israël et Josaphat, roi de Juda, marchèrent donc contre Ramoth en Galaad.

30. Cependant le roi d'Israël, *qui savoit que Bénadad en vouloit particulièrement à sa personne*, dit à Josaphat : Prenez vos armes, et combattez avec vos habits *royaux*. " Mais le roi d'Israël se déguisa avant de donner la bataille.

31. Or le roi de Syrie avoit donné cet ordre aux trente-deux capitaines de ses chariots : "Ne combattez contre qui ce soit, ni petit ni grand; n'attaquez que le seul roi d'Israël.

32. Les capitaines des chariots ayant donc vu Josaphat s'imaginèrent que c'étoit le roi d'Israël, et, étant venus fondre sur lui, ils le combattoient. Alors

apud Amon, principem civitatis, et apud Joas filium Amelech.

27. Et dicite eis : Hæc dicit rex : Mittite virum istum in carcerem, et sustentate eum pane tribulationis et aquâ angustiæ donec revertar in pace.

28. Dixitque Michæas : Si reversus fueris in pace, non est locutus in me Dominus. Et ait : Audite, populi omnes.

29. Ascendit itaque rex Israel et Josaphat rex Juda in Ramoth-Galaad.

30. Dixit itaque rex Israel ad Josaphat : Sume arma, et ingredere prælium, et induere vestibus tuis. Porrò rex Israel mutavit habitum suum, et ingressus est bellum.

31. Rex autem Syriæ præceperat principibus curruum triginta duobus dicens : Non pugnabitis contra minorem et majorem quempiam, nisi contra regem Israel solum.

32. Cùm ergò vidissent principes curruum Josaphat, suspicati sunt quòd ipse esset rex Israel, et

℣ 27. Hébr. : *Et dices.*

Ibid. Cet hébraïsme signifie : « qu'on ne lui donne qu'un peu de pain et un peu d'eau. » C'est ainsi que la Vulgate le traduit au IIe livre des Paralipomènes, XVIII, 26.

℣ 28. Hébr. : « Que tous les peuples l'entendent. »

℣ 30. Les Septante : « Je me déguiserai, et j'entrerai dans le combat; et pour vous revêtez-vous de mes habits. » En effet on voit que les Syriens prirent Josaphat pour Achab. (*Infr.*, ℣ 32.) Mais les seuls habits royaux suffisoient pour attirer leur attention sans que Josaphat eût pris les habits d'Achab.

℣ 31. Ceux qui avoient pris la place de trente-deux rois qu'il avoit dans sa première armée.

Avant l'ère chr. vulg. 896.

impetu facto pugnabant contra eum. Et exclamavit Josaphat.

33. Intellexeruntque principes curruum quòd non esset rex Israel, et cessaverunt ab eo.

34. Vir autem quidam tetendit arcum, in incertum sagittam dirigens, et casu percussit regem Israel inter pulmonem èt stomachum (*a*). At ille dixit aurigæ suo : Verte manum tuam, et ejice me de exercitu, quia graviter vulneratus sum.

35. Commissum est ergò prælium in die illâ ; et rex Israel stabat in curru suo contra Syros, et mortuus est vesperè. Fluebat autem sanguis plagæ in sinum currûs.

36. Et præco insonuit in universo exercitu antequam sol occumberet, dicens : Unusquisque revertatur in civitatem et in terram suam.

37. Mortuus est autem rex, et perlatus est in Samariam; sepelierunt que regem in Samariâ,

38. Et laverunt currum in

Josaphat jeta un grand cri *vers le Seigneur.* "

33. Et les capitaines des chariots reconnurent que ce n'étoit pas le roi d'Israël, " et ne le pressèrent pas davantage.

34. Il arriva cependant qu'un homme, ayant tendu son arc, tira une flèche au hasard ; " et elle vint percer le roi d'Israël entre le poumon et l'estomac. " Il dit aussitôt à son cocher : Tourne ta main, et retire-moi de la mêlée, parce que je suis dangereusement blessé.

35. Le combat *n'en* dura *pas moins* tout le *reste du* jour ; " et le roi d'Israël, *tout blessé qu'il étoit*, demeura dans son chariot, en face des Syriens. Or le sang couloit de sa blessure sur tout son chariot ; et il mourut le soir,

36. Et avant que le soleil fût couché un héraut sonna de la trompette dans toute l'armée, et dit : *Le roi est mort*, que chacun s'en retourne dans sa ville et dans son pays.

37. Le roi étant donc mort fut porté à Samarie, où il fut enseveli.

38. On lava son chariot et les rênes "

(*a*) *S. Script. prop., pars* XII, *n°* 53.

℣ 32. Il se lit ainsi au IIe livre des Paralipomènes, XVIII, 31.

℣ 33. Ils le reconnurent parce qu'ils l'entendirent invoquer *Jéhova,* comme il est expressément 2 *Paral.*, XVIII, 31. L'idolâtre Achab auroit invoqué le faux dieu *Baal.* (DRACH.)

℣ 34. Hébr. : « innocemment, » sans dessein de tuer Achab.

Ibid. II *Par.*, XVIII, 33, les mêmes mots de l'hébreu sont traduits par « entre le cou et les épaules. » Quelques-uns traduisent l'hébreu : « entre les cuissards et la cuirasse. »

℣ 35. Au IIe livre des Paralipomènes, XVIII, 34, la Vulgate traduit : « La guerre fut terminée en ce jour. » Dans les deux textes l'hébreu dit : « Le combat monta ; » ce qui signifie qu'il devint très-vif.

℣ 38. Le terme hébreu והזנות signifie aussi *et les prostituées.* Quelques

Avant l'ère chr. vulg. 896.
Supr. XXI. 19.

dans la piscine de Samarie; et les chiens léchèrent son sang, selon la parole que le Seigneur avoit prononcée.

39. Le reste des actions d'Achab, et tout ce qu'il fit, la maison *enrichie* d'ivoire qu'il fit faire, et toutes les villes qu'il fit bâtir, sont écrites au livre des Annales des Rois d'Israël.

40. Achab s'endormit donc avec ses pères. Et Ochosias son fils régna en sa place.

piscinâ Samariæ, et linxerunt canes sanguinem ejus, et habenas laverunt, juxta verbum Domini quod locutus fuerat.

39. Reliqua autem sermonum Achab, et universa quæ fecit, et domus eburnea quam ædificavit, cunctarumque urbium quas exstruxit, non-ne hæc scripta sunt in Libro Sermonum Dierum Regum Israel?

40. Dormivit ergò Achab cum patribus suis, et regnavit Ochozias filius ejus pro eo.

(II *Paralip.*, XX, 31 et suiv.)

41. Josaphat fils d'Asa avoit commencé de régner sur Juda la quatrième année d'Achab, roi d'Israël.

42. Il avoit trente-cinq ans lorsqu'il commença de régner, et il régna vingt-cinq ans dans Jérusalem. Sa mère s'appeloit Azuba, fille de Salaï.

43. Il marcha dans toutes les voies d'Asa, son père, sans s'en écarter, et il fit ce qui étoit droit et juste devant le Seigneur.

44. Néanmoins il ne détruisit pas les hauts lieux; car le peuple y sacrifioit encore, et y brûloit de l'encens *au Seigneur*."

45. Josaphat eut la paix avec le roi d'Israël.

46. Le reste des actions de Josaphat,

41. Josaphat verò filius Asa regnare cœperat super Judam anno quarto Achab regis Israel.

42. Triginta quinque annorum erat cùm regnare cœpisset, et viginti quinque annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Azuba filia Salai.

43. Et ambulavit in omni viâ Asa patris sui, et non declinavit ex eâ, fecitque quod rectum erat in conspectu Domini.

44. Verumtamen excelsa non abstulit, adhuc enim populus sacrificabat et adolebat incensum in excelsis (*a*).

45. Pacemque habuit Josaphat cum rege Israel.

46. Reliqua autem verbo-

(*a*) *S. Script. prop., pars* III, n° 58.

rabbins prétendent qu'il y avoit des femmes sculptées sur le char dans des postures lascives. (DRACH.)

℣ 44. Ce qui ne devoit se faire que dans Jérusalem.

Avant l'ère chr. vulg. 896.

rum Josaphat, et opera ejus quæ gessit, et prælia, non-ne hæc scripta sunt in Libro Verborum Dierum Regum Juda?

47. Sed et reliquias effeminatorum, qui remanserant in diebus Asa patris ejus, abstulit de terrâ.

48. Nec erat tunc rex constitutus in Edom.

49. Rex verò Josaphat fecerat classes in mari quæ navigarent in Ophir propter aurum; et ire non potuerunt, quia confractæ sunt in Asiongaber.

50. Tunc ait Ochozias filius Achab ad Josaphat: Vadant servi mei cum servis tuis in navibus. Et noluit Josaphat.

51. Dormivitque Josaphat cum patribus suis, et sepultus est cum eis in Civitate David patris sui. Regnavitque Joram filius ejus pro eo.

52. Ochozias autem filius Achab regnare cœperat super Israel in Samariâ, anno septimo-decimo Josaphat regis Juda, regnavitque super Israel duobus annis.

53. Et fecit malum in conspectu Domini, et ambulavit in viâ patris sui et matris suæ, et in viâ Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

tout ce qu'il fit, tous ses combats, sont écrits au livre des Annales des Rois de Juda.

47. Il extermina aussi de la terre le reste des efféminés qui étoient demeurés pendant le règne d'Asa son père.

48. Et il n'y avoit point alors de roi établi dans Edom. "

49. Or le roi Josaphat, *se trouvant maître d'Elath et d'Asiongaber sur le golfe Elanitique*, avoit fait faire une flotte *pour la mettre* en mer, afin qu'elle fît voile en Ophir pour *en apporter* de l'or; mais ses vaisseaux ne purent y aller, parce qu'ils se brisèrent à Asiongaber.

50. Alors Ochozias, fils d'Achab, dit à Josaphat: Que mes serviteurs aillent en mer avec les vôtres. Mais Josaphat ne voulut pas.

51. Josaphat s'endormit avec ses pères, et fut enseveli avec eux dans la ville de David son père. Et Joram son fils régna en sa place.

52. Ochozias, fils d'Achab, avoit commencé de régner sur Israël dans Samarie la dix-septième " année de Josaphat, roi de Juda, et il régna deux ans sur Israël.

53. Il fit le mal devant le Seigneur; il marcha dans la voie de son père et de sa mère et dans la voie de Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël.

℣ 48. Hébr.: « Il n'y avoit point alors de roi dans Edom, *mais* un préfet étoit vice-roi. » La conjonction *mais* manque dans l'hébreu; c'est ce qui a donné lieu de réunir les deux phrases dans la Vulgate.

℣ 52. Voyez ce qui dit sur cela dans la dissertation sur le IVe âge du monde, tom. V.

Avant l'ère chr. vulg. 896.

54. Il servit aussi Baal, et l'adora; et il irrita le Seigneur Dieu d'Israël selon tout ce que son père avoit fait.

54. Servivit quoque Baal et adoravit eum, et irritavit Dominum Deum Israel juxta omnia quæ fecerat pater ejus.

ROIS.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Moab secoue le joug d'Israël. Ochozias envoie consulter Béelzébub sur sa maladie. Elie lui prédit qu'il mourra. Ce prince envoie des gens pour se saisir d'Elie. Mort d'Ochozias. Joram lui succède.

Avant l'ère chr. vulg. 895.

1. PRÆVARICATUS est autem Moab in Israel postquam mortuus est Achab.

2. Ceciditque Ochozias per cancellos cœnaculi sui quod habebat in Samariâ, et ægrotavit; misitque nuntios, dicens ad eos : Ite, consulite Beelzebub, deum Accaron, utrùm vivere queam de infirmitate meâ hâc.

3. Angelus autem Domini locutus est ad Eliam Thesbiten dicens : Surge, et ascende in occursum nuntiorum regis Samariæ, et dices ad eos : Numquid non est Deus in Israel, ut eatis ad consulendum Beelzebub deum Accaron?

4. Quam ob rem hæc dicit Dominus : De lectulo super quem ascendisti non descendes, sed morte morieris. Et abiit Elias.

5. Reversique sunt nuntii

1. APRÈS la mort d'Achab, Moab, *que David avoit assujetti*, secoua le joug d'Israël.

2. Il arriva aussi qu'Ochosias étant tombé de la plate-forme par les barreaux d'une chambre haute " qu'il avoit à Samarie, en fut bien malade; et il envoya de ses gens en leur disant : Allez, consultez Béelzébub, " le dieu d'Accaron, *pour savoir* si je pourrai relever de cette maladie.

3. Mais l'ange du Seigneur parla à Élie de Thesbé et lui dit : Allez au-devant des gens du roi de Samarie, et dites-leur : Est-ce qu'il n'y a pas un Dieu dans Israël, que vous allez consulter ainsi Béelzébub le dieu d'Accaron?

4. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur : Vous ne releverez point du lit où vous êtes, mais vous mourrez très-certainement. Et Elie s'en alla.

5. Et les messagers d'Ochosias étant

ỳ 2. C'est-à-dire par le grillage qui y donnoit du jour d'en haut. Voyez la dissertation sur les demeures des Hébreux, t. IV.

Ibid. Voy. la dissert sur les dieux des Philistins, t. V.

Avant l'ère chr. vulg. 895.

retournés, il leur dit : Pourquoi êtes-vous revenus?

6. Ils lui répondirent : Un homme est venu au-devant de nous qui nous a dit : Allez, retournez vers le roi qui vous a envoyés; et dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Est-ce qu'il n'y a pas un Dieu en Israël, que vous envoyez ainsi consulter Béelzébub le dieu d'Accaron? C'est pour cela que vous ne releverez point du lit où vous êtes, mais vous mourrez très-certainement.

7. Le roi leur dit : Quelle est la figure et l'habit de cet homme qui est venu au-devant de vous et qui vous a dit ces paroles?

8. Ils lui répondirent : C'est un homme couvert de poil ″ et qui porte sur les reins une ceinture de cuir. — C'est Elie de Thesbé, leur dit-il.

9. Et aussitôt il envoya un capitaine de cinquante hommes et les cinquante soldats qui étoient sous lui. Ce capitaine monta vers Elie, qui étoit assis sur le haut d'une montagne, et lui dit : Homme de Dieu, le roi vous commande de descendre.

10. Elie lui répondit : Si je suis homme de Dieu, que le feu descende du ciel, et vous dévore avec vos cinquante hommes. Aussitôt le feu du ciel descendit, et dévora le capitaine avec les cinquante hommes qui étoient avec lui.

11. Ochozias envoya encore un autre capitaine avec ses cinquante soldats, qui dit à Elie : Homme de Dieu, le roi vous fait dire : Hâtez-vous de descendre.

ad Ochoziam. Qui dixit eis : Quare reversi estis?

6. At illi responderunt ei : Vir occurrit nobis, et dixit ad nos : Ite, et revertimini ad regem qui misit vos, et dicetis ei : Hæc dicit Dominus : Numquid, quia non erat Deus in Israel, mittis ut consulatur Beelzebub deus Accaron? Idcirco de lectulo super quem ascendisti non descendes, sed morte morieris.

7. Qui dixit eis : Cujus figuræ et habitûs est vir ille qui occurrit vobis et locutus est verba hæc?

8. At illi dixerunt : Vir pilosus, et zonâ pelliceâ accinctus renibus. Qui ait : Elias Thesbites est.

9. Misitque ad eum quinquagenarium principem et quinquaginta qui erant sub eo. Qui ascendit ad eum; sedentique in vertice montis ait : Homo Dei, rex præcepit ut descendas.

10. Respondensque Elias dixit quinquagenario : Si homo Dei sum, descendat ignis de cœlo, et devoret te et quinquaginta tuos. Descendit itaque ignis de cœlo, et devoravit eum et quinquaginta qui erant cum eo (*a*).

11. Rursumque misit ad eum principem quinquagenarium alterum et quinquaginta cum eo. Qui locutus est illi : Homo Dei, hæc

(*a*) *Bible vengée*, IV *Rois*, note 1.

℣ 8. L'expression de l'hébreu et de la Vulgate peut signifier ou *portant un cilice de poil*, comme saint Jean-Baptiste, ou *ayant une chevelure et une barbe très-longue et en désordre*. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 895.

dicit rex : Festina, descende.

12. Respondens Elias ait : Si homo Dei ego sum, descendat ignis de cœlo, et devoret te et quinquaginta tuos. Descendit ergò ignis de cœlo, et devoravit illum et quinquaginta ejus.

13. Iterum misit principem quinquagenarium tertium et quinquaginta qui erant cum eo. Qui cùm venisset, curvavit genua contra Eliam, et precatus est eum, et ait : Homo Dei, noli despicere animam meam et animas servorum tuorum qui mecum sunt.

14. Ecce descendit ignis de cœlo, et devoravit duos principes quinquagenarios primos et quinquagenos qui cum eis erant ; sed nunc obsecro ut miserearis animæ meæ.

15. Locutus est autem angelus Domini ad Eliam dicens : Descende cum eo, ne timeas. Surrexit igitur, et descendit cum eo ad regem ;

16. Et locutus est ei : Hæc dicit Dominus : Quia misisti nuntios ad consulendum Beelzebub deum Accaron, quasi non esset Deus in Israel a quo posses interrogare sermonem, ideo de lectulo super quem ascendisti non descendes, sed morte morieris.

17. Mortuus est ergò, juxta sermonem Domini quem locutus est Elias ; et

12. Elie lui répondit : Si je suis homme de Dieu, que le feu du ciel descende, et vous dévore avec vos cinquante hommes. Et aussitôt le feu du ciel descendit, et dévora le capitaine et les cinquante hommes qui étoient avec lui.

13. Ochozias envoya encore un troisième capitaine et ses cinquante hommes avec lui. Ce capitaine, étant venu devant Elie, se mit à genoux, et lui fit cette prière : Homme de Dieu, sauvez-moi la vie ainsi qu'à vos serviteurs qui sont avec moi.

14. Le feu est déjà descendu du ciel, et il a dévoré les deux premiers capitaines et les cinquante hommes que commandoit chacun d'eux ; mais je vous supplie présentement d'avoir pitié de mon âme.

15. Et l'ange du Seigneur parla à Elie, et lui dit : Descendez avec lui, et ne craignez point. Elie se leva donc, et descendit avec ce capitaine pour aller vers le roi.

16. Auquel il parla de cette sorte : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que vous avez envoyé des gens pour consulter Béelzébub le dieu d'Accaron, comme s'il n'y avoit pas un Dieu en Israël ″ que vous pussiez consulter, vous ne releverez point du lit sur lequel vous êtes ; mais vous mourrez certainement.

17. Ochozias mourut donc, selon la parole que le Seigneur avoit dite par Elie ; et Joram son frère ″ régna

℣ 16. Hébr. : *An non est Deus in Israel?*

℣ 17. L'hébreu ne dit pas que Joram fût frère d'Ochozias ; mais la plupart des exemplaires des Septante le portent ainsi.

Avant l'ère chr. vulg. 895.

en sa place, la seconde année de Joram fils de Josaphat, roi de Juda; " car Ochozias n'avoit point de fils.

regnavit Joram, frater ejus, pro eo, anno secundo Joram filii Josaphat, regis Judæ; non enim habebat filium.

18. Le reste des actions d'Ochozias est écrit au livre des Annales des Rois d'Israël.

18. Reliqua autem verborum Ochosiæ quæ operatus est, non-ne hæc scripta sunt in Libro Sermonum Dierum Regum Israel?

℣ 17. Peut-être qu'au lieu de *la seconde année de Joram, fils de Josaphat*, il faudroit lire *la vingtième année de Josaphat*. Voyez ce qui a été dit sur cela dans la dissertation sur le ive âge du monde, t. v.

CHAPITRE II.

Enlèvement d'Elie. Ce prophète promet à Elisée de lui communiquer son esprit; il lui laisse son manteau. Elisée sépare les eaux du Jourdain, et rend saines celles de Jéricho. Quarante enfans sont dévorés pour s'être moqués de ce prophète.

1. Lorsque le Seigneur voulut enlever Elie au ciel dans un tourbillon, il arriva qu'Elie et Elisée venoient de Galgala.

1. Factum est autem, cùm levare vellet Dominus Eliam per turbinem in cœlum, ibant Elias et Eliseus de Galgalis.

2. Et Elie dit à Elisée : Demeurez ici, parce que le Seigneur m'a envoyé à Béthel. Elisée lui répondit : Vive le Seigneur! vive votre âme! je ne vous abandonnerai point. Ils allèrent donc *ensemble* à Béthel.

2. Dixitque Elias ad Eliseum : Sede hic, quia Dominus misit me usque in Beth-El. Cui ait Eliseus : Vivit Dominus et vivit anima tua! quia non derelinquam te. Cùmque descendissent Beth-El,

3. Et les enfans " des prophètes qui étoient à Béthel vinrent dire à Elisée : Ne savez-vous pas que le Seigneur vous enlevera " aujourd'hui votre maître? Elisée leur répondit : Je le sais, gardez le silence.

3. Egressi sunt filii prophetarum qui erant in Beth-El ad Eliseum, et dixerunt ei : Numquid nosti quia hodie Dominus tollet dominum tuum a te? Qui respondit : Et ego novi : silete.

4. Elie dit encore à Elisée : Demeu-

4. Dixit autem Elias ad

℣ 3. Nous avons déjà dit qu'*enfans des prophètes* signifie *disciples des prophètes* et même *le collège des prophètes*.

Ibid. Au lieu de *a te* on lit dans l'hébreu *desuper caput tuum*.

Avant l'ère chr. vulg. 895.

Eliseum : Sede hìc quia Dominus misit me in Jericho. Et ille ait : Vivit Dominus et vivit anima tua! quia non derelinquam te. Cùmque venissent Jericho,

rez ici, parce que le Seigneur m'a envoyé à Jéricho. Elisée lui répondit : Vive le Seigneur! vive votre âme! je ne vous abandonnerai point. Lorsqu'ils furent arrivés à Jéricho,

5. Accesserunt filii prophetarum qui erant in Jericho ad Eliseum, et dixerunt ei : Numquid nosti quia Dominus hodie tollet dominum tuum a te? Et ait : Et ego novi : silete.

5. Les enfans des prophètes qui étoient à Jéricho vinrent dire à Elisée : Ne savez-vous pas que le Seigneur vous enlevera aujourd'hui votre maître? Il leur répondit : Je le sais; n'en dites mot.

6. Dixit autem ei Elias : Sede hìc, quia Dominus misit me usque ad Jordanem. Qui ait : Vivit Dominus et vivit anima tua! quia non derelinquam te. Ierunt igitur ambo pariter;

6. Elie dit encore à Elisée : Demeurez ici, parce que le Seigneur m'a envoyé jusqu'au Jourdain. Elisée lui répondit : Vive le Seigneur et vive votre âme! je ne vous abandonnerai point. Ils allèrent donc tous deux ensemble.

7. Et quinquaginta viri de filiis prophetarum secuti sunt eos, qui et steterunt e contra, longè : illi autem ambo stabant super Jordanem.

7. Et cinquante des enfans des prophètes les suivirent, et les virent s'arrêter bien loin vis-à-vis d'eux; et ils se tinrent tous deux au bord du Jourdain.

8. Tulitque Elias pallium suum, et involvit illud, et percussit aquas, quæ divisæ sunt in utramque partem : et transierunt ambo per siccum.

8. Alors Elie prit son manteau, et, l'ayant plié, il en frappa les eaux, qui se divisèrent en deux parts, et ils passèrent tous deux à pied sec.

9. Cùmque transissent Elias dixit ad Eliseum : Postula quod vis ut faciam tibi, antequam tollar a te. Dixitque Eliseus : Obsecro ut fiat in me duplex spiritus tuus (*a*).

9. Lorsqu'ils furent passés Elie dit à Elisée : Demandez-moi ce que vous voudrez, afin que je l'obtienne pour vous, avant que je sois enlevé d'avec vous. Elisée lui répondit : Je vous prie que votre double " esprit repose sur moi.

10. Qui respondit : Rem

10. Elie lui dit : Vous me demandez

(*a*) *Bible vengée*, IV *Rois*, note 2. — *Contin. des Rép. crit.*, quest. 14e.

℣ 9. « Que j'aie une double mesure de votre esprit, » comme étant votre premier-né, le plus aimé de vos disciples. — Il est à remarquer aussi que *duplex* signifie quelquefois *grand*, ainsi que le dit Servius, *Georg.*, I, 172. Voy. aussi *Georg.*, III, 87. Nous lisons dans la sixième ode *olympique* de Pindare que Neptune a donné à son fils Jamus *une portion double de divination :* Ενθα οἱ ὤπασε θησαυρὸν δίδυμον μαντοσύνας. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 895.

une chose difficile; ″ néanmoins si vous me voyez lorsque je serai enlevé d'avec vous, vous aurez ce que vous avez demandé; mais si vous ne me voyez pas, vous ne l'aurez point.

difficilem postulasti; attamen si videris me quando tollar a te, erit tibi quod petisti; si autem non videris, non erit.

11. Lorsqu'ils continuoient leur chemin, et qu'ils marchoient en s'entretenant, un char de feu et des chevaux de feu les séparèrent tout d'un coup l'un de l'autre; et Elie monta au ciel dans un tourbillon.

Eccl. XLVIII. 13. 1Mach. III. 58.

11. Cùmque pergerent et incedentes sermocinarentur, ecce currus igneus et equi ignei diviserunt utrumque; et ascendit Elias per turbinem in cœlum (*a*).

12. Elisée le voyant s'écrioit: Mon père, mon père, vous le char d'Israël et son conducteur! ″ Après cela il ne le vit plus. ″ Et, prenant ses vêtemens, il les déchira en deux. ″

12. Eliseus autem videbat, et clamabat: Pater mi, pater mi, currus Israel et auriga ejus. Et non vidit eum ampliùs. Apprehenditque vestimenta sua, et scidit illa in duas partes.

13. Il leva de terre le manteau qu'Elie avoit laisser tomber afin qu'il lui demeurât. Et Elisée s'en revenant s'arrêta sur le bord du Jourdain,

13. Et levavit pallium Eliæ quod ceciderat ei. Reversusque stetit super ripam Jordanis;

14. Et prit le manteau qu'Elie avoit laissé tomber pour lui. Il en frappa les eaux, et elles ne furent point divisées. ″ Alors Elisée dit: Où est maintenant ″

14. Et pallio Eliæ, quod ceciderat ei, percussit aquas, et non sunt divisæ; et dixit: Ubi est Deus Eliæ

(*a*) *S. Script. prop., pars* III, *n°* 64.

℣ 10. Hébr.: « Vous me demandez beaucoup. »

℣ 12. Hébr. litt.: « le char d'Israël et sa cavalerie, » c'est-à-dire la force d'Israël. La cavalerie et les chariots de guerre faisoient alors la force des armées.

Ibid. Les traditions des rabbins, si souvent d'accord avec les vérités qu'enseigne l'Eglise catholique, enseignent qu'Elie reviendra sur la terre avec le Messie. Voy. Talmud, traité *Gnérubin*, fol. 45 v., (Glose de Sal. Yarhhi.) et traité *Gnidiot*, chap. dern., *mischna* 7, avec les commentaires de Maïmonides; et R. Abraham-ben-David; R. Saadia le Gaon dans son livre *Haémunot*, chap. intitulé « De la dernière Rédemption et du Précurseur du Messie; » Maïmonides, *Traité des Rois*, chap. 12. Quand le Talmud est embarrassé de donner une solution, il met ce mot, תיקו, qui signifie: « le Thesbite » (Elie.) « résoudra les objections et les difficultés. » Souvent quand deux hommes se disputent une étoffe ou autre chose, sans qu'on puisse reconnoître lequel des deux est le véritable propriétaire, le Talmud prononce que l'objet contesté reste déposé jusqu'à la venue d'Elie. (Traité *Baba-Metsigna*, fol. 3 r., 37 r., *et alibi.*) Il est bon de faire remarquer ici que les rabbins, qui n'enseignent qu'une seule venue du Messie, confondent les traditions qui ont rapport aux deux avénemens de N. S. J.-C. (Drach.)

Ibid. C'étoit une marque de douleur.

℣ 14. Ces mots, *et aquæ non sunt divisæ*, sont omis dans l'hébreu.

Ibid. Au lieu de *etiam nunc* on lit dans l'hébreu *etiam ipse*.

Avant l'ère chr. vulg. 895.

etiam nunc? Percussitque aquas, et divisæ sunt hùc atque illùc, et transiit Eliseus.

le Dieu d'Elie? Et frappant les eaux *une seconde fois*, elles se partagèrent d'un côté et d'un autre, et il passa *au travers*.

15. Videntes autem filii prophetarum qui erant in Jericho, è contra, dixerunt: Requievit spiritus Eliæ super Eliseum. Et, venientes in occursum ejus, adoraverunt eum proni in terram,

15. Ce que voyant les enfans des prophètes qui étoient dans Jéricho, vis-à-vis de ce lieu-là, ils dirent: L'esprit d'Elie s'est reposé sur Elisée. Et, venant au devant de lui, ils l'adorèrent prosternés en terre,

16. Dixeruntque illi: Ecce cùm servis tuis sunt quinquaginta viri fortes qui possunt ire et quærere dominum tuum, ne fortè tulerit eum spiritus Domini, et projecerit eum in unum montium aut in unam vallium. Qui ait: Nolite mittere.

16. Et lui dirent: Il y a entre vos serviteurs cinquante hommes forts qui peuvent aller chercher votre maître; car peut-être que l'esprit du Seigneur l'aura enleve et jeté quelque part sur une montagne ou dans une vallée. Elisée leur répondit: N'y envoyez point.

17. Coegeruntque eum donec acquiesceret et diceret: Mittite. Et miserunt quinquaginta viros; qui, cùm quæsissent tribus diebus, non invenerunt.

17. Mais ils le contraignirent à y condescendre et à leur dire: Envoyez-y. Ils envoyèrent donc cinquante hommes, qui, l'ayant cherché pendant trois jours, ne le trouvèrent point.

18. Et reversi sunt ad eum; (At ille habitabat in Jericho.) et dixit eis: Numquid non dixi vobis, Nolite mittere?

18. Ils revinrent ensuite trouver Elisée, qui demeuroit à Jéricho; et il leur dit: Ne vous avois-je pas dit, N'y envoyez point?

19. Dixerunt quoque viri civitatis ad Eliseum: Ecce habitatio civitatis hujus optima est, sicut tu ipse, domine, perspicis; sed aquæ pessimæ sunt et terra sterilis.

19. Des habitans de cette ville dirent aussi à Elisée: Seigneur, la demeure de cette ville est très-commode, comme vous le voyez vous-même, mais les eaux y sont très-mauvaises et la terre stérile.

20. At ille ait: Afferte mihi vas novum, et mittite in illud sal. Quod cùm attulissent,

20. Elisée leur répondit: Apportez-moi un vaisseau neuf, et mettez du sel dedans. Lorsqu'ils le lui eurent apporté

21. Egressus ad fontem aquarum, misit in illum sal, et ait: Hæc dixit Dominus: Sanavi aquas has, et non erit ultra in eis mors neque sterilitas.

21. Il alla à la fontaine, et ayant jeté le sel dans l'eau il dit: Voici ce que dit le Seigneur: J'ai rendu ces eaux saines, et elles ne causeront plus à l'avenir ni mort ni stérilité.

Avant l'ère chr. vulg. 895.

22. Ces eaux devinrent donc saines, comme elles le sont encore aujourd'hui, selon la parole qu'en donna alors Elisée.

23. Elisée vint de là à Béthel. Et lorsqu'il marchoit dans le chemin, de petits enfans sortoient de la ville, et le railloient, disant : Monte, tête chauve; monte, tête chauve.

24. Elisée, regardant, jeta les yeux sur eux, et les maudit au nom du Seigneur. Et deux ours sortirent du bois et déchirèrent quarante-deux de ces enfans. "

25. Elisée alla ensuite sur la montagne du Carmel, d'où il revint à Samarie.

22. Sanatæ sunt ergò aquæ usque in diem hanc, juxta verbum Elisei quod locutus est.

23. Ascendit autem inde in Beth-El; cùmque ascenderet per viam, pueri parvi egressi sunt de civitate, et illudebant ei dicentes : Ascende, calve; ascende, calve.

24. Qui cùm respexisset vidit eos, et maledixit eis in nomine Domini : egressique sunt duo ursi de saltu, et laceraverunt ex eis quadraginta duos pueros (a).

25. Abiit autem inde in montem Carmeli, et inde reversus est in Samariam.

(a) *S. Script. prop., pars* III, n° 65. — *Rép. crit.*, IV *Rois*, art. *Enfans dévorés par les ours.* — *Bible vengée*, IV *Rois*, note 3. — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Elisée*; et *Traité de la Rel.*, deux. partie, chap. VII, art. I, § 10. — *Lettres de quelq. Juifs*, t. I, p. 367.

℣ 24. Les incrédules modernes, renouvelant la ridicule accusation des manichéens, foudroyés par la réponse solide du grand évêque d'Hippone, (*De mirabil. S. Script.*, II, 22. *De Tempore, sermo* CCIV.) ne trouvent pas d'expression assez forte pour caractériser ce *vieux prophète vindicatif et cruel, qui fait déchirer par deux ours ces innocentes créatures !* Mais ces ours ne suivoient pas Elisée comme des chiens dressés à se jeter sur les hommes contre lesquels on les envoie : Dieu lui-même les fit sortir de la forêt pour punir les habitans idolâtres de Béthel en les frappant dans ce qu'ils avoient de plus chers, leurs enfans, qu'ils avoient excités à insulter le saint prophète. C'est en ce sens que les rabbins disent souvent : *le péché des parens cause la mort des enfans :* בעון אבות בנים מתים. Les exemples n'en sont pas rares : le prophète Nathan annonce à David qu'en punition de son crime il perdra son enfant; la veuve de Sarephtha voyant son fils mort dit à Elie : *Ingressus es ad me ut rememorarentur iniquitates meæ*, etc. (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 895.

CHAPITRE III.

Le roi de Moab refuse de payer le tribut au roi d'Israël. Ce prince marche contre lui avec le roi de Juda et celui d'Edom. Elisée délivre leur armée près de périr de soif. Les Moabites sont vaincus.

1. Joram verò filius Achab regnavit super Israel in Samariâ anno decimo-octavo Josaphat, regis Judæ; regnavitque duodecim annis.

2. Et fecit malum coram Domino, sed non sicut pater suus et mater; tulit enim statuas Baal quas fecerat pater ejus :

3. Verumtamen in peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel, adhæsit, nec recessit ab eis.

4. Porrò Mesa rex Moab nutriebat pecora multa, et solvebat regi Israel centum millia agnorum et centum millia arietum cum velleribus suis.

5. Cùmque mortuus fuisset Achab, prævaricatus est fœdus quod habebat cum rege Israel.

6. Egressus est igitur rex Joram in die illâ de Samariâ, et recensuit universum Israel.

7. Misitque ad Josaphat regem Juda, dicens : Rex Moab recessit a me, veni mecum contra eum ad prælium. Qui respondit : A-

1. La dix-huitième année du règne de Josaphat, roi de Juda ", Joram fils d'Achab régna sur Israël dans Samarie; et son règne dura douze ans.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, mais non pas autant que son père et sa mère, car il ôta les statues de Baal que son père avoit fait faire ;

3. Il demeura néanmoins toujours dans les péchés de Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël *en lui faisant adorer les veaux d'or*, et il ne s'en retira point.

4. Or Mésa, roi de Moab, nourrissoit de grands troupeaux, et payoit au roi d'Israël cent mille agneaux et cent mille moutons avec leur toison ;

5. Mais après la mort d'Achab il rompit le traité qu'il avoit fait avec le roi d'Israël.

6. C'est pourquoi le roi Joram " sortit alors de Samarie, fit la revue de toutes les troupes d'Israël,

7. Et envoya dire à Josaphat, roi de Juda : Le roi de Moab s'est soulevé contre moi : venez avec moi pour le combattre. Josaphat lui répondit : J'irai avec vous, ce qui est à moi est à

℣ 1. Voyez en général, pour la concordance des règnes des princes de Juda et d'Israël, ce qui a été dit à ce sujet dans la dissertation sur le ive âge du monde, t. v.

℣ 6. La mort précipitée d'Ochozias n'avoit pas permis à ce prince de s'en faire faire raison.

Avant l'ère chr. vulg. 895.

vous, mon peuple est votre peuple, et mes chevaux sont vos chevaux.

scendam; qui meus est tuus est, populus meus populus tuus, et equi mei equi tui.

8. Et il ajouta : Par quel chemin irons-nous? Joram lui répondit : Par le désert de l'Idumée. ″

8. Dixitque : Per quam viam ascendemus? At ille respondit : Per desertum Idumææ.

9. Le roi d'Israël, le roi de Juda, et le roi d'Edom, *tributaire de Josaphat*, marchèrent donc avec leurs gens; et ils tournèrent *autour de la mer Morte*, par le chemin *du désert*, pendant sept jours. Mais il n'y avoit point d'eau pour l'armée ni pour les bêtes qui la suivoient.

9. Perrexerunt igitur rex Israel et rex Juda et rex Edom, et circuierunt per viam septem dierum; nec erat aqua exercitui et jumentis quæ sequebantur eos.

10. Alors le roi d'Israël dit : Hélas! hélas! hélas! le Seigneur nous a ici joints trois rois ensemble pour nous livrer entre les mains de Moab.

10. Dixitque rex Israel : Heu! heu! heu! congregavit nos Dominus tres reges ut traderet in manus Moab.

11. Josaphat répondit : N'y a-t-il point ici de prophète du Seigneur, afin que par lui nous implorions le Seigneur? L'un des serviteurs du roi d'Israël répondit : Il y a ici Elisée fils de Saphat, qui versoit de l'eau sur les mains d'Elie. ″

11. Et ait Josaphat : Estne hìc propheta Domini, ut deprecemur Dominum per eum? Et respondit unus de servis regis Israel : Est hìc Eliseus filius Saphat, qui fundebat aquam super manus Eliæ.

12. Josaphat dit : La parole du Seigneur est en lui. Alors le roi d'Israël, Josaphat, roi de Juda, et le roi d'Edom descendirent vers Elisée.

12. Et ait Josaphat : Est apud eum sermo Domini. Descenditque ad eum rex Israel et Josaphat rex Juda et rex Edom.

13. Et Elisée dit au roi d'Israël : Qu'y a-t-il entre vous et moi? Allez aux prophètes de votre père et de votre mère. Le roi d'Israël lui dit : D'où vient que le Seigneur a assemblé ces

13. Dixit autem Eliseus ad regem Israel : Quid mihi et tibi est? vade ad prophetas patris tui et matris tuæ. Et ait illi rex Israel :

℣ 8. Afin d'éviter les difficultés qu'ils auroient pu rencontrer au passage du Jourdain.

℣ 11. C'est-à-dire qui le servoit; car les serviteurs et les esclaves versoient de l'eau sur les mains de leurs maîtres pour les laver. Des esclaves rendent ce service à Enée et à sa suite : *Dant famuli manibus lymphas.* (*Æn.*, I, 705.) L'actif Asphalion, ὀτρηρὸς Ἀσφαλίων, verse de l'eau à son maître Ménélaüs et à ses hôtes. (*Odyss.*, IV, 216.) Voy. aussi *Odyss.*, I, 136; XV, 135; XVII, 91 : M. de Châteaubriand, *Itinéraire*, t. I, p. 132 : Forbes's *Oriental Memoirs*, vol. III, p. 181. (DRACH.)

Quare congregavit Dominus tres reges hos ut traderet eos in manus Moab?

trois rois pour les livrer entre les mains de Moab?

14. Dixitque ad eum Eliseus : Vivit Dominus exercituum, in cujus conspectu sto! quòd si non vultum Josaphat regis Judæ erubescerem, non attendissem quidem te nec respexissem.

14. Elisée lui dit : Vive le Seigneur des armées, en la présence duquel je suis! ″ si je ne respectois la personne de Josaphat, roi de Juda, je n'eusse pas seulement jeté les yeux sur vous et ne vous eusse pas regardé.

15. Nunc autem adducite mihi psaltem. Cùmque caneret psaltes, facta est super eum manus Domini (a); et ait :

15. Mais maintenant faites-moi venir un joueur de harpe *pour calmer, par le son de cet instrument, l'émotion que je viens d'éprouver*. Et lorsque cet homme chantoit sur sa harpe la main du Seigneur fut sur Elisée, ″ et il dit :

16. Hæc dicit Dominus : Facite alveum torrentis hujus fossas et fossas.

16. Voici ce que dit le Seigneur : Faites plusieurs fosses dans le lit de ce torrent; ″

17. Hæc enim dicit Dominus : Non videbitis ventum neque pluviam, et alveus iste replebitur aquis; et bibetis vos, et familiæ vestræ, et jumenta vestra.

17. Car voici ce que dit le Seigneur : Vous ne verrez ni vent ni pluie, et *néanmoins* le lit de ce torrent sera rempli d'eau; et vous boirez, vous, et vos serviteurs et vos bêtes.

18. Parùmque est hoc in conspectu Domini, insuper tradet etiam Moab in manus vestras.

18. Et ceci est encore peu de chose devant le Seigneur, il livrera aussi Moab entre vos mains.

19. Et percutietis omnem civitatem munitam et omnem urbem electam, et universum lignum fructiferum succidetis, cunctosque fontes aquarum obturabitis, et omnem agrum egregium operietis lapidibus.

19. Vous détruirez toutes les villes fortes, toutes les places les plus importantes; vous couperez par le pied tous les arbres fruitiers, vous boucherez toutes les fontaines, et vous couvrirez de pierres tous les champs les plus fertiles.

20. Factum est igitur manè, quando sacrificium offerri solet, et ecce aquæ ve-

20. Le lendemain matin, sur l'heure où l'on a accoutumé d'offrir le sacrifice, ″ les eaux vinrent tout d'un coup

(a) *S. Script. prop.*, *pars* III, *n°* 66. — *Bible vengée*, IV *Rois*, note 4.

℣ 14. Autr. : « en la présence duquel je demeure, » c'est-à dire au service duquel je suis.

℣ 15. C'est-à-dire, il fut rempli de son esprit.

℣ 16. Hébr. : « dans cette vallée. »

℣ 20. C'est-à-dire vers le lever du soleil.

Avant l'ère chr. vulg. 895.

le long du chemin d'Edon, et la terre en fut remplie.

21. Les Moabites ayant appris que ces rois étoient venus pour les combattre, rassemblèrent tous ceux qui portoient les armes, " et vinrent les attendre sur leurs frontières.

22. Et s'étant levés dès le point du jour, dès que les rayons du soleil brillèrent sur les eaux, elles leur parurent rouges comme du sang;

23. Et ils s'entre-dirent: C'est le sang du glaive; les rois se sont battus l'un contre l'autre, et se sont entre-tués: Moabites, marchez pour enlever les dépouilles.

24. Ils vinrent donc au camp d'Israël. Mais les Israélites se levant soudain battirent les Moabites, qui s'enfuirent devant eux. Les vainqueurs, les poursuivant, les taillèrent en pièces,

25. Détruisirent leurs villes, remplirent tous les champs les plus fertiles de pierres, que chacun vint y jeter, bouchèrent toutes les fontaines, abattirent tous les arbres fruitiers, et ne laissèrent sur pied que les murailles faites de terre. " La ville *capitale* fut aussi investie par les frondeurs, et une grande partie des murailles fut abattue.

26. Le roi de Moab voyant qu'il ne pouvoit plus résister aux ennemis, prit avec lui sept cents hommes de

niebant per viam Edom, et repleta est terra aquis.

21. Universi autem Moabitæ, audientes quòd ascendissent reges ut pugnarent adversùm eos, convocaverunt omnes qui accincti erant balteo desuper, et steterunt in terminis.

22. Primoque mane surgentes, et orto jam sole ex adverso aquarum, viderunt Moabitæ e contra aquas rubras quasi sanguinem;

23. Dixeruntque: Sanguis gladii est; pugnaverunt reges contra se, et cæsi sunt mutuò: nunc perge ad prædam, Moab.

24. Perrexeruntque in castra Israel. Porrò consurgens Israel percussit Moab; at illi fugerunt coram eis. Venerunt igitur qui vicerant, et percusserunt Moab,

25. Et civitates destruxerunt, et omnem agrum optimum, mittentes singuli lapides, repleverunt, et universos fontes aquarum obturaverunt, et omnia ligna fructifera succiderunt, ita ut muri tantùm fictiles remanerent; et circumdata est civitas a fundibulariis, et magnâ ex parte percussa.

26. Quod cùm vidisset rex Moab, prævaluisse scilicet hostes, tulit secum septin-

℣ 21. Hébr.: « tous ceux qui étoient en âge porter les armes, et au-dessus, » c'est-à-dire et tous les autres qui pouvoient en être exempts à cause de leur âge.

℣ 25. Hébr.: « jusqu'à ne laisser que les pierres de *la ville nommée* Kir-Harescheth, *c'est-à-dire Murailles-de-Briques.* Et cette ville fut investie, » etc. *Kir-Harescheth* est à la même que Ar ou Aréopolis, capitale des Moabites.

Avant l'ère chr. vulg. 895.

gentos viros educentes gladium, ut irrumperent ad regem Edom; et non potuerunt.

guerre pour forcer les quartiers du roi d'Edom; mais ils ne purent y réussir.

27. Arripiensque filium suum primogenitum, qui regnaturus erat pro eo, obtulit holocaustum super murum: et facta est indignatio magna in Israel, statimque recesserunt ab eo, et reversi sunt in terram suam.

27. Alors prenant son fils aîné, qui devoit régner après lui, il l'offrit en holocauste sur la muraille *pour se rendre ses dieux favorables*; " ce que les Israélites ayant vu, ils eurent horreur d'une action si barbare, et, s'étant retirés aussitôt de dessus les terres de Moab, ils s'en retournèrent dans leur pays.

℣ 27. On ne peut se défendre d'un mouvement d'horreur en lisant dans les auteurs tant anciens que modernes la description des sacrifices humains, que nous retrouvons dans toute la gentilité, depuis les temps les plus reculés, et dont nous voyons encore des exemples journaliers aux Indes et dans l'intérieur de l'Afrique. Il y a dans l'ouvrage de Burder *Oriental Litterature* sept pages de citations d'auteurs. C'est une conséquence de la tradition mal entendue communiquée par Adam à ses enfans, savoir que le sacrifice d'un homme réconciliera les mortels avec la divinité, irritée par leurs offenses. (Drach.)

CHAPITRE IV.

Elisée multiplie l'huile d'une pauvre veuve. Il obtient de Dieu un enfant à une Sunamite; cet enfant meurt, et il le ressuscite. Il adoucit l'amertume de quelques herbes, et rassasie cent personnes avec quelques pains.

894.

1. Mulier autem quædam de uxoribus prophetarum clamabat ad Eliseum, dicens: Servus tuus vir meus mortuus est, et tu nosti quia servus tuus fuit timens Dominum; et ecce creditor venit ut tollat duos filios meos ad serviendum sibi.

1. Alors une femme de l'un des prophètes vint crier à Elisée, et lui dit: Votre serviteur mon mari est mort, et vous savez que votre serviteur craignoit le Seigneur; et maintenant son créancier vient pour prendre mes deux fils, et en faire ses esclaves. "

2. Cui dixit Eliseus: Quid vis ut faciam tibi? Dic mihi, quid habes in domo tuâ?

2. Elisée lui dit: Que voulez-vous que je fasse? Dites-moi, qu'avez-vous dans votre maison? Elle répondit:

℣ 1. Chez les Juifs le père avoit le droit de vendre ses enfans. C'étoit, par cette raison, une propriété saisissable par les créanciers. La même chose avoit lieu chez plusieurs peuples de l'antiquité, particulièrement à Athènes et à Rome. Tavernier rapporte que chez les Géorgiens le créancier a le droit de vendre les femmes et les enfans de son débiteur insolvable. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 894.

Votre servante n'a dans sa maison qu'un peu d'huile, pour m'en oindre. "

3. Elisée lui dit : Allez, empruntez de vos voisins un grand nombre de vaisseaux vides ;

4. Et après que vous serez rentrée fermez la porte sur vous ; et, vous tenant au-dedans, vous et vos fils, versez de cette huile que vous avez dans tous ces vases, et quand ils seront pleins vous les ôterez.

5. Cette femme s'en alla donc, ferma la porte sur elle et sur ses enfans ; ceux-ci lui présentoient les vaisseaux, et elle versoit de l'huile dedans.

6. Et lorsque *tous* les vaisseaux furent remplis elle dit à son fils : Apportez-moi encore un vaisseau. Il lui répondit : Je n'en ai plus. Et l'huile s'arrêta.

7. Cette femme alla rendre compte de tout à l'homme de Dieu, qui lui dit : Allez, vendez cette huile ; payez votre créancier ; ensuite, vous et vos fils, vivez du reste.

8. Un jour Elisée passoit par Sunam ", et une femme fort considérable le retint par force pour manger ; et, passant souvent par là, il alloit loger chez elle pour y manger :

9. Alors cette femme dit à son mari : Je vois que cet homme qui passe souvent chez nous est un saint homme de Dieu :

10. Disposons donc pour lui une pe-

At illa respondit : Non habeo ancilla tua quidquam in domo meâ nisi parum olei, quo ungar.

3. Cui ait : Vade, pete mutuò ab omnibus vicinis tuis vasa vacua non pauca ;

4. Et ingredere, et claude ostium tuum cùm intrinsecus fueris tu et filii tui ; et mitte inde in omnia vasa hæc, et cùm plena fuerint tolles.

5. Ivit itaque mulier, et clausit ostium super se et super filios suos : illi offerebant vasa, et illa infundebat.

6. Cùmque plena fuissent vasa dixit ad filium suum : Affer mihi adhuc vas ; — et ille respondit : Non habeo : — stetitque oleum.

7. Venit autem illa, et indicavit homini Dei. Et ille, Vade, inquit, vende oleum, et redde creditori tuo ; tu autem et filii tui, vivite de reliquo.

8. Facta est autem quædam dies et transibat Eliseus per Sunam, erat autem ibi mulier magna quæ tenuit eum ut comederet panem. Cùmque frequenter inde transiret, divertebat ad eam ut comederet panem.

9. Quæ dixit ad virum suum : Animadverto quòd vir Dei sanctus est iste qui transit per nos frequenter :

10. Faciamus ergò ei cœ-

ỷ 2. *Quo ungar.* Le mot hébreu אסוך, *lecythus*, est formé de la racine סוך, et peut aussi signifier *ungam, ungam me*. (Drach.)

ỷ 8. Ville de la tribu d'Issachar.

Avant l'ère chr. vulg. 894.

naculum parvum, et ponamus ei in eo lectulum et mensam et sellam et candelabrum, ut, cùm venerit ad nos, maneat ibi.

11. Facta est ergò dies quædam, et veniens divertit in cœnaculum, et requievit ibi.

12. Dixitque ad Giezi puerum suum : Voca Sunamitidem istam. Qui cùm vocasset eam, et illa stetisset coram eo,

13. Dixit ad puerum suum : Loquere ad eam : Ecce sedulò in omnibus ministrasti nobis : quid vis ut faciam tibi? numquid habes negotium, et vis ut loquar regi sive principi militiæ? Quæ respondit : In medio populi mei habito.

14. Et ait : Quid ergo vult ut faciam ei? Dixitque Giezi : Ne quæras, filium enim non habet, et vir ejus senex est.

15. Præcepit itaque ut vocaret eam ; quæ cùm vocata fuisset et stetisset ante ostium,

16. Dixit ad eam : In tempore isto et in hâc eâdem horâ, si vita comes fuerit, habebis in utero filium. At illa respondit : Noli, quæso, domine mi, vir Dei, noli mentiri ancillæ tuæ.

tite chambre," et mettons-y un petit lit, une table, un siége et un chandelier, afin que lorsqu'il viendra nous voir il demeure là.

11. Un jour donc Elisée étant venu *à Sunam* alla loger en cette chambre, et y reposa.

12. Il dit ensuite à Giézi son serviteur : Faites venir cette Sunamite. Giézi l'ayant fait venir, et elle se tenant debout devant lui,"

13. Il dit à son serviteur : Dites-lui *de ma part* : Vous nous avez rendu avec soin toutes sortes de services : que voulez-vous donc que je fasse pour vous? avez-vous quelque affaire, et voulez-vous que je parle *pour vous* au roi ou au général de ses armées? Elle lui répondit : Je demeure ici *en paix* au milieu de mon peuple.

14. Elisée dit à Giézi : Que veut-elle donc que je fasse pour elle? Giézi lui répondit : Il n'est pas besoin de le lui demander, car elle n'a point de fils, et son mari est déjà vieux.

15. Elisée ordonna donc à Giézi de faire venir cette femme ; et, étant venue, elle se tenoit devant la porte.

16. Elisée lui dit : *Dans un an*, en ce même temps et à cette même heure," si Dieu vous conserve en vie, vous aurez un fils dans vos entrailles. Elle lui répondit : Non, mon seigneur, non, homme de Dieu, ne trompez pas, je vous prie, votre servante.

℣ 10. Hébr. : « une *aliya*. » Voyez, pour la signification de ce mot, ma note *Juges* III, 20. J'ajouterai ici que l'*aliya* des Orientaux est entièrement séparée du reste de la maison. Elle a son propre escalier, qui conduit dans le portique ou dans la rue. Sa porte de communication, qui donne sur la terrasse de la maison, est souvent condamnée. (DRACH.)

℣ 12 *et suiv.* Autr. : « Giézi la fit venir : et elle se tenoit devant la porte. Or il avoit dit à son serviteur : Dites-lui de ma part, » etc.

℣ 16. Hébr. autr. : « En ce même temps et à cette même heure, *dans un an*, vous embrasserez un fils. » *Infr.*, ℣ 17.

Avant l'ère chr. vulg. 894.

17. Cette femme conçut ensuite, et elle enfanta un fils au même temps et à la même heure qu'Elisée lui avoit dit.

18. L'enfant crût, et étant un jour allé trouver son père qui étoit avec ses moissonneurs,

19. Il lui dit : La tête me fait mal, la tête me fait mal. Son père dit à un de ses serviteurs : Prenez cet enfant, et menez-le à sa mère.

20. Il le prit, et le porta à sa mère; et, elle l'ayant tenu sur ses genoux jusqu'à midi, il mourut."

21. Elle monta ensuite à *la chambre de* l'homme de Dieu, et mit l'enfant sur son lit; et, ayant fermé la porte, elle vint trouver son mari,

22. Et lui dit : Envoyez avec moi, je vous prie, un de vos serviteurs, et je prendrai l'ânesse pour courir jusqu'à l'homme de Dieu et m'en revenir.

23. Son mari lui répondit : D'où vient que vous allez le trouver? ce n'est aujourd'hui ni le premier jour du mois ni un jour de sabbat, *où vous puissiez profiter des instructions qu'il fait au peuple.* Elle lui répondit : Je veux y aller."

24. Elle fit *donc* seller l'ânesse, et dit à son serviteur : Menez-moi promptement; que rien ne m'arrête dans mon

17. Et concepit mulier, et peperit filium in tempore et in horâ eâdem quâ dixerat Eliseus.

18. Crevit autem puer; et cùm esset quædam dies et egressus esset ad patrem suum, ad messores,

19. Ait patri suo : Caput meum doleo, caput meum doleo. At ille dixit puero : Tolle, et duc eum ad matrem suam.

20. Qui cùm tulisset, et duxisset eum ad matrem suam, posuit eum illa super genua sua usque ad meridiem, et mortuus est.

21. Ascendit autem, et collocavit eum super lectulum hominis Dei, et clausit ostium; et, egressa,

22. Vocavit virum suum, et ait : Mitte mecum, obsecro, unum de pueris et asinam ut excurram usque ad hominem Dei et revertar.

23. Qui ait illi : Quam ob causam vadis ad eum? hodie non sunt calendæ neque sabbatum. Quæ respondit : Vadam.

24. Stravitque asinam, et præcepit puero : Mina, et propera, ne mihi moram

℣ 20. Cet enfant pris d'une incommodité subite dans les champs, et qui bientôt après a cessé de vivre, est mort probablement d'un coup de soleil. Plusieurs voyageurs tels que Monconys, Werli von Zember, Von Stammer, parlent de ces accidens comme très-communs dans la Terre-Sainte. D'ailleurs la chaleur est souvent dans les pays de l'Orient excessive et mortelle. Egmant et Heyman (Vol. 1, p. 333 de leur *Relation.*) en citent un exemple arrivé aux environs de Jéricho, où un grand nombre de personnes expirèrent suffoquées par un air brûlant. L'armée de Baudouin a beaucoup souffert du même accident près de Tibériade. (DRACH.)

℣ 23. Hébr. litt. : « Paix; » *soyez tranquille, ne vous inquiétez point.*

Avant l'ère chr. vulg. 894.

facias in eundo; et hoc age quod præcipio tibi.

25. Profecta est igitur, et venit ad virum Dei in montem Carmeli. Cùmque vidisset eam vir Dei e contra, ait ad Giezi puerum suum: Ecce Sunamitis illa.

26. Vade ergò in occursum ejus, et dic ei: Rectène agitur circa te et circa virum tuum et circa filium tuum? Quæ respondit: Rectè.

27. Cùmque venisset ad virum Dei in montem, apprehendit pedes ejus: et accessit Giezi ut amoveret eam; et ait homo Dei: Dimitte illam; anima enim ejus in amaritudine est, et Dominus celavit a me et non indicavit mihi.

28. Quæ dixit illi: Numquid petivi filium à domino meo? numquid non dixi tibi, Ne illudas me?

29. Et ille ait ad Giezi: Accinge lumbos tuos, et tolle baculum meum in manu tuâ, et vade; (si occurrerit tibi homo non salutes eum, et si salutaverit te quispiam non respondeas illi;) et pones baculum meum super faciem pueri.

30. Porrò mater pueri ait: Vivit Dominus et vivit anima tua! non dimittam te. Surrexit ergò, et secutus est eam.

voyage; et faites tout ce que je vous ordonne."

25. S'étant donc mise en chemin elle vint trouver l'homme de Dieu sur la montagne du Carmel. Et l'homme de Dieu l'ayant aperçue venir à lui dit à Giézi son serviteur: Voilà cette Sunamite.

26. Allez au-devant d'elle, et dites-lui: Tout va-t-il bien chez vous? Vous, votre mari et votre fils se portent-ils bien? Et elle lui répondit: Bien.

27. Et étant venue trouver l'homme de Dieu sur la montagne elle se jeta à ses pieds, et Giézi s'approcha d'elle pour la retirer. Mais l'homme de Dieu lui dit: Laissez-la; son âme est dans l'amertume, et le Seigneur me l'a caché et ne me l'a point fait connoître.

28. Alors cette femme lui dit: Vous ai-je demandé un fils, mon seigneur? Ne vous ai-je pas dit, Ne me trompez point?

29. Elisée dit à Giézi: Ceignez vos reins *pour relever votre robe*, prenez mon bâton à votre main, et allez-vous-en *chez cette femme*. Si vous rencontrez quelqu'un ne le saluez point, et si quelqu'un vous salue ne lui répondez point." Et mettez mon bâton sur le visage de l'enfant.

30. Mais la mère de l'enfant dit *à Elisée*: Je vous jure par le Seigneur et par votre vie que je ne vous laisserai point. Il partit donc, et la suivit.

℣ 24. Hébr.: « Menez-moi, et marchez; ne m'empêchez point d'avancer que je ne vous le dise. » De Sunam au mont Carmel, où demeuroit Elisée, il n'y avoit pas moins de six ou sept lieues.

℣ 29. C'est ainsi que N. S. J.-C. dit à ses disciples qu'il envoya devant lui: *Et neminem per viam salutaveritis.* Les Orientaux sont généralement sérieux et taciturnes, mais ils deviennent tout-à-fait causeurs lorsqu'ils rencontrent des amis et des connoissances. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 894.

31. Cependant Giézi étoit allé devant eux, et il avoit mis le bâton d'Elisée sur le visage de l'enfant; mais ni la parole ni le sentiment ne lui étoient revenus. Il retourna au devant de son maître, et vint lui dire : L'enfant n'est point ressuscité.

32. Elisée entra donc dans la maison, et il trouva l'enfant mort couché sur son lit.

33. Et étant entré il ferma la porte sur lui et sur l'enfant, et pria le Seigneur.

34. Après cela il monta *sur le lit*, et se coucha sur l'enfant; il mit sa bouche sur sa bouche, ses yeux sur ses yeux et ses mains sur ses mains, et il se courba" sur l'enfant. Et la chair de l'enfant fut échauffée.

35. Et, étant descendu *de dessus le lit*, il se promena et fit deux tours dans la chambre; il y remonta encore, et se coucha sur l'enfant : alors l'enfant bâilla" sept fois, et ouvrit les yeux.

36. Elisée ensuite appela Giézi, et lui dit : Faites venir cette Sunamite. Elle vint aussitôt, et entra dans la chambre. Elisée lui dit : Emmenez votre fils.

37. Cette femme s'approcha de lui, et se jeta à ses pieds, et elle adora sur la terre; et, ayant pris son fils, elle s'en alla.

38. Et Elisée retourna à Galgala. Or la famine étoit en ce pays-là; et les enfans des prophètes demeuroient avec Elisée. Il dit donc à l'un de ses serviteurs : Prenez un grand pot, et préparez

31. Giezi autem præcesserat ante eos, et præposuerat baculum super faciem pueri, et non erat vox neque sensus; reversusque est in occursum ejus, et nuntiavit ei dicens : Non surrexit puer.

32. Ingressus est ergò Eliseus domum, et ecce puer mortuus jacebat in lectulo ejus.

33. Ingressusque clausit ostium super se et super puerum, et oravit ad Dominum.

34. Et ascendit, et incubuit super puerum; posuitque os suum super os ejus, et oculos suos super oculos ejus, et manus suas super manus ejus; et incurvavit se super eum : et calefacta est caro pueri.

35. At ille, reversus, deambulavit in domo, semel hùc atque illùc; et ascendit, et incubuit super eum: et oscitavit puer septies, aperuitque oculos.

36. At ille vocavit Giezi, et dixit ei : Voca Sunamitidem hanc. Quæ, vocata, ingressa est ad eum. Qui ait : Tolle filium tuum.

37. Venit illa, et corruit ad pedes ejus, et adoravit super terram; tulitque filium suum, et egressa est.

38. Et Eliseus reversus est in Galgala. Erat autem fames in terrâ, et filii prophetarum habitabant coram eo. Dixitque uni de

℣ 34. Hébr. autr. : « et il se coucha sur l'enfant; » c'est la même expression qu'au verset suivant.

℣ 35. Hébr. autr. : « éternua. »

Avant l'ère chr. vulg. 894.

pueris suis : Pone ollam grandem, et coque pulmentum filiis prophetarum.

à manger pour les enfans des prophètes.

39. Et egressus est unus in agrum ut colligeret herbas agrestes; invenitque quasi vitem silvestrem, et collegit ex eâ colocynthidas agri, et implevit pallium suum, et reversus concidit in ollam pulmenti; nesciebat enim quid esset.

39. Et l'un d'eux étant sorti pour cueillir des herbes des champs, trouva une espèce de vigne sauvage; et il en cueillit des coloquintes sauvages" plein son manteau. Etant revenu, il les coupa par morceaux, et les mit cuire dans le pot, car il" ne savoit pas ce que c'étoit.

40. Infuderunt ergò sociis ut comederent; cùmque gustassent de coctione clamaverunt dicentes : Mors in ollâ, vir Dei. Et non potuerunt comedere.

40. Ils servirent ensuite à manger aux disciples d'Elisée, qui, en ayant goûté, s'écrièrent : Homme de Dieu, la mort est dans ce vase. Et ils ne purent en manger.

41. At ille, Afferte, inquit, farinam. Cùmque tulissent misit in ollam, et ait : Infunde turbæ ut comedant. Et non fuit ampliùs quidquam amaritudinis in ollâ.

41. Elisée leur dit : Apportez-moi de la farine. Ils lui en apportèrent; il la mit dans le pot, et leur dit : Servez-en maintenant à tout le monde, afin que chacun en mange. Et il n'y eut plus ensuite aucune amertume dans le pot.

42. Vir autem quidam venit de Baal-Salisa deferens viro Dei panes primitiarum, viginti panes hordeaceos, et frumentum novum in perâ suâ. At ille dixit : Da populo ut comedat.

42. Et il vint un homme de Baal-Salisa" qui portoit à l'homme de Dieu des pains et des prémices, vingt pains d'orge, et du froment nouveau dans sa besace." Elisée dit : Donnez-les au peuple," afin qu'il mange.

43. Responditque ei minister ejus : Quantum est hoc ut apponam centum viris? Rursum ille ait : Da populo ut comedat; hæc enim dicit Dominus : Comedent, et supererit.

43. Son serviteur lui répondit : Qu'est-ce que cela pour servir à cent personnes? Il redit encore : Donnez-les au peuple, afin qu'il mange; car voici que dit le Seigneur : Ils mangeront, et il y en aura de reste.

℣ 39. *Cucumis colocynthis.* Linn. — Cette plante, espèce de courge, est très-amère, laxative, cause des coliques et attaque violemment les nerfs. Plusieurs médecins la regardent comme un véritable poison. (Drach.)

Ibid. Hebr. : « ils ne savoient pas. »

℣ 42. Ville de la tribu de Dan.

Ibid. Hébr. autr. : « qui étoit encore dans son épi. »

Ibid. Autr. : « à ce monde, » c'est-à-dire aux disciples des prophètes. — Conférez, pour le miracle de la multiplication des pains, S. *Matth.*, xv, S. *Marc*, viii, S. *Jean*, vi.

Avant l'ère chr. vulg. 894.

44. Il servit donc ces pains devant ces personnes. Elles en mangèrent, et il y en eut du reste, selon la parole du Seigneur.

44. Posuit itaque coram eis; qui comederunt, et superfuit, juxta verbum Domini.

CHAPITRE V.

Naaman est guéri de la lèpre par le prophète Elisée. Giézi est frappé de cette maladie pour avoir reçu des présens de Naaman.

1. Naaman, général de l'armée du roi de Syrie, étoit un homme puissant et en grand honneur auprès du roi son maître, parce que le Seigneur avoit sauvé par lui la Syrie; il étoit vaillant et riche, mais lépreux.

1. Naaman, princeps militiæ regis Syriæ, erat vir magnus apud dominum suum et honoratus, per illum enim dedit Dominus salutem Syriæ; erat autem vir fortis et dives, sed leprosus.

2. Or quelques voleurs étant sortis de Syrie avoient emmené captive une petite fille du pays d'Israël," qui servoit la femme de Naaman.

2. Porrò de Syriâ egressi fuerant latrunculi et captivam duxerant de terrâ Israel puellam parvulam, quæ erat in obsequio uxoris Naaman;

3. Cette fille dit à sa maîtresse: Plût à Dieu que mon seigneur eût été trouver le prophète qui est à Samarie, il l'auroit sans doute guéri de sa lèpre!"

3. Quæ ait ad dominam suam: Utinam fuisset dominus meus ad prophetam qui est in Samariâ! profectò curasset eum a leprâ quam habet.

4. Sur cela Naaman se rendit auprès de son maître, et lui dit: Une fille d'Israël a dit telle et telle chose.

4. Ingressus est itaque Naaman ad dominum suum, et nuntiavit ei dicens: Sic et sic locuta est puella de terrâ Israel.

5. Le roi de Syrie lui répondit: Allez, j'écrirai *pour vous* au roi d'Israël. Il partit donc, et il prit avec lui dix

5. Dixitque ei rex Syriæ: Vade, et mittam litteras ad regem Israel. Qui cùm pro-

℣ 2. Hébr.: « Or les Syriens qui étoient sortis par troupes avoient emmené captive une petite fille du pays d'Israël. »

℣ 3. L'expression hébraïque אסף, ici et dans versets 6, 7 et 11, signifie proprement *recolligo*, *faire rentrer*. Parce que les lépreux étoient exclus de la demeure de leurs concitoyens, c'est pour cette raison que les Hébreux disoient *faire rentrer un lépreu dans la ville* pour *le guérir*. Conférez *infrà*, VII, 3, ma note. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 894.

fectus esset, et tulisset secum decem talenta argenti et sex millia aureos et decem mutatoria vestimentorum,

talens d'argent, six mille écus d'or" et dix habits neufs,"

6. Detulit litteras ad regem Israel, in hæc verba : Cùm acceperis epistolam hanc, scito quòd miserim ad te Naaman servum meum ut cures eum a leprâ suâ.

6. Et porta au roi d'Israël la lettre du roi de Syrie, laquelle étoit conçue en ces termes : Lorsque vous aurez reçu cette lettre, vous saurez que je vous ai envoyé Naaman mon serviteur afin que vous le guérissiez de sa lèpre.

7. Cùmque legisset rex Israel litteras scidit vestimenta sua, et ait : Numquid Deus ego sum ut occidere possim et vivificare, quia iste misit ad me ut curem hominem a leprâ suâ? animadvertite, et videte quòd occasiones quærat adversùm me.

7. Le roi d'Israël ayant lu cette lettre" déchira ses vêtemens," et dit : Suis-je un Dieu pour pouvoir ôter et rendre la vie? pourquoi m'envoyer ainsi un homme afin que je le guérisse de sa lèpre? vous voyez que ce prince cherche seulement des prétextes contre moi.

8. Quod cùm audisset Eliseus vir Dei, scidisse videlicet regem Israel vestimenta sua, misit ad eum dicens : Quare scidisti vestimenta tua? veniat ad me, et sciat esse prophetam in Israel.

8. L'homme de Dieu Elisée ayant appris que le roi d'Israël avoit déchiré ainsi ses vêtemens, lui envoya dire : Pourquoi avez-vous déchiré vos vêtemens? Que cet homme vienne à moi, et qu'il sache qu'il y a un prophète dans Israël.

9. Venit ergò Naaman cum equis et curribus, et stetit ad ostium domûs Elisei.

9. Naaman vint donc avec ses chevaux et ses chariots, et se tint à la porte de la maison d'Elisée.

10. Misitque ad eum Eliseus nuntium, dicens : Vade, et lavare septies in Jordane, et recipiet sanitatem caro tua, atque mundaberis.

10. Et Elisée lui envoya une personne pour lui dire : Allez vous laver sept fois dans le Jourdain, et votre chair sera guérie et deviendra nette.

℣ 5. Ou six mille sicles.

Ibid. Autr. : « dix paires d'habits, » c'est-à-dire dix tuniques et dix manteaux. Voy. la dissertation sur les habits des Hébreux, t. XII.

℣ 7. Les rois d'Egypte, au rapport de Diodore de Sicile, liv. I, lisoient eux-mêmes les lettres qui regardoient les affaires du gouvernement. (DRACH.)

Ibid. Il déchira ses vètemens pour marquer sa profonde affliction.

Avant l'ère chr. vulg. 894.

11. Naaman, tout fâché, commençoit à se retirer en disant : Je croyois qu'il viendroit me trouver, et que, se tenant debout, il invoqueroit le nom du Seigneur son Dieu, qu'il toucheroit de sa main ma lèpre et qu'il me guériroit.

11. Iratus Naaman recedebat dicens : Putabam quòd egrederetur ad me, et stans invocaret nomen domini Dei sui, et tangeret manu suâ locum lepræ, et curaret me.

12. N'avons-nous pas à Damas les fleuves d'Abana et de Pharphar, qui sont meilleurs que tous ceux d'Israël, pour aller m'y laver et me rendre le corps net? Comme donc il avoit déjà tourné le visage et qu'il s'en alloit tout indigné,

12. Numquid non meliores sunt Abana et Pharphar, fluvii Damasci, omnibus aquis Israel ut laver in eis et munder? Cùm ergò vertisset se et abiret indignans,

13. Ses serviteurs s'approchèrent de lui, et lui dirent : Père, quand" le prophète vous auroit ordonné quelque chose de bien difficile, vous auriez dû néanmoins le faire : combien donc devez-vous plutôt lui obéir lorsqu'il vous dit, Allez vous laver, et vous deviendrez net?

13. Accesserunt ad eum servi sui, et locuti sunt ei : Pater, et si rem grandem dixisset tibi propheta, certè facere debueras : quantò magìs quia nunc dixit tibi, Lavare, et mundaberis?

Luc. IV. 27.

14. Il descendit, et se lava sept fois dans le Jourdain, selon que l'homme de Dieu le lui avoit ordonné; et sa chair devint comme la chair d'un petit enfant, et il se trouva guéri.

14. Descendit, et lavit in Jordane septies juxta sermonem viri Dei, et restituta est caro ejus sicut caro pueri parvuli, et mundatus est.

15. Après cela il retourna pour voir l'homme de Dieu avec toute sa suite; et il vint se présenter devant lui, et lui dit : Je sais certainement qu'il n'y a point d'autre Dieu dans toute la terre que *celui qui est* dans Israël : je vous conjure donc de recevoir le présent" que votre serviteur vous offre.

15. Reversusque ad virum Dei cum universo comitatu suo, venit, et stetit coram eo, et ait : Verè scio quòd non sit alius Deus in universâ terrâ nisi tantùm in Israel : obsecro itaque ut accipias benedictionem a servo tuo.

16. Elisée lui répondit : Vive le Seigneur, devant lequel je suis présentement!" je ne recevrai rien de vous.

16. At ille respondit : Vivit Dominus, ante quem sto! quia non accipiam. Cùm-

℣ 13. La particule אם, *si*, est omise dans l'hébreu. Quelques interprètes veulent à tort expliquer la phrase du texte hébreu comme étant une interrogation : « Le prophète vous a-t-il prescrit quelque chose de grand, de difficile? »

℣ 15. Nous avons déjà vu plusieurs fois que *benedictio* signifie *présent*.

℣ 16. Autr. : « que je sers. »

Avant l'ère chr. vulg. 894.

que vim faceret, penitùs non acquievit.

Et, quelque instance que fît Naaman, il ne voulut jamais se rendre.

17. Dixitque Naaman : Ut vis; sed, obsecro, concede mihi servo tuo ut tollam onus duorum burdonum de terrâ, non enim faciet ultra servus tuus holocaustum aut victimam diis alienis, nisi Domino.

17. Et Naaman lui dit : Selon votre volonté ;" mais je vous conjure de me permettre d'emporter la charge de deux mulets de la terre de ce pays ;" car à l'avenir votre serviteur n'offrira plus d'holocaustes ou de victimes aux dieux étrangers, mais il ne sacrifiera qu'au Seigneur.

18. Hoc autem solum est de quo depreceris Dominum pro servo tuo : quando ingredietur dominus meus templum Remmon ut adoret, et, illo innitente super manum meam, si adoravero in templo Remmon, adorante eo in eodem loco, ut ignoscat mihi Dominus servo tuo pro hâc re.

18. Il n'y a qu'une chose pour laquelle je vous supplie de prier le Seigneur pour votre serviteur : lorsque le *roi* mon seigneur entrera dans le temple de Remmon" pour adorer en s'appuyant sur ma main, si j'adore *aussi* dans le temple de Remmon lorsqu'il y adorera lui-même," que le Seigneur me le pardonne.

19. Qui dixit ei : Vade in

19. Elisée lui répondit : Allez en

ỳ 17. Hébr. litt. : *et non.* Sept. : *et si non.* « Si donc vous ne voulez pas, accordez-moi seulement que je puisse emporter, » etc.

Ibid. Les juifs modernes, c'est-à-dire les pharisiens, seule secte qui ait survécu à la nation, se lavent les mains avant de faire leurs prières. Il y a pour cet objet à l'entrée de chaque synagogue une fontaine à robinet avec de l'eau. A défaut d'eau on y supplée par de la terre sèche dont on se frotte les mains. Nous voyons absolument le même usage chez les mahométans. Quelques interprètes pensent donc que Naaman vouloit emporter de la terre pour suppléer aux eaux du Jourdain de ladite manière. Mais le texte de ce verset fait voir que la destination de cette terre étoit pour faire un autel conformément au précepte de l'Exode, xx, 24, *Altare de terrâ facietis mihi.* D'ailleurs Naaman auroit emporté deux charges d'eau aussi facilement que deux charges de terre. (Drach.)

ỳ 18. C'est ici le seul texte où il soit parlé de cette divinité. On est fort partagé sur sa nature ; quelques-uns croient que c'est le soleil. Le terme hébreu, רמון, signifie *malum granatum.* Les Orientaux regardent la pomme comme un symbole du soleil : c'est pourquoi certains officiers de la cour des rois de Perse portoient comme insignes une canne surmontée d'une pomme en or, ce qui leur fit donner par les Grecs le nom de *μηλοφόροι.* Le nom persan de Cyrus, خُر, signifie *soleil.* Voyez l'intéressant ouvrage du comte Stollberg, *Geschichte der Religion*, troisième partie, p. 187. (*Idem.*)

Ibid. Au lieu de *adorante eo* de la Vulgate on lit dans l'hébreu *adorante me.*

Avant l'ère chr. vulg. 894.

paix." Naaman se sépara ainsi de lui; et il avoit déjà fait une lieue de chemin"

pace (a). Abiit ergò ab eo electo terræ tempore.

20. Lorsque Giézi, qui servoit l'homme de Dieu, dit *en lui-même :* Mon maître a épargné ce Naaman de Syrie, et n'a rien voulu prendre. Vive le Seigneur! je courrai après lui, et j'en recevrai quelque chose.

20. Dixitque Giezi puer viri Dei : Pepercit dominus meus Naaman Syro isti ut non acciperet ab eo quæ attulit; vivit Dominus! quia curram post eum, et accipiam ab eo aliquid.

21. Giézi s'en alla donc après Naaman; et Naaman le voyant courir vers lui descendit promptement de son chariot, vint au devant de lui, et lui dit: Tout va-t-il bien?

21. Et secutus est Giezi post tergum Naaman. Quem cùm vidisset ille currentem ad se, desiliit de curru in occursum ejus, et ait : Rectè-ne sunt omnia?

(a) *S. Script. prop., pars* III, n° 67. — *Bible vengée, Nombres*, note 9, IV, 4°. — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Elisée;* et *Traité de la Rel.*, deux. partie, ch. 5, art. 5, § XVI. — *Lettres de quelq. Juifs*, t. I, p. 369.

℣ 19. Les commentateurs expliquent que Naaman ne demande qu'à se baisser pour la commodité du roi lorsque celui-ci adorera l'idole; Elisée lui en accorde la permission. Voy. Abulensis, Lyran, Cajétan, Sérarius, Cornélius *a Lapide*, Tirinus, et surtout l'ouvrage du savant P. Veith, jésuite, *Scriptura sacra contra incredulos propugnata*, ouvrage dont on ne sauroit trop recommander la lecture à ceux qui par leur saint ministère sont appelés à défendre la parole de Dieu. C'est au moyen de cette explication que l'on répond généralement aux incrédules qui nous objectent l'extrême tolérance du prophète. Mais est-il besoin de défendre la réponse d'Elisée si effectivement elle est blâmable? Il suffit pour repousser l'attaque des ennemis de la religion de faire remarquer que l'Ecriture sainte se borne à rapporter fidèlement le fait; mais nous ne voyons pas qu'elle l'approuve. Nous dirons donc encore ici avec saint Augustin : *Nos tamen Scripturas sanctas, non autem hominum peccata defendimus.* Et, en vérité, aider quelqu'un à se prosterner devant un faux dieu ne peut pas être une action bien innocente. Aussi, qu'on lise attentivement le texte, on verra que Naaman n'a pas seulement osé demander la licence *de se baisser dans le temple de Remmon;* mais il dit, *Je vous supplie de prier le Seigneur pour moi :* il savoit donc que ce n'étoit pas une action indifférente. Que lui répond Elisée? *Vous le pouvez en sûreté de conscience?* Nullement. Il élude la question; לֵךְ לְשָׁלוֹם, *Vade in pace,* répond-il; ce qui ne signifie pas, *Ne vous inquiétez pas de cela*, comme on l'explique ordinairement, mais : *Adieu, portez-vous bien. « Est formula*, dit le savant allemand Gussétius cité par Michaëlis, *est formula faustum iter precantis, nec sonat rationem haberi petitionis illamque adprobari.* » Il est permis de croire qu'Elisée n'étoit point inspiré quand il avisa à cet expédient. Voyez au surplus ma note II *Rois*, XI, 4. (Drach.)

Ibid. Cette traduction est prise sur l'hébreu, que D. Calmet entend de la longueur d'un sillon de chemin, c'est-à-dire de la longueur du terrain qu'on faisoit labourer à une paire de de bœufs, et qu'il évalue à environ 240 pieds.

Avant l'ère chr. vulg. 894.

22. Et ille ait : Rectè. Dominus meus misit me ad te, dicens : Modò venerunt ad me duo adolescentes de monte Ephraim, ex filiis prophetarum : da eis talentum argenti et vestes mutatorias duplices.

22. — Bien, répondit Giézi. Mon maître m'a envoyé vous dire que deux jeunes hommes des enfans des prophètes lui sont arrivés tout à l'heure de la montagne d'Ephraïm; il vous prie de me donner pour eux un talent d'argent et deux habits neufs.

23. Dixitque Naaman : Melius est ut accipias duo talenta. Et coegit eum, ligavitque duo talenta argenti in duobus saccis, et duplicia vestimenta, et imposuit duobus pueris suis, qui et portaverunt coram eo.

23. Naaman lui dit : Il vaut mieux que je vous donne deux talens. Et il lui fit des instances pour les accepter; et, ayant mis les deux talens d'argent et les deux habits dans deux sacs, qu'il lia, il en chargea deux de ses serviteurs, qui les portèrent devant Giézi.

24. Cùmque venisset jam vesperi, tulit de manu eorum et reposuit in domo, dimisitque viros, et abierunt.

24. Le soir étant venu, " il les prit de leurs mains, et les serra dans sa maison, et renvoya ces gens, qui s'en retournèrent.

25. Ipse autem ingressus stetit coram domino suo. Et dixit Eliseus : Unde venis, Giezi? Qui respondit : Non ivit servus tuus quoquàm.

25. Giézi entra ensuite, et vint se présenter devant son maître. Et Elisée lui dit : D'où venez-vous, Giézi? Giézi lui répondit : Votre serviteur n'a été nulle part.

26. At ille ait : Non-ne cor meum in præsenti erat quando reversus est homo de curru suo in occursum tui? Nunc igitur accepisti argentum et accepisti vestes, ut emas oliveta et vineas, et oves et boves, et servos et ancillas :

26. Mais Elisée lui répondit : Mon esprit n'étoit-il pas avec vous" lorsque cet homme est descendu de son chariot pour aller au devant de vous? Vous avez donc reçu maintenant de l'argent et des habits, pour acheter" des plants d'oliviers, des vignes, des bœufs, des brebis, des serviteurs et des servantes;

27. Sed et lepra Naaman adhærebit tibi et semini tuo usque in sempiternum.

27. Mais aussi la lèpre de Naaman s'attachera à vous et à toute votre race pour jamais. Et Giézi se retira d'avec

℣ 24. Hébr. : « Lorsqu'il fut arrivé vers la hauteur *où étoit Samarie.* »

℣ 26. Hébr. litt. : « Mon cœur n'étoit-il pas allé ? » Les Septante ajoutent : « avec vous. »

Ibid. Hébr. : לקחת (*Ut accipias*) ולקחת. (*et emas.*) Le verbe לקח, qui signifie *accipere* et *emere*, est ici deux fois à l'infinitif, קחת, avec la préfixe ל. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 894.

son maître tout couvert d'une lèpre blanche comme la neige.

Et egressus est ab eo leprosus quasi nix.

CHAPITRE VI.

Elisée fait revenir sur l'eau le fer d'une cognée. Il découvre au roi d'Israël les desseins que formoit contre lui le roi de Syrie. Celui-ci envoie des soldats pour arrêter le prophète. Le roi de Syrie assiége Samarie, et y cause une effroyable famine.

1. Un jour les enfans des prophètes dirent à Elisée : Vous voyez que ce lieu-ci où nous demeurons avec vous est trop petit pour nous :

2. Permettez-nous d'aller jusqu'au Jourdain, afin que chacun de nous prenne du bois de la forêt, et que nous nous bâtissions là une demeure pour nous y retirer." Elisée leur répondit : Allez.

3. L'un d'eux lui dit : Venez donc aussi vous-même avec vos serviteurs. Il lui répondit : J'irai.

4. Et il s'en alla avec eux. Lorsqu'ils furent venus jusqu'au Jourdain ils commencèrent à couper du bois.

5. Mais il arriva que, comme l'un d'eux abattoit un arbre, le fer de sa cognée tomba dans l'eau ; il s'écria, et dit *à Elisée :* Hélas! mon seigneur, hélas! j'avois emprunté cette cognée.

6. L'homme de Dieu lui dit : Où le fer est-il tombé? Il lui montra l'endroit. Elisée coupa donc un morceau de bois, et le jeta au même endroit ; et le fer nagea sur l'eau.

7. Elisée lui dit : Prenez-le. Il étendit la main et le prit.

1. Dixerunt autem filii prophetarum ad Eliseum : Ecce locus in quo habitamus coram te, angustus est nobis :

2. Eamus usque ad Jordanem, et tollant singuli de sylvâ materias singulas, ut ædificemus nobis ibi locum ad habitandum. Qui dixit : Ite.

3. Et ait unus ex illis : Veni ergò et tu cum servis tuis. Respondit : Ego veniam.

4. Et abiit cum eis. Cùmque venissent ad Jordanem cædebant ligna.

5. Accidit autem ut, cùm unus materiam succidisset, caderet ferrum securis in aquam ; exclamavitque ille, et ait : Heu! heu! heu! domine mi, et hoc ipsum mutuò acceperam.

6. Dixit autem homo Dei : Ubi cecidit? At ille monstravit ei locum. Præcidit ergò lignum, et misit illùc: natavitque ferrum.

7. Et ait : Tolle. Qui extendit manum, et tulit illud.

℣ 2. Pour vivre en solitaires, retirés du monde. Voyez au sujet de ces *thérapeutes* Josèphe, *Des Esséniens ;* Philon, *Traité de la Vie contemplative ;* Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 16. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 889.

8. Rex autem Syriæ pugnabat contra Israel; consiliumque iniit cum servis suis dicens : In loco illo et illo ponamus insidias.

8. Le roi de Syrie combattoit un jour contre Israël; et, tenant conseil avec ses serviteurs, il leur dit : Il faut que nous dressions une embuscade en tel et tel endroit.

9. Misit itaque vir Dei ad regem Israel dicens : Cave ne transeas in locum illum, quia ibi Syri in insidiis sunt.

9. L'homme de Dieu envoya donc dire au roi d'Israël : Prenez garde à ne pas passer par là, parce que les Syriens doivent y dresser une embuscade.

10. Misit itaque rex Israel ad locum quem dixerat ei vir Dei, et præoccupavit eum, et observavit se ibi non semel neque bis.

10. Le roi d'Israël envoya à l'endroit que lui avoit dit l'homme de Dieu, et il s'en saisit le premier; " et il se tint en garde ainsi plus d'une et deux fois.

11. Conturbatumque est cor regis Syriæ pro hâc re; et convocatis servis suis ait : Quare non indicatis mihi quis proditor meî sit apud regem Israel?

11. Le cœur du roi de Syrie fut troublé de cet accident; et, ayant assemblé ses serviteurs, il leur dit : Pourquoi ne me découvrez-vous point qui est celui qui me trahit auprès du roi d'Israël?

12. Dixitque unus servorum ejus : Nequaquam, domine mi rex; sed Eliseus propheta, qui est in Israel, indicat regi Israel omnia verba quæcumque locutus fueris in conclavi tuo.

12. L'un de ses officiers lui répondit : Ce n'est point qu'on vous trahisse, ô roi mon seigneur; mais c'est le prophète Elisée, qui est en Israël, qui découvre au roi d'Israël tout ce que vous dites *en secret* dans votre chambre.

13. Dixitque eis : Ite, et videte ubi sit, ut mittam, et capiam eum. Annuntiaveruntque ei dicentes : Ecce in Dothan.

13. Il leur répondit : Allez, voyez où il est, afin que je l'envoie prendre. Ils vinrent donc l'avertir, et lui dirent: Elisée est à Dothan."

14. Misit ergò illùc equos et currus et robur exercitûs; qui cùm venissent nocte, circumdederunt civitatem.

14. *Le roi de Syrie* y envoya aussitôt de la cavalerie, des chariots et ses meilleures troupes; et, étant arrivés la nuit, ils investirent la ville.

15. Consurgens autem diluculò minister viri Dei, egressus, vidit exercitum in circuitu civitatis, et equos et currus; nuntiavit-

15. Le serviteur de l'homme de Dieu, se levant au point du jour, sortit dehors; et ayant vu l'armée autour de la ville, la cavalerie et les chriots, il vint en avertir son maître, et lui dit : Hé-

ỷ 10. Hébr. : « au lieu que l'homme de Dieu lui avoit dit, et dont il l'avoit averti. »

ỷ 13. Ou Dothaïn, aux environs de Samarie.

Avant l'ère chr. vulg. 889.

las, mon seigneur! hélas! que ferons-nous?

que ei dicens : Heu! heu! heu! domine mi, quid faciemus?

16. Elisée lui répondit : Ne craignez point, car il y a plus de monde avec nous qu'il n'y en a avec eux.

16. At ille respondit : Noli timere, plures enim nobiscum sunt quàm cum illis.

17. Et quand Elisée eut prié il dit : Seigneur, ouvrez-lui les yeux afin qu'il voie. Le Seigneur ouvrit les yeux à ce serviteur, et il vit aussitôt la montagne pleine de chevaux et de chariots de feu, qui étoient autour d'Elisée.

17. Cùmque orasset Eliseus ait : Domine, aperi oculos hujus ut videat. Et aperuit Dominus oculos pueri, et vidit, et ecce mons plenus equorum et curruum igneorum in circuitu Elisei.

18. Cependant les ennemis vinrent à lui; et Elisée fit sa prière au Seigneur, et lui dit : Frappez, je vous prie, tout ce peuple d'aveuglement. Et aussitôt le Seigneur les frappa d'aveuglement, selon la prière d'Elisée.

18. Hostes verò descenderunt ad eum. Porrò Eliseus oravit ad Dominum dicens: Percute, obsecro, gentem hanc cæcitate. Percussitque eos Dominus ne viderent, juxta verbum Elisei.

19. Alors Elisée leur dit : Ce n'est pas ici le chemin ni la ville *où vous devez aller;* suivez-moi, et je vous montrerai l'homme que vous cherchez. Il les mena donc dans Samarie.

19. Dixit autem ad eos Eliseus : Non est hæc via, neque ista est civitas; sequimini me, et ostendam vobis virum quem quæritis. Duxit ergò eos in Samariam.

20. Et lorsqu'ils furent entrés dans la ville Elisée dit : Seigneur, ouvrez-leur les yeux, afin qu'ils voient. Le Seigneur leur ouvrit les yeux, et ils reconnurent qu'ils étoient au milieu de Samarie.

20. Cùmque ingressi fuissent in Samariam dixit Eliseus : Domine, aperi oculos istorum ut videant. Aperuitque Dominus oculos eorum, et viderunt se esse in medio Samariæ.

21. Le roi d'Israël les ayant vus dit à Elisée : Mon père, les tuerai-je?

21. Dixitque rex Israel ad Eliseum, cùm vidisset eos : Numquid percutiam eos, pater mi?

22. Elisée lui répondit : Non, vous ne les tuerez point, car vous ne les avez point pris avec l'épée ou avec l'arc pour *avoir droit de* les tuer;" mais faites-leur servir du pain et de l'eau, afin

22. At ille ait : Non percuties, neque enim cepisti eos gladio et arcu tuo ut percutias; sed pone panem et aquam coram eis, ut

ỳ 22. Hébr. litt. : *An quos cepisti gladio tuo et arcu tuo tu percuties?* « Les avez-vous donc pris avec l'épée ou avec l'arc pour avoir le droit de les tuer? »

Avant l'ère chr. vulg. 889.

comedant et bibant, et vadant ad dominum suum.

qu'ils mangent et qu'ils boivent, et qu'ils s'en retournent vers leur maître.

23. Appositaque est eis ciborum magna præparatio, et comederunt et biberunt; et dimisit eos, abieruntque ad dominum suum : et ultra non venerunt latrones Syriæ in terram Israel.

23. Le roi d'Israël leur fit donc servir une grande quantité d'alimens. Et après qu'ils eurent mangé et bu il les renvoya, et ils retournèrent vers leur maître; et les bandes de Syriens ne vinrent plus sur les terres d'Israël.

24. Factum est autem post hæc congregavit Benadad rex Syriæ universum exercitum suum, et ascendit, et obsidebat Samariam.

24. Quelque temps après, Bénadad, roi de Syrie, rassembla toutes ses troupes, et vint assiéger Samarie. 884.

25. Factaque est fames magna in Samariâ; et tamdiu obsessa est donec venumdaretur caput asini octoginta argenteis, et quarta pars cabi stercoris columbarum quinque argenteis.

25. Et la ville fut pressée d'une famine extrême, jusque-là que, le siége continuant toujours, la tête d'un âne" fut vendue quatre-vingts pièces d'argent," et la quatrième partie d'un cab" de fiente de pigeon" cinq pièces d'argent.

26. Cùmque rex Israel transiret per murum, mulier quædam exclamavit ad eum dicens : Salva me, domine mi rex.

26. Et comme le roi d'Israël passoit le long des murailles, une femme s'écria, et lui dit : O roi mon seigneur, sauvez-moi.

27. Qui ait : Non te salvat Dominus, unde te possum salvare? De areâ, vel de torculari? Dixitque ad eam rex : Quid tibi vis? Quæ respondit :

27. Il lui répondit : Le Seigneur ne vous sauve pas, d'où prendrai-je de quoi vous sauver? seroit-ce de l'aire ou du pressoir? Et le roi ajouta : Que voulez-vous dire? Elle lui répondit :

28. Mulier ista dixit mihi : Da filium tuum ut comedamus eum hodie, et filium meum comedemus cras.

28. Voilà une femme qui m'a dit : Donnez votre fils afin que nous le mangions aujourd'hui, et demain nous mangerons le mien.

℣ 25. Animal impur, et dont en toute autre occasion les Juifs auroient eu horreur.

Ibid. Par *pièces d'argent* il faut entendre des sicles.

Ibid. Le quart de cab a été évalué près de 4 décalitres.

Ibid. Sous le nom de *fiente de pigeon* quelques-uns entendent un légume de la nature des pois chiches; de même que nous désignons certain champignon sous le nom de *vesse de loup*. Voy. Bochart, *Hieroz.*, P. II, p. 38.

Avant l'ère chr. vulg. 884.

29. Nous avons donc fait cuire mon fils, et nous l'avons mangé. Je lui ai dit le jour d'après : Donnez votre fils afin que nous le mangions ; mais elle a caché son fils.

30. Le roi l'ayant entendue parler de la sorte déchira ses vêtemens ; et il passoit le long des murailles ; et tout le monde vit le cilice " dont il étoit couvert sur sa chair.

31. Et le roi dit : Que Dieu me traite dans toute sa sévérité si la tête d'Elisée fils de Saphat demeure sur ses épaules aujourd'hui.

32. Cependant Elisée étoit assis dans sa maison, et des anciens étoient assis avec lui. *Le roi* envoya donc un homme *pour le tuer;* et avant que cet homme fût arrivé *Elisée* dit aux anciens : Savez-vous que ce fils de meurtrier a envoyé ici *un homme* pour me couper la tête? Prenez donc garde lorsqu'il arrivera ; fermez-lui la porte, et ne le laissez pas entrer; car j'entends le bruit des pieds de son seigneur qui vient après lui.

33. Lorsqu'Elisée parloit encore, on vit paroître cet homme qui venoit à lui, et" lui dit : Vous voyez l'extrême malheur où Dieu nous réduit ; que puis-je attendre davantage du Seigneur?

29. Coximus ergò filium meum, et comedimus (*a*). Dixitque ei die alterâ : Da filium tuum ut comedamus eum. Quæ abscondit filium suum.

30. Quod cùm audisset rex, scidit vestimenta sua; et transibat per murum : viditque omnis populus cilicium quo vestitus erat ad carnem intrinsecus.

31. Et ait rex : Hæc mihi faciat Deus, et hæc addat, si steterit caput Elisei filii Saphat super ipsum hodie.

32. Eliseus autem sedebat in domo suâ, et senes sedebant cum eo. Præmisit itaque virum ; et antequam veniret nuntius ille, dixit ad senes : Numquid scitis quòd miserit filius homicidæ hic ut præcidatur caput meum? videte ergò cùm venerit nuntius ; claudite ostium, et non sinatis eum introire, ecce enim sonitus pedum domini ejus post eum est.

33. Adhuc illo loquente eis, apparuit nuntius qui veniebat ad eum. Et ait : Ecce tantum malum a Domino est ; quid amplius exspectabo a Domino?

(*a*) *Bible vengée*, IV *Rois*, note 5.

℣ 30. Hébr. lit. : « le sac, » habit rude et grossier qu'on portoit dans le deuil et dans la pénitence.

℣ 33. La plupart des interprètes, fondés sur la suite du texte, mettent les paroles qui suivent dans la bouche du roi.

Avant l'ère chr. vulg. 884.

CHAPITRE VII.

Elisée prédit une grande abondance de vivres dans Samarie. Les Syriens prennent la fuite, et laissent toutes leurs provisions. Un officier du roi, qui n'avoit pas cru à la prédiction d'Elisée, est étouffé à la porte de la ville.

1. Dixit autem Eliseus : Audite verbum Domini : Hæc dicit Dominus : In tempore hoc cras modius similæ uno statere erit, et duo modii hordei statere uno, in portâ Samariæ.

2. Respondens unus de ducibus, super cujus manum rex incumbebat, homini Dei ait : Si Dominus fecerit etiam cataractas in cœlo, numquid poterit esse quod loqueris? Qui ait : Videbis oculis suis, et inde non comedes.

3. Quatuor ergò viri erant leprosi juxta introitum portæ; qui dixerunt ad invicem : Quid hìc esse volumus donec moriamur?

4. Sive ingredi voluerimus civitatem, fame moriemur; sive manserimus hìc, moriendum nobis est : venite ergò, et transfugiamus ad castra Syriæ : si pepercerint nobis, vivemus; si autem occidere voluerint, nihilominus moriemur.

1. Alors Elisée dit : Ecoutez la parole du Seigneur : Voici ce que dit le Seigneur: Demain, à cette même heure, la mesure" de pure farine se donnera pour un sicle" à la porte" de Samarie, et deux mesures d'orge pour un sicle.

2. Un des chefs de l'armée," sur la main duquel le roi s'appuyoit, répondit à l'homme de Dieu : Quand le Seigneur feroit pleuvoir des vivres du ciel, ce que vous dites pourroit-il être? Elisée lui répondit : Vous le verrez de vos yeux, et vous n'en mangerez point.

3. Or il y avoit quatre lépreux près de la porte *de la ville;*" ils se dirent l'un à l'autre : Pourquoi demeurons-nous ici, où nous ne pouvons attendre que la mort?

4. Si nous voulons entrer dans la ville nous mourrons de faim, si nous demeurons ici nous ne pouvons éviter la mort : venez donc, et passons au camp des Syriens; s'ils ont pitié de nous, nous vivrons, et s'ils veulent nous tuer, nous mourrons, comme nous ferions ici.

℣ 1. Hébr. : « le séah. »

Ibid. Le sicle vaut 1 fr. 90 c.

Ibid. A la porte de la ville étoit ordinairement une grande place, où se tenoit le marché.

℣ 2. Hébr. : « Un *troisième,* » שליש, c'est-à-dire un tribun.

℣ 3. Il étoit prescrit aux lépreux de s'éloigner de la demeure des hommes. *Lévit.*, XIII, 46; XIV, 3 : *Nombres*, V, 2-3. Il existe une tradition que ces quatre lépreux étoient Giézi et ses trois fils. *Talmud*, traité *Sota*, f. 47 r.; traité *Sanhédrin*, f. 107 v. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 884.

5. Ils partirent donc le soir pour aller au camp des Syriens, et, étant venus à l'entrée du camp, ils ne trouvèrent personne ;

5. Surrexerunt ergò vesperì ut venirent ad castra Syriæ. Cùmque venissent ad principium castrorum Syriæ, nullum ibidem repererunt.

6. Car le Seigneur avoit fait entendre dans le camp des Syriens un grand bruit de chariots, de chevaux et d'une armée innombrable, et les Syriens s'étoient dit l'un à l'autre : Le roi d'Israël a fait venir à son secours contre nous les rois des Héthéens ″ et des Egyptiens, et ils sont venus pour fondre sur nous :

6. Siquidem Dominus sonitum audiri fecerat in castris Syriæ curruum et equorum et exercitûs plurimi; dixeruntque ad invicem : Ecce mercede conduxit adversùm nos rex Israel reges Hethæorum et Ægyptiorum, et venerunt super nos :

7. — Ils se levèrent donc, et s'enfuirent dans les ténèbres, abandonnant dans leur camp leurs tentes, leurs chevaux et leurs ânes, et ne pensant qu'à sauver leur vie par la fuite. ″

7. — Surrexerunt ergò, et fugerunt in tenebris; et dereliquerunt tentoria sua et equos et asinos in castris, fugeruntque, animas tantùm suas salvare cupientes.

8. Ces lépreux étant donc venus à l'entrée du camp *des Syriens* entrèrent dans une tente, où ils mangèrent et burent; et ayant pris de l'argent, de l'or et des vêtemens, ils allèrent les cacher, et étant retournés ils entrèrent dans une autre tente, et en emportèrent de même diverses choses, qu'ils cachèrent.

8. Igitur, cùm venissent leprosi illi ad principium castrorum, ingressi sunt unum tabernaculum, et comederunt et biberunt; tuleruntque inde argentum et aurum et vestes, et abierunt et absconderunt; et rursum reversi sunt ad aliud tabernaculum, et inde similiter auferentes absconderunt.

9. Alors ils se dirent l'un à l'autre : Nous ne faisons pas bien; car ce jour est un jour de bonne nouvelle : si nous demeurons dans le silence, et que nous n'en donnions point avis avant demain matin, on nous en fera un crime : al-

9. Dixeruntque ad invicem : Non rectè facimus; hæc enim dies boni nuntii est : si tacuerimus, et noluerimus nuntiare usque mane, sceleris arguemur :

℣ 6. Peuples qui habitoient apparemment au midi de la Palestine.

℣ 7. Hébr. autr. : « et ils s'enfuirent à leur gré, » *où il leur plut.* On a vu la même expression au IIIe livre, ch. XIX, verset 3 : וילך אל נפשו; Vulgate : *abiit quocumquè eam ferebat voluntas.*

Avant l'ère chr. vulg. 884.

venite, eamus, et nuntiemus in aulâ regis.

10. Cùmque venissent ad portam civitatis, narraverunt eis dicentes : Ivimus ad castra Syriæ, et nullum ibidem reperimus hominem, nisi equos et asinos alligatos et fixa tentoria.

11. Ierunt ergò portarii, et nuntiaverunt in palatio regis intrinsecus.

12. Qui surrexit nocte, et ait ad servos suos : Dico vobis quid fecerint nobis Syri : sciunt quia fame laboramus, et idcirco egressi sunt de castris et latitant in agris, dicentes : Cùm egressi fuerint de civitate capiemus eos vivos, et tunc civitatem ingredi poterimus.

13. Respondit autem unus servorum ejus : Tollamus

lons donc porter cette nouvelle à la cour du roi.

10. Lorsqu'ils furent venus à la porte de la ville ils le rapportèrent aux gardes, disant : Nous avons été au camp des Syriens, et nous n'y avons pas trouvé un seul homme, mais seulement des chevaux et des ânes, qui y sont attachés, et leurs tentes, qui y sont encore dressées.

11. Les gardes de la porte allèrent " au palais du roi, et firent entendre cette nouvelle à ceux du dedans.

12. Le roi se leva de nuit, et dit à ses serviteurs : Je vois bien le dessein des Syriens contre nous. Comme ils savent que la faim nous presse, ils sont sortis de leur camp, et sont cachés dans la campagne, en disant : Ils sortiront de la ville, et alors nous les prendrons vifs, et nous entrerons sans peine dans la ville. "

13. L'un des serviteurs du roi lui répondit : Il y a encore cinq chevaux

℣ 11. On lit dans l'hébreu ויקרא, *et clamavit*, que David Kimhhi explique ainsi : *clamavit custos portæ urbis ad excubitores regis.*

℣ 12. On voit dans l'histoire de la révolte d'Ali-Bey un stratagème semblable à celui que craignoit le roi d'Israël. Lorsque le pacha de *Scham* (Damas.) arriva avec ses troupes au lac de Tibériade, le scheikh Daher y étoit déjà campé. Celui-ci refuse de donner bataille avant le lendemain matin. La nuit suivante, après avoir divisé son armée en trois corps, il lui fait quitter le camp, dans lequel il laisse de grands feux, toutes sortes de provisions de bouche et surtout force boissons spiritueuses. Il recommande aux siens de laisser l'ennemi prendre tranquillement possession du camp. Vers minuit le pacha de Scham marche en silence vers le scheikh Daher pour le surprendre, et à son grand étonnement il trouve son camp abandonné. Il croit que le scheikh a fui si précipitamment qu'il ne s'est pas donné le temps d'emporter ses effets. Le pacha triomphant s'établit donc dans le camp et permet à ses soldats de se rafraîchir. Ceux-ci se mettent en devoir de piller, et boivent si copieusement que, vaincus par la fatigue de la marche et par les vapeurs des liqueurs, ils s'abandonnent bientôt au sommeil, et, selon l'heureuse expression d'un auteur ancien, *priùs ebrietate quàm bello vincuntur.* Mais alors les scheikhs Salaby et Karim, qui observoient l'ennemi, rentrent dans le camp avec Daher, qui les rejoint, et font main basse sur l'armée du pacha, qui, abandonnant tous ses bagages, prend la fuite et parvient à peine à atteindre Damas avec les débris de ses soldats.

On sait que le même stratagème réussit à Cyrus contre le jeune fils de la reine Thomyris. (Justin, I, 8.) Drach.

Avant l'ère chr. vulg. 884.

restés seuls ici" de ce grand nombre qui étoit dans Israël, tous les autres ayant été mangés;" prenons-les et envoyons des gens à la découverte.

quinque equos qui remanserunt in urbe, (quia ipsi tantùm sunt in universâ multitudine Israel, alii enim consumpti sunt;) et, mittentes, explorare poterimus.

14. On amena donc deux chevaux," et le roi envoya dans le camp des Syriens, disant: Allez, et voyez.

14. Adduxerunt ergò duos equos, misitque rex in castra Syrorum dicens: Ite, et videte.

15. Ils allèrent donc après les Syriens jusqu'au Jourdain, et ils trouvèrent que tous les chemins étoient pleins de vètemens et d'armes, que les Syriens avoient jetés dans le trouble où ils étoient; et les coureurs étant revenus en rendirent compte au roi.

15. Qui abierunt post eos usque ad Jordanem : ecce autem omnis via plena erat vestibus et vasis, quæ projecerant Syri cùm turbarentur; reversique nuntii indicaverunt regi.

16. Le peuple sortit *de la ville*, et pilla le camp des Syriens; et la mesure de pure farine fut vendue un sicle, et on donna pour un sicle deux mesures d'orge, selon la parole du Seigneur.

16. Et egressus populus diripuit castra Syriæ; factusque est modius similæ statere uno, et duo modii hordei statere uno, juxta verbum Domini.

17. Or le roi avoit mis à la porte *de la ville* le chef de l'armée sur la main duquel il avoit coutume de s'appuyer; et la foule du peuple fut si grande à l'entrée de la porte qu'il fut étouffé, et mourut selon que l'homme de Dieu le lui avoit prédit lorsque le roi vint le trouver chez lui.

17. Porrò rex ducem illum in cujus manu incumbebat constituit ad portam; quem conculcavit turba in introitu portæ, et mortuus est, juxta quod locutus fuerat vir Dei quando descenderat rex ad eum.

18. C'est ainsi que fut accompli ce qu'avoit prédit l'homme de Dieu lorsqu'il dit au roi : Demain, à l'heure qu'il est, on donnera à la porte de Samarie pour un sicle deux mesures d'orge,

18. Factumque est secundùm sermonem viri Dei quem dixerat regi quando ait : Duo modii hordei statere uno erunt, et modius

℣ 13. Vulg. litt. : *in urbe*. Hébr. : בה, *in eâ*, c'est-à-dire *in urbe*. « Prenons cinq des chevaux restés, qui sont restés dans la ville; il en est d'eux comme de la multitude d'Israël qui est restée ici, il en est d'eux comme de la multitude d'Israël qui a péri : envoyons-les donc, et voyons. »

Ibid. Le cheval étoit un animal impur dont les Hébreux ne devoient pas manger; mais nous voyons un grand nombre d'exemples dans l'Ancien Testament que ces défenses étoient levées en cas de besoin urgent. Conférez plus haut, VI, 25. Voyez à cette occasion la leçon sublime du Verbe éternel, *Matth.*, XII, 4; *Luc*, VI, 3. (DRACH.)

℣ 14. Hébr. : « deux chariots *attelés chacun* de *deux* chevaux. »

Avant l'ère chr. vulg. 884.

similæ statere uno, hoc eodem tempore cras, in portâ Samariæ; —

19. Quando responderat dux ille viro Dei, et dixerat: Etiamsi Dominus fecerit cataractas in cœlo, numquid poterit fieri quod loqueris? — et dixit ei: Videbis oculis tuis, et inde non comedes.

20. Evenit ergò ei sicut prædictum fuerat, et conculcavit eum populus in portâ, et mortuus est.

et la mesure de pure farine ne vaudra qu'un sicle.

19. Et lorsque cet officier eut dit à l'homme de Dieu, Quand le Seigneur feroit pleuvoir des vivres du ciel, ce que vous dites pourroit-il être? l'homme de Dieu lui répondit: Vous le verrez de vos yeux, et vous n'en mangerez point.

20. Ce qu'Elisée avoit prédit lui arriva; il mourut à la porte *de la ville*, et le peuple le foula aux pieds.

CHAPITRE VIII.

La Sunamite revient dans Israël après les sept années de famine. Elisée va à Damas, et prédit la mort de Bénadad et le règne de Hazaël. Joram, fils de Josaphat, règne sur Juda. Révolte des Iduméens. Mort de Joram. Ochozias lui succède.

1. ELISEUS autem locutus est ad mulierem cujus vivere fecerat filium, dicens: Surge, vade, tu et domus tua, et peregrinare ubicumque repereris; vocavit enim Dominus famem, et veniet super terram septem annis.

2. Quæ surrexit, et fecit juxta verbum hominis Dei, et vadens cum domo suâ peregrinata est in terrâ Philisthiim diebus multis.

3. Cùmque finiti essent anni septem reversa est mulier de terrâ Philisthiim; et egressa est ut interpellaret regem pro domo suâ et pro agris suis.

1. OR, *avant que cette famine arrivât*, Elisée parla à la femme dont il avoit ressucité le fils, et lui dit: Levez-vous, vous et votre famille; et allez séjourner partout où vous pourrez, car le Seigneur a appelé la famine, et elle viendra sur la terre *d'Israël* pendant sept ans. ※ — *Sup.* VI. 35.

2. Cette femme se leva donc, selon ce que l'homme de Dieu lui avoit dit; et, partant avec sa famille, elle s'éjourna long-temps dans la terre des Philistins.

3. Après que les sept années *de famine* furent passées la femme revint du pays des Philistins, et se rendit auprès du roi pour lui redemander sa maison et ses champs.

℣ 1. Hébr.: « Et elle est déjà venue sur la terre *d'Israël, où elle doit durer sept ans.* » Et en effet la famine régnoit déjà dans le pays lorsque Elisée vint à Galgal après avoir ressuscité le fils de la Sunamite. *Supr.*, IV, 38. D'ailleurs, comme au verset 4 on voit Giézi appelé *serviteur d'Elisée* et parlant au roi, il y a lieu de présumer que ceci arriva avant qu'il eût été frappé de lèpre.

Avant l'ère chr. volg. 884.

4. Le roi parloit alors avec Giézi, serviteur de l'homme de Dieu, et lui disoit : Contez-moi toutes les merveilles qu'a faites Elisée.

5. Et comme Giézi rapportoit au roi de quelle manière Elisée avoit ressuscité un mort, la femme dont il avoit ressuscité le fils vint se présenter au roi, le conjurant de lui faire rendre sa maison et ses champs. Alors Giézi dit : O roi mon seigneur, voilà cette femme, et c'est là son fils qu'Elisée a ressuscité.

6. Le roi ayant interrogé la femme *même*, elle lui raconta tout. Le roi envoya avec elle un eunuque, auquel il dit : Faites-lui rendre tout ce qui est à elle, et le revenu de toutes ses terres depuis le jour où elle est sortie du pays jusqu'aujourd'hui.

7. Elisée vint aussi à Damas. Et Bénadad, roi de Syrie, étoit *alors* malade : et on lui dit : L'homme de Dieu est venu dans ce pays.

8. Et le roi dit à Hazaël : Prenez des présens, et allez au devant de l'homme de Dieu, et consultez par lui le Seigneur pour savoir si je pourrai relever de cette maladie.

9. Hazaël alla au devant de l'homme de Dieu, menant avec lui quarante chameaux chargés de présens, de tout ce qu'il y avoit de plus précieux à Damas. Hazaël s'étant présenté devant Elisée lui dit : Bénadad, roi de Syrie, votre fils, m'a envoyé vers vous pour savoir s'il pourra relever de sa maladie.

10. Elisée lui répondit : Allez, dites-lui, Vous serez guéri ; " mais le

4. Rex autem loquebatur cum Giezi, puero viri Dei, dicens : Narra mihi omnia magnalia quæ fecit Eliseus.

5. Cùmque ille narraret regi quomodo mortuum suscitasset, apparuit mulier cujus vivificaverat filium, clamans ad regem pro domo suâ et pro agris suis. Dixitque Giezi : Domine mi rex, hæc est mulier, et hic est filius ejus quem suscitavit Eliseus.

6. Et interrogavit rex mulierem, quæ narravit ei. Deditque ei rex eunuchum unum, dicens : Restitue ei omnia quæ sua sunt, et universos reditus agrorum a die quâ reliquit terram usque ad præsens.

7. Venit quoque Eliseus Damascum. Et Benadad rex Syriæ ægrotabat ; nuntiaveruntque ei dicentes : Venit vir Dei hùc.

8. Et ait rex ad Hazael : Tolle tecum munera, et vade in occursum viri Dei, et consule Dominum per eum dicens : Si evadere potero de infirmitate meâ hâc ?

9. Ivit igitur Hazael in occursum ejus, habens secum munera, et omnia bona Damasci, onera quadraginta camelorum. Cùmque stetisset coram eo ait : Filius tuus Benadad rex Syriæ misit me ad te, dicens : Si sanari potero de infirmitate meâ hâc ?

10. Dixitque ei Eliseus : Vade, dic ei, Sanaberis ;

℣ 10. Le prophète répond : « Dites-lui : *Vous guérirez ;* » c'est-à-dire

Avant l'ère chr. vulg. 884.

porrò ostendit mihi Dominus qui morte morietur (*a*).

Seigneur m'a fait voir qu'il mourra assurément.

11. Stetitque cum eo, et conturbatus est usque ad suffusionem vultûs; flevitque vir Dei.

11. Et l'homme de Dieu s'arrêta avec lui, et il fut ému, et son émotion parut sur son visage, et il versa des larmes.

12. Cui Hazael ait : Quare dominus meus flet? At ille dixit : Quia scio quæ facturus sis filiis Israel mala; civitates eorum munitas igne succendes, et juvenes eorum interficies gladio, et parvulos eorum elides, et prægnantes divides.

12. Hazaël lui dit : Pourquoi mon seigneur pleure-t-il? Elisée lui répondit : Parce que je sais combien de maux vous devez faire aux enfans d'Israël; vous brûlerez leurs villes fortes, vous ferez passer au fil de l'épée leurs jeunes hommes, vous écraserez leurs petits enfans, et vous fendrez le ventre aux femmes grosses.

13. Dixitque Hazael : Quid enim sum servus tuus canis ut faciam rem istam magnam? Et ait Eliseus : Ostendit mihi Dominus te regem Syriæ fore.

13. Hazaël lui dit : Que suis-je moi votre serviteur, un chien, pour faire de si grandes choses? Elisée lui répondit : Le Seigneur m'a fait voir que vous serez roi de Syrie.

14. Qui cùm recessisset ab Eliseo venit ad dominum suum. Qui ait ei : Quid dixit tibi Eliseus? At ille respondit : Dixit mihi : Recipies sanitatem.

14. Hazaël ayant quitté Elisée vint retrouver son maître, qui lui dit : Que vous a dit Elisée? Il lui répondit : Il m'a dit que vous recouvrerez la santé.

15. Cùmque venisset dies

15. Le lendemain Hazaël prit une

(*a*) *Bible vengée*, IV *Rois*, note 6. — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Elisée*; et *Traité de la Rel.*, deux. partie, ch. 7, art. 1, § VIII.

votre maladie n'est pas mortelle. Puis il ajouta en parlant à Hazaël : « Mais le Seigneur m'a fait voir qu'il n'en mourra pas moins, » (*d'un autre accident*.) David Kimhhi expose ainsi les paroles d'Elisée : « Il guériroit de sa maladie s'il ne devoit mourir autrement. » (DRACH.)

℣ 11. Hébr. autr. : « Et *Hazaël* se tenoit devant lui, demeurant tout étonné tant qu'il différa *de s'expliquer*; et l'homme de Dieu pleura. » On a déjà vu une expression semblable au chap. II, verset 17.

℣ 12. Cette barbarie n'est pas sans exemples parmi les Arabes et d'autres peuples. On l'a vu exercer aussi sur des hommes : Une femme arabe vint se plaindre à Djezzer, campé au village de Yenin près de Jérusalem, qu'un de ses soldats a bu son lait et refuse de le payer. « Suivez-moi, dit Djezzer, et montrez-moi l'homme; mais ne vous trompez pas, votre erreur vous coûtera la tête. » La femme reconnut le soldat. Celui-ci nia le fait. Aussitôt son chef barbare lui fend le ventre, et le lait s'échappe de l'estomac. La paysanne fut payée et renvoyée libre. Timour a donné la même scène. Voy. Turner's *Tour in the Levant*, vol. 2, p. 273; vol. 3, p. 437 : Hales's *Chronology*, vol. 3, p. 46. Mahomet II a ouvert jusqu'à quatorze de ses pages pour trouver le melon que l'un d'eux avoit mangé. (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 884.

couverture, ″ qu'il trempa dans de l'eau, et l'étendit sur le visage du roi *pour l'étouffer ; et*, le roi étant mort, Hazaël régna en sa place.

altera, tulit stragulum, et infudit aquam, et expandit super faciem ejus; quo mortuo, regnavit Hazael pro eo.

(II *Paral.*, XXI.)

16. La cinquième année de Joram fils d'Achab, roi d'Israël, et *sous le règne* de Josaphat, roi de Juda, Joram fils de Josaphat régna sur Juda.

16. Anno quinto Joram filii Achab, regis Israel, et Josaphat, regis Juda, regnavit Joram filius Josaphat, rex Juda.

17. Il avoit trente-deux ans lorsqu'il commença de régner, et il régna huit ans, dans Jérusalem.

17. Triginta duorum annorum erat cùm regnare cœpisset, et octo annis regnavit in Jerusalem.

18. Il marcha dans les voies des rois d'Israël, comme la maison d'Achab y avoit marché, parce que sa femme *Athalie* étoit fille d'Achab; et il fit le mal devant le Seigneur.

18. Ambulavitque in viis regum Israel, sicut ambulaverat domus Achab, filia enim Achab erat uxor ejus; et fecit quod malum est in conspectu Domini.

3 *Reg.* XI. 36. 19. Mais le Seigneur ne voulut pas perdre entièrement Juda, à cause de David son serviteur, selon la promesse qu'il lui avoit faite de lui conserver une lampe ″ ainsi qu'à ses enfans dans toute la suite.

19. Noluit autem Dominus disperdere Judam propter David servum suum, sicut promiserat ei ut daret illi lucernam et filiis ejus cunctis diebus.

20. Pendant le temps de son règne, Edom, *que David avoit soumis*, secoua le joug de Juda pour ne plus lui être assujetti, et il s'établit un roi.

20. In diebus ejus recessit Edom ne esset sub Judâ, et constituit sibi regem.

890. 21. Mais Joram étant venu à Séir ″ avec tous ses chariots sortit la nuit contre les Iduméens, qui l'avoient environné, et tailla en pièces leur armée et ceux qui commandoient leurs chariots; et ce peuple s'enfuit dans ses tentes. ″

21. Venitque Joram Seira, et omnes currus cum eo; et surrexit nocte, percussitque Idumæos, qui eum circumdederant, et principes curruum; populus autem fugit in tabernacula sua.

℣ 15. L'hébreu peut signifier un oreiller, un coussin.

℣ 19. Quelqu'un de sa dynastie occupant le trône.

℣ 21. Partie de l'Idumée. Au lieu de צעירה, *in Seir*, on lit dans le texte parallèle עם שריו, *cum principibus suis*. (II *Par.*, XXI, 9.)

Ibid. Joram ne sut pas profiter de sa victoire; il donna aux Iduméens le temps de se fortifier de nouveau et de s'affranchir entièrement de sa domination.

Avant l'ère chr. vulg. 890.

22. Recessit ergò Edom ne esset sub Juda, usque ad diem hanc. Tunc recessit et Lobna in tempore illo.

22. Depuis ce temps-là donc Edom se retira de Juda, ne voulant plus lui être assujetti, comme encore aujourd'hui il ne l'est plus. En ce même temps Lobna " se révolta aussi.

23. Reliqua autem sermonum Joram, et universa quæ fecit, non-ne hæc scripta sunt in Libro Verborum Dierum Regum Juda?

23. Or le reste des actions de Joram, et tout ce qu'il a fait, se trouve écrit dans livre des Annales des Rois de Juda.

24. Et dormivit Joram cum patribus suis, sepultusque est cum eis in Civitate David. Et regnavit Ochozias filius ejus pro eo.

24. Et Joram s'endormit avec ses pères, et fut enseveli avec eux dans la Ville de David, *mais non pas dans le tombeau des rois.* " Et son fils Ochozias " régna en sa place.

(II *Paral.*, XXII, 1-6.)

25. Anno duodecimo Joram filii Achab, regis Israel, regnavit Ochozias, filius Joram regis Judæ.

25. La douzième année de Joram fils d'Achab, roi d'Israël, Ochozias fils de Joram, roi de Juda, monta sur le trône.

26. Viginti duorum annorum erat Ochozias cùm regnare cœpisset, et uno anno regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Athalia, filia Amri regis Israel.

26. Il avoit vingt-deux ans lorsqu'il commença de régner, et il régna un an, dans Jérusalem. Sa mère s'appeloit Athalie, et étoit fille d'*Achab* " *fils* d'Amri, roi d'Israël. 884.

27. Et ambulavit in viis domûs Achab, et fecit quod malum est coram Domino sicut domus Achab, gener enim domûs Achab fuit.

27. Il marcha dans les voies de la maison d'Achab; et il fit le mal devant le Seigneur, comme la maison d'Achab, parce qu'il étoit *fils d'un* gendre de la maison d'Achab.

28. Abiit quoque cum Joram filio Achab ad præliandum contra Hazael, regem Syriæ, in Ramoth-Galaad; et vulneraverunt Syri Joram.

28. Il marcha aussi avec Joram fils d'Achab pour combattre contre Hazaël, roi de Syrie, à Ramoth de Galaad; et Joram fut blessé par les Syriens.

29. Qui reversus est ut

29. Il revint à Jezrahel pour se faire

℣ 22. Entraînée sans doute par la révolte des Iduméens. Lobna étoit une ville sacerdotale, au midi de Juda.

℣ 24. Voy. II *Par.*, XXI, 18-19.

Ibid. Il est nommé *Joachaz* au IIe livre des Paralipomènes, XXI, 17, où il est dit qu'il étoit le plus jeune; et plus loin, chap. XXII, verset 1, on voit que ses frères aînés avoient été tués.

℣ 26. Voy. au verset 18 précéd., et II *Par.*, XXI, 6.

Avant l'ère chr. vulg. 884.

traiter, parce que les Syriens l'avoient blessé à Ramoth lorsqu'il combattoit contre Hazaël, roi de Syrie. Et Ochozias fils de Joram, roi de Juda, vint à Jezrahel pour voir Joram fils d'Achab, parce qu'il y étoit malade.

curaretur in Jezrahel, quia vulneraverunt eum Syri in Ramoth præliantem contra Hazael, regem Syriæ. Porrò Ochozias filius Joram, rex Juda, descendit invisere Joram filium Achab in Jezrahel, quia ægrotabat ibi.

CHAPITRE IX.

Jéhu est sacré roi d'Israël, et reçoit ordre d'exterminer la maison d'Achab. Il tue Joram. Ochozias est tué par ses gens, et Jézabel est précipitée par sa fenêtre.

883. 1. Or le prophète Elisée appela un des enfans des prophètes, et lui dit : Ceignez-vous les reins; prenez dans votre main cette petite fiole d'huile, et allez à Ramoth de Galaad.

1. Eliseus autem prophetes vocavit unum de filiis prophetarum, et ait illi : Accinge lumbos tuos, et tolle lenticulam olei hanc in manu tuâ, et vade in Ramoth-Galaad.

3 Reg. xix. 16. 2. Quand vous serez là vous verrez Jéhu, fils de Josaphat fils de Namsi; et, vous approchant de lui, vous le ferez sortir d'entre ses frères, et vous l'introduirez dans une chambre secrète.

3. Vous prendrez ensuite cette petite fiole d'huile, et vous la lui répandrez sur la tête en disant : Voici ce que dit le Seigneur : Je vous ai sacré roi d'Israël. Aussitôt vous ouvrirez la porte, et vous vous enfuirez, sans demeurer là davantage.

4. Le jeune homme, ministre du prophète, alla donc aussitôt à Ramoth de Galaad.

5. Il entra au lieu où les principaux officiers de l'armée étoient assis, et il dit *à Jéhu :* Prince, j'ai un mot à vous dire. Jéhu lui dit : A qui d'entre nous

2. Cùmque veneris illùc videbis Jehu, filium Josaphat filii Namsi. Et ingressus suscitabis eum de medio fratrum suorum, et introduces in interius cubiculum;

3. Tenensque lenticulam olei fundes super caput ejus, et dices : Hæc dicit Dominus : Unxi te regem super Israel. Aperiesque ostium, et fugies, et non ibi subsistes.

4. Abiit ergò adolescens puer prophetæ in Ramoth-Galaad,

5. Et ingressus est illùc; (ecce autem principes exercitûs sedebant;) et aït : Verbum mihi ad te, o prin-

ỳ 4. Hébr. litt. : *puer puer prophetæ*, ou, selon les Septante, simplement *puer propheta*, le jeune prophète, c'est-à-dire celui qui a été appelé au vers. 1 « l'un des enfans des prophètes. »

Avant l'ère chr. vulg. 883.

ceps. Dixitque Jehu : Ad quem ex omnibus nobis? At ille dixit : Ad te, o princeps.

voulez-vous parler? Il lui répondit : A vous, prince.

6. Et surrexit, et ingressus est cubiculum. At ille fudit oleum super caput ejus, et ait : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Unxi te regem super populum Domini Israel.

6. Jéhu se leva donc, et entra dans une chambre; et le jeune homme lui répandit l'huile sur la tête, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Je vous ai sacré roi sur Israël, le peuple du Seigneur.

7. Et percuties domum Achab domini tui; et ulciscar sanguinem servorum meorum prophetarum et sanguinem omnium servorum Domini de manu Jezabel.

7. Vous exterminerez la maison d'Achab votre seigneur; je vengerai ainsi de la main *cruelle* de Jézabel le sang des prophètes mes serviteurs et le sang de tous les serviteurs du Seigneur.

8. Perdamque omnem domum Achab; et interficiam de Achab mingentem ad parietem, et clausum et novissimum in Israel.

8. Je perdrai toute la maison d'Achab, et je tuerai de cette maison jusqu'aux animaux, " depuis le premier jusqu'au dernier" dans Israël.

9. Et dabo domum Achab sicut domum Jeroboam filii Nabat et sicut domum Baasa filii Ahia.

9. Et je rendrai la maison d'Achab semblable à la maison de Jéroboam fils de Nabat et à celle de Baasa fils d'Ahia. 3 *Reg.* xv. 29. 3 *Reg.* xvi. 3.

10. Jezabel quoque comedent canes in agro Jezrahel, nec erit qui sepeliat eam. Aperuitque ostium, et fugit.

10. Jézabel sera aussi mangée des chiens dans le champ de Jezrahel, "et il ne se trouvera personne pour l'ensevelir. Ensuite il ouvrit la porte et s'enfuit.

11. Jehu autem regressus est ad servos domini sui, qui dixerunt ei : Rectè-ne sunt omnia? quid venit insanus iste ad te (*a*)? Qui ait eis : Nostis hominem, et quid locutus sit.

11. Jéhu rentra aussitôt au lieu où étoient les officiers de son maître, qui lui dirent : " Tout va-t-il bien? qu'est venu vous dire ce fou-là? Jéhu leur dit : Vous connoissez le personnage et ce qu'il a pu me dire.

(*a*) *Bible vengée*, IV *Rois*, note 7.

ŷ 8 (*bis*). Voy., pour les expressions *mingent. ad pariet.* et *claus. et noviss.*, 2 *Reg.*, XXV, 22.

ŷ 10. La plus grande punition parmi les Arabes est de couper le criminel en morceaux et de le jeter aux chiens. Voy. Bruce, *Voy.*, t. 2, p. 46; abbé Pairet, *Voy. par la Barbarie*. (Drach.)

ŷ 11. On lit dans l'hébreu ויאמר, *et dixit*, pour ויאמרו, *et dixerunt*. On trouve fort souvent dans le texte la forme du singulier à la place du pluriel, que l'on regarde alors comme un nom collectif singulier.

Avant l'ère chr. vulg. 883.

12. Ils lui répondirent : Ce qu'il vous a dit n'est point vrai : malgré cela contez-le nous. Jéhu leur dit : Il m'a déclaré telle et telle chose, et il a ajouté : Voici ce que dit le Seigneur : Je vous ai sacré roi d'Israël.

12. At illi responderunt : Falsum est, sed magis narra nobis. Qui ait eis : Hæc et hæc locutus est mihi, et ait : Hæc dicit Dominus : Unxi te regem super Israel.

13. Ils se levèrent aussitôt, et chacun d'eux prenant son manteau, ils les mirent sous ses pieds," en firent comme une espèce de trône, et, sonnant de la trompette, ils crièrent : Jéhu est notre roi.

13. Festinaverunt itaque, et unusquisque tollens pallium suum posuerunt sub pedibus ejus in similitudinem tribunalis, et cecinerunt tubâ, atque dixerunt : Regnavit Jehu.

Sup. VIII. 28.

14. Jéhu, fils de Josaphat fils de Namsi, fit donc une conjuration contre Joram. Or Joram ayant déclaré la guerre à Hazaël, roi de Syrie, avoit assiégé Ramoth de Galaad avec toute l'armée d'Israël ;

15. Et ayant été blessé par les Syriens lorsqu'il combattoit contre Hazaël, roi de Syrie, il étoit venu à Jezrahel à cause de ses blessures. Et Jéhu dit : Que personne, je vous prie, ne s'enfuie hors de la ville, de peur qu'il n'aille en porter la nouvelle à Jezrahel.

14. Conjuravit ergò Jehu, filius Josaphat filii Namsi, contra Joram. Porrò Joram obsederat Ramoth-Galaad, ipse et omnis Israel, contra Hazael, regem Syriæ ;

15. Et reversus fuerat ut curaretur in Jezrahel propter vulnera, quia percusserant eum Syri præliantem contra Hazael, regem Syriæ. Dixitque Jehu : Si placet vobis, nemo egrediatur profugus de civitate, ne vadat, et nuntiet in Jezrahel.

16. Et il partit, et marcha contre Jezrahel, où Joram étoit malade ; et Ochozias, roi de Juda, y étoit venu pour voir Joram.

16. Et ascendit, et profectus est in Jezrahel : Joram enim ægrotabat ibi, et Ochozias rex Juda descenderat ad visitandum Joram.

17. La sentinelle qui étoit au haut de la tour de Jezrahel vit Jéhu avec sa troupe qui venoit, et dit : Je vois une

17. Igitur speculator qui stabat super turrim Jezrahel vidit globum Jehu

ỳ 13. L'usage d'étendre ses habits sous les pieds ou sur le passage de celui à qui on veut témoigner du respect est fort ancien. C'est ainsi que le peuple de Jérusalem reçut le fils de David, notre Sauveur, aux cris joyeux des *hosannah.* Quelques-uns répandoient dans les rues des fleurs et des branches d'arbres. (*Matth.*, XXI, 8.) Lorsque Caton d'Utique quitta l'armée de Macédoine, où il avoit commandé comme tribun de légion, les soldats étendirent leurs habits sur son chemin. (Plutarque, *Caton.*) Lorsque les chrétiens tendent leurs maisons et jonchent de fleurs les rues où passe N. S. J.-C. dans le sacrement de l'Eucharistie, ils se conforment à une pratique de la plus haute antiquité. (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 883.

venientis, et ait : Video ego globum. Dixitque Joram : Tolle currum, et mitte in occursum eorum; et dicat vadens : Rectè-ne sunt omnia?

troupe. Joram dit : Qu'on prenne un chariot, et qu'on l'envoie à la rencontre, et que celui qui le conduira leur dise : Tout va-t-il bien?

18. Abiit ergò qui ascenderat currum in occursum ejus, et ait : Hæc dicit rex : Pacata-ne sunt omnia? Dixitque Jehu : Quid tibi et paci? transi, et sequere me. Nuntiavit quoque speculator dicens : Venit nuntius ad eos, et non revertitur.

18. Celui donc qui étoit monté sur le chariot alla au-devant de Jéhu, et lui dit : Apportez-vous la paix? Jéhu lui répondit : Qu'y a-t-il de commun entre vous et la paix? Passez et suivez-moi. La sentinelle en donna aussitôt avis, et dit : Celui qu'on avoit envoyé est allé à eux," mais il ne revient point.

19. Misit etiam currum equorum secundum; venitque ad eos, et ait : Hæc dicit rex : Numquid pax est? Et ait Jehu : Quid tibi et paci? transi, et sequere me.

19. Joram envoya encore un autre chariot; et l'écuyer étant venu vers Jéhu lui dit : Le roi vous demande si vous apportez la paix. — Qu'y a-t-il de commun entre vous et la paix? dit Jéhu. Passez, et suivez-moi.

20. Nuntiavit autem speculator dicens : Venit usque ad eos, et non revertitur. Est autem incessus quasi incessus Jehu filii Namsi; præceps enim graditur.

20. Or la sentinelle en avertit, disant : *Celui qu'on avoit envoyé* les a joints, mais il ne revient point; celui qui s'avance paroît à sa démarche être Jéhu, *fils de Josaphat*" fils de Namsi; car il vient en toute hâte.

21. Et ait Joram : Junge currum. Junxeruntque currum ejus, et egressus est Joram rex Israel et Ochozias rex Juda, singuli in curribus suis; egressique sunt in occursum Jehu, et invenerunt eum in agro Naboth Jezrahelitæ.

21. Alors Joram dit : Attelez les chevaux à mon chariot. Et, les chevaux y étant mis, Joram, roi d'Israël, et Ochozias, roi de Juda, sortirent chacun dans son chariot; et ils allèrent au-devant de Jéhu, et le trouvèrent dans le champ de Naboth de Jezrahel.

22. Cùmque vidisset Joram Jehu, dixit : Pax est, Jehu? At ille respondit : Quæ pax? adhuc fornicationes Jezabel, matris tuæ, et veneficia ejus multa vigent.

22. Joram ayant vu Jéhu lui dit : Apportez-vous la paix? Jéhu lui répondit : Quelle peut être cette paix, pendant que les impuretés de Jézabel votre mère et ses enchantemens subsistent encore en tant de manières?

℣ 18. Hébr. : *usque eos*, pour *usque ad eos*, qui se trouve au verset 20. De là vient que la Vulgate met simplement dans celui-ci *ad eos*.

℣ 20. On l'a vu ainsi exprimé au verset 2.

Avant l'ère chr. vulg. 883.

23. Joram aussitôt tourna bride, et, prenant la fuite, dit à Ochozias : Nous sommes trahis, Ochozias.

24. Et Jéhu tendit son arc, et frappa Joram entre les épaules; la flèche lui traversa le cœur, et il tomba mort dans son chariot.

25. Alors Jéhu dit à Badacer, capitaine *de ses gardes* : Prenez-le, et le jetez dans le champ de Naboth de Jezrahel; car il me souvient que, lorsque nous suivions Achab son père, et que nous étions vous et moi dans un même chariot, le Seigneur prononça contre lui cette prophétie, en disant : Je jure *par moi-même*, dit le Seigneur,

26. Que je répandrai votre sang dans ce même champ pour le sang de Naboth et pour celui de ses enfans, que je vous ai vu répandre hier. Prenez-le donc
3 *Reg.* XXI. 22. maintenant, et le jetez dans le champ, selon la parole du Seigneur.

27. Ce qu'Ochozias, roi de Juda, ayant vu, il s'enfuit par le chemin de la maison du jardin; et Jéhu le poursuivit, et dit : Frappez aussi celui-ci dans son chariot. Ils le frappèrent donc" au lieu où l'on monte à Gaver, qui est près de Jéblaam. Et s'étant enfui à Mageddo" il y mourut.

28. Ses serviteurs le placèrent sur son chariot, le portèrent à Jérusalem, et l'ensevelirent avec ses pères dans la Ville de David.

23. Convertit autem Joram manum suam, et fugiens ait ad Ochoziam : Insidiæ, Ochozia.

24. Porrò Jehu tetendit arcum manu, et percussit Joram inter scapulas; et egressa est sagitta per cor ejus, statimque corruit in curru suo.

25. Dixitque Jehu ad Badacer ducem : Tolle, projice eum in agro Naboth Jezrahelitæ; memini enim, quando ego et tu sedentes in curru sequebamur Achab patrem hujus, quòd Dominus onus hoc levaverit super eum dicens :

26. Si non pro sanguine Naboth, et pro sanguine filiorum ejus quem vidi herì, ait Dominus, reddam tibi in agro isto, dicit Dominus. Nunc ergò tolle, et projice eum in agrum, juxta verbum Domini.

27. Ochozias autem rex Juda, videns hoc, fugit per viam domûs horti. Persecutusque est eum Jehu, et ait : Etiam hunc percutite in curru suo. Et percusserunt eum in ascensu Gaver, qui est juxta Jeblaam. Qui fugit in Mageddo, et mortuus est ibi (*a*).

28. Et imposuerunt eum servi ejus super currum suum, et tulerunt in Jerusalem; sepelieruntque

(*a*) *S. Script. prop., pars* III, *n°* 69.

℣ 27. Hébr. litt. : *Etiam nunc percutite eum in curru in ascensu Gaver*, etc. Les Septante ont lu : *Etiam hunc. Et percusserunt eum in curru;* etc.; l'interprète syriaque : *Etiam hunc percutite. Et percusserunt eum*, etc.

Ibid. Ville du royaume de Samarie au couchant de Jezrahel. 2 *Paralip.*, XXII, 9.

Avant l'ère chr. vulg. 883.

eum in sepulchro cum patribus suis in Civitate David.

29. Anno undecimo Joram, filii Achab, regnavit Ochozias super Judam.

29. La onzième année *du règne* de Joram, fils d'Achab, Ochozias régna sur Juda.

30. Venitque Jehu in Jezrahel. Porrò Jezabel, introïtu ejus audito, depinxit oculos suos stibio, et ornavit caput suum; et respexit per fenestram

30. Jéhu vint ensuite à Jezrahel; et Jézabel ayant appris son arrivée se para les yeux avec du fard," mit ses ornemens sur sa tête, et regarda par la fenêtre

31. Ingredientem Jehu per portam, et ait: Numquid pax potest esse Zambri, qui interfecit dominum suum?

31. Jéhu qui entroit dans la ville, et lui dit: Peut-on espérer la paix de *celui qui, comme* Zambri, a tué son maître? 3 *Reg.* XVI. 10.

32. Levavitque Jehu faciem suam ad fenestram, et ait: Quæ est ista? Et inclinaverunt se ad eum duo vel tres eunuchi.

32. Jéhu levant la tête vers la fenêtre dit: Qui est celle-là?" Et deux ou trois eunuques, *qui étoient en haut,* s'inclinèrent vers lui.

33. At ille dixit eis: Præcipitate eam deorsum. Et præcipitaverunt eam, aspersusque est sanguine paries, et equorum ungulæ conculcaverunt eam.

33. Et Jéhu leur dit: Jetez-la en bas; et aussitôt ils la précipitèrent, et la muraille fut teinte de son sang, et elle fut foulée aux pieds des chevaux."

34. Cùmque introgressus esset ut comederet biberetque, ait: Ite, et videte

34. Après que Jéhu fut entré *dans le palais* pour boire et pour manger, il dit: Allez voir cette maudite; ense-

℣ 30. Autr.: « se farda les yeux avec de l'antimoine. »

L'usage de se farder les yeux n'étoit pas inconnu des Romains. Pline (*H. N.*, XI, 37.) dit: *Tanta est decoris affectatio ut tingantur oculi quoque.* Cette pratique étoit commune aux hommes aussi bien qu'aux femmes:

Ille supercilium madidâ fuligine tactum
Obliquâ producit acu pingitque trementes
Attollens oculos: . . . .

Jévénal, II, 93. Chez les Persans de grands yeux noirs, doux et languissans constituent la perfection de la beauté. Le sexe de ce pays emploie particulièrement l'antimoine pour arriver à ladite perfection qu'il cherche à se donner avec autant de soin que le nôtre met à se couper par le milieu du corps afin de ressembler parfaitement aux guêpes.

℣ 32. Hébr.: « Qui est avec moi? (*C'est-à-dire de mon parti.*) Qui? » Les deux eunuques qui s'inclinèrent se déclarèrent ses partisans. (Drach.)

℣ 33. Hébr.: « et son sang rejaillit sur la muraille et sur les chevaux, et ils la foulèrent aux pieds. »

Avant l'ère chr. vulg. 883.

velissez-la, parce qu'elle est fille de roi.

35. Et, étant allés pour l'ensevelir, ils n'en trouvèrent que le crâne, les pieds et l'extrémité des mains.

3 *Reg.* XXI. 23. 36. Et ils revinrent le dire à Jéhu, qui *leur* dit : C'est ce que le Seigneur avoit prédit par Elie de Thesbé son serviteur, en disant : Les chiens mangeront la chair de Jézabel dans le champ de Jezrahel,

37. Et la chair de Jézabel sera dans le champ de Jezrahel comme le fumier sur la face de la terre; et tous ceux qui passeront diront : Est-ce là cette *fameuse* Jézabel?

maledictam illam; et sepelite eam, quia filia regis est.

35. Cùmque issent ut sepelirent eam, non invenerunt nisi calvariam et pedes et summas manus.

36. Reversique nuntiaverunt ei. Et ait Jehu : Sermo Domini est, quem locutus est per servum suum Eliam Thesbiten dicens : In agro Jezrahel comedent canes carnes Jezabel,

37. Et erunt carnes Jezabel sicut stercus super faciem terræ in agro Jezrahel, ita ut prætereuntes dicant : Hæccine est illa Jezabel?

CHAPITRE X.

Jéhu fait mourir les fils d'Achab et les frères d'Ochozias. Il extermine les faux prophètes de Baal, détruit son temple et brûle sa statue. Hazaël remporte de grands avantages sur Israël. Mort de Jéhu. Joachaz lui succède.

1. Achab avoit soixante-dix fils [a] dans Samarie. Et Jéhu écrivit des lettres qu'il envoya aux principaux de Samarie, aux anciens et à ceux qui nourrissoient les enfans d'Achab, disant :

2. Aussitôt que vous aurez reçu ces lettres, vous qui avez *entre vos mains* les enfans de votre maître, des chariots, des chevaux, des villes fortes et des armes,

1. Erant autem Achab septuaginta filii in Samariâ. Scripsit ergò Jehu litteras, et misit in Samariam ad optimates civitatis et ad majores natu et ad nutritios Achab, dicens :

2. Statim ut acceperitis litteras has, qui habetis filios domini vestri, et currus et equos et civitates firmas et arma,

℣ 1. Ce mot peut désigner à la fois les fils et les petits-fils. En Orient, où la polygamie est commune, il n'est pas surprenant de voir quelquefois des familles assez nombreuses. Muley-Abdallah, qui étoit empereur de Maroc en 1720, avoit de ses quatres épouses et des femmes de son sérail, dont le nombre montoit à plusieurs milliers, *sept cents fils* en état de monter à cheval. On ne s'est pas donné la peine de compter ses filles. (Drach.)

3. Eligite meliorem et eum qui vobis placuerit de filiis domini vestri, et eum ponite super solium patris sui, et pugnate pro domo domini vestri.

4. Timuerunt illi vehementer, et dixerunt : Ecce duo reges non potuerunt stare coram eo; et quomodo nos valebimus resistere?

5. Miserunt ergò præpositi domûs et præfecti civitatis et majores natu et nutritii ad Jehu, dicentes : Servi tui sumus; quæcumque jusseris faciemus, nec constituemus nobis regem; quæcumque tibi placent, fac.

6. Rescripsit autem eis litteras secundò, dicens : Si mei estis et obeditis mihi, tollite capita filiorum domini vestri, et venite ad me hàc eâdem horà cras in Jezrahel. Porrò filii regis, septuaginta viri, apud optimates civitatis nutriebantur.

7. Cùmque venissent litteræ ad eos, tulerunt filios regis, et occiderunt septuaginta viros, et posuerunt capita eorum in cophinis, et miserunt ad eum in Jezrahel.

8. Venit autem nuntius, et indicavit ei dicens : Attulerunt capita filiorum regis. Qui respondit : Ponite ea ad duos acervos juxta introitum portæ usque mane.

9. Cùmque diluxisset egressus est, et stans dixit ad omnem populum : Justi estis : si ego conjuravi con-

3. Choisissez, *si vous l'osez*, le plus considérable d'entre les fils de votre maître et celui qui vous plaira davantage, et établissez-le sur le trône de son père, et combattez pour la maison de votre seigneur.

4. Ceux-ci eurent une grande peur, et dirent : Deux rois n'ont pu se soutenir contre lui; et comment donc pourrions-nous lui résister?

5. Les maîtres du palais du roi, les principaux officiers de la ville, les anciens, et ceux qui nourrissoient les princes, envoyèrent donc dire à Jéhu : Nous sommes vos serviteurs; nous ferons tout ce que vous nous commanderez. Nous ne nous choisirons point de roi; mais faites tout ce qu'il vous plaira.

6. Il leur écrivit une seconde fois, et leur manda : Si vous êtes à moi, et que vous vouliez m'obéir, coupez la tête aux fils de votre roi, et venez me les apporter demain, à cette même heure, à Jezrahel. Or les fils du roi, au nombre de soixante-dix, étoient nourris chez les principaux de la ville *de Samarie*.

7. Lorsque ceux-ci eurent reçu les lettres de Jéhu ils prirent les soixante-dix fils du roi, et les tuèrent; ils mirent leurs têtes dans des corbeilles, et les envoyèrent à Jezrahel.

8. On vint donc annoncer cette nouvelle à Jéhu, et ses gens lui dirent : Ils ont apporté les têtes des enfans du roi. Sur quoi il leur dit : Mettez-les en deux tas à l'entrée de la porte *de la ville*, jusqu'à demain matin.

9. Le lendemain il sortit au point du jour, et, s'arrêtant en présence de tout le peuple, il leur dit : Vous êtes justes; si j'ai conjuré contre mon sei-

Avant l'ère chr. vulg. 883.

gneur, et si je l'ai tué, qui est celui qui a tué tous ceux-ci?

10. Considérez qu'il n'est tombé à terre aucune des paroles que le Seigneur avoit prononcées contre la mai-
3 *Reg.* xxi. 19. son d'Achab, et que le Seigneur a accompli tout ce qu'il avoit prédit par son serviteur Elie *contre cette famille impie.*

11. Jéhu fit mourir ensuite tout ce qui restoit de la maison d'Achab dans Jezrahel, tous les grands de sa cour, ses amis et les prêtres qui étoient à lui, sans qu'il restât rien de ce qui avoit eu quelque liaison à sa personne.

12. Après cela il vint à Samarie. Et lorsqu'il étoit en chemin, près d'une cabane de pasteurs,

13. Il trouva les frères " d'Ochozias, roi de Juda, et leur dit: Qui êtes-vous? Ils lui répondirent: Nous sommes les frères d'Ochozias. Nous étions venus ici pour saluer les fils du roi et les fils de la reine.

14. Et Jéhu dit: Prenez-les vifs. Et, les ayant pris ainsi, ils les menèrent à une caverne près de cette cabane, où ils les égorgèrent, sans en épargner un seul de quarante-deux qu'ils étoient.

15. Etant parti de là il trouva Jonadab fils de Réchab " qui venoit au devant de lui; et il le salua, et lui dit: Avez-vous le cœur droit *à mon égard,* " comme le mien l'est à l'égard du vôtre?

tra dominum meum, et interfeci eum, quis percussit omnes hos?

10. Videte ergò nunc quoniam non cecidit de sermonibus Domini in terram quos locutus est Dominus super domum Achab, et Dominus fecit quod locutus est in manu servi sui Eliæ.

11. Percussit igitur Jehu omnes qui reliqui erant de domo Achab in Jezrahel, et universos optimates ejus, et notos, et sacerdotes, donec non remanerent ex eo reliquiæ.

12. Et surrexit et venit in Samariam. Cumque venisset ad cameram pastorum in viâ,

13. Invenit fratres Ochoziæ regis Juda, dixitque ad eos: Quinam estis vos? Qui responderunt: Fratres Ochoziæ sumus, et descendimus ad salutandos filios regis et filios reginæ.

14. Qui ait: Comprehendite eos viros. Quos cùm comprehendissent vivos jugulaverunt eos in cisternâ juxta cameram, quadraginta duos viros, et non reliquit ex eis quemquam.

15. Cùmque abiisset inde, invenit Jonadab filium Rechab in occursum sibi, et benedixit ei. Et ait ad eum: Numquid est cor

℣ 13. C'est-à-dire les fils de ses frères, selon l'expression du IIe livre des Paralipomènes, XXII, 8.

℣ 15. Voyez au sujet des *réchabites* Jérémie, xxxv, 6; saint Jérome, *Ep. ad Paulin.*, « *De Institutione Monachi;* » Jean de Jérusalem, *De Inst. Monach.*, c. 25; et la dissertation sur les Réchabites, t. xiv de cette Bible. (Drach.)

Ibid. Cor tuum. La version des Septante ajoute *cum corde meo.*

Avant l'ère chr. vulg. 883.

tuum rectum, sicut cor meum cum corde tuo? Et ait Jonadab : Est. — Si est, inquit, da manum tuam. Qui dedit ei manum suam. At ille levavit eum ad se in currum,

— Oui, lui répondit Jonadab. S'il est ainsi, dit Jéhu, donnez-moi la main.[a] Jonadab la lui donna. Ensuite Jéhu le fit monter dans un chariot,

16. Dixitque ad eum : Veni mecum, et vide zelum meum pro Domino. Et impositum in curru suo

16. Et lui dit : Venez avec moi, et vous verrez mon zèle pour le Seigneur. Et l'ayant fait asseoir dans son chariot

17. Duxit in Samariam. Et percussit omnes qui reliqui fuerant de Achab in Samariâ usque ad unum, juxta verbum Domini quod locutus est per Eliam.

17. Il le mena à Samarie. Etant entré dans la ville il frappa tous ceux qui restoient de la maison d'Achab, sans en épargner un seul, selon la sentence que le Seigneur avoit prononcée par Elie.

18. Congregavit ergò Jehu omnem populum, et dixit ad eos : Achab coluit Baal parùm, ego autem colam eum ampliùs.

18. En même temps Jéhu fit assembler tout le peuple et leur dit : Achab a rendu quelque honneur à Baal, mais je veux lui en rendre plus que lui : 3 *Reg.* XVI. 32.

19. Nunc igitur omnes prophetas Baal et universos servos ejus et cunctos sacerdotes ipsius vocate ad me; nullus sit qui non veniat, sacrificium enim grande est mihi Baal : quicumque defuerit non vivet. Porrò Jehu faciebat hoc insidiosè, ut disperderet cultores Baal.

19. Qu'on me fasse donc venir maintenant tous les prophètes de Baal, tous ses ministres et tous ses prêtres; qu'il n'y en manque pas un seul, car je veux faire un grand sacrifice à Baal; quiconque ne s'y trouvera pas sera puni de mort. Or ceci étoit un piége que Jéhu tendoit aux adorateurs de Baal, pour les exterminer tous.

20. Et dixit : Sanctificate diem solemnem Baal. Vocavitque,

20. Et il dit : Qu'on publie une fête solennelle *à l'honneur* de Baal.

21. Et misit in universos terminos Israel, et venerunt cuncti servi Baal; non

21. Et il envoya dans toutes les terres d'Israël pour appeler tous les serviteurs de Baal, qui y vinrent tous

ỳ 15. Herbelot rapporte, dans l'article *Biat installation et hommage des Khalifes*, que cette cérémonie consiste à tendre la main et à prendre la main de celui qu'on veut reconnoître pour son souverain.

Le serrement des mains étoit de tout temps une protestation d'amitié et de fidélité. *Dextras dederunt mihi et Barnabæ* SOCIETATIS, dit saint Paul, *Gal.*, II, 9.

> *Ipse pater* dextram *Anchises, haud multa moratus*,
> Dat *juveni, atque animum* præsenti pignore *firmat :*

Æn., III, 610. (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 883.

sans qu'il en manquât un seul. Ils entrèrent dans le temple de Baal, et la maison de Baal en fut remplie depuis un bout jusqu'à l'autre."

fuit residuus ne unus quidem qui non veniret. Et ingressi sunt templum Baal, et repleta est domus Baal a summo usque ad summum.

22. Il dit ensuite à ceux qui gardoient les vêtemens : Donnez des vêtemens à tous les serviteurs de Baal. Et ils leur en donnèrent.

22. Dixitque his qui erant super vestes : Proferte vestimenta universis servis Baal. Et protulerunt eis vestes.

23. Et Jéhu, étant entré dans le temple de Baal avec Jonadab fils de Réchab, dit aux adorateurs de Baal : Prenez bien garde qu'il n'y ait parmi vous aucun des serviteurs du Seigneur," mais seulement les serviteurs de Baal.

23. Ingressusque Jehu, et Jonadab filius Rechab, templum Baal, ait cultoribus Baal : Perquirite, et videte ne quis fortè vobiscum sit de servis Domini, sed ut sint servi Baal soli.

24. Ils entrèrent donc dans le temple pour offrir leurs victimes et leurs holocaustes. Mais Jéhu avoit posté quatre-vingts hommes hors du temple, et il leur avoit dit : S'il échappe un seul homme de tous ceux que je vous livrerai entre les mains, votre vie me répondra de la sienne.

24. Ingressi sunt igitur ut facerent victimas et holocausta. Jehu autem præparaverat sibi forìs octoginta viros, et dixerat eis : Quicumque fugerit de hominibus his quos ego adduxero in manus vestras, anima ejus erit pro animâ illius.

25. Après donc que l'holocauste eut été offert Jéhu donna l'ordre à ses soldats et à ses officiers," et leur dit : Entrez ; tuez, et qu'il ne s'en sauve pas un seul. Et les officiers, ainsi que les soldats, les passèrent *tous* au fil de l'épée, et les jetèrent dehors. Ils allèrent ensuite à la ville où étoit le temple de Baal.

25. Factum est autem cùm completum esset holocaustum, præcepit Jehu militibus et ducibus suis : Ingredimini, et percutite eos, nullus evadat. Percusseruntque eos in ore gladii et projecerunt milites et duces. Et ierunt in civitatem templi Baal.

26. Ils tirèrent du temple la statue de Baal, et la brûlèrent

26. Et potulerunt statuam de fano Baal, et combusserunt.

27. Et la réduisirent en poussière. Ils détruisirent aussi le temple de Baal, et firent à la place un lieu destiné pour

27. Et comminuerunt eam. Destruxeruntque ædem Baal, et fecerunt pro eâ la-

℣ 21. Hébr. : litt. : *os ad os*. Les Septante l'ont traduit ainsi : « Bouche à bouche, » c'est-à-dire qu'on étoit si serré qu'on se touchoit.

℣ 23. Hébr. : « Peut-être y a-t-il ici avec vous des serviteurs de *Jéhova*. »

℣ 25. Hébr. : « à ses coureurs (*ou* à ses gardes) et à ses principaux officiers. »

Avant l'ère chr. vulg. 883.

trinas usque in diem hanc.

28. Delevit itaque Jehu Baal de Israel;

29. Verumtamen a peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel, non recessit, nec dereliquit vitulos aureos qui erant in Beth-El et in Dan.

30. Dixit autem Dominus ad Jehu: Quia studiosè egisti quod rectum erat et placebat in oculis meis, et omnia quæ erant in corde meo fecisti contra domum Achab, filii tui usque ad quartam generationem sedebunt super thronum Israel.

31. Porrò Jehu non custodivit ut ambularet in lege Domini Dei Israel in toto corde suo, non enim recessit a peccatis Jeroboam, qui peccare fecerat Israel.

32. In diebus illis cœpit Dominus tædere super Israel; percussitque eos Hazael in universis finibus Israel,

33. A Jordane contra orientalem plagam, omnem terram Galaad, et Gad et Ruben, et Manasse, ab Aroer, quæ est super torrentem Arnon, et Galaad, et Basan.

34. Reliqua autem verborum Jehu, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus, non-ne hæc scripta sunt in

les besoins de la nature, qui subsiste jusqu'aujourd'hui.

28. Ainsi Jéhu extermina Baal d'Israël.

29. Mais il ne se retira point des péchés de Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël, et il ne quitta point [a] les veaux d'or qui étoient à Béthel et à Dan.

30. Cependant le Seigneur dit à Jéhu: Parce que vous avez accompli avec soin ce qui étoit juste et ce qui étoit agréable à mes yeux, et que vous avez exécuté contre la maison d'Achab tout ce que j'avois dans le cœur, vos enfans seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération.

31. Cependant Jéhu n'eut pas soin de marcher de tout son cœur dans la loi du Seigneur Dieu d'Israël, et il ne se retira point des péchés de Jéroboam, qui avoit fait pécher Israël.

32. En ces jours-là le Seigneur commença de se lasser [a] des enfans d'Israël; et Hazaël les frappa sur toutes leurs frontières,

33. Depuis le Jourdain vers l'orient; il ruina tout le pays de Galaad, de Gad, de Ruben et de Manassé, depuis Aroër, qui est le long du torrent d'Arnon, et Galaad, et Basan.

34. Le reste des actions de Jéhu, tout ce qu'il a fait et sa valeur dans la guerre, a été écrit au livre des Annales des Rois d'Israël.

℣ 29. *Nec dereliquit* n'est point dans l'hébreu. Les Septante ont lu *ivit post;* et dans l'hébreu on a pu confondre cette particule *post* avec celle qui précède; car on y lit à la lettre *non recessit ad post eos*, ce qui donne lieu de présumer qu'on lisoit ensuite: *sed ivit post vitulos*, etc.

℣ 32. Hébr.: *abscindere partem.*

Avant l'ère chr. vulg. 883.

35. Jéhu s'endormit avec ses pères, et fut enseveli à Samarie; et son fils Joachaz régna en sa place.

36. Le temps que Jéhu régna sur Israël, en Samarie, fut de vingt-huit ans.

Libro Verborum Dierum Regum Israel?

35. Et dormivit Jehu cum patribus suis, sepelieruntque eum in Samariâ. Et regnavit Joachaz filius ejus pro eo.

36. Dies autem quos regnavit Jehu super Israel viginti et octo anni sunt, in Samariâ.

CHAPITRE XI.

Athalie fait mourir toute la race royale, et usurpe la couronne. Joas est sauvé de ce carnage, et établi ensuite sur le trône. Athalie est mise à mort.

(II *Paralip.*, XXII, 10 et suiv.)

1. ATHALIE, mère d'Ochozias, voyant son fils mort, se leva, et tua tous les princes de la race royale.

2. Mais Josaba, fille du roi Joram, sœur d'Ochosias *et femme du grand-prêtre Joïada,* " prit Joas fils d'Ochozias, avec sa nourrice, qu'elle fit sortir de sa chambre, " et le déroba du milieu des enfans du roi lorsqu'on les tuoit, et lui sauva la vie, le tenant caché, " sans qu'Athalie pût le savoir.

3. Il fut six ans caché avec sa nourrice dans la maison du Seigneur, et Athalie cependant régnoit sur le pays.

1. ATHALIA verò mater Ochosiæ, videns mortuum filium suum, surrexit, et interfecit omne semen regium.

2. Tollens autem Josaba filia regis Joram, soror Ochoziæ, Joas filium Ochoziæ, furata est eum de medio filiorum regis qui interficiebantur, et nutricem ejus de triclinio; et abscondit eum a facie Athaliæ ut non interficeretur.

3. Eratque cum eâ sex annis clam in domo Domini: porrò Athalia regnavit super terram.

℣ 2. Voy. II *Par.*, XXII, 11. Elle y est nommée Josabeth.

Ibid. Hébr.: « prit Joas fils d'Ochozias, et le déroba du milieu des enfans du roi lorsqu'on les tuoit dans la chambre des lits, lui et sa nourrice. »

Par *chambre des lits* il ne faut pas entendre une chambre dans laquelle des lits sont dressés comme dans nos chambres à coucher, mais la chambre où l'on serroit pendant le jour les matelas et les couvertures qui en Orient, et particulièrement en Perse et en Turquie, se mettent par terre pour passer dessus la nuit. Voy. Harmer, vol. 2, p. 489. (DRACH.)

Ibid. On lit dans l'hébreu ici ויסתרו, *et absconderunt,* et ויסתר, *et abscondit,* dans le texte parallèle.

Avant l'ère chr. vulg. 877.

(II *Paral.*, XXIII.)

4. Anno autem septimo misit Joiada, et assumens centuriones et milites introduxit ad se id templum Domini, pepigitque cum eis fœdus ; et, adjurans eos in domo Domini, ostendit eis filium regis.

4. La septième année Joïada envoya quérir les centeniers et les soldats. " Il les fit entrer dans le temple du Seigneur, et fit un traité avec eux, et leur fit prêter le serment dans la maison du Seigneur en leur montrant le fils du roi ;

5. Et præcepit illis dicens : Iste sermo est quem facere debetis :

5. Et il leur donna cet ordre : Voici ce que vous devez faire :

6. Tertia pars vestrûm introeat sabbato, et observet excubias domûs regis ; tertia autem pars sit ad portam Sur ; et tertia pars sit ad portam quæ est post habitaculum scutariorum : et custodietis excubias domûs Messa.

6. Vous vous diviserez en trois bandes. La première qui entrera en semaine fera garde à la maison du roi ; " la seconde sera à la porte de Sur, " " *vers l'orient,* et la troisième à la porte qui est derrière la maison de ceux qui portent les boucliers ; " et vous ferez garde à la maison de Messa. "

7. Duæ verò partes e vobis, omnes egredientes sabbato, custodiant excubias domûs Domini circa regem.

7. Que deux bandes *composées* de ceux de votre corps qui sortiront de semaine, fassent garde à la maison du Seigneur auprès du roi.

8. Et vallabitis eum, habentes arma in manibus vestris ; si quis autem ingressus fuerit septum templi interficiatur ; eritisque cum rege introeunte et egrediente.

8. Vous vous tiendrez auprès de sa personne les armes à la main ; si quelqu'un entre dans le temple ", qu'il soit tué aussitôt ; et vous vous tiendrez avec le roi lorsqu'il entrera ou qu'il sortira.

℣ 4. Hébr. litt. : « les centeniers, les beliers, » (c'est-à-dire les chefs subordonnés aux centeniers,) « et les coureurs, » (c'est-à-dire les lévites armés à la légère.)

℣ 6. Autr. : « Ceux qui entreront en semaine se diviseront en trois bandes. La première fera garde à la maison du roi, *c'est-à-dire à l'appartement qu'il occcupoit alors dans le temple.* »

Ibid. C'est celle qui est appelée dans le texte parrllèle (2 *Par.*, XXIII. 5.) la *porte du Fondement.* — סר, *sur*, signifie « *recede*, (qui immundus es.) »

Ibid. Hébr. : « à la porte qui est derrière *la maison* des coureurs (*ou des gardes*), *vers l'occident.* »

Ibid. D. Calmet croit que c'est le même lieu qui est appelé ailleurs (*Infr.* XVI. 13.) le Musach (ou Couvert) du Sabbat.

℣ 8. Le terme שדרות du texte original signifie *disposition symétrique* et *rangs*. Conférez l'hébreu et les comm. 3 *Rois*, VI, 9 ; *Job*, X, 22. Le sens du texte est donc : « et que celui qui entre » (qui pénètre, qui s'introduit,) « dans vos rangs, soit mis à mort. » (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 877.

9. Les centeniers exécutèrent tout ce que le pontife Joïada leur avoit ordonné; et, tous prenant leurs gens qui entroient en semaine avec ceux qui en sortoient, ils vinrent trouver le pontife Joïada;

10. Et il leur donna les lances et les armes " du roi David " qui étoient dans la maison du Seigneur.

11. Ils se tinrent donc tous, les armes à la main, rangés auprès du roi, depuis le côté droit du temple jusqu'au côté gauche de l'autel et du temple.

12. Il leur présenta ensuite le fils du roi, et posa sur lui le diadème et le livre de la loi. Ils l'établirent roi, le sacrèrent, et, frappant des mains, ils crièrent : Vive le roi!

13. Athalie entendit le bruit du peuple qui accouroit; et, entrant avec la foule dans le temple du Seigneur,

14. Elle vit le roi debout sur son trône, " selon la coutume, et auprès de lui les chantres et les trompettes, tout le peuple étant dans la joie et sonnant de la trompette; alors elle déchira ses vêtemens, et s'écria : Trahison, trahison.

15. En même temps Joïada donna cet ordre aux centeniers qui commandoient les troupes, et leur dit : Emmenez-la hors du temple; et si quel-

9. Et fecerunt centuriones juxta omnia quæ præceperat eis Joiada sacerdos; et assumentes singuli viros suos, qui ingrediebantur sabbatum, cum his qui egrediebantur sabbato, venerunt ad Joiadam sacerdotem,

10. Qui dedit eis hastas et arma regis David quæ erant in domo Domini.

11. Et steterunt singuli habentes arma in manu suâ, a parte templi dexterâ usque ad partem sinistram altaris et ædis circum regem.

12. Produxitque filium regis, et posuit super eum diadema et testimonium; feceruntque eum regem, et unxerunt; et plaudentes manu dixerunt : Vivat rex!

13. Audivit autem Athalia vocem populi currentis; et, ingressa ad turbas in templum Domini,

14. Vidit regem stantem super tribunal juxta morem, et cantores et tubas prope eum, omnemque populum terræ lætantem et canentem tubis; et scidit vestimenta sua, clamavitque : Conjuratio, conjuratio.

15. Præcepit autem Joiada centurionibus qui erant super exercitum, et ait eis : Educite eam extra septa

℣ 10. Autrement et selon l'hébreu : « les lances et les boucliers *grands et petits.* » Le texte parallèle (2 *Par.*, XXII, 9.) en distingue de deux sortes.

Ibid. C'est-à-dire les armes que ce prince avoit consacrées au Seigneur.

℣ 14. Hébr. : « *et ecce rex stabat pro more* prope columnam. » Il paroît que la place la plus honorable et la plus distinguée dans les assemblées étoit toujours *auprès d'une colonne.* Nous en voyons fréquemment des exemples dans Homère : *Odyss.*, VIII, 65. 473; XXIII, 90. Conférez aussi le texte hébreu IV *Rois*, XXIII, 3. (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 877.

templi, et quicumque eam secutus fuerit feriatur gladio. Dixerat enim sacerdos: Non occidatur in templo Domini.

16. Imposueruntque ei manus, et impegerunt eam per viam introitûs equorum, juxta palatium, et interfecta est ibi.

17. Pepigit ergò Joiada fœdus inter Dominum et inter regem et inter populum ut esset populus Domini, et inter regem et populum.

18. Ingressusque est omnis populus terræ templum Baal, et destruxerunt aras ejus et imagines contriverunt validè; Mathan quoque, sacerdotem Baal, occiderunt coram altari. Et posuit sacerdos custodias in domo Domini.

19. Tulitque centuriones, et Cerethi et Phelethi legiones, et omnem populum terræ, deduxeruntque regem de domo Domini, et venerunt per viam portæ scutariorum in palatium; et sedit super thronum regum.

20. Lætatusque est omnis populus terræ, et civitas conquievit; Athalia autem occisa est gladio in domo regis.

21. Septemque annorum erat Joas cùm regnare cœpisset.

qu'on la suit qu'il périsse par l'épée. Car le pontife avoit dit: Qu'on ne la tue pas dans le temple du Seigneur.

16. *Les centeniers* se saisirent donc de sa personne, et la traînèrent par le chemin de la porte " des chevaux, près du palais; et elle fut tuée en ce lieu-là.

17. Joïada fit donc une alliance entre le Seigneur, le roi et le peuple, afin qu'il fût *désormais* le peuple du Seigneur, et entre le peuple et le roi.

18. Et tout le peuple étant entré dans le temple de Baal, ils renversèrent ses autels, mirent ses images en pièces, et tuèrent devant l'autel Mathan, prêtre de Baal. Le pontife mit des gardes dans la maison du Seigneur *afin qu'il n'y entrât rien de souillé.* "

19. Il prit *avec lui* les centeniers et les légions " de Céreth et de Phéleth avec tout le peuple; et ils conduisirent le roi hors de la maison du Seigneur, et vinrent au palais par la porte des Gardes qui portoient les boucliers; et le roi fut assis sur le trône des rois *de Juda.*

20. Tout le peuple se réjouit, et la ville demeura en paix, Athalie ayant péri par l'épée dans la maison du roi.

21. Joas avoit sept ans lorsqu'il commença de régner.

ỳ 16. Hébr. selon plusieurs: « ils lui firent place, *et la laissèrent sortir; et* lorsqu'elle fut dans le chemin de l'entrée *de la porte* des chevaux, » etc. Le mot *porte* est exprimé dans le texte parallèle, 2 *Par.*, XXIII, 15.

ỳ 18. Voy. 2 *Par.*, XXIII, 19.

ỳ 19. Hébr. litt.: « les beliers et les coureurs, » de même qu'au verset 4.

Avant l'ère chr. vulg. 877.

CHAPITRE XII.

Joas fait réparer le temple. Hazaël vient assiéger Jérusalem. Mort de Joas. Amasias lui succède.

(II *Paralip.*, XXIV.)

1. La septième année *du règne* de Jéhu *sur Israël*, Joas commença de régner, et il régna quarante ans dans Jérusalem. Sa mère s'appeloit Sébia, et elle étoit de Bersabée.

2. Il fit ce qui étoit juste devant le Seigneur tout le temps qu'il fut instruit par le pontife Joïada;

3. Cependant il n'abolit pas les hauts lieux : le peuple y sacrifioit encore et y offroit de l'encens.

4. Alors Joas dit aux prêtres : Tout l'argent consacré qui sera apporté dans le temple du Seigneur par ceux qui passent," ou qui l'offrent à Dieu pour le prix de leur âme, ou qui font d'eux-mêmes au temple des dons volontaires,

5. Que les prêtres, chacun à son rang, prennent cet argent," et qu'ils en fassent les réparations de la maison *du Seigneur* lorsqu'ils verront quelque chose qui ait besoin d'être réparé.

6. Mais les prêtres n'avoient point fait ces réparations du temple jusqu'à la vingt-troisième année du règne de Joas.

855. 7. Le roi fit donc venir devant lui le

1. Anno septimo Jehu regnavit Joas, et quadraginta annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Sebia, de Bersabee.

2. Fecitque Joas rectum coram Domino cunctis diebus quibus docuit eum Joiada sacerdos;

3. Verumtamen excelsa non abstulit, adhuc enim populus immolabat et adolebat in excelsa incensum.

4. Dixitque Joas ad sacerdotes : Omnem pecuniam sanctorum, quæ illata fuerit in templum Domini a prætereuntibus, quæ offertur pro pretio animæ, et quam sponte et arbitrio cordis sui inferunt in templum Domini,

5. Accipiant illam sacerdotes juxta ordinem suum, et instaurent sarta tecta domûs si quid necessarium viderint instauratione.

6. Igitur usque ad vigesimum-tertium annum regis Joas non instauraverunt sacerdotes sarta tecta templi.

7. Vocavitque rex Joas

℣ 4. *A prætereuntibus* et עֹבֵר du texte original semble désigner le demi-sicle que tout homme âgé de vingt ans étoit tenu de donner au temple annuellement. (*Exod.*, XXX, 13-14.) Les *dons volontaires* sont ceux dont il est parlé au *Lévitique*, XXVII, 2 et suiv. (Drach.)

℣ 5. Hébr. : « Que les prêtres prennent cet argent chacun de ceux qu'il connoît. »

Avant l'ère chr. vulg. 855.

Joiadam pontificem et sacerdotes, dicens eis: Quare sarta tecta non instauratis templi? Nolite ergò ampliùs accipere pecuniam juxta ordinem vestrum, sed ad instaurationem templi reddite eam.

8. Prohibitique sunt sacerdotes ultra accipere pecuniam a populo, et instaurare sarta tecta domûs.

9. Et tulit Joiada pontifex gazophylacium unum, aperuitque foramen desuper, et posuit illud juxta altare ad dexteram ingredientium domum Domini; mittebantque in eo sacerdotes qui custodiebant ostia omnem pecuniam quæ deferebatur ad templum Domini.

10. Cùmque viderent nimiam pecuniam esse in gazophylacio, ascendebat scriba regis et pontifex; effundebantque et numerabant pecuniam quæ inveniebatur in domo Domini;

11. Et dabant eam juxta numerum atque mensuram in manu eorum qui præerant cæmentariis domûs Domini, qui impendebant eam in fabris lignorum, et in cæmentariis iis qui operabantur in domo Domini

12. Et sarta tecta faciebant, et in iis qui cædebant saxa, et ut emerent ligna et

pontife Joïada et les prêtres, et leur dit : Pourquoi ne faites-vous point les réparations du temple? N'en recevez donc plus l'argent, selon l'ordre de votre ministère; mais rendez *ce que vous avez reçu* pour les réparations du temple.

8. Et il fut défendu aux prêtres" de recevoir à l'avenir l'argent du peuple et de réparer la maison *du Seigneur*.

9. Alors le pontife Joïada prit un coffre, et y fit une ouverture par-dessus, et le plaça auprès de l'autel à la droite de ceux qui entroient dans la maison du Seigneur; et les prêtres qui gardoient les portes y mettoient tout l'argent qu'on apportoit au temple du Seigneur.

10. Lorsqu'ils voyoient qu'il y avoit trop d'argent dans le tronc, le secrétaire du roi venoit avec le pontife, et ils en tiroient et comptoient " l'argent qui s'étoit trouvé dans la maison du Seigneur;

11. Et ils le déposoient par compte et par poids" entre les mains des personnes qui avoient soin de ceux qui travailloient à la fabrique du temple; et cet argent étoit employé pour les charpentiers et pour les maçons qui faisoient les réparations de la maison du Seigneur,

12. Et pour les tailleurs de pierres, afin qu'on en achetât du bois et des pierres, qu'on faisoit polir, et pour

℣ 8. Hébr. : « et les prêtres consentirent à ne plus recevoir, » etc.

℣ 10. Hébr. litt. : « ils lioient et comptoient l'argent. » En Orient on lie l'argent dans des bourses que l'on cachette, et on le compte par bourses. (Drach.)

℣ 11. Hébr. : « ils le donnoient préparé, » c'est-à-dire pesé et estimé suivant sa valeur.

Avant l'ère chr. vulg. 855.

toute la dépense de tout ce qui étoit nécessaire aux réparations et au rétablissement de la maison du Seigneur.

13. Cependant on ne faisoit point avec cet argent qui étoit apporté au temple du Seigneur, les vaisseaux du temple du Seigneur, les fourchettes, les encensoirs," les trompettes et tous les vases d'or et d'argent. *On ne l'employa à cet usage que lorsque le temple fut entièrement rétabli.*"

14. *Jusque-là* on donnoit cet argent à ceux qui avoient soin de faire faire les réparations du temple du Seigneur,

15. Et on n'en demandoit point compte à ceux qui le recevoient pour le distribuer aux ouvriers; mais ils l'employoient avec fidélité.

16. On ne portoit point dans le temple du Seigneur l'argent qui étoit donné pour les fautes et pour les péchés, parce qu'il appartenoit aux prêtres."

839. 17. Alors Hazaël, roi de Syrie, vint mettre le siége devant Geth," et il la prit, et tourna son visage pour marcher vers Jérusalem.

18. C'est pourquoi Joas, roi de Juda, prit tout l'argent consacré que les rois de Juda Josaphat, Joram et Ochozias, ses pères, et lui-même avoient offert au temple, et tout ce qui put se trouver d'argent dans les trésors du temple du Seigneur et dans le palais du roi; et

lapides qui excidebantur, ita ut impleretur instauratio domûs Domini in universis quæ indigebant expensâ ad muniendam domum.

13. Veruntamen non fiebant ex eàdem pecuniâ hydriæ templi Domini, et fuscinulæ et thuribula, et tubæ, et omne vas aureum et argenteum, de pecuniâ quæ inferebatur in templum Domini;

14. Iis enim qui faciebant opus dabatur ut instauraretur templum Domini.

15. Et non fiebat ratio iis hominibus qui accipiebant pecuniam ut distribuerent eam artificibus, sed in fide tractabant eam.

16. Pecuniam verò pro delicto et pecuniam pro peccatis non inferebant in templum Domini, quia sacerdotum erat.

17. Tunc ascendit Hazael rex Syriæ, et pugnabat contra Geth; cepitque eam; et direxit faciem suam ut ascenderet in Jerusalem.

18. Quamobrem tulit Joas rex Juda omnia sanctificata quæ consecraverant Josaphat et Joram et Ochozias patres ejus, reges Juda, et quæ ipse obtulerat, et universum argentum quod in-

ỳ 13. Le même terme de l'hébreu est traduit ailleurs par *phialæ*, « des coupes. » 3 *Reg.*, VII, 50.

Ibid. Voy. II Par., XXIV, 14.

ỳ 16. Joas, qui avoit gouverné si sagement par les conseils de Joïada, ne persévéra pas après la mort de ce pontife. Il s'abandonna à l'idolâtrie, et fit même tuer Zacharie, fils de Joïada. Voy. II *Par.*, XXIV, 22.

ỳ 17. Ville des Philistins, qui depuis le règne de David appartenoit aux rois de Juda.

Avant l'ère chr. vulg. 839.

veniri potuit in thesauris templi Domini et in palatio regis, misitque Hazaeli regi Syriæ, et recessit ab Jerusalem.

il l'envoya à Hazaël, roi de Syrie, qui se retira de Jérusalem.

19. Reliqua autem sermonum Joas, et universa quæ fecit, non-ne hæc scripta sunt in Libro Verborum Dierum Regum Juda?

19. Le reste des actions de Joas et tout ce qu'il a fait est écrit au livre des Annales des Rois de Juda.

20. Surrexerunt autem servi ejus, et conjuraverunt inter se, percusseruntque Joas in domo Mello in descensu Sella;

20. Or ses officiers se soulevèrent et se liguèrent, et ils le frappèrent dans sa maison de Mello à la descente de Sella." 838.

21. Josachar namque filius Semaath et Jozabad filius Somer, servi ejus, percusserunt eum, et mortuus est; et sepelierunt eum cum patribus suis in Civitate David. Regnavitque Amasias filius ejus pro eo.

21. Josachar, fils de Sémaath," et Josabad, fils de Somer," ses serviteurs, le tuèrent. Et, étant mort, il fut enseveli avec ses pères dans la Ville de David." Et Amasias son fils régna en sa place.

ỳ 20. C'est-à-dire au bas de la levée qui menoit au temple. — Le II[e] livre des Paralipomènes, XXIV, 25, ajoute : *in ultionem sanguinis filii Joiadæ sacerdotis.*

ỳ 21. Femme ammonite. 2 *Par.*, XXIV, 26.

Ibid. Femme moabite. *Ibid.*

Ibid. Il ne fut pas enterré dans le tombeau de ses pères. Voy. 2 *Paralip.*, XXIV, 25.

CHAPITRE XIII.

Joachaz, roi d'Israël, est opprimé par le roi de Syrie. Il meurt. Joas lui succède. Elisée prédit à Joas qu'il battra trois fois les Syriens. Mort d'Elisée. Un corps mort jeté dans son tombeau ressuscite aussitôt.

1. Anno vigesimo-tertio Joas filii Ochoziæ, regis Juda, regnavit Joachaz filius Jehu super Israel in Samariâ, decem et septem annis.

1. La vingt-troisième année *du règne* de Joas fils d'Ochozias, roi de Juda, Joachaz fils de Jéhu commença de régner. Il régna" sur Israël dans Samarie pendant dix-sept ans. 855.

2. Et fecit malum coram Domino, secutusque est

2. Il fit le mal devant le Seigneur, et suivit les péchés de Jéroboam fils de

ỳ 2. La répétition de ce mot *regnavit* est quelquefois ainsi sous-entendue.

Avan l'ère chr. vulg. 855.

Nabat, qui avoit fait pécher Israël; et il ne s'en éloigna point.

peccata Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel, et non declinavit ab eis.

3. Alors la fureur du Seigneur s'alluma contre *les enfans* d'Israël, et il les livra pendant tout ce temps-là entre les mains d'Hazaël, roi de Syrie, et entre les mains de Bénadad, fils d'Hazaël.

3. Iratusque est furor Domini contra Israel, et tradidit eos in manu Hazael, regis Syriæ, et in manu Benadad, filii Hazael, cunctis diebus.

4. Mais Joachaz implora la face du Seigneur; et le Seigneur l'écouta, parce qu'il vit l'angoisse d'Israël et l'extrémité où le roi de Syrie les avoit réduits.

4. Deprecatus est autem Joachaz faciem Domini, et audivit eum Dominus; vidit enim angustiam Israel, quia attriverat eos rex Syriæ.

5. Le Seigneur donna un sauveur à Israël," et il fut délivré de la main du roi de Syrie; et les enfans d'Israël demeurèrent en paix dans leurs tentes comme auparavant.

5. Et dedit Dominus salvatorem Israel, et liberatus est de manu regis Syriæ; habitaveruntque filii Israel in tabernaculis suis sicut herì et nudiustertiùs.

6. Néanmoins ils ne se retirèrent point des péchés de la maison de Jéroboam, qui avoit fait pécher Israël, mais ils continuèrent d'y marcher, et le bois consacré *aux idoles*" demeura toujours en Samarie.

6. Verumtamen non recesserunt a peccatis domûs Jeroboam, qui peccare fecit Israel, sed in ipsis ambulaverunt; siquidem et lucus permansit in Samariâ.

7. Il n'étoit resté à Joachaz de tout son peuple que cinquante cavaliers, dix chariots et dix mille hommes de pied; car le roi de Syrie les avoit taillés en pièces, et les avoit réduits comme la poudre de l'aire où l'on bat le grain.

7. Et non sunt derelicti Joachaz de populo nisi quinquaginta equites et decem currus et decem millia peditum; interfecerat enim eos rex Syriæ, et redegerat quasi pulverem in triturâ areæ.

8. Le reste des actions de Joachaz et tout ce qu'il a fait, et son courage *dans les combats*, sont écrits au livre des Annales des Rois d'Israël.

8. Reliqua autem sermonum Joachaz, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus, non-ne hæc scripta sunt in Libro Sermonum Dierum Regum Israel?

9. Et Joachaz s'endormit avec ses

9. Dormivitque Joachaz

℣ 5. Voy. le verset 14.

℣ 6. Le mot hébreu se peut entendre ou du bois consacré à Astarte ou de l'idole même de cette divinité. Voy. la dissertation sur les divinités phéniciennes, tom. IV.

Avant l'ère chr. vulg. 839.

cum patribus suis, et sepelierunt eum in Samariâ. Regnavitque Joas filius ejus pro eo.

pères, et fut enseveli dans Samarie. Joas son fils régna en sa place.

10. Anno trigesimo septimo Joas, regis Juda, regnavit Joas filius Joachaz super Israel in Samariâ, sedecim annis.

10. La trente-septième année *du règne* de Joas, roi de Juda, Joas" fils de Joachaz régna sur Israël dans Samarie, pendant seize ans.

11. Et fecit quod malum est in conspectu Domini; non declinavit ab omnibus peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel, sed in ipsis ambulavit.

11. Il fit le mal devant le Seigneur; il ne se détourna d'aucun de tous les péchés de Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël; mais il y marcha *toujours*.

12. Reliqua autem sermonum Joas, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus, quomodo pugnaverit contra Amasiam regem Juda, nonne hæc scripta sunt in Libro Sermonum Dierum Regum Israel?

12. Le reste des actions de Joas, tout ce qu'il a fait, son courage et la bravoure avec laquelle il combattit contre Amasias, roi de Juda," tout cela est écrit au livre des Annales des Rois d'Israël.

13. Et dormivit Joas cum patribus suis. Jeroboam autem sedit super solium ejus. Porrò Joas sepultus est in Samariâ cum regibus Israel.

13. Et Joas s'endormit avec ses pères. Et Jéroboam *son fils* monta sur le trône, après que Joas eut été enseveli dans Samarie avec les rois d'Israël.

14. Eliseus autem ægrotabat infirmitate quâ et mortuus est: descenditque ad eum Joas rex Israel, et flebat coram eo, dicebatque: Pater mi, pater mi, currus Israel et auriga ejus!

14. Or *voici comment Joas fut le sauveur d'Israël*. Elisée étoit malade de la maladie dont il mourut. Et Joas, roi d'Israël, descendit vers lui; et il pleuroit devant lui, en disant: Mon père, mon père, vous le char d'Israël" et celui qui le conduit.

15. Et ait illi Eliseus: Affer arcum et sagittas. Cùmque attulisset ad eum arcum et sagittas,

15. Elisée lui dit: Apportez-moi un arc et des flèches. Et le roi d'Israël lui ayant apporté un arc et des flèches,

16. Dixit ad regem Israel: Pone manum tuam super

16. Elisée lui dit: Mettez votre main sur cet arc. Et quand le roi eut mis les

ỳ 10. Ici dans l'hébreu le roi d'Israël est appelé יהואש, *Johas;* le roi de Juda יואש, *Joas;* mais cette distinction n'est pas soutenue: au verset précédent le roi d'Israël se trouve appelé יואש, *Joas*, et de même dans la suite.

ỳ 12. Voy. chap. XIV, vers. 13.

ỳ 14. Voy. chap. II, vers. 12.

Avant l'ère chr. vulg. 839.

mains sur l'arc, Elisée mit ses mains sur celles du roi,

17. Et *lui* dit : Ouvrez la fenêtre qui regarde l'orient. Le roi l'ayant ouverte Elisée lui dit : Jetez une flèche. Et, l'ayant jetée, Elisée lui dit : C'est la flèche du salut du Seigneur ; c'est la flèche du salut contre la Syrie. Vous taillerez en pièces la Syrie à Aphec " jusqu'à ce que vous l'exterminiez.

18. Il lui dit encore : Prenez des flèches. Le roi en ayant pris Elisée lui dit : Frappez la terre avec vos flèches." Il la frappa trois fois, et il s'arrêta.

19. Et l'homme de Dieu se fâcha contre lui, et lui dit : Si vous eussiez frappé la terre cinq ou six ou sept fois, vous eussiez battu la Syrie jusqu'à l'exterminer entièrement; mais maintenant vous *ne* la battrez *que* trois fois.

20. Elisée mourut donc, et fut enseveli. Cette même année il vint des voleurs de Moab sur les terres *d'Israël*.

Eccli. XLVIII. 14.

21. Et il arriva que quelques-uns, enterrant un homme, virent ces voleurs, et jetèrent le corps mort dans le sépulcre d'Elisée." Le corps ayant touché les os d'Elisée, cet homme ressuscita, et se leva sur ses pieds.

22. Après donc qu'Hazaël, roi de Syrie, eut affligé Israël pendant tout le règne de Joachaz,

23. Le Seigneur eut pitié d'eux, et

arcum. Et cùm posuisset ille manum suam superposuit Eliseus manus suas manibus regis,

17. Et ait : Aperi fenestram orientalem. Cùmque aperuisset, dixit Eliseus : Jace sagittam. Et jecit. Et ait Eliseus : Sagitta salutis Domini et sagitta salutis contra Syriam ; percutiesque Syriam in Aphec donec consumas eam

18. Et ait : Tolle sagittas. Qui cùm tulisset, rursum dixit ei : Percute jaculo terram. Et cùm percussisset tribus vicibus, et stetisset,

19. Iratus est vir Dei contra eum, et ait : Si percussisses quinquies aut sexies sive septies, percussisses Syriam usque ad consumptionem ; nunc autem tribus vicibus percuties eam.

20. Mortuus est ergò Eliseus et sepelierunt eum. Latrunculi autem de Moab venerunt in terram in ipso anno ;

21. Quidam autem sepelientes hominem viderunt latrunculos, et projecerunt cadaver in sepulchro Elisei; quod cùm tetigisset ossa Elisei, revixit homo, et stetit super pedes suos.

22. Igitur Hazael rex Syriæ afflixit Israel cunctis diebus Joachaz :

23. Et misertus est Do-

℣ 17. Ville de Syrie.

℣ 18. Hébr. : « Frappez vers la terre, ארצה ; » c'est-à-dire, tirez les flèches vers la terre. Quelques commentateurs entendent *la terre des Syriens*. L'intention du prophète étoit que le roi tirât des flèches jusqu'à ce qu'il lui auroit dit de cesser. (Drach.)

℣ 21. Hébr. : *et abierunt*.

Avant l'ère chr. vulg. 839.

minus eorum, et reversus est ad eos propter pactum suum quod habebat cum Abraham et Isaac et Jacob, et noluit disperdere eos neque projicere penitùs usque in præsens tempus.

24. Mortuus est autem Hazael rex Syriæ, et regnavit Benadad filius ejus pro eo.

25. Porrò Joas filius Joachaz tulit urbes de manu Benadad, filii Hazael, quas tulerat de manu Joachaz patris sui jure prælii; tribus vicibus percussit eum Joas, et reddidit civitates Israel.

il revint à eux à cause de l'alliance qu'il avoit faite avec Abraham, Isaac et Jacob, et il ne voulut pas les perdre, ni les rejeter entièrement jusqu'à ce temps-ci.

24. Après cela Hazaël, roi de Syrie, mourut, et Bénadad son fils régna en sa place.

25. Mais Joas fils de Joachaz reprit d'entre les mains de Bénadad fils d'Hazaël les villes qu'Hazaël avoit prises à son père par droit de la guerre; Joas le battit par trois fois, et il reprit les villes d'Israël.

CHAPITRE XIV.

Amasias fait mourir les meurtriers de son père; il bat les Iduméens, puis est vaincu par Joas, roi d'Israël. Mort de Joas; Jéroboam lui succède. Amasias est mis à mort par les siens. Azarias règne après lui. Mort de Jéroboam. Zacharias règne en sa place.

(II *Paralip.*, XXV.)

1. In anno secundo Joas filii Joachaz, regis Israel, regnavit Amasias, filius Joas regis Juda.

2. Viginti quinque annorum erat cùm regnare cœpisset; viginti autem et novem annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Joadan, de Jerusalem.

3. Et fecit rectum coram Domino, verumtamen non ùt David pater ejus. Juxta omnia quæ fecit Joas pater suus fecit,

4. Nisi hoc tantùm quòd excelsa non abstulit; adhuc enim populus immolabat et

1. La seconde année *du règne* de Joas fils de Joachaz, roi d'Israël, Amasias fils de Joas, roi de Juda, commença son règne. 838.

2. Il avoit vingt-cinq ans lorsqu'il commença de régner; et il en régna vingt-neuf, dans Jérusalem. Sa mère étoit de Jérusalem, et s'appeloit Joadan.

3. Il fit ce qui étoit juste devant le Seigneur, mais non comme David son père. Il agit selon tout ce que son père avoit fait,

4. Sinon qu'il n'ôta point les hauts lieux, car le peuple y sacrifioit encore et y brûloit de l'encens.

Avant l'ère chr. vulg. 838.

5. Lorsqu'il eut affermi son règne il fit mourir ceux de ses officiers qui avoient tué le roi son père;

6. Mais il ne fit point mourir les enfans de ces meurtriers, selon ce qui est écrit au livre de la loi de Moïse, et selon cette ordonnance du Seigneur:
Deut. xxiv. 16. Ezech. xviii. 20. Les pères ne mourront point″ pour les fils, et les fils ne mourront point″ pour les pères; mais chacun mourra pour son péché.

7. Ce fut lui qui battit dix mille Iduméens dans la vallée des Salines,″ et qui prit d'assaut une forteresse qu'il appela Jectéhel, nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

826. 8. Alors Amasias envoya des ambassadeurs à Joas, fils de Joachaz fils de Jéhu, roi d'Israël, et lui fit dire: Venez, et voyons-nous l'un l'autre.″

9. Joas, roi d'Israël, répondit à Amasias, roi de Juda: Le chardon du Liban envoya vers le cèdre qui est au Liban, et lui fit dire, Donnez votre fille en mariage à mon fils; et les bêtes de la forêt du Liban passèrent et foulèrent aux pieds le chardon.

10. Parce que vous avez eu de l'avantage sur les Iduméens et que vous les avez battus, votre cœur s'est élevé d'orgueil; soyez content de votre gloire, et demeurez en repos dans votre maison. Pourquoi provoquez-vous votre

adolebat incensum in excelsis.

5. Cùmque obtinuisset regnum percussit servos suos qui interfecerant regem patrem suum;

6. Filios autem eorum qui occiderant non occidit, juxta quod scriptum est in libro legis Moysi, sicut præcepit Dominus dicens: Non morientur patres pro filiis neque filii morientur pro patribus, sed unusquisque in peccato suo morietur.

7. Ipse percussit Edom in valle Salinarum decem millia; et apprehendit petram in prælio, vocavitque nomen ejus Jectehel, usque in præsentem diem.

8. Tunc misit Amasias nuntios ad Joas filium Joachas filii Jehu, regis Israel, dicens: Veni, et videamus nos.

9. Remisitque Joas, rex Israel, ad Amasiam, regem Juda, dicens: Carduus Libani misit ad cedrum quæ est in Libano dicens, Da filiam tuam filio meo uxorem; transieruntque bestiæ saltûs quæ sunt in Libano, et conculcaverunt carduum.

10. Percutiens invaluisti super Edom, et sublevavit te cor tuum; contentus esto gloriâ, et sede in domo tuâ: quare provocas malum, ut cadas tu et Juda tecum?

℣ 6 (*bis*). Hébr. litt.: *non occidentur*, « ne seront point mis à mort. » La Vulgate l'exprime ainsi dans le texte parallèle, 2 *Par.*, xxv, 4, et dans la loi de Moïse, *Deut.*, xxiv, 16.

℣ 7. D. Calmet place cette vallée dans l'Idumée-Orientale. 2 *Reg.*, viii, 13.

℣ 8. Mesurons-nous l'un contre l'autre.

malheur, pour périr vous-même et faire périr Juda avec vous? Avant l'ère chr. vulg. 826.

11. Et non acquievit Amasias. Ascenditque Joas rex Israel, et viderunt se ipse et Amasias, rex Juda, in Beth-Sames, oppido Judæ.

11. Mais Amasias ne l'écouta point, et Joas, roi d'Israël, marcha *contre lui*. Et ils se virent, Amasias, roi de Juda, et lui, près de Beth-Samès, qui est une ville de Juda.

12. Percussusque est Juda coram Israel, et fugerunt unusquisque in tabernacula sua.

12. L'armée de Juda fut battue par celle d'Israël, et chacun s'enfuit chez soi.

13. Amasiam verò, regem Juda, filium Joas filii Ochoziæ, cepit Joas rex Israel in Beth-Sames, et adduxit eum in Jerusalem. Et interrupit murum Jerusalem, a portâ Ephraim usque ad portam Anguli, quadringentis cubitis;

13. Et Joas, roi d'Israël, prit dans Beth-Samès Amasias, roi de Juda, fils de Joas fils d'Ochozias, et l'emmena à Jérusalem. Il fit une brèche à la muraille de Jérusalem de quatre cents coudées de long, depuis la porte d'Ephraïm jusqu'à la porte de l'Angle;

14. Tulitque omne aurum et argentum et universa vasa quæ inventa sunt in domo Domini et in thesauris regis, et obsides, et reversus est in Samariam.

14. Il emporta tout l'or et l'argent et tous les vases qui se trouvèrent dans la maison du Seigneur et dans tous les trésors de la maison" du roi; il prit des otages, et retourna à Samarie.

15. Reliqua autem verborum Joas qua fecit, et fortitudo ejus quâ pugnavit contra Amasiam, regem Juda, non-ne hæc scripta sunt in Libro Sermonum Dierum Regum Israel?

15. Le reste des actions de Joas, et le courage avec lequel il combattit contre Amasias, roi de Juda, sont écrits au livre des Annales des Rois d'Israël.

16. Dormivitque Joas cum patribus suis, et sepultus est in Samariâ cum regibus Israel. Et regnavit Jeroboam filius ejus pro eo.

16. Joas s'endormit enfin avec ses pères, et fut enseveli à Samarie avec les rois d'Israël. Et Jéroboam son fils régna en sa place. 824.

17. Vixit autem Amasias filius Joas, rex Juda, postquam mortuus est Joas, filius Joachaz regis Israel, quindecim annis.

17. Mais Amasias fils de Joas, roi de Juda, régna encore quinze ans après la mort de Joas fils de Joachaz, roi d'Israël.

18. Reliqua autem sermo-

18. Le reste des actions d'Amasias

℣ 14. Le mot *domûs* est dans l'hébreu. Au lieu de *et in thesauris* le texte parallèle dit *et thesauros*.

Avant l'ère chr. vulg. 824.

est écrit au livre des Annales des Rois de Juda.

num Amasiæ non-ne hæc scripta sunt in Libro Sermonum Dierum Regum Juda?

19. Il se fit contre lui à Jérusalem une conjuration, et il s'enfuit à Lachis; " mais les conjurés envoyèrent après lui à Lachis, et le tuèrent en ce lieu.

19. Factaque est contra eum conjuratio in Jerusalem; at ille fûgit in Lachis. Miseruntque post eum in Lachis, et interfecerunt eum ibi.

20. Ils transportèrent son corps sur des chevaux, et il fut enseveli à Jérusalem avec ses pères dans la Ville de David.

20. Et asportaverunt in equis, sepultusque est in Jerusalem cum patribus suis in Civitate David.

(II *Paral.*, XXVI, 1-2.)

21. Tout le peuple de Juda prit ensuite Azarias, " âgé de seize ans, et il fut établi roi en la place de son père Amasias.

21. Tulit autem universus populus Judæ Azariam, annos natum sedecim, et constituerunt eum regem pro patre ejus Amasiâ.

22. Ce fut lui qui bâtit Elath, " l'ayant reconquise pour Juda, après que le roi se fut endormi avec ses pères.

22. Ipse ædificavit Ælath, et restituit eam Judæ postquam dormivit rex cum patribus suis.

810. 23. La quinzième année *du règne* d'Amasias fils de Joas, roi de Juda, Jéroboam fils de Joas, roi d'Israël, commença de régner à Samarie, *et y régna* quarante-un ans.

23. Anno quinto-decimo Amasiæ filii Joas, regis Juda, regnavit Jeroboam, filius Joas regis Israel, in Samariâ, quadraginta et uno anno.

24. Il fit le mal devant le Seigneur: il ne se retira point de tous les péchés de Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël.

24. Et fecit quod malum est coram Domino; non recessit ab omnibus peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

25. Il rétablit les limites *du royaume* d'Israël " depuis l'entrée d'Emath jusqu'à la mer du désert, " selon la parole que le Seigneur Dieu d'Israël avoit prononcée par son serviteur Jonas "

25. Ipse restituit terminos Israel ab introitu Emath usque ad mare solitudinis, juxta sermonem Domini Dei Israel quem locu-

℣ 19. Ville de la tribu de Juda.

℣ 21. Ou Ozias. *Infr.*, XV, 1. En hébreu *Azarias* signifie « le s Dieu, » et *Ozias* « la force de Dieu. »

℣ 22. Ville d'Idumée.

℣ 25. Telles qu'elles avoient été sous le règne de Jéroboam Ier.

Ibid. C'est-à-dire la mer Morte.

Ibid. C'est celui dont nous avons les prophéties.

Avant l'ère chr. vulg. 810.

tus est per servum suum Jonam filium Amathi, prophetam, qui erat de Geth quæ est in Opher.

26. Vidit enim Dominus afflictionem Israel amaram nimis, et quòd consumpti essent usque ad clausos carcere et extremos, et non esset qui auxiliaretur Israeli.

27. Nec locutus est Dominus ut deleret nomen Israel de-sub cœlo, sed salvavit eos in manu Jeroboam filii Joas.

28. Reliqua autem sermonum Jeroboam, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus quâ præliatus est, et quomodo restituit Damascum et Emath Judæ in Israel, non-ne hæc scripta sunt in Libro Sermonum Dierum Regum Israel?

29. Dormivitque Jeroboam cum patribus suis regibus Israel, et regnavit Zacharias filius ejus pro eo.

fils d'Amathi, prophète qui étoit de Geth en Opher. "

26. Car le Seigneur vit l'affliction d'Israël, qui étoit venue à son comble; *il vit* qu'ils étoient tous consumés, "jusqu'à ceux qui étoient renfermés dans la prison et jusqu'aux derniers du peuple, " sans qu'il y eût personne qui secourût Israel.

27. Et le Seigneur ne voulut pas effacer le nom d'Israël de dessous le ciel; mais il les sauva par la main de Jéroboam fils de Joas.

28. Le reste des actions de Jéroboam, tout ce qu'il a fait, le courage avec lequel il combattit, comment il reconquit pour Israël Damas et Emath, " qui avoient été à Juda, " tout cela est écrit au livre des Annales des Rois d'Israël.

29. Jéroboam s'endormit avec les rois d'Israël ses pères, et Zacharias son fils régna en sa place.

℣ 25. Dans la tribu de Zabulon.

℣ 26. Hébr. : « depuis ceux qui étoient renfermés *et à couvert* jusqu'à ceux qui avoient été *laissés et* abandonnés. »

℣ 28. Les Syriens s'en étoient emparés.

Ibid. Au lieu de *Judæ in Israel* l'interprète syrien a lu simplement *Israeli.*

Avant l'ère chr. vulg. 810.

CHAPITRE XV.

Azarias, roi de Juda, est frappé de lèpre: Joathan gouverne en sa place. Zacharias, roi d'Israël, est tué par Sellum, qui s'empare du trône. Manahem succède à Sellum, et a pour successeur Phacéia, et après lui Phacée. Théglath-Phalasar transporte en Syrie une grande partie des Israélites. Osée succède à Phacée, et Achaz à Joathan, roi de Juda.

(II *Paral.*, XXVI, 3 et suiv.)

1. La vingt-septième année *du règne* de Jéroboam, roi d'Israël, Azarias " fils d'Amasias, roi de Juda, commença de régner.

2. Il n'avoit que seize ans lorsque son règne commença; et il régna cinquante-deux ans dans Jérusalem. Sa mère étoit de Jérusalem, et s'appeloit Jéchélia.

3. Il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, et se conduisit en tout *ce qui regardoit le culte de Dieu* comme Amasias son père;

4. Il ne détruisit pas néanmoins les hauts lieux *consacrés au Seigneur*, car le peuple y sacrifioit encore et y brûloit de l'encens.

5. Mais le Seigneur frappa ce roi, " et il demeura lépreux jusqu'au jour de sa mort; il vivoit à part dans une maison écartée. Cependant Joathan, fils du roi, étoit grand-maître du palais, et jugeoit le peuple.

6. Le reste des actions d'Azarias, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des Annales des Rois de Juda.

7. Et Azarias s'endormit avec ses

1. Anno vigesimo-septimo Jeroboam, regis Israel, regnavit Azarias, filius Amasiæ regis Juda.

2. Sedecim annorum erat cùm regnare cœpisset, et quinquaginta duobus annis regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Jechelia, de Jerusalem.

3. Fecitque quod erat placitum coram Domino, juxta omnia quæ fecit Amasias pater ejus;

4. Verumtamen excelsa non est demolitus, adhuc populus sacrificabat et adolebat incensum in excelsis.

5. Percussit autem Dominus regem, et fuit leprosus usque in diem mortis suæ, et habitabat in domo liberâ seorsum: Joathan verò, filius regis, gubernabat palatium et judicabat populum terræ.

6. Reliqua autem sermonum Azariæ, et universa quæ fecit, non-ne hæc scripta sunt in Libro Verborum Dierum Regum Juda?

7. Et dormivit Azarias

℣ 1. Il est nommé *Ozias* au II[e] des Paralip., XXVI, 1 et suiv., et dans la suite même de ce chapitre.

℣ 5. En punition de ce qu'il entreprit d'exercer les fonctions du sacerdoce. Voy. II *Par.*, XXVI, 16 et suiv.

Avant l'ère chr. vulg. 773.

cum patribus suis : sepelieruntque eum cum majoribus suis in Civitate David, et regnavit Joathan filius ejus pro eo.

pères ; il fut enseveli avec ses ancêtres " dans la Ville de David ; et Joathan " son fils régna en sa place.

8. Anno trigesimo-octavo Azariæ regis Juda, regnavit Zacharias filius Jeroboam super Israel in Samariâ, sex mensibus.

8. La trente-huitième année *du règne* d'Azarias, roi de Juda, Zacharias fils de Jéroboam régna dans Israël à Samarie pendant six mois.

9. Et fecit quod malum est coram Domino, sicut fecerant patres ejus ; non recessit a peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

9. Il fit le mal devant le Seigneur, comme avoient fait ses pères, et il ne se retira point des péchés de Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël.

10. Conjuravit autem contra eum Sellum filius Jabes, percussitque eum palam et interfecit, regnavitque pro eo.

10. Or Sellum fils de Jabès fit une conjuration contre lui ; il l'attaqua, et le tua publiquement ; et il régna en sa place.

11. Reliqua autem verborum Zachariæ non-ne hæc scripta sunt in Libro Sermonum Dierum Regum Israel ?

11. Le reste des actions de Zacharias est écrit au livre des Annales des Rois d'Israël.

12. Iste est sermo Domini quem locutus est ad Jehu dicens : Filii tui usque ad quartam generationem sedebunt super thronum Israel. Factumque est ita.

12. Ainsi fut accompli ce que le Seigneur avoit dit à Jéhu : Vos enfans seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération *seulement*. Et c'est ce qui arriva. *Supr.* x. 30.

13. Sellum filius Jabes regnavit trigesimo-nono anno Azariæ, regis Juda, regnavit autem uno mense, in Samariâ.

13. La trente-neuvième année *du règne* d'Azarias, roi de Juda, Sellum fils de Jabès commença de régner. Et il régna un mois *seulement*, à Samarie; 772.

14. Et ascendit Manahem filius Gadi de Thersa, venitque in Samariam, et percussit Sellum filium Jabes

14. Car Manahem fils de Gadi vint de Thersa " à Samarie, et frappa Sellum fils de Jabès, le tua, et régna en sa place.

℣ 7. Non dans les tombeaux des rois, mais dans le champ où étoient les tombeaux des rois, parce qu'il étoit lépreux. 2 *Par.*, XXVI, 23.

Ibid. Ce prince, nommé *Joathan* dans la Vulgate aux versets 5 et 7, est nommé dans l'hébreu *Joatham* ; et la Vulgate même le nomme ainsi à la fin du chapitre, vers. 30 et suiv.

℣ 14. Ancienne capitale du royaume d'Israël.

Avant l'ère chr. vulg. 772.

in Samariâ et interfecit eum, regnavitque pro eo.

15. Le reste des actions de Sellum, et la conspiration qu'il fit pour surprendre *le roi*, sont écrits au livre des Annales des Rois d'Israël.

15. Reliqua autem verborum Sellum, et conjuratio ejus per quam tetendit insidias, non-ne hæc scripta sunt in Libro Sermonum Dierum Regum Israel?

16. Alors Manahem prit *la ville de* Thapsa," tua tout ce qui étoit dedans, et en ruina tout le territoire jusqu'aux confins de Thersa, parce que les habitans n'avoient pas voulu lui ouvrir *les portes;* il tua toutes les femmes grosses, et leur fendit le ventre.

16. Tunc percussit Manahem Thapsam et omnes qui erant in eâ, et terminos ejus de Thersa, noluerant enim aperire ei; et interfecit omnes prægnantes ejus, et scidit eas.

17. La trente-neuvième année *du règne* d'Azarias, roi de Juda, Manahem fils de Gadi commença de régner sur Israël à Samarie, et y régna dix ans.

17. Anno trigesimo-nono Azariæ regis Juda, regnavit Manahem filius Gadi super Israel, decem annis, in Samariâ.

18. Il fit le mal devant le Seigneur, et il ne se retira point des péchés de Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël pendant tout son règne."

18. Fecitque quod erat malum coram Domino; non recessit a peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel cunctis diebus ejus.

19. Phul," roi des Assyriens, vint dans la terre *d'Israël*, et Manahem lui donna mille talens d'argent afin qu'il le secourût et qu'il affermît son règne.

19. Veniebat Phul rex Assyriorum in terram, et dabat Manahem Phul mille talenta argenti ut esset ei in auxilium et firmaret regnum ejus.

20. Manahem leva cet argent dans Israël sur toutes les personnes puissantes et riches, pour le donner au roi des Assyriens; et il les taxa à cinquante sicles d'argent par tête: le roi d'Assyrie s'en retourna aussitôt, et ne demeura point dans le pays.

20. Indixitque Manahem argentum super Israel cunctis potentibus et divitibus ut daret regi Assyriorum, quinquagita siclos argenti per singulos. Reversusque est rex Assyriorum, et non est moratus in terrâ.

21. Le reste des actions de Manahem, et tout ce qu'il a fait, est écrit

21. Reliqua autem sermonum Manahem, et univer-

ỳ 16. Voisine de Thersa.

ỳ 18. Autr.: « et pendant tout son règne il ne se retira point, » etc.

ỳ 19. Apparemment père de Sardanapale, ou Sardanapale même. Voyez le *Précis de de l'histoire profane d'Orient,* à la suite de l'Ecclésiastique, tom. XII.

sa quæ fecit, non-ne hæc scripta sunt in Libro Sermonum Dierum Regum Israel?

au livre des Annales des Rois d'Israël. Avant l'ère chr. vulg. 772.

22. Et dormivit Manahem cum patribus suis; regnavitque Phaceia filius ejus pro eo.

22. Manahem s'endormit avec ses pères; et Phacéia son fils régna en sa place.

23. Anno quinquagesimo Azariæ, regis Juda, regnavit Phaceia filius Manahem super Israel, in Samariâ, biennio.

23. La cinquantième année *du règne* d'Azarias, roi de Juda, Phacéia fils de Manahem commença de régner sur Israël à Samarie, et y régna deux ans. 761.

24. Et fecit quod erat malum coram Domino; non recessit a peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

24. Il fit le mal devant le Seigneur, et ne se retira point des péchés de Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël.

25. Conjuravit autem adversùs eum Phacee filius Romeliæ, dux ejus; et percussit eum in Samariâ in turre domûs regiæ, juxta Argob et juxta Arie, et cum eo quinquaginta viros de filiis Galaaditarum, et interfecit eum; regnavitque pro eo.

25. Phacée fils de Romélie, général de ses troupes, " fit une conspiration contre lui; il l'attaqua à Samarie dans la tour de la maison royale, près d'Argob et d'Arié, " et cinquante hommes des Galaadites qui étoient avec lui; et il le tua, et régna en sa place.

26. Reliqua autem sermonum Phaceia, et universa quæ fecit, non-ne hæc scripta sunt in Libro Sermonum Dierum Regum Israel?

26. Le reste des actions de Phacéia, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des Annales des Rois d'Israël.

27. Anno quinquagesimo-secundo Azariæ, regis Juda, regnavit Phacee filius Romeliæ super Israel in Samariâ, viginti annis.

27. La cinquante-deuxième année *du règne* d'Azarias, roi de Juda, Phacée fils de Romélie régna dans Israël, à Samarie, pendant vingt ans. 759.

28. Et fecit quod erat malum coram Domino; non recessit a peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

28. Il fit le mal devant le Seigneur, et ne se retira point des péchés de Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël.

℣ 25. Hébr. : « l'un de ses trois premiers officiers. »

Ibid. Selon l'hébreu Argob et Arié peuvent se prendre pour le nom de deux officiers qui étoient à la tête des cinquante hommes de Galaad, et qui accompagnoient Phacée, ou peut-être qui étoient auprès de Phacéia.

Avant l'ère chr. vulg. 759. 29. Dans les jours de Phacée, roi d'Israël, Théglath-Phalasar, ″ roi des Assyriens, vint *en Israël*, et prit Aïon et Abel Maison-de-Maacha, et Janoé, Cedès, Asor, ″ Galaad, la Galilée et tout le pays de Nephthali, et en transporta tous les habitans en Assyrie.

29. In diebus Phacee regis Israel venit Theglath-Phalasar rex Assur, et cepit Aion, et Abel Domum-Maacha, et Janoe, et Cedes, et Asor, et Galaad, et Galilæam, et universam terram Nephthali; et transtulit eos in Assyrios.

30. Mais Osée fils d'Ela conspira contre Phacée fils de Romélie pour le surprendre; il l'attaqua, le tua, et régna en sa place la vingtième année *du règne* de Joatham fils d'Ozias.

30. Conjuravit autem et tetendit insidias Osee filius Ela contra Phacee filium Romeliæ, et percussit eum et interfecit, regnavitque pro eo, vigesimo anno Joatham filii Oziæ.

31. Le reste des actions de Phacée, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des Annales des Rois d'Israël.

31. Reliqua autem sermonum Phacee, et universa quæ fecit, non-ne hæc scripta sunt in Libro Sermonum Dierum Regum Israel?

(II *Paral.*, XXVII.)

758. 32. La seconde année *du règne* de Phacée fils de Romélie, roi d'Israël, Joatham fils d'Ozias, roi de Juda, commença de régner.

32. Anno secundo Phacee filii Romeliæ, regis Israel, regnavit Joatham, filius Oziæ regis Juda.

33. Il avoit vingt-cinq ans lorsque son règne commença; et il régna, dans Jérusalem, pendant seize ans. Sa mère s'appeloit Jérusa, et étoit fille de Sadoc.

33. Viginti quinque annorum erat cùm regnare cœpisset, et sedecim annis regnavit, in Jerusalem. Nomen matris ejus Jerusa filia Sadoc.

34. Il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, et se conduisit en tout comme avoit fait Ozias son père;

34. Fecitque quod erat placitum coram Domino; juxta omnia quæ fecerat Ozias pater suus operatus est.

35. Il ne détruisit pas cependant les hauts lieux, car le peuple y sacrifioit encore, et y brûloit de l'encens. Ce

35. Verumtamen excelsa non abstulit; adhuc populus immolabat et adolebat

℣ 29. Le même que Ninus-le-Jeune. Voy. l'*Abrégé de l'histoire profane* à la suite de l'Ecclésiastique, tom. XII.

Ibid. Villes septentrionales de la Terre-Sainte.

Avant l'ère chr. vulg. 758.

incensum in excelsis. Ipse ædificavit portam domûs Domini sublimissimam.

36. Reliqua autem sermonum Joatham, et universa quæ fecit, non-ne hæc scripta sunt in Libro Verborum Dierum Regum Juda?

37. In diebus illis cœpit Dominus mittere in Judam Rasin, regem Syriæ, et Phacee filium Romeliæ.

38. Et dormivit Joatham cum patribus suis, sepultusque est cum eis in Civitate David patris sui. Et regnavit Achaz filius ejus pro eo.

fut lui qui bâtit la plus haute porte" de la maison du Seigneur.

36. Le reste des actions de Joatham, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des Annales des Rois de Juda.

37. En ce même temps le Seigneur commença d'envoyer en Juda Rasin, roi de Syrie, et Phacée fils de Romélie.

38. Joatham s'endormit avec ses pères; il fut enseveli avec eux dans la Ville de David son père. Et Achaz son fils régna en sa place.

℣ 35. On croit que c'est la porte orientale.

CHAPITRE XVI.

Achaz se livre au culte des idoles. Il est assiégé dans Jérusalem par Rasin et par Phacée. Il appelle à son secours Théglath-Phalasar. Il fait dresser dans le temple un autel conforme à celui de Damas. Il meurt, et Ezéchias lui succède.

(II *Paralip.*, XXVIII.)

743.

1. ANNO decimo-septimo Phacee filii Romeliæ regnavit Achaz, filius Joatham regis Juda.

2. Viginti (*a*) annorum erat Achaz cùm regnare cœpisset, et sedecim annis regnavit, in Jerusalem. Non fecit quod erat placitum in conspectu Domini Dei sui, sicut David pater ejus,

1. LA dix-septième année *du règne* de Phacée fils de Romélie, Achaz fils de Joatham, roi de Juda, monta sur le trône.

2. Il avoit vingt ans" lorsqu'il commença de régner; et il régna seize ans à Jérusalem. Il ne fit point ce qui étoit agréable au Seigneur son Dieu, comme David son père.

(*a*) *Bible vengée*, IV *Rois*, note 8.

℣ 2. Les Septante ont lu *vingt-cinq* au IIe livre des Paralipomènes, chapitre XXVIII, verset 1. La suite le suppose; car au chap. XVIII de ce IVe livre, vers. 2, on verra qu'à la mort d'Achaz Ezéchias son fils avoit déjà vingt-cinq ans. Voy. la dissertation sur le IVe âge du monde, tom. V.

Avant l'ère chr. vulg. 743.

3. Il marcha dans la voie des rois d'Israël, et consacra même son fils *aux idoles*, le faisant passer par le feu," suivant l'idolâtrie des nations que le Seigneur avoit dissipées devant les enfans d'Israel.

3. Sed ambulavit in viâ regum Israel; insuper et filium suum consecravit, transferens per ignem secundùm idola gentium quas dissipavit Dominus coram filiis Israel;

4. Il immoloit aussi des victimes et offroit de l'encens sur les hauts lieux, sur les collines et sous tous les arbres chargés de feuillage.

4. Immolabat quoque victimas et adolebat incensum in excelsis et in collibus et sub omni ligno frondoso.

Isai. VII. I.

5. Alors Rasin, roi de Syrie, et Phacée fils de Romélie, roi d'Israël, vinrent mettre le siége devant Jérusalem; et tenant Achaz assiégé ils ne purent *néanmoins* le vaincre.

5. Tunc ascendit Rasin, rex Syriæ, et Phacee filius Romeliæ, rex Israel, in Jerusalem ad præliandum, cùmque obsiderent Achaz non valuerunt superare eum.

6. En ce temps Rasin, roi de Syrie, reconquit Elam de Syrie," et en chassa les Juifs. Et les Iduméens vinrent à Elam, et y habitèrent, comme ils y sont encore aujourd'hui.

6. In tempore illo restituit Rasin, rex Syriæ, Ailam Syriæ, et ejecit Judæos de Ailâ; et Idumæi venerunt in Ailam, et habitaverunt ibi, usque in diem hanc.

742.

7. Alors Achaz envoya des ambassadeurs à Théglath-Phalasar, roi des Assyriens, disant: Je suis votre serviteur et votre fils; venez me sauver des mains du roi de Syrie et de celles du roi d'Israël, qui se sont ligués contre moi.

7. Misit autem Achaz nuntios ad Theglath-Phalasar, regem Assyriorum, dicens: Servus tuus et filius tuus ego sum: ascende, et salvum me fac de manu regis Syriæ et de manu regis Israel, qui consurrexerunt adversùm me.

8. Et ayant ramassé l'argent et l'or qui put se trouver dans la maison du Seigneur et dans les trésors du roi, il en fit des présens au roi des Assyriens.

8. Et cùm collegisset argentum et aurum quod inveniri potuit in domo Domini et in thesauris regis, misit regi Assyriorum munera.

9. Celui-ci, s'étant rendu à ce qu'il désiroit de lui, vint à Damas, ruina la

9. Qui et acquievit voluntati ejus; ascendit enim rex

℣ 3. Voy. la dissertation sur Moloch, à la tête du Lévitique, tom. III.
℣ 6. Hébr.: « Elath de Syrie. » Dans la suite de ce même verset l'hébreu et la Vulgate portent *Idumæi*.

Assyriorum in Damascum et vastavit eam, et transtulit habitatores ejus Cyrenen, Rasin autem interfecit.

ville, en transféra les habitans à Cyrène," et tua Rasin.

Avant l'ère chr. vulg. 742.

10. Perrexitque rex Achaz in occursum Theglath-Phalasar, regi Assyriorum, in Damascum, cùmque vidisset altare Damasci misit rex Achaz ad Uriam sacerdotem exemplar ejus et similitudinem juxta omne opus ejus.

10. Alors le roi Achaz alla à Damas au devant de Théglath-Phalasar, " roi des Assyriens. Et, ayant vu l'autel qui est à Damas," il envoya au pontife Urie un modèle qui en représentoit exactement tout l'ouvrage.

11. Exstruxitque Urias sacerdos altare, (juxta omnia quæ præceperat rex Achaz de Damasco ita fecit sacerdos Urias,) donec veniret rex Achaz de Damasco (*a*).

11. Et le pontife Urie bâtit un autel tout semblable à celui de Damas, selon l'ordre qu'il en avoit reçu du roi Achaz, en attendant que ce roi fût revenu de Damas.

12. Cùmque venisset rex de Damasco vidit altare, et veneratus est illud; ascenditque et immolavit holocausta et sacrificium suum,

12. Lorsque le roi Achaz fut revenu de Damas, il vit cet autel et le révéra, et y vint immoler des holocaustes et son sacrifice;"

13. Et libavit libamina, et fudit sanguinem pacificorum quæ obtulerat super altare.

13. Il y fit des oblations de liqueurs, et y répandit le sang des hosties pacifiques qu'il avoit offertes sur l'autel.

14. Porrò altare æreum quod erat coram Domino transtulit de facie templi,

14. Il transféra l'autel d'airain qui étoit devant le Seigneur, de devant la face du temple, du lieu de l'autel" et

(*a*) *Lettres de quelq. Juifs*, t. 1, p. 362.

ỳ 9. Non dans la province de Cyrène près de l'Egypte; mais, selon l'hébreu, à Kir, c'est-à-dire apparemment sur le fleuve Cyrus, qui sort des montagnes de la Grande-Arménie et tombe dans la mer Caspienne.

ỳ 10. Le dernier mot de ce nom est diversement écrit; au verset 7 פלסר, ici פלאסר; l'un et l'autre peuvent se prononcer *Phalasar :* mais dans les Paraliponènes on lit פלנסר, *Phalnasar.*

Ibid. Le texte varie de même sur le nom de Damas: au verset 9 דמשק, *Dameschec,* d'où est venu en latin *Damascus;* ici דומשק, *Dumeschec;* dans les Paralipomènes דרמשק, *Darmeschec.* La première leçon est celle que l'usage a confirmée.

ỳ 12: Hébr. : « il vit cet autel, il s'en approcha et y monta; il y fit brûler son holocauste et son offrande *de farine,* » etc.

ỳ 14. Hébr. : « d'entre le *nouvel* autel et le temple du Seigneur. »

Avant l'ère chr. vulg. 742.

du temple du Seigneur; et il le mit à côté de l'autel *nouveau*, vers le septentrion.

15. Le roi Achaz donna aussi cet ordre au pontife Urie : Vous offrirez sur le grand autel *nouveau* l'holocauste du matin et le sacrifice du soir, l'holocauste du roi et son sacrifice, l'holocauste de tout le peuple, leurs sacrifices et leurs oblations de liqueur, et vous répandrez sur cet autel tout le sang des holocaustes et tout le sang des victimes; mais pour ce qui est de l'autel d'airain j'en ordonnerai à ma volonté.

16. Le pontife Urie fit selon tout ce que le roi Achaz lui avoit ordonné.

17. Or le roi Achaz fit ôter les socles ciselés et les cuves *d'airain* qui étoient dessus; il fit aussi ôter la mer de dessus les bœufs d'airain qui la portoient, et la mit sur le pavé du temple, qui étoit de pierre;

18. Il ôta aussi la couverture du sabbat," qu'il avoit bâtie" dans le temple; et, au lieu de l'entrée de dehors par où le roi passoit *du palais* au temple, il en fit une au dedans *par où il y entroit secrètement*, à cause du roi des Assyriens.

19. Le reste des actions d'Achaz est écrit au livre des Annales des Rois de Juda.

20. Achaz s'endormit avec ses pères; il fut enseveli avec eux dans la

et de loco altaris et de loco templi Domini, posuitque illud ex latere altaris ad aquilonem.

15. Præcepit quoque rex Achaz Uriæ sacerdoti dicens : Super altare majus offer holocaustum matutinum et sacrificium vespertinum, et holocaustum regis et sacrificium ejus, et holocaustum universi populi terræ, et sacrificia eorum, et libamina eorum et omnem sanguinem holocausti et universum sanguinem victimæ super illud effundes, altare verò æreum erit paratum ad voluntatem meam.

16. Fecit igitur Urias sacerdos juxta omnia quæ præceperat rex Achaz.

17. Tulit autem rex Achaz cælatas bases et luterem qui erat desuper; et mare deposuit de bobus æreis qui sustentabant illud, et posuit super pavimentum stratum lapide.

18. Musach quoque sabbati, quod ædificaverat in templo, et ingressum regis exteriùs, convertit in templum Domini, propter regem Assyriorum.

19. Reliqua autem verborum Achaz quæ fecit non-ne hæc scripta sunt in Libro Sermonum Dierum Regum Juda?

20. Dormivitque Achaz cum patribus suis, et sepul-

℣ 18. Place couverte d'un toit où les prêtres et les lévites se reposoient le jour du sabbat auquel cessoient leurs fonctions dans le temple. (Drach.)

Ibid. Hébr. : « qu'on avoit bâtie. »

Avant l'ère chr. vulg. 742.

tus est cum eis in Civitate David. Et regnavit Ezechias filius ejus pro eo.

Ville de David ;" et Ezéchias" son fils régna en sa place.

℣ 20. Mais non pas dans les tombeaux des rois. 2 *Par.*, XXVIII, 27.
Ibid. Le nom de ce prince varie dans l'hébreu : ici *Ezechias ;* au chapitre XVIII, verset 1, *Ezechia ;* dans les Paralipomènes *Jezechias.* Le premier de ces trois noms a prévalu.

CHAPITRE XVII.

Siége de Samarie par Salmanasar. La ville est prise, et les Israélites transportés dans l'Assyrie. Colonies envoyées dans Samarie à la place des Israélites.

1. ANNO duodecimo Achaz, regis Juda, regnavit Osee filius Ela in Samariâ super Israel, novem annis.

1. LA douzième année *du règne* d'Achaz, roi de Juda, Osée fils d'Ela régna sur Israël à Samarie, durant neuf ans. 730.

2. Fecitque malum coram Domino, sed non sicut reges Israel, qui ante eum fuerant.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, mais non comme les rois d'Israël qui avoient été avant lui ; *car il souffroit que son peuple allât à Jérusalem adorer le Seigneur.*

3. Contra hunc ascendit Salmanasar, rex Assyriorum, et factus est ei Osee servus reddebatque illi tributa.

3. Salmanasar, roi des Assyriens, marcha contre lui ; et Osée fut asservi à Salmanasar, roi des Assyriens, et lui payoit tribut. *Infr.* XVIII. 9. *Tob.* I. 1.

4. Cùmque deprehendisset rex Assyriorum Osee quòd rebellare nitens misisset nuntios ad Sua, regem Ægypti, ne præstaret tributa regi Assyriorum sicut singulis annis solitus erat, obsedit eum, et vinctum misit in carcerem.

4. Mais le roi des Assyriens ayant découvert qu'Osée pensoit à se révolter *contre lui*, et que, pour s'affranchir du tribut qu'il lui payoit tous les ans, il avoit envoyé des ambassadeurs à Sua, roi d'Egypte, il l'assiégea ; et l'ayant pris il le chargea de chaînes, et l'envoya en prison.

5. Pervagatusque est omnem terram ; et ascendens Samariam obsedit eam tribus annis.

5. Salmanasar parcourut tout le pays *d'Israël ;* et étant venu à Samarie il la tint assiégée pendant trois ans.

6. Anno autem nono Osee cepit rex Assyriorum Samariam ; et transtulit Israel in Assyrios, posuitque eos in

6. Or la neuvième année *du règne* d'Osée le roi des Assyriens prit Samarie, et transféra les Israélites au pays des Assyriens, et les fit demeurer dans 721. *Infr.* XVIII. 10.

Avant l'ère chr. vulg. 721.

Hala et dans Habor, villes des Mèdes, près du fleuve de Gozan;"

Hala, et in Habor juxta fluvium Gozan, in civitatibus Medorum.

7. Et cela arriva parce que les enfans d'Israël avoient péché contre le Seigneur leur Dieu, qui les avoit tirés de l'Egypte et de la puissance de Pharaon, roi d'Egypte, et qu'ils adoroient des dieux étrangers.

7. Factum est enim, cùm peccassent filii Israel Domino Deo suo qui eduxerat eos de terrâ Ægypti, de manu Pharaonis, regis Ægypti, coluerunt deos alienos;

8. Ils vivoient selon les coutumes des nations que le Seigneur avoit exterminées à l'entrée des enfans d'Israël et selon les coutumes *impies* des rois d'Israël, qui avoient imité ces nations.

8. Et ambulaverunt juxta ritum gentium quas consumpserat Dominus in conspectu filiorum Israel, et regum Israel, quia similiter fecerant.

9. Et les enfans d'Israël avoient offensé le Seigneur leur Dieu par ces choses qui n'étoient point droites, et ils s'étoient bâti des hauts lieux dans toutes leurs villes, depuis les tours des gardes jusqu'aux villes fortifiées.

9. Et offenderunt filii Israel verbis non rectis Dominum Deum suum: et ædificaverunt sibi excelsa in cunctis urbibus suis, a turre custodum usque ad civitatem munitam;

10. Ils avoient aussi dressé des statues et planté des bois" sur toutes les hautes collines et sous tous les arbres chargés de feuillage.

10. Feceruntque sibi statuas et lucos in omni colle sublimi et subter omne lignum nemorosum,

11. Ils brûloient de l'encens sur les autels, comme les nations que le Seigneur avoit exterminées à leur entrée; ils commettoient des actions très-criminelles, par lesquelles ils irritoient le Seigneur;

11. Et adolebant ibi incensum super aras in morem gentium quas transtulerat Dominus a facie eorum; feceruntque verba pessima irritantes Dominum,

12. Et ils adoroient des abominations, au sujet desquelles le Seigneur leur avoit fait des défenses, afin de ne pas s'y livrer.

12. Et coluerunt immunditias de quibus præcepit eis Dominus ne facerent verbum hoc.

Jer. xxv. 5.

13. Et le Seigneur avoit souvent protesté dans Israël et dans Juda par tous ses prophètes et par les voyans, et il leur avoit dit: Revenez de vos

13. Et testificatus est Dominus in Israel et in Juda per manum omnium prophetarum et videntium,

℣ 6. Le mot *juxta* est omis ou sous-entendu dans l'hébreu. — Voyez, dans ce volume, la dissertation sur le pays où les dix tribus furent transportées.

℣ 10. L'hébreu se peut entendre des bois consacrés à la déesse Astarté, ou même des statues de cette déesse.

Avant l'ère chr. vulg. 721.

dicens : Revertimini a viis vestris pessimis, et custodite præcepta mea et cæremonias, juxta omnem legem quam præcepi patribus vestris et sicut misi ad vos in manu servorum meorum prophetarum.

voies si corrompues, et gardez mes préceptes et mes cérémonies, selon toutes les lois que j'ai prescrites à vos pères, et selon que je vous l'ai déclaré par les prophètes mes serviteurs que je vous ai envoyés.

14. Qui non audierunt, sed induraverunt cervicem suam juxta cervicem patrum suorum, qui noluerunt obedire Domino Deo suo;

14. Et ils n'écoutèrent pas; mais ils endurcirent leur tête, comme celle de leurs pères, qui n'avoient point voulu obéir au Seigneur leur Dieu.

15. Et abjecerunt legitima ejus et pactum quod pepigit cum patribus eorum et testificationes quibus contestatus est eos, secutique sunt vanitates, et vanè egerunt; et secuti sunt gentes quæ erant per circuitum eorum, super quibus præceperat Dominus eis ut non facerent sicut et illæ faciebant.

15. Et ils avoient rejeté ses lois et l'alliance qu'il avoit faite avec leurs pères, aussi bien que tous les avertissemens qu'il leur avoit donnés. Ils avoient couru après les vanités," et avoient agi vainement; et ils ont suivi les nations dont ils étoient environnés, quoique le Seigneur leur eût défendu de faire ce qu'elles faisoient.

16. Et dereliquerunt omnia præcepta Domini Dei sui : feceruntque sibi conflatiles duos vitulos et lucos, et adoraverunt universam militiam cœli, servieruntque Baal,

16. Ils avoient abandonné toutes les ordonnances du Seigneur leur Dieu; ils s'étoient fait deux veaux de fonte, avoient planté des bois," et adoré tous les astres du ciel, et servi Baal.

17. Et consecraverunt filios suos et filias suas per ignem, et divinationibus inserviebant et auguriis : et tradiderunt se ut facerent malum coram Domino ut irritarent eum.

17. Ils ont consacré leurs fils et leurs filles par le feu;" ils s'attachoient aux divinations et aux augures, et s'abandonnoient à ce qui est mal devant le Seigneur, en sorte qu'ils l'irritèrent.

18. Iratusque est Dominus vehementer Israeli, et abstulit eos a conspectu suo; et non remansit nisi tribus Juda tantummodo :

18. Le Seigneur donc s'irrita contre Israël, le rejeta de devant sa face, et il ne demeura plus *dans cette terre* que la seule tribu de Juda."

℣ 15. C'est-à-dire après de vaines idoles.
℣ 16. Hébr. : « ils avoient érigé des statues à Astarté. » *Sup.*, ℣ 9.
℣ 17. Voyez la dissertation sur Moloch, tom. III.
℣ 18. Celle de Lévi et de Benjamin s'étant unies à Juda ne firent plus qu'un même corps et comme une seule tribu.

Avant l'ère chr. vulg. 721.

19. Et Juda même ne garda point les commandemens du Seigneur son Dieu, mais marcha dans les égaremens d'Israël.

19. Sed nec ipse Juda custodivit mandata Domini Dei sui, verùm ambulavit in erroribus Israel quos operatus fuerat.

20. Et le Seigneur abandonna toute la race d'Israël; il les affligea, et les livra à ceux qui étoient venus les piller, jusqu'à ce qu'il les rejetât entièrement de devant sa face.

20. Projecitque Dominus omne semen Israel; et afflixit eos, et tradidit eos in manu diripientium, (donec projiceret eos a facie suâ,)

3 *Reg.* XII. 28. *et seqq.*

21. *Ceci commença* dès le temps qu'Israël se sépara ″ de la maison de David, et que *les dix tribus* établirent Jéroboam fils de Nabat pour être leur roi; car Jéroboam sépara Israël d'avec le Seigneur, et les fit tomber dans un grand péché.

21. Ex eo jam tempore quo scissus est Israel a domo David et constituerunt sibi regem Jeroboam filium Nabat, separavit enim Jeroboam Israel a domino et peccare eos fecit peccatum magnum.

22. Les enfans d'Israël marchèrent ensuite dans tous les péchés de Jéroboam, et ne s'en ″ retirèrent point,

22. Et ambulaverunt filii Israel in universis peccatis Jeroboam quæ fecerat, et non recesserunt ab eis,

23. Jusqu'à ce qu'enfin le Seigneur rejetât Israël de devant sa face, comme il l'avoit prédit par tous les prophètes ses serviteurs, et qu'Israël fût transféré de son pays dans l'Assyrie, comme il l'est encore aujourd'hui.

Jer. XXV. 9.

23. Usquequo Dominus auferret Israel a facie suâ, sicut locutus fuerat in manu omnium servorum suorum prophetarum; translatusque est Israel de terrâ suâ in Assyrios, usque in diem hanc.

24. Or le roi des Assyriens fit venir *des habitans* de Babylone, de Cutha, d'Avah, d'Emath et de Sépharvaïm, et les établit dans les villes de Samarie en la place des enfans d'Israël. Ces peuples possédèrent Samarie, et habitèrent dans ses villes.

24. Adduxit autem rex Assyriorum de Babylone et de Cutha et de Avah et de Emath et de Sepharvaim, et collocavit eos in civitatibus Samariæ pro filiis Israel; qui possederunt Samariam, et habitaverunt in urbibus ejus.

25. Losqu'ils eurent commencé d'y demeurer, comme ils ne craignoient

25. Cùmque ibi habitare cœpissent non timebant

℣ 21. Hébr. litt. : *Quia scissus est Israel,* etc. ; « Car Israël fit schisme, » etc. Ce verset et les deux suivans paroissent être la suite du 17. La difficulté de les joindre au verset 21 a peut-être été cause que saint Jérome en a changé l'expression, en disant *ex eo tempore*, comme on le lit dans notre Vulgate.

℣ 22. On lit dans l'hébreu *ab eâ* pour *ab eis.*

Avant l'ère chr. vulg. 721.

Dominum, et immisit in eos Dominus leones, qui interficiebant eos (*a*).

26. Nuntiatumque est regi Assyriorum et dictum : Gentes quas transtulisti et habitare fecisti in civitatibus Samariæ ignorant legitima Dei terræ; et immisit in eos Dominus leones, et ecce interficiunt eos, eò quòd ignorent ritum Dei terræ.

27. Præcepit autem rex Assyriorum dicens : Ducite illùc unum de sacerdotibus (*b*) quos inde captivos adduxistis, et vadat et habitet cum eis, et doceat eos legitima Dei terræ.

28. Igitur cùm venisset unus de sacerdotibus his qui captivi ducti fuerant de Samariâ, habitavit in Beth-El, et docebat eos quomodo colerent Dominum.

29. Et unaquæque gens fabricata est deum suum; posueruntque eos in fanis excelsis quæ fecerant Samariæ, gens et gens in urbibus suis in quibus habitabat :

30. Viri enim babylonii fecerunt Sochoth-Benoth; viri autem chuthæi fecerunt Nergel; et viri de Emath fecerunt Asima;

31. Porrò Hevæi fecerunt Nebahaz et Tharthac; hi autem qui erant de Sephar-

point le Seigneur, le Seigneur envoya contre eux des lions qui les tuoient.

26. On en porta la nouvelle au roi des Assyriens, et on lui fit dire : Les peuples que vous avez transférés en Samarie, et auxquels vous avez commandé de demeurer dans ses villes, ignorent la manière dont le Dieu de ce pays-là veut être adoré; et ce Dieu a envoyé contre eux des lions qui les tuent, parce qu'ils ne savent pas la manière dont le Dieu de cette terre veut être adoré.

27. Alors le roi des Assyriens leur donna cet ordre, disant : Envoyez en Samarie l'un des prêtres que vous en avez emmenés captifs; qu'il y retourne et demeure avec ces peuples, afin qu'il leur apprenne le culte qui doit être rendu au Dieu du pays.

28. Ainsi l'un des prêtres qui avoient été emmenés captifs de Samarie, y étant revenu, demeura à Béthel; et il leur apprenoit la manière dont ils devoient honorer le Seigneur."

29. Chacun de ces peuples ensuite se forgea son dieu; et ils les mirent dans les temples et dans les hauts lieux" que les Samaritains avoient bâtis. Chaque nation mit le sien dans la ville où elle habitoit.

30. Les Babyloniens se firent *leur dieu* Sochoth-Bénoth; les Chuthéens, Nergel; ceux d'Emath, Asima;

31. Les Hévéens" firent Nébahaz et Tharthac; mais ceux de Sépharvaïm brûloient leurs enfans au feu *sacré*,

(*a*) *Bible vengée*, IV *Rois*, note 10. — (*b*) *Ibid.*, note 11.

℣ 28. Hébr. : « comment ils doivent honorer Jéhova. »
℣ 29. Autr. : « dans les temples des hauts lieux. »
℣ 31. C'est-à-dire ceux d'Avah. *Sup.*, ℣ 24.

Avant l'ère chr. vulg. 721.

en l'honneur d'Adramélech et d'Anamélech, dieux de Sépharvaïm.

vaim comburebant filios suos igni, Adramelech et Anamelech, diis Sepharviam :

32. Tous ces peuples ne laissoient pas d'adorer le Seigneur. Ils choisissoient les derniers ″ du peuple pour les établir prêtres des hauts lieux, et les plaçoient dans ces temples ;

32. Et nihilominus colebant Dominum. Fecerunt autem sibi de novissimis sacerdotes excelsorum, et ponebant eos in fanis sublimibus (*a*).

33. Et, quoiqu'ils adorassent le Seigneur, ils servoient en même temps leurs dieux selon la coutume des nations du milieu desquelles ils avoient été transférés en Samarie.

33. Et, cùm Dominum colerent, diis quoque suis serviebant juxta consuetudinem gentium de quibus translati fuerant Samariam.

34. Ces peuples ″ suivent encore aujourd'hui leurs anciennes coutumes ; ils ne craignent point le Seigneur, ils ne gardent point ses cérémonies, ni ses ordonnances, ni ses lois, ni les préceptes qu'il donna aux enfans de Jacob qu'il surnomma Israël,

Gen. XXXII. 28.

34. Usque in præsentem diem morem sequuntur antiquum ; non timent Dominum, neque custodiunt cæremonias ejus, judicia et legem, et mandatum quod præceperat Dominus filiis Jacob quem cognominavit Israel ;

35. Avec lesquels il avoit contracté son alliance en leur donnant ce commandement si exprès : Gardez-vous bien de révérer les dieux étrangers, de les adorer, de les servir et de leur sacrifier ;

35. Et percusserat cum eis pactum, et mandaverat eis dicens : Nolite timere deos alienos, et non adoretis eos neque colatis eos, et non immoletis eis ;

36. Mais rendez tous ces devoirs au Seigneur votre Dieu qui vous a tirés de l'Egypte par une grande puissance et en déployant la force de son bras ; révérez-le, adorez-le, et lui offrez vos sacrifices.

36. Sed Dominum Deum vestrum, qui eduxit vos de terrâ Egypti in fortitudine magnâ et in brachio extento, ipsum timete, et illum adorate, et ipsi immolate.

37. Gardez ses cérémonies, ses ordonnances, ses lois et les préceptes

37. Cæremonias quoque et judicia, et legem, et

(*a*) *Bible vengée*, IV *Rois*, note 10.

℣ 32. Hébr. : « du milieu du peuple. »

℣ 34. Plusieurs commentateurs rapportent aux Israélites ce verset et le suivant. Dans le syriaque on lit : « Or les enfans d'Israël ont été transférés hors de leur terre jusqu'à ce jour, parce qu'ils suivoient leurs premières coutumes; ils ne craignoient point le Seigneur, et n'agissoient point selon leurs statuts ni selon leurs ordonnances, ni selon la loi, ni selon le précepte que le Seigneur donna aux enfans de Jacob qu'il surnomma Israël. »

Avant l'ère chr. vulg. 721.

mandatum quod scripsit vobis, custodite ut faciatis cunctis diebus; et non timeatis deos alienos :

qu'il vous a donnés par écrit; observez-les tous les jours de votre vie; n'ayez aucune crainte des dieux étrangers.

38. Et pactum quod percussit vobiscum nolite oblivisci; nec colatis deos alienos :

38. N'oubliez jamais l'alliance qu'il a faite avec vous, et n'honorez point les dieux étrangers;

39. Sed Dominum Deum vestrum timete, et ipse eruet vos de manu omnium inimicorum vestrorum.

39. Mais craignez le Seigneur votre Dieu, et ce sera lui qui vous délivrera de la puissance de tous vos ennemis.

40. Illi verò non audierunt, sed juxta consuetudinem suam pristinam perpetrabant.

40. Cependant ils n'ont point écouté *ces préceptes*, et ils ont suivi leurs anciennes coutumes.

41. Fuerunt igitur gentes istæ timentes quidem Dominum, sed nihilominus et idolis suis servientes, nam et filii eorum et nepotes, sicut fecerunt patres sui, ita faciunt usque in præsentem diem.

41. Ainsi ces peuples ont craint le Seigneur, mais ils ont servi en même temps les idoles; car leurs fils et leurs petits-fils font encore aujourd'hui ce qu'ont fait leurs pères."

℣ 40 et 41. Si, selon la précédente note, on applique aux Israélites les versets précédens, comme en effet il est assez visible qu'ils s'y rapportent, le verset 40 en est la suite, et le seul verset 41 concerne les nations étrangères qui leur furent substituées, comme en effet elles ne sont nommées que dans celui-ci. C'est-à-dire : (℣ 40.) « Les enfans d'Israël n'écoutèrent point *la voix du Seigneur ;* mais ils suivirent leurs premières coutumes : *c'est pourquoi il les fit enlever de leur pays.* (℣ 41.) Ces peuples au contraire *qui furent mis à leur place* ont craint le Seigneur; mais en même temps ils ont servi les idoles, » etc.

CHAPITRE XVIII.

Ezéchias rétablit le culte du Seigneur dans sa pureté. Sennachérib s'avance contre Jérusalem. Discours impies et menaçans de Rabsacès, officier de Sennachérib.

(II *Paral.*, XXIX, 1-2.)

1. ANNO tertio Osee filii Ela, regis Israel, regnavit Ezechias, filius Achaz regis Juda.

1. LA troisième année *du règne* d'Osée fils d'Ela, roi d'Israël, Ezéchias fils d'Achaz, roi de Juda, commença de régner.

2. Viginti quinque annorum erat cùm regnare cœ-

2. Il avoit vingt-cinq ans lorsqu'il monta sur le trône, et il régna vingt-

Avant l'ère chr. vulg. 727.

neuf ans, dans Jérusalem. Sa mère s'appeloit Abi, et étoit fille de Zacharie."

pisset; et viginti novem annis regnavit, in Jerusalem. Nomen matris ejus Abi filia Zachariæ.

3. Il fit ce qui étoit bon et agréable au Seigneur, selon tout ce qu'avoit fait David son père.

3. Fecitque quod erat bonum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat David pater ejus.

4. Il détruisit les hauts lieux, brisa les statues, abattit les bois profanes, et fit mettre en pièces le serpent d'ai-
Num. xxi. 9. rain que Moïse avoit fait, parce que les enfans d'Israël lui avoient brûlé de l'encens jusqu'alors; et il l'appela Nohestan."

4. Ipse dissipavit excelsa, et contrivit statuas, et succidit lucos; confregitque serpentem æneum quem fecerat Moyses, siquidem usque ad illud tempus filii Israel adolebant ei incensum, vocavitque nomen ejus Nohestan.

5. Il mit son espérance dans le Seigneur Dieu d'Israël: c'est pourquoi il n'y en eut point après lui d'entre tous les rois de Juda qui lui fût semblable, comme il n'y en avoit point eu avant lui."

5. In Domino Deo Israel speravit: itaque post eum non fuit similis ei de cunctis regibus Juda, sed neque in his qui ante eum fuerunt.

6. Il demeura attaché au Seigneur, ne se retira point de ses voies, et observa les commandemens que le Seigneur avoit donnés à Moïse:

6. Et adhæsit Domino, et non recessit a vestigiis ejus, fecitque mandata ejus quæ præceperat Dominus Moysi:

7. C'est pourquoi le Seigneur étoit avec ce prince, et il se conduisoit avec sagesse " dans toutes ses entreprises. Il secoua aussi le joug du roi des Assyriens, et ne voulut plus lui être asservi.

7. Unde et erat Dominus cum eo, et in cunctis ad quæ procedebat sapienter se agebat. Rebellavit quoque contra regem Assyriorum, et non servivit ei.

8. Il battit les Philistins, *et les poursuivit* jusqu'à Gaza, et ruina leurs

8. Ipse percussit Philisthæos usque ad Gazam et

ỳ 2. L'hébreu porte ici *Abi filia Zacharia;* et dans le texte parallèle *Abia filia Zachariahu.*

ỳ 4. L'hébreu peut également signifier: « Et on l'appela Nohesthan. » — Ce nom est composé de נחשת, *æs, airain,* et du ן diminutif ajouté par mépris. Le mot entier, *Nehhouschthan*, seroit bien rendu par le mot latin *ænulum.* (Drach.)

ỳ 5. Ou l'Ecriture lui donne cet éloge pompeux parce qu'il a su se garantir des péchés dans lesquels David et Salomon ont eu le malheur de tomber, ou ce n'est qu'une hyperbole ainsi qu'on est porté à le croire en conférant le passage presque semblable *infrà*, xxiii, 25, quoiqu'il ne contredise pas à notre verset. (*Idem.*)

ỳ 7. Hébr.: « il réussissoit. »

Avant l'ère chr. vulg. 727.

omnes terminos eorum, a turre custodum usque ad civitatem munitam.

terres, depuis les tours des gardes jusqu'aux villes fortifiées.

9. Anno quarto regis Ezechiæ, qui erat annus septimus Osee filii Ela, regis Israel, ascendit Salmanasar rex Assyriorum in Samariam, et oppugnavit eam.

9. La quatrième année *du règne* du roi Ezéchias, qui étoit la septième *du règne* d'Osée fils d'Ela, roi d'Israël, Salmanasar, roi des Assyriens, vint à Samarie, l'assiégea,

10. Et cepit; nam post annos tres, anno sexto Ezechiæ, id est anno nono Osee regis Israel, capta est Samaria.

10. Et la prit; " car Samarie fut prise après *un siége de* trois ans, la sixième année *du règne* du roi Ezéchias, c'est-à-dire la neuvième année *du règne* d'Osée, roi d'Israël. 721. *Sup.* XVII. 6. *Tob.* I. 2.

11. Et transtulit rex Assyriorum Israel in Assyrios, collocavitque eos in Hala et Habor fluviis Gozan, in civitatibus Medorum,

11. Et le roi des Assyriens transféra les Israélites en Assyrie, et les fit demeurer dans Hala et dans Habor, villes des Mèdes, près du fleuve Gozan,

12. Quia non audierunt vocem Domini Dei sui, sed prætergressi sunt pactum ejus; omnia quæ præceperat Moyses servus Domini non audierunt neque fecerunt.

12. Parce qu'ils n'avoient point écouté la voix du Seigneur leur Dieu, qu'ils avoient violé son alliance, et qu'ils n'avoient ni écouté ni suivi toutes les ordonnances que Moïse serviteur du Seigneur leur avoit prescrites.

(II *Paral.*, XXXII, 1-16. — *Isai.*, XXXVI.)

13. Anno quarto-decimo regis Ezechiæ ascendit Sennacherib, rex Assyriorum, ad universas civitates Juda munitas, et cepit eas.

13. La quatorzième année *du règne* du roi Ezéchias, Sennachérib, roi des Assyriens, vint attaquer toutes les villes fortes de Juda, et les prit. 713. *Eccli.* XLVIII. 20.

14. Tunc misit Ezechias rex Juda nuntios ad regem Assyriorum in Lachis, dicens: Peccavi; recede a me, et omne quod imposueris mihi feram. Indixit itaque rex Assyriorum Ezechiæ regi Judæ trecenta talenta argenti et triginta talenta auri.

14. Alors Ezéchias, roi de Juda, envoya des ambassadeurs au roi des Assyriens à Lachis, " et lui dit: J'ai failli; retirez-vous de moi, et je supporterai tout ce que vous m'imposerez. Le roi des Assyriens ordonna à Ezéchias, roi de Juda, de lui donner trois cents talens d'argent et trente talens d'or. 710.

ỳ 10. C'est le même événement dont il est déjà parlé au chapitre précédent, ỳ 5 et suiv.

ỳ 14. Ville de Juda au midi de Jérusalem.

Avant l'ère chr. vulg. 710.

15. Et Ezéchias lui donna tout l'argent qui se trouvoit dans la maison du Seigneur et dans les trésors du roi; *mais cela ne suffisant pas*,

16. Ezéchias détacha des battans des portes du temple du Seigneur les lames d'or que lui-même y avoit attachées," et les donna au roi des Assyriens.

17. Cependant celui-ci envoya Tarthan, Rabsaris et Rabsacès, de Lachis, *qu'il assiégeoit*, à Jérusalem vers le roi Ezéchias, avec un grand nombre de gens de guerre, qui, étant venus à Jérusalem, s'arrêtèrent près de l'aqueduc du haut étang qui est sur le chemin du Champ du Foulon;

18. Et ils demandèrent à parler au roi. Eliacim fils d'Helcias, grand-maître de la maison du roi, Sobna, secrétaire, et Joahé fils d'Asaph, chancelier," sortirent vers eux.

19. Et Rabsacès leur dit: Allez dire ceci à Ezéchias: Voici ce que dit le grand roi, le roi des Assyriens: Quelle est cette confiance sur laquelle vous vous appuyez?

20. Vous avez peut-être formé le dessein de vous préparer au combat;" *mais* en quoi mettez-vous votre confiance pour oser vous opposer à moi?

21. Est-ce que vous espérez en l'Egypte, ce roseau cassé? Si un homme veut s'y appuyer, ses morceaux lui entreront dans la main et la perceront.

15. Deditque Ezechias omne argentum quod repertum fuerat in domo Domini et in thesauris regis.

16. In tempore illo confregit Ezechias valvas templi Domini et laminas auri quas ipse affixerat, et dedit eas regi Assyriorum.

17. Misit autem rex Assyriorum Tharthan et Rabsaris et Rabsacen de Lachis ad regem Ezechiam cum manu validâ, Jerusalem; qui cùm ascendissent venerunt Jerusalem, et steterunt juxta aquæ-ductum piscinæ superioris, quæ est in viâ Agri Fullonis,

18. Vocaveruntque regem. Egressus est autem ad eos Eliacim filius Helciæ, præpositus domûs, et Sobna, scriba, et Joahe filius Asapha, a commentariis.

19. Dixitque ad eos Rabsaces: Loquimini Ezechiæ: Hæc dicit rex magnus, rex Assyriorum: Quæ est ista fiducia quâ niteris?

20. Forsitan inisti consilium ut præpares te ad prælium. In quo confidis, ut audeas rebellare?

21. An speras in baculo arundineo atque confracto Ægypto, super quem, si incubuerit homo, commi-

℣ 16. Hébr.: « Ezéchias dépouilla les battans *des portes* du temple du Seigneur et les montans *de ces portes*, qu'il avoit lui-même couverts *de lames d'or.* »

℣ 18. Voyez, dans ce volume, la dissertation sur les officiers de la cour et des armées des rois hébreux.

℣ 20. Hébr.: « Vous vous êtes vanté de ne manquer ni de conseil ni de valeur pour entreprendre la guerre. Mais maintenant en qui mettez-vous votre confiance, » etc. — Autr.: « Vous n'avez dit que de vaines paroles; mais il faut du conseil et de la force pour la guerre. Maintenant donc en qui mettez-vous votre confiance? » etc.

Avant l'ère chr. vulg. 710.

nutus ingredictur manum ejus et perforabit eam? sic est Pharao, rex Ægypti, omnibus qui confidunt in se.

Tel est maintenant Pharaon, roi d'Egypte, pour tous ceux qui se confient en lui.

22. Quòd si dixeritis mihi, In Domino Deo nostro habemus fiduciam, — nonne iste est cujus abstulit Ezechias excelsa et altaria, et præcepit Judæ et Jerusalem, Ante altare hoc adorabitis in Jerusalem?

22. Si vous me dites, Nous mettons notre espérance dans le Seigneur notre Dieu, — n'est-ce pas ce Dieu dont Ezéchias a détruit les autels et les hauts lieux, ayant fait ce commandement à Juda et à Jérusalem, Vous n'adorerez plus que dans Jérusalem et devant ce seul autel?

23. Nunc igitur transite ad dominum meum regem Assyriorum, et dabo vobis duo millia equorum; et videte an habere valeatis ascensores eorum:

23. Passez″ donc maintenant vers le roi des Assyriens mon maître; je vous donnerai deux mille chevaux, voyez si vous pouvez trouver seulement autant d'hommes qu'il en faut pour les monter:

24. Et quomodo potestis resistere ante unum satrapam de servis domini mei minimis? An fiduciam habes in Ægypto propter currus et equites?

24. Et comment pourriez-vous résister devant un seul capitaine des derniers serviteurs de mon seigneur? Est-ce que vous mettez votre confiance dans l'Egypte à cause de ses chariots et de sa cavalerie?

25. Numquid sine Domini voluntate ascendi ad locum istum ut demolirer eum? Dominus dixit mihi: Ascende ad terram hanc, et demolire eam.

25. Mais n'est-ce pas par la volonté du Seigneur que je suis venu en ce pays pour le détruire? Le Seigneur m'a dit: Entrez dans cette terre, et ravagez tout.

26. Dixerunt autem Eliacim filius Helciæ et Sobna et Joahe Rabsaci: Precamur ut loquaris nobis servis tuis syriacè, siquidem intelligimus hanc linguam, et non loquaris nobis judaicè, audiente populo qui est super murum.

26. Sur quoi Eliacim fils d'Helcias, Sobna et Joahé lui dirent: Nous vous supplions de parler à vos serviteurs en syriaque,″ parce que nous entendons bien cette langue, et de ne pas nous parler en langue judaïque″ devant le peuple qui écoute de dessus les murailles.

27. Responditque eis Rabsaces dicens: Numquid ad dominum tuum et ad te mi-

27. Rabsacès leur répondit: Est-ce pour parler à votre maître et à vous que mon seigneur m'a envoyé ici? et

℣ 23. Autrement selon l'hébreu: « Entrez donc maintenant en accommodement avec le roi des Assyriens. »

℣ 26. C'est-à-dire en chaldéen.

Ibid. C'est-à-dire en langue hébraïque.

Avant l'ère chr. vulg. 710.

n'est-ce pas plutôt pour parler à ces hommes qui sont sur la muraille, qui seront réduits avec vous à manger et à boire leurs propres souillures?

28. Rabsacès se tenant donc debout cria à haute voix, en langue judaïque: Ecoutez les paroles du grand roi, du roi des Assyriens.

29. Voici ce que le roi dit: Qu'Ézéchias ne vous séduise point, car il ne pourra point vous délivrer de ma main."

30. Ne vous laissez point aller à cette confiance qu'il veut vous donner en disant, Le Seigneur nous délivrera de ce péril, et cette ville ne sera point livrée entre les mains des Assyriens:

31. Gardez-vous bien d'écouter Ezéchias, car voici ce que dit le roi des Assyriens: Prenez un conseil utile, et traitez avec moi; venez vous rendre à moi, et chacun de vous mangera *le fruit* de sa vigne et de son figuier, et vous boirez des eaux de vos citernes,

32. Jusqu'à ce que je vienne vous transférer en une terre qui est semblable à la vôtre, une terre fertile, abondante en pain et en vin, une terre de vignes et d'oliviers, une terre d'huile et de miel; et vous vivrez, et vous ne mourrez point. N'écoutez point Ezéchias qui vous trompe en disant: Le Seigneur nous délivrera.

33. Les dieux des nations ont-ils délivré leurs terres de la main du roi des Assyriens?

sit me dominus meus ut loquerer sermones hos, et non potiùs ad viros qui sedent super murum, ut comedant stercora sua et bibant urinam suam vobiscum?

28. Stetit itaque Rabsaces, et exclamavit voce magnâ judaicè, et ait: Audite verba regis magni, regis Assyriorum.

29. Hæc dicit rex: Non vos seducat Ezechias, non enim poterit eruere vos de manu meâ;

30. Neque fiduciam vobis tribuat super Dominum dicens: Eruens liberabit nos Dominus, et non tradetur civitas hæc in manu regis Assyriorum.

31. Nolite audire Ezechiam, hæc enim dicit rex Assyriorum: Facite mecum quod vobis est utile, et egredimini ad me; et comedet unusquisque de vineâ suâ et de ficu suâ, et bibetis aquas de cisternis vestris,

32. Donec veniam et transferam vos in terram quæ similis est terræ vestræ, in terram fructiferam et fertilem vini, terram panis et vinearum et olei ac mellis; et vivetis, et non moriemini. Nolite audire Ezechiam, qui vos decipit, dicens, Dominus liberavit nos:

33. Numquid liberaverunt dii gentium terram suam de manu regis Assyriorum?

℣ 29. Hébr.: *de manu ejus*, « de la main du roi de Syrie. »

Avant l'ère chr. vulg. 710.

34. Ubi est Deus Emath et Arphad? ubi est deus Sepharvaim, Ana et Ava? numquid liberaverunt Samariam de manu meâ?

34. Où est le dieu d'Emath et le dieu d'Arphad? où est le dieu de Sépharvaïm, d'Ana et d'Ava? Ont-ils délivré Samarie de ma main?

35. Quinam illi sunt in universis diis terrarum qui eruerunt regionem suam de manu meâ, ut possit eruere Dominus Jerusalem de manu meâ?

35. Qui sont ceux de tous les dieux des nations qui aient délivré de ma main leur propre pays, pour que le Seigneur " puisse délivrer Jérusalem de ma main?

36. Tacuit itaque populus, et non respondit ei quidquam, siquidem præceptum regis acceperant ut non responderent ei.

36. Cependant le peuple demeura dans le silence et ne répondit pas un seul mot, car ils avoient reçu ordre du roi de lui point répondre.

37. Venitque Eliacim filius Helciæ, præpositus domûs, et Sobna, scriba, et Joahe filius Asaph, a commentariis, ad Ezechiam scissis vestibus, et nuntiaverunt ei verba Rabsacis.

37. Et Eliacim fils d'Helcias, grand-maître de la maison du roi, Sobna, secrétaire, et Joahé fils d'Asaph, chancelier, vinrent vers Ezéchias, ayant leurs habits déchirés, " et lui rapportèrent les paroles de Rabsacès.

℣ 35. Hébr. : « Pour que *Jéhova* puisse, » etc. (Drach.)
℣ 37. C'étoit la coutume d'en user ainsi lorsqu'on entendoit quelque chose de triste ou d'injurieux à Dieu.

CHAPITRE XIX.

Ezéchias envoie vers Isaïe. Ce prophète console Ezéchias. Sennachérib marche contre l'Ethiopie, et blasphème de nouveau contre le Seigneur. Ezéchias prie le Seigneur. Isaïe prédit la défaite de Sennachérib, et l'ange du Seigneur extermine l'armée de ce prince.

(II *Paral.*, XXXII, 17-23. — *Isai.*, XXXVII.)

1. Quæ cùm audisset Ezechias rex scidit vestimenta sua et opertus est sacco, ingressusque est domum Domini.

1. Le roi Ezéchias ayant entendu ceci déchira ses vêtemens, se couvrit d'un sac, et entra dans la maison du Seigneur.

2. Et misit Eliacim, præpositum domûs, et Sobnam, scribam, et senes de sacerdotibus, opertos saccis, ad Isaiam prophetam filium Amos;

2. Et il envoya Eliacim, grand-maître de sa maison, Sobna, secrétaire, et les plus anciens des prêtres, couverts de sacs, au prophète Isaïe, fils d'Amos,

Avant l'ère chr. vulg. 710.

3. Qui lui dirent : Voici ce que dit Ezéchias : Ce jour est un jour d'affliction, d'outrages et de blasphèmes; les enfans sont venus au terme, mais celle qui est en travail n'a pas assez de force pour enfanter. ″

3. Qui dixerunt : Hæc dicit Ezechias : Dies tribulationis et increpationis et blasphemiæ dies iste : venerunt filii usque ad partum, et vires non habet parturiens.

4. Le Seigneur votre Dieu a sans doute entendu les paroles de Rabsacès, ″ que le roi des Assyriens son maître a envoyé pour blasphémer le Dieu vivant et pour lui insulter par des paroles que le Seigneur votre Dieu a entendues. Faites donc votre prière au Seigneur pour ce qui se trouve encore du reste *de son peuple*.

4. Si fortè audiat Dominus Deus tuus universa verba Rabsacis quem misit rex Assyriorum dominus suus, ut exprobraret Deum viventem et argueret verbis, quæ audivit Dominus Deus tuus; et fac orationem pro reliquiis quæ repertæ sunt.

5. Les serviteurs du roi Ezéchias allèrent donc vers Isaïe;

5. Venerunt ergò servi regis Ezechiæ ad Isaiam.

6. Et Isaïe leur répondit : Vous direz ceci à votre maître : Voici ce que dit le Seigneur : Ne craignez point ces paroles que vous avez entendues, par lesquelles les serviteurs du roi des Assyriens m'ont blasphémé.

6. Dixitque eis Isaias : Hæc dicetis domino vestro : Hæc dicit Dominus : Noli timere a facie sermonum quos audisti, quibus blasphemaverunt pueri regis Assyriorum me :

7. Voilà que je lui enverrai un esprit ″ *de crainte et de frayeur;* et il apprendra une nouvelle, et il retournera dans son pays, et je l'y ferai périr par l'épée.

7. Ecce ego immittam ei spiritum, et audiet nuntium, et reverteretur in terram suam, et dejiciam eum gladio in terrâ suâ.

℣ 3. Cette image l'emporte sur celle à peu près semblable d'Homère : (*Il.*, XI, 268.) « Le fils d'Atrée éprouve des douleurs aiguës, pareilles à celles d'une femme qui est en travail, et que les cruelles Ilithyes, filles de Junon, et arbitres des douleurs les plus terribles, accablent de tous leurs traits. »

Ὀξεῖαι δ᾽ ὀδύναι δῦνον μένος Ἀτρεΐδαο.
Ὡς δ᾽ ὅταν ὠδίνουσαν ἔχῃ βέλος ὀξὺ γυναῖκα
Δριμὺ, τό τε προϊεῖσι μογοστόκοι Εἰλείθυιαι
Ἥρης θυγατέρες, πικρὰς ὠδῖνας ἔχουσαι..... (DRACH.)

℣ 4. Hébr. litt. : « Le Seigneur votre Dieu écoutera peut-être les paroles de Rabsacès, *y fera peut-être attention*, *lorsque vous le prierez*. Faites donc votre prière, » etc.

℣ 7. Le texte original ainsi que celui de la Vulgate portent : « J'enverrai contre lui un רוח, *spiritum.* » Dans les langues des deux textes le mot traduit ici par esprit signifie *esprit, vent, souffle*. Il est très-probable que le prophète annonce le *vent, le souffle* par lequel doivent périr les soldats de Sennachérib. Ce vent c'est le terrible *samoum*, سموم, ou *bad samoum*, بارد سموم, dont le

Avant l'ère chr. vulg. 710.

8. Reversus est ergò Rabsaces, et invenit regem Assyriorum expugnantem Lobnam, audierat enim quòd recessisset de Lachis.

8. Rabsacès retourna donc vers le roi des Assyriens, et il le trouva qui assiégeoit Lobna,″ car il avoit su qu'il s'étoit retiré de devant Lachis.

9. Cùmque audisset de Tharacâ, rege Æthiopiæ, dicentes, Ecce egressus est ut pugnet adversùm te, — et iret contra eum, misit nuntios ad Ezechiam dicens :

9. Et lorsque Sennachérib eut entendu ce message au sujet de Tharaca, roi d'Ethiopie, disant, Voici qu'il s'est mis en campagne pour venir vous combattre, — *il résolut* de marcher contre ce roi. Et il envoya″ *auparavant* ses ambassadeurs à Ezéchias avec cet ordre :

10. Hæc dicite Ezechiæ regi Juda : Non te seducat Deus tuus, in quo habes fiduciam; neque dicas, Non tradetur Jerusalem in manus regis Assyriorum,

10. Vous direz à Ezéchias, roi de Juda : Que votre Dieu en qui vous mettez votre confiance ne vous séduise pas; et ne dites point, Jérusalem ne sera point livrée entre les mains du roi des Assyriens,

11. — Tu enim ipse audisti quæ fecerunt reges Assyriorum universis terris, quomodo vastaverunt eas : num ergò solus poteris liberari?

11. — Car vous avez appris vous-même ce que les rois des Assyriens ont fait à toutes les nations et de quelle manière ils les ont ruinées : serez-vous donc le seul qui pourrez vous en sauver?

12. Numquid liberaverunt dii gentium singulos quos vastaverunt patres mei, Gozan videlicet, et Haran, et Reseph, et filios Eden qui erant in Thelassar?

12. Les dieux des nations ont-ils délivré les peuples que mes pères ont ravagés? ont-ils délivré Gozan, Haran, Réseph, et les enfans d'Eden qui étoient en Thélassar?

13. Ubi est rex Emath, et rex Arphad, et rex civitatis Sepharvaim, Ana et Ava?

13. Où est maintenant le roi d'Emath, le roi d'Arphad, le roi de la ville de Sépharvaïm, d'Ana et d'Ava?

souffle brûlant et empesté fait périr des caravanes entières et qui dans sa marche désastreuse occupe des espaces immenses. L'action du *samoum* est si violente qu'il opère sur-le-champ la dissolution de ceux qu'il fait périr; leurs membres se détachent du corps au moindre attouchement. Ainsi le verset 35, *Venit* ANGELUS *Domini* (מלאך יהוה) *et percussit in castris Assyriorum*, rappelle le psaume CIII, où il est dit : (℣ 4.) « Il fait des vents ses anges, (*ou* ses envoyés,) et les flammes brûlantes deviennent ses ministres. . . . . עשה מלאכיו רוחות משרתיו אש להט (DRACH.)

℣ 8. Ville de Juda au midi de Jérusalem, peu éloignée de Lachis.

℣ 9. Au lieu de *et iret contra eum, misit*, on lit dans l'hébreu *Et reversus est, et misit*. C'est un hébraïsme qui signifie *et rursus misit*, « il envoya derechef, *ou* de nouveau, une seconde fois. » On reverra cet hébraïsme au commencement du verset 3, chap. XXI.

Avant l'ère chr. vulg. 710.

14. Ezéchias ayant reçu la lettre *de Sennachérib* de la main des ambassadeurs, la lut, vint dans le temple, étendit la lettre devant le Seigneur,

15. Et fit sa prière devant lui en ces termes : Seigneur *des armées*, Dieu d'Israël, qui êtes assis sur les chérubins, c'est vous seul qui êtes le Dieu de tous les rois du monde; c'est vous qui avez fait le ciel et la terre :

16. Prêtez l'oreille, et écoutez; ouvrez les yeux, Seigneur, et considérez; écoutez toutes les paroles de Sennachérib, qui a envoyé ses ambassadeurs pour blasphémer devant nous le Dieu vivant.

17. Il est vrai, Seigneur, que les rois des Assyriens ont détruit les nations, qu'ils ont ravagé toutes leurs terres,

18. Et qu'ils ont jeté leurs dieux dans le feu et les ont exterminés, parce que ce n'étoient point des dieux, mais des images de bois et de pierre, faites par la main des hommes :

19. Sauvez-nous donc maintenant, Seigneur notre Dieu, des mains de ce roi, afin que tous les royaumes de la terre sachent que c'est vous seul qui êtes le Seigneur *et le vrai* Dieu.

20. Alors Isaïe fils d'Amos envoya dire à Ezéchias : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : J'ai entendu la prière que vous m'avez faite touchant Sennachérib, roi des Assyriens.

21. Voici ce que le Seigneur a dit de lui : La vierge fille de Sion t'a méprisé

14. Itaque cùm accepisset Ezechias litteras de manu nuntiorum, et legisset eas, ascendit in domum Domini, et expandit eas coram Domino,

15. Et oravit in conspectu ejus dicens : Domine Deus Israel, qui sedes super cherubim, tu es Deus solus regum omnium terræ, tu fecisti cœlum et terram :

16. Inclina aurem tuam, et audi; aperi, Domine, oculos tuos, et vide : audi omnia verba Sennacherib, qui misit ut exprobraret nobis Deum viventem.

17. Verè, Domine, dissipaverunt reges Assyriorum gentes et terras omnium,

18. Et miserunt deos eorum in ignem, (non enim erant dii, sed opera manuum hominum ex ligno et lapide,) et perdiderunt eos :

19. Nunc igitur, Domine Deus noster, salvos nos fac de manu ejus, ut sciant omnia regna terræ quia tu es Dominus Deus solus.

20. Misit autem Isaias filius Amos ad Ezechiam, dicens : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Quæ deprecatus es me super Sennacherib, rege Assyriorum, audivi.

21. Iste est sermo quem locutus est Dominus de eo :

℣ 14. Le texte qui précède ne parle point de lettre; mais elle est expressément marquée dans dans le texte parallèle des Paralipomènes, XXXII, 17.

℣ 15. Le mot *excercituum* se trouve dans le texte parallèle. *Isai.*, XXXVII, 16.

Sprevit te et subsannavit te virgo filia Sion, post tergum tuum caput movit filia Jerusalem.

et t'a insulté; la fille de Jérusalem a secoué la tête derrière toi."

22. Cui exprobrasti, et quem blasphemasti? contra quem exaltasti vocem tuam, et elevasti in excelsum oculos tuos? Contra Sanctum Israel.

22. Qui as-tu insulté? qui as-tu blasphémé? contre qui as-tu haussé la voix et levé les yeux insolemment? Contre le Saint d'Israël.

23. Per manum servorum tuorum exprobrasti Domino, et dixisti: In multitudine curruum meorum ascendi excelsa montium in summitate Libani, et succidi sublimes cedros ejus et electas abietes illius. Et ingressus sum usque ad terminos ejus, et saltum Carmeli ejus

23. Tu as blasphémé le Seigneur par tes serviteurs, et tu as dit: Avec la multitude de mes chariots je suis monté sur le haut des montagnes, sur le sommet du Liban; j'ai abattu ses superbes cèdres et les plus beaux d'entre ses sapins; j'ai pénétré jusqu'à l'extrémité de ses limites, et sa forêt du Carmel"

24. Ego succidi. Et bibi aquas alienas, et siccavi vestigiis pedum meorum omnes aquas clausas.

24. Je l'ai abattue. Et j'ai bu les eaux étrangères, et par les traces de mes pas j'ai séché toutes les eaux fermées.

25. — Numquid non audisti quid ab initio fecerim? Ex diebus antiquis plasmavi illud, et nunc adduxi: eruntque in ruinam collium pugnantium civitates munitæ;

25. — N'as-tu donc point ouï dire ce que j'ai fait dès le commencement? dès les jours anciens je l'ai résolu, et je l'ai exécuté maintenant: les villes fortifiées seront réduites en monceaux de ruines tombant les uns sur les autres."

℣ 21. C'est le sens de l'hébreu; c'est aussi celui de la Vulgate même, en supprimant la virgule qui s'est glissée dans plusieurs éditions avant *virgo* et avant *filia*. Ce ne sont pas des vocatifs, mais des nominatifs: car dans l'hébreu les verbes sont au féminin; et le verset suivant prouve que tout ceci s'adresse à Sennachérib.

℣ 23. Le nom de *Carmel* se prend souvent pour un lieu fertile. Au lieu de *usque ad terminos ejus* on lit dans l'hébreu *extremitatis ejus*. Dans le texte parallèle, *Isai.*, XXXVII, 24, on lit *elevationem extremitatis ejus*. L'interprète syrien traduit *densitatum ejus*, c'est-à-dire « l'élévation de ses épaisses forêts, et son bois dont la fécondité égale celle du Carmel. »

℣ 25. Tel me paroit être le sens de la Vulgate, qui embarrasse beaucoup les commentateurs, dont aucun n'en a encore donné une explication satisfaisante: *Civitates munitæ erunt in ruinam collium pugnantium*, de monceaux qui sembleront se combattre en tombant les uns sur les autres. (DRACH.)

Hébr. autr.: « N'as-tu *donc* point appris *ce que j'ai dit de toi?* Car il y a long-temps que j'ai formé ce dessein, et je l'ai préparé dès les temps an-

Avant l'ère chr. vulg. 710.

26. Les mains de ceux qui étoient assis dedans ont été sans force; " ils ont été saisis d'effroi et couverts de confusion; ils sont devenus comme le foin des champs, et comme la verdure des toits, qui se sèchent avant de venir à maturité. "

26. Et qui sedent in eis, humiles manu, contremuerunt et confusi sunt; facti sunt velut fœnum agri et virens herba tectorum, quæ arefacta est antequam veniret ad maturitatem.

27. J'ai prévu *de même* ta demeure, ton entrée et ta sortie, le chemin par où tu es venu, et la fureur avec laquelle tu t'es élevé contre moi.

27. Habitaculum tuum et egressum tuum et introitum tuum et viam tuam ego præscivi, et furorem tuum contra me.

28. Tu t'es emporté contre moi, " et ton orgueil est monté jusqu'à mes oreilles: je te mettrai donc un cercle au nez et un mors à la bouche, et je te ferai retourner par le même chemin par lequel tu es venu.

28. Insanisti in me, et superbia tua ascendit in aures meas: ponam itaque circulum in naribus tuis et camum in labiis tuis, et reducam te in viam per quam venisti.

29. Mais pour vous, ô Ezéchias, voici le signe que je vous donnerai *du soin que je prends de vous protéger:* Mangez cette année ce que vous pourrez trouver *de reste;* la seconde année, *année sabbatique, vous mangerez* ce qui naîtra de soi-même, *selon l'ordonnance de la loi;* mais pour la troisième

29. Tibi autem, Ezechia, hoc erit signum: Comede hoc anno quæ repereris, in secundo autem anno quæ sponte nascuntur; porrò in tertio anno, seminate, et metite, plantate vineas et comedite fructum earum.

ciens; maintenant je l'ai amené *à son exécution*, et il est arrivé au point que les villes les plus fortes sont devenues semblables à des monceaux de ruines. » L'expédition de Sennachérib avoit été prédite par les prophètes, et spécialement par Isaïe. On lit dans l'hébreu à la lettre: *Nonne audivisti? A longe hoc feci, a diebus antiquis et plasmavi illud: nunc adduxi illud; et factum est æquando in acervos eversos civitates munitas.*

Dans les dernières éditions de la Bible de Vence et dans une Bible plus récente on lit ici *psalmavi* pour *plasmavi*. Un coup d'œil dans le texte hébreu, pour ceux qui l'entendent, et un grain de connoissance du grec, qui fait les frais du verbe *plasmo,* auroient pu garantir de cette faute si ridicule. L'annotateur de la dernière édition, lequel corrige presque à chaque verset le texte original, parce que probablement il sait mieux l'hébreu que Moïse et que les prophètes, propose encore ici une correction de sa façon. Au lieu de *a longe hoc feci, a diebus antiquis et* PSALMAVI *illud,* il veut qu'on lise: « *a l. h. f.,* ET PSALMAVI ILLUD A DIEB. ANTIQ.! »

℣ 26. Hébr.: « Ceux qui étoient dedans, s'étant trouvés sans mains *et sans force pour se défendre,* ont été saisis d'effroi. »

Ibid. Hébr. litt.: « *et uredo ante segetem.* »

℣ 28. Hébr.: « *Mais maintenant* parce que tu t'es *ainsi* élevé avec fureur contre moi, et que le bruit, » etc.

Avant l'ère chr. vulg. 710.

année semez et recueillez ; plantez des vignes et mangez-en le fruit :"

30. Et quodcumque reliquum fuerit de domo Juda mittet radicem deorsum, et faciet fructum sursum ;

30. Et tout ce qui restera de la maison de Juda jettera ses racines en bas et poussera son fruit en haut,

31. De Jerusalem quippe egredientur reliquiæ et quod salvetur de monte Sion : zelus Domini exercituum faciet hoc.

31. Car il sortira de Jérusalem le reste *du peuple* et ceux qui seront sauvés de la montagne de Sion. C'est ce que fera le zèle du Seigneur des armées.

32. Quamobrem hæc dicit Dominus de rege Assyriorum : Non ingredietur urbem hanc, nec mittet in eam sagittam, nec occupabit eam clypeus, nec circumdabit eam munitio :

32. C'est pourquoi voici ce que le Seigneur a dit du roi des Assyriens : Il n'entrera point dans cette ville, il n'y jettera aucune flèche ; elle ne sera point forcée par les boucliers des siens, ni environnée de retranchemens et de terrasses :

33. Per viam quâ venit revertetur, et civitatem hanc non ingredietur, dicit Dominus.

33. Il retournera par le même chemin par lequel il est venu, et il n'entrera point dans cette ville, dit le Seigneur.

34. Protegamque urbem hanc, et salvabo eam propter me et propter David servum meum.

34. Je protégerai cette ville, et je la sauverai à cause de moi et à cause de mon serviteur David.

35. Factum est igitur in nocte illâ, venit angelus Domini, et percussit in càstris Assyriorum centum octoginta quinque millia (*a*). Cùmque diluculò surrexisset vidit omnia corpora mortuorum ; et recedens abiit,

35. Cette même nuit l'ange du Seigneur vint dans le camp des Assyriens, et y tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes. Et Sennachérib, roi des Assyriens, s'étant levé au point du jour, vit tout ces corps morts ; et il s'en retourna aussitôt.

Tob. I. 21. *Eccli.* XLVIII. 24. I *Mach.* VII. 41. 2 *Mach.* VIII. 19.

36. Et reversus est Sennacherib rex Assyriorum, et mansit in Ninive.

36. Il se retira en son pays, et demeura à Ninive ;

37. Cùmque adoraret in templo Nesroch deum suum, Adramelech et Sarasar filii ejus percusserunt eum

37. Et lorsqu'il adoroit Nesroch son dieu dans son temple, ses fils Adramélech et Sarasar le tuèrent à coups d'épée, et s'enfuirent en Armé-

Tob. I. 24.

(*a*) *S. Script. prop., pars* III, *n°* 70. — *Hist. vérit. des temps fabul.,* SÉTHON, § III, IV, V. — *Bible vengée,* IV *Rois*, note 12.

℣ 29. Voyez, dans ce volume, la dissertation sur la défaite de Sennachérib, et la *Chronologie sabbatique* qui y est jointe.

Avant l'ère chr. vulg. 710.

nie; " et Asarhaddon son fils régna en sa place.

gladio, fugeruntque in terram Armeniorum; et regnavit Asarhaddon filius ejus pro eo.

℣ 37. Hébr. : « dans la terre d'Aratat *en Arménie.* »

CHAPITRE XX.

Maladie d'Ezéchias. Rétrogradation du soleil. Ambassade du roi de Babylone. Ezéchias est repris d'avoir montré ses trésors à ces étrangers. Mort d'Ezéchias. Manassé lui succède.

(II *Paral.*, XXXII, 24 et suiv. — *Isai.*, XXXVIII et XXXIX.)

713. 1. En ce temps-là Ezéchias fut malade jusqu'à " la mort; et le prophète Isaïe fils d'Amos vint le trouver, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Mettez ordre à votre maison, car vous ne vivrez pas *davantage*, mais vous mourrez.

2. Alors Ezéchias tourna le visage vers la muraille, et pria le Seigneur, disant :

3. Seigneur, souvenez-vous, je vous prie, de quelle manière j'ai marché devant vous dans la vérité et avec un cœur parfait, et que j'ai fait ce qui vous étoit agréable. Ezéchias versa ensuite une grande abondance de larmes. "

4. Et avant qu'Isaïe eût passé la moitié du vestibule " le Seigneur lui parla, disant :

5. Retournez, et dites à Ezéchias, chef de mon peuple : Voici ce que dit le Seigneur Dieu de David votre père : J'ai entendu votre prière et j'ai vu vos

1. In diebus illis ægrotavit Ezechias usque ad mortem; et venit ad eum Isaias filius Amos, propheta, dixitque ei : Hæc dicit Dominus Deus : Præcipe domui tuæ, morieris enim tu, et non vives.

2. Qui convertit faciem suam ad parietem, et oravit (*a*) Dominum dicens :

3. Obsecro, Domine, memento, quæso, quomodo ambulaverim coram te in veritate et in corde perfecto, et quod placitum est coram te fecerim. Flevit itaque Ezechias fletu magno.

4. Et antequam egrederetur Isaias mediam partem atrii factus est sermo Domini ad eum, dicens :

5. Revertere, et dic Ezechiæ, duci populi mei : Hæc dicit Dominus Deus David patris tui : Audivi

(*a*) *Bible vengée*, IV *Rois*, note 13.

℣ 1. Le mot *usque* n'est pas exprimé ici dans l'hébreu; mais on le trouve dans le texte parallèle des Paralip., XXXII, 24.

℣ 3. Le chagrin d'Ezéchias étoit de mourir sans laisser d'enfans en qui pussent s'accomplir les promesses que le Seigneur avoit faites à David.

℣ 4. Au lieu de *atrii* on lit dans l'hébreu הָעִיר, *civitatis*.

Avant l'ère chr. vulg. 713.

orationem tuam, et vidi lacrymas tuas: et ecce sanavi te, die tertio ascendes templum Domini;

6. Et addam diebus tuis quindecim annos; sed et de manu regis Assyriorum liberabo te et civitatem hanc, et protegam urbem istam propter me et propter David servum meum.

7. Dixitque Isaias: Afferte massam ficorum. Quam cùm attulissent et possuissent super ulcus ejus, curatus est.

8. Dixerat autem Ezechias ad Isaiam: Quod erit signum quia Dominus me sanabit et quia ascensurus sum die tertiâ templum Domini?

9. Cui ait Isaias: Hoc erit signum a Domino quòd facturus sit Dominus sermonem quem locutus est: Vis ut ascendat umbra decem lineis, an ut revertatur totidem gradibus?

10. Et ait Ezechias: Facile est umbram crescere decem lineis, nec hoc volo ut fiat, set ut revertatur retrorsum decem gradibus (*a*).

11. Invocavit itaque Isaias propheta Dominum,

larmes, et voici je vous ai guéri; dans trois jours vous irez au temple du Seigneur;

6. Et j'ajouterai encore quinze années aux jours de votre vie; de plus je vous délivrerai, vous et cette ville, de la main du roi des Assyriens, " et je la protégerai à cause de moi-même et en considération de David mon serviteur.

7. Alors Isaïe dit: Apportez-moi une masse de figues. On la lui apporta, on la mit sur l'ulcère du roi, et il fut guéri.

8. Or Ezéchias avoit dit à Isaïe: Quel signe aurai-je que le Seigneur me guérira et que j'irai dans trois jours au temple?

9. Isaïe lui répondit: Voici le signe que le Seigneur vous donnera pour vous assurer qu'il accomplira la parole qu'il a dite en votre faveur: Voulez-vous que l'ombre s'avance de dix lignes, ou qu'elle retourne en arrière de dix degrés? "

10. Ezéchias lui dit: Il est aisé que l'ombre s'avance de dix lignes, et ce n'est pas ce que je désire que le Seigneur fasse; " mais qu'il la fasse retourner en arrière de dix degrés.

11. Le prophète Isaïe invoqua donc le Seigneur, et il ramena l'ombre en

(*a*) *Bible vengée*, IV *Rois*, note 13. — *Lettres de quelq. Juifs*, t. 4, p. 300. — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Horloge*.

℣ 6. On peut inférer de là que la maladie d'Ezéchias est antérieure à la défaite de Sennachérib.

℣ 9. Hébr.: « L'ombre a déjà franchi dix degrés: doit-elle retourner de dix degrés? » Dans la polyglotte de Walton les mots שעין, שעיא du texte chaldaïque, qui signifient seulement *des temps*, c'est-à-dire des divisions du jour, sont traduits à tort par *horæ;* les Hébreux ignoroient la division du jour par *heures*. (Drach.)

℣ 10. Au lieu de ces mots *Nec hoc volo ut fia*, on lit simplement dans l'hébreu *Non*.

Avant l'ère chr. vulg. 713.

arrière sur l'horloge d'Achaz par les dix degrés par lesquels elle étoit déjà descendue."

12. En ce temps-là Bérodach " Baladan, fils de Baladan, roi des Babyloniens, envoya *des ambassadeurs* " avec des lettres et des présens à Ezéchias, parce qu'il avoit su qu'il avoit été malade *et guéri miraculeusement.*

et reduxit umbram per lineas quibus jam descenderat in horologio Achaz, retrorsum decem gradibus(*a*).

12. In tempore illo misit Berodach Baladan, filius Baladan, rex Babyloniorum litteras et munera ad Ezechiam, audierat enim quòd ægrotasset Ezechias.

(*a*) *Bible vengée, 2 Rois*, note 2. — *S. Script. prop., p.* III, *n°* 71. — *Rép. crit.*, IV *Rois*, art. *Horloge d'Achaz.* — *Hist. vérit. des temps fabul.*, SÉTHON, § VI.

℣ 11. Voyez dans ce volume la dissertation sur cet événement.

Les incrédules se sont acharnés contre le miracle de la rétrogradation du soleil, laquelle selon eux a dû mettre le désordre parmi tous les corps qui parcourent le grand éther. Comme si celui qui a créé le soleil et le met en mouvement ne pouvoit jamais changer la marche qu'il lui fait suivre! Les auteurs que j'ai cités au bas du texte ont parfaitement détruit leurs objections. Elles sont nulles dans le sens même de ceux qui les avancent. Grâces soient mille fois rendues à ces pieux écrivains qui ont consacré leurs veilles à combattre l'hydre affreuse de l'incrédulité et l'ont forcée jusque dans ses derniers retranchemens. Mais, en vérité, on est étonné de voir tant de savans disserter sur la *rétrogradation du soleil*; dont il n'est nullement question ni ici ni dans le texte parallèle d'Isaïe. (XXXVIII, 8.) En effet dans ces deux endroits ce n'est que *l'ombre de l'horloge d'Achaz qui recule de dix degrés ou lignes.* Si le soleil avoit rétrogradé lui-même on ne se seroit pas arrêté à l'ombre de la petite baguette de cette horloge, on auroit été plus frappé du phénomène arrivé dans les ombres des maisons, des tours et des montagnes. Lisez, je vous prie, avec attention les versets 9, 10, 11 de notre chapitre. A la vérité dans Isaïe il y a *et reversus est* SOL; mais le contexte du verset prouve que c'est par pure métonymie, la cause pour l'effet. « Ecce ego » reverti faciam *umbram linearum per quas descenderat in horologio Achaz » in sole* » (Remarquez bien IN SOLE.) « retrorsùm decem lineis. Et reversus » est SOL decem lineis per gradus quos descenderat. » Vous voyez que ce n'est que le *soleil de l'horloge d'Achaz*, c'est-à-dire l'ombre de son style, qui remonta de dix degrés. Vous demanderez comment cette ombre peut-elle rétrograder si le soleil ne se dérange pas? Sans avoir recours à un parhélie ou à tant d'autres causes qui produiroient le même effet, je me contenterai de transcrire le passage suivant de l'exposition de saint Chrysostome sur le psaume 138, au sujet des merveilles de Dieu. « Je veux savoir comment ceci a eu lieu. Ah! je désire plutôt ne pas rechercher la manière dont il s'est opéré; car cela ne se peut. Mais je crois le miracle, et j'adore celui qui l'a fait. Πῶς δὲ ἐγένετο βούλομαι μαθεῖν· μᾶλλον δὲ οὐδὲ μαθεῖν βούλομαι τὸν τρόπον, οὐδὲ γὰρ δυνατόν· πιστεύω δὲ τῷ γεγενημένῳ, καὶ προσκυνῶ τὸν ποιήσαντα. » (DRACH.)

℣ 12. Ce prince est nommé dans Isaïe (XXXIX, 1.) *Mérodach;* et l'on croit que ce pourroit être le *Mardoc-Empad* du *Canon* de Ptolémée. On verra aussi à la fin de ce livre le même nom dans celui d'*Evil-Mérodach*, fils et successeur de Nabuchodonosor.

Ibid. Le mot *legatos* se trouve dans la version des Septante au texte parallèle d'Isaïe, XXXIX, 1. Le verset suivant le suppose.

Avant l'ère chr. vulg. 713.

13. Lætatus est autem in adventu eorum Ezechias, et ostendit eis domum aromatum, et aurum et argentum, et pigmenta varia, unguenta quoque, et domum vasorum suorum, et omnia quæ habere poterat in thesauris suis; non fuit quod non monstraret eis Ezechias in domo suâ et in omni potestate suâ.

13. Et Ezéchias se réjouit " de leur arrivée; et il leur montra la maison des parfums, " l'or et l'argent, tous les aromates et les huiles de senteur, et la maison de ses vases précieux, " ainsi que tout ce qu'il avoit dans ses trésors. Il n'y eut rien dans tout son palais ni de tout ce qui étoit à lui qu'il ne leur fît voir.

14. Venit autem Isaias propheta ad regem Ezechiam, dixitque ei: Quid dixerunt viri isti, aut unde venerunt ad te? Cui ait Ezechias: De terrâ longinquâ venerunt ad me, de Babylone.

14. Or le prophète Isaïe vint vers le roi Ezéchias, et lui dit: Que vous ont dit ces hommes? et d'où sont-ils venus pour vous parler? Ezéchias lui répondit: Ils sont venus vers moi d'un pays fort éloigné, de Babylone.

15. At ille respondit; Quid viderunt in domo tuâ? Ait Ezechias: Omnia quæcumque sunt in domo meâ viderunt; nihil est quod non monstraverim eis in thesauris meis.

15. Isaïe lui dit: Qu'ont-ils vu dans votre maison? Ezéchias répondit: Ils ont vu tout ce qu'il y a dans mon palais; il n'y a rien dans tous mes trésors que je ne leur aie fait voir.

16. Dixit itaque Isaias Ezechiæ: Audi sermonem Domini:

16. Alors Isaïe dit à Ezéchias: Ecoutez la parole du Seigneur *des armées:* "

17. Ecce dies venient, et auferentur omnia quæ sunt in domo tuâ, et quæ condiderunt patres tui usque in diem hanc, in Babylonem; non remanebit quidquam, ait Dominus.

17. Il viendra un temps où tout ce qui est dans votre maison, et tout ce que vos pères y ont amassé jusqu'à ce jour, sera transporté en Babylone, sans qu'il en demeure rien, dit le Seigneur.

18. Sed et de filiis tuis qui

18. Vos enfans mêmes qui seront sor-

℣ 13. On lit dans l'hébreu ici וישמע, *et audivit;* et וישמח, *et lætatus est*, dans le texte parallèle, *Isai.*, XXXIX, 2.

Ibid. Selon quelques-uns l'hébreu peut signifier « ses raretés *ou* ses bijoux. » On lit dans l'hébreu בית נכתה, *domum gazarum suarum.* Cela répond au *gazophylacium* des Grecs, « la maison du trésor, où l'on renferme ce qu'on a de plus riche. »

Ibid. Quelques-uns l'entendent de ses arsenaux.

℣ 16. Le mot *exercituum* est exprimé dans le texte parallèle d'Isaïe, XXXIX, 5.

Avant l'ère chr. vulg. 713.

tis de vous, que vous aurez engendrés, seront pris alors pour être eunuques dans le palais du roi de Babylone.

egredientur ex te, quos generabis, tollentur, et erunt eunuchi in palatio regis Babylonis.

19. Ezéchias répondit à Isaïe : La parole du Seigneur que vous me dites est juste ; *mais* que la paix et la vérité soient *au moins* pendant mes jours."

19. Dixit Ezechias ad Isaiam : Bonus sermo Domini quem locutus es : sit pax et veritas in diebus meis.

20. Le reste des actions d'Ezéchias, son grand courage, et de quelle manière il fit une piscine et un aqueduc pour donner des eaux à la ville," tout cela est écrit au livre des Annales des Rois de Juda.

20. Reliqua autem sermonum Ezechiæ, et omnis fortitudo ejus, et quomodo fecerit piscinam et aquæductum, et introduxerit aquas in civitatem, nonne hæc scripta sunt in Libro Sermonum Dierum Regum Juda?

21. Et Ezéchias s'endormit avec ses pères, et Manassé son fils régna en sa place.

21. Dormivitque Ezechias cum patribus suis, et regnavit Manasses filius ejus pro eo.

℣ 19. L'hébreu peut se traduire comme il suit : « Et Ezéchias dit à Isaïe : La parole de Jéhova que vous dites est bonne. » (C'est-à-dire ne me causera pas de malheurs.) « N'est-ce pas ainsi si la paix et la vérité durent pendant mes jours? » (Drach.)

℣ 20. Voy. II *Par.*, XXXII, 30.

CHAPITRE XXI.

Impiété de Manassé. Menaces du Seigneur contre Jérusalem. Mort de Manassé. Amon lui succède. Il est tué par ses serviteurs. Josias règne à sa place.

(II *Paral.*, XXXIII.)

698.

1. Manassé avoit douze ans lorsqu'il commença de régner ; et il régna cinquante-cinq ans, dans Jérusalem. Sa mère s'appeloit Haphsiba.

1. Duodecim annorum erat Manasses cùm regnare cœpisset ; et quinquaginta quinque annis regnavit, in Jerusalem (*a*). Nomen matris ejus Haphsiba.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, et adora les idoles des nations" que le

2. Fecitque malum in conspectu Domini, juxta idola

(*a*) *Hist. vérit. des temps fabuleux*, Nécos.

℣ 2. Hébr. : « Il fit le mal devant le Seigneur selon les abominations des nations, » etc. 2 *Par.*, XXXIII, 2.

Avant l'ère chr. vulg. 698.

gentium quas delevit Dominus a facie filiorum Israel (*a*).

Seigneur avoit exterminées devant la face des enfans d'Israël.

3. Conversusque est et ædificavit excelsa quæ dissipaverat Ezechias pater ejus; et erexit aras Baal et fecit lucos, sicut fecerat Achab rex Israel, et adoravit omnem militiam cœli et coluit eam.

3. Il rebâtit" les hauts lieux que son père Ezéchias avoit détruits; il dressa des autels à Baal, fit planter de grands bois, comme avoit fait Achab roi d'Israël; il adora tous les astres du ciel, et leur sacrifia.

4. Exstruxitque aras in domo Domini, de quâ dixit Dominus, In Jerusalem ponam nomen meum;

4. Il bâtit des autels *profanes* dans la maison du Seigneur, de laquelle le Seigneur avoit dit, J'établirai mon nom dans Jérusalem;

5. — Et exstruxit altaria universæ militiæ cœli in duobus atriis templi Domini.

5. Et il dressa des autels à tous les astres du ciel dans les deux parvis du temple du Seigneur.

6. Et traduxit filium suum per ignem; et ariolatus est, et observavit auguria, et fecit pythones, et aruspices multiplicavit, ut faceret malum coram Domino et irritaret eum.

6. Il fit passer son fils par le feu," aima les divinations, observa les augures, institua ceux qu'on appelle pythons," et multiplia les enchanteurs," de sorte qu'il commit le mal aux yeux du Seigneur et l'irrita.

7. Posuit quoque idolum luci, quem fecerat, in templo Domini super quod locutus est Dominus ad David et ad Salomonem filium ejus: In templo hoc et in Jerusalem, quam elegi de cunctis tribubus Israel, ponam nomen meum in sempiternum;

7. Il mit aussi l'idole du grand bois qu'il avoit planté" dans le temple du Seigneur, duquel le Seigneur avoit dit à David et à Salomon son fils: C'est dans ce temple et dans Jérusalem, que j'ai choisie d'entre toutes les tribus d'Israël, que j'établirai mon nom pour jamais; 2 *Reg.* VII. 10. *Id.* VII. 26.

8. Et ultra non faciam

8. Et je ne permettrai plus qu'Israël 3 *Reg.* VIII. 16; IX. 5.

(*a*) *Bible vengée*, IV *Rois*, note 14.

℣ 3. Hébr. litt.: « *Et reversus est et ædificavit*, hébraïsme pour *et rursus ædificavit*.

℣ 6. Le texte parallèle (2 *Par.*, XXXIII, 6.) lit בניו, *filios suos*, au lieu de בנו, *filium suum*.

Ibid. C'est-à-dire des magiciens. Voy. 1 *Rois*, XXVIII, 7.

Ibid. Litt.: « les aruspices; » ou autres sortes de devins. L'hébreu pourroit aussi se traduire: « Il établit des magiciens et des enchanteurs; et il commit beaucoup de maux, » etc. 2 *Paral.*, XXXIII, 6.

℣ 7. Hébr.: « l'idole d'Astarte qu'il avoit faite. »

Avant l'ère chr. vulg. 698.

Jer. xv. 4.

mette le pied hors de la terre que j'ai donnée à leurs pères, pourvu qu'ils observent tout ce que je leur ai commandé et toute la loi que mon serviteur Moïse leur a donnée.

commoveri pedem Israel de terrâ quam dedi patribus eorum, si tamen custodierint opera omnia quæ præcepi eis et universam legem quam mandavit eis servus meus Moyses.

9. Et cependant ils n'ont point écouté, mais ils se sont laissé séduire par Manassé pour faire encore plus de mal que n'en avoient fait les nations que le Seigneur a exterminées de la face des enfans d'Israël.

9. Illi verò non audierunt, sed seducti sunt a Manasse ut facerent malum super gentes quas contrivit Dominus a facie filiorum Israel.

10. Le Seigneur a parlé ensuite par les prophètes ses serviteurs, et a dit :

10. Locutusque est Dominus in manu servorum suorum prophetarum, dicens :

11. Parce que Manassé, roi de Juda, a commis ces abominations, encore plus détestables que tout ce que les Amorrhéens avoient fait avant lui, et qu'il a fait pécher Juda par ses infamies,

11. Quia fecit Manasses rex Juda abominationes istas pessimas, super omnia quæ fecerunt Amorrhæi ante eum, et peccare fecit etiam Judam in immunditiis suis,

12. Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Voici que j'amenerai de tels maux sur Jérusalem et sur Juda que les oreilles en seront étourdies à quiconque les entendra.

12. Propterea hæc dicit Dominus Deus Israel : Ecce ego inducam mala super Jerusalem et Judam, ut, quicumque audierit, tinniant ambæ aures ejus.

13. J'étendrai sur Jérusalem le cordeau de Samarie et le poids de la maison d'Achab ; et j'effacerai Jérusalem comme on efface des tablettes, je passerai et repasserai souvent le style" sur sa face ;

13. Et extendam super Jerusalem funiculum Samariæ, et pondus domûs Achab ; et delebo Jerusalem sicut deleri solent tabulæ, et delens vertam et

ỹ 13. Le style, στύλος, *stylus*, étoit chez les anciens un poinçon pointu d'un côté pour écrire sur les tablettes, qui étoient enduites de cire, et aplati en queue d'aronde du côté opposé, pour effacer l'écriture, en écrasant la cire. De là on disoit *vertere stylum* pour *effacer, corriger :*

Sæpe stylum vertas, *iterùm quæ digna legi sint*
Scripturus. . . . .

Le double usage du style, d'écrire et d'effacer, a donné lieu à cette énigme :

De summo planus, sed non ego planus in imo.
Versor utrinque manu, diverso et munere fungor ;
Altera pars revocat quicquid pars altera fecit.

Voy. *Symposii Ænigmata*, t. VII des *Poëtæ Minores* de Lemaire, p. 350.

Avant l'ère chr. vulg. 698.

ducam crebriùs stylum super faciem ejus.

14. Dimittam verò reliquias hereditatis meæ, et tradam eas in manus inimicorum ejus, eruntque in vastitatem et in rapinam cunctis adversariis suis,

15. Eò quòd fecerint malum coram me, et perseveraverint irritantes me, ex die quâ egressi sunt patres eorum ex Ægypto usque ad hanc diem.

16. Insuper et sanguinem innoxium fudit Manasses multum nimis, donec impleret Jerusalem usque ad os, absque peccatis suis quibus peccare fecit Judam ut faceret malum coram Domino.

17. Reliqua autem sermonum Manasse, et universa quæ fecit, et peccatum ejus quod peccavit, non-ne hæc scripta sunt in Libro Sermonum Dierum Regum Juda?

18. Dormivitque Manasses cum patribus suis, et sepultus est in horto domûs suæ, in horto Oza. Et regnavit Amon filius ejus pro eo.

19. Viginti duorum annorum erat Amon cùm re-

14. J'abandonnerai les restes de mon héritage, et je les livrerai entre les mains de leurs ennemis, et tous ceux qui les haïssent les pilleront et les ravageront,

15. Parce qu'ils ont commis le mal devant moi, et qu'ils ont continué de m'irriter depuis le jour que leurs pères sortirent de l'Egypte jusqu'aujourd'hui.

16. Manassé répandit de plus de ruisseaux de sang innocent, jusqu'à en remplir toute la ville de Jérusalem, outre les péchés par lesquels il avoit fait pécher Juda, faisant ainsi le mal devant le Seigneur."

17. Le reste des actions de Manassé, toutes les choses qu'il a faites, et le péché qu'il a commis, tout cela est écrit au livre des Annales des Rois de Juda.

18. Et Manassé s'endormit avec ses pères, et fut enseveli dans le jardin de sa maison," dans le jardin d'Oza. Et Amon son fils régna en sa place.

19. Amon avoit vingt-deux ans lorsqu'il commença de régner, et il régna 643.

Le mot français *style*, dans toute ses significations, dérive du *stylus* latin. (Drach.)

Hébr. : « et j'essuierai Jérusalem comme un plat que l'on essuie et que l'on retourne ensuite sur sa face ou sur ses bords. »

℣ 16. Pour l'en punir Dieu le livra aux Assyriens, qui l'emmenèrent chargé de fers à Babylone. Il y demeura jusqu'à ce que, étant rentré en lui-même, il se convertit sincèrement au Seigneur. Voy. II *Paral.*, XXXIII, 11 et suiv.

℣ 18. Quelques-uns croient que Manassé par humilité ne voulut pas être enterré dans les tombeaux des rois.

Avant l'ère chr. vulg. 643.

deux ans, dans Jérusalem. Sa mère s'appeloit Messalémeth, et étoit fille d'Harus de Jétéba.

gnare cœpisset; duobus quoque annis regnavit, in Jerusalem. Nomen matris ejus Messalemeth, filia Harus de Jeteba.

20. Il fit le mal devant le Seigneur, comme avoit fait Manassé son père;

20. Fecitque malum in conspectu Domini, sicut fecerat Manasses, pater ejus;

21. Il marcha dans toutes les voies par lesquelles son père avoit marché; il servit les mêmes abominations que son père avoit révérées, et les adora;

21. Et ambulavit in omni viâ per quam ambulaverat pater ejus, servivitque immunditiis quibus servierat pater ejus, et adoravit eas;

22. Il abandonna le Dieu de ses pères, et ne marcha point dans la voie du Seigneur.

22. Et dereliquit dominum Deum patrum suorum, et non ambulavit in viâ Domini.

23. Ses serviteurs lui dressèrent des embûches, et le tuèrent dans sa maison.

23. Tetenderuntque ei insidias servi sui, et interfecerunt regem in domo suâ.

24. Mais le peuple tua" tous ceux qui avoient conspiré contre le roi Amon, et il établit Josias son fils pour régner en sa place.

24. Percussit autem populus terræ omnes qui conjuraverant contra regem Amon, et constituerunt sibi regem Josiam filium ejus pro eo.

25. Le reste des actions d'Amon est écrit au livre des Annales des Rois de Juda.

25. Reliqua autem sermonum Amon quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro Sermonum Dierum Regum Juda?

26. Il fut enseveli en son sépulcre dans le jardin d'Oza; et Josias son fils régna en sa place.

26. Sepelieruntque eum in sepulchro suo, in horto Oza. Et regnavit Josias filius ejus pro eo.

℣ 24. Au lieu de ויך, *et percussit*, on lit dans le texte parallèle ויכו, *et percuserunt*. C'est l'usage des Hébreux de mettre le verbe au pluriel avec le mot *populus*, qui est un collectif; on le voit dans ce verset même, où l'hébreu dit *et regnare fecerunt populus terræ Josiam.*

Avant l'ère chr. vulg. 641.

CHAPITRE XXII.

Piété de Josias. On trouve dans le temple le livre de la loi. Josias, effrayé par la lecture qu'on lui en a faite, consulte la prophétesse Holda.

(II *Paral.*, XXXIV, 1-28.)

1. OCTO annorum erat Josias cùm regnare cœpisset; triginta et uno anno regnavit, in Jerusalem. Nomen matris ejus Idida, filia Hadaia de Besecath.

2. Fecitque quod placitum erat coram Domino, et ambulavit per omnes vias David patris sui, non declinavit ad dexteram sive ad sinistram.

3. Anno autem octavodecimo regis Josiæ, misit rex Saphan, filium Asla filii Messulam, scribam templi Domini, dicens ei:

4. Vade ad Helciam sacerdotem magnum ut confletur pecunia quæ illata est in templum Domini, quam collegerunt janitores templi a populo,

5. Deturque fabris per præpositos domûs Domini; qui et distribuant eam his qui operantur in templo Domini ad instauranda sarta tecta templi,

6. Tignariis videlicet et cæmentariis et iis qui interrupta componunt, et ut

1. JOSIAS avoit huit ans lorsqu'il commença de régner, et il régna trente-un ans, à Jérusalem. " Sa mère s'appeloit Idida, et étoit fille de Hadaïa de Bésécath.

2. Il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, et marcha dans toutes les voies de David son père, sans se détourner ni à droite ni à gauche.

3. La dix-huitième année de son règne il envoya Saphan, fils d'Asla fils de Messulam, secrétaire du temple du Seigneur," en lui donnant cet ordre: 623.

4. Allez vers le grand-prêtre Helcias, afin qu'il fasse ramasser tout l'argent qui a été porté au temple du Seigneur, et que les portiers du temple ont reçu du peuple;

5. Et que les maîtres de la maison du Seigneur le donnent aux entrepreneurs, " afin qu'ils le distribuent à ceux qui travaillent aux réparations du temple du Seigneur,

6. Aux charpentiers, aux maçons " et à ceux qui rétablissent les murs entr'ouverts, afin qu'on achète aussi du

℣ 1. Voyez ce qui sera dit à ce sujet dans la *Dissertation sur les* 390 *ans dont il est parlé au chapitre* IV *d'Ezéchiel*, tom. XV.

℣ 3. Hébr.: « il envoya au temple du Seigneur Saphan fils d'Asla, secrétaire *de la maison du roi,* » etc.

℣ 5. Hébr. autr.: « et qu'on le donne aux entrepreneurs qui ont l'inspection dans la maison du Seigneur, afin, » etc.

℣ 6. Hébr. autr.: « aux architectes. »

Avant l'ère chr. vulg. 623.

bois, et qu'on tire des pierres des carrières, pour rétablir le temple du Seigneur.

7. Qu'on ne leur fasse point néanmoins rendre compte de l'argent qu'ils reçoivent, mais qu'ils en soient les maîtres, et qu'on se repose sur leur bonne foi.

8. Alors le grand-prêtre Helcias dit à Saphan, secrétaire : J'ai trouvé un livre de la loi dans le temple du Seigneur. " Et il donna ce livre à Saphan, qui le lut.

9. Saphan, secrétaire, revint ensuite vers le roi pour lui rendre compte de ce qu'il lui avoit commandé, et lui dit : Vos serviteurs ont ramassé l'argent qui s'est trouvé dans la maison du Seigneur, et l'ont donné aux intendans des bâtimens du temple du Seigneur pour le distribuer aux ouvriers.

10. Saphan, secrétaire, dit encore au roi : Le pontife Helcias m'a donné *aussi* un livre. Et il le lut " devant le roi.

11. Le roi ayant entendu les paroles du livre de la loi du Seigneur déchira ses vêtemens,

12. Et dit au pontife Helcias, à Ahicam fils de Saphan, à Achobor fils de Micha, " à Saphan, secrétaire, et à Asaïas, officier du roi :

13. Allez, consultez le Seigneur sur

emantur ligna et lapides de lapicidinis ad instaurandum templum Domini :

7. Verumtamen non supputetur eis argentum quod accipiunt, sed in potestate habeant et in fide.

8. Dixit autem Helcias pontifex ad Saphan scribam: Librum legis reperi in domo Domini (*a*) ; — deditque Helcias volumen Saphan, qui et legit illud.

9. Venit quoque Saphan scriba ad regem, et renuntiavit ei quod præceperat, et ait : Conflaverunt servi tui pecuniam quæ reperta est in domo Domini, et dederunt ut distribueretur fabris a præfectis operum templi Domini.

10. Narravit quoque Saphan scriba regi dicens : Librum dedit mihi Helcias sacerdos. Quem cùm legisset Saphan coram rege,

11 Et audisset rex verba libri legis Domini, scidit vestimenta sua.

12. Et præcepit Helciæ sacerdoti et Ahicam filio Saphan et Achobor filio Micha et Saphan scribæ et Asaiæ servo regis, dicens :

13. Ite et consulite Domi-

(*a*) *Rép. crit.*, IV *Rois*, art. *Livre de la loi de Moïse trouvé dans le temple sous Josias.— S. Script. prop., pars* I, *n°* 18.—*Bible vengée*, IV *Rois*, note 15.

℣ 8. C'étoit le *Deutéronome* écrit de la main de Moïse, ou au moins les chapitres XXVIII, XXIX, XXX et XXXI de ce livre, qui contiennent l'acte que Moïse dressa après le renouvellement de l'alliance dans les plaines de Moab, peu de temps avant sa mort. (*Deut.*, XXXI, 26.) Voy. II *Par.*, XXXIV, 14.

℣ 10. Hébr. litt. : *et legit eum.* Le texte parallèle dit *in eo :* « il en lut devant le roi. » 2 *Par.*, XXXIV, 18.

℣ 12. Hébr. : « Michaia. » Dans le texte parallèle on lit « Abdon fils de Micha. » 2 *Par.*, XXXIV, 20.

Avant l'ère chr. vulg. 623.

num super me et super populo et super omni Juda de verbis voluminis istius quod inventum est; magna enim ira Domini succensa est contra nos, quia non audierunt patres nostri verba libri hujus ut facerent omne quod scriptum est nobis.

14. Ierunt itaque Helcias sacerdos et Ahicam et Achobor et Saphan et Asaia ad Holdam prophetidem, uxorem Sellum, filii Thecuæ filii Araas custodis vestium, quæ habitabat in Jerusalem in secundâ, locutique sunt ad eam.

15. Et illa respondit eis: Hæc dicit Dominus Deus Israel: Dicite viro qui misit vos ad me:

16. Hæc dicit Dominus: Ecce ego adducam mala super locum istum et super habitatores ejus, omnia verba legis quæ legit rex Juda,

17. Quia dereliquerunt me, et sacrificaverunt diis alienis, irritantes me in cunctis operibus manuum suarum; et succendetur indignatio mea in loco hoc, et non extinguetur.

18. Regi autem Juda, qui misit vos ut consuleretis Dominum, sic dicetis: Hæc dicit Dominus Deus Israel: Pro eo quòd audisti verba voluminis,

19. Et perterritum est cor tuum, et humiliatus es co-

moi et sur le peuple *d'Israël* et sur tout Juda touchant les paroles de ce livre qui a été trouvé, car la colère du Seigneur s'est allumée contre nous parce que nos pères n'ont point écouté les paroles de ce livre et n'ont point fait ce qui nous avoit été prescrit.

14. Alors le pontife Helcias, Ahicam, Achobor, Saphan et Asaïas allèrent vers la prophétesse Holda, femme de Sellum, fils de Thécuas, fils d'Araas " gardien des vêtemens, laquelle demeuroit à Jérusalem dans la seconde *enceinte de la ville;* " et ils lui parlèrent *selon l'ordre du roi.*

15. Holda leur répondit: Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël: Dites à l'homme qui vous a envoyés vers moi:

16. Voici ce que dit le Seigneur: Je vais faire tomber sur ce lieu et sur ses habitans tous les maux que le roi de Juda a lus dans *ce livre de* la loi,

17. Parce qu'ils m'ont abandonné, qu'ils ont sacrifié à des dieux étrangers et qu'ils m'ont irrité généralement par toutes leurs œuvres; et mon indignation s'allumera de telle sorte contre ce lieu qu'il n'y aura rien qui puisse l'éteindre.

18. Mais pour le roi de Juda, qui vous a envoyés consulter le Seigneur, vous lui direz: Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël: Parce que vous avez écoutez les paroles de ce livre,

19. Que votre cœur en a été épouvanté, que vous vous êtes humilié

ỳ 14. Il est nommé dans le texte parallèle « Thécuath fils d'Hasra. » 2 *Par.*, XXXIV, 22.

Ibid. Voy. II *Par.*, XXXIII, 14.

Avant l'ère chr. vulg. 623.

devant le Seigneur après avoir appris les maux dont il menace cette ville et ses habitans, qu'ils deviendront un jour un objet d'étonnement et de malédiction, et parce que vous avez déchiré vos vêtemens et pleuré devant moi, je vous ai exaucé, dit le Seigneur.

ram Domino, auditis sermonibus contra locum istum et habitatores ejus, quòd videlicet fierent in stuporem et in maledictum, et scidisti vestimenta tua, et flevisti coram me, et ego audivi, ait Dominus:

20. C'est pourquoi je vous ferai reposer avec vos pères, et vous serez enseveli en paix, afin que vos yeux ne voient point les maux que je dois faire tomber sur cette ville.

20. Idcirco colligam te ad patres tuos, et colligeris ad sepulchrum tuum in pace, ut non videant oculi tui omnia mala quæ inducturus sum super locum istum.

CHAPITRE XXIII.

Josias ayant assemblé tout le peuple renouvelle l'alliance avec le Seigneur. Il détruit les restes de l'idolâtrie, et ordonne la célébration de la Pâque. Il est tué dans un combat. Joachaz lui succède. Joakim est mis en la place de Joachaz.

(II *Paralip.*, XXXIV, 29 et suiv.)

1. Ils vinrent donc rapporter au roi tout ce que cette prophétesse leur avoit dit; et le roi, ayant fait assembler et venir auprès de lui tous les anciens de Juda et de Jérusalem,

1. Et renuntiaverunt regi quod dixerat. Qui misit, et congregati sunt ad eum omnes senes Juda et Jerusalem.

2. Alla au temple du Seigneur accompagné de tous les hommes de Juda et de tous ceux qui habitoient dans Jérusalem, des prêtres, des prophètes" et de tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand; et il lut devant eux tous toutes les paroles de ce livre de l'alliance qui avoit été trouvé dans la maison du Seigneur.

2. Ascenditque rex templum Domini, et omnes viri Juda universique qui habitabant in Jerusalem cum eo, sacerdotes et prophetæ, et omnis populus a parvo usque ad magnum; legitque cunctis audientibus omnia verba libri fœderis qui inventus est in domo Domini.

3. Le roi se tint debout sur un lieu élevé," et fit alliance avec le Seigneur afin qu'ils marchassent dans la voie du

3. Stetitque rex super gradum, et fœdus percussit coram Domino ut am-

℣ 2. Il faudroit peut-être lire « des lévites, » comme on le trouve dans le texte parallèle, 2 *Par.*, XXXIV, 30.

℣ 3. C'est-à-dire sur l'estrade que Salomon avoit fait mettre au milieu du parvis du peuple. *Sup.*, XI, 14.

bularent post Dominum, et custodirent præcepta ejus et testimonia et cæremonias in omni corde et in totâ animâ, et suscitarent verba fœderis hujus quæ scripta erant in libro illo; acquievitque populus pacto.

Seigneur, qu'ils observassent ses préceptes, ses ordonnances et ses cérémonies de tout leur cœur et de toute leur âme, et qu'ils accomplissent toutes les paroles de l'alliance qui étoient écrites dans ce livre; et le peuple consentit à cet accord.

4. Et præcepit rex Helciæ pontifici, et sacerdotibus secundi ordinis et janitoribus, ut projicerent de templo Domini omnia vasa quæ facta fuerant Baal et in luco et universæ militiæ cœli, et combussit ea foris Jerusalem in convalle Cedron, et tulit pulverem eorum in Beth-El.

4. Alors le roi ordonna au pontife Helcias, aux prêtres du second ordre et aux portiers, de jeter hors du temple du Seigneur tous les vaisseaux qui avoient servi à Baal, au bois consacré ″ et à tous les astres du ciel; et il les brûla hors de Jérusalem dans la vallée de Cédron, ″ et en emporta la poussière à Béthel *pour souiller ce lieu consacré aux idoles.* *Eccli.* XLIX. 3.

5. Et delevit aruspices quos posuerant reges Juda ad sacrificandum in excelsis per civitates Juda et in circuitu Jerusalem, et eos qui adolebant incensum Baal, et soli et lunæ, et duodecim signis et omni militiæ cœli.

5. Il extermina aussi les augures ″ qui avoient été établis par les rois d'Israël pour sacrifier sur les hauts lieux dans les villes de Juda et autour de Jérusalem, et ceux qui offroient de l'encens à Baal, au soleil, à la lune, aux douze signes et à toutes les étoiles du ciel.

6. Et efferri fecit lucum de domo Domini foras Jerusalem in convalle Cedron, et combussit eum ibi, et redegit in pulverem, et projecit super sepulchra vulgi.

6. Il ordonna aussi que l'on ôtât de la maison du Seigneur *l'idole du* bois sacrilége, ″ et qu'on la portât hors de Jérusalem en la vallée de Cédron, où il la brûla et la réduisit en cendres, qu'il fit jeter sur les sépulcres du peuple.

7. Destruxit quoque ædiculas effeminatorum quæ erant in domo Domini, pro

7. Il abattit aussi les petites maisons des efféminés qui étoient dans la maison du Seigneur, ″ pour lesquels des

℣ 4. Hébr. : « à Aschera *ou Astarte.* »

Ibid. Où l'on jetoit ordinairement les immondices et les choses impures qu'on ôtoit du temple ou de la ville.

℣ 5. Le mot hébreu est rendu ailleurs (*Os.*, x, 5; *Soph.*, I. 4.) par *æditui*, ministres des faux dieux.

℣ 6. Ou, selon l'hébreu, « l'idole d'Astarte. »

℣ 7. Hébr. autr. : « Il détrusit les maisons des efféminés qui étoient dans la maison du Seigneur, où les femmes faisoient au métier des maisons (des tapisseries) pour Astarté. »

Avant l'ère chr. vulg. 623.

femmes travailloient à faire des tentes *ou des voiles destinés au culte infâme de l'idole* du bois sacrilége.

8. Le roi assembla tous les prêtres des villes de Juda, et profana tous les hauts lieux où les prêtres sacrifioient, depuis Gabaa jusqu'à Bersabée," et il détruisit les autels des portes *de Jérusalem*, à l'entrée de la maison de Josué, prince de la ville, qui étoit à main gauche" de la porte de la ville.

9. Cependant les prêtres des hauts lieux ne montoient point à l'autel du Seigneur dans la ville de Jérusalem, mais ils mangeoient seulement du pain sans levain au milieu de leurs frères.

10. Le roi profana pareillement le lieu de Thopheth, qui est dans la Vallée du Fils d'Ennom," afin que personne ne sacrifiât son fils ou sa fille à Moloch en les faisant passer par le feu.

11. Il ôta aussi les chevaux que les rois de Juda avoient donnés au Soleil, à l'entrée du temple du Seigneur, près du logement de Nathan-Mélech, eunuque, qui étoit à Pharurim," et il brûla les chariots du Soleil.

12. Le roi détruisit de plus les autels qui étoient sur le dôme" de la chambre d'Achaz, que les rois de Juda avoient faits, et les autels que Manassé

quibus mulieres texebant quasi domunculas luci.

8. Congregavitque omnes sacerdotes de civitatibus Juda; et contaminavit excelsa ubi sacrificabant sacerdotes, de Gabaa usque Bersabee; et destruxit aras portarum in introitu ostii Josue principis civitatis; quod erat ad sinistram portæ civitatis.

9. Verumtamen non ascendebant sacerdotes excelsorum ad altare Domini in Jerusalem, sed tantum comedebant azyma in medio fratrum suorum.

10. Contaminavit quoque Thopheth, quod est in Convalle Filii Ennom, ut nemo consecraret filium suum aut filiam per ignem Moloch.

11. Abstulit quoque equos quos dederant reges Juda Soli (*a*) in introitu templi Domini juxta exedram Nathan-Melech eunuchi, qui erat in Pharurim; currus autem Solis combussit igni.

12. Altaria quoque quæ erant super tecta cœnaculi Achaz, quæ fecerant reges Juda, et altaria quæ fecerat

(*a*) *Bible vengée*, IV *Rois*, note 16.

℣ 8. « Depuis Gabaa, » qui étoit la plus septentrionale de ses états, « jusqu'à Bersabée, » qui étoit la plus méridionale.

Ibid. Hébr. litt. : *ad sinistrum viri in portâ civitatis.* Le chaldéen suppose *viri intrantis per portam civitatis*, « à la gauche de ceux qui entrent par la porte de la ville. »

℣ 10. Cette vallée occupoit une partie de celle où couloit le torrent de Cédron.

℣ 11. D. Calmet croit que *pharurim* signifie le lieu où l'on plaçoit les gardes du temple.

℣ 12. Autr. : « sur la terrasse *ou* plate-forme. »

Avant l'ère chr. vulg. 623.

Manasses in duobus atriis templi Domini destruxit rex; et cucurrit inde, et dispersit cinerem eorum in torrentem Cedron.

avoit bâtis aux deux parvis du temple du Seigneur; et il courut de ce même lieu pour en répandre les cendres dans le torrent de Cédron.

13. Excelsa quoque quæ erant in Jerusalem ad dexteram partem montis Offensionis, quæ ædificaverat Salomon rex Israel Astaroth, idolo Sidoniorum, et Chamos, offensioni Moab, et Melchom, abominationi filiorum Ammon, polluit rex.

13. Le roi souilla aussi les hauts lieux qui étoient à main droite de la montagne du Scandale, " que Salomon, roi d'Israël, avoit bâtis à Astaroth, idole des Sidoniens, à Chamos, le scandale de Moab, et à Melchom ", l'abomination des enfans d'Ammon. 3 *Reg.* XI. 7.

14. Et contrivit statuas et succidit lucos, replevitque loca eorum ossibus mortuorum.

14. Il en brisa les statues, en abattit les bois, et il remplit ces lieux-là d'ossemens de morts.

15. Insuper et altare quod erat in Beth-El et excelsum quod fecerat Jeroboam filius Nabat, qui peccare fecit Israel, et altare illud et excelsum destruxit, atque combussit et comminuit in pulverem, succenditque etiam lucum.

15. Et pour l'autel qui étoit à Béthel, et du haut lieu qu'avoit bâti Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël, il détruisit et cet autel et ce haut lieu; il les brûla, et les réduisit en cendres, et consuma aussi par le feu le bois *consacré*. 3 *Reg.* XIII. 32.

16. Et conversus Josias vidit ibi sepulchra quæ erant in monte; misitque, et tulit ossa de sepulchris, et combussit ea super altare, et polluit illud juxta verbum Domini quod locutus est vir Dei, qui prædixerat verba hæc.

16. Josias retournant en ce lieu vit les sépulcres qui étoient sur la montagne, et il envoya prendre les os qui étoient dans ces sépulcres, et les brûla sur l'autel; et il le souilla, selon la parole du Seigneur qu'avoit prononcée l'homme de Dieu qui avoit prédit ces choses. 3 *Reg.* XIII.

17. Et ait: Quis est titulus ille quem video? Responderuntque ei cives urbis illius: Sepulchrum est ho-

17. Et il dit: Quel est ce tombeau " que je vois? Les citoyens de cette ville lui dirent: C'est le sépulcre de l'homme de Dieu qui étoit venu de Juda, et

ỳ 13. On lit dans l'hébreu להר המשחית, *ad montem Interitûs* ou *Unctionis*. Ce dernier sens donne lieu de présumer que c'étoit la montagne des Oliviers. Voy. III *Rois*, XI, 7.

Ibid. C'est-à-dire Moloch. Voy. la dissertation sur ce dieu, tom. III.

ỳ 17. Le mot hébreu pourroit signifier simplement une éminence ou un amas de terre qu'on avoit mis sur le tombeau de l'homme de Dieu, selon l'usage de ces temps-là.

Avant l'ère chr. vulg. 623.

qui avoit prédit ce que vous venez de faire sur l'autel de Béthel.

18. Josias dit : Laissez-le là, et que personne ne touche à ses os. Et ses os demeurèrent au même lieu, sans que personne y touchât, avec les os du prophète qui étoit venu de Samarie.[a]

19. Josias détruisit encore tous les temples des hauts lieux qui étoient dans les villes de Samarie, que les rois d'Israël avoient bâtis pour irriter le Seigneur, et il les réduisit au même état que tous ceux qui étoient à Béthel.

20. Et il tua tous les prêtres des hauts lieux qui avoient soin des autels en ces lieux; et il brûla sur ces autels des ossemens humains. Et il retourna à Jérusalem.

minis Dei qui venit de Juda, et prædixit verba hæc quæ fecisti super altare Beth-El.

18. Et ait : Dimittite eum; nemo commoveat ossa ejus. Et intacta manserunt ossa illius cum ossibus prophetæ qui venerat de Samariâ.

19. Insuper et omnia fana excelsorum quæ erant in civitatibus Samariæ, quæ fecerant reges Israel ad irritandum Dominum, abstulit Josias, et fecit eis secundùm omnia opera quæ fecerat in Beth-El.

20. Et occidit universos sacerdotes excelsorum qui erant ibi super altaria, et combussit ossa humana super ea. Reversusque est Jerusalem.

(II *Paralip.*, XXXV.)

21. Josias dit ensuite à tout le peuple : Célébrez la Pâque en l'honneur du Seigneur votre Dieu de la manière qui est écrite dans ce livre de l'alliance.

22. Car depuis le temps des juges qui jugèrent Israël, et depuis tout le temps des rois d'Israël et des rois de Juda,

23. Jamais la Pâque ne fut célébrée comme celle qui se fit en l'honneur du Seigneur dans Jérusalem, la dix-huitième année du roi Josias.

24. Josias extermina aussi les pythons, les devins et les figures des idoles, les impuretés et les abominations qui avoient été dans le pays de Juda et

21. Et præcepit omni populo dicens : Facite Phase Domino Deo vestro secundùm quòd scriptum est in libro fœderis hujus (*a*).

22. Nec enim factum est Phase tale, a diebus judicum qui judicaverunt Israel et omnium dierum regum Israel et regum Juda,

23. Sicut in octavo-decimo anno regis Josiæ factum est Phase istud Domino in Jerusalem.

24. Sed et pythones et ariolos, et figuras idolorum et immunditias et abominationes quæ fuerant in terrâ

(*a*) *Bible vengée*, IV *Rois*, note 27.

℣ 18. On voit (3 *Reg.*, XIII, 11.) que ce prophète demeuroit à Béthel dans le royaume d'Israël, qui eut dans la suite Samarite pour capitale.

Avant l'ère chr. vulg. 623.

Juda et Jerusalem, abstulit Josias, ut statueret verba legis quæ scripta sunt in libro quem invenit Helcias sacerdos in templo Domini.

de Jérusalem, pour accomplir les paroles de la loi qui étoient écrites dans ce livre qu'Helcias pontife avoit trouvé dans le temple du Seigneur.

25. Similis illi non fuit ante eum rex, qui reverteretur ad Dominum in omni corde suo et in totâ animâ suâ et in universâ virtute suâ, juxta omnem legem Moysi, neque post eum surrexit similis illi.

25. Il n'y eut point avant Josias de roi qui lui fût semblable, et qui retournât comme lui au Seigneur de tout son cœur, de toute son âme et de toute sa force, selon tout ce qui est écrit dans la loi de Moïse, et il n'y en eut point non plus après lui.

26. Verumtamen non est aversus Dominus ab irâ furoris sui magni quo iratus est furor ejus contra Judam propter irritationes quibus provocaverat eum Manasses :

26. Cependant l'extrême colère et la fureur du Seigneur qui s'étoit allumée contre Juda, à cause des crimes par lesquels Manassé l'avoit irrité, ne fut point apaisée :

27. Dixit itaque Dominus: Etiam Judam auferam a facie meâ, sicut abstuli Israel : et projiciam civitatem hanc quam elegi, Jerusalem, et domum de quâ dixi, Erit nomen meum ibi.

27. C'est pourquoi le Seigneur dit : Je rejetterai encore Juda de devant ma face comme j'ai rejeté Israël, et j'abandonnerai Jérusalem, cette ville que j'ai choisie, et cette maison de laquelle j'ai dit : C'est là que mon nom ″ sera présent.

28. Reliqua autem sermonum Josiæ, et universa quæ fecit, non-ne hæc scripta sunt in Libro Verborum Dierum Regum Juda?

28. Le reste des actions de Josias, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des Annales des Rois de Juda. 610.

29. In diebus ejus ascendit Pharao-Nechao, rex Ægypti, contra regem Assyriorum ad flumen Euphraten; et abiit Josias rex in occursum ejus, et occisus est in Mageddo, cùm vidisset eum (*a*).

29. En ce temps-là Pharaon-Néchao, roi d'Egypte, monta contre le roi des Assyriens vers le fleuve d'Euphrate; et le roi Josias marcha contre lui, et, lui ayant livré bataille, il fut tué à Mageddo.″

(*a*) *Hist. vérit. des temps fabuleux*, NÉCOS, § 1.

℣ 27. Le texte sacré appelle Dieu le *Nom* pour exprimer en un seul mot sa trinité et son unité, sa divinité et l'humanité qu'il y a unie. Voyez le développement de cette proposition dans ma *Deuxième Lettre aux Israélites*, ch. 1, sect. 2, § 1-5. (DRACH.)

℣ 29. Ville située dans le partage de Manassé.

Avant l'ère chr. vulg. 610.

30. Ses serviteurs le rapportèrent mort de Mageddo à Jérusalem, et l'ensevelirent dans son sépulcre. Et le peuple prit Joachaz fils de Josias, et ils le sacrèrent et l'établirent roi en la place de son père."

30. Et portaverunt eum servi sui mortuum de Mageddo, et pertulerunt in Jerusalem, et sepelierunt eum in sepulchro suo. Tulitque populus terræ Joachaz filium Josiæ, et unxerunt eum et constituerunt eum regem pro patre suo (*a*).

(II *Paral.*, XXXVI, 1-5.)

31. Joachaz" avoit vingt-trois ans lorsqu'il commença de régner; et il régna trois mois, dans Jérusalem. Sa mère se nommoit Amital, et étoit fille de Jérémie de Lobna."

31. Viginti trium annorum erat Joachaz cùm regnare cœpisset; et tribus mensibus regnavit, in Jerusalem. Nomen matris ejus Amital, filia Jeremiæ de Lobna.

32. Il fit le mal devant le Seigneur, selon tout ce qu'avoient fait ses pères.

32. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.

33. Et Pharaon-Néchao l'enchaîna à Rebla, qui est au pays d'Emath, afin qu'il ne régnât point à Jérusalem; il condamna le pays à lui donner cent talens d'argent et un talent d'or.

33. Vinxitque eum Pharao-Nechao in Rebla, (quæ est in terrâ Emath,) ne regnaret in Jerusalem; et imposuit mulctam terræ centum talentis argenti et talento auri.

34. Et Pharaon-Néchao établit roi Eliacim, fils *aîné*" de Josias, en la place de Josias son père, et changea son nom en Joakim." Et ayant pris Joachaz il l'emmena en Egypte, où il mourut.

34. Regemque constituit Pharao-Nechao Eliacim filium Josiæ pro Josia patre ejus, vertitque nomen ejus Joakim. Porrò Joachaz tulit et duxit in Ægyptum, et mortuus est ibi.

35. Joakim donna à Pharaon de l'argent et de l'or, selon la taxe qu'il avoit

35. Argentum autem et aurum dedit Joakim Pha-

(*a*) *Hist. vérit. des temps fabul.*, SÉTHOS, § 1.

ỷ 30. L'onction royale ne se donnoit que lorsque la royauté étoit ou pouvoit être contestée.

ỷ 31. Il est nommé *Sellum* au 1[er] livre des Paralipomènes, III, 15, et dans Jérémie, XXII, 11.

Ibid. Ville de Juda.

ỷ 34. Voy. I *Par.*, III, 15.

Ibid. Ce changement de nom marquoit le domaine que le roi d'Egypte prétendoit conserver sur le roi de Juda.

Avant l'ère chr. vulg. 610.

raoni, cùm indixisset terræ per singulos ut conferretur juxta præceptum Pharaonis; et unumquemque juxta vires suas exegit, tam argentum quàm aurum, de populo terræ, ut daret Pharaoni-Nechao.

faite par tête sur le pays, pour payer la contribution ordonnée par Pharaon; il tira de même de l'argent et de l'or de tout le peuple, exigeant de chacun à proportion de son bien, pour donner cet argent à Pharaon-Néchao.

36. Viginti quinque annorum erat Joakim cùm regnare cœpisset; et undecim annis regnavit, in Jerusalem. Nomen matris ejus Zebida, filia Phadaia de Ruma.

36. Joakim avoit vingt-cinq ans lorsqu'il commença de régner; et il régna onze ans, à Jérusalem. Sa mère s'appeloit Zébida, et étoit fille de Phadaïa de Ruma.[a]

37. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.

37. Il fit le mal devant le Seigneur, selon tout ce qu'avoient fait ses pères.

℣ 36. Ville de Juda.

CHAPITRE XXIV.

Joakim est assujetti au roi de Babylone. Il meurt; Joachin lui succède. Nabuchodonosor assiége Jérusalem. Les principaux habitans de cette ville sont transportés à Babylone. Sédécias est mis à la place de Joachin.

(II *Paral.*, XXXVI, 6 et suiv.)

607.

1. In diebus ejus ascendit Nabuchodonosor rex Babylonis, et factus est ei Joakim servus tribus annis; et rursum rebellavit contra eum.

1. En ces jours Nabuchodonosor, roi de Babylone, marcha *contre Juda;* et Joakim lui fut assujetti pendant trois ans; et après cela il se révolta contre lui.[a]

2. Immisitque ei Dominus latrunculos Chaldæorum et latrunculos Syriæ et latrunculos Moab et latrunculos filiorum Ammon, et immisit eos in Judam ut disperderent eum, juxta verbum Domini quod locutus fuerat per servos suos prophetas.

2. Alors le Seigneur envoya des troupes de voleurs de Chaldée, de Syrie, de Moab et des enfans d'Ammon, et les fit venir contre Juda pour l'exterminer, selon la parole que le Seigneur avoit dite par les prophètes ses serviteurs.

℣ 1. Hébr. litt.: *Et reversus est et rebellavit;* expression qui équivaut à *et rursum rebellavit.*

Avant l'ère chr. vulg. 607.

3. Ceci arriva en vertu de la parole du Seigneur contre Juda, afin de le rejeter de devant sa face, à cause de tous les crimes que Manassé avoit commis,

3. Factum est autem hoc per verbum Domini contra Judam ut auferret eum coram se, propter peccata Manasse universa quæ fecit,

4. Et à cause du sang innocent qu'il avoit répandu, car il remplit Jérusalem du sang des innocens : c'est pourquoi le Seigneur ne voulut point se rendre propice à son peuple.

4. Et propter sanguinem innoxium quem effudit, et implevit Jerusalem cruore innocentium ; et ob hanc rem noluit Dominus propitiari.

5. Le reste des actions de Joakim, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des Annales des Rois de Juda. Et Joakim s'endormit avec ses pères. ″

5. Reliqua autem sermonum Joakim, et universa quæ fecit, non-ne hæc scripta sunt in Libro Sermonum Dierum Regum Juda? Et dormivit Joakim cum patribus suis :

599. 6. Et Joachin″ son fils régna en sa place.

6. Et regnavit Joachin filius ejus pro eo.

7. Le roi d'Egypte depuis ce temps-là ne sortit plus de son royaume, parce que le roi de Babylone avoit emporté tout ce qui étoit au roi d'Egypte, depuis les frontières de l'Egypte″ jusqu'au fleuve de l'Euphrate.

7. Et ultra non addidit rex Ægypti ut egrederetur de terrâ suâ, tulerat enim rex Babylonis, a rivo Ægypti usque ad fluvium Euphraten, omnia quæ fuerant regis Ægypti (*a*).

8. Joachin avoit dix-huit ans lorsqu'il commença de regner ; et il régna trois mois, à Jérusalem. Sa mère s'appeloit Nohesta, et étoit fille d'Elnathan de Jérusalem.

8. Decem et octo annorum erat Joachin cùm regnare cœpisset ; et tribus mensibus regnavit, in Jerusalem. Nomen matris ejus Nohesta, filia Elnathan de Jerusalem.

9. Il fit le mal devant le Seigneur, selon tout ce qu'avoit fait son père.

9. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat pater ejus.

Dan. I, I. 10. En ce temps-là les serviteurs du

10. In tempore illo ascen-

(*a*) *Hist. vérit. des temps fabul.*, NÉCOS, § III.

℣ 5. Il ne fut point enseveli avec ses pères ; mais il fut jeté hors des portes de Jérusalem. Le prophète Jérémie l'avoit prédit ainsi. (*Jerem.*, XXII, 19, et XXXVI, 30.)

℣ 6. Il est nommé *Jéchonias*, au 1[er] livre des Paralipomènes, III, 16, dans Jérémie, XXII, 24, et dans saint Matthieu. I, 11.

℣ 7. A la lettre : « depuis le ruisseau de l'Egypte, » c'est-à-dire depuis le bras le plus oriental du Nil.

Avant l'ère chr. vulg. 599.

derunt servi Nabuchodonosor, regis Babylonis, in Jerusalem, et circumdata est urbs munitionibus.

roi de Babylone vinrent assiéger Jérusalem, et firent une circonvallation autour de la ville;

11. Venitque Nabuchodonosor rex Babylonis ad civitatem cum servis suis ut oppugnarent eam.

11. Et Nabuchodonosor, roi de Babylone, vint aussi avec ses serviteurs pour prendre la ville.

12. Egressusque est Joachin rex Juda ad regem Babylonis, ipse et mater ejus, et servi ejus et principes ejus et eunuchi ejus; et suscepit eum rex Babylonis, anno octavo regni sui.

12. Et Joachin, roi de Juda, sortit vers le roi de Babylone avec sa mère, ses serviteurs, ses princes et ses eunuques, et le roi de Babylone le reçut, la huitième année de son règne.

13. Et protulit inde omnes thesauros domûs Domini, et thesauros domûs regiæ; et concidit universa vasa aurea quæ fecerat Salomon, rex Israel, in templo Domini, juxta verbum Domini.

13. Et il emporta de Jérusalem tous les trésors de la maison du Seigneur et ceux du palais du roi; il brisa tous les vases d'or " que Salomon, roi d'Israël, avoit faits dans le temple du Seigneur, selon ce que le Seigneur avoit prédit. *Isai.* XXXIX. 6.

14. Et transtulit omnem Jerusalem, et universos principes et omnes fortes exercitûs decem millia, in captivitatem, et omnem artificem et clusorem: nihilque relictum est, exceptis pauperibus populi terræ.

14. Il transféra les principaux de Jérusalem, " tous les princes, tous les vaillans de l'armée, au nombre de dix mille captifs; il emmena aussi tous les artisans et les lapidaires, et il ne laissa que les plus pauvres d'entre le peuple.

15. Transtulit quoque Joachin in Babylonem, et matrem regis et uxores regis, et eunuchos ejus; et judices terræ duxit in captivitatem de Jerusalem in Babylonem;

15. Il transféra aussi à Babylone Joachin, la mère du roi, les femmes du roi et ses eunuques; et il emmena captifs, de Jérusalem à Babylone, les juges du pays. *Esth.* II. 6; XI. 4. *Jerem.* XXIV. 1; XXXIX. 1. *Ezech.* XVII. 12.

16. Et omnes viros robustos, septem millia, et artifices et clusores mille,

16. Le roi de Babylone emmena tous les plus vaillans de Juda, au nombre de sept mille, les artisans et les

℣ 13. Il en avoit déjà enlevé une partie au temps de sa première expédition sous le règne de Joakim. 2 *Par.*, XXXVI, 7.

℣ 14. A la lettre : tout Jérusalem. La suite fait voir que cela doit s'entendre des principaux de cette ville.

℣ 15. Hébreu : *optimates*, les principaux.

Avant l'ère chr. vulg. 599.

lapidaires, au nombre de mille, tous les hommes de cœur et les gens de guerre, et il les emmena captifs à Babylone.

omnes viros fortes et bellatores : duxitque eos rex Babylonis captivos in Babylonem.

17. Il établit en la place de Joachin Matthanias son oncle, et l'appea Sédécias.

17. Et constituit Matthaniam patruum ejus pro eo, imposuitque nomen ei Sedeciam.

(*Jerem.*, LII, 1-3.)

18. Sédécias avoit vingt-un ans lorsqu'il commença de régner; et il régna onze ans, à Jérusalem. Sa mère s'appeloit Amital, et étoit fille de Jérémie de Lobna.

18. Vigesimum et primum annum ætatis habebat Sedecias cùm regnare cœpisset; et undecim annis regnavit, in Jerusalem. Nomen matris ejus erat Amital, filia Jeremiæ de Lobna.

19. Il fit le mal devant le Seigneur, selon tout ce qu'avoit fait Joakim;

19. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat Joakim.

20. Car la colère du Seigneur s'augmentoit toujours contre Jérusalem et contre Juda, jusqu'à ce qu'il les rejetât de devant sa face. Et Sédécias, *dès la huitième année de son règne*, se retira de l'obéissance qu'il rendoit au roi de Babylone.

20. Irascebatur enim Dominus contra Jerusalem et contra Judam, donec projiceret eos a facie suâ : recessitque Sedecias a rege Babylonis.

CHAPITRE XXV.

Dernier siége de Jérusalem par Nabuchodonosor. Sédécias est pris, et emmené à Babylone. Nabuzardan met le feu à la ville, et en transporte les habitans. Godolias est établi gouverneur du pays. Le peuple s'enfuit en Egypte. Joachin est en faveur auprès d'Evil-Mérodach.

(*Jerem.*, LII, 4 et suiv.)

590. 1. La neuvième année du règne de Sédécias, le dixième jour du dixième mois, Nabuchodonosor, roi de Babylone, marcha avec toute son armée contre Jérusalem, et mit le siége devant la ville, et fit des retranchemens tout autour;

1. Factum est autem anno nono regni ejus, mense decimo, decimâ die mensis, venit Nabuchodonosor, rex Babylonis, ipse et omnis exercitus ejus in Jerusalem, et circumdederunt eam, et exstruxerunt in circuitu ejus munitiones;

2. Et la ville demeura enfermée par

2. Et clausa est civitas at-

Avant l'ère chr. vulg. 590.

que vallata usque ad undecimum annum regis Sedeciæ,

la circonvallation qu'il avoit faite jusqu'à la onzième année *du règne* du roi Sédécias

3. Nonâ die mensis: prævaluitque fames in civitate, nec erat panis populo terræ.

3. Et jusqu'au neuvième jour du *quatrième*" mois: la ville fut extrêmement pressée par la famine, et il ne se trouvoit point de pain pour le peuple.

4. Et interrupta est civitas; et omnes viri bellatores nocte fugerunt per viam portæ quæ est inter duplicem murum ad Hortum regis. Porrò Chaldæi obsidebant in circuitu civitatem. Fugit itaque Sedecias per viam quæ ducit ad campestria solitudinis.

4. Et, la brèche ayant été faite, tous les gens de guerre s'enfuirent la nuit par le chemin de la porte qui est entre les deux murailles près du jardin du roi; les Chaldéens étoient occupés au siége autour des murailles. Sédécias s'enfuit donc par le chemin qui mène aux campagnes du désert.

5. Et persecutus est exercitus Chaldæorum regem, comprehenditque eum in planitie Jericho; et omnes bellatores qui erant cum eo dispersi sunt, et reliquerunt eum.

5. L'armée des Chaldéens poursuivit le roi, et le prit dans la plaine de Jéricho; et tous les gens de guerre qui étoient avec lui furent dissipés, et l'abandonnèrent.

6. Apprehensum ergò regem duxerunt ad regem Babylonis in Reblatha, qui locutus est cum eo judicium;

6. Ayant donc pris le roi ils le conduisirent au roi de Babylone à Réblatha," lequel lui prononça son arrêt:"

7. Filios autem Sedeciæ occidit coram eo; et oculos ejus effodit, vinxitque eum catenis, et adduxit in Babylonem (*a*).

7. Il fit mourir" les fils de Sédécias aux yeux de leur père; il lui creva les yeux, et le chargea de chaînes, et l'emmena à Babylone.

(*a*) *S. Script. prop.*, *pars* III, *n°* 74.

℣ 3. Ce quatrième mois est marqué dans le texte parallèle de Jérémie, LII, 6, où ceci commence une nouvelle phrase, qui remonte encore plus haut selon l'interprète syrien. Celui-ci dit: « Dans la onzième année du roi Sédécias, au cinquième mois, au neuvième jour, la ville, » etc. On y voit le *cinquième* pour le *quatrième*.

℣ 6. En Syrie. *Infr.*, ℣ 21.

Ibid. Hébr. litt.: *et locuti sunt* (וידברו) *cum eo judicium* (משפט). Texte parallèle, *Jerem.*, LII, 9: *Et locutus est* (וידבר) *cum eo judicia* (משפטים).

℣ 7. Hébreu: שחטו, *jugulaverunt*. Texte perallèle, *Jerem.*, LII, 19: *Et jugulavit* (וישחט) *rex Babylonis, etc.*

Ainsi se confirmèrent les deux prophéties qui sembloient se contredire;

Avant l'ère chr. vulg. 588.

8. La dix-neuvième année *du règne* de Nabuchodonosor, roi de Babylone, le septième" jour du cinquième mois, Nabuzardan, serviteur du roi de Babylone et général de son armée, vint à Jérusalem.

9. Il brûla la maison du Seigneur et le palais du roi; il consuma par le feu tout ce qu'il y avoit de maisons" à Jérusalem.

Ps. LXXIII, 7.

10. Toute l'armée des Chaldéens, qui étoit avec ce général, abattit les murailles de Jérusalem.

11. Et Nabuzardan, général de l'armée, transporta à Babylone tout le reste du peuple qui étoit demeuré dans la ville, les transfuges qui étoient allés se rendre au roi de Babylone, et le reste de la populace;

12. Il laissa seulement les plus pauvres du pays pour labourer les vignes et pour cultiver les champs.

13. Les Chaldéens mirent en pièces les colonnes d'airain qui étoient dans le temple du Seigneur, les bases," et la mer d'airain qui étoit dans la maison du Seigneur; et ils en transportèrent tout l'airain à Babylone.

14. Ils emportèrent aussi les chaudières d'airain, les coupes," les fourchettes, les tasses, les mortiers" et tous les vases d'airain qui servoient au temple.

8. Mense quinto, septimâ die mensis, (ipse est annus nonus-decimus regis Babylonis,) venit Nabuzardan princeps exercitûs, servus regis Babylonis in Jerusalem.

9. Et succendit domum Domini et domum regis, et domos Jerusalem omnemque domum combussit igni.

10. Et muros Jerusalem in circuitu destruxit omnis exercitus Chaldæorum qui erat cum principe militum.

11. Reliquam autem populi partem quæ remanserat in civitate, et perfugas qui transfugerant ad regem Babylonis, et reliquum vulgus transtulit Nabuzardan princeps militiæ (*a*);

12. Et de pauperibus terræ reliquit vinitores et agricolas.

13. Columnas autem æreas quæ erant in templo Domini, et bases, et mare æreum quod erat in domo Domini, confregerunt Chaldæi, et transtulerunt æs omne in Babylonem.

14. Ollas quoque æreas, et trullas, et tridentes, et scyphos, et mortariola, et omnia vasa ærea in quibus ministrabant, tulerunt.

(*a*) *Bible vengée*, IV *Rois*, note dernière.

savoir que Sédécias seroit emmené captif en Babylone, (*Jérémie*, XXXII, 5.) et que Sédécias ne verroit pas Babylone. (*Ezéchiel*, XII, 13.) DRACH.

℣ 8. Le texte parallèle dit le dixième. *Jerem.*, LII, 12.

℣ 9. Hébr.: « de grandes maisons. » Mais dans Jérémie on lit « les maisons du peuple. » *Jerem.*, XXXIX, 8.

℣ 13. C'est-à-dire les socles dont il est parlé au livre IIIe, ch. VIII, vers. 27. — De même, *infr.*, ℣ 16.

℣ 14. La plupart traduisent l'hébreu par les pelles à feu.

Ibid. Le mot hébreu peut signifier des cuillers pour prendre de l'encens.

Avant l'ère chr. vulg. 588.

15. Necnon et thuribula et phialas : quæ aurea, aurea : et quæ argentea, argentea : tulit princeps militiæ :

15. Le général de l'armée emporta aussi les encensoirs et les coupes, tout ce qui étoit d'or à part, et tout ce qui étoit d'argent à part,

16. Id est columnas duas, mare unum, et bases, quas fecerat Salomon in templo Domini : non erat pondus æris omnium vasorum.

16. Avec les deux colonnes, la mer et les bases que Salomon avoit faites pour le temple du Seigneur; et le poids de l'airain de tous ces vases étoit infini.

17. Decem et octo cubitos altitudinis habebat columna una, et capitellum æreum super se altitudinis trium cubitorum; et retiaculum et malogranata super capitellum columnæ, omnia ærea : similem et columna secunda habebat ornatum.

17. Chacune de ces colonnes étoit de dix-huit coudées de haut; et le chapiteau de dessus, qui étoit d'airain, avoit trois coudées de haut sans y comprendre les ornemens; " le chapiteau de la colonne étoit environné d'un rets *qui enfermoit* des grenades, " et le tout étoit d'airain : la seconde colonne avoit les mêmes ornemens. 3 *Reg.* VII. 15. 2 *Par.* III. 15.

18. Tulit quoque princeps militiæ Saraiam, sacerdotem primum, et Sophoniam, sacerdotem secundum, et tres janitores;

18. Le chef de l'armée emmena aussi Saraïas, grand-prêtre, Sophonie, qui étoit le premier après lui, les trois portiers,

19. Et de civitate eunuchum unum qui erat præfectus super bellatores viros; et quinque viros de his qui steterant coram rege, quos reperit in civitate; et Sopher, principem exercitûs qui probabat tyrones de populo terræ; et sexaginta viros e vulgo, qui inventi fuerant in civitate.

19. Un eunuque de la ville, qui commandoit les gens de guerre, cinq " de ceux qui étoient toujours auprès de la personne du roi, qu'il trouva dans la ville, Sopher, " l'un des principaux officiers de l'armée, qui avoit soin d'exercer les jeunes soldats qu'on avoit pris d'entre le peuple, et soixante hommes des premiers du peuple, qui se trouvèrent alors dans la ville.

20. Quos tollens Nabuzardan princeps militum duxit ad regem Babylonis in Reblatha.

20. Nabuzardan, général de l'armée, prit toutes ces personnes, et les mena au roi de Babylone à Réblatha.

ỳ 17. Le chapiteau avec ses ornemens étoit de cinq coudées. 3 *Reg.*, VII, 16. Et en effet on lit cinq coudées dans le texte parallèle, *Jerem.*, LII, 22.

Ibid. Autr. : « *qui étoit accompagné* de grenades. » 3 *Reg.*, XII, 18.

ỳ 19. Dans le texte parallèle on lit *septem.* (*Jerem.*, LII, 25.)

Ibid. Hébr. autr. : « et le secrétaire du chef de l'armée qui avoit soin d'exercer, ou de tenir registre des troupes qu'on avoit prises d'entre le peuple. » Voyez, dans ce volume, la dissertation sur les officiers de la cour et des armées des rois hébreux.

Avant l'ère chr. vulg. 588.

21. Et le roi de Babylone les fit tous mourir à Réblatha au pays d'Emath; et Juda fut transféré hors de son pays.

21. Percussitque eos rex Babylonis, et interfecit eos in Reblatha in terrâ Emath. Et translatus est Juda de terrâ suâ.

22. Après cela Nabuchodonosor, roi de Babylone, donna le commandement du peuple qui étoit demeuré au pays de Juda à Godolias, fils d'Ahicam fils de Saphan.

22. Populo autem qui relictus erat in terrâ Juda, quem dimiserat Nabuchodonosor rex Babylonis, præfecit Godoliam, filium Ahicam filii Saphan.

23. Et tous les officiers de guerre et les gens qui étoient avec eux, ayant appris que le roi de Babylone avoit établi Godolias *pour commander dans le pays*, Ismahel fils de Nathania, Johanan fils de Carée, et Saraïa fils de Thanéhumeth, de Nétophath, et Jézonias fils de Maachati, vinrent à Maspha vers lui avec tous leurs gens.

23. Quod cùm audissent omnes duces militum, ipsi et viri qui erant cum eis, videlicet quòd constituisset rex Babylonis Godoliam, venerunt ad Godoliam in Maspha, Ismahel filius Nathaniæ, et Johanan filius Caree, et Saraia filius Thanehumeth Netophatites, et Jezonias filius Maachati, ipsi et socii eorum.

24. Et Godolias les rassura par serment, eux et ceux qui les accompagnoient, en leur disant : Ne craignez point de servir les Chaldéens; demeurez dans le pays et servez le roi de Babylone, et vous vivrez en paix.

24. Juravitque Godolias ipsis et sociis eorum dicens: Nolite timere servire Chaldæis; manete in terrâ et servite regi Babylonis, et bene erit vobis.

25. Sept mois après, Ismahel, fils de Nathania fils d'Elisama, de la race royale, vint à Maspha, accompagné de dix hommes; et il frappa Godolias, et le tua avec les Juifs et les Chaldéens qui étoient avec lui.

25. Factum est autem in mense septimo, venit Ismahel, filius Nathaniæ filii Elisama, de semine regio, et decem viri cum eo; percusseruntque Godoliam, qui et mortuus est, sed et Judæos et Chaldæos qui erant cum eo in Maspha.

26. Et tout le peuple, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, avec les officiers de guerre, appréhendant les Chaldéens, sortirent de Juda, et s'en allèrent en Egypte.

26. Consurgensque omnis populus, a parvo usque ad magnum, et principes militum, venerunt in Ægyptum, timentes Chaldæos.

562. 27. La trente-septième année de la captivité de Joachin, roi de Juda, le vingt-septième " jour du douzième

27. Factum est verò in anno trigesimo-septimo transmigrationis Joachin

℣ 37. Dans le texte parallèle, *Jerem.* LII, 21, on lit *vigesimâ-quintâ*.

Avant l'ère chr. vulg. 562.

regis Juda, mense duodecimo, vigesimâ-septimâ die mensis, sublevavit Evil-Merodach rex Babylonis, anno quo regnare cœperat, caput Joachin, regis Juda, de carcere.

mois, Evil-Mérodach, " roi de Babylone, qui étoit dans la première année de son règne, se souvint de Joachin" et le tira de la prison.

28. Et locutus est ei benignè, et posuit thronum ejus super thronum regum qui erant cùm eo in Babylone,

28. Il lui parla avec beaucoup de bonté, et mit son trône au-dessus du trône des rois qui étoient auprès de lui à Babylone.

29. Et mutavit vestes ejus quas habuerat in carcere, et comedebat panem semper in conspectu ejus cunctis diebus vitæ suæ.

29. Il lui fit quitter" les vêtemens qu'il avoit eus dans la prison, et le fit manger à sa table tous les jours de sa vie."

30. Annonam quoque constituit ei sine intermissione, quæ et dabatur ei a rege per singulos dies omnibus diebus vitæ suæ.

30. Il lui assigna même sa subsistance pour toujours; et le roi la lui fit donner chaque jour tant qu'il vécut.

℣ 27. Il étoit fils et successeur de Nabuchodonosor.

Ibid. Hébr. litt. : *levavit.... caput Joachin.... de domo carceris.* Le texte parallèle dit : *et exire fecit eum de domo carceris.* L'hébraïsme *levare caput* signifie « passer en revue, se souvenir de quelqu'un, rendre ses bonnes grâces à quelqu'un. » Conférez les notes *Gen.*, XL, 13. 19.

℣ 29. On lit irrégulièrement dans l'hébreu ושנא, pour ושנה, *et mutavit*, qu'on trouve dans le texte parallèle. *Jerem.*, LII, 33.

Ibid. Peut-être « tous les jours de la vie d'Evil-Mérodach. » Ce prince ne régna que deux ans.

FIN DU TOME SIXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU TOME SIXIÈME.